



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

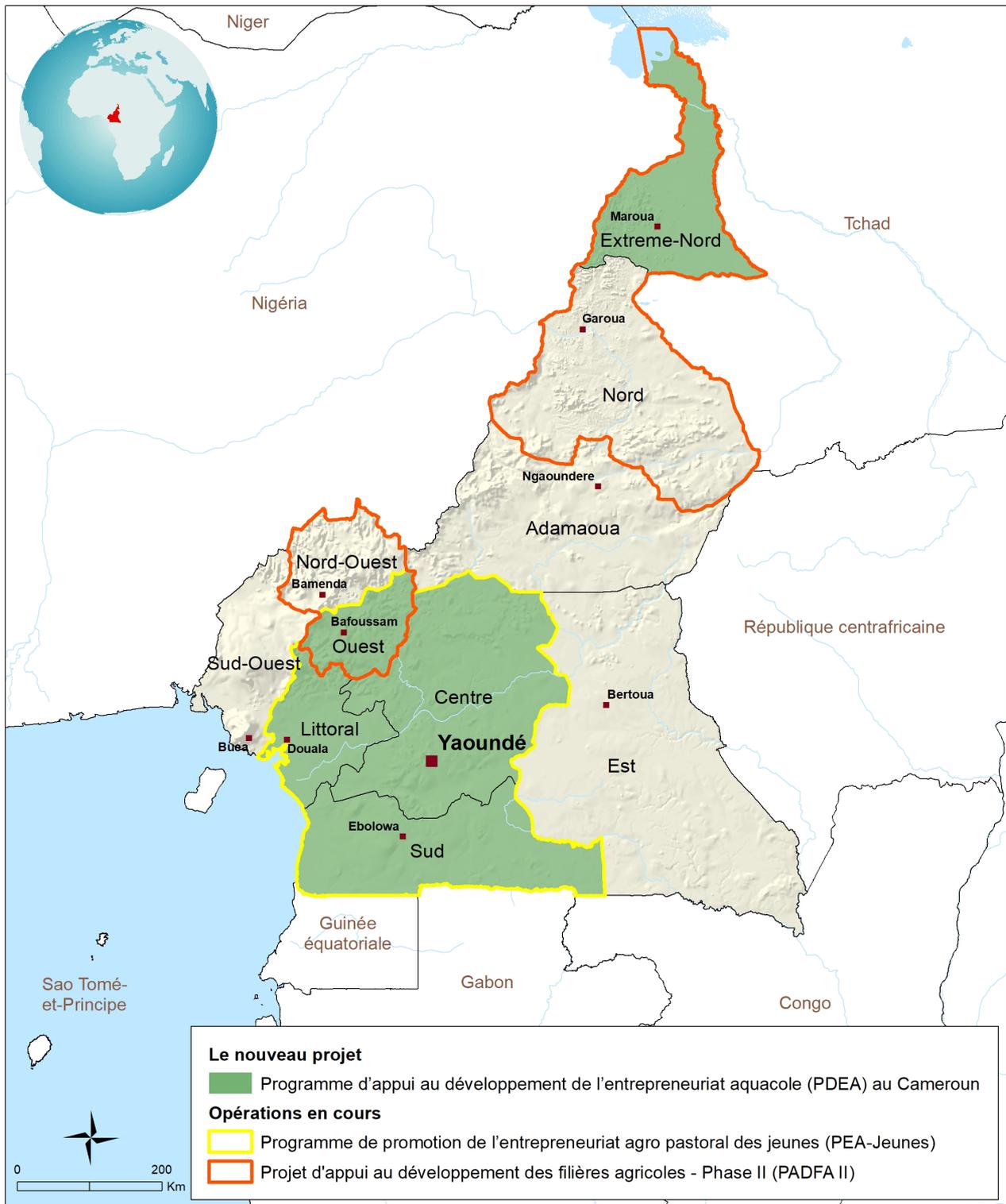
Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 28-04-2022

Sigles et acronymes

ACEFA	Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales
ACF	Action contre la faim
ADEAC	Association pour le développement des exploitations agricoles du Cameroun
APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires
ATI	Assistance technique international
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau central des recensements et des études de population
CAA	Caisse d'autonome d'amortissement
CD	Compte désigné
CEDAW	Convention on the elimination of all forms of discrimination against women
CEDEF	Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des états de l'Afrique centrale
CEF	Conseil à l'exploitation familiale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFD	Code foncier et domanial
CFIAC	Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CIFOR	Center for international forestry research
CNOPCAM	Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun
COSOP	Programme d'options stratégiques du FIDA pour le pays
COVID	Coronavirus Disease
CPIA	Country policy and institutional assessment
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
CVA	Chaîne de valeur agricole
DRF	Demande de retrait de fonds
DSDSR	Document de stratégie de développement du secteur rural
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
EDS-MICS	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
EF	Etats financiers
EIE	Evaluation de l'impact environnemental
EMF	Établissements de microfinance
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Francs de la communauté financière d'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIPS	Faster implementation of project start-up
FMD	Financial management services division
GES	Gaz à effet de serre
GIC	Groupe d'initiative commune
GIE	Groupements d'intérêt économique
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique
IPAC	Interprofession aquacole au Cameroun
IRAD	l'Institut de recherche agronomique pour le développement
MBOSCUDA	Mbororo social and cultural association
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural ;

MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINDCAF	Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières
MINEE	Ministère de l'eau et de l'énergie,
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINEPIA	Ministère de l'élevage, pêches et industries animales
MINFOF	Ministère des forêts et de la faune
MINJEC	Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MINPROFF	Ministère de la promotion de la femme et de la famille
MINSANTE	Ministère de la santé
OCHA	UN Office for the coordination of humanitarian affairs
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisations paysannes agricoles
OSC	Organisation de la société civile
PADFA II	Projet d'appui au développement des filières agricoles, phase 2
PAM	Programme alimentaire mondial
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PCD	Plan communal de développement
PD-CVEP	Projet de développement des filières de l'élevage et de la pisciculture
PDEA	Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole
PEA-Jeunes	Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PLANOPAC	Plateforme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petite et moyenne industrie
PNACC	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNAN	Politique nationale d'Alimentation et de Nutrition
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNUD	Programme des nations unies pour le développement.
PPEA	Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole
PSV	Personne socialement vulnérable
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PU	Première urgence
RAF	Responsable administratif et financier
RNB	revenu national par habitant
RNB/hab	Revenu national brut par habitant
SAF	Service administratif et financier
SCD	Société coopérative de développement
SCE	Stratégie pour la croissance et l'emploi
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SI	Solidarité international
SMART	Standardized monitoring and assessment of relief and transitions ^[1]
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti

SND	Stratégie nationale de développement
SUN	Scaling up nutrition
SYGIAC	Système de gestion des informations aquacoles au Cameroun
SYSCOHADA	Système comptable de l'OHADA
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UEP	Unité d'exécution du programme
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
VAN	Valeur actuelle nette
VRD	Voirie et réseau divers
WASH	Water, Sanitation and Hygiene
ZAE	Zones agroécologiques

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Gender Transformative Youth Sensitive Nutrition Sensitive Persons with Disabilities Indigenous Peoples
Climate Finance Adaptive Capacity

Résumé

Rationale. Cameroonian aquaculture entrepreneurship emerged from the Aquaculture Entrepreneurship Promotion Project (AEPP) implemented from 2016 to 2019 at the initiative of the government supported by IFAD. During this period, aquaculture production was doubled to about ten thousand tonnes per year under the impetus of a new generation of fish farmers trained in modern and efficient production techniques, but also thanks to the entrepreneurial approach of the project, which built a network of three cooperatives and promoted a portfolio of over 300 aquaculture entrepreneurs. While the aquaculture sector makes a marginal contribution (less than 1%) to the Gross Domestic Product (GDP), the AEPP thus laid the foundations for a transforming and diversifying the economy dominated by the agro-pastoral sector. Therefore, making aquaculture a pillar of the sectoral strategy promoted by SND 30 and the sub-sectoral strategy of livestock, fisheries and animal industries. The design of the AEDP embodies this new orientation in the cooperation programme between IFAD and the Government of Cameroon, which have agreed to make a major investment with a view to strengthening food and nutritional security while consolidating economic growth for the benefit of resilient poor rural people.

While the outcomes of the AEPP are sufficient to justify this scaling up design, the AEDP is essential in a context of increased rural poverty (56.8% in 2014) and limited access of fish farmers to productive assets. Indeed, access to quality inputs (fingerlings and food), adapted financial and non-financial services, storage, processing and marketing infrastructure remain the main constraints of Cameroonian aquaculture already impacted by climate change. These are mainly due to low public and private investments in the sector leading to a weak capacity of actors to increase production and productivity for competitive markets. Faced with such a context, the AEDP theory of change assumes that a value chain approach (upstream/services, production, downstream/processing, packaging, marketing) with the market as an entry point can regulate in a balanced way the allocation of resources to be invested in each of the links in the value chain. Indeed, the AEDP aims to lift the current compartmentalization between the different segments of aquaculture to trigger a production dynamic that meets market needs in quantitative and qualitative terms. Its approach is sensitive to the climate, gender, rural youth and nutrition.

Targeting. The AEDP will intervene in concentrated rural and peri-urban areas conducive to aquaculture activity in five regions, including the three AEPP regions: Centre, Littoral and South, plus two new ones: the Far North and the West. The Program will start in the basins where there is already potential supply and demand for aquaculture services and a dynamic aquaculture activity and, through a knock-on effect, will gradually extend to areas with high aquaculture potential, but little valued in the regions of intervention. The coverage strategy is based on (i) an intensive planning and rapid execution approach in the three regions of the pilot phase; and (ii) on a prudential planning and execution approach aimed at a gradual ramp-up for the two new regions. In terms of socio-economic targeting, the model that the AEDP will promote relies on the strengthening the production and marketing capacities for poor communities for food and nutritional security purposes. PDEA will also use a value chain development approach that focuses on market as an entry point for structuring production and adapting the capacities likely to meet demand on commercial outlets. The priority target climate resilient species of the AEDP are tilapia (*oreochromis niloticus*) and African catfish (*clarias gariepinus*). On a smaller scale, the production of other species will be supported, such as carp, kanga, etc.

In the five-targeted regions, AEDP support will directly benefit to 30,000 rural people, corresponding to about 23,000 households with approximately 126,500 people. Women will represent 40 percent and youth 50 percent of all field activities. The target group includes individual fish farmers (or aquaculture promoters), cooperatives and groups, small family farms, rural households including those headed by women, active rural women and youth or with a diversified potential for economic and professional integration in the links in aquaculture, rural people who are economically and socially vulnerable, such as people with disabilities, indigenous minorities, etc.

Objective and impacts. The development objective of the programme is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and climate resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain.

Components. The AEDP implements three components: (a) Improvement of productivity and resilience of aquaculture systems; (b) Development of aquaculture value chain; and (c) policy dialogue and programme coordination.

In component A, by the end of the programme cycle, "the productivity and resilience of aquaculture production systems are improved". Under this component, the AEDP will (i) facilitate fish farmers' access to inputs (fingerlings, feed), efficient and resilient advisory services and improved nutrition; (ii) develop structuring and resilient infrastructure for production and marketing; and (iii) strengthen the mechanisms for facilitating the climate resilient aquaculture production system.

With the expected outcome "the added value generated by aquaculture is increased", component B will promote and develop inclusive commercial aquaculture, develop financing mechanisms adapted to the needs of the sector and business partnerships with the private sector while strengthening the technical and entrepreneurial skills of the actors.

For component C, the expected outcome is to improve the regulatory framework and inclusive promotion of a climate resilient aquaculture sub-sector. The AEDP will support the updating of the aquaculture strategic plan and will facilitate the animation of multi-stakeholder consultations as well as citizen engagement initiatives. Furthermore, this component will organize the administrative and fiduciary management of the AEDP by focusing on results and transparency. It will coordinate the implementation of activities carried out with the target group with support partners, and will organize the monitoring-evaluation, gender, knowledge management and communication system. The AEDP will publish the data and implement a dedicated website. It will also establish an information feedback and complaints management mechanism.

Costs and financing. The total cost of the AEDP, over a period of eight years (2023-2030), including physical and financial contingencies, amounts to 61.6 million USD. The breakdown of the total base costs (57.1M) by component is as follows: (i) Improvement of productivity and resilience of aquaculture systems: USD 15.7 million, or 27 percent; (ii) Development of aquaculture value chain: USD 30.5 million, or 53 percent; and (iii) Policy dialogue and coordination: USD 10 million or 18 percent. The USD 1 million FIPS represents 2 percent of the total base costs.

The PDEA financing plan is as follows: (i) IFAD, US\$ 47.0 million (76.3%); (ii) Government of Cameroon: US\$ 5.5 million (8.9%); (iii) beneficiaries, US\$ 2.8 million (4.6%); (iv) Private aquaculture sector, US\$ 3.1 million (5.0%); and the financial institutions, US\$ 3.2 million (5.2%). Parallel co-financing from AfDB for US\$5million and 2 million from other Development partners involved in the aquaculture sector (GIZ, European Union, FAO and ILO).

Benefits and economic analysis. The results and key financial indicators show that the various aquaculture business models are profitable with additional net margins and attractive returns on investment as well as benefit-cost ratios. The business models promoted make it possible to earn a monthly income in a cruising situation that meets at least or even exceeds the Guaranteed Interprofessional Minimum Wage and the average monthly income per capita in Cameroon (125 Usd). The basic economic internal rate of return stands at 15.4% and the net present value at 19 million USD or 11 billion FCFA for an economic opportunity cost of capital of 5.7%. Taking into account greenhouse gas (GHG) emissions mitigation measures valued at the market price (i.e. 25 Euro/tCO₂e), the AEDP could generate a net present value (NPV) of 29 million Usd and an EIR of 19%. A sensitivity analysis conducted based on the potential risks identified as part of the implementation of activities confirms its robustness.

After a 8-year cycle (2023-2030), several impacts are expected including: (i) increase in annual aquaculture production, which will reach 25,000 tonnes; (ii) increased income and profits benefitting to 75 percent of initiatives promoted; (iii) the creation and development of about 3,200 entrepreneurial initiatives occupying over 9,000 beneficiaries. These initiatives involve 40 percent women and 50 percent young people; (iv) improved dietary diversity for 30 percent of supported households, 1,500 of which also receive targeted support to improve their nutrition.

Approach and exit strategy. The implementation of the program will be structured according to the following phases: (i) a pre-start-up phase during which FIPS resources will be mobilized and spent for the activities listed in annex 12. This phase runs until the entry into force of the financing agreement; (ii) a preparatory phase with the mobilization of diversified technical assistance planned for the configuration of aquaculture production systems and the establishment of aquaparks (years 1 to 3); (iii) a phase of promoting aquaculture enterprises (years 4 to 6); (iv) a phase of consolidation and strengthening of viability (years 7 and 8). There is no watertight compartmentalization between the implementation phases. Phase 2 overlaps with the first, as business promotion and creation activities will be implemented on a continuous basis depending on the favorable conditions that will arise in the regions. The intervention strategy of the AEDP is designed to make room for the maturation, consolidation and ownership of achievements. Throughout its cycle, the project will implement a transfer plan that will ensure anchoring in national and local long-term institutions.

Risks^[1] The integrated risk analysis framework has been completed. An environmental, social and climate management framework (ESCMF) is developed to define the principles, rules, guidelines and procedures for assessing the program's environmental, social and climate risks and impacts. The project is classified as moderate for environmental and social risks. For climate risks, the project is also classified as moderate.

Supervision and Coordination. The AEDP will be placed under the supervision of MINEPIA, which will chair the Steering Committee. A Programme Implementation Unit (PIU) with International Technical Assistance will be established in Yaoundé to perform technical, administrative and fiduciary planning and execution functions. PIU will be relayed in each of the five regions by a regional team hosted by the aquaculture station.

Financial management and procurement. At the design stage, the financial management risk is assessed as substantial. Implementation of the recommended measures should help reduce the risk to a "moderate" level. The administrative and financial management procedures will be detailed in the Project Financial Management and Financial Control Arrangements Letter (FMFCL) and in the AEDP procedures manual. The management system described in the manual will clarify the hierarchical and functional relationships among the staff. Procurement will be conducted in accordance with IFAD guidelines and the Public Procurement Code of the Republic of Cameroon insofar as the provisions of the code are compatible with IFAD guidelines.

Planning. The AEDP will be implemented based on AWPB segmented into quarterly tranches to facilitate implementation and monitoring. These AWPBs will be prepared in a bottom-up manner starting from the regions to end up with a national programme, which will be submitted for approval to the Steering Committee and then to IFAD in strict compliance with the agreed deadlines.

Monitoring and evaluation, knowledge management and communication. The AEDP monitoring-evaluation system (SSE) will be linked to the national mechanism for monitoring and evaluating development results, in order to contribute during the implementation and post-implementation phase of the AEDP, to improving the sector monitoring of the MINEPIA. The M&E system will be backed by a manual and operationalized through a multifunctional Web application with a database configured according to the AEDP needs.

The AEDP will develop a knowledge management and communication plan. Documentation will be created on the tools developed by the programme, successful experiences and good practices.

Innovations and scaling up. In accordance with its market access facilitation approach, the AEDP takes contractual aquaculture to another level through its inclusive structured market concept and approach. The structured market makes it possible to develop win-win productive partnerships by offering small-scale aquaculture promoters (aquastart, aquadev) opportunities that secure operations, guarantee the quality of the aquaculture product as well as marketing, profitability and a good level of revenue. This innovation helps to control production and regulate the supply and demand of aquaculture products. The climate resilient aquastart and aquadev entrepreneurial initiatives that will be promoted in the AEDP in partnership with market operators offer large-scale spin-off prospects in Cameroon and can be capitalized on to serve as replicable models in other African contexts.

Engagement and feedback. The inclusive approach of the AEDP is conducive to the engagement of aquaculture stakeholders in the activities. The first level of beneficiary engagement is defined by targeting. The program will implement a participatory, inclusive and flexible targeting strategy based on a three-dimensional approach: (i) geographic targeting of production basins and socio-economic targeting; (ii) direct targeting, and (iii) self-targeting, all backed by facilitation and empowerment measures to promote rural entrepreneurship and increase the possibilities of including the vulnerable in economic activities likely to contribute to improving their well-being. The second level of engagement is linked to the governance bodies in which the actors will be represented as full stakeholders. The third level is the establishment of regional platforms and the participation of aquaculture stakeholders in review activities on policies and strategies for the sub-sector.

Grievance redress. The AEDP provides for each region of intervention and per year, a citizen-monitoring mission intended to take stock of the difficulties encountered by aquaculture promoters in accessing the services provided by the programme. These missions will provide forums for discussion between actors in the sector to identify grievances in the various climate resilient value chain links. A detailed Grievance redress mechanism was developed and included in the ESCMF.

Start-up plan. A Faster Implementation of Project Start-up (FIPS) advance of about USD one Million will be made available to cover expenditures relating to preparatory activities. The design of the AEDP anticipates the legal requirements that often delay the entry into force of the financing agreement and start-up of project activities. The PIU and MINEPIA will speed up the process to satisfy the conditions precedent to the first disbursement, to allow maximizing the time of deployment of the activities with the target group.

Justification. L'entrepreneuriat aquacole camerounais a émergé avec l'appui du projet de promotion qui lui a été dédié à titre pilote (PPEA) de 2016 à 2019 à l'initiative du gouvernement soutenue par le FIDA. Pendant cette période, la production aquacole a été doublée passant à environ dix mille tonnes par an sous l'impulsion d'une nouvelle génération d'aquaculteurs formés aux techniques modernes et performantes de production, mais aussi grâce à l'approche entrepreneuriale du projet qui a constitué un réseau de trois coopératives et promu un portefeuille de plus de 300 entrepreneurs aquacoles. Alors que l'aquaculture n'apporte encore qu'une contribution marginale (moins de 1%) au produit intérieur brut, le PPEA a démontré que l'entrepreneuriat aquacole recelait un important potentiel de croissance, compte tenu de la forte demande sur les marchés et de la rentabilité de la production. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet pilote PPEA ont démontré le caractère transformateur de l'entrepreneuriat aquacole dans le secteur agropastoral. C'est sur cette base que l'aquaculture a été identifiée comme l'un des piliers de la SND 30^[1] et la stratégie sous sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales venait ainsi poser les bases d'une additionnalité transformative pour le secteur agropastoral, faisant désormais de l'aquaculture un pilier de la stratégie sectorielle promue par la SND 30 et la stratégie sous sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales. La conception du PDEA concrétise cette nouvelle orientation dans le programme de coopération entre le FIDA et le Gouvernement du Cameroun qui se sont accordés pour apporter un investissement d'envergure en vue de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en consolidant la croissance économique au profit des ruraux pauvres vulnérables aux changements climatiques et à la dégradation des ressources naturelles et écosystèmes.

Si les résultats du PPEA sont suffisants pour justifier une action d'envergure, celle-ci se révèle capitale dans un contexte de pauvreté rurale accrue (56,8% en 2014) et d'accès limité des aquaculteurs aux facteurs de production. En effet, l'accès à des intrants de qualité (alevins et aliments), aux services financiers et non financiers adaptés, aux infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation restent les principales contraintes de l'aquaculture camerounaise. Celles-ci sont essentiellement dues aux faibles investissements publics et privés dans le secteur conduisant à une faible capacité des acteurs à augmenter la production et la productivité pour des marchés compétitifs. Face à un tel contexte, la théorie de changement du PDEA s'appuie sur une approche chaîne de valeur ayant le marché comme point d'entrée. En effet, le PDEA ambitionne de lever les principales contraintes des différents segments de l'aquaculture pour déclencher une dynamique de production répondant au besoin du marché en termes de quantité et de qualité. Son approche se veut sensible à l'environnement, aux changements climatiques, au genre, aux jeunes et à la nutrition.

Le PDEA interviendra dans des zones rurales et péri-urbaines propices à l'activité aquacole dans cinq régions : Centre, Littoral, Sud, l'Extrême-nord et l'Ouest. Il démarrera ses interventions dans les bassins où il existe déjà un potentiel d'offre et de demande en service aquacole. La stratégie de couverture repose sur (i) une approche de planification intensive et d'exécution rapide dans les trois régions de la phase-pilote (Centre, Sud, Littoral) ; et (ii) sur une approche prudentielle de planification et d'exécution visant une montée en charge progressive pour les deux nouvelles régions (Extrême Nord et Ouest). En termes de ciblage socio-économique, le PDEA visera en premier lieu à renforcer les capacités de production, de transformation et de commercialisation des communautés pauvres à des fins de sécurité alimentaire et nutritionnelle. PDEA promouvra également une approche de développement de la filière aquacole qui repose sur le marché comme point d'entrée pour structurer la production et adapter les capacités susceptibles de répondre à la demande sur les marchés. Les espèces-cibles prioritaires du PDEA résilientes aux changements climatiques qui existent déjà localement et correspondant aux habitudes alimentaires des zones cibles sont le tilapia (*oreochromis niloticus*) et le poisson-chat africain (*clarias gariepinus*). A moindre échelle sera soutenue la production d'autres espèces en réponse à la demande locale à l'instar de la carpe, du kanga, etc.

Dans les 5 régions-cibles, les appuis du PDEA toucheront directement 30.000 hommes et femmes ruraux correspondant à environ 23.000 ménages^[2] au sein desquels 126.500 personnes seront dénombrées. Les femmes représenteront 40 pourcent et les jeunes 50 pourcent dans l'ensemble des activités à impact direct sur les bénéficiaires. Le groupe-cible comprend les aquaculteurs individuels hommes et femmes, des coopératives et groupements les représentants, les petites exploitations familiales, les ménages ruraux y compris ceux dirigés par des femmes, et jeunes ruraux actifs ou avec un potentiel diversifié pour l'insertion économique et professionnelle dans les maillons de l'aquaculture, les ruraux économiquement et socialement vulnérables, à l'instar des personnes en situation de handicap, les minorités autochtones, etc.

L'objectif de développement du programme est d'améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique des ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes en développant l'entrepreneuriat aquacole. L'orientation business au cœur de la stratégie vise l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur aquacole.

Composantes. Le PDEA met en œuvre trois composantes interdépendantes : (a) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles ; (b) développement de la filière aquacole ; et (c) dialogue politique et coordination du programme.

Avec comme effet attendu « *la productivité et la résilience climatique des systèmes de production, de transformation et de commercialisation aquacole sont améliorées de manière inclusive et équitable* », la composante A du PDEA (i) financera des initiatives qui améliorent l'accès des aquaculteurs hommes et femmes aux intrants de qualité (alevins, aliments), aux services de conseil technique, entrepreneuriale et à l'information sur les bonnes pratiques nutritionnelles ; (ii) développera des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation résilientes aux changements climatiques ; et (iii) renforcera les dispositifs de facilitation de l'appareil de production aquacole.

Dans la composante B, à terme, « *la valeur ajoutée générée par l'aquaculture est augmentée* », Dans cette composante le PDEA va promouvoir et développer une aquaculture commerciale inclusive, développer des mécanismes de financement adaptés aux besoins de la filière et des partenariats d'affaires avec le secteur privé, et enfin renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs. Le programme va promouvoir les partenariats public-privé^[3] avec les producteurs (PPPP). La stratégie sera d'« attirer, renforcer et intégrer » les petits exploitants dans des liens d'affaire tissés par les PME du secteur aquacole.

Pour la composante C, l'effet attendu est celui de l'amélioration de l'environnement politique et du cadre de régulation et de promotion inclusives du sous-secteur aquacole. Le PDEA accompagnera l'actualisation des documents d'orientations stratégiques de l'aquaculture et facilitera l'animation des concertations multiacteurs ainsi que des initiatives d'engagement citoyen. Par ailleurs, cette composante organisera la gestion administrative et fiduciaire du PDEA en se focalisant sur les résultats et la transparence. Elle coordonnera la mise en œuvre des activités menée auprès du groupe-cible avec les partenaires d'appui, et organisera le système de suivi-évaluation, du genre, de la gestion des savoirs et de la communication. Le PDEA publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié. Il établira également un mécanisme de remontée d'information et de gestion des plaintes.

Coûts et financement. Le coût total du PDEA, sur une période de huit ans (2023-2030), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 61,6 millions d'USD. La ventilation des coûts totaux de base (soit 57,1M d'USD) par composante se présente comme suit : (i) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles : 15,7 millions d'USD, soit 27 pourcent ; (ii) Développement de la filière aquacole : 30,5 millions d'USD, soit 53 pourcent; (ii); et (iii) Dialogue politique et coordination : 10 millions d'USD, soit 18 pourcent. Le FIPS de 1 million d'USD représente 2 pourcent du coût de base total.

Le plan de financement du PDEA se présente comme suit : (i) 47,0 millions d'USD du FIDA (76,3 pourcent); (ii) Gouvernement du Cameroun : 5,5 millions d'USD (8,9 pourcent) ; (iii) bénéficiaires : 2,8 millions d'USD (4,6 pourcent); (iv) secteur privé : 3,1 millions d'USD (5,0 pourcent) ; et les institutions financières locales: 3,1 millions d'USD (5,2 pourcent). Le programme bénéficiera du financement parallèle de la BAD à hauteur de 5 millions d'USD et des autres partenaires de développement impliqués dans le secteur à hauteur de 2 millions d'USD (GIZ, Union européenne, FAO et OIT).

Avantages et analyse économique. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises aquacoles sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants ainsi que des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Les modèles d'entreprises promues permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière répondant au minimum voire supérieur au Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et au revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun (125 USD). Le taux de rentabilité interne économique de base s'établit à 15,4 % et la valeur actuelle nette à 19 millions d'USD soit 11 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t|CO₂e), le PDEA pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 29 millions d'USD et un TRI de 19%. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques potentiels identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités en confirme sa robustesse.

Après un cycle de 8 ans (2023-2030), plusieurs impacts sont attendus dont : (i) l'accroissement inclusif et équitable de la production aquacole annuelle qui atteindra les 25 000 tonnes grâce à une amélioration des rendements subséquente à l'adoption de pratiques de production performantes, résilientes et respectueuses de l'environnement ; (ii) l'augmentation des revenus et des profits touchant 75 pourcent des aquaculteurs hommes et femmes promus grâce à l'intégration massive des entrepreneurs aquacoles dans les différents segments de marché et la promotion des partenariats productifs inclusifs; (iii) la création et le développement d'environ 3 200 initiatives entrepreneuriales occupant plus 9 000 bénéficiaires^[4]; (iv) l'amélioration de la diversité du régime alimentaire pour 50 pourcent des ménages appuyés dont 1 500 reçoivent par ailleurs un appui ciblé pour améliorer leur nutrition.

Approche de mise en œuvre et stratégie de sortie. La stratégie d'intervention du PDEA est fondée sur la maturation, la consolidation et à l'appropriation des acquis. La mise en œuvre du programme sera structurée selon les phases suivantes : (i) une phase de pré-démarrage au cours de laquelle seront mobilisées et dépensées les ressources du FIPS pour les activités énumérées en annexe 12. Cette phase court jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de financement ; (ii) une phase préparatoire avec mobilisation de l'assistance technique diversifiée prévue en vue de la configuration des systèmes de production aquacole et de la mise en place des aquaparc (ans 1 à 3); (iii) une phase promotion des entreprises aquacoles (ans 4 à 6); (iv) une phase de consolidation et de renforcement de la viabilité (ans 7 et 8). Il n'existe pas de cloisonnement étanche entre les phases de mise en œuvre. La phase 2 se chevauche avec la première, car les activités de promotion et de création des entreprises seront mises en œuvre de façon continue en fonction des conditions favorables qui se présenteront dans les régions. Tout au long de son cycle, le projet mettra en œuvre un plan de désengagement et de transfert qui assurera l'ancrage dans les dispositifs pérennes.

Risques^[5]. Un cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) est élaboré pour définir les principes, règles, directives et procédures d'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du programme. Le projet est classifié modéré pour les risques environnementaux et sociaux. Pour les risques climatiques, le projet est aussi classifié modéré.

Tutelle et coordination. Le PDEA sera placé sous la tutelle du MINEPIA qui en présidera le Comité de pilotage. Celui-ci sera établi par décision ministérielle qui en précisera la composition, l'organisation et le fonctionnement. Une Unité d'exécution du programme (UEP) sera établie à Yaoundé pour assurer les fonctions de planification et d'exécution technique, administrative et fiduciaire. L'Unité de coordination sera relayée dans chacune des 5 régions par une antenne domiciliée à la station aquacole de la région. Elle sera

renforcée par la mobilisation d'expertises internationales résidentes et ponctuelles répondant à des besoins d'assistance technique ciblée.

Gestion financière et passation des marchés. Au stade de la conception, le risque de gestion financière est jugé substantiel. La mise en œuvre des mesures recommandées devrait ramener le risque à un niveau « moyen ». Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet et dans le manuel de procédures du PDEA. Le dispositif de gestion s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable animée par un service doté d'un personnel qualifié. Le dispositif de gestion décrit dans le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de l'équipe administrative et financière. La passation de marché sera conduite en conformité avec les directives du FIDA, la lettre d'arrangement en matière de passation des marchés et le code des marchés publics de la République du Cameroun dans la mesure où les dispositions du code sont compatibles avec les directives du FIDA.

Planification. Le PDEA sera exécuté sur la base de PTBA segmentés en tranches trimestrielles pour faciliter l'exécution et le suivi. Ces PTBA seront préparés de manière ascendante en partant des régions pour aboutir à un programme national qui sera soumis aux instances d'approbation (Gouvernement et FIDA) dans le respect rigoureux des délais convenus.

Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication. Le système de suivi-évaluation (SSE) du PDEA sera lié au mécanisme national de suivi et d'évaluation des résultats de développement, afin de contribuer pendant la phase d'exécution et post exécution du PDEA, à l'amélioration du suivi sectoriel du MINEPIA. Il sera adossé à un manuel et opérationnalisé à travers une application informatique Web multifonctionnelle avec une base de données paramétrée suivant les besoins en suivi-évaluation et en informations du PDEA.

Le PDEA développera une stratégie de communication assortie d'un plan de gestion des savoirs et de communication. Une documentation sera créée sur les outils développés par le programme, les expériences réussies et les bonnes pratiques.

Innovations et mise à l'échelle. Dans son approche de facilitation de l'accès au marché en tenant compte des différences entre les hommes et les femmes selon leur âge, état civil et situation d'handicap, le PDEA porte l'aquaculture contractuelle à un autre niveau par son concept et sa démarche inclusifs de marché structuré. Le marché structuré permet en effet de développer des partenariats productifs gagnant-gagnant en offrant aux petits aquaculteurs hommes et femmes (aquastart, aquadev) des opportunités qui sécurisent l'exploitation, garantissent la qualité du produit aquacole ainsi que la commercialisation, la rentabilité et un bon niveau de revenu. Cette innovation contribue à maîtriser la production et à réguler l'offre et la demande de produits aquacoles. Les initiatives entrepreneuriales aquastart et aquadev qui seront promues dans le PDEA en partenariat avec les opérateurs de marché offrent des perspectives d'essai à grande échelle au Cameroun et capitalisables pour servir de modèles reproductibles dans d'autres contextes africains.

Participation et retour d'information. L'approche inclusive et équitable du PDEA est propice à la participation des acteurs aquacoles, hommes et femmes, aux activités dans les différentes composantes. Le premier niveau de participation des bénéficiaires est défini par le ciblage et l'approche stratégique de partenariats d'accès aux marchés. Le programme mettra en œuvre une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible qui reposera sur une démarche à trois dimensions: (i) un ciblage géographique des bassins de production et un ciblage socio-économique; (ii) un ciblage direct, et (iii) un auto-ciblage, le tout adossé à des mesures de facilitation et d'autonomisation pour promouvoir l'entrepreneuriat rural et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur bien-être. Les partenariats productifs renforcent la participation des producteurs à la structuration des marchés aquacoles. Le deuxième niveau de participation est relié aux instances de gouvernance dans lesquels les acteurs seront représentés en tant que parties prenantes à part entière. Le troisième niveau est la mise en place de plateformes régionales et la participation des acteurs aquacoles dans les activités de revue sur les politiques et stratégies du sous-secteur.

Mécanisme de traitement des plaintes. Le PDEA prévoit par région d'intervention et par an une mission de veille citoyenne destinée à faire le point sur les difficultés rencontrées par les aquaculteurs dans l'accès aux services fournis par le programme. Ces missions offriront des espaces d'échanges entre les acteurs de la filière pour recenser les plaintes dans les différents maillons de la filière.

Plan de démarrage. Avant l'approbation du PDEA, une avance au démarrage d'un montant de l'ordre 1 million d'USD sera mis à disposition pour couvrir les dépenses relatives aux activités préparatoires au démarrage du PDEA. La préparation du PDEA anticipe les exigences légales qui souvent retardent le démarrage des activités après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Il s'agira de s'employer à satisfaire dans les meilleurs délais, les conditions préalables au premier décaissement et la réalisation de certaines études d'état des lieux et de référence, pour permettre de maximiser le temps de déploiement des activités auprès du groupe-cible.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

[Ref \[1\]](#)

1. **Situation et cadre macroéconomique.** Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, stratégiquement situé sur le golfe de Guinée. Avec un taux de croissance démographique annuel de 2,5 pourcent, sa population est estimée en 2019 à 25,3 millions (UNFPA 2019), dont 51 pourcent de femmes et 80 pourcent de jeunes de moins de 35 ans. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de US 1 534 \$ (prix courants) en 2018, l'économie est largement tirée par ses

secteurs primaires. Après une période de croissance régulière, la croissance du PIB réel du pays a légèrement ralenti en 2019 par rapport à 2018 (4,0% contre 4,1% respectivement) en raison de la crise sociopolitique dans les régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest)^[2] et ses répercussions sur l'agriculture et de l'agro-industrie qui sont à forte intensité de main d'œuvre. L'environnement des affaires doit être remanié pour permettre au secteur privé de jouer un rôle de premier plan dans la croissance économique, comme en témoignent le classement de la compétitivité mondiale de la Banque mondiale de 123 sur 144 pays.

2. **Contexte de fragilité.** Sur le plan politique, le Cameroun qui était réputé pour sa stabilité politique connaît depuis quelques années de sérieux défis sécuritaires avec les attaques terroristes dans la zone du lac Tchad et des velléités sécessionnistes dans les zones anglophones. Bien que la qualité des institutions et des politiques du Cameroun soit jugée supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, il est classé parmi les pays qui présentent des situations de conflit et de fragilité depuis 2020. Le facteur déterminant de la catégorisation du Cameroun dans les pays présentant des situations de fragilité est la détérioration de l'insécurité causée par les troubles sociopolitiques (violentes revendications politiques dans les régions Anglophones, attaques répétées de Boko Haram au Nord). La stratégie du PDEA s'appuiera sur une évaluation périodique continue de cette fragilité pour adapter ses interventions en fonction de la situation de chaque région-cible.
3. **Effet Covid-19 et la crise en Ukraine.** La pandémie de COVID-19 a durement touché l'économie camerounaise, avec une contraction du PIB de 3,5 % en 2020. La baisse de la demande mondiale et baisse des prix des principaux produits d'exportation du pays (pétrole, café, cacao, coton, aluminium et caoutchouc) et contractions dans les secteurs des transports ont entraîné un déficit budgétaire (4,6 % du PIB en 2020 contre 2,2 % en 2019). Au total, 93 % des entreprises et 60 % des ménages ont été négativement affectés par la pandémie selon l'Institut national de la statistique. Cette situation est d'autant plus accentuée par le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a affecté les prix des produits de première nécessité entraînant l'augmentation des pressions inflationnistes en général, plus accentuées sur les produits provenant de ces deux pays, notamment la farine de blé et ses produits dérivés, les engrais et certains matériaux de construction. Malgré une marge d'incertitude importante, les perspectives économiques laissent entrevoir un rebond de croissance à 4 % en moyenne par an en 2021-2023, ainsi qu'une réduction du déficit budgétaire à 2,8 % du PIB en 2022.
4. **Pauvreté rurale.** La période de croissance économique qui est positive et régulière de 2000 à 2019, n'a pas été suffisamment forte pour réduire de manière significative l'incidence de la pauvreté ni les inégalités. Le rapport sur le Développement humain du PNUD indique que 45,3 pour cent de la population (soit 11,4 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 25,6 pour cent (soit plus de 6,4 millions de personnes) en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême^[3]. La crise du COVID-19 aurait entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté dont le taux est passé de 24,5 pour cent en 2019 à 25,3 pour cent en 2021 (Banque Mondiale, 2021). Le resserrement des conditions financières extérieures dans ce contexte de crise a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises. En conséquence, le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté devraient augmenter en raison des pertes d'emplois et de revenus combinées à la hausse des prix des denrées alimentaires liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.
5. **Secteur agricole et rural :** Le secteur agricole est un important pourvoyeur d'emplois au Cameroun. Il emploie plus de 50% de la population économiquement active avec une contribution estimée au PIB de 22,3%. Le gouvernement du Cameroun, dans le cadre de la formulation de sa nouvelle stratégie de développement (2020-2030), a choisi de cibler, entre autres, le secteur agricole (y compris l'élevage, la pêche, etc.) pour stimuler une croissance inclusive qui réduira l'extrême pauvreté et améliorera les moyens de subsistance ruraux. L'agriculture est considérée comme un moteur de la croissance économique et de la création d'emplois si elle peut passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture diversifiée et commercialement viable.
6. La pêche et l'aquaculture représentent également des potentiels importants de croissance et d'emploi. Selon un rapport de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) publié en 2019, la pêche, y compris l'aquaculture, emploie près de 200.000 personnes. Le secteur de la pêche contribue à 17,7% du PIB du secteur primaire et à 1,5% du PIB national (SDSR/PNIA 2020-2030). Compte tenu de l'importance de la demande et du potentiel productif du Cameroun, le sous-secteur aquacole reste l'un des potentiels productifs encore sous-exploités, alors qu'il représente une source non-négligeable de croissance et d'emploi.
7. **Entrepreneuriat aquacole et contraintes.** L'aquaculture commerciale^[4] au Cameroun est un secteur encore émergent caractérisé par de petites unités de production intégrées à des exploitations agropastorales familiales ou associées à la gestion d'une propriété foncière avec des travailleurs salariés. Les activités de transformation limitées au séchage et au fumage du poisson sont essentiellement réalisées par les femmes. La demande locale potentielle de poisson de table est forte (500.000 tonnes par an) mais les marchés sont segmentés, entre les marchés de proximité avec des variations saisonnières et ceux de la grande distribution exigeant des produits plus normalisés et principalement approvisionnés par les importations. La durée relativement longue des cycles de production (16 mois dans certains cas) constitue l'une des contraintes rencontrées par les petits producteurs et les difficultés d'accès aux intrants de qualité et à moindre coût (aliments et alevins) accentuent le faible rendement sur investissement.
8. Sous l'impulsion du PPEA (2016-2019), des entreprises spécialisées dans l'aquaculture se sont développées avec des objectifs de rentabilité et d'extension sur des marchés nouveaux, notamment pour répondre à la demande urbaine de plus en plus importante. Des exploitants familiaux investissent également dans l'intensification de leur production et recherchent des marchés réguliers. Les jeunes diplômés des filières halieutiques sont très présents dans cette dynamique, principalement dans de très petites unités dont ils souhaitent faire leur activité principale. Ils exercent aussi des emplois de techniciens dans des initiatives de type industriel portées par les promoteurs privés et le MINEPIA. Toutes ces initiatives à ambition entrepreneuriales adoptent des systèmes de production plus intensifs en étang, en aquaculture hors-sol ou par l'exploitation de cages flottantes. Les démarches sont plus souvent individuelles que collectives, comme c'est le cas pour l'ensemble du tissu des très petites et petites entreprises au Cameroun.
9. Cette dynamique a contribué à une augmentation importante de la production nationale (passée de 4 400 tonnes par an en 2016

à 9 100 tonnes en 2019) et révèle un potentiel important. Les écoles et centres de formation halieutiques attirent les jeunes techniciens et ingénieurs et dans toutes les régions, il existe un engouement pour l'activité piscicole, avec des modèles de production (clarias, tilapia) garantissant des bons retours sur investissements[5]. PDEA focalisera ainsi ses interventions sur des modèles rentables de pisciculture intensive au Cameroun, respectueuse de l'environnement en accompagnant les exploitants aquacoles pour atténuer les principaux risques environnementaux et sociaux identifiés dans le cadre des activités aquacoles à savoir : (i) la pollution des cours d'eau du fait des activités aquacoles ; (ii) la dégradation des sols et ; (iii) les conflits d'usage des eaux entre les aquaculteurs et les populations riveraines. Outre la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social au démarrage du projet et l'exécution le cas échéant d'étude sommaire à l'échelle des exploitations pendant la mise en œuvre, les principales mesures de mitigation de risques suivantes ont pu être identifiées : a) la promotion des exploitations aquacoles intensives hors sol (production en cage, bac hors sol) et circuit fermé pour favoriser une meilleure gestion des eaux et lutter contre l'érosion (gazon, béton, bâches...); b) le développement des actions de gestion intégrée de l'eau (utilisation des cultures maraichères pour filtrer l'eau avant de l'évacuer dans la nature) ; c) la promotion des actions de sensibilisation des exploitants aquacoles et des institutionnels sur la clarification de la législation sur l'occupation des plans d'eau et des zones marécageuses ; la gestion des déchets solides et la gestion optimale des eaux avec la création des fermes intégrées associant l'aquaculture à l'agriculture.

10. Les contraintes qui pèsent sur ces initiatives entrepreneuriales sont bien identifiées. En premier lieu, les contraintes d'exploitation issues de la problématique coûts/qualité/approvisionnement des alevins et aliments alors que ces intrants peuvent représenter 60% des charges d'exploitation. Cette problématique conduit de nombreux petits exploitants à internaliser les maillons en amont de la production de poisson. Elle pousse aussi à maintenir ou rechercher une activité secondaire (de formateur et de conseil pour les diplômés, ou sur l'exploitation familiale) afin de garantir un revenu. Ces stratégies d'adaptation ne permettent pas d'élever les niveaux de production pour répondre à la demande et se positionner sur les segments de marchés urbains à haute valeur ajoutée. Les producteurs souffrent aussi des contraintes d'un secteur en émergence : la filière n'est pas organisée, les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation manquent et les institutions financières n'investissent pas un secteur dont elles ne connaissent pas bien la rentabilité et les risques. L'interprofession naissante (IPAC) pose à peine les bases de la structuration de la filière pour donner une meilleure visibilité aux acteurs et contraindre les relations entre les maillons. Enfin, les coûts d'entrée dans l'activité sont importants et freinent l'initiative des plus jeunes et de ceux qui n'ont pas de capital foncier ou ne peuvent constituer le capital de démarrage pour les aménagements, équipements ainsi que pour constituer leur fonds de roulement.
11. **Stratégies nationales, politiques et institutions chefs de file** : Dans le cadre de la vision 2030, le secteur de la pêche et de l'aquaculture pourrait jouer un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois. Pour la période 2020-2030, le gouvernement entend investir dans l'amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur de la pêche et particulièrement de l'aquaculture. Pour ce faire, le gouvernement vise une production annuelle de 50 000 tonnes pour l'aquaculture à l'horizon 2030 conformément à la Stratégie de développement du secteur rural et au Plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA) et à la politique dite « d'import-substitution ». Pour assurer la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement a mis en place une batterie de mesures pour favoriser le développement du secteur aquacole, notamment à travers sa politique fiscale. En effet, depuis la loi de finances pour 2021, les équipements aquacoles sont exonérés de tous droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) suscitant l'appétit du secteur privé à investir dans l'aquaculture. Un des piliers de la Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30) s'articule autour de la promotion de l'emploi des jeunes et de l'insertion active des jeunes dans le circuit économique. Plus précisément, la stratégie s'attaque au sous-emploi des jeunes, aux emplois de faible qualité et à l'adéquation de l'offre de formation en soutenant l'émergence d'un environnement propice au développement des entreprises créatrices d'emplois.
12. Le gouvernement du Cameroun s'est engagé à adopter une approche multisectorielle pour améliorer les résultats nutritionnels nationaux, comme le prévoit la politique alimentaire et nutritionnelle multisectorielle du Cameroun. La nutrition est intégrée dans le récent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et le Plan d'action prioritaire de lutte contre la malnutrition du Cameroun. Le gouvernement a également adopté la Politique Nationale Genre (PNG), qui promeut l'égalité des chances sociales et économiques pour les femmes et les hommes. Il s'agit de (i) renforcer les capacités entrepreneuriales et managériales des femmes et des jeunes filles ; (ii) faciliter l'accès des femmes productrices au marché ; (iii) faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production ; et (iv) la mise en place de structures d'appui aux entreprises créées et gérées par des femmes.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

Ref [1]

13. **Genre** : Avec un indice d'inégalité entre les sexes de 0,566 et un rang de 140e sur 162 pays en 2019, le Cameroun reste parmi les pays les plus inégalitaires au monde. Selon le Bureau Central des Recensements et des Études de la Population (BUCREP), les femmes représentent 51% de la population du Cameroun. Le secteur primaire (principalement agricole) emploie 80% de femmes. Bien qu'elles réalisent une grande partie des tâches agricoles et non agricoles (transformation de la production, commercialisation, etc.), l'autonomisation économique des femmes continue d'être entravée par un accès limité aux actifs, aux compétences et aux opportunités ainsi que par un contrôle limité sur les actifs et les ressources. Dans tous les groupes ethniques, les hommes contrôlent tous les actifs stratégiques de la famille (terre, bétail, argent, technologie, intrants, éducation des enfants, accès aux soins de santé, etc.) et par conséquent, ont une pleine autorité décisionnelle sur ces aspects. Dans les zones rurales, les femmes ont tendance à travailler 1,5 à trois fois plus longtemps que les hommes. Cela se traduit par moins de temps disponible pour les activités génératrices de revenus, le repos, les loisirs et la participation aux forums communautaires. Elles consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine que les hommes aux tâches ménagères non rémunérées. Les femmes font face à des défis quotidiens pour équilibrer les responsabilités domestiques et économiques. Dans une étude de cas sur l'aquaculture dans le centre du Cameroun, les femmes préféraient les activités qui pouvaient être entreprises le soir ou pendant les moments libres plutôt que l'aquaculture qui nécessite une supervision quotidienne dédiée.

14. Bien que les femmes représentent numériquement la majorité de la population jeune et adulte du Cameroun, elles sont largement exclues de la participation à la prise de décision et à la vie publique. En dehors de l'Assemblée nationale, avec une représentation de 30,5%, au niveau national, la représentation des femmes reste très faible. Les femmes et les jeunes sont largement représentés dans les réseaux, mais ils sont peu ou pas impliqués dans la prise de décision au niveau communautaire. Les décisions sont prises par le chef du village, son conseil et les notables du village (généralement exclusivement des hommes). Ainsi, malgré le rôle prédominant des femmes dans la production agricole, y compris le secteur de la pêche, et dans l'économie domestique, les hommes ont un accès privilégié aux réunions publiques communautaires et prennent souvent les décisions qui concernent l'ensemble de la communauté.
15. **Sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Le Cameroun connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique, en particulier dans les zones touchées par les conflits et les chocs climatiques. Cette insécurité alimentaire s'est aggravée au cours des cinq dernières années avec des disparités régionales. Globalement, environ 16% des ménages souffrent d'insécurité alimentaire (3,9 millions), dont 211 000 personnes en situation grave (SDSR/PNIA 2020-2030). L'actuelle crise pandémique du COVID-19 aggrave la situation. L'Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Avril, 2021)^[2], révèle qu'au Cameroun, un ménage sur quatre vit dans une situation d'insécurité alimentaire, soit 22,9% de la population, dont 2,4% sont en insécurité alimentaire sévère. Les communautés rurales, y compris les personnes en déplacement forcé, sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire (22,2% d'insécurité alimentaire et 1,4% d'insécurité alimentaire sévère - SDN 30) que les ménages situés dans les zones urbaines, telles que Yaoundé ou Douala (10%). En outre, l'accès à l'eau potable est médiocre, l'assainissement et les soins de santé inadéquats, ainsi que les mauvaises pratiques d'hygiène. Selon le Rapport mondial sur la nutrition 2021, le Cameroun souffre toujours de toutes les formes de malnutrition. Il a fait quelques progrès vers la réalisation de l'objectif de retard de croissance, mais 28,9 % des enfants de moins de 5 ans sont toujours touchés. Le Cameroun est « sur la bonne voie » pour l'objectif d'émaciation, avec 4,3 % d'enfants de moins de 5 ans touchés. La prévalence des enfants en surpoids de moins de 5 ans est de 11,0% et le Cameroun n'a fait aucun progrès contre l'augmentation de ce chiffre. Aucun progrès n'a été réalisé vers la réalisation de l'objectif de réduction de l'anémie chez les femmes en âge de procréer, 40,6 % des femmes âgées de 15 à 49 ans étant désormais touchées. Le niveau de consommation de viande est considéré comme bien inférieur au niveau de consommation recommandé par l'OMS (42 kg/habitant/an). Les produits halieutiques, qui sont essentiellement ceux de la pêche, représentent 16,5% de la consommation nationale.^[3]
16. **Jeunes.** Le Cameroun a une importante population de jeunes avec plus de 60% de moins de 25 ans et la plupart d'entre eux vivent dans les zones rurales.^[4] Les jeunes des zones rurales du Cameroun se caractérisent par : (i) un faible niveau d'instruction ; (ii) une insuffisance de formation et de qualification professionnelles ; (iii) l'insuffisance d'orientation de l'enseignement secondaire vers des filières adaptées à l'économie rurale ; et (iv) un accès très limité aux intrants (terre, main-d'œuvre, techniques et technologies, ressources financières, etc.). Dans le cas du PDEA, l'accès de jeune au foncier sera facilité par leur installation sur les sites sécurisés qui seront mis à disposition par le MINEPIA^[5]. Les jeunes constituent une part importante des catégories les plus pauvres en milieu rural, souvent peu qualifiés (4,6% des travailleurs qualifiés en milieu rural contre 21,6% des travailleurs qualifiés en milieu urbain) et généralement formés sur le tas, avec de faibles niveaux de revenus. Les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables en raison d'un accès limité à l'éducation, au capital, à la finance et à la terre, ce qui les empêche de prospérer dans l'économie. Cette situation est aggravée par une forte prévalence de mariages d'enfants et de grossesses chez les adolescentes.
17. Le travail des enfants de 5 à 14 ans est très important avec une proportion de 41% contre une moyenne de 25% en Afrique subsaharienne. Environ 10 % des jeunes entre 15 et 24 ans n'ont jamais été scolarisés ni trouvé un emploi. Le manque d'opportunités pour les jeunes pourrait également conduire à l'extrémisme violent. Boko Haram a réussi à s'implanter dans l'Extrême-Nord du Cameroun et à recruter des milliers de jeunes. Cela est dû en grande partie à la vulnérabilité de cette région et au manque d'opportunités d'emploi.
18. **Climat et environnement**^[6]. Le Cameroun est l'un des pays les plus diversifiés d'Afrique avec une grande variété d'écosystèmes et de ressources génétiques d'un niveau d'endémisme élevé. Au sein du continent africain, le Cameroun est classé quatrième en termes de diversité floristique et cinquième en termes de diversité faunique, et le pays compte environ 3,6 millions d'hectares d'aires protégées pour la conservation de cette biodiversité. L'impact du changement climatique sur l'agriculture camerounaise est ressenti à travers une combinaison de changements affectant les systèmes agricoles (intensification, extension des superficies sur les terres marginales) et d'une augmentation de l'amplitude et de la fréquence des événements climatiques extrêmes surtout les parties Nord du pays. Celles-ci sont susceptibles d'accroître la pression sur les ressources naturelles (augmentation des besoins en eau, augmentation du ruissellement et de l'érosion, etc.). Le changement climatique et la pression anthropique devraient également avoir un impact modéré sur les rivières et les bassins hydrographiques du Cameroun en exacerbant la pression croissante des populations riveraines sur l'eau, la terre, les pâturages et les ressources forestières. Toutefois, ces pressions sont susceptibles d'accroître la dégradation des environnements sensibles et riches en biodiversité, notamment les milieux marins et fluviaux, socle de toute production aquacole. S'il n'est pas maîtrisé, le changement climatique pourrait avoir des conséquences néfastes sur le développement économique des communautés rurales pauvres ainsi que sur les écosystèmes forestiers qui jouent un rôle clé pour l'environnement et le climat, en particulier pour les jeunes et les femmes. Dans un scénario de réchauffement faible et élevé, la variabilité et le changement climatiques pourraient entraîner une augmentation du niveau de pauvreté, de l'insécurité et de la migration par habitant par rapport à un scénario sans changement climatique.
19. Le Cameroun a mis à jour sa première contribution déterminée au niveau national (CDN) en septembre 2021, fixant un objectif inconditionnel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 12 % et un objectif de réduction conditionnelle jusqu'à 35 % du statu quo (BAU) d'ici 2030. Selon son scénario BAU, le Cameroun estime les émissions de GES à environ 119 MtCO₂eq d'ici 2030, soit 71 % de plus qu'en 2010 (année de référence). La réduction de 35 % limiterait les émissions de GES de plus de 42 MtCO₂eq à 77 MtCO₂eq. 45% des économies (plus de 19 MtCO₂eq) seraient réalisées dans le secteur de la forêt et de l'aménagement du territoire, près de 32% dans le secteur de l'énergie, 16% dans l'agriculture et plus de 6% dans le secteur des déchets.

20. Tableau 1: Critères d'admissibilité aux thématiques transversales [\[7\]](#)

	<input type="checkbox"/> Le projet vise à transformer les rapports femmes-hommes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des questions relatives aux jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des enjeux nutritionnels	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet est axé sur les questions climatiques
Analyse de situation	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes <input checked="" type="checkbox"/> Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence, par sexe	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes <input type="checkbox"/> Principaux groupes de jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe <input type="checkbox"/> Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition, par groupe	
Théorie du changement	<input type="checkbox"/> Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail) <input type="checkbox"/> Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes <input type="checkbox"/> Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets	<input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires de promotion de la nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts	
Indicateurs des cadres logiques	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe <input type="checkbox"/> Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> · Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1) 	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe et par âge	<input type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe, par âge, personnes autochtones (le cas échéant) <ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs de base du niveau de réalisation o Niveau 1.1.8 obligatoire · Indicateurs de base du niveau de réalisation (au moins un des deux ci-dessous) o Niveau 1.2.8 o Niveau 1.2.9 	
Ressources humaines et financières	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions de genre <input type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives au genre <input type="checkbox"/> Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Fonds destinés aux activités relatives aux jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition	Le budget du PDEA en appui au volet climatique est de 3,8 Millions de USD

c. Justification de l'intervention du FIDA

21. Au Cameroun, dans un contexte marqué par le recul de l'activité de la pêche maritime et continentale, la consommation du

poisson par habitant chute en moyenne d'un kg par an. De 18 kg en 2012, elle est descendue à 11 kg en 2019, bien en dessous du niveau de consommation mondiale (20,8 kg). Sachant que le poisson représente environ 40% de l'apport protéique d'origine animale et 9,5% des besoins totaux de la population (Minepia, 2009), le déficit continu des produits halieutiques en général est source d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de pauvreté rurale.

22. La demande nationale en produits halieutiques qui est estimée à environ 500 000 tonnes par an ne peut être satisfaite par les pêches de capture dont les productions cumulées à celle de l'aquaculture sont estimées à 335 158,7 tonnes^[1]. Le déficit d'approvisionnement est comblé en partie par les importations qui, malgré une tendance à la baisse depuis 03 ans, se situent à 96 743 tonnes en 2019 (Minepia 2020).
23. Afin de réduire le déficit de la balance commerciale induit par les importations massives de produits halieutiques, renforcer la résilience par la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'action publique inscrit le sous-secteur halieutique dans les sources de croissance dont il faut améliorer de façon significative la contribution à la formation du PIB. Actuellement de 1,5%, la contribution de sous-secteur reste la plus faible du PIB agricole avec un apport marginal de l'aquaculture. Pour inverser cette tendance, le MINEPIA a opté pour la promotion de métiers aquacoles rentables et la maîtrise des itinéraires techniques. Cette option fait écho aux estimations de la FAO qui projette une hausse de 48% de la production aquacole en Afrique au cours de la prochaine décennie ; hausse susceptible d'atténuer la tendance à la baisse à laquelle on s'attend en matière de consommation de poissons par personne sur l'ensemble du continent (FAO, 2019).
24. Avec la contribution du FIDA, le MINEPIA a lancé le Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole (PPEA) qui a permis, de 2016 à 2019, d'insuffler une nouvelle dynamique à l'aquaculture par : (i) l'appui à l'émergence d'initiatives économiques aquacoles pour la production d'alevins, la production et la distribution d'aliments à petites échelles, la création de coopératives ; (ii) la mise en place de services d'appui conseil au sein des stations aquacoles ; (iii) le marketing inclusif en collaboration avec les opérateurs de marché, etc. Ces interventions ont induit une nette croissance de la production aquacole qui a été doublée pendant cette période, passant de 5 000 à plus de 10 000 tonnes, confortant ainsi l'ambition de passer à l'échelle en tirant profit des opportunités et conditions géophysiques favorables reposant sur la densité du réseau hydrographique (fleuves, rivières, lacs naturels, retenues et barrages, plaines d'inondation et marais et nombreux sites propices à l'activité aquacole).
25. Si les résultats du PPEA sont suffisants pour justifier une action d'envergure, celle-ci se révèle capitale dans un contexte de pauvreté rurale accrue et d'accès limité des aquaculteurs aux facteurs de production. En effet, l'accès à des intrants de qualité (alevins et aliments), aux services financiers et non financiers adaptés, aux infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation restent les principales contraintes de l'aquaculture camerounaise. Celles-ci sont essentiellement dues aux faibles investissements publics et privés dans le secteur conduisant à une faible capacité des acteurs à augmenter la production et la productivité pour des marchés compétitifs. Par ailleurs, la filière aquacole en début de structuration avec l'avènement récent de l'interprofession (IPAC), requiert un important appui pour organiser les différents maillons de la filière et la mettre dans une trajectoire de développement. Les acquis du PPEA ouvrent la voie pour: (i) le développement d'une industrie aquacole durable orientée vers le marché et le partenariat public/privé ; et (ii) la promotion d'une approche de chaîne de valeur permettant d'optimiser les investissements dans tous les maillons.
26. Ainsi, le financement du PDEA par le FIDA s'appuiera sur les acquis du PPEA, et du PEA-jeunes qui (i) accompagne les jeunes dans la création et la gestion d'entreprises agropastorales performantes et (ii) promeut un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable pour accéder à la terre, aux services financiers et aux marchés. Cela contribuera à renforcer la visibilité des activités du Fonds, maintiendra son leadership dans le secteur aquacole comme premier partenaire du gouvernement en entrepreneuriat aquacole. Les 40 années d'expériences du FIDA au Cameroun avec 11 opérations de développement ayant mobilisé plus de 240 millions de dollars seront capitalisées dans le PDEA notamment dans les domaines du développement rural, de l'approche chaînes de valeur et de l'appui aux organisations paysannes, de la microfinance et de l'entrepreneuriat des jeunes.
27. Le PDEA contribue aux trois objectifs stratégiques du FIDA axés sur le renforcement des capacités productives des populations rurales, leur intégration au marché et la résilience face aux effets du changement climatique^[2]. La conception et la mise en œuvre du programme s'alignent, pour l'essentiel, sur la Stratégie nationale de développement 2030 (SND 30) ainsi que la sous-stratégie sectorielle 2020 – 2030 du secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales, le plan cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement durable au Cameroun 2022 - 2026 et sur le cadre stratégique de coopération entre le FIDA et le Gouvernement du Cameroun (COSOP 2019 – 2024).

B. Enseignements tirés

28. Les leçons apprises des investissements passés et en cours au Cameroun et ailleurs serviront de base pour mieux orienter les investissements du PDEA en synergies avec les autres partenaires techniques et Financiers du Cameroun.
29. Le Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole (PPEA) conduit entre 2017 et 2019 a démontré que l'amélioration des compétences, des connaissances et des informations pertinentes sur la pratique de la pisciculture a des effets positifs sur la sécurité alimentaire et les revenus. En effet, l'évaluation des effets du PPEA^[1] a révélé que 73 pour cent des bénéficiaires ont connu en 3 ans d'activités du projet une amélioration de leur niveau de revenu et que les bénéficiaires du projet ont été moins touchés par la deuxième période de soudure (29,4 pour cent bénéficiaires contre 33,3 pourcents de non-bénéficiaires) qui est également plus courte pour eux (3 mois pour les bénéficiaires contre 3,5 mois pour les non-bénéficiaires).
30. Le manque d'alevins et d'aliments pour poissons de qualité a été identifié comme un obstacle majeur à la petite pisciculture auquel il faut remédier pour impulser le développement du secteur. Le PPEA a renforcé le plateau technique des stations aquacoles publiques et favorisé l'émergence d'un noyau de producteurs privés d'alevins (15 fermes privées dans les régions du Centre, du Sud et du Littoral) qui ont reçu, à travers le projet, une formation spécifique à la production d'alevins et servent de référents pour d'autres producteurs. De plus, le taux de survie larvaire est passé de 20% à 60% grâce à l'amélioration de la qualité du stock de géniteurs. Il s'est avéré que la filière aquacole ne comprend qu'un nombre très limité d'acteurs spécialisés

dans la production de géniteurs. Par conséquent, le PDEA travaillera à la mise en place de fermes spécialisées dans la production de géniteurs de qualité, en vue d'améliorer la ressource génétique. Concernant les aliments piscicoles, le PPEA a réalisé, avec l'appui de la FAO, des analyses bromatologiques des matières premières afin de faciliter la formulation d'aliments piscicoles à partir de sous-produits agricoles locaux. On relève également un déficit dans la chaîne d'approvisionnement en aliments de poisson qui obère les coûts de production et affecte la compétitivité de la production locale. Le PDEA soutiendra ainsi l'émergence de producteurs locaux d'aliments pour poissons. Cette activité sera réalisée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) ou d'une joint-venture entre un producteur national et un investisseur international.

31. L'accès à la terre et aux services connexes tels que la transformation, le crédit et la commercialisation constitue l'un des goulots d'étranglement qui entravent le développement de l'aquaculture. En effet, le PPEA a favorisé une augmentation considérable de la production, qui s'est traduite par des pertes après récolte, du fait de l'absence de structures de transformation et de circuits de commercialisation bien structurés. Ceci dénote que l'augmentation de la production doit être accompagnée d'investissements complémentaires dans la formation, l'organisation en collectif, transformation, et de commercialisation pour un développement durable de l'aquaculture.
32. En ce qui concerne l'accès au crédit, le PPEA n'a pas fourni de fonds pour le financement des pisciculteurs, ce qui a eu un impact sur le développement des entreprises aquacoles car les institutions financières sont réticentes à financer des projets aquacoles, malgré les campagnes de sensibilisation menées par le projet. Un mécanisme de financement approprié doit être proposé pour accompagner le développement de la filière. Cela profitera particulièrement aux femmes et aux jeunes car l'accès au financement reste un obstacle majeur pour eux. Les jeunes sont peu informés des financements ciblés sur les ruraux et apparaissent peu crédibles pour les institutions financières faute d'expérience et de capacité à mobiliser un cautionnement.
33. Les préoccupations environnementales de gestion de la ressource en eau et d'assainissement sont accrues dans les exploitations aquacoles qui intensifient leur production. Elles constituent des charges additionnelles qui ont été insuffisamment prises en compte dans les investissements des promoteurs. Le PDEA introduira une incitation à la mise aux normes environnementales et sociales des installations aquacoles et soutiendra des initiatives d'aquaculture intégrée.
34. La rencontre avec d'autres partenaires techniques et financiers en appui aux gouvernements dans le secteur aquacole a permis de confirmer ces contraintes, mais aussi de comprendre les travaux déjà menés ou en cours sur lesquels le PDEA pourra bâtir des actions complémentaires ou en synergie (i.e. la BID et la coopération brésilienne sur le renforcement des capacités des stations aquacoles, la FAO sur le développement de l'aquaculture en cage, l'Union Européenne sur la structuration des OPs, la GIZ sur renforcement des capacités des OPs et Institutions financières en inclusion financière et la JICA sur les infrastructures de marché et le renforcement institutionnel). Ainsi, le Projet de Développement de la Chaîne de Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture (PD-CVEP) mis en œuvre depuis 2020 avec le concours financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) va poursuivre l'appui à la modernisation de plateaux techniques des stations aquacoles publiques pour permettre d'améliorer la qualité de l'offre de formation aquacole et l'accès aux intrants (aliments, alevins...) tout en renforçant la capacité des institutions financières à pourvoir les crédits aquacoles. Cet appui viendra renforcer les expériences achevées sur financement de la Banque Islamique de Développement (BID) dans les régions du Nord-Ouest à travers le projet de développement de l'élevage et des pêches (Livestock and Fisheries Development Project) lancé en 2014 et celle sur financement de la coopération brésilienne dans la région de l'Ouest (Foumban) dans le cadre du projet de transfert de technologie pour le Développement de la Pisciculture Durable au Cameroun. Ainsi, PDEA et PD-CVEP travailleront en synergie pour éviter de chevauchement dans le ciblage social et les investissements que l'étude de faisabilité du secteur aquacole dans les régions cibles du PDEA permettra de mettre en évidence. L'appui à la structuration de la filière, amorcé avec l'appui financier de l'Union Européenne et celui relatif à l'accès aux marchés soutenu par la coopération japonaise en réponse à une demande forte de construction des marchés spécialisés pour la vente de produits aquacoles ont été partagés et seront capitalisés dans le cadre du PDEA.
35. L'approche d'incubation d'entreprises de jeune développée au sein du Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes) au Cameroun, d'Agri-jeunes au Sénégal et de LIFE-ND au Nigéria a démontré que des installations d'incubation pour la formation technique et entrepreneuriale sont nécessaires pour que les jeunes créent leur propre entreprise agroalimentaire. De plus, ces projets ont montré qu'il est important de cibler les jeunes et les femmes les plus motivés qui ont déjà acquis une première expérience et démontré leur esprit d'entreprise pour atteindre rapidement la maturité entrepreneuriale. Il est également important d'offrir aux plus jeunes ou aux femmes des groupes vulnérables l'opportunité de démarrer une micro-activité économique favorable à leur autonomisation économique et qui peut évoluer vers une initiative entrepreneuriale. Le PEA-Jeunes innove continuellement pour intégrer les besoins spécifiques des groupes vulnérables, y compris les femmes.
36. Des séances de sensibilisation ciblées sont régulièrement organisées pour encourager les maris et les femmes à considérer les activités du projet comme une entreprise familiale. En conséquence, ils ajustent leurs horaires et partagent les tâches ménagères pour permettre à leurs partenaires de participer à la formation. D'autres activités au lieu d'incubation encouragent la participation des jeunes femmes au programme. Des installations telles que le baby-sitting, les soins médicaux et les subventions nutritionnelles sont proposées pour permettre aux jeunes mères de suivre la formation au même rythme que leurs camarades de classe masculins. Des discussions intergénérationnelles sur les relations entre les sexes ont également lieu afin d'aborder les aspects socioculturels qui peuvent faire obstacle à l'autonomisation des femmes et à la participation des femmes aux activités du projet.
37. Le PDEA adoptera une approche intégrée et différenciée qui offre plusieurs voies pour la création d'entreprises aquacoles et le développement des compétences tout au long de la chaîne de valeur de l'aquaculture. De ces expériences résultent quelques enseignements utiles pour le PDEA : (i) l'amélioration des compétences, des connaissances et des informations pertinentes sur la pratique de la pisciculture ont des impacts sur la sécurité alimentaire et les revenus des bénéficiaires – (ii) le modèle de croissance du secteur, promu et facilité par le gouvernement du Cameroun à travers sa politique d'import substitution reflète un potentiel considérable, qui reste inexploité, comme les opportunités d'investissement dans la transformation durable du poisson et les infrastructures de production et de marché – (iii) l'accès aux crédits pour ce secteur encore moins connu par les institutions financières, aux aliments de qualité pour poissons et aux alevins restent des contraintes critiques dans la pisciculture à petite

échelle qui doit être abordée dans le développement durable du secteur et qui justifient entre autres que les coûts d'entrée dans l'activité sont importants et freinent l'initiative des plus jeunes et de ceux qui n'ont pas de capital foncier ou ne peuvent constituer le capital de démarrage pour les aménagements, équipements ainsi que pour constituer leur fonds de roulement – (iv) la gestion environnementale des exploitations aquacoles en terme de régulation du cycle de l'eau, de gestions des déchets et de connaissance de la réglementation y relative a été identifiée comme peu connu des acteurs et nécessitent un accompagnement important que le PDEA va prendre en compte sur la base des résultats des études d'impact à considérer lors de la mise en œuvre.

38. Le programme tirera également des enseignements du portefeuille croissant de projets d'aquaculture du FIDA dans d'autres pays africains, notamment le Mozambique, l'Angola, la Tanzanie, le Kenya, etc pour lesquels des vistes d'échanges pourraient être organisées avec le Cameroun.
39. PDEA pourra expérimenter l'approche des nutri-étangs du Projet de Pêche et d'Aquaculture Artisanale (AFAP) en Angola qui promeut la nutrition à travers ses investissements dans l'aquaculture des communautés rurales. Grâce à une approche innovante de promotion de la nutrition, le projet soutient la création d'étangs communautaires appelés nutriponds, qui sont destinés à fournir du poisson pour la consommation domestique, tandis que d'autres étangs produisent du poisson pour le marché. Cela pourrait être fait avec un petit nombre de communautés, en ciblant particulièrement les groupes d'aquafamilles dans les zones où les niveaux de malnutrition sont élevés. Les membres de la communauté créent également des jardins potagers où ils cultivent des légumes locaux et des cultures telles que le manioc, les citrouilles et diverses légumineuses pour améliorer la diversité alimentaire. Sur la base de l'évaluation à l'examen à mi-parcours, il sera décidé si le concept peut être étendu à d'autres communautés pour améliorer les résultats nutritionnels.
40. Les enseignements du rapport de synthèse de l'évaluation de l'OIE sur les ressources aquatiques (2018) soulignent aussi l'importance d'un ciblage approprié et d'un suivi ultérieur pour s'assurer que les segments les plus pauvres de la population rurale bénéficient des interventions du FIDA. La synthèse de l'évaluation a révélé que les interventions en matière de ressources aquatiques avaient tendance à favoriser les personnes qui possédaient déjà au moins quelques ressources productives ou celles qui disposaient de suffisamment d'actifs pour tirer parti des investissements du FIDA.
41. L'aquaculture dépend de certains facteurs physiques de production, notamment des terres appropriées, de l'eau en quantité suffisante, du capital, des conditions environnementales favorables, des intrants (semences, aliments pour animaux), etc. Les facteurs liés à la terre constituent des obstacles importants à la participation des ménages ruraux pauvres, des femmes et des jeunes à la production aquacole. Les stratégies pour relever les défis comprennent, (i) l'utilisation de technologies et de méthodes de production avec une moindre dépendance à la terre, y compris les étangs, les réservoirs, les cages, etc ; (ii) la promotion d'entreprises et d'activités de la chaîne de valeur pour les jeunes qui sont moins dépendantes de la terre ; (iii) la mise à disposition de terres par le MINEPIA pour les aquaparcours et dans les bassins municipaux pour construire de nouveaux étangs piscicoles accessibles aux sans-terre.
42. En outre, le rapport de l'OIE de 2018 souligne les risques potentiels dans la mise en œuvre d'infrastructures complexes et de services financiers ruraux qui sont essentiels pour obtenir les résultats et les impacts du projet. Le PDEA évitera ces risques par une planification, un calendrier et un enchaînement appropriés des activités d'infrastructure et de finance rurale, associés à un renforcement des capacités approprié et opportun. En particulier, la conception et le processus d'acquisition de l'infrastructure et des services financiers doivent être initiés au tout début de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer qu'ils sont établis à temps pour que les bénéficiaires prévus puissent les utiliser.
43. Du point de vue de l'exécution des projets, le CSPE 2018 mettait en cause le fait que les conceptions surestiment les capacités nationales de mise en œuvre. Le PDEA a recours à de l'assistance technique spécialisée pour appuyer la planification, la mise en œuvre et la gestion des investissements aquacoles avec une garantie raisonnable de transfert de compétences aux structures techniques concernées.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

44. Le PDEA se positionne pour une meilleure visibilité de l'aquaculture dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement (SND 2020-2030) et le programme de coopération entre le FIDA et le Cameroun (COSOP 2019-2024). Ce faisant, son action concourra à améliorer les moyens d'existence et impactera la pauvreté en milieu rural camerounais dont il contribuera à terme à réduire l'incidence.
45. **Objectif de développement et impacts attendus.** L'objectif de développement du programme est d'améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes en développant l'entrepreneuriat aquacole. Les résultats attendus du PDEA après un cycle de 8 ans (2023-2030) sont les suivants :
 - L'accroissement inclusif et équitable de la production aquacole annuelle qui atteindra les 25 000 tonnes grâce à une amélioration des rendements subséquente à l'adoption de pratiques de production performantes, résilientes et respectueuses de l'environnement
 - L'augmentation des revenus et des profits constatés par 75 pourcents des aquaculteurs hommes et femmes promus grâce à l'intégration massive des entrepreneurs aquacoles dans les différents segments de marché et la promotion des partenariats inclusifs
 - La création et le développement d'environ 3 200 initiatives entrepreneuriales (Aquafamille, Aquastart et Aquadev) occupant

- plus de 9.000 promoteurs [1]. Ces initiatives occupent 40 pourcents de femmes et 50 pourcent de jeunes ;
- L'évolution sensible de l'activité d'intermédiation financière avec le développement de services financiers et le développement du portefeuille de crédit aquacole avoisinant 3,5 millions d'USD en fin de cycle du programme ;
- La mise en place d'un système pérenne d'approvisionnement en intrants performants et résilients garantissant la disponibilité du matériel génétique et d'aliments adaptés, de qualité et à coûts abordables pour tous les aquaculteurs cibles ;
- Le développement d'infrastructures durables et résiliente ainsi que la promotion d'équipements aquacoles et la gestion des exploitations aquacoles respectueux des normes environnementales et climatiques ;
- L'amélioration de la diversité du régime alimentaire pour 50 pourcent des ménages appuyés dont 1 500 reçoivent par ailleurs un appui ciblé pour améliorer leur nutrition.

46. **Zone d'intervention.** Le PDEA interviendra dans les zones rurales et péri-urbaines[2] propices à l'activité aquacole dans cinq régions dont les trois du PPEA : Centre , Littoral et Sud auxquelles s'ajoutent deux nouvelles : l'Extrême-nord et l'Ouest[3]. La zone est centrée majoritairement sur le bassin du Lac Tchad et drainée par les fleuves Chari, Logone, Sanaga, Noun, Wouri, Nyong, Dibamba avec leur réseau d'affluents, ainsi que de nombreux autres cours d'eau. Elle représente 40 pourcent du territoire ; 63,4 pourcent de la population générale mais aussi 62 pourcent de la population totale des jeunes.
47. Les critères suivants orienteront le choix des bassins de concentration des interventions à l'intérieur des régions : (i) niveau de concentration des populations rurales pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) envergure de l'activité aquacole, et des chaînes de valeur dérivées; (iii) existence d'une dynamique d'intensification ou des possibilités de stimuler l'intensification de la production aquacole tout en respectant l'environnement du site d'exploitation ; (iv) niveau de vulnérabilité aux risques environnementaux et climatique; (v) dynamique des échanges ou potentiel de développement du marché ; (vi) soutien à l'entreprenariat manifestée au niveau des collectivités locales décentralisées par la mise à disposition d'espace propice à l'aquaculture.
48. Le programme démarrera dans les zones où sont déjà identifiés un potentiel d'offre et de demande en service aquacole (cf. tableau 2). Cet état des lieux sera actualisé au démarrage du Programme mais en conservant le principe d'un démarrage sur une zone relativement limitée, réduisant le risque de dispersion des efforts pendant la mise en place et la montée en charge des dispositifs opérationnels. Le PDEA s'étendra ensuite progressivement vers les zones à fort potentiel aquacole répondant aux critères ci-dessus.

49. *Tableau 2. Pré-ciblage des départements qui abriteront les zones de concentration au démarrage du PDEA*

Région	Départements de concentration retenus
Centre	(i) Haute-Sanaga ; (ii) Lekié ; (iii) Mbam-et-Inoubou ; (iv) Méfou-et-Afamba ; (v) Méfou-et-Akono ; Mfoundi ; (vi) Nyong-et-So'o
Sud	(i) Dja-et-Lobo; (ii) Mvila ; (iii) Vallée-du-Ntem ; (iv) Océan
Ouest	(i) Haut-Nkam ; (ii) Hauts-Plateaux ; (iii) Menoua ; (iv) Noun ; (v) Ndé ; (vi) Mifi ; Koung-Khi
Littoral	Moungo ; Sanaga maritime ; Nkam, Wouri
Extrême-nord	(i) Logone-et-Chari ; (ii) Mayo-Danay ; Diamaré ; Mayo-Danay ; Mayo-Kani

50. A l'intérieur de ces départements sera affiné le ciblage spécifique des bassins et sites de production. Les critères qui ont prévalu à la sélection desdits départements seront transposés et adaptés en tenant compte de la disponibilité de sites adéquats, de l'état des infrastructures structurantes, des opportunités d'accès au marché, de la situation économique des femmes et des jeunes, de la problématique de nutrition et en se basant sur la cartographie de la situation nutritionnelle du pays.
51. Le déploiement des activités dans la zone d'intervention suivra la stratégie de mise à l'échelle géographique présentée en chapitre IV sur l'exécution proposant (i) une approche de planification intensive et d'exécution rapide dans les trois régions (Centre, Sud, Littoral) de la phase-pilote ; et (ii) pour les deux nouvelles régions (Extrême Nord et Ouest) une approche prudentielle de planification et d'exécution visant une montée en charge progressive des investissements avec des objectifs quantitatifs adaptés à l'évolution des capacités de mise en œuvre et la maîtrise des solutions d'atténuation des risques perçus. Le déploiement dans les régions priorisera les sites facilitant l'accès des femmes et des jeunes au foncier, en l'occurrence les sites sécurisés par le MINEPIA et les communes et prédestinés à la promotion de l'aquaculture.
52. **Ciblage économique.** Le modèle économique que va promouvoir le PDEA repose sur le marché comme point d'entrée pour structurer la production. Des interactions menées avec les différents acteurs, il en a découlé que la filière aquacole n'est pas bien structurée et ni le marché organisé. Pour ce faire, le programme explorera le potentiel de marché et proposera une approche d'intervention sensible aux différents niveaux de vulnérabilité des communautés et au genre qui : (i) recense les acteurs du secteur privé intéressés par les produits aquacoles ; (ii) facilite le rapprochement des aquaculteurs et les opérateurs de marché.
53. Le PDEA mettra en place les conditions favorables[4] à une amélioration sensible de la production de poisson pour atteindre les

objectifs de production fixés par la stratégie nationale et le MINEPIA ainsi que pour améliorer la rentabilité des unités de production qui y contribuent. Les espèces-cibles prioritaires du PDEA sont le tilapia (*oreochromis niloticus*) et le poisson-chat africain (*clarias gariepinus*). A moindre échelle sera soutenue la production d'autres espèces à l'instar du carpe, du kanga, etc. Le programme développera trois systèmes de production essentiellement basés sur la monoculture intensive (étang, bac et cage) permettant à terme d'améliorer les rendements dans les proportions suivantes :

- - Clarias en deux étangs de 300 m² avec une production qui passera de 6 à 40 tonnes à l'hectare et par cycle[5];
 - Clarias en deux bacs de 5 m³ pour une production attendue de 150 kg par m³ et par cycle contre 30 kg actuellement ;
 - Tilapia en cage pour un objectif de 125 tonnes contre une production moyenne de 100 tonnes par cycle actuellement.

54. La production du poisson sera soutenue par des initiatives entrepreneuriales. Ces initiatives concerneront également l'offre du matériel génétique, de service de conseil, d'équipements et de prestations diverses, mais aussi la promotion d'une aquaculture intégrée. En aval, le PDEA va promouvoir une série d'initiatives du même format comprenant des unités de transformation, les réseaux de distribution d'aliments, des kiosques de commercialisation, l'aqua-tourisme, etc. Sous l'angle de la typologie, le PDEA appuiera :

- Trois modèles d'entreprise :
 - Aquafamille : activité aquacole génératrice de revenus évolutive gérée à l'échelle familiale pour l'autoconsommation et la génération de revenus et surtout favorable à l'autonomisation économique des femmes et des plus jeunes des groupes vulnérables.
 - Aquastart : Entreprise en démarrage avec émergence de nouvelles initiatives orientées d'emblée sur une perspective de spécialisation et de rentabilité et qui dégageront un potentiel d'évolution;
 - Aquadev : entreprise en croissance et en besoin de consolidation et la transformation d'une activité aquacole existante pour s'orienter vers le marché et dégager les moyens de son développement [6];

55. Ces modèles animeront deux segments de marché ; les partenariats productifs/commerciaux régis par des accords plus ou moins formels d'affaires et le marché hors-partenariats non-contractuel.

56. *Tableau 3 : Opportunités entrepreneuriales et typologie de marché*[7]

1. Initiatives entrepreneuriales individuelles, collectives [8]
· Unité de transformation : fumage, séchage
· Kiosques de stockage(petites unités d'entreposage frigorifiques)et commercialisation de produits frais et transformés
· Points de ventes indépendants
· Unité de production d'aliment
· Fourniture d'équipements et outils de production
· Appui conseil et suivi fermes aquacoles
· Maintenance
· Aquaculture intensive en étang, en bac (clarias) et en cage flottante (tilapia)
· Aquaculture intégrée
· Fourniture d'équipements
· Écloseries
2. Modèles d'entreprise individuelle/collective

Aquafamille (activité aquacole génératrice de revenus)
Aquadev (initiative en croissance)
Aquastart (initiative en démarrage)
3. Types de marché
Partenariats commerciaux basés sur des contrats
Marché hors-partenariats

57. **Groupe-cible.** Dans les 5 régions-cibles, les appuis du PDEA toucheront directement 30.000 ruraux correspondant à environ 23.000 ménages^[9] au sein desquels 126.500 personnes seront dénombrées. Les femmes représenteront 40 pourcent et les jeunes 50 pourcent dans l'ensemble des activités à impact direct sur les bénéficiaires. Le profil socioéconomique du groupe-cible est diversifié selon les catégories éligibles reprises comme suit :

- Les aquaculteurs individuels ou indépendants et ceux organisés en coopératives et groupements d'intérêt commun (GIC) ;
- Les ménages ruraux y compris ceux dirigés par des femmes, exerçant des activités à cycles et à revenus rapides et/ou saisonniers ;
- Les femmes et jeunes ruraux actifs ou avec un potentiel diversifié pour l'insertion économique et professionnelle dans les maillons de l'aquaculture ;
- Les ruraux économiquement et socialement vulnérables, moins visibles et moins représentés dans les segments productifs à l'instar des personnes en situation de handicap, les minorités autochtones, etc. Cette catégorie représentera 10 pourcent du groupe-cible.

58. *Tableau 4. Estimation du groupe-cible du PDEA*^[10]

Niveau	Bénéficiaires			
	Total	Femmes	Jeunes	Minorités
Portée PDEA	126.500	50.600	63.250	12.650
Bénéficiaires directs	30.000	12.000	15.000	3.000
...dont promoteurs de 3.201 initiatives entrepreneuriales (Aquafamille, Aquastrat et Aquadev) ^[11]	9 078	3.631	4.539	908

59. **Stratégie de ciblage.** Le programme mettra en œuvre une stratégie de ciblage favorable aux-pauvres, à la fois participative, et flexible reposant sur des mesures de facilitation et d'autonomisation visant à promouvoir l'entrepreneuriat aquacole et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques. L'évaluation de la stratégie et du programme pays du Cameroun, (CSPE, 2018) a mis en exergue les risque subséquent de capture par les élites si le ciblage ne veille pas rigoureusement aux principes d'inclusion socioéconomique des femmes et des jeunes et de discrimination positive en faveur des minorités. La stratégie de ciblage anticipera le risque de capture par les élites en procédant à une sélection participative et inclusive des bénéficiaires par étape comprenant (i) information-sensibilisation et pré-identification ; (ii) manifestation d'intérêt et identification ; (iii) formation, facilitation partenariale et appui conseil à l'élaboration d'un plan d'affaires ; (iv) comité sélection impliquant les représentants des petits producteurs. Le PDEA réservera exclusivement sa contribution financière aux primo-entrepreneurs (aquastart) issus de ménages pauvres, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes chefs de ménage.

60. Les partenariats avec les opérateurs de marché seront motivés par le fait qu'ils seront noués avec les petits aquaculteurs, qu'ils préserveront leurs intérêts et veilleront à assurer un partage équitable de la valeur ajoutée et des risques économiques. Ces partenariats préserveront également l'accès direct des petits aquaculteurs au marché.

61. Par ailleurs, compte tenu du contexte de fragilité de l'Extrême-nord, un accent particulier sera mis sur la diffusion des modèles

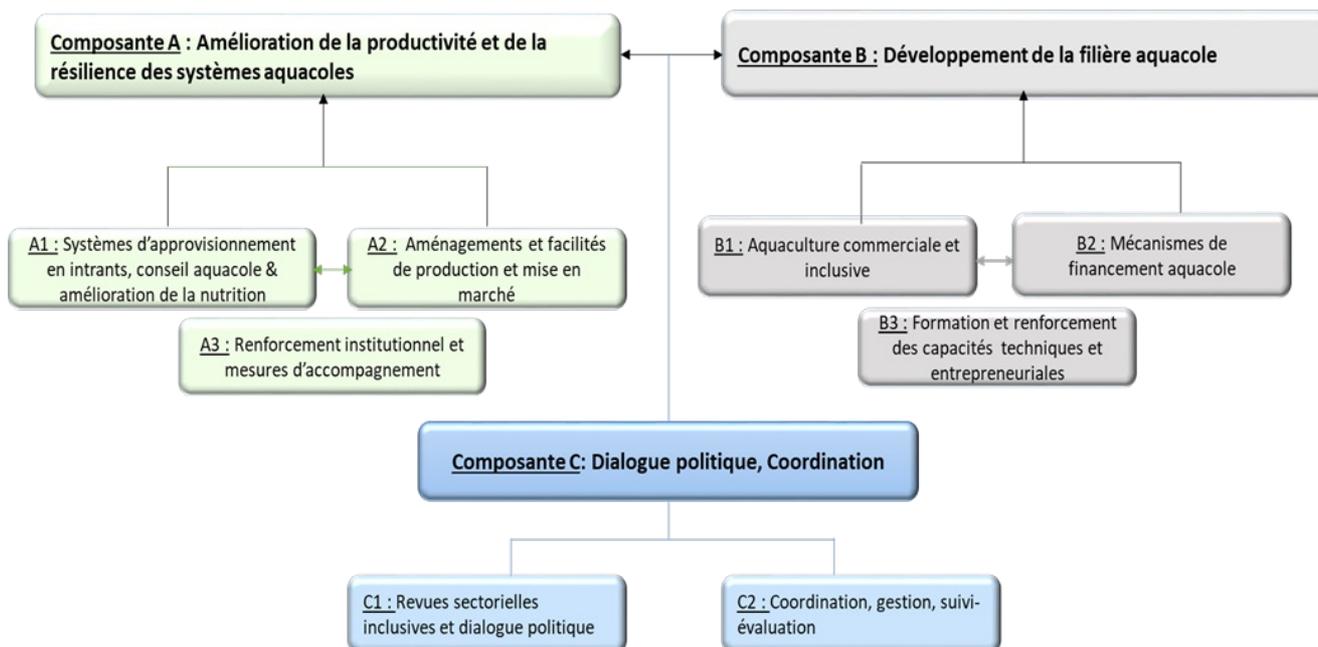
moins intensifs en capital tels que la micro aquaculture familiale qui est particulièrement adaptée aux ménages pauvres.

62. Pour encourager l'adoption des bonnes pratiques environnementales, une prime environnementale sera offerte aux entreprises aquacoles en partenariat d'affaires avec les petits aquaculteurs. Les mécanismes retenus seront fondés sur des critères d'éligibilité à établir de manière participative, transparente et collaborative avec les acteurs de la filière et des acteurs de soutien au développement de l'aquaculture.
63. A travers ses dispositifs de mobilisation et de facilitation, le PDEA incitera le groupe-cible prioritaire (les femmes, les jeunes et les minorités vulnérables) à entreprendre dans le domaine de la production aquacole en accompagnant dans l'installation de leur exploitation. Les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre seront également encouragées, telles que les kits résilients adaptés à la micro aquaculture familiale et réduisant la pénibilité du travail, des fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation modernes. Il soutiendra les initiatives visant à renforcer leur accès à la terre à travers des droits d'usage sécurisé.
64. En outre, les bénéficiaires seront soutenus à travers les dispositifs d'appui pour renforcer leur position dans les maillons de la transformation et la commercialisation des chaînes de valeur du poisson. Leur inclusion financière sera renforcée à travers le soutien au développement des produits et services financiers plus adaptés ainsi que leur participation dans les partenariats productifs et ou commerciaux. Des dispositions seront prises pour garantir leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion des sites et infrastructures à caractère collectif financés par le Programme. Le soutien à l'engagement politique mettra également l'accent sur les besoins et les intérêts des femmes et des jeunes.

D. Composantes/résultats et activités

A. Composantes^[1]

65. **Approche stratégique du PDEA.** La théorie du changement du programme (section E) repose sur le développement d'une filière aquacole productive et résiliente qui conjugue sécurité alimentaire et nutritionnelle, valeur ajoutée et création de richesse. Tout en valorisant les acquis de la phase-pilote dont il assurera la mise à l'échelle, le PDEA mettra en œuvre une approche différenciée selon les contextes, les opportunités et les spécificités de chaque région. Suivant cette approche différenciée, le PDEA va :
 - - Promouvoir des partenariats productifs inclusifs et commerciaux tenant compte des opportunités^[2]. Le MINEPIA mettra en place les facilités nécessaires et limitera son rôle dans le suivi du système de régulations et de la conformité aux normes et de la législation.
 - Soutenir les systèmes de production (étangs, cages flottantes) selon les particularités d'exploitation qu'offrent les plans d'eau existants (tableau 2) en limitant les effets sur l'environnement. La promotion des bacs hors-sol tiendra compte prioritairement de l'accessibilité à l'eau de surface et évitera la mobilisation de l'eau souterraine en particulier dans les zones où la nappe phréatique est profonde comme à l'Extrême-Nord.
 - Accompagner les exploitations de retenues d'eau initiées par des privés sous réserve de l'engagement en faveur de l'intégration des petits aquaculteurs organisés.
 - Collaborer avec l'expertise en conseil et accompagnement technique ayant un ancrage de proximité.
66. Par ailleurs, la mise en œuvre du PDEA prendra en compte les principes suivants :
 - La spécialisation et la professionnalisation de l'activité aquacole reposant sur : (i) la formation (y compris l'incubation entrepreneuriale et éducation environnementale et climatique) et le renforcement des capacités ; (ii) l'organisation et l'accompagnement des fermes ou exploitations aquacoles pour la maîtrise technique et managériale ; (iii) la disponibilité et l'accessibilité de l'offre de service financier et non financier, de conseil, etc. ;
 - L'approche inclusive dans la promotion de l'aquaculture commerciale pour faciliter l'insertion économique durable des petits aquaculteurs
 - Le renforcement des fonctions régaliennes d'appui à la production respectueuse de l'environnement et du suivi-évaluation des données du secteur aquacole, des structures d'appui et d'encadrement en particulier au niveau déconcentré ainsi que l'exercice effectif de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités territoriales, les communes et la collaboration avec les conseils régionaux;
 - L'approche de ciblage associant les réseaux socioprofessionnels organisés/structurés avec une priorité aux organisations féminines et jeunes ;
 - La synergie et la complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers intervenant dans l'aquaculture.
67. Les interventions du PDEA sont organisées en trois composantes: (a) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles ; (b) développement de la filière aquacole; (c) dialogue politique et coordination du programme.
68. Figure 1. Structure du PDEA en composantes et sous-composantes



69. **Composante A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles (15,7 millions d'USD, 27%)**

70. *Effet attendu : La productivité et la résilience des systèmes de production, de transformation et de commercialisation aquacole sont améliorées*

71. **Sous Composante A.1. Systèmes d'approvisionnement en intrants de qualité, conseil agricole et nutrition**

72. *Produit attendu. Les aquaculteurs ont accès aux intrants, aux services de conseil performants et résilients et à une nutrition améliorée.*

73. Les activités de cette sous-composante contribueront à améliorer la disponibilité des intrants de qualité et à promouvoir un secteur aquacole résilient par : (i) l'approvisionnement en alevins de qualité, (ii) l'accès aux aliments complets de qualité, (iii) le conseil aquacole et (iv) l'amélioration de la nutrition. Le PDEA mettra en place les conditions favorables à une intensification de la production de poisson pour atteindre les objectifs de production fixés par la stratégie nationale et pour améliorer la rentabilité des unités de production qui y contribuent. L'approche développée dans cette sous-composante soutiendra ainsi les activités de la composante B pour augmenter la valeur ajoutée des unités de production.

74. La sous-composante est organisée en 3 principales activités (AP) : (i) système d'approvisionnement en alevins de qualité ; (ii) accès aux aliments de qualité ; (iii) et amélioration de la nutrition.

75. **AP 1. Système d'approvisionnement en alevins de qualité**

76. Selon les orientations stratégiques nationales, le PDEA va promouvoir une aquaculture reposant sur une qualité d'alevin à fort potentiel génétique de croissance, dépourvu de pathogène et de maladie et caractérisé par une robustesse qui lui permet de s'adapter aux différents systèmes d'élevage qui seront promus dans le programme : étang, bac hors-sol et cage. Afin d'assurer un approvisionnement en alevins de qualité à tous les producteurs, le PDEA opte pour un appui à l'installation d'écloseries modernes dans chacune des cinq régions d'intervention. Trois principales activités sont envisagées : (i) étude et conception d'un modèle de production et de distribution des alevins de qualité ; (ii) mise en place et fonctionnement d'un comité de gestion des dispositifs d'approvisionnement en géniteurs et alevins de qualité améliorés et (iii) appui à l'installation et à l'accompagnement des écloseries locales.

77. *Etude et conception d'un modèle de production et de distribution des alevins de qualité.* Il s'agit d'établir un modèle d'écloserie commerciale moderne de tilapia, poisson-chat africain et carpe commune au Cameroun. Il comprendra les informations sur la réglementation en vigueur pour l'établissement et l'exploitation d'une écloserie, la liste des matériels et équipements, les approches et marchés potentiels et confirmés d'approvisionnement et de gestion des familles de géniteurs, l'application des croisements entre familles en limitant la consanguinité, l'établissement des canaux de distribution des alevins et de marketing, l'application des bonnes pratiques de biosécurité et de gestion technique et financière de l'écloserie, l'information sur les écloseries locales disponibles et leurs capacités de production et de distribution dans chaque région d'intervention du PDEA, etc. Le modèle envisagé permettra de dimensionner les écloseries à installer dans les régions, à raison de deux [3] par région avec une capacité de production annuelle de 2 millions d'alevins chacune.

78. *Mise en place et fonctionnement d'un comité de gestion des dispositifs d'approvisionnement en géniteurs et alevins de qualité.* Le mandat de ce comité sera d'établir les bases et faciliter les actions qui assureront la disponibilité des alevins de qualité améliorée de tilapia (*Oreochromis niloticus*), poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*) et carpe commune (*Cyprinus carpio*) au Cameroun.

79. *Appui à l'installation et à l'accompagnement des écloseries locales.* Il vise à faciliter le processus d'installation et de gestion des

dix écloséries de proximité avec une moyenne de deux par région, en partenariat avec les acteurs privés.^[4] L'appui comprend notamment (i) l'organisation de voyage d'études sur les bonnes pratiques de mise en place et de gestion des écloséries modernes commerciales et sur les modèles d'éclosérie (A3) ; (ii) la facilitation^[5] à l'installation, la maintenance y compris l'appui à l'importation des souches et l'accès aux services financiers^[6]; (iii) le conseil et l'accompagnement de l'application des bonnes pratiques dans les écloséries.

80. **AP 2. Accès aux aliments de qualité**

81. Afin d'assurer un approvisionnement en aliments de qualité, le PDEA mettra en œuvre trois activités : (i) étude et conception d'un modèle de production et de distribution d'aliments complets locaux et importés ; (ii) appui à l'installation et l'accompagnement des unités de production d'aliments locales, et (iii) appui à l'installation des points d'accès pour la distribution des aliments.

82. *Etude du modèle de production et de distribution d'aliments complets locaux et importés* A l'instar de l'étude sur les alevins, celle-ci permettra, en partenariat avec le secteur privé, d'établir un modèle de provenderie commerciale pour aliments de poissons au Cameroun et renseignera sur la réglementation en vigueur pour l'établissement et l'exploitation d'une provenderie, la liste des matériels et équipements en provenderie, les approches d'approvisionnement et de gestion d'ingrédients, la composition des aliments, l'établissement des canaux de distribution des aliments et de marketing, l'application des bonnes pratiques de biosécurité et de gestion technique et financière de la provenderie, la santé et la sécurité au travail, etc. En partenariat avec le secteur privé, le modèle projeté permettra de dimensionner les unités de production d'aliments locaux avec une capacité de 500 kg/h ou 1.500 tonnes par an et par région, développer les circuits intra et inter-régionaux de commercialisation d'aliment et d'assurer la traçabilité des stocks d'aliment.

83. Appui à l'installation et l'accompagnement des unités locales de production d'aliments et de la distribution. Cet appui comprend : (i) un voyage d'études axé sur les bonnes pratiques de production et de gestion de provenderie moderne commerciales (A3) ; (ii) la facilitation à l'installation de provenderie^[7] locale selon le modèle retenu et aux normes ; (iii) la mise en relation des unités de provenderie privées avec les institutions financières partenaires du PDEA^[8]; (iv) appui à l'installation de 50 points d'accès pour la distribution d'aliments complets.

84. **AP 4. Amélioration de la nutrition.** Pour améliorer la nutrition, l'approche du PDEA facilitera le ciblage et l'inclusion des familles vulnérables à la malnutrition, la sensibilisation à la consommation du poisson d'élevage, la diffusion des bonnes pratiques après-récolte, la promotion de modèles de production intégrés sensibles à la nutrition, l'éducation nutritionnelle auprès des ménages bénéficiaires et le renforcement des capacités pour une bonne prise en charge des activités visant à améliorer la nutrition.

85. A terme, les interventions du PDEA en matière de nutrition auront engendré : (i) la diversification de la production au sein des ménages ; (ii) la diversification des régimes alimentaires au niveau des ménages et particulièrement chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans; (iii) la diffusion de meilleures connaissances et pratiques alimentaires au sein du ménage; (iv) la diffusion des bonnes pratiques post récolte pour un poisson de qualité nutritionnelle et sanitaire; et (v) le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre. A terme, au moins 1.000 ménages auront reçu un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition à travers la diversification de la production, l'appui après-récolte et l'éducation nutritionnelle.

86. Les interventions porteront sur : (i) la promotion alimentaire familiale intégrée pour l'autoconsommation et les marchés locaux ; (ii) la conservation, transformation et commercialisation des aliments à base de poisson^[9]; (iii) la communication pour le changement de comportement et l'éducation nutritionnelle cible ; ainsi que (iv) le suivi-évaluation de la nutrition.

87. **Sous-composante A2. Aménagements et facilités de production et de mise en marché**

88. *Produit attendu : Des infrastructures structurantes et résilientes pour la production et la commercialisation sont développées.*

89. L'objectif du PDEA dans cette sous-composante est de mettre en valeur les bassins de production piscicoles sécurisés par le MINEPIA et les communes pour accroître la disponibilité de poisson d'eau douce en milieu rural, à travers quatre principales activités : (i) conception du modèle d'aquaparc et aménagement des aquaparc ; (ii) appui à l'aménagement des bassins de production communaux ; (iv) établissement des points de vente de proximité ; (v) aménagement en mode voirie et réseau divers (VRD). Aussi, les infrastructures prévues par le projet comprennent des installations de production de poisson (aquaparc, étangs, bassins de production communaux), des installations de transformation et de commercialisation et des routes d'accès rurales. Les sites d'aménagements feront l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES).

90. **AP1. Conception du modèle d'aquaparc^[10] et aménagements des aquaparc**

91. L'étude vise à définir un modèle d'aquaparc adapté au contexte du pays en général et des régions du programme en particulier. Ce modèle présentera les sites physiques à l'intérieur des aires sécurisées par le MINEPIA pour promouvoir la pisciculture (étangs), la cartographie et le plan d'aménagement de chaque site, les coûts réels et le plan de réalisation, le plan de gestion technique, administrative et financière d'un aquaparc intégrant également les dispositions favorables à l'inclusion sociale des jeunes et des femmes ainsi que les perspectives de durabilités de ces investissements.

92. Sur la base du modèle défini, le PDEA procédera à l'aménagement^[11] des sites sécurisés^[12] par le MINEPIA en zones de production, de façon à disposer d'un total de 100 ha pour l'aquaculture dans les cinq régions du programme^[13]. L'aménagement se fera selon les étapes comprenant : (i) le travail de génie civil ; (ii) la construction d'une route d'accès ; (iii) la construction des étangs ; (iv) la distribution des Kits d'entretien des étangs, et (v) la construction d'un hangar central. Les aquaparc et les bassins communaux seront mis en place progressivement, en commençant par 2 ou 3 d'entre eux comme pilotes pour tirer des leçons et renforcer les capacités, qui seront utilisées dans la conception et la mise en œuvre des 2 ou 3 aquaparc restants. La gouvernance des aquaparc sera inclusive avec une représentativité agissante des bénéficiaires à travers leurs coopératives ou groupements. Les membres de la coopérative éliront un comité de gestion de la coopérative par le biais d'un processus transparent et démocratique, qui défendra leurs intérêts, négociera avec les autorités gouvernementales les droits et les tarifs des

services communs, assurera la liaison avec les prestataires de services pour garantir la bonne maintenance des services communs. L'UEP appuiera le comité de la coopérative pour coordonner et négocier surtout avec les fournisseurs d'intrants privés afin de s'assurer que leurs membres obtiennent des intrants de qualité rentable et les organisera pour qu'ils bénéficient d'économies d'échelle dans la commercialisation de leur poisson.

93. AP 2. Appui à l'aménagement des bassins communaux

94. Par région, le PDEA envisage de soutenir les initiatives locales de développement de l'activité aquacole par le cofinancement avec des communes de l'aménagement de bassins propices à l'activité. Il est prévu de réaliser ces investissements avec 10 communes^[14] qui répondront aux critères d'éligibilité du PDEA, qui tiendront compte entre autres de la sécurisation des lieux, de la réalisation des études technique de caractérisation des lieux, de l'ingénierie sociale nécessaire etc. Pour chaque commune bénéficiaire, l'appui du PDEA couvrira partiellement les coûts d'aménagement, d'équipement ou de fonctionnement initial d'un bassin de production piscicole. Un comité conjoint PDEA/Communes sera mis sur pied pour définir les critères d'éligibilité et de sélection, sélectionner les communes bénéficiaires et suivre l'évolution des travaux d'aménagement des bassins communaux.

95. AP 3. Appui à l'aménagement des points de vente de proximité.

96. Le PDEA, la Commune et le secteur privé cible cofinanceront par région l'aménagement de deux points de vente de poisson frais ou transformé (fumé, congelé, séché, salé et séché ou cuit) afin de mettre à la disposition du consommateur local du poisson issu de la pisciculture et assurer la nutrition et l'alimentation des populations locales. Pour chaque point de vente bénéficiaire, l'appui du PDEA couvrira partiellement les coûts d'aménagement, d'équipement ou de fonctionnement initial. Il pourra également apporter un appui pour la définition des modalités de gestion de ces aménagements dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale. Le comité évoqué en AP 2 sera chargé de sélectionner les dix communes bénéficiaires prévues et de suivre l'évolution des travaux d'aménagement des points de vente de proximité.

97. AP4. Appui à l'aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD).

98. Le PDEA contribuera à l'aménagement des voiries et réseaux divers afin de déclencher la production piscicole durable au sein de dix communes non bénéficiaires ni des aménagements des aquaparc, ni des aménagements des bassins de production communaux, mais qui présentent soit une forte concentration des étangs piscicoles ou un fort potentiel pour l'aménagement des étangs piscicoles. Le comité susmentionné (AP 2 et 3) sera chargé du processus de sélection et de maintien de ces infrastructures.

99. Sous composante A3. Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement

100. *Produit attendu : Les dispositifs institutionnels et de facilitation sont renforcés*

101. L'aquaculture revêt un intérêt transversal pour les organisations rurales, dans l'environnement institutionnel agricole et connexe et auprès des collectivités territoriales décentralisées dont elle fait partie des domaines de compétences. Le PDEA facilitera l'ancrage et la bonne visibilité de l'aquaculture dans l'écosystème des acteurs grâce à une approche de partenariats stratégiques et institutionnelle fondée sur la promotion et la valorisation durable des ressources aquacoles. Deux principales activités seront exécutées dans cette sous-composante.

102. AP1. Mesures d'accompagnement pour l'ancrage du programme dans le MINEPIA

103. Les mesures envisagées concernent (i) l'organisation de voyages d'études sur les écloséries, le système d'aliments en aquaculture et les modèles d'aquaparc, tels qu'énoncés dans les sous-composantes A1 et A2 ; (ii) l'appui au Système de gestion des informations aquacoles au Cameroun (SYGIAC) ; (iii) l'appui institutionnel ciblé au MINEPIA pour la mise en œuvre de son plan de développement de l'aquaculture ; (iv) l'appui aux stations aquacoles publiques, basé sur leur plan de développement stratégique et opérationnel ; (v) la collaboration technique par objectif et axée sur la performance avec les délégations régionales du MINEPIA pour des contributions ciblées sur les activités du PDEA à l'échelle régionale. En effet, le Système de suivi-évaluation (SSE) du PDEA sera lié au mécanisme national de suivi et d'évaluation des résultats de développement, afin de contribuer pendant la phase d'exécution et post exécution du PDEA, à l'amélioration du suivi sectoriel du MINEPIA à travers un appui institutionnel aux stations aquacoles publiques et à la Cellule de suivi des projets et programmes domiciliée à la Direction des Etudes, des Projets et de la Coopération (DEPC) pour la mise à jour de la base de données, la disponibilité de statistiques et de l'information sur l'activité aquacole. Le SSE devra également promouvoir le suivi participatif et inclusif donnant la possibilité aux antennes régionales et aux bénéficiaires du programme de participer à l'exercice de planification et à l'appréciation de son exécution.

104. AP 2. Partenariats stratégiques et institutionnels.

105. Les partenariats suivants seront formalisés avec le projet PDEA: (i) l'Interprofession aquacole (IPAC) pour la mise en œuvre de sa stratégie de facilitation pour le rapprochement des différents maillons de la chaîne de valeur ; (ii) la CNOPCAM, la PLANOPAC et le MBOSCUDA pour appuyer leurs plans d'action en faveur de la promotion de l'aquaculture^[15]; (iii) le MINEE et le MINEPDED pour le suivi préventif du respect des normes en matières de la gestion de l'eau et de l'environnement ; (iv) l'Association des villes unies du Cameroun pour la facilitation dans la mise en œuvre du partenariat du PDEA avec les communes. Le Programme prévoit également une ligne budgétaire ouverte pour des potentiels partenariats présentant un intérêt stratégique pour le programme.^[16]

106. Composante B : Appui au développement de la filière aquacole (30,5 millions, 53%%)

107. *Effet attendu : « La valeur ajoutée générée par l'aquaculture est augmentée*

108. Sur la base des leçons apprises du PPEA, des objectifs de la stratégie nationale et de l'intérêt des investisseurs privés^[17] et des

groupes-cibles, le PDEA contribuera à l'émergence d'une filière aquacole par l'appui (a) à la promotion des opportunités de marché et la facilitation de l'accès au marché des petits producteurs, (b) au développement de mécanismes de financement adaptés aux besoins de la filière aquacole et des partenariats d'affaires avec le secteur privé et (c) au renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales.

109. Sous composante B1. Aquaculture commerciale et inclusive

110. *Produit attendu* : 2 200 initiatives entrepreneuriales^[18] aquacoles rentables générant environ 8 600 emplois^[19] sont promues dont environ 35% sous forme d'initiatives collectives.

111. Le PDEA renforcera l'engagement du secteur privé à mobiliser des moyens financiers pour le développement de l'aquaculture tout en intégrant les petits aquaculteurs dans des activités à plus forte valeur ajoutée et pouvant évoluer vers des entreprises aquacoles rentables. Pour ce faire, l'action du PDEA est organisée en deux principales activités (AP) : (i) la promotion des opportunités du marché aquacole à l'échelle des régions et (ii) la facilitation de l'accès aux marchés des petits producteurs par une approche à deux volets qui sont (a) leur intégration dans des arrangements contractuels formalisés avec les firmes du secteur agroalimentaire et (b) l'accès au marché locaux. Ces deux AP seront reliées aux dispositifs de financement et de formation/conseil entrepreneurial aquacoles.

112. AP1. Promotion^[20] des opportunités du marché aquacole

113. Cette activité vise à mettre en exergue les opportunités de marché aquacole, susciter l'intérêt des investisseurs et opérateurs économiques pour l'aquaculture et renforcer la capacité d'orientation des investissements du PDEA à l'échelle des bassins de production ciblés. Trois activités principales vont contribuer à ces objectifs : (i) la réalisation d'une cartographie du marché aquacole ; (ii) la mise en place d'un Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) dans chaque région et (iii) la mise en place de plateformes de services numériques pour le développement de l'aquaculture et de e-marketplace. Une telle plateforme de services numériques d'information contribuera au développement d'application spécifiques aux besoins des aquaculteurs en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile.

114. AP2. Facilitation de l'accès au marché.

115. Cette activité vise à faciliter à la fois (i) la construction et le développement de partenariats d'affaires durables entre les petits aquaculteurs et les investisseurs privés et opérateurs de marché ; (ii) la promotion d'un meilleur accès aux marchés locaux et régionaux.

116. *Appui à l'établissement de partenariats commerciaux*. Le PDEA incitera les investisseurs privés et les petits aquaculteurs à se rapprocher dans le cadre de partenariats commerciaux mutuellement bénéfiques^[21]. Ces partenariats faciliteront la spécialisation et orienteront une partie de la production vers des marchés à plus forte valeur ajoutée en relation avec des standards de qualité/prix de la grande distribution et de l'agroalimentaire^[22]. L'intérêt du secteur privé est davantage motivé par l'appui du Programme à promouvoir auprès des petits producteurs un système de production répondant aux besoins de l'industrie de transformation et de commercialisation. Leur intérêt est également motivé par les exonérations sur les équipements aquacoles décidées par le Gouvernement. Une centaine d'investisseurs nationaux et étrangers ont été pré-qualifiés pour leur intérêt potentiel à l'aquaculture^[23].

117. Dans le contexte de l'aquaculture camerounaise, les partenariats soutenus par le PDEA faciliteront également l'accès aux moyens de production à ceux qui veulent s'installer dans la filière et tout particulièrement les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. Le programme utilisera aussi ses leviers de financement pour inciter les acteurs à intégrer les normes environnementales et sociales dans leurs systèmes de production. Deux types d'entreprise seront promues : les entreprises dites "Aquastart" pour les aquaculteurs en démarrage et les entreprises dites "Aquadev" pour les entrepreneurs aquacoles déjà établis qui visent à développer leurs activités. Les appuis financiers du PDEA sont prévus essentiellement pour les initiatives Aquastart. En ce qui concerne les entreprises Aquadev, l'appui financier sera limité à une prime environnementale.

118. Au total, le PDEA financera 785 plans d'affaires de partenariat impliquant près de 4.800 bénéficiaires, les partenariats pourront être portés par des aquaculteurs individuellement ou collectivement : 72 pourcent des partenariats commerciaux mobiliseront ce financement aquastart et 28 pourcent un financement aquadev.

119. Les facilités financières proposées dans le cadre des partenariats commerciaux seront mobilisables uniquement au travers d'un plan d'affaires de 3 à 5 ans assortis d'un plan de financement et d'un accord commercial respectueux des normes climatiques et environnementales, signé entre les deux parties. Chaque plan d'affaires sera préparé avec les appuis du PDEA, approuvé par un Comité technique^[24] puis soumis aux institutions financières partenaires pour financement et mise en œuvre avec un accompagnement. Les critères d'éligibilité et de validation^[25] seront affinés au démarrage du PDEA, avec l'assistance technique (sous-composante B3) prévue en appui à la finalisation des dispositifs de mise en œuvre.

120. *Entreprises Aquastart*. Il est prévu d'appuyer le financement^[26] de 567 plans d'affaires impliquant 3.416 petits aquaculteurs. Les montants globaux des plans d'affaires des partenariats incluant la participation des bénéficiaires et des partenaires privés seront compris entre 1.800.000 et 15.000.000 FCFA à l'exception des écloseseries.

121. *Entreprises Aquadev*. Le PDEA contribuera au financement de 218 plans d'affaires impliquant 1.362 promoteurs.

122.

123. Tableau 5 : Coût estimé des plans d'affaires Aquastart et Aquadev dans les partenariats (K.FCFA)

Partenariat	Nbre plans d'affaires	Nbre de bénéficiaires[27]	Coût estimé[28]
Aquastart	567	3.476	5.935.300
Aquadev	218	1.322	1.615.900
Total aquastart + aquadev	785	4.798	7.551.200

124. *Promotion de l'accès aux marchés locaux*. En dehors des partenariats basés sur des contrats, le PDEA appuiera 1.416 initiatives entrepreneuriales indépendantes touchant 4.280 bénéficiaires, qui viendront renforcer le maillage local des activités aquacoles. Le PDEA soutiendra les activités existantes afin qu'elles puissent s'orienter vers les marchés locaux. De plus, le PDEA participe à la promotion d'une micro-aquaculture hors-sol pouvant être gérée à l'échelle familiale (aquafamille) pour l'autoconsommation et la génération de revenus favorables à l'autonomisation économique des femmes et des plus jeunes des groupes vulnérables.

125. Les appuis seront différenciés selon l'activité et le profil entrepreneurial de son promoteur[29]:

- - La micro-aquaculture familiale (aquafamille) sera soutenue par des appuis directs pour 1.000 mini-kits[30] de production avec une contribution des bénéficiaires en approvisionnement en eau et en main d'œuvre. La production contribuera aux sources de protéines de l'alimentation familiale et sera pour une partie adressée au marché local. La mutualisation de l'activité entre plusieurs familles disposant d'un accès commun à l'eau permettra d'assurer une rotation des cycles de production garantissant une ressource plus régulière[31].
 - Les initiatives Aquastart seront soutenues à hauteur de 210 portées par environ 1.596 entrepreneurs en démarrage (aquaculteurs aspirants, femmes, jeunes). Selon le schéma de financement (B2), ces initiatives individuelles et collectives mobiliseront la contribution de leurs promoteurs en complément du financement mobilisable via une institution financière.
 - Les initiatives Aquadev estimées à 206 qui seront appuyées pour saisir les opportunités du développement de la filière aquacole et/ou proposer une diversification innovante. Soutenues par des plans d'affaires, ces initiatives seront financées par leurs promoteurs via les services financiers des institutions partenaires.

126. Tableau 6 : Estimation du coût des plans d'affaires sur les marchés locaux (Fcfa)

Initiative	Nbre de plans d'affaires	Nbre de bénéficiaires	Coût estimé
<i>Initiatives aquacoles génératrices de revenus</i>			
Aquafamille	1.000	1.500	1.000.000.000
<i>Modèles d'entreprises[32]</i>			
Initiatives aquastart	210	1.596	780.300.000
Initiatives aquadev	206	1.184	374.100.000
Total	1.416	4.280	2.154.400.000

127. Le PDEA mobilisera des opérateurs nationaux pour appuyer la préparation et le suivi des plans d'affaires des partenariats commerciaux ainsi qu'une assistance technique internationale en appui à la coordination du PDEA pour la finalisation des dispositifs techniques. Un comité technique d'analyse et d'évaluation des plans d'affaires avant transmission aux institutions financières sera mis en place dans chaque région.

128. Sous-composante B2. Mécanismes de financement

129. Produit attendu : *Des mécanismes de financement adaptés sont établis*

130. L'objectif du PDEA dans cette sous-composante est de définir les solutions adaptées pour le financement des 2.200 initiatives entrepreneuriales[33] promues dans la sous-composante A1.

131. Le tableau 7 résume les règles de financement applicables dans le PDEA pour les différents types d'initiative. Au total trois sources de financement comprenant dans des proportions variables la contribution du PDEA, celle du promoteur incluant un apport en crédit puis la contribution du secteur privé selon les cas, en particulier dans les partenariats commerciaux.

132. Tableau 7 : Règle de financement des initiatives sur les marchés[34]

Initiative		Financement			
		PDEA	Promoteur		Privé
			Apport	Crédit IFP	
Partenariats commerciaux avec contrats					
Aquastart		70-90%	5%	5%	0-20%
Aquadev		0-30%	30-70%	20-50%	0-50%
Initiatives hors-partenariats					
Aquafamille		100%	-	-	-
Aquastart		90%	5%	5%	-
Aquadev		0 à 10% [35]	80% à 70%	20%	-

133. Au total, les 2.200 initiatives entrepreneuriales qui seront promues nécessiteront un investissement de l'ordre de 9,7 milliards de francs CFA répartis entre les trois sources de financement selon la règle détaillée au tableau 8. La contribution du PDEA se chiffre à 4,9 milliards francs CFA. Le niveau relativement élevé de la contribution du PDEA s'explique par le fait que les investissements initiaux pour démarrer un projet aquacole sont coûteux. Les institutions financières contribueront entre 20 et 50% à la mobilisation de la contribution des promoteurs pour environ 2 milliards de francs CFA. Dans les partenariats commerciaux, les opérateurs de marché ou investisseurs privés contribueront aux plans d'affaires pour environ 1,7 milliard de francs CFA.

134. Tableau 8 : Financement des plans d'affaires dans les partenariats commerciaux (K FCFA)[\[36\]](#)

Partenariat	Nbre plans d'affaires	Coût total estimé ^[1]	PDEA	Promoteur		Privé
				Apport	Crédit IFP	
Aquastart	567	5.935.300	2.768.570	171.765	1.421.495	1.573.200
Aquadev	218	1.615.900	440.490	786.430	323.180	65.800
Total aquastart + aquadev	785	7.551.200	3.209.060	958.195	1.744.675	1.639.000

135. Tableau 9 : Financement des plans d'affaires hors-partenariats (FCFA)

Initiative	Nbre de plans d'affaires	Coût estimé	PDEA	Promoteur

				Apport	Crédit IFP
Initiatives entrepreneuriales aquacoles génératrices de revenus					
Aquafamille	1.000	1.000.000.000	1.000.000.000	-	-
Modèles d'entreprises [38]					
Initiatives aquastart	210	780.300.000	702.270.000	39.015.000	39.015.000
Initiatives aquadev	206	374.100.000	0	299.280.000	74.820.000
Total	1.416	2.154.400.000	1.702.270.000	338.295.000	113.835.000

136. En s'appuyant sur l'orientation de marché définie (B1), la stratégie du PDEA reposera d'une part sur la business-connexion rapprochant les petits producteurs des institutions financières, et d'autre part sur la mise en place d'appuis et de facilités pour la viabilité et la durabilité de la relation. Pour ce faire, le PDEA structure son action en quatre activités principales : (i) état des lieux offre et cadrage de partenariat avec les institutions financières ; (ii) partenariat avec les institutions financières pour le financement des plans d'affaires ; (iii) appui à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture ; et (iv) renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques.

137. AP1. État des lieux

138. A son démarrage, le PDEA lancera un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner les institutions financières d'implantation régionale prédisposées à développer une offre de services financiers pour l'aquaculture ciblant aussi bien les hommes que les femmes. La proximité géographique et la présentation d'une note de positionnement stratégique préliminaire seront retenues parmi les critères de présélection que l'Unité d'exécution du PDEA (UEP) retiendra. Ensuite seront initiées deux études : (i) une évaluation de l'offre de produits financiers auprès des institutions financières sélectionnées pour examiner l'adaptation des pratiques de services et des produits existants aux spécificités du segment aquacole et des besoins de ces acteurs ; (ii) un état des lieux de la demande qui permettra également d'évaluer les besoins spécifiques des aquaculteurs.

139. AP2. Partenariat avec les institutions financières

140. Les interventions prévues comprennent : (i) un atelier participatif et inclusif pour la définition du cadre de partenariat du PDEA avec les institutions financières partenaires. L'atelier s'appuiera sur les conclusions des deux études réalisées en AP1 et sur les estimations quantitatives de plans d'affaires prévues au financement sur le cycle du programme. Des objectifs de performance seront définis ainsi qu'une répartition géographique. Ceux-ci seront actualisables annuellement ; (ii) la préparation et la formalisation des conventions de partenariat avec les institutions financières assortie de contrat de performance axé sur les indicateurs-cibles à définir[\[39\]](#) ; (iii) les contrats de performance seront évalués[\[40\]](#) chaque année dans le cadre d'un atelier de bilan annuel et de capitalisation du partenariat.

141. AP3. Appui à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture

142. Le PDEA accompagnera les institutions financières partenaires dans le processus de conception et/ou d'adaptation des produits financiers en veillant à la promotion de produits d'assurance en partenariat avec des compagnies agréées. Il est suggéré que le PDEA responsabilise les institutions partenaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage du processus avec l'appui et la facilitation d'une expertise spécialisée[\[41\]](#). Cette expertise proposera alors le protocole méthodologique qui guidera le processus. Celui-ci inclura également : (i) la revue des procédures et outils de crédit ; (ii) le développement d'un manuel spécifique sur le crédit aquacole ; et (iii) la formation des institutions financières partenaires sur ledit manuel.

143. AP4. Renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques

144. L'objectif est de développer avec les institutions financières partenaires un volume de portefeuille à la hauteur de la demande potentielle que va susciter la promotion de l'entrepreneuriat aquacole sur les marchés, soit environ 7 578 promoteurs aquastart et aquadev organisés à travers 1 200 plans d'affaires. Le PDEA bâtira sa stratégie d'intervention en synergie avec les facilités financières établies dans le cadre du projet d'appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes), du projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de la pisciculture (PD-CVEP – financement BAD) et d'autres dispositifs similaires existants dans le but de renforcer la capacité d'offre des institutions financières. Les instruments disponibles incluent le refinancement et le fonds de garantie. Le premier et le plus important qui permet aux institutions financières partenaires d'accéder à taux préférentiel à la ressource prètable autrement onéreuse sur le marché financier.

145. Le programme mettra en œuvre trois principaux appuis :

- ○ Définition du cadre et des modalités opérationnelles de gestion en synergie avec les facilités PEA-Jeunes et PD-

CVEP : sous le leadership du MINEPIA et avec l'appui du FIDA seront initiées des concertations officielles pour formaliser ce cadre. Dans le cas spécifique du PEA-Jeunes, les concertations tiendront compte des conclusions de l'étude envisagée sur le mécanisme de pérennisation des instruments financiers sous gestion de la Société générale des banques dans la perspective de l'achèvement prochain du programme.

- o Contribution à l'abondement des ressources destinées au refinancement pour 1,5 milliard de francs CFA et au partage de risques à hauteur de 200 millions de francs CFA. Le total des contributions directes et indirectes du PDEA aux institutions est estimé à environ 3 milliards de francs CFA y compris les dépôts préalable des promoteurs pour le financement des plans d'affaires. Les modalités de refinancement seront renégociées avec les institutions clientes en faveur d'une révision à la baisse des taux de sortie applicables sur les prêts aux aquaculteurs (10-12%). Avec l'effet de levier attendu, la contribution du PDEA au refinancement va générer sur le cycle du projet un portefeuille de crédits cumulés d'environ 6,3 milliards de francs CFA, soit plus du double des contributions cumulées du PDEA et des promoteurs. L'encours de moyen en fin de cycle du PDEA est estimé à environ 2 milliards de francs CFA.
- o Expérience-pilote de cautionnement mutuel. Elle est envisagée comme alternative à la contrainte de garantie matérielle. Le PDEA appuiera cinq initiatives (une par région) portées par des aquaculteurs qui souhaitent mutualiser les coûts, les moyens et les risques relatifs aux services du crédit. Le PDEA contribuera au tiers du capital de la mutuelle avec un plafond de contribution ne dépassant pas 20 millions de francs CFA. En dessous, la contribution du PDEA sera proportionnelle à la capacité de la mutuelle. Le Programme commettra une étude de conception qui définira également le mode opératoire de la mutuelle. L'expérience-pilote sera évaluée à la revue à mi-parcours, entre autres, pour apprécier l'adoption par les aquaculteurs et décider de la suite à donner en fonction des résultats.

146. La sous-composante B2 conditionne le financement des initiatives promues dans la sous-composante B1 : (i) tout promoteur aquastart et aquadev requérant un appui du PDEA devra être titulaire d'un compte ouvert dans une institution financière partenaire ; (ii) pour les promoteurs requérant un prêt, le Comité de crédit des institutions financières partenaires est l'instance de validation finale des plans d'affaires après le processus d'approbation du PDEA[42]; (iii) la contribution du PDEA au financement du plan d'affaires transite nécessairement par le compte du promoteur et son décaissement suit le plan de financement du plan d'affaires approuvé ; (iv) lorsque le promoteur requiert un crédit, l'institution financière l'inscrira *a posteriori* dans son dossier de demande de refinancement dont l'éligibilité est motivée par l'aquaculture comme objet de financement.[43]

147. La mise en œuvre de cette sous-composante sera tributaire de la mobilisation effective de la facilité financière établie dans le cadre du PEA-Jeunes, mais aussi du partenariat avec les dispositifs de financement, en particulier le PD-CVEP.

148. Sous composante B3. Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales

149. *Produit attendu : Les capacités techniques et entrepreneuriales sont renforcées*

150. Cette sous-composante vise à professionnaliser les aquaculteurs hommes et femmes y compris les jeunes dans des activités rentables ainsi qu'à les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de plans d'affaires crédibles vis-à-vis des systèmes de financement et des partenaires dans la chaîne de valeur. Elle est organisée en 4 principales activités (Figure 1) : (i) Sensibilisation et identification des initiatives entrepreneuriales dans l'aquaculture, (ii) Formation et conseil entrepreneurial (inclusif d'autres services tels que garderie, soins médicaux, appui nutritionnels – pour permettre aux jeunes filles de participer comme leur homologues masculins), (iii) facilitation des relations d'affaires avec le secteur privé et (iv) Renforcement des capacités des prestataires de formation, conseil en aquaculture commerciale. Ce domaine d'intervention promeut une stratégie d'adaptation spécifique au contexte et basée sur la communauté et, avec toutes les parties prenantes impliquées, il améliorerait le développement de bonnes pratiques et accélérerait l'adoption de mesures d'adaptation intelligentes face au climat testées sur le terrain par les communautés locales qui sont les plus vulnérables au changement climatique.

151. AP1. Sensibilisation et identification des initiatives entrepreneuriales dans l'aquaculture.

152. Le PDEA conduira une quarantaine de campagnes de sensibilisation sur la logique d'investissement du PDEA, (spécialisation en aquaculture intensive sur des systèmes de production ciblés, partenariats commerciaux, financements engageant les institutions financières), ses principes de ciblage et ses critères d'éligibilité. Elles toucheront environ 30 000 personnes. Un centre de formation/incubation référencé par région (cf. AP 4) sera chargé de l'enregistrement et du traitement des dossiers en collaboration avec les conseillers aquacoles du MINEPIA pour leur orientation vers les différents appuis du PDEA. 50% environ pourront être orientés vers un appui du PDEA.[44] Une approche familiale – similaire au PEA-Jeune – sera adoptée. Des séances de sensibilisation ciblées seront régulièrement organisées pour encourager les maris et les femmes à considérer les activités du projet comme une entreprise familiale. L'objectif poursuivi et de favoriser un ajustement d'horaire pour un meilleur partage des tâches ménagères pour permettre aux jeunes femmes de participer aux formations.

153. AP2. Formation technique et entrepreneuriale

154. Cette activité recouvre l'offre de formation et mettra en œuvre deux principaux appuis : (i) conseil aquacole ; et (ii) formation et conseil entrepreneurial.

155. Le conseil aquacole relève principalement des compétences du MINEPIA qui l'organise à travers les stations aquacoles et ses services de vulgarisation au niveau déconcentré. Les interventions porteront sur (i) le conseil et l'accompagnement à l'exploitation aquacole ; (ii) l'assistance à la composition de l'aliment équilibré ; (iii) le contrôle de qualité des aliments ; (iv) le contrôle et le suivi vétérinaire des poissons ; et (v) l'éducation environnementale et les mesures d'adaptation au changement climatique. Pour ces appuis, les services du MINEPIA collaboreront étroitement avec les agences spécialisées de sécurité sanitaire et en charge de l'environnement et les laboratoires qualifiés pour la certification des process et des produits

156. Concernant la formation et le conseil entrepreneurial, le PDEA appuiera les promoteurs dans l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi des plans d'affaires. Le programme privilégiera les formations courtes et opérationnelles, avec des études de cas ciblées sur le projet à construire puis à conduire (sessions de 5 à 15 jours modulables), de l'alternance dans des

entreprises référentes et des visites d'échanges ainsi que du conseil entrepreneurial ciblé sur chaque projet dans son contexte[45] Cette approche permet également de proposer des formations de proximité (plutôt que de longs séjours en internat) accessibles aux adultes en activité et aux jeunes femmes en charge de famille. Les centres de formation recrutés par le PDEA utiliseront les curricula de formation révisés dans le cadre des appuis de l'AP 4 ainsi que les canevas qui seront établis pour la présentation des plans d'affaires. Tout comme le PEA- Jeunes, le PDEA inclura d'autres approches pour encourager la participation des jeunes femmes au programme au même rythme que les apprentis masculins dans ces formations. Cela pourrait inclure un service de garderie, les soins médicaux et les subventions nutritionnelles.

157. AP3 Facilitation des relations d'affaires

158. Le PDEA appuiera : (i) l'identification et appui à la mise en œuvre des plans des partenariats ainsi que (ii) la revue et la validation des plans d'affaires.

159. Identification et appui à la mise en œuvre des plans des partenariats. Le PDEA promeut une approche d'appui par la demande et joue un rôle de facilitation afin d'aider les partenaires potentiels à dialoguer, à négocier, à s'engager dans un accord de partenariat, à monter leur plan d'affaires puis à le mettre en œuvre et le suivre. Il mobilisera des services d'opérateurs spécialisés pour conseiller les partenaires dans le montage d'un plan d'affaires réaliste, dimensionné pour les contrats commerciaux, avec le souci d'utiliser de manière optimale les solutions de financement à disposition.

160. Ces opérateurs mobiliseront les compétences nécessaires pour répondre aux besoins différenciés selon les types de partenariats et bénéficieront de l'appui d'une assistance technique internationale (cf. AP4) sur le plan méthodologique pour conduire leur mission.

161. L'appui de l'opérateur s'applique aux différentes étapes du projet de partenariat : (i) il facilite les relations entre les partenaires potentiels en matière de définition des objectifs respectifs, de négociation, d'étude de la faisabilité et des conditions de ce partenariat. Lorsque les parties prenantes décident de s'engager effectivement dans un partenariat, (ii) il appuie la préparation d'un protocole d'accord global incluant le contrat commercial, le plan d'affaires et son plan de financement. Après l'avis du comité technique, il apporte un avis sur la pertinence du projet au regard du cadre défini par le PDEA, (iii) il aide à la finalisation de l'accord et du plan d'affaires et facilite la relation avec l'institution financière. Les partenaires ayant obtenu un accord de financement mettent en œuvre leurs plans d'affaires, exécutent les investissements, réalisent leurs contrats commerciaux et remplissent leurs obligations vis-à-vis des institutions financières. (iv) L'opérateur poursuit son appui aux deux parties prenantes pendant environ 2 ans de façon dégressive.

162. Revue et validation des plans d'affaires. Le financement des plans d'affaires est soumis à l'examen et à l'approbation d'un comité technique constitué à cet effet. Le même comité, qui peut être organisé en sous commissions, examinera aussi bien les projets (partenariats et hors-partenariats). Ce comité vérifie que le plan d'affaires soumis correspond aux cibles et priorités du PDEA et qu'il est en conformité avec (i) les règles et procédures définies par le PDEA et (ii) le droit camerounais (de déclaration d'activité et d'un point de vue environnemental et social). Les plans d'affaires sont ensuite soumis aux institutions financières pour instruction et financement. Ce comité technique est formé au niveau national (avec des commissions au niveau régional) et est composé : (i) du spécialiste Entrepreneuriat du PDEA; (ii) de deux cadres des divisions techniques du MINEPIA; (iii) de deux représentants des faïtières des organisations professionnelles ; (iv) d'un représentant de la chambre de commerce et (v) d'un représentant des Institutions financières partenaires. On veillera à ce qu'il y ait au moins deux femmes dans le Comité.

163. AP4. Renforcement des capacités des prestataires de formation, conseil en aquaculture commerciale.

164. Cette activité recouvre quatre principaux appuis :

- - *Mobilisation d'une assistance technique internationale (ATI)[46]* perle en appui à l'Unité d'exécution du programme (UEP) et à ses cinq antennes régionales[47]. Cette ATI conseillera l'UEP et veillera à l'efficacité et l'efficience des procédures et la qualité des prestations et du reporting afin de garantir au programme un haut niveau de réalisation.[48]
 - *Appui à 5 centres de formation/structures d'incubation* avec une priorité à l'offre de formation et d'appui conseil existante. Celle-ci sera renforcée pour proposer aux aquaculteurs des services de qualité, réactifs à leurs besoins[49].
 - *Formation aux acteurs clés (entreprises aquacoles, structures d'appui-conseil, IFR, etc) sur les risques des activités aquacoles* pour renforcer la cohérence de l'accompagnement des entrepreneurs aquacoles qui sont en relation avec des institutions financières, des vulgarisateurs/conseillers sur le plan des techniques aquacoles et des conseillers d'entreprise. Cette formation abordera également les risques liés au changement climatique et les impacts potentiels qu'il a sur le secteur de l'aquaculture et qui impliquent tous les acteurs de la chaîne de valeur.
 - *Renforcement des capacités des conseillers aquacoles*, formateurs et représentants des organisations de producteurs. Le PDEA proposera des formations/ ateliers de partage d'expérience sur l'évolution du métier du conseil en aquaculture afin de renforcer la finalité entrepreneuriale dans le conseil assuré par les organisations professionnelles et les services techniques déconcentrés. Les conseillers et formateurs en aquaculture jouent un rôle clé dans la sensibilisation des entrepreneurs du secteur aux risques liés à l'aquaculture et dans la garantie que les entreprises qu'ils soutiennent sont respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique.

165. Les dispositifs de formation et d'appui-conseil impliqueront 3 types opérateurs contractés directement par le PDEA (i) les centres de formation et leurs partenaires d'incubation pour les formations entrepreneuriales et techniques ainsi que la préparation et le suivi des plans d'affaires des initiatives hors-partenariats ;(ii) des opérateurs nationaux en appui à la préparation et au suivi des plans d'affaires des partenariats commerciaux (B1) ;(iii) une assistance technique internationale en appui à la coordination du PDEA pour la finalisation des dispositifs techniques. La mise en œuvre impliquera en outre 3 partenaires institutionnels dans le cadre de leurs missions d'appui à la filière aquacole : (iv) les conseillers aquacoles du MINEPIA pour la diffusion et le suivi de l'appropriation des bonnes pratiques aquacoles ; (v) les OP et l'interprofession aquacole pour les appuis à l'organisation et l'action collectives des aquaculteurs ; et (vi) les services techniques en charge de la diffusion et du contrôle des bonnes pratiques environnementales. Ces différents acteurs verront leurs capacités renforcées pour qu'ils puissent délivrer des services de qualité

et contribuer à une offre de service durable sur les différents bassins de production.

166. Composante C. Dialogue politique, coordination et gestion du PDEA [\[50\]](#) (10 millions d'USD, 18%)

167. *Effet attendu* : Le cadre de régulation et de promotion inclusive du sous-secteur aquacole est amélioré.

168. Sous-composante C1. Revues sectorielles inclusives et dialogue politique

169. *Produit attendu* : Les orientations stratégiques actualisées du sous-secteur et le dialogue politique facilitent la promotion durable de l'aquaculture commerciale et inclusive

170. Dans cette sous-composante, le PDEA interviendra sur les deux principales activités suivantes : (i) appui au cadre stratégique et au dialogue inclusif ; et (ii) l'appui aux concertations inclusives et actions citoyennes.

171. AP1. Appui au cadre stratégique et dialogue inclusif

172. Sous le leadership du MINEPIA, le PDEA contribuera à l'actualisation du plan de développement de l'aquaculture ainsi qu'à la revue du cadre réglementaire du sous-secteur et surtout à la large diffusion des textes de loi auprès des acteurs de la filière pour combler le gap d'information relevé sur le terrain pendant la mission de formulation. Les initiatives réglementaires à soutenir durant le cycle du programme concerneront les normes pour les écloseries et l'exploitation des étangs aquacoles, l'exploitation des plans d'eau naturels pour l'aquaculture, la fourniture de semences et alevins (qu'elles soient améliorées ou produites localement, les contrôles de qualité pour les alevins à vendre aux agriculteurs, les réglementations environnementales pour chaque type d'aquaculture à soutenir, les mesures d'adaptation climatique à encourager, etc. Le programme financera également la revue annuelle du cadre institutionnel et de la stratégie sous-sectorielle de même que le bilan annuel du comité interministériel des investisseurs impliquant l'action du PDEA.

173. AP 2. Concertations inclusives et actions citoyennes

174. La finalité visée est de construire un sous-secteur aquacole à l'écoute des acteurs à la base avec une approche qui donne l'espace et le temps aux échanges dynamiques et participatifs. Le PDEA financera: (i) l'appui aux concertations régionales multiacteurs sur l'aquaculture ; (ii) l'appui aux plateformes de promotion de l'aquaculture dans les régions et au niveau national ; (iii) l'éducation citoyenne au profit des acteurs ; (iv) la mise en place d'un mécanisme de retour d'information sur des situations de plainte ; (v) des actions de veille citoyenne ; et (vi) une autoévaluation par les organisations de producteurs de leur participation à la mise en œuvre du PDEA.

175. Au démarrage du programme, la revue du manuel d'exécution technique avec les principaux acteurs permettra de préciser et développer du contenu sur ces interventions.

E. Théorie du changement

[Ref. \[1\]](#)

176. Le choix stratégique en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat aquacole trouve son fondement dans la récurrence du déficit en poisson de table qui affecte la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, les opportunités d'emplois et de revenu équitables pour les femmes, les hommes et les jeunes. D'année en année, le Cameroun assiste à la baisse continue des produits de pêche et à une contraction de l'activité halieutique exacerbées par les effets du changement climatique pour lesquels il faut prévenir et gérer les risques.

177. L'analyse de la situation met en cause une série de facteurs au nombre desquels la pression anthropique sur les ressources halieutiques qui contribuent à : (i) désorganiser et perturber l'écosystème aquatique ; (ii) limiter la reproduction et la disponibilité quantitative du poisson pour les besoins de consommation ; (iii) provoquer la rareté voire l'extinction de certaines espèces. A ces causes s'ajoutent la faible capacité de gestion des plans d'eau propices à la production halieutique, le déficit de suivi des activités de pêches, des activités aquacoles peu performantes par manque de compétences, de facteurs de productions de financement ou d'infrastructure de marché en général mais accentués par des inégalités de genre prononcées pour les femmes et jeunes ruraux qui aspirent entrer dans la filière aquacole mais qui n'en ont pas les compétences ou les moyens.

178. Il en découle des effets au préjudice de la balance commerciale et pauvreté accentuée pour les ruraux pauvres surtout les femmes et les jeunes. Ils se traduisent par le déséquilibre de plus en plus prononcé entre la demande et l'offre en poisson, obligeant le gouvernement camerounais à dépenser chaque année plus de 100 milliards de francs pour importer des produits halieutiques. Pendant ce temps, le pays dispose d'un important potentiel de production par l'aquaculture qui reste largement sous-exploités à l'instar des bassins de production répertoriés (Tableau 2) dans les régions-cible du PDEA, à titre d'exemples la Haute-Sanaga (Centre), la Vallée du Ntem (Sud), le Noun (Ouest), le Moungo (Littoral), le Mayo-Danay (Extrême-nord). Parallèlement, on relève la non-maîtrise des itinéraires de production, le manque de spécialisation, l'accès contraignant aux alevins et à l'aliment de poisson ainsi que la non-maîtrise des coûts de production qui affecte la compétitivité de la production locale face aux produits importés.

179. Par ailleurs les exploitations aquacoles affichent pour la plupart des insuffisances importantes en matière de respect de la réglementation sur la gestion de l'eau à usage de production aquacole, et des normes environnementales et d'hygiène.

180. Face à ces conséquences néfastes, la théorie de changement du PDEA est fondée sur une transformation substantielle de l'aquaculture avec une orientation chaîne de valeur utilisant le marché comme point d'entrée au développement de l'appareil de production.

181. Les investissements envisagés porteront sur : (i) l'appui à l'émergence d'un marché axé sur les partenariats productifs, et la

facilitation de l'accès aux marchés locaux ; (ii) la promotion d'initiatives entrepreneuriales au profit des exploitations familiales, des femmes et des jeunes, des groupements et coopératives, avec des options en individuel ou en collectif ; (iii) la facilitation de l'accès aux services financiers ; (iv) le développement d'infrastructures et équipements de production et de marché ; (v) l'accès au capital productif ; (vi) l'amélioration de la nutrition ; (vii) l'éducation environnementale, etc.

182. Le PDEA va accroître son impact en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes en soutenant l'accès équitable des hommes et des femmes aux actifs et opportunités du programme pour améliorer leurs revenus tout en allégeant leur travail avec des infrastructures appropriées à leurs besoins entrepreneuriaux. Le programme travaillera aussi à la participation égale des femmes et des hommes aux processus décisionnels pour la gouvernance des sites et infrastructures à caractère collectif. Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour l'intégration/ l'adhésion des femmes et jeunes aux diverses organisations qui gouvernent la filière.
183. Ces interventions produiront trois effets : (i) la valeur ajoutée générée par l'aquaculture est améliorée ; (ii) la productivité et la résilience des systèmes de production aquacole sont améliorés ; et (iii) le cadre de régulation et de promotion inclusive du sous-secteur aquacole est amélioré, (iv) le travail des femmes et des jeunes est allégé et leur pouvoir économique et politique est renforcé.
184. Au terme de son cycle de huit ans, le PDEA aura contribué à améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience du groupe-cible. Il aura également contribué aux ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité genre), 8 (emplois décents) et 13 (résilience face au changement climatique).

F. Cohérence, appropriation et partenariats

185. *Alignement.*

186. *Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD).* La mise en œuvre du PDEA contribuera à la réalisation des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité genre), 8 (emplois décents) et 13 (résilience face au changement climatique).
187. *Alignement sur les priorités nationales.* Les objectifs du PDEA s'inscrivent dans l'ensemble des axes stratégiques de la SND30 et son plan (PNIA) à savoir : (i) la promotion d'une approche sectorielle structurée autour des filières agro-pastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités des différentes zones agro-écologiques; (ii) favoriser l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus performantes; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.
188. *Respect des politiques et priorités du FIDA.* Le PDEA est cohérent avec le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2019-2024, dont l'objectif global est d'améliorer durablement les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux pauvres, en particulier les femmes et les jeunes dans les domaines d'intervention du Programme. Il est aussi aligné au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 particulièrement les OS1 : Renforcer les capacités productives des populations rurales; OS2: accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et OS3: renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales.
189. *Alignement au cadre de coopération des Nations Unies.* Afin d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme de développement, les objectifs du PDEA s'appuient sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2022-2026 qui s'articule autour de quatre priorités stratégiques, à savoir: PS1) croissance inclusive et durable grâce à une transformation structurelle et verte de l'économie avec une création d'emplois décents ; PS2) développement humain et social de qualité, inclusif et équitable ; PS3) appui institutionnel et la participation citoyenne et PS4) durabilité environnementale, gestion des risques climatiques et des catastrophes.
190. *Appui au plan d'action du Cameroun issu du Premier Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires en 2021:* les objectifs du PDEA entendent venir en appui à la mise en œuvre des quatre principales recommandations qui ont été formulées dans la feuille de route nationale, à savoir : (i) Augmenter durablement la production, (ii) Améliorer l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et des marchés, (iii) Renforcer la résilience des systèmes de production, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et autres chocs, (iv) Améliorer la gouvernance des systèmes alimentaires.
191. A travers le COSOP, le financement des activités du PDEA visera à obtenir trois effets principaux : (i) le développement des capacités de production, de conservation et de transformation du poisson; (ii) l'amélioration de la qualité de la gestion environnementale et énergétique des services de transformation, de conservation et de commercialisation ; et (iii) le renforcement des capacités des acteurs en matière de formation technique, environnementale et énergétique pour un meilleur approvisionnement de la qualité du poisson produit et transformé.

192. *Appropriation*

193. Le PDEA sera mis en œuvre sous le leadership du MINEPIA dont les directions techniques aux niveaux central et déconcentré seront impliquées et renforcées dans leurs fonctions régaliennes. A cette fin, un appui institutionnel est prévu pour soutenir la mise en œuvre des priorités sous-sectorielles dévolues aux compétences des entités techniques concernées par l'aquaculture. Cet appui pourrait contribuer au programme ministériel de renforcement des capacités en complément du partage et transfert de compétences qui sera opéré à travers l'assistance technique internationale multi-mandat prévue dans les composantes techniques en rapport avec les systèmes de production aquacole et la structuration du marché et des partenariats productifs.
194. Le PDEA contribuera à une meilleure centralisation et gestion de l'information et de la statistique dans le cadre de l'appui au système de suivi-évaluation intégré et le renforcement du SYGIAC et les bases de données reliées à travers les stations aquacoles.

195. Harmonisation et partenariats

196. Des synergies sont envisagées avec les opérations de soutien à l'aquaculture mises en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans la zone d'intervention du PDEA. A la formulation, le potentiel de partenariat identifié laisse entrevoir l'essentiel des synergies et complémentarités avec : (i) la Délégation de l'Union européenne pour l'appui à l'interprofession aquacole ; (ii) la Banque africaine de développement dans le cadre du Projet de développement des filières de l'élevage et de la pisciculture (PD-CVEP) qui intègre l'aquaculture dans ses filières-cibles. La complémentarité avec le PD-CVEP sera envisagée sur les aspects relatifs aux infrastructures, à la recherche en partenariat avec l'Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD), à la certification^[1], au renforcement des capacités de formation, au financement, etc. (iii) la FAO sur plusieurs dimensions dans lesquelles elle déploie son assistance technique à l'instar de la biosécurité, l'appui à la production locale d'aliments, à la structuration, etc. (iv) la banque islamique de développement dans le cadre de ses interventions dans l'Extrême-nord et l'UNOPS pour le conseil et la passation et exécution des marchés potentiels en infrastructures et équipements aquacoles visés dans le cadre du PDEA et la GIZ sur le renforcement des capacités en inclusion financière

197. A la mise en œuvre, le PDEA restera attentif et réactif aux opportunités de collaboration, de synergie et de complémentarité qui se présenteront. Il restera prédisposé à la mutualisation des investissements, au cofinancement parallèle, mais aussi à la planification conjointe avec les autres intervenants.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

198. Le coût total du PDEA, sur une période de huit ans (2023-2030), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 61,6 millions d'USD. Son coût de base est de 57,1 millions d'USD. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 4,5 millions d'USD. Les taxes sont estimées à un montant total de 4,3 millions d'USD. Le coût des investissements et les coûts récurrents du programme s'élèvent respectivement à 52,5 millions d'USD soit 85,2 pourcent du coût de programme et 9,1 millions d'USD, soit 14,8 pourcent des coûts du programme. Les coûts récurrents facturés au FIDA s'élève à plus de 95% similairement au projet PADFA II opérant sous le même contexte du pays. De plus, le ratio des charges récurrentes sur la contribution totale du FIDA avoisine les 19 pourcent, ce qui est au-dessus des 15 pourcent visés par l'organisme. Cependant, cela est considérablement inférieur aux projets dans le même contexte, notamment le PDAFA II, qui avait un ratio de plus de 28% lors de sa conception approuvée en 2019. Le projet devra opérer dans un contexte de fragilité ; par conséquent, ces ratios sont jugés raisonnables.

199. La ventilation des coûts par composante se présente comme suit : (i) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles : 15,7 millions d'USD, soit 27 pourcent du coût de base total ; (ii) Développement de la filière aquacole : 30,5 millions d'USD, soit 53 pourcent du coût de base total ; (ii); et (iii) Dialogue politique et coordination : 10, millions d'USD, soit 18 pourcent du coût de base total. Le FIPS de 1 millions d'USD représente 2 pourcent du coût de base total.

200. Tableau 10 : Coût du programme par composante et sous-composante

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ Million)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles								
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	1,747.6	-	1,747.6	3.1	-	3.1	-	5
Aménagements et facilités de production et mise en marché	5,274.8	744.6	6,019.4	9.4	1.3	10.7	12	19
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	885.3	120.2	1,005.5	1.6	0.2	1.8	12	3
Subtotal	7,907.7	864.8	8,772.5	14.1	1.5	15.7	10	27
B. Développement de la filière aquacole								
Aquaculture commerciale et inclusive	11,757.2	408.0	12,165.2	21.0	0.7	21.7	3	38
Mécanismes de financement aquacole	2,442.3	8.1	2,450.4	4.4	0.0	4.4	-	8
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	2,134.9	343.0	2,477.9	3.8	0.6	4.4	14	8
Subtotal	16,334.4	759.1	17,093.5	29.2	1.4	30.5	4	53
C. Dialogue politique et coordination								
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	560.0	-	560.0	1.0	-	1.0	-	2
Coordination, gestion et suivi-évaluation	4,670.0	342.1	5,012.1	8.3	0.6	9.0	7	16
FIPS	513.2	45.1	558.4	0.9	0.1	1.0	8	2
Subtotal	5,743.2	387.2	6,130.4	10.3	0.7	10.9	6	19
Total BASELINE COSTS	29,985.3	2,011.1	31,996.4	53.5	3.6	57.1	6	100
Physical Contingencies	407.1	100.6	507.6	0.7	0.2	0.9	20	2
Price Contingencies	1,870.1	101.9	1,972.0	3.3	0.2	3.5	5	6
Total PROJECT COSTS	32,262.4	2,213.5	34,475.9	57.6	4.0	61.6	6	108

201. Tableau 11 : Financement par catégorie de dépenses et par sources de financement

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole
Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ Million)

	FIDA		The Government		Private sector		Institutions financières		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	1.6	81.0	0.4	19.0	-	-	-	-	-	-	2.0	3.2
B. Biens, équipements et matériels	4.2	81.0	1.0	19.0	-	-	-	-	-	-	5.1	8.4
C. Consultations	3.9	80.5	0.9	19.5	-	-	-	-	-	-	4.8	7.8
D. Formation et ateliers	4.9	73.5	1.8	26.5	-	-	-	-	-	-	6.6	10.7
E. Services physiques	2.9	71.8	1.1	28.2	-	-	-	-	-	-	4.0	6.5
F. Dons et subventions	20.8	69.6	0.0	-	3.1	10.3	3.2	10.7	2.8	9.4	29.9	48.6
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	38.2	72.8	5.2	9.9	3.1	5.9	3.2	6.1	2.8	5.3	52.5	85.2
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et indemnités	7.4	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	7.4	12.0
B. Entretien & fonctionnement	1.4	81.0	0.3	19.0	-	-	-	-	-	-	1.7	2.8
Total Recurrent Costs	8.8	96.5	0.3	3.5	-	-	-	-	-	-	9.1	14.8
Total PROJECT COSTS	47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0

202. Tableau 12 : Coûts du PDEA par composante et par année

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (US\$ Million)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles									
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	0.8	0.5	0.7	0.4	0.3	0.4	0.3	0.1	3.4
Aménagements et facilités de production et mise en marché	0.2	3.0	4.4	3.2	0.2	0.2	0.2	0.0	11.4
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.0
Subtotal	1.2	3.9	5.4	3.8	0.8	0.8	0.7	0.3	16.8
B. Développement de la filière aquacole									
Aquaculture commerciale et inclusive	0.2	5.2	7.5	6.1	3.0	0.4	0.5	0.3	23.2
Mécanismes de financement aquacole	0.1	1.6	2.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	4.6
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	0.7	1.0	1.0	0.8	0.7	0.3	0.2	0.1	4.8
Subtotal	0.9	7.8	11.1	7.0	3.8	0.8	0.8	0.5	32.6
C. Dialogue politique et coordination									
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1
Coordination, gestion et suivi-évaluation	1.7	1.0	1.1	1.2	2.0	1.1	1.3	0.5	10.0
FIPS	1.0	-	-	-	-	-	-	-	1.0
Subtotal	2.9	1.2	1.2	1.3	2.2	1.2	1.5	0.7	12.1
Total PROJECT COSTS	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

203. Le plan de financement du PDEA se présente comme suit: (i) 47,0 millions d'USD du FIDA[1] soit 76,3 pourcent du coût total; (ii) le Gouvernement du Cameroun pour 5,5 millions d'USD, soit 8,9 pourcent du coût total, couvrant essentiellement les exonérations en taxes et impôts divers sur les biens et services à acquérir dans le cadre du programme ; (iii) les bénéficiaires pour 2,8 millions d'USD soit 4,6 pourcent du coût total, principalement au titre de leurs contributions au financement des plans d'affaires ; (iv) les acteurs du secteur privé aquacole pour au moins 3,1 millions d'USD, soit 5,0 pourcent du coût total ; et les institutions financières[2] dont les micro-finances et banques privées a 3,1 millions soit 5,2 pourcent du coût total ; (v) ainsi que la BAD pour 5 Millions de USD au travers d'une ligne de refinancement pour le secteur aquacole. Le PDEA mobilisera aussi des financements parallèles avec d'autres sources de la part des partenaires au développement qui interviennent dans le secteur à hauteur de 2 millions de USD (GIZ, Union européenne, FAO et ILO).

204. Tableau 13 : Plan/source de financement par composante

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Components by Financiers
(US\$ Million)

	FIDA		The Government		Private sector		Institutions financières		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles												
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	3.0	88.4	0.4	11.6	-	-	-	-	-	-	3.4	5.5
Aménagements et facilités de production et mise en marché	11.0	96.0	0.5	4.0	-	-	-	-	-	-	11.4	18.6
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0.8	38.6	1.2	61.4	-	-	-	-	-	-	2.0	3.2
Subtotal	14.8	87.7	2.1	12.3	-	-	-	-	-	-	16.8	27.3
B. Développement de la filière aquacole												
Aquaculture commerciale et inclusive	13.0	56.3	1.0	4.4	3.1	13.3	3.2	13.8	2.8	12.1	23.2	37.6
Mécanismes de financement aquacole	4.4	95.5	0.2	4.5	-	-	-	-	-	-	4.6	7.5
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	4.0	82.1	0.9	17.9	-	-	-	-	-	-	4.8	7.9
Subtotal	21.4	65.7	2.1	6.4	3.1	9.5	3.2	9.8	2.8	8.6	32.6	53.0
C. Dialogue politique et coordination												
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	0.9	81.0	0.2	19.0	-	-	-	-	-	-	1.1	1.8
Coordination, gestion et suivi-évaluation	9.1	90.5	0.9	9.5	-	-	-	-	-	-	10.0	16.3
FIPS	0.9	83.9	0.2	16.1	-	-	-	-	-	-	1.0	1.7
Subtotal	10.8	89.1	1.3	10.9	-	-	-	-	-	-	12.1	19.7
Total PROJECT COSTS	47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0

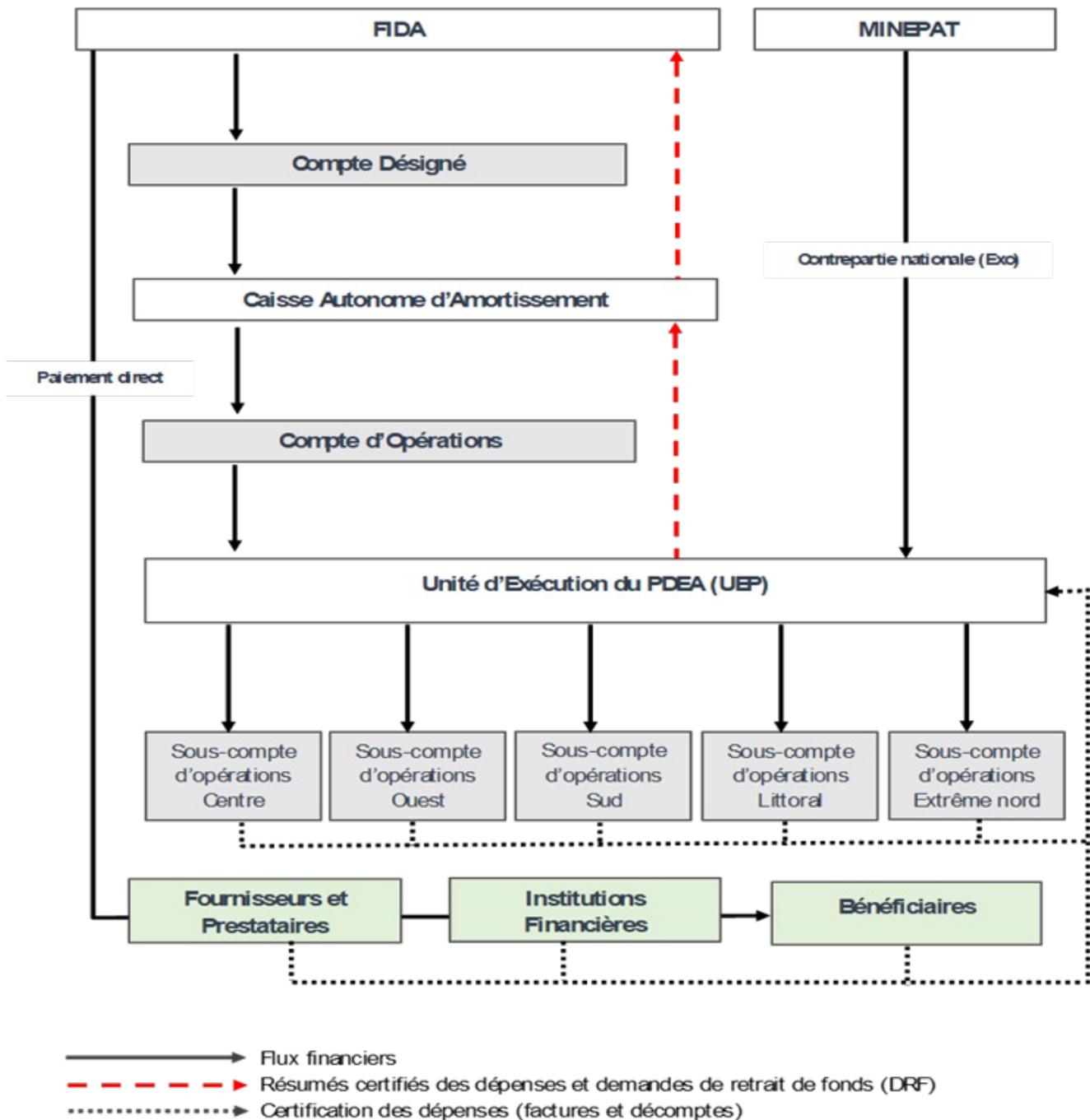
c. Décaissements

205. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau 15 sont repris les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, qui découlent principalement des expériences des projets récemment financés par le FIDA au Cameroun (en particulier le PADFA 2)

206. Tableau 14: Pourcentage de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	% Imprévus Physiques	% de taxes	% de devises sur la valeur TTC
Coûts d'investissement			
Travaux	5	19	70
Biens, équipements et matériels	5	31	34
Consultation	0	19	0
Formations, ateliers et séminaires	0	19	20
Services physiques	5	19	20
Dons et subventions	0	0	0
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	5	0	0
Coûts de fonctionnement	5	19	0

207. Afin de garantir une fluidité dans la mobilisation des fonds, les demandes de ressources auprès des cofinanciers du programme seront planifiées et réalisées sur la base d'un plan de trésorerie. La planification des activités selon les hypothèses de la mission de formulation fait ressortir à titre indicatif un plan de décaissement prévisionnel sur le cycle du PDEA.



208. Tableau 15 : Prévisions de décaissement basées sur les hypothèses du Costab à la formulation

Cameroon
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Project Components by Year – Totals including Contingencies

	Totals including Contingencies (FCFA Million)									Totals including Contingencies (US\$ Million)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles	861.7	2,186.0	2,996.6	2,106.3	426.5	458.2	413.9	191.0	9,424.4	1.2	3.9	5.4	3.6	0.8	0.8	0.7	0.3	16.6
B. Développement de la filière aquacole	521.6	4,353.6	6,206.3	3,924.7	2,107.2	437.5	450.0	260.4	18,261.2	0.9	7.6	11.1	7.0	3.8	0.8	0.8	0.5	32.6
C. Dialogue politique et coordination																		
Revenus sectoriels inclusives et dialogue politique	49.5	89.6	75.7	77.2	78.7	80.3	81.9	74.3	607.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1
Coordination, gestion et suivi-évaluation	972.3	581.7	597.6	661.4	1,144.3	598.9	746.4	306.0	5,808.5	1.7	1.0	1.1	1.2	2.0	1.1	1.3	0.5	10.0
FIPS	574.6	-	-	-	-	-	-	-	574.6	1.0	-	-	-	-	-	-	-	1.0
Subtotal	1,996.6	671.3	673.2	738.5	1,223.0	679.2	628.2	360.3	6,790.3	2.9	1.2	1.2	1.3	2.2	1.2	1.5	0.7	12.1
Total PROJECT COST \$	2,779.6	7,192.9	9,676.3	6,769.6	3,756.7	1,574.6	1,692.2	831.6	34,475.9	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6

209.

210. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement. Pour faciliter les décaissements du prêt/don FIDA, le MINEPAT ouvrira au nom du programme un compte désigné (CD) en francs CFA dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Ce compte sera sous la responsabilité de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) et fonctionnera selon le principe de la signature conjointe. Le compte désigné sera alimenté selon le mécanisme des fonds renouvelables. Le montant autorisé est un montant suffisant pour couvrir les 6 premiers mois des dépenses autorisées au titre du financement figurant dans le premier PTBA. Il est

estimé à 50 pourcent du budget des 18 premiers mois. D'autres avances seront effectuées sur la base du PTBA ou des prévisions de dépenses, à condition qu'au moins 75 pourcent de l'avance immédiatement précédente et 100 pourcent de toutes les avances antérieures aient été pleinement justifiées.

211. Outre l'alimentation du compte d'opérations, le compte désigné servira au paiement des règlements des contrats n'atteignant pas le seuil de paiement direct. Le compte d'opérations sera ouvert par le MINEPIA en FCFA dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Ce compte sera sous la responsabilité de l'UEP et fonctionnera selon le principe de la signature conjointe du Coordonnateur et du RAF. Il servira au règlement des dépenses de fonctionnement. Enfin un sous-compte d'opérations sera ouvert au niveau de chaque antenne régionale dans une banque commerciale acceptable par le FIDA. Ce compte sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Chef d'antenne et le comptable régional.

d. Résumé des avantages et analyse économique

212. **Analyse financière.** Elle repose sur une vingtaine de modèles [1] développés par la mission de formulation sur la base des expériences issus de projets similaires et des interventions définies pour le PDEA. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises aquacoles préparés sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants (valeurs actuelles nettes (VAN) et positives et des ratios bénéfiques-coûts supérieurs à un. Les modèles d'entreprises promues permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière (A partir de l'année 3) répondant au minimum et voir supérieur au Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) [2] et au revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun (125 USD) [3] malgré la prise en compte des coûts de la main d'œuvre familiale comme coût réel d'exploitation. Le revenu net mensuel avec la prise en compte de la main d'œuvre familiale en dépenses d'exploitation se situe entre 38.000 francs CFA et 147.000 francs CFA pour un producteur de clarias et à 539.000 francs CFA pour un producteur de Tilapia en cage.

213. Tableau 15 : Résumé de l'analyse financière

	Modèles	indicateurs financiers						
		marge net annuelle	revenu mensuel	VAN	TRI	ratio B/C		
p a r c o u r s	aqua-start	Monoculture Clarias en Etang	1,542,300	128,525	2,148,528	63.5%	1.08	
		Monoculture Clarias en Bac aquafamille	465,788	38,816	5,134	15.4%	1.27	
		Monoculture Clarias en Bac	901,969	75,164	1,168,232	65.4%	1.10	
		Monoculture Tilapia en cage	6,478,800	539,900	13,377,876	64.5%	1.07	
		commercialisation/restauration de poisson frais	1,012,780	84,398	750,807	50.7%	1.09	
		Transformation/fumage de poisson frais	1,771,970	147,664	3,396,894	92.1%	1.06	
		Alliance inclusive Monoculture Clarias en Etang	1,573,150	131,096	3,206,742	90.3%	1.10	
		Alliance inclusive Monoculture collective Clarias en Etang	8,265,750	137,763	15,858,020	83.3%	1.10	
		Partenariat inclusive Monoculture collective Tilapia en cage	6,478,800	539,900	14,679,769	75.3%	1.08	
				1,342,300	111,858	2,253,034	87.1%	1.10
p a r c o u r s	Aqua-dev	Monoculture Clarias en Etang	1,342,300	111,858	2,253,034	87.1%	1.10	
		Monoculture Clarias en Bac	901,969	75,164	903,780	47.1%	1.10	
		Monoculture Tilapia en cage	6,478,800	539,900	9,554,378	48.5%	1.07	
		commercialisation/restauration de poisson frais	1,012,780	84,398	344,788	31.0%	1.09	
		Transformation/fumage de poisson frais	1,771,970	147,664	3,111,334	31.0%	1.09	
		Alliance inclusive Monoculture Clarias en Etang	1,573,150	131,096	2,530,111	70.2%	1.10	
		Alliance inclusive Monoculture collective Clarias en Etang	1,573,150	131,096	2,530,111	70.2%	1.10	
		Partenariat inclusive Monoculture collective Tilapia en cage	6,478,800	539,900	13,371,247	61.0%	1.07	
				78,700,000	6,558,333	177,487,320	56.1%	1.24
				72,187,500	6,015,625	106,715,559	34.5%	1.13
		850,760,000	70,896,667	1,679,926,645	46.0%	1.03		

214. **Analyse économique incluant les bénéfices environnementaux.** Elle se base sur les avantages générés par les entreprises considérées dans l'analyse financière. Cette analyse comprend les principaux avantages résultant des appuis à la chaîne de valeur poisson frais. L'analyse économique a été effectuée sur une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le programme (durée de vie des infrastructures aquacole).

215. Les externalités environnementales du PDEA ont été estimées à l'aide de l'outil EX-ACT [4]. Pour le programme, il faut noter que les estimations des émissions de GES restent indicatives et devront être actualisées au cours de la mise en œuvre en raison de son approche fortement axée sur la demande. Les hypothèses de calculs sont basées sur les caractéristiques des zones agroécologiques d'intervention du PDEA, les situations avec et sans PDEA et les objectifs du programme. Les principaux changements apportés par les activités du programme ont été inclus dans les différents modules de l'outil. Il s'agit de: (i) l'aménagement de nouveaux sites pour les infrastructures aquacoles sur 100 ha, (ii) la substitution des importations de poissons issus de la pêche pour environ 15 000 tonnes; (iii) La production aquacole résiliente de 15 000 tonnes de poisson frais, (iv) la prise en compte des inputs nécessaires à la mise en œuvre du programme

216. Tableau 16 : Résultats économiques du PDEA intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs @20ans	Sans bénéfices env	Avec Bénéfices ENV. @market price	Avec Bénéfices ENV. @low estimate range	Avec Bénéfices ENV. @high estimate range
NPV BNA (FCFA, @5,7%)	11,935,551,359	17,770,104,719	22,971,706,679	34,012,541,224
NPV BNA (USD, @5,7%)	19,614,275	29,202,481	37,750,528	60,736,681
ERR	15.4%	19.1%	22.0%	27.7%

217. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique montrent que le PDEA est un programme rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 15,4 % et une valeur actuelle nette de 19 millions d'USD soit 11 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t[CO₂e]^[5], le PDEA pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 29 millions d'USD et un TRIE de 19%. Ces indicateurs économiques sont plus élevés en tenant compte des fourchettes d'estimation de prix de carbone avec des valeurs basses (42 USD en moyenne par tonne) et élevées (104 USD en moyenne par tonne). Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le programme sont difficiles à quantifier et donc n'ont pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques potentiels identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités en confirme sa robustesse.

e. Stratégie de retrait et durabilité

Ref [1]

218. La stratégie d'intervention du PDEA est pensée pour faire place à la maturation, à la consolidation et à l'appropriation des acquis. Le déploiement des activités suit un phasage permettant d'y réaliser avec les deux premières années consacrées à la mise en place de l'ensemble des dispositifs de services, la préparation et l'instruction des activités d'identification ; les années 3 à 5 pour le déploiement et la montée en charge progressive des investissements ; les 6 et 7 pour les ajustements requis par la revue à mi-parcours, la consolidation des investissements, le renforcement des conditions de viabilité et le démarrage du désengagement tout en veillant à l'ancrage des acquis dans les dispositifs pérennes ; l'année 8 pour la mise en œuvre de l'agenda d'achèvement et de transferts.

219. Au nombre des mesures envisagées pour la pérennisation, on peut mentionner :

- - L'ancrage des Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) dans le marché du conseil aquacole au niveau local et possiblement dans les communes, le développement d'une offre de services d'information à valeur ajoutée en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile ;
 - Le développement d'un marché aquacole structuré par des partenariats productifs/commerciaux offrant des opportunités d'affaires durables aux petits aquaculteurs ;
 - L'intégration progressive des petites exploitations familiales dans le marché à partir du modèle aquafamille initialement destiné à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - L'appropriation des techniques de transformation sensibles à l'amélioration de la nutrition ;
 - Le relèvement de l'offre en formation/incubation et de l'appui conseil adaptés pour l'aquaculture ;
 - Le renforcement des fonctions régaliennes du MINEPIA, des dispositifs de promotion et d'encadrement développés avec les stations aquacoles et la mise à niveau des conseillers aquacoles ;
 - Le renforcement des organisations de producteurs pour la promotion de l'entrepreneuriat aquacole.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

220. La conception du PDEA anticipe les mesures pour atténuer les risques perçus^[1]. Ces mesures portent, entre autres, sur : (i) la sécurisation foncière des espaces dédiés à l'aquaculture et mis à disposition par le MINEPIA et les collectivités territoriales, en vue de prévenir d'éventuels conflits susceptibles d'entraver l'installation des petites exploitations, des femmes et des jeunes ; (ii) la biosécurité des systèmes de production par un encadrement sanitaire de proximité ; (iii) les modalités préférentielles en faveur des petits aquaculteurs dans la formalisation des partenariats productifs avec les grands opérateurs, mais aussi dans l'intermédiation financière avec les institutions de financement rurale pour préserver l'aquaculture familiale et la protéger contre les risques d'absorption ou de confinement dans la fourniture de matière première, mais aussi le risque de taux élevé de sortie du crédit productif ; (iv) les risques liés à la fragilité du pays et surtout dans la zone de l'Extrême-Nord et mauvaise gouvernance qui nécessiteront une attention particulière lors de la mise en œuvre de ce projet, (v) la mise en place d'un dispositif d'exécution robuste et renforcé par la mobilisation d'expertises techniques pointues face aux enjeux d'intensification, de mise à l'échelle et les risques de croissance rapide de l'activité et de développement du sous-secteur. Le risque fiduciaire inhérent au pays est considéré comme élevé lequel sera atténué à travers un recours limité à l'utilisation des systèmes nationaux. Les formations périodiques ciblées et les mesures de suivi-évaluation du projet contribueront à l'atténuer sur la gestion financière et la passation de marchés et prévenir d'éventuelles dérives de corruption.

Risques liés à la fragilité

221. Bien que la qualité des institutions et des politiques du Cameroun soit jugée supérieure à la moyenne de WCA et de l'Afrique subsaharienne, depuis 2020, le Cameroun est classé parmi les pays qui présentent des situations de conflit et fragilité. Le facteur déterminant de la catégorisation du Cameroun dans les pays présentant des situations de fragilité est la détérioration de l'insécurité causée par les troubles sociopolitiques (violentes revendications politiques dans les régions Anglophones, attaques répétées de Boko Haram au Nord et à l'Extrême-Nord, un effet de contagion de la crise centrafricaine dans les régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, etc.). Les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont en crise depuis 2016 avec notamment des revendications sécessionnistes. Dans ces régions, la préservation du « vivre ensemble ancestral » dépendra de la résolution des facteurs de conflits et de l'autonomisation des agents de transformation des conflits ainsi que l'amélioration de la gouvernance. En effet, les obstacles persistants à la bonne gouvernance ainsi qu'à l'action individuelle et collective compromettent la réalisation des objectifs de développement durable.

222. La compétition entre agriculteurs et éleveurs pour les ressources naturelles vient aggraver la situation sécuritaire dans ces Régions. Plusieurs couloirs de transhumance existent entre le Nigeria, le Tchad, la RCA et le nord du pays. Ceux-ci occasionnent des conflits entre éleveurs et agriculteurs, entre communautés d'accueil et de réfugiés exacerbés par le changement climatique et la faiblesse des autorités locales à les résoudre, ce qui rend les femmes et les jeunes particulièrement vulnérables. La faiblesse de mécanismes de gouvernance locale et de cadres juridiques pour gérer ces compétitions pour l'accès aux ressources et les tensions sociales qui en résultent explique l'émergence de conflits violents.
223. L'impact humanitaire de ces crises est très important avec 450 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2022 et privés de leurs moyens de subsistance. Ceux-ci tout comme les autres communautés méritent une attention particulière pour relever leur niveau de vulnérabilité.
224. Les systèmes de gouvernance qui sont perfectibles ainsi que le taux élevé de corruption contribuent à la fragilité du pays. Cette corruption endémique compromet l'accès des populations à des services publics de qualité, considérés comme un droit. La corruption empêche la satisfaction des besoins fondamentaux des populations en termes de moyens de production comme la terre, les intrants, les ressources financières, la santé, l'énergie, l'eau, etc.) qui sont essentiels à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des ODD.

225. Contrainte de la dette et inflation

226. La dernière analyse de viabilité de la dette du FMI (2020) classe le Cameroun comme étant à haut risque de surendettement, avec une dette publique totale d'environ 40% du PIB et faisant de la restructuration de la dette une priorité. Cela devrait inclure une renonciation immédiate à tous les paiements d'intérêts pour 2020, un report du remboursement de la dette, une réduction de la dette et d'autres instruments de réduction de la dette. Ces mesures devraient permettre au pays d'augmenter son espace budgétaire et ainsi de mobiliser des ressources supplémentaires (en grande partie des financements concessionnels) pour financer une relance expansionniste. Les partenaires financiers et techniques (FTP) du Cameroun dont le FIDA, devraient continuer à jouer un rôle de plaidoyer en faveur de la restructuration de sa dette, la diversification de l'économie et l'amélioration de l'environnement des affaires.
227. Le resserrement des conditions financières extérieures dans ce contexte de crise a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises au Cameroun. En conséquence, le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté devraient augmenter en raison des pertes d'emplois et de revenus combinées à la hausse des prix des denrées alimentaires liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement surtout dans un contexte de climat changeant. Plus précisément pour les régions d'insécurité et grande fragilités concernée par ce projet, environ 66% de la population de la région de l'Extrême-Nord vit dans une précarité avancée, tandis que sa population jeune, l'une des plus importantes du pays, est sous-éduquée à 29%. En outre, 90% des emplois sont offerts par le secteur informel. Cette situation appelle une approche de programmation bien différenciée pour les régions cibles du PDEA afin de réduire les causes profondes de cette pauvreté et ses incidences sur la stabilité économique et sociale des ménages.

228. Mesures d'atténuation proposées par le PDEA

229. Les investissements du PDEA permettront d'atténuer ces risques liés à la fragilité sécuritaire et ceux inhérents à l'investissement aquacole et la bonne gouvernance. Aussi, de nombreux jeunes femmes et hommes, qualifiés ou non, pourront investir dans l'aquaculture pour un revenu permanent et éviter de s'enrôler dans des groupes armés et criminalités connexes. Ainsi, l'impact de ce projet sera perceptible en termes de réduction de la pauvreté des ménages et du chômage qui réduira le taux de déperdition des jeunes et une diminution de la criminalité.
230. En termes de gouvernance, le risque de mauvaise gestion et de fraude sera géré par la mise en place d'un système robuste de gestion de projets dès le start-up jusqu'à son achèvement appuyé par un suivi régulier dans le dialogue politique y afférent. Une stratégie de ciblage sera mise en œuvre pour contrecarrer la capture de l'élites dans les investissements de ce projet. Les formations périodiques ciblées et les mesures de suivi-évaluation du projet contribueront à atténuer les risques sur la gestion financière et la passation de marchés et prévenir d'éventuelles dérives de corruption pour ces investissements. Actuellement, ce risque est déjà réduit à un niveau modéré grâce à l'intensification du suivi effectué par le FIDA pendant la durée de ce COSOP 2019-2024. Des mesures d'atténuation sont mise en œuvre entre autres la mise en place de la fonction d'audit interne au niveau des projets, système rigoureux de passation de marchés, la mise en place des réunions trimestrielles régulières des points focaux venant des Ministères sectoriels clés (MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINEPAT, MINIFI, CAA, etc), les réunions mensuelles avec les équipes projets et des formations régulières de mise à niveau selon leurs besoins, etc.
231. En ce qui concerne les risques environnementaux, sociaux et climatiques identifiés dans le cadre des activités aquacoles, leur atténuation sera assurée d'une façon différenciée selon les caractéristiques de chaque Région. Il s'agira de configurer les systèmes de production (étangs, cages flottantes) selon les particularités d'exploitation qu'offrent les plans d'eau existants (tableau 2) en limitant les effets sur l'environnement. La promotion des bacs hors-sol tiendra compte prioritairement de l'accessibilité à l'eau de surface et évitera la mobilisation de l'eau souterraine en particulier dans les zones où la nappe phréatique est profonde comme à l'Extrême-Nord.
232. Plus particulièrement dans la Région de l'Extrême- Nord, un accent particulier sera mis sur la production du poisson en cage en utilisant les eaux des lacs abondantes dans cette Région tout en évitant les extractions des eaux souterraines. Les jeunes qui sont les plus souvent enrôlés dans les groupes armés seront dotées des moyens de productions pour leur permettre de se spécialiser dans un maillon de la chaîne qui les semble rentables comme la production et la maintenance des infrastructures de production et commercialisation alors que les femmes se focaliseront dans le séchage et la commercialisation du poisson. Pour les autres Régions qui ne présentent pas de sécheresses ni insécurité, les interventions du PDEA seront sur toute la filière avec des pratiques agronomiques respectueuse de l'environnement et du climat.

233. Appréciation des risques de gestion financière du PDEA au stade de sa conception

234. Un risque de contrôle jugé « substantiel »

235. L'évaluation du risque de contrôle sur la base de l'expérience des projets PPEA, PEA-Jeunes et PADFA II conduit à un risque lié à un dysfonctionnement du contrôle interne jugé « substantiel » avant la prise en compte des mesures d'atténuation. De l'analyse du rapport d'achèvement du PPEA, on peut, noter entre autres : i) non-respect du principe de séparation des tâches au niveau du Service administratif et financier, ii) non-soumission des rapports financiers intérimaires au FIDA, iii) difficultés dans la mobilisation des fonds de contrepartie nationale, iv) existence d'un écart entre la liste des immobilisations et la comptabilité, v) erreurs dans l'utilisation des taux de conversion des dépenses en USD entraînant une sous-évaluation de la valeur en USD de la DRF, vi) Absence de mention des dates de départ, de passage et d'arrivée sur les ordres de mission ne permettant pas d'avoir les périodes effectives des missions, (vii) absence de document de formalisant la réception des alevins aux bénéficiaires, (viii) erreur dans le rapprochement du compte désigné.

236. Lors de la dernière mission de supervision du FIDA en novembre 2021, la qualité de la gestion administrative, financière et comptable du PEA-Jeunes a été jugée satisfaisante. Le risque fiduciaire global a été jugé modéré, ce qui représente une amélioration par rapport à la mission précédente qui avait évalué ce risque comme élevé. Les principaux sujets de préoccupation relevés étaient : i) des dépenses élevées réclamées au titre des frais de fonctionnement, ce qui a nécessité une réaffectation des fonds, ii) une utilisation limitée du plan comptable, selon les normes OHADA.

237. D'après les conclusions de la première mission de supervision du PADFA II menée en novembre 2021, le risque inhérent global de gestion financière est modéré. Les principaux sujets de préoccupation sont : i) des lacunes dans l'organisation de l'équipe de gestion financière et la séparation des tâches, ii) le retard dans la soumission du projet PTBA, iii) le retard dans la soumission des demandes de retrait fonds (WA).

238. Les mesures suivantes sont proposées pour atténuer les risques de contrôle ci-dessus évoqués : i) mise en place d'un manuel de procédures de gestion ainsi qu'une description claire et précise de l'ensemble des postes du PDEA tout en insistant sur la nécessité d'une ségrégation appropriée des tâches incompatibles, ii) l'organisation des missions d'appui du FIDA à la mise en œuvre du programme pendant les deux premières années, iii) le recrutement d'un auditeur interne dès le démarrage du Programme, et iv) acquisition d'un logiciel de gestion financière (Tomweb) assortie d'un accompagnement du fournisseur jusqu'à la production des premiers états financiers du programme.

239. Un risque de gestion financière jugé « substantiel » au stade de la conception du programme

240. Globalement, le risque de gestion financière du programme au stade de sa conception apparaît comme « substantiel ». La mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées devrait ramener ce risque à un niveau « modéré ».

I. Catégorie environnementale et sociale

241. Un cadre de gestion environnemental et sociale (CGES) a été préparé indiquant la nécessité pour l'UEP de : (i) procéder au remplissage du formulaire (en annexe au CGES)^[1]; (ii) veiller à ce que les plans d'affaires soient classés en catégorie de risque « modéré » bénéficient de l'application des mesures d'atténuation décrites en annexe au CGES, et si besoin de préparer une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour atténuer tout risque. Les risques environnementaux identifiés sont en partie liés aux espèces de poissons qui seront élevées et qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité mais aussi sur les autres espèces vivantes. D'autres activités avec impact négatif limité peuvent être le nettoyage des sites pour l'installation des étangs entraînant des érosions des terres et de la biodiversité, le rejet de produits chimiques et des déchets de production, le stockage et problèmes de contamination et d'hygiène. Il s'y ajoute aussi les problèmes sociaux tels que les risques d'exclusion, conflits entre usagers entre autres. En réponse, un plan de gestion environnementale, sociale et climatique a été développé. Ce CGES comporte les risques et mesures d'atténuation. Même si les risques des sous projets sont jugés modérés, à la mise en œuvre, le PDEA devrait exiger une EIES des maîtres d'œuvre^[2] pour certaines activités dont les aménagements. Ceci devrait atténuer les impacts potentiels sur le milieu aquatique ou terrestre par des altérations physiques, biochimiques ou autres.

J. Classification du risque climatique

242. Concernant les risques climatiques, le PDEA est classé dans la catégorie risque modéré. Les projections climatiques pour le Cameroun révèlent une fenêtre d'opportunité de 2020 à 2030, au cours de laquelle le changement climatique aurait des effets négatifs limités, avec réduction de pluviométrie dans le Nord et une augmentation sensible de la pluviométrie dans les parties centre et Sud du pays entre de 2030 à 2065. Le Cameroun devrait connaître des précipitations stables, légèrement supérieures aux tendances actuelles jusqu'en 2030, puis une augmentation de son indice d'aridité suivant un gradient sud-ouest/nord-est dans le pays, jusqu'en 2065. Les modèles de projection climatique disponibles à l'Université du Cap et de la Banque Mondiale (RCP 4.5 ; RCP 8.5) pour les villes de Garoua et Maroua (respectivement dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord) à l'horizon 2030 confirment des tendances de baisse de la pluviométrie qui ne devrait qu'affecter modérément le projet. Dans la zone soudano-sahélienne, une augmentation des précipitations est attendue d'ici la fin de la période 2010-2035, alors qu'au sud de cette zone sur les hauts plateaux, aucun changement majeur n'est attendu. Ceci devrait contribuer à la recharge des nappes superficielles et souterraines de même que les bassins fluviaux et marins pour maintenir le développement aquacole.

243. L'adoption de stratégies et mesures d'adaptation, déclinées dans le GCES, est encouragée au cours de la période 2020-2030 afin de préparer les producteurs aquacoles, et en particulier les plus jeunes, à ces nouvelles conditions climatiques. Le projet veillera à ce que les producteurs adoptent des mesures d'adaptation basées sur les spécificités de chaque région dont la gestion efficiente de l'eau, et mise en forme des terrains, introduction d'espèces de poissons adaptées, enclos à petite échelle, gestion durable des bassins de pièges, les pratiques comme l'approfondissement des étangs et renforcement des élévations de la hauteur des digues et des technologies aquacoles qui augmenteront leur résilience au changement climatique et aux

phénomènes météorologiques extrêmes. Ainsi, l'impact du changement climatique peut se produire, mais sera limité, transitoire et gérable grâce à des activités d'adaptation telles que le choix des espèces aquacoles, le système de gestion de l'eau et des infrastructures résilientes au climat.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

244. **Tutelle.** Le PDEA sera placé sous la tutelle MINEPIA qui en présidera le Comité de pilotage avec un ancrage à la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques. Celui-ci sera établi par décision ministérielle qui précisera la composition, l'organisation et le fonctionnement. Au sein du comité seront représentés les organisations de producteurs et l'interprofession aquacole, le réseau des coopératives aquacoles mis en place par le PPEA, les organisations représentatives des femmes et des jeunes ruraux, le secteur privé, en particulier les investisseurs partenaires du MINEPIA dans le domaine de l'aquaculture, les ministères sectoriels associés, le Comité interministériel pour la promotion de l'aquaculture. Le Comité de pilotage définira les orientations de mise en œuvre du PDEA en veillant à son alignement avec la SND 30 et le PNIA ainsi que les priorités du MINEPIA pour le développement de l'entrepreneuriat aquacole. Il inscrira l'action du programme dans une perspective partenariale et orientera la planification et l'exécution des investissements dans la recherche de la synergie et de la complémentarité avec les autres intervenants du sous-secteur. Outre l'approbation des programmes de travail et rapports d'activités, le Comité de pilotage veillera au suivi de l'exécution et de la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions conjointes FIDA-MINEPIA.
245. Au sein du Comité de pilotage sera érigée une Cellule technique conduite par le Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques avec un effectif limité ayant pour mandat de pré-examiner le projet de Programme de travail et budget annuel (PTBA), de participer aux audits internes, d'analyser les rapports d'activités et de préparer les questions d'ordre stratégique à discuter au cours des sessions.
246. **Coordination.** Une Unité d'exécution du programme (UEP) sera établie à Yaoundé pour assurer les fonctions de planification et d'exécution technique, administrative et fiduciaire. Elle sera relayée dans chacune des 5 régions par une antenne domiciliée à la station aquacole de la région ou dans une structure du MINEPIA. L'ancrage opérationnel dans des structures régaliennes répond à la stratégie visant à mettre en place les capacités techniques et d'ingénierie de projet au sein du ministère. Le Coordonnateur du programme dirigera une équipe comprenant :
- Au niveau national (i) six spécialistes dans les fonctions techniques : systèmes de production aquacole ; entrepreneuriat aquacole ; digitalisation de l'entreprise aquacole; infrastructures ; services financiers - environnement – climat ; ciblage, inclusion sociale et nutrition ; (ii) une équipe administrative, financière et transversale avec : un Responsable administrative et financière (RAF), un Responsable du suivi-évaluation (RSE), un Responsable en passation des marchés (RPM), un assistant de direction, un comptable, un assistant administratif, un assistant en suivi-évaluation, un assistant en genre, un responsable changement climatique et environnement , un responsable ciblage et inclusion sociale, communication et gestion des savoirs et du personnel de soutien.
 - Au niveau de chacune des 5 régions : un chef d'antenne qui supervise un technicien aquacole, un assistant en infrastructures, un assistant en entrepreneuriat et financement, un comptable, un assistant en suivi-évaluation, un assistant administratif, et du personnel de soutien. Ce dispositif sera appuyé par des conseillers aquacoles en service dans les départements d'intervention.
247. Etant donnée l'importance que le Ministère accorde à l'aquaculture et au vu de la portée des investissements envisagés et de la technicité requise pour la mise en œuvre, l'UEP sera renforcée par la mobilisation d'expertises internationales résidentes et ponctuelles répondant à des besoins d'assistance technique. Celle-ci sera ciblée sur la conception et la gestion des partenariats productifs en aquaculture, la mise en place et la gestion des écloséries et unités de provenderie selon les standards internationaux, le développement et la gestion des aquaparc, etc. L'UEP saisira les opportunités de collaboration permettant de valoriser l'offre locale ou régionale en matière de conseil, d'appui et d'accompagnement spécialisée et mobilisable pour la mise en œuvre des activités.
248. **Approche de phasage.** La mise en œuvre du programme sera structurée selon les principales phases complémentaires suivantes : (i) une phase de pré-démarrage au cours de laquelle seront mobilisées et dépensées les ressources du FIPS pour les activités énumérées en annexe 12[1]. Cette phase court jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de financement ; (ii) une phase préparatoire avec mobilisation de l'assistance technique diversifiée prévue en vue de la configuration des systèmes de production aquacole et de la mise en place des aquaparc (ans 1 à 3); (iii) une phase promotion des entreprises aquacoles (ans 4 à 6); (iv) une phase de consolidation et de renforcement de la viabilité (ans 7 et 8). Il n'existe pas de cloisonnement étanche entre les phases de mise en œuvre. La phase 2 se chevauche avec la première, car les activités de promotion et de création des entreprises seront mise en œuvre de façon continue en fonction des conditions favorables qui se présenteront dans les régions.
249. **Approche opérationnelle de mise à l'échelle.** Dans les trois régions (Centre, Sud et Littoral) où le PPEA était intervenu en phase-pilote, la mise à l'échelle consistera à déployer diligemment les activités en s'appuyant sur les dispositifs de mise en œuvre déjà testés à l'instar des stations aquacoles, les coopératives aquacoles établies, le portefeuille des opérateurs[2] ainsi que les partenaires potentiels du secteur privé qui ont déjà manifesté leur intérêt pour des partenariats commerciaux avec des débuts d'investissement. Dans ces régions, le PDEA adoptera une approche de planification intensive et d'exécution rapide tout en veillant à affiner le ciblage inclusif des nouveaux bassins aquacoles et des bénéficiaires.

250. Dans les deux nouvelles régions (Ouest et Extrême-Nord), le PDEA modèrera ses interventions au démarrage suivant une approche prudentielle lui permettant de bien circonscrire les bassins de production, évaluer les capacités en place ainsi que les risques dont ceux liés au déplacement des populations du Nord-Ouest vers l'Ouest mais aussi ceux liés à la fragilité de la région de l'Extrême-Nord. L'approche de planification et d'exécution visera une montée en charge progressive des investissements avec des objectifs quantitatifs adaptés à l'évolution des capacités de mise en œuvre et à la maîtrise des solutions d'atténuation des risques perçus.
251. A l'échelle de l'ensemble de la zone d'intervention, les ateliers-bilans annuels offriront l'occasion d'évaluer les deux approches de mise à l'échelle et permettront d'ajuster en conséquence la planification et l'exécution. La revue à mi-parcours interviendra pour recadrer ou le cas échéant consolider la démarche sur la base des enseignements tirés.
252. **Partenariats stratégiques.** Conformément à son approche inclusive, le PDEA établira une série de partenariats stratégiques pour, avant tout, s'assurer de l'implication et de la participative effectives des bénéficiaires. A cette fin, il contribuera à la structuration de la filière en cours avec pour but de renforcer la gouvernance à la base au sein des organisations aquacoles et au niveau de l'interprofession (IPAC). Ce partenariat sera formalisé région par région afin d'adapter le contenu dudit partenariat au contexte spécifique régional et aux préoccupations des aquaculteurs et acteurs impliqués dans l'animation de la filière, en veillant particulièrement aux attentes des femmes et des jeunes. Lorsque ces derniers sont organisés pour la défense de leurs intérêts socioprofessionnels, des partenariats ciblés seront envisagés.
253. L'approche de partenariat valorisera les avantages comparatifs des autres intervenants et autres potentiels partenaires avec lesquels il sera utile et nécessaire de conduire des actions en synergie et en complémentarité. C'est le cas du partenariat envisagé avec la BAD dans les régions-cibles ou encore d'une collaboration envisageable avec la FAO qui atteste d'une bonne expérience dans l'appui à l'aquaculture dans la région de l'Extrême-Nord.
254. D'autres partenariats stratégiques axés sur la performance seront formalisés avec les structures d'appui techniques concernées, les institutions financières partenaires, des plateformes socioprofessionnelles d'intérêt d'obédience aquacole, etc.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

255. **Gestion financière.** Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet et dans le manuel de procédures du PDEA. Le dispositif de gestion s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable animée par un service doté d'un personnel qualifié. Le dispositif de gestion décrit dans le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de l'équipe administrative et financière. Au démarrage du programme, il sera mis en place un outil de gestion opérationnel en adéquation avec: (i) le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé; (ii) les procédures du FIDA en matière de gestion des projets; (iii) les procédures nationales relatives à la passation des marchés et à la gestion du personnel. Le manuel contiendra les supports de gestion nécessaires à la mise en œuvre.
256. La gestion financière reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers:
- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des demandes de remboursement de fonds (DRF).
 - Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
 - Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
 - Le suivi financier et physique qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.
257. Au stade de la conception, le risque de gestion financière est jugé substantiel en raison des limitations du contrôle interne relevé au niveau des projets PPEA^[1], PEA-Jeunes et PADFA II. Les mesures d'atténuation suivantes sont proposées: (i) mise en place d'un manuel de procédures de gestion ainsi qu'une description claire et précise de l'ensemble des postes du PDEA tout en insistant sur la nécessité d'une ségrégation appropriée des tâches incompatibles ; (ii) organisation des missions d'appui du FIDA à la mise en œuvre du programme pendant les deux premières années ; (iii) recrutement d'un auditeur interne dès le démarrage du Programme, et (iv) acquisition d'un logiciel de gestion financière (Tomweb) assortie d'un accompagnement du fournisseur jusqu'à la productions des premiers états financiers du programme. La mise en œuvre des mesures devrait ramener le risque à un niveau « modérés ».
258. **Contrôle interne.** Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière. Le Coordinonateur du PDEA sera responsable du contrôle interne et la mise en place et l'instauration d'un environnement de contrôle interne adéquat. La supervision du dispositif de contrôle interne du programme est assurée par le RAF. La vérification de l'adéquation, de la qualité et du fonctionnement du contrôle interne se fera pendant les missions d'audit interne, de supervision ainsi que lors des missions d'audit externe annuelle.
259. L'ensemble du personnel du programme devra être concerné par le contrôle interne. Le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière définira les rôles des acteurs, les outils de mise en œuvre ainsi que leur périodicité.
260. **Audit interne.** Le rôle de l'audit interne sera de veiller à la bonne application des procédures mises en place tant du point de vue administratif, financier que comptable. La principale mission de l'auditeur interne sera de veiller au suivi et à l'application des différents manuels (financier, passation de marchés, d'exécution, de suivi-évaluation, autres) et d'en rendre compte. Il devra accorder une importance particulière au suivi, contrôle et rapportage des activités des partenaires techniques (ONG-prestataires de services et services déconcentrés de l'Etat). Pour ce faire, il devra préparer un plan annuel d'audit interne décliné en

programmes de travail périodiques. Il fournira au comité d'audit du programme pays, au Comité de pilotage, à la CAA et au bureau pays du FIDA, un rapport trimestriel sur les travaux, résultats obtenus et recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements relevés. Sur la base des rapports, l'UEP établira et mettra en œuvre un plan d'actions sous la supervision du Comité de pilotage. L'état d'avancement du plan d'actions fera l'objet d'évaluations par les missions de supervision du FIDA.

261. **Passation des marchés.** La passation de marché sera conduite en conformité avec les directives du FIDA et le code des marchés publics de la République du Cameroun dans la mesure où les dispositions du code sont compatibles avec les directives du FIDA. La lettre d'engagement sur la passation des marchés sera transmise au gouvernement au démarrage du projet. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres.
262. Les contrats de fournitures/biens et travaux sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International conformément aux seuils ci-après : Travaux : Appel d'offres international, pour les contrats d'un montant supérieur ou égal à l'équivalent de 1 000 000 USD ; Fournitures/Biens : Appel d'offres international, pour les contrats d'un montant supérieur ou égal à l'équivalent de 200 000 USD. L'annexe sur la passation des marchés précise les méthodes de passation des marchés autres que l'appel à la concurrence internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures/biens et travaux.^[2] Le plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.
263. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la sélection fondée sur la qualité et le coût. L'annexe sur la passation des marchés précise également les méthodes de passation des marchés, autres que la sélection fondée sur la qualité et le coût, qui peuvent être utilisées pour les services de consultants. Le plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.
264. **Gestion financière.** Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet et dans le manuel de procédures du PDEA. Le dispositif de gestion s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable animée par un service doté d'un personnel qualifié. Le dispositif de gestion décrit dans le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de l'équipe administrative et financière. Au démarrage du programme, il sera mis en place un outil de gestion opérationnel en adéquation avec: (i) le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé; (ii) les procédures du FIDA en matière de gestion des projets; (iii) les procédures nationales relatives à la passation des marchés et à la gestion du personnel. Le manuel contiendra les supports de gestion nécessaires à la mise en œuvre.
265. La gestion financière reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers:
- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des demandes de remboursement de fonds (DRF).
 - Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
 - Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
 - Le suivi financier et physique qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.
266. Au stade de la conception, le risque de gestion financière est jugé substantiel en raison des limitations du contrôle interne relevé au niveau des projets PPEA^[1], PEA-Jeunes et PADFA II. Les mesures d'atténuation suivantes sont proposées: (i) mise en place d'un manuel de procédures de gestion ainsi qu'une description claire et précise de l'ensemble des postes du PDEA tout en insistant sur la nécessité d'une ségrégation appropriée des tâches incompatibles ; (ii) organisation des missions d'appui du FIDA à la mise en œuvre du programme pendant les deux premières années ; (iii) recrutement d'un auditeur interne dès le démarrage du Programme, et (iv) acquisition d'un logiciel de gestion financière (Tomweb) assortie d'un accompagnement du fournisseur jusqu'à la production des premiers états financiers du programme. La mise en œuvre des mesures devrait ramener le risque à un niveau « modérés ».
267. **Contrôle interne.** Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière. Le Coordonnateur du PDEA sera responsable du contrôle interne et la mise en place et l'instauration d'un environnement de contrôle interne adéquat. La supervision du dispositif de contrôle interne du programme est assurée par le RAF. La vérification de l'adéquation, de la qualité et du fonctionnement du contrôle interne se fera pendant les missions d'audit interne, de supervision ainsi que lors des missions d'audit externe annuelle.
268. L'ensemble du personnel du programme devra être concerné par le contrôle interne. Le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière définira les rôles des acteurs, les outils de mise en œuvre ainsi que leur périodicité.
269. **Audit interne.** Le rôle de l'audit interne sera de veiller à la bonne application des procédures mises en place tant du point de vue administratif, financier que comptable. La principale mission de l'auditeur interne sera de veiller au suivi et à l'application des différents manuels (financier, passation de marchés, d'exécution, de suivi-évaluation, autres) et d'en rendre compte. Il devra accorder une importance particulière au suivi, contrôle et rapportage des activités des partenaires techniques (ONG-prestataires de services et services déconcentrés de l'Etat). Pour ce faire, il devra préparer un plan annuel d'audit interne décliné en programmes de travail périodiques. Il fournira au comité d'audit du programme pays, au Comité de pilotage, à la CAA et au bureau pays du FIDA, un rapport trimestriel sur les travaux, résultats obtenus et recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements relevés. Sur la base des rapports, l'UEP établira et mettra en œuvre un plan d'actions sous la supervision du Comité de pilotage. L'état d'avancement du plan d'actions fera l'objet d'évaluations par les missions de supervision du FIDA.
270. **Passation des marchés.** La passation de marché sera conduite en conformité avec les directives du FIDA et le code des marchés publics de la République du Cameroun dans la mesure où les dispositions du code sont compatibles avec les directives

du FIDA. La lettre d'engagement sur la passation des marchés sera transmise au gouvernement au démarrage du projet. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres.

271. Les contrats de fournitures/biens et travaux sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International conformément aux seuils ci-après : Travaux : Appel d'offres international, pour les contrats d'un montant supérieur ou égal à l'équivalent de 1 000 000 USD ; Fournitures/Biens : Appel d'offres international, pour les contrats d'un montant supérieur ou égal à l'équivalent de 200 000 USD. L'annexe sur la passation des marchés précise les méthodes de passation des marchés autres que l'appel à la concurrence internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures/biens et les travaux.^[2] Le plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.
272. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la sélection fondée sur la qualité et le coût. L'annexe sur la passation des marchés précise également les méthodes de passation des marchés, autres que la sélection fondée sur la qualité et le coût, qui peuvent être utilisées pour les services de consultants. Le plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.
273. Le FIDA procédera à un examen préalable pour tous les marchés de fournitures/biens, travaux et services de consultants (firmes) dont le coût estimatif est supérieur ou égal à l'équivalent de 40 000 USD et de 20 000 USD pour les consultants à titre individuel. La revue préalable s'appliquera aussi pour tous les marchés de gré à gré, ou ceux relatifs à toute convention avec des prestataires étatiques ou non étatiques.
274. Au démarrage du programme, l'unité de coordination actualisera le plan de passation des marchés de 18 mois en appendice, et le soumettra au Bureau du FIDA, pour approbation. Il soumettra par la suite annuellement, un plan de passation de marchés, selon les directives pour la passation des marchés du FIDA. Le plan de passation des marchés précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Le plan de passation des marchés précisera, également, toute exigence supplémentaire prévue pour certaines méthodes de passation des marchés par rapport aux directives du FIDA susmentionnées.
275. Il sera institué par arrêté du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics, une commission spéciale de passation des marchés pour le PDEA. Il sera organisé à l'intention de cette commission dès sa constitution, une formation en passation des marchés et éthique selon les procédures du FIDA. Il sera fait obligation à tous les membres de la commission de se soumettre à cette formation.
276. **Gouvernance.** En 2021, l'indice de perception de la corruption du Cameroun publié par Transparency International est de 27/100 (risque élevé), ce qui place le pays à la 144^{ème} position sur 180 pays. La performance du Cameroun dans ce domaine s'améliore de 2 points par rapport à l'année 2020. Le score de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA^[3]) 2020, attribué par la Banque mondiale, est de 3,3 (inchangé par rapport à l'année précédente), ce qui est égal à la moyenne globale de l'Afrique subsaharienne. La gestion économique est jugée performante, en particulier dans les domaines des politiques monétaires, budgétaires et de gestion de la dette. Le Cameroun se situe au même niveau que la moyenne régionale en matière de politiques d'inclusion sociale et de promotion de l'équité. Depuis 2010, le secteur de la gestion et des institutions du secteur public reste le plus faible selon le rapport CPIA. La faible note de 2,5 pour la transparence, la responsabilité et la corruption du pays dans le secteur public indique un risque important en termes de corruption. Par rapport à l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, le pays occupe en 2020 la 37^{ème} position sur 54, avec un score de 43,5 en baisse de 0,6 point par rapport à l'année 2019.
277. Le PDEA appliquera les principes de bonne gouvernance, notamment en veillant (i) à l'application des mesures d'atténuation du risque de gestion financière ; (ii) au suivi rigoureux de conformité aux procédures de passation de marchés ; (iii) à la gouvernance inclusive et la mise en œuvre des mécanismes de retour d'information et de gestion des plaintes.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

278. **Planification.** Le PDEA sera exécuté sur la base de PTBA segmentés en tranches trimestrielles pour faciliter l'exécution et le suivi. Ces PTBA seront préparés de manière ascendante en partant des régions pour aboutir à un programme national qui sera soumis aux instances d'approbation (Gouvernement et FIDA) dans le respect rigoureux des délais convenus. Chaque projet de PTBA comprendra une partie narrative^[1] et une partie en tableau Excel sur les indicateurs^[2]. Il est assorti d'un plan de passation de marché. Celui-ci est élaboré au démarrage du programme pour les 18 premiers mois, puis sur une durée de 12 mois les années suivantes.
279. **Suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation du PDEA sera lié au mécanisme national de suivi et d'évaluation des résultats de développement, afin de contribuer pendant la phase d'exécution et post exécution du PDEA, à l'amélioration du suivi sectoriel du MINEPIA à travers un appui institutionnel aux stations aquacoles et à la Cellule de suivi domiciliée au Secrétariat Général et à la Cellule des Enquêtes et Statistiques logée au sein de la Direction des études, des projets, de la coopération et des statistiques (DEPCS) pour la mise à jour de la base de données, la disponibilité de statistiques et de l'information sur l'activité aquacole. Pour en améliorer l'efficacité, le projet explorera aussi la possibilité d'inclure la télédétection dans le système de suivi-évaluation. La mise en place du SSE se fera dès la phase de pré-démarrage du programme sur financement de l'instrument de démarrage rapide de la mise en œuvre (FIPS^[3]). Celui-ci servira également à instruire l'étude de référence incluant les aspects nutritionnels.
280. **Le SSE** sera adossé à un manuel et opérationnalisé à travers une application informatique Web multifonctionnelle avec une base

de données^[4] paramétrée suivant les besoins en suivi-évaluation et en informations du PDEA. Il s'appuiera sur les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du programme, et les rapports périodiques d'avancement qui consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre.

281. **Apprentissage, gestion des savoirs et communication.** Le PEA-Jeunes a recruté en 2016 le spécialiste en Genre, Communication et Gestion des savoirs (SGCGS) avec pour mission conformément au document de conception du PEA-Jeunes d'être « au service de l'ensemble des projets du portefeuille du FIDA au Cameroun et financé par tous les projets ». En 2017, le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) a effectué la première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA en République du Cameroun et a relevé en matière de gestion des savoirs que le spécialiste n'a pas encore réussi à travailler avec les autres projets du portefeuille pour instaurer un dispositif opérationnel de gestion des savoirs, de capitalisation et de communication. Ainsi, d'après OIE, la communication et la gestion des savoirs restent limitées à l'information sur les activités des projets, la réalisation et le partage d'études sur les sites Web et l'organisation de foires et ateliers d'échanges entre projets, sans réel travail de collecte, d'analyse des expériences et d'archivage bien organisé.
282. Pour y pallier, le bureau pays a ainsi facilité en mars 2021 la mobilisation dudit spécialiste du PEA-jeunes pour assurer les activités Genre, Communication et Gestion des savoirs au sein du PADFA II encadré par une note de modalité pratique entre les coordinateurs PEA-jeunes et PADFA II. PDEA capitalisera sur cette démarche pour permettre de maintenir cette fonction à l'échelle des projets du portefeuille pays. En plus PDEA mobilisera des assistants en Genre, Communication et Gestion des savoirs qui travailleront sous la supervision de la SGCGS afin de faciliter l'organisation d'un travail de collecte, d'analyse des expériences et d'archivage permise par un personnel spécialisé et dédié afin de tirer les leçons apprises de l'expérience en cours du PADFA II et PEA-jeunes ou cette assistance est assurée par du personnel en fonction, mobilisé comme points focaux avec pour conséquence une surcharge de travail qui ne permet pas de disposer de véritable temps d'analyse et de documentation des expériences en matière de gestion des savoirs.
283. Dès son démarrage, le PDEA développera une stratégie de gestion des savoirs et de communication assortie d'un plan qui contiendra (i) les partenariats à nouer pour promouvoir la gestion des savoirs, (ii) les ressources à allouer pour la gestion des savoirs dans les PTBA ; (iii) les structures publiques qui seront mobilisées et renforcées dans le captage et la gestion des savoirs. La gestion des savoirs reposera sur trois objectifs : (i) Assurer l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des bénéficiaires à travers la production de matériel didactique et de réalisation de campagnes de sensibilisation ; (ii) permettre la génération de connaissances à partir de l'expérience du projet dans des domaines variés en s'appuyant sur les informations collectées dans le cadre du suivi des résultats ou d'études thématiques ponctuelles; (iii) assurer le partage de ces connaissances auprès des Départements Techniques du MINEPIA, du FIDA ou des autres bailleurs de fonds à l'aide de divers médias, de plateformes de communication pertinentes et au système AVANTI du FIDA.
284. Divers outils et processus seront suivis pour la gestion et le partage des connaissances, parmi lesquels :
- Documentation des expériences : le suivi-évaluation devra déboucher vers la documentation des bonnes pratiques et expériences pertinentes du projet. Des processus d'analyse critique seront mis en œuvre pour reconstruire les logiques qui ont permis d'atteindre les résultats. Par le biais de recueils de témoignages, entretiens avec les bénéficiaires et personnes ressources, études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte spécifique, les conditions de réussite et les résultats obtenus. Au final, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté requise pour un partage.
 - Foires aux savoirs et activités événementielles : ces événements seront organisés chaque fois que besoin naîtra pour partager les innovations et faire connaître les leçons apprises des partenariats expérimentés et les produits des filières aquacoles appuyées au niveau national et international. L'organisation de ces foires pourrait être conjointe avec les autres programmes en exécution du portefeuille pays afin de mutualiser les coûts et mettre en exergue les actions menées en synergie.
 - Production et diffusion de matériel didactique et de communication: des supports appropriés (affiches, dépliants, livrets techniques, vidéos, etc.) et à un rythme raisonnable à destination des bénéficiaires de la chaîne de valeur de la filière aquacoles ou des communautés seront développés et diffusés afin d'assurer l'ancrage durable de tous les savoirs techniques et de pérenniser les messages des diverses campagnes de sensibilisation. Des supports appropriés (articles web, articles de presse écrites, vidéos, etc.) seront aussi développés afin de diffuser auprès du grand public des informations pertinentes sur les activités et les résultats du projet. Les fruits de ces productions seront aussi utilisés pour renseigner le blog on du FIDA de façon à asseoir une visibilité accrue du Programme Pays.
 - Mise en place système informatisée d'archivage : Dans un souci de sauvegarde de la mémoire institutionnelle et d'accessibilité de l'information, tous les documents, études et rapports produits par l'UCP, ainsi que tous les documents développés dans le cadre des initiatives de gestion des savoirs (vidéos, matériel de communication) seront archivés dans une application informatique centralisée à concevoir au démarrage du projet, tout en veillant à un travail en synergie avec l'équipe suivi-évaluation pour une mise en cohérence de ce système d'archivage avec l'application informatisée du système de suivi-évaluation du PDEA. L'animation et la gestion de ce système d'archivage informatisée sera renforcée par la mise à disposition de stagiaires en provenance des universités ou instituts en charge du développement rural et de la communication.
 - Recrutement d'un assistant en charge de la gestion des savoirs pour renforcer l'équipe de l'UCP et il travaillera sous la supervision de la Spécialiste en communication, genre et gestion des savoirs du portefeuille pays pour assurer une meilleure cohérence des interventions, mais aussi permettre à toute l'équipe du programme, par le renforcement de capacité, de comprendre les objectifs visés par la stratégie de gestion des savoirs et leurs rôles à sa mise en œuvre. Il travaillera en étroite collaboration avec l'unité de S&E dans la création et la diffusion de produits de connaissance.
 - Activités / rubriques / coûts de mise en œuvre (XAF) ; le COSTAB prévoit un budget d'environ 800 millions XAF soit 1,3 Millions de dollars qui va financer les activités sus-visées et assurer la prise en charge en prime trimestrielle de la spécialiste genre, communication et gestion des savoirs et de l'assistant en communication, genre et gestion des savoirs.

285. **Pour la communication externe**, le PDEA veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie entre bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre et décideurs politiques.

286. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA. Le PDEA veillera à favoriser autant que possible les échanges avec les autres projets du portefeuille dans tout le processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. La communication s'appuiera également sur les réseaux sociaux.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

287. Le PDEA met à l'échelle les acquis du PPEA dont il va promouvoir les systèmes de production à l'échelle des cinq régions-cibles. Il apportera une amélioration à ces modèles par le recalibrage des étangs selon les seuils de rentabilité définis, la mise systématique aux normes environnementales, d'hygiène et d'assainissement, la mise en conformité avec la réglementation sur le régime de l'eau^[1] et la biosécurité. Avec ces améliorations, le PDEA fera la différence en promouvant une nouvelle génération d'aquaculteurs modernes mais aussi performants du fait de : (i) le renouvellement et le suivi des souches génétiques d'alevins ; (ii) la formulation des aliments adaptés aux espèces selon les conditions spécifiques d'élevage ; (iii) une spécialisation raisonnée par les potentialités du marché, (iv) le conseil de proximité à l'exploitation y compris le suivi préventif de la conformité aux normes.

288. Dans son approche de facilitation de l'accès au marché, le PDEA porte l'aquaculture contractuelle à un autre niveau par son concept et sa démarche inclusifs de partenariats productifs gagnant-gagnant. Cette démarche offre aux petits aquaculteurs (aquastart, aquadev) des opportunités qui sécurisent l'exploitation, garantissent la qualité du produit aquacole ainsi que la commercialisation, la rentabilité et un bon niveau de revenu. Cette innovation contribue à maîtriser la production et à réguler l'offre et la demande de produits aquacoles. Les initiatives entrepreneuriales aquastart et aquadev qui seront promues dans le PDEA en partenariat avec les opérateurs de marché offrent des perspectives d'essaimage à grande échelle au Cameroun et capitalisables pour servir de modèles reproductibles dans d'autres contextes africains.

289. D'autres innovations du PDEA portent sur :

- - La mise en place des comptoirs régionaux de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) qui permettront de combler un gap structurel qui cloisonnait les maillons de la filière et isolait les acteurs par rapport aux opportunités de marché. Ce dispositif s'intègre dans l'écosystème du business aquacole est susceptible d'être intégré par les communes, et s'étend aux autres régions à l'initiative concertée du MINEPIA et des collectivités territoriales décentralisées ;
 - La mise en place d'une plateforme de marché digitale en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile facilitant le développement du e-marketing accessibles aux aquaculteurs du dernier kilomètre qui peuvent développer leur réseau de clientèle ;
 - La promotion d'énergies alternatives pour la modernisation des équipements de transformation de fabrication locale, à l'instar des foyers de fumage de poisson électriques ou à l'énergie solaire. Cette alternative réduit par ailleurs la pénibilité du travail des femmes qui recouraient massivement au charbon de bois ou bois de chauffe. Elle permet aussi de réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles ;
 - Le développement de produits financiers spécifiques pour l'aquaculture qui, dans le contexte du marché organisé promu par le PDEA, rapproche les institutions financières des segments productifs aquacole et ouvre enfin l'accès des aquaculteurs aux services financiers.

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

290. L'approche inclusive du PDEA est propice à la participation des acteurs aquacoles aux activités dans les différentes composantes. Le premier niveau de participation des bénéficiaires est défini par le ciblage. Le programme mettra en œuvre une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible qui reposera sur une démarche à trois dimensions: (i) un ciblage géographique des bassins de production et un ciblage socio-économique; (ii) un ciblage direct, et (iii) un auto-ciblage, le tout adossé à des mesures de facilitation et d'autonomisation pour promouvoir l'entreprenariat rural et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur bien-être. Les mécanismes retenus seront fondés sur des critères d'éligibilité à établir de manière participative, transparente et collaborative avec les acteurs de la filière et des acteurs de soutien au développement de l'aquaculture. Des activités de sensibilisation, information, éducation nutritionnelle et communication sur le programme, ses cibles, son mode opératoire, le mécanisme de ciblage ainsi que sur les critères d'éligibilité des initiatives économiques à soumettre à travers les demandes, seront conduites en direction des potentiels bénéficiaires et concerneront toute la population des localités d'intervention. Le retour d'information sera matérialisé par la validation participative de la stratégie de ciblage du PDEA qui devra faire l'objet de consultations directes et interactives pendant le processus de son élaboration.

291. Le deuxième niveau de participation est relié aux instances de gouvernance dans lesquels les acteurs seront représentés en tant que parties prenantes à part entière : (i) dans le comité de pilotage dont seront membres les organisations professionnelles rurales (incluant les femmes, les jeunes, les minorités y compris les personnes en situation de handicap) et les opérateurs de marché ; (ii) les instances de sensibilisation/orientation du dispositif d'appui, les comités de sélection et/ou de validation des études; (iii) les comités de gestion des aquaparc. Un comité de gestion pour assurer le contrôle de la quantité et de la qualité des géniteurs et des alevins importés et produits localement sera mis en place. La participation effective et active des bénéficiaires à

ces instances donne quitus aux décisions qui y seront prises.

292. Le troisième niveau est la mise en place des plateformes régionales et la participation des acteurs aquacoles dans les activités de revue sur les politiques et stratégies du sous-secteur. Les plateformes seront amenées à élaborer des notes de contribution utiles pour le dialogue politique auquel elles participeront. Le PDEA a prévu des lignes budgétaires pour soutenir l'animation des plateformes mais aussi pour garantir que les aquaculteurs à la base soient informés des conclusions des échanges avec le pouvoir public et les partenaires au développement de l'aquaculture.

b. Processus de traitement des plaintes.

293. PDEA mettra en place un mécanisme formel et informel de prise en charge des plaintes [1] et réclamations qui viendra systématiser et rendre plus transparent et efficace leur gestion. Ce mécanisme sera accessible à tous les bénéficiaires, de manière transparente, et permettra le dépôt et le suivi systématiques et formalisés des plaintes. Le Programme prévoit par région d'intervention et par an une mission de veille citoyenne destinée à faire le point sur les difficultés rencontrées par les aquaculteurs dans l'accès aux services fournis par le programme. Ces missions offriront des espaces d'échanges entre les acteurs de la filière pour recenser les plaintes dans les différents maillons de la filière. Ces plaintes seront consolidées et transmises à l'Unité d'exécution du programme avec ampliation à la tutelle pour suivi et suite à donner. Après examen et traitement, l'Unité d'exécution instruira les antennes quant aux suites à donner avec une assurance de prise en charge des plaintes. Le cas échéant, elle organisera des rencontres par région au cours desquels, elle présentera les solutions proposées en présence des plaignants. Les différents qui ne sont pas résolus au niveau local et national seront portés au niveau de l'institution judiciaire. Plus d'informations sur le mécanisme de traitement des plaintes sont détaillées dans le CGES.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

1. Plans de préparation et de démarrage de l'exécution

294. Avant l'approbation du PDEA, une avance au démarrage d'un montant de l'ordre 1 million d'USD sera mis à disposition pour couvrir les dépenses relatives aux activités préparatoires au démarrage du PDEA. Ces activités comprennent : (i) études de base et de faisabilité ; (ii) études liées aux domaines thématiques transversaux ; (iii) recrutement du personnel de l'UEP ; (iv) finalisation du premier PTBA [1] ; (v) plan de passation des marchés ; (vi) manuel de mise en œuvre du programme ; (vii) mise en place des systèmes fiduciaires et de M&E ; et (viii) acquisition des biens et services nécessaires au démarrage du Programme.

2. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

295. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et la partie camerounaise à raison de deux missions par an au démarrage, et progressivement une mission en fonction de la qualité du portefeuille. La première mission de supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du programme et servira entre autres, à affiner les manuels d'exécution, de suivi-évaluation et de gestion administrative et financière, valider le ciblage, etc. Les missions de supervision porteront une attention particulière à la mise en œuvre du programme en terme technique et de gestion fiduciaire, l'atteinte des résultats, des effets et des impacts, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle. Les partenaires de mise en œuvre du programme seront intimement associés à toutes les missions. Les membres du Comité de pilotage peuvent organiser si nécessaire des missions de suivi et ou de vérification des réalisations chaque fois que besoin se fera sentir ou en préparation d'une session de comité de pilotage, améliorant ainsi le suivi au niveau national et l'appropriation des actions par les Ministères sectoriels.

296. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement du Cameroun au milieu de la quatrième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du programme et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du PDEA seront alors actualisés.

297. La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin cycle du PDEA. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et impacts du programme sur les groupes cibles et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture et traitera entre autres: (i) les bénéfices obtenus du programme, (ii) la réalisation de ses objectifs ; (iii) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (iv) l'exécution des coûts, et (v) les leçons apprises de l'exécution.

Notes de bas de page

République du Cameroun

Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole PDEA

Rapport de conception détaillée

Sigles et Acronymes

[1] Suivi et évaluation standardisés des urgences et transitions

Summary

[1] Risks matrix filled in annexes

Résumé

[1] Stratégie de développement national à l'horizon 2030

[2] Cette estimation élimine le doublon dans le comptage des ménages dont plus d'un membre reçoit les appuis du PDEA.

[3] Quelques acteurs du secteur privé ont été identifiés comme la ferme SIAP à Bangangté, spécialisée dans la production et la transformation de poissons de table et la ferme MAVECAM à Douala spécialisée dans la chaîne de froid qui pourra sécuriser la chaîne d'approvisionnement du poisson frais dans le littoral. Les autres seront confirmés pendant la mise en oeuvre avec l'étude diagnostic du potentiel du secteur aquacole dans les bassins de production des différentes régions. Cette étude tiendra compte des résultats de l'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt (ASMI) que le MINEPIA conduit pour agréer des investisseurs privés dans l'aquaculture

[4] Dans les trois types d'initiatives promues : aquafamille, aquastart et aquadev.

[5] Le cadre intégré d'analyse des risques a été renseigné est renseigné en annexe.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

[1] L'appendice à l'annexe 8 sur les éléments de contexte apporte des informations plus détaillées mais sur le contexte de pauvreté, la dernière enquête la plus approfondie date de 2014. (Enquête ménage. Institut National de la Statistique)

[2] Banque mondiale, 2020

[3] PNUD – Cameroun, 2020, *Rapport sur le développement humain 2020* pp7-8.

[4] Définition Agriculture commerciale. Glossaire FAO. « Élevage d'organismes aquatiques dans le but de maximiser les profits; pratiquée à petite ou grande échelle selon les producteurs qui participent activement aux marchés, achetant des intrants (y compris capital et main d'œuvre) et vendant leurs productions hors ferme. » La distinction entre aquaculture commerciale et non commerciale ne dépend pas du fait que le poisson soit vendu ou non mais repose essentiellement sur l'existence ou l'absence d'une orientation entrepreneuriale, et sur la manière dont les facteurs de production tels que le travail seront rémunérés (Ridler et Hishamunda, 2001).

[5] Se référer aux modèles de l'analyse économique et financière.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales

[1] Pour plus d'informations et références, cf. appendice Développement Humain, Genre et Nutrition de l'annexe 8.

[2] Conjointement réalisée par le MINADER, le PAM, la FAO, PU et ACF/SI. Pour plus d'information, cf. Appendice à l'Annexe 8 sur le Contexte.

[3] La consommation des produits de l'aquaculture est encore marginale et n'est pas véritablement mesurée. Les activités du PDEA en appui à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la situation nutritionnelle (Composante B1) ainsi que le système de suivi évaluation intègrent des études spécifiques à la consommation aquacole.

[4] Le dernier recensement date de 2015(RGPH). Des données sur l'emploi sont régulièrement produites par le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, 2015, Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, cf. appendice à l'Annexe 8

[5] Il s'agit des sites disposant des titres de propriété au nom du MINEPIA et sécurisé pour l'activité aquacole. Lors de la formulation, il a été convenu avec le MINEPIA que les investissements sur ces sites seront conditionnés par la mise à disposition des titres de propriété au PDEA.

[6] La note SECAP en annexe 5 présente de façon détaillée le contexte environnemental et climatique, les enjeux actuels et les perspectives par rapport à la mise en oeuvre du PDEA.

[7] Ces listes ont été simplifiées pour faciliter l'entrée des données. Veuillez-vous référer à l'annexe sur la transversalité des Directives relatives à la conception des projets pour des conseils détaillés et la liste complète des critères.

c. Justification de l'intervention du FIDA

[1] La répartition se présente comme suit : 265 968,4 tonnes pour la pêche artisanale maritime, 14 178,6 tonnes pour la pêche industrielle, 45 933,5 tonnes pour la pêche continentale et environ 9 078,2 tonnes pour l'aquaculture.

[2] Objectif stratégique 1: renforcer les capacités productives des populations rurales; Objectif stratégique 2: accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et Objectif stratégique 3: renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales.

B. Enseignements tirés

[1] Rapport d'achèvement du PPEA qui intègre l'étude des effets en fin de projet. MINEPIA FIDA juin 2019.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

[1] Voir section ciblage et tableau 4

[2] Les zones urbanisées font partie de la stratégie de marché mais pas de la stratégie de production pour des raisons évidentes et constatées d'entraves aggravées à l'environnement, à l'hygiène et à l'assainissement. Le diagnostic de la situation du promoteur et de son projet, qui est le point de départ de l'appui apporté (cf. A.3) veillera à respecter ces critères.

[3] Le choix de ces régions tient compte des critères suivants: (i) incidence de la pauvreté et niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (ii) conditions favorables au développement de l'aquaculture et à l'insertion des jeunes et des femmes; (iii) besoin de concentration des interventions du FIDA et de création de synergie/complémentarité avec des actions passées ou en cours dans la zone de manière à créer une densité d'interventions susceptibles d'accroître l'impact.

[4] Alevins et aliments de qualité, conseil et encadrement aquacoles, et possibilité d'accès au financement tels que prévus en composante A pour les bénéficiaires du PDEA.

[5] Le PDEA permettra de mettre les cycles au standard de 6 mois. La mission de formulation a révélé dans bien des cas que le cycle peut atteindre voire dépasser 12 mois, en étang et moins de 6 mois en cages et bacs hors sol.

[6] Leurs initiatives se situent dans la catégorie des très petites entreprises au Cameroun (Lois 2015-10 du 16 Juillet 2015 et 2010/001 du 13 avril 2010 de promotion des PME au Cameroun, avec des chiffres d'affaires de moins de 15 millions de Francs CFA et moins de 5 emplois permanents. Le rythme de l'activité conduit au recours fréquent à de la main d'œuvre temporaire. Les estimations du design envisagent la création d'1,5 emploi permanent dans une entreprise en développement. Le PDEA appuie la création d'entreprises de services et la formation des salariés dans une perspective de développement de l'emploi décent dans l'aquaculture.

[7] Les opportunités de création et de développement d'entreprise aquacole et la structuration du marché sont développées dans la section sur la composante A et davantage dans le manuel d'exécution technique en Annexe 8

[8] Liste indicative basée sur les observations et analyses de la mission de formulation. Susceptible d'être complétée à la mise en œuvre

[9] Cette estimation élimine le doublon dans le comptage des ménages dont plus d'un membre reçoit les appuis du PDEA, notamment dans les activités diversifiées de formation ou de soutien à la nutrition.

[10] Ces estimations sont détaillées dans le manuel d'exécution du PDEA en annexe 8 produite en volume séparé.

[11] Il s'agit de 2.201 entreprises Aquastart et Aquadev pour 7.578 personnes et 1.000 initiatives aquafamille pour 1.500 personnes

D. Composantes/résultats et activités

[1] La description détaillée des composantes et sous-composante est proposée en annexe 8 produite en volume séparé.

[2] Les opportunités decelées concernent le modèle d'affermage dans la région de l'Ouest, le modèle de franchise et d'exclusivité en voie d'installation autour de la Dibamba dans la région du Littoral, le modèle d'aquaculture intégrée dans les régions du Sud et de l'Extrême Nord ou encore des modèles de co-investissement envisagés par certaines communes.

[3] Une de tilapia et une de clarias

[4] Les promoteurs des écloséries ne bénéficieront pas des financements Aquastart. Le PDEA apporte un appui de facilitation technique dans le processus d'installation et de gestion de ces écloséries et un conseil et accompagnement de l'application des bonnes pratiques dans les écloséries

[5] Le PDEA négociera auprès des services du MINEPIA l'obtention des permis d'importation du matériel d'écloserie et l'exonération des frais d'importation des géniteurs améliorés

[6] Le PDEA ne contribuera pas directement au financement des écloséries dont les promoteurs pourront, le cas échéant, s'adresser aux institutions financières partenaires (B2) pour l'accès au crédit s'appuyant les facilités établies.

[7] Y compris la facilitation administration pour l'importation hors-taxe des matériels et équipements requis pour les unités de provenderie.

[8] Le PDEA ne prévoit pas d'appui financier direct aux unités de provenderie lesquelles pourraient, le cas échéant, s'adresser aux institutions financières partenaires pour l'obtention d'un crédit avec recours aux facilités établies dans la B2.

[9] Le PDEA soutient la promotion des bonnes pratiques post récoltes, de conservation et de transformation et la promotion d'équipements de transformation notamment auprès des promoteurs dont les plans d'affaires seront financés dans ces activités (A1)

[10] A ne pas confondre avec une agropole, un aquaparc, dans le contexte du PDEA, est défini comme un espace aménagé et géré de façon à concentrer les exploitations piscicoles dans une aire bien circonscrite, pour exploiter le potentiel piscicole du bassin versant, accroître la production piscicole durable, faciliter les circuits d'intrants et de produits, assurer un accompagnement de

proximité, et améliorer la production et la disponibilité des poissons de table.

[11] Le PDEA se propose, par région, d'aménager 60% de la superficie en étangs (60 ha) avec un hangar central qui servira d'aire de stockage des aliments et des équipements de travail, de repos et de réunion. 1.200 étangs seront aménagés sur les 60 ha sur lesquels seront établies 600 initiatives entrepreneuriales, en particulier pour les jeunes. La surface résiduelle sera réservée pour la mise en place des infrastructures et facilités complémentaires (unités de production d'aliments, de transformation du poisson, etc.)

[12] Ces sites sont sécurisés par des titres de propriété que le MINEPIA mettra à la disposition du PDEA pour faciliter les aménagements et surtout l'installation des activités en particulier pour les femmes et les jeunes

[13] En moyenne 20 ha par région.

[14] Deux en moyenne par région

[15] Ces conventions de partenariats contribueront au renforcement des capacités de ces organisations faïtières afin qu'elles puissent jouer leur rôle de promotion mobilisation et formation de leurs membres et notamment pour une participation aux activités de sensibilisation et de formation du PDEA

[16] Le partenariat envisagé avec l'UNOPS pour la passation des marchés par exemple, ou un accord de partenariat avec les Agences de Sécurité alimentaire ou autre Agence spécialisée pour développer une collaboration engagée dans les dispositifs de mise en œuvre des activités des composantes.

[17] Certaines entreprises privées sont déjà dans le secteur aquacole et d'autres seront connues après des résultats de l'étude diagnostique à conduire au commencement du projet. Par ailleurs, au terme de l'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt lancé en 2020, le MINEPIA est dans le processus de qualification d'entreprises camerounaises et étrangères désireuses d'investir dans l'aquaculture.

[18] Initiative entrepreneuriale sous-entend une entreprise aquacole

[19] Cf. ciblage : 1200 initiatives entrepreneuriales sur financement Aquastart et Aquadev et 1000 initiatives de micro aquaculture familiale. Les 8600 emplois permanents correspondent à ceux des nouveaux promoteurs (environ 5 000) et aux emplois créés dans les entreprises en développement (1,5 emploi par entreprise hors emplois temporaires).

[20] Un promoteur dans le cadre de ce projet renvoie à un porteur d'initiative économique ayant pour ambition de créer ou démarrer une activité économique (Aquastart) ou de mettre à l'échelle son activité économique déjà effective (Aquadev).

[21] L'approche d'investissement par les partenariats productifs est à la base de récents projets en appui aux filières en Afrique Sub-Saharienne, financés par le FIDA (INCLUSIF au Mali, ABDP au Kenya et Mozambique, PADAAM au Bénin, COMPRAN à Sao Tomé-et-Principe, etc.) ou la Banque mondiale^[21] (PIDMA et PRODEL au Cameroun, PADEL au Mali et au Burkina Faso, etc.). Le concept est flexible et permet de s'adapter à la diversité des situations rencontrées dans les pays et chaînes de valeur

[22] Des études de capitalisation, menées avec l'appui du Centre d'Investissement de la FAO (2017), ont montré les effets socio-économiques positifs des partenariats productifs pour les producteurs, au niveau de leur inclusion dans les chaînes de valeurs (en particulier les femmes et les jeunes), l'augmentation des revenus et l'emploi.

[23] Leurs projets ainsi que leur répartition géographique seront connus au terme du processus de qualification en cours.

[24] La composition et le fonctionnement du comité seront définis dans les actes établissant le comité.

[25] A minima, le Comité technique prendra en compte les critères d'éligibilité suivants pour les petits producteurs : (i) confirmation du statut de vulnérabilité ou de pauvreté ; (ii) conditions de formalisation, d'enregistrement, (iii) avoir la capacité suffisante pour pouvoir répondre à une demande organisée, (iv) avoir la capacité de gestion minimale pour engager des relations de confiance avec le secteur privé. Pour ce qui est des opérateurs de marché, ils doivent : (i) avoir une existence légale et une ancienneté d'au moins 2 ans ; (ii) avoir une capacité financière suffisante pour s'engager dans un partenariat économique et commercial structuré dans la durée.

[26] Le financement est détaillé en sous-composante B2.

[27] Cette colonne fait le décompte des bénéficiaires en considérant promoteurs en individuel et en collectif selon les types de plan d'affaires.

[28] Le rapport "coût estimé" sur "nbre de plans d'affaires" pour déterminer les coûts unitaires moyens en raison de la diversité des modèles d'entreprise considérées par pallier de partenariat correspondant à une variété de coûts unitaires. Les détails sont donnés en annexe 8 (volume séparé) sur le manuel de mise en œuvre.

[29] Les premières étapes du processus d'appui permettront à chaque promoteur d'opter pour une spécialisation et de préciser son projet à partir d'une analyse de son contexte

[30] A raison de 1 kit par ménage occupant en moyenne 1,5 personne par ménage.

[31] Les mini-kits seront après décision du comité de sélection, suite à un appel d'offres au niveau régional dont le cahier des charges précisera les spécifications techniques définies par le comité d'attribution

[32] Les modèles d'initiatives Aquastart considérée ici incluent : (i) Équipements, distribution d'aliments et prestations de services

divers Individuel ; (ii) Équipements distribution d'aliments et prestations de services divers Collectif de 5 ; (iii) Aquaculture intégrée individuelle ; (iv) Aquaculture intégrée collective ; (v) Petites unités de transformation individuelle ; (vi) Petites unités de transformation collective ; (vii) Kiosques commercialisation ; et (viii) Aquaculture et écotourisme

[33] Il s'agit des 785 initiatives dans les partenariats commerciaux et des 1.416 initiatives hors-partenariats incluant les 1.000 initiatives aquafamille.

[34] La règle de financement montre des niveaux élevés de contribution du projet pour les entreprises en démarrage. Ceci reflète la particularité de l'aquaculture qui dont les investissements de démarrage sont coûteux en comparaison avec les autres sous-secteurs agropastoraux.

[35] PDEA apportera un appui de 10% pour les jeunes et femmes porteurs d'initiatives économiques intervenant dans les régions du PDEA ou le PEA-jeunes n'intervenait pas (Extreme Nord et Nord). Par contre dans les autres régions du PEA-jeunes ou PDEA sera mise en œuvre (Centre, Sud et Littoral) l'appui se limitera aux actions de renforcement des capacités pour une une gestion durable de leurs entreprises aquacoles.

[36] Les tableaux détaillés sont présentés dans le manuel de mise en œuvre (annexe 8)

[37] Le rapport "coût estimé" sur "nbre de plans d'affaires" pour déterminer les coûts unitaires moyens en raison de la diversité des modèles d'entreprise considérées par pallier de partenariat correspondant à une variété de coûts unitaires. Les détails sont donnés en annexe 8 (volume séparé) sur le manuel de mise en œuvre

[38] Les modèles d'initiatives aquastart et aquadev considérée ici incluent : (i) Équipements, distribution d'aliments et prestations de services divers Individuel ; (ii) Équipements distribution d'aliments et prestations de services divers Collectif de 5 ; (iii) Aquaculture intégrée individuelle ; (iv) Aquaculture intégrée collective ; (v) Petites unités de transformation individuel ; (vi) Petites unités de transformation collective ; (vii) Kiosques commercialisation ; et (viii) Aquaculture et écotourisme

[39] Nombre de bénéficiaires de crédit, volume d'activités d'épargne et de crédit, etc.

[40] Sur la base des indicateurs de performance relatif à la structure désagrée du portefeuille portant sur les bénéficiaires du PDEA, le portefeuille à risque, etc.

[41] Un partenariat avec la GIZ Cameroun pourrait être considéré.

[42] En cas de rejet par l'institution financière d'un dossier accepté par le Comité technique du PDEA, la contribution du PDEA ne sera pas décaissée.

[43] Ces dispositions sont présentées au manuel d'exécution technique et seront actualisées à partir des conclusions des différentes activités de cette sous composantes. Des outils et guidelines supplémentaires compléteront le manuel, pour (i) le partage d'information entre partie prenantes du PDEA, (ii) la finalisation des supports d'éducation financière des bénéficiaires » et (iii) les besoins des conseillers d'entreprises et conseillers aquacoles dans leurs appuis aux bénéficiaires.

[44] Cf. données ciblage en commentaire du tableau 4.

[45] L'appui conseil aux porteurs d'initiatives hors-partenariats sera principalement réalisé par les conseillers d'entreprises des structures de formation/incubation.

[46] L'ATI relèvera d'une organisation internationale spécialisée sur les questions de développement, avec une expertise dans le domaine du développement rural et particulièrement, d'une expertise technique démontrée dans les domaines suivants : (i) Entrepreneurat rural, renforcement des capacités et montage de projet , (ii) Accès au financement et intermédiation financière, notamment la préparation de demande de crédit à des institutions financières, (iii) Analyse financière et mesure de la rentabilité de projet d'investissement, (iv) Fonctionnement des filières et marchés agricoles émergents avec si possible une spécialisation aquacole.

[47] Estimation de 5 missions d'appui d'une durée de 12 jours chacune sur la durée du PDEA.

[48] Cette assistance technique contribuera à la production de guidelines, curricula de formation et supports divers qui viendront enrichir le manuel d'exécution technique du projet et pourra être valorisé par les services de formation du MINEPIA pour développer une offre de formation professionnelle spécialisée en aquaculture commerciale.

[49] Chaque centre sélectionné sera contractualisé pour des prestations de services et bénéficiera d'un plan de renforcement des capacités qui comprendra (i) formation de formateurs et des conseillers d'entreprises, (ii) appui à l'identification d'entreprises référentes dans le secteur aquacole pour les besoins de formation PDEA et (iii) appui en matériel et petit équipement pour la formation. Les équipes des 5 centres participeront à des actions collectives de révision des curricula de formation déjà expérimentés au PPEA et aux ajustements de l'approche GERME pour la formation entrepreneuriale. Cet appui sera mis en place pendant les trois premières années d'exécution du PDEA.

[50] La coordination et la gestion du programme sont détaillées au chapitre IV Exécution

E. Théorie du changement

[1] Voir représentation visuelle en annexe 2

F. Cohérence, appropriation et partenariats

Harmonisation et partenariat

[1] Le PD-CVEP est en partenariat avec l'Agence des normes et de la qualité (ANOR)

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement du projet

[1] Le montant exact de la contribution du FIDA est de 46 970 628 USD

[2] Il s'agit des Institutions Financières Rurales, microfinances. Tandis que la ligne de refinancement de la BAD s'élèvera à 5 Millions pour le secteur aquacole et le tout fera 8,1M de USD

c. Décaissements

d. Résumé des avantages et analyse économique

[1] Les modèles sont fournis dans un dossier Excel. Ces modèles concernent : (i) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquastart*; (ii) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquadev*; (iii) la production de clarias en Bac sur 2 fois 2 m³ pour *aquafamille*; (iv) la production de clarias en bac sur 2 fois 5 m³ pour *aquastart* ; (v) la production de clarias en bac sur 2 fois 5 m³ pour *aquadev*; (vi) la production de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquastart* ; (vii) la production de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquadev* ; (viii) la transformation du poisson frais en poisson fumé pour *aquastart* ; (ix) la transformation du poisson frais en poisson fumé pour *aquadev*, (x) la commercialisation du poisson frais cuisiné pour *aquastart* (xi) la commercialisation du poisson frais cuisiné pour *aquadev*, (xii) l'écloserie moderne pour clarias, (xiii) l'écloserie moderne pour tilapia, (xiv) la provenderie pour aliment de poisson ; pour les alliances inclusives (xv) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquastart en* (xvi) la production collective de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquastart* ; (xvii) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquadev en* (xviii) la production collective de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquadev* et pour les partenariats inclusives (xix) la production collective de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquastart* et (xx) la production collective de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquadev*

[2] Décret 2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), SMIG= 36 270 FCFA

[3] Le revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun s'élève à 125 \$, soit 1 500 \$ par habitant et par an : <https://www.journaldunet.com/business/salaire/cameroun/payscmr#:~:text=Le%20revenu%20mensuel%20moyen%20par,par%20habitant%20et%20par%20an>

[4] Version 9.3 actualisée en 2022, développé par la FAO, pour réaliser le bilan carbone des projets.

[5] <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

e. Stratégie de retrait et durabilité

[1] La stratégie de sortie est détaillée en annexe 10

H. Risques du Pro=jet et mesures d'atténuation

[1] La matrice intégrée des risques est complétée en annexe 9

I. Catégorie environnementale et sociale

[1] Annexe 5 du CGES

[2] Voir Tdr en annexe au CGES

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

[1] Pour l'essentiel, le pré-démarrage couvrira les études de base et de faisabilité, études transversales et techniques, recrutement du personnel de gestion, Elaboration du PTBA 2023, Elaboration et validation du Plan de passation des marchés, élaboration du manuel de mise en œuvre du programme, mise en place des systèmes fiduciaires et de suivi-évaluation, acquisition des biens et services nécessaires au pré-démarrage du programme

[2] Y compris ceux du PEA-Jeunes qualifiables au regard des interventions du PDEA.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

[1] De l'analyse du rapport d'achèvement du PPEA, on peut, noter entre autres : (i) non-respect du principe de séparation des tâches au niveau du Service administratif et financier ; (ii) non-soumission des rapports financiers intérimaires au FIDA ; (iii) difficultés dans la mobilisation des fonds de contrepartie nationale ; (iv) existence d'un écart entre la liste des immobilisations et la comptabilité ; (v) erreurs dans l'utilisation des taux de conversion des dépenses en USD entraînant une sous-évaluation de la valeur en USD de la DRF ; (vi) Absence de mention des dates de départ, de passage et d'arrivée sur les ordres de mission ne permettant pas d'avoir les périodes effectives des missions ; (vii) absence de document de formalisant la réception des alevins aux bénéficiaires ; (viii) erreur dans le rapprochement du compte désigné.

[2] Annexe 8

[3] Country Policy and Institutional Assessment.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

[1] La partie narrative comprendra : (i) une description des principales réalisations du projet pour l'année écoulée ; (ii) le contexte de mise en œuvre et ses principales difficultés ; (iii) les principales orientations pour le nouveau PTBA ; (iii) une description détaillée des activités prévues au titre du PTBA; (iv) des modalités d'exécution et calendriers des activités programmées ;(v) des livrables, des indicateurs de suivi et des responsables d'activités selon les exigences du FIDA en matière de suivi évaluation ; (vi) les sources de financement ; (vii) le mécanisme de suivi rapproché et de reporting périodiques ; (viii) les contraintes pouvant entraver l'exécution du programme et les mesures de mitigations ; (ix) d'un plan de décaissement ; et (x) un Plan de passation des marchés (PPM) adossé à chaque PTBA.

[2] Le feuille Excel présente une situation sur les réalisations antérieures du programme et les prévisions du PTBA reportées pour chaque indicateur du cadre logique et les jalons pour atteindre les résultats escomptés.

[3] Faster implementation of project start-up

[4] A l'instar de la Ruche

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

[1] Loi N° 98-005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau qui fixe, dans le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau.

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

b. Processus de traitement des plaintes

[1] Note spécifique sur le mécanisme de gestion dans le volume séparé de l'annexe 8 portant sur le manuel de mise en œuvre

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

1. Plans de préparation et de démarrage de l'exécution

[1] Voir projet de PTBA de 18 mois en annexe 6.



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée PDEA	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet							Bonne capacité de mise en œuvre Note sur la portée: : homme adulte (HA), femme adulte (FA), jeune homme (JH) et jeune femme (JF) et personnes en situation d'handicap (binôme personne handicapé plus son accompagnant) avec un ciblage croisé d'au moins 40 % FA et 30 % jeunes (70 %) JH + 30 % JF) ; Tous les indicateurs se référant à des groupes devront compter le nombre de membres par sexe, et le nombre de groupes ayant des femmes dans leurs organes directeurs
	Hommes		7200	18000				
	Femmes		4800	12000				
	Jeunes		3600	9000				
	Personnes autres que les jeunes							
	Personnes autochtones							
	Personnes non autochtones							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		12000	30000				
	Homme		60	60				
	Femme		40	40				
	Jeunes							
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages							
	Membres des ménages		50600	126500				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
Ménages dirigés par une femme								
Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef								
Ménages		9200	23000					
Objectif du projet Contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté des ruraux	Incidence de la pauvreté rurale (moyenne)				Enquêtes SMART et MISC	Année 7	UEP, MINEPIA & FIDA	Cadre réglementaire et institutionnel

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		national favorable Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Incidence	66		60				
Objectif de développement Améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ruraux pauvres, en particulier pour les femmes et les jeunes par l'entrepreneuriat aquacole	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				COI	Référence/Mi parcours/ Fin	UEP, MINEPIA & FIDA	Adoption efficace de pratiques de nutrition et accès aux activités du programme
	Femmes (%)	0	20	50				
	Femmes (nombre)							
	Ménages (%)							
	Ménages (nombre)							
	Membres des ménages							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				COI	Référence/Mi parcours/ Fin	UEP, MINEPIA & FIDA	
	Membres des ménages							
	Ménages de personnes autochtones							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages (%)	0	40	75				
	Ménages (nombre)							
	Production nationale de l'aquaculture				Enquêtes SMART	Année 7	UEP, MINEPIA, FIDA	
Production nationale de l'aquaculture	10000	15000	25000					
2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				IFAD COI / Enquêtes	Référence/Mi-Parcours/Fin	UEP, MINEPIA, FIDA		
Hommes								

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Femmes							
	Jeunes							
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi							
	Persons with disabilities							
Effet direct Effet 1 : La productivité et la résilience des systèmes de production aquacole sont améliorées	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				SYSTEM ERROR NOT PART OF THE LF	SYSTEM ERROR NOT PART OF THE LF	SYSTEM ERROR NOT PART OF THE LF	Les conditions environnementales, climatiques sont favorables dans les bassins de production-cibles
	Hommes							
	Femmes							
	Jeunes							
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		3500	8600				
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)				SSE/Enquêtes effets annuelles	Référence/mi-parcours/Fin	UEP/MINEPIA/FIDA	
	Ménages de personnes autochtones							
	Ménages de personnes non autochtones							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
Ménages (nombre)								
Ménages (%)								
Membres de ménages								
Augmentation des rendements								
Clarias en étang (t/ha/cycle)	6	12	18					

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Clarias en bac (kg/m3/cycle)	30	60	100				
	Tilapia (cage kg/m3/cycle)	100	100	125				
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés				IFAD COI / Enquêtes			
	Membres des ménages							
	Ménages	0	30	80				
	Ménages dirigés par une femme							
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				SSE/Enquêtes effets annuelles	Référence/Mi-parcours/Fin	UEP/MINEPIA/FIDA	
	Membres des ménages							
	Ménages		30	75				
	Ménages dirigés par une femme							
Ménages								
Produit Produit 1.1 Les aquaculteurs ont accès aux intrants, aux services de conseil performants et résilients et à une nutrition améliorée	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE	Annuelle dès année 2	UEP	Célérité dans la passation des marchés
	Nombre de personnes qui participent							
	Hommes							
	Femmes							
	Ménages	0	500	1500				
	Membres des ménages bénéficiaires							
	Personnes autochtones							
	Jeunes							
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE	Annuelle dès année 2	UEP	

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Nombre total de personnes formées par le projet	0	12500	30000				
	Nombre total de présences aux sessions de formation							
	Hommes formés à la production halieutique							
	Femmes formées à la production halieutique							
	Jeunes formés à la production halieutique							
	Personnes autochtones formées à la production halieutique							
	Personnes formées à la production halieutique							
	Hommes formés au moins une fois par le projet							
Femmes formées au moins une fois par le projet								
Produit Produit 1.2 Des infrastructures structurantes et résilientes pour la production et la commercialisation sont développées	Nombre d'étangs aménagés/réhabilités aux normes environnementales, climatiques				SSE	Annuelle dès année 2	UEP	Célérité dans la passation des marchés
	Étangs	0	700	1500				
	Nombre d'aquaparc établis				SSE	Annuelle dès année 2	UEP	
Aquaparc	0	1	5					
Produit Produit 1.3 : Les dispositifs de facilitation de l'appareil de production aquacole sont renforcés	Nombre de partenariats stratégiques et de facilitation				SSE	SSE/partenaires	Annuelle dès année 2	Intérêt pour le partenariat axé sur la performance
	Partenariats stratégiques	0	5	8				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
Effet direct Effet 2: La valeur ajoutée générée par l'aquaculture est augmentée	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices				IFAD COI/Enquêtes	Référence/Mi-parcours et Fin	UEP, MINEPIA, FIDA	Les conditions environnementale, climatiques sont favorables dans les bassins de production-cibles
	Pourcentage d'entreprises	0	30	75				
	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				IFAD COI/Enquêtes	Référence/Mi-parcours et Fin	UEP, MINEPIA, FIDA	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés	0	329	785				
Produit Produit 2.1: : Des initiatives entrepreneuriales aquacoles rentables sont promues	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE	A partir de l'année 2	UEP	Le partenariat inclusif avec le secteur privé es fonctionnel dans les différents modèle de marché
	Nombre de personnes qui participent	0	500	1500				
	Hommes							
	Femmes							
	Ménages		500	1500				
	Membres des ménages bénéficiaires							
	Jeunes							
	Pourcentage d'initiatives aquastart appuyées viables après 3 ans				SSE/Enquêtes, rapport trimestriel annuel	Année 4 et 7	UEP	
	Initiatives aquastart	0		65				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE/Enquêtes, rapport trimestriel annuel	A partir de l'année 2	UEP	
Nombre total d'installations	0	5	15					
Produit Produit 2.2: Des mécanismes de financement adaptés sont établis	Nombre d'initiatives entrepreneuriales aquacoles financées par les institutions financières				SSE/IFP	A partir de l'année 2	UEP	Les IFP conquièrent le marché de la demande aquacole
	Initiatives entrepreneuriales	0	600	1200				
	Evolution de l'encours de crédit				SSE/IFP	A partir de l'année 2	UEP	

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Encours de crédit	0	0.8	3.5				
Produit Produit 2.3 : Les capacités techniques et entrepreneuriales des acteurs sont renforcées	Nombre de promoteurs d'aquastart et d'aquadev formés				SSE/Partenaires	A partir de l'année 2	UEP	Bonne capacités d'accueil et d'adaptation des partenaires
	Promoteurs d'aquastart et d'aquadev	0	3200	7578				
	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE/rapport trimestriel annuel	Trimestriel/annuel	UEP/MINEPIA/FIDA	
	Hommes							
	Femmes							
	Jeunes							
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				0	1000	2200	
	Nombre de structures d'appui renforcées				SSE/Partenaires	A partir de l'année 2	UEP	
	Structures d'appui renforcées							
Organisations de producteurs aquacole ruraux appuyées				SSE/rapport trimestriel annuel	Trimestriel/annuel	UEP, MINEPIA, FIDA		
Organisations de producteurs							0	5
Effet direct Effet 3 : Le cadre de régulation et de promotion inclusive du sous-secteur aquacole est amélioré	Augmentation du volume d'adhésion à la profession aquacole				SSE SYGIAC	Année 4 et 7	UEP	Volonté politique du MINEPIA et bon niveau d'engagement des acteurs
	Augmentation							
Produit Product 3.1: Les orientations stratégiques actualisées du sous-secteur et le dialogue politique facilitent la promotion durable de l'aquaculture commerciale et inclusive	Stratégie et plan de développement de l'aquaculture actualisés				SSE MINEPIA	Année 2 à 7	UEP MINEPIA	Volonté politique du MINEPIA et bon niveau d'engagement des acteurs
	Stratégie et plan de développement							
	Nombre de concertations multiacteurs et d'initiatives d'engagement citoyen organisées				SSE	Année 2 à 7	UEP MINEPIA	
	Concertations multiacteurs et d'initiatives d'engagement citoyen							

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				Rapports d'activités	trimestrielle/annuelle	UEP, MINEPIA	
	Nombre	0	4	12				



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

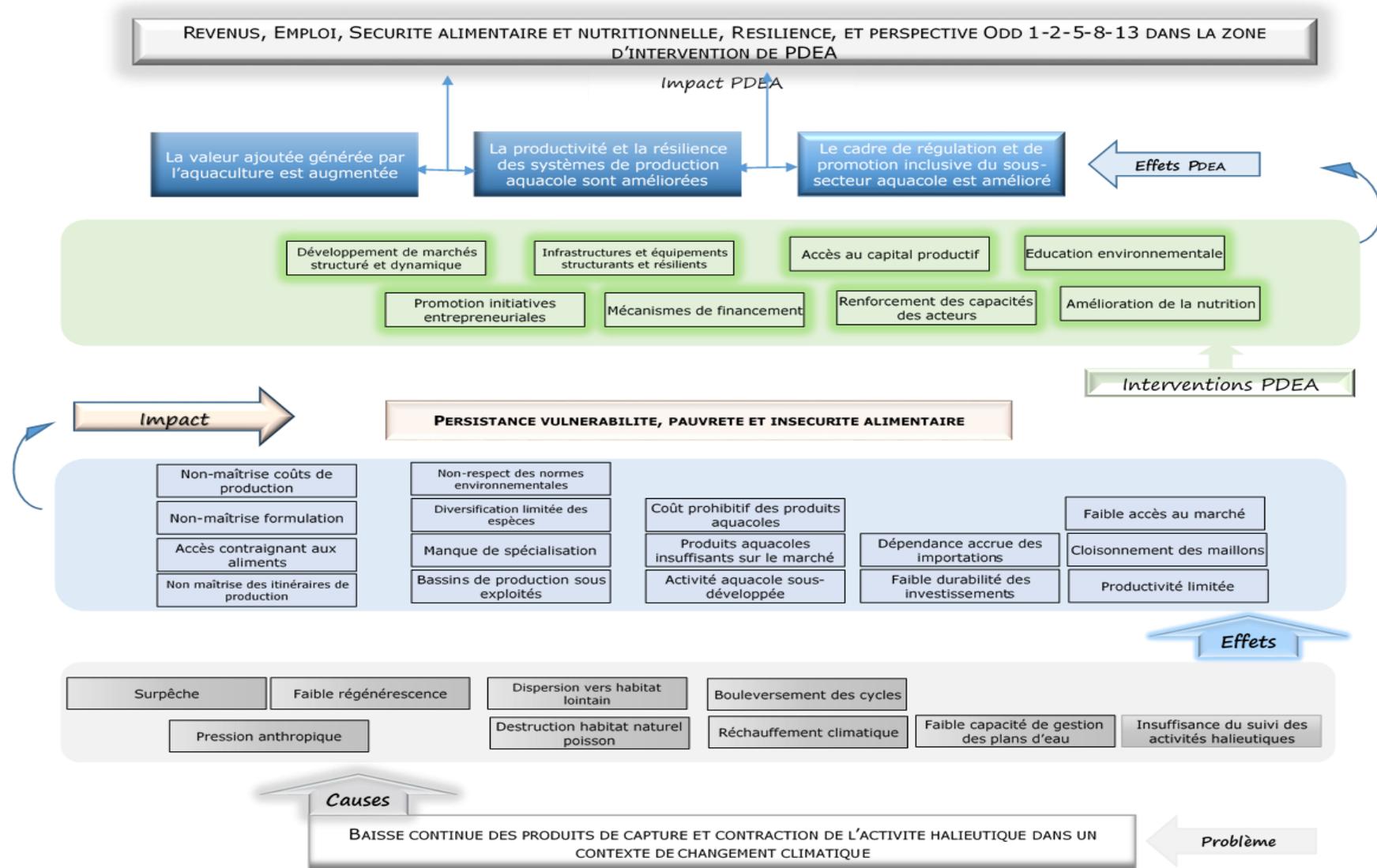
Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 3: Coût et financement du PDEA

I. INTRODUCTION

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Programme d'appui au Développement de l'entrepreneuriat Aquacole au Cameroun (PDEA), réalisée avec le logiciel Costab. Cette annexe est structurée en deux chapitres. Le premier chapitre porte sur les hypothèses de base liées à la date de démarrage et la durée de mise en œuvre du programme, les provisions pour imprévus physiques et pour la hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, et les pourcentages de taxes et de devises appliqués par catégories de dépenses. Le deuxième chapitre traite de l'estimation des coûts totaux par composante et par source de financement.

2. Les tableaux des coûts détaillés par composantes et sous-composantes du programme sont repris en annexe du document. Ils comprennent : i) le phasage des quantités, coûts unitaires et coûts de base en FCFA et en dollars ; ii) les coûts totaux en dollars et iii) les catégories de dépenses par activité.

II. HYPOTHESES DE CALCUL DES COUTS

3. Les coûts du PDEA pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du programme. Les coûts ont été estimés sur la base des principales hypothèses suivantes:

4. **Durée et démarrage :** La durée du PDEA estimée à 8 ans, de 2023-2030. Sa présentation au Conseil d'administration du FIDA est prévue pour décembre 2022 en tenant compte des délais pour signer l'accord de financement et satisfaire les conditions de son entrée en vigueur pour février 2023.

5. **Coûts unitaires :** L'estimation des coûts repose essentiellement sur l'expérience des projets FIDA au Cameroun (PPEA et PAPFA 2) et sur les informations et prévisions budgétaires fournies par d'autres partenaires techniques et financiers. Les salaires du personnel du programme sont alignés sur la grille salariale des projets du FIDA au Cameroun. Les frais du personnel comprennent le salaire de base, les taxes et impôts ainsi que les charges salariales.

6. **Provisions pour imprévus physiques :** Le programme soutient la réalisation de travaux de génie civil tel que les infrastructures de production aquacoles, les voies d'accès et réseaux diverses, les points de vente, etc. Afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la préparation du programme, 5% de taux d'imprévus physiques ont été appliqués aux coûts de base des travaux et génie rural.

7. **Provisions pour hausse des prix,** encore appelées "imprévus financiers" :

✓ *Inflation en devises.* Il a été retenu un taux de 2,0% pour l'inflation au niveau international. Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le Manufactures Unit Value Index (MUV) de la Banque mondiale, sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires par le Fonds Monétaire international (FMI).

✓ *Inflation en monnaie locale.* Sur la base des prévisions de la CEMAC, il a été retenu pour le niveau local un taux d'inflation de 2% sur la période d'exécution du programme.

8. **Taux de change :** le taux de change FCFA-USD retenu est de 1 USD pour 560. Ce taux est basé sur l'évolution du taux de change sur les 13 derniers mois pour s'émanciper des effets conjoncturels récents impactant l'économie mondiale.

9. **Pourcentage de taxes et de devises :** Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation¹ et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)². Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché y compris les taxes car celles-ci représentent un coût réel pour le programme. Les coûts de base des biens et services

¹ 12%

² Le taux actuel est de 19%.

importés comprennent les prix CAF³, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les droits et taxes imputables aux biens et services acquis du programme seront pris en charge par le gouvernement et sont considérés comme contrepartie financière en nature du gouvernement.

10. La part en dollars du coût du PDEA est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du programme. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, qui découlent principalement des expériences des projets récemment financés par le FIDA au Cameroun (en particulier le PAPFA 2).

Tableau 1: Pourcentage de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	% Imprévus Physiques	% de taxes	% de devises sur la valeur TTC
Coûts d'investissement			
Travaux	5	19	70
Biens, équipements et matériels	5	31	34
Consultation	0	19	0
Formations, ateliers et séminaires	0	19	20
Services physiques	5	19	20
Dons et subventions	0	0	0
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	5	0	0
Coûts de fonctionnement	5	19	0

III. COÛTS DU PROGRAMME

A. Coûts totaux

11. Le coût total du PDEA, sur une période de huit ans (2023-2030), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 61,6 millions d'USD. Son coût de base est de 57,1 millions d'USD. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 4,5 millions d'USD. Les taxes sont estimées à un montant total de 4,3 millions d'USD. Le coût des investissements et les coûts récurrents du programme s'élèvent respectivement à 52,5 millions d'USD soit 85,2 pourcent du coût de programme et 9,1 millions d'USD, soit 14,8 pourcent des coûts du programme.

B. Coûts par composante

12. Le PDEA est structuré en trois composantes. La ventilation des coûts par composante se présente comme suit : (i) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles : 15,7 millions d'USD, soit 27 pourcent du coût de base total ; (ii) Développement de la filière aquacole : 30,5 millions d'USD, soit 53 pourcent du coût de base total; et (iii) Dialogue politique et coordination : 10 millions d'USD, soit 18 pourcent du coût de base total. Le FIPS de 1 millions d'USD représente 2 pourcent du coût de base total.

³ Coût assurance fret

Tableau 2: Coût du programme par composante et sous composantes

		(FCFA Million)			(US\$ Million)			%	% Total
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
Cameroun Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)									
Components Project Cost Summary									
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles									
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle		1,747.6	-	1,747.6	3.1	-	3.1	-	5
Aménagements et facilités de production et mise en marché		5,274.8	744.6	6,019.4	9.4	1.3	10.7	12	19
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement		885.3	120.2	1,005.5	1.6	0.2	1.8	12	3
Subtotal		7,907.7	864.8	8,772.5	14.1	1.5	15.7	10	27
B. Développement de la filière aquacole									
Aquaculture commerciale et inclusive		11,757.2	408.0	12,165.2	21.0	0.7	21.7	3	38
Mécanismes de financement aquacole		2,442.3	8.1	2,450.4	4.4	0.0	4.4	-	8
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales		2,134.9	343.0	2,477.9	3.8	0.6	4.4	14	8
Subtotal		16,334.4	759.1	17,093.5	29.2	1.4	30.5	4	53
C. Dialogue politique et coordination									
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique		560.0	-	560.0	1.0	-	1.0	-	2.0
Coordination, gestion et suivi-évaluation		4,670.0	342.1	5,012.1	8.3	0.6	9.0	7	16.0
FIPS		513.2	45.1	558.4	0.9	0.1	1.0	8	2.0
Subtotal		5,743.2	387.2	6,130.4	10.3	0.7	10.9	6	19
Total BASELINE COSTS									
Physical Contingencies		29,985.3	2,011.1	31,996.4	53.5	3.6	57.1	6	100
Price Contingencies		407.1	100.6	507.6	0.7	0.2	0.9	20	2
Total PROJECT COSTS		1,870.1	101.9	1,972.0	3.3	0.2	3.5	5	6
		32,262.4	2,213.5	34,475.9	57.6	4.0	61.6	6	108

C. Financement du programme

13. Le plan de financement du PDEA se présente comme suit: (i) 47,0 millions d'USD du FIDA soit 76,3 pourcent du coût total; (ii) le Gouvernement du Cameroun pour 5,5 millions d'USD, soit 8,9 pourcent du coût total, couvrant essentiellement les exonérations en taxes et impôts divers sur les biens et services à acquérir dans le cadre du programme ; (iii) les bénéficiaires pour 2,8 millions d'USD soit 4,6 pourcent du coût total, principalement au titre de leurs contributions au financement des plans d'affaires ; (iv) les acteurs du secteur privé aquacole pour 3,1 millions d'USD, soit 5,0 pourcent du coût total ; et les institutions financières pour 3,1 soit 5,2 pourcent du coût total

Tableau 3 : Plan de financement par composante

		FIDA		The Government		Private sector		Institutions financières		Bénéficiaires		Total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles													
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle		3.0	88.4	0.4	11.6	-	-	-	-	-	-	3.4	5.5
Aménagements et facilités de production et mise en marché		11.0	96.0	0.5	4.0	-	-	-	-	-	-	11.4	18.6
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement		0.8	38.6	1.2	61.4	-	-	-	-	-	-	2.0	3.2
Subtotal		14.8	87.7	2.1	12.3	-	-	-	-	-	-	16.8	27.3
B. Développement de la filière aquacole													
Aquaculture commerciale et inclusive		13.0	56.3	1.0	4.4	3.1	13.3	3.2	13.8	2.8	12.1	23.2	37.6
Mécanismes de financement aquacole		4.4	95.5	0.2	4.5	-	-	-	-	-	-	4.6	7.5
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales		4.0	82.1	0.9	17.9	-	-	-	-	-	-	4.8	7.9
Subtotal		21.4	65.7	2.1	6.4	3.1	9.5	3.2	9.8	2.8	8.6	32.6	53.0
C. Dialogue politique et coordination													
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique		0.9	81.0	0.2	19.0	-	-	-	-	-	-	1.1	1.8
Coordination, gestion et suivi-évaluation		9.1	90.5	0.9	9.5	-	-	-	-	-	-	10.0	16.3
FIPS		0.9	83.9	0.2	16.1	-	-	-	-	-	-	1.0	1.7
Subtotal		10.8	89.1	1.3	10.9	-	-	-	-	-	-	12.1	19.7
Total PROJECT COSTS		47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0

D. Coûts par catégorie de dépenses

Tableau 4: Financement par catégorie de dépenses et par source de financement

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ Million)

	FIDA		The Government		Private sector		Institutions financières		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	1.6	81.0	0.4	19.0	-	-	-	-	-	-	2.0	3.2
B. Biens, équipements et matériels	4.2	81.0	1.0	19.0	-	-	-	-	-	-	5.1	8.4
C. Consultations	3.9	80.5	0.9	19.5	-	-	-	-	-	-	4.8	7.8
D. Formation et ateliers	4.9	73.5	1.8	26.5	-	-	-	-	-	-	6.6	10.7
E. Services physiques	2.9	71.8	1.1	28.2	-	-	-	-	-	-	4.0	6.5
F. Dons et subventions	20.8	69.6	0.0	-	3.1	10.3	3.2	10.7	2.8	9.4	29.9	48.6
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	38.2	72.8	5.2	9.9	3.1	5.9	3.2	6.1	2.8	5.3	52.5	85.2
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et indemnités	7.4	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	7.4	12.0
B. Entretien & fonctionnement	1.4	81.0	0.3	19.0	-	-	-	-	-	-	1.7	2.8
Total Recurrent Costs	8.8	96.5	0.3	3.5	-	-	-	-	-	-	9.1	14.8
Total PROJECT COSTS	47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0

Tableau 5: Financement par catégorie de dépenses et par an

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Project Components by Year – Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (US\$ Million)									Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles										
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	0.8	0.5	0.7	0.4	0.3	0.4	0.3	0.1	3.4	
Aménagements et facilités de production et mise en marché	0.2	3.0	4.4	3.2	0.2	0.2	0.2	0.0	11.4	
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.0	
Subtotal	1.2	3.9	5.4	3.8	0.8	0.8	0.7	0.3	16.8	
B. Développement de la filière aquacole										
Aquaculture commerciale et inclusive	0.2	5.2	7.5	6.1	3.0	0.4	0.5	0.3	23.2	
Mécanismes de financement aquacole	0.1	1.6	2.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	4.6	
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	0.7	1.0	1.0	0.8	0.7	0.3	0.2	0.1	4.8	
Subtotal	0.9	7.8	11.1	7.0	3.8	0.8	0.8	0.5	32.6	
C. Dialogue politique et coordination										
Reuves sectorielles inclusives et dialogue politique	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1	
Coordination, gestion et suivi-évaluation	1.7	1.0	1.1	1.2	2.0	1.1	1.3	0.5	10.0	
FIPS	1.0	-	-	-	-	-	-	-	1.0	
Subtotal	2.9	1.2	1.2	1.3	2.2	1.2	1.5	0.7	12.1	
Total PROJECT COSTS	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6	

Tableau 6 : Financement FIDA par composante

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Project Cost Summary

(US\$ Million)

	Cost		FIDA	
	Including	% of	Financing	%
	Contingencies	Total	Financing	Financing
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles				
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	3.4	5.5	3.0	88.4
Aménagements et facilités de production et mise en marché	11.4	18.6	11.0	96.0
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	2.0	3.2	0.8	38.6
Subtotal	16.8	27.3	14.8	87.7
B. Développement de la filière aquacole				
Aquaculture commerciale et inclusive	23.2	37.6	13.0	56.3
Mécanismes de financement aquacole	4.6	7.5	4.4	95.5
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	4.8	7.9	4.0	82.1
Subtotal	32.6	53.0	21.4	65.7
C. Dialogue politique et coordination				
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	1.1	1.8	0.9	81.0
Coordination, gestion et suivi-évaluation	10.0	16.3	9.1	90.5
FIPS	1.0	1.7	0.9	83.9
Subtotal	12.1	19.7	10.8	89.1
Total PROJECT COSTS	61.6	100.0	47.0	76.3

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 1. Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																																
D. Assistance technique internationale																																
1. Assistance technique internationale Alevin																																
Honoraire ATI /o	H/J	30	20	15	-	-	-	-	-	65	250.0	0.4	7.6	5.2	3.9	-	-	-	-	16.7	13.5	9.2	7.0	-	-	-	-	29.8				
Perdiem ATI /p	H/J	15	10	10	-	-	-	-	-	35	100.0	0.2	1.5	1.0	1.1	-	-	-	-	3.6	2.7	1.8	1.9	-	-	-	-	6.4				
Billet d'avion ATI /q	H/J	1	1	1	-	-	-	-	-	3	5,000.0	8.9	5.1	5.2	5.3	-	-	-	-	15.5	9.0	9.2	9.4	-	-	-	-	27.6				
Subtotal													14.1	11.3	10.2	-	-	-	-	35.7	25.3	20.2	18.3	-	-	-	-	63.8				
2. Assistance technique internationale aliment et conseil agricole																																
Honoraire ATI /r	H/J	30	20	15	-	-	-	-	-	65	250.0	0.4	7.6	5.2	3.9	-	-	-	-	16.7	13.5	9.2	7.0	-	-	-	-	29.8				
Perdiem ATI /s	H/J	15	10	10	-	-	-	-	-	35	100.0	0.2	1.5	1.0	1.1	-	-	-	-	3.6	2.7	1.8	1.9	-	-	-	-	6.4				
Billet d'avion ATI /t	H/J	1	1	1	-	-	-	-	-	3	5,000.0	8.9	5.1	5.2	5.3	-	-	-	-	15.5	9.0	9.2	9.4	-	-	-	-	27.6				
Subtotal													14.1	11.3	10.2	-	-	-	-	35.7	25.3	20.2	18.3	-	-	-	-	63.8				
3. Assistance technique internationale aquaparc et système de production aquacole																																
Honoraire ATI /u	H/J	30	30	25	10	-	-	-	-	95	250.0	0.4	7.6	7.7	6.6	2.7	-	-	-	24.5	13.5	13.8	11.7	4.8	-	-	-	43.8				
Perdiem ATI /v	H/J	15	15	15	5	-	-	-	-	50	100.0	0.2	1.5	1.5	1.6	0.5	-	-	-	5.2	2.7	2.8	2.8	1.0	-	-	-	9.2				
Billet d'avion ATI /w	H/J	2	2	2	2	-	-	-	-	8	5,000.0	8.9	10.1	10.3	10.5	10.7	-	-	-	41.6	18.0	18.4	18.8	19.1	-	-	-	74.3				
Subtotal													19.2	19.6	18.7	13.9	-	-	-	71.3	34.3	35.0	33.3	24.9	-	-	-	127.4				
Subtotal													47.5	42.2	39.1	13.9	-	-	-	142.8	84.8	75.4	69.9	24.9	-	-	-	255.0				
Total Investment Costs													360.6	134.7	244.8	67.3	31.4	53.2	0.9	892.9	643.9	240.5	437.2	120.1	56.1	95.1	1.5	1,594.5				
II. Recurrent Costs																																
Specialiste systemes de production aquacole	h mois	6	12	12	12	12	12	12	6	84	1,100.0	2.0	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	187.7		
Primes conseillers aquacoles /x	h/m	192	384	384	384	384	384	384	192	2,688	175.0	0.3	35.6	72.7	74.1	75.6	77.1	78.7	80.3	40.9	535.1	63.6	129.8	132.4	135.0	137.8	140.5	143.3	73.1	955.5		
Technicien aquacole	h mois	30	60	60	60	60	60	60	30	420	350.0	0.6	11.1	22.7	23.2	23.6	24.1	24.6	25.1	12.8	167.2	19.9	40.6	41.4	42.2	43.0	43.9	44.8	22.8	298.6		
Fonctionnement des conseillers aquacoles /y	FF	192	384	384	384	384	384	384	192	2,688	100.0	0.2	20.4	41.5	42.4	43.2	44.1	45.0	45.9	23.4	305.8	36.4	74.2	75.7	77.2	78.7	80.3	81.9	41.8	546.0		
Total Recurrent Costs													74.1	151.2	154.2	157.3	160.5	163.7	167.0	85.2	1,113.2	132.4	270.0	275.4	281.0	286.6	292.3	298.1	152.1	1,987.9		
Total													434.7	285.9	399.1	224.6	191.9	216.9	167.8	85.2	2,006.1	776.2	510.6	712.7	401.1	342.7	387.4	299.7	152.1	3,582.3		

la inclut 3 ateliers de validation 1)des TDR, 2)de la methodologie et 3)des resultats

lb le comite reunira l'Expert SPA, la sous direction de l'aquaculture, 2 ecloseries, 1 veterinaire du MINEPIA et ATI

lc expert SPA + representant MINEPIA

ld expert SPA + representant MINEPIA

le expert SPA + representant MINEPIA

lf inclus exoneration des taxes et frais d'importation

lg par region chaque 2 ans

lh inclut 3 ateliers de validation des TDR, de la methodologie et des resultats

li inclus exoneration des taxes et frais d'importation

lj dans la zone du projet et elaboration de supports educatifs ou promotionnels

lk pour evaluer les pertes diverses et les moyens de les reduire

ll pour evaluer les pertes diverses et les moyens de les reduire

lm CCEN changement de comportement et education nutritionnelle

ln le long de la filiere poisson

lo honoraires

lp honoraires

lq honoraires

lr honoraires

ls honoraires

lt honoraires

lu honoraires

lv honoraires

lw honoraires

lx 32 conseillers aquacoles pour 7

ly forfait mensuel incluant carburant, frais entretien des moto, frais de mission, etc

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 2. Aménagements, facilités de production et de mise en marché
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (US\$ '000)		Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																														
A. Aménagement des aquaparc																														
Etude conception du Modele d'aquaparc	etude	1	-	-	-	-	-	-	150,000.0	89.3	50.5	-	-	-	-	-	-	50.5	90.2	-	-	-	-	-	-	-	-	90.2		
Atelier de validation du modele d'aquaparc	FF	1	-	-	-	-	-	-	125,000.0	44.6	25.3	-	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1		
Visite d'échanges et partage d'expérience sur les aquaparc /a	voyage	1	1	1	-	-	-	-	320,000.0	35.7	20.2	20.6	21.0	-	-	-	-	61.8	36.1	36.8	37.5	-	-	-	-	-	-	110.4		
Contribution pour developpement aquaparc /b	unite	-	2	3	-	-	-	-	520,000.0	214.3	-	247.2	378.3	-	-	-	-	625.5	-	441.5	675.5	-	-	-	-	-	-	1,117.0		
Contribution pour construction route d'accès /c	unite	-	2	3	-	-	-	-	520,000.0	214.3	-	247.2	378.3	-	-	-	-	625.5	-	441.5	675.5	-	-	-	-	-	-	1,117.0		
construction d'etang aquacole au standard PDEA /d	etang	-	200	300	100	-	-	-	600	700.0	1.3	-	151.4	231.7	78.8	-	-	461.9	-	270.4	413.8	140.7	-	-	-	-	-	824.9		
Kit d'entretien d'etang aquacole au standard PDEA /e	kit	-	200	300	100	-	-	-	600	150.0	0.3	-	32.5	49.7	16.9	-	-	99.0	-	57.9	88.7	30.1	-	-	-	-	-	176.8		
Construction de 600 m2 d'hangar /f	unite	-	2	3	-	-	-	-	520,000.0	214.3	-	259.6	397.2	-	-	-	-	656.8	-	463.6	709.3	-	-	-	-	-	-	1,172.9		
Subtotal											96.0	958.6	1,456.2	95.7	-	-	-	2,606.4	171.3	1,711.8	2,600.3	170.8	-	-	-	-	-	4,654.2		
B. Aménagement des bassins communaux																														
Session du comité de selection des bassins communaux	session	1	-	-	-	-	-	-	1	2,000.0	3.6	2.0	-	-	-	-	-	2.0	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-	3.6		
Cofinancement pour aménagement des bassins communaux /g	unite	-	2	3	5	-	-	-	1020,000.0	214.3	-	247.2	378.3	643.1	-	-	-	1,268.6	-	441.5	675.5	1,148.4	-	-	-	-	-	2,265.4		
Subtotal											2.0	247.2	378.3	643.1	-	-	-	1,270.6	3.6	441.5	675.5	1,148.4	-	-	-	-	-	2,269.0		
C. Points de vente de proximité																														
Session du comité de selection des points de vente de proximité	session	1	-	-	-	-	-	-	1	2,000.0	3.6	2.0	-	-	-	-	-	2.0	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-	3.6		
Cofinancement pour aménagement des établissements de point de ventes communaux /h	unite	-	2	3	5	-	-	-	1050,000.0	89.3	-	103.0	157.6	268.0	-	-	-	528.6	-	184.0	281.5	478.5	-	-	-	-	-	943.9		
Subtotal											2.0	103.0	157.6	268.0	-	-	-	530.6	3.6	184.0	281.5	478.5	-	-	-	-	-	947.5		
D. Appui en voiries et réseaux divers																														
Session du comité de selection des sites beneficiaires	session	1	-	-	-	-	-	-	1	2,000.0	3.6	2.0	-	-	-	-	-	2.0	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-	3.6		
Cofinancement pour VRD /i	unite	-	2	3	5	-	-	-	1020,000.0	214.3	-	247.2	378.3	643.1	-	-	-	1,268.6	-	441.5	675.5	1,148.4	-	-	-	-	-	2,265.4		
Subtotal											2.0	247.2	378.3	643.1	-	-	-	1,270.6	3.6	441.5	675.5	1,148.4	-	-	-	-	-	2,269.0		
E. Cadre de gestion environnementale et sociale																														
Activités CGES /j	FF	-	1	1	1	1	1	1	696,000.0	171.4	-	98.9	100.9	102.9	105.0	107.1	109.2	623.9	-	176.6	180.1	183.7	187.4	191.2	195.0	-	-	1,114.1		
Total Investment Costs											102.0	1,655.0	2,471.2	1,752.7	105.0	107.1	109.2	6,302.1	182.2	2,955.4	4,412.9	3,129.8	187.4	191.2	195.0	-	-	11,253.8		
II. Recurrent Costs																														
Specialiste infrastructures aquacoles	mmmc	6	12	12	12	12	12	6	84	1,100.0	2.0	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	187.7	
Assistant en infrastructure aquacole	h mois	30	60	60	60	60	60	30	420	350.0	0.6	11.1	22.7	23.2	23.6	24.1	24.6	25.1	12.8	167.2	19.9	40.6	41.4	42.2	43.0	43.9	44.8	22.8	298.6	
Total Recurrent Costs											18.1	37.0	37.7	38.5	39.3	40.0	40.8	20.8	272.3	32.4	66.1	67.4	68.7	70.1	71.5	72.9	37.2	486.3		
Total											120.1	1,692.0	2,509.0	1,791.2	144.2	147.1	150.0	20.8	6,574.5	214.5	3,021.4	4,480.3	3,198.5	257.5	262.7	267.9	37.2	11,740.1		

la pays potentiels-Nigeria, Kenya, Mozambique
 lb subvention/ prise de participation publique au capital de l'aquaparc pour travaux genie civil, topographie, cartographie, etc.
 lc subvention/ prise de participation publique au capital de l'aquaparc pour travaux genie civil sur une superficie de 60 hectare soit 1200 etangs
 ld sur une superficie de 60 hectare soit 1200 etangs
 le sur une superficie de 60 hectare soit 1200 etangs
 lf sur 5 sites
 lg subvention/ prise de participation publique au capital de l'aquaparc pour travaux genie civil, topographie, cartographie, etc.
 lh subvention/ prise de participation publique au capital pour travaux genie civil, topographie, cartographie, assainissement, etc.
 li subvention/ prise de participation publique au capital pour travaux genie civil, topographie, cartographie, assainissement, etc.
 lj activités détaillées dans le CGES (annexe 5 du DCP): formations diverses, couts spécifiques, etc.

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Table 3. Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement

Detailed Costs	Unit	Quantities								Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
I. Investment Costs																														
A. Mesure d'accompagnement MINEPIA -PDEA																														
1. Voyage d'étude sur les écloseries et systèmes alimentation modernes /a	Voyage	-	1	-	-	-	-	-	-	1,000.0	89.3	-	51.5	-	-	-	-	-	-	51.5	-	92.0	-	-	-	-	-	-	92.0	
2. Voyage d'étude aquaparc /b	Voyage	-	1	-	-	-	-	-	-	1,000.0	89.3	-	51.5	-	-	-	-	-	-	51.5	-	92.0	-	-	-	-	-	-	92.0	
3. Appui au système de gestion des informations aquacoles (SYGIAC) au cameroun	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	7,000.0	10.7	-	6.2	6.3	6.4	6.6	6.7	6.8	7.0	46.0	-	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	12.4	82.1	
4. Appui cible MINEPIA																														
a. Appui cible aux stations aquacoles	Station	5	5	5	5	5	5	5	-	35,500.0	6.3	17.7	18.0	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	-	131.4	31.6	32.2	32.8	33.5	34.2	34.8	35.5	-	234.6	
b. Collaboration technique avec les delegations regionales	Intervent	5	5	5	5	5	5	5	-	35,000.0	5.4	15.9	16.2	16.6	16.9	17.2	17.6	17.9	-	118.3	28.4	29.0	29.6	30.1	30.7	31.4	32.0	-	211.2	
Subtotal												33.6	34.3	34.9	35.6	36.4	37.1	37.8	-	249.7	60.0	61.2	62.4	63.6	64.9	66.2	67.5	-	445.8	
5. Appui cible aux stations aquacoles	Station	5	5	5	5	5	5	5	5	40,500.0	6.3	17.7	18.0	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	151.7	31.6	32.2	32.8	33.5	34.2	34.8	35.5	36.3	270.9	
6. Collaboration technique avec les delegations regionales	Intervent	5	5	5	5	5	5	5	5	40,000.0	5.4	15.9	16.2	16.6	16.9	17.2	17.6	17.9	18.3	136.5	28.4	29.0	29.6	30.1	30.7	31.4	32.0	32.6	243.8	
Subtotal											67.2	177.7	76.2	77.7	79.3	80.8	82.5	45.5	686.9	119.9	317.3	136.0	138.8	141.5	144.4	147.3	81.3	1,226.6		
B. Partenariats institutionnels et stratégiques																														
1. Partenariat avec IPAC	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,000.0	8.9	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	45.5	9.5	9.7	9.9	10.0	10.2	10.5	10.7	10.9	81.3	
2. Partenariat avec CNOPCAM	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6	
3. Partenariat avec PLANOPAC	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6	
4. Partenariat avec MBOSCUDA	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,000.0	3.6	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	18.2	3.8	3.9	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	32.5	
5. Partenariat avec l'association des villes unies du cameroun	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,000.0	8.9	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	45.5	9.5	9.7	9.9	10.0	10.2	10.5	10.7	10.9	81.3	
6. Partenariat avec le MINEE	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,000.0	17.9	10.6	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	91.0	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	162.5	
7. Partenariat avec le ministre charge de l'environnement	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,000.0	17.9	10.6	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	91.0	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	162.5	
8. Autres partenariats d'intéret stratégique	Intervent	1	1	1	1	1	1	1	1	8,000.0	17.9	10.6	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	91.0	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	162.5	
Subtotal											49.8	50.8	51.9	52.9	54.0	55.0	56.1	57.3	427.8	89.0	90.8	92.6	94.5	96.3	98.3	100.2	102.2	763.9		
Total Investment Costs											117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1,114.7	208.9	408.1	228.6	233.2	237.9	242.6	247.5	183.6	1,990.5		
II. Recurrent Costs																														
Total											117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1,114.7	208.9	408.1	228.6	233.2	237.9	242.6	247.5	183.6	1,990.5		

la participants: SPA, spécialiste infrastructures, 5 techniciens regionaux, MINEPIA -2 voyage worldfish egypte ou ailleurs

lb participants: SPA, spécialiste infrastructures, 5 techniciens regionaux, MINEPIA -2 voyage worldfish egypte ou ailleurs

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 4. Aquaculture commerciale et inclusive

Detailed Costs	Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																																	
C. Initiatives hors-partenariats																																	
1. Appui a l'aquaculture familiale																																	
comite de selection des beneficiaires des kits	session	2	-	-	-	-	-	-	-	2	2,000.0	3.6	4.0	-	-	-	-	-	-	-	4.0	7.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.2
Acquisition et distribution des kits d'aquaculture familiales /a	unite	-	500	500	-	-	-	-	-	-1,000	1,200.0	2.1	-	649.0	662.0	-	-	-	-	-	-	1,311.0	-	1,159.0	1,182.2	-	-	-	-	-	-	-	2,341.1
Subtotal													4.0	649.0	662.0	-	-	-	-	-	-	1,315.1	7.2	1,159.0	1,182.2	-	-	-	-	-	-	-	2,348.3
2. Autres initiatives entrepreneuriales																																	
a. Aquastart																																	
Equipements, reseaux de distribution et prestations de services individuel	Plan d'affaire	-	3	7	7	4	-	-	-	21	1,800.0	3.2	-	5.6	13.2	13.5	7.9	-	-	-	40.2	-	9.9	23.6	24.1	14.1	-	-	-	-	-	-	71.7
Equipements et prestations de services collectif	Plan d'affaire	-	2	4	3	-	-	-	-	9	5,000.0	8.9	-	10.3	21.0	16.1	-	-	-	-	47.4	-	18.4	37.5	28.7	-	-	-	-	-	-	-	84.6
Aquaculture integree individuelle aquastart (site aménages)	Plan d'affaire	-	1	7	7	-	-	-	-	15	2,700.0	4.8	-	2.8	19.9	20.3	-	-	-	-	42.9	-	5.0	35.5	36.2	-	-	-	-	-	-	-	76.6
Aquaculture integree collective aquastart (sites aménages)	Plan d'affaire	-	1	7	7	-	-	-	-	15	7,000.0	12.5	-	7.2	51.5	52.5	-	-	-	-	111.2	-	12.9	91.9	93.8	-	-	-	-	-	-	-	198.6
Petite unite de transformation individuelle poisson aquastart	Plan d'affaire	-	4	6	5	-	-	-	-	15	1,800.0	3.2	-	7.4	11.3	9.6	-	-	-	-	28.4	-	13.2	20.3	17.2	-	-	-	-	-	-	-	50.7
Petite unite de transformation collective poisson aquastart	Plan d'affaire	-	4	20	20	16	-	-	-	60	5,000.0	8.9	-	20.6	105.1	107.2	87.5	-	-	-	320.3	-	36.8	187.6	191.4	156.2	-	-	-	-	-	-	572.0
Kiosques commercialisation aquastart	Plan d'affaire	-	15	20	20	20	-	-	-	75	3,000.0	5.4	-	46.4	63.0	64.3	65.6	-	-	-	239.3	-	82.8	112.6	114.8	117.1	-	-	-	-	-	-	427.3
Subtotal													-	100.2	285.1	283.5	160.9	-	-	-	829.7	-	179.0	509.1	506.2	287.4	-	-	-	-	-	-	1,481.7
3. Developpement entrepreneurial dans la filiere aquacole																																	
a. Aquadev																																	
Equipements, distribution d'aliments et prestations de services individuel aquadev	Plan d'affaire	-	12	20	20	12	-	-	-	64	900.0	1.6	-	11.1	18.9	19.3	11.8	-	-	-	61.1	-	19.9	33.8	34.5	21.1	-	-	-	-	-	-	109.2
Equipements et prestations de services collectif aquadev	Plan d'affaire	-	1	3	2	-	-	-	-	6	2,500.0	4.5	-	2.6	7.9	5.4	-	-	-	-	15.8	-	4.6	14.1	9.6	-	-	-	-	-	-	-	28.2
Aquaculture integree individuelle aquadev	Plan d'affaire	-	2	5	3	-	-	-	-	10	2,500.0	4.5	-	5.2	13.1	8.0	-	-	-	-	26.3	-	9.2	23.5	14.4	-	-	-	-	-	-	-	47.0
Aquaculture integree collective aquadev	Plan d'affaire	-	2	5	3	-	-	-	-	10	5,000.0	8.9	-	10.3	26.3	16.1	-	-	-	-	52.6	-	18.4	46.9	28.7	-	-	-	-	-	-	-	94.0
Petite unite de transformation individuelle poisson aquadev	Plan d'affaire	-	2	5	3	-	-	-	-	10	900.0	1.6	-	1.9	4.7	2.9	-	-	-	-	9.5	-	3.3	8.4	5.2	-	-	-	-	-	-	-	16.9
Petite unite de transformation collective poisson aquadev	Plan d'affaire	-	6	20	20	-	-	-	-	46	2,500.0	4.5	-	15.5	52.5	53.6	-	-	-	-	121.6	-	27.6	93.8	95.7	-	-	-	-	-	-	-	217.1
Kiosques commercialisation aquadev	Plan d'affaire	-	5	10	20	15	-	-	-	50	1,500.0	2.7	-	7.7	15.8	32.2	24.6	-	-	-	80.2	-	13.8	28.1	57.4	43.9	-	-	-	-	-	-	143.3
Aquatourisme aquadev	Plan d'affaire	-	2	3	3	2	-	-	-	10	3,000.0	5.4	-	6.2	9.5	9.6	6.6	-	-	-	31.8	-	11.0	16.9	17.2	11.7	-	-	-	-	-	-	56.9
Subtotal													-	60.4	148.7	147.1	43.0	-	-	-	399.1	-	107.8	265.5	262.6	76.7	-	-	-	-	-	-	712.6
Subtotal													4.0	809.6	1,095.8	430.6	203.9	-	-	-	2,543.9	7.2	1,445.8	1,956.7	768.8	364.1	-	-	-	-	-	-	4,542.7
Total Investment Costs													92.4	2,887.2	4,191.0	3,378.4	1,663.2	210.8	271.8	172.9	12,867.7	165.0	5,155.8	7,484.0	6,032.8	2,969.9	376.4	485.4	308.7	22,978.0			
II. Recurrent Costs																																	
Specialiste entrepreneurial aquacole	h mois	6	12	12	12	12	12	12	6	84	1,100.0	2.0	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	187.7			
Total Recurrent Costs													7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	187.7			
Total													99.4	2,901.5	4,205.6	3,393.2	1,678.3	226.2	287.6	180.9	12,972.8	177.5	5,181.3	7,510.0	6,059.3	2,997.0	404.0	513.6	323.0	23,165.7			

la 2 bacs de 2 m3 + equipements connexes+alevin+aliments

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 5. Mécanismes de financement aquacole

Detailed Costs	Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)													
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total					
I. Investment Costs																																			
A. Etat des lieux et cadrage du partenariat avec les institutions financières																																			
1. Manifestation d'intérêt et offre de partenariat des institutions financières pour l'aquaculture	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3,000.0	5.4	3.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.7
2. Evaluation de l'offre de produits auprès des IF partenaires potentiels	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
3. Etat des lieux de la demande et ciblage des besoins spécifiques	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.1	
Subtotal													28.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50.8		
B. Partenariats opérationnels axes sur la performance																																			
1. Définition du cadre de partenariat	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,000.0	7.1	4.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.2	
2. Convention cadre de partenariat (préparation et signature)	Convention	-	5	5	-	-	-	-	-	10	1,000.0	1.8	-	5.4	5.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19.5	
3. Contrat de performance annuelle pour le financement des promoteurs aquastart et aquac	Contrat	-	5	10	10	10	10	10	-	55	500.0	0.9	-	2.7	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56.1	
4. Evaluation-capitalisation des partenariats stratégiques	FF	-	-	-	1	-	-	1	-	2	4,000.0	7.1	-	-	-	4.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.1		
Subtotal													4.0	8.1	11.0	9.9	5.7	5.9	10.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98.6		
C. Appui cible à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture																																			
1. Appui à la conception/adaptation des produits financiers selon les modèles aquastart	IFP	-	5	5	-	-	-	-	-	10	30,000.0	53.6	-	154.5	157.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	557.4	
2. Revue des procédures et outils de crédit /b	IFP	-	5	5	-	-	-	-	-	10	2,500.0	4.5	-	12.9	13.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46.5	
3. Développement d'un manuel de services financiers aquacoles /c	Etude	-	1	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	-	15.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.6	
4. Formation des institutions financières partenaires sur le crédit aquacole /d	Etude	-	2	2	2	2	-	-	-	8	6,000.0	10.7	-	12.4	12.6	12.9	13.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91.0	
Subtotal													-	195.2	183.4	12.9	13.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	722.4	
D. Renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques																																			
1. Définition du cadre et des modalités de gestion des facilités existantes /e	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3,000.0	5.4	3.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.4	
2. Contribution au refinancement /f	Dotation	-	1	2	-	-	-	-	-	3	500,000.0	892.9	-	515.1	1,050.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,796.3	
3. Contribution au fonds de partage de risque /g	Dotation	-	1	1	-	-	-	-	-	2	100,000.0	178.6	-	103.0	105.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371.6	
4. Pilotes de mutuelles de cautionnement/h																																			
Conception et définition du mode opératoire	Etude	-	1	-	-	-	-	-	-	1	6,000.0	10.7	-	6.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11.0	
Appui à la mise en place	Mutuelle	-	2	3	-	-	-	-	-	5	20,000.0	35.7	-	41.2	63.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186.2	
Evaluation de l'expérience-pilote	Etude	-	-	-	1	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	-	-	-	10.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19.1	
Subtotal													-	47.4	63.0	10.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	216.3	
Subtotal													3.0	865.5	1,218.9	10.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,389.6	
Total Investment Costs													35.5	868.8	1,413.3	33.5	18.9	5.9	10.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,261.4	
II. Recurrent Costs																																			
A. Salaire																																			
1. Spécialiste en finance inclusive	homme/mois	6	12	12	12	12	12	12	6	84	1,100.0	2.0	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	-	-	-	187.7		
2. Salaire Assistant entrepreneuriat et financement	homme/ mois	15	30	30	30	30	30	30	15	210	350.0	0.6	5.6	11.4	11.6	11.8	12.1	12.3	12.5	6.4	83.6	9.9	20.3	20.7	21.1	21.5	22.0	22.4	11.4	-	-	-	149.3		
Total Recurrent Costs													12.6	25.6	26.1	26.7	27.2	27.7	28.3	14.4	188.7	22.4	45.8	46.7	47.6	48.6	49.6	50.5	25.8	-	-	-	337.0		
Total													48.1	894.5	1,439.5	60.2	46.1	33.6	38.8	14.4	2,575.1	85.8	1,597.3	2,570.5	107.4	82.3	60.0	69.3	25.8	-	-	-	4,598.4		

la Institution financière partenaire
lb Institution financière partenaire
lc Institution financière partenaire
ld Institution financière partenaire
le Institution financière partenaire
lf Institution financière partenaire
lg Institution financière partenaire
lh Institution financière partenaire

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 6. Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																																
A. Sensibilisation et identification des initiatives entrepreneuriales dans l'aquaculture																																
1. Sensibilisation aquaculture commerciale et partenariat	campagne	5	10	10	10	5	-	-	-	40	2,000.0	3.6	10.6	21.6	22.1	22.5	11.5	-	-	-	88.3	18.9	38.6	39.4	40.2	20.5	-	-	-	157.7		
2. Manifestation d'intérêt et pré-sélection /a	campagne	2,500	2,750	2,750	1,250	-	-	-	-	9,250	10.0		26.5	29.7	30.3	14.1	-	-	-	-	100.7	47.3	53.1	54.2	25.1	-	-	-	179.8			
Subtotal														37.1	51.4	52.4	36.6	11.5	-	-	-	189.0	66.3	91.8	93.6	65.3	20.5	-	-	-	337.4	
B. Formation technique et entrepreneuriale																																
1. Conseil agricole																																
a. Equipement des conseillers aquacoles /b																																
Moto	FF	32	-	-	-	-	-	-	-	32	3,500.0	6.3	118.8	-	-	-	-	-	-	-	118.8	212.1	-	-	-	-	-	-	-	212.1		
Mobilier de bureau	FF	32	-	-	-	-	-	-	-	32	200.0	0.4	6.8	-	-	-	-	-	-	-	6.8	12.1	-	-	-	-	-	-	-	12.1		
Subtotal														125.6	-	-	-	-	-	-	-	125.6	224.2	-	-	-	-	-	-	-	224.2	
b. Formations des conseillers agricoles																																
Formation en nutrition et alimentation des poissons /c	Session	1	1	1	1	1	1	1	-	7	7,500.0	13.4	7.6	7.7	7.9	8.0	8.2	8.4	8.5	-	56.3	13.5	13.8	14.1	14.4	14.6	14.9	15.2	-	100.6		
Formation en composition de l'aliment des poissons /d	Session	1	1	1	1	1	1	1	-	7	7,500.0	13.4	7.6	7.7	7.9	8.0	8.2	8.4	8.5	-	56.3	13.5	13.8	14.1	14.4	14.6	14.9	15.2	-	100.6		
Subtotal														15.2	15.5	15.8	16.1	16.4	16.7	17.1	-	112.6	27.1	27.6	28.1	28.7	29.3	29.9	30.5	-	201.1	
c. Unite regionale de formulation et composition des aliments de poisson																																
Acquisition Desktop complet /e	unité	5	-	-	5	-	-	5	-	15	1,500.0	2.7	8.0	-	-	8.4	-	-	9.0	-	25.4	14.2	-	-	15.1	-	-	16.0	-	45.3		
Acquisition groupe electrogene /f	unité	5	-	-	5	-	-	-	-	10	5,000.0	8.9	26.5	-	-	28.1	-	-	-	-	54.6	47.3	-	-	50.2	-	-	-	-	97.6		
Acquisition logiciel de composition des aliments /g	unité	5	1	1	5	1	1	5	-	19	1,500.0	2.7	8.0	1.6	1.7	8.4	1.7	1.8	9.0	-	32.1	14.2	2.9	3.0	15.1	3.1	3.1	16.0	-	57.3		
Session de formation a l'utilisation du logiciel de composition des aliments /h	FF	2	2	2	2	2	2	2	-	14	3,500.0	6.3	7.1	7.2	7.4	7.5	7.7	7.8	8.0	-	52.6	12.6	12.9	13.1	13.4	13.7	13.9	14.2	-	93.9		
Collecte des prix des ingredients sur le marche locale	FF	60	60	60	60	60	60	60	-	420	50.0	0.1	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	-	22.5	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	-	40.2		
Publication et diffusion des formules d'aliments /i	FF	60	60	60	60	60	60	60	-	420	100.0	0.2	6.4	6.5	6.6	6.8	6.9	7.0	7.2	-	47.3	11.4	11.6	11.8	12.1	12.3	12.5	12.8	-	84.5		
Subtotal														58.9	18.4	18.8	62.5	19.5	19.9	36.5	-	234.5	105.1	32.9	33.5	111.6	34.9	35.6	65.1	-	418.7	
d. Controle qualite de l'aliment de poisson																																
Collecte des echantillons d'aliments pour controle	unite	10	20	20	20	20	20	20	20	150	100.0	0.2	1.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	17.1	1.9	3.9	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	30.6		
Analyse des echantillons d'aliments collectes	unite	5	10	10	10	10	10	10	10	75	2,500.0	4.5	13.3	27.0	27.6	28.1	28.7	29.3	29.9	30.5	214.3	23.7	48.3	49.3	50.2	51.2	52.3	53.3	54.4	382.7		
Subtotal														14.3	29.2	29.8	30.4	31.0	31.6	32.2	32.9	231.4	25.6	52.2	53.2	54.3	55.3	56.5	57.6	58.7	413.3	
e. Controle et suivi veterinaire/sanitaire des poissons																																
Formation en prevention des maladies des poissons et collecte d'echantillon /j	Session	1	1	1	1	1	1	1	1	8	7,500.0	13.4	7.6	7.7	7.9	8.0	8.2	8.4	8.5	8.7	65.0	13.5	13.8	14.1	14.4	14.6	14.9	15.2	15.5	116.1		
Collecte des echantillons de geniteur, d'alevin et de poisson en grossissement pour controle	unite	20	20	20	20	20	20	20	20	160	200.0	0.4	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	36.4	7.6	7.7	7.9	8.0	8.2	8.4	8.5	8.7	65.0		
Analyse des echantillons de poisson collecter	unite	10	20	20	20	20	20	20	20	150	500.0	0.9	5.3	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	85.7	9.5	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	153.1		
Subtotal														17.1	22.9	23.3	23.8	24.3	24.8	25.3	25.8	187.1	30.6	40.8	41.7	42.5	43.3	44.2	45.1	46.0	334.2	
Subtotal														231.0	85.9	87.7	132.7	91.2	93.0	111.0	58.6	891.3	412.6	153.5	156.5	237.0	162.9	166.1	198.2	104.7	1,591.6	
2. Formation et conseil entrepreneurial																																
a. Diagnostic, specialisation, preparation plan d'affaire /k	Session	10	90	90	90	90	10	-	-	380	350.0	0.6	3.5	32.5	33.1	33.8	34.4	3.9	-	-	141.2	6.3	57.9	59.1	60.3	61.5	7.0	-	-	252.1		
b. Gestion et education financiere /l	Session	10	90	90	90	90	10	-	-	380	300.0	0.5	3.0	27.8	28.4	28.9	29.5	3.3	-	-	121.0	5.4	49.7	50.7	51.7	52.7	6.0	-	-	216.1		
c. Conseil en entreprise marche dynamique /m	Initiative	-	100	100	100	100	50	-	-	450	100.0	0.2	-	10.3	10.5	10.7	10.9	5.6	-	-	48.0	-	18.4	18.8	19.1	19.5	10.0	-	-	85.8		
d. Accompagnement aquafamille /n	kit	-	500	500	-	-	-	-	-	1,000	20.0		-	10.3	10.5	-	-	-	-	-	20.8	-	18.4	18.8	-	-	-	-	-	37.2		
Subtotal														6.6	80.9	82.5	73.4	74.9	12.8	-	-	331.1	11.7	144.4	147.3	131.1	133.7	22.9	-	-	591.2	
3. Formation technique																																
a. Formation itineraire technique /o	Session	10	90	90	90	90	10	-	-	380	400.0	0.7	4.0	37.1	37.8	38.6	39.4	4.5	-	-	161.4	7.2	66.2	67.6	68.9	70.3	8.0	-	-	288.1		
b. Visite d'echange /p	Visite	-	5	5	5	-	-	-	-	15	2,000.0	3.6	-	10.3	10.5	10.7	-	-	-	-	31.5	-	18.4	18.8	19.1	-	-	-	-	56.3		
c. Technique piscicole integree /q	Session	-	5	5	5	-	-	-	-	15	300.0	0.5	-	1.5	1.6	1.6	-	-	-	-	4.7	-	2.8	2.8	2.9	-	-	-	-	8.4		
Subtotal														4.0	48.9	49.9	50.9	39.4	4.5	-	-	197.6	7.2	87.4	89.1	90.9	70.3	8.0	-	-	352.9	
Subtotal														241.6	215.7	220.1	257.1	205.5	110.3	111.0	58.6	1,420.0	431.5	385.3	393.0	459.1	366.9	197.0	198.2	104.7	2,535.6	

République du Cameroun
 Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
 Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)

Table 6. Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales

Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost	Unit Cost	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(FCFA '000)	(US\$ '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																																
C. Appui au marché structure																																
1. Identification des partenariats, preparation des plans d'affaires et accompagnement /r																																
estation operati	10	50	50	30	30	10	-	-	180	4,000.0	7.1	42.4	216.3	220.7	135.0	137.8	46.8	-	-	799.1	75.8	386.3	394.1	241.2	246.0	83.6	-	-	-	1,426.9		
2. Revue et validation des plans d'affaire /s																																
estation operati	10	15	15	15	10	5	-	-	70	1,400.0	2.5	14.8	22.7	23.2	23.6	16.1	8.2	-	-	108.6	26.5	40.6	41.4	42.2	28.7	14.6	-	-	-	194.0		
Subtotal																																
57.3 239.1 243.8 158.7 153.8 55.0 - - 907.7 102.3 426.9 435.4 283.4 274.7 98.3 - - 1,620.9																																
D. Renforcement des capacités, formation et conseils en aquaculture commerciale																																
1. Assistance technique internationale partenariats productifs /r																																
H/J	12	24	12	12	-	-	-	-	60	350.0	0.6	4.2	8.7	4.4	4.5	-	-	-	21.8	7.6	15.5	7.9	8.0	-	-	-	-	-	38.9			
2. Deplacement assistance technique internationale partenariats productifs																																
H/J	1	2	1	1	-	-	-	-	5	1,500.0	2.7	1.5	3.1	1.6	1.6	-	-	-	7.8	2.7	5.5	2.8	2.9	-	-	-	-	-	13.9			
3. Appui centre de formation incubateur /u																																
FF	5	5	5	-	-	-	-	-	15	5,000.0	8.9	25.3	25.8	26.3	-	-	-	-	77.3	45.1	46.0	46.9	-	-	-	-	-	-	138.0			
4. Formation sur les risques lies aux activités aquacoles /v																																
Session	5	5	-	-	-	-	-	-	10	300.0	0.5	1.5	1.5	-	-	-	-	-	3.1	2.7	2.8	-	-	-	-	-	-	-	5.5			
5. Renforcement des capacités conseillers aquacoles, formateurs et OP /w																																
Session	-	5	5	5	-	-	-	-	15	200.0	0.4	-	1.0	1.1	1.1	-	-	-	3.2	-	1.8	1.9	1.9	-	-	-	-	-	5.6			
Subtotal																																
32.5 40.1 33.3 7.2 - - - - 113.1 58.1 71.6 59.5 12.8 - - - 201.9																																
Total Investment Costs																																
368.5 546.3 549.6 459.5 370.8 165.3 111.0 58.6 2,629.7 658.1 975.5 981.5 820.6 662.1 295.3 198.2 104.7 4,695.9																																
II. Recurrent Costs																																
Salaires Assistant entrepreneuriat et financement																																
homme/mois	15	30	30	30	30	30	30	15	210	350.0	0.6	5.6	11.4	11.6	11.8	12.1	12.3	12.5	6.4	83.6	9.9	20.3	20.7	21.1	21.5	22.0	22.4	11.4	149.3			
Total Recurrent Costs																																
5.6 11.4 11.6 11.8 12.1 12.3 12.5 6.4 83.6 9.9 20.3 20.7 21.1 21.5 22.0 22.4 11.4 149.3																																
Total																																
374.1 557.6 561.2 471.3 382.8 177.6 123.6 65.0 2,713.3 668.1 995.8 1,002.2 841.7 683.6 317.2 220.6 116.1 4,845.2																																

ia forfait par beneficiaire selectionne

ib Renforcement des capacités des acteurs sur les techniques post-récoltes et la transformation des produits agro-pastoraux

ic 32 conseillers formes+ 5 responsables des stations aquacoles + 2 representatnts diu MINEPIA niveau regional/departemental

id 32 conseillers formes+ 5 responsables des stations aquacoles + 2 representatnts diu MINEPIA niveau regional/departemental

ie Destop, onduleur, imprimante, scanner, etc.

if pour palier les coupures d'electricite

ig acquisition du logiciel, abonnement et frais de mise a jour, etc

ih 32 conseillers formes+ 5 responsables des stations aquacoles + 2 representatnts diu MINEPIA niveau regional/departemental

ii via la voix du paysan et autres supports media (whatsapp, radio locale, etc.)

ij 32 conseillers formes+ 5 responsables des stations aquacoles + 2 representatnts diu MINEPIA niveau regional/departemental

ik session de 25 beneficiaires. durees variables selon les profils et systemes de production

il session de 25 beneficiaires. durees variables selon les profils et systemes de production

im moyenne par plan d'affaire accompagne post financement

in education financiere et gestion complementaire au suivi des conseillers aquacoles

io 20 personnes visites sur les partenariats productifs et les bonnes pratiques en agriculture commerciale

ip session de 25 beneficiaires. durees variables selon les profils et systemes de production

iq session de 25 beneficiaires. durees variables selon les profils et systemes de production

ir operateur sous contrat de performances remunerer partialement aux resultats

is 3 comite par an et par region vitesse de croisiere

it 5 missions perlees

iu forfait dispositif regional d'incubation

iv 30 conseillers institution financiers, conseillers d'entreprises et conseillers aquacole

iw formation complementaires activites composantes B

République du Cameroun
 Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
 Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
 Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
 Table 7. Revenues sectorielles inclusives et dialogue politique

Detailed Costs

	Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
I. Investment Costs																																
A. Cadre sous-sectoriel stratégique et dialogue inclusif																																
1. Appui à l'actualisation du plan de développement de l'aquaculture	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1
2. Revue du cadre réglementaire de l'aquaculture	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.2	-	-	-	-	-	15.2	27.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.1	
3. Appui à la diffusion des textes, des lois sur l'aquaculture	FF	-	1	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	-	15.5	-	-	-	-	15.5	-	27.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.6	
4. Revue inclusive périodique du cadre institutionnel et des orientations stratégiques de l'aquaculture	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	7	5,000.0	8.9	-	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	38.3	-	9.2	9.4	9.6	9.8	10.0	10.2	10.4	68.4		
5. Bilan annuel du comité interministeriel sur les partenariats productifs PDEA	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	7	4,000.0	7.1	-	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.5	4.6	30.6	-	7.4	7.5	7.7	7.8	8.0	8.1	8.3	54.7		
Subtotal													35.4	24.7	9.5	9.6	9.8	10.0	10.2	10.4	119.7	63.1	44.2	16.9	17.2	17.6	17.9	18.3	18.6	213.8		
B. Concertations inclusives et actions citoyennes																																
1. Appui à la concertation régionale multiacteurs sur l'aquaculture	FF	-	5	5	5	5	5	5	5	35	2,500.0	4.5	-	12.9	13.1	13.4	13.7	13.9	14.2	14.5	95.7	-	23.0	23.5	23.9	24.4	24.9	25.4	25.9	171.0		
2. Appui à la plateforme de promotion de l'aquaculture	FF	-	5	5	5	5	5	5	5	35	3,000.0	5.4	-	15.5	15.8	16.1	16.4	16.7	17.1	17.4	114.9	-	27.6	28.1	28.7	29.3	29.9	30.5	31.1	205.1		
3. Education citoyenne au profit des parties prenantes du projet	Campagne	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,000.0	7.1	4.0	-	-	-	-	-	-	4.0	7.2	-	-	-	-	-	-	-	-	7.2		
4. Mise en place d'un mécanisme de retour d'information	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0		
5. Missions annuelles de veille citoyenne	FF	-	5	5	5	5	5	5	5	35	3,500.0	6.3	-	18.0	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	134.0	-	32.2	32.8	33.5	34.2	34.8	35.5	36.3	239.3		
6. Auto-évaluation annuelle de la participation des OP	FF	-	4	4	4	4	4	4	4	28	2,500.0	4.5	-	10.3	10.5	10.7	10.9	11.2	11.4	11.6	76.6	-	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	20.7	136.8		
Subtotal													14.1	56.7	57.8	59.0	60.1	61.3	62.6	63.8	435.4	25.3	101.2	103.2	105.3	107.4	109.5	111.7	113.9	777.5		
Total Investment Costs													49.5	81.4	67.3	68.6	70.0	71.4	72.8	74.3	555.1	88.4	145.3	120.1	122.5	124.9	127.4	130.0	132.6	991.3		
II. Recurrent Costs																																
Total													49.5	81.4	67.3	68.6	70.0	71.4	72.8	74.3	555.1	88.4	145.3	120.1	122.5	124.9	127.4	130.0	132.6	991.3		

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 8. Coordination, gestion et suivi-évaluation

Detailed Costs	Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																																	
A. Equipements																																	
1. Vehicules																																	
Vehicule 4x4 station wagon	unité	4	-	-	-	4	-	-	-	8	35,000.0	62.5	148.5	-	-	-	160.7	-	-	-	309.2	265.1	-	-	-	-	287.0	-	-	-	552.1		
Vehicule 4x4 pick up	unité	12	-	-	-	12	-	-	-	24	24,000.0	42.9	305.4	-	-	-	330.6	-	-	-	636.0	545.4	-	-	-	-	590.4	-	-	-	1,135.8		
Subtotal													453.9	-	-	-	491.3	-	-	-	945.2	810.5	-	-	-	-	877.3	-	-	-	1,687.9		
2. Equipements informatiques																																	
Ordinateurs complets de bureau /a	unité	7	-	-	-	7	-	-	-	14	750.0	1.3	5.6	-	-	-	6.0	-	-	-	11.6	9.9	-	-	-	-	10.8	-	-	-	20.7		
Ordinateurs portables /b	unité	45	-	-	-	45	-	-	-	90	600.0	1.1	28.6	-	-	-	31.0	-	-	-	59.6	51.1	-	-	-	-	55.3	-	-	-	106.5		
Pack logiciel	unité	45	-	-	-	-	-	-	-	45	80.0	0.1	3.8	-	-	-	-	-	-	-	3.8	6.8	-	-	-	-	-	-	-	-	6.8		
Imprimantes indiv/c	unité	10	-	-	-	10	-	-	-	20	300.0	0.5	3.2	-	-	-	3.4	-	-	-	6.6	5.7	-	-	-	-	6.1	-	-	-	11.8		
Imprimante en réseau	unité	1	-	-	-	1	-	-	-	2	900.0	1.6	1.0	-	-	-	1.0	-	-	-	2.0	1.7	-	-	-	-	1.8	-	-	-	3.5		
Scanner /d	unité	6	-	-	-	6	-	-	-	12	100.0	0.2	0.6	-	-	-	0.7	-	-	-	1.3	1.1	-	-	-	-	1.2	-	-	-	2.4		
Onduleurs /e	unité	45	-	-	-	45	-	-	-	90	40.0	0.1	1.9	-	-	-	2.1	-	-	-	4.0	3.4	-	-	-	-	3.7	-	-	-	7.1		
Photocopieurs grande capacité	unité	1	-	-	-	1	-	-	-	2	900.0	1.6	1.0	-	-	-	1.0	-	-	-	2.0	1.7	-	-	-	-	1.8	-	-	-	3.5		
Photocopieurs simple /f	unité	10	-	-	-	10	-	-	-	20	500.0	0.9	5.3	-	-	-	5.7	-	-	-	11.0	9.5	-	-	-	-	10.2	-	-	-	19.7		
Video projecteur /g	unité	6	-	-	-	6	-	-	-	12	350.0	0.6	2.2	-	-	-	2.4	-	-	-	4.6	4.0	-	-	-	-	4.3	-	-	-	8.3		
Kit photo /h	unité	6	-	-	-	6	-	-	-	12	300.0	0.5	1.9	-	-	-	2.1	-	-	-	4.0	3.4	-	-	-	-	3.7	-	-	-	7.1		
Subtotal													55.1	-	-	-	55.5	-	-	-	110.6	98.4	-	-	-	-	99.1	-	-	-	197.5		
3. Equipements de bureau																																	
Mobilier de bureaux personnel	lot	45	-	-	-	45	-	-	-	90	200.0	0.4	9.5	-	-	-	10.3	-	-	-	19.9	17.0	-	-	-	-	18.4	-	-	-	35.5		
Subtotal													518.5	-	-	-	557.1	-	-	-	1,075.7	925.9	-	-	-	-	994.9	-	-	-	1,920.8		
B. Passation des marchés																																	
1. Commissions de passation des marchés																																	
Cabinet pour le recrutement et l'évaluation du personnel	prestation	-	1	1	1	1	1	1	-	6	8,000.0	14.3	-	8.2	8.4	8.6	8.7	8.9	9.1	-	52.0	-	14.7	15.0	15.3	15.6	15.9	16.2	-	-	92.8		
3. Commissions d'audits /i	Session	1	1	1	1	1	1	1	-	7	1,000.0	1.8	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	-	7.5	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	-	-	13.4		
4. Audits externes	Etude	1	1	1	1	1	1	1.5	-	7.5	5,700.0	10.2	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.4	9.7	-	46.0	10.3	10.5	10.7	10.9	11.1	11.4	17.4	-	-	82.2		
5. Inventaires	Atelier	1	1	1	1	1	1	1	-	7	2,400.0	4.3	2.4	2.5	2.5	2.6	2.6	2.7	2.7	-	18.0	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	-	-	32.2		
Subtotal													10.2	18.6	19.0	19.4	19.8	20.2	23.8	-	131.1	18.2	33.3	34.0	34.6	35.3	36.0	42.6	-	-	234.0		
C. Genre et ciblage																																	
1. Elaboration de la strategie de ciblage, genre, jeune et inclusion social																																	
Formation GALS /k	Session	1	1	-	-	-	-	-	-	2	25,000.0	44.6	25.3	25.8	-	-	-	-	-	-	51.0	45.1	46.0	-	-	-	-	-	-	-	91.1		
3. Etude des effets et impact et enquete sur l'indice d'autonomisation des	Etude	-	-	1	-	-	-	1	-	2	25,000.0	44.6	-	-	26.3	-	-	-	28.4	-	54.7	-	-	46.9	-	-	-	-	50.8	-	97.7		
4. Evaluation participative des beneficiaires sur l'efficacite du ciblage et c	Etude	-	1	1	1	1	1	1	-	6	10,000.0	17.9	-	10.3	10.5	10.7	10.9	11.2	11.4	-	65.0	-	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	-	-	116.0		
Subtotal													35.4	36.1	36.8	10.7	10.9	11.2	39.8	-	180.8	63.1	64.4	65.7	19.1	19.5	19.9	71.1	-	-	322.9		
D. Instance d'orientation																																	
1. Comités de pilotage																																	
Comités de suivi technique	session	1	1	1	1	1	1	1	-	6	1,800.0	3.2	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	-	11.5	3.2	3.3	3.4	3.4	3.5	3.6	-	-	-	20.5			
2. Groupe de suivi technique																																	
	session	-	1	1	1	1	1	1	-	6	700.0	1.3	-	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	-	4.5	-	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	-	-	8.1		
Subtotal													1.8	2.6	2.6	2.7	2.7	2.8	0.8	-	16.0	3.2	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	1.4	-	-	28.6		
E. Système de suivi évaluation et mécanisme de gestion des plainte:																																	
1. Logiciel Ruche																																	
Mission d'appui au systeme de suivi-évaluation	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	18,000.0	32.1	19.1	-	-	-	-	-	-	-	19.1	34.1	-	-	-	-	-	-	-	-	34.1		
3. Etudes de référence complémentaires	Etude	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,500.0	4.5	2.5	-	-	-	-	-	-	-	2.5	4.5	-	-	-	-	-	-	-	-	4.5		
4. SIG	FF	2	1	1	1	1	1	1	-	8	500.0	0.9	1.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	-	4.3	1.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	-	-	7.6		
5. Elaboration de la startégie et du plan d'action du mécanisme de gestion	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1		
6. Mise en oeuvre du plan d'action du mécanisme de gestion des plainte:	FF	-	1	1	1	1	1	1	-	6	10,000.0	17.9	-	10.3	10.5	10.7	10.9	11.2	11.4	-	65.0	-	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	-	-	116.0		
Subtotal													46.9	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	-	115.1	83.7	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	-	-	205.5		

République du Cameroun
 Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
 Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
 Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
 Table 8. Coordination, gestion et suivi-evaluation

Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
II. Recurrent Costs																																
H. Missions/w																																
1. Missions UEP																																
Coordonnation national	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	5,000.0	8.9	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	45.5	9.5	9.7	9.9	10.0	10.2	10.5	10.7	10.9	81.3		
Antenne Centre	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6		
Antenne Ouest	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6		
Antenne Extreme Nord	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6		
Antenne Littoral	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6		
Antenne Sud	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6		
Subtotal												18.6	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	159.3	33.1	33.8	34.5	35.2	35.9	36.6	37.3	38.1	284.4			
2. Billets d'avion	FF	1	1	1	1	1	1	1	1	8	3,000.0	5.4	3.2	3.2	3.3	3.4	3.4	3.5	3.6	3.7	27.3	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.3	6.4	6.5	48.8		
Subtotal												21.7	22.2	22.6	23.1	23.5	24.0	24.5	25.0	186.6	38.8	39.6	40.4	41.2	42.0	42.9	43.7	44.6	333.2			
Total Recurrent Costs												297.3	430.2	438.8	440.5	449.3	458.3	450.2	288.2	3,252.8	530.8	768.2	783.6	786.6	802.3	818.4	804.0	514.7	5,808.6			
Total												962.1	551.5	566.7	629.9	1,112.2	566.1	712.9	288.2	5,389.6	1,718.1	984.7	1,011.9	1,124.8	1,986.0	1,010.9	1,273.1	514.7	9,624.2			

- va pour l'assistant de direction et les 6 assistants admin
- vb chaque staff technique + staff raf /1 laptop
- vc coordination, secretariat, lead technique et 5 chefs d'antenne
- vd coordination et 5 antennes
- ve un onduleur par ordinateur
- vf coordination + 5 antennes
- vg coordination + 5 antennes
- vh coordination + 5 antennes
- vi Rapport partiel
- vj incluant les peuples indigènes et les personnes handicapées
- vk incluant les peuples indigènes et les personnes handicapées
- vl incluant les peuples indigènes et les personnes handicapées
- vm incluant les peuples indigènes et les personnes handicapées
- vn PRIME; Programme de formation et certification en S&E
- vo au sein des stations aquacoles
- vp 4 véhicules de la coordination
- vq au sein des stations aquacoles
- vr 2 véhicules de l'antenne
- vs au sein des stations aquacoles
- vt au sein des stations aquacoles
- vu au sein des stations aquacoles
- vv au sein des stations aquacoles
- vw Frais de déplacements

République du Cameroun
Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole
Rapport de conception détaillée - Annexes

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)
Table 9. FIPS
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)											
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total					
I. Investment Costs																																		
A. Etude de base et de faisabilité																																		
1. Etude diagnostique du secteur aquacole au cameroun																																		
Cabinet d'etude	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1
Visite de terrain de l'equipe du projet	Mission	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Validation de l'etude	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Subtotal													40.4										72.1											
2. Enquete de reference dans les regions de mise en oeuvre du projet																																		
Cabinet d'etude	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25,000.0	44.6	25.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1	
Visite de terrain de l'equipe du projet	Mission	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Concertation avec les acteurs dans les regions	Atelier	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5,000.0	8.9	25.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1	
Validation nationale de l'etude	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Subtotal													70.7										126.3											
3. Elaboration du document de conception																																		
Prise en charge des consultants internationaux et nationaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1	
Prise en charge de l'equipe du projet	Mission	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Subtotal													30.3										54.1											
Subtotal													141.4										252.5											
B. Activités SECAP et domaines transversaux																																		
1. Etude d'impact social et environnemental du projet																																		
Cabinet d'etude	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1	
Validation de l'etude	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0	
Subtotal													25.3										45.1											
2. Elaboration de la strategie genre du projet																																		
Prise en charge consultant	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Prise en charge de l'equipe du projet	Mission	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Validation de la strategie	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Subtotal													30.3										54.1											
3. Elaboration de la strategie de communication et de gestion des savoirs																																		
Prise en charge consultant	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Validation de la strategie	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Subtotal													20.2										36.1											
Subtotal													75.8										135.3											
C. Recrutement du personnel de gestion																																		
1. Publication des appels a candidatures																																		
Cabinet d'etude	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1	
Validation de l'etude	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0	
Subtotal													25.3										45.1											
2. Prise en cabinet international																																		
Subtotal													53.6										99.2											
D. Elaboration du PTBA 2023																																		
1. Atelier de preparation PTBA 2023																																		
Atelier	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
2. Organisation du comite de pilotage 2023																																		
Atelier	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
Subtotal													20.2										36.1											
E. Elaboration du manuel de mise en oeuvre du projet																																		
1. Prise en charge du consultant																																		
Honoraires	Honoraires	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0	
F. Mise en place des systemes fiduciaires et de suivi-evaluation																																		
1. Mise en place du systeme de gestion financiere																																		
Prise en charge consultant pour la mise en place du systeme de gestion financiere et comptable	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0	
Acquisition, installation et parametrage du logiciel de gestion financiere et comptable	Unité	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9	
Formation du personnel et assistance sur l'utilisation du logiciel de gestion financiere et comptable	Unité	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9	
Subtotal													26.3										46.9											
2. Mise en place du systeme de suivi-evaluation																																		
Prise en charge consultant pour la mise en place du systeme de SE	honoraire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0	
Acquisition, installation et parametrage du logiciel de SE	Unité	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28.4	
Formation du personnel et assistance sur l'utilisation du logiciel de SE	Unité	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9	
Subtotal													31.6										56.4											
Subtotal													57.8										103.3											



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 4: Analyse économique et financière

1. Cette annexe présente la méthodologie, les hypothèses utilisées et les principaux résultats de l'analyse financière et économique ex-ante du Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole du Cameroun (PDEA). L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les flux en termes de coûts et d'avantages du programme afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de la société et de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du PDEA. Elle vise à évaluer les effets et impacts des interventions proposées par le programme sur la situation financière des bénéficiaires. Cette analyse est basée sur les données primaires et secondaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PPEA, PADFA 2) et des autres partenaires de mise en œuvre des projets/programmes au Cameroun.

3. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique montrent que le PDEA est un programme rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 15,4 % et une valeur actuelle nette de 19 millions d'USD soit 11 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t|CO₂e)¹, le PDEA pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 29 millions d'USD et un TRIE de 19%. Ces indicateurs économiques sont plus élevés en tenant compte des fourchettes d'estimation de prix de carbone avec des valeurs basses (42 USD en moyenne par tonne) et élevées (104 USD en moyenne par tonne). Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le programme sont difficiles à quantifier et donc n'ont pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques potentiels identifiés dans le cadre de la mise en œuvre des activités en confirme sa robustesse.

I. ANALYSE FINANCIERE

1.1 Méthodologie et hypothèses utilisées.

4. **Identification des avantages.** La mise en œuvre des activités des composantes du PDEA : (i) Promotion et consolidation du marché et de l'entreprise, (ii) Développement d'une filière aquacole et (iii) Dialogue politique et coordination, devraient permettre de toucher 30 000 bénéficiaires et générer plusieurs flux d'avantages. Il s'agit de : (i) l'augmentation des revenus des entrepreneurs aquacoles, grâce a) à l'amélioration de la commercialisation du poisson frais, b) à une productivité accrue résultant de l'adoption de bonnes pratiques piscicoles, de l'accès à des intrants de qualité et à des services de conseil et formation agricoles de haute qualité et c) aux facilités de mise en marché à travers l'établissement de partenariats commerciaux et productifs ; (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales grâce à l'augmentation de la quantité et de la qualité de poisson disponible et à l'éducation nutritionnelle ; (iii) l'augmentation de la valeur ajoutée, de l'emploi et des opportunités économiques le long de la chaîne de valeur poisson frais grâce à l'augmentation de la part de la production commercialisée et transformée, ainsi que des financements disponibles pour développer des initiatives privées et des partenariats public-privé ; (iv) l'augmentation des recettes fiscales et une amélioration de la balance commerciale découlant de la réduction des importations de poissons. ; (v) l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en insertion dans le secteur aquacole ; (vi) l'amélioration de l'état nutritionnel et du niveau d'alphabétisation des ménages par la promotion de la nutrition et l'éducation nutritionnelle.

5. En matière d'entrepreneuriat agricole au Cameroun et dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre, des projets comme INCLUSIF du Mali, PEA jeunes du Cameroun, Agribusiness Hub du Nigeria, Youth Agripreneurs et ENABLE Youth de l'IITA ont démontré l'intérêt pour les filières à maturation rapide, quel que soit le maillon d'activité. La chaîne de valeur prioritaire et ciblée par le PDEA est la pisciculture dans

¹ <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

laquelle les ruraux pauvres en particulier les jeunes et les femmes sont actuellement engagées et qui leur offre d'importantes opportunités économiques.

6. Sur la base de ces expériences et des interventions définis par le PDEA, vingt modèles d'activités ont été définis: (i) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m² pour *aquastart*; (ii) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m² pour *aquadev*; (iii) la production de clarias en Bac sur 2 fois 2 m³ pour *aquafamille*; (iv) la production de clarias en bac sur 2 fois 5 m³ pour *aquastart* ; (v) la production de clarias en bac sur 2 fois 5 m³ pour *aquadev*; (vi) la production de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquastart* ; (vii) la production de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquadev* ; (viii) la transformation du poisson frais en poisson fumé pour *aquastart* ; (ix) la transformation du poisson frais en poisson fumé pour *aquadev*, (x) la commercialisation du poisson frais cuisiné pour *aquastart* (xi) la commercialisation du poisson frais cuisiné pour *aquadev*, (xii) l'écloserie moderne pour clarias, (xiii) l'écloserie moderne pour tilapia, (xiv) la provenderie pour aliment de poisson ; pour les alliances inclusives (xv) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquastart* en (xvi) la production collective de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquastart* ; (xvii) la production de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquadev* en (xviii) la production collective de clarias en étangs sur 2 fois 300 m³ pour *aquadev* et pour les partenariats inclusives (xix) la production collective de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquastart* et (xx) la production collective de Tilapia en cage sur 2 fois 50 m³ pour *aquadev* . L'employabilité dans le cadre de cette analyse a été pris en compte en termes d'emplois temporaires ou permanents créés ou renforcés au sein des entreprises aquacoles promues.

7. **Prix financiers.** Au Cameroun, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix retenus pour les principaux produits sont : 2500 FCFA/kg pour le clarias, 2500FCFA /kg pour le Tilapia, 100 FCFA/unité pour une l'alevin de 10g de clarias et 100 FCFA/unité pour l'alevin de 10g de Tilapia. Les prix des différents intrants sont présentés dans l'annexe de l'analyse économique et financière.

8. **Main d'œuvre.** La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production des différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée est constituée de main-d'œuvre familiale, de main-d'œuvre salariée temporaire et de main d'œuvre salariée permanente. Le coût de la main-d'œuvre salarié temporaire retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération journalière moyen versée par les entrepreneurs aquacoles soit 2500FCFA/jour par personne. La main-d'œuvre familiale est prise en compte de deux façons dans les modèles financiers : i) le calcul des coûts et avantages sans valorisation de la main-d'œuvre familiale, en considérant que la rémunération de l'exploitant est comprise dans la marge nette et (ii) le calcul avec valorisation de la main-d'œuvre familiale au prix de 1875 FCFA/jour par personne ²comme coût réel intégré dans le calcul de la rentabilité des activités représentant les frais de subsistances journalières du promoteur ou des membres de sa famille associés (nourriture, transport, etc.). Pour les emplois salariés permanents le coût unitaire moyen retenu est de l'ordre de 55 000 FCFA/mois.

9. **Taux d'actualisation.** Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 15% correspondant à la moyenne entre le taux d'intérêt des crédits offerts par les institutions financières en milieu rurale selon les entrepreneurs aquacoles rencontrés dans la zone du programme.

10. **Situation sans PDEA³.** Dans le cadre de l'insertion économiques du groupe-cible, le coût d'opportunité du travail d'un rural sans emploi et dont la main d'œuvre est valorisée au sein d'une exploitation familiale⁴ (moyenne ménage type moyen et pauvre) a été retenue. Un taux de 75% du coût total de la main d'œuvre familiale mobilisée dans une exploitation type familiale a été définie. Dans le cadre de l'accélération et renforcement des activités économiques, la situation sans PDEA retenue reflète les pratiques courantes des agro-entreprises et AGR (faible accès aux infrastructures de production et de marché, utilisation d'intrants de faible qualité et faible accès aux conseil agricoles).

² PAPFA 2

³ Voir la feuille « description des modèles » joint à la présente l'annexe (version Excel).

⁴ Calcul effectué pendant la mission de conception du PDEA

11. **Situation avec PDEA**⁵. La situation avec PDEA présente les améliorations qu’apporteront le programme. Les paramètres techniques clés en situation avec PDEA et pour les différents modèles sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Hypothèses de base dans les situations sans et avec PDEA pour aquastart

		Modèles	Paramètres techniques clés	
			Situation sans projet	Situation avec Projet : Technologie promue et appui du PDEA
p a r c o u r s	aqua-start	Monoculture Clarias en Etang	Jeune, homme, femme au chômage. Cout d’opportunité du travail du jeune ≈75% du coût de la main d’œuvre agricole (Source PADFA 2)	Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 etangs de 300 m3
		Monoculture Clarias en Bac aquafamille		Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 Bacs de 2 m 3
		Monoculture Clarias en Bac		Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 Bacs de 5 m3
		Monoculture Tilapia en cage		Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 (volume valorise 50 m3 par gage)
		commercialisation/restauration de poisson frais		Accès regulier a poisson frais locales issus de l’aquaculture preparation et vente de plats locaux a base poisson frais issus de l’aquaculture vente de boissons associes a la vente de plats a base de poisson frais Formation sur les bonne technique de conservation du poisson frais Durée du cycle: 6 jours par semaines pendant 48 semaines
		Transformation/fumage de poisson frais		Accès regulier a poisson frais locales issus de l’aquaculture preparation et vente de poisson fumes issus de l’aquaculture accès a des fours ameliore Formation sur les bonnes techniques de conservation et de fumages du poisson Durée du cycle: mise en vente de poisson fume chaque 2 jours sur le marche locale
		Alliance inclusive Monoculture Clarias en Etang		Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Apport prive-franchiseur (frais transport des alevins+frais de commercialisation+ alevins+fertilisants +transport fertilisant) Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 etangs de 300 m3
		Alliance inclusive Monoculture collective Clarias en Etang		collectif de 5 beneficiaires de 2 etangs de 300 m3 Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Apport prive-franchiseur (frais transport des alevins+frais de commercialisation+ alevins+fertilisants +transport fertilisant) Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 etangs de 300 m
		Partenariat inclusive Monoculture collective Tilapia en cage		collectif de beneficiaire appuye pour installateion et la production Accès a des alevins de qualité Accès a des aliments de qualité a cout ameliore accès a un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 (volume valorise 50 m3 par gage) Apport prive-Partenaire (frais transport des alevins+frais de commercialisation+ alevins premier cycle+ forfait loyer acces etang prive +service bateau)

⁵ Voir la feuille « description des modèles » joint à la présente l’annexe (version Excel).

Tableau 2 : Hypothèses de base dans les situations sans et avec PDEA pour aquadev et intrants aquacoles

p a r c o u r s	Aqua-dev	Monoculture Clarias en Etang	Utilisation d'alevin faible qualité (alevins de poids variables compris entre 2 et 5 g, issus de geniteurs non certifiés et tracables) recours à l'aliment tout venant et à l'aliment importé à un prix élevé, Faible accès aux d'infrastructures de marché pertes en production et en post récolte élevé.	Accès à des alevins de qualité Accès à des aliments de qualité à cout ameliore accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 etangs de 300 m3
		Monoculture Clarias en Bac	Utilisation d'alevin faible qualité (alevins de poids variables compris entre 2 et 5 g, issus de geniteurs non certifiés et tracables) recours à l'aliment tout venant et à l'aliment importé à un prix élevé, Faible accès aux d'infrastructures de marché pertes en production et en post récolte élevé. Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 Bacs de 2 m3	Accès à des alevins de qualité Accès à des aliments de qualité à cout ameliore accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 Bacs de 5 m3
		Monoculture Tilapia en cage	Utilisation d'alevins importes utilisation d'aliments importes accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 (volume valorise 50 m3 par cage)	Accès à des alevins de qualité produit localement Accès à des aliments de qualité certifiés produit localement à cout ameliore accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 (volume valorise 50 m3 par cage)
		commercialisation/restauration de poisson frais	activité saisonniere liee aux activités de peche recours aux poissons issus de la peche accès irregulier/insuffisant aux poissons frais aquacole	Accès regulier a poisson frais locales issus de l'aquaculture preparation et vente de plats locaux a base poisson frais issus de l'aquaculture vente de boissons associes a la vente de plats a base de poisson frais Formation sur les bonne technique de conservation du poisson frais Durée du cycle: 6 jours par semaines pendant 48 semaines
		Transformation/fumage de poisson frais	accès irregulier/insuffisant aux poissons frais aquacole Transformation capacité faible ponctuelle sur commande tonnes/an , équipements rudimentaires, faible respect des règles d'hygiène,	Accès regulier a poisson frais locales issus de l'aquaculture preparation et vente de poisson fumes issus de l'aquaculture accès à des fours ameliores Formation sur les bonnes techniques de conservation et de fumages du poisson Durée du cycle: mise en vente de poisson fume chaque 2 jours sur le marche locale
		Alliance inclusive Monoculture Clarias en Etang	Utilisation d'alevin faible qualité (alevins de poids variables compris entre 2 et 5 g, issus de geniteurs non certifiés et tracables) recours à l'aliment tout venant et à l'aliment importé à un prix élevé, Faible accès aux d'infrastructures de marché pertes en production et en post récolte élevé. Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 Bacs de 2 m3	Accès à des alevins de qualité Accès à des aliments de qualité à cout ameliore accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Apport prive-franchiseur (frais transport des alevins+frais de commercialisation+alevins+fertilisants +transport fertilisant) Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 etangs de 300 m3
		Alliance inclusive Monoculture collective Clarias en Etang	Utilisation d'alevin faible qualité (alevins de poids variables compris entre 2 et 5 g, issus de geniteurs non certifiés et tracables) recours à l'aliment tout venant et à l'aliment importé à un prix élevé, Faible accès aux d'infrastructures de marché pertes en production et en post récolte élevé. Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 Bacs de 2 m3	collectif de 5 beneficiaires de 2 etangs de 300 m3 Accès à des alevins de qualité Accès à des aliments de qualité à cout ameliore accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Apport prive-franchiseur (frais transport des alevins+frais de commercialisation+alevins+fertilisants +transport fertilisant) Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 etangs de 300 m
		Partenariat inclusive Monoculture collective Tilapia en cage	Utilisation d'alevins importes utilisation d'aliments importes accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 (volume valorise 50 m3 par cage)	collectif de beneficiaires appuye pour l'installateion et la production Accès à des alevins de qualité Accès à des aliments de qualité à cout ameliore accès à un appui conseil aquacole de qualite sur les bonnes techniques de conduite piscicole Durée du cycle: 5-6 mois ; 2 cycles par an 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 (volume valorise 50 m3 par gage) Apport prive-Partenaire (frais transport des alevins+frais de commercialisation+alevins premier cycle+ forfait loyer acces etang prive +service bateau)
Modeles specialisation-intrants aquacoles	1-Ecloserie Moderne a vocation regionale	absence d'ecloserie Moderne regionale	production d'aliment a base de geniteurs certifiés et tracables production d'alevin de qualite de 10 g capacite de production superieur a 2 millions d'alevin	
	2-Provenderie Moderne de Poisson a vocation regional	Absence de provenderie Moderne regionale	production d'aliment pour poisson de haute qualite sur la base de formule adaptee incluant des matieres premieres locales capacite de production de 9 000 tonnes d'aliments de poisson par an	

1.2 Résultats financiers

12. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises aquacoles préparés pour la présente analyse sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants (valeurs actuelles nettes (VAN) et positives et des ratios bénéfico-coûts supérieurs à un. Les modèles d'entreprises promues permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière (A partir de l'année 3) répondant au minimum et voir supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ⁶ et au revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun (125 \$)⁷ malgré la prise en compte des coûts de la main d'œuvre familiale comme coût réel d'exploitation. Le revenu net mensuel avec la prise en compte de la main d'œuvre familiale en dépenses d'exploitation se situe entre 38.000 francs CFA et 147.000 francs CFA pour un producteur de clarias et a 539.000 francs CFA pour un producteur de Tilapia en cage.

⁶ Décret 2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), SMIG= 36 270 FCFA

⁷ Le revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun s'élève à 125 \$, soit 1 500 \$ par habitant et par an :

<https://www.journauldunet.com/business/salaire/cameroun/payscmr#:~:text=Le%20revenu%20mensuel%20moyen%20par,par%20habitant%20et%20par%20an>

Tableau 3 : Résumé de l'analyse financière

		Modèles	indicateurs financiers				
			marge net annuelle	revenu mensuel	VAN	TRI	ratio B/C
p a r c o u r s	aqua-start	Monoculture Clarias en Etang	1,542,300	128,525	2,148,528	63.5%	1.08
		Monoculture Clarias en Bac aquafamille	465,788	38,816	5,134	15.4%	1.27
		Monoculture Clarias en Bac	901,969	75,164	1,168,232	65.4%	1.10
		Monoculture Tilapia en cage	6,478,800	539,900	13,377,876	64.5%	1.07
		commercialisation/restauration de poisson frais	1,012,780	84,398	750,807	50.7%	1.09
		Transformation/fumage de poisson frais	1,771,970	147,664	3,396,894	92.1%	1.06
		Alliance inclusive Monoculture Clarias en Etang	1,573,150	131,096	3,206,742	90.3%	1.10
		Alliance inclusive Monoculture collective Clarias en Etang	8,265,750	137,763	15,858,020	83.3%	1.10
		Partenariat inclusive Monoculture collective Tilapia en cage	6,478,800	539,900	14,679,769	75.3%	1.08
p a r c o u r s	Aqua-dev	Monoculture Clarias en Etang	1,342,300	111,858	2,253,034	87.1%	1.10
		Monoculture Clarias en Bac	901,969	75,164	903,780	47.1%	1.10
		Monoculture Tilapia en cage	6,478,800	539,900	9,554,378	48.5%	1.07
		commercialisation/restauration de poisson frais	1,012,780	84,398	344,788	31.0%	1.09
		Transformation/fumage de poisson frais	1,771,970	147,664	3,111,334	31.0%	1.09
		Alliance inclusive Monoculture Clarias en Etang	1,573,150	131,096	2,530,111	70.2%	1.10
		Alliance inclusive Monoculture collective Clarias en Etang	1,573,150	131,096	2,530,111	70.2%	1.10
		Partenariat inclusive Monoculture collective Tilapia en cage	6,478,800	539,900	13,371,247	61.0%	1.07
		Modeles specialisation- intrants aquacoles	Ecloserie Moderne Tilapia	78,700,000	6,558,333	177,487,320	56.1%
Ecloserie Moderne Clarias	72,187,500		6,015,625	106,715,559	34.5%	1.13	
Provenderie d'aliment pour Poisson	850,760,000		70,896,667	1,679,926,645	46.0%	1.03	

II. ANALYSE ECONOMIQUE

2.1 Méthodologie et hypothèses

13. L'analyse économique du PDEA se base également sur les avantages générés par les entreprises concernées par l'analyse financière. Cette analyse comprend les principaux avantages résultant des appuis à la chaîne de valeur poisson frais. L'analyse économique a été effectuée sur une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le programme (durée de vie des infrastructures piscicoles).

14. **Taux de change d'ombre.** L'analyse économique est effectuée en prix constants de 2020 et un taux de change d'ombre de 608,5 FCFA pour 1 USD a été utilisé pour prendre en compte la correction de change dans l'analyse économique, afin de refléter la valeur réelle de ses différentes devises (coûts de transactions et flux de capitaux). Il est calculé à partir des données de la Banque Mondiale⁸ sur les importations, les exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M la valeur CAF des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X la valeur FOB des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations

15. Un taux d'escompte de 5,7%⁹ considéré comme coût d'opportunité social du capital au Cameroun et correspondant au rendement moyen des titres public camerounais de juin 2021 à mars 2022 a été retenu.

⁸ World Development Indicators

⁹<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/46509/fr.html/financement-de-leconomie-57-milliards-dans-les-caisses-de-letat>

16. **Facteurs de conversion.** Les prix et les coûts financiers ont été convertis en coûts économiques en déduisant les taxes), les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits : 0,88 pour les intrants agricoles importés, 0,69 pour les équipements et matériels importés, 0,69 pour le poisson frais, 0,77 pour les biens et services locaux échangeables, 1 pour les intrants et produits locaux non échangeables afin de refléter les taxes et droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre a été calculé sur la base du taux d'emploi chômage¹⁰ global, le taux de chômage des jeunes et le taux de sous-emploi¹¹ soit 0,75.

17. **Coûts économiques.** Les coûts des deux composantes techniques et de la composante gestion et coordination du PDEA ont été convertis en coûts économiques à l'aide du logiciel Costab. Un coût récurrent représentant environ 20% des coûts de coordination a été pris en compte après l'achèvement du programme afin de refléter les coûts qu'engagerons les services techniques de l'Etat du Cameroun pour poursuivre l'appui technique et l'entretien de quelques infrastructures structurantes réalisées pendant la mise en œuvre. Certaines déductions ont été faites directement dans le Costab notamment les subventions directes (coûts des travaux d'installation et d'aménagements piscicoles et les appuis en fonds de roulement pour couvrir les intrants et autres charges divers du premier cycle de production) apportés aux entrepreneurs aquacole déjà pris en compte dans les modèles d'entreprises, avant de générer les coûts économiques.

18. **Consolidation des avantages.** Une fois la conversion des prix/coûts financiers en prix/coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfices additionnels des différentes activités modélisées ont été consolidés sur la base du nombre d'entreprises aquacoles et du taux de viabilité défini par activité.

Tableau 5 : Paramètres de consolidation des bénéfices économiques additionnels

Parcours PDEA		Taux de viabilité aquastart après 3 ans : 65%		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
		Taux de viabilité aquadev après 3 ans : 90%										
marché structure	Alliance Inclusive			0	15	28	31	26	0	0	0	100
	Partenariat Inclusive			0	28	42	35	20	0	0	0	125
	Partenariats commerciaux autonomes			0	130	156	149	125	0	0	0	560
Marché dynamique	Aquafamille kits d'aquaculture familiales			0	500	500	0					1,000
	Initiatives aquacoles			0	30	71	69	40	0	0	0	210
	Développement aquacole			0	32	71	74	29	0	0	0	206
Employabilité												8,000

19. **Bénéfices environnementaux.** Les externalités environnementales du PDEA ont été estimées à l'aide de l'outil EX-ACT Version 9.3 actualisée en 2022, développé par la FAO, pour réaliser le bilan carbone des projets. Pour le PDEA, il faut noter que les estimations des émissions de GES restent indicatives et devront être actualisés au cours de la mise en œuvre en raison de son approche fortement axée sur la demande. Les hypothèses de calculs sont basées sur les caractéristiques des zones agroécologiques intervention du PDEA, les situations avec et sans PDEA et les objectifs du programme. Les principaux changements apportés par les activités du programme ont été inclus dans les différents modules de l'outil. Il s'agit de: (i) l'aménagement de nouveaux sites pour les infrastructures aquacoles sur 100 ha, (ii) la substitution des importations de poissons issus de la pêche pour environ 15 000 tonnes; (iii) La production aquacole résiliente de 15 000 tonnes de poisson frais, (iv) la prise en compte des inputs nécessaires à la mise en œuvre du programme.

20. L'estimation des avantages indique un potentiel d'atténuation de l'ordre de 766180 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans, soit 381 TeqC/an/hectare. La baisse des émissions de gaz à effet

¹¹ Sur la base de la moyenne ajustée du taux d'emploi au niveau nationale (69%) et taux d'emploi dans la région du centre La région de Centre (82%) (INS, 2012). <https://www.agencecofin.com/gestion-publique/3107-6026-cameroun-10-de-chomage-a-yaounde-1-4-en-zones-rurales#:~:text=On%20constate%20un%20taux%20de,est%20de%2012%2C9%25>

de serre dans le cadre du PDEA résulterait de la substitution de la consommation des produits congelés de la pêche par des poissons frais produits et conserves selon des conditions sensibles au climat.

21. Selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone dans l'analyse économique des projets de développement, il est recommandé que l'analyse économique utilise une fourchette d'estimation du prix du carbone avec des valeurs basse (42 USD par tonne) et élevée (104 USD par tonne) et pour un prix social du carbone actuel sur le marché (25 Euro soit 30 USD par tonne). Les TRIE du programme si les bénéfices environnementaux étaient pris en compte dans les avantages économiques du PDEA, sont présentés comme suit :

Tableau 6 : Résultats économiques du PDEA intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs @20ans	Sans bénéfices env	Avec Bénéfices ENV. @market price	Avec Bénéfices ENV. @low estimate range	Avec Bénéfices ENV. @high estimate range
NPV BNA (FCFA, @5,7%)	11,935,551,359	17,770,104,719	22,971,706,679	34,012,541,224
NPV BNA (USD, @5,7%)	19,614,275	29,202,481	37,750,528	60,736,681
ERR	15.4%	19.1%	22.0%	27.7%

2.2 Résultats économiques de base et analyse de sensibilité

22. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du programme sont tout à fait positifs. Le taux de rentabilité interne économique TRIE de base du PDEA s'établit à 15,4%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 11,9 milliards de FCFA soit 19,6 millions d'USD (Pour un budget total de 53,3,5 millions d'USD). Cependant, ces indicateurs économiques devraient être plus élevé si l'on prend en compte les avantages liés aux actions d'éducation nutritionnelle, l'éducation financière, l'amélioration de la balance commerciale et des recettes fiscales, les avantages liés aux points de vente de poisson, et les bénéfices indirects liées aux aménagements aquacoles (routes, voiries et réseaux diverses).

23. **Analyse de sensibilité.** Les risques identifiés dans le cadre logique devraient avoir pour conséquences l'augmentation des coûts de mise en œuvre du programme, la baisse ou un retard dans la génération des avantages ou un faible taux de survie des entreprises aquacoles promues par le PDEA. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et 30% des coûts du programme montre des taux de rentabilité respectivement de 13,6%, 12,1% et de 10,7% ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du PDEA. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 17 millions d'USD, 14 millions d'USD et de 12 millions d'USD.

24. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20%, 30% et de 40 % des revenus dues au programme indique des taux de rentabilité économique respectivement de 13,4%, 11,4%, 9,1% et 6,7%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 15 millions d'USD, 10 millions d'USD, 6 millions d'Euros et de 1 million d'USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 12,8% et 10,8%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 15 millions d'USD et 12 millions d'USD. Des tests de sensibilité ont été également conduits pour une baisse de 10% et 20% des taux de survie des entreprises aquacoles promues. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE		TRIE	VAN (5,7%)	
			Million FCFA	Million USD
Cas de base		15.4%	11,935.6	19.61
Coûts +	10%	13.6%	10,406.5	17.10
Coûts +	20%	12.1%	8,877.4	14.59
Coûts +	30%	10.7%	7,348.3	12.08
Revenus -	10%	13.4%	9,212.9	15.14
Revenus -	20%	11.4%	6,490.2	10.67
Revenus -	30%	9.1%	3,767.6	6.19
Revenus -	40%	6.7%	1,044.9	1.72
Revenus retardés d'un an		12.8%	9,568.3	15.72
Revenus retardés de 2 ans		10.8%	7,328.7	12.04
Revenus retardés de 3 ans		9.2%	5,209.9	8.56
Taux de survie	-10%	13.0%	8,564.5	14.07
Taux de survie	-20%	10.1%	4,828.5	7.93

25. Les niveaux de TRIE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du PDEA face aux différents risques identifiés. Les indicateurs économiques restent satisfaisants, mais reste indicatif, compte tenu du fait que le PDEA adoptera une approche à la demande.

SYNTHESES DE L'ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE

Item	Unité	Quantité	Valeur Unitaire (CFA)	Valeur Totale (CFA)
Matériel				
Bateau				
Canot				
Matériel de pêche				
Matériel de culture				
Matériel de transformation				
Matériel de vente				
Matériel de gestion				
Matériel de transport				
Matériel de stockage				
Matériel de maintenance				
Matériel de nettoyage				
Matériel de sécurité				
Matériel de santé				
Matériel de communication				
Matériel de formation				
Matériel de recherche				
Matériel de développement				
Matériel de planification				
Matériel de suivi-évaluation				
Matériel de reporting				
Matériel de gestion de projet				
Matériel de gestion de risque				
Matériel de gestion de qualité				
Matériel de gestion de ressources humaines				
Matériel de gestion de finances				
Matériel de gestion de marketing				
Matériel de gestion de communication				
Matériel de gestion de relations publiques				
Matériel de gestion de partenariats				
Matériel de gestion de gouvernance				
Matériel de gestion de transparence				
Matériel de gestion de responsabilité sociale				
Matériel de gestion de éthique				
Matériel de gestion de durabilité				

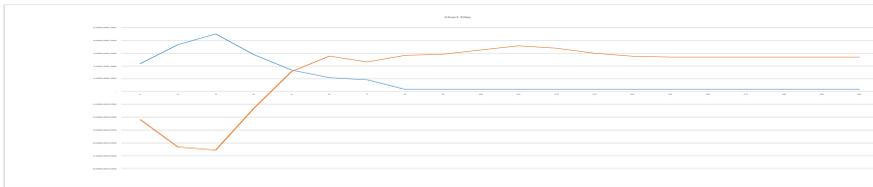
Indicateur	Unité	Valeur	Commentaire
Rendement	kg/m²	1.2	
Qualité	kg/m³	0.8	
Coût de production	CFA/kg	200	
Profitabilité	CFA/kg	80	
Impact économique	CFA/m²	240	
Impact social	personnes/jour	5	
Impact environnemental	kg CO2/m²	10	

Indicateur	Unité	Valeur	Commentaire
Rendement	kg/m²	1.2	
Qualité	kg/m³	0.8	
Coût de production	CFA/kg	200	
Profitabilité	CFA/kg	80	
Impact économique	CFA/m²	240	
Impact social	personnes/jour	5	
Impact environnemental	kg CO2/m²	10	

Indicateur	Unité	Valeur	Commentaire
Rendement	kg/m²	1.2	
Qualité	kg/m³	0.8	
Coût de production	CFA/kg	200	
Profitabilité	CFA/kg	80	
Impact économique	CFA/m²	240	
Impact social	personnes/jour	5	
Impact environnemental	kg CO2/m²	10	

Indicateur	Unité	Valeur	Commentaire
Rendement	kg/m²	1.2	
Qualité	kg/m³	0.8	
Coût de production	CFA/kg	200	
Profitabilité	CFA/kg	80	
Impact économique	CFA/m²	240	
Impact social	personnes/jour	5	
Impact environnemental	kg CO2/m²	10	

Indicateur	Unité	Valeur	Commentaire
Rendement	kg/m²	1.2	
Qualité	kg/m³	0.8	
Coût de production	CFA/kg	200	
Profitabilité	CFA/kg	80	
Impact économique	CFA/m²	240	
Impact social	personnes/jour	5	
Impact environnemental	kg CO2/m²	10	





Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. The Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun (AEDP) aims at improving food and nutrition of rural populations and their livelihoods, income and jobs creation through the promotion of sustainable and resilient aquaculture value chain in Cameroon.
2. In Cameroon, per capita fish consumption drops on average by one kg per year. From 18 kg in 2012, it fell to 11 kg in 2019 in a context marked by the decline in maritime and inland fishing activity. Knowing that fish represents about 40% of the protein intake of animal origin and 9.5% of the total needs of the population (MINEPIA, 2009), the continuous deficit of fish products in general is a source of food and nutritional insecurity and rural poverty.
3. Previous Aquaculture projects like the Aquaculture Entrepreneurship Promotion Project (AEPP) have moderate environmental and social impacts on human populations and the environment while the climate risk expected in this region is considered to be moderate. These impacts can be potentially be substantial with negative impacts if not all the parameters are taken into account. The pilot phase of the project made it possible to identify and characterize the latter.
4. The development objective of the new aquaculture, which builds on AEPP, is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and climate resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain. After a 7-year cycle (2023-2029), several impacts are expected including: (i) increase in annual aquaculture production using global-best adaptation practices, which will reach 25,000 tonnes; (ii) increased income and profits benefitting to 75 percent of initiatives promoted; (iii) the creation and development of approximately 2,200 entrepreneurial initiatives occupying approximately 8,600 promoters in individual and collective jobs, including through income-generating aquaculture activities. These initiatives involve 40 percent women and 50 percent young people; (iv) improved dietary diversity for 30 percent of supported households, 1,500 of which also receive targeted support to improve their nutrition.

Project Overview

5. The PDEA is positioning itself for better visibility of aquaculture in the implementation of the national development strategy (SND 2020-2030) and the cooperation program between IFAD and Cameroon (COSOP 2019-2024). In doing so, its action will help improve livelihoods and impact poverty in rural Cameroon, the incidence of which it will ultimately help to reduce by 66 to 60 percent.

Development objective and expected impacts.

The development objective of the program is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain with the main impacts expected after a 7-year cycle (2023-2029):

6. (i) The increase in annual aquaculture production, which will reach 25,000 tonnes thanks to improved yields following the adoption of efficient, resilient and environmentally friendly production practices;
7. (ii) The increase in incomes and profits affecting 50 percent of aquaculturists promoted through the massive integration of aquaculture entrepreneurs in the different market segments and the promotion of inclusive productive partnerships;
8. (iii) The creation and development of approximately 2,200 entrepreneurial initiatives occupying approximately 8,600 promoters in individual and collective jobs, including through income-generating aquaculture activities. These initiatives involve 40 percent women and 50 percent young people;
9. (iv) The significant development of the financial intermediation activity with the development of financial services and the development of the aquaculture credit portfolio of around 3.5 million USD at the end of the program cycle;
10. (v) The establishment of a sustainable system for the supply of efficient and resilient inputs guaranteeing the availability of genetic material and appropriate, quality and affordable feed for aquaculturists;
11. (vi) The development of sustainable and resilient infrastructure as well as the promotion of aquaculture equipment and the management of aquaculture operations that respect environmental and climate standards;
12. (vii) Improved diet diversity 30 Percent of supported households, of which 1,500 also receive targeted support to improve their nutrition.

Intervention area

13. The PDEA will intervene in rural and peri-urban areas conducive to aquaculture activity in five regions, including the three PPEA

regions: Centre, Littoral and South, plus two new ones: Far North and West^[1]. The area is mainly centered on the Lake Chad basin and drained by the Chari, Logone, Sanaga, Noun, Wouri, Nyong, Dibamba rivers with their network of tributaries, as well as many other waterways. It represents 40 percent of the territory, 63.4 percent of the general population but also 62 percent of the total youth population.

14. To maximize its impact on the rural poor and increase the possibilities of socio-economic inclusion, the PDEA will adopt a "concentration zone" approach that will combine the production basin/territory approach, the sector/aquaculture value chain approach and the specialization approach. The program will start in areas where there is already potential supply and demand for aquaculture services and a dynamic aquaculture activity (see Table 2) and, through a knock-on effect, will gradually extend to areas with high aquaculture potential, but undervalued in the regions of intervention.
15. The following criteria will guide the choice of departments/communes as concentration basins for interventions within the regions: (i) level of concentration of poor rural populations suffering from food and nutritional insecurity; (ii) scope of aquaculture activity and derived value chains for which sub-basin localities in the area have a comparative advantage for its development; (iii) existence of an intensification dynamic or possibilities to stimulate the intensification of aquaculture production; (iv) level of socio-economic and climatic vulnerability affecting production systems in the area; (v) favorable trade dynamics or market potential for the creation or development of aquaculture activities; (vi) dynamic support for entrepreneurship manifested at the level of decentralized local communities in each region through the provision of space conducive to profitable and inclusive aquaculture.

16. Table 2. Pre-targeting of the departments that will house the concentration areas

Region	Selected Concentration Departments
Center	(i) Upper Sanaga; (ii) Lekie; (iii) Mbam-et-Inoubou; (iv) Méfou-et-Afamba; (v) Mefou-et-Akono; Mfoundi; (vi) Nyong-et-So'o
South	(i) Dja-et-Lobo; (ii) Mvila; (iii) Ntem Valley ; (iv) Océan
West	(i) Upper Nkam; (ii) Highlands; (iii) Menoua; (iv) Noun ; (v) Ndé ; (vi) Mifi ; Koung-Khi
Littoral	Mungo ; Sanaga maritime ; Nkam, Wouri
far north	(i) Logone-et-Chari; (ii) Mayo-Danay ; Diamaré ; Mayo-Danay ; Mayo-Kani

17. Within these departments, the specific targeting of basins and production sites will be refined at the start of the program. The criteria that prevailed in the selection of the said departments will be transposed and adapted taking into account the availability of suitable sites, the state of the structuring infrastructures, market access opportunities, the economic situation of women and young people, of the nutrition issue and based on the mapping of the country's nutritional situation, climate vulnerability.
18. ^[1] The choice of these regions takes into account the following criteria: (i) incidence of poverty and level of vulnerability of the population to food and nutritional insecurity and the effects of climate change; (ii) favorable conditions for the development of aquaculture and the integration of young people and women; (iii) need for concentration of IFAD interventions and creation of synergy/complementarity with past or ongoing actions in the area so as to create a density of interventions likely to increase impact.

2. Situational analysis and potential project impacts

19. Cameroon is one of the most diverse countries in Africa with a wide variety of ecosystems and genetic resources with a high level of endemism. Within the African continent, Cameroon is ranked fourth in terms of floristic diversity and fifth in terms of faunal diversity, and the country has about 3.6 million hectares of protected areas for the conservation of this biodiversity. The impact of climate change on Cameroon's agriculture is felt through a combination of changes in farming systems (intensification, expansion of land on marginal lands) and an increase in the magnitude and frequency of extreme weather events. These are likely to increase pressure on natural resources (increased water requirements, increased runoff and erosion, etc.). Climate change and anthropogenic pressure are also expected to impact Cameroon's rivers and watersheds by exacerbating the increasing pressure of riparian populations on water, land, pasture and forest resources. These pressures are likely to increase the degradation of sensitive and biodiversity-rich environments, including marine and riverine environments. If left unchecked, climate change could have adverse consequences for the economic development of poor rural communities and for forest ecosystems that play a key role in the environment and climate, especially for young people and women. In both a low and high warming scenario, climate variability and change could lead to increased levels of poverty, insecurity and migration per capita compared to a no climate change scenario.

20. Cameroon updated its first nationally determined contribution (NDC) in September 2021, setting an unconditional greenhouse gas (GHG) emissions reduction target of 12% and a conditional reduction target of up to 35% of business as usual (BAU) by 2030. Under its BAU scenario, Cameroon estimates GHG emissions at around 119 MtCO₂eq by 2030, 71% higher than in 2010 (base year). The 35% reduction would limit GHG emissions by more than 42 MtCO₂eq to 77 MtCO₂eq. 45% of the savings (more than 19 MtCO₂eq) would be achieved in the forestry and land use sector, nearly 32% in the energy sector, 16% in agriculture and more than 6% in the waste sector.
21. The development objective of the programme is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and climate resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain.
22. **Components.** The AEDP implements three components: (a) Improvement of productivity and resilience of aquaculture systems ; (b) Support for the development of aquaculture sectors; and (c) policy dialogue and programme coordination.
23. In component A by the end of the programme cycle, "the productivity and resilience of aquaculture production systems are improved". Under this component, the AEDP will (i) facilitate fish farmers' access to inputs (fingerlings, feed), efficient and resilient advisory services and improved nutrition; (ii) develop structuring and resilient infrastructure for production and marketing; and (iii) strengthen the mechanisms for facilitating the climate resilient aquaculture production system
24. With the expected outcome "the added value generated by aquaculture is increased", component B will promote and develop inclusive commercial aquaculture, develop financing mechanisms adapted to the needs of the sector and business partnerships with the private sector while strengthening the technical and entrepreneurial skills of the actors.
25. For component C, the expected outcome is to improve the regulatory framework and inclusive promotion of a climate resilient aquaculture sub-sector. The AEDP will support the updating of the aquaculture strategic plan and will facilitate the animation of multi-stakeholder consultations as well as citizen engagement initiatives. Furthermore, this component will organize the administrative and fiduciary management of the AEDP by focusing on results and transparency. It will coordinate the implementation of activities carried out with the target group with support partners, and will organize the monitoring-evaluation, gender, knowledge management and communication system. The AEDP will publish the data and implement a dedicated website. It will also establish an information feedback and complaints management mechanism.

Project components and activities

26. **Component A. Improvement of productivity and resilience of aquaculture systems (USD 12.5 million, 25%)**
27. Expected effect: The productivity and resilience of aquaculture production systems are improved
28. Sub-Component A.1. Quality input supply systems, agricultural advice and nutrition
29. Expected product. Aquaculturists have access to inputs, efficient and resilient advisory services and improved nutrition.
30. The activities of this sub-component will contribute to improving the availability of quality inputs and promoting a resilient aquaculture sector through: (i) the supply of quality fingerlings, (ii) access to quality complete feeds, (iii) aquaculture advice and (iv) nutrition feeding. The PDEA will put in place favorable conditions for an intensification of fish production to achieve the production objectives set by the national strategy and to improve the profitability of the production units that contribute to it. The approach developed in this sub-component will thus support the activities of component A to increase the added value of production units.
31. The activities will be developed along 3 axes: (i) quality fry supply system; (ii) access to quality food; and (ii) improved nutrition.
32. Activity 1. Quality fingerlings supply system
33. According to the national strategic guidelines, the PDEA will promote aquaculture based on a quality of fry with high genetic growth potential, free of pathogens and disease and characterized by a robustness that allows it to adapt to different farming systems. that will be promoted in the program: pond, above-ground tank and cage. In order to ensure a supply of quality fingerlings to all producers, the PDEA opts for support for the installation of modern hatcheries in each of the five regions of intervention. Three main activities are envisaged: (i) study and design of a model for the production and distribution of quality fingerlings; (ii) establishment and operation of a management committee for the supply of broodstock and fry of improved quality; and (iii) support for the installation and support of local hatcheries.
34. Study and design of a model for the production and distribution of quality fingerlings . This is to establish a model of a modern commercial hatchery for tilapia, African catfish and common carp in Cameroon . It will include information on the regulations in force for the establishment and operation of a hatchery, the list of materials and equipment, the potential and confirmed approaches and markets for the supply and management of broodstock families, the application interbreeding between families by limiting inbreeding, the establishment of fry distribution and marketing channels, the application of good biosecurity practices and technical and financial management of the hatchery, information on available local hatcheries and their production and distribution capacities in each region of PDEA intervention, etc. The proposed model will make it possible to size the hatcheries to be installed in the regions, at the rate of two per region with an annual production capacity of 2 million fingerlings each.
35. Establishment and operation of a management committee for the supply of quality broodstock and fingerlings. The mandate of this committee will be to establish the bases and facilitate actions that will ensure the availability of improved quality fingerlings of tilapia (*Oreochromis niloticus*), African catfish (*Clarias gariepinus*) and common carp (*Cyprinus carpio*) in Cameroon.
36. Support for the installation and support of local hatcheries. It aims to facilitate the process of setting up and managing the ten

planned hatcheries. The support includes in particular (i) the organization of study trips on best practices for setting up and managing modern commercial hatcheries and on hatchery models (B3); (ii) facilitation of installation, maintenance, including support for the importation of strains and access to financial services ; (iii) advice and support for the application of good practices in hatcheries.

37. Activity 2. Access to quality feed

38. To ensure a supply of quality feed, the PDEA will implement three activities: (i) study and design of a production and distribution model for local and imported whole foods; (ii) support for the installation and support of local feed production units, and (iii) support for the installation of access points for feed distribution.
39. Study of the model of production and distribution of local and imported complete feeds Like the study on fingerlings, this will make it possible to establish a model of a commercial feed mill for fish feed in Cameroon and will provide information on the regulations in force for the establishment and operation of a feed mill, list of feed mill materials and equipment, ingredient sourcing and management approaches, feed composition, establishment of feed distribution and marketing channels, application of good biosecurity and management practices technical and financial aspects of feed milling, occupational health and safety, etc. In partnership with the private sector, the projected model will make it possible to size local food production units with a capacity of 500 kg/h or 1,500 tonnes per year and per region , develop intra- and inter-regional circuits for the marketing of food and to ensure the traceability of food stocks.
40. Support for the installation and support of local food production and distribution units. This support includes: (i) a study trip focusing on good practices in the production and management of modern commercial feed mills (B3) ; (ii) facilitation of the installation of local feed mills according to the selected model and standards; (iii) linking private feed units with PDEA partner financial institutions ; (iv) support for the installation of 50 access points for the distribution of complete foods.

41. Activity 3. Improving nutrition.

42. To improve nutrition, the PDEA approach will facilitate the targeting and inclusion of families vulnerable to malnutrition, raising awareness of the consumption of farmed fish, the dissemination of good post-harvest practices, the promotion of production models nutrition-sensitive integrated programs, nutrition education for beneficiary households and capacity building for effective management of activities aimed at improving nutrition.
43. Ultimately, PDEA nutrition interventions will have led to: (i) diversification of production within households; (ii) diversification of diets at the household level, particularly among women of childbearing age and children under five ; (iii) dissemination of better food knowledge and practices within the household; (iv) dissemination of good post-harvest practices for fish of nutritional and sanitary quality; and (v) capacity building of implementing actors. Ultimately, at least 1,000 households will have received targeted support to improve their nutrition through production diversification, post-harvest support and nutritional education.
44. The main activities will focus on: (i) integrated family food promotion for self-consumption and local markets; (i) conservation, processing and marketing of fish-based foods; (iii) communication for behavior change and targeted nutrition education; as well as (iv) nutrition monitoring and evaluation.

45. Subcomponent A2. Production and marketing facilities

46. Expected product: Structuring and resilient infrastructures for production and marketing are developed.
47. The objective of the PDEA in this sub-component is to develop the fish production basins secured by MINEPIA and the municipalities to increase the availability of freshwater fish in rural areas, through four areas of intervention: (i) design of the aquapark model and layout of the aquaparks; (iii) support for the development of communal production basins; (iv) establishment of local points of sale; (v) development in road mode and various networks (VRD).

48. Activity 1. Design of the aquapark model and aquapark layouts

49. The study aims to define an aquapark model adapted to the context of the country in general and the regions of the program in particular. This model will present the physical sites within the areas secured by MINEPIA to promote fish farming (ponds), the cartography and the development plan of each site, the actual costs and the implementation plan, the technical management plan , administrative and financial aspects of an aquapark, also integrating provisions favorable to the social inclusion of young people and women as well as the prospects for the sustainability of these investments.
50. Based on the model defined, the PDEA will develop the sites secured by MINEPIA into concentrated production areas, so as to have a total of 100 ha for aquaculture in the five regions of the program. The development will be carried out in stages comprising: (i) civil engineering work; (ii) construction of an access road; (iii) construction of ponds; (iv) distribution of pond maintenance kits, and (v) construction of a central shed. The governance of the aquaparks will be inclusive with active representativeness of the beneficiaries.

51. Activity 2. Support for the development of communal basins

52. By region, the PDEA plans to support local initiatives for the development of aquaculture activity by co-financing with municipalities the development of basins conducive to the activity. It is planned to carry out these investments with 10 municipalities that will meet the eligibility criteria of the PDEA , which will take into account , among other things, the securing of the premises, the carrying out of the technical studies for the characterization of the premises, the necessary social engineering, etc. For each beneficiary municipality, PDEA support will partially cover the costs of developing, equipping or initial operation of a fish production basin. A joint PDEA/municipalities committee will be set up to define the eligibility and selection criteria, select the beneficiary municipalities and monitor the progress of the development work in the municipal basins.

53. Activity 3. Support for the development of local points of sale.
54. The PDEA, the Municipality and the target private sector will co-finance by region the development of two points of sale of fresh or processed fish (smoked, frozen, dried, salted and dried or cooked) in order to make fish available to the local consumer. From fish farming and provide nutrition and food for local populations. For each beneficiary point of sale, the support of the PDEA will partially cover the costs of development, equipment or initial operation. It will also be able to provide support for the definition of the management methods of these developments within the framework of municipal project management. The committee mentioned in axis 2 will be responsible for selecting the ten planned beneficiary municipalities and monitoring the progress of the work to develop the local points of sale.
55. Activity 4. Support for the development of VRDs .
56. The PDEA will contribute to the development of roads and various networks in order to trigger sustainable fish production in ten municipalities that do not benefit from either the development of aquaparks or the development of municipal production basins, but which have either a high concentration of ponds fish farms or a strong potential for the development of fish ponds. The aforementioned committee (axis 2 and 3) will be responsible for the process of selecting and maintaining these infrastructures.
57. Subcomponent A3. Institutional strengthening and support mechanisms
58. Expected output: Institutional and facilitation mechanisms are strengthened
59. Aquaculture is of cross-cutting interest for rural organizations, in the agricultural and related institutional environment and with decentralized local authorities of which it is one of the areas of competence. The PDEA will facilitate the anchoring and good visibility of aquaculture in the ecosystem of the actors thanks to an approach of strategic and institutional partnerships based on the promotion and sustainable development of aquaculture resources. Two areas of intervention will be supported in this sub-component.
60. Activity 1. Accompanying measures for anchoring the program in MINEPIA
61. The measures envisaged concern (i) the organization of study tours on hatcheries, the aquaculture feed system and aquapark models, as set out in sub-components B1 and B2; (ii) support for the Cameroon Aquaculture Information Management System (SYGIAC); (iii) targeted institutional support to MINEPIA for the implementation of its aquaculture development plan; (iv) support for public aquaculture stations, based on their strategic and operational development plan; (v) technical collaboration by objective and based on performance with the regional delegations of MINEPIA for targeted contributions to the activities of the PDEA at the regional level. Indeed, the PDEA Monitoring and Evaluation System (MES) will be linked to the national mechanism for monitoring and evaluating development results, in order to contribute during the implementation and post-implementation phase of the PDEA, to improving monitoring sector of MINEPIA through institutional support to public aquaculture stations and to the Project and Program Monitoring Unit housed in the Department of Studies, Projects and Cooperation (DEPC) for updating the database, availability of statistics and information on aquaculture activity. The ESS will also have to promote participatory and inclusive monitoring giving the possibility to the regional offices and to the beneficiaries of the program to participate in the planning exercise and in the assessment of its execution.
62. Activity 2. Strategic and institutional partnerships.
63. The following partnerships will be formalized with the PDEA project: (i) the Aquaculture Interprofession (IPAC) for the implementation of its facilitation strategy for bringing together the various links in the value chain; (ii) CNOPCAM, PLANOPAC and MBOSCUDA to support their action plans for the promotion of aquaculture ; (iii) MINEE and MINEPDED for the preventive monitoring of compliance with water management and environmental standards; (iv) the Association of United Cities of Cameroon for facilitation in the implementation of the PDEA partnership with the municipalities. The Program also includes an open budget line for potential partnerships of strategic interest to the Programme.
64. **Component B: Support for the development of aquaculture sectors (28.7 million, 58%)**
65. Expected effect: The added value generated by aquaculture is increased
66. Based on the lessons learned from the PPEA, the objectives of the national strategy and the interest of private investors and target groups, the PDEA will contribute to the emergence of a sector by supporting (a) the promotion of market opportunities and the facilitation of market access for small producers, (b) the development of financing mechanisms adapted to the needs of the aquaculture sector and business partnerships with the private sector and (c) the strengthening of skills technical and entrepreneurial.
67. Subcomponent B1. Commercial and inclusive aquaculture
68. Expected product: 2,200 profitable aquaculture entrepreneurial initiatives generating approximately 8,600 jobs are promoted, of which approximately 35% in the form of collective initiatives.
69. Through the interventions of this sub-component, the PDEA will strengthen the commitment of the private sector to mobilize financial means for the development of aquaculture while integrating small-scale aquaculturists in activities with higher added value and which can evolve into profitable aquaculture enterprises. To do this, the action of the PDEA is organized in two areas: (i) the promotion of aquaculture market opportunities at the regional level and (ii) the facilitation of access to markets for small producers through a two components which are (i) their integration into formalized contractual arrangements with firms in the agri-food sector and (ii) access to local and regional markets. These two axes will be linked to financing and training/entrepreneurial advice in aquaculture

70. Activity 1. Promotion of aquaculture market opportunities

71. This first line of intervention of the PDEA aims to highlight aquaculture market opportunities, arouse the interest of investors and economic operators for aquaculture and strengthen the capacity to guide PDEA investments at the basin level. targeted production. Three main activities will contribute to these objectives: (i) the production of a cartography of the aquaculture market; (ii) the establishment of an Information and Marketing Facilitation and Assistance Counter (CFIAC) in each region and (iii) the establishment of digital service platforms for the development of aquaculture and e-marketplace. Such a platform of digital information services will contribute to the development of applications specific to the needs of aquaculturists in partnership with mobile telephone operators.

72. Activity 2. Facilitation of market access.

73. This axis aims to facilitate both (i) the construction and development of sustainable business partnerships between small-scale aquaculturists and private investors and market operators; (ii) promoting better access to local and regional markets.

74. Support for the establishment of commercial partnerships . The PDEA will encourage private investors and small-scale aquaculturists to come together in mutually beneficial business partnerships. These partnerships will facilitate specialization and direct part of the production towards markets with higher added value in relation to the quality/price standards of mass distribution and the food industry . The interest of the private sector is further motivated by the Programme's support to promote among small producers a production system that meets the needs of the processing and marketing industry. Their interest is also motivated by the derogations on aquaculture equipment decided by the Government. A hundred national and foreign investors have been pre-qualified for their potential interest in aquaculture.

75. In the context of Cameroonian aquaculture, the partnerships supported by the PDEA will also facilitate access to means of production for those who want to set up in the sector, especially young people, women and vulnerable groups. The program will also use its funding levers to encourage players to integrate environmental and social standards into their production systems. Two types of businesses will be promoted: so-called "Aquastart" businesses for start-up aquaculturists and so-called "Aquadev" businesses for already established aquaculture entrepreneurs who aim to develop their activities. The financial support of the PDEA is intended essentially for the Aquastart initiatives. As far as Aquadev companies are concerned, the financial support will be limited to an environmental bonus.

76. In total, the PDEA will finance 785 partnership business plans involving nearly 4,800 beneficiaries. The partnerships may be carried out by aquaculturists individually or collectively: 72 percent of structured market partnerships will mobilize this aquastart financing and 28 percent aquadev financing.

77. In the context of access to markets, the financial solutions offered by the PDEA can only be mobilized within the framework of commercial partnerships, materialized by a business plan of 3 to 5 years accompanied by its financing plan and an agreement commercial climate and environmental standards signed between the two parties. Each business plan will be prepared with the support of the PDEA, approved by a Technical Committee and then submitted to partner financial institutions for funding, implementation and support. The eligibility and validation criteria will be refined at the start of the PDEA, with the technical assistance (sub-component B3) planned to support the finalization of the implementation mechanisms.

78. Aquastart companies. It is planned to support the financing of 567 business plans, including 530 in producer-market operator partnerships and 37 between processors and market operators. The number of beneficiaries involved is estimated at 3,416. The overall amounts of the partnership business plans including the participation of beneficiaries and private partners will be between 1,800,000 and 15,000,000 FCFA with the exception of hatcheries.

79. Aquadev companies. The PDEA will contribute to the financing of 218 business plans involving 1,362 promoters..

80. Promoting access to local and regional markets . The PDEA will support 1,416 entrepreneurial initiatives involving 4,280 promoters, who will strengthen the local network of activities in the aquaculture value chain. The PDEA will support existing activities so that they can be oriented towards local markets. In addition, the PDEA participates in the promotion of above-ground micro-aquaculture that can be managed on a family scale (aquafamily) for self-consumption and income generation favorable to the economic empowerment of women and young people. vulnerable groups.

81. The support will be differentiated according to the activity and the entrepreneurial profile of its promoter :

82. (i) Family micro-aquaculture (aquafamily) will be supported by direct support for 1,000 production mini-kits with a contribution from the beneficiaries in terms of water supply and labour. The production will contribute to protein sources for the family diet and will be partly sent to the local market. The pooling of the activity between several families having common access to a borehole will ensure a rotation of the production cycles guaranteeing a more regular resource. The mini-kits will be allocated by a "voucher" device after decision of the selection committee with a supplier approved by MINEPIA, following a call for tenders at the regional level whose specifications will specify the technical specifications defined by the allocation committee.

83. (ii) 210 aquastart initiatives will be supported by approximately 1,596 people. According to the financing scheme (A2), these individual and collective initiatives will mobilize the contribution of their promoters in addition to the Aquastart financing that can be mobilized via a financial institution. The average amount of a business plan is 1.8 million FCFA for an individual initiative and 5 to 7 million FCFA for a collective initiative.

84. (iii) Aquadev initiatives, 206 of which will be supported to seize development opportunities in the aquaculture sector and/or offer innovative diversification. These initiatives will be financed by their promoters through the financial services of the partner institutions. The PDEA will mobilize national operators to support the preparation and monitoring of structured market partnership business plans as well as international technical assistance to support the coordination of the PDEA for the finalization of the

technical arrangements. A technical committee for the analysis and evaluation of business plans before transmission to financial institutions will be set up in each region.

85. Subcomponent B2. Financing mechanisms

86. Expected output: Appropriate financing mechanisms are established

87. The objective of the PDEA in this sub-component is to define suitable solutions for financing the 2,200 entrepreneurial initiatives promoted in sub-component A1.

88. Table below summarizes the financing rules applicable in the PDEA for the different types of initiative. A total of three sources of financing comprising in varying proportions the contribution of the PDEA, that of the promoter including a contribution in credit and then the contribution of the private sector as the case may be, in particular in commercial partnerships.

89. Règle de financement des initiatives sur les marchés^[1]

Initiative		Financement			
		PDEA	Promoteur		Privé
			Apport	Crédit IFP	
Partenariats commerciaux avec contrats					
Aquastart		70-90%	5%	5%	0-20%
Aquadev		0-30%	30-70%	20-50%	0-50%
Initiatives hors-partenariats					
Aquafamille		100%	-	-	-
Aquastart		90%	5%	5%	-
Aquadev		0 à 10% ^[2]	80% à 70%	20%	-

90. In total, the 2,201 entrepreneurial initiatives that will be promoted will require an investment of around 9.7 billion CFA francs distributed between the three sources of financing according to the rule detailed in Table 8. The contribution of the PDEA amounts to 4.9 billion CFA francs. The relatively high level of the PDEA contribution is explained by the fact that the initial investments to start an aquaculture project are costly. The financial institutions will contribute between 20 and 50% to the mobilization of the promoters' contribution for approximately 2 billion CFA francs. On the structured market, market operators or private investors will contribute to business plans for approximately 1.7 billion CFA francs.

91. The largest contribution (1.7 billion CFA francs) from financial institutions will be mobilized by the structured market segment which concentrates 65% of aquastart and aquadev initiatives, compared to the dynamic market whose demand for credit is estimated at 338.2 million.

92. Based on the defined market orientation (B1), the PDEA strategy will be based on the one hand on business-connection bringing together small producers with financial institutions, and on the other hand on the establishment of support and facilities for the viability and sustainability of the relationship. To do this, the PDEA structures its action in four areas of intervention: (i) inventory of supply and partnership framework with financial institutions; (ii) partnership with financial institutions for financing business plans; (iii) support for the professionalization of the offer for aquaculture; and (iv) strengthening support facilities for supply and risk management.

93. Activity 1. State of play

94. At its start, the PDEA will launch a call for expressions of interest with a view to selecting financial institutions with a regional presence that are predisposed to develop an offer of financial services for aquaculture targeting both men and women. Geographical proximity and the presentation of a preliminary strategic positioning note will be retained among the pre-selection criteria that the PDEA Execution Unit (UEP) will retain. Two studies will then be initiated: (i) an evaluation of the offer of financial products from the financial institutions selected to examine the adaptation of service practices and existing products to the

specificities of the aquaculture segment and the needs of these actors; (ii) an inventory of demand which will also make it possible to assess the specific needs of aquaculturists.

95. Activity 2. Partnership with financial institutions

96. The planned interventions include: (i) a participatory and inclusive workshop to define the PDEA partnership framework with partner financial institutions. The workshop will be based on the conclusions of the two studies carried out in axis 1 and on the quantitative estimates of business plans provided for funding over the program cycle. Performance objectives will be defined as well as a geographical distribution. These will be updated annually; (ii) the preparation and formalization of partnership agreements with financial institutions accompanied by performance contracts based on the defined target indicators; (iii) the performance contracts will be evaluated each year within the framework of an annual review and partnership capitalization workshop.

97. Activity 3. Support for the professionalization of the offer for aquaculture

98. The PDEA will support partner financial institutions in the process of designing and/or adapting financial products. It is suggested that the PDEA make the partner institutions responsible for overseeing the process with the support and facilitation of specialized expertise. This expertise will then propose the methodological protocol that will guide the process. This will also include: (i) review of credit procedures and tools; (ii) the development of a specific manual on aquaculture credit; and (iii) training partner financial institutions on the said manual.

99. Activity 4. Strengthening support facilities for supply and risk management

100. The objective is to develop with partner financial institutions a volume of portfolio commensurate with the potential demand that the promotion of aquaculture entrepreneurship will generate on structured and dynamic markets, i.e. around 7,578 aquastart and aquadev promoters organized through 1 200 business plans. The PDEA will build its intervention strategy in synergy with the financial facilities established under the youth agro-pastoral entrepreneurship support project (PEA-Jeunes), the livestock value chain development project and the fish farming (PD-CVEP – ADB financing) and other similar existing mechanisms with the aim of strengthening the supply capacity of financial institutions. The instruments available include refinancing and the guarantee fund. The first and most important that allows partner financial institutions to access the otherwise expensive loanable resource in the financial market at preferential rates.

101. Under this axis, the program will implement three main activities:

102. (i) Definition of the framework and operational management methods in synergy with the PEA-Jeunes and PD-CVEP facilities: under the leadership of MINEPIA and with the support of IFAD, official consultations will be initiated to formalize this framework. In the specific case of the PEA-Jeunes, the consultations will take into account the conclusions of the planned study on the mechanism for the sustainability of the financial instruments under the management of the Société Générale des Banques with a view to the imminent completion of the programme.

103. (ii) Contribution to the matching of resources intended for refinancing for 1.5 billion CFA francs and risk sharing for up to 200 million CFA francs. The terms of refinancing will be renegotiated with client institutions in favor of a downward revision of the exit rates applicable on loans to aquaculturists. The negotiations on the preferential terms will be supported by integrated simulations of the costs of credit services to agree on the formulas acceptable to the parties while remaining within the scope of the regulations. With the expected leverage effect, the PDEA's contribution to refinancing will generate over the project cycle a portfolio of cumulative credits of about 6.3 billion CFA francs. The average outstanding balance at the end of the PDEA cycle is estimated at about 2 billion CFA francs.

104. (iii) Mutual guarantee pilot experiment. It is considered as an alternative to the constraint of material guarantee. The PDEA will support five initiatives (one per region) led by fish farmers who wish to pool the costs, resources and risks relating to credit services. The PDEA will contribute one third of the capital of the mutual with a contribution ceiling not exceeding 20 million CFA francs. Below, the contribution of the PDEA will be proportional to the capacity of the mutual. The Program will carry out a design study which will also define the modus operandi of the mutual. The pilot experience will be evaluated at the mid-term review, among other things, to assess the adoption by the aquaculturists to decide on the follow-up to be given according to the results.

105. Sub-component B2 conditions the financing of initiatives promoted in sub-component A1: (i) any aquastart and aquadev promoter requiring support from the PDEA must hold an account opened in a partner financial institution; (ii) for promoters requesting a loan, the Credit Committee of partner financial institutions is the final validation body for business plans after the PDEA approval process; (iii) the contribution of the PDEA to the financing of the business plan necessarily passes through the account of the promoter and its disbursement follows the financing plan of the approved business plan; (iv) when the promoter requires a loan, the financial institution will register it a posteriori in its refinancing application file, the eligibility of which is motivated by aquaculture as the object of financing.

106. The implementation of this sub-component will depend on the effective mobilization of the financial facility established within the framework of the PEA-Jeunes, but also on the partnership with the financing mechanisms, in particular the PD-CVEP.

107. Subcomponent B3. Training and strengthening of technical and entrepreneurial capacities

108. Expected output: Technical and entrepreneurial capacities are strengthened

109. This sub-component aims to professionalize male and female aquaculturists, including young people, in profitable activities as well as to support them in the preparation and implementation of credible business plans vis-à-vis financing systems and partners in the value chain. It is organized into 4 axes of intervention corresponding to the inputs of the organization of the support process

described in Figure 1: (i) Awareness and identification of entrepreneurial initiatives in aquaculture, (ii) Training and entrepreneurial advice (including other services such as childcare, medical care, nutritional support – to enable young girls to participate like their male counterparts), (iii) facilitation of business relations with the private sector and (iv) capacity building of training providers, commercial aquaculture consultancy. This focus area promotes a context-specific and community-based adaptation strategy and, with all stakeholders involved, would enhance the development of good practices and accelerate the uptake of tested climate-smart adaptation measures on the ground by local communities who are most vulnerable to climate change..

110. Activity 1. Raising awareness and identifying entrepreneurial initiatives in aquaculture.

111. The PDEA will conduct some forty awareness campaigns on the investment logic of the PDEA (specialization in intensive aquaculture on targeted production systems, commercial partnerships, financing involving financial institutions), its targeting principles and its eligibility criteria. They will affect approximately 30,000 people. A training/incubation center referenced by region (see Axis 4) will be responsible for registering and processing expressions of interest in collaboration with the aquaculture advisers of MINEPIA for their orientation towards the various supports of the PDEA. About 50% could be directed towards support from the PDEA. A family approach – similar to PEA-Jeune – will be adopted. Targeted awareness sessions will be regularly organized to encourage husbands and wives to consider project activities as a family business. The objective pursued and to promote a schedule adjustment for a better sharing of household chores to allow young women to participate in training.

112. Activity 2. Technical and entrepreneurial training

113. This activity covers the training offer and will implement two main supports: (i) aquaculture advice; and (ii) training and business advice.

114. Aquaculture advice is mainly the responsibility of MINEPIA, which organizes it through aquaculture stations and its extension services at the decentralized level. Interventions will focus on (i) advice and support for aquaculture operations; (ii) assistance with the composition of the balanced feed; (iii) food quality control; (iv) veterinary control and monitoring of fish; and (v) environmental education and climate change adaptation measures. For this support, the services of MINEPIA will work closely with specialized agencies in health safety and in charge of the environment and quality laboratories for the certification of processes and products.

115. With regard to training and entrepreneurial advice, the PDEA will support promoters in the identification, formulation, execution and monitoring of business plans. The program will favor short and operational training, with case studies targeted on the project to be built and then to be carried out (modular sessions of 5 to 15 days), work-study programs in reference companies and exchange visits as well as targeted entrepreneurial advice on each project in its context. This approach also makes it possible to offer local training (rather than long stays in boarding schools) accessible to working adults and young women with families. The training centers recruited by the PDEA will use the revised training curricula as part of PA 4 support as well as the outlines that will be established for the presentation of business plans. Like the PEA-Youth, the PDEA will include other approaches to encourage the participation of young women in the program at the same pace as male apprentices in these training courses. This could include child care, medical care and nutritional subsidies.

116. Activity 3 Facilitation of business relations with the private sector

117. On this axis, the PDEA will support two main activities: (i) identification and support for the implementation of partnership plans; (ii) review and validation of business plans.

118. Identification and support for the implementation of partnership plans. The PDEA promotes a support-by-demand approach and plays a facilitation role in order to help potential partners to dialogue, negotiate, commit to a partnership agreement, set up their business plan and then implement and monitor it. It will mobilize the services of specialized operators to advise the partners in setting up a realistic business plan, sized for commercial contracts, with the aim of making optimal use of the financing solutions available.

119. These operators will mobilize the necessary skills to meet the different needs according to the types of partnerships and will benefit from the support of international technical assistance (see axis 4) on the methodological level to carry out their mission.

120. The operator's support applies to the various stages of the partnership project: (i) it facilitates relations between potential partners in terms of defining respective objectives, negotiation, study of the feasibility and conditions of this partnership. When the stakeholders decide to effectively engage in a partnership, (ii) it supports the preparation of a global memorandum of understanding including the commercial contract, the business plan and its financing plan. After the opinion of the technical committee, it provides an opinion on the relevance of the project with regard to the framework defined by the PDEA, (iii) it helps to finalize the agreement and the business plan and facilitates the relationship with the Financial institution. The partners having obtained a financing agreement implement their business plans, execute the investments, carry out their commercial contracts and fulfill their obligations vis-à-vis the financial institutions. (iv) The operator continues to support the two stakeholders for about 2 years on a declining basis.

121. Review and validation of business plans. The funding of business plans is subject to review and approval by a technical committee set up for this purpose. The same committee, which can be organized into sub-committees, will examine both dynamic market and structured market projects. This committee verifies that the business plan submitted corresponds to the targets and priorities of the PDEA and that it complies with (i) the rules and procedures defined by the PDEA and (ii) Cameroonian law (of declaration of activity and from an environmental and social point of view). Business plans are then submitted to financial institutions for review and funding. This technical committee is formed at the national level (with commissions at the regional level) and is composed of: (i) the PDEA entrepreneurship specialist; (ii) two executives from the technical divisions of MINEPIA; (iii) two representatives of the apexes of professional organizations; (iv) a representative of the

Chamber of Commerce and (v) a representative of the Partner Financial Institutions. We will ensure that there are at least two women on the Committee.

122. Activity 4. Capacity building for training providers, advice on commercial aquaculture.

123. Under this activity, the PDEA will implement four main activities:

124. (i) Mobilization of international technical assistance (ATI) in support of the Program Execution Unit (UEP) and its five regional offices . This ATI will advise the PIU and ensure the effectiveness and efficiency of procedures and the quality of services and reporting in order to guarantee the program a high level of achievement.
125. (ii) Support for 5 training centres/incubation structures with priority given to the existing training and advisory support offer. This will be strengthened to offer aquaculturists quality services that are responsive to their needs .
126. (iii) Training for key players (aquaculture companies, support-advice structures, IFR, etc.) on the risks of aquaculture activities to strengthen the consistency of support for aquaculture entrepreneurs who are in contact with financial institutions, extension workers/advisers on the plan of aquaculture techniques and business advisers. This training will also address the risks related to climate change and the potential impacts it has on the aquaculture sector and which involves all actors in the value chain.
127. (iv) Capacity building for aquaculture advisers , trainers and representatives of producer organizations. The PDEA will offer training/experience-sharing workshops on the evolution of the aquaculture consulting profession in order to strengthen the entrepreneurial purpose in the consulting provided by professional organizations and decentralized technical services. Aquaculture advisors and trainers play a key role in educating entrepreneurs in the sector about the risks associated with aquaculture and ensuring that the businesses they support are environmentally friendly and resilient to climate change.
128. The training and advisory support mechanisms will involve 3 types of operators contracted directly by the PDEA (i) training centers and their incubation partners for entrepreneurial and technical training as well as the preparation and monitoring of business plans oriented on the dynamic market; (ii) national operators in support of the preparation and monitoring of structured market partnership business plans (A1); (iii) international technical assistance in support of the coordination of the PDEA for the finalization of technical devices. The implementation will also involve 3 institutional partners as part of their missions to support the aquaculture sector: (iv) aquaculture advisers from MINEPIA for the dissemination and monitoring of the appropriation of good aquaculture practices; (v) FOs and the aquaculture inter-professional organization for support for the organization and collective action of aquaculturists; and (vi) technical services in charge of disseminating and monitoring good environmental practices. These different actors will see their capacities strengthened so that they can deliver quality services and contribute to a sustainable service offer in the different production basins.

129. Component C. Policy dialogue and coordination (US\$7.3 million, 15%)

130. Expected effect: The framework for regulation and inclusive promotion of the aquaculture sub-sector is improved.

131. Subcomponent C1. Inclusive sector reviews and policy dialogue

132. Expected output: Updated sub-sector strategic directions and policy dialogue facilitate the sustainable promotion of commercial and inclusive aquaculture

133. In this sub-component, the action of the PDEA will essentially focus on the following two areas: (i) support for the strategic framework and inclusive dialogue; and (ii) support for inclusive consultations and citizen actions.

134. Activity 1. Support for the strategic sub-sectoral framework and inclusive dialogue

135. Under the leadership of MINEPIA, the PDEA will contribute to the updating of the aquaculture development plan as well as to the review of the regulatory framework of the sub-sector and especially to the wide dissemination of the legal texts among the actors of the sector for fill the information gap identified in the field during the formulation mission. The program will also finance the annual review of the institutional framework and the sub-sector strategy as well as the annual assessment of the interministerial committee of investors involving the action of the PDEA.

136. Activity 2. Inclusive consultations and citizen actions

137. The aim under this axis is to build an aquaculture sub-sector that listens to grassroots actors with an approach that gives space and time to dynamic and participatory exchanges. The main activities planned concern: (i) support for regional multi-stakeholder consultations on aquaculture; (ii) support for aquaculture promotion platforms in the regions and at the national level; (iii) civic education for the benefit of stakeholders; (iv) establishment of a feedback mechanism on complaint situations; (v) citizen monitoring actions; and (vi) a self-assessment by producer organizations of their participation in the implementation of the PDEA.

138. At the start of the program, the review of the technical implementation manual with the main actors will make it possible to specify and develop content on these interventions.

139. [1] La règle de financement montre des niveaux élevés de contribution du projet pour les entreprises en démarrage. Ceci reflète la particularité de l'aquaculture qui dont les investissements de démarrage sont coûteux en comparaison avec les autres sous-secteurs agropastoraux.

140. [2] PDEA apportera un appui de 10% pour les jeunes et femmes porteurs d'initiatives économiques intervenant dans les régions

du PDEA ou le PEA-jeunes n'intervenait pas (Extrême Nord et Nord). Par contre dans les autres régions du PEA-jeunes ou PDEA sera mise en œuvre (Centre, Sud et Littoral) l'appui se limitera aux actions de renforcement des capacités pour une gestion durable de leurs entreprises auqacoles.

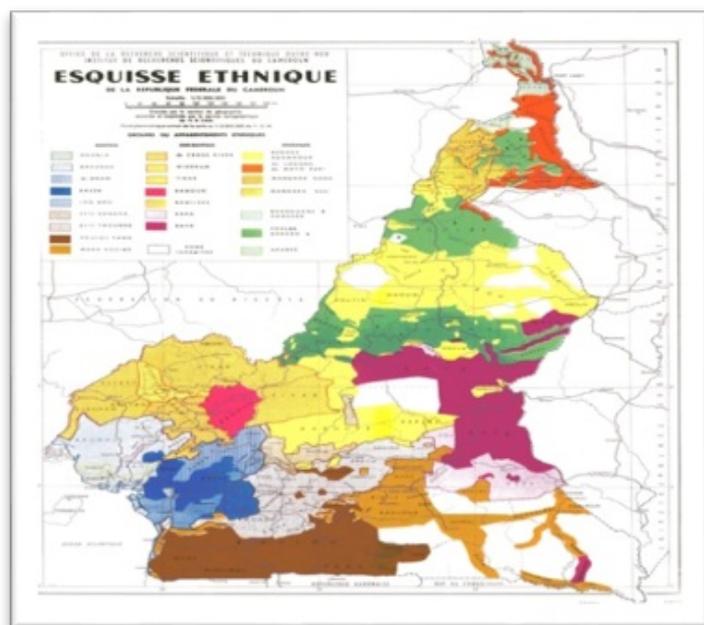
2.1 Socio-economic assessment

a. Overall poverty situation

141. *Socio-economic context.* The Republic of Cameroon is a Central African country located at the bottom of the Gulf of Guinea. With an annual population growth rate of 2.5 percent, its population is estimated at around 27.7 million in 2022 (ESA-UN, 2019). It is made up of 50.6 percent women and 49.4 percent men. On average, each Cameroonian woman gives birth to 5.1 children (OCHA, 2019:1). Its territory covers an area of 475,650 km², including 466,050 km² of continental area and 9,600 km² of maritime area. Its contrasting relief gives it a very great ecological diversity representative of almost all natural tropical ecosystems. The country has a moderate population density (59 people per km²). The overall structure of the population reveals a predominantly young population. Children and adolescents under the age of 15 represent more than 43.6 percent of the total population, while young people between the ages of 15 and 34 constitute almost 35 percent. More than 51 percent of this population lives in rural areas

142. *From the standpoint of population,* the program area is marked by very strong regional disparities and a very great ethnic diversity. The regions of the intervention area concentrate more than 63 percent of the population and are among the most populated in the country (i.e. 3.5 million people on average per region in 2022) with the exception of the southern region (less than 1 million inhabitants). The five project intervention regions bring together almost all of the country's three most representative ethnic groups, namely: (i) the Bantous (Béti, Bassa, Bakundu, Maka, Douala, Pygmies, etc.); the Semi-Bantous (Bamiléké, Gbaya, Bamoun, Tikar, etc.) and the Soufदानais (Foulbé, Mafa, Toupouri, Arab-Choas, Moundang, Massa, Mousgoum). (cf. Ethnic map below).

143. Figure 11: Ethnic map of Cameroon



144. Source : Cartothèque de l'IRD Carte ethno-démographique de l'Afrique équatoriale française

145. *Poverty in Cameroon* is one of the lower middle income countries. The country is one of the largest economies in sub-Saharan Africa with a GDP per capita of US\$1,537.13 higher than the region's average (US\$1,501.15) and the main economy in the area CEMAC ^[1] due to its contribution (44.6 percent) to the area's GDP (World Bank, 2020). In 2020, the National Income per Capita (GNI) is US \$ 3,780 (World Bank, 2020). The country is ranked 153rd out of 189 countries and territories by UNDP ^[2] (2020) in the "medium human development" category. Its HDI in 2019 is 0.563 and above the average for sub-Saharan African countries, set at 0.547^[3].

146. *Fragility.* Cameroon is considered a fragile state by IFAD. However, the combined effects of climate change, socio-political unrest and security issues in the northern region of the country are factors that exacerbate social fragility due to structural factors such as: (i) poverty and unemployment rates high, especially among young people and women.

147. The latest poverty survey carried out in 2014 in Cameroon reveals that 37.5 percent of the population (or 8.1 million people^[4])

live below the national poverty line established at 339,715 FCFA per year. The Gini index rose from 39% in 2007 to 44% in 2014, thus reflecting an increase in inequalities ^[5](an increase in the gap between the rich and the poor in the country) and a greater severity of poverty in rural areas. The poverty rate in rural areas remains very high (56.8 percent against 8.9 in urban areas^[6]. More than 90 percent of the poor (or more than 7.3 million people) ^[7]live in rural areas compared to 9.6 percent of the urban poor (or 778,748) ^[8]. Poverty is persistent in the group of farming households (poverty rate is nearly 63 percent) which concentrates more than 67 percent of the poor population ^[9]. It is more pronounced among heads of households operating in the agriculture, fishing and livestock sector (the incidence of poverty is 61.9 percent and more than 69 percent of the poor live in these types of households) ^[10].

148. The fishery and aquaculture sector

149. The fisheries sector contributed 3% of Cameroon's US\$39 billion gross domestic product (GDP) in 2019. It is projected to stay the same in coming years. Marine capture fishing operations account for 83% of fish production in the country. Nearly 80% is from marine small-scale fisheries. This supports the livelihoods of millions of Cameroonians especially women who mostly depend on fish trade for their livelihood.
150. Cameroon's estimates its current fish production at slightly more than 230,000 MT compared to the annual demand of 450,000 MT. Moreover, with the intention of taking advantage of the government's recent measure to knock out all customs duties on imports of aquaculture equipment since early 2021, some private entities are betting on government goodwill to entrench themselves in Cameroon's seafood production and supply business.
151. The fishery sector faces numerous challenges. One is illegal, unreported and unregulated fishing and fisheries crimes. Alongside these are criminal practices that are directly related to fishing such as corruption and document fraud. Some actors use the fisheries sector and its assets for crime. This includes drug and arms trafficking, illegal immigration and human rights abuses.
152. The same is true for the economic cost of illegal fishing and fisheries crime. A recent study estimated that illegal fishing leads to a tax revenue loss of between US\$9000 to US\$14000 per year. According to a government estimate, the overall cost of illegal fishing alone is about US\$33 million a year.
153. Investments in Cameroon's aquaculture market are significant in the country's seafood industry, partly because the country is facing a severe challenge in its fight against illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing that has continued to diminish its capacity to meet the national seafood demand from capture fisheries alone. That struggle saw the European Commission (EC) issue a yellow card to the country to improve its strategies in the fight against IUU fishing in February 2021.
154. Although the activity started in Cameroon as far back as the late 1940s, the country 'currently, meets only half domestic demand for fish, with fish farmers contributing less than 0.1%. Recent trends indicate that, like elsewhere, most natural fisheries have reached or exceeded maximum sustainable yields.
155. Fish imports to satisfy local demand require hard currency, which is often lacking or scarce' (Kouam et al., 2003: 3). The inability of the country to meet local demand for fish continues to grow each year in spite of the increasing awareness of the role this activity can play on import substitution and the country's balance of trade as well as employment and poverty reduction (Kouam et al., 2003).
156. The adoption rate of fish farming in Cameroon has been low. Moehl et al. (2004), Kouam et al. (2003) and Pouomogne and Brummett (2002) identify the lack of fingerlings, weak extension services and limited access to feed as the three crucial inhibiting factors responsible for the low state of this activity.
157. On the other hand, Ajonina (2001) and Ndah (2008) in their studies say the poor state of fish farming in southwest Cameroon has more to do with the lack of technical knowledge and insufficient capital as well as cultural factors. They state that cultural habits and attitudes in Cameroon play an important role on the consumer's willingness to accept freshwater fish species as part of their diets.
158. ^[1]Economic and Monetary Community of Central African States (CEMAC)
159. ^[2]United Nations Development Programme.
160. ^[3] Cameroon's HDI is below the average of the countries in the medium human development group, established at 0.631. GDP per capita 1537.13 in 2020
161. ^[4]This is 37.5 percent out of an estimated population of nearly 21.6 million in 2014 (INS, 2014, Fourth Cameroon Household Survey ECAM 4, p38)
162. ^[5] Cameroon 2019, SDG Voluntary National Review Report, p5
163. ^[6]The urban poverty rate fell from 12.2% in 2007 to 8.9% in 2014 (National Development Strategy 2020-2030 - SND, p31)
164. ^[7]In addition, nine (9) out of ten (10) poor people live in rural areas.
165. ^[8] IND-Cameroon , 2014, ECAM 4, p16.

166. [9]INS-Cameroon, ECAM 4 pp40-41.

167. [10]INS, ECAM 4, op. cit. p41.

b. Gender

168. *Gender and women's empowerment.* Gender inequality remains a concern in Cameroon. Women and girls make up 50.6 percent of Cameroon's population (compared to 49.4 of men and boys). They represent 51.5 percent of the national population living below the poverty line. Women are 71.6 percent of the population in the agricultural informal sector [11] and among them, 79.2 percent are underemployed (UN Women Cameroon, cited by OCHA, 2019: 3). The working days of rural women are 1.5 to 3 times longer than those of men (FAO, 2019, p29). They devote on average 8.2 hours more per week than men to unpaid domestic work [12]. This significant daily time investment constitutes a certain limit in terms of their access to income-generating activities, leisure and decision-making forums.
169. As the main players in the rural sector, women carry out most of the agricultural and non-agricultural tasks (processing of production, marketing, etc.). However, their economic empowerment continues to be hindered by limited access to assets, skills and opportunities and limited control over assets and resources. Despite the existing legal framework that facilitates access to land for women and men [13], traditional considerations and the weak economic power of rural women make it difficult for them to access and control land and to [14] obtain title deeds.
170. Women represent 70 percent of people who work the land but they have very little access to secure land (only 5 percent of them are owners, according to official statistics). Rural women also have difficulty accessing credit from banks due to high interest rates and the collateral required. 16.8 percent received credit for any use (OCHA, 2019: 1). Women are also very little informed of the funding available to rural people. This lack of financial means and their weak access to strategic information for the management of their activity prevents them from extending or modernizing the farms of which they are heads. Support for access to land and the securing of women's usage rights are essential and constitute a real challenge to be addressed within the framework of the PDEA to promote their access to structural loans for the promotion of women's entrepreneurship. (access to appropriate technologies for the creation or extension and modernization of farms and equipment which also hinders access to them.
171. *Gender and vulnerability in the aquaculture sub-sector.* Aquaculture, which is an activity in full expansion in the country, is mainly held by men, in particular the most influential by their social position or because of their economic capacity because it requires significant investment. In the project area, there are some artisanal and semi-artisanal aquaculture operations which remain individual initiatives mainly run by male heads of households and heads of farms and which use family labor or the services of a few young people (employees of these farms). Women (individually or in groups) are beginning to make small inroads as heads of farms, mainly in areas formerly supported by the PPEA.
172. In the aquaculture sector, women carry out many activities. They are very present in the smoking of fish thanks to the multiple training courses provided to them by MINPROFF, MINADER and MINEPIA and they market fresh or smoked fish. The gender analysis carried out by the FAO (2019) in this area shows that the sector requires a fairly costly investment which is not always within the reach of rural women. According to the institution, the initiatives of MINADER and MINEPIA for group purchases are neutral and do not take into account the reality of women in rural areas.
173. *Participation of women in decision-making.* Cameroonian women continue to be largely excluded from decision-making spheres and public life [15]. In the field of aquaculture, most of the nascent organizations invested in the governance of the sub-sector are managed by men [16]. In addition, many women, mainly those in union (43.2 percent) face domestic violence (OCHA, 2019:1). Aspects of female leadership and issues of gender-based violence remain major challenges to be addressed in the project area. Women also continue to be disproportionately affected by the COVID-19 crisis and other social crises that arise in some project areas (notably the Far North). The economic impact of the persistent social fragility of the areas of intervention is much greater on women and young people (mainly young girls) with a considerable reduction in employment.
174. [17]MINPROFF Statistical Yearbook, p.59
175. [18]responsibility for the various basic activities—preparing meals, fetching and storing water, caring for children's hygiene and household hygiene, caring for dependents in the household and in the community (persons disabled, elderly, sick, orphans) is mainly carried by women and girls (UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p1)
176. [19]The Cameroonian legal framework promotes access to land for its citizens through three (03) main texts including (i) Ordinance 74/1 of June 6, 1974 fixing the land tenure system (ii) Decree No. 76/165 of April 27, 1976 setting the conditions for obtaining the land title and (iii) Decree No. 2005/481 of December 16, 2005 amending and supplementing certain provisions of the previous decree, allowing women and men to access land ownership
177. [20]They do not enjoy the land inheritance of their parents and husbands. When land is at stake, women have little opportunity to assert their rights (OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p2)
178. [21]Apart from the National Assembly, with a representation of 30.5%, at the national level, the representation of women remains very low in all the other spheres of decision-making (the proportion of women mayors is only 8%) (SND 30, op. cit. p 99.). Despite

the preponderant role of women in agricultural production and the household economy, men have privileged access to public community meetings and often make decisions that affect the community alone (OCHA, 2019: 3).

179. [6]FAO and ECCAS, 2019, op. cit. p34

c. Youth

180. In Cameroon, official statistics consider anyone aged 15 to 34 as young (3rd RGPH, 2005). At the last census, demographic projections for 2015 estimate this segment of the population at 7.4 million people (i.e., 35.5% of the population, of which 52.3% are young girls). Children and adolescents under the age of 15 represent more than 43.6 percent of the total population, while young people between the ages of 15 and 34 constitute almost 34.7 percent^[1]. The youth index (percentage of young people under 15) is 39.2 percent and 47.8 in urban and rural areas respectively^[2]. Young people are better educated than older people. The youth literacy rate is very high (78.2 percent)^[3].

181. Despite the wealth that the extreme youth of the country constitutes in principle, young people in Cameroon are faced with many challenges, particularly in terms of secure employment. The Total Dependency Ratio in Cameroon is 78.1% (ESA [4], 2022). The overall underemployment rate higher among young people aged 15-24 (84.8 per cent) and 15-34 (73.1 per cent) than that of the general population (70.6 per cent) [5]. Moreover, out of ten young people with a job, eight are in a situation of underemployment in rural areas and six out of ten are in urban areas. Moreover, the vulnerable employment rate is very important among young people: 75.2 percent for those aged 15-24 and 69.2 percent for those aged 15-34. In other words, the majority of jobs held by young people are vulnerable [6]. The lack of qualifications and skills as well as the inadequacy of training [7] to the needs of the labor market, the weakness of the information system on employment, the inadequacy of the governance of the labor market as well as the weak entrepreneurial spirit of young people are among the causes of their unemployment.

182. Rural women and youth are affected by the consequences of the persistence of certain traditional practices in the provisions of modern land law^[8]. The social fragility of certain areas (the far north in particular) exacerbates the vulnerability of young girls (for example difficulty in accessing information on the job market, increased workload, gender-based violence). Young people participate very little in decision-making even within family farms (they have very little voice on decisions relating to the modernization of farms and on extension activities).

183. [1] 3rd RGPH -2005, Volume II, Volume 1: State and structures of the population, BUCREP

184. [2] Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p6.

185. [3] Data from the Employment and Informal Sector Survey (EESI) 2010 report

186. [4] United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022

187. [5] *Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.*

188. [6] National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.

189. [7] The youth unemployment rate is higher among higher education graduates, at 27.1 %. In urban areas, the unemployment rate for young females in higher education is more than twice that of young males (39.9% against 19.0%).

190. [8] Indeed, the land code grants automatic recognition of the title deed only to the elderly and which subjects young people to multiple procedures (generally costly for their financial level) before obtaining title deeds.

d. Indigenous peoples

191. Several ethnic groups classified as indigenous people are present in Cameroon (see mapping on the location of indigenous communities). Two major groups are identified: (i) the group of hunter-gatherers pejoratively called "pygmies" in which we find the Baka estimated at between 70,000 and 100,000 people, the Bagyeli, Bakola and Bedzang, estimated at between 10,000 and 40,000 and (ii) the Mbororo group, pastoral population estimated at less than 2 million^[1]. These communities live below the poverty line for the most part. Their vulnerability is exacerbated by the difficulties related to their access to education, health, land, the systemic discrimination and marginalization of which they are victims and sometimes the expropriation by other communities of the natural ecosystems on which they depend for their livelihood. The project will not be implemented in areas where you have indigenous people and will not affect indigenous people.



192. Source: Excerpt from *Indigenous Peoples in Cameroon, Guide for Media Practitioners* (International Labor Organization, 2015, p15)

193. Several actions defined in the National Development Strategy 2020-2030 aimed at vulnerable groups aim to broaden the social coverage of these layers of the population by gradually integrating all social categories hitherto on the margins of the system, through: (i) the reduction of inequalities, deprivations and social exclusions; (ii) protective measures against all forms of vulnerability; (iii) social cohesion and inclusion and the achievement of sustainable, inclusive and pro-poor development. The high level of youth unemployment, including young indigenous people, and the double discrimination suffered by women and girls from indigenous communities constitute major political and social challenges that the PDEA proposes to address in the "dialogue on policies" of component C. The program recognizes that the persistence of this situation of poverty and marginalization contributes to affecting the social cohesion of the communities and would favor an increase in violence, which is the object of social fragility in the areas of intervention.

194. [1]International Labor Organization (ILO), 2015, *Indigenous Peoples in Cameroon: A Guide for Media Practitioners*

e. Marginalised groups

195. Cameroon's social policy defines as vulnerable groups: Orphans and Vulnerable Children (OVC), women in general and those in distress, unemployed young people, the elderly, the disabled, indigenous people and people who are victims of disasters and natural or man-made calamities. In addition to these groups, depending on the region and environment, subsistence farmers (head of household, smallholders in the agriculture, fishing and livestock sector, men or women with little or no schooling (level primary) and even those at university level, etc. constitute the socio-economic group most exposed to job insecurity and vulnerability). They are very affected by poverty (contribute 66.1 percent to national poverty in terms of inclusion). These vulnerable households are priority target groups in PDEA interventions.

196. In addition, the program will ensure monitoring against child labor (5 to 14 years old) which is very significant in Cameroon with a proportion of 41% against an average of 25% in sub-Saharan Africa. Subsistence farmers as well as communities that depend on artisanal fishing and small-scale aqua culturists are also considered vulnerable as they often reside in areas exposed to the impacts of climate change. Artisanal fishers are likely to be more vulnerable than fishers who operate on a large scale due to generally limited mobility (Daw et al. 2009) and therefore the virtual impossibility of diversifying their means of fishing.

f. Nutrition

197. Cameroon experiences acute and chronic food and nutritional insecurity, especially in areas affected by conflict and climatic shocks. This food insecurity has worsened over the past five years with regional disparity. The overall analysis of vulnerability and food security carried out throughout Cameroon in 2019 showed that around 16% of households suffer from food insecurity (3.9 million), including 211,000 people in serious situation (SDSR/PNIA 2020-2030). Rural communities, including people in forced displacement, are more vulnerable to food insecurity (22.2% food insecure and 1.4% severe food insecure – SDN 30) than households located in urban areas, such as Yaoundé or Douala (10%). In addition, there is poor access to drinking water, inadequate sanitation and health care, as well as poor hygiene practices. According to the 2021 Global nutrition report, Cameroon still suffers from all forms of malnutrition. It has made some progress towards achieving the target for stunting, but 28.9% of children under 5 years of age are still affected. Cameroon is 'on course' for the target for wasting, with 4.3% of children under 5 years of age affected. The prevalence of overweight children under 5 years of age is 11.0% and Cameroon has made no progress against increasing the figure. No progress has been made towards achieving the target of reducing anaemia among

women of reproductive age, with 40.6% of women aged 15 to 49 years now affected. While remaining slightly lower than the regional average, the country has shown no progress towards achieving the target for obesity, with an estimated 19.2% of adult women and 7.5% of adult men living with obesity. Food consumption is much more energy than protein. The level of meat consumption is considered to be well below the consumption level recommended by the WHO (42 kg/capita/year). Fish products represent 16.5% of national consumption.

2.2 Environment and climate context, trends and implications

198. Climate Change and Climate Trends

199. Cameroon is a country in equatorial Africa, located on the Gulf of Guinea in Central Africa. It lies between 1°40' and 13°05' latitude north and between 8°30' and 16°10' longitude east; its area is 475,412 km². Cameroon is commonly called "Africa in miniature" due to its extremely diversified landscapes, its rich natural resources (petroleum, bauxite, timber and many tropical crops), and its variety of climatic and geomorphologic zones (tropical forest, coastal and maritime, savannah and Sudano-sahelian zones) (Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire au Cameroun).
200. Despite this diversity and these natural resources, Cameroon is equally undergoing several varied effects of climate change. Average temperatures have risen since 1930 (CEEPA, 2006) and average rainfall has reduced by more than 2% per decade since 1960 (Molua & Lambi, 2007). Projected changes in rainfall range from -12 to +20 mm per month (-8% to +17%) by the 2090s (Mc Sweeney, New, & Lizcano, 2008).
201. Furthermore, average annual temperatures are predicted to increase between 1.5°C and 4.5°C, by 2100 with a 1.6°C to 3.3°C, rise in coastal zones and a 2.1°C to 4.5°C, rise in the Sudano Sahelian region (UNFCCC, 2005). Average rainfall is predicted to continue to decrease, leading to a prolonged dry season in the northern region.
202. Desert conditions are expected to dominate the northern region by 2100. It is predicted that Lake Chad will be nearly completely dried up by 2060 (CEEPA, 2006). Moreover, knowing the fact that a 2°C rise globally will result in a sea-level rise of between 69 cm and 1m (depending on location) across the world, Cameroon, given its location along the coast is also expected to experience the impacts of sea level rise over the next century (Norrington-Davies, 2011).
203. While Cameroon is not one of the countries most threatened by climate change in the world, It goes without saying that the effects of climate change are a serious threat to sustainable development and may jeopardize certain progress already made in the fight against extreme poverty and disease (Nkem et al., 2007). Of the 20 countries deemed most vulnerable to climate change according to the [ND-GAIN Country Index](#), 17 are African. Of those African countries, nine are experiencing conflict. The northern part of Cameroon is affected by conflict. However, the impact of climate change on specific sector such as aquaculture remain moderate due to groundwater availability unexploited despite more frequent droughts in the extreme north of the country.

African Countries Most Vulnerable to Climate Change			
Rank	Country	Conflict	Score
182	Chad	✓	28.8
181	CAR	✓	29.0
180	Eritrea		31.4
179	Guinea-Bissau		31.9
178	DRC	✓	32.4
177	Sudan/South Sudan	✓	32.8
176	Niger	✓	32.8
175	Afghanistan		33.1
174	Somalia	✓	34.0
173	Liberia		34.1
172	Yemen		34.7
171	Zimbabwe		34.9
170	Mali	✓	35.2
169	Burundi	✓	35.4
168	Haiti		35.6
167	Uganda		35.9
166	Madagascar		36.0
165	Republic of Congo		36.3
163	Malawi		36.5

204. The analysis of the impacts of climate change in Cameroon shows that the country suffers the consequences of climate change in almost all the sectors involved in development (UNEP/GEF, 2000; MINEF, 2001) mainly in the agricultural sector, which is one of the most vulnerable to the risks and impacts of climate change.

205. Agriculture is the mainstay of the Cameroon economy, with close to 80% of the labor force employed in this sector, which is responsible for providing food security to both rural and urban populations from domestic production (Tingem et al., 2008). Its contribution to the formation of the Gross Domestic Product (GDP) was always > 20% and even in the order of 40% since 1994 and its contribution to employment and labor remains above 40 (Bella, 2009).
206. The Cameroon agricultural sector excluding aquaculture is highly vulnerable to climate change and the expected adverse impact of climate change on agriculture in the future may pose a challenge to the country's food security (Tingem et al., 2008). Estimated agricultural production, which contributed 20% to Cameroon's GDP in 2008 (World Bank, 2010) is expected to decrease due to increased desertification in the north and higher incidence of flooding in the south (UICN/PC, 2013).
207. Falls in production are observed in the range of 10%-25% (MINEF, 2001); agricultural production could fall by 20% due to lower yields of around 6% (World Bank, 2010). Agriculture is the human activity most directly affected by the effects of climate change and given the extreme vulnerability of agriculture to the adverse effects of climate change and given the importance of this sector in Cameroon, it is urgent to continue to apply mitigation and adaptation strategies to climate change (IPCC, 2007, 2014). However, these strategies will be truly efficient if the social thought of the farmers is taken into account. In fact, it would firstly be important to understand how farmers appropriate the concept of climate change.
208. Water scarcity is classified as **high** in the North of country **and medium and low** in the other parts of the country. In the North on average, droughts are expected to occur on average every 5 years. Based on this information, the impact of drought **must be considered** in all phases of the project, in particular its effect on personnel and stakeholders, and during the design of buildings and infrastructure (boreholes). The hydrological study developed under this project reveals significant surface and ground water potential. The seven major trans-boundary river basins constitute the major surface water potential.
209. Groundwater resources of Cameroon for irrigation and aquaculture are evaluated to 56 billion m³, this volume represents 21% of the surface water. Groundwater's in Cameroon are found in two types of geological settings: i) sedimentary formations and ii) basement rocks area (magmatic and metamorphic rocks) (Lapworth et al. 2013). Sedimentary formations exist along three major basins: sedimentary N basin of Lake Chad in the far north, sedimentary basin of the Benue in the North; and the sedimentary basin of the coastal region South -West (IAEA 2006; Melil et al. 2011; IAEA 2012; Ibrahim et al. 2014). These resources underexploited.

a. Environmental assessment

210. Environmentally damaging agricultural practices are a major driver of these challenges. There is growing concern over inappropriate approaches that drive excessive use of fertilizers and pesticides, pollution of waterways and aquifers, build-up of salt in the soil, water scarcity in major river basins, declining levels of groundwater and loss of crop biodiversity. Large parts of Cameroon rely on rainfed agriculture with little or non-existent use of organic or inorganic fertilizers, soil erosion and poor access to seed varieties. Weak governance, damaging policies and changing consumption patterns lie at the heart of this environmental degradation: poor rural people, including smallholders, are often disempowered and thus unable to sustainably manage natural resources; a lack of clear land access and tenure rights removes incentives to maintain natural assets; distorting trade policies and fossil-fuel and other subsidies are key. The response requires an 'evergreen revolution', powered by sustainable agriculture that balances crop/livestock, fisheries and agroforestry systems, so that surplus inputs are avoided and soil fertility and ecosystem services are not compromised, while production and income are increased. Building on a growing body of evidence of the success of sustainable agriculture investments, there is a huge opportunity to further scale up multiple-benefit.

b. Climate trends and impacts

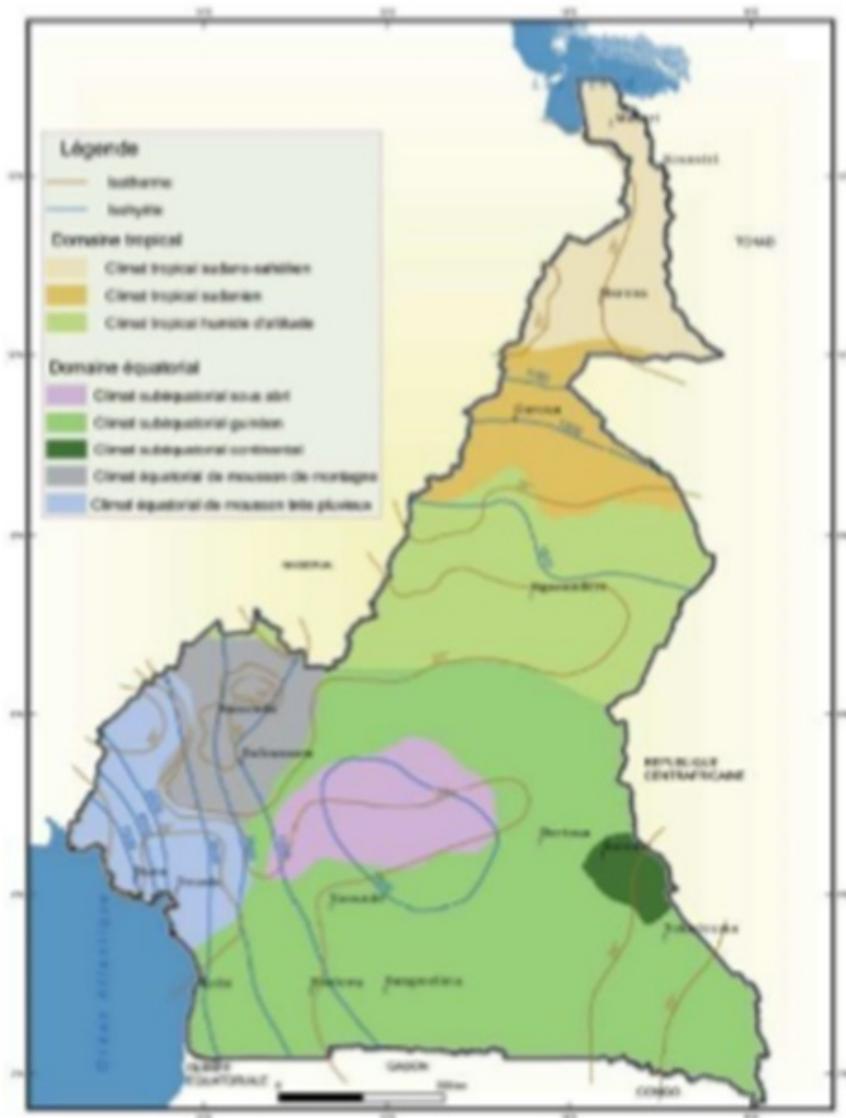
Weather

Climate zones of Cameroon. There are three main types of climate linked to the types of relief:

- (i) The equatorial climate in the southern part of the country is characterized by abundant precipitation, high and constant temperatures leading to a low thermal amplitude and vegetation degrading as one moves away from the equator with two nuances: (i) the Quinean type which reigns over part of the coast and on the South Cameroonian plateau and it has four well marked seasons: rainy season (from March to June), small dry season (July and August), rainy season (September to November), long dry season (December to February); (ii) the Cameroonian type in the vicinity of Mount Cameroon and extends to the embankment of the Sanaga including the western highlands. Its particularity is the overabundance of the rains which fall in a single annual season of nine months from March to November. Some abnormally dry periods have been observed, they are four to five years apart, depending on the station, or even eleven years around Eséka and Kribi;
- (ii) The tropical Saudi-Sahelian climate comprising two types: (i) the Sudanese tropical type in the north of the country: the temperatures are high, the rains are not abundant; it has two seasons: the rainy season of around seven months (very hot from May to June and between July and October, very cool and humid) and the dry season of 5 months (cool from November to January); (ii) the Sahelian tropical type in the extreme North of the country: the temperatures are high but with an irregularity of the rains and two seasons: a dry season has durations ranging between five and eleven years with however rain breaks of one to two years. These periods are separated from three to four years in the Mandara Mountains, from ten to eleven years along the Yagoua-Limani dune cordon and from five to six years in the rest of the area;
- (iii) The humid tropical climate in the zone between 7° and approximately 10° N, represents a transition between the two preceding types. The average number of rainy days varies between 40 and 70 days. Abnormally dry periods have been recorded in the

Highlands and south of the Adamawa Plateau. The duration of these periods is eight to twelve years in the center and in the east; a contact of forest-savannah, five to six years west of the Adamawa plateau and three to four years in high terms from West.

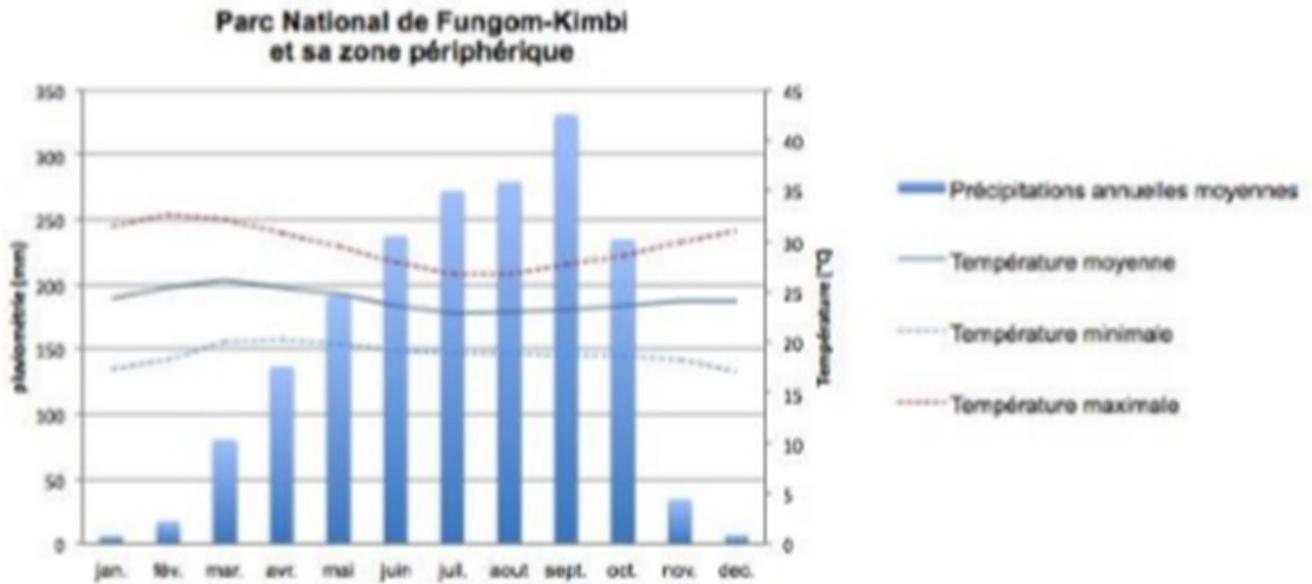
FIGURE 1: CLIMATE ZONES OF CAMEROON (SOURCE: MINEPAT: NATIONAL ATLAS OF PHYSICAL DEVELOPMENT OF CAMEROON)



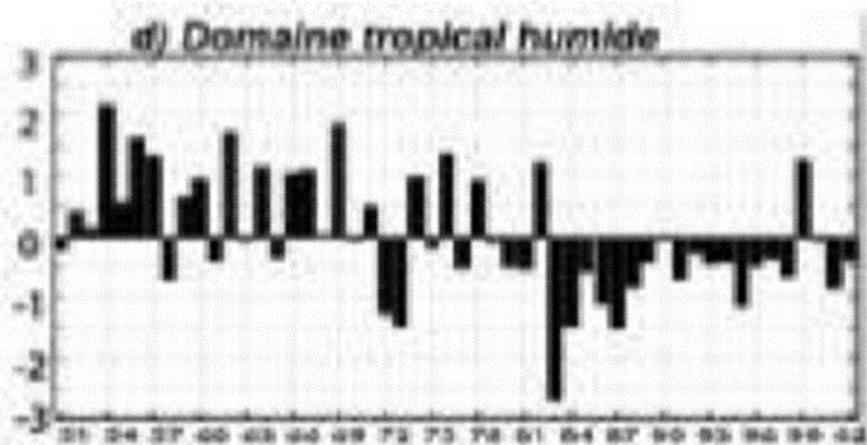
211. Particularities of the climates of the project intervention areas

212. The western highlands and the periphery of Fungom-Kimbi National Park are characterized by annual rainfall of 1,800 mm, a long rainy season (from March to November) and a short dry season. The average monthly temperature remains constant during the year, around 24 ° C. The monthly thermal difference does not exceed 5 ° C but above 1,800 meters above sea level, night temperatures can drop to 0 ° C. Over the past six decades, rainfall has decreased by around 2.5% per decade and periods of drought have intensified.

213. FIGURE 2: AVERAGE RAINFALL AND TEMPERATURE (FUNGOM KIMBI AREA) SOURCE (BIOCLIM DATA 1960-1990)



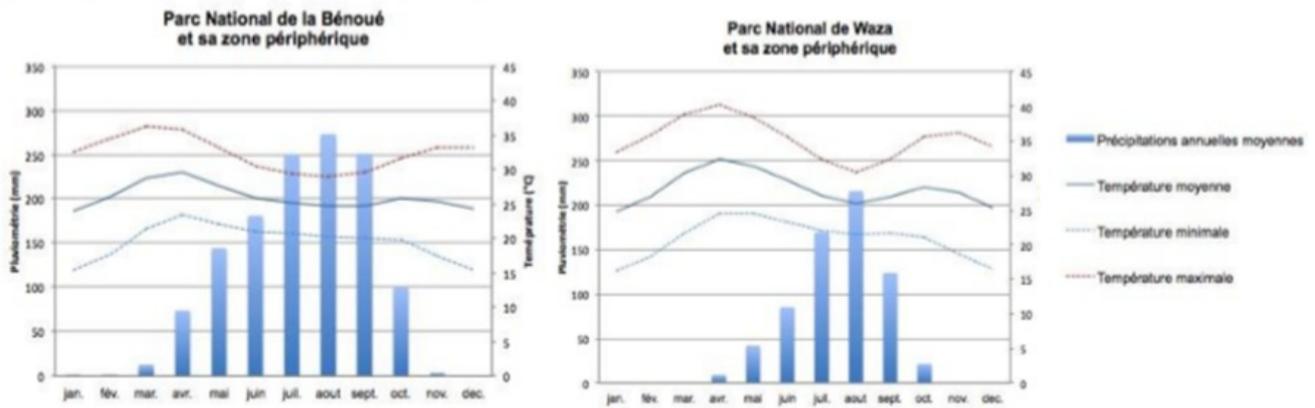
214. RAINFALL INDEX FROM 1951 TO 2002 (FUNGOM-KIMBI AREA)



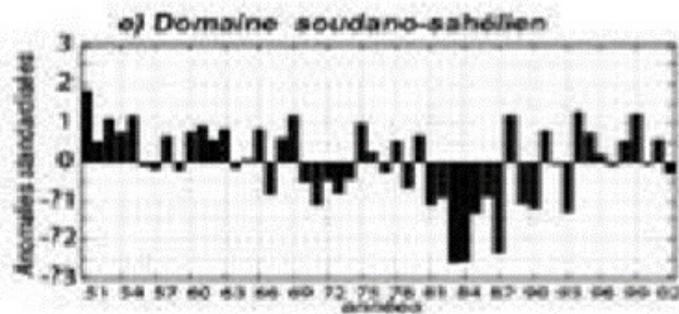
215. In the peripheries of the Waza and Bénoué national parks, respectively in the Far North and North regions, the rainfall gradient from North to South ranges from 500mm to 1000mm and annual precipitation is concentrated by July to October. The temperatures are around 28 ° C with very significant thermal differences of around 7.7 ° C. These areas have been greatly affected by the decrease in precipitation over the past six decades, with 4.1% per decade.

216. FIGURE 3: AVERAGE RAINFALL AND TEMPERATURE (AREA OF BENOUE AND WAZA PARKS)

217. SOURCE (BIOCLIM DATA 1960-1990)



218. FIGURE 4 : RAIN INDEX FROM 1951 TO 2002 (AREA OF BENOUE AND WAZA PARKS)



219. The country underwent, over its entire territory, an average temperature increase of 0.7 ° C between 1960 and 2007.

220. All of these changes have favored, over the last decade, the events extremes such as: (i) lengthening the duration of dry seasons with more intense droughts; (ii) increased evapotranspiration due to the rise in temperature, resulting in more severe storms; (iii) the intensification of extreme floods as in 2011 causing 103 deaths in the Sudano-Sahelian zone and; (iv) mass movements. These are all phenomena that directly impact the environmental, social and economic conditions of the different regions.

Trends and characteristics of the rainy seasons.

221. For the western highlands and Fungom-Kimbi National Park, the return of the heavy rainy season takes place every fifteen years, whereas it is ten years in neighboring areas. Likewise, the return of light rain seasons is every ten to fifteen years instead of six to ten years in the surrounding areas. The park is therefore not frequently impacted by extreme rain events. It is located in an enclave where annual rainfall tends to decrease, thereby reducing the supply of surface water and groundwater. The management of these resources must be optimized by strengthening the phenomena of water retention and infiltration. Finally, the slight anticipation of rainy periods causes a shift in crops and likely impacts on yields.

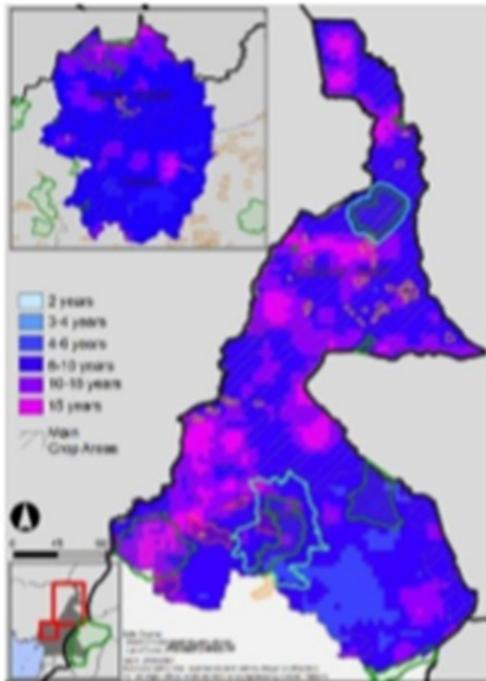
222. For the North and the Bénoué National Park, the return of the seasons of heavy and light rain is every six to ten years, highlighting a fairly frequent return of extreme events which reinforces the problem of food security. Adaptation actions must be implemented in order to reduce the problems of erosion, soil degradation and loss of yield due to drought. In addition, a negative trend is observed for annual rains, reinforcing the phenomenon of drought and problems of food insecurity. Finally, the start of the rainy season is delayed, leading to destabilization of crop cycles and likely yield losses.

223. For the Far North and Waza Park, the return of the seasons of heavy and light rain is every six to ten years, highlighting a fairly frequent return of extreme events, which reinforces the problem of food security. and has consequences for erosion, land degradation and drought. In comparison with the northern zone, there is no tendency to decrease annual rains, the rainfall is already very low there. Finally, the start of the rainy season is anticipated in the west and delayed in the east of the park, causing a spatial shift in crop cycles and impacts on yields.

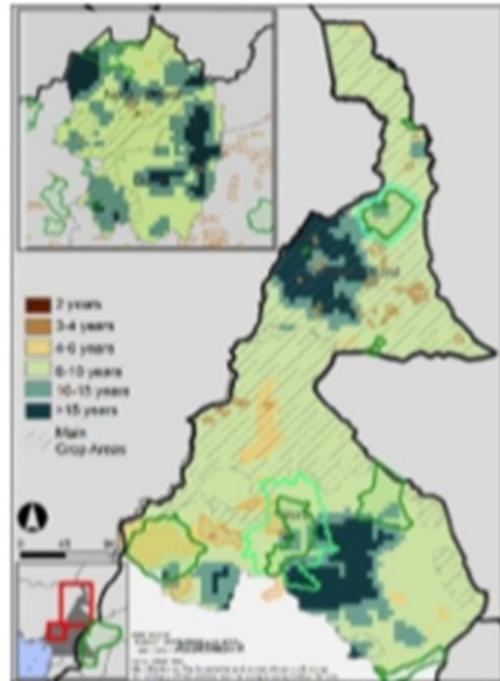
224. The analysis of bioclimatic data defines the Far North and North areas as primarily affected by current trends in climate change in relation to food insecurity and the sustainable management of natural resources

225. Figure 6: Cameroon - Extreme-North, North, North-West and West Regions (Calculated Over The Last 20 Years)

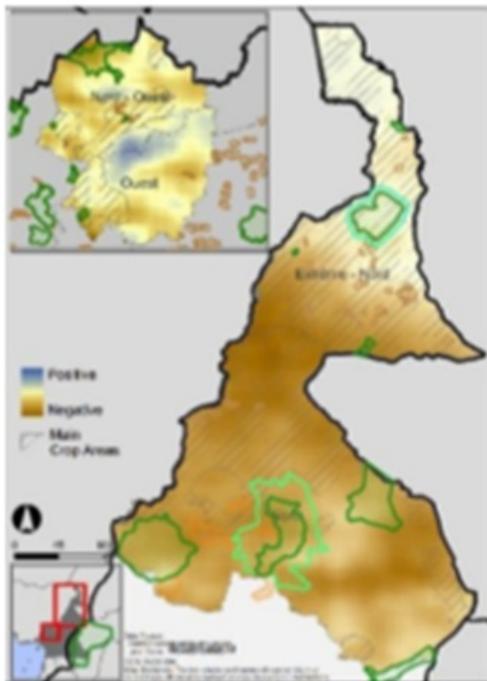
RETURN PERIOD OF SEASONS OF HEAVY RAIN



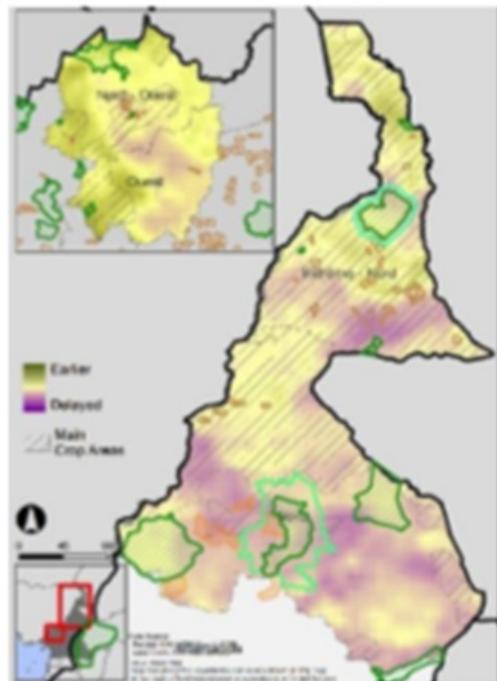
RETURN PERIOD OF SEASONS OF LIGHT RAIN



TRENDS IN ANNUAL RAIN



TRENDS IN EARLY RAIN SEASONS

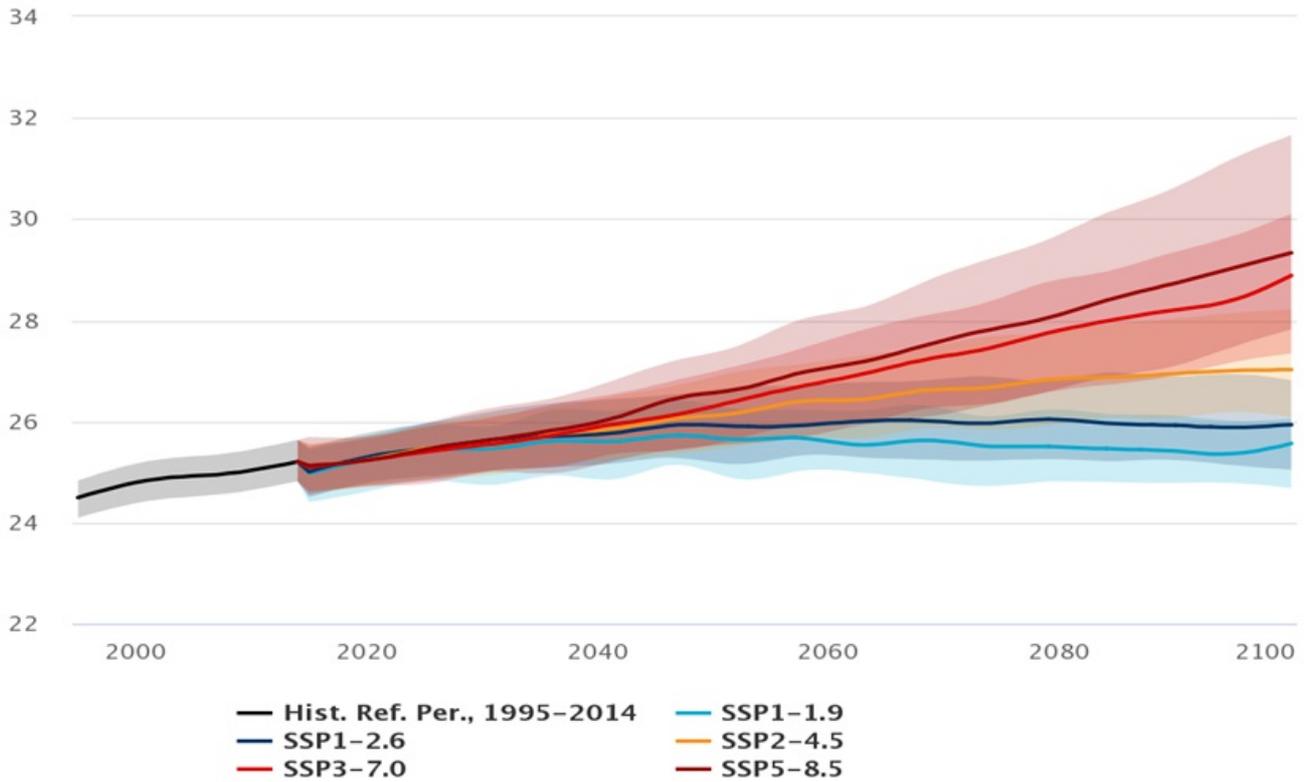


Evolution of the historical record for Cameroon. 1991-2020 under RCP 8.5

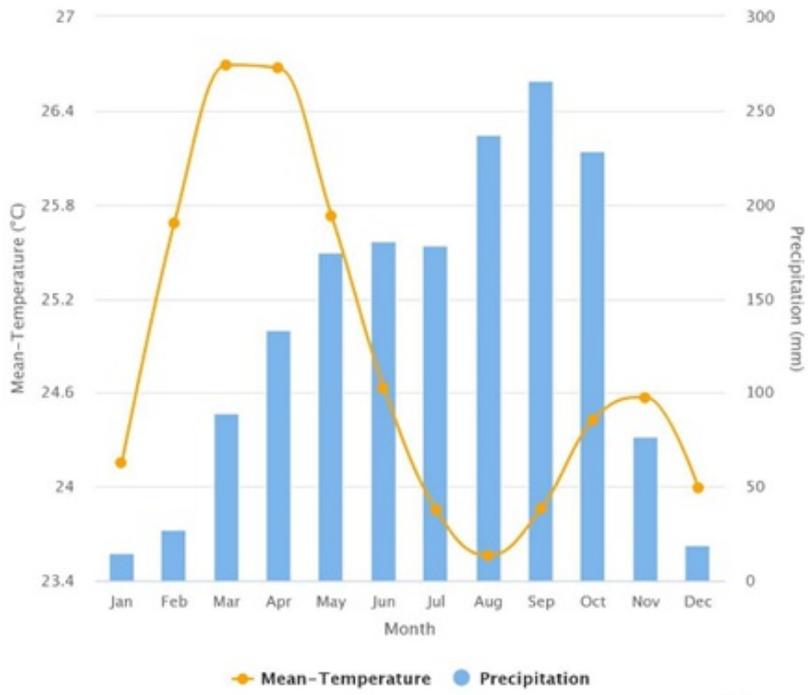
Cameroon has one main rainy reason that lasts from May-November when the West African Monsoon brings moist air over the country from the Atlantic Ocean. The peak rainy months correspond with the lowest average temperatures of the year. The Southern

Plateaus experience two shorter rainy seasons during May-June and October-November. Cameroon's dry season lasts from December-April and corresponds with the highest average temperatures of the year during the latter part of the season in the months of February-April. The southern part of the country is characterized as humid and equatorial with temperatures ranging from 20-25°C (depending on altitude) and the wettest regions receiving more than 400 mm of rainfall per month. Northern Cameroon (north of 6°) is semi-arid and dry with temperatures ranging from 25-30°C. This portion of the country receives less than 100 mm of rainfall per month.

Projected Mean-Temperature Cameroon; (Ref. Period: 1995-2014), Multi-Model Ensemble

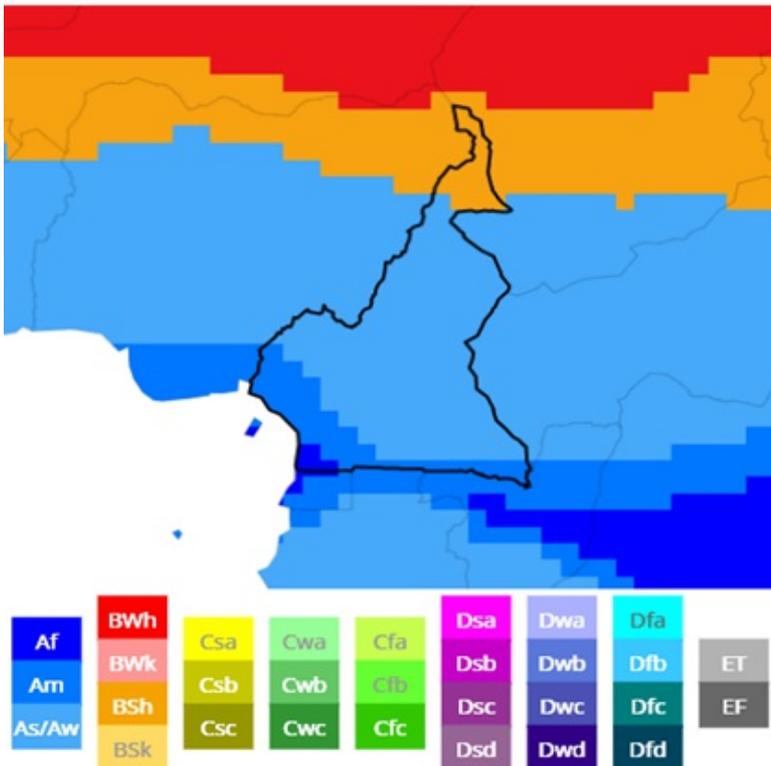


Monthly Climatology of Mean-Temperature and Precipitation in Cameroon from 1991-2020

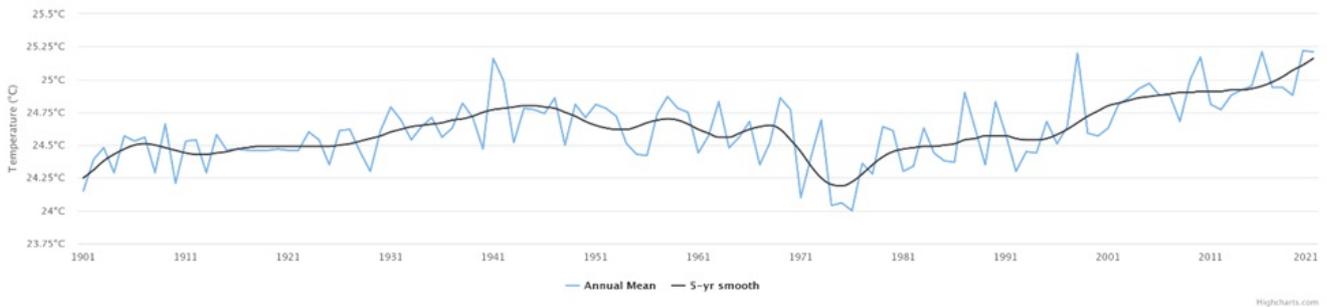


Highcharts.com

Köppen-Geiger Climate Classification, 1991-2020



Observed Average Annual Mean–Temperature of Cameroon for 1901–2021



Source , World bank 2022

Precipitations projections under RCP 8.5 and Coupled Model Intern comparison Projects (CMPI 6) in all regions in Cameroon by 2080.

RCP 8.5 and Coupled Model Intern comparison Projects (CMPIs 6)

Using RCP 8.5 and the CMPIs6, the [Regional climate model](#) , Precipitation will continue to increase in the next 60 years in all region except in the extreme north and North of the country. The rainfall intensity will contribute to groundwater recharge and availability for irrigation and aquaculture for all targeted areas in the table below (period 2020-2080). It shows a decrease of rainfall in the extreme north while for the rest of the country the precipitation will continue to increase. Data presented in the CMIP6 derived from the sixth phase of the CMPIs.

	Units: %	2020-2039				2040-2059				2060-2079				2080-2099			
		DJF	MAM	JJA	SON	DJF	MAM	JJA	SON	DJF	MAM	JJA	SON	DJF	MAM	JJA	SON
SSP1-1.9	Country: Cameroon	-9.15 (-52.36,93.00)	1.88 (-12.97,16.72)	1.88 (-5.99,8.63)	4.17 (-7.33,17.29)	-11.95 (-49.90,63.86)	2.42 (-11.13,21.67)	0.32 (-9.70,6.57)	3.20 (-12.29,14.34)	-11.69 (-51.53,81.70)	0.33 (-14.53,31.27)	0.22 (-10.35,7.13)	1.89 (-15.44,12.03)	-13.33 (-55.25,76.88)	-0.76 (-17.37,16.61)	-0.58 (-12.75,5.70)	0.12 (-16.95,10.00)
	Highest Extrême - Nord	-48.42 (-90.30,251.24)	0.06 (-32.65,27.58)	7.41 (-5.44,21.51)	4.78 (-20.28,61.53)	-15.02 (-90.30,158.15)	10.56 (-18.54,66.42)	3.39 (-9.72,11.67)	5.52 (-36.10,49.07)	-28.33 (-90.30,69.08)	-3.93 (-43.42,63.92)	3.43 (-7.19,10.55)	-1.22 (-36.91,27.44)	-43.68 (-90.17,161.04)	0.33 (-34.10,47.98)	0.54 (-11.32,14.96)	1.44 (-42.03,30.04)
	Lowest Adamaoua	-7.82 (-74.14,83.80)	2.99 (-13.10,19.21)	1.13 (-3.35,7.03)	5.09 (-9.71,11.88)	-24.94 (-72.48,37.52)	2.04 (-14.84,21.83)	0.82 (-5.16,6.84)	1.90 (-14.76,12.62)	-8.15 (-63.37,110.23)	1.56 (-14.86,51.92)	-0.24 (-6.65,6.69)	-0.25 (-16.89,10.69)	-16.91 (-76.20,58.07)	-1.24 (-18.64,16.66)	-0.35 (-9.71,6.11)	1.54 (-18.18,8.91)
SSP2-4.5	Country: Cameroon	15.96 (-39.85,131.05)	2.30 (-11.16,19.77)	1.48 (-5.47,7.48)	11.20 (-3.65,33.28)	21.81 (-42.41,162.66)	2.85 (-10.95,24.36)	3.12 (-5.50,10.60)	13.79 (-3.69,41.77)	24.41 (-38.54,150.57)	3.14 (-17.12,24.45)	3.58 (-6.36,10.79)	16.95 (-6.26,41.15)	12.37 (-48.92,148.84)	2.81 (-15.24,21.25)	3.54 (-7.47,13.10)	17.52 (-3.46,51.62)
	Highest Nord	36.39 (-82.51,336.47)	2.41 (-15.78,27.50)	2.63 (-3.54,7.87)	15.85 (-4.30,51.01)	56.71 (-72.93,355.32)	4.03 (-13.19,53.42)	4.21 (-3.02,11.28)	22.06 (-6.96,65.11)	51.65 (-65.43,353.51)	2.21 (-24.34,31.17)	3.90 (-6.43,12.67)	26.31 (-11.16,60.65)	41.10 (-79.63,342.55)	1.59 (-23.41,30.93)	3.24 (-5.18,14.13)	24.93 (-3.83,70.21)
	Lowest Sud	4.40 (-10.46,26.30)	3.21 (-3.47,8.54)	-0.49 (-7.19,5.64)	3.74 (-3.38,9.99)	8.73 (-14.32,28.53)	2.73 (-8.02,8.56)	0.24 (-7.47,8.37)	4.64 (-1.28,11.59)	6.19 (-14.59,22.54)	3.74 (-10.00,11.25)	1.43 (-8.02,8.22)	7.34 (-1.48,15.59)	4.82 (-15.97,19.58)	3.51 (-8.60,10.84)	1.41 (-11.78,11.34)	6.53 (-1.07,16.44)
SSP3-7.0	Country: Cameroon	16.28 (-41.03,133.12)	4.35 (-7.39,24.98)	1.24 (-5.39,9.04)	6.30 (-4.84,18.37)	24.61 (-41.65,153.84)	6.06 (-9.09,53.35)	2.66 (-7.26,13.20)	13.96 (-3.52,37.99)	30.50 (-44.98,171.01)	4.76 (-11.37,35.74)	2.60 (-12.55,15.10)	22.74 (-6.47,55.15)	41.32 (-36.34,305.83)	7.80 (-14.98,52.14)	1.78 (-15.84,17.43)	30.78 (-0.62,73.69)
	Highest Extrême - Nord	25.41 (-89.13,284.18)	14.05 (-11.13,97.87)	8.95 (-4.82,21.83)	10.18 (-12.59,57.76)	24.15 (-88.29,246.78)	16.39 (-21.51,199.97)	12.21 (-3.13,31.00)	32.06 (-9.48,112.65)	79.42 (-82.05,480.44)	9.32 (-17.84,84.42)	16.93 (-2.37,41.80)	53.28 (-3.75,177.07)	17.56 (-65.00,273.85)	18.99 (-33.47,117.28)	18.71 (-1.00,47.79)	82.53 (14.00,245.77)
	Lowest Sud	4.92 (-11.21,23.41)	2.23 (-3.72,7.28)	-0.86 (-6.84,6.37)	1.74 (-2.55,8.36)	11.51 (-13.10,30.51)	3.25 (-5.47,10.18)	-0.94 (-9.70,7.70)	5.43 (-4.07,11.96)	11.82 (-22.15,35.58)	2.21 (-9.99,11.45)	-2.79 (-20.35,7.95)	4.63 (-8.53,14.18)	15.75 (-21.50,49.22)	3.41 (-13.51,17.50)	-8.07 (-27.01,10.94)	4.51 (-11.73,16.96)

Source: (World Bank Group, Climate Change Knowledge Portal, 2022)

Natural Resources Management

226. The terrain in Cameroon is characterized by:

- The Western highlands which form a chain of mountain ranges, running from South-West to North in a circular arc called the Cameroonian Ridge and extending from the still active volcanoes of Mount Cameroon (4,095 m) in the South-West, from Oku (3,008 m) in the North-West to the Mandara Mountains (2,050 m) in the Far North;
- The Central and Eastern lowlands: the Mamfé basin (South-West), the Bénoué basin and the Northern plain.
- The plains: southern Cameroon, with an average altitude of 650 m and the Adamaoua - the water tower of Cameroon - whose average altitude is 1,000 m and rises up to 2,650 m.

227. The geographical position of Cameroon makes the country one of the most diversified in sub-Saharan Africa on an agro-ecological level. We distinguish from North to South: (i) the Sudano – Sahelian zone (provinces of North and Far – North); (ii) the Guinean high savannah zone (Adamawa province and the departments of Mbam, Lom and Djerem in the Center and the East

respectively); (iii) the Western highlands area (western and northwestern provinces); (iv) the humid forest zone with single-mode rainfall (Littoral and South-West provinces); (v) the forest area with bimodal rainfall (central, southern and eastern provinces). More than 40% of the country's surface receives more than 3,900 mm of rain per year.

228. Figure 7: Ecological Areas of Cameroon



229. Source: Minepat: Atlas National de Développement Physique Du Cameroun

230. Within the Sudano-Sahelian area:

- Waza Park is located in plant formations: (i) thorny steppes in the plain area of Diamaré, a former area for receiving migrants, which is now a departure area for migrants; (ii) vast meadows periodically flooded or "Yaeres" on the eastern edge of the park, marked by a wealth of biodiversity and representing an essential agro-pastoral area of the region;
- The Bénoué Park is located in vegetal formations of wooded Sudanese savannas and Sudanese dry land forests.

231. Within the Western Highlands area, the new Fungom-Kimbi National Park is located at the level of "Grassfields" whose herbaceous layer is dominated by *Pennisetum purpureum* and *Imperata cylindrica* and the woody cover is heavily anthropized.

232. Surface water resources

233. Nationwide surface water resources are 268 billion m³. Cameroon has a dense network of rivers spread over five hydrological basins: (i) Lake Chad basin, (ii) Niger basin, (iii) Congo basin, (iv) Coastal river basin.

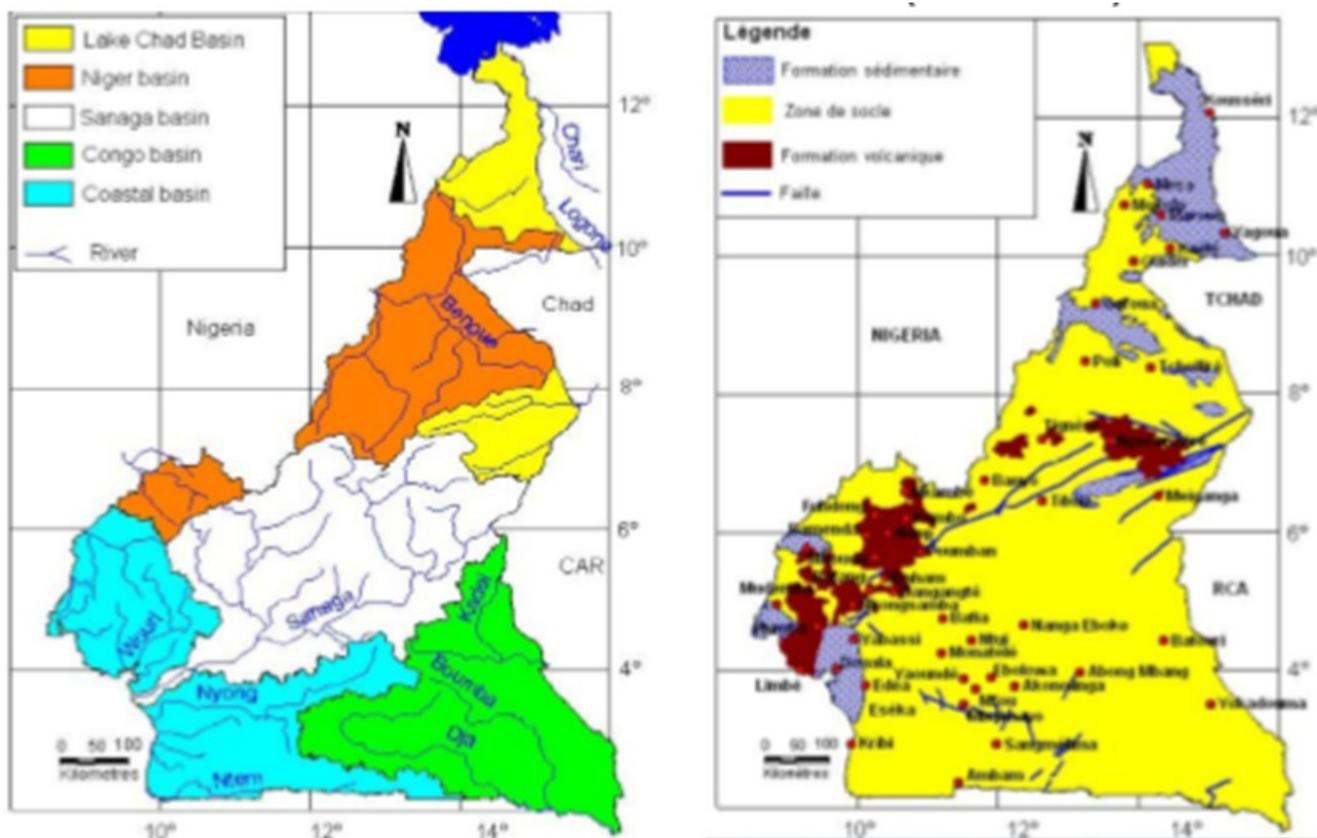
234. Far North and North regions. They are subjected to a Sahelian tropical type diet, with brutal annual floods and very prolonged low flows. This phenomenon is locally very important for flood crops and for agro-pastoral activities. The outskirts of Bénoué National Park are crossed by rivers to the west, Mayo Salo and Mayo Farda, and the Bénoué River to the east. That of Waza National Park is crossed to the west by Mayo Rando and Mayo Motorsolo and to the east by its flooded plains or Yaéré. Water storage facilities such as that of Maga and the dike along the Logone River, in the Far North, have enabled the installation of gravity irrigation of rice paddies downstream on nearly 5,600 hectares^[1]. But they also contributed to the hydro-ecological and socio-economic dysfunction of downstream yaeres, by reducing the inputs during the rainy season. The decreases in rainfall and the supply of fertile silts accentuate this phenomenon with the following consequences: (i) the reduction of flooded areas by 60% (ii) displacement of the population; (iii) a sharp drop in the productivity of pastures, recession agriculture and fishing activities and; (iv) the reduction in the carrying capacity of wildlife and the increase in conflicts.

235. North West region. It is considered as the "second water tower" of Cameroon, thanks to the ecosystems and the local hydrographic system. But mismanagement of resources, deforestation of watersheds and the clearing of gallery forests and raffia forests at the bottom level have greatly contributed to reducing the water retention capacity of the soil, causing problems of water

availability. The Kimbi-Fungom National Park is located on the more upstream part of the Niger basin, and is therefore of fundamental importance in the hydrographic functioning of the basin.

236. Surface water is primarily mobilized for pastoral and irrigation activities. In regions where water is scarce, the underground resource is also exploited. Despite the existing analysis structures, the quality of the resource has been very little monitored for several decades and does not allow its good management.
237. A major concern in terms of hydrological ecosystems is to channel a minimum of runoff water, preserving and restoring the water supply. These aquatic ecosystems are very rich in terms of biodiversity and need to be protected. Many agro-pastoral activities depend on the proper recovery of these ecosystems, as for the "Yaeres" of the Far North.
238. This resource is directly linked to that of surface water and its characteristics. The availability of this water is estimated at 56 billion m³ and represents 21% of surface water resources. Most of Cameroon's groundwater resources are contained in three sedimentary basins and a basement area.
239. The Lake Chad sedimentary basin covers an area of 19,800 km² in Cameroon. The hydrogeological formations of the basin are: (i) the aquifer of the quaternary terrains made up of alluviums - the water table is of very great importance in the Chad basin for local activities; (ii) the upper Pliocene sands of 80 to 300 meters deep, gushing in the northern part; (iii) and the aquifer of the sandy terminal continental between 300 and 500 m deep, exhibiting artesianism in the Far North. The installation of pastoral hydraulic infrastructure in the periphery of Waza Park will be carried out in connection with the upper Pliocene sands.
240. No work has been done to quantify the groundwater reserves of each aquifer. Hydraulic facilities and bioclimatic conditions reduce the volume of floods in the Logone plain and have a definite impact on the recharge of the quaternary aquifer, which is the main source of water for the populations and livestock of the plain in season dried.
241. The saturation of quartz and calcite resources and the high content of nitrates (1.5 to 29 mg / l) and chlorides (29 to 182 mg / l), partly bear witness to anthropogenic pollution.
242. The Bénoué sedimentary basin covers an area of 800 km². It consists of an aquifer in the Cretaceous deposits and aquifers in the Quaternary alluvium. The surface aquifers are small, but are essential for rural domestic uses. These sources are fed by direct infiltration and by surface flows, it is favored by soil cover and its preservation. The waters are characterized by their alkalinity with an acid to neutral pH (6.4 to 7.3) and a high calcium content (from 122 to 149 mg / l).
243. The Socle area occupies almost 90% of the territory's surface, with a water volume of around 15.4 billion m³. It is composed of two types of superimposed aquifers: (i) an aquifer of continuous overlying alterations and; (ii) an aquifer of discontinuous fractures and cracks. Groundwater recharge is carried out either by direct vertical supply by infiltration of precipitation and runoff water, or laterally from the banks of watercourses through cracks and diaclase.
244. The various national parks of the Project and their peripheral zones are located directly above these basins. They thus play an essential role in the recharge of aquifers by vertical recharge.

Figure 8: Hydrological Pools of Cameroon (source: Olivry 1986 – left) and Figure 9: Main hydrogeological formations of Cameroon (source: Pangire – right)



245. [Regional climate model](#) projections for precipitation displayed as 20 year running mean. The line represents the [ensemble mean](#) while the shaded area represents the model spread. The projections are based on the [emission scenario RCP4.5](#).

246. Forest Resources

247. Forests cover 21.2 million ha, or 45% of the national territory. The national forest estate represents 37% of Cameroon's surface area. In 2011, 46% of the forest estate was allocated to production forests, 42% to protected areas, 6% to community forests, 5% to communal forests and 1% to the sale of timber.

248. This resource represents an important economic lever for the development of Cameroon, with a turnover of 327 billion CFA francs for the timber sector alone. It also represents one of the most important reserves of biodiversity, and offers many ecosystemic services including the exploitation of non-timber forest products which is still poorly developed. This resource is subject to deforestation at a net annual rate of around 1% [2], considering all the wooded formations in the territory, i.e. around 220,000 hectares per year. The annual net annual deforestation rate of dense forests in Cameroon is estimated at 0.14% [3], which is the second highest in the Congo Basin, after the Democratic Republic of Congo with 0.2%, but remains low [4]. Alongside deforestation, forest degradation appears to be the most widespread phenomenon in Cameroon. The 2003-2004 statistics estimate that 25% of Cameroon's forests are undisturbed [5].

249. Far North region: Sudano-Sahelian zone. The herbaceous and woody species of the savannah have multiple uses but the production of fuelwood and charcoal, stimulated by strong urban demand, constitutes the most important form of exploitation. The overexploitation of these resources has induced (i) a strong degradation of the plant cover (loss of 18,880 ha for the North region alone over the period 2001-2014), (ii) a scarcity of resources, (iii) the modification of ecosystems and (iv) a significant loss in biodiversity. Logging constitutes, in its current form, one of the most disruptive factors for the environment and a real threat to the savannah ecosystems in North Cameroon. It does not offer a sustainable economic opportunity for the populations. Aerial grazing is also a stressor of the plant cover, especially when it is practiced by pruning (for cattle / sheep).

250. Northern region. The phenomenon of deforestation in peripheral areas of the Bénoué national park is omnipresent. It has a negative impact on the preservation of the neighboring protected area. Land pressure and degraded soil fertility are pushing people to clear new land and is a major cause of deforestation. The North region is a pioneer front where migrants from the Far North regions settle at a significant rate, even in the parks. The management of community forests in these areas would encourage: (i) sustainable management of resources in the peripheral area; (ii) conservation and restoration of the ecological balance of the peripheral area and the protected area and; (iii) economic support for populations through the valuation of ecosystem services.

251. North West region. There is very little forest left in its natural state with the exception of inaccessible areas and sacred forests. Numerous predominantly eucalyptus, pine or cypress plantations cover nearly 30% to 40% of the firewood needs in the region, but deplete the soil, dry up water sources and reduce biodiversity. Agroforestry practices based on endogenous species are

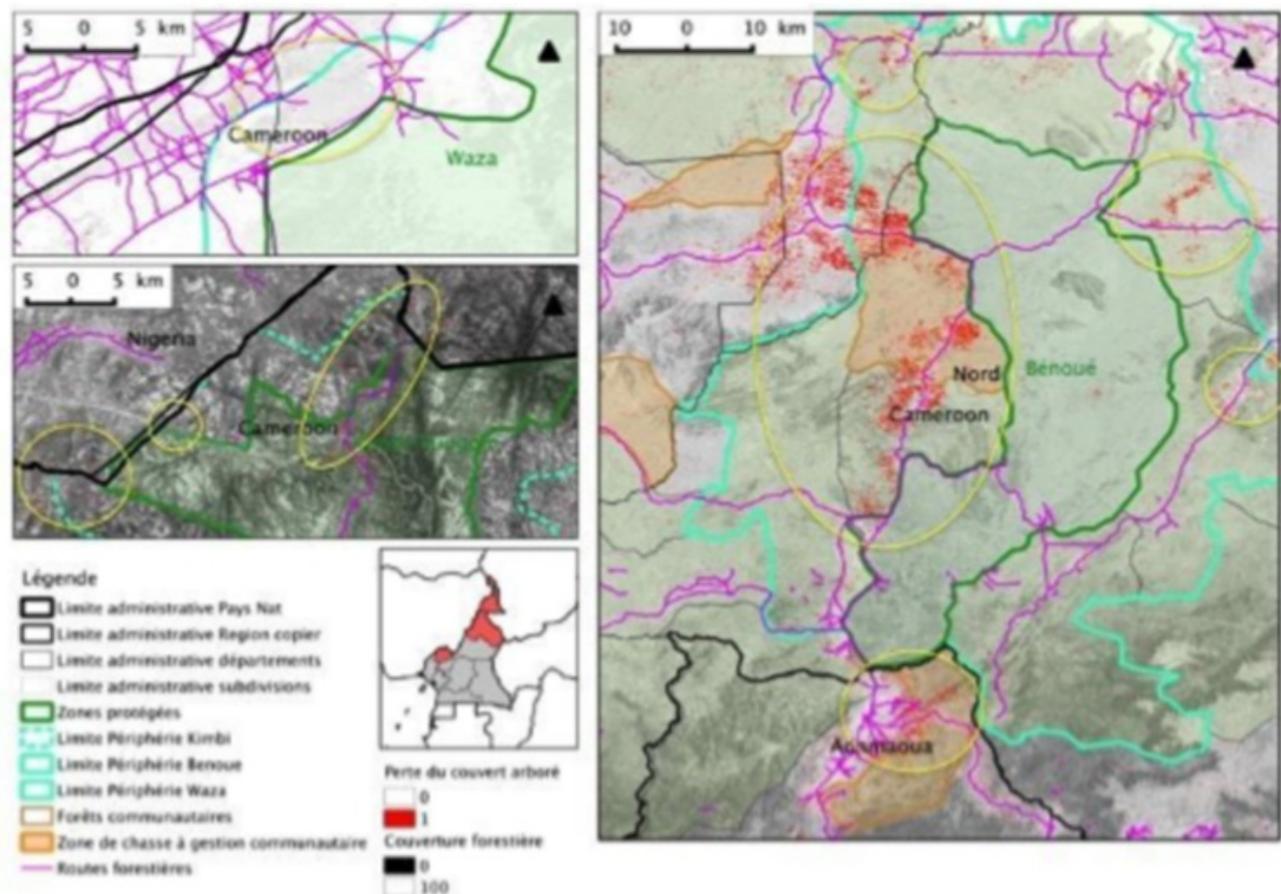
being implemented in an attempt to restore a more sustainable balance. Kimbi-Fungom Park is still a preserved area of this region, even if it faces cross-border anthropogenic pressures, such as deforestation, which jeopardize the conservation of border ecosystems.

252. Non-wood forest products. Besides timber, forest resources provide other essential products to meet the needs of local communities. In this context, the picking of leaves, fruits, exudates, bark from certain species, contributes to food security and the generation of monetary income for the poorest households, while raising awareness of sustainable management and the preservation of these resources.

253. Several products are already valued in this area:

- in the Far North with gum arabic (*Acacia seyal*, *Acacia senegalensis*), baobab leaves (*Adonsonia digitata*) and fruit and leaves of balanites (*Balanites aegyptiaca*);
- in the North, the shea tree (*Butyrospermum paradoxum*), the fruits and leaves of balanites (*Balanites aegyptiaca*) and the fruits of cashew trees (*Anacardium Occidentale*);
- in the North West with wild mango (*Irvingia gabonensis*, *Irvingia wombulu*), Njangsang (*Ricinodendrum heudelotti*) and the bark of the African plum (*Prunus Africana*).

254. Figure 10: Loss of Coverage Sported in Study Areas And Potential Deforestation Areas



255. Source: Global Forest Change

Biodiversity

256. Richness of protected areas. Protected areas are the major areas of biodiversity concentration. They are home to around 90% of the country's animal species, 95% of the plant species, almost 65% of the habitats and 80% of the country's ecosystems. They are divided into national parks (60%), wildlife reserves (14%), sanctuaries (10%), zoos (10%) and ecological reserves (10%). They cover around 3.7 million hectares. There are 72 protected production areas or hunting zones (47 hunting zones and 25 community hunting zones) and cover 5.7 million hectares, or 12% of the national territory. Community forests have boomed, reaching 301 sites in 2011 and a cumulative total of almost one million hectares.

257. Cameroon's policy has strengthened the presence of protected areas by doubling their number between 2000 and 2011 and continuing to support their creation. The establishment of the Kimbi-Fungom park in 2015 is proof of this. The government has also put in place measures to secure animals following poaching of elephants in Bouda Ndjida in 2012, by adopting an Extreme Emergency Plan to combat poaching on March 23, 2013 (PEXULAB).

258. Ecosystems. The northern intervention area of the Project is dominated by the North Savannah ecosystem (i) interconnected with border countries and their protected areas, (ii) presenting a hydrographic network essential to local populations and fauna, (iii) characterized by a diversity of fauna, flora and wetland ecosystems, (iv) and symbol of refuge for large mammals. The North West region is located within a mountain ecosystem, representative of a high rate of endemism.

259. Pressures on protected areas and biodiversity. Despite the efforts made, the protected areas have deteriorated: (i) 137 species are considered critically endangered, 242 endangered, 397 vulnerable, 142 almost threatened and 2017 less threatened. These endangered species are mainly present in forest areas, savannas and wetlands^[6]. The reasons are mainly (i) Modification and degradation of habitats, (ii) Degradation of forest formations, (iii) degradation of natural resources, water and wetlands, (iv) Desertification, (v) and the impact of climate change.

260. ^[6] Site internet de la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature : <http://discover.iucnredlist.org/discover>

Waza National Park and its peripheral zone

261. The Waza National Park was created by decree n° 71 of March 24, 1934, under the name of hunting reserve "Zina-Waza" then was erected in Waza National Park by decree n° 120 / SEDR of 05 December 1968. This area was also registered as a biosphere reserve in 1982, and was classified as a UNESCO World Heritage site on April 18, 2006. Finally, the eastern flood plain of the Park was classified as a site RAMSAR in 2006.

262. The park is a refuge (i) for the large mammals of the North Savannah ecosystem and (ii) for waterbird species with the flood plain to the east of the park and (iii) is an essential place development of fish species.

263. Besides the anthropic pressures on the flora and the significant deforestation, the park faces (i) anthropic pressures on the fauna in the form of poaching, conflicts between the fauna and the residents for grazing and water resources and conflicts of use with fishermen and breeders due to the creation of canals, (ii) to the reduction of ecotourism, and therefore of its means of operation, due to the security situation and (iii) climatic pressures.

264. Bénoué National Park and its peripheral zone

265. The Bénoué wildlife reserve was created on November 11, 1932 to then become a National Park with Decree No. 120 of December 5, 1968. It was then classified as a UNESCO Biosphere Reserve in 1981. The limits of the eight hunting interest zones (ZIC) adjoining the national park were defined in Order No. 0580 of August 27, 1998.

266. The vegetation of the Bénoué National Park and its surroundings is of the Sudano-Guinean type characterized by wooded / wooded savannas and grassy savannas^[7]. More than 26 species of large and medium mammals have been identified, the most represented of which are Buffon's cobes, cynocephali, hartebeest, ourébis, hippotragues. This park is essential for the movement of large mammals within the network of protected areas and the northern savannah ecosystem. The avifauna includes more than 306 species. The large hydrographic network focused on the Bénoué River includes a varied range of fish species.

267. Besides the anthropic pressures on the flora and the significant deforestation, the park faces (i) strong pressures on the wildlife corridors which have almost all disappeared today, (ii) to gold panning, (iii) to poaching and the sale of bushmeat, (iv) to the pressures generated by the multitude of conflicts between migrants, the local population, transhumant pastoralists, wildlife and park conservationists.

Kimbi-Fungom National Park and its peripheral zone

268. The Kimbi wildlife reserve was created in 1964, and represented 5,625 ha^[8]. Decree No. 2015/0024 / PM of 3 February 2015 delimits and formalizes the creation of the Kimbi-Fungom National Park of 95,380 ha, IUCN II category, uniting both the former Kimbi Wildlife Reserve and an entire highland area to the west, called Fungom.

269. Kimbi-Fungom National Park is very important in terms of the representation of endemic species in the North West region as well as in terms of the diversity of diurnal primates. In fact, within Kimbi-Fungom National Park, seven species of monkeys have been seen and heard (*Cercopithecus nictitans*, *Cercopithecus mona*, *Cercopithecus preussi*, *Cercopithecus erythrotis*, *Papio Anubis*, *Chlorocebus Tantalus*, *patas Erythrocebus*). Another monkey, which is said to breed in the southern part of the region, has the physical characteristics of *Mandrillus leucophaeus*. Four of these species are listed on the IUCN Red List: a vulnerable species (*Cercopithecus erythrotis*), two endangered species (*Cercopithecus preussi* and *Pan troglodytes*) and a critically endangered species (*Gorilla diehli*).

270. In the study area, the low demography causes low anthropogenic pressures on biodiversity. However, there are pressures linked to (i) the cross-border deforestation activities carried out by communities from Nigeria and (ii) the pressures linked to the introduction of herds of pastoralists to the east of the park, leading to conflicts of use between wildlife and herd animals.

271. Poaching still takes place on an embryonic scale. There is a need to consider immediate intervention before wildlife crime prevails, thereby helping to decimate this wildlife potential.

272. The delimitation of the intervention area was defined according to the following criteria:

- Waza National Park. The Intervention Zone extends over a 5 km ring around the Waza National Park, including the areas where community forestry initiatives are underway. It thus integrates the definition of the partial use area (assimilated to the

- peripheral area, by Saleh in 2011) for the Waza park as well as the community forests being created located south of the park.
- Bénoué Park. The project intervention area extends over a 20 km ring around the park which includes community-managed hunting areas (ZIC / GC) n ° 1 and n ° 4 and peripheral hunting areas of interest (ZIC) defined as protected area by decree;
- Kimbi-Fungom Park. No zoning is defined for the peripheral zone of the Park. A 10 km ring around the national park was considered to be an intervention area.

c. Climate change mitigation

273. The environmental risk category of this project has been classified as high due to future investments on groundwater extraction in the Far North region due to its low surface water availability but important groundwater availability. In view of the potential negative impacts on the sites, which may be irreversible, preventive and mitigation measures are proposed.
274. The proposed mitigation measures constitute the basis for the development of an Environment and Social Management Plan (ESMP) and provide guidance for Environmental Impact Assessment (EIA) if required for all future sub projects. For sustainability of interventions, environmental education and climate adaptation measures will be a key output of training offered to extension workers and farmers.
275. In other regions, the potential negative risks and impacts on human populations or the environment are unlikely to be significant and are therefore considered moderate given that they can be mitigated. Potential risks that can trigger the following SECAP E&S standards are :

2.3 Target group profiles

276. The PDEA is positioning itself for better visibility of aquaculture in the implementation of the national development strategy (SND 2020-2030) and the cooperation program between IFAD and Cameroon (COSOP 2019-2024). In doing so, its action will help improve livelihoods and impact poverty in rural Cameroon, the incidence of which it will ultimately help to reduce by 66 to 60 percent.

A. Development objective and expected impacts.

277. The development objective of the program is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain with the main impacts expected after a 7-year cycle (2023-2029):
278. (i) The increase in annual aquaculture production, which will reach 25,000 tonnes thanks to improved yields following the adoption of efficient, resilient and environmentally friendly production practices;
279. (ii) The increase in incomes and profits affecting 50 percent of aquaculturists promoted through the massive integration of aquaculture entrepreneurs in the different market segments and the promotion of inclusive productive partnerships;
280. (iii) The creation and development of approximately 2,200 entrepreneurial initiatives occupying approximately 8,600 promoters in individual and collective jobs, including through income-generating aquaculture activities. These initiatives involve 40 percent women and 50 percent young people;
281. (iv) The significant development of the financial intermediation activity with the development of financial services and the development of the aquaculture credit portfolio of around 3.5 million USD at the end of the program cycle;
282. (v) The establishment of a sustainable system for the supply of efficient and resilient inputs guaranteeing the availability of genetic material and appropriate, quality and affordable feed for aquaculturists;
283. (vi) The development of sustainable and resilient infrastructure as well as the promotion of aquaculture equipment and the management of aquaculture operations that respect environmental and climate standards;
284. (vii) Improved diet diversity 30 Percent of supported households, of which 1,500 also receive targeted support to improve their nutrition.

B. Intervention area

285. The PDEA will intervene in rural and peri-urban areas conducive to aquaculture activity in five regions, including the three PPEA regions: Centre, Littoral and South, plus two new ones: Far North and West^[1]. The area is mainly centered on the Lake Chad basin and drained by the Chari, Logone, Sanaga, Noun, Wouri, Nyong, Dibamba rivers with their network of tributaries, as well as many other waterways. It represents 40 percent of the territory, 63.4 percent of the general population but also 62 percent of the total youth population.
286. To maximize its impact on the rural poor and increase the possibilities of socio-economic inclusion, the PDEA will adopt a "concentration zone" approach that will combine the production basin/territory approach, the sector/aquaculture value chain approach and the specialization approach. The program will start in areas where there is already potential supply and demand for aquaculture services and a dynamic aquaculture activity (see Table 2) and, through a knock-on effect, will gradually extend to areas with high aquaculture potential, but undervalued in the regions of intervention.
287. The following criteria will guide the choice of departments/communes as concentration basins for interventions within the

regions: (i) level of concentration of poor rural populations suffering from food and nutritional insecurity; (ii) scope of aquaculture activity and derived value chains for which sub-basin localities in the area have a comparative advantage for its development; (iii) existence of an intensification dynamic or possibilities to stimulate the intensification of aquaculture production; (iv) level of socio-economic and climatic vulnerability affecting production systems in the area; (v) favorable trade dynamics or market potential for the creation or development of aquaculture activities; (vi) dynamic support for entrepreneurship manifested at the level of decentralized local communities in each region through the provision of space conducive to profitable and inclusive aquaculture.

288. **Table 2. Pre-targeting of the departments that will house the concentration areas**

Region	Selected Concentration Departments
Center	(i) Upper Sanaga; (ii) Lekie; (iii) Mbam-et-Inoubou; (iv) Méfou-et-Afamba; (v) Mefou-et-Akono; Mfoundi; (vi) Nyong-et-So'o
South	(i) Dja-et-Lobo; (ii) Mvila; (iii) Ntem Valley ; (iv) Océan
West	(i) Upper Nkam; (ii) Highlands; (iii) Menoua; (iv) Noun ; (v) Ndé ; (vi) Mifi ; Koung-Khi
Littoral	Mungo ; Sanaga maritime ; Nkam, Wouri
far north	(i) Logone-et-Chari; (ii) Mayo-Danay ; Diamaré ; Mayo-Danay ; Mayo-Kani

289. Within these departments, the specific targeting of basins and production sites will be refined at the start of the program. The criteria that prevailed in the selection of the said departments will be transposed and adapted taking into account the availability of suitable sites, the state of the structuring infrastructures, market access opportunities, the economic situation of women and young people, of the nutrition issue and based on the mapping of the country's nutritional situation, climate vulnerability.

C. Economic targeting

290. The economic model that the PDEA will promote is based on the market as an entry point for structuring production and adapting capacities likely to meet demand on commercial outlets. To do this, the program will explore the market potential and propose an intervention approach that: (i) identifies the main market sources including private sector actors interested in aquaculture products; (ii) facilitates the bringing together of fish farmers and market operators; (iii) regulates demand and supply by mitigating post-harvest losses.

291. The PDEA will put in place favorable conditions ^[2] for a significant improvement in fish production to achieve the production objectives set by the national strategy and MINEPIA as well as to improve the profitability of the production units that contribute to it. The priority target species of the PDEA are tilapia (*oreochromis niloticus*) and African catfish (*clarias gariepinus*). On a smaller scale, the production of other species such as carp, kanga, etc. will be supported. The program will develop three production systems essentially based on intensive monoculture (pond, tank and cage) which will ultimately improve yields in the following proportions:

- Clarias in two 300 m² ponds with a production that will increase from 6 to 40 tonnes per hectare and per cycle ^[3];
- Clarias in two 5 m³ tanks for an expected production of 150 kg per m³ and per cycle compared to 30 kg currently;
- Caged tilapia for a target of 125 tons against an average production of 100 tons per cycle currently.

292. Fish production will be supported by individual and collective entrepreneurial initiatives. These initiatives will also concern the supply of genetic material, advisory services, equipment and various services, but also the promotion of integrated aquaculture. Downstream, the PDEA will promote a series of initiatives of the same format including processing units, food distribution networks, marketing kiosks, aqua-tourism, etc. From a typology perspective, the PDEA will support:

- Three business models: aquastart (start-up); aquadev (growing); and aquafamily (income-generating aquaculture activity);
- Three models of business partnership ^[4] namely franchise and exclusivity alliances, inclusive commercial partnerships and autonomous commercial partnerships.

293. These models will drive two market segments; the structured market governed by more or less formal business agreements and the dynamic, non-contractual market.

294. **Table 3 : Entrepreneurial opportunities and market typology** ^[5]

1. Individual and collective entrepreneurial initiatives ^[6]
· Processing unit: smoking, drying
· Kiosks selling fresh and processed products
· Independent points of sale
· Food production unit
· Supply of equipment and production tools
· Advisory support and monitoring of aquaculture farms
· Maintenance
· Intensive aquaculture in ponds, tanks (clarias) and floating cages (tilapia)
· Integrated aquaculture
· Equipment supply
· Hatcheries
2. Individual/Collective Business Models
· Aquastart (start-up initiative)
· Aquadev (growing initiative)
· Aquafamily (income-generating aquaculture activity)
3. Productive partnership models
· Alliance of franchise and exclusivity
· Inclusive Business Partnerships
· Autonomous business partnerships
4. Types of market
· Structured market (contractual with the partnerships listed above in 3)
· Dynamic market (non-contractual)

D. Target group

295. In the 5 target regions, PDEA support will directly affect 30,000 rural people corresponding to about 23,000 households^[7] in which 126,500 people will be counted. Women will represent 40 percent and young people 50 percent of all activities with direct impact on beneficiaries. The socio-economic profile of the target group is diversified according to the eligible categories listed as follows:

296. (i) Individual or independent aquaculturists and those organized in cooperatives and common interest groups (GIC);

297. (ii) Small family farms with economic activities providing, for the most part, subsistence needs;

298. (iii) Rural households, including those headed by women, carrying out fast-paced and/or seasonal income cycles and activities;

299. (iv) Rural women and young people active or with diversified potential for economic and professional integration in the links of aquaculture;

300. (v) Rural people who are economically and socially vulnerable, less visible and less represented in productive segments, such as people with disabilities, indigenous minorities, etc. This category will represent 10 percent of the target group.

301. It is estimated that 15,000 rural people will have access to direct facilitation and support mechanisms for the creation and strengthening of aquaculture businesses with, in the long term, approximately 8,600 promoters in activity, including 1,500 from particularly vulnerable households who will be supported to develop activities. income-generating aquaculture.

302. **Table 4 . Estimation of the target group of the PDEA**^[8]

Level	Beneficiaries			
	Total	Women	Youth	minorities
PDEA scope	126,500	50,600	63,250	12,650
Support devices	15,000	6,000	7,500	1,500
Entrepreneurial Aquaculture	7,578	3,031	3,789	750
Income-generating family aquaculture	1,500			150

E. Targeting strategy

303. The program will implement a participatory, inclusive and flexible targeting strategy based on a three-dimensional targeting approach: (i) geographical targeting of production basins and socio-economic targeting; (ii) direct targeting, and (iii) self-targeting, all backed by facilitation and empowerment measures to promote aquaculture entrepreneurship and increase the possibilities of including vulnerable people in economic activities likely to contribute to improving their well-being.

304. The mechanisms selected will be based on eligibility criteria to be established in a participatory, transparent and collaborative manner with stakeholders in the sector and stakeholders supporting the development of aquaculture. Awareness-raising, information, nutritional education and communication activities on the program, its targets, its operating mode, the targeting mechanism as well as on the criteria for the eligibility of economic initiatives to be submitted through requests, will be carried out towards potential beneficiaries and will concern the entire population of the localities of intervention.

305. ^[1] The choice of these regions takes into account the following criteria: (i) incidence of poverty and level of vulnerability of the population to food and nutritional insecurity and the effects of climate change; (ii) favorable conditions for the development of aquaculture and the integration of young people and women; (iii) need for concentration of IFAD interventions and creation of synergy/complementarity with past or ongoing actions in the area so as to create a density of interventions likely to increase impact.

306. ^[2] Quality fingerlings and food, aquaculture advice and supervision, and possibility of access to financing as provided for in component A for the beneficiaries of the PDEA.

307. [3] The PDEA will make it possible to bring the cycles up to the standard of 6 months. The formulation mission revealed in many cases that the cycle can reach or even exceed 12 months, en étant et moins de 6 mois en cages et bacs hors sol.
308. [4] See presentation and details in the section on component A
309. [5] Aquaculture business creation and development opportunities and market structuring are elaborated in the section on component A and further in the technical implementation manual
310. [6] Indicative list based on the observations and analyzes of the formulation mission. Likely to be completed upon implementation
311. [7] This estimate eliminates duplication in the counting of households with more than one member receiving PDEA support.
312. [8] These estimates are detailed in the PDEA implementation manual in annex 8 produced in a separate volume.

3. Institutional analysis

1. Cameroon has a clear and precise policy framework for environmental management. In regards to AEDP Project, the most significant document is the 1996 Framework Law on Environmental Management in Cameroon, which has been updated in 2008. It constitutes reference for the strategic framework for planning and environmental management in Cameroon. This plan is implemented through sectoral programs and the Environment Program developed in 2008.

5.2 International Environmental Conventions

1. Cameroon is linked to the international community under bilateral and multilateral cooperation agreements and has ratified almost all the international conventions relating to the environment. The Government strives to observe and implement international standards in terms of socio-economic and environmental development indicators. In this context, the institutions of the United Nations system, by virtue of their mandate, constitute partners privileged for Cameroonians. Below a table that summarizes some of the key conventions relevant to this project:

Law/ regulations	Purpose of the regulations and relevance to the project
<p>The Convention on Biological Diversity (CBD)</p>	<p>known informally as the Biodiversity Convention, is a multilateral treaty. The Convention has three main goals: the conservation of biological diversity (or biodiversity); the sustainable use of its components; and the fair and equitable sharing of benefits arising from genetic resources. Its objective is to develop national strategies for the conservation and sustainable use of biological diversity, and it is often seen as the key document regarding sustainable development.</p> <p>The Convention was opened for signature at the Earth Summit in Rio de Janeiro on 5 June 1992 and entered into force on 29 December 1993.</p> <p>It is mandatory that an aquaculture project ensures the conservation and sustainable use of biodiversity</p>
<p>CITES (shorter name for the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, also known as the Washington Convention)</p>	<p>is a multilateral treaty to protect endangered plants and animals. It was drafted as a result of a resolution adopted in 1963 at a meeting of members of the International Union for Conservation of Nature (IUCN). The convention was opened for signature in 1973 and CITES entered into force on 1 July 1975.</p> <p>It is mandatory that all development projects protect endangered plants and animals.</p>

<p>The International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR)</p>	<p>Is a multilateral treaty adopted by the United Nations General Assembly (GA) on 16 December 1966 through GA. Resolution 2200A (XXI), and came in force from 3 January 1976.^[1] It commits its parties to work toward the granting of economic, social, and cultural rights (ESCR) to the Non-Self-Governing and Trust Territories and individuals, including labour rights and the right to health, the right to education, and the right to an adequate standard of living.</p> <p>its mandatory that all development projects respect economic, social, and cultural rights (ESCR) to the Non-Self-Governing and Trust Territories and individuals, including labour rights and the right to health, the right to education, and the right to an adequate standard of living</p>
<p>Kyoto Protocol</p>	<p>was an international treaty which extended the 1992 United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) that commits state parties to reduce greenhouse gas emissions, based on the scientific consensus that (part one) global warming is occurring and (part two) that human-made CO₂ emissions are driving it.</p> <p>Through the project the country confirms and acts on its commitment to reduce their greenhouse gas emissions.</p>
<p>The Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa, better known as the Maputo Protocol</p>	<p>is an international human rights instrument established by the African Union that went into effect in 2005. It guarantees comprehensive rights to women including the right to take part in the political process, to social and political equality with men, improved autonomy in their reproductive health decisions, and an end to female genital mutilation.</p> <p>It is mandatory that all development projects respect Peoples' Rights on the Rights of Women</p>
<p>The ILO Convention concerning Minimum Age for Admission to Employment C138</p>	<p>is a convention adopted in 1973 by the International Labour Organization. It requires ratifying states to pursue a national policy designed to ensure the effective abolition of child labour and to raise progressively the minimum age for admission to employment or work.</p> <p>its mandatory that the project prevents any form of child labor.</p>
<p>Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants</p>	<p>is an international environmentaltreaty, signed on 22 May 2001 in Stockholm and effective from 17 May 2004, that aims to eliminate or restrict the production and use of persistent organic pollutants (POPs).</p> <p>It is mandatory that the project avoids the use of organic pollutants to preserve the environment.</p>

<p>The Rotterdam Convention (formally, the Rotterdam Convention on the Prior Informed Consent Procedure for Certain Hazardous Chemicals and Pesticides in International Trade)</p>	<p>is a multilateral treaty to promote shared responsibilities in relation to importation of hazardous chemicals. The convention promotes open exchange of information and calls on exporters of hazardous chemicals to use proper labeling, include directions on safe handling, and inform purchasers of any known restrictions or bans. Signatory nations can decide whether to allow or ban the importation of chemicals listed in the treaty, and exporting countries are obliged to make sure that producers within their jurisdiction comply.</p> <p>The project is obliged to operate within this legislation and not discharge substances such as oil and other hazardous materials into the environment during implementation.</p>
--	--

1.

<p>National Policies The 1994 Forestry Wildlife and Fisheries Law</p>	<p>Since its participation in the United Nations Conference on Environment and Development in Rio in 1992, Cameroon has undertaken an array of reforms to protect its environment and especially its rich biodiversity, including the forest and its resources. The first major reform was at the institutional front with the creation of the Ministry of Environment and Forestry. Cameroon's forest policy reforms were largely influenced through the World Bank and International Monetary Fund sponsored structural adjustment programme, but it was galvanised by the ideals of the Rio conference on the importance of the rainforest. Another element that influenced the policy reforms in the 1990s was the forestry sector's dwindling revenues from oil and agriculture, and the country was seeking alternative income sources or broadening its narrow export base. Timber emerged as a main export commodity in Cameroon in the late 1980s, and its contribution to GDP increased steadily from about 3.5% in 1989 to 6.7% in 1995 and finally reached 12% of GDP in 2000.10</p>
<p>The 2011 Law on Orientation for Development and Sustainable Development of the Territory in Cameroon</p>	<p>The objectives of this law are three-fold: i. Integrate the management of national space within development policies to give more visibility and method to land allocation. ii. Balance the distribution of activities, infrastructures, equipment, services and populations across the national territory. iii. Support the implementation of major projects. If implemented, this Law and its different tools (national land use master and zoning plans, regional land use plans, sector-based land use plans, and local land use and sustainable development plan) aim to organise land allocation in a sustainable development perspectives, which could contribute to Cameroon minimising the increasing loss of its forest cover.</p>
<p>The 1996 National Environmental Management Plan and the Environmental Management Framework Law</p>	<p>In 1996, a National Environmental Management Plan was elaborated, following the reform process that began after the Rio conference of 1992. The overall objective of the Plan was to develop policies, strategies and actions for environmental protection and the rational management of resources to contribute to sustainable development. The policy identified five priority areas: i) participatory land use management, ii) sustainable management of natural resource, iii) restoration of degraded land and improvement of soil fertility, iv) capacity building and v) concerted management of shared resources at the sub-regional level. Borne out of this policy was Law No. 96/12 (on environmental management) of 5 August 1996</p>

The Rural Sector Development Strategy	In 2016, Cameroon elaborated a new Rural Sector Development Strategy to replace the one that was in existence since 2005. The new Strategy was developed to ensure alignment with the government's new economic and development orientations provided in the GESP. The strategy aims to ensure a successful transition of the rural sector towards green and inclusive growth based on the principles of sustainable development and provide the necessary platform for Cameroon to attain emergence by 2035. The document proposes four strategic axes: i. Modernising agriculture, development of production value chains and improving market access for products. ii. Developing and modernising rural infrastructures, facilitating access to factors of production, financing and insurance. iii. Land use planning, equitable allocation and sustainable management of rural lands and natural resources. iv. Encouraging private initiatives, improving governance and the institutional framework, and capacity building of actors.
The National REDD+ Strategy and the NDCs	Due to its great forest potential, Cameroon has been a key player in international climate change discourse and strategy development. Its rainforests alone cover approximately 46.3 % of the national territory and account for 11 % of Congo Basin forests. Cameroon, therefore, has the third largest forest range in the Congo Basin, after DRC and Gabon. As is the case with other countries of the Congo Basin, Cameroon is grappling with the adverse effects of climate change and with the increasing pressure on forests. To tackle these major challenges, the government is committed through its NDC to reduce emissions by 32% by 2035 from its projected baseline of 2010 emissions. ¹⁸
Cameroon's economic development policy	focuses on two key pillars to pivot its economic growth: i) infrastructure and ii) modernising production, which include the harnessing the potential of the rural sector

5.3 Legislative and Regulatory Framework

Law No. 96/12 of 5 August 1996	lays down the general legal framework for environmental management in Cameroon and makes it compulsory to carry out an Environmental Impact Assessment (EIA) for any development project which, due to of its size, its nature, could damage the environment ^[1] .
Law No. 74-1 of 1974 and Law No. 74-2 of 1974	In addition to statutory law, the state relies on traditional authorities whose power draws on their responsibility to govern land matters, allocate use rights to village land, and mediate land disputes. Usufructuary rights can be passed on through patrilineal inheritance or allocated by landowning families. Legislation differentiates three categories of land domains: public land which is held by the State for the benefit of the people, private land, and national land. In 1974, all unregistered land, including land held under customary tenure, was placed as national land under State management and administration leaving the majority of Cameroonians with usufruct rights only. The national domain is by far the biggest category, whereas individual titles only represent a very small fraction. All privately-owned land must be registered and titled in order to be considered private land. Having said that, only individuals can register land and landowners are obligated to develop it visibly. This naturally excludes indigenous and pastoral communities from land ownership.
Decree No. 2013/0171/PM of 13 February 2013	The Notice of Environmental Impact (NIE): report drawn up about small-scale projects or establishments / installations which are not subject to an environmental and social impact study or an environmental and social audit, but which could have significant effects on the environment

<p>Order No. 00001/MINEPDE D of February 08, 2016</p>	<p>establishes the different categories of operations whose implementation is subject to a strategic environmental assessment or an environmental impact study.</p>
<p>Law No. 96/12 of 5 August 1996 on the Framework Law on environmental management:</p>	<p>It sets out principles that serve as a reference framework for more specific enabling instruments, and includes provisions that enable it to align with the requirements of several institutions and deal with any environmental issue. This framework law is the basic legal instrument for the protection of the environment in Cameroon.</p>
<p>Decree No. 2006/1577/PM of 11 September 2006 on the organisation and functioning of the Interministerial Committee for the Environment</p>	<p>This decree lays down the composition of the Interministerial Committee for the Environment (CIE), which is the body that analyses the reports of environmental assessments conducted in Cameroon, and gives its opinion to the Minister in charge of the environment for validation or not of these reports.</p>
<p>Decree No. 2008/064 of 4 February 2008 to lay down the terms of management of the National Environment and Sustainable Development Fund (FNEDD):</p>	<p>It defines this structure's resources and expenditure. The decree also creates a Programmes Committee responsible for assisting the Minister in charge of the environment in selecting priority studies and projects eligible for FNEDD resources</p>
<p>Decree No. 2011/2585/PM of 23 August 2011 to establish the list of harmful or hazardous substances and the regime of their release in inland waters</p>	<p>It lists the harmful or hazardous substances prohibited, those subject to prior authorisation, and specifies that these lists may be supplemented by those of international conventions ratified by Cameroon or, as needed, those adopted by the Minister in charge of the environment.</p>
<p>Decree No. 2011/2583/PM of 23 August 2011 to regulate noise and odour nuisances</p>	<p>This decree prohibits, among others, the carrying out of activities or noisy work that disturb the neighbourhood beyond emission values and periods laid down by the body responsible for standardisation and quality.</p>
<p>Decree No. 2011/2584/PM of 23 August 2011 to lay down the terms of soil and subsoil protection:</p>	<p>It sets out the conditions of soil and sub-soil protection and/or the fight against erosion and desertification, loss of arable land, and pollution by chemicals.</p>

Decree No. 2011/2582/PM of 23 August 2011 to lay down the terms of protection of the atmosphere:	It defines the various types of atmospheric pollutants and the means of controlling air quality;
Decree No. 2012/2809/PM of 26 September 2012 to set the conditions for sorting, collecting, storing, transporting, recovering, recycling, treating and ultimately disposing of waste	It defines waste management methods and highlights the development, by the municipality, of a council or inter-council plan for the management of household and similar waste. This decree advocates the environmentally sound management of waste.
Decree No. 2012/2808/PM of 26 September 2012 to set the conditions for exercising the functions of inspector and controller of the environment :	This instrument defines the remit and prerogatives of inspectors and controllers of the environment, and describes the conduct of environmental inspections and controls;
Decree No. 2013/0171/PM of 14/02/2013 to lay down the procedures for conducting environmental and social impact assessments:	This decree clarifies the procedures for conducting environmental and social impact assessments, and specifies, among others, the content of the ESIA report, the procedure for preparing and approving ESIAs, monitoring procedures and environmental monitoring
Order No. 001/MINEP of 3 April 2013	on the organisation and functioning of Divisional Committees for the Monitoring and Implementation of Environmental and Social Management Plans (ESMP). This order specifies, among others, the composition and various missions of these committees to effectively apply ESMPs resulting from ESIA
Law No. 98/005 of 14 April 1998 on the water regime.	This law lays down the legal framework for water as well as the provisions for its safeguarding, management and protection of public health. It also states that anyone producing or holding waste must dispose of or recycle it himself, or dispose of or recycle it in approved facilities, and is required to inform the public about the effects of the production, possession, disposal or recycling of waste on water, the environment and public health, as well as on prevention or compensation measures

313. The project will be carried out within the context of the respective policies and laws for which Government institutions have legal oversight. The institutions that will participate in the AEDP and those that will provide technical support and advice are listed in the respective Tables

314. below

315. .

316. Institutional Framework (PSC membership)

317. This will be defined through a ministerial decree which will define the composition, organisation and functioning. The Ministry of fishery, aquaculture and fishing industry will be the host. The steering committee will be composed by the aquaculture organizations, network of producers, youth and women, representatives of the private sector, investors and partners of the Ministry of fishery, aquaculture and fishing industry, other sector ministries involved in aquaculture

318. Institutional Framework to Provide Technical Advice

Institution	Mandate	Role in the project
Sub-Directorate for Environmental Assessments (SDEE)	SDEE enforces Law No. 96/12 of 5 August 1996 lays down the general legal framework for environmental management in Cameroon and makes it compulsory to carry out an Environmental Impact Assessment (EIA) for any development project which, due to its size, its nature, to damage the environment	Direct monitoring of the implementation of the enhancement and mitigation measures and submission of quarterly monitoring reports to PMU. To advise the PMU on required adjustments to the enhancement and mitigation programs.
MINEPIA	Through the Fisheries and Aquaculture Directorate, this ministry is responsible, <i>inter alia</i> , for: <ul style="list-style-type: none"> • Designing and monitoring the implementation of aquaculture projects. • The sustainable development of national aquaculture resources. • Promoting aquaculture. • Issuing import and export licences for aquaculture species. • Monitoring and supporting aquaculture professional and inter-professional organisations. 	Coordination of the project and ensure that all activities are implemented in line with the national environmental laws Overall coordination of the enhancement and mitigation and monitoring programs
Ministry of Health (MINSANTE)	It is responsible for the development and implementation of the Government's public health policy. It is, among others, responsible for the development of actions to prevent and fight against epidemics and pandemics, and preventive medicine. MINSANTE will focus on monitoring the implementation of the measures taken to protect the health of workers and local residents of the project site.	Monitoring of potential health impact issues in coordination with MINEPIA and SDEE
The Ministry of the Environment, Nature Protection and Sustainable Development (MINEPDED)	MINEPDED is responsible for the development and implementation of Government policy on the environment and nature protection, with a view to sustainable development. At the central level, it has services that deal with issues relating to environmental impact assessments. These, specifically, are the Sub-Departments of Environmental Assessments and of Environmental Management Plans, which is also represented at the decentralized level.	The Ministry coopted in the monitoring to ensure adopted policies are in line with the national environmental laws

The Ministry of Water Resources and Energy (MINEE)	. It is responsible for the development and implementation of Government policy on the production, transportation and distribution of water and energy.	Monitoring of the water resources use and management Direct monitoring of the implementation of enhancement of mitigation measures and also concerned with changes in the quality or contamination of surface and groundwater in project intervention areas
National Agricultural Research and Extension Programme (PNVRA)	PNVRA focuses its work on promoters in different spheres, and particularly on the provision of support for: 1. Grassroots producers' organisations. 2. Professional and inter-professional associations. 3. Private service-providers. 4. Fostering the participation of beneficiaries. 5. Supporting actions to combat HIV/AIDS in the rural environment.	Technical support and provision of knowledge on latest innovations and research findings on aquaculture.
The Interministerial Committee for the Environment (CIE).	CIE is responsible for reviewing the terms of reference and reports of impact assessments and environmental audits as well as half-yearly reports of ESMP implementation, and giving opinions on their admissibility.	Guide the steering committee and project on the mitigation measures following the relevant reports and ToRs.
The Divisional Committee for the Monitoring of Environmental and Social Management Plans	Instituted by Order No. 0010/MINEP of 3 April 2013 on the organization and functioning of divisional committees for monitoring the implementation of environmental and social management plans, this committee is responsible, among others, for: (i) ensuring compliance and implementation of the environmental and social management plan, as approved by the Interministerial Committee for the Environment (CIE) and (ii) promoting and facilitating consultation between project promoters and the population for the implementation of Environmental and Social Management Plans	the monitoring of the ESMP to ensure adopted policies are in line with the national environmental laws

319. Institutional Framework for Environmental Impact Assessment and ESMF Implementation

320. The Sub-Directorate for Environmental Assessments (SDEE) is the legally mandate as the custodian of the EIA process in the country. The Agency works closely with a multi-sectoral EIA Working Group comprising the public sector, private sector and civil society. The roles of the various stakeholders in the EIA process are led by the technical working group which :

- advises the SDEE Executive Director on the approval or otherwise of environmental impact statements
- Undertakes scoping exercises, public consultations and the review of draft environmental impact statements that developers or proponents submit to the SDEE for the Executive Director's approval in lieu of environmental clearance before project starts.
- The SDEE screens projects using the EIA Screening Forms
- Supports the EIA Working Group to conduct scoping of projects requiring EIA/ESIAs
- Develops the terms of reference for the subsequent environmental impact study In addition it coordinates public consultations on draft environmental and social impact statements submitted to the SDEE, the review of same are also its responsibility.

321. The Developer/Investor

- Completes the EIA screening form
- Takes part in the scoping exercise
- Conducts the environmental and social impact study
- Submits the resultant environmental and social impact statement to the SDEE for the consideration of the EIA Working Group and the public by means of public consultations or disclosure
- Implements that section of the impact statement on the remedial actions of the environmental management plan In addition to the EIA and ANR Working Groups

322. [\[1\]LAW-NO.-9612-OF-05-AUGUST-1996-RELATING-TO-ENVIRONMENTAL-MANAGEMENT.pdf \(mineped.gov.cm\)](#)

4. Environmental and social category

323. Environmental and Social Management Framework (ESMF) has been prepared indicating the need for the PIU to: (i) complete the form (appended to the ESMF)[1]; (ii) ensure that business plans are classified in the "moderate" risk category benefit from the application of the mitigation measures described in the annex to the ESMF, and if necessary prepare an environmental and social impact study (ESIA) to mitigate any risk. The environmental risks identified are partly linked to the species of fish that will be raised and which can have an impact on biodiversity but also on other living spaces. Other activities with limited negative impact can be the cleaning of sites for the installation of ponds leading to erosion of land and biodiversity, the release of chemicals and production waste, storage and problems of contamination and hygiene. There are also social problems such as the risk of exclusion, conflict between users, among others. In response, an environmental, social and climate management plan was developed. This ESMF includes the risks and mitigation measures / Even if the risks of the sub-projects are deemed to be moderate, upon implementation, the PDEA should require an ESIA from the project managers[2] for certain activities including the facilities. This should mitigate potential impacts to the aquatic or terrestrial environment through physical, biochemical or other alterations.

324. [1] Annex 5 of the ESMF

5. Climate risk category

325. Regarding climate risks, the PDEA is classified as moderate risk given the rainfall and temperature projections trends. Climate projections for Cameroon reveal a window of opportunity from 2020 to 2030, during which climate change would have limited negative effects, with a reduction in rainfall in the North and a significant increase in rainfall in the central and central parts. South of the country between 2030 and 2065. Cameroon should experience stable rainfall, slightly higher than current trends until 2030, then an increase in the deterioration of its aridity index following a south-west/north-east gradient in the country, until 2065. The climate projection models available at the University of Cape Town and the World Bank (RCP 4.5; RCP 5) for the cities of Garoua and Maroua (respectively in the North and Far North regions) by 2030 confirm the downward trends in rainfall which should not moderately affect the project. In the Sudano-Sahelian zone, an increase in precipitation is expected by the end of the period 2010-2035, while in the south of this zone on the high plateaus, no major change is expected. This should contribute to the recharge of surface and underground aquifers as well as river and marine basins to maintain aquaculture development.

326. The adoption of adaptation strategies and measures are presented in the ESMF during the 2020-2030 period in order to prepare aquaculture producers, and in particular the youngest, for these new climatic conditions. The project will ensure that producers adopt adaptation measures including efficient water management, pond digging and land shaping, introduction of adapted fish species, small-scale enclosures, sustainable management trap ponds, practices like deepening ponds and reinforcing dike height elevations and aquaculture technologies that will increase their resilience to climate change and extreme weather events. Thus, the impact of climate change may occur, but will be limited, transient and manageable through adaptation activities such as the choice of aquaculture species, the water management system... climate resilient infrastructure.

6. Recommendations for project design and implementation

327. Key recommendations for the project design and implementation are summarized below

Activity	Planned physical/ processes/ sual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
Stocking of farmed aquatic species	Hatchery development	Biodiversity impact on wild species due to introduction of exotic species. Using local species is always recommended, however some imported species were developed specifically for commercial production. The irresponsible transboundary movement of aquatic animals for aquaculture is a further issue, including both the introduction of exotic species and the movement of already existing species that can led to the occurrence of disease outbreaks.	Medium	<ul style="list-style-type: none"> · Importing of aquaculture fish species (where necessary) requires an authorization from the responsible Ministry (fisheries), · Genetic multiplication is also subject to authorization. · Prohibit the development and use of genetically modified organisms.

	<p>Hatchery development</p> <p>Pond and cage aquaculture</p>	<p>Potential escape and therefore potential genetic and biodiversity impact on wild fisheries. Due to exceptional weather conditions (mainly floods), vandalism or even inappropriate management stock fish from ponds or cages might escape into the rivers, dams or the coastal waters.</p>	<p>· Escape proof mechanism in design (screens, netting, etc.)</p> <p>· Escape prevention in operations (when grading and moving animals).</p> <p>· Security against theft.</p> <p>· Use wild caught brood stock where available, collect brood stock within zone of culture facility, implement brood stock programme.</p> <p>· Location of the site above the 100-year flood line.</p> <p>· Attain permit from the fishing sector for any species listed as alien and invasive.</p> <p>M e d i u m</p>
<p>Fish feed production</p>	<p>Increase feed production</p>	<p>Promotion of agricultural production and improved integration between plant and animal production including aquaculture (positive). A secure market can promote agricultural development of maize and soy</p>	<p>· Promote an enabling environment and appropriate linkages and contracts between farmers and the feed processing industry.</p> <p>H i g h</p>
<p>Site location</p>	<p>Pond aquaculture</p>	<p>Destruction of ecological sensitive areas. All conservation areas, community forests, sacred places are also ecologically sensitive. Other impacts are important if result in destruction of wetlands and mangroves. However, this kind of interventions are not eligible for AEDP funding and this should be adhered to in a consistent way. Poor siting of cages can affect negatively the landscape, water quality (depending on the number and location of cages), and it can also lead to conflict with other water uses and development sectors such as navigation and tourism.</p> <p>The actual scenario of aquaculture (and agricultural irrigation and water use in general) development is still incipient in Cameroun to reach significant levels of impact. Nevertheless, this point must be taken into consideration, especially if the aquaculture development is in a system that has other developments, which could contribute negatively to pollute the environment. An additional pollution source is undesirable.</p>	<p>· Ensure the protection of mangrove forests, wetlands and other ecological sensitive coastal areas.</p> <p>· Be consistent with the fact that the Project excludes saltwater aquaculture</p> <p>· Ensure protection of conservation areas, community forests and other areas of biodiversity importance.</p> <p>L o w</p>

Land clearing	Pond aquaculture	Natural vegetation clearing. The establishment of an aquapark, depending on the area, may lead to land cleaning, destruction of habitats that are essential for local fauna and local community livelihoods and subsistence.	<ul style="list-style-type: none"> · Minimize vegetation clearing through choosing areas already cleared. · Whenever possible, avoid destruction of large trees (diameter > 250 mm). · No aquaparks are to be established in partial protection areas (see Regulation of the Land Law). · Discourage the conversion of agricultural or cultivable land to aquaculture use. · Ensure that abandoned or degraded aquaculture sites are ecologically rehabilitated, and that the developers bear the cost of rehabilitation.
Use of chemical products and antibiotics	Pond aquaculture	<p>Environmental contamination, bioaccumulation, resistance. Use of chemicals and antibiotics is not yet a common practice. However, AEDP interventions will take the actual level of subsistence in aquaculture to commercial level, which often requires intensive use of chemicals and antibiotics.</p> <p>There are two food safety issues surrounding aquaculture operations. The chemical risk is associated with chemicals applied to the aquaculture production and the biological is associated with bacteria and parasites that can be transferred to humans from fish products.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Promote integrated management of chemicals in aquaculture and agriculture. · Prohibit the use of toxic and bioaccumulative compounds in aquaculture operations. · Discharge of water containing chemical products, pathogens, organic matter and sediments must be done in dry and controlled land. Appropriate effluent treatment system must be established. · Only secure effluent can be discharged into the environment respecting the regulation on quality standards for effluent discharges · Where unavoidable, only registered chemicals are to be used in this activity. · Use biodegradable chemicals. · Store chemicals correctly. · Train staff accordingly. · Antibiotics should not be used prophylactically;

			<ul style="list-style-type: none"> · Correct dosage and usage of chemicals. · Rotation of chemotherapeutics to avoid resistance. · Keep a chemical register. · Use approved therapeutic agents under veterinary supervision. · Record expiry dates of chemicals, treatments done including duration and type of chemicals. · Consider residual times. · Conduct environmental and social impact assessments and prepare and implement environmental and social management plans
Water abstraction, organic waste, effluent.	Pond and cage aquaculture	<p>Eutrophication, turbidity, anoxic sediment, algal blooms. Overfeeding is often due to the poor technical knowledge of farmers, especially in small scale farming. Overfeeding is responsible for the deterioration of the environment surrounding aquaparks, health and financial problems. This excess of nutrients if drained into natural environment can affect natural water quality by eutrophication, sedimentation and algae blooms. Eutrophication of surround aquatic ecosystems due to excess feeds may lead to algal blooms due to excessive nitrogen and phosphorous present, sediment enrichment and anoxia below and in the vicinity of cages and poor water quality due to waste build up. The blooming of phytoplankton can lead to the proliferation of toxic algae which may develop into red tides. Organic matter and N and P nutrients are known to accumulate in sediments around cages.</p>	<p style="text-align: center;">M e d i u m</p> <ul style="list-style-type: none"> · Prohibit the pollution of surrounding areas resulting from the excessive discharge of organic waste. · Feed management programme to optimize food consumption ratio, use of species and system specific feed (stability, floating, etc.). · Regular monitoring. · Effluent treatment. · Rotate cages regularly to reduce benthic impacts. · Compost freshwater sludge. · Collect baseline data prior to operation. · Regular monitoring by independent persons. · Discharge effluent tested for quality according to national standard . · Conduct environmental and social impact assessments and prepare and implement environmental and social management plans

<p>Confined animals, high stocking densities.</p>	<p>Pond and cage aquaculture</p>	<p>Increased risk of diseases spread/occurrence from farmed to wild animals.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Animal health management, biosecurity programme, use of appropriate prophylactics (probiotics and feed supplements vs. antibiotics) is encouraged. · Implement quarantine. · Acquiring animal health certificates for movement of animals. · Proper training to the beneficiaries. · Contingency plan. · Correct disposal of mortalities. · Report disease outbreaks. · Vaccinations.
<p>Water use.</p>	<p>Pond aquaculture</p>	<p>Access to water. Aquaculture demands water specially if pond aquaculture, which requires extraction of water from natural environment to ponds. This water must be replaced due to evaporation, water circulation and water change/cleaning. Raw water utilization, especially for small farmers is not seen as a production input, because in most cases, this utilization falls into common use. However, development of an aquapark is considered a private use, which requires a license.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Determine the amount of water needs through environmental impact assessment studies or simple screens. · No person shall utilize water without the written authorization of the competent authority (MINEE). This is applicable to surface or underground water. This will also inform the amount of existing water and potential conflicts with other authorizations along the basin/water course. · It must be emphasized that returning water to the river course is also subject to regulation. · Regulation on water licensing and concessions must be enforced. · An abstraction of natural river flow to access to water is also subject to authorization. AEDP Subprojects must be approved by the government entity. · Regulation on small dams and regulation on dam security must be enforced.

Feeding	Po nd an d ca ge aq ua cul ture de vel op me nt	Development of resistant pathogens. Antimicrobials used as feed additives will pose a pressure for development of resistance among natural occurring microorganisms when excessive feed and/or fish faeces containing antimicrobials are released and accumulated in the environment. Any such resistance development represents a potential risk to food safety and for the development of resistant pathogens.	M e di um
So cio ec on om ics	Po nd an d ca ge aq ua cul ture	<p>Poverty alleviation Among other mechanisms, poverty alleviation can be achieved through 3 main mechanisms: - Providing revenues to aquaculture farmers, especially when fish targets the export market. - Generating affordable source of protein for consumption within and outside the farming household. - Generating labour opportunities for extremely poor households</p> <p>Revenue from aquaculture is still incipient in the country, especially from exportation. The production of freshwater fish for domestic consumption contributes significantly to providing affordable source of protein to rural communities. This contribution is also incipient compared to fish resulting from fishing. The aquaculture sector is not providing much employment at present but is suitable for providing alternative income generation for local communities. It can also be an activity that can be done together with agriculture, as it requires less maintenance during operation. Considering that the project covers almost the entire country, it can be expected to have new feed processing units along the country, which can result in more employment in all value chain (construction, feeding production, aquaculture operation, processing, and commercialization).</p>	<p>H igh</p> <ul style="list-style-type: none"> · Credit schemes should be made available to small and medium producers and other actors in the value chain to allow proper investment and avoiding of marketing problems associated with poor siting and improper feeding practices.
		Resource conflicts between aquaculture and other water uses (navigation, fisheries, water supply, and other domestic uses). Water pollution leads also increased conflicts between resource users, even within the aquaculture sector itself. Poor location of cages can create conflicts with tourism, navigation and fishing sectors.	<ul style="list-style-type: none"> · Participate in the water committee meetings. · Code of conducts and MoU's amongst all users. · Use of warning markers on cages. · Good site selection to avoid conflict. · Keeping of comprehensive complaints register and implement complaints procedures. · Maximize water utilization in the system (efficiency). · Implement water pollution prevention measures.

328. Environmental and Social Screening of Sub-Projects

329. During implementation, it is essential that all sub-project proposals be screened, first on eligibility on the basis of the 'letter of interest' / application form (see Annex 1), and secondly on the basis of environmental, climate and social impacts using the more detailed screening forms (see Annex 2). Project Screening for Environmental Impacts will ensure that sub-projects with high and irreversible impacts on the environment or people that cannot be readily mitigated are not eligible for support by AEDP.

330. Sub-project proposals with medium (manageable) environmental and social impacts should include the following basic elements in the application and contain in the project-specific ESMP:

- 331.(i) A summary and description of the possible adverse effects that specific sub-project activities may occur;
 - 332.(ii) A description of any planned measures to avoid or mitigate adverse impacts, and how and when they will be implemented;
 - 333.(iii) A system for monitoring the environmental and social effects of the project;
 - 334.(iv) A description of who will be responsible for implementing and monitoring the mitigation measures; and
 - 335.(v) A cost estimate of the mitigation measures, which should be included in the sub-project proposal.
336. The scope of any environmental and/or social review and related mitigation measures will be determined by the relevant (environmental/climate change) PSU staff in consultation with technical experts where needed, via the sub-project screening and approval process. Sub-project proposals with only minor or no adverse impacts do not need a separate review (or ESMP).

7. Further studies needed

- 337. Update and implementation of the Public Health Impact Assessment, social inclusion strategy, stakeholder engagement plan, agrochemical strategy

8. Monitoring and evaluation

- 338. A qualified national environmental agency will be contracted to prepare an overall project environment impacts assessment report, covering aspects on potential environment impacts, proposed mitigating measures, monitoring and evaluation plan, and responsible agencies for implementation. The assessment report will be reviewed and cleared by Environmental agency. The cleared report will then be submitted to the relevant ministries for approval. Following the approved monitoring plan, the Ministry of the Environment will conduct two environment impact assessments to respective project interventions at the beginning and completion of the project; and organize regular monitoring on project interventions during their implementation. Relevant costs have been included in the project management budget.
- 339. Participatory environmental monitoring will be ensured at community level as environment and natural resource management is an integral part of the community development plans. The vulnerability and risk assessment conducted by the Project will facilitate stakeholders developing their own vision on environmental and social issues of their community, besides the production aspects, and define appropriate indicators for self-monitoring.
- 340. As an intrinsic part of the Project, characterization studies of intervention areas will be carried out in the peripheral areas of the targeted national parks, allowing after treatment to determine a reference situation of these areas on socio-environmental themes. The environmental monitoring system should be developed by the partners responsible for implementing natural resource management. This system will be integrated into the Project monitoring and evaluation system.
- 341. The monitoring of the ESCMF will be done annually or biannually during supervision missions. Evaluation will be undertaken at mid-term level and at project completion. The monitoring indicators (output, outcome and impact level) will be developed during the ESCMF development stage and integrated in the PIM. Indicators should also include some output indicators mentioned in the RIMS under strategic objective 1 (increasing productive capacities) and strategic objective 3 (environmental sustainability and climate resilience).
- 342. All of the indicators related to the various environmental preservation activities, adaptation to climate change, nutrition sensitivity and social inclusion are identified in the Project's logical framework, presented in the concept note.
- 343. The program will put in place a participatory monitoring-evaluation mechanism to ensure the proper functioning of all targeting mechanisms as well as the inclusive nature of partnerships with a view to avoiding and/or minimizing the risks of monopolization of benefits by a category other than that expected. Monitoring-evaluation will proceed with: (i) systematic disaggregation of indicators (whenever possible) and their differentiated analysis, (ii) review of all documents related to the implementation of project activities and the periodic collection of data disaggregated according to the criteria: sex, status and age of the beneficiaries.
- 344. The following ESMF implementation indicators are suggested in order to monitor project environmental and social performance:
 - 345.- Number of Screening Forms filled, submitted to IFAD and approved
 - 346.- Number of Categorization process submitted and approved
 - 347.- Number of ESMP elaborated, submitted and approved
 - 348.- Number of environmental licenses issued

- 349.- Number of ESMP monitoring reports elaborated and submitted
- 350.- Number of Environmental audits/inspections conducted by government authorities
- 351.- Number of Non-conformities unveiled by government authorities
- 352.- Number of Non-conformities corrected
- 353.- Number of penalties imposed by government authorities
- 354.- Number of penalties or other sanctions imposed to the Contractor due to ESHS violations
- 355.- Number of penalties or other sanctions imposed to the Consulting Engineer due to ESHS violations
- 356.- Number of well documented ESHS trainings undertaken
- 357.- Number of well documented awareness campaigns conducted
- 358.- Number of accidents/incidents occurred
- 359.- Number of complaints received
- 360.- Number of complaints correctly, and timely addressed
- 361.- Number of farmers (men and women) trained on pest management control
- 362.- Number of farmers (men and women) trained on water management
- 363.- Number of farmers (men and women) trained on sustainable aquaculture development
- 364.- Number of meetings held with beneficiaries
- 365.- Number of meetings held with local institutions (SDAE, SDPI, etc...)

9. References

- 366. [\[1\]](#) Economic and Monetary Community of Central African States (CEMAC)
- 367. [\[2\]](#) *United Nations Development Programme*.
- 368. [\[3\]](#) Cameroon's HDI is below the average of the countries in the medium human development group, established at 0.631. GDP per capita 1537.13 in 2020
- 369. [\[4\]](#) Country strategic opportunities program COSOP 2019-2024, annex 5
- 370. [\[5\]](#) This is 37.5 percent out of an estimated population of nearly 21.6 million in 2014 (INS, 2014, Fourth Cameroon Household Survey ECAM 4, p38)
- 371. [\[6\]](#) Cameroon 2019, SDG Voluntary National Review Report, p5
- 372. [\[7\]](#) The urban poverty rate fell from 12.2% in 2007 to 8.9% in 2014 (National Development Strategy 2020-2030 - SND, p31)
- 373. [\[8\]](#) In addition, nine (9) out of ten (10) poor people live in rural areas.
- 374. [\[9\]](#) IND-Cameroon , 2014, ECAM 4, p16.
- 375. [\[10\]](#) INS-Cameroon, ECAM 4 pp40-41.
- 376. [\[11\]](#) I NS , ECAM 4, op. cit. p41 .
- 377. **b. Gender**
- 378. [\[1\]](#) MINPROFF Statistical Yearbook, p.59
- 379. [\[2\]](#) responsibility for the various basic activities—preparing meals, fetching and storing water, caring for children's hygiene and household hygiene, caring for dependents in the household and in the community (persons disabled, elderly, sick , orphans) is mainly carried by women and girls (UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p1)
- 380. [\[3\]](#) The Cameroonian legal framework promotes access to land for its citizens through three (03) main texts including (i) Ordinance 74/1 of June 6, 1974 fixing the land tenure system (ii) Decree No. 76/165 of April 27, 1976 setting the conditions for

obtaining the land title and (iii) Decree No. 2005/481 of December 16, 2005 amending and supplementing certain provisions of the previous decree, allowing women and men to access land ownership

381. [4] They do not enjoy the land inheritance of their parents and husbands. When land is at stake, women have little opportunity to assert their rights (OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p2)
382. [5] Apart from the National Assembly, with a representation of 30.5%, at the national level, the representation of women remains very low in all the other spheres of decision-making (the proportion of women mayors is only 8%) (SND 30, op. cit. p 99.). Despite the preponderant role of women in agricultural production and the household economy, men have privileged access to public community meetings and often make decisions that affect the community alone (OCHA, 2019: 3).
383. [6] FAO and ECCAS, 2019, op. cit. p34

384. c. Youth

385. [1] 3rd RGPH -2005, Volume II, Volume 1: State and structures of the population, BUCREP
386. [2] Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p6.
387. [3] Data from the Employment and Informal Sector Survey (EESI) 2010 report
388. [4] United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022
389. [5] *Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.*
390. [6] National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.
391. [7] The youth unemployment rate is higher among higher education graduates, at 27.1 %. In urban areas, the unemployment rate for young females in higher education is more than twice that of young males (39.9% against 19.0%).
392. [8] Indeed, the land code grants automatic recognition of the title deed only to the elderly and which subjects young people to multiple procedures (generally costly for their financial level) before obtaining title deeds.

393. d. Indigenous peoples

394. [1] International Labor Organization (ILO), 2015, Indigenous Peoples in Cameroon: A Guide for Media Practitioners

395. 2.2 Environment and climate context, trends and implications

396. b. Climate trends and impacts

397. [1] Banque Mondiale – 2012 - Evaluation de l'état du barrage, des digues, du réservoir et des structures hydrauliques du système de Maga-Logone-Vrick - des digues et du barrage
398. [2] Ministry of Environment and Forests (MINEF) et Food and Agriculture Organization (FAO) 2007 évaluation des ressources forestières nationales du Cameroun 2003–2004, Yaoundé, Cameroun.
399. [3] Duveiller et al. - 2008
400. [4] Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale OFAC – 2008 - Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des forêts 2008
401. [5] Center for International Forest Research (CIFOR) – 2011 - Le contexte de la REDD+ au Cameroun
402. [6] Site internet de la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature : <http://discover.iucnredlist.org/discover>
403. [7] Start et Witt (1977) et DONFACK et al. (1999)
404. [8] Aire protégée et faune sauvage – MINFOF Cameroun

ESCMP Matrix

405. The table below, provides a structured view of the problems and possible solutions that can be adopted to mitigate the negative impacts of aquaculture.
406. The ESCMF is an important building block for attaining sustainable development, and mitigating environment, climate and social risks outlined in the table below. The ESMF will also ensure that project activities comply with IFAD's environment and climate policies, SECAP, ESCMF and the Government of Cameroon legal frameworks and requirements. The overall responsibility of the ESCMF will rest with MINEPIA in collaboration with other relevant line ministries.
407. The ESCMF should be completed in the start-up phase of the project as a condition for the first withdrawal. The key aspects of the ESCMF that would need to be taken into consideration when designing and undertaking it include: stakeholder engagement,

screening to identify specific environmental and social risks; risk classification; environmental and social impact assessment; environmental and social commitment plan; implementation, monitoring and reporting; capacity development for environment and social standards; disclosure of relevant project information; and a grievance mechanism

408. **Table 5: Environmental, Social (incl. Climate Change) Management Plan**

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Area of intervention	Potential social, environmental, and climate risks	Mitigation Measures	Responsibility	Budget (USD)	Timing / frequency of verification
Environmental and Social MITIGATION PLAN					
Predators (frogs, crocodiles, birds) (Subcomponent A3- Axis 2).	Loss of harvest due to predators such as birds, frogs and monitor lizards.	<ul style="list-style-type: none"> · Fencing around the pond. · Clear bushes around ponds. · Netting above the water to control birds. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED,	30,000 (included under the business plans)	Annual Biannually Annual Mid Term
Electricity access (Subcomponent A2- Axis 4)	Expensive and unreliable electricity for intensive aquaculture.	<ul style="list-style-type: none"> · Green technologies such as solar pumps. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED	10 to 20,000 (included in each business plans)	Annual Biannually Annual Mid Term
Waste management (Subcomponent A3- Axis 2) (Subcomponent B1- Axis 3)	Pollution or eutrophication of water bodies through effluent discharge from ponds or commercial farms and processing facilities.	<ul style="list-style-type: none"> · Integrated farming approach in which water from ponds is diverted to farmland to provide nutrients for crop production. · Awareness creation among farmers through training or exposure visits. · Regular monitoring of water quality by farmers and relevant support institutions. · Environmental Impact Assessments for commercial farms and processing entities. · Use of fish waste as manure for crops or as a Component of fish feed. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED	5,000 in all business plan financed	Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
<p>Water management (Subcomponent A3- Axis 2) (Subcomponent B1- Axis 3)</p>	<p>Impact of ground water abstraction on ground water table level</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Borehole drilling should always be preceded by an impact assessment on the sustainable yield potential of water in the area. Coordinate with the MINEPDED and MINEE for ensuring continuous monitoring of the groundwater. Groundwater levels should be monitored by organizations managing groundwater extraction to ensure that natural recharge rate is not exceeded by overpumping. · Base groundwater abstraction on safe yield and aquifer recharge · Install water monitoring systems and periodic measurements of Groundwater · Implementation of Integrated Water Resources Management (IWRM) system 	<p>Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED, Ministry of Water resources and Energy</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Included in the contractor financial proposal on average 35,000 	<p>Annual Biannually Mid Term</p>
<p>Trainings (Subcomponent A3)</p>	<p>Vulnerability to climate and environment risks among farmers due to limited knowledge</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Development of farmer targeted early warning systems. · Integrated environmental education and training for farmers within project training interventions. 	<p>Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, The National Agency for Environment</p>	<p>Under component 3</p>	<p>Annual Biannually Annual Mid Term</p>

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Use of chemicals for medication (Subcomponent A3- Axis 2) (Subcomponent B1- Axis 3)	Fish diseases outbreaks.	<ul style="list-style-type: none"> · Aquatic animal health surveillance system – training, upgrading existing facilities. · Develop fish health and welfare standards and code of practice. · Strict translocation protocols. · Ensure correct stocking densities, and handling protocols. · Good husbandry at farm level. · List of allowable chemicals. · Training for farmers on safe use, handling and disposal of chemical products. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of health , The National Agency for Environment		Annual Biannually Annual Mid Term
Stocking reservoirs (Subcomponent B.1.- Axis 1)	Loss of stock due to disease, or drought.	<ul style="list-style-type: none"> · Development of guidelines and demonstration of best practices. · Assessment of required environmental management practices. · Determination of appropriate harvesting technologies and fish species. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Health, The National Agency for Environment	20,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Selection of fish species (Subcomponent B.1.- Axis 1)	Agro-ecological unsuitability of fish species and introduction of aquaculture for some regions.	<ul style="list-style-type: none"> · Develop agro-ecological aquaculture zones/maps to guide aquaculture development and species selection in implementing counties. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development , The National Agency for Environment	30,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Feed quality (Subcomponent B.1.- Axis 2)	Outbreak of diseases due to poor food safety standards.	<ul style="list-style-type: none"> · Develop criteria for food safety and handling at farm level, including traceability mechanisms. · Train farmers on good food safety standards and handling. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, The National Agency for Environment	35,000	Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Algae blooms (Subcomponent B.1.- Axis 2)	Increase in harmful algae blooms.	<ul style="list-style-type: none"> · Monitoring and early warning system in place. · Efficient feeding regimes and high feed quality. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	Under the M&E budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Working conditions (Subcomponent B.1.- Axis 2)	Accidental falling and drowning in ponds (for example, by children).	<ul style="list-style-type: none"> · Fencing off ponds and putting up warning signs. · Public awareness. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Constructors, The National Agency for Environment	20,000 per pond	Annual Biannually Annual Mid Term
Extreme weather events (Subcomponent B1- Axis 3)	Flooding as a result of climate change or climate variability.	<ul style="list-style-type: none"> · Building trenches along ponds to divert excess water during flooding into dry ponds or reservoirs to store excess water. 	<ul style="list-style-type: none"> · Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, The National Agency for Environment Ministry of Agriculture and Rural Development 	200,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Drought (Subcomponent B1- Axis 3)	Limited access to water	<ul style="list-style-type: none"> · Draining one pond to fill another, water harvesting, lining ponds. 	<ul style="list-style-type: none"> · Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development 	Under each pond budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Forests (Subcomponent B1- Axis 3)	Reduction in water availability as a result of over exploitation of forests.	<ul style="list-style-type: none"> · Promote afforestation and reforestation measures. 	<ul style="list-style-type: none"> · Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health , The National Agency for Environment 	Under component 3 budget	Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Diseases (Subcomponent B1- Axis 3)	Outbreak of malaria due to proliferation of mosquitoes.	<ul style="list-style-type: none"> · Encourage clearance of bushes around homes and use of mosquito nets or repellents. · Involve public health and create awareness. 	<ul style="list-style-type: none"> · Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health 	Under component 3 budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Site selection and design (Subcomponent B2- Axis 1/2)	Poor citation of ponds thereby limiting water availability and increasing soil erosion.	<ul style="list-style-type: none"> · Water quantity and quality assessments per County, determine appropriate depth of the pond, soil quality assessment. · Evaluate how much water can be taken from a water body or how much effluents it can receive without important alterations on its ecological balance. · The use of advanced technologies such as remote sensing could be an excellent auxiliary in this field. · Liaise with the water resource management authorities (mainly ARAs) and other water users to determine quantity and quality parameters to be adopted in aquaculture in the region, including environmental flows · Consider also water management in the context of cage culture to become more capable of exercising local water management entities. · Soil erosion prevention measures such as bench terraces, agroforestry, cover cropping or mulching can be done to prevent soil erosion and siltation of ponds. · Creation of buffer zones at water sources. 	<ul style="list-style-type: none"> · Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment 	Under pond activity budget	Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
<p>Selection of cage location (Subcomponent B2- Axis 1/2)</p>	<p>Cage culture could result in environmental pollution and disease outbreaks.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Development of cage culture guidelines and protocols (domestication of already existing EAC cage culture guidelines, 2016). · Environmental monitoring and reporting plan. · Waste management plan. · ESIA. · Site, suitability and carrying capacity determination. · Demonstration of best practices (site selection, feeding, fingerlings production, nets used, quality of cages, management). 	<p>Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment</p>		<p>Annual Biannually Annual Mid Term</p>
		<ul style="list-style-type: none"> · Ensure proper demarcation and delineation of the project area to be affected by construction works; · Project implementation plans will be developed such that section excavated are worked on and completed before moving to other areas; · Re-vegetation of exposed areas around the site will be carried out rapidly in order to mitigate against erosion of soil through surface water runoff and wind erosion; and · Identify and restrict movement of vehicles to areas of disturbance · Clearance of vegetation should be done in necessary areas only; · Use an integrated solid and liquid waste management system which includes reduction at source, recycling, re-use, incineration, and sanitary land fills; · Any remaining waste (paper or polythene containers, cement bags, 			

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Borehole drilling for groundwater abstraction	Could result in risk of soil erosion, groundwater pollution, noise pollution, oil spillage, alteration of wildlife habitat, loss of vegetation cover.	<p>bentonite, construction debris, etc. shall be safely designated waste disposal areas before the project is commissioned;</p> <ul style="list-style-type: none"> · Some of the drilled materials will be used in the borehole construction by back filling the annular space. All excavated material from the draining channel will be used to refill it; · Construction crew to be encouraged to dump their personal wastes in designated covered dustbins; · Where no toilets exist, portable toilets and necessary sanitary arrangements will be availed; and · Keep the site clean and orderly at all times. · The drill rig must be fitted with appropriate noise suppression equipment such as mufflers; · Proper maintenance of the construction equipment; · The workers will be supplied with on ear mask where applicable to control excessive noise; · Safety procedures will be enforced to minimise cases of oil spillage. Such procedures may include maintaining the machinery in specific designated areas designed for such purposes; · Ensure that oil/grease spills and other oils and associated materials (filters, rags and cans) are immediately removed along with all contaminated material and disposed of at an waste disposal site; and · Ensure that contaminated materials including used/spilled oils/grease as well as other contaminated materials are stored in a banded area before being disposed off. · Ensure that all potential sources of pollution are eliminated; 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	Under contractor budget	Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Reduction / Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
		<ul style="list-style-type: none"> · The proponent will adhere to the regulations by ensuring the amounts to be extracted from a borehole and the number of pumping hours. This helps to reduce wastage and misuse of this resource as well as ensuring equity in ground water abstractions; · Avoid improper land use activities within the proximity of the borehole wellhead; and · Undertake an audit on the integrity of the borehole abstraction piping and associated casings. · Regularly check and maintain pipes to avoid burst pipes and leakages which can lead to massive water losses (and so revenue) as well as soil loss; Apply soil erosion control measures such as levelling the project site to reduce runoff; and · Ensure compacted areas are ripped off to reduce run-off. 			
Adoption of the best culture System (Subcomponent B2- Axis 1/2)	Degradation of the quality of lake water and exacerbation of the hyacinth problem due to unregulated cage culture.	<ul style="list-style-type: none"> · Undertake studies and assessment on the viability of cage culture. · Support relevant institutions in the development of cage culture best practices and environmental management guidelines. · Pilot best practices for demonstration purposes, based on the outcomes of the strategic environmental impact assessment or an EIA. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	40,000	Annual Biannually Mid Term
Conflicts (Subcomponent C1 axis 2)	Resource use/social conflicts.	<ul style="list-style-type: none"> · Community participation and consultation in all stages of the project. · Ensure due procedure and protocols are adhered to. · Grievance/complaints channelling mechanism. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment		Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Subcomponent C1 axis 2	Resource conflicts especially farmers-Fishes clashes	<p>§ Setup/strengthen stakeholders committee/conflict resolution committee to include the local/community traditional council and representatives of all social groups including the pastoralists</p> <p>§ Convene regular dialogue meeting of the stakeholders to review issues</p> <p>§ Outline clear grievance or complaint channels</p> <p>§ Avoid investments along areas for farming</p> <p>§ As much as possible, avoid investment in conflict hotspots</p> <p>§ Support for land reform and efficient land governance as adaptation</p>	Local Government, communities, PMU, LGA Officers	20,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Subcomponent	Grievance Redress among group	<p>§ Maintain robust knowledge management, information dissemination and community engagements to keep everybody informed</p> <p>§ Develop a clear complaints, grievances redress and dispute resolution framework and make this known to all stakeholders</p> <p>§ Develop a clear and simple stakeholder engagement plan (SEP) (incl. communication/outreach strategy), particularly on project objectives and staffing (incl. who's responsible for what), criteria for community and beneficiary selection, community – project communication structure / methods, and grievance/conflict management;</p> <p>§ Keep relevant stakeholders informed about project progress on a regular basis;</p>	PMU, LGA Officers	50,000	Within 2 months of start of project Quarterly Quarterly At every project activity Upon award of contracts and after payments Within 6 months

C1 axis 2 Impact	members Potential social, environmental, and climate risks	§ Involve youth and women leaders as well as project decisions and sensitization activities; Responsibility for implementing mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	of project start Timing / frequency of verification At every project activity during first 6 months,
		§ Publicly disclose relevant information on contracts and payments; § Encourage contractors / service providers to give employment preference to local community members § Develop a code of conduct for all stakeholders § Sensitize women and particularly youth on what it's like to be an entrepreneur (give a realistic picture of economic, social and environmental benefits but also challenges and responsibilities). § Involve locally-trusted CSOs in community sensitization § Actively involve the relevant ministries including Women and Youth and Environment			quarterly thereafter Quarterly Periodical At every project activity
Subcomponent C1 axis 2	Land tenure and land access for women and youth	§ Advocate for land policy and land reform to guarantee land tenure security for beneficiary farmers § Increased sensitization across the states and participating communities on land tenure § Engage with government and communities to continue to secure land for existing and intending beneficiaries with no access to land § Make access to land by women and youth one of the preconditions for a community to participate § Continue with documented lease agreements with landowners for intending beneficiaries without access to land	PMU LGA Officers	40,000	Annual Quarterly Quarterly Annual At every project activity

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
All subcomponent and Axis)) Gender inequality	<p>§ Encourage active participation of women in the project up to the target as indicated in the PDR</p> <p>§ Engage women organizations and advocacy and right groups to mobilize women to participate</p> <p>§ Give some concessions/incentives to women farmers to enable them to participate</p> <p>§ Encourage men through advocacy to support women participation through guarantee of land and other resources required</p> <p>§ More involvement of the Ministry of Women</p>	PMU, LGA Officers, Service Providers	40,000	Quarterly Annually Quarterly
	Social exclusion of women, youth	<p>§ Actively involve women and youth in all components and levels of decision-making within the project;</p> <p>§ Strive to maintain Project beneficiaries' ratios</p> <p>§ Encourage the submission of business proposals from more women-only groups (incl. cooperatives);</p> <p>§ Ensure women hold at least 30-40% of leadership</p> <p>§ When organizing meetings or events, ensure they are appropriate to women's time and venue constraints.</p> <p>§ Access to land for women and youth should be a precondition for community selection/participation</p> <p>§</p>	PMU, LGA Officers, Service Providers	50,000	At every project activity At business plan approval and every six months thereafter At every project activity Annual

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
All subcomponents and Axis)	Managing expectations	<p>§ The project targeting and up scaling mechanism should be explicitly and transparently explained in the project implement manual (PIM)</p> <p>§ Selection criteria, what the project offers and expectations from intended beneficiaries should be explicit and unambiguous (and translated into the local languages so that everybody will be carried along)</p> <p>§ Carry the community and agro-entrepreneurs representatives along in the project implementation (and possibly the traditional leaders or their representatives) in every stage of project implementation</p> <p>§ Maintain robust knowledge management and information dissemination to keep everybody abreast of happenings</p>	PMU, LGA Officers, Service Providers	40,000	<p>Before project commencement</p> <p>6months into project</p> <p>Quarterly</p>
	Unsafe and non-healthy working conditions and Health challenges	<p>§ Incorporate environmental and social guidelines in contracts with service providers and ensure compliance.</p> <p>§ Sensitize project beneficiaries and their wider communities on health & safety standards, incl. safe use of production, processing and transport machinery, agro-chemicals and production machineries</p> <p>§ Sensitization of selected communities on child rights and ensure that there is no child labour on selected agri-enterprise projects.</p> <p>§ Train the 'spraying gangs' on healthy handling of agrochemicals</p> <p>§ Compulsory periodical health check for fishers spraying gangs</p>	PMU, LGA Officers, Service Providers	50,000	<p>Within 6 months of project start and half-yearly review thereafter</p> <p>Within 6 months of project start, half- yearly thereafter</p> <p>Within 6 months of project start and half-yearly review thereafter</p> <p>Within 6 months of project start, half- yearly thereafter</p> <p>Annual</p> <p>Annual</p>

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
	Elite and Political Hijack	<p>§ Detailed screening of business plan proposals on commercial viability, conflicts of interest and corruption. Exclude (use of) service providers owned by/tied to politicians or political parties;</p> <p>§ Ensure compliance with pre-approved, objective selection criteria and transparent information- sharing and decision-making</p> <p>§ Sensitize communities on project objectives, target groups, beneficiary selection criteria, and risk of elite capture</p> <p>§ Agreement with traditional rulers and council of elders on community and beneficiary selection, and adherence to representative and transparent decision-making related to the project (via letter of understanding, MoU or another appropriate format).</p> <p>§ Involve locally-trusted CSOs.</p>	PMU, LGA Officers, Service Providers		<p>§ During half-yearly review missions</p> <p>§ During half yearly committee meetings</p> <p>§ Monthly during first months, quarterly thereafter</p> <p>§ Within 6 months of start of project</p>
Loss and Disturbance of Cultural Resources such as sacred forest and archeological site	Low	<p>§ Do not approve projects to be sited in or around sacred forests and community groves and archaeological sites or that will impact biocultural resources of importance</p>	PMU, SPU, LGA Officers, Service Providers	0	§ Annual
Climate MITIGATION PLAN					
Impact of climate change on fish capture	moderate	<p>§ Promote Adaptation Practices in aquaculture such as Pond excavation and land shaping, Introduction of locally available fish species, provide Individual loan support, Small-scale homestead pens, Trap pond management, Cage aquaculture, Integrated resource management planning to create local resource mapping and plan formation</p>	PMU, local communities , SPU, LGA Officers, Service Providers	Included in the selected activities	§ Annual

Footnotes

2.1 Socio-economic assessment

a. Overall poverty situation

[1] Economic and Monetary Community of Central African States (CEMAC)

[2] *United Nations Development Programme*.

[3] Cameroon's HDI is below the average of the countries in the medium human development group, established at 0.631. GDP per capita 1537.13 in 2020

[4] Country strategic opportunities program COSOP 2019-2024, annex 5

[5] This is 37.5 percent out of an estimated population of nearly 21.6 million in 2014 (INS, 2014, Fourth Cameroon Household Survey ECAM 4, p38)

[6] Cameroon 2019, SDG Voluntary National Review Report, p5

[7] The urban poverty rate fell from 12.2% in 2007 to 8.9% in 2014 (National Development Strategy 2020-2030 - SND, p31)

[8] In addition, nine (9) out of ten (10) poor people live in rural areas.

[9] IND-Cameroon , 2014, ECAM 4, p16.

[10] INS-Cameroon, ECAM 4 pp40-41.

[11] INS , ECAM 4, op. cit. p41 .

b. Gender

[1] MINPROFF Statistical Yearbook, p.59

[2] responsibility for the various basic activities—preparing meals, fetching and storing water, caring for children's hygiene and household hygiene, caring for dependents in the household and in the community (persons disabled, elderly, sick , orphans) is mainly carried by women and girls (UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p1)

[3] The Cameroonian legal framework promotes access to land for its citizens through three (03) main texts including (i) Ordinance 74/1 of June 6, 1974 fixing the land tenure system (ii) Decree No. 76/165 of April 27, 1976 setting the conditions for obtaining the land title and (iii) Decree No. 2005/481 of December 16, 2005 amending and supplementing certain provisions of the previous decree, allowing women and men to access land ownership

[4] They do not enjoy the land inheritance of their parents and husbands. When land is at stake, women have little opportunity to assert their rights (OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p2)

[5] Apart from the National Assembly, with a representation of 30.5%, at the national level, the representation of women remains very low in all the other spheres of decision-making (the proportion of women mayors is only 8%) (SND 30, op. cit. p 99.). Despite the preponderant role of women in agricultural production and the household economy, men have privileged access to public community meetings and often make decisions that affect the community alone (OCHA, 2019: 3).

[6] FAO and ECCAS, 2019, op. cit. p34

c. Youth

[1] 3rd RGP -2005, Volume II, Volume 1: State and structures of the population, BUCREP

[2] Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p6.

[3] Data from the Employment and Informal Sector Survey (EESI) 2010 report

[4] United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022

[5] *Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.*

[6] National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.

[7] The youth unemployment rate is higher among higher education graduates, at 27.1 %. In urban areas, the unemployment rate for young females in higher education is more than twice that of young males (39.9% against 19.0%).

[8] Indeed, the land code grants automatic recognition of the title deed only to the elderly and which subjects young people to multiple procedures (generally costly for their financial level) before obtaining title deeds.

d. Indigenous peoples

[1] International Labor Organization (ILO), 2015, Indigenous Peoples in Cameroon: A Guide for Media Practitioners

2.2 Environment and climate context, trends and implications

b. Climate trends and impacts

[1] Banque Mondiale – 2012 - Evaluation de l'état du barrage, des digues, du réservoir et des structures hydrauliques du système de Maga-Logone-Vrick - des digues et du barrage

[2] Ministry of Environment and Forests (MINEF) et Food and Agriculture Organization (FAO) 2007 évaluation des ressources forestières nationales du Cameroun 2003–2004, Yaoundé, Cameroun.

[3] Duveiller et al. - 2008

[4] Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale OFAC – 2008 - Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des forêts 2008

[5] Center for International Forest Research (CIFOR) – 2011 - Le contexte de la REDD+ au Cameroun

[6] Site internet de la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature : <http://discover.iucnredlist.org/discover>

[7] Start et Witt (1977) et DONFACK et al. (1999)

[8] Aire protégée et faune sauvage – MINFOF Cameroun

2.3 Target group profiles

[1] They are often prone to rural exodus in search of a better economic and social situation.

3. Institutional analysis

[1] On peut retenir principalement (i) la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l'économie et (ii) le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l'article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme)

[2] Il s'agit entre autres de (i) la «Vision 2035, Cameroun Pays Émergent »; (ii) la Politique Nationale de Protection Sociale de 2017, (iii) de la Politique Nationale de Nutrition, (iv) de la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2017-2020, (v) le plan d'action national de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines 2017-2020, (vi) le plan d'action multisectorielle de la Politique Nationale Genre.

[3] À travers sa stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030, l'État Camerounais opte pour la poursuite de ses politiques en matière d'éducation, à la formation et à l'information ; de conception de programmes pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) d'intensification des concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) de renforcement des mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; et des principes assurant une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; y compris (v) le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

[4] Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

[5] Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

[6] Ministère de l'Élevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	Yes	Possible	Moderate Project will significantly affect modified habitat, but will not impinge on natural habitat or critical natural habitat.	Moderate
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	No			Low
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No			Low
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Minor Project may possibly require procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated. Alternatives to procurement of natural resources through primary suppliers exists.	Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Possible	Moderate Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment is highly sensitive.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc)	Yes	Possible	Moderate Project is fully dependent on production of living natural resources. Project is sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Moderate
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No			Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Moderate The project will require consumption of raw materias, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Moderate
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	No			Low
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	No			Low
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	No			Low
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	No			Low
Cultural Heritage	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
indigenous peoples	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	No			Low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Low
Labour and Working Conditions	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	No			Low
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	No			Low
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	No			Low
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Moderate The project is situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	Yes	Possible	Moderate Moderate adverse impacts to ecosystems and their services that could negatively affect the health of communities in the direct vicinity of the project are possible, but similar projects have shown that impacts can be mitigated or offset through schemes such as Payment for Ecosystem Services.	Moderate
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Minor Minor changes to community dynamics. Resulting serious recorded cases of gender-based violence and/or sexual exploitation. Gender-based violence protocols in place.	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	Unlikely	Minor The project requires the employment of new labour, but workers can be sourced from local communities, and so influx is kept to a minimum, and risks are effectively managed.	Low
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
Physical and economic resettlement	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No			Low
Financial intermediaries and direct investments	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Low
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Low
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	Yes	Possible	Minor The institution has an Exclusion List, but cannot verify the	Moderate
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	Yes	Possible	Moderate The portfolio classification is very broad, and detailed information is not available. The institution invests a small portion of funds in high-risk projects.	Moderate
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low

Environmental and Social Safeguards

<p>8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?</p>	<p>Yes</p>	<p>Possible</p>	<p>Moderate Stakeholders and local communities can get in contact with the institution, and a process is in place, but staff is not qualified/trained to deal with grievances and bring claims to the attention of management.</p>	<p>Moderate</p>
<p>8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.</p>	<p>Yes</p>	<p>Possible</p>	<p>Moderate The institution offers some services for customers directly or through third-party providers.</p>	<p>Moderate</p>

Climate Risk Classification: Moderate

Step 1: Hazard identification	
What are the expected hazards in the project intervention area?	No, Yes, TBD
River flood	Yes
Costal Flood	No
Urban Flood	No
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	No
Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity	No, Yes, TBD
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
Is the project expected to have an impact on climate?	No, Yes, TBD
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
Step 2: Exposure Assessment	
Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?	No, Yes, TBD
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	No
Very warm areas (subtropical)	Yes
Tropical areas (rainforests)	Yes
Arid and semi-arid areas (deserts)	No
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	Yes
Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?	No, Yes, TBD
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	No
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	No
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	No
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	No
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	No
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
Step 3: Sensitivity Assessment	
What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?	No, Yes, TBD
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	No
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	No

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	No
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	No
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	No
Step 4: Adaptive capacity and climate resilience	
What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?	No, Yes, TBD
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	TBD
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	No
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	Yes
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	No
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 6: Premier programme de travail et budget annuel (PTBA 18 mois)

Cameroun		12 mois	6 mois	18 mois	12 mois	6 mois	18 mois	
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)		Quantités			Montant (USD '000)			
programme de travail et budget des 18 premiers mois		2023	2024	Total	2020	2021	Total	
Unit								
A.1 Aquaculture commerciale et inclusive								
A. Promotion des opportunités de marche aquacole								
1. Cartographie du marche aquacole								
				0	0	0	0	
				0	0	0	0	
	Etat des lieux du marche aquacole au niveau regionale	Etude	5	-	5	44.5	0	44.5
	Atelier regionale d'opportunités	Atelier	5	-	5	44.5	0	44.5
	Plan regional d'operations-marche avec le PDEA	Etude	5	-	5	67	0	67
	Bilan annuel national d'accès au marche	Etude	-	1	1	0	26.8	26.8
2. Comptoir de facilitation et d'assistance a l'information et la commercialisation (CFIAC)								
a. Guichets regionaux (CFIAC regionaux)								
				0	0	0	0	
	Mise en place	Guichet	-	5	5	0	89.5	89.5
	Fonctionnement	Forfait	-	5	5	0	44.5	44.5
	b. Foire regional du business aquacole	Unite	-	1	1	0	17.9	17.9
	c. Foire national du business aquacole	Unite	-	-	0	0	0	0
	d. Bulletin trimestriel d'information sur les opportunités commercialea	Edition	-	4	4	0	42.8	42.8
3. Plateforme de marche digital								
				0	0	0	0	
a. Etude de conception								
	Mise en place	Guichet	-	5	5	0	134	134
	Fonctionnement	Forfait	-	5	5	0	44.5	44.5
	b. Developpement d'application specifique	Application	-	-	0	0	0	0
	c. Partenariat avec les operateurs de telephonie mobile (OTM)	Convention	-	-	0	0	0	0
	d. Evaluation periodique	Etude	-	-	0	0	0	0
B. Marche structure								
1. Alliance inclusive								
a. Aquastart								
				0	0	0	0	
	Production individuelle clarias etang aquastart	Plan d'affaire	-	8	8	0	56.8	56.8
	Production collective clarias etang aquastart	Plan d'affaire	-	2	2	0	42.8	42.8
b. Aquadev								
	Production individuelle clarias etang aquadev	Plan d'affaire	-	4	4	0	25.2	25.2
	Production collective clarias etang aquadev	Plan d'affaire	-	1	1	0	31.3	31.3
2. Partenariats inclusifs								
				0	0	0	0	
	a. Production collective tilapia cage aquastart	Plan d'affaire	-	20	20	0	428	428
	b. Production collective tilapia cage aquadev	Plan d'affaire	-	8	8	0	100	100
3. Partenariats commerciaux autonomes								
a. Aquastart								
				0	0	0	0	
	Production individuelle clarias etang aquastart (site aménages)	Plan d'affaire	-	25	25	0	112.5	112.5
	Production collective clarias etang aquastart (site aménages)	Plan d'affaire	-	5	5	0	89.5	89.5
	Production individuelle clarias bac aquastart	Plan d'affaire	-	25	25	0	115	115
	Production collective clarias bac aquastart	Plan d'affaire	-	25	25	0	402.5	402.5
	Production collective tilapia cage aquastart	Plan d'affaire	-	1	1	0	26.8	26.8
	Transformation individuelle poisson aquastart	Plan d'affaire	-	2	2	0	6.4	6.4
	Transformation collective poisson aquastart	Plan d'affaire	-	5	5	0	27	27
	Ecloseries modernes	Plan d'affaire	-	2	2	0	892.8	892.8
b. Aquadev								
				0	0	0	0	
	Production individuelle clarias etang aquadev	Plan d'affaire	-	20	20	0	126	126
	Production collective clarias etang aquadev	Plan d'affaire	-	10	10	0	313	313
	Production collective clarias bac aquadev	Plan d'affaire	-	5	5	0	94	94
	Production collective tilapia cage aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	0	48.6	48.6
	Transformation individuelle poisson aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	0	5.8	5.8
	Transformation collective poisson aquadev	Plan d'affaire	-	1	1	0	8.6	8.6
C. Marche dynamique								
1. Appui a l'aquaculture familiale								
				0	0	0	0	
	comite de selection des beneficiaires des kits	session	2	-	2	7.2	0	7.2
	Acquisition et distribution des kits d'aquaculture familiales /a	unite	-	500	500	0	900	900
2. Initiatives entrepreneuriales dans la filiere aquacole								
a. Aquastart								
				0	0	0	0	
	Equipements, reseaux de distribution et prestations de services individuel	Plan d'affaire	-	3	3	0	9.6	9.6
	Equipements et prestations de services collectif	Plan d'affaire	-	2	2	0	17.8	17.8
	Aquaculture integree individuelle aquastart (site aménages)	Plan d'affaire	-	1	1	0	4.8	4.8
	Aquaculture integree collective aquastart (sites aménages)	Plan d'affaire	-	1	1	0	12.5	12.5
	Petite unite de transformation individuelle poisson aquastart	Plan d'affaire	-	4	4	0	12.8	12.8
	Petite unite de transformation collective poisson aquastart	Plan d'affaire	-	4	4	0	35.6	35.6
	Kiosques commercialisation aquastart	Plan d'affaire	-	15	15	0	81	81
3. Developpement entrepreneurial dans la filiere aquacole								
a. Aquadev								
				0	0	0	0	
	Equipements, distribution d'aliments et prestations de services individuel aquadev	Plan d'affaire	-	12	12	0	19.2	19.2
	Equipements et prestations de services collectif aquadev	Plan d'affaire	-	1	1	0	4.5	4.5
	Aquaculture integree individuelle aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	0	9	9
	Aquaculture integree collective aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	0	17.8	17.8
	Petite unite de transformation individuelle poisson aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	0	3.2	3.2
	Petite unite de transformation collective poisson aquadev	Plan d'affaire	-	6	6	0	27	27
	Kiosques commercialisation aquadev	Plan d'affaire	-	5	5	0	13.5	13.5
	Aquatourisme aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	0	10.8	10.8
	Salaires			0	0	0	0	0
	Specialiste entrepreneuriat aquacole	h mois	12	6	18	24	12	36
	Total					187.2	4543.7	4730.9

A.2 Mécanismes de financement aquacole				0				
A. Etat des lieux et cadrage du partenariat avec les institutions financières				0	0	0	0	
1. Manifestation d'intérêt et offre de partenariat des institutions financières pour l'aquaculture	FF	1	-	1	5.4	0	5.4	
2. Evaluation de l'offre de produits auprès des IF partenaires potentiels	FF	1	-	1	17.9	0	17.9	
3. Etat des lieux de la demande et ciblage des besoins spécifiques	FF	1	-	1	26.8	0	26.8	
B. Partenariats opérationnels axés sur la performance				0	0	0	0	
1. Définition du cadre de partenariat	Atelier	1	-	1	7.1	0	7.1	
2. Convention cadre de partenariat (préparation et signature)	Convention	-	5	5	0	9	9	
3. Contrat de performance annuelle pour le financement des promoteurs aquastart et aquadev (préparation)	Contrat	-	5	5	0	4.5	4.5	
4. Evaluation-capitalisation des partenariats stratégiques	FF	-	-	0	0	0	0	
C. Appui ciblé à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture				0	0	0	0	
1. Appui à la conception/adaptation des produits financiers selon les modèles aquastart et aquadev/a	IFP	-	5	5	0	268	268	
2. Revue des procédures et outils de crédit /b	IFP	-	5	5	0	22.5	22.5	
3. Développement d'un manuel de services financiers aquacoles /c	Etude	-	1	1	0	26.8	26.8	
4. Formation des institutions financières partenaires sur le crédit aquacole /d	Etude	-	2	2	0	21.4	21.4	
5. Convention cadre de partenariat (préparation et signature)	Convention	-	5	5	0	9	9	
6. Contrat de performance annuelle pour le financement des promoteurs aquastart et aquadev (préparation)	Contrat	-	5	5	0	4.5	4.5	
7. Evaluation-capitalisation des partenariats stratégiques	FF	-	-	0	0	0	0	
D. Renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques				0	0	0	0	
1. Définition du cadre et des modalités de gestion des facilités existantes /e	FF	1	-	1	5.4	0	5.4	
2. Contribution au refinancement /f	Dotation	-	1	1	0	892.9	892.9	
3. Contribution au fonds de partage de risque /g	Dotation	-	1	1	0	178.6	178.6	
4. Pilotes de mutuelles de cautionnement /h				0	0	0	0	
Conception et définition du mode opératoire	Etude	-	1	1	0	10.7	10.7	
Appui à la mise en place	Mutuelle	-	2	2	0	71.4	71.4	
Evaluation de l'expérience-pilote	Etude	-	-	0	0	0	0	
A. Salaire				0	0	0	0	
1. Spécialiste en finance inclusive	homme/mois	12	6	18	24	12	36	
2. Salaire Assistant entrepreneuriat et financement	homme/mois	30	15	45	18	9	27	
Total						104.6	1540.3	1644.9
A.3. Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales				0	0	0	0	
A. Sensibilisation et identification des initiatives entrepreneuriales dans l'aquaculture				0	0	0	0	
1. Sensibilisation aquaculture commerciale et partenariat	campagne	5	10	15	18	36	54	
2. Manifestation d'intérêt et pré-sélection /a	campagne	2,500	2,750	5250	45	49.5	94.5	
B. Formation technique et entrepreneuriale				0	0	0	0	
1. Formation et conseil entrepreneurial				0	0	0	0	
a. Diagnostic, spécialisation, préparation plan d'affaire /b	Session	10	90	100	6	54	60	
b. Gestion et éducation financière /c	Session	10	90	100	5	45	50	
c. Conseil en entreprise marche dynamique /d	Initiative	-	100	100	0	20	20	
d. Accompagnement aquafamille /e	kit	-	500	500	0	18	18	
2. Formation technique				0	0	0	0	
a. Formation itinéraire technique /f	Session	10	90	100	7	63	70	
b. Visite d'échange /g	Visite	-	5	5	0	18	18	
c. Technique piscicole intégrée /h	Session	-	5	5	0	2.5	2.5	
C. Appui au marché structure				0	0	0	0	
1. Identification des partenariats, préparation des plans d'affaires et accompagnement /i	Prestation opérationnelle	10	50	60	71	355	426	
2. Revue et validation des plans d'affaire /j	Prestation opérationnelle	10	15	25	25	37.5	62.5	
D. Renforcement des capacités, formation et conseils en aquaculture commerciale				0	0	0	0	
1. Assistance technique internationale partenariats productifs /k	H/J	12	24	36	7.2	14.4	21.6	
2. Déplacement assistance technique internationale partenariats productifs	H/J	1	2	3	2.7	5.4	8.1	
3. Appui centre de formation incubateur /l	FF	5	5	10	44.5	44.5	89	
4. Formation sur les risques liés aux activités aquacoles /m	Session	5	5	10	2.5	2.5	5	
5. Renforcement des capacités conseillers aquacoles, formateurs et OP /n	Session	-	5	5	0	2	2	
A. Salaire								
Salaire Assistant entrepreneuriat et financement	homme/mois	30	15	45	18	9	27	
Total				0	251.9	776.3	1028.2	

B1 Systeme d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et nutrition				0	0	0	0
A. Alevins				0	0	0	0
1. Modele/schema de production et de distribution des alevins de qualite				0	0	0	0
Conception du modele de production et de distribution des alevins de qualite	Etude	1	-	1	142.9	0	142.9
Validation du modele de production et de distribution des alevins de qualite /a	Atelier	1	-	1	53.6	0	53.6
2. Mise en place et fonctionnement du comite de gestion des dispositifs d'approvisionnement en alevins de qualite				0	0	0	0
Session du comite d'identification et de selection des souches a importer /b	FF	2	1	3	3.6	1.8	5.4
Mission d'identification des fournisseurs de souches ameliorees de tilapia /c	FF	1	-	1	17.9	0	17.9
Mission d'identification des fournisseurs de souches ameliorees de Clarias /d	FF	1	-	1	17.9	0	17.9
Mission d'identification des fournisseurs de souches ameliorees de Carpe /e	FF	1	-	1	17.9	0	17.9
3. Appui a l'installation et accompagnement des ecloseries locales				0	0	0	0
Facilitation du processus d'installation pour 10 ecloseries locales tilapia et clarias /f	FF	2	4	6	17.8	35.6	53.4
Appui cible a la demande des ecloseries /g	FF	-	10	10	0	36	36
B. Aliment				0	0	0	0
1. Modele/schema de production et de distribution d'aliments complets de qualite				0	0	0	0
Conception du modele de production et de distribution d'aliments complets de qualite	Etude	1	-	1	142.9	0	142.9
Validation du modele de production et de distribution d'aliments complets de qualite /h	Atelier	1	-	1	53.6	0	53.6
2. Appui a l'installation et accompagnement des unites de productions d'aliments complets de qualite				0	0	0	0
Facilitation de l'acquisition du permis d'importation des intrants et materiels pour les unites de production	FF	1	1	2	1.8	1.8	3.6
Formation au montage de dossiers d'importation d'intrants et de materiels de provenderies locales privées	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
Formation en installation et gestion de provenderies industrielles	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
Formation en gestion de stocks d'ingrédients et d'aliments	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
Formation sur les normes de production, de controle qualite, de securite sanitaires des aliments de poisson	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
Formation en execution de plan de distribution d'aliments complets de qualite	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
C. Conseil agricole				0	0	0	0
1. Equipement des conseillers aquacoles /j				0	0	0	0
Moto	FF	32	-	32	201.6	0	201.6
Mobilier de bureau	FF	32	-	32	12.8	0	12.8
2. Formations des conseillers agricoles				0	0	0	0
Formation en nutrition et alimentation des poissons /k	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
Formation en composition de l'aliment des poissons /l	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
3. Unite regionale de formulation et composition des aliments de poisson				0	0	0	0
Acquisition Desktop complet /m	unite	5	-	5	13.5	0	13.5
Acquisition groupe electrogene /n	unite	5	-	5	44.5	0	44.5
Acquisition logiciel de composition des aliments /o	unite	5	1	6	13.5	2.7	16.2
Session de formation a l'utilisation du logiciel de composition des aliments /p	FF	2	2	4	12.6	12.6	25.2
Collecte des prix des ingredients sur le marche locale	FF	60	60	120	6	6	12
Publication et diffusion des formules d'aliments /q	FF	60	60	120	12	12	24
4. Controle qualite de l'aliment de poisson				0	0	0	0
Collecte des echantillons d'aliments pour controle	unite	10	20	30	2	4	6
Analyse des echantillons d'aliments collectes	unite	5	10	15	22.5	45	67.5
5. Controle et suivi veterinaire/sanitaire des poissons				0	0	0	0
Formation en prevention des maladies des poissons et collecte d'echantillon /r	Session	1	1	2	13.4	13.4	26.8
Collecte des echantillons de geniteur, d'alevin et de poisson en grossissement pour controle	unite	20	20	40	8	8	16
Analyse des echantillons de poisson collecter	unite	10	20	30	9	18	27
D. Amelioration de la nutrition				0	0	0	0
1. Promotion alimentaire familiale integres pour l'autoconsommation et les marches locaux				0	0	0	0
Recensement des cultures riches en nutriments /s	Etude	1	-	1	11.6	0	11.6
Formation des agents de vulgarisation	session	3	3	6	5.4	5.4	10.8
Formation des beneficiaires	session	-	-	0	0	0	0
Distribution de semences et petits materiels	session	-	-	0	0	0	0
2. Conservation, transformation et commercialisation des aliments a base de poisson				0	0	0	0
Analyse des pratiques de recolte, conservation et transformation /t	Etude	-	1	1	0	11.6	11.6
Formation des beneficiaires en nouvelle technique de recolte, conservation et transformation	session	-	-	0	0	0	0
Marketing social pour accroitre la demande	Convention	-	-	0	0	0	0
3. Communication pour le changement de comportement et education nutritionnelle ciblée				0	0	0	0
Etude sur les connaissances, les pratiques des communautes cibles /u	Etude	-	-	0	0	0	0
Formation du personnel du projet en Communication pour CCEN /v	session	-	-	0	0	0	0
4. Suivi et evaluation de la nutrition				0	0	0	0
Diffusion du codex alimentarius national et appui au systeme de controle /w	kit	-	3	3	0	1.2	1.2
Etude sur la diversite alimentaire minimale chez la femme	Etude	-	-	0	0	0	0
E. Assistance technique internationale				0	0	0	0
1. Assistance technique Internationale Alevin				0	0	0	0
Honoraires ATI /x	H/J	30	20	50	12	8	20
Perdiem ATI /y	H/J	15	10	25	3	2	5
Billet d'avion ATI /z	H/J	1	1	2	8.9	8.9	17.8
2. Assistance technique Internationale aliment et conseil agricole				0	0	0	0
Honoraires ATI /aa	H/J	30	20	50	12	8	20
Perdiem ATI /bb	H/J	15	10	25	3	2	5
Billet d'avion ATI /cc	H/J	1	1	2	8.9	8.9	17.8
Salaires				0	0	0	0
Specialiste systemes de production aquacole	h mois	12	6	18	24	12	36
Primes conseillers aquacoles /dd	h/m	384	192	576	115.2	57.6	172.8
Technicien aquacole	h mois	60	30	90	36	18	54
Fonctionnement des conseillers aquacoles /ee	FF	384	192	576	76.8	38.4	115.2
Total				0	1251.9	472.7	1724.6

B.2 Aménagements, facilités de production et de mise en marche				0	0	0	0
A. Aménagement des aquaparc				0	0	0	0
Etude conception du Modele d'aquaparc	etude	1	-	1	89.3	0	89.3
Atelier de validation du modele d'aquaparc	FF	1	-	1	44.6	0	44.6
Visite d'échanges et partage d'expérience sur les aquaparc /a	voyage	1	1	2	35.7	35.7	71.4
Contribution pour developpement aquaparc /b	unite	-	2	2	0	357.2	357.2
Contribution pour construction route d'accès /c	unite	-	2	2	0	357.2	357.2
construction d'etang aquacole au standard PDEA/d	etang	-	200	200	0	180	180
Kit d'entretien d'etang aquacole au standard PDEA/e	kit	-	200	200	0	20	20
Construction de 600 m2 d'hangar /f	unite	-	2	2	0	357.2	357.2
B. Aménagement des bassins communaux				0	0	0	0
Session du comite de selection des bassins communaux	session	1	-	1	3.6	0	3.6
Cofinancement pour aménagement des bassins communaux/g	unite	-	2	2	0	357.2	357.2
C. Points de vente de proximité				0	0	0	0
Session du comite de selection des points de vente de proximité	session	1	-	1	3.6	0	3.6
Cofinancement pour aménagement des établissements de point de ventes communaux/h	unite	-	2	2	0	178.6	178.6
D. Appui en voiries et réseaux diverses				0	0	0	0
Session du comite de selection des sites beneficiaires	session	1	-	1	3.6	0	3.6
Cofinancement pour VRD /i	unite	-	2	2	0	357.2	357.2
Salaire				0	0	0	0
Specialiste infrastructures aquacoles	homme mois	12	6	18	24	12	36
Assistant en infrastructure aquacole	h mois	60	30	90	36	18	54
Total				0	240.4	2230.3	2470.7
B3. Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement				0	0	0	0
A. Mesure d'accompagnement MINEPIA -PDEA				0	0	0	0
1. Voyage d'etude sur les ecloseries et systemes alimentation modernes /a	Voyage	-	1	1	0	89.3	89.3
2. Voyage d'etude aquaparc /b	Voyage	-	1	1	0	89.3	89.3
3. Appui au systeme de gestion des informations aquacoles (SYGIAC) au cameroun	FF	-	1	1	0	10.7	10.7
4. Appui cible MINEPIA				0	0	0	0
a. Appui cible aux stations aquacoles	Station	5	5	10	31.5	31.5	63
b. Collaboration technique avec les delegations regionales	Convention	5	5	10	27	27	54
5. Appui cible aux stations aquacoles	Station	5	5	10	31.5	31.5	63
6. Collaboration technique avec les delegations regionales	Convention	5	5	10	27	27	54
B. Partenariats institutionnels et strategiques				0	0	0	0
1. Partenariat avec IPAC	Convention	1	1	2	8.9	8.9	17.8
2. Partenariat avec CNOPCAM	Convention	1	1	2	4.5	4.5	9
3. Partenariat avec PLANOPAC	Convention	1	1	2	4.5	4.5	9
4. Partenariat avec MBOSCUDA	Convention	1	1	2	3.6	3.6	7.2
5. Partenariat avec l'association des villes unies du cameroun	Convention	1	1	2	8.9	8.9	17.8
6. Partenariat avec le MINEE	Convention	1	1	2	17.9	17.9	35.8
7. Partenariat avec le ministere charge de l'environnement	Convention	1	1	2	17.9	17.9	35.8
8. Autres partenariats d'interet strategique	Convention	1	1	2	17.9	17.9	35.8
Total				0	201.1	390.4	591.5
C.1 Revues sectorielles inclusives et dialogue politique				0	0	0	0
A. Cadre sous-sectoriel startegique et dialogue inclusif				0	0	0	0
1. Appui a l'actualisation du plan de developpement de l'aquaculture	FF	1	-	1	35.7	0	35.7
2. Revue du cadre reglementaire de l'aquaculture	FF	1	-	1	26.8	0	26.8
3. Appui a la diffusion des textes , des lois sur l'aquaculture	FF	-	1	1	0	26.8	26.8
4. Revue inclusive periodique du cadre institutionnel et des orientations strategiques de l'aquaculture	FF	-	1	1	0	8.9	8.9
5. Bilan annuel du comite interministeriel sur les partenariats productifs PDEA	FF	-	1	1	0	7.1	7.1
B. Concertations inclusives et actions citoyennes				0	0	0	0
1. Appui au concertation regionale multiacteurs sur l'aquaculture	FF	-	5	5	0	22.5	22.5
2. Appui au plateforme de promotion de l'aquaculture	FF	-	5	5	0	27	27
3. Education citoyenne au profit des parties prenantes du projet	Campagne	1	-	1	7.1	0	7.1
4. Mise en place d'un mecanisme de retour d'information	FF	1	-	1	17.9	0	17.9
5. Missions annuelles de veille citoyenne	FF	-	5	5	0	31.5	31.5
6. Auto-evaluation annuelle de la participation des OP	FF	-	4	4	0	18	18
Total				0	87.5	141.8	229.3

Cameroun	Unité	Quantités			Montant (USD '000)		
		12 mois	6 mois	18 mois	12 mois	6 mois	18 mois
		2023	2024	Total	2023	2024	Total
Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole (PDEA)							
<i>Programme de travail et budget des 18 premiers mois</i>							
C.2.Coordination, gestion et suivi-evaluation							
A. Equipements							
1. Vehicules							
				0	0	0	0
				0	0	0	0
Vehicule 4x4 station wagon	unité	4	-	4	250	0	250
Vehicule 4x4 pick up	unité	10	-	10	429	0	429
2. Equipements informatiques							
Ordinateurs complets de bureau /a	unité	7	-	7	9,1	0	9,1
Ordinateurs portables /b	unité	43	-	43	47,3	0	47,3
Pack logiciel	unité	43	-	43	4,3	0	4,3
Imprimantes indiv/c	unité	7	-	7	3,5	0	3,5
Imprimante en réseau	unité	1	-	1	1,6	0	1,6
Scanner /d	unité	6	-	6	1,2	0	1,2
Onduleurs /e	unité	45	-	45	4,5	0	4,5
Photocopieurs grande capacité	unité	1	-	1	1,6	0	1,6
Photocopieurs simple /f	unité	6	-	6	5,4	0	5,4
Video projecteur /g	unité	6	-	6	3,6	0	3,6
Kit photo /h	unité	6	-	6	3	0	3
3. Equipements de bureau							
Mobilier de bureaux personnel	lot	45	-	45	18	0	18
B. Passation des marchés							
1. Commissions de passation des marchés	session	10	10	20	2	2	4
2. Cabinet pour le recrutement et l'évaluation du personnel	prestation	0	1	1	0	14,2	14,2
3. Commissions d'audits /i	Session	1	1	2	1,8	1,8	3,6
4. Audits externes	Etude	1	1	2	10,2	10,2	20,4
5. Inventaires	Atelier	1	1	2	4,3	4,3	8,6
C. Genre et ciblage							
1. Elaboration de la strategie de ciblage, genre, jeune et inclusion sociale /j	Etude	1	-	1	17,9	0	17,9
2. Formation GALS /k	Session	1	1	2	44,6	44,6	89,2
3. Etude des effets et impact et enquete sur l'indice d'autonomisation des femmes dans l'aquaculture /l	Etude	-	-	0	0	0	0
4. Evaluation participative des beneficiaires sur l'efficacite du ciblage et des appuis recus /m	Etude	-	1	1	0	17,9	17,9
D. Instance d'orientation							
1. Comités de pilotage	session	1	1	2	3,2	3,2	6,4
2. Groupe de suivi technique	session	-	1	1	0	1,3	1,3
E. Mise en place du système de suivi évaluation							
1. Logiciel Ruche	Appication	1	-	1	32,1	0	32,1
2. Mission d'appui au systeme de suivi-evaluation	FF	1	-	1	7,1	0	7,1
3. Etudes de référence complémentaires	Etude	1	-	1	4,5	0	4,5
4. SIG	FF	1	1	2	1,8	1,8	3,6
5. PTBA							
Interface avec le systeme SE du MINEPIA	Atelier	1	1	2	1,8	1,8	3,6
Unite conjointe d'évaluation des resultats (delivery unit)	Session	1	1	2	1,8	1,8	3,6
Appui à la participation des cadres du Ministère et du Projet au PRIME /n	FF	1	1	2	6,8	6,8	13,6
F. Ateliers, études et missions							
1. Ateliers semestriels d'évaluation et de programamtion	Atelier	1	1	2	1,4	1,4	2,8
2. Etudes annuelles d'évaluation sur les indicateurs de résultats	Etude	-	-	0	0	0	0
3. Etude d'évaluation des effets	Etude	-	-	0	0	0	0
4. Reunion de coordination nationale	Session	1	1	2	1,8	1,8	3,6
5. Reunion de coordination trimestrielle	Session	4	4	8	3,6	3,6	7,2
6. Atelier annuel d'auto-evaluation et d'elaboration du PTBA	Atelier	1	1	2	6,3	6,3	12,6
7. Evaluation participative avec les beneficiaires	Unite	1	1	2	6,3	6,3	12,6
8. Mission conjointe de supervision	Unite	1	1	2	62,5	62,5	125
9. Mission revue a mi-parcours	Unite	-	-	0	0	0	0
10. Mission d'achevement	Unite	-	-	0	0	0	0
Fonctionnement							
UEP							
1. Aménagement des locaux de la coordination /o	FF	1	-	1	17,9	0	17,9
2. Accès internet	U/an	1	1	2	2,7	2,7	5,4
3. Electricité	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
4. Provision pour téléphone mobile et fixe	U/an	1	1	2	7,1	7,1	14,2
5. Eau	U/an	1	1	2	0,5	0,5	1
6. Fournitures de bureau	U/an	1	1	2	5,4	5,4	10,8
7. Entretien et fonctionnement véhicules							
fonctionnement véhicules 4*4 /p	U/an	0	1	1	0	18	18
Antenne Centre							
1. Aménagement des locaux de l'antenne /q	FF	1	-	1	8,9	0	8,9
2. Accès internet	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
3. Electricité	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
4. Provision pour téléphone mobile et fixe	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
5. Eau	U/an	1	1	2	0,5	0,5	1
6. Fournitures de bureau	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
7. Entretien et fonctionnement véhicules							
fonctionnement véhicules Pick up /r	U/an	1	1	2	8,9	8,9	17,8
Antenne Sud							
1. Aménagement des locaux de l'antenne /s	FF	1	-	1	8,9	0	8,9
2. Accès internet	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
3. Electricité	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
4. Provision pour téléphone mobile et fixe	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
5. Eau	U/an	1	1	2	0,5	0,5	1
6. Fournitures de bureau	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
7. Entretien et fonctionnement véhicules							
fonctionnement véhicules Pick up	U/an	1	1	2	8,9	8,9	17,8
Antenne Ouest							
1. Aménagement des locaux de l'antenne /t	U/an	1	-	1	8,9	0	8,9
2. Accès internet	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
3. Electricité	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
4. Provision pour téléphone mobile et fixe	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
5. Eau	U/an	1	1	2	0,5	0,5	1
6. Fournitures de bureau	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
7. Entretien et fonctionnement véhicules							
fonctionnement véhicules Pick up	U/an	1	1	2	0	0	0
Antenne Littoral							
1. Aménagement des locaux de l'antenne /u	FF	1	-	1	8,9	0	8,9
2. Accès internet	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
3. Electricité	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
4. Provision pour téléphone mobile et fixe	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
5. Eau	U/an	1	1	2	0,5	0,5	1
6. Fournitures de bureau	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
7. Entretien et fonctionnement véhicules							
fonctionnement véhicules Pick up	U/an	1	1	2	8,9	8,9	17,8
Antenne Extreme Nord							
1. Aménagement des locaux de l'antenne /v	U/an	1	-	1	8,9	0	8,9
2. Accès internet	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
3. Electricité	U/an	1	1	2	2,1	2,1	4,2
4. Provision pour téléphone mobile et fixe	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
5. Eau	U/an	1	1	2	0,5	0,5	1
6. Fournitures de bureau	U/an	1	1	2	1,8	1,8	3,6
7. Entretien et fonctionnement véhicules							
fonctionnement véhicules Pick up	U/an	1	1	2	0	0	0

Salaires				0	0	0	0
1. Salaires UEP				0	0	0	0
Coordonnateur National	h mois	-	6	6	0	16.2	16.2
Responsable Administratif et Financier	h mois	-	6	6	0	13.8	13.8
Responsable Suivi Evaluation	h mois	-	6	6	0	13.8	13.8
Auditeur Interne	h mois	12	6	18	25.2	12.6	37.8
Specialiste inclusion sociale, environnement, climat et nutrition	h mois	12	6	18	24	12	36
Responsable passation des Marchés	h mois	12	6	18	24	12	36
Assistant SE	h mois	12	6	18	9.6	4.8	14.4
Assistant de direction	h mois	12	6	18	9.6	4.8	14.4
Assistant administratif	h mois	12	6	18	9.6	4.8	14.4
Assistant genre	h mois	12	6	18	9.6	4.8	14.4
Assistant communication et gestion des savoirs	h mois	12	6	18	9.6	4.8	14.4
Assistant PM	hm	12	6	18	10.8	5.4	16.2
Chauffeur	h/mois	48	24	72	19.2	9.6	28.8
Gardien	h/mois	-	12	12	0	2.4	2.4
Agent de surface	h/moi	-	12	12	0	2.4	2.4
2. Salaires Antenne Centre				0	0	0	0
Chef d'antenne	h mois	12	6	18	15.6	7.8	23.4
Assistant administratif et financier regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Assistant suivi et evaluation regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Comptable regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Chauffeur	h mois	1	2	3	0.4	0.8	1.2
Gardien	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
Agent de surface	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
3. Salaires Antenne Ouest				0	0	0	0
Chef d'antenne	h mois	12	6	18	15.6	7.8	23.4
Assistant administratif et financier regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Assistant suivi et evaluation regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Comptable regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Chauffeur	h mois	1	2	3	0.4	0.8	1.2
Gardien	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
Agent de surface	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
4. Salaires Antenne Sud				0	0	0	0
Chef d'antenne	h mois	12	6	18	15.6	7.8	23.4
Assistant administratif et financier regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Assistant suivi et evaluation regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Comptable regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Chauffeur	h mois	1	2	3	0.4	0.8	1.2
Gardien	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
Agent de surface	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
5. Salaires Antenne Littoral				0	0	0	0
Chef d'antenne	h mois	12	6	18	15.6	7.8	23.4
Assistant administratif et financier regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Assistant suivi et evaluation regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Comptable regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Chauffeur	h mois	1	2	3	0.4	0.8	1.2
Gardien	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
Agent de surface	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
6. Salaires Antenne Extreme Nord				0	0	0	0
Chef d'antenne	h mois	12	6	18	15.6	7.8	23.4
Assistant administratif et financier regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Assistant suivi et evaluation regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Comptable regional	h mois	12	6	18	7.2	3.6	10.8
Chauffeur	h mois	1	2	3	0.4	0.8	1.2
Gardien	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
Agent de surface	h mois	12	6	18	2.4	1.2	3.6
Missions				0	0	0	0
1. Missions UEP				0	0	0	0
Coordonnation national	FF	1	1	2	8.9	8.9	17.8
Antenne Centre	FF	1	1	2	4.5	4.5	9
Antenne Ouest	FF	1	1	2	4.5	4.5	9
Antenne Extreme Nord	FF	1	1	2	4.5	4.5	9
Antenne Littoral	FF	1	1	2	4.5	4.5	9
Antenne Sud	FF	1	1	2	4.5	4.5	9
2. Billets d'avion	FF	1	1	2	5.4	5.4	10.8
Total				0	1561.5	576.8	2138.3



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois¹

Volet FIPS

I. Sommaire

Prévisions de passation des marchés-Sommaire				
Pays:	CAMEROUN			
Nom	Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole (PDEA)			
ID:	FIPS			
Version	1.0			
Date version	24-Apr-22			
Préparé par :	Equipe de préparation du PDEA			
Approuvé par :				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réel	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	-	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Services de Consultant	267,900.00	-	-	-
Services - Non consultants	157,300.00	-	17,900.00	-
Dons	-	-	-	-
TOTAL	425,200.00	-	17,900.00	-

Les tableaux suivants sur les seuils sont basés sur la nouvelle Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet modèle 2020.

Examen préalable des seuils					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Memorandum d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA
Seuils	>= US\$ 40,000	>= US\$ 40,000	>= US\$ 40,000	>= US\$ 20,000	Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable OU Pour toutes les activités de passation de marchés

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA²), ou sur la base des seuils stipulés dans la Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

¹ Les plans de passation de marchés sont également fournis en fichiers Excel séparés.

² Le guide pratique est présenté dans le manuel de mise en œuvre produit en module séparé.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	<= US\$ 10,000	< US\$100,000	>= US\$ 100,000	>= US\$ 10,000	<= US\$ 0.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)</i>	<= US\$ 0.00 <i>(ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable)</i>
	Entente Directe	Demande de prix	AON	AOI	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	>= US\$ 1.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)</i>	<= US\$ 50,000	< US\$ 200,000	>= US\$ 200,000	Travaux en régie	<i>Jusqu'à un montant total maximum de:</i> US\$ 0.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable)</i>
Travaux et services non liés aux travaux	>= US\$ 1.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)</i>	<= US\$ 50,000	< US\$ 1,000,000	>= US\$ 1,000,000	Participation des communautés	Autorisé OU Non autorisé

II. Prévvision de passation des marchés pour l'acquisition des biens³

Montant total	USD	LCU	Statut
	157,300.00	0.00	Prévu
17,900.00	0.00	Réel	
Services-Non Consultants	157,300.00	0.00	Prévu
	17,900.00	0.00	Réel

1.0 24-Apr-22		Données de base										Préselection					Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres				Attribution du contrat et signature																			
NE	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot (NE) Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Submission des documents de préqualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la préqualification	Date de clôture de la pré-qualification	Submission du rapport de préqualification	Date de non-objection	Submission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Submission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Submission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Submission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur(D)	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques					
1	Acquisition, installation et paramétrage du logiciel de gestion financière et comptable	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1			Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-23	N/A	16-Feb-23	2-Mar-23	N/A	N/A	9-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-23	20-Mar-23	N/A	24-Mar-23											
		Yes				Réel					17,900.00	-	Réel																Réel															
2	Acquisition, installation et paramétrage du logiciel de SE	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	26,800.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-23	N/A	16-Feb-23	2-Mar-23	N/A	N/A	9-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-23	20-Mar-23	N/A	24-Mar-23			26,800.00	-							
		Yes				Réel					-	-	Réel																Réel															
3	Acquisition matériels informatiques et d'un groupe électrogène 200kVA	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	12,100.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Feb-23	N/A	11-Feb-23	25-Feb-23	N/A	N/A	4-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	10-Mar-23	15-Mar-23	N/A	19-Mar-23			12,100.00	-							
		Yes				Réel					-	-	Réel																Réel															
4	Acquisition mobilier et équipement de bureau	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	44,700.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Feb-23	17-Feb-23	18-Feb-23	4-Mar-23	N/A	N/A	11-Mar-23	18-Mar-23	Prévu	N/A	24-Mar-23	29-Mar-23	5-Apr-23	9-Apr-23			44,700.00	-							
		Yes				Réel					-	-	Réel																Réel															
5	Acquisition du matériel d'entretien/nettoyage et Entretien des locaux de l'Unité de Coordination (12 mois)	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	43,200.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Mar-23	17-Mar-23	18-Mar-23	1-Apr-23	N/A	N/A	9-Apr-23	15-Apr-23	Prévu	N/A	21-Apr-23	26-Apr-23	3-May-23	7-May-23			43,200.00	-							
		Yes				Réel					-	-	Réel																Réel															
6	Acquisition du matériel d'entretien / nettoyage et Entretien locaux de station	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	21,600.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Mar-23	N/A	11-Mar-23	25-Mar-23	N/A	N/A	1-Apr-23	N/A	Prévu	N/A	7-Apr-23	12-Apr-23	N/A	16-Apr-23			21,600.00	-							
		Yes				Réel					-	-	Réel																Réel															
8	Fourniture de connection Internet à l'USP pendant 1 an	Yes	FPS		PBA	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	8,900.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10-Mar-23	N/A	11-Mar-23	25-Mar-23	N/A	N/A	1-Apr-23	N/A	Prévu	N/A	7-Apr-23	12-Apr-23	N/A	16-Apr-23			8,900.00	-							
		Yes				Réel					-	-	Réel																Réel															

³ Pour une meilleure lisibilité, se référer aux fichiers Excel produits séparément.

II. Prédiction de passation des marchés pour les services ⁴

Montant total	USD	LCU	Statut
	267,900.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants:	0.00	0.00	Prévu
Doncs:	0.00	0.00	Réel

1.0	Données de base										EOI Procédure de Prédiction					Procédure de proposition					Evaluation				Attribution des contrats et signature														
N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REDI	date de non-objection	REDI Date du lancement	EOI Date de soumission	Soumission du rapport de prédiction	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Décalé de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoU	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/D	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques
1	Recrutement d'une firme pour l'étude diagnostique du secteur aquicole au Cameroun			FPS		Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	35,700.00		Prévu	8-Jun-22	15-Jun-22	17-Jun-22	8-Jul-22	23-Jul-22	29-Jul-22	1-Aug-22	9-Aug-22	11-Aug-22	25-Sep-22	9-Oct-22	16-Oct-22	30-Oct-22	6-Nov-22	Prévu	9-Nov-22	24-Nov-22	9-Dec-22	14-Dec-22	23-Dec-22	25-Dec-22			35,700.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
2	Recrutement d'une firme pour l'enquête de référence dans les régions de mise en oeuvre du projet			FPS		Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	44,600.00		Prévu	10-Jun-22	17-Jun-22	19-Jun-22	3-Jul-22	17-Jul-22	24-Jul-22	28-Jul-22	4-Aug-22	6-Aug-22	20-Sep-22	4-Oct-22	11-Oct-22	25-Oct-22	1-Nov-22	Prévu	4-Nov-22	19-Nov-22	4-Dec-22	9-Dec-22	16-Dec-22	20-Dec-22			44,600.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
3	Recrutement d'une firme pour l'étude d'impact social et environnemental du projet			FPS		Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	35,700.00		Prévu	20-Jun-22	27-Jun-22	29-Jun-22	20-Jul-22	3-Aug-22	10-Aug-22	14-Aug-22	21-Aug-22	23-Aug-22	7-Oct-22	21-Oct-22	28-Oct-22	15-Nov-22	18-Nov-22	Prévu	21-Nov-22	6-Dec-22	21-Dec-22	26-Dec-22	2-Jan-23	6-Jan-23			35,700.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
4	Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de la stratégie genre du projet			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	17,900.00		Prévu	30-Jun-22	N/A	2-Jul-22	23-Jul-22	6-Aug-22	N/A	10-Aug-22	N/A	12-Aug-22	2-Sep-22	N/A	N/A	16-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	23-Sep-22	6-Oct-22	11-Oct-22	N/A	15-Oct-22			17,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
5	Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de la stratégie de communication et de gestion des savoirs			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	17,900.00		Prévu	30-Jun-22	N/A	2-Jul-22	23-Jul-22	6-Aug-22	N/A	10-Aug-22	N/A	12-Aug-22	2-Sep-22	N/A	N/A	16-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	23-Sep-22	6-Oct-22	11-Oct-22	N/A	15-Oct-22			17,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
6	Cabinet International pour le recrutement du personnel de gestion			FPS		Prévu	Yes	Prior Review	SFQ	53,600.00		Prévu	8-Jun-22	15-Jun-22	17-Jun-22	8-Jul-22	23-Jul-22	29-Jul-22	2-Aug-22	9-Aug-22	11-Aug-22	25-Sep-22	9-Oct-22	16-Oct-22	N/A	N/A	Prévu	19-Oct-22	3-Nov-22	18-Nov-22	23-Nov-22	30-Nov-22	4-Dec-22			53,600.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
7	Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'élaboration du manuel de mise en oeuvre du projet			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	8,900.00		Prévu	10-Jul-22	N/A	12-Jul-22	2-Aug-22	16-Aug-22	N/A	20-Aug-22	N/A	22-Aug-22	12-Sep-22	N/A	N/A	26-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	2-Oct-22	16-Oct-22	21-Oct-22	N/A	25-Oct-22			8,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
8	Recrutement d'un Consultant Individuel pour la mise en place du système de gestion financière			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	8,900.00		Prévu	10-Jul-22	N/A	12-Jul-22	2-Aug-22	16-Aug-22	N/A	20-Aug-22	N/A	22-Aug-22	12-Sep-22	N/A	N/A	26-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	2-Oct-22	16-Oct-22	21-Oct-22	N/A	25-Oct-22			8,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
9	Recrutement d'un Consultant Individuel pour la mise en place du système de suivi-évaluation			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	8,900.00		Prévu	10-Jul-22	N/A	12-Jul-22	2-Aug-22	16-Aug-22	N/A	20-Aug-22	N/A	22-Aug-22	12-Sep-22	N/A	N/A	26-Sep-22	N/A	Prévu	N/A	2-Oct-22	16-Oct-22	21-Oct-22	N/A	25-Oct-22			8,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
10	Recrutement d'un Consultant Individuel pour la formation du personnel et l'assistance sur l'utilisation du logiciel de gestion financière et comptable			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	17,900.00		Prévu	1-Feb-23	N/A	3-Feb-23	24-Feb-23	10-Mar-23	N/A	14-Mar-23	N/A	16-Mar-23	6-Apr-23	N/A	N/A	20-Apr-23	N/A	Prévu	N/A	26-Apr-23	10-May-23	15-May-23	N/A	19-May-23			17,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												
11	Recrutement d'un Consultant Individuel pour la formation du personnel et l'assistance sur l'utilisation du logiciel SI			FPS		Prévu	Yes	Post Review	OCI	17,900.00		Prévu	1-Feb-23	N/A	3-Feb-23	24-Feb-23	10-Mar-23	N/A	14-Mar-23	N/A	16-Mar-23	6-Apr-23	N/A	N/A	20-Apr-23	N/A	Prévu	N/A	26-Apr-23	10-May-23	15-May-23	N/A	19-May-23			17,900.00			
						Réel				-		Réel															Réel												

⁴ Pour une meilleure lisibilité, se référer aux fichiers Excel produits séparément.

PPM volet 2. 18 mois PDEA cycle courant

I. Sommaire

Prévision de passation des marchés				
Pays:	CAMEROUN			
Nom	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AQUACOLE (PDEA)			
ID:	PDEA			
Version	1.0			
Date version	25-Apr-22			
Préparé par	Equipe de préparation du PDEA			
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réal	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	-	-	-	-
Travaux	2,207,000	-	-	-
Services de Consultant	1,595,000	-	-	-
Services - Non consultants	2,031,600	-	-	-
Dons	-	-	-	-
TOTAL	5,833,600	-	-	-

Les tableaux de seuils ci-dessous sont basés sur la nouvelle Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet modèle 2020.

Examen préalable des seuils					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Mémoire d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA
Seuils	>= US\$ 40,000	>= US\$ 40,000	>= US\$ 40,000	>= US\$ 20,000	Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable OU Pour toutes les activités de passation de marchés

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	<= US\$ 10,000	< US\$100,000	>= US\$ 100,000	>= US\$ 10,000	<= US\$ 0.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)</i>	<= US\$ 0.00 <i>(ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable)</i>
	Entente Directe	Demande de prix	AON	AOI	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	>= US\$ 1.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)</i>	<= US\$ 50,000,00	< US\$ 200,000.00	>= US\$ 200,000.00	Travaux en régie	<i>Jusqu'à un montant total maximum de: US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable)</i>
Travaux et services non liés aux travaux	>= US\$ 1.00 <i>(sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)</i>	<= US\$ 50,000	< US\$ 1,000,000	>= US\$ 1,000,000	Participation des communautés	Autorisé OU Non autorisé

II. Prvision de marchs de biens⁵

Montant total	USD	LCU	Statut
	2,031,600.00	0.00	Prvu
	0.00	0.00	Ruel
Services-Non Consultants	2,031,600.00	0.00	Prvu
	0.00	0.00	Ruel

N°	Description	Donn'es de base										Prvision						Proc'dure d'appel d'offres						Evaluation des offres						Attribution du contrat et signature											
		Services-Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entit' adjudicataire	Prvu vs. Ruel	Prvu ou post-qualification	Rense'gnements sur le passetier	Methode de passetier	Enveloppe	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prvu vs. Ruel	Submission des documents de pr-qualification	Date de non-objection	Date d'initiation de la pr-qualification	Date de cl'ture de la pr-qualification	Submission du rapport de pr-qualification	Date de non-objection	Submission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'initiation de la soumission	Cl'ture/ouverture des offres	Submission du rapport technique d'evaluation	Date de non-objection	Submission des rapports consult's devaluation	Date de non-objection	Prvu vs. Ruel	Encl'che C' un acte d'attribution de march' & contrat	Date d'attribution du contrat	Submission d'un projet de contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat N°	Item du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'ach'vement du contrat	Remarques		
1	Acquisition et d'installation de 500 kits d'equipement de lutte contre le paludisme	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Prvu Review	ACH	1	500,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2 Mar 24	5 Mar 24	11 Mar 24	10 Apr 24	N/A	N/A	24 Apr 24	1 May 24	Prvu	4 Mar 24	13 Mar 24	24 Mar 24	31 Mar 24	4 Jun 24							500,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
2	Acquisition de m'at'riels pour les Conseils associ'es	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Prvu Review	ACH	1	200,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25 Feb 23	5 Mar 23	7 Mar 23	6 Apr 23	N/A	N/A	26 Apr 23	27 Apr 23	Prvu	30 Apr 23	15 May 23	25 May 23	27 May 23	30 May 23							200,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
3	Acquisition de m'at'riels de bureau pour les conseils associ'es	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Post-Review	MS	1	12,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25 Feb 23	N/A	27 Feb 23	13 Mar 23	N/A	N/A	27 Mar 23	N/A	Prvu	N/A	26 Mar 23	18 Apr 23	N/A	4 Apr 23							12,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
4	Acquisition de logiciels informatiques pour les clubs migrants de l'Union et pour les conseils associ'es	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Post-Review	MS	1	13,500.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15 Feb 23	N/A	15 Feb 23	2 Mar 23	N/A	N/A	9 Mar 23	N/A	Prvu	N/A	15 Mar 23	28 Mar 23	N/A	14 Mar 23							13,500.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
5	Acquisition de groupes electriques pour les clubs migrants de l'Union et pour les conseils associ'es	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Prvu Review	MS	1	44,500.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15 Feb 23	27 Feb 23	23 Feb 23	9 Mar 23	N/A	N/A	10 Mar 23	23 Mar 23	Prvu	N/A	29 Mar 23	3 Apr 23	10 Apr 23	14 Apr 23							44,500.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
6	Acquisition de logiciels de composition des documents	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Post-Review	MS	1	16,200.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15 Feb 23	N/A	16 Feb 23	2 Mar 23	N/A	N/A	9 Mar 23	N/A	Prvu	N/A	15 Mar 23	28 Mar 23	N/A	24 Mar 23							16,200.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
7	Acquisition de m'at'riels pour l'Unit' 5 des clubs migrants de l'Union et pour les conseils associ'es	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Prvu Review	ACH	1	190,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10 Mar 23	17 Mar 23	29 Mar 23	18 Apr 23	N/A	N/A	2 Mar 23	9 Mar 23	Prvu	12 Mar 23	23 Mar 23	1 Apr 23	8 Apr 23	22 Apr 23							190,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
8	Acquisition des equipements informatiques pour le FEHA (site multimedial)	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Prvu Review	ACH	1	85,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10 Mar 23	17 Mar 23	29 Mar 23	18 Apr 23	N/A	N/A	2 Mar 23	9 Mar 23	Prvu	12 Mar 23	23 Mar 23	1 Apr 23	8 Apr 23	22 Apr 23							85,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
9	Acquisition du m'at'riels des bureaux pour le Femenin du PPF	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Post-Review	MS	1	100,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10 Mar 23	N/A	11 Mar 23	23 Mar 23	N/A	N/A	1 Apr 23	N/A	Prvu	N/A	23 Apr 23	12 Apr 23	N/A	11 Apr 23							100,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
10	Acquisition de logiciels ECRM pour le Femenin	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Prvu Review	ED	1	32,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28 Mar 23	27 Apr 23	28 Mar 23	12 Jul 23	N/A	N/A	15 Mar 23	16 Jul 23	Prvu	N/A	1 Apr 23	5 Apr 23	14 Apr 23	17 Apr 23							32,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													
11	Fournisseurs de bureau (PPF - 12) (autres que les fournisseurs de bureau)	Yes	FIDA		DKG	Prvu	Post-Qual	Post-Review	MS	1	28,000.00	Prvu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10 Mar 23	N/A	11 Mar 23	23 Mar 23	N/A	N/A	1 Apr 23	N/A	Prvu	N/A	23 Apr 23	12 Apr 23	N/A	11 Apr 23							28,000.00	-	
		Yes				Ruel					-	Ruel																Ruel													

⁵ Pour un meilleur confort de lecture, les plans de passation de marchs prvisionnels sont fournis en fichiers Excel s'par's

III. Prévisions de marchés de travaux

Montant total	USD	LCU	Statut
	2 207 000.00	0.00	Prévu
Services-Non Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

N°	Description	Détails de base										Préqualification						Préqualification d'appel d'offres						Évaluation des offres						Attribution des contrats et signature						Remarques		
		Services-Non consultants	Financement	Lot No/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu Réel	Prévu Post-Qual	Prévu Réserve	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-soumission	Date limitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-soumission	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-soumission	Date d'initiation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-soumission	Soumission des rapports complets d'évaluation	Date de non-soumission	Prévu Réel	Existence d'un avis d'attribution de marché à standard	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-soumission	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur (D)		Montant (USD)	Montant (LCU)
	Travaux de construction d'attribution associées au standard FIDA					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	180,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13-Dec-23	22-Dec-23	24-Dec-23	23-Jan-24	N/A	N/A	6-Feb-24	13-Feb-24	Prévu	16-Feb-24	2-Mar-24	7-Mar-24	14-Apr-24	18-Mar-24			180,000.00	-		
	Travaux de construction de WC+2 échangeur					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	352,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	12-Mar-24	29-Mar-24	21-Mar-24	23-Apr-24	N/A	N/A	4-May-24	11-May-24	Prévu	14-May-24	29-May-24	31-Jan-24	28-Jun-24	14-Jun-24			352,000.00	-	
	Travaux de construction de murs (bâtiments agricoles) (Contrat FIDA)					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	352,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28-Mar-24	6-Apr-24	8-Apr-24	8-May-24	N/A	N/A	22-May-24	25-May-24	Prévu	1-Jun-24	15-Jun-24	24-Jun-24	28-Jun-24	2-Jul-24			352,000.00	-	
	Travaux de développement agricoles (Contrat FIDA)					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	352,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28-Mar-24	6-Apr-24	8-Apr-24	8-May-24	N/A	N/A	22-May-24	25-May-24	Prévu	1-Jun-24	15-Jun-24	24-Jun-24	28-Jun-24	2-Jul-24			352,000.00	-	
	Travaux d'aménagement des bassins communaux (Collaboration)					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	352,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	12-Mar-24	29-Mar-24	21-Mar-24	23-Apr-24	N/A	N/A	4-May-24	11-May-24	Prévu	14-May-24	29-May-24	31-Jan-24	28-Jun-24	14-Jun-24			352,000.00	-	
	Travaux d'aménagement des établissements de soins de santé communaux (Collaboration)					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	118,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	12-Feb-24	19-Feb-24	21-Feb-24	22-Mar-24	N/A	N/A	5-Apr-24	12-Apr-24	Prévu	15-Apr-24	30-Apr-24	5-May-24	12-May-24	16-May-24			118,000.00	-	
	Travaux de Hébergement des Réfugiés (MRE) (Collaboration)					Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	ADN	1	352,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	12-Feb-24	19-Feb-24	21-Feb-24	22-Mar-24	N/A	N/A	5-Apr-24	12-Apr-24	Prévu	15-Apr-24	30-Apr-24	5-May-24	12-May-24	16-May-24			352,000.00	-	
	Aménagement des locaux de l'EPH pas à l'annexe agricole (SAC, Centre, Laboratoire, Centre de Santé)			Immunités		Prévu	Post-Qual	Prévu Réserve	RG	1	62,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	12-Feb-23	19-Feb-23	21-Feb-23	6-Mar-23	N/A	N/A	13-Mar-23	20-Mar-23	Prévu	N/A	25-Mar-23	31-Mar-23	7-Apr-23	11-Apr-23			62,000.00	-	

IV. Estimation du temps

- Les tableaux qui suivent fournissent une estimation des délais par méthodes de passation des marchés, sur la base de l'expérience et l'orientation mentionné dans le manuel de passation des marchés.
- Le nombre de jours approximatifs est utilisé dans la formule d'approvisionnement par défaut. Les délais dans les champs/formules "approx." ne sont pas normatifs et peuvent être modifiés par le PDEA
- Les chiffres approximatifs saisis seront soulignés/signalés, s'ils sont en-dessous du nombre de jour minimum. Zéro indique les étapes qui ne sont pas applicables à la méthode et sont indiqués comme N/A dans les formules.

Estimation du temps pour les marchés de biens et travaux

Méthode de passation	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non-objection			Soumission des documents d'appel d'offres			Date de non-objection			Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non-objection			rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres			Date de non-objection			Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill			Date d'attribution du contrat			Soumission d'un projet de Contrat			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL						
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	
Enveloppe unique																																																																
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	78	58	1m 27d						
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78	123	94	3m 3d									
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93	148	116	3m 25d												
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93	148	116	3m 25d															
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	126	208	164	5m 12d
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	141	233	186	6m 4d		
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	139	233	186	6m 4d			
FD (Entente directe)/ Travaux en régie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44	101	58	1m 27d									
Deux enveloppes																																																																
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88	147	104	3m 13d									
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103	172	137	4m 16d												
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103	172	137	4m 16d															
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	30	45	30	7	21	14	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	136	232	185	6m 3d			
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d			
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d			

Estimation du temps pour les marchés de services

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non-objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Soumission du rapport de présélection			Date de non-objection			Soumission de RFP/RCQ			Date de non-objection			RFP/RCQ Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TER			Date de non-objection			Soumission def CER			Date de non-objection			Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill			Date d'attribution du contrat			Négociations achevées			Soumission d'un projet de Contrat et MoI			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months
SFQC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	14	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	193	6m 11d
SCBD (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SMC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SFQ (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	134	244	179	5m 27d
QC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
QCI (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
SFQC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	128	190	145	4m 24d
SCBD (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	158	121	3m 30d
SMC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	97	160	125	4m 4d
SFQ (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	166	124	4m 3d
SED/ Sélection	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6	7	21	21	3	7	5	7	10	7	4	7	4	55	126	103	3m 12d

- Certaines méthodes de passation des marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des seuils. Quand ils ne sont pas nécessaires, le nombre de jour doit être zéro.
- RFP: demande de propositions. Document standard de passation des marchés pour les services
- Demande de prix RCQ: demande des qualifications des consultants : Document de passation des marchés utilisés pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation des marchés.
- Les méthodes relatives aux services de consultants et Biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants
- Tous les jours sont des jours calendaires.



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Programme d'appui au Développement de l'entrepreneuriat aquacole PDEA 2023 -2030

Annexe 8. Manuel de mise en œuvre

RFV-221004

Sigles et Acronymes

ACEFA	Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales
ACF	Action contre la faim
ADEAC	Association pour le développement des exploitations agricoles du Cameroun
APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires
ATI	Assistance technique international
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau central des recensements et des études de population
CAA	Caisse d'autonomie d'amortissement
CD	Compte désigné
CEDAW	Convention on the elimination of all forms of discrimination against women
CEDEF	Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des états de l'Afrique centrale
CEF	Conseil à l'exploitation familiale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFD	Code foncier et domaniale
CFIAC	Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CIFOR	Center for international forestry research
CNOPCAM	Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun
COSOP	Programme d'options stratégiques du FIDA pour le pays
COVID	Coronavirus Disease
CPIA	Country policy and institutional assessment
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
CVA	Chaîne de valeur agricole
DRF	Demande de retrait de fonds
DSDSR	Document de stratégie de développement du secteur rural
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
EDS-MICS	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
EF	Etats financiers
EIE	Evaluation de l'impact environnemental
EMF	Établissements de microfinance
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Francs de la communauté financière d'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIPS	Faster implementation of project start-up
FMD	Financial management services division
GES	Gaz à effet de serre
GIC	Groupe d'initiative commune
GIE	Groupements d'intérêt économique
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique
IPAC	Interprofession aquacole au Cameroun
IRAD	l'Institut de recherche agronomique pour le développement
MBOSCUA	Mbororo social and cultural association
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural ;
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINDCAF	Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières
MINEE	Ministère de l'eau et de l'énergie,

MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, Pêches et Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé
OCHA	UN Office for the coordination of humanitarian affairs
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisations paysannes agricoles
OSC	Organisation de la société civile
PADFA II	Projet d'appui au développement des filières agricoles, phase 2
PAM	Programme alimentaire mondial
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PCD	Plan communal de développement
PD-CVEP	Projet de développement des filières de l'élevage et de la pisciculture
PDEA	Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole
PEA-Jeunes	Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PLANOPAC	Plateforme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petite et moyenne industrie
PNACC	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNAN	Politique nationale d'Alimentation et de Nutrition
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNUD	Programme des nations unies pour le développement.
PPEA	Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole
PSV	Personne socialement vulnérable
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PU	Première urgence
RAF	Responsable administratif et financier
RNB	Revenu national par habitant
RNB/hab	Revenu national brut par habitant
SAF	Service administratif et financier
SCD	Société coopérative de développement
SCE	Stratégie pour la croissance et l'emploi
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SI	Solidarité international
SMART	Standardized monitoring and assessment of relief and transitions ¹
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SND	Stratégie nationale de développement
SUN	Scaling up nutrition
SYGIAC	Système de gestion des informations aquacoles au Cameroun
SYSCOHADA	Système comptable de l'OHADA
TIC	Technologies de l'information et de la communication

¹ Suivi et évaluation standardisés des urgences et transitions

TPE	Très petites entreprises
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UEP	Unité d'exécution du programme
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
VAN	Valeur actuelle nette
VRD	Voirie et réseau divers
WASH	Water, Sanitation and Hygiene
ZAE	Zones agroécologiques

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	2
TABLE DES MATIERES	5
INDEX DES TABLEAUX, FIGURES ET FICHES DE SYNTHÈSE	7
VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME	1
CIBLAGE GEOGRAPHIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE	3
A. CIBLAGE, GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDEA ... 3	
1. CIBLAGE GEOGRAPHIQUE	3
2. CIBLAGE TECHNIQUE ET SOCIOECONOMIQUE	6
3. GROUPES-CIBLES	10
B. STRATEGIE DE CIBLAGE	12
1. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE DE CIBLAGE	14
2. STRATEGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE	15
COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	21
A. COMPOSANTE A. AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES AQUACOLES	21
1. SOUS COMPOSANTE A.1. SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS DE QUALITE, CONSEIL AGRICOLE ET NUTRITION	21
2. SOUS COMPOSANTE A2. AMENAGEMENTS ET FACILITES DE PRODUCTION ET MISE EN MARCHÉ	28
3. SOUS COMPOSANTE B3. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	30
B. COMPOSANTE B : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AQUACOLE	32
1. SOUS COMPOSANTE A1. AQUACULTURE COMMERCIALE ET INCLUSIVE	32
2. SOUS COMPOSANTE B2. MECANISMES DE FINANCEMENT	45
3. SOUS COMPOSANTE A3. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES	51
COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET SUIVI-EVALUATION	61
A. ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET COORDINATION	61
B. GESTION FINANCIERE	63
1. GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIONS DE DECAISSEMENT	63
DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION FINANCIERE DU PDEA	66
C. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES	77
PLANS DE PASSATION DES MARCHES (PPM)	77
METHODES DE PASSATION DES MARCHES ET SEUILS APPLICABLES	77
DOCUMENTS TYPES DE PASSATION DE MARCHES (DMP) A UTILISER	79
PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MANUEL	80
DOCUMENTATION RELATIVE A L'EXAMEN PREALABLE	81
PLAN DE PASSATION DE MARCHES (PPM)	81
AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHÉ (AGPM)	81
APPELS D'OFFRES INTERNATIONAL (BIENS, TRAVAUX, SERVICES NON CONSULTATIFS)	81
SERVICES DE CONSEIL : QCBS, QBS, FBS, ET LCS	82
REGLEMENTATION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS	84
QUESTIONS CRUCIALES RELATIVES A LA REGLEMENTATION NATIONALE DES MARCHES	84
ESTIMATION DES COÛTS ET DU CALENDRIER	87

PUBLICATION DES AVIS.....	87
PRINCIPES DE PASSATION DES MARCHES ET ETHIQUE	88
TENUE DES DOSSIERS	88
MISE EN PLACE INSTITUTIONNELLE, ROLES ET RESPONSABILITES	88
SELECTION DU PERSONNEL DE L'UNITE D'EXECUTION DU PROJET	91
ROLES & RESPONSABILITES	92
D. SYSTEME DE SUIVI EVALUATION DU PDEA.....	107
1. ÉLEMENTS DE CADRAGE GENERAL	107
2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	107
APPENDICE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL	116
ANNEXE 1 - NOTE SUR LE FONCIER DANS LE CADRE DU PDEA	128
ANNEXE 2 - NOTE SUR LE CONTEXTE DE FRAGILITE	131
APPENDICE 2 - MECANISME DE PRISE EN CHARGE DES PLAINTES ET RECLAMATIONS	138
APPENDICE 3 - TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DE L'UNITE D'EXECUTION DU PROGRAMME.	143

Index des tableaux, figures et fiches de synthèse

Tableau 1: Critères de ciblage géographique	5
Tableau 2: Caractéristiques sociodémographiques "Zone de concentration" pré-identifiées	6
Tableau 3 : Opportunités entrepreneuriales et typologie de marché	7
Tableau 4. Estimation du groupe-cible du PDEA	11
Tableau 5 Fiche synoptique sur la catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles	19
Tableau 6 : Typologie des systèmes de production aquacole par type de partenariat	36
Tableau 7 : Nombre de partenariats et effectifs de bénéficiaires par type de partenariat	36
Tableau 8: Coût estimé des plans d'affaires dans les partenariats marché structur	37
Tableau 9 : Effectifs Aquastart/Alliance Franchise et exclusivité	39
Tableau 10 : Partenariats Aquastart/Alliance Franchise et exclusivité	39
Tableau 11 : Partenariats Aquadev/Alliance franchise et exclusivité	39
Tableau 12 : Effectifs Aquadev/Alliance de franchise et d'exclusivité	39
Tableau 13 : Aquastart/partenariat commercial inclusif	40
Tableau 14 : Effectifs Aquastart/Partenariat commercial inclusif	40
Tableau 15 : Aquadev/ partenariats commercial inclusif	41
Tableau 16 : Effectifs Aquadev/Partenariats inclusifs	41
Tableau 17 : Effectifs Aquastart/partenariats autonomes	42
Tableau 18 : Partenariats autonomes Aquastart	42
Tableau 19 : Effectifs Aquadev partenariat autonome	42
Tableau 20 : Partenariats autonomes Aquadev	43
Tableau 21 : Micro aquaculture familiale. Bénéficiaires et coûts	44
Tableau 22 : Initiatives entrepreneuriales Aquastart du marché dynamique.	45
Tableau 23 : Développement entrepreneurial Aquadev du marché dynamique.	45
Tableau 24 : Règle de financement des initiatives sur les marchés	47
Tableau 25 : Financement des plans d'affaires sur le marché structuré (K Fcfa)	47
Tableau 26 : Financement des plans d'affaires sur le marché dynamique (Fcfa)	48
Tableau 27 : Coût des activités de démarrage du PDEA	68
<u>Tableau 28 : Méthodes, seuils et délais applicables</u>	<u>74</u>
<u>Tableau 29 : Dispositions particulières applicables en matière de passation de marchés</u>	<u>74</u>
<u>Tableau 30 : Documents types de passation de marchés applicables</u>	<u>75</u>
<u>Tableau 31 : Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les Directives du FIDA</u>	<u>81</u>
<u>Tableau 32 : Rôles et responsabilités des acteurs en passation des marchés</u>	<u>88</u>
<u>Tableau 33 : Méthodes de sélection applicables</u>	<u>90</u>
<u>Tableau 34: Méthodes de sélection applicables</u>	<u>91</u>
<u>Tableau 35 : Calendrier de mise en œuvre du PTBA</u>	<u>97</u>
Figure 1 : Structure du PDEA	2
Figure 2. Développement de la filière aquacole résiliente	21
Figure 3 : Vision d'ensemble de l'approche d'accès au marché aquacole	34
Figure 4 : Organigramme du PDEA	61

Fiche de synthèse 1 :Alliances de franchise et d'exclusivité	38
Fiche de synthèse 2 Partenariats commerciaux inclusifs.	39
Fiche de synthèse 3 Partenariat commercial autonome	41

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME

1. L'approche entrepreneuriale qui a sous-tendu le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Aquacole (PPEA) a posé les bases d'une additionnalité transformative pour le secteur agropastoral, faisant désormais de l'aquaculture un pilier de la stratégie sectorielle déjà promue par la SDN 30² et la stratégie sous sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales. Conçu et mis en œuvre comme une opération pionnière, ce projet s'est révélé une stratégie efficace de promotion et de développement de l'aquaculture camerounaise naguère reléguée au rang d'un sous-secteur marginal dans la contribution au PIB agropastoral. La conception du Programme de Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA) concrétise cette nouvelle orientation dans le programme de coopération entre le FIDA et le Gouvernement qui se sont accordés pour apporter un investissement d'envergure en vue de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en consolidant la croissance économique au profit des ruraux pauvres.

2. Si les résultats du PPEA sont suffisants pour justifier une action d'envergure, celle-ci se révèle capitale dans un contexte de pauvreté rurale accrue (56,8% en 2014) et d'accès limité des aquaculteurs actuels et potentiels aux facteurs de production. En effet, l'accès à des intrants de qualité (alevins et aliments), aux services financiers et non financiers adaptés, aux infrastructures de production, de stockage, de transformation et de commercialisation restent les principales contraintes de l'aquaculture camerounaise. Celles-ci sont essentiellement dues aux faibles investissements publics et privés dans le secteur conduisant à une faible capacité des acteurs à augmenter la production et la productivité pour des marchés compétitifs. Les acquis du PPEA ouvre la voie pour : (i) le développement d'une aquaculture durable orientée vers marché et le partenariat public/privé ; et (ii) la promotion d'une approche de chaîne de valeur permettant d'optimiser les investissements dans tous les maillons.

3. **Objectif de développement et impacts attendus.** L'objectif de développement du programme est d'améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes en développant l'entreprenariat aquacole. L'orientation business au cœur de la stratégie vise l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur aquacole avec comme principaux impacts attendus après un cycle de 8 ans (2023-2030) :

- L'accroissement inclusif et équitable de la production aquacole annuelle qui atteindra les 25 000 tonnes grâce à une amélioration des rendements subséquente à l'adoption de pratiques de production performantes, résilientes et respectueuses de l'environnement ;
- L'augmentation des revenus et des profits constatés par 75 pourcent des aquaculteurs hommes et femmes promus grâce à l'intégration massive des entrepreneurs aquacoles dans les différents segments de marché et la promotion des partenariats inclusifs ;
- La création et le développement d'environ 3 200 initiatives entrepreneuriales (Aquafamille, Aquastart et Aquadev) occupant plus de 9.000 promoteurs³. Ces initiatives occupent 40 pourcent de femmes et 50 pourcent de jeunes ;
- L'évolution sensible de l'activité d'intermédiation financière avec le développement de services financiers et le développement du portefeuille de crédit aquacole avoisinant 3,5 millions d'USD en fin de cycle du programme ;
- La mise en place d'un système pérenne d'approvisionnement en intrants performants et résilients garantissant la disponibilité du matériel génétique et d'aliments adaptés, de qualité et à coûts abordables pour tous les aquaculteurs cibles ;
- Le développement d'infrastructures durables et résiliente ainsi que la promotion d'équipements aquacoles et la gestion des exploitations aquacoles respectueux des normes environnementales et climatiques ;
- L'amélioration de la diversité du régime alimentaire pour 50 pourcent des ménages appuyés dont 1 500 reçoivent par ailleurs un appui ciblé pour améliorer leur nutrition.

4. L'approche stratégique du programme structure ses interventions en trois composantes complémentaires : (A) Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles ; (B)

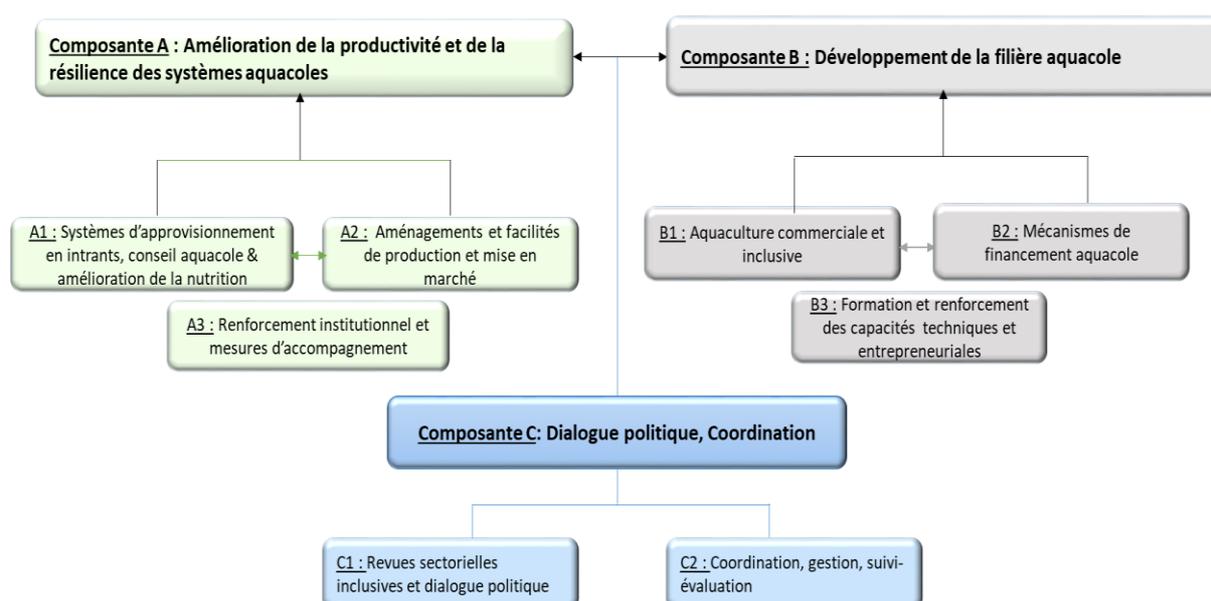
² Stratégie de développement national à l'horizon 2030

³ Voir section ciblage et tableau 4

Développement de la filière aquacole ; (C) Dialogue politique et coordination du programme. (Cf. Figure 1)

5. L'objectif de la « **composante A** » « **Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles** » est d'améliorer la productivité et la résilience des systèmes de production aquacole. Les activités de sa première sous composante contribuent à améliorer la disponibilité des intrants (alevins et aliments) de qualité, en quantité suffisante et à des prix abordables ainsi qu'à développer un conseil aquacole adapté à la transformation souhaitée de l'aquaculture. Elle intègre également les interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires. L'objectif de la deuxième sous-composante est d'accroître la disponibilité du poisson d'eau douce en milieu rural par la mise en valeur de bassins de production piscicoles sécurisés par le MINEPIA et les communes. Le PDEA facilitera l'ancrage et la bonne visibilité de l'aquaculture dans l'écosystème des acteurs dans sa troisième sous composante

Figure 1 : Structure du PDEA



6. La **composante B** « **Développement de la filière aquacole** » se donne pour objectif d'améliorer la valeur ajoutée de l'aquaculture. Elle est structurée en trois sous composantes organisant trois types d'appuis complémentaires pour le développement de la filière aquacole et son insertion dans les marchés. La première sous composante vise à promouvoir et consolider une aquaculture commerciale inclusive en partageant l'information sur les opportunités de marché, en incitant l'intégration des petits producteurs aquacoles au marché structuré par des partenariats formalisés avec le secteur agroalimentaire ainsi qu'en apportant des appuis directs aux initiatives entrepreneuriales sur le marché dynamique aux opportunités d'affaires diverses. La deuxième sous composante met en place les mécanismes de financement adaptés aux besoins du développement de l'aquaculture commerciale incluant les petits producteurs et leurs partenariats dans la chaîne de valeur. La troisième sous composante regroupe les dispositifs de renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des aquaculteurs ainsi que la facilitation à la mise en place des partenariats d'affaires dans la filière.

7. Dans la **composante C**, « **Dialogue politique, Coordination et gestion du programme** », le programme appuiera la relecture du cadre réglementaire de l'aquaculture et le processus d'actualisation du plan de développement du sous-secteur en collaboration avec les autres partenaires. Il renforcera le cadre institutionnel du MINEPIA dans les fonctions spécifiques en lien avec l'aquaculture et contribuera à promouvoir les plateformes professionnelles dans les régions. Il offrira l'espace aux activités de plaidoyer, de veille citoyenne orientées sur le suivi du sous-secteur et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes adéquat eu égard au manquement à la gouvernance du sous-

secteur et pour une meilleure gestion de risques y associées. Cette composante regroupe également les activités de coordination, gestion et suivi -évaluation du PDEA

CIBLAGE GEOGRAPHIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE

A. Ciblage, genre et inclusion sociale dans la mise en œuvre du PDEA

8. Le PDEA se propose d'adopter une démarche de ciblage inclusive qui se conforme aux orientations du COSOP 2019-2024 en capitalisant les acquis positifs en matière de ciblage dans les interventions passées et en cours financées par le FIDA au Cameroun. Pour se faire, le PDEA inscrira sa démarche de ciblage dans une perspective globale : (i) d'optimisation de l'impact de son intervention, (ii) de recherche de complémentarité et de mise à échelle des acquis positifs des interventions passées ou en cours financées par le FIDA dans la zone, (iii) de synergie et complémentarité avec les initiatives en cours ou prévues par le gouvernement et/ou avec l'appui d'autres PTF en matière de construction et de mise en valeur des infrastructures structurantes au service du développement de l'entreprenariat rural et aquacole en particulier.

1. Ciblage géographique

9. **Zones d'intervention.** Le PDEA aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales et périurbaines⁴ des régions du Centre, du Littoral et du Sud couvertes au cours de la phase pilote (PPEA) et celles de l'Extrême-Nord et l'Ouest. Ces cinq régions-cibles sont réparties dans quatre zones agroécologiques que sont : la zone forestière (région du Centre et du Sud), zone des mangroves (région du Littoral), la zone sahéenne (Région de l'Extrême nord). La zone est centrée majoritairement sur le bassin du Lac Tchad et drainé par les fleuves Chari, Logone, Sanaga, Noun, Wouri, etc. avec leur réseau d'affluents, ainsi que de nombreux autres cours d'eau qui lui confèrent un important potentiel de ressources en eau.

10. La zone d'intervention du PDEA couvre une superficie de 184 547 km² (soit 40 pour cent du territoire) et regroupe 32 départements sur les 58 que comptent le pays (plus de 55 pour cent de taux de couverture). Les cinq régions regroupent 17,3 millions d'habitants⁵ (soit 63,4 pour cent de la population générale) dont 8,7 millions de femmes et 5,82 millions de jeunes (62 pour cent de la population totale des jeunes de 15-34 ans). Ces régions d'intervention comptent parmi les plus peuplées avec une densité moyenne variant de 139 hab./ km² (cf. tableau 2). Le choix de ces régions tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté de la zone et le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (ii) les conditions favorables au développement de l'aquaculture et à l'insertion des jeunes et des femmes; (iii) le besoin de concentration des interventions du FIDA et de création de synergie/complémentarité avec des actions passées ou en cours dans la zone de manière à créer une densité d'interventions susceptibles d'accroître l'impact.

11. **Logique de ciblage.** Pour maximiser son impact sur les ruraux pauvres et accroître les possibilités d'inclusion socio-économique des petits aquaculteurs, des jeunes et des femmes, mutualiser certains coûts ainsi que faciliter l'apprentissage et l'adoption des innovations à promouvoir, le PDEA inscrira son intervention dans une double approche : « zone de concentration » et phasage (couverture progressive des régions ciblées). Le programme démarrera son intervention dans les zones à fort potentiel aquacole où se développe une certaine dynamique de l'activité et où il existe déjà un potentiel d'offre et de demande en service aquacole. Cette démarche permettra de générer l'émulation nécessaire pour susciter la demande auprès des jeunes et des femmes et permettre au programme de pouvoir s'étendre progressivement par effet d'entraînement dans le reste des localités à fort potentiel aquacole, mais peu valorisé dans les cinq régions d'intervention retenues.

12. Le déploiement des activités dans la zone d'intervention suivra la stratégie de mise à l'échelle géographique proposant (i) une approche de planification intensive et d'exécution rapide dans les trois régions (Centre, Sud, Littoral) de la phase-pilote ; et (ii) pour les deux nouvelles régions (Extrême Nord et Ouest) une approche prudentielle de planification et d'exécution visant une montée en charge

⁴ Les zones urbanisées font partie de la stratégie de marché mais pas de la stratégie de production pour des raisons évidentes et constatées d'entraves aggravées à l'environnement, à l'hygiène et à l'assainissement.

⁵ Projection démographique 2022 de l'INS-Cameroun. Cette population est de 11,1 millions en 2005 selon les résultats du RGPH3

progressive des investissements avec des objectifs quantitatifs adaptés à l'évolution des capacités de mise en œuvre et la maîtrise des solutions d'atténuation des risques perçus. Le déploiement dans les régions priorisera les sites facilitant l'accès des femmes et des jeunes au foncier, en l'occurrence les sécurisés par le MINEPIA et les communes et prédestinés à la promotion de l'aquaculture.

13. Principe directeur d'identification des zones de concentration. Le ciblage des zones de concentration sera fondé sur le croisement de l'approche bassin de production/territoire, l'approche filière/chaine de valeur et celle de l'approche de spécialisation. Le bassin est considéré comme un territoire où existent les meilleures potentialités de développement des productions des chaines de valeur aquacoles et des métiers connexes et où sont recherchés des effets d'entraînement entre les entités économiques/entreprises qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation des produits aquacoles⁶.

14. Le département est retenu comme unité administrative de planification et la commune, village ou grappe de villages « bassin de production » comme unité de planification des activités en direction des bénéficiaires du programme.

15. Le ciblage se fera de la manière suivante : (i) retenir les départements hébergeant les plus grands bassins de production⁷ aquacoles ; (ii) prioriser ceux contenant des localités « sous-bassins » marquées par une incidence élevée de la pauvreté dans toutes ses dimensions, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et un fort taux de chômage des jeunes ; (iii) cibler parmi elles les localités qui ont fort potentiel aquacole.

16. Les localités « bassins ou sous-bassins » à retenir seront de taille raisonnable (au plus 30 km maximum du centre du bassin) où les sites exploitables ou déjà en exploitation sont concentrés dans un espace géographique de rayon soutenable pour une intervention efficiente et un suivi appui conseil adéquat. L'objectif étant d'éviter l'éparpillement et de faciliter la mutualisation de certains coûts notamment ceux de l'appui conseil de manière à faciliter leur prise en charge par les entreprises ou exploitations bénéficiaires mais également de permettre aux entreprises de mieux capitaliser les appuis du programme.

17. La démarche de ciblage proposée vise à (i) rester en cohérence avec la logique de développement des territoires au Cameroun ; (ii) tirer avantages de la décentralisation en capitalisant sur les facilités qu'offrent les collectivités territoriales décentralisées eu égard aux compétences qui leur sont transférées (iii) impulser la dynamique nécessaire pour faire des zones de concentration retenues des pôles de développement de l'aquaculture.

18. Critères d'identification des zones de concentration des interventions du projet. Ces principes directeurs se traduisent en six critères de ciblage géographique des départements. Ce sont: (i) le niveau de concentration des populations rurales pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) l'envergure de l'activité aquacole et des chaines de valeur dérivées pour lesquelles les localités sous-bassins de la zone disposent d'avantage comparatif pour son développement ; (iii) l'existence d'une dynamique d'intensification ou des possibilités de stimuler l'intensification de la production aquacole ; (iv) le niveau de vulnérabilité socio-économique et climatique affectant les systèmes de production dans la zone; (v) dynamique des échanges ou potentiel de marché favorables pour la création ou le développement d'activités aquacoles ; (vi) la dynamique de soutien à l'entrepreneuriat manifestée au niveau des collectivités locales décentralisées par la mise à disposition d'espace propice .

19. Ciblage des localités bassins ou sous-bassin et site de production. Le ciblage des localités bassins/sous-bassins de production se réfèrera prioritairement au profil de pauvreté et à la cartographie de la vulnérabilité dans ces zones. En dehors de ces aspects, la sélection tiendra compte

⁶ Les effets d'entraînement sont générateurs d'un impact significatif au niveau local : chaque entité économique ou entreprise pour son propre développement s'appuie sur les ressources de son territoire et contribue également au développement du tissu économique. La dynamique d'ensemble de ces interactions joue un rôle structurant sur le territoire et renforce les possibilités de partenariats favorables à l'inclusion des petits exploitants et leur accès marchés plus rémunérateurs et pour la mutualisation de certains coûts y compris ceux des services de l'appui-conseil.

⁷ Dans le cadre du PDEA, le bassin est le lieu de construction de la dynamique entrepreneuriale. A ce titre, le bassin est un territoire où existent les meilleures potentialités de développement des productions aquacoles et des métiers connexes. Ce territoire dispose et offre (i) l'ensemble des conditions favorables (centres de formation/incubation, appui-conseil, facilités de marchés, services financiers, etc.) à l'installation et au développement d'entreprises aquacoles, (ii) l'accompagnement nécessaire (notamment aux promo-entrepreneurs, aux jeunes et/ou aux femmes aux porteurs d'initiative économique dans le domaine de l'aquaculture) pour la réalisation de leur parcours et de leur projet de vie socioéconomique. L'approche par bassin facilite l'apprentissage et l'adoption des innovations à promouvoir ainsi que les possibilités de mutualisation des avantages qu'offrent les départements en tant qu'entité décentralisée pour le développement de leurs terroirs.

de deux catégories de critères majeurs: (i) les critères techniques (par exemple le potentiel de production aquacole/la disponibilité de sites adéquats et autres aspects techniques⁸ nécessaires pour le développement de l'activité) et (ii) les critères liés à l'état des infrastructures structurantes, les opportunités d'accès au marché, la situation économique des femmes et des jeunes, la problématique de nutrition en se basant sur la cartographie de la situation nutritionnelle du pays (voir tableau 1).

20. Le PDEA s'attachera à cibler les localités bassins ou sous bassins qui concentrent une masse critique de ménages pauvres, de jeunes et de femmes avec une certaine dynamique de développement des activités aquacoles déjà existantes ou les localités disposant de potentialité dans ce sens où il y a une importante de demande porter par les promoteurs d'initiative économique dans le domaine de l'aquaculture et des métiers connexes. Une attention particulière sera accordée aux localités à vocation de pêche ou des nouvelles zones d'intenses activités de pêches (notamment la pêche artisanale) et qui deviennent de plus en plus fragiles dans la perspective d'utiliser l'aquaculture comme une pratique de durabilité⁹ de l'activité et de résilience des ménages de pêcheurs pauvres¹⁰ de ces localités

Tableau 1: Critères de ciblage géographique

Critères détaillés de ciblage géographique des localités bassins ou sous-bassin à l'intérieur des zones de concentration	
(i)	Niveau de pauvreté et de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire y compris la prévalence de la malnutrition chronique
(ii)	Poids démographique de la population rurale en particulier des jeunes actifs au chômage ou en sous-emplois
(iii)	Importance de l'activité aquacole ou halieutique (bassin de pêche traditionnel, zone à fort potentiel aquacole et/ou avec une dynamique d'évolution de l'activité de production, de transformation ou de commercialisation des produits piscicoles ou existence d'une dynamique d'intensification des productions halieutiques en générale)
(iv)	Niveau de production des exploitations familiales et des micro, petites et moyenne entreprises ou des organisations de pisciculteurs existant dans la zone -Niveau de vulnérabilité des systèmes de production halieutique ou de fragilité environnementale de la zone
(v)	Existence à proximité d'un marché des produits halieutiques ou marché de produits vivriers ou proximité de grands centres de consommation voire accessibilité de la zone aux marchés de groupage et/ou distribution des produits de piscicultures ou autres
(vi)	Dynamique de transformation ou de commercialisation des produits halieutique dans la zone (d'unité de transformation des produits de poisson ou des produits de pêches en général.)
(vii)	Dynamique organisationnelle même naissante autour de la pisciculture (existence d'organisations communautaires et/ou d'organisation des producteurs, GIC, sociétés coopératives de développement des produits de l'aquaculture, etc.)
(viii)	Importance et acuité des besoins en matière d'infrastructures de soutien à la production, à la valorisation et la mise en marché ou d'accès aux zones de production

21. Au plan opérationnel, la démarche de ciblage sera différenciée en fonction des localités et des catégories de groupe cible visées, des priorités de l'État pour le développement des chaînes de valeur et des territoires concernés. Le PDEA restera dans une recherche permanente de synergie et de complémentarité afin de mieux assier les conditions favorables au développement des entreprises aquacoles notamment en ce qui concerne les aménagements et autres infrastructures structurant de production et de mise en marché des produits.

22. Pour les initiatives économiques à soutenir dans le domaine aquacole, le ciblage tiendra également compte des opportunités de marché (proximité d'acheteurs, possibilités de partenariats productifs et/ou commerciaux existants ou à construire et opportunités de coopération, existence ou possibilité d'une demande potentielle d'appuis, etc.) et de l'ambition du projet de densifier les investissements dans les zones pauvres de manière à générer un impact géographique à l'échelle du département de concentration et au-delà.

23. En plus des critères définis, les aspects spécifiques aux résultats attendus de la mise en œuvre de chaque composante du programme seront intégrés à la démarche de ciblage. La sélection des bassins de production et des sites d'intervention principalement pour ce qui concerne les investissements structurants (tels que l'aménagement des aqua parcs, des bassins communaux, des points de vente) se fera de manière participative avec les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires (autorités locales, acteurs de la filière, personnel des structures d'appui technique, etc.).

⁸ Il s'agit de tenir compte des critères spécifiques pour le développement d'une activités aquacoles durable

⁹ La production aquacole pourrait contribuer dans ce cas à mettre fin ou à diminuer les activités de pêche dans les zones fragiles pour éviter ou diminuer l'épuisement des stocks de poissons à l'état naturel et ainsi contribuerait à reconstruire les ressources aquatiques.

¹⁰ Les ménages de pêcheurs en milieu rural notamment ceux qui font la pêche artisanale font partie des ménages avec un niveau de pauvreté élevé. L'activité aquacole se présente comme une opportunité pour améliorer leurs revenus et renforcer leur résilience face la rareté des produits halieutiques dans leur zone traditionnelle de pêche

24. Les activités de ciblage géographique complémentaire seront conduites au début de la mise en œuvre (au démarrage des activités de préinvestissement) du PDEA. Le programme sollicitera une expertise pour l'accompagner dans la définition des critères de sélection des bénéficiaires éligibles aux appuis et la conduite des étapes restantes du ciblage géographique (ciblage des localités bassins de production à l'intérieur des zones de concentration, ciblage des sites d'appui et des sites d'implantation des infrastructures structurantes pour le développement de l'aquaculture par exemple des sites pour les "aqua parcs").

25. Pour un démarrage rapide des activités, la mission de formulation a procédé à une présélection de dix-sept (17) départements validés avec les acteurs sur la base des critères définis (Cf. tableau 2). En fonction de la dynamique de développement de la filière aquacole et de l'importance de la demande portée par les potentiels bénéficiaires dans les régions, le programme étendra ses interventions dans le reste des localités bassins de production.

Tableau 2: Caractéristiques sociodémographiques des régions et départements "Zone de concentration" pré-identifiées

Région	Population				Superficie (km2)	Densité (hbt/km2)	Contribution à la pauvreté de la région	Zone agroécologie	Département de concentration retenus		
	Total	Homme	Femme	Jeune					Norm	Superficie (kn2)	Population (RGPH 2005)
Centre	50951 47	25498 90	2545257	17290 76	68953	73,89	13,9	Zone forestière	Haute-Sanaga	11854	115305
									Lekié	2 989	354864
									Mbam-et-Inoubou	7125	153020
									Méfou-et-Afamba	3338	89805
									Méfou-et-Akono	1329	57051
									Mfoundi	297	1248235
Sud	84413 5	43389 6	410239	29266 1	47191	17,89	34,1	Zone forestière	Nyong-et-So'o	3581	142907
									Dia-et-Lobo	19911	173219
									Mvila	8697	163826
									Vallée-du-Ntem	7303	64747
OUEST	21601 33	99722 2	1162911	75287 9	13892	155,49	21,7	Zone de savane humide d'altitude	Haut-Nkam	958	203251
									Hauts-Plateaux	415	117008
									Menoua	1380	372244
									Noun	7687	434542
Littoral	41883 68	21050 35	2083333	13316 39	20248	206,85	6,9	Zone des mangroves	Moungo	3723	452722
Extrême-nord	50235 45	24984 23	2525122	17191 49	34263	146,62	74,3	Zone sahélienne	Logone-et-Chari	12133	405035
Cameroun	27419 137	13894 212	1352492 5	94173 27	466 050				Mayo-Danay	5303	522782

Sources données populations et superficie à partir des données de l'INS Cameroun - UNFPA, 2016, Projections démographiques et estimations des cibles prioritaires des différents programmes et interventions de santé, pp 27-31

2. Ciblage technique et socioéconomique

26. **Ciblage technique et sectoriel.** Le modèle économique que va promouvoir le PDEA repose sur le marché comme point d'entrée pour structurer la production et adapter les capacités susceptibles de répondre à la demande sur les débouchés commerciaux. Pour ce faire, le programme explorera le potentiel de marché et proposera une approche d'intervention qui : (i) recense les principaux gisements de marché incluant les acteurs du secteur privé intéressés par les produits aquacoles ; (ii) facilite le rapprochement des aquaculteurs et les opérateurs de marché ; (iii) régule la demande et l'offre en atténuant les pertes après-récolte.

27. Toute la chaîne de valeur de la filière aquacole est concernée à partir du moment où : (i) son développement permet la création de revenu pour le porteur d'initiative et peut générer pour de nombreux petits aquaculteurs, jeunes et femmes pauvres des emplois décents ; (ii) il existe une demande réelle ou potentielle et des possibilités de mise en place ou de renforcement de l'accès des petits producteurs aux biens et services de qualité et aux marchés rémunérateurs.

28. L'éligibilité d'une activité à accompagner répond aux objectifs suivants : (i) promotion d'une activité rentable dans la filière aquacole, orientée vers le marché et répondant aux exigences de qualité, quantité, prix et rythme de leur approvisionnement, (ii) respectueuse de l'environnement, (iii) accessible aux jeunes et aux femmes et (iv) et pouvant contribuer à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ciblées.

29. Le PDEA mettra en place les conditions favorables à une amélioration sensible de la production de poisson pour atteindre les objectifs de production fixés par la stratégie nationale et le MINEPIA ainsi que pour améliorer la rentabilité des unités de production qui y contribuent. Les espèces-cibles prioritaires du PDEA sont le tilapia (*Oreochromis niloticus*) et le poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*). A moindre échelle sera soutenue la production d'autres espèces à l'instar de la carpe, du kanga, etc.

30. Sur les maillons de la production, pour atteindre les objectifs fixés de productivité, production et valeur ajoutée, le PDEA promeut les unités de production en monoculture intensive et la spécialisation des producteurs afin de ne pas disperser leurs investissements. Le programme développera les trois systèmes de production essentiellement basés sur la monoculture intensive (étang, bac et cage) permettant à terme d'améliorer les rendements dans les proportions suivantes:

- Clarias en deux étangs de 300 m² avec une production qui passera de 6 à 18 tonnes à l'hectare et par cycle;
- Clarias en deux bacs de 5 m³ pour une production attendue de 100 kg par m³ et par cycle contre 30 kg actuellement ;
- Tilapia en cage pour un objectif de 125 tonnes contre une production moyenne de 100 tonnes par cycle actuellement.

31. La production du poisson sera soutenue par des initiatives entrepreneuriales individuelles et collectives. Ces initiatives concerneront également l'offre du matériel génétique, de service de conseil, d'équipements et de prestations diverses, mais aussi la promotion d'une aquaculture intégrée. En aval, le PDEA va promouvoir une série d'initiatives du même format comprenant des unités de transformation, les réseaux de distribution d'aliments, des kiosques de commercialisation, l'aquatourisme, etc. Sous l'angle de la typologie, le PDEA appuiera trois modèles d'entreprise : Aquastart (en démarrage) ; Aquadev (en croissance) ; et Aquafamille (activité aquacole génératrice de revenus) tels que précisés au ciblage socio-économique.

32. Ces entreprises animeront deux segments de marché : les partenariats commerciaux régis par des accords plus ou moins formels d'affaires et le marché non contractuel.

Tableau 3 : Opportunités entrepreneuriales et typologie de marché¹¹

1. Initiatives entrepreneuriales individuelles, collectives¹²
• Unité de transformation : fumage, séchage
• Kiosques de stockage (petites unités d'entreposage frigorifiques) et commercialisation de produits frais et transformés
• Points de ventes indépendants
• Unité de production d'aliment
• Fourniture d'équipements et outils de production
• Appui conseil et suivi fermes aquacoles
• Maintenance
• Aquaculture intensive en étang, en bac (clarias) et en cage flottante (tilapia)
• Aquaculture intégrée
• Fourniture d'équipements
• Écloseries
2. Modèles d'entreprise
• Aquafamille (activité aquacole génératrice de revenus)
• Aquadev (initiative en croissance)
• Aquastart (initiative en démarrage)
4. Types de marché
• Partenariats commerciaux basés sur des contrats
• Marché hors-partenariats

33. Il ne s'agira pas de tout financer ou tout créer dans chaque localité retenue. L'approche de ciblage des projets économiques présenté par les bénéficiaires potentiels à financer doit rester systémique et différenciée en fonction (i) des besoins des marchés de distribution dans le milieu, (ii) de la dynamique entrepreneuriale du ou des promoteurs (iii) de l'importance des demandes d'appui à satisfaire, (iv) des besoins structurants identifiés dans la chaîne de valeur, (v) du profil des différentes catégories d'acteurs porteuses des demandes d'appui et de leurs aspirations spécifiques.

34. La logique d'intervention du PDEA prévoit de faciliter l'installation d'aquaculteurs sur des sites nouvellement aménagés. L'éligibilité d'un site d'implantation d'une infrastructure de production et/ou de mise en marché est subordonnée à une étude de faisabilité et de dimensionnement préalable au financement.

35. **Ciblage socio-économique.** Le ciblage socio-économique repose principalement sur les critères d'une approche entrepreneuriale inclusive. L'approche entrepreneuriale permet de mettre en exergue la dynamique entrepreneuriale qui consiste à tracer la trajectoire suivie par une personne ou

¹¹ Les opportunités de création et de développement d'entreprise aquacole et la structuration du marché sont développées dans la section sur la composante A

¹² Liste indicative basée sur les observations et analyses de la mission de formulation. Susceptible d'être complétée à la mise en œuvre

un groupe de personnes passant d'une idée de projet d'entreprise à la création ou au développement d'une entreprise viable ainsi que d'un apprenti entrepreneur à un entrepreneur confirmé ayant un certain niveau de culture d'entreprendre, de gestion (autonomie d'approvisionnement, de conduite de l'activité, bonne éducation financière, autonomie d'accès aux marchés, etc.). Cette dynamique s'accompagne de l'émergence des métiers / emplois dans la production / fourniture des biens et services dont cette personne ou ce groupe de personnes ont besoin pour réaliser leurs objectifs (génération / fourniture d'un bien ou d'un service).

36. Les appuis seront donc différenciés pour des promoteurs « en démarrage » d'une activité voire ayant besoin d'un passage par la gestion d'une activité génératrice de revenus en première étape d'une démarche entrepreneuriale et pour des promoteurs plus expérimentés et déjà installés dont le besoin est de consolider et développer leur initiative. L'approche inclusive vise à favoriser l'émergence et l'accompagnement d'initiatives par les groupes cibles qui rencontrent des obstacles majeurs dans la dynamique entrepreneuriale, et notamment les jeunes et les femmes. Au regard du contexte et pour favoriser l'intérêt des promoteurs principalement des primo-entrepreneurs ("Aquastart"), les femmes et les jeunes principalement, le programme développera une approche de ciblage socio-économique axée sur le développement d'unités d'aquaculture, accessibles, attrayantes et moins pénibles.

37. Le PDEA soutiendra l'évolution de trois types d'initiatives entrepreneuriales :

- (i) La consolidation et la transformation d'une activité aquacole existante afin qu'elle puisse s'orienter vers le marché et dégager les moyens de son développement (Aquadev),
- (ii) L'émergence de nouvelles initiatives (Aquastart) orientées d'emblée sur une perspective de spécialisation et de rentabilité et qui dégageront un potentiel d'évolution,
- (iii) La promotion d'une micro-aquaculture favorable à l'autonomisation économique des femmes et des plus jeunes des groupes vulnérables (Aquafamille). Gérée à l'échelle familiale pour l'autoconsommation et la génération de revenus, elle peut constituer la première étape d'un projet professionnel plus conséquent dans la filière.

38. Le ciblage des porteurs d'initiatives entrepreneuriales et principalement des jeunes est facilité par leur rapport physique avec le bassin dans lequel ils résident, exercent leurs activités et/ou inscrivent leur projet d'entreprise. Cette démarche facilitera la sédentarisation du jeune dans son milieu de résidence, la promotion de l'entrepreneuriat féminin par le rapprochement des biens et services dans les zones d'intervention pour en faciliter l'accès aux acteurs (les femmes notamment).

Contexte de développement de l'entrepreneuriat aquacole.

39. *Exploitation familiale et systèmes de production extensif.* Le modèle d'exploitation familiale reste largement répandu. Il est caractérisé par une aquaculture intégrée avec un mixte entre exploitation orientée vers le marché et activité pour la sécurité alimentaire du ménage. Le système de type extensif domine, en eau douce, en étangs de barrage et en étangs de dérivation. Les systèmes semi-intensifs et intensifs sont rares dans ces exploitations et ne sont pas conduits en monoculture. Les systèmes d'élevage, sont des polycultures de *Oreochromis niloticus* et de *Clarias gariepinus* en association parfois avec *Heterotis niloticus*, *Channa obscura*. Certains systèmes d'intégration de l'aquaculture à l'élevage, par exemple de poulets, sont courants. L'accès aux intrants des petits exploitants piscicoles est globalement assuré par des particuliers parfois au sein d'une même coopérative. Mais il reste aléatoire et difficile. Les prélèvements d'alevins en milieu naturel constituent un autre mode d'approvisionnement en alevins de ces exploitants familiaux.

40. *Contraintes majeures des producteurs piscicoles.* Les contraintes majeures relevées sont : (i) accès insuffisant aux intrants et matériels de production de qualité et adapté à l'activité (difficultés d'approvisionnement en alevins, en aliments de qualité); (ii) faible maîtrise des techniques d'élevage et de gestion des sites piscicoles; (iii) appui-conseil de proximité insuffisants pour répondre aux besoins des exploitants; (iv) accès insuffisant aux équipements et aux technologies performants ; (v) accès insuffisant au financement adapté à l'activité piscicole et au besoin de la petite exploitation; (vi) accès difficile au foncier sécurisé; (vi) difficultés d'obtention de l'autorisation de création d'une ferme piscicole¹³ ; (vii) faible accès et utilisation des informations stratégiques sur facilités et opportunités

¹³ Les difficultés d'obtention de l'agrément sont souvent dues au (i) faible accès aux informations sur les démarches administratives d'obtention de l'agrément, (ii) délais jugés trop long et procédures non maîtrisées ou temps d'attente avant l'obtention de l'agrément jugé trop important entraînant des découragements voire des décrochages de l'activité ou la poursuite dans l'illégalité par certains exploitants.

existantes dans le secteur (viii) pénibilité des travaux d'aménagement et d'entretien un site piscicole et faible mécanisation de ces activités, (ix) esprit entrepreneurial faiblement développé.

41. *Spécificité des exploitations gérées par les femmes.* Dans le sous-secteur aquacole, les femmes pratiquent majoritairement la pêche à la nasse. Elles font du fumage de poisson et sont dans la commercialisation du poisson frais ou fumé. Le problème de l'accès au foncier, de son contrôle et la question de sécurisation des droits d'usage sont fortement ressentis par les femmes. Les femmes rurales ont difficilement accès aux crédits accordés par les banques en raison: (i) des taux d'intérêts relativement élevés, (ii) des produits financiers peu adaptés à leurs activités, (iii) des difficultés de mobilisation des garanties bancaires requises (les titres fonciers et les droits de propriété/d'usage du fait des discriminations dues au droit coutumier en vigueur en zone rurale); (iv) de la faible scolarisation des femmes rurales; (v) de la faible éducation financière des femmes; (vi) de la faible connaissance du marché financier; (vii) de la faible structuration des femmes). Les femmes sont également peu informées des financements mis à la disposition des ruraux. Elles sont les plus exposées à l'absence de mécanismes de financement durable des activités en milieu rural dans le pays.

42. *Contraintes liées à la conservation et à la transformation des produits :* Elles sont relatives à (i) la périssabilité du produit entre récolte et transformation (pertes importantes dues aux difficultés de conservation, au manque d'infrastructures de conservation adaptées et efficaces, aux difficultés d'accès à l'énergie et aux équipements adaptés et accessibles financièrement par toutes les catégories d'acteurs, etc.); (ii) l'équipement de transformation peu modernisés, (iii) la faible maîtrise des techniques et difficulté d'acquisition des équipements de conservation et de transformation appropriés, (iv) la faible connectivité entre producteurs de poisson et transformateur (mévente ou rupture de production).

43. *Contraintes liées aux marchés :* les circuits de commercialisation sont non organisés, avec des difficultés d'écoulement des productions (difficultés de transport, difficulté de mise en relations entre les différents acteurs impliqués dans les chaînes de valeur). On y note : (i) un problème d'inorganisation, de régulation et de connexion à l'intérieur de marché ; (ii) le manque de connaissance de la part des producteurs des exigences des consommateurs, (iii) la faible utilisation des techniques appropriées de transformation et de conservation, (v) la qualité sanitaire parfois peu satisfaisante des produits (due aux contraintes de conservation et de transformation), (vi) l'absence de partenariats entre acteurs.

44. *Émergence d'une aquaculture orientée sur le marché.* L'aquaculture commerciale au Cameroun¹⁴ est un secteur encore émergent principalement intégré à ces exploitations familiales où elle se développe dans une perspective de diversification des revenus. Elle se présente également comme une modalité de valorisation d'une propriété foncière qui aura recours à de la main d'œuvre salariée. C'est donc souvent une activité secondaire voire occasionnelle, dont le niveau d'activité est fortement dépendant du prix des intrants et des possibilités d'écoulement des produits. La demande potentielle de poisson de table est forte mais les marchés sont cloisonnés, entre les marchés de proximité concurrentiels avec des variations saisonnières et ceux de la grande distribution exigeant des produits plus normalisés et principalement approvisionnés par les importations. La durée relativement longue des cycles de production (6 mois) et le manque de visibilité de la demande accentuent le caractère secondaire dans l'activité de ses promoteurs et de leurs investissements.

45. Depuis quelques années, des entreprises spécialisées dans l'aquaculture apparaissent avec des objectifs de rentabilité et d'extension sur des marchés nouveaux, notamment pour répondre à la demande urbaine. Des exploitants familiaux investissent également dans l'intensification de leur production et recherchent des marchés réguliers. Les jeunes diplômés des filières halieutiques sont très présents dans cette dynamique, principalement dans de très petites unités dont ils souhaitent faire leur activité principale. Ils exercent aussi des emplois de techniciens dans des initiatives de type industriel où s'impliquent les promoteurs privés et le MINEPIA. Toutes ces initiatives à ambition entrepreneuriale adoptent des systèmes de production plus intensifs en étang, en aquaculture hors sol ou par l'exploitation de cages flottantes. Les démarches sont plus souvent individuelles que collectives, comme c'est le cas pour l'ensemble du tissu des très petites et petites entreprises au Cameroun.

¹⁴ Définition Agriculture commerciale. Glossaire FAO. « Élevage d'organismes aquatiques dans le but de maximiser les profits; pratiquée à petite ou grande échelle selon les producteurs qui participent activement aux marchés, achetant des intrants (y compris capital et main d'œuvre) et vendant leurs productions hors ferme. » La distinction entre aquaculture commerciale et non commerciale ne dépend pas du fait que le poisson soit vendu ou non mais repose essentiellement sur l'existence ou l'absence d'une orientation entrepreneuriale, et sur la manière dont les facteurs de production tels que le travail seront rémunérés (Ridler et Hishamunda, 2001).

46. Cette dynamique a contribué à une augmentation importante de la production nationale (passée de 4 400 tonnes par an en 2016 à 9 100 tonnes en 2019) et révèle un potentiel important. Les écoles et centres de formation halieutiques attirent les jeunes techniciens et ingénieurs et dans toutes les régions. Il existe un engouement pour l'activité piscicole.

47. Ces évolutions sont constatées par tous les acteurs sur le terrain mais elles sont peu documentées. Il n'existe pas encore de recensement précis des unités de production aquacole (le nombre d'aquaculteurs est estimé entre 4000 et 10 000). Selon la FAO, près de 6 000 producteurs aquacoles privés emploient environ 21 500 personnes en 2018 mais sans pouvoir identifier la part d'entreprises et d'emplois permanents et à plein temps. Il y a peu de visibilité sur les marchés et les modèles économiques performants.¹⁵

48. *Contraintes au développement des initiatives entrepreneuriales.* Les contraintes qui pèsent sur ces initiatives entrepreneuriales sont par contre bien identifiées. En premier lieu, les contraintes d'exploitation issues de la problématique coûts/qualité/approvisionnement des alevins et aliments alors que ces intrants peuvent représenter 60% des charges d'exploitation. Cette problématique conduit de nombreux petits exploitants à internaliser les maillons amont de la production de poisson. Elle pousse aussi à maintenir ou rechercher une activité secondaire (de formateur et de conseil pour les diplômés, ou sur l'exploitation familiale) afin de garantir un revenu. Ces stratégies d'adaptation dispersent les capacités d'investissement sans toujours de retour de rentabilité et ne permettent pas d'élever les niveaux de production pour se positionner sur les marchés structurés. Les producteurs souffrent aussi des contraintes d'un secteur en émergence : la filière n'est pas organisée, les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation manquent et les institutions financières n'investissent pas un secteur dont elles ne connaissent pas bien la rentabilité et les risques. Enfin, les coûts d'entrée dans l'activité sont importants et freinent l'initiative des plus jeunes et de ceux qui n'ont pas de capital foncier et qui ne peuvent constituer le capital de démarrage pour les aménagements, équipements ainsi que pour constituer leur fonds de roulement

49. Par ailleurs, l'extension de l'aquaculture intensive nécessite une vigilance environnementale. Or, les préoccupations de gestion de la ressource en eau et d'assainissement, même quand elles sont bien appropriées restent des charges additionnelles difficilement supportables quand la rentabilité de l'exploitation n'est pas assurée.

50. La dynamique de développement de l'aquaculture est réelle mais elle constitue une nébuleuse d'initiatives aux trajectoires entrepreneuriales variées. Le PPEA a soutenu 300 aquaculteurs qui représentent cette diversité de situations où la démarche entrepreneuriale émerge mais a des difficultés à se développer.

51. Leurs initiatives se situent dans la catégorie des très petites entreprises au Cameroun, avec des chiffres d'affaires de moins de 15 millions de Francs CFA et moins de 5 emplois permanents (Lois 2015-10 du 16 Juillet 2015 et 2010/001 du 13 avril 2010 de promotion des PME au Cameroun.). Au vu des observations de terrain, la mission de design a estimé qu'une entreprise aquacole en développement pouvait générer 1,5 emploi permanent.

52. La mise en place depuis 2016 du Guichet Unique électronique a facilité toutes les démarches de création d'une entreprise mais l'installation aquacole nécessite l'autorisation d'exercer délivrée par le MINEPIA et celle de prélever des eaux de surface ou souterraine à des fins industrielles et/ou commerciales du Ministre chargé de l'eau de prélèvement. (Loi N° 98-005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau) Les aquaculteurs sont encore peu informés de ce cadre normatif et peu mettent leurs exploitations en conformité avec la nécessaire normalisation administrative d'une entreprise.

3. Groupes-cibles

53. Dans les 5 régions-cibles, les appuis du PDEA toucheront directement 30.000 ruraux correspondant à environ 23.000 ménages¹⁶ au sein desquels 126.500 personnes seront dénombrées. Les femmes représenteront 40 pourcent et les jeunes 50 pourcent dans l'ensemble des activités à

¹⁵ La main d'œuvre dans l'aquaculture est constituée en majorité des travailleurs familiaux non rémunérés, des propriétaires et assimilés. Cette liste est complétée par les travailleurs temporaires, les manœuvres Le rythme de l'activité conduit au recours fréquent à de la main d'œuvre temporaire informelle. Il est difficile d'isoler la main d'œuvre spécifiquement affectée à l'aquaculture commerciale.

¹⁶ Cette estimation élimine le doublon dans le comptage des ménages dont plus d'un membre reçoit les appuis du PDEA. (Hypothèse 6000 bénéficiaires en doublon notamment à travers les activités de formation diversifiées et les appuis à la nutrition. Un ménage est constitué en moyenne de 5,5 personnes.

impact direct sur les bénéficiaires. Le profil socioéconomique du groupe-cible est diversifié selon les catégories éligibles reprises comme suit :

- Les aquaculteurs individuels ou indépendants et ceux organisés en coopératives et groupements d'intérêt commun (GIC) ;
- Les petites exploitations familiales avec des activités économiques assurant, pour l'essentiel, les besoins de subsistance ;
- Les ménages ruraux y compris ceux dirigés par des femmes, exerçant des activités à cycles et à revenus rapides et/ou saisonniers ;
- Les femmes et jeunes ruraux actifs ou avec un potentiel diversifié pour l'insertion économique et professionnelle dans les maillons de l'aquaculture ;
- Les ruraux économiquement et socialement vulnérables, moins visibles et moins représentés dans les segments productifs à l'instar des personnes en situation de handicap, les minorités autochtones, etc. Cette catégorie représentera 10 pourcent du groupe-cible.

Tableau 4. Estimation du groupe-cible du PDEA

Niveau	Bénéficiaires			
	Total	Femmes	Jeunes	Minorités
Portée PDEA	126.500	50.600	63.250	12.650
Bénéficiaires directs	30.000	12.000	15.000	3.000
..dont promoteurs de 3.201 initiatives entrepreneuriales (Aquafamille, Aquastart et Aquadev) ¹⁷	9 078	3.631	4.539	908

54. La priorité sera accordée aux initiatives entrepreneuriales portées par (i) les aquaculteurs à faibles revenus ; (ii) les jeunes ruraux¹⁸ (hommes et femmes) sous-employés ou sans-emploi issus des ménages pauvres, pour améliorer leurs actifs et capacités nécessaires à la réalisation d'un projet d'entreprise, (iii) les femmes principalement celles qui sont chefs de ménages ou chefs d'exploitation et issus des ménages pauvres. Ils bénéficieront d'une combinaison d'appuis en formation, accompagnement de projets d'entreprises et de facilitation dans l'accès aux intrants, aux marchés et aux services financiers.

55. Le programme soutiendra également dans le cadre des partenariats commerciaux, des opérateurs économiques privés aquacoles dont les modèles d'affaires incluent des petits producteurs et favorisent leur accès au marché. Le PDEA facilitera également l'implantation d'écloseries et de provenderie modernes privées afin d'améliorer la disponibilité d'intrants de qualité et à des coûts accessibles aux petits producteurs.

56. Les bénéficiaires comprennent :

- a) Des promoteurs (hommes et femmes) exerçant une activité économique dans le domaine aquacole et dont l'activité est non ou peu structurée, avec un accès relativement limité aux technologies ou un faible accès au financement (souvent informel), ou des promoteurs à la tête d'une activité disposant de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement. Ce groupe inclut également les hommes et les femmes adultes alphabétisés/diplômés ou non, sous-employés ou sans-emploi porteur d'initiatives économiques et motivées, souhaitant s'engager à pratiquer l'aquaculture comme business.
- b) Des jeunes répondant à divers profils :
 - Jeunes entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités aquacoles et des métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ;
 - Jeunes ruraux déscolarisés ou non scolarisés, alphabétisés ou non, issus des exploitations familiales ou employés comme main d'œuvre dans d'autres exploitations, n'ayant bénéficié d'aucune formation formelle dans le domaine aquacole, désireux d'entreprendre ou pratiquant déjà des activités sur l'un

¹⁷ Il s'agit de 2.201 entreprises Aquastart et Aquadev pour 7.578 personnes et 1.000 initiatives aquafamille pour 1.500 personnes

¹⁸ Ils sont souvent enclins à l'exode rural à la recherche d'une meilleure situation économique et sociale. Parmi eux, des jeunes pêcheurs affectés par le changement climatique et en reconversion.

quelconque des maillons de la filière aquacole ou métier connexe, avec un accès limité aux technologies modernes, au marché et aux services financiers;

- Jeunes diplômés ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises dans le domaine aquacole ou métiers connexes.

57. Une attention sera accordée à d'autres publics cibles à travers l'appui aux ménages vulnérables. Il s'agit notamment : (i) les groupes socialement vulnérables (personnes Vivants avec handicap, les personnes victimes des violences basées sur le genre, les filles mères, les handicapés, les personnes de troisième âge, veuves et veufs, etc.). L'ensemble de ce groupe cible se caractérisant par une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économique. Leur identification et sélection se fera par un mécanisme de ciblage direct. Le ciblage des personnes vivant avec handicap ainsi que des communautés autochtones se fera avec l'aide d'organisations expertes dans ce domaine.

58. À travers les activités d'appui à la nutrition, le PDEA touchera quasiment l'ensemble des ménages de la zone d'intervention notamment les ménages avec des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments) dans la perspective de mieux répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone du PDEA.

59. Le programme accordera une attention aux initiatives économiques portant sur des activités à haute valeur nutritive dans le domaine aquacole. Des activités d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques foncières ou autres permettront de toucher également plusieurs autres personnes des ménages de la zone d'intervention.

60. **Structures publiques et privées.** Les entités administratives dont les services déconcentrés de l'État ou des structures privées qui apportent un soutien et services nécessaires pour le développement des entreprises dans le domaine aquacole ou qui sont en charge de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes bénéficieront de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux promoteurs bénéficiaires du projet. A ce titre, ils sont des acteurs majeurs de soutien pour le développement de l'entrepreneuriat aquacole et méritent des appuis et accompagnement particulier (à la demande) y compris les renforcements de capacité divers (formation, équipement et outils adaptés, etc.) pour une meilleure performance dans les services à fournir aux promoteurs dans leur parcours entrepreneurial.

B. Stratégie de ciblage

61. Le rapport de la revue à mi-parcours du COSOP 2019 – 2024 du Cameroun qui a eu lieu du 03 au 21 juillet 2021 a confirmé pour ce qui est du ciblage, les recommandations de l'évaluation de la stratégie du programme pays (ESPP) réalisé par le bureau indépendant d'évaluation en 2018 à savoir : adopter un ciblage géographique et social limité à des zones et filières présentant un grand potentiel de développement. PDEA capitalise sur ces recommandations en concentrant les interventions dans les régions présentant (i) un fort potentiel de développement de l'aquaculture du fait de leurs potentiels en ressource eau (fleuves, lacs), (ii) offre des opportunités d'amélioration des conditions de vie à travers la création des emplois et l'amélioration des revenus des populations bénéficiaires car près de 40% d'individus classés comme le plus pauvre du Cameroun vivent dans lesdites régions particulièrement la région de l'Extrême-Nord. Ainsi, en plus des trois (03) zones couvertes lors de la phase pilote du PPEA à savoir le Centre, le Littoral et le Sud, ou PDEA envisage une stratégie inclusive d'appui aux bénéficiaires qui pourra tenir compte du ciblage direct des 301 entrepreneurs de la phase 1 après diagnostic, la deuxième phase intégrera deux (02) nouvelles régions en l'occurrence l'Extrême-Nord et l'Ouest.

62. A cet effet, le programme mettra en œuvre une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible qui reposera sur une approche de ciblage à trois dimensions: (i) un ciblage géographique des bassins de production et un ciblage socio-économique; (ii) un ciblage direct, et (iii) un auto-ciblage, le tout adossé à des mesures de facilitation et d'autonomisation pour promouvoir l'entrepreneuriat rural et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur bien-être.

63. Les mécanismes retenus seront fondés sur des critères d'éligibilité à établir de manière participative, transparente et collaborative avec les acteurs de la filière et des acteurs de soutien au

développement de l'aquaculture. Des activités de sensibilisation, information, éducation nutritionnelle et communication sur le programme, ses cibles, son mode opératoire, le mécanisme de ciblage ainsi que sur les critères d'éligibilité des initiatives économiques à soumettre à travers les demandes, seront conduites en direction des potentiels bénéficiaires et concerneront toute la population des localités d'intervention.

64. La stratégie de ciblage du PDEA capitalise sur l'expérience et les leçons apprises du PEA-jeunes. En effet, le rapport de revue à mi-parcours sus relevé enseigne au titre du ciblage que (i) la difficulté du ciblage du jeune le plus pauvre ne se situe pas au niveau de son identification mais des outils méthodologiques d'accompagnement qui doivent être adaptés à chaque situation (peuples autochtones, handicapés, personnes vulnérables) afin de minimiser les risques d'exclusion, de marginalisation des potentiels bénéficiaires. Toujours au niveau du ciblage social, il a été remarqué que les jeunes scolarisés maîtrisent facilement les formations dispensées mais sont difficiles à fidéliser parce qu'étant à la recherche constante de confort. Pour cette couche, tout retard dans la mise en œuvre de leurs projets peut entraîner des décrochages importants pouvant compromettre l'atteinte des objectifs du projet. Comme mesure, il est recommandé, à l'exemple de ce que le PEA-Jeunes a fait, de fluidifier la mise en œuvre des actions de sensibilisation, enrôlement, incubation et premier financement des projets des petits entrepreneurs au risque de les décourager.

65. PDEA a ainsi capitalisé sur l'expérience et les leçons apprises du PEA-jeunes en (i) prévoyant de critères similaires d'éligibilité des bénéficiaires aux appuis du PDEA (cf. paragraphe 71 PIM) – (ii) en proposant une démarche de ciblage social qui ne reposera plus seulement sur la demande issue des campagnes de sensibilisation, de communication, mais sera complétée par une analyse situationnelle détaillée et une évaluation du niveau de vulnérabilité des ménages porteurs de demande d'appui (cf. paragraphe 73 et suivants PIM) – (iii) élargissant l'âge des potentiels bénéficiaires avec pour objectif de ne laisser aucun pauvre pour compte et tenir compte de tous les profils (jeune chef de ménage ou pas) et de la taille du ménage (cf. tableau 5 du PIM, page 18 et suivants) – et enfin en (iv) associant les réseaux professionnels avec une priorité aux organisations féminine et jeunes pour faciliter un meilleur ciblage et insertion professionnelle des personnes vulnérables (handicapés et peuples autochtones).

66. Ciblage direct. Ce mécanisme vise les groupes spécifiques prioritaires du programme. Ce sont principalement les jeunes et femmes chef de ménages/chef d'exploitation pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, les adolescentes mères, les communautés autochtones, les personnes handicapées actives, etc.) ainsi que les jeunes ruraux issus des exploitations familiales et des ménages pauvres. La démarche impliquera les autorités locales, des notables du village ou de la commune, les personnes ressources des organisations de ces groupes spécifiques afin de s'assurer de l'inclusion de toutes les catégories de groupe-cible prioritaire à cibler à travers ce mécanisme. Cette démarche permettra d'offrir sur une base d'équité l'opportunité à chaque catégorie de ce groupe cible d'accéder aux ressources et aux initiatives facilitées par le programme. Ce mécanisme devrait permettre de réduire au mieux les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques ou plus influents.

67. Les critères de sélection à utiliser dans le cadre du ciblage direct reposeront sur (i) des aspects techniques permettant d'apprécier la qualité technico-économique et la viabilité financière des initiatives entrepreneuriales à soutenir ainsi que la motivation des porteurs de l'initiative ; (ii) des critères fondés sur l'âge, le sexe, la situation familiale et la situation professionnelle, en vue d'accorder s'assurer du bénéficiaires de profil attendu (jeunes femmes, chefs de ménage, chômeurs ou en sous-emplois).

68. Auto-ciblage : Le mécanisme d'auto-ciblage s'appuiera sur les besoins spécifiques et réels et les aspirations profondes des porteurs de demande à accompagner. Il sera instauré un cadre d'échange et de dialogue avec les promoteurs d'initiative entrepreneuriale (principalement les jeunes et les femmes pour mieux connaître les besoins et les contraintes spécifiques auxquelles ils font face et pour lesquelles ils postulent aux appuis du projet. Cette démarche permettra ainsi de mieux dimensionner les appuis et d'apporter les solutions adaptées aux besoins identifiés. L'auto-ciblage permettra de mieux appréhender les contraintes à adresser au niveau de chaque porteur d'initiative (accès aux facteurs de production y compris le foncier sécurisé, le financement, l'information, la formation, l'appui conseil/accompagnement, mécanismes d'orientation, de formation et d'accompagnement dans les différents parcours d'incubation, l'appui à l'insertion, la connexion avec les marchés, etc.) Cette

approche favorisera également l'établissement ou le renforcement des différents partenariats productifs et/ou commerciaux prévus.

69. Le processus d'auto-ciblage des bénéficiaires sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation, d'information et communication autour des opportunités du programme, ses cibles et mode opératoire, à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage. De même, des séances de plaidoyer et de mobilisation sensibilisation en direction des autorités locales et de toutes les parties prenantes pertinentes pour le développement de la zone concernée seront conduites. Dans les bassins de production ciblés, le mécanisme d'auto-ciblage, au plan technique, s'appuiera sur le choix d'un dispositif d'appui-technique rapproché qui répondra aux besoins réels des promoteurs dans le but de favoriser leur inclusion dans des modèles d'affaires viables et durables à promouvoir.

70. Les mesures de facilitation et d'autonomisation. Les mesures de facilitation seront conduites de manière transversale dans tous les mécanismes de ciblage. Des actions ciblées de communication, des campagnes de sensibilisation et d'information soutenues et orientées (sur le programme, ses objectifs, sa démarche et approche, les opportunités et les mesures prévues pour promouvoir l'entrepreneuriat aquacole et l'inclusion des femmes et des jeunes ruraux pauvres) seront conduites à travers des dispositifs d'information communication accessibles aux différentes catégories de bénéficiaires. Des suivis réguliers seront effectués pour s'assurer de l'accès à l'information de tous les groupes cibles visés

71. Pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes et des femmes, limiter leur décrochage (en l'occurrence le décrochage des jeunes filles) des parcours entrepreneuriaux prévus, le programme mettra en place des mesures particulières pour les accompagner dans leurs parcours telles que : (i) mise à disposition de kits et équipements diminuant la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles et des femmes) ; (ii) aménagement des créneaux horaires adaptés dans l'organisation des sensibilisations, de formation et d'apprentissage et au niveau des dispositifs d'incubation ; (iii) aménagement des espaces de garderie d'enfants dans les zones d'implantation des entreprises au niveau des bassins de production ; (iv) alphabétisation fonctionnelle notamment en direction des populations autochtones et des promoteurs non scolarisés etc. ; (v) mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les femmes (paire coach en entreprise), etc.

72. Critères d'éligibilité des bénéficiaires aux appuis du programme. Le ciblage des bénéficiaires, l'éligibilité de leur demande ainsi que des appuis et investissement structurants à soutenir par le programme sont intimement liés. De manière générale, l'éligibilité des potentiels bénéficiaires aux appuis du PDEA portera entre autres sur cinq aspects à savoir :

- (i) Profil de l'exploitant porteur de l'initiative d'appui (âge, sexe, statut socio-économique, degré de vulnérabilité);
- (ii) Profil de l'activité objet de sa demande (type et nature de l'activité objet de la demande : maillon de la chaîne de valeur concernée en cohérence avec le ciblage économique PDEA, nature des besoins d'appui sollicités, niveau d'investissement requis, capacité d'absorption du porteur, intérêt pour le développement de la chaîne de valeur dans le bassin, etc.);
- (iii) Degré d'expérience dans l'activité objet de la demande (différentié pour les candidats Aquastrat et Aquadev) ;
- (iv) Dynamisme, niveau d'engagement et d'investissement de l'acteur porteur de la demande d'appui);
- (v) Capacité de mobilisation de la contrepartie demandée aux promoteurs porteurs des demandes d'appui; viabilité économique et sociale et rentabilité économique et financière de l'activité.

73. Ce travail permettra de regrouper les demandes par catégorie en fonction des profils pour mieux orienter les promoteurs dont les jeunes et les femmes dans le parcours qui convient le mieux à leur profil.

1. Opérationnalisation de la stratégie de ciblage

74. *Au plan opérationnel*, en plus de l'approche par la demande (réelle et/ou suscitée), le ciblage des bénéficiaires partira d'une analyse situationnelle détaillée et d'une évaluation du niveau de vulnérabilité des ménages des porteurs de demandes d'appui. La démarche de mise en œuvre de la stratégie de ciblage suivra un processus qui se déroulera au niveau de l'ensemble des localités bassins de production de chaque zone de concentration (départements, communes, villages). Les autorités, les personnes ressources au niveau local ainsi que les représentants des groupes cibles et les organisations professionnelles seront associés aux activités de sensibilisation, information, identification des bénéficiaires à travers des personnes-relais clairement identifiées par les personnels des antennes et les conseillers aquacoles. La mise en œuvre de la stratégie revient à toute l'équipe technique du programme tant au niveau de la coordination que des antennes y compris les différents opérateurs de mise en œuvre. Tout le personnel du PDEA recevra une formation sur les approches de ciblage, d'inclusion sociale et d'intégration du genre et jeunesse dans les interventions du projet.

75. *Suivi évaluation de la mise en œuvre*. Le programme mettra en place un dispositif participatif de suivi-évaluation pour s'assurer du bon fonctionnement de tous les mécanismes de ciblage ainsi que du caractère inclusif des partenariats en vue d'éviter et/ou de réduire au maximum les risques d'accaparement des avantages par une catégorie autre que celle attendue. Le choix et le renouvellement des contrats des facilitateurs, des prestataires de service du programme seront guidés par un respect des principes promus à travers la stratégie de ciblage. Le suivi-évaluation procédera à : (i) la désagrégation systématique des indicateurs (chaque fois que possible) et à leur analyse différenciée, (ii) l'examen de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet et la collecte périodique de données ventilées selon les critères : sexe, statut et âge des bénéficiaires.

76. L'observation pour la collecte de données portera à la fois sur l'activité financée, la qualité des relations avec les autres acteurs au sein des partenariats soutenus, le niveau d'accessibilité aux biens et service, la qualité des biens et services et l'effet du programme sur l'amélioration de la qualité des produits mis sur le marché de même que l'amélioration de la performance de l'exploitant dans son domaine d'activité. Il s'agira aussi de mieux opérationnaliser les indicateurs de résultats pour le renforcement de la transversalité des dimensions genre et jeunes à tous les niveaux d'intervention et dans toutes les activités.

77. Pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte des femmes et des jeunes comme cibles spécifiques dans la collecte, le traitement et l'analyse des données y conduisant, est une garantie de l'effectivité de leur participation. Cette disposition nécessite : (i) le renforcement de capacité des acteurs de mise en œuvre dans la conception des outils de collecte, de consolidation et d'analyse de données désagrégées pertinentes par sexe et par catégorie sociale, et ceci, selon les différents domaines d'intervention du projet; (ii) le contrôle en permanence de qui sont les participants et les bénéficiaires réels à chaque activité, et quelles sont les personnes qui sont exclues et la raison de leur exclusion, (iii) la mise en exergue dans la production et la diffusion des informations de la catégorie socioéconomique impactée à travers les actions du projet. La caractérisation des besoins exprimés par les acteurs selon le sexe, l'âge, le statut de vulnérable ou non de l'acteur ciblé facilitera la conduite des appuis et les ajustements nécessaires à faire pour renforcer l'impact du programme sur toutes les catégories de groupes cibles.

2.Stratégie genre et inclusion sociale

78. Promouvoir l'égalité des sexes et soutenir l'autonomisation des femmes et des jeunes filles de même que l'inclusion des jeunes, des peuples autochtones et des personnes en situation d'handicap demande de porter une attention sur les contraintes spécifiques auxquelles ces groupes sont confrontées et de les prendre en compte pour des réponses adaptées dans les mécanismes d'appuis prévus par le programme. Le PDEA va œuvrer à la transformation des relations de genre. À cet effet, le PDEA veillera dans sa démarche d'intervention à donner à toutes les catégories de groupes cibles un accès équitable biens et services promus et aux ressources, activités et bénéfices issus de ses interventions.

79. De manière spécifique, le PDEA va accroître son impact en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en soutenant l'accès équitable des hommes et des femmes aux actifs et opportunités du programme pour améliorer leurs revenus (exemples: a- mise en place de mécanismes garantissant l'équité dans le financement des initiatives entrepreneuriales ; b- promotion des chaînes de valeur aquacoles dans lesquelles les femmes sont fortement impliquées; c- incitation des institutions financières partenaires à développer des produits et services financiers plus inclusifs et accessibles aux femmes, d- appui au déploiement d'un dispositif adapté et rapproché d'accès à

l'information (des femmes et des jeunes) sur les facilités offertes par ces institutions financières partenaires, e-appui au développement et rapprochement des offres de services et d'équipements répondant aux besoins des femmes aquaculteurs pour divers services utiles à la conduite de leurs activités, f- financement des unités de fumage/séchage modernes et résilientes diminuant la pénibilité du travail, g- création/promotion des kiosques de commercialisation gérés par des collectifs de femmes transformatrices associeront la promotion des produits à la vente directe de proximité, h-formation en leadership pour les femmes.

80. Le PDEA travaillera à la participation égale des femmes et des hommes aux processus décisionnels pour la gouvernance des sites et infrastructures à caractère collectif. Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour l'intégration/ l'adhésion des femmes aux diverses organisations qui gouvernent la filière).

81. Pour ce faire, *une stratégie spécifique genre basée sur une approche transversale* sera élaborée et adoptée dans la mise en œuvre des différentes activités du programme. Il s'agira d'élaborer une stratégie qui intègre les contraintes auxquelles les femmes et les jeunes (principalement les jeunes filles) sont confrontées. Selon les cinq dimensions d'autonomisation des femmes, ces contraintes sont : (i) dimension production : faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale et/ou autonomie limitée à des petites parcelles de terre et/ou à des terres exploitées en groupements, et/ou à certains activités de post-récolte (transformation); (ii) dimension ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production: terre, matériel agricole, nouvelles technologies de production et transformation, formation/ information, financement/crédit, etc.; (iii) dimension revenus: faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes; (iv) dimension leadership: faible capacité de prise de parole en public et de manifestation de leurs besoins au sein des ménages, des communautés, des OP et autres structures associatives dont elles sont membres; (v) dimension temps: charges de travail agricole et domestiques occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.

82. L'élaboration de la stratégie genre du programme partira des résultats de l'étude de caractérisation du bassin et de l'enquête de référence et l'enquête nutritionnelle. Ces études permettront d'avoir une meilleure connaissance sur l'environnement économique et sociale des groupes cibles et mieux définir des actions concrètes à initier ou renforcer pour accroître leur possibilité d'accès aux opportunités facilitées par le programme ainsi que leur participation aux différentes activités organisées en direction des bénéficiaires. Elle sera assortie d'un plan d'action genre et inclusion détaillé pour en faciliter la mise en œuvre et le suivi.

83. Le PDEA favorisera la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS) pour renforcer la culture de l'égalité des sexes au niveau des ménages (a-partage plus équitable des charges de travail et des avantages économiques et sociaux, b- promotion de technologies et des techniques permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre, telles que les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation ; c-sensibilisation et formation en vue de changement de comportements défavorables à l'égalité homme-femme).

84. Le programme va œuvrer au renforcement de (i) l'accès des femmes et des jeunes aux compétences et aux connaissances, (ii) l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en facilitant leur accès aux actifs/ressources et facteurs de production, leur participation aux activités rémunératrices, ainsi qu'en renforçant leur contrôle sur les ressources; (iii) des activités améliorant le bien-être des femmes et allégeant leurs charges de travail (prestation des services de labour, équipement de transformation, séchoirs solaires polyvalents, bioénergie, unités modernes de production aquacole et unités modernes de transformation des produits, facilitation de la mécanisation des tâches confiées aux femmes au sein de l'exploitation familiale); et (iv) renforcement des activités visant la participation des femmes, des jeunes et leurs rôles dans les instances de prises de décisions (groupements, coopératives, partenariats productifs et ou commerciaux à caractère inclusif et visant le respect de l'équité dans les relations d'affaires. Des actions spécifiques de renforcement de capacité intégrant des besoins et contraintes en matière de gestion d'une entreprise viseront particulièrement les femmes et les peuples autochtones de même que les jeunes.

85. *Quelques mesures de facilitation.* La revue de littérature et les échanges avec les bénéficiaires ont fait ressortir avec insistance l'acuité des difficultés d'accès au foncier sécurisé pour les femmes. Or la possession d'un titre de propriété foncière est un préalable dans l'obtention des autorisations

pour la création d'une ferme aquacole. Pour ce faire les appuis en direction des femmes et des jeunes intégreront les aspects de clarification et de sécurisation foncière. Le projet accompagnera le dialogue sur les politiques pour la sécurisation des droits d'usage des femmes. Pour soutenir la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de la production aquacole, le projet encouragera les femmes à postuler massivement à la demande pour les appuis en aquaculture entrepreneuriale (Aquastart et Aquadev). Les charges liées à clarification et de sécurisation foncière seront prises en compte dans les coûts d'entrée dans l'activité aquacole pour renforcer la capacité d'initiative des femmes petites exploitantes aquacoles ou de ceux qui veulent le devenir.

86. De même, des quotas de femmes seront retenus d'office sur les bassins communaux, les "aquaparcs" à aménager par le projet. Des plaidoyers seront conduits au niveau des autorités des collectivités locales décentralisées pour la mise à disposition d'espaces communautaires appropriés pour l'installation des jeunes et des femmes. Les quotas de participation seront respectés dans toutes les activités du programme ainsi que dans celles des prestataires de services pour le projet. Le choix des sites éligibles aux appuis structurants et à caractère collectif tiendront également compte des facilités d'accès et des possibilités de rapprochement des biens de manière à ne pas rallonger la journée de travail des femmes qui est déjà très longue par rapport à celle des hommes. Les réflexions à conduire dans les études à cet effet contribueront à alimenter le dialogue sur les politiques et proposer des mesures de renforcement de capacités institutionnelles à prendre en compte au niveau de la composante C du programme.

87. Des innovations genre sensibles seront promues notamment la modernisation des unités de transformation et des équipements de sorte à diminuer la pénibilité du travail et favoriser un gain de temps. La stratégie genre et inclusion sociale devra permettre de s'assurer que les approches et mécanismes de mise en œuvre aident à atteindre les cibles en matière de ciblage des jeunes principalement les jeunes filles (15-25 ans) déjà chef de ménage et des femmes chefs de ménage vulnérables. D'autres mesures susceptibles d'accroître l'accès des femmes aux services d'incubation et de promotion des entreprises (par exemple inviter leurs maris à intégrer dans les cohortes). Le PDEA soutiendra le recrutement des femmes dans les centres d'incubation pour prendre soin des bébés pendant que les mères participent aux activités promues par le programme. Des efforts seront consentis pour assurer un équilibre entre les femmes et les hommes parmi les formateurs. Le PDEA facilitera le regroupement des femmes et des jeunes filles en réseaux d'entreprises afin d'améliorer leur accès aux actifs productifs, aux biens/services, à la formation (alphabétisation, nutrition), l'amélioration des compétences, y compris la mise à profit des services des fournisseurs d'intrants et des acheteurs organisés.

88. Au niveau de l'équipe de mise en œuvre, la sensibilisation et le renforcement de capacités de l'équipe du programme (formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres ; (ii) développement d'outils sensibles au genre dans le ciblage, la planification et le suivi-évaluation du PDEA ; (iii) développement de partenariats avec les institutions impliquées dans l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres ;(iv) gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises, etc.) et (v) l'intégration d'une responsable ciblage et genre au sein de l'unité de coordination sont autant d'éléments qui favoriseront la prise en compte des aspects genre et sont suivis dans la mise en œuvre du programme.

89. Pour renforcer l'inclusion sociale et limiter le décrochage des jeunes et des peuples autochtones le PDEA mettra en place à partir des comités locaux de ciblage un mécanisme de suivi et de recherche action permanente au niveau communautaire pour éviter ou tout au moins limiter (i) leur décrochage (filles comme garçons) en particulier celui des primo-entrepreneurs, (ii) le positionnement opportuniste d'acteurs de la filière ou d'acteurs susceptibles d'exercer une influence sur les orientations du projet conduisant au ciblage des catégories autres que celles attendues des interventions (risque d'entraver l'effectivité du ciblage des femmes ou autres vulnérables comme bénéficiaires directs des interventions du PDEA, risque de marginaliser la représentativité des groupes vulnérables ou de certaines catégories comme cible directe) ; (iii) la promotion d'une approche sélective accordant des privilèges à certaines catégories de bénéficiaires sans raison apparente ou susceptible de conduire à l'accaparement de certains avantages, notamment de terres aménagées/récupérées par des acteurs sociaux plus dynamiques ou très influents.

90. Pour ce faire, il faudra : (i) accorder une place prépondérante à la participation des groupes-cibles dans les processus d'identification, de communication et de sensibilisation et œuvrer de manière

à garantir l'inclusion socioéconomique des vulnérables principalement les communautés autochtones ; (ii) promouvoir le dialogue entre acteurs et parties prenantes impliqués dans les questions de développement; (iii) mettre en place des mesures de discrimination positives pour favoriser le ciblage des femmes et des jeunes filles aussi bien dans l'appui à la formulation des demandes, dans le coaching rapproché, dans la facilitation des partenariats économiques et le renforcement de leur capacité en matière d'éducation nutritionnelles, de sensibilisation sur les questions de violences basées sur le genre, d'inclusion financière d'alphabétisation fonctionnelle, etc.

91. *Inclusion des peuples autochtones et personnes vivant avec handicap.* L'étude sur le ciblage genre et inclusion sociale à conduire au démarrage du projet intégrera le diagnostic sur la situation les peuples autochtones et des personnes handicapées présents dans les zones d'intervention du programme. Il s'agira de définir une démarche et des activités concrètes à organisées en leur direction comme mesures spécifiques de facilitation. La démarche vise à s'assurer que la définition des critères pour la sélection des bénéficiaires individuels ne soit pas discriminante pour eux.

92. La stratégie permettra de définir les mesures opérationnelles susceptibles de conduire à l'inclusion et à la promotion de l'autonomisation de ces deux catégories de groupe cible. Un dialogue politique pourra être soutenu dans ce sens avec pour thématique les principales contraintes à leur participation effectives et massive aux activités du programme notamment le volet foncier principale axée sur leurs conditions de vie, situation de marginalisés et les difficultés d'accès à la terre auxquelles ils font face. Il s'agira d'œuvrer au renforcement de leur participation aux activités du PDEA au même aux processus de décisions au niveau des institutions communautaires de bases. La stratégie devra identifier les modules de formation ou de sensibilisation spécifiques orienter vers eux pour leur permettre de renforcer leur sentiment de confiance en eux et mieux participer et postuler à la demande au niveau du programme. La stratégie définira les moyens et processus pour amorcer un dialogue avec les associations, les sociétés coopératives ou autres organisations à soutenir quant à la représentation des personnes exclues au sein des différents organes de décisions au niveau communautaire.

Tableau 5 Fiche synoptique sur la catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles

Catégorisation/caractéristiques	Caractéristiques	Réponses PDEA	
<p>Catégorie 1 : Jeunes hommes et jeunes femmes (18 à 35 ans)</p>	<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans (niveau de scolarisation ou d'alphabétisation divers issus des exploitations familiales pauvres. ✓ Jeunes sous-employés ou sans emploi. ✓ Jeunes souvent déjà chefs de ménage avec des charges familiales (donc disposant de peu de temps pour s'investir dans de long processus d'incubation ou de formation additionnelle ✓ Sans capital foncier/faible accès au foncier. ✓ Sans ou très peu de compétence entrepreneuriale ✓ Peu ou pas de compétence technique sur l'activités aquacole ✓ Motivé avec envie d'entreprendre ou de développer son activité ou de se réaliser ✓ Plus portés vers l'auto-emploi ✓ Disposés à s'investir dans les activités de prestation de service en amont et en aval des activités de production et de commercialisation des produits agricoles ✓ Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique. ✓ Primo-entrepreneurs pour la plupart (porteurs d'initiatives économiques potentiellement viables (le plus souvent au stade de l'idée,). ✓ Plus portés sur la transformation, le conditionnement, le stockage, la distribution, la commercialisation adossée à la production, l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements et matériels agricoles, la fabrication d'équipement, le transport de proximité des produits agricoles, la transformation, le conditionnement, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, etc. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil en entreprise. ✓ Faible niveau d'accès à la terre et difficultés d'obtention des titres fonciers ou droits de propriété/d'usage ✓ Difficultés à constituer le capital nécessaire à une installation aquacole ✓ Difficultés d'accès au financement et aux services financiers. ✓ Faible maîtrise des itinéraires techniques (production, transformation, commercialisation, ✓ Faible accès à l'innovation pour le développement des activités connexes à l'aquaculture ✓ Connaissances limitées sur le fonctionnement et la gestion d'une entreprise des itinéraires techniques performants et innovants dans la conduite des activités de production transformation et commercialisation et des activités connexes dans l'aquaculture ✓ Faible orientation vers le marché ✓ Maîtrise limitée de la gestion d'une vraie entreprise ✓ Forte instabilité foncière/Risque d'éviction élevé (du fait de leur âge qui donne un statut social peu propice en matière de droit foncier) ✓ Difficultés d'accès au crédit et aux autres facteurs de production. ✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. ✓ Niveau d'équipement très souvent peu adapté à la taille de l'entreprise ✓ Non maîtrise du fonctionnement des équipements ✓ Accès limité aux facteurs à l'électricité/eau ✓ Absence de planification dans la production ✓ Capacités de production très limitées /Taille du marché conditionnée par la production 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <p>Jeunes entrepreneurs (hommes et femmes). Formés, professionnels installés et insérés dans des entreprises rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables, engagées dans les chaînes de valeur de l'aquaculture ou métiers connexes</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur aquacole - Développement et diversification d'activités attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes. - Identification de marchés potentiels - Sécurisation foncière - Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits aquacoles de qualité. - Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires. - Éducation financière - Acquisition de capacités accrues de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation. - Accompagnement et appui-conseil. acquisition d'équipements et technologies performantes et innovantes. - Développement de capacités en mise en marché et de marketing - Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole 	<p>Réponses PDEA</p> <p>Parcours d'entrepreneuriat proposé : incubation/insertion/accélération</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation formation et inscription du jeune dans un parcours d'incubation en vue de son insertion/accompagnement dans le parcours entrepreneurial pour la création ou la consolidation de son initiative entrepreneuriales ✓ Accompagnement pour le développement des relations d'affaires dans les "Alliances de franchise et d'exclusivité"/"Partenariats commerciaux inclusifs"/"Partenariats commerciaux autonomes" ✓ Professionnalisation dans le domaine d'activité aquacole ou dans les métiers connexes objet de sa demande et mieux calibrés sur ses besoins et aspirations ✓ Appui individuel ou en groupement/ coopérative, GIC/GIE de jeune à travers le soutien pour le financement des plans d'affaire et par la facilitation pour l'insertion dans des partenariats productifs et ou commerciaux inclusif et équitable ✓ Appui à la formation sur les itinéraires techniques de production, de transformation (amélioration de la productivité) ✓ Accompagnement et appuis sur les aspects techniques et managériaux face aux défis d'augmentation de la productivité, de la rentabilité, sécurisation des approvisionnements, diversification des débouchés, financement, etc. <p>Sur le plan organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic participatif institutionnel et organisationnel ✓ Clarification du statut/forme juridique ✓ Élaboration d'un programme d'appui ✓ Accompagnement dans l'organisation et la gestion du personnel ✓ Mise en place d'outils de gestion du personnel <p>Sur le plan technique et technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités productives (techniques et technologiques) en relation avec les besoins d'accroissement de la productivité, de la qualité, de l'hygiène, de l'environnement ✓ Accès à des sites sécurisés et/ou appui à la sécurisation foncière du site exploité ; ✓ Accompagnement pour un accès durable aux intrants de qualité et aux opportunités de mise en marché à travers le modèle partenariat productif/commerciaux ✓ Appui à l'accès aux dispositifs d'information stratégique de qualité de façon durable à travers les réseaux sociaux ✓ Mise en place d'un mécanisme adapté de coaching permanent dans son parcours d'entrepreneur <p>Sur le plan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Éducation financière, Analyse et évaluation des besoins en financement ✓ Identification des sources de financement en relation avec les capacités de la PMER ✓ Élaboration du BP, Mise en œuvre et suivi-évaluation <p>Sur le plan de la gestion et de la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'esprit entrepreneurial du jeune promoteur ✓ Formation en gestion d'entreprise ✓ Gestion administrative, comptable et financière et élaboration d'outils de gestion et de contrôle interne/Gestion du personnel <p>Sur le plan du Marketing et de la commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition d'une stratégie de commercialisation Accompagnement dans la recherche de marchés en réponse/Contractualisation à travers les accords de partenariats ✓ Connaissance et respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement) ✓ Consolidation des parts de marchés acquises ✓ Développement d'innovation pour capter de nouvelles niches sur la base ✓ Définition et mise en œuvre d'une politique de communication
<p>Catégorie 2: Petits aquaculteurs à la tête d'une petite exploitation familiale intégrée à visée commerciale</p>	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Homme ou femme chef de ménage (35-50 ans ✓ Ménage de grande taille (8-10 personne) ✓ Peu ou pas scolarisé, ✓ Niveau de pauvreté élevé (taux de pauvreté varie de 32,1% à 38 % et ménages concentrent 51,4 à 55,8 % des populations pauvres) ✓ Ménage parfois en insécurité alimentaire ✓ Taille de l'exploitation aquacole : 3 à 10 étangs d'environ 500m2 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <p>Promoteur conduisant une unité aquacole spécialisée plus rentable au sein de leur exploitation familiale et renforcent leur résilience de leur ménage (amélioration des revenus et diminution de l'insécurité alimentaire et/ou nutritionnel)</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés</p>	<p>Parcours d'entrepreneuriat proposé :</p> <p>Information, sensibilisation, orientation petites formations pour l'amélioration de la qualité des produits et pour une meilleure rentabilisation de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement dans le parcours entrepreneurial ✓ Alphabétisation ✓ Petits investissements (dotation en kit pour le démarrage ou le renforcement des capacités de production aquacole ✓ Accompagnement technique et commercial

Catégorisation/caractéristiques			Réponses PDEA
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pratique aquaculture intégrée à l'exploitation agricole familiale ✓ Souvent installé dans l'activité aquacole depuis plusieurs années mais exploitation de type artisanal, non spécialisée et parfois occasionnelle ✓ Produits aquacoles destinés au marché avec une très petite partie pour l'autoconsommation (plus de 90% de la production est destinée à la commercialisation) <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible autonomie économique par rapport au ménage et/ou milieu d'origine ✓ Difficultés d'accès à la formation professionnelle, au Foncier, au financement et aux autres facteurs de production, notamment aux intrants et à l'énergie ✓ Connaissances limitées des itinéraires techniques performants dans la conduite des activités et des risques environnementaux ✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. ✓ Incapacité de renforcer ou de moderniser leur exploitation leurs activités par leurs propres moyens, ✓ Faible esprit entrepreneurial ✓ Méconnaissance des marchés, des modes de financement, des technologies appropriées ✓ Sous-information sur les opportunités de création de d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition de compétences sur les bonnes pratiques de production/transformation/stockage et sur les bonnes pratiques environnementales ✓ Éducation financière ✓ Acquisition de bonne pratique de gestion de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités. ✓ Alphabétisation (pour certains) ✓ Mise en relation avec d'autres acteurs de la filière et prioritairement avec des opérateurs de marchés et des fournisseurs d'intrants de qualité ✓ Renforcement de la capacité d'investissement et accès à des équipements adaptés à l'aquaculture plus intensive ✓ Accès à l'information sur les marchés, les circuits d'approvisionnement ✓ Accès aux technologies améliorées de production/transformation/stockage ✓ Capacités managériales et de gestion durable, équitables de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités entrepreneuriales. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui à l'amélioration des équipements de transformation ✓ Éducation financière et mise en relation avec système financier pour épargne et crédit ✓ Sensibilisation environnementale et sécurité alimentaire et nutrition
<p>Catégorie 3: Hommes et femmes entrepreneurs aquacoles ou porteur d'initiative entrepreneuriale</p>	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hommes et femmes âgés de 35 -50 ans ✓ Avec ou sans une formation de base ✓ Exerçant une activité aquacole orienté vers le marché (à la tête d'une micro, petite et moyenne entreprise) ✓ Porteur d'initiative entrepreneuriale dans l'un quelconque des maillons des chaînes de valeur aquacole ou dans les activités connexes ✓ Alphabétisés/diplômés ou non, sous-employés ou sans-emploi porteur d'initiatives économiques et motivées, ✓ Volonté de s'engager à pratiquer l'aquaculture comme business. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activité peu ou pas structurée, dépendante d'opportunités de marchés non organisés ✓ Accès relativement limité aux technologies ✓ Faible accès au financement (souvent informel), ✓ Promoteurs à la tête d'une entreprise disposant de réels potentiels de croissance mais rencontrant des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ✓ Connaissances limitées des itinéraires techniques performants et innovants de conduite des activités (production transformation et commercialisation) et de leur gestion environnementale ✓ Environnement filière peu favorable : approvisionnement irrégulier en intrants de qualité à des coûts accessibles, débouchés irréguliers ✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques <p>Contraintes majeures spécifiques aux femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible capacité et inégalité d'accès aux facteurs de production, dont le financement. ✓ Faible possibilité et inégalité dans l'accès à la terre ✓ Faible représentativité dans les sphères de décision (au plan de la gestion des activités économiques et au plan sociale) ✓ Quasiment aucune relation avec le secteur financier ✓ Faible connaissance en gestion d'entreprise 	<p>Profil de sortie attendu : Entrepreneurs formés, professionnels ayant accrue la rentabilité de leur activité économique et inséré dans des partenariats d'affaires (Alliances de franchise et d'exclusivité/"Partenariats commerciaux inclusifs"/"Partenariats commerciaux autonomes" ou très réactifs aux opportunités du marché dynamique</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits aquacoles de qualité. - Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires. - Acquisition de capacités accrues de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation. - Accompagnement et appui-conseil. acquisition d'équipements et technologies performantes et innovantes. - Développement de capacités en mise en marché et de marketing - Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole - Information sur les prix, les marchés - Accès à des intrants de qualité - Sensibilisation aux questions environnementales - Facilitation des procédures administratives 	<p>Parcours d'entrepreneuriat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Professionnalisation du promoteur dans le domaine d'activité aquacole ou dans les métiers connexes objet de l'appui du projet en sa direction ✓ Accompagnement et appuis sur les aspects techniques et managériaux permettant le développement d'une activité rentable. ✓ Appui individuel ou en groupement/société coopérative, GIC/GIE à travers le financement des plans d'affaires ou à travers l'insertion dans des partenariats productifs et/ou commerciaux ✓ Facilitation pour l'accès à des appuis divers (y compris l'accès à des instruments financiers adaptés) pour le développement de son entreprise.

COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

A. Composante A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles

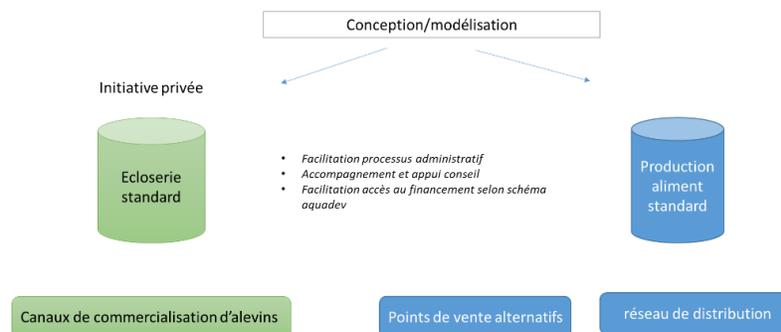
Effet attendu : La productivité et la résilience des systèmes de production aquacole sont améliorées

1. Sous Composante A.1. Systèmes d’approvisionnement en intrants de qualité, conseil agricole et nutrition

Produit attendu. Les aquaculteurs ont accès aux intrants, aux services de conseil performants et résilients et à une nutrition améliorée.

93. Les activités de cette sous composante contribueront à améliorer la disponibilité des intrants de qualité et à promouvoir un secteur aquacole résilient par : (i) l’approvisionnement en alevins de qualité, (ii) l’accès aux aliments complets de qualité ; et (iii) l’alimentation de la nutrition. (Cf. figure 5).

Figure 2. Développement de la filière aquacole résiliente



94. Le PDEA mettra en place les conditions favorables à une intensification de la production de poisson pour atteindre les objectifs de production fixés par la stratégie nationale et pour améliorer la rentabilité des unités de production qui y contribuent. L’approche développée ici soutiendra ainsi activités de la composante A de développement de plans d’affaires d’entreprise aquacoles.

95. Le PDEA focalisera ses interventions sur des modèles rentables de pisciculture intensive au Cameroun, à savoir la monoculture de tilapia (*Oreochromis niloticus*) en cage et la monoculture de poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*) en étang et en bac hors-sol. Il opte pour chacune des espèces-cibles dans les variables suivantes :

- Le tilapia sera mis en charge en cage à la densité de 2,4 kg/m³ (240 alevins de 10 g chacun/m³) et à la récolte, après environ 6 mois d’élevage, on espère un poids moyen final d’environ 500 g. Avec un taux de survie estimé à 85%, le rendement minimum attendu est de 100 kg de tilapia de table/m³ de cage/cycle.
- Le Clarias sera mis en charge en étang à la densité de 10 alevins/m³ et à la récolte, après environ 6 mois d’élevage, on espère un poids moyen final d’environ 500 g. Avec un taux de survie estimatif de 85%, on obtiendra un rendement d’au moins 40 tonnes de Clarias de table/ha/cycle.
- Le Clarias sera mis en charge en bac hors-sol à la densité de 3,5 kg/m³ (350 alevins de 10 g chacun/m³) et à la récolte, après environ 6 mois d’élevage, on espère un poids moyen final d’environ 500 g ; avec un taux de survie de 90%, on obtiendra un rendement d’au moins 150 kg de Clarias de table/m³/cycle.

96. Ce sont ces options qui seront diffusées aux exploitants aquacoles.

Activité principale (AP) 1. Systèmes d’approvisionnement en alevins de qualité

97. L’alevin est à la base de la production aquacole, car elle représente la semence qui, lorsque les bonnes conditions d’élevage sont réunies aboutit au produit final (poisson de table) à la fin du cycle de production. La productivité piscicole dépend fortement de la qualité de l’alevin. Un alevin de qualité se caractérise par un fort potentiel génétique de croissance, une absence de pathogène et de maladie, et une robustesse qui lui permet de s’adapter aux différents systèmes d’élevage (étang, bac hors-sol ou cage). Afin d’assurer un approvisionnement en alevins de qualité à tous les producteurs, le PDEA opte pour un appui à l’installation d’écloseries modernes dans chacune des régions d’intervention. Pour ce faire, le PDEA initiera les actions suivantes : (i) étude et conception d’un modèle de production et de distribution des alevins de qualité ; (ii) mise en place et fonctionnement d’un comité de gestion des dispositifs d’approvisionnement en géniteurs et alevins de qualité améliorés et (iii) appui à l’installation et à l’accompagnement des écloseries locales.

98. *Conception du modèle de production et distribution d’alevins.* Il s’agit d’établir un modèle d’écloserie commerciale moderne de tilapia, poisson-chat africain et carpe commune au Cameroun. Le PDEA conduira l’étude de configuration de ce modèle qui permettra de comprendre les approches actuelles d’installation et d’opération des écloseries, de gestion des stocks de géniteurs et de distribution d’alevins, de cartographier les écloseries existantes, d’estimer les besoins en alevins par région-cible du PDEA, le modèle comprendra les informations sur la réglementation en vigueur pour l’établissement et l’opération d’une écloserie, la liste des matériels et équipement en écloserie, les approches et marchés potentiels et confirmés d’approvisionnement et de gestion des familles de géniteurs, l’application des croisements entre familles en limitant la consanguinité, l’établissement des canaux de distribution des alevins et de marketing, l’application des bonnes pratiques de biosécurité et de gestion technique et financière de l’écloserie, l’information sur les écloseries locales disponibles et leurs capacités de production et de distribution dans chaque région d’intervention du PDEA, etc.

99. Le modèle envisagé permettra, de dimensionner les écloseries à installer dans les régions, à raison de 2 (une de tilapia et une de clarias) d’une capacité de production annuelle de 2 millions d’alevins chacune par région. Ce modèle permettra également d’envisager le développement des circuits intra- et inter-régionaux de commercialisation d’alevins et d’assurer la traçabilité des stocks de géniteurs et d’alevins.

100. Cette étude sera conduite par une expertise spécialisée sélectionnée sur une base compétitive selon les principes et les procédures de passation de marchés du PDEA. Trois ateliers avec les principales parties prenantes seront organisés pendant le processus de l’étude pour, successivement, discuter et valider les termes de référence, la démarche méthodologique et les résultats.

101. *Mise en place et fonctionnement du Comité de gestion des dispositifs d’approvisionnement en géniteurs et alevins de qualité.* Le PDEA contribuera à créer un comité de gestion des dispositifs d’approvisionnement en géniteurs et alevins de qualité.

102. Le mandat de ce Comité sera d’établir les bases et faciliter les actions qui assureront la disponibilité des alevins de qualité améliorée de tilapia (*Oreochromis niloticus*), poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*) et carpe commune (*Cyprinus carpio*) au Cameroun. Ce comité s’appuiera sur les conclusions de l’étude préparatoire et celles des missions courtes que réaliseront le spécialiste du PDEA et un cadre du MINEPIA pour l’identification des fournisseurs de souches améliorées de ces trois espèces.

103. Il est suggéré que le Comité créé soit de taille réduite avec la composition proposée suivante : le Spécialiste des systèmes de production aquacoles (SPA) du PDEA, un représentant de la Direction des pêches du MINEPIA, deux représentants d’écloseries privées, un médecin vétérinaire du MINEPIA, et le Conseiller technique international. Ce Comité se réunira quatre fois au cours du cycle du PDEA, à savoir :

- La première fois (année 1) pour discuter du mandat du Comité et du plan devant aboutir à l’importation des souches améliorées de tilapia, poisson-chat africain et carpe commune au Cameroun ;
- La deuxième fois (année 1) pour analyser les potentielles sources de géniteurs améliorés des espèces cibles dans le monde, donner le mandat au spécialiste SPA et au représentant

de la Direction des pêches de visiter les potentielles sources de géniteurs améliorées à l'étranger ;

- La troisième fois (année 2) pour discuter du rapport de la visite des potentielles sources de géniteurs, le plan de mise en relation de ces fournisseurs et les promoteurs d'écloseries locales, et le plan d'importation des géniteurs ; et
- La quatrième fois (année 4) pour apprécier le travail fait par le PDEA, faire le bilan des activités du comité et clôturer ses travaux.

104. Le MINEPIA disposera des informations nécessaires pour informer les aquaculteurs sur des circuits intra- et inter-régionaux de commercialisation d'alevins et assurer la traçabilité des stocks de géniteurs et d'alevins. Ces informations seront diffusées aux bénéficiaires du PDEA lors des formations techniques (B3) et plus largement partagées à travers le Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC). Les écloseries non-partenaires directs du PDEA qui voudront importer les géniteurs pourront suivre ainsi les canaux d'importation en ayant l'assurance de la qualité de l'information.

105. *Appui à l'installation et à l'accompagnement des écloseries locales.* Les 2 écloseries modernes prévues par région (10 au total) seront installées avec l'appui du PDEA dans le cadre de la facilitation des partenariats de commercialisation autonome avec le secteur privé et de la mise en relation avec les institutions financières (Composante A). Les promoteurs ne bénéficieront pas des financements Aquastart. Par contre, Le PDEA facilitera le processus d'installation et de gestion de ces écloseries et apportera conseil et accompagnement de l'application des bonnes pratiques dans les écloseries. Le PPDEA organisera pour les spécialistes de SPA et infrastructure aquacoles, les cinq techniciens aquacoles régionaux et deux représentants du MINEPIA un voyage d'études sur les bonnes pratiques de mise en place et de gestion des écloseries modernes commerciales et sur les modèles d'écloserie. Ce voyage d'étude/formation aura lieu au WorldFish en Egypte ou ailleurs en Afrique, Europe, Asie ou Amérique. Les enseignements et expérience acquis au cours de ce voyage renforceront les capacités du PDEA à faciliter le processus d'installation des dix écloseries locales.

106. La facilitation du processus de création des écloseries comprendra également (i) l'appui à l'analyse technique des dossiers d'installation et de gestion de nouvelles écloseries et (ii) à la maintenance et au développement des écloseries existantes selon le modèle établi à l'issue de l'étude conduite à cet effet. Le PDEA et négociera auprès des services du MINEPIA l'obtention des permis d'importation du matériel d'écloserie et l'exonération des frais d'importation des géniteurs améliorés.

107. Dix appuis ciblés sur l'appropriation des bonnes pratiques sont prévus chaque deux ans, pour un total de 30 appuis ciblés sur la durée du projet. Ils seront organisés à la demande des écloseries.

108. Le PDEA mettra aussi en relation d'autres écloseries privées avec les institutions financières partenaires du PDEA afin de soutenir le développement de ce maillon de la chaîne de valeur essentiel à l'augmentation de la productivité dans l'ensemble du secteur aquacole. L'appui à l'importation des souches de tilapia et de poisson-chat africain plus performantes, à l'installation et à l'accompagnement des écloseries locales en partenariat avec le secteur privé assureront la disponibilité du matériel génétique de qualité supérieure dans les écloseries locales. La productivité des exploitations piscicoles s'en trouvera améliorée.

AP 2. Accès aux aliments de qualité.

109. L'aliment représente 40-70% des coûts variables de production en aquaculture. Une bonne maîtrise de la qualité et de la disponibilité des aliments est alors un gage de rendement et de rentabilité. Un aliment de qualité peut se définir comme un aliment qui a des caractéristiques nutritionnelles et physiques qui permettent de satisfaire les besoins nutritionnels connus du poisson et de consommation effective des aliments.

110. Les besoins nutritionnels du poisson sont satisfaits à travers une bonne composition (formulation) des aliments, qui est en fait une combinaison des ingrédients disponibles pour satisfaire la demande connue du poisson en protéine brute, protéine digestible, énergie brute, énergie digestible, lipide,

vitamine, minéraux etc. Une bonne composition des aliments se prépare avec un logiciel spécialisé qui comprend une base de données des ingrédients et des algorithmes pour générer des formules alimentaires complètes et équilibrées et à moindre coût. La flottabilité de l'aliment est la caractéristique physique qui contribue fortement à garantir sa consommation par le poisson. Cette flottabilité est assurée par la technologie d'extrusion, lors de la production des aliments. Ainsi, la disponibilité des ingrédients, la bonne composition des aliments avec un logiciel spécialisé, la présence d'une extrudeuse et les connaissances pratiques sur son utilisation effective sont nécessaires pour produire des aliments qui sont équilibrés et qui flottent.

111. Afin d'assurer un approvisionnement en aliments de qualité, le PDEA mettra en œuvre les interventions suivantes (i) étude et conception d'un modèle de production et de distribution d'aliments complets locaux et importés ; (ii) appui à l'installation et l'accompagnement des unités de production locales d'aliments, et (iii) appui à l'installation des points d'accès pour la distribution des aliments.

112. *Modèle/Schéma de production et de distribution d'aliments complets locaux et importés.* A l'instar de la démarche suivie pour l'approvisionnement en alevins, un étude spécifique permettra d'établir un modèle de provenderie commerciale pour aliments de poissons au Cameroun Cette étude permettra de comprendre les approches actuelles d'installation et d'opération des unités de production d'aliments locaux (provenderies locales), de gestion des stocks d'ingrédients et d'aliments et de distribution d'aliments, de cartographier les écloséries existantes, d'estimer les besoins en aliments complets par région du PDEA. Le modèle proposé comprendra les informations sur la réglementation en vigueur pour l'établissement et l'opération d'une provenderie, la liste des matériels et équipement en provenderie, les approches d'approvisionnement et de gestion d'ingrédients, la composition des aliments, l'établissement des canaux de distribution des aliments et de marketing, l'application des bonnes pratiques de biosécurité et de gestion technique et financière de la provenderie, la santé et la sécurité au travail, etc.

113. En partenariat avec le secteur privé, le modèle projeté permettra de dimensionner les unités de production d'aliments locaux¹⁹, développer les circuits intra- et inter-régionaux de commercialisation d'aliment et assurer la traçabilité des stocks d'aliment. Cette étude sera conduite par une expertise spécialisée sélectionnée selon les principes et les procédures de passation de marché du PDEA. Trois ateliers avec les principales parties prenantes seront organisés pendant le processus de l'étude pour, successivement, discuter et valider les termes de référence, la démarche méthodologique et les résultats.

114. *Appui à l'installation et l'accompagnement des unités locales de production d'aliments et de la distribution :*

115. *Facilitation de l'installation de provenderie locale.* Le PDEA va faciliter l'installation d'unités locales de production d'aliments pour poisson, répondant aux normes de qualité définies au modèle proposé. Ces unités seront créées par des promoteurs privés, Le PDEA ne prévoit pas d'appui financier direct aux unités de provenderie lesquelles pourraient, le cas échéant, s'adresser aux institutions financières partenaires pour l'obtention d'un crédit avec recours aux facilités établies dans la A2. à qui le PDEA apportera les appuis techniques pour configurer leur implantation et facilite l'accès aux institutions financières.

116. Afin de se familiariser avec les bonnes pratiques de gestion des provenderies modernes commerciales, les spécialistes de SPA et infrastructure aquacoles, les cinq techniciens aquacoles régionaux et deux représentants du MINEPIA effectueront un voyage d'étude/formation ailleurs en Afrique, Europe, Asie ou Amérique (B3). Les enseignements et expérience acquis au cours de ce voyage, renforceront les capacités du PDEA à faciliter le processus d'installation de cinq unités de provenderie locales dans les régions du programme. Cette facilitation comprendra l'analyse technique des dossiers d'installation et de gestion de nouvelles provenderies et le développement des provenderies existantes selon le modèle établi par l'étude réalisée à cet effet, la mise en relation des provenderie privées avec les institutions financières partenaires du PDEA, la facilitation auprès des services du MINEPIA pour

¹⁹ Il est prévu, à titre d'hypothèse, une provenderie d'une capacité de 500 kg/h ou 1500 tonnes par an et par région

l'obtention des permis d'importation du matériel de provenderie, l'exonération des frais d'importation des ingrédients et des aliments, le conseil et l'accompagnement dans l'application des bonnes pratiques au niveau de la provenderie.

117. *Appui à l'installation des points d'accès pour la distribution d'aliments.* Le PDEA facilitera l'installation de 50 points d'accès pour la distribution d'aliments complets locaux et importés dans les zones d'intervention du PDEA. Les promoteurs de ces points d'accès auront accès aux appuis de la composante A pour préparer leur plan d'affaire, le financer et s'insérer sur le marché dynamique des produits de la filière aquacole. (Cf. Sous composante A1). Des appuis complémentaires sont prévus ici pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques définies par les modèles de production et de distribution d'aliments. Cette facilitation comprendra l'analyse technique des dossiers d'installation et de gestion de nouveaux points d'accès et le développement des points d'accès existants selon le modèle établi à l'issue de l'étude de conception, la facilitation auprès des services du MINEPIA pour l'obtention de l'exonération des frais d'importation des aliments, le conseil et l'accompagnement dans l'application des bonnes pratiques au niveau des points d'accès.

118. L'appui à l'installation et l'accompagnement des unités de production locales et des points d'accès assureront la disponibilité d'aliments de qualité supérieure au Cameroun et partant amélioreront la productivité des exploitations piscicoles.

AP 2. Amélioration de la nutrition

119. Le PDEA adoptera l'approche suivante pour l'amélioration de la nutrition des bénéficiaires du programme : le ciblage et l'inclusion des familles vulnérables à la malnutrition, la sensibilisation à la consommation du poisson d'élevage, la diffusion des bonnes pratiques post récolte, la promotion de modèles de production intégrés sensibles à la nutrition, l'éducation nutritionnelle auprès des ménages bénéficiaires et le renforcement des capacités pour une bonne prise en charge des activités visant à améliorer la nutrition.

120. Les résultats attendus des interventions du PDEA en matière de nutrition comprennent : (i) la diversification de la production au sein des ménages ; (ii) la diversification des régimes alimentaires au niveau des ménages et particulièrement chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans ; (iii) la diffusion de meilleures connaissances et pratiques alimentaires au sein du ménage ; (iv) la diffusion des bonnes pratiques post récolte pour un poisson de qualité nutritionnelle et sanitaire ; et (v) le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre. A terme, au moins 1 000 ménages auront reçu un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition à travers la diversification de la production, l'appui post récolte et l'éducation nutritionnelle.

121. L'unité d'exécution du programme (UEP) comprendra un spécialiste en inclusion sociale, nutrition, environnement et changement climatique qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre de cette sous composante en articulation avec les autres activités ciblant les bénéficiaires du PDEA. Le PDEA conduira ces activités en synergie. avec les partenaires techniques présents dans sa zone d'intervention : FAO, PAM, BAD, Écoles d'agriculture, Universités, Centres de recherche, etc et toutes les institutions impliquées dans la promotion nutritionnelle et alimentaire au Cameroun : Ministère de la santé (MINSANTE), Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Ministère des forêts et de la faune (MINFOF); Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE), Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), Ministère du commerce (MINCOMMERCE), Collectivités territoriales décentralisées, ONG/associations, relais communautaires, Organisations paysannes agricoles (OPA).

122. Les activités suivantes seront mises en œuvre : (i) Promotion alimentaire familiale intégrés pour l'autoconsommation et les marchés locaux (ii) Conservation, transformation et commercialisation des aliments à base de poisson (iii) Communication pour le changement de comportement et éducation nutritionnelle cible (iv). Suivi et évaluation de la nutrition.

Activité Principale 1 Promotion alimentaire familiale intégrée pour l'autoconsommation et les marchés locaux

123. Le but est d'assurer un approvisionnement en aliments riches et diversifiés au sein des ménages et des communautés. Cette activité répond à la fois aux questions environnementales et alimentaires car l'eau issue de la production de poisson sera utilisée pour arroser les cultures diversifiées. Un consultant sera recruté pour conduire une étude de recensement des cultures pouvant répondre aux besoins nutritionnels et adaptées aux zones du programme, selon des termes de référence préparés par le spécialiste en nutrition en collaboration avec les partenaires du MINADER et suivant des méthodes participatives avec les communautés. Le PDEA examinera l'opportunité de combiner ces activités avec celles visant à identifier les bénéficiaires des mini-kits d'aquaculture hors sol ciblés dans les groupes vulnérables.

124. Le consultant appuiera le choix de la composition des kits à fournir aux ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (semences et petit matériel) utiles à la production agricole. Le consultant élaborera des supports éducatifs ou promotionnels et aura la charge du renforcement des capacités des conseillers aquacoles en production intégrée sensible à la nutrition. Ils seront à leur tour chargés de sensibiliser les bénéficiaires et fourniront l'accompagnement nécessaire en collaboration avec les services locaux en charge des petites productions agricoles. Sur la durée du Programme, 18 sessions de formation des conseillers aquacoles, 12 sessions de formation des bénéficiaires sont prévues ainsi que la distribution de 1000 kits de semences et petit matériel.

Activité Principale 2. Conservation, transformation et commercialisation des aliments à base de poisson

125. Le PDEA valorisera les bonnes pratiques post récolte afin d'améliorer la qualité nutritive et sanitaire du poisson consommé. Le PDEA recrutera un prestataire pour conduire une étude d'analyse des pratiques de récolte, de conservation et transformation qui mettra en évidence les contraintes à lever et les bonnes pratiques à diffuser pour réduire au maximum les pertes post récolte et améliorer la qualité des produits. Ce consultant sera recruté selon des termes de référence préparés par le spécialiste en nutrition en collaboration avec les spécialistes de l'aquaculture et du genre. Il élaborera également des supports éducatifs à l'endroit des conseillers aquacoles et producteurs piscicoles. Il aura la charge de la formation des conseillers aquacoles qui à leur tour auront la charge de sensibiliser et faire des démonstrations utiles à l'adoption des bonnes pratiques de récolte, conservation et transformation. 24 sessions de formation sont prévues sur la durée du programme.

126. Il s'agira également de promouvoir des équipements utilisant de préférence les matériaux locaux bon marché et des emballages en petites quantités. Ces équipements seront disponibles au niveau des stations aquacoles et serviront pour les démonstrations aux bonnes pratiques post récolte. Le but est de promouvoir leur adoption par les acteurs aquacoles qui, à leur tour les incluront dans leurs activités de production, transformation ou commercialisation. Le consultant chargé de l'analyse sur la post récolte, donnera des orientations sur le choix des équipements utilisant de préférence les matériaux locaux bon marché pour la récolte, la conservation et la transformation. Le but est de promouvoir leur adoption par les acteurs aquacoles qui, à leur tour, les incluront dans leurs activités de production, transformation ou commercialisation. Cette promotion sera assurée via les appuis de la composante A1 aux transformations et promoteurs de services qui intégreront cette approche à leurs choix d'équipements dans leurs plans d'affaires.

127. Le PDEA conduira également des activités de sensibilisation sur les avantages d'un régime alimentaire diversifié à base de poisson. A cet égard, il collaborera avec les médias de proximité dans des opérations de Marketing social pour accroître la demande en poisson d'élevage. La campagne sensibilisation à la consommation du poisson d'élevage sera une des activités pour renforcer la commercialisation du poisson d'élevage. Une ou plusieurs conventions seront faites avec les médias locaux dans les zones d'intervention du programme pour sensibiliser les communautés.

Activité Principale 3. Communication pour le changement de comportement et éducation nutritionnelle ciblée

128. La principale intervention consistera à réaliser une étude sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des communautés ciblées. Cette étude participera à l'élaboration et la diffusion d'une stratégie de communication pour le changement de comportement et éducation nutritionnelle. L'objectif visé est de comprendre les contraintes liées aux bonnes pratiques de nutrition et préparer une stratégie de communication adaptée. Le PDEA s'appuiera sur l'analyse déjà faite par le PADFA 2 (Extrême Nord). Un consultant sera recruté pour faire cette étude suivant des termes de référence préparés par le spécialiste en nutrition. Le consultant élaborera une stratégie et des outils de communication pour le changement de comportement en matière d'alimentation et nutrition et organisera des séances de formation des conseillers aquacoles, agents de santé communautaires, ou autres partenaires de mise en œuvre, qui feront la diffusion auprès des bénéficiaires du programme regroupés dans les coopératives. En plus, des séances d'éducation nutritionnelle seront organisées au niveau des coopératives profitant des jours de rassemblements. Ces activités seront par la suite renforcées avec des visites directement au domicile des ménages bénéficiaires.

129. Les acteurs et membres de l'unité d'exécution du programme participeront aux dialogues et plateformes nationales et locales, destinés à améliorer la nutrition dans les zones du PDEA. Des occasions de dialogue seront mises en place entre les organisations paysannes, les ONG locales, les organisations de pisciculteurs, les représentants du peuple et es autorités locales pour identifier les défis liés à la malnutrition dans les communautés ciblées et proposer des solutions.

Activité Principale 4. Suivi et évaluation de sécurité alimentaire et nutritionnelle

130. Le système de suivi -évaluation du PDEA inclura les activités ciblées de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le spécialiste en nutrition dans l'unité d'exécution du programme (UEP) aura la charge de la coordination de toutes les parties prenantes engagées dans le suivi des activités. Les enquêtes de référence, mi-parcours et finale du programme mesureront la diversité alimentaire minimale chez les femmes. Un complément d'enquête spécifique est prévu à cet effet.

131. Le spécialiste en nutrition du programme en collaboration avec le spécialiste de suivi évaluation au niveau national et dans les différentes antennes, préparera un plan de suivi et évaluation des activités ciblées sur la nutrition. Il s'assurera du ciblage des bénéficiaires vulnérables et de la bonne mise en œuvre de toutes les activités. Le PDEA organisera des discussions avec les communautés et les acteurs de mise en œuvre afin de recueillir les informations et données nécessaires pour le suivi et l'évaluation des activités. Le responsable en nutrition veillera au suivi des indicateurs de base sur la nutrition dans le cadre logique du PDEA et la mesure de la diversité alimentaire minimale chez les femmes lors des enquêtes de référence, mi-parcours et finale du programme.

132. Le suivi sera réalisé à travers des contacts fréquents avec les communautés et les acteurs de mise en œuvre pour collecter des informations permettant d'identifier et résoudre les problèmes pratiques et d'évaluer l'avancement du programme par rapport aux résultats escomptés.

133. Le PDEA contribuera aussi à la diffusion des normes du code alimentaire national et à l'appui au système de contrôle dans la filière poisson. Cette activité vise à assurer le respect des normes sanitaires sur tous les maillons de la chaîne de valeur du poisson et garantir des produits de qualité nutritive et sanitaire. Les bonnes pratiques sanitaires feront partie des formations véhiculées par les conseillers aquacoles et des contrôles périodiques devront être organisés auprès des bénéficiaires par le PDEA en collaboration avec les stations aquacoles. Le spécialiste en nutrition en étroite collaboration avec le spécialiste aquacole et les stations aquacoles, organisera des visites de sensibilisation et contrôle des normes sanitaires. Il veillera également à ce que ces messages soient transmis aux bénéficiaires lors des visites sur les lieux de production, conservation, transformation et commercialisation.

2. Sous composante A2. Aménagements et facilités de production et mise en marché

Produit attendu : Des infrastructures structurantes et résilientes pour la production et la commercialisation sont développées.

134. L'objectif du PDEA dans cette sous-composante est de mettre en valeur les bassins de production piscicoles sécurisés par le MINEPIA et les communes pour accroître la disponibilité de poisson d'eau douce en milieu rural, à travers (i) une étude de conception du modèle d'aquaparc; (ii) l'aménagement des aquaparcs ; (iii) l'aménagement des bassins de production communaux ; (iv) l'établissement des points de vente de proximité ; (v) l'aménagement en mode voirie et réseau divers (VRD). Aussi, les infrastructures prévues par le projet comprennent des installations de production de poisson (aquaparcs, étangs, bassins de production communaux), des installations de transformation et de commercialisation et des routes d'accès rurales. Les sites d'aménagements feront l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES).

AP 1. Étude de conception du modèle d'aquaparc.

135. Dans le cadre du PDEA, un aquaparc²⁰ est défini comme un espace aménagé et géré de façon à concentrer les exploitations piscicoles dans une aire bien circonscrite, pour exploiter le potentiel piscicole du bassin versant, accroître la production piscicole durable, faciliter les circuits d'intrants et de produits, assurer un accompagnement de proximité, et améliorer la production et la disponibilité des poissons de table.

136. *Étude de modélisation.* Étant donné que la pisciculture par approche d'aquaparc est un concept nouveau au Cameroun, une étude sera commise par le PDEA pour définir un modèle d'aquaparc adapté au contexte du pays en général et des régions du programme en particulier. Ce modèle présentera les sites physiques à l'intérieur des aires sécurisées par le MINEPIA pour promouvoir la pisciculture (étangs), la cartographie et le plan d'aménagement de chaque site, les coûts réels et le plan de réalisation, le plan de gestion technique, administrative et financière d'un aquaparc. Ce modèle intégrera également les dispositions favorables à l'inclusion sociale des jeunes et des femmes ainsi que les perspectives de durabilités des investissements.

137. Le PDEA mobilisera une expertise spécialisée pour conduire cette étude exhaustive, conformément aux principes et procédures de passation de marchés du PDEA. Deux ateliers seront organisés respectivement pour valider la démarche méthodologique et les conclusions de l'étude.

138. *Aménagement des aquaparcs.* Il s'agira de procéder à la transformation des sites sécurisés par le MINEPIA en zones de production concentrée, de façon à disposer d'un total de 100 ha pour l'aquaculture dans les cinq régions du PDEA²¹. Le programme se propose, par région, d'aménager 60% de la superficie en étangs (60 ha) avec un hangar central qui servira d'aire de stockage des aliments et des équipements de travail, de repos et de réunion. La surface résiduelle sera réservée pour la mise en place des infrastructures et facilités complémentaires (unités de production d'aliments, de transformation du poisson, etc.).

139. Avant le début des travaux d'aménagement des aquaparcs, une équipe mixte PDEA-MINEPIA effectuera un voyage d'étude sur les aquaparcs au Kenya, Nigeria, Mozambique ou ailleurs en Afrique, afin de se familiariser avec les bonnes pratiques d'aménagement et de gestion des aquaparcs. Cette équipe sera constituée du spécialiste en infrastructures aquacoles, des cinq techniciens aquacoles régionaux et de deux représentants du MINEPIA (B3). Les enseignements et expérience acquis au cours de ce voyage renforceront les capacités du PDEA à aménager les aquaparcs dans les régions du PDEA. Un autre voyage de ce type sera organisé en année 4 au Kenya, Nigeria, Mozambique ou ailleurs en Afrique pour un échange d'expérience sur les aquaparcs.

²⁰. à différentier donc des agropoles

²¹ En moyenne 20 ha par région.

140. L'aménagement de chaque aquaparc se fera en plusieurs étapes comprenant : (i) le travail de génie civil ; (ii) la construction d'une route d'accès ; (iii) la construction des étangs ; (iv) la distribution des Kits d'entretien des étangs, et (v) la construction d'un hangar central.

141. Pour chaque aquaparc, le travail de génie civil consistera à des levés topographiques pour établir la cartographie et le plan d'aménagement détaillé et spécifique à chaque site. La construction de la route facilitera l'accès au site et permettra l'acheminement du matériel d'aménagement de l'aquaparc. En considérant qu'il faut un espace d'environ 500 m² pour aménager un étang ayant une surface en eau de 300 m² (15 m x 20 m) avec des digues, canaux d'amenée et de vidange d'eau, on pourrait aménager 20 étangs de 300 m² en eau chacun sur 1 ha d'aquaparc et 1 200 étangs de 300 m² en eau sur le total de 60 ha d'aquaparc dans les 5 régions du programme.

142. 450 à 600 aquaculteurs pourront s'installer sur ces espaces aménagés. Il est déjà prévu que le PDEA, à travers les activités de la composante A et du dispositif Aquastart, accompagne l'installation de 165 nouveaux promoteurs sur 180 étangs en appliquant les techniques de l'aquaculture intégrée.

143. Afin d'assurer la maintenance des étangs au cours de la première année de transition avant leur mise en valeur, un Kit d'entretien des étangs sera remis par le PDEA à chaque bénéficiaire. Le kit comprendra : une paire de bottes, deux pelles (une plate et une ronde), deux machettes, une lime, une paire de gants, un chapeau de protection, une combinaison de travail, et une brouette.

144. Le hangar central multifonctionnel qui sera construit sur chaque aquaparc occupera une superficie d'au moins 600 m². Ce hangar servira d'aire de stockage des aliments et des équipements de travail, de repos et de réunion. Il comprendra deux bureaux, les toilettes, un magasin pour les aliments, un magasin pour le matériel de travail, un forage, l'énergie solaire, un réfectoire, un grand espace de réunion avec des chaises et tables-bancs pouvant accueillir au moins 60 pisciculteurs, et un stationnement.

AP 2. Appui à l'aménagement des bassins communaux.

145. Par région, le PDEA envisage de soutenir les initiatives locales de développement de l'activité aquacole par le cofinancement avec des communes de l'aménagement de bassins propices à l'activité. Il est prévu de réaliser ces investissements avec 10 communes (2 par région en moyenne) qui répondront aux critères d'éligibilité du PDEA qui tiendront compte entre autres de la sécurisation des lieux, de la réalisation des études technique de caractérisation des lieux, de l'ingénierie sociale nécessaire etc.

146. Un comité conjoint PDEA/Communes sera mis sur pied pour définir les critères d'éligibilité et de sélection, sélectionner les communes bénéficiaires et suivre l'évolution des travaux d'aménagement des bassins communaux. Il est suggéré que ce Comité soit de taille réduite comprenant : le spécialiste en infrastructures, un représentant de la Direction des pêches du MINEPIA, deux Maires des régions administratives du Cameroun non-couvertes par le PDEA, un Ingénieur du Génie Civil, et le Conseiller technique international. Ce comité se réunira trois fois, à savoir : (i) La première fois (année 1) pour discuter du mandat du Comité, des critères d'éligibilité et de sélection des communes bénéficiaires, des TDRs de l'appel d'offre à adresser aux Communes et l'échéancier des travaux ; (ii) La deuxième fois (année 1) pour analyser les dossiers des communes et sélectionner les communes bénéficiaires du PDEA ; et (iii) La troisième fois (année 4) pour discuter du rapport de l'aménagement des bassins communaux, apprécier le travail fait par le PDEA, faire le bilan des activités du comité et clôturer ses travaux.

147. Pour chaque commune bénéficiaire, l'appui du PDEA couvrira partiellement les coûts d'aménagement, d'équipement ou de fonctionnement initial d'un bassin de production piscicole.

AP 3. Appui à l'aménagement des points de vente de proximité.

148. Le PDEA cofinancera par région l'aménagement de deux points de vente de poisson frais ou transformé (fumé, congelé, séché, salé et séché ou cuit) afin de mettre à la disposition du consommateur local du poisson issu de la pisciculture et assurer la nutrition et l'alimentation des populations locales. Un comité sera établi pour définir les critères d'éligibilité et de sélection, sélectionner les 10 bénéficiaires

et suivre l'évolution des travaux d'aménagement des points de vente de proximité. Il est suggéré que le comité sur les points de vente de proximité se compose des mêmes que le comité sur l'aménagement des bassins communaux. Le Comité sur les points de vente de proximité se réunira trois fois, à savoir : (i) La première fois (année 2) pour discuter du mandat du Comité, des critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires des points de vente, des TDRs de l'appel d'offre à adresser aux promoteurs des points de vente et l'échéancier des travaux ; (ii) La deuxième fois (année 3) pour analyser les dossiers et sélectionner les promoteurs des points de vente bénéficiaires du PDEA ; et (iii) La troisième fois (année 5) pour discuter du rapport de l'aménagement des points de vente, apprécier le travail fait par le PDEA, faire le bilan des activités du comité et clôturer ses travaux.

149. Pour chaque point de vente bénéficiaire, l'appui du PDEA couvrira partiellement les coûts d'aménagement, d'équipement ou de fonctionnement initial. Il pourra également apporter un appui pour la définition des modalités de gestion des aménagements dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale.

AP 4. Appui à l'aménagement des VRD.

150. Le PDEA cofinancera l'aménagement des voiries et réseaux divers afin de déclencher la production piscicole durable au sein de dix communautés non bénéficiaires ni des aménagements des aquaparc, ni des aménagements des bassins de production communaux, mais qui présentent soit une forte concentration des étangs piscicoles ou un fort potentiel pour l'aménagement des étangs piscicoles. Un comité sur les VRD sera établi et comprendra les mêmes membres que les deux comités précédents. Le comité sur les VRD se réunira trois fois, à savoir : (i) La première fois (année 2) pour discuter du mandat du Comité, des critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires des VRD, des termes de référence de l'appel d'offre à adresser aux communes et l'échéancier des travaux ; (ii) La deuxième fois (année 3) pour analyser les dossiers et sélectionner les communes bénéficiaires du PDEA ; et (iii) La troisième fois (année 5) pour discuter du rapport de l'aménagement des VRD, apprécier le travail fait par le PDEA, faire le bilan et clôturer les travaux du comité.

3. Sous composante B3. Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement

Produit attendu : Les dispositifs institutionnels et de facilitation sont renforcés

151. L'aquaculture revêt un intérêt transversal pour les organisations rurales, dans l'environnement institutionnel agricole et connexe et auprès des collectivités territoriales décentralisées dont elle fait partie des domaines de compétences. Le PDEA facilitera l'ancrage et la bonne visibilité de l'aquaculture dans l'écosystème des acteurs grâce à une approche de partenariats stratégiques et institutionnelle fondée sur la promotion et la valorisation durable des ressources aquacoles. Deux activités seront soutenues dans cette sous-composante.

AP 1. Mesures d'accompagnement pour l'ancrage du programme dans le MINEPIA

152. Les mesures envisagées concernent (i) l'organisation de voyages d'études sur les éclosiers, le système d'aliments en aquaculture et les modèles d'aquaparc, tels qu'énoncés dans les sous-composantes B1 et B2 ; (ii) l'appui au Système de gestion des informations aquacoles au Cameroun (SYGIAC) ; (iii) l'appui institutionnel ciblé au MINEPIA à travers la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques pour la mise en œuvre de son plan de développement de l'aquaculture ; (iv) l'appui aux stations aquacoles, basé sur leur plan de développement stratégique et opérationnel ; (v) la collaboration technique par objectif et axée sur la performance avec les délégations régionales du MINEPIA pour des contributions ciblées sur les activités du PDEA à l'échelle régionale.

AP 2. Partenariats stratégiques et institutionnels.

153. Les partenariats suivants seront formalisés avec : (i) l'Interprofession aquacole (IPAC) pour la mise en œuvre de sa stratégie de facilitation pour le rapprochement des différents maillons de la chaîne de valeur ; (ii) la CNOPCAM, la PLANOPAC et le MBOSCUA pour appuyer leurs plans d'action en faveur de la promotion de l'aquaculture ; (iii) le MINEE et le MINEPDED pour le suivi préventif du respect des normes en matières de la gestion de l'eau et de l'environnement ; (iv) l'Association des villes unies du Cameroun pour la facilitation dans la mise en œuvre du partenariat du PDEA avec les communes. Ces

conventions de partenariats contribueront au renforcement des capacités de ces organisations faîtières afin qu'elles puissent jouer leur rôle de promotion mobilisation et formation de leurs membres et notamment pour une participation aux activités de sensibilisation et de formation du PDEA.

154. Le Programme prévoit également une ligne budgétaire ouverte pour des potentiels partenariats présentant un intérêt stratégique pour le programme. Le partenariat envisagé avec l'UNOPSS pour la passation des marchés par exemple, ou un accord de partenariat avec les Agences de Sécurité alimentaire ou autre Agence spécialisée pour développer une collaboration engagée dans les dispositifs de mise en œuvre des activités des composantes.

B. Composante B : Développement de la filière aquacole

Effet attendu : « La valeur ajoutée générée par l'aquaculture est augmentée

155. Sur la base des leçons apprises du PPEA, des objectifs de la stratégie nationale SND30²² et de l'intérêt des investisseurs privés à s'engager dans la filière aquacole, le PDEA contribuera à : (a) la promotion et au développement d'une aquaculture commerciale inclusive, (b) et au développement de mécanismes de financement adaptés aux besoins de la filière aquacole et des partenariats d'affaires avec le secteur privé et (c) au renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs.

1. Sous composante A1. Aquaculture commerciale et inclusive

*Produit attendu : 2 200 initiatives entrepreneuriales aquacoles rentables générant environ 8 600 emplois sont promues dont environ 35% sous forme d'initiatives collectives.*²³

156. L'action du PDEA dans cette sous-composante vise deux interventions : (i) la promotion des opportunités du marché aquacole à l'échelle des régions et (ii) la facilitation de l'accès aux marchés des petits producteurs à travers la construction et le développement de partenariats d'affaires durables sur le marché structuré et l'appui au développement d'initiatives entrepreneuriales ouvertes aux opportunités diverses des marchés dynamiques.

AP 1. Promotion²⁴ des opportunités du marché aquacole

157. L'aquaculture au Cameroun est encore un secteur émergent avec un potentiel de développement peu documenté. Malgré une demande potentielle élevée, les perspectives de marché sont peu visibles aussi bien sur les marchés de proximité que pour les segments de la grande distribution et de l'agroalimentaire. Cette activité vise à mettre en exergue les opportunités de marché aquacoles, susciter l'intérêt des investisseurs et opérateurs économiques pour l'aquaculture et renforcer la capacité d'orientation des investissements du PDEA à l'échelle des bassins de production cibles.

158. Le PDEA prévoit 3 appuis : (i) la réalisation de la cartographie du marché aquacole, (ii) la mise en place d'un Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) et (iii) la mise en place de plates formes digitales.

159. *Cartographie du marché aquacole.* Le PDEA contractera en année 1 un opérateur spécialisé pour un état des lieux initial du marché aquacole dans chaque région et ses perspectives d'évolution. Un atelier régional réunira les principales parties prenantes des différents maillons de la filière aquacole - publiques, privées, organisations de producteurs et société civile- pour identifier les opportunités de marché susceptibles d'être valorisées dans les interventions du PDEA. Cet atelier conduira à préparer un plan régional d'opérations de marché avec le PDEA qui participera à l'identification des partenariats potentiels pouvant être développés avec les petits aquaculteurs. Chaque année, le PDEA conduira une étude de bilan annuel national d'accès au marché.

Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC)

160. *Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC).* Le PDEA facilitera l'accès à l'information sur les marchés aquacoles à travers la mise en place de guichets régionaux (CFIAC régionaux), foires régionales et nationale du business aquacole, et l'édition d'un bulletin trimestriel d'information sur les opportunités commerciales.

²² Stratégie nationale de développement 2030 (SND 30) et sous stratégie sectorielle 2020 – 2030 du secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales ainsi que Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA) et la politique dite " d'Import-substitution le gouvernement du Cameroun

²³ Cf. ciblage et cadre logique : 1200 initiatives entrepreneuriales sur financement Aquastart et Aquadev et 1000 initiatives de micro aquaculture familiale. Les 8 600 emplois permanents correspondent à ceux des nouveaux promoteurs (environ 5 000) et aux emplois créés dans les entreprises en développement (1,5 emploi par entreprise hors emplois temporaires

Plates formes de services numériques pour le développement de l'aquaculture et de e-marketplace

161. *Plateformes de services numériques pour le développement de l'aquaculture et de e-Marketplace.* Le PDEA à partir d'une étude de conception d'une plateforme de services numériques d'information assurera son fonctionnement, contribuera au développement d'applications spécifiques aux besoins des aquaculteurs en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile. Ces activités feront l'objet d'évaluations périodiques.

AP 2. Facilitation de l'accès aux marchés.

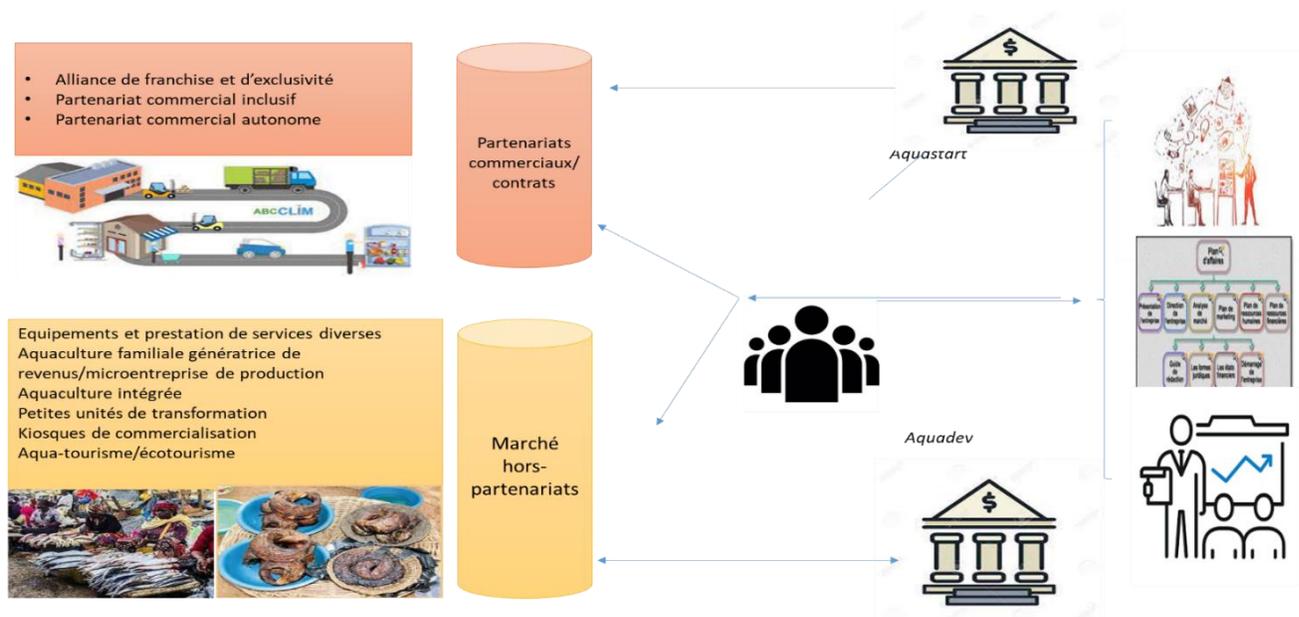
162. Cette intervention a pour objectif de faciliter la structuration et la segmentation du marché ainsi que l'accès des petits aquaculteurs aux marchés à travers deux principales activités (i) l'appui à l'émergence d'un marché structuré consacré à la construction et au développement de partenariats d'affaires durables avec les investisseurs privés et les opérateurs de marché (ii) la promotion du marché hors-partenariats pour l'appui aux initiatives entrepreneuriales réactives aux opportunités d'affaires. Deux types d'entreprise seront promus pour animer ces marchés : l'initiative dite "Aquastart" pour les aquaculteurs en démarrage et l'initiative dite "Aquadev" pour les entrepreneurs aquacoles déjà établis et poursuivant un objectif de développement de leur activité. Le PDEA soutiendra également l'émergence sur le marché dynamique d'une micro aquaculture familiale par des appuis directs en mini-kits de production.

163. À travers ses interventions, le PDEA suscitera et renforcera l'engagement du secteur privé à mobiliser des moyens financiers pour le développement de l'aquaculture tout en encourageant les petits aquaculteurs à s'engager dans des activités à plus forte valeur ajoutée et pouvant évoluer vers des entreprises aquacoles rentables.

164. Le PDEA mobilisera des opérateurs nationaux en appui à la préparation et au suivi des plans d'affaires de partenariat du marché structuré et du marché dynamique ainsi qu'une assistance technique internationale en appui à la coordination du PDEA pour la finalisation des dispositifs techniques. Un dispositif unique d'analyse et d'évaluation des plans d'affaires avant transmission aux institutions financières sera mis en place dans chaque région d'intervention sous la forme de comité technique. Le processus d'appui est structuré en cinq étapes : (i) sensibilisation, manifestation d'intérêt pour les opportunités d'affaires et orientation vers les dispositifs d'appui PDEA ; (ii) identification des projets économiques et définition des besoins de renforcement des capacités ; (iii) préparation des projets économiques et des plans d'affaires ; (iv) revue-qualité et approbation des plans d'affaires ; (v) mise en œuvre et financement des plans d'affaires.

165. Ce dispositif d'appui est présenté en sous composante B.3. Le dispositif de financement (B2) ainsi que l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants (A1) et l'appropriation des normes environnementales (A2) contribueront à la rentabilité et la durabilité de ces initiatives.

Figure 3 : Vision d'ensemble de l'approche d'accès au marché aquacole



Activité Principale 1. Appui à l'émergence des partenariats commerciaux

166. Le PDEA incitera les investisseurs privés et les petits aquaculteurs à se rapprocher dans le cadre de partenariats commerciaux mutuellement bénéfiques. C'est parce que ces acteurs seront capables de travailler ensemble et d'augmenter les volumes produits et échangés qu'ils seront incités à investir à moyen et long terme dans leurs activités respectives. Le partenariat orientera également une partie de la production à se spécialiser vers des marchés émergents à plus forte valeur ajoutée en relation avec des standards de qualité/prix de la grande distribution et de l'agroalimentaire.

167. L'approche d'investissement par les partenariats productifs est à la base de récents projets en appui aux filières en Afrique Sub-Saharienne, financés par le FIDA (INCLUSIF au Mali, ABDP au Kenya et Mozambique, PADAAM au Bénin, COMPRAN à Sao Tomé-et-Principe, etc.) ou la Banque mondiale²⁵ (PIDMA et PRODEL au Cameroun, PADEL au Mali et au Burkina Faso, etc.). Le concept est flexible et permet de s'adapter à la diversité des situations rencontrées dans les pays et chaînes de valeur. Dans le contexte de l'aquaculture camerounaise, les partenariats soutenus par le PDEA viseront principalement l'accès à un marché mais faciliteront aussi l'accès aux moyens de production à ceux qui veulent s'installer dans l'aquaculture et tout particulièrement les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables.

168. Le PDEA utilisera également ses leviers de financement pour inciter les acteurs à intégrer les normes environnementales et sociales dans leurs systèmes de production. En effet, les coûts d'entrée dans l'activité aquacole (foncier, investissement et équipement) s'ajoutent aux charges d'exploitation (intrants) pour freiner la capacité d'initiative des petits producteurs aquacoles ou de ceux qui veulent le devenir. Les préoccupations environnementales de gestion de la ressource en eau et d'assainissement, même quand elles sont bien appropriées restent des charges additionnelles difficilement supportables quand la rentabilité de l'exploitation n'est pas assurée.

²⁵ Des études de capitalisation, menées avec l'appui du Centre d'Investissement de la FAO (2017), ont montré les effets socio-économiques positifs des partenariats productifs pour les producteurs, au niveau de leur inclusion dans les chaînes de valeurs (en particulier les femmes et les jeunes), l'augmentation des revenus et l'emploi.

169. Face à ces défis, le PDEA incite et soutient trois types de partenariats entre les acteurs de la filière aquacole. Ils répondent à des mécanismes opérationnels communs présentés comme suit :

- a. **Alliances de franchise et d'exclusivité.** Ces alliances vont rapprocher les capacités d'investissement et d'innovation de grands opérateurs économiques aquacoles avec les besoins d'accès au marché des petits producteurs. Ceux-ci accéderont à des équipements et des intrants de qualité pour garantir à l'opérateur de marché un approvisionnement régulier de poisson de table de qualité selon les standards de marché du réseau de distribution qu'il organise. Ils en tireront un revenu régulier, basé sur un mécanisme de fixation du juste prix pour chaque partie, et permettant la spécialisation et l'extension de leur activité. Dans ce type de partenariat, les acteurs privés, outre l'accord commercial, s'engagent dans un plan d'affaires sur des intérêts communs et apportent une part de financement.
- b. **Partenariats commerciaux inclusifs sous formes de contrats de location ou fermage.** Ces partenariats faciliteront l'installation de petits producteurs (jeunes en particulier) sur des étangs déjà partiellement aménagés par des promoteurs privés connectés au marché. En location/fermage, ils accéderont aux aménagements dont ils ont besoin pour lancer leur initiative entrepreneuriale. Le partenariat commercial leur permettra d'accéder à des équipements et à un marché et ils pourront mutualiser un système d'approvisionnement en intrants de qualité. Ils en tireront un revenu permettant éventuellement leur installation future sur un site en propre. Ces partenariats permettront également de relever le niveau et la qualité des investissements en infrastructure et équipements nécessaires à l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée en aquaculture. Ici aussi, le promoteur privé contribue au financement du développement de l'activité.
- c. **Partenariats commerciaux autonomes sous forme de contrats de vente.** Ces partenariats, déjà initiés dans le PPEA, conduisent des petits producteurs, transformateurs et prestataires de services à s'organiser et se rapprocher des opérateurs de marché en vue de s'assurer des débouchés rémunérateurs réguliers. Ces partenariats sont rarement formalisés dans des contrats garantissant l'intérêt des producteurs. Le PDEA les aidera à avoir des contrats de vente formalisés. Les écloséries modernes (composante B) développeront également des partenariats avec les producteurs de leur bassin de production afin de réduire les coûts de production du poisson de table tout en s'assurant des marchés réguliers et en contribuant à l'amélioration de la productivité. Dans ce modèle de partenariat commercial autonome, les producteurs/transformatrices sont les initiateurs de leur plan d'affaires dont le financement sera appuyé par le PDEA. Ils gardent toute latitude d'investir d'autres marchés. Le partenariat constitue un socle de développement d'un potentiel entrepreneurial qui conduira à des évolutions diversifiées selon les stratégies de leurs promoteurs et de leur environnement.

170. Les constats de terrain lors de la formulation du PDEA ainsi que l'analyse économique et financière conduisent à proposer pour chaque type de partenariat un ou plusieurs systèmes de production qui répondent aux objectifs et aux attentes déjà identifiées. Le tableau 6 présente les configurations prévues pour chaque type de partenariat.

Tableau 6 : Typologie des systèmes de production aquacole par type de partenariat

Partenariat	Système de production	Capacité de production.	
		Producteur Individuel	Collectif
Alliances de franchise et d'exclusivité	Monoculture Clarias en étang	2 étangs x 300 m ³	Équivalent de 10 étangs de 300 m ³
Partenariats commerciaux inclusifs	Monoculture du Tilapia en cages flottantes		Cages flottantes 5*5*2.5 (62.5m ³)-
Partenariats commerciaux autonomes	Monoculture Clarias en étang Monoculture Clarias en bac Tilapia en cages Transformation poisson Écloseries	2 étangs x 300 m ³ 2 bacs de 5 m ³ Transformation : divers Capacité de production annuelle de 2 millions d'alevins chacune.	10 étangs de 300 m ³ 10 bacs de 5 m ³ Cages flottantes *5*2.5 (62.5m ³) - Transformation : divers

171. Au total, le PDEA financera 785 plans d'affaires de partenariat impliquant près de 4 800 bénéficiaires, Les partenariats pourront être portés par des aquaculteurs individuellement ou collectivement. (Tableau 7).

Tableau 7 : Nombre de partenariats et effectifs de bénéficiaires par type de partenariat

Partenariats	Nombre de partenariats	Nombre de bénéficiaires promoteurs
Alliances de franchise et d'exclusivité	100	280
Partenariats commerciaux inclusifs (contrats de location ou fermage)	125	1 875
Partenariats commerciaux autonomes (Contrats de vente)	560	2 643
Total Marché structuré	785	4 798

Modalités opérationnelles d'appui aux partenariats commerciaux

172. Les solutions financières proposées par le PDEA aux initiatives de marché structuré seront mobilisables uniquement dans le cadre de partenariats commerciaux, concrétisés par un plan d'affaires assorti de son plan de financement et d'un accord commercial signé entre les deux parties.

- *Accord commercial.* Les accords indiqueront les spécifications de qualité, les volumes à fournir, les dates de livraison et de paiement ainsi que les engagements réciproques et leurs limites acceptées d'un commun accord. La facilitation du dialogue et de la contractualisation veillera à garantir des accords qui sont durablement bénéfiques au publics-cibles du PDEA. Il ne s'agit pas de faire des petits producteurs des fournisseurs des marchés structurés mais de renforcer leur capacité entrepreneuriale, gage de leur autonomie d'évolution et de leur capacité de négociation collective. La clause d'exclusivité (dans l'alliance de franchise) ne doit pas exclure la possibilité au producteur de vendre une partie de sa production en dehors de cet accord commercial, une fois qu'il a rempli son engagement contractuel. Cette marge d'autonomie soutiendra l'évolution de son initiative entrepreneuriale.
- *Plan d'affaires.* Le plan d'affaires présente un projet d'investissement déterminé à partir des besoins respectifs des parties. Il concerne généralement : (i) les équipements permettant d'adapter la quantité et la qualité de la production ou de la transformation aux besoins de l'accord commercial ; (ii) la mise aux normes de développement de l'entreprise aquacole (eau et environnement) ; (iii) la formation et l'appui-conseil et (iv) le besoin en fonds de roulement. L'objet de financement est adapté à la nature du partenariat et aux besoins d'évolution du système de production et de la professionnalisation entrepreneuriale de son promoteur.
- *Plan de financement.* Le plan de financement repose sur les instruments de financement promus par le PDEA (cf. Sous composante A. 2). 72 % des partenariats du marché structuré mobiliseront un financement Aquastart et 28 % un financement Aquadev pour la participation des aquaculteurs au financement du plan d'affaires.

173. La contribution du partenaire privé est sollicitée à hauteur de 20 % maximum du plan d'affaires pour les partenariats d'alliance de franchise et les partenariats commerciaux inclusifs. Le partenaire du secteur privé a toute latitude dans la mobilisation des sources de financement de sa contribution au plan d'affaires et sera informé des facilités offertes par les institutions financières partenaires du PDEA (sous-composante A2) pour développer l'aquaculture au Cameroun.

174. Le plan d'affaires et son plan de financement sont prévus pour une durée entre de 3 à 5 ans afin d'aboutir à des solutions de développement durable. Une fois les partenariats établis, ils pourront fonctionner de manière indépendante sans appui subventionné.

175. Chaque plan d'affaire sera approuvé par un Comité technique puis soumis aux institutions financières partenaires pour financement et mise en œuvre et accompagnement.

176. Les critères d'éligibilité et de validation seront affinés au démarrage du programme, avec l'assistance technique prévue à la finalisation des dispositifs de mise en œuvre (Sous composante A3). A minima, le Comité technique prendra en compte les critères d'éligibilité suivants pour les petits producteurs : (i) conditions de formalisation, d'enregistrement, (ii) avoir la capacité suffisante pour pouvoir répondre à une demande organisée, (iii) avoir la capacité de gestion minimale pour engager des relations de confiance avec le secteur privé. Pour ce qui est des opérateurs de marché, ils doivent : (i) avoir une existence légale et une ancienneté d'au moins 2 ans ; (ii) avoir une capacité financière suffisante pour s'engager dans un partenariat économique et commercial structuré dans la durée.

177. *Entreprises Aquastart*. Il est prévu d'appuyer le financement de 567 plans d'affaires dont 530 en partenariats producteurs-opérateurs de marché et 37 entre transformateurs et opérateurs de marché. On estime à 3.416 le nombre de bénéficiaires impliqués. Les montants globaux des plans d'affaires des partenariats incluant la participation des bénéficiaires et des partenaires privés seront compris entre 1.800.000 et 15.000.000 FCFA à l'exception des écloséries.

178. *Entreprises Aquadev*. Le PDEA contribuera au financement de 218 plans d'affaires impliquant 1.362 promoteurs dont 203 plans en partenariats producteurs-opérateurs de marché et 15 entre transformateurs et opérateurs de marché.

Tableau 8: Coût estimé des plans d'affaires Aquastart et Aquadev dans les partenariats commerciaux (K.FCFA)

Partenariat	Nbre plans d'affaires	Nbre de bénéficiaires ²⁶	Coût estimé ²⁷
Aquastart			
Alliances de franchise et d'exclusivité	72	216	416.000
Partenariats commerciaux inclusifs(<i>contrats de location ou fermage</i>)	100	1.500	1.200.000
Partenariats commerciaux autonomes(<i>contrats de vente</i>)	395	1.760	4.319.300
Sous-total Aquastart	567	3.476	5.935.300
Aquadev			
Alliances de franchise et d'exclusivité	28	64	154.000
Partenariats commerciaux inclusifs(<i>contrats de location ou fermage</i>)	25	375	175.000
Partenariats commerciaux autonomes(<i>contrats de vente</i>)	165	883	1.286.900
Sous-total Aquadev	218	1.322	1.615.900
Total Aquastart + Aquadev	785	4.798	7.551.200

1.1. Caractéristiques des partenariats Alliances de franchise et d'exclusivité

179. La fiche de synthèse 1 présente les caractéristiques des partenariats d'alliance de franchise et d'exclusivité.

²⁶ Cette colonne fait le décompte des bénéficiaires en considérant promoteurs en individuel et en collectif selon les types de plan d'affaires.

²⁷ Le rapport "coût estimé" sur "nbre de plans d'affaires" pour déterminer les coûts unitaires moyens en raison de la diversité des modèles d'entreprise considérées par pallier de partenariat correspondant à une variété de coûts unitaires. Les détails sont donnés ci-après

Fiche de synthèse 1 :Alliances de franchise et d'exclusivité

<p>Alliances de franchise et d'exclusivité</p> <p>Définition : l'alliance va rapprocher les capacités d'investissement et d'innovation de grands opérateurs économiques aquacoles avec les besoins d'accès au marché des petits producteurs. Ceux-ci accéderont à des équipements et des intrants de qualité pour garantir à l'opérateur de marché un approvisionnement régulier de poisson de table de qualité selon les standards de marché du réseau de distribution qu'il organise. Ils en tireront un revenu régulier, basé sur un mécanisme de fixation du juste prix pour chaque partie, et permettant l'extension de leur activité</p>		
<p>Accord commercial sur l'approvisionnement du partenaire de marché par le (les) producteurs selon les spécifications de qualité, les volumes à fournir, ainsi que les dates de livraison et de paiement. Il précise les clauses d'exclusivité et leurs limites.</p>		
<p>Système de production pré identifié : monoculture de Clarias en étang selon les spécifications précisées par le partenaire privé</p> <p>Des étangs de 300 m3 chacun doivent lui garantir un niveau de production garantissant une rentabilité et un retour sur investissement suffisants pour les besoins de sa famille et le développement de son exploitation. L'aménagement doit respecter les normes en matière de gestion de la ressource en eau et assainissement.</p>	<p>Public cible : (i) aquaculteurs déjà installés sur étangs dont ils ont le titre foncier et dont ils veulent améliorer la mise en valeur (spécialisation, intensification, qualité, accès au marché) et (ii) personnes souhaitant s'installer dans le cadre de l'exploitation familiale sur des étangs dont ils peuvent avoir le titre foncier ou qui ont exercé l'activité de façon occasionnelle sans être encore tournés vers l'intensification de la production et le marché</p>	<p>Partenaire privé : il s'agit d'un opérateur de marché qui dispose des capacités de stockage, conservation du poisson de table et d'un réseau de distribution qu'il doit fournir en produits de qualité, selon des spécifications qu'il définit à partir de sa stratégie de marché.</p>
<p>Objet de financement :</p> <p>Mise à niveau (gestion eau et assainissement, terrassement) et maintenance des infrastructures et équipements, intrants de qualité et itinéraire technique maîtrisée, stockage et accès au marché selon les normes du marché, appui au fonds de roulement des producteurs</p>	<p>Contribution du (des) producteurs</p> <p>Enregistrement entreprise aquacole Travaux mise à niveau (gestion eau et assainissement, terrassement) mutualisation appui conseil sur itinéraires techniques et gestion, Besoin d'un fonds de roulement Coûts récurrents maintenance partagés</p>	<p>Contribution du partenaire privé</p> <p>Investissements garants de la qualité de la production et accès au marché : aliment, alevin, supervision maîtrise itinéraire technique et suivi sanitaire, collecte et récolte, stockage et accès au réseau de distribution, marketing et assurance Coûts récurrents maintenance partagés</p>
<p>Plan d'affaires formaté aux normes d'investissement requises par le partenaire et assorti d'un accord commercial.</p> <p>Montant global</p> <p>Pour un producteur individuel entre 3,5 millions et 4 millions FCFA pour une capacité de production 2 étangs x 300 m³ de clarias</p> <p>Pour un collectif de 10 producteurs entre 12 et 17,5 millions de F FCFA pour une capacité de production de l'équivalent de 10 étangs de 300 m³</p>	<p>1/ Activité en démarrage Aquastart</p> <p>10% contribution producteur 70% PDEA via Aquastart</p> <p>2/ Activité en consolidation de développement</p> <p>50% contribution producteur via institution financières (Aquadev) 30% subvention environnement PDEA</p>	<p>20% maximum du plan d'affaire en financement direct ou via institutions financières</p>

180. *Initiatives sur financement Aquastart.* Le PDEA financera 72 plans d'affaires réunissant 216 bénéficiaires en partenariat avec un opérateur de marché pour la production et la vente de clarias, avec un plan d'affaire au coût moyen de 4 millions FCFA pour un producteur individuel et de 12 millions pour un collectif de 10 producteurs. La contribution du partenaire sera de 20% et celle des bénéficiaires de 10%. (Cf. tableaux 9 et 10).

Tableau 9 : Effectifs Aquastart/Alliance Franchise et exclusivité

Partenariat	Système de production	Type initiative	Nbre plan d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Alliances de franchise et d'exclusivité	Monoculture Clarias en étang	Individuel	56	56
		Collectif	16	160
		Total	72	216

Tableau 10 : Partenariats Aquastart/Alliance Franchise et exclusivité

Partenariat	Système de production	Type initiative	Coût moyen plan d'affaire Millions FCFA	PDEA Aquastart	Contribution bénéficiaire	Participation partenaire privé
Alliances de franchise et d'exclusivité	Monoculture Clarias en étang	Individuel	4 000	70%	10%	20%
		Collectif	12 000			

181. Initiatives sur financement Aquadev. Le PDEA financera 28 plans d'affaires mobilisant 64 producteurs sur financement Aquadev avec un plan d'affaires de 3,5 millions pour un producteur individuel et 17,5 millions pour un collectif de 10. Ils bénéficieront d'une prime équivalente à 30% pour la mise à niveau environnementale, qui additionnée à la participation du partenaire privé réduira leur contribution à 50% du plan d'affaires. (Tableaux 11 et 12). Ces plans d'affaires prendront en considération les mesures d'adaptation et de gestion durable des ressources naturelles. Les aspects de sauvegardes sociales seront aussi pris en compte.

Tableau 11 : Partenariats Aquadev/Alliance franchise et exclusivité

Partenariat	Système de production	Type initiative	Coût moyen plan d'affaire milliers FCFA	Contribution bénéficiaire	Participation partenaire privé	Prime environnement
Alliances de franchise et d'exclusivité	Monoculture Clarias en étang	Individuel	3 500	50%	20%	30%
		Collectif	17 500			

Tableau 12 : Effectifs Aquadev/Alliance de franchise et d'exclusivité

Partenariat	Système de production	Type initiative	Nbre plan d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Alliances de franchise et d'exclusivité	Monoculture Clarias en étang	Individuel	24	24
		Collectif	4	40
		Total	28	64

1.2 : Caractéristiques du Partenariat commercial inclusif

182. La fiche de synthèse 2 présente les caractéristiques des partenariats commerciaux inclusifs.

Fiche de synthèse : 2 Partenariats commerciaux inclusifs.

Partenariats commerciaux inclusifs		
<p>Ces partenariats faciliteront l'installation de petits aquaculteurs (jeunes en particulier) sur des plans d'eau déjà partiellement aménagés par des promoteurs privés connectés au marché. Les aquaculteurs installés en contrat location/fermage accéderont ainsi aux aménagements dont ils ont besoin pour lancer leur initiative entrepreneuriale. Le partenariat commercial leur permettra d'accéder à des équipements et à un marché et ils pourront mutualiser un système d'approvisionnement en intrants de qualité. Ils en tireront un revenu régulier, basé sur un mécanisme de fixation du juste prix pour chaque partie, et permettant l'extension de leur activité et éventuellement leur installation sur un site en propre.</p> <p>Ce partenariat permet également de relever le niveau et la qualité des investissements en infrastructure et équipements des promoteurs privés qui sont nécessaires à l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée en aquaculture. Il leur assure un approvisionnement régulier de poisson de table de qualité selon les standards de marché du réseau de distribution auquel ils répondent.</p>		
<p>Contrat de ferme pour l'accès au site d'exploitation et accord commercial sur l'approvisionnement du partenaire de marché par le (les) producteurs selon les spécifications de qualité, les volumes à fournir, ainsi que les dates de livraison et de paiement. Il précise les clauses d'exclusivité et leurs limites.</p>		
<p>Système de production pré identifié : monoculture de tilapia en cages flottantes en gestion collective de la production.</p>	<p>Jeunes souhaitant s'installer dans la production aquacole et qui ne disposent pas des moyens de production nécessaires et qui investissent</p>	<p>Il s'agit d'un propriétaire d'un bien foncier exploitable pour l'aquaculture qu'il souhaite mettre en valeur ou développer en partenariat avec des</p>

Dimensionnement de l'exploitation. 2 cages flottantes de 5*5*2.5 = 62.5 m3 pour 15 jeunes exploitants. 100% des bénéficiaires s'organisent collectivement pour le montage du plan d'affaires	collectivement dans une première initiative économique à fort potentiel d'évolution, qui leur permettra de développer ensuite une initiative individuelle s'ils le souhaitent. Jeunes pêcheurs en reconversion ou souhaitant développer une activité porteuse de valeur ajoutée pendant la morte saison de la pêche	aquaculteurs indépendants plutôt que des salariés. L'aménagement doit respecter les normes en matière de gestion de la ressource en eau et assainissement ou les adopter grâce aux appuis du PDEA. Ce promoteur dispose des capacités de stockage, conservation du poisson de table et d'un réseau de distribution qu'il doit fournir en produits de qualité, selon des spécifications qu'il définit à partir de sa stratégie de marché.
Objet de financement : achat de cages flottantes, intrants de qualité, petit équipement formation sur les itinéraire technique, appui conseil sur la conduite de l'exploitation et sa gestion, Mutualisation d'une embarcation pour accéder aux cages	Contribution du (des) producteurs Mutualisation appui conseil sur itinéraires techniques et gestion, Besoin d'un fonds de roulement Coûts récurrents maintenance partagés	Contribution du partenaire privé Mise aux normes et maintenance des investissements Gestion de la collecte, stockage, accès au marché Coûts récurrents maintenance partagés
Plan d'affaires « producteur » formaté aux normes d'investissement requises par le partenaire et assorti d'un accord commercial. Montant global Pour un collectif de 15 producteurs entre 7 et 12 millions de F CFA	1/ Activité en démarrage Aquastart 10% contribution producteur 70% PDEA via Aquastart 2/ Activité en consolidation de développement 50% contribution producteur via institution financières (Aquadev) 10% subvention environnement PDEA	20% maximum du plan d'affaire en financement direct ou via institutions financières

183. *Initiatives Aquastart*. Le PDEA va appuyer l'installation de groupes de 15 jeunes pour l'exploitation du tilapia en cages sur des étangs aménagés respectant les normes environnementales et climatiques, dans un plan d'affaire commun de 12 millions où leur contribution sera limitée à 10%. Après cette première expérience et la constitution d'une épargne ils pourront évoluer sur un autre site en propre. 100 partenariats ce de type sont prévus permettant de toucher 1 500 jeunes.

Tableau 13 : Aquastart/partenariat commercial inclusif

Partenariat	Système de production	Type initiative	Coût moyen plan d'affaire millions FCFA	PDEA Aquastart	Contribution bénéficiaire	Participation partenaire privé
Partenariats commerciaux inclusifs	Monoculture Tilapia en cages	Collectif	12 000	70%	10%	20%

Tableau 14 : Effectifs Aquastart/Partenariat commercial inclusif

Partenariat	Système de production	Type initiative	Nbre plan d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Partenariats commerciaux inclusifs	Monoculture Tilapia en cages	Collectif	100	1 500
		<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>1 500</i>

184. *Initiatives Partenariat Aquadev inclusif*. Selon la même configuration, le PDEA soutiendra le développement de l'activité de jeunes déjà installés, par groupes de 15 avec des plans d'affaires visant à améliorer leurs conditions de production et d'accès au marché. D'un montant moyen de 7 millions ils toucheront une prime de 10% de leur plan d'affaires pour améliorer les conditions environnementales et de résilience climatique de leurs activités. 25 plans d'affaires pouvant toucher 375 jeunes sont prévus. Une partie d'entre eux pourra toucher les jeunes de familles de pêcheurs en reconversion en aquaculture.

Tableau 15 : Aquadev/ partenariats commercial inclusif

Partenariat	Système de production	Type initiative	Coût moyen plan d'affaire	Contribution bénéficiaire	Participation partenaire privé	Prime environnement
Partenariats commerciaux inclusifs	Monoculture Tilapia en cages	Collectif	7 000	70%	20 %	10%

Tableau 16 : Effectifs Aquadev/Partenariats inclusifs

Partenariat	Système de production	Type initiative	Nbre plan d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Partenariats commerciaux inclusifs	Monoculture Tilapia en cages	Collectif	25	375
		Total	25	375

1.3 : Caractéristiques des Partenariats autonomes

Fiche de synthèse : 3 Partenariat commercial autonome

Partenariats commerciaux autonomes		
<p>Ils conduiront des petits producteurs, transformateurs et prestataires de services à s'organiser et se rapprocher des opérateurs de marché (privés ou institutionnels) en vue de s'assurer des débouchés rémunérateurs réguliers. Les écloséries et provenderie créées avec l'appui du PDEA développeront également des partenariats avec les producteurs de leur bassin de production afin de réduire les coûts de production du poisson de table tout en s'assurant des marchés réguliers et en contribuant à la diffusion des bonnes pratiques aquacoles et à l'amélioration de la productivité.</p>		
<p>Accord commercial sur l'approvisionnement du partenaire de marché par le (les) producteurs/transformateurs selon les spécifications de qualité, les volumes à fournir, ainsi que les dates de livraison et de paiement. Il précise les clauses d'exclusivité et leurs limites.</p>		
<p>Systèmes de production pré identifié :</p> <p>3 systèmes de production intensive retenus au ciblage économique (clarias étang et bac), tilapia en cage</p> <p>Écloséries modernes</p> <p>Unités de transformation</p>	<p>Personne désireuse de s'installer sur un maillon à forte valeur ajoutée dans la filière aquacole</p> <p>Initiateurs des écloséries modernes</p> <p>Aquaculteurs et transformateurs déjà installés qui souhaitent d'engager dans une trajectoire entrepreneuriale plus soutenue avec des perspectives de marché</p>	<p>Il s'agit d'un opérateur de marché privé ou institutionnel qui souhaite sécuriser son approvisionnement selon les spécifications techniques de son marché et en anticipant sur ses coûts moyens et ses délais d'approvisionnement</p>
<p>Objet de financement :</p> <p>Investissements de production, transformation ou normes qualité pour accès au marché selon les critères de qualité, quantité, coûts du partenaire commercial formation sur les itinéraire technique, appui conseil sur la conduite de l'exploitation et sa gestion,</p>	<p>Contribution du (des) producteurs</p> <p>Totalité des investissements et besoin en fonds de roulement prévus au plan d'affaire</p>	<p>Contribution du partenaire privé</p> <p>Aucune participation financière mais un engagement commercial à travers un accord contractuel</p>
<p>Plan d'affaires « producteur » formaté à ses besoins systèmes de production intensif d'investissement pour répondre à ce marché</p> <p>Montant global</p> <p>Entre 2,5 et 17,5 millions avec l'exception des écloséries modernes à 250 millions de plan d'affaire</p>	<p>1/ Activité en démarrage Aquastart</p> <p>10% contribution producteur</p> <p>90% PDEA via Aquastart</p> <p>2/ Activité en consolidation de développement</p> <p>70% contribution producteur via institution financières (Aquadev)</p> <p>30% subvention environnement PDEA</p>	

185. *Initiatives sur financement Aquastart.* Il est prévu de financer avec le mécanisme Aquastart 360 plans d'affaires de partenariats producteurs et opérateurs de marché (dont 10 écloséries) et 35 entre transformateurs et OM. Ce qui représente au total 1 760 bénéficiaires impliqués.

Tableau 17 : Effectifs Aquastart/partenariats autonomes

Partenariat	Système de production	Type initiative	Nbre plan d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Partenariats commerciaux autonomes	Monoculture Clarias en étang	Individuel	113	113
		Collectif	20	200
	Monoculture Clarias en bac	Individuel	114	114
		Collectif	100	1 000
	Tilapia en cages	Collectif	3	45
	Transformation poisson	Individuel	8	8
		Collectif	27	270
	Écloseries	Individuel	10	10
		<i>Total</i>	395	1 760

186. Les montants moyens des plans d'affaires varient suivant l'activité et le nombre d'associés de 1,5 millions à 15 millions, à l'exception des écloseries modernes (cf. Composante A) qui nécessite chacune un budget de 250 millions de Francs CFA. Ces entreprises ne bénéficieront pas de la subvention incitative « Aquastart » et seront financées par le promoteur et son partenaire privé.

Tableau 18 : Partenariats autonomes Aquastart

Partenariat	Système de production	Type initiative	Coût moyen plan d'affaire En milliers de FCFA	PDEA Aquastart	Contribution bénéficiaire	Participation partenaire privé
Partenariats commerciaux autonomes	Monoculture Clarias en étang	Individuel	2 500	90%	10%	0%
		Collectif	10 000			
	Monoculture Clarias en bac	Individuel	2 600	90%	10%	0%
		Collectif	9 000			
	Tilapia en cages	Collectif	15 000	90%	10%	0%
	Transformation du poisson	Individuel	1 800	90%	10%	0%
		Collectif	3 000			
	Écloseries	Individuel	250 000		50%	50%

187. *Financement Aquadev* Il est prévu de financer avec le mécanisme Aquadev 150 plans d'affaires de partenariats producteurs et opérateurs de marché et 15 entre transformateurs et OM. Ce qui représente au total 883 bénéficiaires impliqués.

Tableau 19 : Effectifs Aquadev partenariat autonome

Partenariat	Système de production	Type initiative	Nbre plan d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Partenariats commerciaux autonomes	Monoculture Clarias en étang	Individuel	80	80
		Collectif	30	300
	Monoculture Clarias en bac	Collectif	35	350
	Tilapia en cages	Collectif	5	25
	Transformation poisson	Individuel	8	8
		Collectif	7	70
			<i>Total</i>	165

Tableau 20 : Partenariats autonomes Aquadev

Partenariat	Système de production	Type initiative	Coût moyen plan d'affaire	Contribution bénéficiaire	Participation partenaire privé	Prime environnement
Partenariats commerciaux autonomes	Monoculture Clarias en étang	Individuel	3 500	70%	0	30%
		Collectif	17 500			
	Monoculture Clarias en bac	Collectif	10 500	70%	0	30%
	Tilapia en cages	Collectif	13 600	70%	0	30%
	Transformation du poisson	Individuel	1 600	90%	0	10%
		Collectif	4 800			

Promotion du marché local (hors-partenariats)

188. Le PDEA appuiera 1 416 initiatives entrepreneuriales concernant 4 280 promoteurs, qui viendront renforcer le maillage local des activités de la chaîne de valeur aquacole, répondront à la demande sur des marchés concurrentiels et contribueront à améliorer la sécurité alimentaire. Le PDEA soutiendra les activités existantes afin qu'elles puissent s'orienter vers le marché et dégager les moyens de leur développement ainsi que l'émergence de nouvelles initiatives orientée d'emblée sur une perspective de spécialisation et de rentabilité. De plus, le PDEA participe à la promotion d'une micro-aquaculture hors-sol pouvant être gérée à l'échelle familiale pour l'autoconsommation et la génération de revenus favorables à l'autonomisation économique des femmes et des plus jeunes des groupes vulnérables. Les bénéficiaires de cet appui pourront découvrir l'activité aquacole et éventuellement s'orienter dans un projet professionnel plus conséquent dans la filière.

189. Les appuis seront différenciés selon l'activité et le profil entrepreneurial de son promoteur. (i) La micro-aquaculture familiale sera soutenue par des appuis directs pour 1 000 mini-kits de production, via un dispositif « voucher » avec une contribution des bénéficiaires en eau et en main d'œuvre. (ii) Les initiatives de création d'activité aquacole seront soutenues à hauteur de 210, avec une contribution de leurs promoteurs en complément du financement Aquastart mobilisable via une institution financière. Le montant moyen d'un plan d'affaires est d'1,6 millions de FCFA pour une initiative individuelle et de 5 à 7 millions de FCFA pour une initiative collective (iii) la consolidation/développement d'environ 206 unités existantes sera soutenue pour saisir les opportunités du développement de la filière et/ou proposer une diversification innovante. Ces initiatives seront par les promoteurs via les services financiers des institutions partenaires avec des plans d'affaires d'un montant moyen de 900 000 FCFA pour les initiatives d'entreprises de services et de commercialisation, de 2,5 à 3 millions pour les initiatives d'aquaculture intégrée ou d'écotourisme et de 2,5 à 5 millions pour des initiatives collectives.

190. 2.1. Micro aquaculture familiale hors-sol.

191. Il est prévu une dotation de 1 000 mini-kits d'équipement et d'intrants de production en années 2 et 3 du PDEA auprès de familles des groupes vulnérables. La contribution des bénéficiaires consistera en l'approvisionnement en eau et en main d'œuvre. Le système de production retenu est celui du Clarias, à haute productivité et dont les techniques de production sont rapidement maîtrisables. En appliquant toutes les bonnes pratiques d'adaptation et technologues promues par le PDEA (voir les mesures d'adaptation détaillées dans le CGES), chaque kit permettra de produire au moins 600 kg de poisson de table par cycle de 6 mois, soit environ 1,2 tonnes de poisson par an. Ce qui autorisera d'adresser une partie de la production sur le marché tout en contribuant aux sources de protéines de l'alimentation familiale.

192. La mutualisation de l'activité entre plusieurs familles disposant d'un accès commun à un forage permettra d'assurer une rotation des cycles de production garantissant une ressource plus régulière. Le PDEA privilégiera les kits de fabrication locale qui sont déjà accessibles auprès de prestataires de services en relation avec des artisans pour leur confection.

Tableau 21 : Micro aquaculture familiale. Bénéficiaires et coûts

Micro aquaculture familiale	Coût unitaire Kit	PDEA	Contribution bénéficiaires	Nbre de mini-kits	Nbre de bénéficiaires
2 Bacs hors sol de 2 m3 + alevins et aliments par kit	1 000 000	100%	En nature : eau et main d'œuvre	1 000	1 500

193. *Modalités d'intervention.* Chaque mini-kit comprendra 2 bacs en plastique de 2 m3 chacun avec deux cadres en métal peints d'antirouille, de la tuyauterie, deux filets de protection des bacs contre les prédateurs, ainsi que 1 400 alevins (700 alevins à élever par bac de 2 m3) et 850 kg d'aliment commercial local ou importé de qualité pour le premier cycle de production.

194. Les 1 000 familles ou groupes de familles bénéficiaires seront identifiées et sélectionnées selon les critères de ciblage du PDEA. Un Comité spécifique de sélection des bénéficiaires sera mis en place en collaboration entre le MINEPIA et le Ministère de la promotion de la femme et de la famille. Le secrétariat sera assuré par l'UEP et ses antennes régionales. Le suivi des activités et des bénéficiaires sera réalisé par les conseillers aquacoles des services déconcentrés du MINEPIA (cf. composante A). Les mini-kits seront attribués par un dispositif « voucher » après décision du comité d'attribution²⁸ auprès d'un fournisseur agréé par le MINEPIA, suite à un appel d'offre au niveau régional dont le cahier des charges précisera les spécifications techniques définies par le comité d'attribution. Le fournisseur intégrera un minimum de service après-vente.

195. 2.2 Initiatives entrepreneuriales dans la filière aquacole

196. Le PDEA soutiendra financièrement l'émergence de 210 initiatives entrepreneuriales portées par environ 1 596 personnes dans la chaîne de valeur aquacole. Le financement du PDEA contribuera à créer une offre de services et d'équipements de proximité aux aquaculteurs pour l'aménagement de leurs sites de production, la substitution d'équipements locaux (bacs, cages, petit outillage) aux produits importés ou encore les ses prestations de main d'œuvre.

197. L'aménagement des sites sécurisés par le MINEPIA (cf. composante A2) permettra d'y installer 165 nouveaux producteurs de clarias avec des techniques d'aquaculture intégrée permettant d'assurer une meilleure conservation de l'environnement.

198. Il est attendu également de diversifier l'offre de produits transformés et d'en assurer la promotion. Le PDEA financera des unités de fumage/séchage modernes utilisant des techniques peu consommatrices en énergies non renouvelables et de meilleure qualité nutritionnelle (des activités de soutien sont prévues en A1). Des kiosques de commercialisation gérés par des collectifs de transformatrices associeront la promotion des produits à la vente directe de proximité.

199. *Modalités :* Ces initiatives individuelles et collectives mobiliseront la contribution de leurs promoteurs à hauteur de 10% du montant du plan d'affaire en complément du financement Aquastart mobilisable via une institution financière. Le tableau 22 indique le montant moyen des plans d'affaires, leur nombre et le nombre de bénéficiaires attendus.

²⁸ Il s'agit d'un comité spécifique qui veillera à l'inclusion des familles les plus vulnérables et qui pourra également être mobilisé pour l'identification des bénéficiaires des activités nutritionnelles. Pour les besoins d'une bonne visibilité du processus d'identification/sélection des bénéficiaires, il peut être rattaché comme sous-commission du comité technique qui examine les plans d'affaires Aquastart et Aquadev.

Tableau 22 : Initiatives entrepreneuriales Aquastart du marché dynamique.

Type initiative	Coût unitaire Plan affaires	PDEA Aquastart	Contribution bénéficiaires	Nbre de plans d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Équipements et prestations de services divers Individuel	1 800 000	90%	10%	21	21
Équipements et prestations de services divers Collectif	5 000 000	90%	10%	9	45
Aquaculture intégrée individuelle (sites aménagés)	2 700 000	90%	10%	15	15
Aquaculture intégrée collective (sites aménagés)	7 000 000	90%	10%	15	150
Petites unités de transformation individuel	1 800 000	90%	10%	15	15
Petites unités de transformation collective	5 000 000	90%	10%	60	600
Kiosques commercialisation	3 000 000	90%	10%	75	750
Total				210	1 596

2.3 Développement entrepreneurial dans la filière aquacole

200. Le PDEA soutiendra la trajectoire de croissance d'environ 206 micro et petites entreprises déjà en activité qui vont se positionner sur les opportunités du développement de la filière aquacole et/ou proposer une diversification innovante. Ainsi il est prévu de soutenir la diversification d'entreprises de services, d'équipement et d'entreprise par l'introduction de nouveaux produits à haute valeur ajoutée (services de conseil et formation, marketing et packaging, conservation). La distribution d'aliments de qualité (cf. composante A) constituera également une activité à introduire en diversification d'entreprises de service et commerce.

201. Sur le maillon de la production, la sensibilisation et la formation environnementale conduiront à la spécialisation d'exploitations existantes dans l'aquaculture intégrée. Le PDEA accompagnera également la transformation en entreprises viables d'unités de transformation et les kiosques de commercialisation. Il est également prévu de soutenir les initiatives entrepreneuriales d'aqua-tourisme à partir d'expériences à capitaliser dans les différentes régions visées par le PDEA. Le tableau 23 indique le montant moyen des plans d'affaires, leur nombre et le nombre de bénéficiaires attendus.

Tableau 23 : Développement entrepreneurial Aquadev du marché dynamique.

Type d'Initiatives	Coût du Plan d'affaires	Contribution PDEA	Contribution bénéficiaire	Nbre de plans d'affaires	Nbre de bénéficiaires
Équipements, distribution d'aliments et prestations de services divers Individuel	900 000	0	100%	64	64
Équipements distribution d'aliments et prestations de services divers Collectif de 5	2 500 000	0	100%	6	30
Aquaculture intégrée individuelle	2 250 000	0	100%	10	10
Aquaculture intégrée collective	5 000 000	0	100%	10	100
Petites unités de transformation individuel	900 000	0	100%	10	10
Petites unités de transformation collective	2 500 000	0	100%	46	460
Kiosques commercialisation	1 500 000	0	100%	50	500
Aquaculture et écotourisme	3 000 000	0	100%	10	10
Total				206	1 184

2. Sous Composante B2. Mécanismes de financement

Produit attendu : *Des mécanismes de financement adaptés sont établis*

202. Le cloisonnement observé entre l'offre de la demande des produits aquacoles affecte l'accès des petits aquaculteurs aux services financiers étant donné leur faible intégration dans les marchés. Cette insuffisance les disqualifie face à l'exigence de visibilité sur le cash-flow nécessaire pour l'évaluation de leur demande de crédit, l'analyse de la solvabilité et de leur capacité d'endettement. Le terrain a révélé

qu'en dehors des régions du Littoral, Centre et Sud qui expérimentent une offre de services (encore très limitée) à l'aquaculture avec quelques établissements de microfinance, le crédit aquacole est quasi-absent des portefeuilles partout ailleurs. Lorsqu'il est offert, ce crédit se confond aux emplois classiques avec des modalités non-adaptées au cycle et aux spécificités de l'activité.

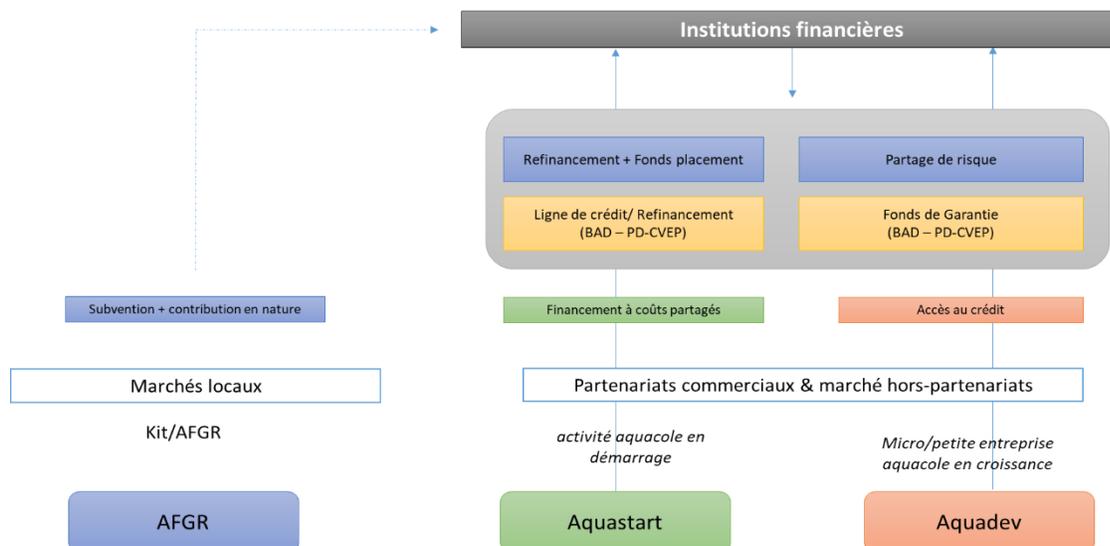
203. Les témoignages recueillis mettent en cause : (i) une défiance des aquaculteurs vis-à-vis des institutions financières, faute d'information ou par désinformation ; (ii) une aversion des institutions fondée sur la méconnaissance de l'activité aquacole et une perception négative généralisante des risques agricoles ou motivée par des historiques d'impayés ; (iii) les insuffisances de la culture d'entreprise et le faible niveau de responsabilité, en particulier des jeunes, vis-à-vis du crédit ; (iv) des coûts prohibitifs qui plombent la rentabilité des activités ; (v) des conditions de garantie qui découragent la demande de crédit (vi) des ressources prêtables peu adaptées pour des emplois de moyen terme.

204. PDEA va capitaliser sur ces leçons apprises et envisage en plus des mesures classiques de renforcement des capacités en éducation financière, une augmentation du volume de financement des aquastart en bâtissant sur trois principaux leviers : (i) contribution au maintien du dispositif de refinancement et de gestion des risques expérimenté dans le cadre du PEA-jeunes qui est opérationnel depuis 02 ans et qui a contribué à améliorer l'offre de crédit des institutions financières au profit des entrepreneurs sur la base de leur plan d'affaire comme alternative aux contraintes de méconnaissance du secteur et de gestion des impayés – (ii) le ciblage des institutions financières partenaires devra tenir compte de son adhésion à une revue des modalités de refinancement avec pour objectif de réviser à la baisse les taux de sortie applicables sur les prêts aux aquaculteurs comme alternative aux contraintes de délais et taux de remboursement qui découragent la demande de crédit – la mise en place à titre pilote de cautionnement mutuel comme alternative à la contrainte de garantie matérielle ou personnelle. PDEA commettra une étude de conception qui définira également son mode opératoire.

205. L'objectif du PDEA dans cette sous-composante est de définir les solutions adaptées pour le financement des 2.200 initiatives entrepreneuriales²⁹ promues dans la sous-composante B1.

206. Le schéma retenu présenté en figure 3 est celui du financement à coûts et risques partagés différenciés selon les trois modèles (Aquistart, Aquadev et Aquafamille) promus et selon la segmentation raisonnée par le design du PDEA permettant de distinguer deux types de marché : le marché structuré et le marché dynamique.

Figure 3 : Mécanismes de financement aquacole des initiatives entrepreneuriales



²⁹ Il s'agit des 785 initiatives du marché structuré et des 1.416 du marché dynamique incluant les 1.000 initiatives aquafamille.

207. Le tableau 24 résume les règles de financement applicables dans le PDEA³⁰ pour les différents types d'initiative, en complément des présentations détaillées présentées dans la sous composante B2. Au total trois sources de financement comprenant dans des proportions variables la contribution du PDEA, celle du promoteur incluant un apport en crédit puis la contribution du secteur privé selon les cas, en particulier sur dans les partenariats commerciaux.

Tableau 24 : Règle de financement des initiatives sur les marchés

Initiative	Spécification marché	Financement			
		PDEA	Promoteur		Privé
			Apport	Crédit IFP	
Marché structuré					
Aquastart	Franchise et inclusif	70%	5%	5%	20%
	Autonome	90	5%	5%	0
Aquadev	Franchise	30%	30%	20%	20%
	Inclusif	10%	50%	20%	20%
	Autonome	30%	50%	20%	0
	Autonome transfo	10%	70%	20%	0
	Autonome éclosion	0		50%	50%
Marché dynamique					
Aquafamille		100%	-	-	-
Aquastart		90%	5%	5%	-
Aquadev		0	80%	20%	-

- (i) Le financement « Aquastart » visera à capitaliser les initiatives entrepreneuriales aquacoles en démarrage.
- (ii) Le financement « Aquadev » sera destiné entrepreneurs aquacoles déjà établis et poursuivant un objectif de développement de leur activité. L'appui du PDEA consistera à faciliter leur accès au crédit auprès des institutions financières partenaires. La seule contribution directe du programme, dite « prime environnement » consistera en un appui à la mise aux normes environnementales et sociales aux exploitants qui ne l'ont pas fait lors de leur installation et qui s'y conforment lors de la transformation de leur exploitation dans le cadre d'un accord de partenariat. Ils en bénéficieront via l'institution financière dans des modalités similaires à celles des Aquastart. Le CGES présente des mesures d'adaptation en aquaculture que le spécialiste climat et environnement du projet devrait promouvoir pendant la mise en œuvre du projet

208. Au total, pour les 2.201 initiatives qui seront promues nécessiteront un investissement de l'ordre de 9,7 milliards de francs Cfa répartis entre les trois sources de financement selon la règle détaillée au tableau 24. La contribution du PDEA se chiffre à 4,9 milliards francs Cfa. Le niveau relativement élevé de la contribution du PDEA s'explique par le fait que les investissements initiaux pour démarrer un projet aquacole sont coûteux. Les institutions financières contribueront entre 20 et 50% à la mobilisation de la contribution des promoteurs pour environ 2 milliards de francs Cfa. Sur le marché structuré, les opérateurs de marché ou investisseurs privés contribueront aux plans d'affaires pour environ 1,7 milliards de francs Cfa.

Tableau 25 : Financement des plans d'affaires sur le marché structuré (K FCFA)

Partenariat	Nbre plans d'affaires	Coût total estimé ³¹	PDEA	Promoteur		Privé
				Apport	Crédit IFP	
Aquastart						
Alliances de franchise et d'exclusivité	72	416.000	291.200	20.800	20,800	83.200

³⁰ Ces dispositions seront actualisées à partir des conclusions des différentes activités de cette sous composante. Des outils et guidelines supplémentaires compléteront le manuel, pour (i) le partage d'information entre partie prenantes du PDEA, (ii) la finalisation des supports d'éducation financière des bénéficiaires » et (iii) les besoins des conseillers d'entreprises et conseillers aquacoles dans leurs appuis aux bénéficiaires

³¹ Le rapport "coût estimé" sur "nbre de plans d'affaires" pour déterminer les coûts unitaires moyens en raison de la diversité des modèles d'entreprise considérées par palier de partenariat correspondant à une variété de coûts unitaires. Voir détails en A1

Partenariats commerciaux inclusifs	100	1.200.000	840.000	60.000	60.000	240.000
Partenariats commerciaux autonomes	395	4.319.300	1.637.370	90.965	1.340.965	1.250.000
Sous-total aquastart	567	5.935.300	2.768.570	171.765	1.421.495	1.573.200
Aquadev						
Alliances de franchise et d'exclusivité	28	154.000	46.200	46.200	30.800	30.800
Partenariats commerciaux inclusifs	25	175.000	17.500	87.500	35.000	35.000
Partenariats commerciaux autonomes	165	1.286.900	376.790	652.730	257.380	-
Sous-total aquadev	218	1.615.900	440.490	786.430	323.180	65.800
Total aquastart + aquadev	785	7.551.200	3.209.060	958.195	1.744.675	1.639.000

209. La contribution la plus importante (1,7 milliards de francs Cfa) des institutions financières sera mobilisée par le segment de marché structuré qui concentre 65% des initiatives Aquastart et Aquadev, comparativement au marché dynamique dont la demande en crédit est estimée à 338,2 millions.

Tableau 26 : Financement des plans d'affaires sur le marché dynamique (Fca)

Initiative	Nbre de plans d'affaires	Coût estimé	PDEA	Promoteur	
				Apport	Crédit IFP
Initiatives aquacoles génératrices de revenus					
Aquafamille	1.000	1.000.000.000	1.000.000.000	-	-
Modèles d'entreprises³²					
Initiatives aquastart	210	780.300.000	702.270.000	39.015.000	39.015.000
Initiatives aquadev	206	374.100.000	0	299.280.000	74.820.000
Total	1.416	2.154.400.000	1.702.270.000	338.295.000	113.835.000

210. En s'appuyant sur l'orientation de marché définie (B1), la stratégie du PDEA reposera d'une part sur la business-connexion rapprochant les petits producteurs des institutions financières, et d'autre part sur la mise en place d'appuis et de facilités pour la viabilité et la durabilité de la relation. Pour ce faire, le PDEA structure son appui en quatre interventions : (i) état des lieux offre et cadrage de partenariat avec les institutions financières ; (ii) partenariat avec les institutions financières pour le financement des plans d'affaires ; (iii) appui à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture ; et (iv) renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques.

AP 1. État des lieux

211. A son démarrage, le PDEA lancera un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner les institutions financières d'implantation régionale prédisposées à développer une offre de services financiers pour l'aquaculture. La proximité géographique et la présentation d'une note de positionnement stratégique préliminaire seront retenues parmi les critères de présélection que l'Unité d'exécution du PDEA (UEP) retiendra. Ensuite seront initiées deux études : (i) une évaluation de l'offre de produits financiers auprès des institutions financières sélectionnées pour examiner l'adaptation des pratiques de services et des produits existants aux spécificités du segment aquacole ; (ii) un état des lieux de la demande qui permettra également d'évaluer les besoins spécifiques des aquaculteurs.

AP 2. Partenariat avec les institutions financières

212. Les interventions prévues comprennent : (i) un atelier participatif et inclusif pour la définition du cadre de partenariat du PDEA avec les institutions financières partenaires. L'atelier s'appuiera sur les conclusions des deux études réalisées en AP 1 et sur les estimations quantitatives de plans d'affaires prévues au financement sur le cycle du programme. Des objectifs de performance avec des indicateurs environnementaux, sociaux et climat seront définis ainsi qu'une répartition géographique. Ceux-ci

³² Les modèles d'initiatives Aquastart considérée ici incluent : (i) Équipements, distribution d'aliments et prestations de services divers Individuel ; (ii) Équipements distribution d'aliments et prestations de services divers Collectif de 5 ; (iii) Aquaculture intégrée individuelle ; (iv) Aquaculture intégrée collective ; (v) Petites unités de transformation individuelle ; (vi) Petites unités de transformation collective ; (vii) Kiosques commercialisation ; et (viii) Aquaculture et écotourisme

seront actualisables annuellement ; (ii) la préparation et la formalisation des conventions de partenariat avec les institutions financières assortie de contrat de performance axé sur les indicateurs-cibles définis ; (iii) les contrats de performance seront évalués chaque année dans le cadre d'un atelier de bilan annuel et de capitalisation du partenariat.

AP 3. Appui à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture

213. Le PDEA accompagnera les institutions financières partenaires dans le processus de conception et/ou d'adaptation des produits financiers en veillant à la promotion de produits d'assurance en partenariat avec des compagnies agréées. Il est suggéré que le PDEA responsabilise les institutions partenaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage du processus avec l'appui et la facilitation d'une expertise spécialisée³³. Cette expertise proposera alors le protocole méthodologique qui guidera le processus. Celui inclura également : (i) la revue des procédures et outils de crédit ; (ii) le développement d'un manuel spécifique sur le crédit aquacole ; et (iii) la formation des institutions financières partenaires sur ledit manuel.

AP4. Renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques

214. L'objectif est de développer avec les institutions financières partenaires un volume de portefeuille à la hauteur de la demande potentielle que va susciter la promotion de l'entrepreneuriat aquacole sur les marchés, soit environ 7 578 promoteurs aquastart et aquadev organisés à travers 1 200 plans d'affaires. Le PDEA bâtira sa stratégie d'intervention en synergie avec les facilités financières établies dans le cadre du projet d'appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes), du projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de la pisciculture (PD-CVEP – financement BAD) et d'autres dispositifs similaires existants dans le but de renforcer la capacité d'offre des institutions financières. Les instruments disponibles incluent le refinancement et le fonds de garantie. Le premier et le plus important qui permet aux institutions financières partenaires d'accéder à taux préférentiel à la ressource prêleable autrement onéreuse sur le marché financier.

215. Le programme mettra en œuvre trois principaux appuis :

- (i) Définition du cadre et des modalités opérationnelles de gestion en synergie avec les facilités PEA-Jeunes et PD-CVEP : sous le leadership du MINEPIA et avec l'appui du FIDA seront initiées des concertations officielles pour formaliser ce cadre. Dans le cas spécifique du PEA-Jeunes, les concertations tiendront compte des conclusions de l'étude envisagée sur le mécanisme de pérennisation des instruments financiers sous gestion de la Société générale des banques dans la perspective de l'achèvement prochain du programme.
- (ii) Contribution à l'abondement des ressources destinées au refinancement pour 1,5 milliard de francs CFA et au partage de risques à hauteur de 200 millions de francs CFA. Le total des contributions directes et indirectes du PDEA aux institutions est estimé à environ 3 milliards de francs CFA y compris les dépôts préalables des promoteurs pour le financement des plans d'affaires. Les modalités de refinancement seront renégociées avec les institutions clientes en faveur d'une révision à la baisse des taux de sortie applicables sur les prêts aux aquaculteurs (10-12%). Avec l'effet de levier attendu, la contribution du PDEA au refinancement va générer sur le cycle du projet un portefeuille de crédits cumulés d'environ 6,3 milliards de francs CFA, soit plus du double des contributions cumulées du PDEA et des promoteurs. L'encours de moyen en fin de cycle du PDEA est estimé à environ 2 milliards de francs CFA.
- (iii) Expérience-pilote de cautionnement mutuel. Elle est envisagée comme alternative à la contrainte de garantie matérielle. Le PDEA appuiera cinq initiatives (une par région) portées par des aquaculteurs qui souhaitent mutualiser les coûts, les moyens et les risques relatifs aux services du crédit. Le PDEA contribuera au tiers du capital de la mutuelle avec un plafond de contribution ne dépassant pas 20 millions de francs CFA. En dessous, la contribution du PDEA sera proportionnelle à la capacité de la mutuelle. Le Programme commettra une étude de conception qui définira également le mode

³³ Un partenariat avec la GIZ Cameroun pourrait être considéré.

opératoire de la mutuelle. L'expérience-pilote sera évaluée à la revue à mi-parcours, entre autres, pour apprécier l'adoption par les aquaculteurs décider de la suite à donner en fonction des résultats.

216. La sous-composante B2 conditionne le financement des initiatives promues dans la sous-composante B1 : (i) tout promoteur aquastart et aquadev requérant un appui du PDEA devra être titulaire d'un compte ouvert dans une institution financière partenaire ; (ii) pour les promoteurs requérant un prêt, le Comité de crédit des institutions financières partenaires est l'instance de validation finale des plans d'affaires après le processus d'approbation du PDEA³⁴ ; (iii) la contribution du PDEA au financement du plan d'affaires transite nécessairement par le compte du promoteur et son décaissement suit le plan de financement du plan d'affaires approuvé ; (iv) lorsque le promoteur requiert un crédit, l'institution financière l'inscrira *a posteriori* dans son dossier de demande de refinancement dont l'éligibilité est motivée par l'aquaculture comme objet de financement.³⁵

217. La mise en œuvre de cette sous-composante sera tributaire de la mobilisation effective de la facilité financière établie dans le cadre du PEA-Jeunes, mais aussi du partenariat avec les dispositifs de financement, en particulier le PD-CVEP.

218. L'encadré ci-dessous présente les lignes directrices d'attribution des subventions incitatives Aquastart et Prime environnement.

Lignes directrices. Subvention partielle d'incitation Aquastart et Prime Environnement

Le financement Aquastart est conçu comme un apport ponctuel du Programme pour faciliter l'installation d'un aquaculteur dépourvu du capital initial et impulser le développement de l'activité. Elle s'intègre dans le projet d'entreprise en contribuant à lever les contraintes de financement. Elle n'est donc pas envisageable en dehors de ce cadre et reste strictement liée à l'approche du PDEA qui régule son administration selon les règles établies à cet effet (Composante B).

Il s'agit bien d'une subvention partielle d'incitation consentie à fonds perdus. Cependant, elle ne peut être déboursée que dans des conditions garantissant la mobilisation, en temps opportun, de ressources additionnelles, indispensables pour les investissements prévus dans l'activité. Elle requiert par conséquent une prédisposition favorable des institutions financières partenaires (IFP), lesquelles sont parties prenantes de l'évaluation du projet d'entreprise et de son promoteur. Une mise en relation antérieure du promoteur avec les institutions financières est alors indispensable. Celle-ci intervient, pour les nouveaux créateurs d'entreprises, durant la phase de maturation du projet avec l'appui du conseiller en entreprise (marché hors-partenariats) ou de l'opérateur spécialisé partenariat (partenariats commerciaux).

La même démarche sera utilisée pour les primes « environnement » qui concernent les entreprises aquacoles en activité. Cette relation est supposée acquise et si ce n'est pas le cas, l'accompagnement facilite le contact et s'assure de l'adhésion du promoteur aux services de l'institution financière.

La subvention est administrée pour lancer une unité de petite production acceptable en termes de qualité pour permettre de conquérir et de fidéliser un marché. Le montant de la subvention varie suivant les activités. Pour les besoins du démarrage, elle a été configurée à partir des modèles économiques des systèmes de production du PDEA. Le montant de la subvention sera affiné au cours de la préparation du plan d'affaire qui déterminera, outre les besoins en renforcement de capacités techniques et managériales, le volume de financement nécessaire au lancement de l'activité, assorti d'un plan de financement indiquant les sources de financement.

Durant le cycle de vie du PDEA, un promoteur ne peut accéder qu'une fois à une subvention incitative Aquastart qui est non-renouvelable. L'activité ainsi lancée est appelée à se développer dans le temps grâce à la conquête progressive du marché et à l'accès aux services financiers auprès des IFP.

La mise en œuvre du dispositif Aquastart reposera sur certains principes de base stricts :

1. Il sera en place en partenariat avec les IFP ;
2. Il nécessitera la détention d'un compte d'épargne auprès des IFP ;
3. La part destinée au fonds de roulement est considérée comme une subvention *a posteriori*, sert à garantir partiellement le crédit, et donc distribué sous forme de prêts remboursables (sans intérêt) ;

³⁴ En cas de rejet par l'institution financière d'un dossier accepté par le Comité technique du PDEA, la contribution du PDEA ne sera pas décaissée.

³⁵ Ces dispositions sont présentées au manuel d'exécution technique et seront actualisées à partir des conclusions des différentes activités de cette sous composantes. Des outils et guidelines supplémentaires compléteront le manuel, pour (i) le partage d'information entre partie prenantes du PDEA, (ii) la finalisation des supports d'éducation financière des bénéficiaires » et (iii) les besoins des conseillers d'entreprises et conseillers aquacoles dans leurs appuis aux bénéficiaires.

le remboursement permettra alors de reconstituer la contre-valeur de la subvention en numéraire sous forme de dépôts à terme au bénéfice du promoteur ;

4. Il couvrira essentiellement des équipements acquis à travers des fournisseurs préalablement identifiés et agréés par le Programme. Une part de la subvention pourra être accordée en liquide pour les besoins de fonds d'exploitation.

3. Sous composante A3. Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales

Produit attendu : Les capacités techniques et entrepreneuriales sont renforcées

Approche du PDEA et modalités opérationnelles

219. Cette sous-composante vise à professionnaliser les aquaculteurs dans des activités rentables ainsi qu'à les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de plans d'affaires crédibles vis-à-vis des systèmes de financement et des partenaires dans la chaîne de valeur. Pour ceux qui s'engageront dans une alliance commerciale, ces plans d'affaires garantiront également des accords de partenariats qui leur sont durablement bénéfiques.

220. Ce renforcement des capacités doit répondre à un enjeu de transformation d'une aquaculture familiale ou occasionnelle à une activité spécialisée, orientée vers le marché. Pour chaque aquaculteur actif ou potentiel, il s'agit de se projeter dans une trajectoire entrepreneuriale dans un environnement en transformation. Le renforcement des capacités est donc organisé selon une approche progressive de réponses aux besoins de compétences au fur et à mesure de la construction et de la maturation d'un projet entrepreneurial. Les formations seront articulées à la préparation, la validation puis la mise en œuvre du plan d'affaires. Certains saisiront l'opportunité d'un partenariat les engageant sur les marchés structurés, d'autres s'inscriront dans une trajectoire plus classique d'insertion sur le marché concurrentiel non organisé. L'entrée en partenariat devient l'une des modalités de construction des projets d'entreprises et l'accompagnement apportera cette possibilité d'orientation.

221. Le PDEA adopte l'approche du « faire faire » pour la mise en œuvre de cette sous-composante. Les dispositifs de formation et d'appui-conseil impliqueront 3 types opérateurs contractés directement par le PDEA (cf. AP 4) (i) les centres de formation et leurs partenaires d'incubation pour les formations entrepreneuriales et techniques ainsi que la préparation et le suivi des plans d'affaires orientés sur le marché dynamique ;(ii) des opérateurs nationaux en appui à la préparation et au suivi des plans d'affaires de partenariat du marché structuré ;(iii) une assistance technique internationale en appui à la coordination du PDEA pour la finalisation des dispositifs techniques. La mise en œuvre impliquera en outre 3 partenaires institutionnels dans le cadre de leurs missions d'appui à la filière aquacole : (iv) les conseillers aquacoles du MINEPIA pour la diffusion et le suivi de l'appropriation des bonnes pratiques aquacoles ; (v) les OP et l'interprofession aquacole pour les appuis à l'organisation et l'action collectives des aquaculteurs ; et (vi) les services techniques en charge de la diffusion et du contrôle des bonnes pratiques environnementales. Ces différents acteurs verront leurs capacités renforcées pour qu'ils puissent délivrer des services de qualité et contribuer à une offre de service durable sur les différents bassins de production.

222. Un dispositif unique d'analyse et d'évaluation des plans d'affaires avant transmission aux institutions financières sera mis en place à l'échelle régionale sous la forme de comité technique.

223. Cette sous composante est organisée en 4 activités principales qui correspondent aux entrées de l'organisation des appuis (i) Sensibilisation et identification des initiatives entrepreneuriales dans l'aquaculture, (ii) Formation et conseil entrepreneurial, (iii) facilitation des relations d'affaires avec le secteur privé et (iv) Renforcement des capacités des prestataires de formation, conseil en aquaculture commerciale.

AP1 : Sensibilisation, identification et vue d'ensemble du processus d'appui

- **Étape 1. Sensibilisation, manifestation d'intérêt pour les opportunités d'affaires et orientation vers les dispositifs d'appui PDEA.** Le PDEA conduira une quarantaine de campagnes de sensibilisation sur la logique d'investissement du PDEA, (spécialisation en aquaculture intensive sur des systèmes de production ciblés, partenariats commerciaux, financements engageant les institutions financières), ses principes de ciblage et ses critères d'éligibilité. Elles toucheront environ 30 000 personnes qui pourront manifester leur intérêt pour participer aux activités du PDEA.
- **Étape 2. Identification des projets économiques et définition des besoins de renforcement des capacités.** Cette étape vise à aider les candidats à formuler et à évaluer une proposition succincte de projet économique en vue de préciser les besoins d'accompagnement ou d'envisager une autre orientation. L'évaluation préliminaire se basera sur des critères simples tels que (i) les capacités du bénéficiaire à porter ce projet ; (ii) la cohérence avec les objectifs du PDEA et les opportunités d'affaires dans le bassin de production ; (iii) les conditions préalables à réunir avant la présentation d'un plan d'affaire au financement. Cette évaluation préliminaire sera conduite par les conseillers aquacoles et les opérateurs « partenariat » appuyés par les conseillers des centres de formation. Des vérifications de terrain sont prévues. Les relations seront facilitées avec les services techniques pour la mise en conformité de déclaration d'exploitation pour les aquaculteurs déjà en activité qui seraient encore en situation informelle. Les organisations professionnelles interviendront selon leur plan d'action pour la sensibilisation aux actions collectives et répondre aux besoins d'organisation des promoteurs. Au terme de cette étape, les projets potentiels de projets orientés sur le marché dynamique et sur le marché structuré seront pré identifiés et enregistrés dans les antennes du PDEA. Les informations seront collectées auprès des centres de formation chaque trimestre.
- **Étape 3 : Préparation des projets économiques et des plans d'affaires.** Cette étape sera conduite en parcours différenciés selon les positionnements dans les partenariats commerciaux ou en dehors (Aquastart ou Aquadev). Cette préparation comprend des formations techniques et entrepreneuriales, de l'accompagnement à la préparation d'un plan d'affaires et de la facilitation du partenariat. La mise en relation avec les institutions financières partenaires sera également faite à cette étape. Pour les bénéficiaires qui s'orientent vers le marché hors-partenariat, elle sera coordonnée par les centres de formation/incubation et aboutira à un plan d'affaires détaillé pouvant être soumis au comité technique puis à une institution financière. Pour ceux qui s'orientent vers les partenariats commerciaux ou contractuels, cette étape sera coordonnée par les opérateurs spécialisés en deux séquences : (i) préparation d'un plan d'affaire succinct qui définit les principaux accords de partenariat et des investissements prévus et qui est soumis pour avis au comité technique puis ; (ii) préparation détaillée de plan d'affaires soumis à décision du comité technique et aux institutions financières. La contribution du PDEA peut dépasser la réponse aux seuls besoins des acteurs qui seront accompagnés par le financement d'un plan d'affaire. Il s'agit de contribuer à la transformation de l'aquaculture camerounaise par la sensibilisation à l'aquaculture commerciale et la formation aux itinéraires techniques performants qui peuvent également être introduit dans l'aquaculture familiale plus conventionnelle. Des sessions de formation seront donc ouvertes aux publics sensibilisés et aux bénéficiaires des kits de micro aquaculture.
- **Étape 4 : Revue qualité et approbation des plans d'affaires.** Le Comité technique se réunira suivant une périodicité guidée par le flux des requêtes enregistrées mais qui veillera à regrouper les dossiers pour plus d'efficacité et d'efficience dans l'organisation par paquets d'activités pour des groupes de bénéficiaires dans chaque bassin de production.
- **Étape 5 : Mise en œuvre et financement des plans d'affaires.** Elle consiste (i) au financement des plans d'affaires à travers le PDEA et les institutions financières, (ii) à la

passation des marchés (équipements, infrastructures, prestations de services), (iii) au suivi et à la réception des travaux et des équipements, (iv) au lancement du premier cycle de production, (v) au coaching réalisé sur plusieurs cycles d'investissement et de partenariat. Cet appui à la mise en œuvre sera conduit par les conseillers d'entreprises des centres de formation et les conseillers aquacoles pour les promoteurs sur le marché dynamique et par les opérateurs spécialisés pour ceux du marché structuré avec les conseillers aquacoles. Les organisations professionnelles et l'IPAC associeront les bénéficiaires du PDEA aux activités prévues à leurs plans d'action dans l'animation collective de la filière.

224. L'accompagnement de ce processus doit intégrer une marge de flexibilité dans la mise en œuvre afin de permettre une réorientation éventuelle au cours des étapes 2 et 3 : les diagnostics et les formations peuvent conduire à identifier une opportunité plus attractive ou plus réaliste, par exemple en participant à une initiative collective de partenariat, qui n'avait pas été jugée accessible pendant la sensibilisation.

AP 2. Formation technique et entrepreneuriale

225. Cet axe d'intervention regroupe l'offre de formation organisée par le PDEA en deux ensembles d'activités principales complémentaires (i) formation et conseil entrepreneurial et (ii) formations techniques. Cette offre sera mobilisée pour les différents publics cibles du PDEA selon les besoins identifiés aux différentes étapes de leur accompagnement.

226. Ce processus de formation-incubation concernera environ 9 250 promoteurs de 1 500 initiatives entrepreneuriales dont 80% (1 200) devraient être financées selon les objectifs définis à la sous-composante A1 sur le marché dynamique et le marché structuré ainsi que 1 500 bénéficiaires des kits de micro aquaculture familiale. La formation technique touchera également 4 250 autres producteurs, transformateurs et salariés non éligibles aux appuis Aquastart et Aquadev. Au total environ 15 000 personnes bénéficieront d'au moins une session de formation.

227. Le PDEA privilégiera les formations courtes et opérationnelles, avec des études de cas ciblées sur le projet à construire puis à conduire (sessions de 5 à 15 jours modulables) et de l'alternance dans des entreprises référentes. Cette approche permet également de proposer des formations de proximité (plutôt que de longs séjours en internat) accessibles aux adultes en activité et aux jeunes femmes en charge de famille.

228. *Formation et conseil entrepreneurial.* Les appuis comprendront le conseil aquacole ainsi que des formations ciblées à un accompagnement de l'initiative entrepreneuriale. Tous ces appuis seront adaptés au projet économique et au profil du promoteur. Les centres de formation recrutés par le PDEA utiliseront les curricula de formation révisés dans le cadre des appuis de l'AP 4 ainsi que les canevas qui seront établis pour la présentation des plans d'affaires.

Conseil aquacole

229. Le conseil aquacole assure que les activités de planification et de production aquacole, de commercialisation et de transformation des produits aquacoles se déroulent selon les bonnes pratiques. Cette fonction de conseil relève principalement des compétences du MINEPIA qui l'organise à travers les stations aquacoles et ses services de vulgarisation au niveau déconcentré. Ces services occupent des fonctions clé pour l'accompagnement de l'expansion et la transformation de l'aquaculture camerounaise dans une perspective de durabilité. Le PDEA va contribuer au renforcement des capacités techniques d'intervention des services du MINEPIA.

230. Les actions porteront sur (i) le conseil et l'accompagnement à l'exploitation aquacole ; (ii) l'assistance à la composition de l'aliment équilibré ; (iii) le contrôle de qualité des aliments ; (iv) le contrôle et le suivi vétérinaire des poissons, (v) l'éducation environnementale et les mesures d'adaptation au changement climatique.

231. *Conseil et accompagnement à l'exploitation aquacole.* Le PDEA soutiendra le développement des fonctions de conseil aquacole assurées par les services de proximité du MINEPIA. Un conseiller aquacole

sera posté dans chaque Département administratif couvert par le PDEA, soit un total de 32 conseillers aquacoles à l'échelle de la zone d'intervention du programme. Le PDEA renforcera leur capacité d'intervention par une prime individuelle de rémunération, une dotation en moyen de déplacement (moto) et un budget de fonctionnement pour la durée du programme.

232. Les conseillers aquacoles assureront la diffusion des bonnes pratiques piscicoles auprès des promoteurs d'entreprises soutenues en B1, les communes et plus généralement tous les bénéficiaires du programme. Muni de sa moto, chaque conseiller aquacole visitera régulièrement les bénéficiaires du PDEA pour leur fournir l'accompagnement de proximité sur la maîtrise technico-économique de son activité. Ce service d'accompagnement de proximité complétera les formations et l'accompagnement entrepreneurial auxquels ont accès les bénéficiaires (Sous composante B3). Ils travailleront donc en étroite collaboration avec les autres intervenants du PDEA et notamment les formateurs sur les itinéraires techniques, les conseiller d'entreprises des centres d'incubation et les opérateurs spécialisés sur le partenariat. Ils participeront aux activités de la sous-composante B3 pour une bonne synergie et complémentarité entre leurs interventions. Les conseillers aquacoles participeront aux activités de suivi évaluation du PDEA.

233. Les conseillers aquacoles auront la responsabilité du suivi des bénéficiaires des mini-kits d'aquaculture hors-sol destinés à 1500 familles parmi les groupes vulnérables (cf. sous composante B1).

234. Ils participeront également à la diffusion des bonnes pratiques environnementales et des mesures d'adaptation aux changements climatiques en participants à la sensibilisation des exploitations piscicoles aux techniques de pisciculture intégrée, en complément des formations qui sont prévues (Sous composante B3)

235. *Assistance à la composition de l'aliment équilibré.* La composition des aliments nécessite des connaissances spécialisées en biologie des poissons et sur les besoins nutritionnels des poissons à différents stades de vie (démarrage, pré-grossissement, grossissement et finition) et la possession d'un logiciel de composition des aliments qui est fonctionnel et à jour en termes d'informations récentes sur les ingrédients disponibles ainsi que leur composition et leurs prix sur le marché. Ces connaissances et ce logiciel ne sont pas toujours à la portée des promoteurs des provenderies, même ceux qui possèdent déjà les extrudeuses.

236. Le PDEA se propose d'apporter son appui à la composition des aliments sous la coordination des techniciens aquacoles régionaux. L'appui consistera à i) Estimer la demande réelle et potentielle des aliments pour Tilapia et Clarias dans les 5 régions; ii) Inventorier les unités locales de fabrication d'aliments pour poisson, ou bétail, ou volailles ;iii) Évaluer la volonté et la capacité des unités inventoriées à augmenter ou étendre leur production; iv) Mener une analyse comparative des prix auxquels les unités concernées sont disposées à vendre l'aliment; v) mener une étude bromatologique préalable des matières premières locales afin de déterminer les proportions et compositions énergétiques et protéiques et proposer des formules pour la production d'aliments de qualité acceptable. (vi) former le personnel de la station et de l'antenne en nutrition, alimentation des poissons et en composition des aliments, (vii) faire l'inventaire des ingrédients disponibles et leurs prix sur le marché, (iii) composer (formulation) les aliments de tilapia et de poisson-chat africain, et (iv) publier les formules alimentaires équilibrées et à moindres coûts.

237. Le PDEA formera et dotera les antennes/stations du MINEPIA d'un plateau technique et de l'équipement nécessaires pour composer les aliments. La formation sera donnée dans chaque région par un expert international en nutrition et alimentation des poissons avec une forte expérience en composition d'aliments commerciaux. L'expert sera recruté sur une base compétitive selon les principes et les procédures de passation de marchés du PDEA. Chaque antenne du PDEA sera équipée d'un bureau et d'un ordinateur (desktop complet) sur lequel sera installé un logiciel commercial de composition des aliments, qui sera déjà utilisé lors de la formation. Les conseillers aquacoles sillonneront les marchés de leurs Départements pour collecter les prix d'ingrédients sur une base mensuelle et fourniront cette information au technicien aquacole régional pour l'ajustement des prix dans la base de données du logiciel de composition des aliments et à des fins de publication. Le technicien aquacole régional

composera (formulera) sur une base mensuelle des aliments complets pour les stades de démarrage, pré-grossissement, grossissement et finition pour tilapia, le poisson-chat africain et la carpe commune, soit 12 formules par mois et par région. Les prix des ingrédients et les formules alimentaires équilibrées et à moindres coûts adaptés à chaque région seront publiés sur une base mensuelle, à travers les médias tels que le site internet du PDEA, les groupes WhatsApp, la voix du paysan, etc. Toutes ces informations seront accessibles également via les Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) et la plateforme digitale d'information promue en composante B1.

238. *Contrôle de qualité des aliments.* Les conseillers aquacoles sillonneront les marchés de leurs départements pour collecter les prix des aliments sur une base mensuelle et pour collecter/acheter sur une base semestrielle (saison sèche et saison des pluies) des échantillons d'aliments (30 échantillons) et d'ingrédients (20 échantillons). Ils les achemineront vers un laboratoire d'analyse et de certification aux normes (laboratoire des Universités), pour des analyses bromatologiques (matière sèche, protéine, lipide, énergie, cendre, fibre, etc.). Cette activité sera menée en collaboration avec la Direction des pâturages, de l'alimentation animale et des infrastructures d'élevage du MINEPIA et l'Agence de sécurité sanitaire des aliments.

239. Chaque échantillon aura au moins 500 g. Les prix des aliments et les résultats des analyses de laboratoires sur les aliments et ingrédients seront publiés par le technicien aquacole régional, à travers les médias tels que le site internet du PDEA, les groupes WhatsApp, la voix du paysan, etc., Les informations sur la composition bromatologique des aliments permettront de vérifier si les informations écrites sur les étiquettes des sacs d'aliment disponibles sur les marchés sont justes. Ces analyses contribueront au contrôle de qualité des aliments locaux (surtout) et importés disponibles sur le marché dans les régions couvertes par le programme.

240. *Contrôle et suivi vétérinaire des poissons.* Le contrôle et le suivi vétérinaire des poissons permettront de détecter et diagnostiquer à temps d'éventuelles agents pathogènes ou de maladies de poissons. Une session de formation en prévention des maladies des poissons et collecte d'échantillons de poisson à des fins d'analyse microbiologique sera donnée dans chaque antenne régionale par le personnel des services vétérinaires et d'analyse microbiologique du MINEPIA. Au sortir de cette formation, les conseillers aquacoles seront en mesure de collecter, préserver et acheminer les échantillons de poisson vers le laboratoire à des fins d'analyses microbiologiques et de diagnostic. Les conseillers aquacoles sillonneront les fermes piscicoles pour collecter sur une base semestrielle (saison sèche et saison des pluies) des échantillons de géniteurs (10 échantillons), alevins (10 échantillons) et poissons de table (10 échantillons), provenant des fermes différentes, et les achemineront dans un laboratoire d'analyse aux normes pour des analyses microbiologiques et de diagnostic. Les résultats des analyses de laboratoires sur les poissons seront publiés par le technicien aquacole régional, à travers les médias tels que le site internet du PDEA, les groupes WhatsApp, la voix du paysan, etc., conformément aux approches de communication du PDEA. Ces analyses contribueront au contrôle de qualité des géniteurs, alevins et poissons de table disponibles dans les régions couvertes par le PDEA.

Conseil entrepreneurial

241. *Diagnostic entrepreneurial et spécialisation aquacole.* Les promoteurs approfondiront leur projet entrepreneurial par un diagnostic de leur situation dans leur contexte (diagnostic entrepreneurial de l'exploitation pour ceux qui sont déjà actifs et diagnostic prospectif pour ceux qui veulent s'installer) afin de préciser leur choix de spécialisation, leur stratégie de marché avant de préparer leur plan d'affaires (étapes 1 et 2). La formation comprendra (i) un socle commun à tous de formation sur le diagnostic de situation, la stratégie de marché et les opportunités de partenariat et (ii) des modules spécifiques aux besoins de préparation de plans d'affaires du marché dynamique et du marché structuré ainsi que de la spécialisation choisie.

242. *Gestion et Éducation financière.* Il est prévu d'organiser 380 sessions de formation de durée variable suivant les profils sur les outils de gestion, l'éducation financière et mécanismes de financement des projets aquacoles. Les outils de gestion seront adaptés au type de projet (simplifiés pour les très petites unités du marché dynamique ou plus ambitieux et adaptés aux projets partenariaux) et à son caractère collectif ou individuel. L'éducation financière visera à ce que les bénéficiaires améliorent la

connaissance de la budgétisation, de l'épargne, de la gestion des dettes, des services financiers, des négociations des produits ainsi que des concepts et des risques financiers liés à l'exercice de leur activité aquacole. Ils détiendront ainsi les compétences et la confiance nécessaires pour devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière ; pour faire des choix d'investissement raisonnés, en toute connaissance de cause ; et tirer le meilleur profit de la relation qu'ils vont nouer avec les institutions financières pour financer leur projet.

243. *Conseil en entreprise du marché dynamique.* L'appui-conseil aux promoteurs d'initiatives entrepreneuriales sur le marché dynamique est intégré à ce volet d'activité car il sera réalisé par des conseillers d'entreprises mobilisés par les centres de formation partenaires. Ils accompagneront la préparation des plans d'affaires puis leur mise en œuvre sur plusieurs cycles de production en relation avec les conseillers aquacoles et les institutions financières. Il est prévu d'accompagner environ 450 initiatives sur la durée du PDEA. (Hypothèse de 416 financées) Pour définir les objectifs et modalités d'accompagnement, le PDEA pourra s'appuyer sur l'expériences acquises par le PEA Jeunes et déjà adaptées aux besoins des promoteurs aquacoles dans le PPEA. Le principe du contrat avec indicateurs de performance, déjà adopté dans certains centres de formation, sera privilégié pour la contractualisation des conseillers d'entreprise. Ils bénéficieront de sessions de formation pour s'orienter sur les besoins spécifiques du conseil entrepreneurial aquacole. Les initiatives seront accompagnées sur plusieurs cycles de production. La mise en réseau des promoteurs et les appuis à leur organisation collective renforceront le développement des entreprises.

244. *Accompagnement de la micro aquaculture hors sol.* Les bénéficiaires des kits seront principalement accompagnés par les conseillers aquacoles du MINEPIA pour la maîtrise de l'itinéraire technique, le suivi du compte d'exploitation. Ils bénéficieront aussi prioritairement des activités du volet « nutrition ». Afin de soutenir l'introduction d'une démarche commerciale dans ces activités génératrices de revenus et d'accompagner ceux qui souhaiteraient évoluer vers une démarche entrepreneuriale plus ambitieuse, le PDEA proposera des séquences d'éducation financière et de conseil à ce public.

Formation technique en aquaculture commerciale

245. *Formation sur les itinéraires techniques.* Cet ensemble d'activités regroupe toute l'offre de formation sur les itinéraires techniques des systèmes de production promus par le PDEA. 380 sessions d'une dizaine de jours sont prévues sur la durée du PDEA, à titre de moyenne pour couvrir des besoins différenciés. Cette offre cible principalement les promoteurs du marché dynamique et ceux qui n'ont aucune expérience en aquaculture. Ils se professionnalisent pendant la préparation de leur plan d'affaires. Les promoteurs des partenariats sur le marché structuré intègrent une partie de leurs besoins de formation à leurs plans d'affaires et les actions seront financées dans ce cadre. Ils pourront solliciter les mêmes prestataires que ceux du marché dynamique et/ou organiser avec leur partenaire des formations ciblées sur des besoins liés à la mise en œuvre de l'accord commercial et l'adoption des spécifications techniques pour y répondre.

246. Cette offre sera organisée en modules d'initiation et de spécialisation. Elle vise les promoteurs mais également les travailleurs impliqués dans l'entreprise (salariés, aidants familiaux). Des sessions seront consacrées à la nutrition, l'alimentation des poissons et la composition des aliments en relation avec les activités de la composante B sur ces dimensions essentielles à l'accroissement de la productivité et de la valeur ajoutée en aquaculture. Les écloséries auront bénéficié des appuis à leur mise en place du PDEA (selon les orientations du modèle d'approvisionnement conçu en A1.1) et prévoient à leur plan d'affaire le programme de formation de leurs promoteurs et salariés. Ils le financeront avec leur partenaire privé. Le PDEA dans ses actions pour les petits producteurs les sensibilisera à l'intérêt d'un approvisionnement d'alevins en qualité via des écloséries modernes mais ne développera pas de module sur la micro éclosérie puisque ce n'est pas l'option retenue pour l'augmentation de la productivité.

247. Les formations se dérouleront dans les centres de formation et les stations aquacoles ainsi que sur des sites de production d'entreprises référentes pour les séquences de démonstration. Les promoteurs d'initiative n'ayant aucune expérience pratique préalable dans le système de production qu'ils choisissent pour leur spécialisation aquacole effectueront un temps d'immersion dans une entreprise référente pour appréhender le métier en situation réelle d'activité.

248. Au moins 2 sessions courtes par an (sur 4 ans) et par région seront accessibles à des aquaculteurs du bassin de production qui ont participé aux activités de sensibilisation du PDEA mais ne relèvent pas des appuis du marché dynamique ou structuré. Il peut s'agir de producteurs en aquaculture familiale non spécialisée ou encore de jeunes souhaitant découvrir une spécialisation aquacole en vue d'affiner un choix d'orientation. Ils seront intégrés aux sessions prévues pour les bénéficiaires directs du PDEA mais des sessions spécifiques pourront être proposées par les centres avec une participation aux frais de formation, notamment pour la matière d'œuvre nécessaire à la formation (aliment par exemple ou poisson pour la transformation).

249. *Visites d'échange.* Le PDEA organisera également des visites d'échanges dans chaque région (3 par région) afin de faire découvrir les techniques promues dans le cadre de partenariats d'alliance inclusive afin de mieux répondre aux besoins du marché structuré (calibrage, conditionnement etc.).

250. *Aquaculture intégrée.* 3 sessions sont prévues par région sur les techniques d'agriculture intégrée en appui aux initiatives promues en sous composante B1.

AP 3 facilitation des relations d'affaires avec le secteur privé

Identification des partenariats, préparation des plans d'affaires et accompagnement des partenariats

251. Le PDEA promeut une approche d'appui par la demande et joue un rôle de facilitation afin d'aider les partenaires potentiels à dialoguer, à négocier, à s'engager dans un accord de partenariat, à monter leur plan d'affaires puis à le mettre en œuvre et le suivre. Le projet mobilise des services de prestataires pour conseiller les partenaires dans le montage d'un plan d'affaires réaliste, dimensionné pour les contrats commerciaux, avec le souci d'utiliser de manière optimale les solutions de financement à disposition.

252. Le PDEA contractera des opérateurs spécialisés dans le montage, l'ajustement et l'accompagnement des partenariats commerciaux. Ces opérateurs mobiliseront les compétences nécessaires pour répondre aux besoins différenciés selon les types de partenariats (alliance de franchise et d'exclusivité, partenariats commercial inclusif et partenariat commercial autonome). Les prestataires sont recrutés de manière compétitive sur appel d'offre. Les contrats incluent des objectifs à atteindre sur une durée de 1 an et sont renouvelés en fonction de la performance du prestataire. La rémunération de la prestation sera pour partie liée à l'atteinte de la performance.

253. Étant donné la taille des zones d'intervention, le PDEA mettra l'accent sur la capacité de l'opérateur à organiser les activités à grande échelle en supervisant un ensemble de d'opérations sur le terrain. Ces opérateurs bénéficieront de l'appui d'une assistance technique internationale sur le plan méthodologique pour conduire leur mission.

254. L'opérateur facilite les relations entre les partenaires potentiels en matière de définition des objectifs respectifs, de négociation, d'étude de la faisabilité et des conditions de ce partenariat. Lorsque les parties prenantes décident de s'engager effectivement dans un partenariat, l'opérateur appuie la préparation un protocole d'accord global incluant le contrat commercial, le plan d'affaires et son plan de financement dans lesquels ils prennent en compte les besoins de mise à niveau des infrastructures et des équipements et les questions environnementales. Les promoteurs se forment avec les partenaires OP sur la gouvernance et la gestion collectives pour préciser les modalités de gestion qui en découlent dans les accords et le plan de financement.

255. Un comité technique apporte un avis sur la pertinence du projet au regard du cadre défini par le PDEA. L'opérateur apporte alors un appui complémentaire pour finaliser l'accord et le plan d'affaires et faciliter la relation avec l'institution financière.

256. Les partenaires ayant obtenu un accord de financement mettent en œuvre leurs plans d'affaires, exécutent les investissements, réalisent leurs contrats commerciaux et remplissent leurs obligations vis-à-vis des institutions financières. Les bénéficiaires PDEA renforcent leurs compétences techniques et de gestion. L'opérateur apporte un appui aux deux parties prenantes pendant environ 2 ans de façon dégressive.

Rôle de l'opérateur spécialisé en appui aux partenariats de marché
<p>L'appui de l'opérateur s'applique aux différentes étapes du projet de partenariat :</p> <p>(i) il facilite les relations entre les partenaires potentiels en matière de définition des objectifs respectifs, de négociation, d'étude de la faisabilité et des conditions de ce partenariat.</p> <p>Lorsque les parties prenantes décident de s'engager effectivement dans un partenariat,</p> <p>(ii) il appuie la préparation d'un protocole d'accord global incluant le contrat commercial, le plan d'affaires et son plan de financement.</p> <p>Après l'avis du comité technique apporte un avis sur la pertinence du projet au regard du cadre défini par le PDEA,</p> <p>(iii) il aide à la finalisation de l'accord et du plan d'affaires et facilite la relation avec l'institution financière.</p> <p>Les partenaires ayant obtenu un accord de financement mettent en œuvre leurs plans d'affaires, exécutent les investissements, réalisent leurs contrats commerciaux et remplissent leurs obligations vis-à-vis des institutions financières.</p> <p>(iv) L'opérateur poursuit son appui aux deux parties prenantes pendant environ 2 ans de façon dégressive.</p>

Revue et validation des plans d'affaire

257. *Comité technique* Le financement des plans d'affaires est soumis à l'examen et à l'approbation d'un comité de technique constitué à cet effet. Le même comité, qui peut être organisé en sous commissions, examinera aussi bien les projets du marché dynamique que du marché structuré. Ce comité vérifie que le plan d'affaires soumis correspond aux cibles et priorités du PDEA et qu'il est en conformité avec (i) les règles et procédures définies par le PDEA et (ii) le droit camerounais (de déclaration d'activité et d'un point de vue environnemental et social).

258. Le comité de validation formé est composé : (i) du spécialiste Entrepreneuriat du PDEA; (ii) de deux cadres des divisions techniques du MINEPIA; (iii) de deux représentants des faitières des organisations professionnelles ; (iv) d'un représentant de la chambre de commerce et (v) d'un représentant des Institutions financières partenaires. On veillera à ce qu'il y ait au moins deux femmes dans le Comité. Ce comité national se constituera en comités régionaux pour examiner les projets Aquastart et Aquadev.

259. Le secrétariat du comité sera assuré par l'antenne régionale du PDEA. L'Assistant technique international assistera en tant qu'observateur aux séances de la première année de fonctionnement du comité dans le cadre de son appui à la coordination du programme dans la mise au point des méthodologies et procédures techniques. Il contribuera ainsi à la préparation d'un règlement intérieur du comité.

260. Il est prévu 3 sessions du comité par région et par an en vitesse de croisière (une seule session en période de démarrage des activités), ce qui permettra de répondre rapidement aux demandes d'avis techniques. Les délais nécessaires au montage d'un dossier sont variables suivant leur complexité et dépendent pour partie du temps nécessaire à établir les accords de partenariat. On peut estimer à 3 à 6 mois ce temps de préparation.

261. Les plans d'affaires sont ensuite présentés aux institutions financières pour instruction et financement. La collaboration ex ante sur la préparation des plans d'affaires devrait limiter le risque de refus de financement.

262. Compte tenu de l'importance de l'accompagnement préparatoire au financement, il est envisagé un taux d'accord de financement de 82% des plans d'affaires soumis pour un financement Aquastart ou Aquadev (1200 financés sur 1500 présentés).

AP 4. Renforcement des capacités des prestataires de formation, conseil en aquaculture commerciale

263. *Assistance technique internationale.* Une assistance technique internationale (ATI) apportera son expertise à l'Unité d'Exécution du Programme et à ses antennes en appui à l'ensemble des activités de la composante B sur le plan méthodologique et de suivi technique des interventions. Cette ATI conseillera l'UEP en veillant à l'efficacité et l'efficience des procédures et la qualité des prestations et du reporting afin de garantir au projet un haut niveau de réalisation. Elle est prévue sous forme d'assistance technique perlée sur la base de 5 missions d'appui d'une durée de 12 jours chacune sur la durée du projet. Elle est ciblée au démarrage du projet sur les appuis à la finalisation de « la méthodologie d'intervention de la sous-composante A partenariats du marché structuré » et sur « l'organisation des appuis en formation entrepreneuriale et technique. Les besoins seront précisés avec l'UEP. Cette assistance technique contribuera à la production de guidelines, curricula de formation et supports divers qui viendront enrichir ce manuel d'exécution technique qui pourra être valorisé par les services de formation du MINEPIA pour développer une offre de formation professionnelle spécialisée en aquaculture commerciale.

264. *Profil de l'ATI.* Le prestataire relèvera d'une organisation internationale spécialisée sur les questions de développement, avec une expertise dans le domaine du développement rural et particulièrement, d'une expertise technique démontrée dans les domaines suivants : (i) Entrepreneuriat rural, renforcement des capacités et montage de projet , (ii) Accès au financement et intermédiation financière, notamment la préparation de demande de crédit à des institutions financières, (iii) Analyse financière et mesure de la rentabilité de projet d'investissement, (iv) Fonctionnement des filières et marchés agricoles émergents avec si possible une spécialisation aquacole.

265. *Appuis Centres de formation/incubateurs.* Le PDEA priorisera l'offre de formation et d'appui conseil existante qu'il contribuera à renforcer pour proposer aux aquaculteurs des services de qualité, réactifs à leurs besoins. L'offre de formation professionnelle et d'incubation entrepreneuriale dans le secteur agropastoral s'est fortement renforcée ces dernières années à travers des projets ciblant les jeunes entrepreneurs (le PEA Jeunes) ou la structuration de la formation de exploitants agricoles (AFOP). Dans chaque région, des centres de formation publics et privés ont développé des fonctions d'incubation par une collaboration avec des entreprises référentes pour la formation pratique, l'internalisation du conseil entrepreneurial aux côtés du conseil sur les itinéraires techniques. L'offre de formation courte et ciblée sur l'insertion professionnelle s'est également développée. Les organisations professionnelles et la chambre d'agriculture ont également contribué à la diversification de cette offre de service. Dans chaque région, au moins un centre a pu bénéficier de réhabilitation/ extension de ces lieux d'accueil et développe un projet d'établissement.³⁶ Cette diversification et amélioration de l'offre concerneront également les besoins de formation des aquaculteurs avec les actions prévues au Projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de la pisciculture (PD-CVEP) du MINEPA avec l'appui de la BAD. D'ores et déjà, le potentiel des centres agropastoraux rénovés peut être sollicité pour les formations/incubation du PDEA par le développement de leur collaboration avec des entreprises référentes du secteur aquacole et la formation des formateurs et conseillers d'entreprise sur l'approche du PDEA.

266. Le PDEA avec l'assistance technique perlée finalisera l'état des lieux de l'offre de formation dans chacune des régions qui conduira à un appel d'offre sur liste restreinte permettant de sélectionner un dispositif de formation/incubation par région porté par un centre de formation professionnelle. Ce dispositif comprendra un centre de formation ayant une expérience de formation /incubation dans le secteur agropastoral, des formateurs expérimentés dans la formation professionnelle de courte durée orientée sur l'entrepreneuriat et un réseau de conseillers/coach d'entreprise en milieu rural. Les structures candidates devront également justifier de capacités de gestion et de conduite de partenariat sur un bassin de production. Chaque centre sélectionné sera contractualisé pour des prestations de services et bénéficiera d'un plan de renforcement des capacités qui comprendra (i) formation de

³⁶ Le Projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de la pisciculture (PD-CVEP) du MINEPA avec l'appui de la BAD va y remédier à court terme (le projet est en cours de démarrage) avec le renforcement des capacités des structures de formation rattachées au MINEPIA aussi bien sur les infrastructures de formation que pour l'amélioration des curricula et l'introduction des fonctions d'incubation. Les appuis directs à l'installation concerneront prioritairement les jeunes diplômés de ces centres mais les équipements pourront être valorisés dans d'autres dispositifs de formation incubation, comme celles du PDEA

formateurs et des conseillers d'entreprises, (ii) appui à l'identification d'entreprises référentes dans le secteur aquacole pour les besoins de formation PDEA et (iii) appui en matériel et petit équipement pour la formation. Les équipes des 5 centres participeront à des actions collectives de révision des curricula de formation déjà expérimentés au PPEA et aux ajustements de l'approche GERME pour la formation entrepreneuriale. Cet appui sera mis en place pendant les trois premières années d'exécution du PDEA.

267. *Formations sur les risques des activités aquacoles.* Cet appui vise à renforcer la cohérence de l'accompagnement des entrepreneurs aquacoles qui sont en relation avec des institutions financières, des vulgarisateurs/conseillers sur le plan des techniques aquacoles et des conseillers d'entreprise. Il est important qu'ils aient une vision partagée des potentialités et risques à prendre en compte dans la gestion des entreprises aquacoles. Le PDEA organisera par région 2 sessions de formation/partage d'expériences entre ces acteurs. La capitalisation de ces échanges contribuera également à affiner les outils d'accompagnement et les procédures de traitement des dossiers entre les parties prenantes du financement des projets.

268. *Renforcement des capacités des conseillers aquacoles, formateurs et représentants des OP.* Le PDEA proposera des formations/ateliers de partage d'expérience sur l'évolution du métier du conseil en aquaculture afin de renforcer la finalité entrepreneuriale dans le conseil assuré par les organisations professionnelles et les services techniques déconcentrés. Il est prévu 3 sessions par région sur la durée du projet.

Composante C. Dialogue politique et coordination

Sous-composante C1. Revues sectorielles inclusives et dialogue politique

Produit attendu : Les orientations stratégiques actualisées du sous-secteur et le dialogue politique facilitent la promotion durable de l'aquaculture commerciale et inclusive

269. Dans cette sous-composante, l'action du PDEA comprend : (i) un appui au cadre stratégique et au dialogue inclusif ; et (ii) l'appui aux concertations inclusives et actions citoyennes.

Axe 1. Appui au cadre sous-sectoriel stratégique et dialogue inclusif

270. Sous le leadership du MINEPIA, le PDEA contribuera à l'actualisation du plan de développement de l'aquaculture ainsi qu'à la revue du cadre règlement du sous-secteur et surtout à large diffusion des textes de loi auprès des acteurs de la filière pour combler le gap d'information relevé sur le terrain pendant la mission de formulation. Les initiatives réglementaires à soutenir durant le cycle du programme concerneront les normes pour les écloséries et l'exploitation des étangs aquacoles, l'exploitation des plans d'eau naturels pour l'aquaculture, etc. Le programme financera également la revue annuelle du cadre institutionnel et de la stratégie sous-sectorielle de même que le bilan annuel du comité interministériel des investisseurs impliquant l'action du PDEA.

Axe 2. Concertations inclusives et actions citoyennes

271. La finalité visée est de construire un sous-secteur aquacole à l'écoute des acteurs à la base avec une approche qui donne l'espace et le temps aux échanges dynamiques et participatifs. Les principales activités planifiées concernent : (i) l'appui aux concertations régionales multi acteurs sur l'aquaculture ; (ii) l'appui aux plateformes de promotion de l'aquaculture dans les régions et au niveau national ; (iii) l'éducation citoyenne au profit des acteurs ; (iv) la mise en place d'un mécanisme de retour d'information sur des situations de plainte ; (v) des actions de veille citoyenne ; et (vi) une autoévaluation par les organisations de producteurs de leur participation à la mise en œuvre du PDEA.

272. Au démarrage du programme, la revue du manuel d'exécution technique avec les principaux acteurs permettra de préciser et développer du contenu sur ces interventions.

COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET SUIVI-EVALUATION

A. Ancrage institutionnel et coordination

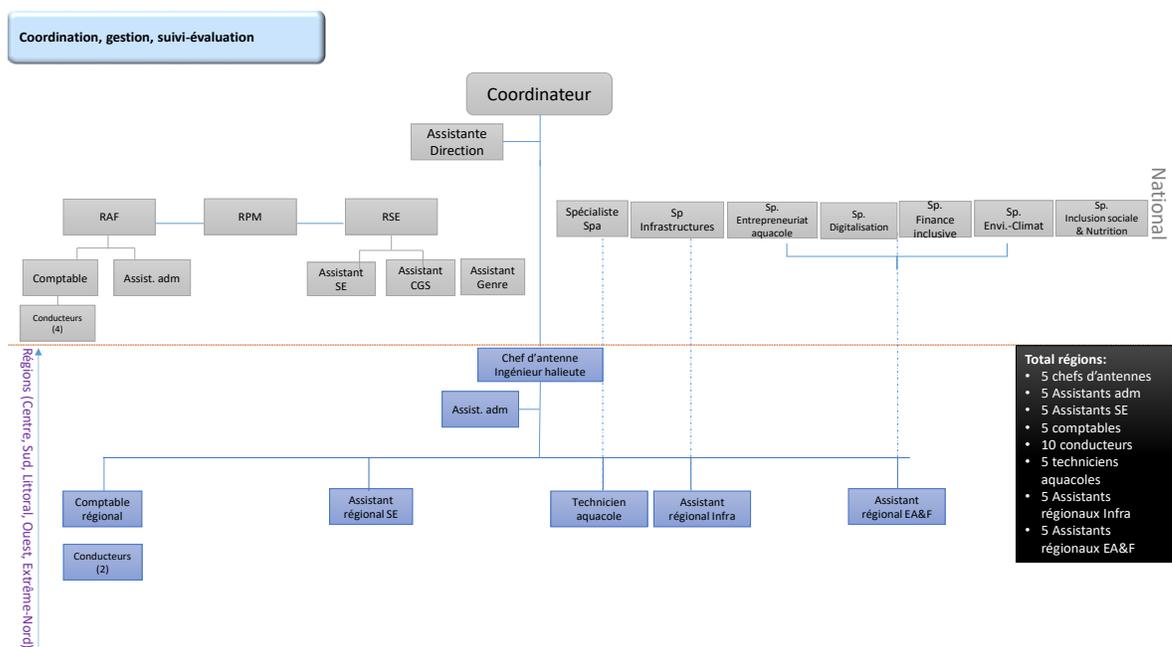
273. Le MINEPIA assurera la tutelle du PDEA, avec un ancrage à la Direction des Pêches, de l’Aquaculture et des Industries Halieutiques, et en présidera le Comité de pilotage dont la composition, l’organisation et le fonctionnement feront l’objet d’une décision qui sera prise avant le démarrage du programme. On veillera à ce que soient représentés les organisations professionnelles y compris celles des femmes et des jeunes, l’interprofession aquacole, les ministères sectoriels associés, le Comité interministériel, etc.

274. Une Unité de coordination du programme sera établie à Yaoundé pour assurer les fonctions de planification et d’exécution technique, administrative et fiduciaire. L’Unité de coordination sera relayée dans chacune des 5 régions par une antenne domiciliée à la station aquacole de la région (ou autre structure du MINEPIA pour les régions qui ne disposent pas de station aquacole). Le Coordonnateur du programme dirigera une équipe comprenant :

- Au niveau national (i) 6 spécialistes dans les fonctions techniques : systèmes de production aquacole ; entrepreneuriat aquacole et digitalisation entrepreneuriale ; infrastructures ; services financiers - environnement – climat et nutrition ; (ii) une équipe administrative, financière et transversale avec : un RAF, un RSE, un RPM, un assistant de direction, un comptable, un assistant administratif, un assistant en suivi-évaluation, un assistant en genre, le responsable environnement et climat, le responsable ciblage et inclusion sociale,, communication et gestion des savoirs et 4 chauffeurs.
- Au niveau de chacune des 5 régions : un chef d’antenne qui supervise un technicien aquacole, un assistant en infrastructures, un assistant en entrepreneuriat et financement, un comptable, un assistant en suivi-évaluation, un assistant administratif, deux chauffeurs. Ce dispositif sera appuyé par des conseillers aquacoles en service dans les départements d’intervention.

275. La mise en œuvre sera renforcée par la mobilisation d’expertises internationales résidentes et ponctuelles répondant à des besoins d’assistance technique ciblée suivant les objectifs déjà définis dans les composantes et qui seront complétées au cas par cas.

Figure 4 : Organigramme du PDEA



Principes et approche de mise en œuvre

276. La théorie du changement du programme (section E) repose sur le développement d'une filière aquacole productive et résiliente qui conjugue sécurité alimentaire et nutritionnelle, valeur ajoutée et création de richesse. Tout en valorisant les acquis de la phase-pilote dont il assurera la mise à l'échelle, le PDEA mettra en œuvre une approche différenciée selon les contextes, les opportunités et les spécificités de chaque région. Suivant cette approche différenciée, le PDEA va :

- (iv) Promouvoir des partenariats productifs inclusifs et commerciaux tenant compte des opportunités³⁷. Le MINEPIA mettra en place les facilités nécessaires et limitera son rôle dans le suivi du système de régulations et de la conformité aux normes et de la législation.
- (v) Soutenir les systèmes de production (étangs, cages flottantes) selon les particularités d'exploitation qu'offrent les plans d'eau existants (tableau 2) en limitant les effets sur l'environnement. La promotion des bacs hors-sol tiendra compte prioritairement de l'accessibilité à l'eau de surface et évitera la mobilisation de l'eau souterraine en particulier dans les zones où la nappe phréatique est profonde comme à l'Extrême-nord.
- (vi) Accompagner les exploitations de retenues d'eau initiées par des privés sous réserve de l'engagement en faveur de l'intégration des petits aquaculteurs organisés.
- (vii) Collaborer avec l'expertise en conseil et accompagnement technique ayant un ancrage de proximité.

277. Par ailleurs, la mise en œuvre du PDEA prendra en compte les principes suivants :

- La spécialisation et la professionnalisation de l'activité aquacole reposant sur : (i) la formation (y compris l'incubation entrepreneuriale et éducation environnementale et climatique) et le renforcement des capacités ; (ii) l'organisation et l'accompagnement des fermes ou exploitations aquacoles pour la maîtrise technique et managériale ; (iii) la disponibilité et l'accessibilité de l'offre de service financier et non financier, de conseil, etc. ;
- L'approche inclusive dans la promotion de l'aquaculture commerciale pour faciliter l'insertion économique durable des petits aquaculteurs
- Le renforcement des fonctions régaliennes d'appui à la production respectueuse de l'environnement et du suivi-évaluation des données du secteur aquacole, des structures d'appui et d'encadrement en particulier au niveau déconcentré ainsi que l'exercice effectif de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités territoriales, les communes et la collaboration avec les conseils régionaux;
- L'approche de ciblage associant les réseaux socioprofessionnels organisés/structurés avec une priorité aux organisations féminines et jeunes ;

278. La synergie et la complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers intervenant dans l'aquaculture.

279. La stratégie d'intervention du PDEA est fondée sur la maturation, la consolidation et à l'appropriation des acquis. La mise en œuvre du programme sera structurée selon les phases suivantes : (i) une phase de pré-démarrage au cours de laquelle seront mobilisées et dépensées les ressources du FIPS pour les activités énumérées en annexe 12. Cette phase court jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de financement ; (ii) une phase préparatoire avec mobilisation de l'assistance technique diversifiée prévue en vue de la configuration des systèmes de production aquacole et de la mise en

³⁷ Les opportunités décelées concernent le modèle d'affermage dans la région de l'Ouest, le modèle de franchise et d'exclusivité en voie d'installation autour de la Dibamba dans la région du Littoral, le modèle d'aquaculture intégrée dans les régions du Sud et de l'Extrême Nord ou encore des modèles de co-investissement envisagés par certaines communes.

place des aquaparc (ans 1 à 3); (iii) une phase promotion des entreprises aquacoles (ans 4 à 6); (iv) une phase de consolidation et de renforcement de la viabilité (ans 7 et 8). Il n'existe pas de cloisonnement étanche entre les phases de mise en œuvre. La phase 2 se chevauche avec la première, car les activités de promotion et de création des entreprises seront mises en œuvre de façon continue en fonction des conditions favorables qui se présenteront dans les régions. Tout au long de son cycle, le projet mettra en œuvre un plan de désengagement et de transfert qui assurera l'ancrage dans les dispositifs pérennes.

B. Gestion financière

1. Gestion financière et dispositions de décaissement

1.1. Gouvernance

Un risque inhérent à l'environnement du pays jugé « élevé »

280. Le niveau du risque fiduciaire du Cameroun est globalement jugé élevé en raison de la persistance de plusieurs insuffisances en matière de discipline budgétaire, d'allocation stratégique des ressources de l'Etat, et d'efficacité des services fournis. Cette dernière est amoindrie par le manque de discipline budgétaire et par les insuffisances de l'allocation stratégique des ressources. Toutefois, il y a lieu de noter des progrès importants et une volonté politique constante se traduisant par des réformes engagées permettant d'atténuer ce niveau de risque. En 2021, l'indice de perception de la corruption du Cameroun publié par Transparency International est de 27/100 (risque élevé), ce qui place le pays à la 144ème position sur 180 pays. La performance du Cameroun dans ce domaine s'améliore de 2 points d'indice par rapport à l'année 2020. Le score de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA38) 2020, attribué par la Banque mondiale, est de 3,3 (pas de changement par rapport à l'année précédente), ce qui est égal à la moyenne globale de l'Afrique subsaharienne. La gestion économique est jugée performante, en particulier dans les domaines des politiques monétaires, budgétaires et de gestion de la dette. Le Cameroun se situe au même niveau que la moyenne régionale en matière de politiques d'inclusion sociale et de promotion de l'équité. Depuis 2010, le secteur de la gestion et des institutions du secteur public reste le cluster le plus faible selon le rapport CPIA. La faible note de 2,5 pour la transparence, la responsabilité et la corruption du pays dans le secteur public indique un risque important en termes de corruption. Par rapport à l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, le pays occupe en 2020 la 37ème position sur 54, avec un score de 43,5 en baisse de 0,6 point par rapport à l'année 2019.

281. Selon la même sources (CPIA), la gestion du secteur public et les institutions est restée l'aspect le moins performant depuis 2010 avec un score CPIA de 3,0 depuis 2016. Depuis 2016, il y a eu peu d'amélioration dans la gestion des finances publiques du pays avec des problèmes constants sur la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes, la qualité de l'administration publique, la transparence, la responsabilité et la corruption dans le secteur public. Cependant, malgré les faiblesses identifiées par le CPIA, la gestion des finances publiques du pays est toujours supérieure à la moyenne en Afrique subsaharienne.

282. Compte tenu du niveau de risque évalué, les mesures d'atténuation suivantes sont proposées : i) création d'une Unité d'exécution du programme PDEA (UEP) placée sous la tutelle du MINEPIA et dotée d'une autonomie de gestion administrative et financière, ii) recrutement de personnel suffisamment qualifié et expérimenté en gestion financière des projets de développement en général et selon les procédures fiduciaires du FIDA en particulier, iii) renforcement des capacités et appuis rapprochés au personnel administratif et financier du programme durant les deux premières années du programme, iv) recrutement d'un auditeur interne indépendant et compétent et dont le mandat couvrira l'ensemble des activités du programme.

1.2. Appréciation des risques de gestion financière du PDEA au stade de sa conception

Un risque de contrôle jugé « substantiel »

³⁸ Country Policy and Institutional Assessment

283. L'évaluation du risque de contrôle sur la base de l'expérience des projets PPEA, PEA-Jeunes et PADFA II conduit à un risque lié à un dysfonctionnement du contrôle interne jugé « substantiel » avant la prise en compte des mesures d'atténuation. De l'analyse du rapport d'achèvement du PPEA, on peut, noter entre autres : i) non-respect du principe de séparation des tâches au niveau du Service administratif et financier, ii) non-soumission des rapports financiers intérimaires au FIDA, iii) difficultés dans la mobilisation des fonds de contrepartie nationale, iv) existence d'un écart entre la liste des immobilisations et la comptabilité, v) erreurs dans l'utilisation des taux de conversion des dépenses en USD entraînant une sous-évaluation de la valeur en USD de la DRF, vi) Absence de mention des dates de départ, de passage et d'arrivée sur les ordres de mission ne permettant pas d'avoir les périodes effectives des missions, (vii) absence de document formalisant la réception des alevins aux bénéficiaires, (viii) erreur dans le rapprochement du compte désigné.

284. Lors de la dernière mission de supervision du FIDA en novembre 2021, la qualité de la gestion administrative, financière et comptable du PEA-Jeunes a été jugée satisfaisante. Le risque fiduciaire global a été jugé modéré, ce qui représente une amélioration par rapport à la mission précédente qui avait évalué ce risque comme élevé. Les principaux sujets de préoccupation relevés étaient : i) des dépenses élevées réclamées au titre des frais de fonctionnement, ce qui a nécessité une réaffectation des fonds, ii) une utilisation limitée du plan comptable, selon les normes OHADA.

285. D'après les conclusions de la première mission de supervision du PDFA II menée en novembre 2021, le risque inhérent global de gestion financière est modéré. Les principaux sujets de préoccupation sont : i) des lacunes dans l'organisation de l'équipe de gestion financière et la séparation des tâches, ii) le retard dans la soumission du projet PTBA, iii) le retard dans la soumission des demandes de retrait fonds (WA).

286. Les mesures suivantes sont proposées pour atténuer les risques de contrôle ci-dessus évoqués : i) mise en place d'un manuel de procédures de gestion ainsi qu'une description claire et précise de l'ensemble des postes du PDEA tout en insistant sur la nécessité d'une ségrégation appropriée des tâches incompatibles, ii) l'organisation des missions d'appui du FIDA à la mise en œuvre du programme pendant les deux premières années, iii) le recrutement d'un auditeur interne dès le démarrage du Programme, et iv) l'acquisition d'un logiciel de gestion financière (Tomweb) assortie d'un accompagnement du fournisseur jusqu'à la productions des premiers états financiers du programme.

287. Globalement, le risque de gestion financière du programme au stade de sa conception apparaît comme « substantiel ». La mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées devrait ramener ce risque à un niveau « Moyen ».

Résumé	Brève description des problèmes	Risque inhérent (actuel) E/S/M/F	Mesures d'atténuation proposées	Risque résiduel (futur) E/S/M/F
Risques pays				
1. Indice de Transparency International	Indice de perception de la corruption de Transparency International au titre de l'année 2021 classe le Cameroun à la 144 ^e position sur 180 pays avec un score de 27/100.	E	Créer une Unité d'exécution du Programme (UEP) placée sous la tutelle du MINEPIA et dotée d'une autonomie de gestion administrative et financière	S
Risques de non-contrôle				
1. Organisation et personnel	<ul style="list-style-type: none"> Manque de personnel qualifié en gestion financière, en particulier lorsque le RAF ou le comptable n'a pas d'expérience dans d'autres projets du FIDA. 	E	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer des termes de référence du personnel du programme pour s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. Former périodiquement le personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. Elaborer un manuel des procédures de gestion précisant notamment les attributions du personnel. 	S
2. Budgétisation	<ul style="list-style-type: none"> Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. Présentation de PTBA peu réaliste. Exécution de dépenses non autorisées. 	M	<ul style="list-style-type: none"> PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 décembre N Mener un processus budgétaire plus participatif et basé sur les capacités réelles du programme. Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat. 	F
3. Flux de fonds et modalités de décaissement	<ul style="list-style-type: none"> Trésorerie insuffisante pour les besoins du programme. Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. Non prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature. 	S	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné, à actualiser régulièrement. Former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le programme. Décaisser les fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire. Mettre en place un guide de justification des avances. Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du bénéficiaire, du représentant du PDEA et du représentant de l'institution financière 	M
4. Contrôles internes	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion. Cumul de tâches incompatibles Faibles capacités des partenaires d'exécution. Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne 	S	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du programme. Respecter les règles de séparation des tâches incomptables. Evaluer les dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation. Permettre à l'auditeur interne d'étendre son contrôle à l'ensemble des activités du programme. 	M
5. Information comptable et financière	<ul style="list-style-type: none"> Retard dans la mise en place du système de comptabilité. Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable. Plan comptable non adapté au contexte du programme. 	M	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'acquisition du logiciel de gestion financière le plus rapidement possible et former les utilisateurs à son utilisation. Prévoir dans le contrat d'acquisition du logiciel, une assistance comptable sur une période d'une année. Présenter le plan comptable conformément au SYSCOHADA révisé mais adapté aux spécificités du PDEA. 	F
6. Audit externe	<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. Retard dans la soumission des rapports d'audit externe. 	S	<ul style="list-style-type: none"> Soumettre les termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA. Procéder au recrutement de l'auditeur interne le plus rapidement possible. 	M

Dispositions relatives à la gestion financière du PDEA

2.1. Organisation et dotation en personnel

288. Le Service administratif et financier du programme sera composé de : (i) un responsable administratif et financier (RAF) ; (ii) un comptable, (iii) un assistant administratif et financier, (iv) un comptable régional au niveau de chacune des cinq antennes régionales. Les attributions de l'ensemble du personnel du programme seront détaillées le manuel des procédures administratives, comptables et financières.

289. Le personnel en charge des finances et de la comptabilité du PDEA sera suffisamment qualifié et expérimenté. C'est pourquoi, la sélection du personnel se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le FIDA. Le personnel sera engagé sur la base de contrats annuels renouvelables. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du FIDA. Le personnel du PDEA sera soumis à des évaluations annuelles de performance. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur au Cameroun.

290. Un plan annuel de formation du personnel du PDEA sera soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à l'avis de non-objection du FIDA au même moment que le PTBA. Au cours des sessions de formation qui seront initiées dans ce cadre, le personnel sera sensibilisé à la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

2.2. Budgétisation

291. Le service administratif et financier (SAF) de de l'UEP conduira l'exercice de préparation du plan de travail et budget annuel et du plan de passation des marchés. Il sera responsable de la présentation d'un budget annuel qui décline les dépenses par mois. Le budget sera détaillé par composantes, catégories, sources de financement et par zones d'intervention du PDEA.

292. Le Responsable administratif et financier (RAF) contrôlera la disponibilité budgétaire pour financer les plans de travail annuels. Il³⁹ préparera un plan de trésorerie en conséquence. Il entreprendra le suivi budgétaire, à travers le suivi de l'exécution des marchés et des contrats, la comparaison des activités et coûts par activités prévues au PTBA et réalisées.

293. Le budget préparé par l'UEP devra être soumis à l'approbation du Comité de pilotage puis à la non-objection du FIDA avant le début de l'année à laquelle ce budget se rapporte. Il devra être saisi dans le logiciel comptable par le SAF pour permettre le suivi de son exécution.

294. La planification, l'élaboration, l'approbation ainsi que la révision des budgets du PDEA seront définies dans son manuel de procédures qui donne une description détaillée et complète.

2.3. Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements

295. *Compte désigné.* Pour faciliter les décaissements du prêt/don FIDA, le MINEPAT ouvrira au nom du programme un compte désigné (CD) en francs CFA dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Ce compte sera sous la responsabilité de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) et fonctionnera selon le principe de la signature conjointe.

296. Le compte désigné sera alimenté selon le mécanisme des fonds renouvelables. Le montant autorisé est un montant suffisant pour couvrir les 6 premiers mois des dépenses autorisées au titre du financement figurant dans le premier PTBA. Il est estimé à 50% du budget des 18 premiers mois. D'autres avances seront effectuées sur la base du PTBA ou des prévisions de dépenses, à condition qu'au moins 75% de l'avance immédiatement précédente et 100% de toutes les avances antérieures aient été pleinement justifiées.

³⁹ L'emploi du masculin "Il" est neutre et ne présage d'aucune discrimination liée au genre

297. Outre l'alimentation du compte d'opérations, le compte désigné servira au paiement des règlements des contrats n'atteignant pas le seuil de paiement direct.

298. *Compte d'opérations.* Le MINEPAT ouvrira au nom du programme un compte d'opérations en FCFA dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Ce compte sera sous la responsabilité de l'UEP et fonctionnera selon le principe de la signature conjointe du Coordonnateur et du RAF.

299. Le compte d'opération sera utilisé pour le règlement des dépenses de fonctionnement.

300. *Sous-comptes d'opérations.* Un sous-compte d'opérations sera ouvert au niveau de chaque antenne régionale dans une banque commerciale acceptable par le FIDA. Ce compte sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Chef d'antenne et le comptable régional

301. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné, le compte d'opérations et les sous-comptes d'opérations seront transmis au FIDA dès le démarrage du programme.

302. Le schéma de flux des fonds du PDEA est joint en annexe.

303. *Caisses de l'UEP et des Antennes.* Une caisse menues dépenses sera ouverte au niveau de l'UEP et au niveau de chacune des cinq antennes régionales. Elles seront alimentées par des avances de fonds pour prendre en charge les petites dépenses de fonctionnement et les frais de mission de terrain. Les modalités de gestion de ces caisses (montant plafond, plafond de dépenses, contrôles) seront déterminées dans le manuel des procédures de gestion administrative, financière et comptable du Programme.

Flux des fonds vers les partenaires d'exécution.

304. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDEA, les partenaires d'exécution doivent avoir une capacité de gestion fiduciaire permettant une gestion sécurisée des fonds du FIDA. C'est pourquoi, avant la signature de chaque convention de partenariat, le RAF devra évaluer les capacités et les dispositifs comptables et financiers du partenaire d'exécution, l'application des procédures/processus existants et les capacités de reddition de compte. Ainsi, les mises à dispositions de fonds devront être définies et adaptées selon la nature, l'organisation et les capacités du partenaire d'exécution. Les décaissements doivent être liés à un plan de dépenses adossé à un plan de travail et des livrables à fournir. Pour les avances de fonds aux partenaires d'exécution, le mécanisme de fonds de roulement, renouvelé suivant les justifications effectuées, permettra de limiter le risque lié à la gestion de la liquidité et les délais de justification. Le RAF préparera et mettra à la disposition des partenaires d'exécution, un guide harmonisé de justification des dépenses des activités.

Fonds de contrepartie du Gouvernement

305. Le Gouvernement de la République du Cameroun contribuera au financement du coût du PDEA à travers l'exonération de taxes, impôts et droits de douane grevant les acquisitions de biens et services acquis dans le cadre du programme. Il n'est pas prévu de contribution directe de l'Etat en numéraire. C'est pourquoi, il est nécessaire que le Gouvernement à travers le MINEPIA délivre un titre d'exonération pour la durée du programme. Les exonérations concerneront également les équipements aquacoles importés par les partenaires et bénéficiaires du PDEA en vertu des dispositions favorables prises par le Gouvernement en faveur du développement de l'aquaculture. Les autres contributions de l'Etat (parcelles, locaux, matériels) doivent également être évaluées et comptabilisées au titre des fonds de contrepartie en nature.

Contribution des bénéficiaires

306. Les bénéficiaires du PDEA contribuent également au financement du coût du programme sous la forme d'apport en numéraire ou en nature. Les contributions en numéraire seront déposées dans les comptes ouverts auprès des institutions financières partenaires conformément aux procédures de financement des plans d'affaires. Les contributions en nature seront évaluées par une commission composée du bénéficiaire, du représentant du PDEA et du représentant des institutions financières des partenaires. Les décisions de cette commission doivent être formalisées dans un procès-verbal qui

servira de support de comptabilisation de la contribution en nature des bénéficiaires. Cette procédure sera décrite en détail dans le manuel des procédures de gestion administrative, financière et comptable.

Financement des activités de démarrage

307. Dès l'entrée en vigueur du PDEA, une avance au démarrage d'un montant ne dépassant pas 533,405 millions FCFA (1,18 million USD) sera mis à disposition pour couvrir les dépenses relatives aux activités nécessaires au démarrage du PDEA. Ces activités comprennent : (i) études de base et de faisabilité ; (ii) études liées aux domaines thématiques transversaux ; (iii) recrutement du personnel de l'UEP ; (iv) préparation du premier PTBA ; (v) plan de passation des marchés ; (vi) manuel de mise en œuvre du programme ; (vii) mise en place des systèmes fiduciaires et de M&E ; et (viii) acquisition des biens et services nécessaires au démarrage du Programme.

308. L'évaluation du coût de ces activités est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 27 Coût des activités de démarrage du PDEA

Activités	Montant (FCFA)
1. Études de base et de faisabilité	140 000 000
2. Études transversales et techniques	65 000 000
3. Recrutement du personnel de gestion	31 000 000
4. <i>Elaboration du PTBA 2023</i>	20 000 000
5. <i>Élaboration et validation du Plan de passation des marchés</i>	-
6. <i>Élaboration du Manuel de mise en œuvre du programme</i>	5 000 000
7. <i>Mise en place des systèmes fiduciaires et de suivi-évaluation</i>	55 000 000
8. <i>Acquisition des biens et services nécessaires au prédémarrage du programme</i>	217 405 000
Total	533 405 000

309. L'entrée en vigueur du programme correspondra à la signature de l'accord de financement. Le premier décaissement (allocation initiale) sera déclenché par la création de l'UEP, le recrutement du personnel clé, l'ouverture du compte désigné dans une banque agréée, la validation du premier PTBA, du PPM, et du manuel des procédures administratives, financières et de passation des marchés.

2.4. Contrôle interne

310. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière. Le Coordonnateur du PDEA sera responsable du contrôle interne et la mise en place et l'instauration d'un environnement de contrôle interne adéquat. La supervision du dispositif de contrôle interne du programme est assurée par le RAF. La vérification de l'adéquation, de la qualité et du fonctionnement du contrôle interne se fera pendant les missions d'audit interne, de supervision ainsi que lors des missions d'audit externe annuelle.

311. L'ensemble du personnel du programme devra être concerné par le contrôle interne. Le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière définira les rôles des acteurs, les outils de mise en œuvre ainsi que leur périodicité.

312. **Audit interne.** Le rôle de l'audit interne sera de veiller à la bonne application des procédures mises en place tant du point de vue administratif, financier que comptable. La principale mission de l'auditeur interne sera de veiller au suivi et à l'application des différents manuels (financier, passation de marchés, d'exécution, de suivi-évaluation, autres) et d'en rendre compte. Il devra accorder une importance particulière au suivi, contrôle et rapportage des activités des partenaires techniques (ONG-prestataires de services et services déconcentrés de l'Etat). Pour ce faire, il devra préparer un plan annuel d'audit interne décliné en programmes de travail périodiques. Il fournira au comité d'audit du programme pays, au Comité de pilotage, à la CAA et au bureau pays du FIDA, un rapport trimestriel sur les travaux, résultats obtenus et recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements relevés. Sur la base des rapports, le l'UEP établira et mettra en œuvre un plan d'actions sous la supervision du Comité de pilotage. L'état d'avancement du plan d'actions fera l'objet d'évaluations par les missions de supervision du FIDA.

2.5. Systèmes, principes et procédures comptables

313. La comptabilité du PDEA sera tenue conformément au SYSCOHADA révisé (comptabilité d'engagement). Le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté (TomWeb) et sur la production de tableaux de bord financiers et de gestion. Le personnel comptable et financier sera formé à l'utilisation optimale de ce logiciel.

314. La comptabilité du programme sera tenue par le comptable sous la responsabilité du RAF chargé d'assurer les contrôles comptables. Les comptables régionaux au niveau des Antennes sont chargés des enregistrements comptables des opérations de leurs antennes respectives sur le logiciel Tomweb.

2.6. États financiers et rapports de suivi financier

315. Les états financiers (EF) annuels non audités seront préparés par l'UEP et transmis au FIDA au plus tard le 30 avril de chaque année. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement (au plus tard 45 jours après la fin du trimestre) par l'UEP et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du programme. Ils présenteront également une comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagement et décaissements) à la date de rédaction des rapports et pour le semestre suivant.

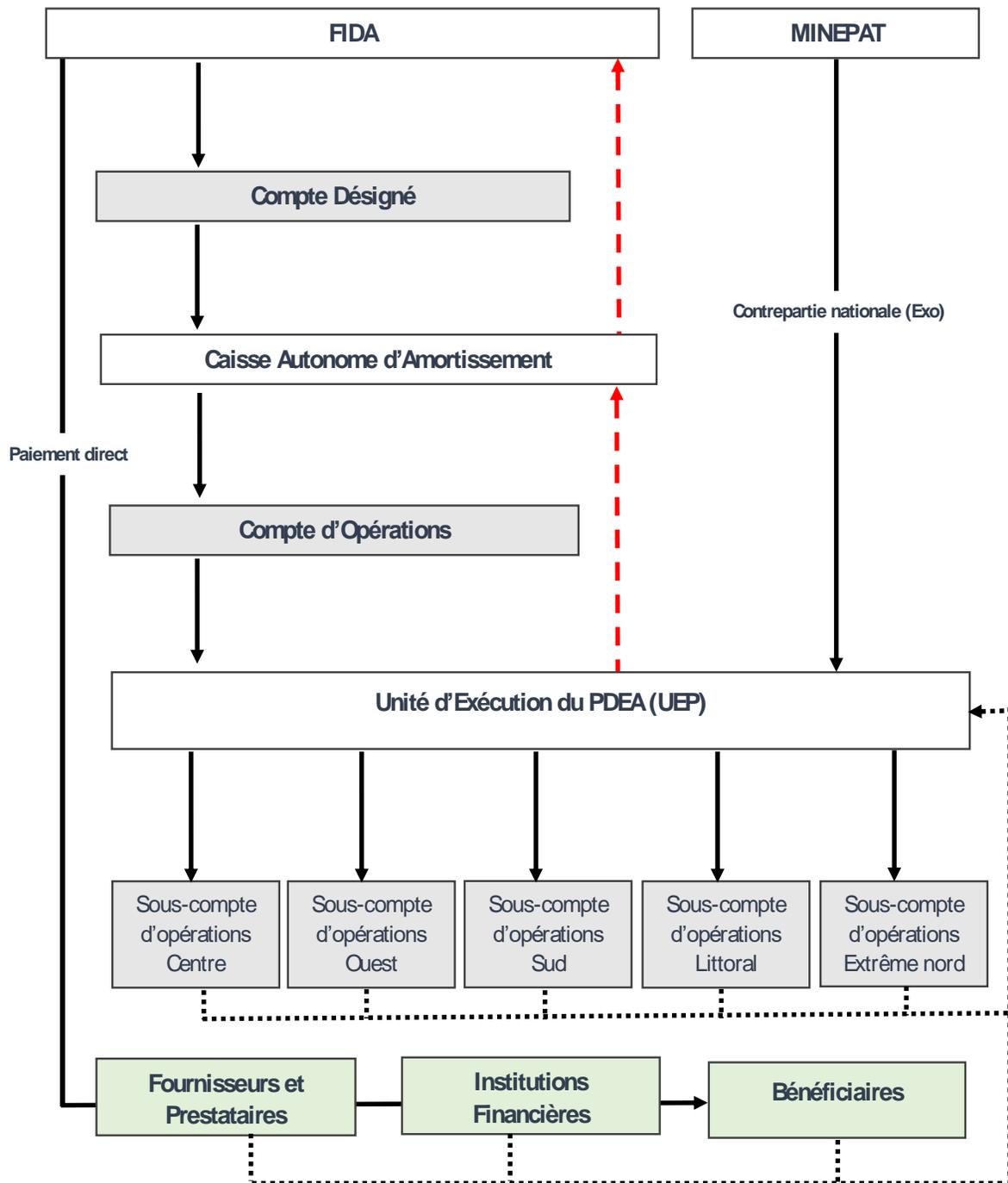
316. Le RAF rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordonnateur du Programme et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de supervision et les sessions du comité de pilotage.

2.7. Audit externe

317. L'UEP doit, dès que possible et au plus tard cent vingt (120) jours après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, désigner un auditeur externe indépendants ayant l'agrément du FIDA et choisis conformément aux exigences du Fonds. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Lors de chaque mission d'audit, l'auditeur veillera à visiter au moins une antenne régionale. Les versions provisoires des termes de référence seront préparées par l'UEP puis soumises au FIDA pour commentaires et approbation.

318. Les rapports d'audit seront présentés conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds.

Diagramme des flux de fonds



- > Flux financiers
- - - - -> Résumés certifiés des dépenses et demandes de retrait de fonds (DRF)
-> Certification des dépenses (factures et décomptes)

Appendice : Questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière (QEGF)

Pays : Cameroun	Rempli par : Cheickna DIAWARA	
Organisme d'exécution : Ministère de l'élevage des pêches et des industries animales (MINEPIA)		
Nom du projet : <i>Programme d'appui au développement de l'entreprenariat aquacole (PDEA)</i>	Réf. Mission : <i>Mission de conception détaillée du PDEA</i>	Date de l'examen : Avril 2022

Conclusions détaillées

Sujet	Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
1. Organisation et personnel Note : Dans le cas d'un organisme public, le spécialiste de la gestion financière doit tout d'abord se pencher sur l'état des systèmes nationaux de gestion des finances publiques afin d'évaluer le niveau des risques de gestion financière auquel le programme peut être exposé. Après avoir acquis une bonne compréhension des rouages de la gestion des finances publiques, le spécialiste de la gestion financière doit porter son attention sur le programme, et notamment sur l'organisme ou l'unité qui sera responsable de la gestion financière du programme.		
1.1. Agent principal du programme (APP) Qui est l'APP ? Quel est le statut juridique de cet organisme ?	L'APP est le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Il s'agit d'une Administration publique ne disposant pas d'autonomie de gestion financière. Il assurera la maîtrise d'ouvrage du Programme.	Au regard de l'état des systèmes nationaux de gestion des finances publiques au Cameroun, la gestion du programme sera assurée par une Unité d'exécution du programme (UEP) jouissant d'une autonomie de gestion administrative, financière et comptable.
1.2. La gestion financière du programme sera-t-elle du ressort de l'APP ou de l'UEP ?	La gestion financière du programme sera du ressort de l'UEP placée sous la supervision d'un Comité de pilotage. Ces deux organes doivent être créés par un Arrêté du MINEPIA.	Le MINEPIA devra prendre un Arrêté pour créer l'UEP et le Comité de pilotage avant le démarrage du programme.
1.3. L'organisme a-t-il déjà exécuté un projet financé par un bailleur de fonds ? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.	L'UEP a eu déjà à exécuté le PPEA sur la période 2016-2019 sur financement du Gouvernement du Cameroun et du FIDA.	L'Unité de Coordination mise en place lors du PPEA ne sera pas automatiquement maintenue. Tous les postes seront ouverts.
1.4. Personnel Quelle est la structure organisationnelle (proposée) du service de comptabilité ? Veuillez joindre l'organigramme correspondant.	Le service de comptabilité sera composé d'un RAF, d'un comptable et d'un assistant administratif et financier au niveau national. Au niveau régional, les fonctions FM du programme seront appuyées par un Gestionnaire comptable et Financier.	Cette structure organisationnelle devra permettre une meilleure ségrégation des tâches. Les gestionnaires comptables et financiers doivent être titulaires d'un diplôme de niveau BAC +2 au moins en comptabilité et finances et disposant au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le métier de comptable au sein d'une organisation à but non lucratif.
1.5. Indiquez qui sont les membres (prévus) du personnel comptable, en précisant leur titre, leurs attributions, leur niveau d'études et leur expérience professionnelle. Joignez les descriptions de poste et les CV des membres du personnel comptable clé.	<ul style="list-style-type: none"> - RAF - Comptable - Assistant administratif et financier - 5 Gestionnaires comptables et financiers 	Ce personnel comptable sera recruté sur une base compétitive. Leurs attributions, leur niveau d'études et leur expérience professionnelle seront présentés annexe du DCP et détaillés dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables.
1.6. Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas ?	La description de poste du RAF se trouve dans le manuel du PPEA. Elle sera actualisée et complétée par la description des autres membres du service administratif et financier (SAF).	Les attributions, le niveau d'études et l'expérience professionnelle seront présentés annexe du DCP et détaillés dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables.
1.7. Le personnel chargé des finances et de la comptabilité du programme est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA ?	Le personnel chargé des finances et de la comptabilité du programme sera recruté à la suite d'un appel à concurrence.	Tout le personnel contractuel du PDEA disposera d'un contrat d'un an renouvelable à l'issue de l'évaluation annuelle. Idéalement, le RAF devra connaître les procédures du FIDA. Le personnel financier pourra également bénéficier des formations organisées par FMD.
1.8. Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier ? Quelle est la durée des contrats ? Indiquez quels sont les postes clés vacants et à quelle date il est prévu de les pourvoir.	Le personnel financier sera entièrement contractuel.	Tout le personnel contractuel du PDEA disposera d'un contrat d'un an renouvelable à l'issue de l'évaluation annuelle.
1.9. Le personnel chargé des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et expérimenté ? Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable ?	Les postes seront ouverts à la concurrence avec la possibilité que du personnel nouveau soit recruté.	Les termes de référence du personnel chargé des finances seront préparés dans le but de recruter du personnel qualifié et expérimentés.
1.10. Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux ? Quelle est la fréquence des mutations de personnel ?	Sans objet	
1.11. La fonction finance et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant ?	La fonction finance et comptabilité sera composée de : <ul style="list-style-type: none"> - Un (1) RAF - Un (1) Comptable - Un (1) Assistant administratif et financier - Cinq (5) comptables régionaux 	Ce personnel est suffisant pour assurer efficacement la gestion administrative, financière et comptable du PDEA tout en permettant une bonne ségrégation des tâches.
2. Budgétisation		
2.1. Plan de travail et budget annuel (PTBA) Indiquez qui participera à l'établissement et à l'approbation du PTBA.	Le processus de préparation du PTBA est conduit par le RSE et le RAF de manière participative sous la supervision du Coordinateur National. Le	Le manuel des procédures administratives, financières et comptables va décrire la procédure de préparation budgétaire en précisant le calendrier et les acteurs qui interviennent.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
		budget est approuvé par le Comité de pilotage puis soumis à la non objection du FIDA. Le calendrier de préparation et d'approbation du PTBA n'est pas souvent respecté.	Le PTBA N+1 du PDEA, approuvé par le Comité de pilotage, devra être soumis à la non objection du FIDA au plus tard le 30 novembre de l'année N. Le comptable procède à la saisie de ce PTBA au 1 ^{er} janvier N+1
2.2.	L'organisme d'exécution a-t-il établi des budgets suffisamment détaillés pour permettre le suivi de l'exécution des principales activités du programme ?	Les projets du portefeuille FIDA clôturé et en cours d'exécution n'ont pas connu de problème d'établissement et de suivi de l'exécution budgétaire.	Le budget est présenté par composante, sous-composante, activités et catégories de dépenses. Il est saisi dans le logiciel comptable afin de permettre le suivi de son exécution.
2.3.	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du programme, recueillir des informations auprès des unités chargées des différentes composantes et établir les budgets ?	Pas de problèmes connus à ce niveau.	Le programme sera doté d'un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable qui va décrire les procédures de préparation du PTBA.
3.	Flux de fonds et modalités de décaissement		
3.1.	L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure relative aux états de dépenses dans le cadre des financements de donateurs ? Le personnel du programme a-t-il rencontré par le passé des problèmes concernant les avances temporaires ou la procédure relative aux états de dépenses ?	Le projet pilote a accumulé une bonne expérience de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure relative aux états de dépenses dans le cadre des financements du FIDA. Aucune difficulté majeure concernant les avances temporaires ou la procédure relative aux états de dépenses n'a été relevée par le passé	
3.2.	L'organisme d'exécution a-t-il de l'expérience dans la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs ? L'organisme a-t-il rencontré par le passé des problèmes importants dans le cadre de la réception de fonds ?	Le PPEA n'a pas connu de problème de décaissement des fonds du FIDA. Toutefois, ce projet pilote n'était pas importante et les fonds du FIDA n'étaient pas assez élevés.	Proposition d'ouverture de compte d'opérations dans les antennes dans le but de responsabiliser les antennes, avec la mise en place des seuils d'engagements de dépenses. Les antennes pourront faire ainsi leurs DRF.
3.3.	L'organisme a-t-il la capacité de gérer le risque de change ou doit-il la renforcer ?	Le PPEA a déjà l'expérience dans la gestion du risque de change.	Pas de formation à prévoir sur ce sujet.
3.4.	Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du programme? Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu ? Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul de l'apport de main-d'œuvre ?	Oui, les bénéficiaires seront amenés à contribuer aux dépenses du programme. Leurs contributions seront en numéraire ou en nature. Le principal défi réside dans l'évaluation des contributions en nature (travaux, matériels et équipements, installations et agencements...).	Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du jeune bénéficiaire, du représentant du PDEA et du représentant de des institutions financières partenaires. Les décisions de cette commission doivent être formalisées dans un procès-verbal qui sera utilisé comme support de comptabilisation de la contribution des bénéficiaires. Cette procédure sera décrite en détail dans le manuel des procédures.
3.5.	Le PDEA est-il en partie exécuté par des collectivités ou des ONG ? Les procédures nécessaires en matière de rapports et de suivi sont-elles intégrées aux systèmes de l'UEP pour lui permettre de suivre l'utilisation des fonds du programme par ces intervenants ?	Le programme sera exécuté en partie par des entités avec lesquelles il va signer des conventions.	Prévoir dans ces conventions des clauses fixant les conditions de reporting et de suivi de l'utilisation des fonds du programme.
3.6.	Décrivez les modalités (prévues) concernant les flux de fonds du programme ; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA, des pouvoirs publics et des autres bailleurs.	Ouverture d'un compte désigné par la CAA Ouverture d'un compte d'opération par le PDEA Ouverture d'un sous compte d'opérations au niveau de chaque antenne régionale	Fonctionnement des comptes sous la double signature
3.7.	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert ?	A la CCA BANK, acceptable pour le FIDA	
3.8.	Les modalités (prévues) concernant le virement des fonds (par les pouvoirs publics/le ministère des finances) à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes ?	Dans le cadre du financement du PDEA, la contribution de l'Etat du Cameroun sera entièrement en nature.	
4.	Contrôles internes		
4.1.	Politiques, procédures et manuels <i>Existe-t-il des politiques ou des procédures régissant le processus décisionnel ? Sont-elles claires ? Existe-t-il un manuel financier distinct (ou un document équivalent) ? A quelle fréquence les politiques, procédures et manuels sont-ils examinés/mis à jour ? Quelle est la</i>	Le PPEA était doté d'un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable.	Un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable sera élaboré pour le PDEA puis soumis au FIDA pour validation.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
	<i>procédure d'approbation prévue lorsque des modifications sont nécessaires ?</i>	Ce manuel est clair. Les modalités de sa mise à jour sont indiquées dans le manuel.	La préparation d'un manuel acceptable pour le FIDA sera une condition de premier décaissement sur l'accord de financement
4.2.	Séparation des tâches <i>Les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles exercées par des personnes ou des unités distinctes ?</i> i) Préparation d'une opération ii) Examen d'une opération iii) Autorisation d'une opération iv) Garde des actifs v) Rapprochement des comptes	Ces attributions fonctionnelles n'étaient pas exercées par des personnes ou des unités distinctes au regard du nombre très limité du personnel du PPEA.	Il est prévu le recrutement du personnel suffisant pour le PDEA afin de permettre une meilleure séparation des tâches.
4.3.	Les fonctions de commande, de réception, de comptabilisation et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées ?	Ces fonctions n'étaient pas séparées dans le PPEA	Il est prévu le recrutement du personnel suffisant pour le PDEA afin de permettre une meilleure séparation des tâches.
4.4.	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements ?	Ces deux attributions n'étaient pas séparées dans le PPEA.	Dans le cadre du PDEA, les états de rapprochement seront préparés par le comptable et validés par le RAF.
4.5.	Audit interne (s'il y a lieu) L'APP est-il doté d'un service d'audit interne ? Dans la négative, un audit interne est-il jugé nécessaire compte tenu de la taille et des caractéristiques de conception du programme ? Décrivez les exigences en matière d'audit interne.	Le PPEA n'avait pas d'auditeur interne.	Cependant, compte tenu de la taille du PDEA, il est prévu de recruter un auditeur interne. L'auditeur interne sera rattaché au comité d'audit du portefeuille pays FIDA.
4.6.	Quelles sont les qualifications et l'expérience des membres du personnel du service d'audit interne ?	Le PPEA ne disposait pas d'audit interne. Le PADFA II dispose d'un auditeur interne et le PEA-Jeunes est sur le point de recruter un cabinet externe chargé d'assurer les fonctions d'audit interne.	L'auditeur interne devra être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 au moins dans le domaine de l'audit comptable et financier et disposant au minimum, 7 ans d'expérience professionnelle
4.7.	À qui l'auditeur interne fait-il rapport ?	L'auditeur interne du PADFA II rapport au Coordonnateur et au comité d'audit du portefeuille pays FIDA.	Le coordonnateur et le comité d'audit du portefeuille pays FIDA
4.8.	Le service d'audit interne inscrira-t-il le programme à son programme de travail ?	Les services d'audit interne existants sont exclusivement dédiés aux projets pour lesquels ils sont recrutés.	L'auditeur interne sera exclusivement dédié aux activités du PDEA
4.9.	Les conclusions de l'audit interne sont-elles suivies de mesures d'application ?	Les conclusions des missions d'audit interne sont suivies par l'auditeur interne lui-même, les missions de supervision et par l'auditeur externe.	
5. Information comptable et financière			
5.1.	Méthode de comptabilité appliquée par l'organisme d'exécution (comptabilité de caisse, comptabilité d'exercice) et conformité des principes comptables aux exigences du FIDA (normes IFRS, normes IPSAS, normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité de caisse, etc.).	Tous les projets du portefeuille FIDA au Cameroun appliquent la méthode de comptabilité d'exercice.	La comptabilité du PDEA devra être tenue conformément au système comptable de l'OHADA, acceptable pour le FIDA.
5.2.	Adéquation et fiabilité du système de comptabilité L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant le bon enregistrement des opérations financières du programme, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et origine des fonds ? Le système comptable de l'organisme sera-t-il utilisé dans le cadre du programme ?	Tous les projets du portefeuille FIDA au Cameroun utilisent le logiciel comptable Tom2pro qui permet le bon enregistrement des opérations financières du programme, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et sources de financement.	Le système comptable à mettre en place au sein du PDEA sera la version Tom2pro accessible à partir du web lequel, permet aux gestionnaires comptables et financiers dans les antennes régionales de faire des saisies, au Comptable et au RAF au niveau national de faire des contrôles et validations de manière instantanée.
5.3.	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, de telle sorte que toutes les opérations soient correctement exécutées et suffisamment expliquées ?	Le RAF du PPEA assurait également la fonction de comptable. Cette situation ne favorise pas un bon système de contrôle	Dans le cadre du PDEA, les opérations comptables saisies par les Gestionnaires comptables et financiers régionaux seront contrôlées et validées par le Comptable au niveau centrale et celles saisies par le Comptable au niveau central seront contrôlées et validées par le RAF. Toutes les opérations saisies seront passées en revue par l'auditeur interne au moins une fois par an avant l'intervention de l'auditeur externe.
5.4.	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du programme et les catégories de décaissement, et d'en rendre compte ?	Les différentes missions d'audit externe et de supervision du PPEA n'ont relevées d'anomalies dans le plan comptable du programme.	Les plans comptables du PDEA doivent être préparés conformément au plan comptable général du SYSCOHADA, au DCP, au Costab et à l'accord de financement

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
5.5.	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite avec précision ?	Le PPEA n'a pas connu de problème de répartition des dépenses entre les diverses sources de financement car le système comptable Tom2pro permet cela.	Le paramétrage du logiciel comptable sera validé par le RAF et le Comptable du PDEA
5.6.	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés ?	Dans le cadre du PPEA, les saisies et les rapprochements étaient effectués par le RAF	Dans le cadre du PDEA, les rapprochements seront effectués mensuellement par le Comptable et les contrôles seront effectués par le RAF
5.7.	Les documents comptables et les pièces justificatives sont-ils tous conservés de façon permanente dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés ont facilement accès ?	Les missions d'audit et de supervision n'ont pas relevés de problème de conservation des documents comptables et les pièces justificatives dans le cadre du PPEA.	Dans le cadre de la mise en œuvre du PDEA, les documents comptables doivent être classés par type de journal et dans un ordre chronologique. Chaque écriture comptable comportera une fiche d'imputation comptable précisant les informations pertinentes sur l'écriture.
5.8.	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (comptabilité de caisse, comptabilité d'exercice, etc.) ?	Comptabilité d'exercice	Elle sera conforme au système comptable de l'OHADA.
5.9.	Quelles sont les normes comptables appliquées ?	Le Système comptable de l'OHADA	La comptabilité du PDEA sera conforme au système comptable de l'OHADA.
5.10.	Le programme est-il doté d'un manuel de politiques et de procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités du personnel ?	Le PPEA était doté d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables.	Un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable sera élaboré pour le PDEA puis soumis au FIDA pour validation. La préparation de ce manuel acceptable pour le FIDA sera une condition de premier décaissement sur l'accord de financement
5.11.	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme ?	La procédure de mise à jour du manuel est indiquée dans le manuel des procédures du PPEA.	Le nouveau manuel comportera également un chapitre traitant des procédures de sa mise à jour et précisant les acteurs impliqués dans cette procédures
5.12.	Existe-t-il un manuel écrit de principes et de procédures couvrant toutes les activités financières courantes du programme? Des manuels sont-ils distribués à l'ensemble du personnel concerné ?	Le PPEA était doté d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables. Ce manuel couvre toutes les activités financières courantes du PDEA.	Le nouveau manuel des procédures de gestion du PDEA va couvrir toutes les activités financières courantes du programme : gestion budgétaire, gestion des comptes bancaires, gestion des caisses etc.
5.13.	Paiements Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ » ? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement marquées en vue de l'imputation comptable ?	Non connu	Dans le cadre du PDEA, toutes les factures comporteront la mention « payé ». Les factures seront datées, vérifiées par le comptable et le RAF et approuvées par le coordonnateur avant l'imputation par le comptable.
5.14.	Caisse et banque L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont consignés toutes les recettes et tous les paiements ?	Le PPEA tenait un journal de caisse et un journal pour chaque compte bancaire.	Cette même disposition sera maintenue dans le cadre du PDEA.
5.15.	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un rapprochement mensuel ?	Les comptes bancaires du PPEA et la caisse étaient rapprochés mensuellement par le RAF.	Dans le cadre du PDEA, les rapprochements (caisse et banque) seront effectués mensuellement par le Comptable et les contrôles seront effectués par le RAF.
5.16.	Indiquez le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du programme.	Deux responsables au niveau de la CAA étaient cosignataires sur le CD Le Coordonnateur et le RAF étaient cosignataire sur le compte d'opérations	Deux responsables au niveau de la CAA seront cosignataires sur le CD Le Coordonnateur et le RAF seront cosignataires sur le compte d'opérations Le Chef d'antenne et le Gestionnaire comptable et financier seront cosignataires sur le sous-compte d'opérations
5.17.	Protection des actifs Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel, dans le cadre d'un système comptable intégré ? Le système est-il tenu à jour ?	Les immobilisations étaient suivies à partir du logiciel Tom2pro, qui est parfaitement intégré	La même organisation sera maintenue au niveau du PDEA
5.18.	Est-il procédé régulièrement à des inventaires physiques des actifs immobilisés et des stocks ?	Oui Le PPEA ne détenait pas de stock.	Il sera procédé à un inventaire physique des immobilisations à la fin de chaque année.
5.19.	Divers Les employés, les bénéficiaires et les autres parties prenantes ont-ils été informés de la marche à suivre pour signaler tout soupçon de fraude, de gaspillage ou de détournement concernant les ressources ou les biens du programme?	Aucun dispositif n'était prévu pour permettre ce genre de déclaration.	Les affiches indiquant les contacts nécessaires seront diffusées dans les locaux du PDEA afin de permettre aux employés, bénéficiaires et autres parties prenantes d'être informés de la marche à suivre pour signaler tout soupçon de fraude, de gaspillage ou de détournement concernant les ressources ou les biens du programme.
5.20.	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les opérations entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation ?	Aucune politique et procédures ne définissaient clairement les conflits d'intérêts et les opérations entre parties liées (réels ou apparents).	Le PDEA utilisera les politiques et les procédures du FIDA en la matière.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
5.21.	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés ?	Les états de paies étaient préparés par le RAF et contrôlés par lui-même.	Dans le cadre du PDEA, les états de paie seront préparés par le Comptable et contrôlés par le RAF.
5.22.	Rapports et suivi Le système de rapport doit-il être adapté pour permettre la production de rapports sur les composantes du programme?	Dans le cadre du PPEA, le rapport financier semestriel n'était pas préparé.	Le RAF du PDEA prendra le soin de soumettre au FIDA à la fin de chaque trimestre, un rapport financier intérimaire.
5.23.	A-t-on défini les responsabilités relatives aux rapports sur la gestion financière en précisant la nature des rapports exigés, leur contenu et la fréquence ?	Oui, cette responsabilité était dévolue au RAF	La même organisation sera maintenue dans le cadre du PDEA.
5.24.	À quelle fréquence les états financiers sont-ils établis ? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour éclairer la prise de décisions ?	Semestrielle mais aucun rapport intérimaire n'a été préparés et soumis au FIDA.	Le RAF du PDEA prendra le soin de soumettre au FIDA à la fin de chaque trimestre, un rapport financier intérimaire.
5.25.	Les rapports financiers comportent-ils des comparaisons entre les dépenses effectives et les allocations prévues au budget et programmées ?	Aucun rapport intérimaire n'a été préparés et soumis au FIDA.	Le RAF du PDEA prendra le soin de soumettre au FIDA à la fin de chaque trimestre, un rapport financier intérimaire. Ce rapport financier comportera des comparaisons entre les dépenses effectives et les allocations prévues au budget et programmées
5.26.	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité, par des feuilles de calcul ou bien par d'autres moyens ?	Aucun rapport intérimaire n'a été préparés et soumis au FIDA.	Le RAF du PDEA prendra le soin de soumettre au FIDA à la fin de chaque trimestre, un rapport financier intérimaire. Ce rapport financier sera produit directement par le système comptable Tom2pro.
5.27.	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation des données financières des organismes ?	La comptabilité du PPEA était centralisée, donc pas besoin de consolidation.	La comptabilité du PDEA sera décentralisée avec des saisies dans les antennes régionales, la consolidation étant faite par le Comptable au niveau central.
5.28.	Systèmes d'information Le système de gestion financière est-il informatisé ?	Oui, le système de gestion financière du PPEA était informatisé.	Le même dispositif sera maintenu au niveau du PDEA.
5.29.	Le système est-il capable de produire les rapports financiers requis ?	Oui, lorsque les saisies comptables sont correctes et à jour.	Le même dispositif sera maintenu au niveau du PDEA.
5.30.	Le personnel est-il correctement formé à l'utilisation du système ?	Oui, le RAF du PPEA a été formé à l'utilisation du Tom2pro	Le marché de fourniture, installation et paramétrage du logiciel Tom2pro du PDEA intégrera également l'aspect formation des utilisateurs.
5.31.	Des systèmes adéquats sont-ils en place pour sauvegarder les données financières ?	Le PPEA ne disposait pas d'un système adéquat de sauvegarde des données financières.	La comptabilisé du PDEA sera tenue à partir du logiciel TomWeb dont les données financières seront hébergées par la société Tomate.
6. Audit externe			
6.1.	Qui est l'auditeur externe de l'organisme ?	L'auditeur du PPEA était le cabinet OKALLA AHANDA	L'auditeur externe du PDEA sera également un cabinet d'audit indépendant.
6.2.	L'audit externe de l'organisme suit-il des retards ? Quand les rapports d'audit sont-ils publiés ?	L'audit du PPEA n'a pas connu de retard et les rapports ont été soumis à temps au FIDA.	La UEP devra mieux s'organiser pour soumettre les états financiers annuels du programme à l'auditeur externe au plus 02 mai de chaque année.
6.3.	L'audit externe de l'organisme respecte-t-il les Normes internationales d'audit ?	L'audit du PPEA a été réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA)	Les TDRs de l'audit préciseront que la mission sera réalisée conformément aux normes internationales d'audit (ISA) de l'IFAC.
6.4.	D'importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d'audit des trois dernières années ? Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d'audit concernant le fonctionnement des comptes d'avances temporaires ou l'utilisation des procédures relatives aux états de dépenses du programme?	L'audit externe n'a pas révélé de problèmes majeurs.	Sans objet
6.5.	Les comptes du programme seront-ils audités par l'auditeur de l'organisme ou par un autre auditeur ?	Sans objet	Les comptes du PDEA seront audités par un auditeur externe recruté conformément aux procédures de passation des marchés en vigueur et sur la base des TDRs validés par le FIDA.
6.6.	Un mandat acceptable a-t-il été établi pour l'audit annuel du programme ?	Le mandat de l'auditeur externe du PPEA était acceptable.	Les termes de référence de l'auditeur externe seront préparés par la UEP et soumis à la validation du FIDA

C. Dispositions relatives à la passation des marchés

Règles applicables

319. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA et les fonds de contrepartie sont passés conformément aux dispositions de la réglementation de la République du Cameroun en matière de passation de marchés, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

320. L'unité d'exécution du programme (UEP) se conformera pleinement aux dispositions de l'Accord de Financement, du Rapport de Conception du Projet, de la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire, et des Directives du FIDA pour la passation des marchés dans le cadre des projets, ainsi que du Manuel de passation des marchés du FIDA basé sur ce qui précède. Les dispositions de ces références ne sont généralement pas répétées dans ce chapitre, et l'Unité de Gestion du Projet doit constamment les consulter. Chaque fois que la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) du FIDA publie une circulaire, une orientation ou une clarification, l'Unité d'exécution du programme (UEP) s'y conformera et modifiera le MIP en conséquence.

321. L'unité d'exécution du programme (UEP) s'efforcera de recruter, de former et de maintenir le personnel chargé des achats en nombre et en qualification tels que spécifiés dans la conception du projet. L'UEP s'assurera que tout le personnel de passation de marchés est bien familiarisé avec ce manuel et avec les règles nationales de passation de marchés et les directives de passation de marchés du FIDA ainsi qu'avec le manuel de passation de marchés du FIDA.

Méthodes de passation des marchés, Seuils et Revue préalable

Plans de Passation des Marchés (PPM)

322. Le PPM doit être préparé à l'aide du modèle du FIDA, doit être entièrement aligné sur le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), et doit être soumis à la procédure de non-objection suffisamment longtemps avant le début prévu de toute activité de passation de marché dans le plan. Aucune activité de passation de marché ne doit commencer si elle n'est pas présente dans un PPM qui a reçu une Non-Objection. Le PPM doit être mis à jour avec les dates/chiffres réels et doit être mis à niveau pour toute modification des méthodes de passation de marchés, l'ajout d'activités, l'élimination d'autres, l'augmentation du budget, etc. Toute mise à jour du PPM doit également faire l'objet d'une demande de non-objection. Les activités de passation de marchés et leurs méthodes et calendriers respectifs doivent être strictement respectés.

323. Le premier PPM portera sur une période de 18 mois et les PPM suivants seront soumis sur une base annuelle peu avant le début de l'année fiscale. À la fin de chaque période fiscale, toutes les activités de passation de marchés en cours (c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) sont transférées dans le PPM suivant, avec les dates prévues et les dates réelles. Indépendamment des délais établis par les règles nationales de passation de marchés (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle de PPM et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.

324. La non-objection de la part du FIDA doit être recherchée avant la publication de tout avis général de passation de marché (AGPM). Si la publication d'un AGPM initial (couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre) est obligatoire, la publication ultérieure de l'AGPM mis à jour annuellement est fortement recommandée. L'avis général de passation de marchés doit obligatoirement inclure toutes les méthodes de passation de marchés ouvertes au cours de la période couverte par le PPM initial (c'est-à-dire Avis à manifestation d'intérêt (AMI), demande de préqualification, services de conseil publiés, Appel d'offres International et Appel d'offres national) et, de préférence, également d'autres activités de passation de marchés non ouvertes (par exemple, services de conseil basés sur une liste préalable, shopping, appel d'offres international limité, contrats directs et sélection d'une source unique).

Méthodes de passation des marchés et Seuils applicables

325. La méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil est l'Appel d'Offres International (AOI) ; toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil de l'AOI, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous. La méthode

d'achat par défaut pour les services de conseil (et les services non-conseils similaires) est la sélection basée sur la qualité technique et le coût (QCBS) ; cependant, pour les activités d'achat dont le coût est estimé inférieur au seuil du QCBS, d'autres méthodes d'achat peuvent être utilisées selon le tableau ci-dessous.

Tableau 28 – Méthodes, seuils et délais applicables

Méthodes, Seuils et délais de passation (40)					
Méthodes de passation →	Direct contracting (DC)	Shopping (limited Request for Quotations)	NCB (National Open Bidding)	ICB (International Open Bidding)	PRIOR Review
Types de projets et délais ↓					
Goods/NCS	< US\$10 000	< US\$50 000	< US\$ 200 000	> US\$ 200 000	> US\$ 40 000
Works/NCS	< US\$10 000	< US\$50 000	< US\$ 1 000 000	> US\$ 1 000 000	> US\$ 40 000
Minimum Time Limit to submit quotes/bids from launch	n/a	14 days	30 days	45 days	
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	7 days	15 days	25 days	
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	5 days	10 days	20 days	
	SSS	CQS	QBS, FBS, LCS	QCBS	PRIOR Review
Consulting Services / NCS – Firms	< US\$10 000	< US\$ 10 000	< US\$ 100 000	> US\$ 100 000	> US\$ 40 000
Shortlisting	Shortlisting using REOI is mandatory for CQS and ICS; Shortlisting (REOI or Prior List) is mandatory for all other methods				
		> US\$ 80 000			
Minimum Time Limit to submit proposals from launch	n/a	21 days (REOI) 21 days (RFP)	21 days (REOI) 45 days (RFP)	21 days (REOI) 45 days (RFP)	
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	10 days (REOI) 10 days (RFP)	10 days (REOI) 25 days (RFP)	10 days (REOI) 25 days (RFP)	
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	8 days (REOI) 8 days (RFP)	8 days (REOI) 20 days (RFP)	8 days (REOI) 20 days (RFP)	
Individual	< US\$10 000	Competitive ICS for all other values > US\$ 10 000			> US\$ 20 000
Minimum Time Limit to submit proposals from launch	n/a	21 days (REOI) / 21 days (RFP)			
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	10 days (REOI)/10 days (RFP)			
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	8 days (REOI)/ 8 days (RFP)			
DC or SSS below thresholds are cleared in advance as part of Procurement Plan approval. All DC or SSS procedures are subject to Prior Review Force Account may be used if justified and included in the LTB and Procurement Plan and is subject to Prior Approval.					

Dispositions particulières en matière de passation de marchés

326. Sur la base de l'Accord de financement (AF), de la Lettre à l'Emprunteur (LAE) et du rapport de conception du projet, les modalités de passation de marchés suivantes s'appliquent :

Table 29 – Dispositions particulières applicables en matière de passation de marchés

Dispositions particulières	Oui/Non	Commentaires
Regie	Non	
Achat de produits de base	Non	
Achat auprès d'agences des Nations Unies	Oui	UNOPS / Achat de véhicules
Achats avec la participation de la communauté	Oui	Option pour la phase d'implémentation du projet
Préférence nationale pour les travaux acquis par AOI	Oui	Pourcentage applicable: 7.5%
Préférence nationale pour les biens acquis par AOI	Oui	Pourcentage applicable: 15%

327. Lorsque le PDEA fera appel à la participation des groupements de bases ou institutions communautaires, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes d'économie, d'efficacité et d'équité. Le rôle de l'Unité d'exécution du programme (UEP) est de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des conditions contractuelles.

⁴⁰ Les délais indiqués dans ce tableau sont des périodes minimales ; les dates réelles générées par le plan de passation de marchés pour la soumission des offres/propositions seront celles adoptées pour chaque activité de passation de marchés.

328. Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'appel à la concurrence internationale (ACI) et financés à partir des fonds du programme, il sera accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire camerounais, conformément aux dispositions des Directives du FIDA de décembre 2019. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres ; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

Documents types de passation de marchés (DMP) à utiliser

329. La Lettre à l'Emprunteur (LAE) indique quels DMP seront utilisés ; si des modèles nationaux doivent être utilisés, ils doivent être examinés par le FIDA au préalable. Les documents standards d'appel d'offres suivants seront adoptés par le projet pour toutes les activités de passation de marchés :

Tableau 10 – Documents types de passation de marchés applicables

Etapes de passation	Documents standard de passation à utiliser
Plan de passation des marchés (PPM)	Document type du FIDA
Avis général de passation de marchés	
Avis spécifique de passation de marchés	
AOI Travaux/Services non consultatifs	
AOI Biens/ Services non consultatifs	
AON Travaux/ Services non consultatifs	Dossier type national
AON Biens/ Services non consultatifs	après revue du FIDA
Cotation Travaux/ Services non consultatifs	
Cotation Biens/ Services non consultatifs	
Contrat direct (Gré à Gré, Source unique)	Contrat type du FIDA
Avis de Pre-qualification	Dossier type du FIDA
Avis à manifestation d'intérêt	
Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)	
Sélection basée sur la Qualité (SFQ), Budget déterminé (SBD), Moindre coût (SMC)	
Qualifications des Consultants (CQS), Sélection de Consultants individuels (SCI)	
Source unique	Contrat type du FIDA
Rapport de préqualification	Document type du FIDA
Rapport de liste restreinte	
Rapport d'évaluation	
Rapport/Procès-verbal de négociation	
Notification de l'intention d'attribution	
Notification d'attribution	

330. Si les documents et modèles nationaux sont autorisés selon le tableau ci-dessus, l'UEP sera responsable de l'absence de toute contradiction avec les Directives du FIDA. Les documents nationaux de passation de marchés doivent être modifiés pour éliminer toute contradiction avec les Directives du FIDA ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto-certification obligatoires (au

stade de l'appel d'offres et au stade du contrat), la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ainsi que celle pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel.

Orientations proposées dans le Manuel des achats du FIDA

Application du manuel

331. Le Manuel des achats du FIDA comprend "des conseils sur les meilleures pratiques concernant tous les éléments du processus d'achat pour toute opération financée par le FIDA. Il sert de document d'orientation lorsque les systèmes nationaux sont utilisés, et de manuel des opérations lorsque les systèmes du FIDA sont les seuls utilisés".

Dans la mise en œuvre de ce projet

332. L'UEP s'appuiera sur le Manuel pour les orientations où les achats nationaux sont conformes aux directives du FIDA en matière d'achats et s'appuiera strictement sur le Manuel pour les domaines où les achats nationaux sont en contradiction avec les dispositions des directives du FIDA.

Principales dispositions du Manuel

333. Sur la base de ce qui précède, l'UEP se référera au Manuel en suivant les indications ci-dessous sur les sections pertinentes pour les différents aspects de la passation de marchés :

Aspect de passation des marchés	Référence dans le Manuel
Planification and Avis général	Module C
Méthodes de passation et de sélection	Biens, Travaux et Services non consultatifs : Module F1 Services de conseil and Services non consultatifs : Module F2
Contrat direct et Source unique	Biens, Travaux et Services non consultatifs : Module F1 (Section 6) Services de conseil and Services non consultatifs : Module F2 (Section 6)
Consultants Individuels	Module F2 (Section 7)
Spécifications techniques et Termes de référence	Identification des besoins : Module D Exigences et spécifications pour les Biens : Module E1 Exigences et spécifications pour les Travaux : Module E2 Termes de référence : Module E3
Préqualification et Liste restreinte	Module G
Préparation des documents de passation des marchés	Biens : Module H1 Travaux : Module H2 Services de conseil : Module H3 Contrats Types: Module J
Procédures d'appel d'offres	Module I
Evaluation	Généralités : Module K1 Généralités Biens, Travaux and Services non consultatifs : Module K2 Biens : Module K3 Travaux : Module K4 Généralités Services de conseil: Module K5 QCBS: Module K6 LCS: Module K7 NCS: Module K8 Offre anormalement basse (Toutes méthodes): Module K9

Aspect de passation des marchés	Référence dans le Manuel
	Post-qualification (Toutes méthodes): K10 Rejet de toutes les offres: Module O1
Formation des comités d'évaluation	Module K1
Notification d'intention d'attribution et Attribution	NOITA: Module L1 NoA: Module L2
Période d'attente and Debriefings	Module M1
Contestations et Réclamations	Module M2
Négociations et discussions	Négociations (Services de conseil): Module N1 Discussions (Biens, Travaux et Services): Module N2
Attribution de contrat	Module O2 and O3
Gestion de contrat	Module P
Régie	Module F1 (Section 7)
Participation communautaire	Module Q
Achat auprès des agences des nations unies	Module F1 (Section 9)
Gestion des dossiers	Module B

Documentation relative à l'examen préalable

334. Toutes les demandes d'examen préalable doivent être communiquées et les notifications de non-objection doivent être émises par NOTUS. Les exigences en matière de non-objection pour toutes les transactions énumérées dans la LAE sont :

Plan de passation de marchés (PPM)

335. L'UEP doit s'assurer de la non-objection du FIDA pour chacune des transactions suivantes i) le PPM initial de 18 mois, ii) les PPM annuels, par la suite ; et iii) toute mise à niveau du PPM.

Avis général de passation de marché (AGPM)

336. L'UEP doit s'assurer de la non-objection du FIDA sur chacun des AGPM avant leur publication.

Appels d'offres international (biens, travaux, services non consultatifs)

337. La soumission par NOTUS pour la non-objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- Avis spécifique de passation de marché ;
- Documents de préqualification (le cas échéant) ainsi que l'avis de préqualification ;
- Rapport de préqualification (le cas échéant) ;
- Documents d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification du dossier d'appel d'offres ;
- Les rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des plis) comprenant tous les éclaircissements ; en cas de procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières, ainsi qu'un rapport combiné pour les deux ;
- Projet de contrat dûment rempli ;
- Le contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat dépassant 10% de la valeur initiale du contrat ; et
- Les extensions cumulées du contrat dépassant 25% de la durée initiale du contrat.

Achats (Biens, Travaux, Services non-conseils)

338. La soumission par NOTUS pour la procédure de non-objection doit concerner les dossiers et documents d'achat suivants :

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification de la demande de devis ;
- Rapports d'évaluation comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
- Projet de contrat ou de bon de commande dûment rempli ;
- Contrat ou bon de commande signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat/bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/bon de commande ; et
- Prolongations cumulées du contrat/de la commande dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/de la commande.

Services de conseil : QCBS, QBS, FBS, et LCS

339. La soumission par le biais de NOTUS pour l'obtention d'un avis de non-objection portera sur les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- L'avis à manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence, et les estimations de coûts détaillées ;
- Le rapport de la liste restreinte (le cas échéant) ;
- La liste préalable (le cas échéant), y compris la justification de la sélection des entreprises ;
- La demande de propositions (RFP) ;
- Tout amendement à la demande de propositions ;
- Le rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et tout éclaircissement ;
- Le rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
- Le projet de contrat dûment rempli ;
- Le procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Le Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Les extensions cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

Services de conseil : CQS et ICS

340. La soumission par NOTUS pour la procédure de non-objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- L'avis à manifestation d'intérêt (AMI) obligatoire et termes de référence (y compris les estimations de coûts) ;
- Le rapport obligatoire sur la liste restreinte ;
- La demande de propositions (RFP) ;
- Tout amendement à la demande de propositions ;
- Le rapport d'évaluation (y compris les clarifications éventuelles) ;
- Le projet de contrat dûment rempli ;
- Le procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Le contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Les extensions cumulées du contrat dépassant 25% de la durée initiale du contrat.

Passation de marché directe et sélection d'une source unique

341. La soumission par NOTUS pour la procédure de non-objection doit porter sur les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- Justification de la sélection d'une source unique (y compris en dessous des seuils DC/SSS fixés) et justification de la sélection d'une entreprise/individu particulier ;
- Spécifications techniques ou termes de référence ;
- Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
- Rapport de négociation (comprenant l'évaluation de l'offre/proposition soumise et sa négociation complète) ;
- Projet de contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Les extensions cumulées du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

Achats/cotations (Biens, Travaux, Services non-conseils)

342. La soumission par NOTUS pour la procédure de non-objection doit concerner les dossiers et documents d'achat suivants :

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification de la demande de devis ;
- Rapports d'évaluation comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
- Projet de contrat ou de bon de commande dûment rempli ;
- Contrat ou bon de commande signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées de contrat/bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/bon de commande ; et
- Prolongations cumulées du contrat/de la commande dépassant 25 % de la durée du contrat/de la commande initiale.

Passation de marchés auprès des agences des Nations Unies

343. La soumission par NOTUS pour la procédure de non-objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- Rapport de justification pour le recours aux agences de l'ONU (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- Document de sollicitation pour l'agence des Nations Unies à engager avec le projet pour la portée particulière ;
- Projet d'accord dûment rempli ;
- Accord signé (pour information et enregistrement) ;
- Amendements cumulatifs à l'accord dépassant 10% de la valeur initiale ; et
- Prolongations cumulées de l'accord dépassant 25% de la durée initiale.

Autres exigences spécifiques de l'examen préalable

L'UEP doit en outre obtenir la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

- Le recrutement du personnel chargé de la passation des marchés ;
- Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation de marchés (que ce soit pour l'examen a posteriori ou l'examen préalable) dans le cas où ils diffèrent des DSP du FIDA ;
- La recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marché ;
- Les recommandations de mettre fin aux négociations avec une société de conseil/un individu et de procéder à des négociations avec la société de conseil/un individu classé(e) suivant(e) ;
- Les recommandations de procéder à l'attribution du marché au soumissionnaire classé suivant dans le cas où le soumissionnaire sélectionné n'a pas signé de contrat ;

- Les justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions qui sont moins de trois ;
- L'utilisation d'une garantie d'exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable sur demande ;
- Les décisions concernant les offres anormalement basses ;
- L'établissement d'une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
- L'intention de résilier un contrat.

Autre coordination avec le FIDA en matière de passation de marchés

L'UEP se coordonne à l'avance avec le FIDA sur les questions et problèmes suivants :

- Toute modification du manuel de mise en œuvre du projet (MIP) ;
- Toute modification du personnel de l'unité d'exécution du projet ;
- La composition des comités d'évaluation ;
- Les résumés des demandes de débriefing et les copies des protestations pour toutes les activités de passation de marchés à examen préalable avant qu'une décision ne soit émise (facultatif pour les activités de passation de marchés à examen postérieur) ;
- L'UEP informera le FIDA de tout appel connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle aura connaissance d'un tel appel ;
- Les rapports sur l'état d'avancement de la passation de marchés ainsi que les rapports spéciaux sur les questions critiques ;
- Des détails sur les fournisseurs défaillants ou corrompus ;
- La radiation d'un fournisseur qui semble être radié par un autre BMD pour validation par le FIDA si une radiation croisée doit s'appliquer (pour examen préalable et postérieur) ; et
- Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

344. En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA pour l'appui à la mise en œuvre, la supervision, l'examen à mi-parcours et les missions de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, registres et fichiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

Règlementation nationale des marchés publics

345. Les marchés publics au Cameroun sont régis par le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, et le décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles, communes applicables aux marchés des entreprises publiques. Le code des marchés publics fixe les règles applicables à la préparation, à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics (art.1). Les règles fixées par le code reposent sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, d'efficacité et d'intégrité (art.2). L'appel d'offres est la méthode par défaut pour la passation des marchés.

Questions cruciales relatives à la réglementation nationale des marchés

346. Le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ne s'applique pas aux marchés de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF). Le même décret crée, en son article 49 un comité chargé de l'examen des recours en matière des marchés publics. Toutefois, le texte particulier qui précise l'organisation, la composition et le fonctionnement dudit Comité n'est pas publié.

Comparaison entre la réglementation nationale des marchés publics et les Directives du FIDA en matière de passation des marchés

347. Le tableau ci-dessous résume les principales comparaisons entre les règles nationales et celles des directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence, pour l'UEP, les aspects contradictoires qui doivent être résolus en appliquant les directives et le manuel du FIDA :

Aspect de passation des marchés	Règlementation nationale	Directives du FIDA
Principes de passation des marchés	Liberté d'accès à la commande publique ; Egalité de traitement des candidats ; Transparence des procédures ; Efficience ; Intégrité (art.2)	Ethique, Obligation de rendre compte ; Concurrence ; Équité; Transparence; Efficience, Efficacité et Economie; et Meilleur Rapport Qualité-Prix.
Méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux	Appel d'offres	Appel d'Offres International (AOI)
Méthode de passation par défaut pour les services de conseil	-	Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)
Restrictions et discrimination	Le Code des marchés publics n'autorise pas de restriction ni de discrimination de soumissionnaires.	Tous les marchés publics doivent être fondés sur une concurrence totale, équitable et légitime entre les fournisseurs et les entrepreneurs admissibles.
Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions	Le code des marchés permet la poursuite de la procédure d'adjudication avec une seule offre lorsque le processus amont a été jugé acceptable.	Trois devis/offres/propositions en dessous desquels une non-objection est requise pour poursuivre l'opération.
Marchés publics de faible valeur, contrats directs et source unique	Le code des marchés (art.109) autorise l'utilisation de la méthode du gré à gré pour des circonstances exceptionnelles, telles les droits exclusifs/brevets, l'urgence ou encore la continuité du service où le contrat initial a été acquis sur une base compétitive	Soit annoncé au niveau national, soit lancé à une liste prédéfinie de vendeurs. Les contrats directs/Sélection d'une source unique peuvent être utilisés dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel.
Exclusions des marchés concurrentiels	Les règles nationales de passation des marchés n'autorisent pas les exclusions de la passation de marchés concurrentiels.	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, partialité, préjugé, favoritisme, etc.
Admissibilité	Les soumissionnaires de tous les pays et leurs produits sont éligibles.	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	La préférence nationale peut s'appliquer dans le cas d'un appel d'offre international. Elle est de 10 % pour les travaux et 15% pour les biens/fournitures.	Accepté dans le cadre d'un appel d'offre international uniquement et à titre exceptionnel
Transparence	La transparence est un principe fondamental qui fonde le code des marchés publics du Cameroun. Les opportunités de la commande publiques sont publiées à travers le portail de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) accessibles à tous les soumissionnaires. Les critères d'évaluation sont publiés dans les dossiers de consultations, les procédures de réclamations existent et les décisions d'attribution des contrats publiées.	La transparence nécessite la diffusion publique (i) de la disponibilité des opportunités de marché ; (ii) de l'endroit où accéder aux données pertinentes ; (iii) des processus avec lesquels le marché sera entrepris (v) Les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) Les données relatives à l'attribution des contrats ; et (vi) les procédures d'appel (débriefings et contestations). Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.
Méthodes et processus de passation de marchés	Le code des marchés a prévu des méthodes de passation (AOI, AON, Demande de prix, Gré à Gré/Entente directe) et les processus sont bien décrits et correspondent au standard international. Il n'est pas autorisé de lancer une consultation sans la disponibilité du budget correspondant.	Les méthodes et les processus sont déterminés en fonction du budget ; les processus d'achat doivent être "bien organisés et exécutés correctement en ce qui concerne la quantité, la qualité et le respect des délais, à un prix optimal".
Optimisation des ressources (Rapport Qualité/Prix)	Le meilleur rapport qualité /prix est pris en compte dans le code des marchés. Le code des marchés exige que les biens, les travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité, de qualité de service et que les fournisseurs soient compétents dans l'exécution des contrats.	Démontrée par " (i) l'application de principes de passation de marchés solides et reconnus au niveau international ;(ii) en s'assurant que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité ;(iii) en veillant à ce que les biens, les travaux ou les services soient achetés aux meilleures conditions possibles, compte tenu de leur cycle de vie prévu ; (iv) s'assurer que le fournisseur des biens, des travaux ou des services est qualifié, légalement habilité et compétent pour conclure et exécuter un contrat.

Base d'attribution	L'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante (art.99, a). L'attribution des marchés de services non quantifiables, y compris les prestations intellectuelles se fait au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disante, par combinaison des critères techniques et financiers et/ou esthétiques (art.99, b).	La base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que les offres les plus économiquement avantageuses (base d'évaluation par points de mérite avec un minimum de 80% pour le prix ou le coût du cycle de vie le plus bas). Pour les services de conseil, la pondération maximale du prix est de 30 % dans le cadre du Sélection basée sur la Qualité Technique et le Coût (SBQC).
Participation de la communauté	Le code des marchés a prévu la possibilité d'implication des communautés dans les processus de passation des marchés	Les modalités possibles d'implication des communautés sont détaillées dans les lignes directrices
Période d'attente, débriefing et protestations	La procédure nationale s'appuie sur l'attribution provisoire et l'attribution définitive. Entre les deux, les soumissionnaires ont la possibilité de faire des réclamations	Avant que la décision d'attribution ne soit prise, l'emprunteur doit notifier son intention d'attribuer le marché en donnant aux soumissionnaires la possibilité de demander des comptes rendus et/ou de contester la décision dans le délai d'attente prévu par le manuel.
Marchés en dessous de 5 000 000 FCFA	Le Code des marchés publics du Cameroun ne s'applique pas aux marchés en dessous du seuil de 5 000 000 FCFA.	

Tableau 31 – Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les Directives du FIDA

Degré d'application des règles nationales de passation des marchés dans le cadre du projet

348. Sur la base de ce qui précède et de la comparaison ci-dessus, les activités ci-après seront conduites selon les dispositions du manuel de passation des marchés du FIDA :

- Tout recrutement de firmes et consultants individuels sera entrepris à travers les méthodes de passation des marchés du FIDA.
- Le processus d'acquisition de biens et de travaux en utilisant l'appel d'offres international sera conduit suivant les méthodes de passation des marchés du FIDA.
- Tout contrat de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF) sera conclu suivant les procédures de passation des marchés du FIDA.
- Dans tout dossier d'appel d'offres, devront être insérés, sous peine de rejet, le formulaire d'auto-certification du FIDA, ainsi que la politique du FIDA pour la prévention de la fraude et de corruption dans le cadre de ses activités, et la politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel
-
- La gestion des plaintes et des réclamations sera en conformité avec le standard du FIDA.

Estimation des coûts et du calendrier

349. Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marché seront estimées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des exigences (spécifications ou TDR). Ces estimations détaillées seront soumises avec les exigences pour les activités d'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des mesures suivantes sera prise :

- Mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse 10%, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA sans objection (conformément au Manuel Module C, article 3) ;
- Reconcevoir l'activité de passation de marchés pour qu'elle s'inscrive dans les limites du budget disponible.
- Un mélange des deux options ci-dessus.

350. Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il sera dûment tenu compte du regroupement des besoins et des activités en lots pouvant être lancés dans le cadre d'une seule procédure divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire le coût de transaction associé aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité d'achat est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la méthode d'achat correcte. Le fractionnement artificiel des activités de passation de marchés en lots plus petits lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et concurrentielles constitue une violation des principes de passation de marchés.

351. L'estimation du calendrier d'exécution des contrats doit également être précise afin de s'assurer que les délais spécifiés dans les documents de sollicitation sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

Publication des avis

352. L'avis général de passation des marchés et tous les avis de passation de marché pour tout Appel d'Offres international (AOI) seront publiés sur les forums suivants :

- Le site Internet du FIDA ;
- Le site Internet des Nations Unies pour le développement ;
- Le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
- Un journal local à grand tirage ; et
- Tout autre média indiqué.

353. Les avis spécifiques de passation des marchés pour tout Appel d'Offres National (AON) seront publiés au niveau local à travers les supports ci-après :

- Le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Un journal national de large diffusion ; et
- Tout autre média national approprié.

354. Les avis d'attribution (NoA) de tous les contrats et bons de commande, ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une activité de passation de marché et de rejeter toutes les offres/propositions seront publiés sur les forums suivants :

- Le site Internet du FIDA ;
- Le site Internet des Nations Unies pour le développement (pour les AOI uniquement) ;
- Le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Un journal national à grand tirage ; et
- Tout autre média indiqué.

Principes de passation des marchés et Ethique

355. L'UEP respectera strictement les dispositions de la section II des directives du FIDA sur la passation de marchés pour les projets (2019) couvrant les principes clés de la passation de marchés à savoir : l'éthique ; la reddition des comptes ; la concurrence ; l'équité ; la transparence ; l'efficacité, l'efficacités et l'économie ; et le meilleur rapport qualité-prix.

356. En outre, l'UEP se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment.

357. L'UEP respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel. Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment.

358. L'UEP se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Tenue des dossiers

359. Conformément aux dispositions du module B du manuel, l'UEP conservera les registres et les dossiers de passation de marchés (pendant 10 ans) d'une manière facilement accessible et facilement récupérable qui facilite l'examen et l'audit, même s'ils sont effectués à distance. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers de gestion des achats et des contrats sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé des achats. Si d'autres départements, équipes ou entités sont chargés d'archiver certains des documents relatifs aux marchés publics, une copie doit être conservée par le personnel chargé des marchés publics. Les dossiers doivent également inclure toute la documentation associée aux subventions/prêts accordés aux bénéficiaires du projet. Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers préapprouvés, l'UEP conserve un dossier complet de toute la documentation sous forme électronique, tandis que le jeu complet de documents originaux est conservé par le partenaire de mise en œuvre pendant 10 ans également.

Mise en place institutionnelle, rôles et responsabilités

360. Il sera institué par arrêté du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics, une commission spéciale de passation des marchés pour le PDEA. La commission spéciale de passation des marchés mettra en place, à chaque fois que de besoin, des comités d'évaluation des offres et des propositions. Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les directives du FIDA, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation du projet :

- Chaque activité de passation de marché (y compris les subventions et le recrutement de personnel) doit avoir son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement désigné ;
- Le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation à condition que chaque membre soit libre de tout conflit d'intérêt et assure que son engagement dans l'évaluation

ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché ;

- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :
 - o Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
 - o Les membres du comité connaissent bien l'avis à manifestation d'intérêt, les documents de préqualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions ; ils consacrent suffisamment de temps pour comprendre pleinement le document et le processus et consacrent tout leur temps pour effectuer l'évaluation rapidement ;
 - o Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (selon le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'il se rend compte de la présence d'un conflit d'intérêt (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit le signaler au président qui coordonnera son remplacement immédiat ;
 - o Le comité comprend des spécialistes techniques, des spécialistes de la passation de marchés et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, des spécialistes des finances, du droit, etc.) ;
 - o Le comité peut également inclure des représentants des utilisateurs finaux ; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque l'activité de passation de marché est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
 - o Si le personnel de l'unité de gestion du projet (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de qualifications, de compétences ou d'expertise dans le domaine de la passation de marché, l'unité de gestion du projet peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) à condition que ce membre soit libre de tout conflit d'intérêt et respecte les règles décrites dans ce manuel ;
 - o Le nombre de membres du comité est impair, avec un minimum de trois, la taille dépendant de la valeur et de la complexité de la mission ;
 - o Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas de responsables qui approuvent en fin de compte le résultat de l'évaluation ; il ne doit pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité afin de garantir qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression indue sur les membres ;
 - o L'évaluation est réalisée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation ; dans ce cas, les notes individuelles sont ensuite discutées et peuvent être ajustées en conséquence, pour autant que les notes initiales et les notes ajustées soient toutes deux incluses dans le rapport avec le raisonnement derrière les ajustements ; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés) ;
 - o Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base réussite/échec (pas de notation), le comité devrait prendre sa décision à l'unanimité, à défaut de quoi la décision devrait être basée sur un vote majoritaire avec enregistrement des opinions dissidentes. En cas de désaccord majeur ayant un impact irréversible sur le résultat, le président décidera ;
 - o Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des manifestations d'intérêt, des demandes de qualification, des offres, des propositions et des devis reçus pour toutes les étapes de l'évaluation ; la division de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour l'évaluation) ou horizontalement (certains membres effectuant l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) n'est pas autorisée ;
 - o Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres ;
 - o En plus de remplir le rôle d'évaluation au même titre que les autres membres du comité, le spécialiste de la passation de marchés au sein du comité est chargé de veiller au respect total des règles de passation de marchés en vigueur ; le spécialiste de la passation de marchés est chargé de communiquer toute clarification (sur la base de l'accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre,

- le spécialiste de la passation de marchés assumera le rôle d'animateur du comité, tel que prévu dans le Module K1 du manuel du FIDA, et veillera notamment au respect des règles de passation de marchés en vigueur, conformément au présent manuel ;
- Chaque comité sera présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles définis dans le module K1 du manuel ;
 - Toutes les évaluations et décisions doivent être faites sur la base des critères et des exigences élaborés dans les documents de passation de marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par l'élaboration des délibérations, des réserves, des discussions, des forces et des faiblesses, etc. de manière suffisamment détaillée pour garantir que la procédure régulière a été appliquée ;
 - ⊖ Le comité termine l'évaluation rapidement et, en tout état de cause, dans le délai de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander une prolongation de la validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du Coordonnateur de l'UEP ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement procéder à des discussions ou à des négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le manuel et le présent manuel ;
 - Le Président du comité de passation des marchés du projet (CPP) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; le Président du CPP est également l'autorité d'approbation des résultats de l'évaluation. Par conséquent, le Président et les membres du CPP ne seront pas membres ou présidents de ces comités ; le Président du CPP doit nommer un comité pour chaque activité d'achat (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est formé suffisamment tôt avant la date et l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
 - Toute tentative de la part d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou le personnel de l'unité de gestion du projet ou de l'utilisateur final ou le personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et transmise aux autorités compétentes ;
 - Le comité dispose des pouvoirs suivants :
 - Évaluer de manière indépendante chaque soumission sur la base de ses propres mérites et sur la base des critères inclus clairement dans les documents de sollicitation ;
 - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjoint) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recourir à une personne ou une autorité extérieure au comité ;
 - Demander l'aide d'experts en la matière qui seront nommés par le Président du CPP.
 - Décider des déviations identifiées dans chaque soumission et classer chacune d'entre elles comme mineure ou majeure sur la base des seules directives du Manuel, du contenu des documents de passation de marchés tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
 - Décider de la nécessité et du contenu des clarifications des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents de consultation et du Manuel ;
 - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées
 - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du Manuel est présente ;
 - Décider de manière dûment motivée des recommandations d'attribution ;
 - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
 - S'abstenir de divulguer toute information relative à son travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées ; ensuite, un rapport interne ainsi qu'un rapport au FIDA sont requis avant que les résultats de l'évaluation puissent être rendus publics ;

- Fournir un avis et un retour d'information détaillés pour toute plainte ou demande de débriefing ;
- Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de proposition et le manuel et dans la période de validité des propositions ;
- En plus de nommer le comité, le président du CPP examine et approuve le résultat de l'évaluation
- Le président du CPP a les pouvoirs suivants :
 - Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision de formation du comité en conséquence ;
 - Émettre des demandes de prolongation de la validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
 - Approuver les recommandations telles que soumises par la commission dans le rapport signé ;
 - A la réception du rapport signé, clarifier auprès de la commission certains aspects de l'évaluation et demander des précisions et des justifications supplémentaires ;
 - Rejeter la recommandation du comité sur la base de justifications détaillées ;
 - Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple, NOITA, NOA, avis d'annulation, etc.).
- Les comités doivent se référer au manuel de passation des marchés du FIDA pour des conseils détaillés sur l'évaluation.

361. Il sera organisé à l'intention des membres de la commission spéciale de passation des marchés du PDEA dès sa constitution, une formation en passation des marchés et éthique selon les procédures du FIDA. Il sera fait obligation à tous les membres de ladite commission de se soumettre à cette formation. Les frais de sessions de cette commission spéciale seront supportés par les fonds de contrepartie du programme. La commission se retrouvera en session en moyenne 2 fois par mois pour examiner les dossiers de passation de marchés du PDEA soumis à son examen.

Sélection du personnel de l'Unité d'exécution du projet

362. Le personnel de l'unité d'exécution du projet (UEP) sera recruté suivant la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) décrite dans le manuel de passation des marchés du FIDA. Cela ne s'applique pas pour le personnel détaché par le gouvernement. La sélection du personnel de l'UEP ou tout changement de personnel sera coordonné en avance par le FIDA. Si le processus de sélection dépasse le seuil de revue a priori pour les consultants individuels, elle sera assujettie à la non-objection du FIDA à travers le NOTUS. Pour identifier si le processus de sélection est assujetti à la non-objection du FIDA, l'UEP devra estimer le coût couvrant la rémunération pour la totalité restante de la durée du projet suivant l'Accord de Financement (AF). La Lettre à l'Emprunteur (LAE) spécifiera les cas de sélection des membres de l'UEP (y compris le personnel de passation des marchés) assujettis à la non-objection du FIDA indépendant de la valeur du contrat. Tout recrutement de personnel de l'UEP doit être contenu dans le plan de passation des marchés conséquent.

363. Le processus de sélection devra suivre la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) avec les aspects suivants adaptés pour le cas de recrutement du personnel de l'UEP :

- Préparation des termes de références (TDR) selon le modèle du FIDA ;
- Préparation et publication de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) suivant le modèle du FIDA
- Si l'interview avec les candidats de la liste restreinte est prévue afin d'aider à identifier le candidat le plus qualifié :
 - L'interview tout comme les critères doivent être explicitement mentionnés dans l'AMI et les TDRs. Cela voudrait dire que l'exigence d'interview doit être connue à l'avance et annoncée au public ;
 - L'interview devrait avoir un poids en plus des poids réservés pour les autres critères de qualification ;
 - Les critères de compétences devraient être formulés de manière claire et objective ;
 - Les questions d'interview devraient être les mêmes pour tous les candidats ;
 - Tous les candidats ayant obtenu la note minimale requise à l'issue de l'évaluation des CV devraient être invités pour passer l'interview ;
 - Les candidats sélectionnés pour l'interview devraient être informés suffisamment à l'avance. Beaucoup de temps devrait leur être accordé à l'avance ;

- L'interview devrait être menée en ligne (virtuelle) si des contraintes existent pour mener l'interview en présentiel ;
- En plus des questions sur les compétences, l'UEP peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience à travers une ou plusieurs "questions techniques" qui doivent également être standardisées et communes à toutes les personnes interrogées ;
- L'UEP doit consulter le FIDA à l'avance pour établir les questions d'entretien basées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste ; en dehors de cette consultation, les questions doivent rester strictement confidentielles ;
- Les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation ;
- Pour le recrutement du personnel à long terme de l'unité d'exécution du programme financé par le FIDA, il est recommandé de procéder à des entretiens basés sur les compétences.

364. L'organigramme ci-dessous décrit les principales étapes de la procédure de sélection de consultants individuels (SCI).

365. Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le Manuel, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une source unique :

- Des tâches qui sont la continuation de travaux antérieurs effectués par le consultant et pour lesquels le consultant a été sélectionné de manière concurrentielle ;
- Certaines missions dont la durée prévue est inférieure à trois mois ;
- Les urgences découlant de catastrophes naturelles ;
- Lorsque l'individu est le seul consultant qualifié pour la mission ; et
- Lorsque le budget de la mission du consultant individuel est inférieur au seuil de faible valeur prédéfini pour la sélection d'une source unique (SSS).

366. Dans ces cas, l'UEP lancera un SSS par le biais de NOTUS en incluant des justifications détaillées.

367. Le recrutement des membres du personnel doit être conforme aux politiques du FIDA en la matière.

368. Chaque fois que la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le MIP devra être actualisé en conséquence.

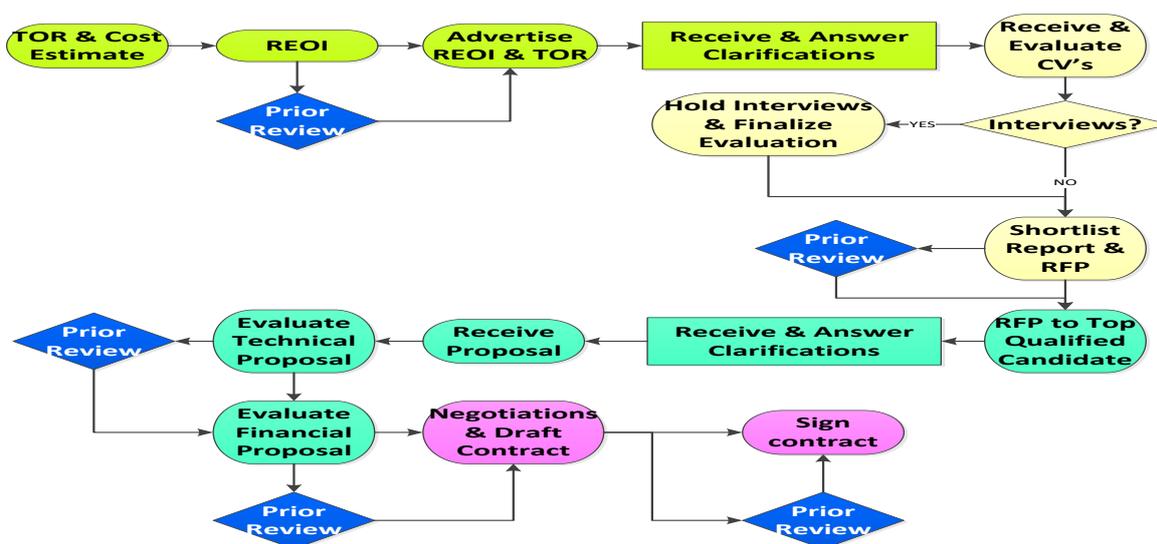


Figure 3- Diagramme de la procédure du SCI pour la sélection du personnel des projets financés par le FIDA

Rôles & Responsabilités

369. Le MINEPIA gèrera le processus de recrutement du personnel de l'Unité d'exécution du programme (UEP). Les postes de Coordonnateur, de Responsable Administratif et Financier (RAF),

de Responsable de la passation des marchés (RPM), et des Spécialistes spécifiques constitueront le socle de l'Unité d'exécution du programme (UEP) qui pourra faire appel, en cas de besoin, à une assistance technique ponctuelle. Les termes de références de ces différents postes sont joints au présent document.

370. Le tableau qui suit est une représentation est une matrice détaillée d'attribution des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et étapes de passation de marchés au sein de l'unité d'exécution du programme (UEP).

Tableau 32 : Rôles et responsabilités des acteurs en passation des marchés

Etapes de passation de marchés	RPM	Experts Techniques	Comité de passation des marchés	Coordonnateur du PDEA	RAF
Prépare le plan de passation des marchés (PPM)	x				
Finalise et approuve le PPM			x	x	
Suis la mise en œuvre et actualise le PPM	x				x
Prépare les spécifications techniques		x			x
Finalise et approuve les spécifications techniques	x		x	x	
Prépare les dossiers de consultation (DC)	x				
Finalise et approuve les DCs			x		
Publie les avis/annonces				x	
Membres des Comités d'évaluation			x		
Former les comités d'évaluation			x		
Suis-les offres/ouvertures des offres/propositions			x		
Gère l'évaluation des offres/propositions			x		
Approuve les recommandations des évaluations			X	x	
Gère le débriefing et les plaintes	x			x	
Prépare les projets de contrats	x				
Signe les contrats				X	
Gestion technique des contrats		x		x	
Gestion des contrats	x			x	x
Acceptation des membres des comités				X	
Forme les comités				X	
Examine les demandes de paiements	x				x
Vérifie et approuve les demandes de paiements	x			X	x
Procède aux paiements				x	X
Archive tous les dossiers de passation des marchés	x				
Correspond avec le FIDA pour les non-objections				X	

Exécution de la passation des marchés

Dotation en personnel

371. La fonction "Achat" exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement. Le responsable de passation des marchés et le responsable administratif et financier ont la responsabilité des achats et de la gestion des stocks du programme. Pour ce faire, ils doivent i) connaître, en temps utile, les besoins des différents services de l'Unité d'exécution du programme et des antennes régionales, et ii) passer les commandes et suivre leur exécution.

372. Le service de passation des marchés du programme sera composé d'un responsable en passation des marchés (RPM) pour gérer les processus d'acquisition et de contractualisation. Les tâches spécifiques du RPM sont décrites dans les termes de référence du poste joints au présent document. Le RPM du PDEA sera suffisamment qualifié et expérimenté, avec une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds dont entre autres, le FIDA. C'est pourquoi la sélection du RPM se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le FIDA.

373. La décentralisation/la hiérarchie des processus du personnel chargé des achats se fera de manière progressive en fonction de l'accroissement des activités de passation des marchés au niveau des antennes régionales. Au démarrage du projet, toutes les activités de passation des marchés seront gérées au niveau central de l'Unité d'exécution du programme (UEP). Si les achats ont lieu sur le terrain, le RPM fera des descentes ponctuelles pour les gérer. Ils ne peuvent donc pas être effectués par l'équipe financière. En tant que tel, un ajout du personnel en charge de la passation des marchés (Assistant ou Officier) une fois que les achats auront augmenté sera effectif. En tout état de cause, la première mission de supervision précisera le calibrage approprié selon le besoin

Enregistrement des contrats et Gestion/suivi des contrats

374. L'UEP devra obligatoirement utiliser l'outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA dans le cadre de ses projets. Le CMT est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement et la gestion de tous les contrats et bons de commande signés conformément au plan de passation des marchés. Tous les types de contrats signés et financés dans le cadre du PDEA devront donc obligatoirement être enregistrés et gérés à l'aide de l'outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA.

375. Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT. Il s'agira d'un document cumulatif qui sera augmenté progressivement et automatiquement avec les nouveaux contrats signés et insérés dans le système. L'UEP adoptera l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacrera des ressources suffisantes pour utiliser, exploiter et générer des rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. L'enregistrement des contrats signés par les Partenaires d'exécution avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services hors conseil, ou subventions) doit également être effectué sur le CMT.

Programme de renforcement des capacités

376. Il sera organisé au cours de l'atelier technique de démarrage une session de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du PDEA. Le personnel de l'UEP sera aussi formé à l'utilisation des outils NOTUS pour la gestion des demandes de non-objection et CMT pour le suivi et la gestion des contrats financés dans le cadre du PDEA. Un programme de renforcement des capacités plus élargi sera basé sur les programmes de certification en marchés publics de projets pour le développement agricole et rural (*BuildProc*) en collaboration avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale de Travail (ITCILO). Les aspects suivants feront partie de ce programme de renforcement des capacités : (i) Principes fondamentaux, principes et pratiques générales de l'approvisionnement de projets, (ii) Processus d'approvisionnement efficaces pour une mise en œuvre réussie du projet, et (iii) Stratégies avancées d'approvisionnement et de gestion des contrats.

Intégration des normes PESEC dans la passation des marchés

377. L'équipe PESEC WCA a identifié huit (8) potentiels risques environnementaux qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre des opérations de passation des marchés du PDEA. Le tableau ci-après rappelle ces risques et désigne le niveau de conséquence.

Risques	Niveau
Le projet peut éventuellement nécessiter l'achat de ressources naturelles auprès de fournisseurs primaires, et l'extraction des ressources est strictement réglementée.	Modéré
Des polluants peuvent éventuellement être rejetés, de façon régulière ou accidentelle	Modéré
Le projet dépend entièrement de la production primaire de ressources naturelles vivantes. Impacts significatifs et irréversibles sur les récepteurs environnementaux et/ou sociaux en raison de la faiblesse de la réglementation et/ou du manque de capacités techniques. Plus de 50 hectares pour les projets d'aquaculture.	Modéré
Le projet nécessitera la consommation de matières premières, énergie et/ou eau. Ce sera une composante importante du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	Modéré
Le projet est situé dans une zone où il existe des preuves passées d'impacts négatifs de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs, ou de maladies transmissibles/non transmissibles, mais où la régulation ou la limitation de ces impacts s'est avérée efficace.	Modéré
Incidences négatives importantes sur les écosystèmes et leurs services, qui auraient un impact négatif sur la santé des communautés situées à proximité directe du projet. Les impacts peuvent être atténués ou compensés par des systèmes tels que le paiement des services écosystémiques.	Modéré
Changements mineurs de la dynamique communautaire. Résultat : des cas graves enregistrés de violence sexiste et/ou d'exploitation sexuelle.	Modéré
Le projet nécessite l'emploi d'une nouvelle main d'œuvre	Bas

378. La mise en œuvre du projet PDEA est donc susceptible d'affecter la biodiversité (extraction des ressources naturelles par de fournisseurs primaires) et les ressources naturelles à travers le rejet des polluants dans l'environnement. La santé et la sécurité communautaires seront affectés à travers des impacts négatifs de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs, ou à travers des incidences négatives des activités sur les écosystèmes. Des violences sexistes sont potentielles du fait de l'afflux des travailleurs dans les sites d'activités du projet.

379. Des mesures préventives devront donc être prises en amont. Il s'agira par exemple i) d'envisager des alternatives à l'achat de ressources naturelles auprès de fournisseurs primaires, ii) de prévoir des systèmes normalisés de traitement des eaux usées, iii) d'exiger que le retrait des eaux souterraines soit fait à un taux proche du taux de recharge en tenant compte de tous les besoins d'extraction de l'unité d'eau souterraine.

380. Les activités de passation des marchés seront menées en conformité avec les normes PESEC tout au long du cycle de planification, de conception et de supervision du PDEA pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux du PDEA. Le tableau ci-dessous présente les mesures d'atténuation arrêtées, fondamentalement dans les phases d'élaboration des spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres, de définition des qualifications des soumissionnaires, d'évaluation des offres, et d'élaboration des clauses contractuelles.

Tableau 34 : Conformités aux normes PESEC – Mesures d'atténuation

Normes PESEC	Niveau du risque	Conséquence	Mesures d'atténuation
Conservation de la biodiversité			
1.8 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à des achats auprès de fournisseurs primaires de matériaux/matériels de ressources naturelles ?	Modéré	Mineure Le projet peut éventuellement nécessiter l'achat de ressources naturelles auprès de fournisseurs primaires, et l'extraction des ressources est strictement réglementée.	<ul style="list-style-type: none"> • Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres pour les BIENS/ FOURNITURES envisageront des alternatives à l'achat de ressources naturelles auprès de fournisseurs primaires. • Un poids technique aux BIENS/FOURNITURES produits portant un label écologique sera accordé dans l'évaluation des offres. • Il sera exigé une expérience professionnelle antérieure du Fournisseur dans des environnements similaires, • Une supervision supplémentaire sera exigée lors de la réception des BIENS/FOURNITURES.
Ressources et prévention de la pollution			
2.1 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner le rejet de polluants dans l'environnement dans des circonstances courantes ou non courantes, avec un potentiel d'impacts locaux, régionaux et/ou transfrontaliers négatifs ?	Modéré	Modérée Des polluants peuvent éventuellement être rejetés, de façon régulière ou accidentelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres pour les BIENS / FOURNITURES prescriront une liste de produits chimiques autorisés • Si les travaux sont à réaliser, les spécifications des travaux prescriront l'élimination des eaux usées et des déchets solides conformément à la réglementation nationale. • L'évaluation des offres envisagera un système de point de mérite pour les offres qui proposent un système adéquat d'élimination des eaux usées et des déchets solides • Il sera exigé une expérience professionnelle antérieure du soumissionnaire dans des environnements similaires • Une supervision appropriée sera exigée lors de l'exécution des contrats des travaux.
2.2 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à une production primaire non écologiquement durable de ressources naturelles vivantes ? (Remarque : cela comprend la culture ou l'élevage de plantes ou d'animaux, y compris les cultures annuelles et pérennes, l'élevage (y compris le bétail), l'aquaculture, les plantations forestières, etc).	Modéré	Modérée Le projet dépend entièrement de la production primaire de ressources naturelles vivantes. Impacts significatifs et irréversibles sur les récepteurs environnementaux et/ou sociaux en raison de la faiblesse de la réglementation et/ou du manque de capacités techniques. Plus de 50 hectares pour les projets d'aquaculture.	<ul style="list-style-type: none"> • Les termes de référence des études préalables prescriront i) un système de surveillance de la santé des animaux aquatiques - formation, et une mise à niveau des installations existantes, ii) des normes et un code de pratique en matière de santé et de bien-être des poissons, iii) des Protocoles stricts de translocation, iv) des densités de stockage correctes et des protocoles de manipulation et v) une gestion rigoureuse au niveau des exploitations. • L'évaluation des propositions prescrira un système de point de mérite pour les propositions qui se conforment aux prescriptions techniques ci-dessus listées.

			<ul style="list-style-type: none"> • Il sera exigé une expérience professionnelle antérieure du consultant dans des environnements similaires • Une supervision appropriée sera exigée lors de l'exécution des contrats.
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Modéré	Modérée Le projet nécessitera la consommation de matières premières matières, énergie et/ou eau. Ce sera une composante importante du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> • les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront utilisés et prescriront la conformité à la législation environnementale nationale et les exigences supplémentaires du PESEC • Spécifications techniques des biens : utilisation des matériels et équipements ayant un rendement énergétique élevé • Pour les travaux, les qualifications minimums des soumissionnaires seront relevés en matière d'expériences sur le traitement des eaux usées et sur la remise en état des sites d'emprunts de matériaux (remblai, matériaux sélectionnés,...) conformément à la législation nationale
Santé et sécurité communautaires			
6.1 Le projet pourrait-il être exposé à des risques de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs (par exemple, des habitats de reproduction temporaires), et/ou à des maladies transmissibles et non transmissibles ?	Modéré	Modérée Le projet est situé dans une zone où il existe des preuves passées d'impacts négatifs de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs, ou de maladies transmissibles/non transmissibles, mais où la régulation ou la limitation de ces impacts s'est avérée efficace.	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé • Spécifications techniques : Prévoir l'élimination sûre des eaux usées et déchets de construction et des déchets du camp des travailleurs ; l'atténuation, pour la communauté, des risques et des impacts résultant du travail du contractant ; • Il sera demandé aux soumissionnaires d'avoir une expérience professionnelle antérieure dans des contextes similaires • Le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé pour tout AON et AOI
6.6 Le projet pourrait-il avoir des incidences négatives sur les écosystèmes et les services écosystémiques pertinents pour la santé des communautés (par exemple, la nourriture, la purification des eaux de surface, les tampons naturels contre les inondations) ?	Modéré	Modérée Incidences négatives importantes sur les écosystèmes et leurs services, qui auraient un impact négatif sur la santé des communautés situées à proximité directe du projet. Les impacts peuvent être atténués ou compensés par des systèmes tels que le paiement des services écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres pour les travaux exigeront la préservation des écosystèmes. Il sera exigé au cocontractant de prévoir l'élimination sûre des déchets de construction et des déchets du camp des travailleurs ; l'atténuation, pour la communauté, des risques et des impacts résultant du travail du contractant ; la sécurité des livraisons et du transport et l'élimination des matières et des déchets dangereux. • Conditions contractuelles : le co-contractant sera tenu d'éviter que ses activités aient des incidences négatives sur les écosystèmes afin de préserver la santé des communautés situées à proximité directe du projet. Il lui sera en outre demandé de maintenir et éviter les dommages aux routes d'accès au site ; • Le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé pour tout AON et AOI
6.7 Le projet pourrait-il entraîner un risque de violence sexiste, notamment de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Modéré	Mineure Changements mineurs de la dynamique communautaire. Résultat : des cas graves enregistrés de violence sexiste et/ou d'exploitation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> • La Politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel sera clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et tous les fournisseurs auront l'obligation de s'y conformer. • Les contrats devront intégrer une clause qui précise que « La violence sexiste, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les attentes sexuelles auront pour

			conséquence la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite du contractant » et il y sera intégré une clause de déclaration périodique des accidents et des infractions.
6.9 Le projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs ?	Bas	Mineure Le projet nécessite l'emploi de nouvelle main-d'œuvre, mais les travailleurs peuvent être des sources des communautés locales, et donc l'afflux est réduits au minimum et les risques sont gérée efficacement	<ul style="list-style-type: none"> • Application des politiques en matière de conditions de travail et ciblage • Les dossiers d'appel d'offres des travaux exigeront la conformité à la législation nationale du travail • Qualifications du soumissionnaire : aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail • Evaluation des offres : emploi et formation professionnelle en cours d'emploi pour les jeunes et les femmes sans emploi au -dessus d'un pourcentage défini de la main-d'œuvre des contractants doivent être récompensés par des points de mérite technique lors de l'évaluation des offres. • Conditions contractuelles : Respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association) ; Salaires décentes compatibles avec les salaires similaires pour la même profession dans la région ; Le contractant principal imposera les conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs ; déclaration d'accident y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel ; Mécanisme permettant au PDEA de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal . Il sera aussi prévu dans les contrats des travaux des clauses d'insertion et de formation en faveur des travailleurs non qualifiés. • Pour les AOI de montant inférieur à 5 millions USD, le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé.

Annexe 1 : Quality Assessment Matrix

Quality Assessment Matrix

(June 2022)

Pillars/Areas of Quality assessment	Parameter/issue requiring QA scrutiny	Rating of this Parameter (Six-Points Rating Scale or Assessment Scale)
1. National Legal and Institutional frameworks of Public Procurement in the Borrower's country	<i>The assessment of the Acceptability of the National Procurement system is based upon analysis of the below-mentioned parameters, and, in case of deficiency, assessment of Quality will scrutinise the expected effectiveness of foreseen mitigation measures:</i>	<i>The rating of each parameter by QAG is made after assessing the quality and sufficiency of the respective mitigation measure prescribed in the PDR</i>
	1.The national public procurement legal framework achieves the established IFAD procurement principles and complies with applicable obligations and the hierarchy of national legal instruments is clearly established (law, Regulations and procedures)	5: Satisfactory The national public procurement legal framework complies with IFAD procurement principles. The Regulations and procedures are clearly established.
	2.National Procurement Methods are sufficient to meet the full range of project's needs with clear conditions for use of less competitive methods and ensure value for money, fairness, transparency, proportionality and integrity.	5: Satisfactory National Procurement Methods are sufficient and there is a clear process for less competitive methods
	3.National Advertisement rules are compatible with IFAD requirements	5: Satisfactory National Advertisement rules are compatible with IFAD requirements
	4. Rules for participation do not exclude foreign bidders based on nationality or unnecessary national requirements	6: Highly Satisfactory Foreign bidders are not excluded based on nationality or unnecessary national requirements
	5. Bidders' qualifications criteria are pass/fail and related to deliver the specific contract. (Exclusions can be justified in case of convictions related to criminal or corrupt activities, non-payment of taxes and social security contributions and for administrative debarment under the national law)	5: Satisfactory Qualifications criteria are pass/fail and related to deliver the specific contract.

	6. National domestic preferences rules are in line with IFAD's requirements	4: Moderately Satisfactory The percentage applicable for works is 10% instead of 7.5 as required by IFAD. For Goods, the percentage applicable is the same as IFAD.
	7. National Law/Regulations require that Bid evaluation process is confidential and bid evaluation criteria are objective, relevant to the subject matter of the contract, and precisely specified in advance in the procurement documents.	6: Highly Satisfactory Bid evaluation process is confidential, evaluation criteria are objective and related to the contract. Evaluation criteria are disclosed in the bidding document
	8. National Law/Regulations require that Quality is the basis for selection in consultancy services	4: Moderately Satisfactory Quality and Cost are both the basis for selection in consultancy services
	9. National Law/Regulations require "public" bid opening and disclosure of record of bid opening session	6: Highly Satisfactory Bid opening is 'public' and record of bid opening session disclosed
	10. National Law/Regulations require neutral specifications based on international norms while admitting equivalent national standards, and provide for the use of functional /performance specifications where appropriate.	6: Highly Satisfactory Specifications are based on international norms and admit equivalent national standards
	11. National SBDs are available and the contents of the such documents is sufficient for suppliers/contractors/service providers to respond to the procurement requirement on fair and non-discriminatory basis. National SBDs include provisions on Fraud and Corruption, IFAD's right to audit, SECAP standards and SH/SEA provisions equivalent to those in IFAD's SBDs.	5: Satisfactory National SBDs are available and the contents sufficient to bid. Although provisions on Fraud and Corruption is included, the right of IFAD to audit should also be included.
	12. National SBDs include standard contract conditions which are consistent with internationally accepted practice and which prescribe arbitration as an ultimate forum for dispute settlement in case of contracts with foreign vendors.	5: Satisfactory The standard contract conditions comply with internationally accepted practice, although arbitration remains an option
	13. The national legal framework grants bidders the right to challenge Procuring Entity decisions through a two-tier bidders' complaint procedure, the second being independent of the procurement operations and is	4: Moderately Satisfactory

	empowered to grant remedies that are necessary to enforce compliance with the law by Procuring Entities	The national procurement framework grants bidders the right to protest and a complaint process is described. However, the text to apply this framework is not yet available
	14. The national legal framework prescribes record-keeping rules (should cover the entire procurement process, including contract management phase), and the PDR addresses these rules in an effective and adequate manner ensuring they are respected in practice efficiently.	6: Highly Satisfactory The national procurement framework prescribes record- keeping
	15. National Law/Regulations prescribe the need for a Procurement Manual detailing all procedures for the correct implementation of procurement regulations and laws and which is to be periodically updated.	5: Satisfactory Procurement guidelines exist to permit a correct implementation of procurement
	16. National Law/Regulations allow for sustainability and a national SPP (Sustainable Public Procurement) plan exists.	3: Moderately Un-Satisfactory The Regulations allow Sustainable Public procurement, but the approach is not clearly developed.
	17. National Guidance documents exist to enable Procuring Entities to introduce a well-balanced application of sustainability criteria to ensure value for money	5: Satisfactory Procurement guidelines exist to permit a correct implementation of procurement
	18. National Law recognizes precedence of international obligations like those reflected in IFI's Financing Agreements	6: Highly Satisfactory National Law recognizes precedence of international obligations
	19. Presence and effectiveness of a central Procurement Regulatory authority which is independent from transacting public procurement and assumes its role in disseminating professional guidance and rules concerning prevention of conflict of interest and integrity in the work of bid evaluation committees	6: Highly Satisfactory The National Procurement Regulation Agency has the responsibility to stand as the Procurement Regulation authority
	20. Definitions of fraud, corruption and other prohibited practices in procurement Law/Regulations are consistent with IFAD's and evidence of enforcement is presented.	5: Satisfactory Fraud, corruption and other prohibited practices in procurement defined in procurement Regulations

<p>2. Implementation Capacity of the parent Ministry (the Implementing Agency) and related management systems, the capacity of the Project’s Implementation Unit (PIU) to undertake project procurement and contract management</p>	<p><i>The assessment of quality for this Pillar will be based on undermentioned parameters which are meant to measure the capacity of the parent ministry and PIU to undertake project procurement and contract management in a timely and effective manner as per the prescribed design of the project’s procurement arrangements and the adequacy of the parent ministry’s management systems and related interface with the PIU/PCU/PMU:</i></p>	
	<p>1. The parent Ministry (or the Implementing Agency) possesses the 3 P’s necessary for project implementation: (i) People (full range of technical and managerial expertise), (ii) Processes (Management systems, delegation of authority, segregation of roles in budget allocation, procurement processing/approval and subsequent payments to vendors. (ii) and (iii) Product/Performance (as demonstrated by successful past experience and ability to deliver public services timely and at the right quality.</p> <p>Foreseen Mitigation measures in the PDR are to be assessed for sufficiency with respect to the 3P deficiencies. Examples of mitigation measures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Creation of PIU • Hiring of Project Management and/or Technical consultants • Formulation of PIM with adequate interface between the project and parent ministry systems and with adequate internal control measures including avoidance of situations of conflict of interest. • Appointment of external auditors, as relevant. • Training of parent ministry staff connected with project activities. 	<p>5: Satisfactory</p> <p>A PIU is to be created as specified in the PIM. The PIM is formulated with adequate interface between the project and parent ministry systems and with internal control measures including avoidance of situations of conflict of interest</p>
	<p>2. PIU Director is issued a charter with clear reporting lines and well-defined and appropriate delegation of authority to transact project business and command timely provision of needed inputs from the parent ministry’s various departments.</p> <p>3. PIU staffing levels, in case PIU is established:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Number and range of expertise of PIU staff is adequate to cover all activities of the project (minimum 1 full-time Procurement Officer and 1 Assistant) • Foreseen tasks of needed consultancy firms are clear and established in completed TORs • Training allocations for PIU staff are foreseen especially when parent ministry staff are seconded to the PIU • PIU personnel for Procurement and Contract Management are at adequate levels of past experience in similar activities • The bulk of PIU personnel are selected based on fair and open competition in accordance with precise job descriptions. 	<p>5: Satisfactory</p> <p>The PIM provides relevant clarification</p> <p>5: Satisfactory</p> <p>The PIM provides the number and range of expertise of PIU staff that is adequate to cover all activities of the project. 1 full-time PO is to be recruited based on competitive procurement process and a Procurement assistant. Additional Procurement Assistants may be recruited to reduce the risk of low implementation rate of the Project.</p>

	4. Project budget includes adequate financial allocations (salaries, running expenses and per-diems etc.) and other resources (vehicles, decent office working area, equipment and tools etc.) needed by the PIU to deliver its tasks.	5: Satisfactory Project budget includes adequate financial allocations needed by the PIU to deliver its tasks
	5. Payment, Quality Assurance and Change Management procedures are fully developed by the PIU or mitigation measures are foreseen to deal with any deficiencies as early as possible at project commencement. Examples: Measures to ensure timely authorization and actual processing of due payments to vendors	5: Satisfactory The Payment process, the Quality Assurance and Change Management procedures will be fully address in the Administrative and Financial Procedures applicable for the project PDEA before the beginning of activities.
	6. Codes of Conduct and the consequences of breach of obligations are known to all parent ministry and PIU staff engaged in project activities on part-time or full-time basis.	5: Satisfactory The project will develop relevant Codes of Conduct applicable to all PIU staff engaged in project activities
	7. The parent ministry's system for suspension/debarment of bidders ensures due process and is consistently applied.	5: Satisfactory System for suspension/debarment of bidders is applied by the ministry of public contracts
	8. The project builds-in third party or civil society and stakeholders' access to procurement information as a transparency safeguard and a precondition for effective monitoring of project's procurement operations.	3: Moderately Un-Satisfactory Civil society and stakeholder's access to procurement information as a transparency and a monitoring measure is not fully applied.
3. National Market Competitiveness and Delivery Capacity	<i>The assessment of quality for this Pillar will be based upon undermentioned parameters which measure the extent to which the chosen optimal procurement strategies for the acquisition of the project's procurement needs are established following adequate market research which has fed into the design of the project's Procurement Plan:</i>	
	1. Market Research is the basis for formulation of the project's procurement strategy for the acquisition of each substantial procurement contract and evidence of: <ul style="list-style-type: none"> comparison with alternative strategies is evident in the analysis presented in the PPS, at least for major contracts. market capacity to deliver at competitive rates is present 	3: Moderately Un-Satisfactory
	2. The identification of the project's procurement needs is done in consultation with the stakeholders and is objective without exaggeration or understatement of the procurement needs.	4: Moderately Satisfactory Although the needs of the project is elaborated in consultation with the stakeholders, the project's procurement needs is finalized by the PIU

	3.National sustainable development goals of as well as relevant IFAD mainstreaming themes (in particular Youth, Gender, Environment & Climate as relevant) have been considered in procurement strategy preparation.	4: Moderately Satisfactory Youth, Gender, Environment & Climate are considered in the project. National sustainable goals are considered in procurement strategy preparation
	4. Procurement strategy clearly demonstrates understanding of any constraints facing private firms in their participation in public procurement competitions (e.g. difficulties in obtaining bid securities, insurance policies etc.).	3: Moderately Un-Satisfactory Constraints facing private firms in the participation in public procurement competitions are well specified. But mitigation measures remain insufficient.
	5.Evidence of Market Engagement with respect to advance dissemination of SECAP requirements and encouragement of the private sector to comply. Evidence of assessment of the capacity of the national market to comply including any foreseen SECAP training plans for the private sector.	5: Satisfactory SECAP standards are considered at the design stage
	6.Evidence that cost estimation of procurement contracts are based on market research for Goods or alternatively scientific estimation methods (like bottom-up, analogous or parametric cost estimation methods) for Works and Services.	5: Satisfactory The cost estimation of procurement contracts are based on market research for Goods or alternatively scientific estimation methods (refer to the Annual Work Plan and Budget (AWP&B)).
4. SECAP compliance	<i>The assessment of quality for this Pillar will be based upon undermentioned parameters which are needed to verify that SECAP standards have been implemented throughout all stages of the procurement process: definition of procurement needs/specifications, bidders' selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract terms and conditions:</i>	
	1.SECAP standards are considered in identification of project's procurement requirements and evidence that alternatives were considered.	5: Satisfactory SECAP standards are developed in identification of project's procurement requirements and measures are taken to address all SECAP findings related to procurement.
	2. SECAP and SH/SEA standards are incorporated in the bidding documents especially where national SBDs are used.	5: Satisfactory As specified in the PIM, SECAP and SH/SEA standards are incorporated where national SBDs are used.
	3.SECAP standards are implemented at all stages of the procurement process: setting of bidders' selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract	5: Satisfactory

	terms and conditions including mandatory Self-Declarations by bidders.	As specified in the PIM, SECAP standards are implemented at all stages of the procurement process
5. Fitness for Purpose of the project's Procurement Plan, Supervision Arrangements and status of project design and its readiness for implementation	<i>The assessment of quality of this Pillar is based upon undermentioned parameters needed to verify that the project's procurement plan takes into consideration the findings of all above assessment pillars/parameters and that the IFAD Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU (i.e. both procurement and supervision plans are fit for purpose):</i>	
	1.The Procurement Plan incorporates the findings of all above assessment parameters which have been arrived through the use of adequate management tools like SWOT and PESTLE analysis or equivalent methods, market research techniques and sound risk prioritization/mitigation measures.	5: Satisfactory The Procurement Plan incorporates relevant findings.
	2. The Procurement Plan is conducive to facilitate the project's timely completion and builds-in relevant time contingencies depending on the project's readiness for implementation	5: Satisfactory The IFAD's Procurement Plan is the one used for the project.
	3. IFAD's Procurement Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU.	5: Satisfactory The IFAD's Procurement Supervision Plan commensurate with the complexity of the project's procurement
	4. The provisions of the Financing Agreement and the Letter to the Borrower support the findings of the design of the project's procurement arrangements.	6: Highly Satisfactory The FA and the LTB support the findings of the design of the project's procurement arrangements.

A Six-Points Rating Scale for each parameter is to be assessed and filled-in in the rightmost column:

- 6: Highly Satisfactory
- 5: Satisfactory
- 4: Moderately Satisfactory
- 3: Moderately Un-Satisfactory
- 2: Un-Satisfactory
- 1: Highly Un-Satisfactory

D. Système de suivi évaluation du PDEA

1. Éléments de cadrage général

381. Le principal objectif du système de suivi-évaluation (SSE) du PDEA sera d'informer les parties prenantes et particulièrement l'Unité d'exécution du programme (UEP) sur la performance de la mise en œuvre comme support de prise de décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats, et d'apprécier et documenter les effets et impacts du programme. Plus précisément, le SSE mis en place et géré par le Responsable Suivi-évaluation (RSE) de l'UEP devra permettre de :

- Fournir des données et informations périodiques, complètes et fiables permettant d'analyser la performance de mise en œuvre et les résultats.
- Suivre l'exécution du programme (activités et produits) et la performance de la mise en œuvre.
- Mesurer et évaluer les résultats obtenus (effets et impact).
- Comptabiliser de manière fiable le nombre de bénéficiaires et vérifier l'efficacité de la stratégie de ciblage.
- Générer des savoirs et connaissances sur des approches efficaces de réduction de la pauvreté, de développement de la filière aquacole et d'inclusion économique des femmes et des jeunes à travers les activités aquacoles génératrices de revenus, les initiatives *Aquastartet* *Aquadev* et les partenariats d'affaires avec les opérateurs de marché.

382. Le SSE du PDEA sera lié au mécanisme national de suivi et d'évaluation des résultats de développement, afin de contribuer pendant la phase d'exécution et post exécution du PDEA, à l'amélioration du suivi sectoriel du MINEPIA à travers un appui institutionnel aux stations aquacoles, à la Cellule de suivi domiciliée au Secrétariat Général et à la Cellule des Enquêtes et Statistiques logée au sein de la Direction des Études, des Projets, de la Coopération et des Statistiques (DEPCS) pour la mise à jour de la base de données, la disponibilité de statistiques et de l'information sur l'activité aquacole. Le SSE devra également promouvoir le suivi participatif et inclusif donnant la possibilité aux antennes régionales et aux bénéficiaires du programme de participer à l'exercice de planification et à l'appréciation de son exécution.

2. Modalités de mise en œuvre

383. Le SSE du PDEA s'appuiera sur quatre principaux piliers: (i) le cadre logique qui décrit la hiérarchie des interventions et qui permet de confronter la cohérence entre les différents niveaux de résultats ; (ii) le plan de travail et de budget annuels (PTBA) qui représente le principal outil de planification des activités ; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les détails opérationnels du système de SE en termes de processus, outils et responsabilités; (iv) le système informatisé de SE du programme qui est l'outil consignait les différentes réalisations et qui permet de suivre l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus.

384. *Cadre logique.* Les indicateurs de suivi évaluation à atteindre par année seront planifiées et convenues en assurant un parfait arrimage avec le cadre logique du PDEA. Les produits, effets et impacts à atteindre sont définis dans le cadre logique. Au démarrage du programme, la revue du cadre logique et son internalisation par les différents acteurs devront être programmées dans le cadre d'un atelier qui sera organisé. Le SSE adoptera l'approche préconisée par le Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) qui distingue les trois niveaux de résultats : les produits en 1er niveau, les effets en 2ème niveau et les impacts en 3ème niveau ; le programme veillera à respecter les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques : (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet ; (iii) les études de référence, les études d'effets annuels et les évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter le Comité de pilotage au niveau stratégique et l'UEP au niveau opérationnel, pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du programme. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du programme dans l'équité sur le genre et l'inclusion des jeunes.

385. *Planification.* Le programme sera exécuté sur la base de PTBA segmentés en tranches trimestrielles pour faciliter l'opérationnalisation et le suivi de l'exécution. Ces PTBA seront préparés

de manière ascendante en partant des régions pour aboutir à un programme national qui sera soumis aux instances d'approbation (Gouvernement et FIDA) dans le respect rigoureux des délais convenus. Chaque projet de PTBA comprendra une partie narrative et une partie en tableau Excel. La partie narrative comprendra : (i) une description des principales réalisations du projet pour l'année écoulée ; (ii) le contexte de mise en œuvre et ses principales difficultés ; (iii) les principales orientations pour le nouveau PTBA ; (iii) une description détaillée des activités prévues au titre du PTBA ; (iv) des modalités d'exécution et calendriers des activités programmées ; (v) des livrables, des indicateurs de suivi et des responsables d'activités selon les exigences du FIDA en matière de suivi évaluation ; (vi) les sources de financement ; (vii) le mécanisme de suivi rapproché et de reporting périodiques ; (viii) les contraintes pouvant entraver l'exécution du programme et les mesures de mitigations ; (ix) d'un plan de décaissement ; et (x) un Plan de passation des marchés (PPM) adossé à chaque PTBA. Le PPM est élaboré au démarrage du programme pour les 18 premiers mois, puis sur une durée de 12 mois les années suivantes. La partie Excel qui accompagne le narratif présente une situation sur les réalisations antérieures du programme et les prévisions du PTBA reportées pour chaque indicateur du cadre logique et les jalons pour atteindre les résultats escomptés.

386. Au lancement du programme, le PTBA (de la 1ère année) et le PPM (des premiers 18 mois) seront amendés, approuvés et exécutés suivant une approche souple capitalisant les enseignements du PPEA. Ils seront par la suite revus lors de la première mission de supervision pour assurer une bonne cohérence avec le Programme Pays. Les PTBA et PPM suivants porteront sur une durée de 12 mois chacun. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intègrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

387. A travers l'équipe de suivi évaluation, l'UEP est responsable de la conduite du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PTBA. L'élaboration du PTBA veillera aux principes décrits ci-dessus à travers les étapes suivantes :

- Élaboration d'une note de cadrage arrimée au plan pluriannuel d'investissements ;
- Identification des activités au niveau national et régional en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires et le souci de recherche de complémentarité des activités ;
- Tenue de réunions de consolidation des activités retenues au niveau des Antennes ;
- Consolidation des résultats de concertation au niveau des Antennes ;
- Transmission des PTBA consolidés au Comité de pilotage (CP) ;
- Réunion du Comité de pilotage au mois de Novembre de chaque année précédée d'une séance d'examen des PTBA par le comité technique de revue ;
- L'équipe de l'UEP prendra en compte les observations et les recommandations du Comité de pilotage en vue de la finalisation du PTBA ;
- Le PTBA approuvé par le Gouvernement sera transmis au FIDA au plus tard le 30 novembre pour avis de non objection.

Tableau 28 Calendrier de mise en œuvre du PTBA

Mois	Deadline	Activités	Indicateur de résultat
Septembre	Début Septembre	Elaboration d'une note de cadrage arrimée au plan d'investissements pluriannuel	Note de cadrage validée
Septembre	2 dernières décades de Septembre	Tenue de l'atelier annuel de revue de la performance et conduite des concertations sur le terrain : Identification des activités au niveau national et des régions en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires et le souci de complémentarité des activités ; tenue de réunions de consolidation des activités retenues au niveaux des Antennes ; consolidation des résultats de concertation aux niveaux des Antennes	Rapport final atelier annuel de revue de la performance. Ebauche de PTBA régionaux disponible
Octobre	Première quinzaine du mois d'octobre	Elaboration et consolidation du PTBA au niveau UEP : Consolidation des résultats de concertation aux niveaux des Antennes ; Organisation de réunion de rapprochement des validations des PTBA au niveau national ; Transmission du PTBA consolidé au Comité de pilotage ;	Ebauche de PTBA national et consolidé disponible
Octobre	Deuxième quinzaine du mois d'octobre	Réunion du Comité de pilotage précédée d'une séance d'examen des PTBA par le comité technique de revue	Procès-verbal de délibération du comité technique de revue et du Comité de pilotage disponibles
Novembre	Première quinzaine du mois de novembre	Finalisation du PTBA par l'UEP sur la base des commentaires du Comité de pilotage	Draft PTBA national, consolidé prenant en compte les recommandations du Comité de pilotage disponible

Mois	Deadline	Activités	Indicateur de résultat
Novembre	30 novembre	Prise en compte des observations et recommandations du Comité de pilotage par l'équipe du PDEA en vue de la finalisation du PTBA et transmission au FIDA de la version approuvée par le Gouvernement pour avis de non-objection.	Draft PTBA national, consolidé et prenant en compte les recommandations du Comité de pilotage disponible et transmis au FIDA
Décembre	31 Décembre au plus tard	Avis de non-objection du FIDA	PTBA non objecté par le FIDA

388. *Suivi-évaluation.* Le PDEA a tiré les leçons de la faible performance de la première phase en matière de suivi-évaluation (S&E). Il prend donc l'option d'engager dès le départ, des actions fortes devant conduire à plus d'efficacité que celle vécue avec le PPEA. La mise en place du SSE se fera dès la phase de prédémarrage du programme sur financement de l'instrument de démarrage rapide de la mise en œuvre (FIPS41), afin de s'assurer d'une meilleure appropriation par le personnel, les partenaires et les acteurs de mise en œuvre. Le système sera basé sur un manuel de suivi évaluation à élaborer de manière inclusive et qui apportera la caractérisation nécessaire du SSE à mettre en place et clarifiera l'ensemble des modalités pour sa mise en œuvre : les différents outils sur lesquels le système s'appuie, les rôles des acteurs à différents niveaux, les mécanismes et procédures à suivre pour la production, le traitement et l'utilisation de l'information.

389. Le système sera implémenté à travers une application informatique Web multifonctionnelle et paramétrée suivant les besoins en suivi évaluation et en informations du PDEA dès son démarrage et faire partie intégrante du dispositif de SE du programme. Il permettra d'enregistrer les différentes réalisations, et de faire le suivi de l'avancement des activités, de l'atteinte des produits et effets attendus, ainsi que l'évaluation des impacts. Le système informatisé intègrera le SMRO et le cadre de mesure de rendement (SYGRI) du FIDA et pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA, notamment les tableaux de suivi du PTBA et les différents tableaux de bord intermédiaires. Aussi, une base de données des bénéficiaires sera intégrée afin de permettre l'enregistrement des bénéficiaires et les appuis reçus avec leurs évolutions sur la durée du projet.

390. Le système consistera également à réaliser au démarrage du programme des études de base et de référence, des études de modélisation pour les aménagements et des études de caractérisation des bassins de production ; la collecte d'informations géo-référencées (données SIG), afin d'établir les situations de référence concernant tous les indicateurs du cadre logique. Un système d'évaluation périodique (trimestriel, semestriel et annuel) des résultats sera engagé via les missions de suivi aux fins de réunir des résultats permettant une bonne appréciation à la revue à mi-parcours et en fin de programme. Le système reposera alors sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques qui seront réalisées avec la participation des acteurs. Des informations seront collectées et analysées sur : i) l'avancement et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA ; ii) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre. Une base de données à l'usage des cadres du S&E, des antennes et des partenaires/prestataires sera mise en place ; iii) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution avec un mécanisme sous-jacent de reddition de compte; iv) la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects transversaux, nutrition, genre, jeunes, Changement Climatique ; et vi) l'impact des activités du programme sur les bénéficiaires.

391. L'UEP, notamment à travers le Responsable en charge du suivi-évaluation, coordonnera la mise en place et l'opérationnalisation du SSE dès le démarrage du programme en incluant, entre autres, la revue du cadre logique, la mise en place du système informatisé et l'élaboration du manuel de SE en s'appuyant sur une expertise externe spécialisée. Les équipes des antennes seront étroitement associées à ce processus. L'opérationnalité du système sur le terrain se fera avec l'implication étroite des partenaires opérationnels de mise en œuvre ainsi qu'avec les structures déconcentrées du MINEPIA. Un mécanisme de contrôle de la qualité des données collectées et transmises sera mis en place au niveau des antennes avant la remontée au niveau national. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique sera assurée par les responsables d'antennes et de l'UEP.

⁴¹ Faster implementation of project start-up

392. Le Responsable de l'UEP en charge du suivi évaluation assurera la production ou coordonnera la consolidation des documents suivants : (i) les PTBA; (ii) les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels; (iii) les annexes des rapports de supervision sur le suivi évaluation; (iv) l'enquête de référence/étude socio-économique et les enquêtes d'impact en début de projet, à mi-parcours et à la fin du programme ; et (vi) les autres rapports à adresser au Ministère de tutelle, au comité de pilotage et au FIDA. Au regard des exigences de suivi requis pour les activités de réalisation d'infrastructures et de l'approche chaîne de valeurs au PDEA, la participation des bénéficiaires dans le SE constitue un élément important. Cela se traduira par l'insertion du mécanisme de suivi des bénéficiaires, des appuis et de leur évolution dans le système informatisé et aussi par la conduite d'un processus d'évaluation annuelle participative qui permettra de prendre en compte les perceptions des bénéficiaires sur le programme. Lors de la mise en place et de l'opérationnalisation du SSE, l'UEP organisera des sessions de formation relatives au SSE mis en place pour l'ensemble du personnel du programme, les partenaires stratégiques et opérationnels afin d'assurer l'appropriation des approches et des outils de SE. Les partenaires de mise en œuvre seront formés et équipés pour la collecte et la transmission des données à temps réel.

393. Le mécanisme de SE ainsi défini s'articule autour des principaux points suivants :

- (i) Un suivi interne rapproché et permanent des activités. Il est mené au premier niveau par les antennes et les partenaires de mise en œuvre, essentiellement orienté sur les visites de suivi de terrain et les collectes de données de mise en œuvre directe et opérationnelle. Au deuxième niveau, ce suivi est mené par la coordination nationale sur la base des données générées du système de suivi évaluation et des tableaux de bord comprenant des points critiques de suivi. Ce suivi interne sera la base pour l'élaboration des rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels du programme qui présenteront (a) les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période, (c) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (d) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (e) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Des études d'effets annuels seront également menées par le programme.
- (ii) Des auto-évaluations participatives: Le PDEA appuiera l'organisation des ateliers d'auto-évaluation impliquant les bénéficiaires au niveau des antennes et des sites d'intervention afin de faire le point sur le niveau d'exécution des activités par rapport aux prévisions du PTBA et leurs efficacités, de discuter des problèmes rencontrés et des propositions de solutions émanant aussi des responsables locaux. Les résultats de ces ateliers seront également utilisés pour nourrir les leçons apprises et orienter le PTBA de l'année suivante.
- (iii) Des missions de supervision et de suivi : La supervision du PDEA sera assurée directement par le FIDA. Les missions de supervisions conjointes au FIDA et à la partie nationale Camerounaise seront conduites 2 fois par an au démarrage, et progressivement une fois en fonction de la qualité du portefeuille, et avec la participation de l'équipe-pays et des experts mobilisés par le FIDA, le comité technique nationale et le comité de pilotage mis en place à cet effet, les représentants des organisations des producteurs aquacoles et peuples indigènes impliqués. La première mission de supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du programme et servira entre autres, à affiner les manuels d'exécution, de S&E et de gestion administrative et financière, valider le ciblage, etc. Les missions de supervision porteront une attention particulière à la mise en œuvre du projet en terme technique et de gestion fiduciaire, l'atteinte des résultats, des effets et des impacts, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle. Les partenaires de mise en œuvre du programme seront intimement associés à toutes les missions. En fonction de l'avancement du programme et des exigences en matière de gestion fiduciaire, une des deux missions de supervision pourrait être une supervision partielle ou une mission d'appui à la mise en œuvre selon les nouvelles directives du FIDA en matière de supervision des projets. Les membres du Comité de pilotage peuvent organiser si nécessaire des missions de suivi et ou de vérification des réalisations chaque fois que besoin se fera sentir ou en préparation d'une session de comité de pilotage, améliorant ainsi le suivi au niveau national et l'appropriation des actions par les Ministères sectoriels.

- (iv) Une étude de référence du projet : Elle sera effectuée dans le cadre du PDEA afin de répondre aux exigences du FIDA en matière de suivi des indicateurs du cadre logique.
- (v) Des évaluations internes et externes ponctuelles : Il s'agit des enquêtes de référence, études socio-économiques et études d'impacts menées au début, à mi-parcours et en fin de cycle. Ces études s'appuieront sur les rapports du programme et les études thématiques ponctuelles liées aux objectifs et à ses thématiques transversales sur la base des indicateurs du cadre logique. Les termes de références de ces études doivent respecter les orientations du FIDA et les standards nationaux.
- (vi) Une revue à mi-parcours du PDEA sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année en impliquant étroitement les partenaires en cofinancement⁴², le secteur privé, la profession aquacole, etc. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours, la pertinence du PDEA et de son approche de mise en œuvre, la cohérence des actions développées avec celles du PD-CVA de la BAD, l'atteinte des objectifs et les difficultés rencontrées et l'exécution financière du programme (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra également des recommandations relatives aux mesures et dispositions jugées nécessaires à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider et le cas échéant réorienter la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du programme. Les activités, le budget, l'analyse économique et financière du programme seront mis à jour en conséquence. Au-delà de la cohérence technique des interventions, une attention particulière sera accordée à la soutenabilité/cohérence du financement sur les actions du PD-CVEP de la BAD et sa continuité en lien avec la durée du PDEA et les activités à finaliser. Les termes de références de la mission de revue à mi-parcours seront élaborés par le Gouvernement assisté de l'UEP et soumis à l'approbation du FIDA.
- (vii) La transparence et la participation des bénéficiaires (engagement citoyen). Comme innovation, le PDEA donnera la possibilité aux aquaculteurs bénéficiaires et aux partenaires de mise en œuvre de participer à l'appréciation des résultats et de l'impact du programme, à la performance des équipes et à la gouvernance d'ensemble (bénéficiaires, structures de gestion y compris les antennes et l'UEP). Les coopératives et interprofessions aquacoles sont constituées sur la base de la loi OHADA qui prévoit un mode de gestion basé sur la transparence grâce à la mise en place de différents organes (Conseil d'administration, Commissaire aux comptes, Comités spécialisés, etc.). Un accompagnement sera assuré afin de s'assurer qu'elles s'approprient les outils de gestion, gage de l'instauration d'une culture de résultats et de transparence. La transparence et la redevabilité se feront également à travers la supervision du PDEA et inclura aussi la participation effective des bénéficiaires aux organes de pilotage du programme, et au suivi évaluation. Pour ce faire, il sera mis en place des mécanismes et activités permettant d'améliorer la redevabilité et la performance des acteurs clés. Ces mécanismes et activités incluront : i) le renforcement de la transparence dans le processus de passation de marchés publics; ii) l'introduction de fiches de retour sur la satisfaction des bénéficiaires quant aux services fournis par les prestataires et le programme; iii) l'évaluation de la performance des prestataires, des coopératives, des organisations faitières et du programme par une partie tierce; iv) Un mécanisme de prise en charge des plaintes et réclamations.
- (viii) Une mission d'achèvement et sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du programme. Elle mettra en exergue les résultats atteints au terme du cycle de PDEA, les effets et l'impact du programme sur les groupes cibles et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du programme et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du programme, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts ; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.
- (ix) Le suivi sectoriel. Un appui institutionnel sera accordé au MINEPIA pour renforcer les capacités de la cellule des enquêtes et statistiques qui deviendra un Delivery Unit,⁴³ y

⁴² Probablement la Banque Africaine de Développement au cas où se concrétiserait le cofinancement parallèle envisagé

⁴³ Une unité de changement et d'innovation avec vocation de délivrer des données à jour sur le secteur aquacole.

compris post projet, et dont les analyses et tableaux de bord périodiques serviront d'outils d'aide à la décision sectoriel. Le renforcement des capacités, spécifiquement sur le volet statistique, devra reposer sur une analyse des capacités actuelles des stations aquacoles et de la cellule des enquêtes et statistiques du MINEPIA en matière de suivi évaluation, et proposer les besoins de renforcement des capacités techniques, et logistiques. Le personnel de la cellule sera de ce fait éligible aux programmes spécification de certification en suivi-évaluation développé par le FIDA et la Banque Mondiale. Cette démarche reste cohérente avec le COSOP 2019 – 2024 du Cameroun adopté par le Conseil d'Administration du FIDA en 2019 qui promeut un renforcement des capacités des administrations sectorielles en suivi-évaluation afin de faciliter la coordination du secteur rural et la formulation de politiques publiques grâce à de données sectorielles disponibles et fiables.

394. **Apprentissage, gestion des savoirs et communication.** Le PEA-Jeunes a recruté en 2016 le spécialiste en Genre, Communication et Gestion des savoirs (SGCGS) avec pour mission conformément au document de conception du PEA-Jeunes d'être « au service de l'ensemble des projets du portefeuille du FIDA au Cameroun et financé par tous les projets ». En 2017, le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) a effectué la première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA en République du Cameroun et a relevé en matière de gestion des savoirs que le spécialiste n'a pas encore réussi à travailler avec les autres projets du portefeuille pour instaurer un dispositif opérationnel de gestion des savoirs, de capitalisation et de communication. Ainsi, d'après OIE, la communication et la gestion des savoirs restent limitées à l'information sur les activités des projets, la réalisation et le partage d'études sur les sites Web et l'organisation de foires et ateliers d'échanges entre projets, sans réel travail de collecte, d'analyse des expériences et d'archivage bien organisé.

395. Pour y pallier, le bureau pays a ainsi facilité en mars 2021 la mobilisation dudit spécialiste du PEA-jeunes pour assurer les activités Genre, Communication et Gestion des savoirs au sein du PADFA II encadré par une note de modalité pratique entre les coordinateurs PEA-jeunes et PADFA II. PDEA capitalisera sur cette démarche pour permettre de maintenir cette fonction à l'échelle des projets du portefeuille pays. En plus PDEA mobilisera des assistants en Genre, Communication et Gestion des savoirs qui travailleront sous la supervision de la SGCGS afin de faciliter l'organisation d'un travail de collecte, d'analyse des expériences et d'archivage permise par un personnel spécialisé et dédié afin de tirer les leçons apprises de l'expérience en cours du PADFA II et PEA-jeunes ou cette assistance est assurée par du personnel en fonction, mobilisé comme points focaux avec pour conséquence une surcharge de travail qui ne permet pas de disposer de véritable temps d'analyse et de documentation des expériences en matière de gestion des savoirs.

396. Dès son démarrage, le PDEA développera une stratégie de gestion des savoirs et de communication assortie d'un plan. La gestion des savoirs reposera sur deux dimensions trois objectifs : (i) Assurer l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des bénéficiaires à travers la production de matériel didactique et de réalisation de campagnes de sensibilisation ; (ii) permettre la génération de connaissances à partir de l'expérience du projet dans des domaines variés en s'appuyant sur les informations collectées dans le cadre du suivi des résultats ou d'études thématiques ponctuelles; (iii) assurer le partage de ces connaissances auprès des Départements Techniques du MINEPIA, du FIDA ou des autres bailleurs de fonds à l'aide de divers médias, de plateformes de communication pertinentes et au système AVANTI du FIDA.

397. Divers outils et processus seront suivis pour la gestion et le partage des connaissances, parmi lesquels :

- Documentation des expériences : le suivi-évaluation devra déboucher vers la documentation des bonnes pratiques et expériences pertinentes du projet. Des processus d'analyse critique seront mis en œuvre pour reconstruire les logiques qui ont permis d'atteindre les résultats. Par le biais de recueils de témoignages, entretiens avec les bénéficiaires et personnes ressources, études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte spécifique, les conditions de réussite et les résultats obtenus. Au final, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté requise pour un partage.

- Foires aux savoirs et activités événementielles : ces événements seront organisés chaque fois que besoin naîtra pour partager les innovations et faire connaître les leçons apprises des partenariats expérimentés et les produits des filières aquacoles appuyées au niveau national et international. L'organisation de ces foires pourrait être conjointe avec les autres programmes en exécution du portefeuille pays afin de mutualiser les coûts et mettre en exergue les actions menées en synergie.
- Production et diffusion de matériel didactique et de communication: des supports appropriés (affiches, dépliants, livrets techniques, vidéos, etc.) et à un rythme raisonnable à destination des bénéficiaires de la chaîne de valeur de la filière aquacoles ou des communautés seront développés et diffusés afin d'assurer l'ancrage durable de tous les savoirs techniques et de pérenniser les messages des diverses campagnes de sensibilisation. Des supports appropriés (articles web, articles de presse écrites, vidéos, etc.) seront aussi développés afin de diffuser auprès du grand public des informations pertinentes sur les activités et les résultats du projet. Les fruits de ces productions seront aussi utilisés pour renseigner le blog on du FIDA de façon à asseoir une visibilité accrue du Programme Pays.
- Mise en place système informatisée d'archivage : Dans un souci de sauvegarde de la mémoire institutionnelle et d'accessibilité de l'information, tous les documents, études et rapports produits par l'UCP, ainsi que tous les documents développés dans le cadre des initiatives de gestion des savoirs (vidéos, matériel de communication) seront archivés dans une application informatique centralisée a concevoir au démarrage du projet, tout en veillant a un travail en synergie avec l'équipe suivi-évaluation pour une mise en cohérence de ce système d'archivage avec l'application informatisée du système de suivi-évaluation du PDEA. L'animation et la gestion de ce système d'archivage informatisée sera renforcée par la mise à disposition de stagiaires en provenance des universités ou instituts en charge du développement rural et de la communication.
- Recrutement d'un assistant en charge de la gestion des savoirs pour renforcer l'équipe de l'UCP et il travaillera sous la supervision de la Spécialiste en communication, genre et gestion des savoirs du portefeuille pays pour assurer une meilleure cohérence des interventions, mais aussi permettre a toute l'équipe du programme, par le renforcement de capacité, de comprendre les objectifs visés par la stratégie de gestion des savoirs et leurs rôles à sa mise en œuvre. Il travaillera en étroite collaboration avec l'unité de S&E dans la création et la diffusion de produits de connaissance.
- Activités / rubriques /coûts de mise en œuvre (XAF) ; le COSTAB prévoit un budget d'environ 800 millions XAF qui va financer les activités susvisées et assurer la prise en charge en prime trimestrielle de la spécialiste genre, communication et gestion des savoirs et de l'assistant en communication, genre et gestion des savoirs.

398. **Pour la communication externe**, le PDEA veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie entre bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre et décideurs politiques.

399. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA. Le PDEA veillera à favoriser autant que possible les échanges avec les autres projets du portefeuille dans tout le processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. La communication s'appuiera également sur les réseaux sociaux.

400. **Innovations et reproduction à plus grande échelle.** Le PDEA met à l'échelle les acquis du PPEA dont il va promouvoir les systèmes de production à l'échelle des cinq régions-cibles. Il apportera une amélioration à ces modèles par le recalibrage des étangs selon les seuils de rentabilité définis, la mise systématique aux normes environnementales, d'hygiène et d'assainissement, la mise en conformité avec la réglementation sur le régime de l'eau⁴⁴ et la biosécurité. Avec ces améliorations, le PDEA fera la différence en promouvant une nouvelle génération d'aquaculteurs modernes mais

⁴⁴ Loi N° 98-005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau qui fixe, dans le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau.

aussi performants du fait de : (i) le renouvellement et le suivi des souches génétiques d'alevins ; (ii) la formulation des aliments adaptés aux espèces selon les conditions spécifiques d'élevage ; (iii) une spécialisation raisonnée par les potentialités du marché, (iv) le conseil de proximité à l'exploitation y compris le suivi préventif de la conformité aux normes.

401. Dans son approche de facilitation de l'accès au marché, le PDEA porte l'aquaculture contractuelle à un autre niveau par son concept et sa démarche inclusifs de marché structuré. Le marché structuré permet en effet de développer des partenariats productifs gagnant-gagnant en offrant aux petits aquaculteurs (aquastart, aquadev) des opportunités qui sécurisent l'exploitation, garantissent la qualité du produit aquacole ainsi que la commercialisation, la rentabilité et un bon niveau de revenu. Cette innovation contribue à maîtriser la production et à réguler l'offre et la demande de produits aquacoles. Les initiatives entrepreneuriales aquastart et aquadev qui seront promues dans le PDEA en partenariat avec les opérateurs de marché offrent des perspectives d'essaimage à grande échelle au Cameroun et capitalisables pour servir de modèles reproductibles dans d'autres contextes africains.

402. D'autres innovations du PDEA portent sur :

- (i) La mise en place des comptoirs régionaux de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) qui permettront de combler un gap structurel qui cloisonnait les maillons de la filière et isolait les acteurs par rapport aux opportunités de marché. Ce dispositif s'intègre dans l'écosystème du business aquacole et est susceptible d'être intégré approprié par les communes, et s'étendre aux autres régions à l'initiative concertée du MINEPIA et des collectivités territoriales décentralisées ;
- (ii) La mise en place d'une plateforme de marché digitale en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile facilitant le développement du e-marketing accessibles aux aquaculteurs du dernier kilomètre qui peuvent développer leur réseau de clientèle ;
- (iii) La promotion d'énergies alternatives pour la modernisation des équipements de transformation de fabrication locale, à l'instar des foyers de fumage de poisson électriques ou à l'énergie solaire. Cette alternative réduit par ailleurs la pénibilité du travail des femmes qui recouraient massivement au charbon de bois ou bois de chauffe. Elle permet aussi de réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles ;

403. Le développement de produits financiers spécifiques pour l'aquaculture qui, dans le contexte du marché structuré promu par le PDEA, rapproche les institutions financières des segments productifs aquacole et ouvre enfin l'accès des aquaculteurs aux services financiers.

E. Risque environnemental et climatique

a. Catégorie environnementale et sociale

404. Un cadre de gestion environnemental et sociale (CGES) a été préparé indiquant la nécessité pour l'UEP de : (i) procéder au remplissage du formulaire (en annexe au CGES)⁴⁵ ; (ii) veiller à ce que les plans d'affaires soient classés en catégorie de risque « modéré » bénéficient de l'application des mesures d'atténuation décrites en annexe au CGES, et si besoin de préparer une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour atténuer tout risque. Les risques environnementaux identifiés sont en partie liés aux espèces de poissons qui seront élevées et qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité mais aussi sur les autres espaces vivantes. D'autres activités avec impact négatif limite peuvent être le nettoyage des sites pour l'installation des étangs entraînant des érosions des terres et de la biodiversité, le rejet de produits chimiques et des déchets de production, le stockage et problèmes de contamination et d'hygiène. Il s'y ajoute aussi les problèmes sociaux tels que les risques d'exclusion, conflit entre usagers entre autres. En réponse, un plan de gestion environnementale et sociale et climatique a été développé. Ce CGES comporte les risques et mesures d'atténuation. Même si les risques des sous projets sont jugés modérés, à la mise en œuvre, le PDEA devrait exiger une EIES des maîtres d'œuvre⁴⁶ pour certaines activités dont les aménagements. Ceci

⁴⁵ Annexe 5 du CGES

⁴⁶ Voir Tdr en annexe au CGES

devrait atténuer les impacts potentiels sur le milieu aquatique ou terrestre par des altérations physiques, biochimiques ou autres.

b. Classement au regard des risques climatiques

405. Concernant les risques climatiques, le PDEA est classé risque modéré. Les projections climatiques pour le Cameroun révèlent une fenêtre d'opportunité de 2020 à 2030, au cours de laquelle le changement climatique aurait des effets négatifs limités, avec une réduction de pluviométrie dans le Nord et une augmentation sensible de la pluviométrie dans les parties centre et Sud du pays entre 2030 à 2065. Le Cameroun devrait connaître des précipitations stables, légèrement supérieures aux tendances actuelles jusqu'en 2030, puis une augmentation détérioration de son indice d'aridité suivant un gradient sud-ouest/nord-est dans le pays, jusqu'en 2065. Les modèles de projection climatique disponibles à l'Université du Cap et de la Banque Mondiale (RCP 4.5 ; RCP 8.5) pour les villes de Garoua et Maroua (respectivement dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord) à l'horizon 2030 confirment des tendances de baisse de la pluviométrie qui ne devrait affecter modérément le projet. Dans la zone soudano-sahélienne, une augmentation des précipitations est attendue d'ici la fin de la période 2010-2035, alors qu'au sud de cette zone sur les hauts plateaux, aucun changement majeur n'est attendu. Ceci devrait contribuer à la recharge des nappes superficielles et sous terraines de même que les bassins fluviaux et marins pour maintenir le développement aquacole.

406. L'adoption de stratégies et mesures d'adaptation sont déclinés dans le GCES est encouragée au cours de la période 2020-2030 afin de préparer les producteurs aquacoles, et en particulier les plus jeunes, à ces nouvelles conditions climatiques. Le projet veillera à ce que les producteurs adoptent des mesures d'adaptation dont la gestion efficiente de l'eau, et mise en forme des terrains, introduction d'espèces de poissons adaptées, enclos à petite échelle, gestion durable des bassins de pièges, les pratiques comme l'approfondissement des étangs et renforcement des élévations de la hauteur des digues et des technologies aquacoles qui augmenteront leur résilience au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ainsi, l'impact du changement climatique peut se produire, mais sera limité, transitoire et gérable grâce à des activités d'adaptation telles que le choix des espèces aquacoles, le système de gestion de l'eau... des infrastructures résilientes au climat.

407. Un cadre de gestion Environnementale et social est développé et présenté dans le CGES (Voir CGES en annexe)

408. Ce CGES comporte les modalités pour de suivi de la mise en œuvre du CGES y compris la procédure à suivre en cas de plainte (voir détails dans le CGES)

APPENDICE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Dynamique démographique et socio-économique.

1. Avec un taux de croissance démographique annuel de 2,5 pour cent, la population camerounaise est estimée à plus de 27,4 millions en 2022 selon les projections⁴⁷ de INS-UNFPA (2016). D'une superficie⁴⁸ de 475 650 km², le pays a une densité modérée de population (59 personnes au km²⁴⁹). Plus de 51 pour cent de cette population vivent en milieu rural. Les enfants et les adolescents âgés de moins de 15 ans représentent plus de 43,6 pour cent de la population totale tandis que les jeunes de 15 - 34 ans en constituent près de 35 pour cent⁵⁰. La fécondité des femmes demeure élevée, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est estimé à 5,1 enfants par femme, de même que la fécondité précoce (taux de 127 pour cent) à 15-19 ans

2. Le Cameroun fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le pays est l'une des plus grandes économies de l'Afrique subsaharienne avec un PIB par habitant de 1 537,13\$ US plus élevé que la moyenne de la région (1 501,15\$ US) et la principale économie de la CEMAC par sa contribution (44,6 pour cent) au PIB de la zone (Banque Mondiale, 2020). En 2020, le revenu national par habitant (RNB) est de 3 780\$ US (Banque mondiale, 2020). Le pays est classé 153e rang parmi 189 pays et territoires par le PNUD (2020) dans la catégorie « développement humain moyen ». Son IDH en 2019 est de 0.563 et supérieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547⁵¹. Cependant, la décennie de croissance économique soutenue qu'a connu le Cameroun n'a pas eu une incidence significative sur la diminution de la pauvreté. Le Cameroun fait face à de nombreux défis dont l'accentuation des inégalités sociales, les problèmes d'emploi, principalement l'emploi des jeunes, etc.

Profil de Pauvreté et des inégalités dans le pays

3. La dernière enquête sur la pauvreté réalisée en 2014 au Cameroun révèle que 37,5 pour cent de la population (soit 8,1 millions de personnes⁵²) vivent en dessous du seuil de pauvreté national établi à 339 715 FCFA par an. L'indice de Gini est passé de 39 % en 2007 à 44 % en 2014, traduisant ainsi une accentuation des inégalités⁵³ (une augmentation du fossé entre les riches et les pauvres dans le pays) et une plus forte acuité de la pauvreté en milieu rural qu'en milieu urbain où se concentre l'essentiel des activités économiques et des services. Le taux de pauvreté a connu une baisse significative en milieu urbain (8,9 pour cent en 2014) tandis qu'il a beaucoup progressé en milieu rural. Ce taux est passé de 55,7 pour cent en 2007 à 56,8 pour cent en 2014⁵⁴. Plus de 90 pour cent des populations pauvres (soit plus de 7,3 millions de personnes)⁵⁵ vivent dans les zones rurales contre 9,6 pour cent de pauvres (soit 778 748)⁵⁶ en milieu urbain. Le rapport PNUD (2020), confirme cette tendance. Ce rapport indique que 45,3 pour cent de la population (soit 11,4 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 25,6 pour cent (soit plus de 6,4 millions de personnes) en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême⁵⁷.

4. La crise du COVID-19 aurait entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté dont le taux est passé de 24,5 pour cent en 2019 à 25,3 pour cent en 2021 (Banque Mondiale, 2021). L'Indice de Développement du Capital Humain (IDCH) du Cameroun s'est également dégradé passant de 0,41 en 2012 à 0,39 en 2017⁵⁸. Face à la persistance de la pauvreté et des inégalités notamment en milieu

⁴⁷ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035

⁴⁸ La superficie totale du Cameroun est de 475650 km² dont 466050 km² de superficie continentale et de 9600 m² de superficie maritime. (Institut National de la Statistique (INS), 2017, – Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2017, p.2.)

⁴⁹ Cette densité est de 49,9 selon BUCREP (2017) Institut National de la Statistique (INS) – Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2017, p31.

⁵⁰ 3^{ème} RGPH-2005, Volume II, Tome 1 : État et structures de la population, BUCREP

⁵¹ L'IDH du Cameroun est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain moyen, établie à 0.631. Le PIB par habitant 1537,13 en 2020

⁵² Il s'agit de 37,5 pour cent sur une population estimée à près de 21,6 millions d'habitants en 2014 (INS, 2014, Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages ECAM 4, p38)

⁵³ Cameroun 2019, Rapport de l'examen national volontaire ODD, p5

⁵⁴ Le taux de pauvreté en milieu urbain est passé de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014 (Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 - SND, p31)

⁵⁵ De plus, neuf (9) pauvres sur dix (10) résident en milieu rural.

⁵⁶ IND-Cameroun, 2014, ECAM 4, p16.

⁵⁷ PNUD – Cameroun, 2020, Rapport sur le développement humain 2020 pp7-8.

⁵⁸ SND 30, op. cit. p80.

rural, le Cameroun a retenu l'amélioration des mécanismes de ciblage dans les programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté⁵⁹ comme un des défis majeurs pour la réalisation des ODD⁶⁰.

Profils de pauvreté et caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres

5. Au niveau des ménages, ceux de taille importante (soit 8 personnes ou plus) concentrent 55,8% de pauvres contre 5,4 pour cent au sein des ménages unipersonnels. Même si l'incidence de la pauvreté est plus importante dans les ménages dirigés par les hommes (38,9 pour cent) que dans ceux dirigés par les femmes⁶¹ (32,8 pour cent), les femmes ont en moyenne un capital humain plus faible et donc des revenus moins importants⁶² que les hommes. Contrairement aux ménages dirigés par les moins de 30 ans où le taux de pauvreté est de 27 pour cent, la pauvreté sévit fortement dans les ménages dont le chef a plus de 30 ans, particulièrement dans ceux dont le chef a 50 ans ou plus (le taux de pauvreté est de 44 pour cent dans ces ménages)⁶³.

6. Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté est très élevée dans les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école (66,2 pour cent)⁶⁴ et dans ceux dont le chef n'a que le niveau primaire (40,9 pour cent). Plus de 82 pour cent des personnes pauvres vivent dans ce type de ménage. La pauvreté est persistante dans le groupe des ménages des exploitants agricoles (taux de pauvreté est de près de 63 pour cent) qui concentrent plus de 67 pour cent de la population pauvre⁶⁵. Elle est plus marquée chez les chefs de ménage opérant dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (l'incidence de la pauvreté est de 61,9 pour cent et plus de 69 pour cent des pauvres vivent dans ces types de ménages)⁶⁶.

Politiques et stratégies de réduction de la pauvreté

7. En 2020, le Cameroun a adopté la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) qui s'appuie sur les leçons apprises de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-2020) dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la vision 2035 : faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité »⁶⁷. Quatre objectifs généraux sont visés à travers cette nouvelle stratégie qui couvre la période 2020-2030 à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau pays industrialisé et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. Ces objectifs généraux ont été déclinés en quatre objectifs stratégiques dont la deuxième repose sur l'amélioration des conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base par la réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.

8. Pour atteindre cet objectif, l'État mise sur la transformation structurelle de l'économie nationale par des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales dans le but de favoriser un développement endogène, inclusif en lien étroit avec les objectifs du développement durable⁶⁸. L'une des plus grandes ambitions affichées par l'État à travers ce nouveau cadre de référence est de : (i) ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; (ii) ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; (iii) porter l'Indice du capital humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de développement humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030. La réalisation de cette ambition contribuerait à l'atteinte des cibles des ODD 1 à 8 et l'ODD10.

GENRE, JEUNE ET INCLUSION SOCIALE

Problématiques en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale

⁵⁹ Cameroun, 2019, Rapport de l'examen national volontaire ODD, p18.

⁶⁰ Objectif de Développement Durable, Agenda 2035.

⁶¹ Selon INS (2014), 24 pour cent de la population générale et 21% des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

⁶² INS-Cameroun, ECAM 4 p38.

⁶³ L'incidence de la pauvreté varie de 32,1 pour cent à 38 pour cent dans les ménages dont les chefs ont entre 30 et 49 ans. Ces ménages concentrent 51,4 pour cent des populations pauvres.

⁶⁴ Le taux de pauvreté dans les ménages dont le chef est non instruit est 4,8 fois plus élevé que dans les ménages dont le chef a au moins un niveau secondaire deuxième cycle (l'incidence de la pauvreté est de 13,9 pour cent dans ces ménages)

⁶⁵ INS-Cameroun, ECAM 4 pp40-41.

⁶⁶ INS, ECAM 4, op. cit. p41.

⁶⁷ SND 30, op. cit. p 42.

⁶⁸ Le premier pilier de la stratégie traite des questions dont la structuration et productivité des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) en milieu rural ainsi que le développement des infrastructures productives. Le deuxième pilier en rapport avec le Développement du Capital Humain aborde les stratégies sectorielles à vocation sociale pour une main d'œuvre plus productive. Le troisième pilier est axé sur la promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le circuit économique. Le quatrième pilier concerne la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

9. En dépit des efforts du gouvernement du Cameroun dans la lutte contre les inégalités basées sur le genre et les pratiques néfastes à l'égard des femmes, et des programmes mis en place pour la prise en charge des questions liées à l'autonomisation des femmes, le Cameroun occupe le 141^e rang sur 162 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2020) et reste dans la catégorie des pays les plus inégalitaires au monde.

10. Les valeurs des deux ratios : indice des inégalités de genre (IIG est de 0.560) et indice de développement de genre (IDG est de 0.864) illustrent toute l'ampleur de la perte de développement humain qui est potentiellement due à l'écart entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes principalement dans les dimensions, autonomisation et statut économique.

11. **Genre, pauvreté et emploi.** Les femmes et les filles constituent 50,6 pour cent de la population camerounaise (contre 49,4 des hommes et des garçons). Malgré le fait que le secteur rural soit principalement porté par elles en termes de sécurité alimentaire, nutrition, transformation et commercialisation, les femmes doivent encore faire face à des inégalités persistantes dans quasiment tous les domaines. Elles représentent 71,6 pour cent dans le secteur informel agricole⁶⁹ et 51,5 pour cent de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté. Même si l'incidence de la pauvreté est plus importante dans les ménages dirigés par les hommes (38,9 pour cent) que dans ceux dirigés par les femmes⁷⁰ (32,8 pour cent), les femmes ont en moyenne un capital humain plus faible et donc des revenus moins importants⁷¹.

12. Sur le marché du travail en particulier, les femmes demeurent marginalisées quant au volume et à la qualité de l'emploi ; elles sont moins actives que les hommes au Cameroun (64 pour cent contre 74 pour cent) ; plus affectées par le chômage et le sous-emploi. Les femmes sont 79,2 pour cent à être en situation de sous-emploi contre 63 pour cent pour les hommes⁷². En 2014, Le sous-emploi touchait environ 75,8% des actifs (78,8% en milieu rural contre 57,4% en milieu urbain). Cette situation s'est développée concomitamment avec un accroissement important du secteur informel qui emploie environ 90% de la population active.

13. Les femmes camerounaises sont majoritairement exclues de la participation à la prise de décision et à la vie publique. En dehors de l'Assemblée nationale, avec une représentation de 30,5%, au niveau national, la représentation des femmes reste très faible dans l'ensemble des autres sphères de prise de décision (la proportion des femmes maires n'est que de 8%)⁷³. Malgré le rôle prépondérant des femmes dans la production agricole et l'économie domestique, les hommes ont un accès privilégié aux réunions publiques communautaires et prennent souvent seuls les décisions qui concernent la communauté (OCHA, 2019: 3). De plus, 43,2 pour cent des femmes en union sont confrontées aux violences conjugales (OCHA, 2019, p9). Les journées de travail de la femme rurale sont 1,5 à 3 fois plus longues que celles des hommes (FAO, 2019:29). Les femmes consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés⁷⁴. Cet investissement en temps quotidien important constitue une certaine limite en matière de leur accès aux activités génératrices de revenus, aux loisirs et aux forums de prise de décision.

14. **Genre et accès au crédit.** Les femmes rurales ont difficilement accès aux crédits accordés par les banques en raison de la sélectivité à l'entrée, des modalités inconciliables avec leur situation économique et coûts de crédit doublés de garanties élevés. Par ailleurs, elles sont peu informées des financements mis à la disposition des ruraux. Ce manque de moyens financiers et d'accès à l'information utile pour l'exercice de leur activité les empêche d'étendre ou de moderniser leurs exploitations. En 2014, le resserrement des conditions financières externes a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises principalement celles dans le secteur agricole qui ont du mal à faire face. De même, 70 pour cent des personnes qui travaillent la terre sont des femmes mais elles ont très peu accès au foncier sécurisé qu'elles contrôlent (seulement 5 pour cent d'entre elles sont

⁶⁹ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

⁷⁰ Selon INS (2014), 24 pour cent de la population générale et 21% des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

⁷¹ INS-Cameroun, ECAM 4 p38.

⁷² ONU Femmes Cameroun, cité par UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, p3.

⁷³ SND 30, op. cit. p 99.

⁷⁴ La responsabilité pour les différentes activités de base — préparer les repas, chercher et stocker de l'eau, s'occuper de l'hygiène des enfants et de l'hygiène ménagère, prendre soin des personnes dépendantes du foyer et de la communauté (personnes avec handicap, âgées, malades, orphelins) est principalement portée par les femmes et les filles (OCHA, 2019, op. cit. p1)

propriétaires)⁷⁵. Malgré que le cadre juridique existant facilite l'accès à la terre aux femmes et aux hommes⁷⁷, des considérations d'ordre traditionnel et le faible pouvoir économique des femmes rendent difficile l'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété pour son contrôle.

15. **Genre et accès à la terre.** L'accès à la terre pour les femmes grâce à un titre de propriété est un défi réel qui entrave également leur accès aux crédits pour des investissements structurants visant à accorder/distribuer du capital productif et aux technologies pour l'extension et la modernisation de leur exploitation. La sécurisation des droits d'usage des femmes est indispensable pour permettre les investissements nécessaires à la promotion de l'entrepreneuriat féminin particulièrement dans le domaine de la production aquacole, à la modernisation des exploitations qu'elles portent en vue de leur autonomisation économique. Les interventions de PDEA intégreront ces aspects. Dans ce domaine, le PDEA s'emploiera à intégrer les problématiques d'équité et d'égalité dans l'accès aux biens et aux services facilités dans le cadre de la mise en œuvre, les aspects de Violence Basée sur le Genre (VBG) pour une prise de conscience globale sur l'importance de ce problème et ses conséquences sur le développement. Les actions à menées dans ce cadre consisteront essentiellement en des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public, sur la réalité des VBG, sur leurs manifestations, et sur les moyens de les éradiquer pour renforcer la cohésion sociale et amorcer le développement du pays.

Politiques, stratégies et cadre règlementaire et institutionnel

16. Conscient que l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural constitue un élément essentiel de la solution pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, le Cameroun a signé et ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux, adhéré à l'ensemble des recommandations sur l'égalité des sexes⁷⁹. Le pays a fourni des efforts louables pour traduire ses engagements à travers nombre de textes, de dispositions juridiques et de documents programmatiques au niveau national qui constituent l'arsenal juridique camerounais et le cadre qui oriente la politique et les interventions en matière de prise en compte du Genre dans tous les domaines. On peut retenir principalement :

- (i) L'adoption de la Politique nationale genre (PNG) en 2014 et son plan d'action multisectorielle qui fixe les grandes orientations de l'action du Gouvernement, des partenaires au développement et de la société civile dans le domaine de la promotion du Genre ;
- (ii) La prise en compte du genre dans la lettre circulaire relative à la préparation du budget annuel de l'État depuis 2010 qui demande que les budgets élaborés par toutes les Administrations soient sensibles au genre;
- (iii) La stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d'investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁸⁰ dans lesquels il est retenu à travers l'action 4.5 "Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur".

17. Plusieurs actions ont été prévues à cet effet dans le document. Ce sont : (i) l'amélioration de la prise en compte des femmes et des jeunes, (ii) l'appui à la valorisation des productions agricoles au profit des femmes rurales, (iii) l'appui au développement et au transfert de technologies appropriées en faveur des femmes et des jeunes. Un effort de budgétisation sensible au genre a été

⁷⁵ FAO, 2019, p48.

⁷⁶ Les femmes ont accès à des parcelles qu'elles mettent en valeur. Mais, cet accès à la terre ne leur permet pas d'en avoir le contrôle. Elles ne jouissant pas de l'héritage foncier de leurs parents et maris. Lorsque la terre est en jeu, les femmes n'ont que peu la possibilité de faire valoir leurs droits (OCHA, 2019, Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, p2)

⁷⁷ Le cadre juridique camerounais favorise l'accès à la terre à ses citoyens à travers trois (03) principaux textes dont (i) l'Ordonnance 74/1 du 6 juin 1974 fixant le régime foncier (ii) le Décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier et (iii) le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du précédent décret, permettant aux femmes et aux hommes d'accéder à la propriété foncière.

⁷⁸ En matière de prise en compte des problématiques de genre en rapport avec la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation de la femme

⁷⁹ On peut retenir principalement (i) la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l'économie et (ii) le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l'article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme

⁸⁰ L'action 4.5. a été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur. Le plan se propose d'être plus sensible au genre en adoptant l'approche Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et en mettant en œuvre les orientations édictées par le Chef de l'État depuis 2010. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme sur les progrès sociaux, économiques, culturels budget alloué aux différents domaines d'investissement pour la promotion du genre représente 46% du budget global. Ce pourcentage prend en compte les actions dédiées spécifiquement aux femmes, aux jeunes et celles liées aux questions de gouvernance et d'appui institutionnel, qui bénéficieront aux hommes et aux femmes de façon équitable.

fait et se présente comme un appel à l'application réel de la lettre-circulaire du Chef de l'État à cet effet.

18. Par ailleurs, d'autres documents programmatiques et stratégie de l'État concourent à la création d'un environnement favorable à la sécurité et à l'émancipation de la femme et des personnes vulnérables. On peut retenir principalement : (i) la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2020, (ii) la « Vision 2035, Cameroun Pays Émergent », et la stratégie. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) met en avant le développement durable, la croissance inclusive et l'équité sociale dans le but de réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités entre les hommes et les femmes et réaffirme les engagements de l'État dans les différents documents de politiques et de stratégie antérieurement élaborée⁸¹.

19. Dans le domaine agricole et du développement rural, plusieurs documents programmatiques orientent les interventions de l'État et de tous les acteurs qui l'accompagnent dans ce domaine. On peut retenir principalement (i) la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) adoptée en 2005 renforcée par. De même, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire, adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale en 2012 fournissent également un cadre important pour l'autonomisation des femmes; (iii) l'Ordonnance 74/1 du 6 juin 1974 fixant le régime foncier; (iv) le Décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier et (v) le Décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du précédent Décret; (vi) la loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune (GIC) et son décret d'application N° 92/455/PM du 23 décembre 1992, la loi N° 93/015 du 22 décembre 1993 sur les groupements d'intérêt économique (GIE) qui favorise les regroupements sans discrimination. L'ensemble de ces instruments permettent aux femmes et aux hommes d'accéder à la propriété foncière et de jouir de leur droit d'organisation et d'adhésion à toute organisation à but lucratif ou non.

20. Ces documents viennent renforcer l'arsenal juridique de protection des femmes et mentionnent les actions concrètes en faveur de la promotion de l'égalité des sexes dans le développement. Particulièrement la PNG a le mérite de relever fondamentalement les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans le domaine agricole et du développement rural⁸². Elle vise à : i) renforcer les capacités entrepreneuriales et de gestion des femmes et des jeunes filles; ii) faciliter l'accès des productrices au marché; iii) faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production et la mise en place de structures d'appui aux entreprises créées et gérées par des femmes. La PNG ambitionne que les femmes accèdent aux moyens de production, aux opportunités économiques et les contrôlent au même titre que les hommes⁸³

21. Malheureusement la plupart de ces politiques et stratégies sont peu suivies d'effets et sont confrontées à une budgétisation insuffisante pour leur mise en œuvre. Les budgets alloués au volet promotion de l'égalité des sexes sont dans la plupart des cas loin des 30% exigés par la PNG. D'après la FAO (2019) « *La PNG est un document d'orientation qui n'a aucun caractère contraignant. En conséquence, comme dans la plupart des documents de planification, le genre n'est pas considéré comme une transversale dans l'ensemble des activités planifiées (...)* »⁸⁴. De plus, la non prise en compte des problèmes spécifiques de genre dans l'élaboration des programmes et projets entraîne l'absence de données désagrégées par sexe et rend difficile l'évaluation de la plupart des projets et programmes ainsi que leur contribution à l'atteinte des objectifs évoqués dans la PNG.

22. Dans le domaine du foncier les documents élaborés sont genre "neutres"⁸⁵. Ils ne tiennent pas compte du déséquilibre social entre les hommes et les femmes et ne proposent pas de mesures

⁸¹ À travers sa stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030, l'État Camerounais opte pour la poursuite de ses politiques en matière d'éducation, à la formation et à l'information ; de conception de programmes pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) d'intensification des concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) de renforcement des mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; et des principes assurant une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; y compris (v) le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

⁸² Les difficultés relatives à « l'accès à la terre et à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes » (Document de Politique Nationale de Genre 2011-2020, p24)

⁸³ Document de Politique Nationale de Genre 2011-2020, p64.

⁸⁴ FAO et CEEAC, 2019. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Cameroun. Série des Évaluations Genre des Pays, Yaoundé, p62.

⁸⁵ Il s'agit des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le Code Foncier et Domanial (CFD) qui permet aux hommes et aux femmes d'accéder à la propriété foncière, validé en février 2009 (FAO et CEEAC, 2019, op. cit. p62)

incitatives pour les femmes à l’instar de la parité⁸⁶. De même la plupart des données ou des indicateurs prévus dans la mise en œuvre de ses politiques ne sont pas ventilés par sexe et les analyses ne se fondent pas sur une démarche qualitative mettant en exergue les contraintes sexo-spécifiques pour mieux informer sur les actions⁸⁷.

23. Le PDEA se propose d’accompagner le MINEPIA et le MINPROFF dans la dynamique de dissémination de (i) des textes de lois, dispositions et facilités mis en place pour promouvoir l’entrepreneuriat féminin et l’entrepreneuriat jeunes dans le domaine de l’aquaculture ; (ii) les facilités mis en place par l’État pour renforcer l’autonomisation économique de la femme, etc. Des actions d’information, de sensibilisation et de diffusion seront organisées à cet effet pour favoriser l’accès à l’information juste aux femmes et aux jeunes sur leurs droit et leur appropriation des mécanismes mis en place dans ce domaine afin de pouvoir en jouir. Les actions de sensibilisation sur les dispositions légales existantes en matière de droits d’accès et de propriété et des diverses ressources naturelles (terre, eau, notamment) seront étendues aux hommes afin qu’ils contribuent à l’éradication des barrières dont les femmes sont victimes dans ces domaines.

24. Par ailleurs, le système de suivi-évaluation du programme intègrera les indicateurs nationaux suivis et renseignés par le MINPROFF en rapport avec l’autonomisation économique des femmes. Le PDEA contribuera à la mise en place d’un bon système de suivi-évaluation sensible au genre dans le domaine de l’aquaculture au niveau du MINEPIA et travaillera à l’arrimage de son système de suivi-évaluation à celui du ministère.

25. Des rapports bilans et des ateliers périodiques (atelier annuel d’échange, de restitution et d’évaluation par les acteurs) seront organisés pour interagir avec le ministère et les bénéficiaires sur la contribution du PDEA à l’atteinte des principaux indicateurs dans le domaine de l’aquaculture, de l’entrepreneuriat féminin et jeune et du niveau de prise en compte du genre dans les actions conduites dans le respect des principes de redevabilité. Les leçons et recommandations de cet atelier permettront d’améliorer le plan d’action genre du programme. Le PDEA contribuera ainsi au mécanisme national de suivi et veille stratégique sur la prise en compte du Genre dans le sous-secteur aquacole (une recommandation formulée dans les différents rapports d’évaluation de la prise en compte du genre dans les actions de développement). Ces ateliers seront également l’occasion de favoriser une meilleure visibilité sur la contribution du PDEA à l’atteinte des objectifs de la PNG.

26. L’appui du PDEA en matière de dialogue sur les politiques à conduire dans le cadre des activités de la composante C porteront sur entre autres, sur les questions en rapport avec l’amélioration du statut de la femme (accompagnement du MINPROFF dans le plaidoyer pour l’adoption d’une loi sur la prise en compte du Genre dans tous les domaines de développement), la législation foncière et la législation en matière d’accès et de gestion équitable des ressources de toute nature y compris dans le domaine aquacole. Une ligne budgétaire est prévue dans la composante C du PDEA à cet effet.

27. Cadre institutionnel pour la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles. Le Décret N° 2005/088 du 29 mars 2005 confère au Ministère de la promotion de la femme et de la famille le mandat de veiller «à la disparition de toute discrimination à l’égard de la femme ainsi qu’à l’accroissement des garanties d’égalité à l’égard de la femme dans le domaine de l’agriculture et ce, à travers des actions diverses et multiformes telles que: le plaidoyer, la communication interpersonnelle, les études et recherches en matière de protection des droits de la femme et des questions de genre, l’octroi de microcrédits, le renforcement des capacités des femmes, des hommes et des familles dans les domaines économique, social et politique»⁸⁸ Par ailleurs, le MINPROFF, le MINADER et le MINEPIA ont mis sur pied des Comités Genre. Ces comités veillent à une meilleure prise en compte des spécificités des hommes et des femmes dans la mise en œuvre de leurs projets. De plus en plus, MINEPIA exige la désignation d’au moins un responsable issu du MINPROFF dans les Comités de pilotage des projets qu’ils portent. C’est un exemple de bonne pratique que le PDEA se propose également d’adopter.

Jeune et problématique de l’inclusion sociale

28. La population du Cameroun est caractérisée par sa jeunesse. Au Cameroun, les statistiques officielles considèrent comme jeune toute personne âgée de 15 à 34 ans (3è RGPH, 2005). Au dernier recensement, les enfants et les adolescents âgés de moins de 15 ans représentent plus de 43,6 pour

⁸⁶ FAO et CEEAC, 2019, op. cit. p62.

⁸⁷ FAO et CEEAC, 2019, op. cit. p65.

⁸⁸ Cameroun, Document de Politique Nationale Genre 2011-2020, p41

cent de la population totale tandis que les jeunes de 15 à 34 ans en constituent près de 34,7 pour cent⁸⁹. L'indice de jeunesse (% de jeunes de moins de 15 ans) est respectivement 39,2 pour cent et 47,8 en milieu urbain et rural⁹⁰. Les projections démographiques de 2015 estiment cette frange de la population à 7,4 millions de personnes (soit 35,5% de la population dont 52,3% de jeunes filles). Le taux d'alphabétisation chez les jeunes est très élevé (78,2 pour cent)⁹¹. Le Ratio de dépendance total au Cameroun est de 78.1 % (ESA⁹², 2022).

29. **Jeunesse, pauvreté et emploi.** Malgré les politiques et les programmes, les jeunes sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables et font face à de multiples défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services plus adaptés à leur besoin, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. Le taux de chômage élargi⁹³ est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (10,3 pour cent) et de 15-34 ans (8,9 pour cent) que celui dans l'ensemble de la population (5,7 pour cent). Au plan national, le taux de sous emplois est 77,0 pour cent en 2014⁹⁴. Il est de 8,5 pour cent chez les jeunes de sexe masculin et de 23,5 pour cent chez les jeunes de sexe féminin. Le sous-emploi touche quasiment l'ensemble des jeunes en particulier ceux de 15-24 ans (taux de sous-emploi global des jeunes de 15-24 ans et le taux de chômage des jeunes est environ deux fois plus élevé que le taux de chômage et de sous emplois au niveau national). Le sous-emploi sévit plus chez les actifs ruraux actifs (78,8 pour cent en milieu rural contre 57,4 pour cent en milieu urbain et environ 75,8 pour cent au niveau national). Cette situation s'est développée concomitamment avec un accroissement important du secteur informel qui emploie environ 90% de la population active⁹⁵. Le secteur informel (agricole et non agricole) est le secteur dans lequel la grande majorité de jeunes (92,0 pour cent) exerce un emploi. La part des jeunes dans le secteur formel (4 pour cent dans le Public et 4 pour cent dans le privé) reste faible (8 pour cent).

30. Les jeunes font également face à la précarité des emplois (43,4 pour cent de jeunes sont des travailleurs indépendants) et au sous-emploi (sous-emploi global est de 84,8 pour cent chez les jeunes de 15-24 ans et 73,1 pour cent chez 15-34 ans et 70,6 pour cent dans l'ensemble de la population en 2010)⁹⁶. Sur dix jeunes ayant un emploi, huit sont en situation de sous-emploi en milieu rural contre six sur dix sont en milieu urbain. Le taux d'emploi vulnérable est très important chez les jeunes (75,2 pour cent pour ceux de 15-24 ans et 69,2 pour cent pour ceux de 15-34 ans). Autrement dit, la majorité d'emplois exercés par les jeunes sont vulnérables⁹⁷. Le manque de qualification et de compétences ainsi que l'inadéquation de formation⁹⁸ aux besoins du marché d'emploi, la faiblesse du système d'information sur l'emploi, l'insuffisance de la gouvernance du marché de l'emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage des jeunes.

Stratégies nationales d'insertion des jeunes dans le secteur agricole

31. Afin de répondre aux problèmes de l'emploi des jeunes, le Cameroun a élaboré depuis 2008 un Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ). Tirant leçon des résultats des précédents plans, le PANEJ 2016-2020 réaffirme la volonté du Gouvernement de centrer son action sur la création d'emplois décents, non seulement pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance, mais aussi pour contribuer à la consolidation de cette croissance, lutter efficacement contre la pauvreté et promouvoir davantage la justice sociale. Une Politique nationale de l'emploi (PNE) a été élaboré en 2017 à cet effet. Cette politique vise à « *promouvoir le plein emploi décent au Cameroun, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie* »⁹⁹

32. A travers la SND30, l'État inscrit la problématique de l'emploi au centre des interventions sur les dix prochaines années. Deux des quatre piliers de la stratégie portent sur cette problématique. Il

⁸⁹ Troisième RGPH-2005, Volume II, Tome 1 : État et structures de la population, BUCREP

⁹⁰ Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, 2015, Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, p6.

⁹¹ Données issues du rapport de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) 2010

⁹² Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2022

⁹³ Taux de chômage élargi: Rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés)

⁹⁴ Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)

⁹⁵ FAO et CEEAC. 2019, Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural- CAMEROUN, p30

⁹⁶ Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, 2015, Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, p1.

⁹⁷ Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, p1.

⁹⁸ Le taux de chômage des jeunes est plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur, soit 27,1%. En milieu urbain, le taux de chômage des jeunes de sexe féminin de niveau supérieur est plus de deux fois celui des jeunes de sexe masculin (39,9% contre 19,0%).

⁹⁹ SND 30, 2020, op. cit. p 98.

s'agit du pilier 2 relatif au développement du capital humain et du pilier 3 en rapport avec la promotion de l'emploi et de l'insertion économique notamment du sous-emploi, de l'adéquation

33.

e PDEA soutiendra les efforts du gouvernement en impliquant les jeunes dans la promotion de l'entrepreneuriat aquacole, à travers la formation sur le métier, le soutien à la modernisation des exploitations aquacoles et le développement des métiers et services de soutien au développement de l'aquaculture pour augmenter la productivité, la production et résilience des filières. Par ailleurs, le programme veillera au suivi contre le travail des enfants (5 à 14 ans) qui est très significatif au Cameroun avec une proportion de 41% contre une moyenne de 25% en Afrique subsaharienne.

Les peuples autochtones et la problématique de l'inclusion sociale

34. **Groupes sociaux vulnérables.** La politique sociale du Cameroun définit comme groupes vulnérables les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les femmes en générale et celles en détresse, les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les personnes victimes des catastrophes et calamités naturelles ou d'origine humaine. En plus de ces groupes, selon les régions et le milieu, les agriculteurs de subsistance (chef de ménages, petits exploitants dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, les hommes ou femmes non ou peu scolarisés (niveau primaire), etc. constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale sur le plan de l'inclusion.

35. **Vulnérabilité des communautés autochtones.** Au Cameroun les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs- cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka estimés entre 70 000 et 100 000 personnes, les Bagyeli, Bakola et Bedzang, estimés entre 10 000 et 40 000 ; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale estimée à moins de 2 millions¹⁰⁰ qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du PDEA. Ces communautés vivent en dessous du seuil de pauvreté pour la plupart. Leur vulnérabilité est exacerbée par les difficultés liées à leur accès à l'éducation, à la santé, à la terre, la discrimination et marginalisation systémique dont ils sont victimes et parfois l'expropriation par d'autres communautés des écosystèmes naturels dont ils dépendent pour leur subsistance. L'inclusion socio-économique des communautés autochtones constitue un défi au plan politique et social, étant donné que la persistance de la pauvreté et la double marginalisation dont elles sont victimes peuvent jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale.

36. **Inclusion des communautés autochtones.** Les actions définies dans la SND 30 en direction des groupes vulnérables ont pour objectif d'élargir la couverture sociale de ces couches de la population en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité ; (iii) la cohésion et l'inclusion sociales et la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre. Le programme accompagnera cette dynamique à travers leur inclusion socio-économique, leur ciblage et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les activités à promouvoir. Le document de stratégie d'inclusion socio-économique de ces catégories reconnues vulnérables sera élaboré pour orienter les interventions du PDEA en leur direction.

SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION

Analyse situationnelle en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

37. Le Cameroun fait face à l'insécurité alimentaire qui s'est aggravé ces derniers temps à cause des effets négatifs de l'actuelle crise pandémique du COVID-19. L'Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Avril, 2021)¹⁰¹, révèle qu'au Cameroun, un ménage sur quatre vit dans une situation d'insécurité alimentaire, soit 22,9% de la population, dont 2,4% sont en insécurité alimentaire sévère. Les stratégies de survie les plus utilisées par la population pour y faire face consistent à consommer des aliments moins chers (72,3% des ménages), réduire la quantité de nourriture consommée (44,8% des ménages) et réduire le nombre de repas (33% des ménages)¹⁰².

¹⁰⁰ Organisation internationale du Travail (OIT), 2015, Les peuples autochtones au Cameroun : Guide à l'intention des professionnels des médias.

¹⁰¹ Conjointement réalisée par le MINADER, le PAM, la FAO, PU et ACF/SI

¹⁰² Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité au Cameroun 2011

38. Le Cameroun est aussi confronté au "triple fardeau" de la malnutrition (retard de croissance, anémie et surpoids) qui touche principalement les groupes les plus vulnérables constitués par les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer. Au niveau national, 29 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, 57 % sont anémiques et 11 % sont en surpoids. En outre, 41,4% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 16,4% de femmes souffrent d'obésité contre 6,1% d'hommes. Le retard de croissance est concentré parmi les pauvres (42 % dans le quintile le plus pauvre contre 14 % dans le quintile le plus riche) et en milieu rural (38 % contre 23 % en milieu urbain). Bien plus, 5,2% d'enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aigüe en 2014 contre 6% en 2011 et 14,8% souffraient d'insuffisance pondérale en 2014 contre 15% en 2011 (EDS-MICS 2011 et MICS).

39. La malnutrition sous toutes ses formes constitue un problème de santé publique au Cameroun car elle impose des coûts directs et indirects et se pose comme un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable. Selon les estimations de la Banque mondiale, le Cameroun perd plus de 187 millions de dollars de son Produit intérieur brut (PIB) chaque année à cause des carences en micronutriments (Vitamine A, Iode, Fer/Folates, zinc). L'enquête nationale sur les carences en micronutriments et les habitudes de consommation des aliments fortifiants menée en 2011 a constaté que chez les enfants âgés de 1 à 5 ans, 69 % souffraient d'une carence en zinc, 35 % déficient en vitamine A, et 28 % en vitamine B12 103.

40. Bien que la malnutrition chronique affecte presque toutes les régions, l'Extrême Nord enregistre le niveau de retard de croissance le plus élevé 35,9 (SMART 2018), et les régions les plus touchées sont le Nord (62,7%), l'Extrême-Nord (47,7%) et l'Adamaoua (40,5%).

41. Les causes de la malnutrition sont les mauvaises pratiques alimentaires, la pauvreté, l'insuffisance d'accès à l'eau potable et l'insécurité alimentaire (faible production des cultures vivrières, animales et halieutiques), les conflits (à l'instar de Boko Haram dans le septentrion) ; les aléas climatiques (sécheresse, inondation), l'enclavement (difficile accès aux services sociaux et disponibilité des aliments) ainsi que la faible capacité de transformation et de stockage des aliments

Priorités du gouvernement et du FIDA en matière de nutrition.

42. Pour répondre au défi de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, une série d'initiatives ont été mises en œuvre. Le 18 février 2013, la République du Cameroun a rejoint le Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) et a établi au niveau de la primature un comité interministériel pour la lutte contre la malnutrition. Une plateforme multisectorielle et multi acteurs réunit les différents réseaux SUN et quatre groupes de travail ont été constitués au niveau des régions les plus touchées par la malnutrition. Les réseaux de la société civile, des donateurs et des Nations unies sont établis. La formalisation du réseau du secteur privé est en cours. Le réseau des parlementaires pour la lutte contre la malnutrition serait plus efficace s'il était doté d'une feuille de route plus exhaustive¹⁰⁴.

43. En 2015, un guide alimentaire et nutritionnel a été élaboré et validé et la Politique d'alimentation et de nutrition a été révisée pour être en phase avec les nouvelles orientations qui préconisent la nécessité d'une approche multisectorielle et la mise à l'échelle des interventions coût - efficacité pour accélérer la réduction de la malnutrition. En mai 2016, le développement du cadre commun de résultats a été lancé avec l'appui de l'UNICEF réunissant tous les acteurs concernés par la malnutrition. Les domaines d'interventions retenus dans ce cadre ont permis de développer un plan opérationnel multisectoriel¹⁰⁵. Une des priorités est le plaidoyer en faveur de la nutrition et mobiliser des ressources allouées sur des lignes budgétaires distinctes.

44. Le PDEA est en ligne avec les politiques du FIDA et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2018- 2020)¹⁰⁶. Les objectifs du PDEA, sensibles aux enjeux nutritionnels, sont cohérents avec le nouveau Programme d'options stratégiques (COSOP) pour la période 2019-2024 dont l'objectif global est d'améliorer durablement les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones d'intervention du Programme. Le PDEA est également en ligne avec la politique nationale d'alimentation et de nutrition (PNAN 2015 - 2035) élaborée à la suite d'un processus dynamique,

¹⁰³ Ministère de la Santé Publique du Cameroun, 2011. Enquête Nationale sur les Carences en Micronutriments et les Habitudes de Consommation des Aliments Fortifiants.

¹⁰⁴ <https://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2016/11/Cameroon-SUN-Movement-Annual-Progress-Report-2016.pdf>

¹⁰⁵ Idem

¹⁰⁶ UNDAF 2018-2020 a quatre piliers stratégiques : 1) Développement d'opportunités d'emploi décent et d'inclusion sociale ; 2) Santé et nutrition ; 3) Éducation et formation professionnelle et 4) Résilience, relèvement rapide et sécurité alimentaire.

interactif et très participatif qui a impliqué les acteurs de tous les secteurs et structures intervenant directement ou indirectement dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. En conformité avec les Objectifs du développement durable (ODD), la PNAN a pour but de garantir à la population camerounaise, en particulier aux groupes les plus vulnérables, un état nutritionnel optimal leur permettant de jouir des capacités intellectuelles, physiques, psychoaffectives, pour mener une vie active, productive et contribuer à réduire les taux de morbidité et de mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile.

45. Les pistes d'actions prioritaires suivantes sont à considérer : (i) la diversification de la production familiale par l'introduction de l'élevage de poisson intégré aux jardins de case afin d'améliorer l'accès des populations vulnérables à une alimentation suffisante et de qualité tout au long de l'année ; (ii) la promotion des activités post-récolte et la promotion des technologies adaptées à l'environnement local, pour assurer la qualité nutritive et la sécurité sanitaire des aliments ; (iii) l'amélioration de la commercialisation du poisson produit pour en assurer la disponibilité sur le marché local et augmenter les revenus des producteurs ; (iv) la diffusion de l'éducation nutritionnelle afin de promouvoir de bonnes pratiques alimentaires dans les ménages, en particulier pour les enfants et les femmes en âge de procréer ; (v) le partenariat avec d'autres secteurs pour des actions coordonnées dans la lutte contre la malnutrition au niveau national, régional et communautaire (accès à l'eau de qualité, aux soins de santé et WASH).

Leçons apprises.

46. On note : (i) des progrès variés ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la PNAN, par exemple la mise à jour de l'analyse de la situation nutritionnelle. Les principales contraintes observées sont en rapport avec l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières et la faible dimension multisectorielle ; (ii) l'évaluation du COSOP (2021) a relevé que dans le cadre du PEA-Jeunes, un module de sensibilisation à la nutrition a été élaboré en partenariat avec le PAM. Le PDEA se propose de l'intégrer dans le processus d'incubation des dernières cohortes et d'assurer sa diffusion¹⁰⁷ au sein du réseau des jeunes et favoriser des investissements sensibles à la nutrition. Par ailleurs, un projet en cours financé par le FIDA (PADFA 2) met en œuvre des activités ciblées sur la nutrition. Le PDEA pourrait apprendre des expériences acquises dans la mise en œuvre des interventions du PADFA 2 dans l'extrême Nord où seront concentrées la plupart des interventions ciblées sur la nutrition, financées par le PDEA. Les difficultés d'accès dues à la distance géographique et les conflits sont à considérer dans la mise en œuvre des activités.

Les acteurs institutionnels impliqués dans le projet sont les suivants :

47. Le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA). Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine de l'élevage, de la pêche et du développement des industries animales et halieutiques. Dans le cadre de ce projet, dont il assure la maîtrise d'ouvrage, le MINEPIA doit appuyer l'ensemble des parties prenantes (aquaculteurs, institutions de finance rurales, partenariats productifs...), en mettant l'accent sur le développement des filières animales à cycle court pour augmenter la production de protéines animales (poissons) modernes et traditionnelles. Enfin, dans le cadre de ce projet, le MINEPIA doit assurer une organisation plus efficace et des investissements conséquents pour moderniser les capacités productives, afin d'assurer la quantité et la qualité des produits aquacoles.

48. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Le MINEPDED est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature et du d, dans une perspective de développement durable de la filière halieutique en général et des exploitations aquacoles en particulier. Au niveau central, il dispose de services qui traitent des questions relatives aux études d'impact sur l'environnement. Il s'agit plus précisément des sous-départements des évaluations environnementales et des plans de gestion environnementale, qui sont également représentés au niveau décentralisé. En outre, il est l'autorité de tutelle du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE), qui donne des avis sur les rapports d'études d'impact environnemental et social.

¹⁰⁷ La sensibilisation des jeunes entrepreneurs à la nutrition aide à l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles aussi bien dans la production, la conservation ou la transformation des produits que dans les habitudes alimentaires au niveau individuel ou familial. Ainsi ils investissent plus volontiers dans les produits alimentaires à haute valeur nutritive qui seront disponibles sur le marché local

49. Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE). Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'énergie. Les activités liées à l'utilisation de l'eau sont régies par la Loi N° 98-005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau qui fixe, dans le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau. Agissant au niveau central et décentralisé avec de services compétents, le MINEE a compétence pour donner une autorisation préalable à toute personne désirant implanter et/ou exploiter une installation comprenant un ou plusieurs ouvrages permettant le prélèvement des eaux de surface ou souterraines à des fins industrielles ou commerciales. PDEA entend ainsi faciliter la connaissance des textes réglementaires en vigueur et la concertation entre le MINEE et les autres départements ministériels en appui au développement du secteur aquacole, notamment le MINEPIA, MINEPDED.

50. Le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). Le MINAT est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'administration territoriale, de protection civile, et de suivi des questions électorales. Il participera au paiement des compensations aux personnes affectées par le projet. De même, les réunions de consultation publique organisées dans le cadre de ce programme seront convoquées et supervisées par des fonctionnaires des services décentralisés du MINAT.

51. Le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (MINTPS). Le MINTPS est chargé du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales ratifiées par le Cameroun, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociale. Il interviendra en tant qu'arbitre dans la résolution des conflits et litiges pouvant survenir entre l'employeur et les employés pendant les phases de construction et d'exploitation des infrastructures et marchés aquacoles.

52. Le Ministère de la Santé publique (MINSANTE). Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de santé publique du gouvernement. Il est, entre autres, responsable du développement des actions de prévention et de lutte contre les épidémies et les pandémies, et de la médecine préventive. Le MINSANTE s'attachera à contrôler l'application des mesures prises pour protéger la santé des travailleurs et des riverains du site du projet.

53. Le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT). Le MINIMIDT est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique industrielle et des stratégies de développement technologique dans les différents secteurs de l'économie nationale, dont celui de l'élevage et de la pêche. Le MINIMIDT doit s'assurer que l'implantation des infrastructures et marchés aquacoles promues dans le cadre du PDEA est précédée, en cas de besoin, de la réalisation d'une étude de danger avec un plan d'urgence.

54. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine des productions végétales qui sont utilisées comme ingrédients ou matières premières pour la production d'aliments pour poissons. Le MINADER est également chargé de la coordination de la politique de développement rural.

55. Le Ministère du Commerce (MINCOM) est chargé de la mise en œuvre de la politique commerciale du Gouvernement et de l'organisation de la commercialisation et de la distribution des produits, de la fixation et du contrôle des prix.

56. Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL). Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de décentralisation et du développement local. Il participera au dialogue institutionnel à envisager avec les communes en appui aux aménagements des sites aquacoles et marchés aquacoles dans les communes partenaires du PDEA.

57. Le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE). Le CIE est chargé d'examiner les termes de référence et les rapports des études d'impact et des audits environnementaux ainsi que les rapports semestriels d'exécution du PGES, et de donner des avis sur leur recevabilité.

58. Le Comité divisionnaire de suivi des plans de gestion environnementale et sociale Institué par l'arrêté n° 0010/MINEP du 3 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des comités divisionnaires de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale, ce comité est chargé, entre autres, de : (i) veiller au respect et à la mise en œuvre du plan de gestion

environnementale et sociale, tel qu'approuvé par le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) et (ii) promouvoir et faciliter la concertation entre les promoteurs de projets et la population pour la mise en œuvre des recommandations Environnementale et Sociale issues de leurs cahiers de charge.

ANNEXE 1 - NOTE SUR LE FONCIER DANS LE CADRE DU PDEA

I- Ebauche cadre réglementaire d'accès et sécurisation foncière au Cameroun

Le statut des terres au Cameroun est défini par l'ordonnance n° 72/2 du 05 juillet 1974. Cette disposition subdivise les terres du Cameroun en quatre catégories à savoir :

- 1- **Le domaine national**, qui se compose des terres qui à la date du 05 juillet 1974, ne sont pas classées dans le domaine public ou privé de l'Etat ou dans le domaine privé des tiers.
- 2- **Le domaine public**, est l'ensemble des biens (immeubles et meubles) appartenant à l'Etat, à des collectivités locales et à des établissements publics et affectés à une entité publique. Ils sont ainsi placés sous l'autorité et la gestion de l'Etat et sont en principe inaliénables, imprescriptibles et insaisissables.
- 3- **Le domaine privé de l'Etat** qui comporte l'ensemble des biens immeubles appartenant à l'Etat du fait d'une immatriculation au nom de l'Etat ou de l'une de ses composantes pour ce qui est des biens immeubles.
- 4- **Le domaine privé des tiers** se constitue par les espaces sur lesquels se trouvent les biens immobiliers acquis dans le respect des normes de droit privé. Autrement dit, le domaine privé des tiers est l'ensemble des terres qui appartiennent aux particuliers en vertu de la délivrance d'un titre de propriété ou titre foncier.

Par ailleurs, ladite réglementation exclue de la procédure d'immatriculation, les terres qui ne peuvent faire l'objet d'enregistrement du fait de leur statut particulier comme les marécages et les terrains en pente.

Ainsi, au Cameroun, les terres appartiennent d'emblée à l'Etat. Mais les individus et les communautés peuvent également obtenir un titre sur la propriété foncière, à travers une procédure d'immatriculation.

Le droit d'accès à la propriété foncière est consacré par le législateur qui en définit les modalités. D'après l'ordonnance de 1974, la propriété foncière n'est effective que si l'on est titulaire d'un titre foncier. Depuis cette ordonnance, le titre foncier qui consacre la propriété foncière au Cameroun ne peut être obtenu qu'après le constat par une commission de la mise en valeur préalable du terrain. Les délais d'obtention sont en principe de 06 mois depuis le décret n° 2005/481 du 16 décembre 2005 portant modification du décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier qui innove en décentralisant son processus d'obtention.

En milieu rural, où les terres arables sont estimées à 7,2 millions d'hectares avec seulement 1,8 millions d'hectares effectivement cultivées, les terres sont généralement soumises au droit coutumier, qui est basé sur un ensemble évolutif de principes/pratiques acceptés, avec quelques variations locales. En vertu du droit coutumier, les chefs traditionnels locaux servent de garants et d'administrateurs fonciers. Par ce canal, les familles individuelles reçoivent des droits d'utilisation de la terre, qui sont généralement transmissibles de génération en génération. Cependant en cas de conflits, ces droits coutumiers d'accès à la terre, ne sont pas opposables à un propriétaire de titre foncier en vertu de la réglementation sus relevée.

Par ailleurs, il existe quelques contraintes liées au système foncier informel et coutumier ainsi qu'au système foncier formel qui sont de nature à hypothéquer et/ou fragiliser la durabilité des investissements.

S'agissant du système informel et coutumier, nous notons :

- La quasi-absence de documentation des transactions ;
- La relative exclusion des jeunes et des femmes en matière de gestion foncière coutumière ;
- La discrimination liée au système patriarcal dominant ;
- La disparition du patrimoine foncier familial du fait de la fragmentation excessive et des ventes anarchiques, etc.

Quant aux contraintes liées au droit foncier formel, nous pouvons citer entre autres :

- L'incapacité des jeunes à immatriculer les terres du domaine national par voie directe : la loi subordonne l'immatriculation directe à la preuve d'une mise en valeur avant l'entrée en vigueur

des ordonnances de 1974 fixant le régime foncier et domanial, excluant ainsi du fait de leur âge, la capacité des jeunes à aller vers la procédure d'immatriculation directe. Par ailleurs, les échanges avec les bénéficiaires pendant la mission du design du PDEA et les leçons apprises de l'accès aux fonciers des jeunes entrepreneurs agropastoraux dans le cadre du PEA-jeunes permet de comprendre que dans la pratique, les coûts élevés et les procédures longues d'immatriculation handicapent la capacité et la volonté des jeunes à accéder ou à sécuriser leurs terres agricoles par voie d'obtention de titre foncier. Face à cette contrainte, les actions et innovations mises en place par le PEA-jeunes seront capitalisées dans le cadre du PDEA pour les aquaculteurs individuels dont le système d'exploitation, notamment les étangs, nécessitent de sécuriser le foncier.

- Les restrictions par le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) de l'enregistrement des terres dans certaines localités du pays du fait de la pression foncière et des abus relevés par les parties prenantes. Lesdites localités pour l'instant ne concernent pas les sites d'intervention du PDEA.

- L'absence de politiques foncières spécifiques en matière d'appui aux moyennes et petites exploitations agricoles et en particulier à l'entrepreneuriat agro-pastoral des jeunes et des femmes. La réforme foncière en cours a donné lieu à de propositions d'actions visant à faciliter la mise en place d'un code agropastoral et à promouvoir la reconnaissance des droits foncier coutumier et légal.

II- Cadre réglementaire d'accès et sécurisation des eaux de surface et eaux souterraines au Cameroun

Les activités liées à l'utilisation de l'eau sont régies par la Loi N° 98-005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau qui fixe, dans le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau. Elle stipule à ce sujet que : l'eau est un bien du patrimoine commun de la Nation dont l'Etat assure la protection et la gestion et en facilite l'accès à tous.

Sont interdits les déversements, écoulements, jets, infiltrations, enfouissements, épandages, dépôts, directs ou indirects, dans les eaux de toute matière solide, liquide ou gazeuse et, en particulier, les déchets industriels, agricoles et atomiques susceptibles (i) d'altérer la qualité des eaux de surface ou souterraines ou des eaux de la mer, dans les limites territoriales, (ii) de porter atteinte à la santé publique ainsi qu'à la faune et la flore aquatiques ou sous-marines; de mettre en cause le développement économique et touristiques régions.

Toutefois, le Ministre chargé de l'Eau, peut, après enquête et avis des autres Administrations concernées, autoriser et réglementer les déversements visés ci-dessus, dans le cas où ceux-ci garantissent l'innocuité et l'absence de nuisances, compte tenu des caractéristiques de l'effluent et du milieu récepteur.

Toute personne désirant implanter et/ou exploiter une installation comprenant un ou plusieurs ouvrages permettant le prélèvement des eaux de surface ou souterraines à des fins industrielles ou commerciales, adresse une demande d'autorisation au Ministre chargé de l'eau. L'acte d'autorisation de prélèvement fixe et détermine, le cas échéant, les limites et les modalités d'établissement d'un périmètre de protection immédiate autour des ouvrages de captage, de traitement et de stockage des eaux destinées à l'alimentation.

Le prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles et commerciales doit être précédé d'une étude d'impact environnemental permettant d'évaluer l'incidence directe ou indirecte du prélèvement envisagé sur l'équilibre écologique de la zone concernée ou de tout autre région, le cadre et la qualité de vie des populations ainsi que sur l'environnement en général.

En cas de litiges liés à l'utilisation des ressources en eau, l'Administration chargée de l'eau a pleins pouvoirs pour transiger toutefois, Les différents parties peuvent régler d'un commun accord par voie d'arbitrage leurs litiges. Dans ce cas, Les autorités traditionnelles ont compétence pour régler des litiges sur la base des us et coutumes locaux, sans préjudice du droit des parties au litige d'en saisir les tribunaux compétents.

III- Modalités de gestion foncière et eau dans le cadre du PDEA

Dans le cadre du PDEA, nous aurons trois cas de figures en ce qui concerne la problématique foncière à savoir :

- Le cas des sites qui seront aménagés par le projet pour l'installation des bénéficiaires et relevant du domaine privé de l'Etat ;
- Le cas des promoteurs qui sont installés ou qui veulent s'installer sur des sites appartenant au domaine public de l'Etat (marécages, fleuves, lacs etc.) ;
- Le cas des promoteurs qui sont installés ou qui veulent s'installer sur leurs sites appartenant au domaine privé des tiers.

Pour le premier cas, il s'agit des sites appartenant soit au MINEPIA (100 ha dont 20 ha par région prévus) ou aux Communes. Ces sites ont déjà des titres de propriété au nom de ces différentes administrations. Donc, le problème de l'accès et de sécurisation foncière pour les entrepreneurs aquacoles concernés ne se pose plus dans le cadre du PDEA. Lors de la formulation, il a été convenu avec le gouvernement que les investissements sur lesdites sites seront conditionnés par la mise à disposition des équipes projets de ces titres de propriété.

S'agissant du second cas, ces zones font partie des biens du domaine public de l'Etat qui sont inaliénables, imprescriptibles et non susceptibles d'appropriation privée. Donc, il est impossible d'obtenir des titres de propriétés sur ces sites. Néanmoins, conformément à la loi N° 98-005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau sus relevé, la loi prévoit la possibilité d'obtenir des autorisations pour leur exploitation. A cet effet, la procédure prévoit le passage par une commission présidée par le sous-préfet pour le cas des bas-fonds (marécages) ou le Préfet pour ce qui est des plans d'eau.

En ce qui concerne le 3ème cas, il existe deux mécanismes d'accès à la terre, notamment :

Acquisition formelle : c'est-à-dire légale (avec titre foncier) ;

Acquisition coutumière et informelle : l'héritage, le don, achat, location et l'occupation (avec ou sans preuves écrites). Dans ce dernier cas et sur la base de l'expérience du PEA-jeunes, le PDEA travaillera à la formalisation de droits coutumiers par des actions de sensibilisation et d'implication des autorités locales (Chefferies traditionnelles, Mairies, associations locales de jeunes et femmes, faitières OP, etc.), dans la procédure d'accompagnement des jeunes entrepreneurs aquacoles à l'accès et la sécurisation de leurs étang piscicoles.

Ainsi, plusieurs mesures préventives et différenciées seront prises dans le cadre du PDEA à savoir :

1. Introduction des formations sur les régimes fonciers dans le ruban pédagogique des bénéficiaires ;
2. Accompagnement pour l'acquisition des titres de propriété (appui à la constitution des dossiers, accompagnement dans les démarches) par les bénéficiaires sur les sites relevant du domaine privé ;
3. Vérification du statut juridique du site avant d'engager toute procédure d'investissement de la part du projet ;
4. Appui à l'obtention des autorisations d'exploitation temporaire sur les sites relevant du domaine public : le PDEA s'appuiera à cet effet sur le Comité interministériel chargé de l'accompagnement des investisseurs dans la filière aquacole, mis sur pied par le MINEPIA avec l'autorisation du Premier Ministre. Ce Comité, dont fait partie le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), a également pour mandat d'accompagner les promoteurs aquacoles dans l'obtention des différentes autorisations, y compris sur le plan foncier ;
5. Sensibilisation des familles des bénéficiaires, et des chefs traditionnels dans les bassins de production sur les questions foncières, et les besoins fonciers des entrepreneurs aquacoles ;
6. Organisation des concertations avec les parents des jeunes pour les amener à mettre les terres à la disposition de leurs enfants à travers un engagement formel ;
7. Plaidoyer pour la reconnaissance des droits fonciers coutumiers dans le cadre du processus de réforme foncière en cours au Cameroun en mettant l'accent sur l'accès des femmes et des jeunes entrepreneurs agropastoraux et halieutiques au Cameroun ;
8. Explorer au besoin de partenariat avec International Land Coalition (ILC) pour (i) accompagner des changements et (ii) diffuser de bonnes pratiques dans la formulation et le suivi des politiques publiques d'accès et la sécurité foncière à partir des expériences vécues et des solutions expérimentées dans d'autres programmes et projets cofinancés par le FIDA et le gouvernement afin d'accompagner le processus de réforme foncière en cours.

ANNEXE 2 - NOTE SUR LE CONTEXTE DE FRAGILITE**1. Contexte de fragilité**

- 1) Le Cameroun fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec un PIB par habitant de 1 537,13\$ US. Le pays est classé 153e rang parmi 189 pays et territoires par le PNUD (2020) dans la catégorie « développement humain moyen ». Son IDH en 2019 est de 0.563 et supérieur à la moyenne des pays de l’Afrique subsaharienne, établie à 0.547. Cependant, la décennie de croissance économique soutenue qu’a connue le Cameroun n’a pas eu une incidence significative sur la diminution de la pauvreté et surtout la pauvreté rurale qui reste très élevée. Le Cameroun fait face à de nombreux défis dont l’accentuation des inégalités sociales, les problèmes d’emploi, principalement l’emploi des jeunes et des femmes dans un contexte d’explosion démographique et la dégradation des sols et la destruction de la biodiversité en raison de la déforestation. La dernière enquête sur la pauvreté réalisée en 2014 au Cameroun révèle que 37,5 pour cent de la population (soit 8,1 millions de personnes) vivent en dessous du seuil de pauvreté national établi à 339 715 FCFA par an. Le rapport le plus récent du PNUD (2020) indique que 45,3 pour cent de la population (soit 11,4 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 25,6 pour cent (soit plus de 6,4 millions de personnes) en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême. L’indice de Gini est passé de 39 % en 2007 à 44 % en 2014, traduisant ainsi une accentuation des inégalités (une augmentation du fossé entre les riches et les pauvres dans le pays) et une plus forte acuité de la pauvreté en milieu rural qu’en milieu urbain où se concentre l’essentiel des activités économiques et des services.
- 2) En 2020, le score du Cameroun pour l’indice d’évaluation des politiques et institutions (CPIA) est de 3.3 ce qui est supérieure à la moyenne des Etats de WCA et sensiblement supérieur au seuil d’identification des pays en situation de fragilité. Sur les 16 indicateurs du CPIA, les scores du Cameroun sont supérieurs à la moyenne de WCA pour 10 indicateurs, dont ceux relatifs à la gestion économique. Les indicateurs de contre-performance majeurs sont liés à la qualité des politiques d’inclusion sociale notamment en matière d’égalité du genre, d’équité dans l’utilisation des ressources publiques, et aux institutions liées aux droits de propriété et de gouvernance basée sur les règles.

2. Facteurs de fragilité**2.1. Contraintes sécuritaires**

- 3) Bien que la qualité des institutions et des politiques du Cameroun est jugée supérieure à la moyenne de WCA et de l’Afrique sub-saharienne, depuis 2020, le Cameroun est classé parmi les pays qui présentent des situations de conflit et fragilité. Le facteur déterminant de la catégorisation du Cameroun dans les pays présentant des situations de fragilité est la détérioration de l’insécurité causée par les troubles sociopolitiques (violentes revendications politiques dans les régions Anglophones, attaques répétées de Boko Haram au Nord et à l’Extrême-Nord, un effet de contagion de la crise centrafricaine dans les régions du Nord, de l’Adamaoua et de l’Est, etc.). Les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont en crise depuis 2016 avec notamment des revendications sécessionnistes. Pour y faire face, le gouvernement y a déployé l’armée sur la base du principe d’indivisibilité du pays et organisé le Grand Dialogue National qui a recommandé des mesures pour remédier à la situation, à savoir des lois sur le bilinguisme, la décentralisation et la modification des dispositions du Code pénal sur le tribalisme, qui ont été adoptées par l’Assemblée nationale. Cependant, la préservation du « vivre ensemble ancestral » dépendra de la résolution des facteurs

de conflits et de l'autonomisation des agents de transformation des conflits. En outre, les obstacles persistants à la gouvernance ainsi qu'à l'action individuelle et collective compromettent la réalisation des objectifs de développement durable.

- 4) L'impact humanitaire de ces crises est très important avec 450 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2022 et privés de leurs moyens de subsistance. Ceux-ci tout comme les autres communautés méritent une attention particulière pour relever leur niveau de vulnérabilité.
- 5) La compétition entre agriculteurs et éleveurs pour les ressources naturelles vient aggraver la situation sécuritaire. Plusieurs couloirs de transhumance existent entre le Nigeria, le Tchad, la RCA et le nord du pays. Ceux-ci occasionnent des conflits entre éleveurs et agriculteurs, entre communautés d'accueil et de réfugiés exacerbés par le changement climatique et la faiblesse des autorités locales à les résoudre, ce qui rend les femmes et les jeunes particulièrement vulnérables. La faiblesse de mécanismes de gouvernance locale et de cadres juridiques pour gérer ces compétitions pour l'accès aux ressources et les tensions sociales qui en résultent explique l'émergence de conflits violents.

2.2. Problèmes de gouvernance et de corruption :

- 6) Les systèmes de gouvernance qui sont perfectibles ainsi que le taux élevé de corruption contribuent à la fragilité du pays. En 2021, l'indice de perception de la corruption du Cameroun publié par Transparency International est de 27/100 (risque élevé), ce qui place le pays à la 144ème position sur 180 pays. Si les actions menées pour lutter contre la grande corruption sont visibles au niveau judiciaire, la petite corruption, qui touche principalement les plus pauvres, reste endémique et insidieuse. Cette corruption endémique compromet l'accès des populations à des services publics de qualité, considérés comme un droit. La corruption empêche la satisfaction des besoins fondamentaux des populations en termes de moyens de production comme la terre, les intrants, les ressources financières, la santé, l'énergie, l'eau, etc.) qui sont essentiels à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des ODD.
- 7) Le Gouvernement a renforcé son cadre juridique anti-corruption en ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC, 2006), et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en mars 2020, et en révisant le Code pénal (2016) qui a intériorisé certaines infractions de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au niveau judiciaire, plusieurs procès ont été initiés contre des personnes soupçonnées de détournement de biens publics. Ces actions en justice ont abouti à l'emprisonnement de plusieurs personnalités politiques et directeurs généraux d'établissements publics. Dans le domaine social, la principale difficulté est le manque de mécanismes fiables de protection des lanceurs d'alerte et des victimes de corruption, car il a été démontré qu'en cas d'action, ces dernières restent exposées aux représailles de ceux qui profitent du système de corruption.

2.3. Croissance et Pauvreté rurale

- 8) Avec un taux de croissance démographique annuel de 2,5 pourcent, sa population est estimée en 2019 à 25,3 millions (UNFPA 2019), dont 51 pourcent de femmes et 80 pourcent de jeunes de moins de 35 ans. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de US 1 534 \$ (prix courants) en 2018, l'économie est largement tirée par ses secteurs primaires, notamment le secteur agricole au sens large qui emploie plus 50% de la population économiquement active avec une contribution estimée au PIB de 22,3% et le secteur de la pêche contribue à 17,7% du PIB du secteur primaire et à 1,5% du PIB national (SDSR/PNIA 2020-2030).

- 9) Le Cameroun a enregistré une croissance du PIB réel de 4,0% en 2018, soit 0,5 point de pourcentage de plus que celle enregistrée en 2017. Soutenu par une forte demande étrangère pour les produits forestiers, la croissance des services financiers ainsi qu'une augmentation des projets de construction liés aux événements sportifs, comme la Coupe d'Afrique des Nations, la croissance du secteur non pétrolier est restée forte à 4,4 %. La période de croissance économique qui est positive et régulière de 2000 à 2019, n'a pas été suffisamment forte pour réduire de manière significative l'incidence de la pauvreté ni les inégalités. Le rapport sur le Développement humain du PNUD indique que 45,3 pour cent de la population (soit 11,4 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 25,6 pour cent (soit plus de 6,4 millions de personnes) en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême.
- 10) La crise du COVID-19 aurait entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté dont le taux est passé de 24,5 pour cent en 2019 à 25,3 pour cent en 2021 (Banque Mondiale, 2021). Le resserrement des conditions financières extérieures dans ce contexte de crise a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises. En conséquence, le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté devraient augmenter en raison des pertes d'emplois et de revenus combinées à la hausse des prix des denrées alimentaires liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.
- 11) Dans le cadre de l'Agenda 2030, les États membres de l'ONU, dont le Cameroun, se sont engagés à « ne laisser personne de côté » dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et à se concentrer sur toutes les formes d'inclusion dans 6 des 17 objectifs. La dimension économique de l'exclusion fait référence à un manque d'accès aux opportunités économiques principalement liées aux questions de pauvreté monétaire, d'emploi, d'accès aux facteurs de production, aux nouvelles technologies et aux produits/services délivrés par les institutions financières formelles telles que les banques, les coopératives, les institutions de microfinance, etc. (Frota, 2007). Au Cameroun, les disparités de revenus, y compris les niveaux élevés d'inégalités verticales et horizontales, posent un grave problème et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont laissées pour compte. Sur le total des dépenses de consommation en 2014, les 20 % des ménages les plus pauvres se sont partagé 4,7 % contre 50,6 % pour 20 % des ménages les plus riches (PNUD, 2019).

2.4. Effet Covid-19 et la guerre en Ukraine.

- 12) La crise du COVID-19 et la guerre en Ukraine auraient entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté dont le taux est passé de 24,5 pour cent en 2019 à 25,3 pour cent en 2021 (Banque Mondiale, 2021). En effet, la pandémie de COVID-19 a durement touché l'économie camerounaise, avec une contraction du PIB de 3,5 % en 2020. La baisse de la demande mondiale et baisse des prix des principaux produits d'exportation du pays (pétrole, café, cacao, coton, aluminium et caoutchouc) et contractions dans les secteurs des transports ont entraîné un déficit budgétaire (4,6 % du PIB en 2020 contre 2,2 % en 2019). Au total, 93 % des entreprises et 60 % des ménages ont été négativement affectés par la pandémie selon l'Institut national de la statistique. Cette situation est d'autant plus accentuée par le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a affecté les prix des produits de première nécessité entraînant l'augmentation des pressions inflationnistes en général, plus accentuées sur les produits provenant de ces deux pays, notamment la farine de blé et ses produits dérivés, les engrais et certains matériaux de construction. Malgré une marge d'incertitude importante, les perspectives économiques laissent entrevoir un rebond de croissance à 4 % en moyenne par an en 2021-2023, ainsi qu'une réduction du déficit budgétaire à 2,8 % du PIB en 2022.

2.5. Contrainte de la dette et inflation

- 13) La dernière analyse de viabilité de la dette du FMI (2020) classe le Cameroun comme étant à haut risque de surendettement, avec une dette publique totale d'environ 40% du PIB et faisant de la restructuration de la dette une priorité. Cela devrait inclure une renonciation immédiate à tous les paiements d'intérêts pour 2020, un report du remboursement de la dette, une réduction de la dette et d'autres instruments de réduction de la dette. Ces mesures devraient permettre au pays d'augmenter son espace budgétaire et ainsi de mobiliser des ressources supplémentaires (en grande partie des financements concessionnels) pour financer une relance expansionniste. Les partenaires financiers et techniques (FTP) du Cameroun dont le FIDA, devraient continuer à jouer un rôle de plaidoyer en faveur de la restructuration de sa dette, la diversification de l'économie et l'amélioration de l'environnement des affaires.
- 14) Le resserrement des conditions financières extérieures dans ce contexte de crise a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises au Cameroun. En conséquence, le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté devraient augmenter en raison des pertes d'emplois et de revenus combinées à la hausse des prix des denrées alimentaires liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement surtout dans un contexte de climat changeant. Plus précisément pour les régions d'insécurité et grande fragilités concernée par ce projet, environ 66% de la population de la région de l'Extrême-Nord vit dans une précarité avancée, tandis que sa population jeune, l'une des plus importantes du pays, est sous-éduquée à 29%. En outre, 90% des emplois sont offerts par le secteur informel. Cette situation appelle une approche de programmation bien différenciée pour les régions cibles du PDEA afin de réduire les causes profondes de cette pauvreté et ses incidences sur la stabilité économique et sociale des ménages.

3. Effets de la fragilité du pays sur le secteur agricole et aquacole.

- 15) Le secteur agricole est un important pourvoyeur d'emplois au Cameroun qui emploie plus 50% de la population économiquement active avec une contribution estimée au PIB de 22,3%. L'agriculture est considérée comme un moteur de la croissance économique et de la création d'emplois si elle peut bénéficier des financements adéquats pour passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture diversifiée et commercialement viable. Mais malheureusement et depuis MAPUTO le budget alloué à ce secteur n'a pas encore dépassé 4% contre le minimum de 10% déclarée par les chefs d'Etats et Gouvernement en 2010 (Déclaration de Maputo)
- 16) La pêche et l'aquaculture représentent également des potentiels importants de croissance et d'emploi. Selon un rapport de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) publié en 2019, la pêche, y compris l'aquaculture, emploie près de 200.000 personnes. Le secteur de la pêche contribue à 17,7% du PIB du secteur primaire et à 1,5% du PIB national (SDSR/PNIA 2020-2030). Compte tenu de l'importance de la demande et du potentiel productif du Cameroun, le sous-secteur aquacole reste l'un des potentiels productifs encore sous-exploités, alors qu'il représente une source non-négligeable de croissance et d'emploi.
- 17) L'aquaculture commerciale au Cameroun est ainsi un secteur encore émergent qu'il faut soutenir pour répondre aux besoins de sécurité alimentaires et nutritionnelles. La demande locale potentielle de poisson de table étant forte (500.000 tonnes par an) avec une production encore insuffisante et les marchés segmentés, le projet PDEA adopte une approche chaîne de valeur qui puisse relever le niveau de

performance et satisfaction de chaque maillon de la chaîne entre les marchés de proximité et ceux de la grande distribution exigeant des produits plus normalisés.

18) Les facteurs de fragilité énumérés ci-dessus ont ainsi des effets importants auxquelles le PDEA essaiera de répondre pour la stabilité socio-économique du pays et selon le contexte de chaque région cible. Ces effets se résument comme suit:

- La baisse de la productivité et de la compétitivité des filières agro-pastorales et halieutiques suite à une perte du capital productif et un accès limité aux facteurs de production (coût élevé des intrants et équipements agricoles/ aquacole, faible maîtrise de l'eau, etc.) et au marché ;
- La méfiance des institutions financières face au secteur jugé à haut risques et moins profitable
- La fluctuation des revenus des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques en fonction des fluctuations des cours des matières premières et de l'augmentation de leur vulnérabilité à la pauvreté ;
- La baisse des rendements et des productions agricoles et halieutiques suite aux effets du changement climatique (inondation, sécheresse et pression des maladies et pestes) et autres chocs socio-économiques externes;
- Une dégradation de l'environnement (destruction de la biodiversité, perte de fertilité des sols, rareté et pollution de l'eau) entraînant la fragilité des écosystèmes du pays du fait de la déforestation accrue et des pratiques de gestions des ressources naturelles inadéquates.
- L'exode rural des jeunes ruraux vers les villes et de plus en plus, vers l'Europe et l'Amérique créant un déficit de main d'œuvre agricole du fait de manque d'opportunité d'emploi régénératrice et de faible mécanisation des opérations Agricoles.
- L' enrôlement des jeunes et hommes dans les groupes armés et l'insécurité accrue dans la zone de l'Extrême-Nord avec des ramifications dans le reste du pays
- La faible maîtrise du secteur informel face à l'importance du chômage de jeunes diplômés.
- La gouvernance inadéquate et le manque de Coordination du secteur rural qui fait que les investissements bien que limités ne sont pas adéquatement dirigés vers les plus pauvres.

4. Mesures d'atténuation proposées par le PDEA

19) La conception du PDEA va ainsi anticiper les mesures pour atténuer les risques inhérents à l'investissement aquacole. Ces mesures portent, entre autres, sur : (i) la sécurisation foncière des espaces dédiés à l'aquaculture et mis à disposition par le MINEPIA et les collectivités territoriales, en vue de prévenir d'éventuels conflits susceptibles d'entraver l'installation des petites exploitations, des femmes et des jeunes ; (ii) la biosécurité des systèmes de production par un encadrement sanitaire de proximité ; (iii) les modalités préférentielles en faveur des petits aquaculteurs dans la formalisation des partenariats productifs avec les grands opérateurs, mais aussi dans l'intermédiation financière avec les institutions de financement rurale pour préserver l'aquaculture familiale et la protéger contre les risques d'absorption ou de confinement dans la fourniture de matière première, mais aussi le risque de taux élevé de sortie du crédit productif ; (iv) la mise en place d'un dispositif d'exécution robuste et renforcé par la mobilisation d'expertises techniques pointues face aux enjeux d'intensification, de mise à l'échelle et les risques de croissance rapide de l'activité et de développement du sous-secteur.

20) Aussi, de nombreux jeunes femmes et hommes, qualifiés ou non, pourront investir dans l'aquaculture pour un revenu permanent et éviter de s'enrôler dans des groupes armés et criminalités connexes. Ainsi, l'impact de ce projet sera

perceptible en termes de réduction de la pauvreté des ménages et du chômage qui réduira le taux de déperdition des jeunes et une diminution de la criminalité.

- 21) En termes de gouvernance, le risque de mauvaise gestion et de fraude sera géré par la mise en place d'un système robuste de gestion de projets dès le start-up jusqu'à son achèvement appuyé par un suivi régulier dans le dialogue politique y afférente. Une stratégie de ciblage sera mise en œuvre pour contrecarrer la capture de l'élites dans les investissements de ce projet. Les formations périodiques ciblées et les mesures de suivi-évaluation du projet contribueront à atténuer les risques sur la gestion financière et la passation de marchés et prévenir d'éventuelles dérives de corruption pour ces investissements. Actuellement, ce risque est déjà réduit à un niveau modéré grâce à l'intensification du suivi effectué par le FIDA pendant la durée de ce COSOP 2019-2024. Des mesures d'atténuation sont mise en œuvre entre autre la mise en place de la fonction d'audit interne au niveau des projets, système rigoureux de passation de marchés, la mise en place des réunions trimestrielles régulières des points focaux venant des Ministères sectoriels clés (MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINEPAT, MINIFI, CAA, etc), les réunions mensuelles avec les équipes projets et des formations réguliers de mise en niveau selon leurs besoins, etc.
- 22) En ce qui concerne les risques environnementaux, sociaux et climatiques identifiés dans le cadre des activités aquacoles, leur atténuation sera assurée d'une façon différenciée selon les caractéristiques de chaque Région. Il s'agira de configurer les systèmes de production (étangs, cages flottantes) selon les particularités d'exploitation qu'offrent les plans d'eau existants (tableau 2) en limitant les effets sur l'environnement. La promotion des bacs hors-sol tiendra compte prioritairement de l'accessibilité à l'eau de surface et évitera la mobilisation de l'eau souterraine en particulier dans les zones où la nappe phréatique est profonde comme à l'Extrême-nord.
- 23) Plus particulièrement dans la Région de l'Extrême Nord, un accent particulier sera mis sur la production du poisson en cage en utilisant les eaux des lacs abondantes de cette Région tout en évitant les extractions des eaux souterraines. Les jeunes qui sont les plus souvent enrôlés dans les groupes armés seront dotés des moyens de productions pour leur permettre de se spécialiser dans un maillon de la chaîne qui les semble rentables comme la production et la maintenance des infrastructures de production et commercialisation alors que les femmes se focaliseront dans le séchage et la commercialisation du poisson. Pour les autres Régions qui ne présentent pas de sécheresses ni insécurité, les interventions du PDEA seront sur toute la filière avec des pratiques agronomiques respectueuse de l'environnement et du climat.
- 24) Les autres mesures pour les atténuer seront entre autres : a) une meilleure gestion de l'eau grâce à des systèmes de recirculation de l'eau ; b) l'utilisation de matières premières locales pour la fabrication d'aliments pour poissons ; c) le contrôle de l'érosion (herbe, béton, bâches, etc.) ; d) le développement de la gestion intégrée de l'eau (utilisation de cultures végétales pour filtrer l'eau avant de la rejeter dans la nature) ; e) des procédures de biosécurité pour protéger les espèces locales.
- 25) Pour les risques préliminaires tels que les approches de gestion de l'eau, des cultures végétales seront utilisées pour filtrer l'eau avant de la rejeter dans la nature. Au niveau des masses d'eau, la création et la mise en œuvre effective des structures d'élevage intensif en cages flottantes telles que promues par le projet entraîneront des polluants organiques supplémentaires résultant des aliments pour poissons très riches en azote et en phosphore distribués aux animaux (résidus non consommés : excrétion d'azote, matières fécales, etc.)
- 26) En ce qui concerne risque de la dégradation des sols et leur exposition à l'érosion dans les projets d'aquaculture par la pollution des déchets solides, des activités agricoles et des travaux de construction, il sera atténué par la promotion d'un

système optimal de gestion de l'eau (y compris l'utilisation de réservoirs, de systèmes de recirculation de l'eau, la gestion optimale des canalisations dans les fermes privées).

- 27) Pour ce qui est des plans d'eau naturels et artificiels, l'installation des fermes aquacoles se fera en synergie avec la mise en œuvre effective des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) en respect des procédures de biosécurité, en évitant par exemple l'introduction d'espèces de poissons qui ne sont pas déjà présentes dans les zones écologiques locales.

APPENDICE 2 - MECANISME DE PRISE EN CHARGE DES PLAINTES ET RECLAMATIONS

Description technique de l'activité

1. La redevabilité des acteurs institutionnels et privés impliqués dans PDEA sera renforcée par la mise en place d'un mécanisme de prise en charge des plaintes et des réclamations des bénéficiaires du projet. Ce mécanisme permettra de faire remonter les questions, les difficultés et les problèmes rencontrés par les bénéficiaires porteurs de projet individuel ou collectif ou avec les prestataires privés, et de les résoudre efficacement.

Au cours de la mise en œuvre de l'investissement proposé, diverses plaintes peuvent être déposées par toutes les parties prenantes (bénéficiaires, promoteurs, migrants, autorités locales, partenaires locaux, institutions financières). Les plaintes peuvent être liées aux impacts environnementaux et sociaux ou à d'autres impacts(la mobilisation de terres pour constituer des sites pour les étangs et l'aquaparc, la production de poussière, les nuisances sonores et vibratoires pour les infrastructures spécifiques, la dégradation du cadre de vie et de la biodiversité, la pollution, l'utilisation de l'eau, les inquiétudes sur la cohésion sociale résultant de l'afflux de main-d'œuvre, les impacts sur les moyens de subsistance, la perturbation des activités socio-économiques, les risques d'accidents, les conflits liés à la conduite du personnel sur les chantiers, les risques sécuritaires, la sécurité routière, la violence basée sur le genre (GBV), la violence contre les enfants, entre autres).

Les plaintes pourront être traitées au niveau communautaire ou du projet par des moyens informels ou formels.

A. **Informel** : Le Cameroun utilise principalement des chefs traditionnels qui ont également des pouvoirs considérables pour régler les différends au niveau communautaire. Lorsqu'un problème survient, il est soumis au comité des chefs locaux pour l'évaluer et fournir une solution sage. Dans certains cas, les autorités locales (sous-préfet ou préfet) peuvent être consultées pour apporter une solution à l'amiable aux litiges simples. Pour les cas spécifiques, qui impliquent les comités locaux et les coopératives, un secrétaire est chargé d'enregistrer la plainte, avec le président qui dirigera un comité d'au moins 3 personnes pour analyser la plainte. Si cela n'est pas satisfaisant, ils utiliseront alors les mécanismes formels pour saisir la direction du projet qui traitera la plainte de manière transparente et selon la loi en vigueur.

B. **Formel** : Le projet PDEA facilitera la résolution des conflits en cas de l'échec du système informel communautaire décrit ci-haut. Le processus formel est décrit comme suit :

- **Étape 1. Enregistrement de la plainte** : Une fois qu'un grief est identifié et qu'il ne peut pas être résolu de manière informelle, il est soumis officiellement au comité de redressement des griefs établi par le projet. Il comprendra un président, un secrétaire, un membre du comité, un sage parmi les chefs traditionnels et un représentant des autorités locales. Le comité enregistrera le cas et fournira une analyse formelle et les résolutions prises en accord avec la loi du pays et les résolutions de conflits. Ce processus devrait prendre au maximum une à deux semaines selon la nature du cas. Si une solution est trouvée, le dossier sera clos.

- **Étape 2. Médiation** : Si une solution n'est pas trouvée, une tierce partie peut être impliquée en tant que médiateur (de confiance) pour examiner et fournir des conseils pour une résolution à l'amiable. Si des solutions sont trouvées, le dossier est clos et une copie signée est envoyée à toutes les parties.

- **Étape 3. Voie judiciaire** : Si des solutions satisfaisantes n'ont pas été trouvées avec le médiateur et le comité local, l'affaire est alors soumise aux Cours et tribunaux. Mais la voie judiciaire sera évitée dans la mesure du possible par des mesures transparentes de gestion du projets et suivi-évaluations ainsi qu'une analyse des risques et mesures d'atténuations y relatives.

A cet effet, PDEA entend mettre en place un mécanisme formel de prise en charge des plaintes et réclamations qui viendra systématiser et rendre plus transparent et efficace leur gestion au niveau formel. Ce mécanisme sera accessible à tous les bénéficiaires, de manière transparente, et permettra le dépôt et le suivi systématiques et formalisés des plaintes.

La mise en œuvre du système de prise en charge des plaintes et réclamations se décline en plusieurs 05 étapes suivantes :



Information et sensibilisation : Une campagne d'information et de sensibilisation auprès des bénéficiaires sur l'existence et le fonctionnement du mécanisme, en début de cycle de projet, permettra d'en optimiser le recours.

Dépôt : Le dépôt des plaintes et réclamations se fera au travers d'un formulaire de recours (développé par l'équipe projet), disponible en ligne sur le site du PDEA et/ou dans les antennes locales du projet. Un numéro unique sera également mis à disposition des bénéficiaires, au travers duquel le recours pourra aussi être déposé. Tous les recours déposés seront centralisés auprès des comités locaux et les coopératives ou un secrétaire sera chargé d'enregistrer la plainte, avec le président qui dirigera un comité d'au moins 3 personnes pour l'analyser la plainte ou/et d'un(e) membre de l'équipe projet responsable des plaintes et réclamations au niveau régional et national.

Tri : Une fois déposées, les plaintes et réclamations seront triées en fonction de leur pertinence et de leur sujet, et un accusé de réception émis au bénéficiaire. La gestion des plaintes impliquera une vérification de son contenu et une enquête sur les causes du problème et les responsabilités des acteurs impliqués. Sur cette base, des mesures concrètes seront prises pour répondre au problème du plaignant. Les délais de réponse seront déterminés par l'équipe projet durant le développement du mécanisme de prise en charge des plaintes et réclamations qui devra se faire en début de projet, de manière participative avec les bénéficiaires afin de tenir compte des contextes différents par régions cibles d'intervention du projet.

Accusé de réception et suivi : Il convient de développer un document de suivi et d'évaluation de la prise en charge des plaintes et réclamations (sous forme, par exemple, de fichier excel) qui consigne toutes les plaintes et réclamations déposées, leur sujet, le statut de leur traitement, les dates auxquelles des réponses ont été soumises, les dates auxquelles des actions ont été entreprises, la nature de ces actions, et la date de clôture du dossier.

Vérification et enquête :

L'équipe projet identifiera au début du cycle du projet la partie tierce la plus adéquate. Deux modèles principaux sont envisageables : le recours à des experts privés (cabinet de conseil, consultants individuels) ou le recours à des acteurs de la société civile (ONG, consortium de journalistes). Le choix se fera en fonction des critères suivants à peaufiner lors de l'élaboration de la stratégie :

- Capacités techniques des parties tierces potentielles, y compris leurs connaissances et capacités évaluatives ainsi que leurs capacités rédactionnelles.
- Facilité d'accès aux sites du projet - y compris leur connaissance du terrain et des langues locales
- Intégrité, notamment l'absence de conflits d'intérêt
- Disponibilité de ressources humaines spécialisées
- Etc.

Le tableau ci-dessous résume les points forts et les points faibles majeurs de chaque modèle. La décision finale devra être prise par l'équipe projet sur la base d'une évaluation pondérée de ces critères en tenant compte du potentiel disponible dans les zones d'intervention cible du PDEA.

	Points forts	Points faibles
Expert (individuel ou cabinet de conseil)	<p>Les experts privés tendent à avoir des capacités techniques (notamment d'évaluation et de rédaction) plus développées que les ONGs.</p> <p>Il convient de noter que les cabinets de conseil tendent à avoir des mécanismes de contrôle de qualité plus importants que les experts individuels, et que le recours à des cabinets peut permettre une coordination plus aisée entre les évaluations dans différentes zones géographiques.</p>	<p>Les cabinets de conseil et experts privés ont généralement des tarifs plus élevés que les ONGs.</p> <p>Dans certains contextes, ces acteurs ont une moindre expérience du travail de terrain, notamment dans les zones rurales.</p> <p>Il convient de ne pas employer des cabinets ou experts ayant été impliqués dans la préparation ou la mise en œuvre du projet pour éviter des conflits d'intérêt.</p> <p>Les experts privés sont redevables uniquement au projet qui les paie (et non aux bénéficiaires), ce qui peut – hypothétiquement –</p>

	Points forts	Points faibles
	Le recours à des cabinets permet aussi potentiellement une plus grande flexibilité et adaptation (ex. capacité de remplacer ou de rajouter des experts dans l'équipe en fonction des besoins et délais du projet).	les inciter à mettre leur critique en sourdine et à focaliser sur les aspects positifs du travail de leur client.
ONG	<p>Les ONG tendent à avoir une forte implication locale ainsi qu'une bonne connaissance du terrain et des problématiques des communautés, ainsi que de leur langue. Cela peut faciliter leur accès aux sites du projet et leur compréhension des problématiques clés.</p> <p>La contractualisation d'ONG est généralement moins onéreuse pour le projet que celle d'experts privés</p>	<p>Dans certains contextes, les ONG ont des capacités techniques et rédactionnelles plus limitées que les experts privés. Il sera donc important de réviser soigneusement les CV des membres des ONG candidates, afin de vérifier que ses membres ont les capacités requises, voire d'envisager des sessions de renforcement des capacités.</p> <p>Certaines ONG, ou membres d'ONG, fonctionnent en grande partie sur la base du bénévolat. Il convient alors de vérifier que les individus en charge du projet ont la capacité d'allouer du temps au projet, en parallèle de leurs activités principales.</p> <p>Des conflits d'intérêt peuvent surgir dans les cas où les ONG sont fortement ancrées dans les communautés bénéficiaires (ex. lien social ou familial avec les prestataires de service ou les membres dirigeants des coopératives). Dans ces contextes, il peut leur être plus difficile de rendre compte des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre, par peur de représailles.</p>

Quelle que soit la partie tierce sélectionnée, il conviendra d'assurer la coordination et l'harmonisation de l'évaluation par des parties tierces dans les différentes zones d'intervention du projet.

Le contenu du matériel d'évaluation sera déterminé conjointement par la partie tierce en charge de l'évaluation externe et les responsables de l'équipe projet, notamment le responsable du suivi et de l'évaluation.

La mise en œuvre de l'évaluation sera pleinement assurée par la partie tierce. L'équipe projet facilitera l'accès aux documents nécessaires ainsi qu'aux bénéficiaires, et prestataires de services privés ou toute autre personne concernée ou impliquée.

La partie tierce sera ensuite chargée de soumettre un rapport d'évaluation qui soulignera les acquis du projet dans le financement, les retards et déficiences de mise en œuvre, et proposera des mesures correctives à l'équipe projet pour appuyer la mise en œuvre du mécanisme de financement. L'équipe projet sera chargée de la mise en œuvre de ces mesures.

Réponses et actions

En fonction de la typologie des plaintes et réclamation, la stratégie à mettre en place devra privilégier en fonction des régions une approche inclusive et participative privilégiant (i) la documentation des réponses, pour faciliter le suivi – (ii) la restitution participative des résultats de l'enquête lorsque cela est nécessaire – (iii) de voies de recours du bénéficiaire en cas d'insatisfaction. Ces recours pourront se faire soient devant le comité national de pilotage de par es fonction d'orientation stratégique du projet, soit devant les instances dédiées du FIDA, soit aussi devant les tribunaux territorialement compétents.

193. Le PDEA prévoit par région d'intervention et par an une mission de veille citoyenne destinée à faire le point sur les difficultés rencontrées par les aquaculteurs dans l'accès aux services fournis par le programme. Ces missions offriront des espaces d'échanges entre les acteurs de la filière pour recenser les plaintes dans les différents maillons de la filière. Ces plaintes seront consolidées et transmises à l'Unité d'exécution du programme avec ampliation à la tutelle pour suivi et suite à donner. Après examen et traitement, l'Unité d'exécution instruira les antennes quant aux suites à donner avec une assurance de prise en charge des plaintes. Le cas échéant, elle organisera des rencontres par région au cours desquels, elle présentera les solutions proposées en présence des plaignants.

Cadre institutionnel pour la mise en œuvre

L'équipe projet, particulièrement l'équipe suivi-évaluation, sera en charge du développement et de la mise en œuvre du système de prise en charge des plaintes et des réclamations, avec au besoin

l'appui d'un consultant technique qui aidera en début de projet à finaliser la stratégie de gestion des plaintes et réclamation et assorti d'un plan d'action qui aidera à opérationnaliser les 05 étapes clés sus relevées.

Outre l'UGP, sous le lead du Responsable suivi-évaluation et avec l'appui de la responsable communication du PDEA, les délégations régionales du MINEPIA, ainsi que les stations aquacoles qui vont jouer un rôle de pilotage stratégique du projet pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation des bénéficiaires à l'existence de ce système et le partage de l'information sur les procédures relatives à la soumission des plaintes et réclamations.

Activités / rubriques / Coûts de mise en œuvre (XAF) ; le COSTAB prévoit un budget de USD152.000 qui va financer les activités susvisées et assurer la prise en charge d'un consultant qui va accompagner l'équipe projet dans la définition de sa stratégie et l'élaboration de son plan d'action pluriannuel.

Phasage

Le mécanisme de prise en charge des plaintes et des réclamations devra être mis en place dès le début du cycle de projet, et rester actif jusqu'à la fin du cycle de projet.

Un rapport d'analyse sur la nature des plaintes et réclamations soumise et leur gestion pourra être rédigé annuellement (sur la base du document de suivi et évaluation mentionné ci-dessus), afin d'informer notamment les missions d'évaluation et d'audit du projet.

Indicateur

Indicateur de processus : Pourcentage des procédures de plaintes et réclamations résolues

Indicateur de résultat : Nombre de plaintes déposées (annuellement)

Les fiches de retour permettent de suivre le progrès dans la distribution des services fournis dans le cadre du projet ainsi que le degré de satisfaction des bénéficiaires quant aux services et à leurs prestataires.

Le tableau ci-dessous présente une matrice permettant de suivre le progrès dans la distribution des services fournis dans le cadre du projet. La « quantité livrée » correspond au retour du bénéficiaire. A noter que ce tableau est fourni à titre d'exemple et devra être adapté aux besoins du projet (notamment pour le choix des indicateurs).

Indicateur	Quantité prévue (comme mentionné dans les documents du projet/contrat de performance)	Quantité livrée (indiquée par le bénéficiaire)	Remarques (sur la base de discussion entre la partie tierce et le bénéficiaire interrogé)
Equipement	X	Y	Hypothèse émise sur les causes de la différence entre quantité prévue et quantité livrée
Infrastructure			
Service d'appui/conseil			
...			

Le tableau ci-dessous permet le suivi de la satisfaction des bénéficiaires. A noter ici encore que ce tableau est fourni à titre d'exemple et devra être adapté aux besoins du projet (notamment pour le choix des indicateurs).

Indicateur	Score					Remarque
	1 (faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (haute)	5 (très haute)	
Satisfaction globale des services fournis	X					Explications quant au niveau de satisfaction

Satisfaction quant à la qualité des services fournis			X			
Satisfaction quant à la disponibilité du fournisseur					X	
Satisfaction quant aux délais de provision des services				X		
....						

APPENDICE 3 - TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DE L'UNITE D'EXECUTION DU PROGRAMME.

Technicien aquacole régional (Antenne régionale)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du chef d'antenne régional du PDEA
Missions et	Il assiste le spécialiste en systèmes de production aquacole, travaille en étroite collaboration et complémentarité avec l'assistant en infrastructures aquacoles ainsi que les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe de l'antenne son expertise sur les questions liées aux systèmes de production aquacole.
Responsabilités	Il planifie et supervise les études et les interventions de productions aquacoles au niveau régional.
Tâches principales	<p>Exécution des activités relevant des responsabilités attribuées, leur supervision, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux études de conception visant à établir les modèles de production et de distribution des alevins et aliments de qualité • Participation aux voyages d'étude à l'étranger • Appui technique à l'installation et à l'accompagnement des écloseries, unité de provenderie, point d'accès aux aliments • Supervision des conseillers aquacoles au niveau régional • Appui à la composition (formulation) et la publication mensuelle des formules pour la production d'aliments piscicoles locaux • Publication mensuelle des prix des ingrédients et aliments piscicoles disponibles dans la région • Publication des résultats des analyses bromatologiques des aliments et ingrédients et des analyses microbiologiques et de diagnostic des poissons (générateurs, alevins et poissons de table) • Préparation des programmes de travail et budget annuels (PTBA) des conseillers aquacoles régionaux, et appui au Chef d'antenne dans la supervision des activités • Appui au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement régionaux et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du PDEA • Appui méthodologique et la supervision des interventions des prestataires de services régionaux ; • Participation aux études prévues dans le volet B1 du PDEA et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités au niveau régional ; • Appui au spécialiste en suivi évaluation dans la définition des indicateurs de résultats et de processus que le PDEA doit suivre en matière de systèmes de productions aquacoles, dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts au niveau régional • Participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités spécifiques aux systèmes de production aquacole ; • Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en aquaculture, sciences halieutique, agronomie (productions animales), Ingénieur des eaux, forêts et Chasses ou équivalent ; • Expérience minimum de 3 (03) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Expérience minimum de trois (03) ans en tant que spécialiste en aquaculture en milieu rural ; • Au moins deux (02) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; • Bonne connaissance des problématiques des aquaculteurs ruraux et des questions de sécurisation foncière en milieu rural • Bon sens de l'équité ; • Rigueur et sens de l'organisation ; • Qualité morale irréprochable ; • Capacité à travailler efficacement sous pression ; • Esprit d'équipe et capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire • Parfaite maîtrise du français et de l'anglais

	<ul style="list-style-type: none">• Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur)
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Spécialiste en infrastructures aquacoles (UEP)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national du PDEA
Missions	Il assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne les infrastructures aquacoles. Il travaille en étroite collaboration et complémentarité avec le spécialiste des systèmes de production aquacole ainsi que les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions liées aux systèmes les infrastructures aquacoles.
Responsabilités	Le spécialiste en infrastructures aquacoles coordonne et supervise les études et les interventions d'infrastructures aquacoles, en collaboration avec les antennes du PDEA.
Tâches principales	<p>Mise en œuvre des activités relevant des responsabilités attribuées, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification et supervision générale des interventions du programme en matière d'infrastructures aquacoles • Appui à l'équipe nationale et aux antennes dans leur mise en œuvre et le suivi des activités d'infrastructure ; • Préparation des termes de référence des études de conception visant à établir un modèle d'aquaparc au Cameroun • Appui à la mise en place des Comités pour la sélection des communes bénéficiaires des appuis du PDEA • Appui au processus de préparation des voyages d'étude à l'étranger • Développement d'approches pour appuyer l'aménagement des aquaparc, bassins de productions communaux, points de vente de proximités et des voiries et réseaux divers • Élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la supervision de leur exécution • Appui technique aux antennes et une collaboration étroite avec les techniciens aquacoles régionaux ; • Appui au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du PDEA • Appui méthodologique et la supervision des interventions des prestataires de services; • Appui au spécialiste en passation des marchés dans la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre(DAO) et assistance au Maître d'Ouvrage dans l'évaluation et le recrutement des entreprises, assortie d'un rapport ; • Production du <u>Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;</u> • Lancement et suivi des études prévues dans le volet B2 du PDEA et l'exploitation de leurs résultats comme inputs au développement des autres activités ; • Contrôle et suivi des travaux de construction des infrastructures garantissant l'assurance qualité de mise en place des infrastructures ; • Appui au spécialiste en suivi évaluation dans la définition des indicateurs de résultats et de processus que le PDEA doit suivre en matière de systèmes de productions aquacoles, dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts • Rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités spécifiques aux infrastructures aquacoles; • Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Yaoundé, Cameroun
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en agronomie (génie rural), aquaculture, sciences halieutique, Ingénieur des eaux, forêts et Chasses ou équivalent ; • Expérience minimum de cinq (05) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en infrastructures aquacoles en milieu rural ; • Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; • Justifier de capacités techniques dans les études et conceptions des aménagements des sites ruraux ou urbains (infrastructures aquacoles, canaux à ciel ouvert, digues et lacs naturels ou artificiels, bas-fonds, etc...) ou autres études des travaux similaires, • Bonne connaissance des problématiques des aquaculteurs ruraux et des questions de sécurisation foncière en milieu rural • Bon sens de l'équité ; • Rigueur et sens de l'organisation ; • Qualité morale irréprochable ;

	<ul style="list-style-type: none">• Capacité à travailler efficacement sous pression ;• Esprit d'équipe et capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire• Parfaite maîtrise du français et de l'anglais• Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur)
Contrat	Un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Assistant en infrastructures aquacoles (Antenne régionale)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du chef d'antenne régional du PDEA
Missions	Il accompagne le spécialiste en infrastructures aquacoles dans ses missions au niveau régional et travaille en étroite collaboration et complémentarité avec le Technicien aquacole régional ainsi que les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe de l'antenne son expertise sur les questions liées aux infrastructures aquacoles.
Responsabilités	Il coordonne et supervise les études et les interventions en infrastructures aquacoles au niveau régional.
Tâches principales	<p>Assurer le démarrage sur le terrain des activités relevant des responsabilités attribuées, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux études de conception visant à établir le modèle d'aquaparc dans la région • Participation aux voyages d'étude à l'étranger • Appui technique à l'installation et à l'accompagnement des aquaparc, bassins de productions communaux, points de vente de proximités et des voiries et réseaux divers bénéficiaires des appuis du PDEA • Supervision des activités d'infrastructures au niveau régional • Appui à l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) des conseillers aquacoles régionaux, et l'appui au Chef d'antenne dans le suivi et la coordination de leur exécution • Participation au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement régionaux et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du PDEA • Appui méthodologique et supervision des interventions des prestataires de services régionaux ; • Participation aux études prévues dans le volet B2 du PDEA et l'exploitation de leurs résultats comme inputs au développement des autres activités au niveau régional ; • Appui au spécialiste en suivi évaluation dans la définition des indicateurs de résultats et de processus que le PDEA doit suivre en matière de systèmes de productions aquacoles, dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts au niveau régional • Participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités spécifiques aux systèmes de production aquacole ; • Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en aquaculture, sciences halieutique, agronomie (productions animales), Ingénieur des eaux, forêts et Chasses ou équivalent ; • Expérience minimum de 3 (03) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Expérience minimum de trois (03) ans en tant que spécialiste en infrastructures aquacultures en milieu rural ; • Au moins deux (02) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; • Bonne connaissance des problématiques des aquaculteurs ruraux et des questions de sécurisation foncière en milieu rural • Bon sens de l'équité ; • Rigueur et sens de l'organisation ; • Qualité morale irréprochable ; • Capacité à travailler efficacement sous pression ; • Esprit d'équipe et capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire • Parfaite maîtrise du français et de l'anglais • Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur)
Contrat	Un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Spécialiste en entrepreneuriat aquacole (UEP)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national du PDEA
Missions	<p>Il assiste le coordinateur national dans ses missions en ce qui concerne le développement des partenariats d'accès au marché et la promotion de l'entrepreneuriat aquacole et appuie les antennes dans la mise en œuvre des activités correspondantes dans les zones d'intervention. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de développement d'activités économiques dans les chaînes de valeur et de partenariat avec le secteur privé.</p> <p>Il travaille également en collaboration avec les services du MINEPIA et veille à la cohérence des actions mise en œuvre par le PDEA avec les autres interventions en appui à l'entrepreneuriat agropastoral.</p>
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur national, le spécialiste en entrepreneuriat rural coordonne et supervise les activités de la composante A visant la Promotion et consolidation du marché et l'entreprise aquacoles en lien avec les antennes du projet.
Tâches principales	<p>Mise en œuvre des activités relevant des responsabilités attribuées, suivi et supervision d'exécution ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Affinement des orientations méthodologique et techniques des interventions de la composante A en collaboration avec l'assistance technique internationale prévue à cet effet ; ✓ Pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ; ✓ Contribution au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et de gestion des conventions avec les partenaires de mise en œuvre ; ✓ Appui méthodologique, Coordination et Supervision des interventions des prestataires de services (opérateurs de partenariats et centres de formation/incubation) et notamment sur la conception des modules de formation en entrepreneuriat et la supervision la formation des bénéficiaires sur le volet entrepreneurial ✓ Appui à l'équipe nationale et aux antennes dans leur mise en œuvre et le suivi des activités notamment pour renforcer la synergie des interventions entre les deux composantes ; ✓ Appui technique aux comités techniques et aux antennes dans l'analyse et la validation des projets économiques ; ✓ Appui au spécialiste en suivi évaluation dans le renseignement des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation et dans l'analyse des résultats de (produits, effets et impacts) et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain ponctuelles pour suivre l'avancement des activités ainsi que leurs effets ; ✓ Participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités des deux composantes ; ✓ Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement. Rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) ;
Lieu de travail	Yaoundé, Cameroun

Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, gestion et administration des affaires, agronomie, développement rural avec de préférence une spécialisation en productions animales ; • Expérience minimum de huit (8) ans dans la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ; • Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en appui au développement d'activités économiques dans les chaînes de valeur agropastorales et en entrepreneuriat rural ; • Bonne connaissance des problématiques de partenariat avec le secteur privé et des institutions financières ; • Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation avec des bénéficiaires et/ou des organisations professionnelles ; • Bon sens de l'équité ; • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; • Capacité à travailler efficacement sous pression ; • Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; • Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

PDEA-Spécialiste en finance rurale

Mandat et responsabilité

Sous l'autorité du Coordinateur du PDEA et en collaboration étroite avec les autres experts du programme, le/la spécialiste en finance rurale est chargé de mettre en œuvre la stratégie, les mécanismes et activités du PDEA relatifs aux mécanismes de financement à la facilitation de l'accès des aquaculteurs aux services financiers ruraux. A cet effet, sa performance sera évaluée sur la base des indicateurs de résultats liés à la mise en œuvre des partenariats stratégiques avec les institutions financières, et à la mobilisation des instruments de financement établis pour faciliter l'accès au crédit. Il/Elle est responsable de la planification, de l'exécution et du compte-rendu des activités de la sous-composante A2 dont il/elle s'assurera du lien et de la complémentarité avec les activités de financement des plans d'affaires de la sous-composante A1.

Tâches principales

Le/la spécialiste en finance rurale aura pour principales tâche de :

- Veiller à la mise en œuvre efficiente des partenariats formalisés avec les institutions financières
- Mettre en œuvre les appuis du PDEA relatifs au renforcement des capacités des institutions financières partenaires en matière de financement de l'aquaculture;
- Participer à la conception des modules de formation en éducation financière et suivre la formation des bénéficiaires sur ces aspects ;
- S'assurer du financement des plans d'affaires des promoteurs appuyés par le PDEA pour leur intégration dans le marché structuré et le marché dynamique ;
- Contribuer à la mobilisation de l'expertise spécialisée pour le développement et la mise en œuvre des services et produits adaptés ;
- Proposer le programme d'exécution technique et financier relevant de la sous-composante A2 et suivre son exécution ;
- Développer la concertation et la synergie avec les intervenants et partenaires financiers du secteur aquacole ;
- S'assurer de l'implication des institutions financières dans le processus de planification et de validation des plans d'affaires qui seront proposés à leur cofinancement ;
- Organiser le suivi conjoint de la mise en œuvre des plans d'affaires avec le spécialiste en charge de l'entrepreneuriat aquacole ;
- Collaborer avec le responsable en suivi-évaluation de l'UEP et les assistant en suivi-évaluation des antennes régionales pour le suivi des indicateurs relatifs aux activités de finance rurale du programme ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du PDEA présentés par le Coordinateur;
- Assumer d'autres tâches et responsabilités à la demande du Coordinateur.

Qualifications et expérience requises

Le/la spécialiste en finance rurale doit répondre au profil suivant :

- Maîtrise des systèmes financiers alternatifs et des instruments de financement de l'agriculture et du monde rural;
- Connaissance pratique des mécanismes de financement incluant le financement à coûts et risques partagés ; la mobilisation des ressources pour des emplois de moyen terme ; le financement des filières et des investissements productifs structurants ; la mobilisation de l'épargne locale ;
- Bonne connaissance des services financiers ruraux et du processus de développement des nouveaux produits et services adaptés aux producteurs ;
- Connaissance de la réglementation bancaire en vigueur dans la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), et connaissance du traité de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), et ses implications sur la structuration des coopératives agricoles/rurales et leur accès aux services financiers ;
- Bonne connaissance du milieu rural camerounais ;
- Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ;
- Maîtrise de la langue française et une connaissance pratique de l'anglais,
- Bonne connaissance en informatique.

Les postulants doivent être au moins titulaires d'une maîtrise (ou l'équivalent) en finances, en sciences économiques ou en gestion avec au moins 8 ans d'expérience démontrée et prouvée en matière de conseil et ou de pratique dans le secteur du financement alternatif dans le cadre des projets de développement du secteur agricole mis en œuvre avec l'appui des organismes internationaux.

Assistant régional en entrepreneuriat aquacole et financement (Antenne régionale)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du chef d'antenne régional du PDEA
Missions et responsabilités	<p>Il assiste le spécialiste en Entrepreneuriat aquacole et le spécialiste en Finance Inclusive dans la planification et la supervision des activités de la composante A dans sa région d'intervention</p> <p>Il travaille en étroite collaboration et complémentarité avec les assistants en production aquacole et en infrastructures aquacoles ainsi que les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe de l'antenne son expertise sur les questions liées aux appuis à l'entrepreneuriat.</p>
Tâches principales	<p>Exécution des activités relevant des responsabilités attribuées, leur supervision, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des programmes de travail et budget annuels (PTBA), et appui au Chef d'antenne dans la supervision des activités • Appui au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et de gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du PDEA • Appui méthodologique et la supervision des interventions des prestataires de services dans la région d'intervention ; • Appuis technique et secrétariat du comités techniques (plans d'affaires marché structuré et marché dynamique) et au comité d'attribution des mini-kits aquaculture ; • Appui au spécialiste en suivi évaluation dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts au niveau régional • Participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités ; • Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, agronomie (productions animales), ou équivalent ; • Expérience minimum de 3 (03) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Expérience minimum de trois (03) ans en appui à l'entrepreneuriat agropastoral ; • Bonne connaissance des problématiques de finance rurale inclusive et d'incubation d'entreprise dans le secteur agropastoral, • Au moins deux (02) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; • Bon sens de l'équité ; • Rigueur et sens de l'organisation ; • Qualité morale irréprochable ; • Capacité à travailler efficacement sous pression ; • Esprit d'équipe et capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais • Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur)
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Responsable administratif et financier (RAF UEP)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur
Missions	<p>Le RAF a pour mission la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du programme au plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ; ✓ Minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ; ✓ Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du programme.
Responsabilités	<p>Sous la coordination et la supervision du coordonnateur du PDEA, le RAF assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ; ✓ L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Programme, dans le respect des délais impartis ; ✓ La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (bailleurs de fonds). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place conformément à l'Accord de Financement ; ✓ la sauvegarde du patrimoine du Programme.
Tâches principales	<p><u>Systeme d'information et de gestion financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la conception dudit système ; ✓ Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ; ✓ Veiller à son évaluation et à sa mise à jour. <p><u>Organisation générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ; ✓ Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ; ✓ Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel de l'Unité d'exécution du programme (UEP) (siège/antennes) et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ; ✓ Assurer les contacts avec les organismes sociaux dans le cadre de leurs prestations liées au personnel ; ✓ Assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y relatifs et veiller à leur bon classement ; ✓ Superviser la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ; ✓ Élaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés. <p><u>Elaboration, contrôle et suivi budgétaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration des prévisions d'activités et des budgets ; ✓ Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de Pilotage des programmes d'activités et de budgets ; ✓ Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés fournisseurs et prestataires agréés par le programme ; ✓ Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élabore les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ; ✓ Procéder en relation avec le spécialiste en suivi évaluation, à l'analyse des coûts des activités du programme. <p><u>Systeme comptable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ; ✓ Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptables : <ul style="list-style-type: none"> • Grands livres mensuels : généraux et analytiques ; • Balances mensuelles : générales et analytiques ; • Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprochements mensuels des comptes bancaires ; • Production des états de fin d'année. <p><u>Trésorerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du programme ; ✓ Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens ; ✓ Valider les rapprochements mensuels des comptes bancaires ; ✓ S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des Comptes Désignés ; ✓ Superviser et valider l'élaboration des Demande de Retrait de Fonds (DRF) ; ✓ Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane ; ✓ Valider les rapprochements bancaires mensuels. <p><u>Autres attributions fonctionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts, ✓ Veiller à ce que les moyens du Programme notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité, ✓ Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que: <ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Programme soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ; • Le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques. ✓ Superviser la gestion administrative, financière et comptable des antennes et mettre en œuvre les appuis nécessaires en matière de renforcement des capacités ; ✓ S'assurer de la mise en œuvre correcte de la procédure d'évaluation du personnel. <p><u>Contrôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler le respect des plans de travail ; ✓ Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ; ✓ Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur consistance. <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les besoins de formation des agents du Service administratif et financière (SAF) ; ✓ Établir un plan de formation et le faire valider par le Coordonnateur, et avec l'aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales; ✓ S'assurer de l'exécution du plan de formation. <p><u>Audits/missions de supervision/revue technique/évaluation du Programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ; ✓ Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution. <p><u>Préparation des rapports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du programme ; ✓ Préparer le rapport financier intérimaire du Programme ; ✓ Établir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ; ✓ Superviser la production de l'état mensuel des DRF comptables ; ✓ Superviser l'établissement des états financiers annuels.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 5 antennes régionales et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du projet
Profil requis	✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français ou de l'Anglais et bonne connaissance de la deuxième langue ✓ Maîtrise d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Comptable (CPT) UEP

Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordonnateur et sous la supervision et le contrôle du RAF
Missions	Le comptable a pour mission la tenue de la comptabilité dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le manuel de procédures. Le Comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cameroun et notamment dans l'application : (i) des lois et règlements en vigueur au Cameroun et notamment les dispositions du système comptables OHADA (SYSCOHADA) ; (ii) des directives/FIDA relatives à l'audit des projets ; (iii) des règles du manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ; (iv) des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la comptabilisation de toutes les pièces justificatives du Programme en garantissant les exigences de consistance et d'exhaustivité ; de fiabilité et de pertinence ; et de sincérité et de régularité ; ✓ Etablir les synthèses intermédiaires, les états financiers et les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses etc., ○ Grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique, ○ États mensuels des réalisations budgétaires, ○ Bilan, tableaux ressource/emplois, comptes de résultat, ○ Etats détaillés des dépenses effectuées sur les fonds du FIDA.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer les imputations comptables générales et analytiques et le contrôle des imputations ; ✓ Assurer et/ou superviser la saisie informatique des imputations ; ✓ Procéder au contrôle du brouillard de saisie et le faire valider par le RAF ; ✓ Assurer la validation informatique du brouillard ; ✓ Assurer la tenue des livres comptables et l'édition régulière et à bonne date des situations requises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Livre journal et livres auxiliaires : journal des achats, les journaux de trésorerie, caisses/banques, le journal des opérations diverses; ○ Grand livre général et analytique ; ○ Balance générale et analytique. ✓ Assurer le contrôle de toutes les opérations de règlement et détenir le chéquier en circulation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fournisseurs et prestataires divers ; ○ Salaires et primes ; ○ Frais de mission ; ○ Approvisionnement des caisses. ✓ Elaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du programme ; ✓ Préparer les états de paie des salaires et des indemnités, les déclarations sociales, ✓ Elaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7 ; celles des classes 1, 2, 3, 4, 5 sont établis par le RAF) ; ✓ Elaborer les états financiers avec la consolidation des opérations siège/antennes sous la supervision du RAF ; ✓ Participer aux travaux d'audit dont il assure une bonne préparation avec le RAF et l'Assistant comptable et financier ; ✓ Participer à la préparation des PTBA en fournissant les données historiques relatives à l'exécution des activités ; ✓ Organiser, superviser et contrôler le travail de l'Assistant comptable et financier et plus particulièrement en ce qui concerne la saisie des pièces comptables, la gestion de la caisse de menues dépenses, la préparation des règlements par banque, la gestion des stocks de fournitures et de carburant; ✓ Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du programme ; ✓ Participer à la supervision, à l'appui et au renforcement des capacités de l'ACO et des comptables régionaux.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 5 Antennes Régionales et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 3 au minimum en comptabilité et finance;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience minimum de six (06) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de quatre (04) ans en tant que comptable principal dans un projet/programme de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français ou de l'Anglais et bonne connaissance de la deuxième langue ✓ Maîtrise parfaite d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Assistant Administratif et financier (AAF) UEP

Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordonnateur et sous la supervision et le contrôle du RAF
Missions	Sous l'autorité du Coordonnateur National, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable, l'AAF inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du PDEA. L'AAF inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cameroun et notamment dans l'application : (i) des lois et règlements en vigueur au Cameroun et notamment les dispositions du système comptables OHADA (SYSCOHADA) ; (ii) des directives/FIDA relatives à l'audit des projets ; (iii) des règles du manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ; des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ; ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement. L'ACF devra veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse dont les soldes sont arrêtés à la fin de chaque journée. Il doit assurer : (i) le contrôle de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive ; (ii) l'exactitude de l'encaisse à tout moment ; (iii) la préparation des réapprovisionnements et les retraits auprès de la banque ; (iv) l'établissement des arrêtés mensuels avec le comptable. ✓ Participer sous le contrôle du comptable à la saisie des pièces comptables, le contrôle des saisies et la production des brouillards de saisie.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir et la tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ; ✓ Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ; ✓ Centraliser les Demande d'achats (D/A), préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ; ✓ Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du manuel de procédures ; ✓ Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ; ✓ Assurer le suivi des véhicules : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ; ✓ Tenir à jour le registre des factures en provenance des fournisseurs et prestataires ; ✓ Tenir à jour le registre des chèques émis par le Service administratif et financier ; ✓ Gérer les temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière ; ✓ Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ; ✓ Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ; ✓ Assurer le back-up du Comptable dans certaines opérations spécifiques préalablement identifiées par le RAF ; ✓ Collaborer et participer aux missions techniques d'appui des consultants, des missions de suivi évaluation du MINEPIA, des missions de supervision et de revues techniques, de revue à mi-parcours du FIDA et d'audit ; ✓ Participer à la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ;

	✓ Participer à la mise en place des plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 2 au minimum en comptabilité et finances ; ✓ Expérience minimum de quatre (04) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que Comptable dans un projet/programme de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français et/ou de l'Anglais ✓ Connaissance d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Comptable régional (CR)

Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordonnateur et, sous la supervision et le contrôle du RAF
Missions	Sous l'autorité du Chef d'Antenne régionale, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable, le CR inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cameroun et notamment dans l'application : (i) des lois et règlements en vigueur au Bénin et notamment les dispositions du système comptable OHADA ; (ii) des directives/FIDA relatives à l'audit des projets ; (iii) des règles du manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ; (iv) des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue, d'évaluation et d'audit.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ; ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement. Le CR devra veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse dont les soldes sont arrêtés à la fin de chaque journée. Il doit assurer : (i) le contrôle de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive ; (ii) l'exactitude de l'encaisse à tout moment ; (iii) la préparation des réapprovisionnements et les retraits auprès de la banque ; (iv) l'établissement des arrêtés mensuels avec le Comptable ; (v) assurer sous le contrôle du Comptable, la saisie des pièces comptables, le contrôle des saisies et la production des brouillards de saisie.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la tenue des livres comptables ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ; ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement ; ✓ Ouvrir et la tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ; ✓ Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ; ✓ Centraliser les demandes d'achats (D/A), préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ; ✓ Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du manuel de procédures ; ✓ Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ; ✓ Assurer le suivi du véhicule : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ; ✓ Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ; ✓ Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ; ✓ Élaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du programme ; ✓ Préparer les états mensuels de paiement des honoraires des prestataires ; ✓ Participer aux travaux d'audit ; ✓ Participer à la préparation des PTBA ; ✓ Produire un rapport financier mensuel ; ✓ Assurer les travaux de secrétariat et de communication pour le compte de l'Antenne et de son Assistant ; ✓ Suivre les plannings de travail de l'Antenne et tenir les agendas du Responsable e l'Antenne et de son Assistant ; ✓ Tenir à jour les registres de courrier et du classement des documents ; ✓ Gérer la documentation de l'Antenne, son enregistrement, son classement, la reprographie et la diffusion aux destinataires convenus ; ✓ Veiller à la maintenance des moyens de fonctionnement et de déplacement de l'Antenne avec compte rendu régulier au responsable en charge de la gestion des moyens à l'Unité d'exécution du programme (UEP) ; ✓ S'occuper des courriers, classer les dossiers ; ✓ Gérer l'accueil téléphonique et physique ; ✓ Collaborer et participer aux missions techniques d'appui des consultants, des missions de suivi évaluation du MINEPIA, des missions de supervision et de revues techniques, de revue à mi-parcours du FIDA et d'audit ; ✓ Participer à la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la mise en place des plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution. ✓ assurer toutes autres tâches à la demande de la hiérarchie en rapport avec son poste de travail.
Lieu de travail	Antenne Régionale avec des déplacements dans la zone d'intervention du programme
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 2 au minimum en comptabilité et finances ; ✓ Expérience minimum de quatre (04) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que Comptable dans un projet/programme de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français ou de l'Anglais et bonne connaissance de la deuxième langue ✓ Connaissance d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Responsable de passation des marchés

Hiérarchie	Le/la Spécialiste en passation des marchés (SPM) est placé (e) sous la coordination et la supervision du Coordinateur National.
Missions & Responsabilités	Il/Elle a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du PDEA soient préparés et exécutés efficacement, dans les règles reconnues et appliquées par le FIDA et par les différentes structures bénéficiaires. Basé au sein de l'Unité d'exécution du PDEA (à Yaoundé), il/elle rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relative à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le PDEA.
Tâches principales	<p>Le/la Spécialiste en passation des marchés est notamment chargé (e) de :</p> <p><i>En ce qui concerne l'organisation de la fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures de passation des marchés du PDEA à intégrer dans les manuels de procédures du programme ; • Assister les représentants des structures bénéficiaires à la mise en place des outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédures. <p><i>En ce qui concerne la programmation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer un avis général de passation des marchés du PDEA et obtenir l'approbation du FIDA ; • Actualiser/mettre à jour le Plan de passation des marchés du PDEA et obtenir l'approbation du FIDA ; • Préparer pour chaque marché approuvé du Plan de passation des marchés, un avis spécifique de passation du marché correspondant et obtenir l'approbation du FIDA avant publication ; • Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues ; • Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ; • Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévus sur le financement du programme ; <p><i>En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires de la tutelle et du FIDA ; • Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet d'approbations dans les formes et délais requis au niveau national et auprès du FIDA. <p><i>En ce qui concerne la passation des marchés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les dossiers d'appel d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions nécessaires pour les procédures de passation des marchés correspondants et s'assurer que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires au niveau national et auprès du FIDA ; • Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin ; • Veiller à la confection des rapports d'évaluation des offres/propositions et s'assurer que ceux-ci sont conformes aux modèles du FIDA et obtenir les approbations nécessaires des Autorités compétentes nationales et la non-objection du FIDA ; • Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais ; • S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés. <p><i>En ce qui concerne l'exécution des marchés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les engagements des marchés soient systématiquement soumis à l'approbation du Coordonnateur et communiqués au Comptable ; • Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ; • Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications ; • Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et dates précisés ; • Préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés. <p><i>En ce qui concerne le respect des accords avec le FIDA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don. <p><i>En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et tenir à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements acquis par le PDEA et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon des méthodes efficaces et économiques.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes régionales du projet, en cas de besoin
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 ou équivalent en administration, en passation des marchés ou dans une discipline connexe. • Expérience minimum de cinq (05) ans dans la mise en œuvre des opérations de passation des marchés et de gestion des contrats dans le cadre de projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. • Expérience minimum de deux (02) ans en tant que spécialiste en passation des marchés dans un projet/programme financé par les Partenaires Techniques et Financiers. Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout. • Avoir une bonne connaissance du code national des marchés publics et une maîtrise des procédures nationales de passation des marchés, ainsi que des étapes de validation des documents de passation des marchés au niveau national ; • Avoir un bon sens de l'équité, de rigueur et d'organisation; • Avoir une bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; • Avoir la capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; • Avoir une maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais comme langues de travail • Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur, etc.)
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

Auditeur interne (AI)

Hiérarchie	Comité d'audit du portefeuille pays du FIDA/Comité de pilotage/DPAIH MINEPIA
Missions	La mission de l'auditeur interne est d'accroître et préserver la valeur du PDEA en donnant avec objectivité une assurance, des conseils et des points de vue fondés sur une approche par les risques.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il s'assure de l'existence, du maintien et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne du PDEA. ✓ Il s'assure de (i) l'utilisation aux fins prévues, de façon efficace et efficiente, des ressources financières mises à la disposition du programme, (ii) l'efficacité de la protection des actifs du PDEA
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exécuter les missions d'audit interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises ; ✓ Préparer un plan annuel d'audit interne basé sur la cartographie des risques qui sera soumis au Comité d'audit puis au Comité de pilotage pour approbation ; ✓ Concevoir et mettre en œuvre un plan de suivi de l'application des différents manuels (financier, d'exécution, de suivi-évaluation, autres manuels) ; ✓ Identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer des mesures de remédiation ; ✓ Évaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l'efficacité des opérations par approches opérationnelles (audit opérationnel) ; identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des mesures de remédiation ; ✓ Contrôler périodiquement les transactions financières, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ; ✓ Vérifier la régularité et la conformité des appels de fonds (Demandes de retrait de fonds-DRF auprès du FIDA., etc.) ✓ Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables du programme, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables : éligibilité et justification des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles, qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables ; ✓ Examiner l'efficacité de la protection des biens acquis : le contrôle des biens s'étendra aux acquisitions réalisées aussi bien pour le fonctionnement du programme que celles destinées aux structures bénéficiaires et/ou aux partenaires techniques ✓ Mener des missions spéciales d'investigation ainsi que des contrôles inopinés dans toutes les entités de l'Unité d'exécution du programme (UEP) ; ✓ Réaliser trimestriellement des inspections physiques ainsi que des visites de terrains auprès des bénéficiaires et partenaires techniques ; ces visites doivent être rotatives afin de couvrir durant les quatre années du Projet l'ensemble de ces intervenants ; ✓ S'assurer et évaluer constamment la qualité des ressources humaines et matérielles affectées à la gestion des ressources financières ; ✓ S'assurer de la régularité, transparence et conformité (aux directives FIDA et code des marchés publics) des opérations de passation des marchés ✓ Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle de l'application des politiques et les procédures du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption ✓ S'assurer que les recommandations des auditeurs externes, tant financiers que techniques, y compris celles du FIDA, sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes entités en charge de leur mise en œuvre ✓ Mettre à jour les manuels, financier, d'exécution, et de suivi-évaluation ✓ Produire des rapports trimestriels destinés au Comité d'audit, au Comité de pilotage du programme. Les rapports trimestriels porteront sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan d'audit, les travaux effectués, les dysfonctionnements relevés, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et les recommandations/solutions destinées à corriger les dysfonctionnements relevés, le programme de travail du trimestre à venir.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 5 antennes régionales et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en audit et contrôle de gestion, en finances et comptabilité ; ✓ Expérience minimum de six (06) ans à un poste similaire ou dans un cabinet d'expertise comptable avec un rang de chef de mission ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ;

	<ul style="list-style-type: none">✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;✓ Parfaite maîtrise du français ou de l'Anglais et une bonne connaissance dans la deuxième langue✓ Connaissance d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement (un atout)✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Responsable du suivi-évaluation

Affectation. Le poste de Responsable du suivi-évaluation est basé à Yaoundé, au sein de l'UEP. L'intéressé (e) sera toutefois appelé à effectuer de fréquents déplacements dans les régions d'intervention du programme.

Mandat. Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur National du PDEA, le Responsable en charge de suivi – évaluation aura pour mission principale de mettre en place un système de suivi évaluation performant des activités, résultats et impacts du programme ; et de coordonner les actions de capitalisation des résultats en vue de rendre compte des performances du programme et de son impact.

Principales Responsabilités

- Mettre en place le système de suivi-évaluation du programme et coordonner son actualisation régulière ;
- Superviser la mise à jour du manuel de suivi-évaluation du PDEA ;
- Concevoir, faire valider par la coordination et diffuser les outils de collecte des informations sur le terrain ;
- Assister la mise en place et la mise en fonctionnement de l'application informatique du Suivi-évaluation du programme ;
- Appuyer le coordonnateur national dans la préparation des PTBA, conformément au cadre logique, aux orientations du manuel d'opération et à la codification analytique des activités du programme ;
- Élaborer et suivre le chronogramme des activités annuels et rendre compte de l'évolution des indicateurs ;
- Superviser la saisie, le traitement et l'analyse des informations recueillies dans le cadre des activités de suivi-évaluation ;
- Appuyer la conception, la mise en place et l'effectivité du fonctionnement du Système d'information géographique du programme en tant qu'outil clé du système de suivi-évaluation ;
- S'assurer de la mise en cohérence des données de gestion financière avec les performances physiques du programme et vérifier la qualité et la cohérence de l'ensemble des données collectées et présenté par les autres experts thématiques ;
- Sur la base des contributions des experts thématiques du programme, préparer les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et assurer avec l'accord du coordonnateur national leur diffusion dans les délais requis ;
- Préparer les termes de références des études et autres prestations relevant du suivi-évaluation, en particulier assurer la réalisation à temps des études de référence du programme ;
- Préparer et coordonner l'exécution des études d'effet et d'impact du programme ;
- Préparer la documentation de base nécessaire aux sessions du comité de pilotage, aux missions de suivi externe, de supervision et de revues techniques (rapports d'activité, PTBA, situation des indicateurs du tableau de bord du programme et situation des indicateurs du SYGRI etc.) ;
- Suivre et rendre compte de la situation de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions du FIDA et du gouvernement ;
- Concevoir et superviser les enquêtes thématiques de suivi évaluation à réaliser et contribuer à la mise à jour de la base de données du Programme ;
- Documenter la contribution du programme aux objectifs de développement du Cameroun et au plan stratégique du FIDA.
- Assurer le bon fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes
- Assister le Coordinateur du programme dans toute autre tâche relevant de sa compétence.

Qualifications et expériences professionnelles

- Être de nationalité camerounaise et titulaire d'un diplôme universitaire de niveau maîtrise en économie, planification, management, statistique ou d'un diplôme d'ingénieur halieutique ou toute autre discipline, avec formation supplémentaire dans un domaine en rapport avec le suivi évaluation ou en planification des projets ;
- Une bonne connaissance du secteur aquacole au Cameroun et une expérience dans la gestion des projets dans le secteur aquacole constituent des atouts ;
- Avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la planification, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes de développement ou en gestion axée sur les résultats ;
- Justifier d'une formation ou d'une expérience avérée dans les techniques de collecte et d'analyse des données socioéconomiques ;

- Bonnes connaissances en matière de gestion axée sur les résultats ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures des bailleurs de fonds en matière de suivi-évaluation, en particulier du FIDA ;
- Une expérience dans un projet du portefeuille FIDA sera un atout.

Aptitudes.

- Fortes capacités dans la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Bonnes relations interpersonnelles et capacité à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire
- Bonne maîtrise des logiciels informatiques de base de traitement de texte (Word, PowerPoint) et d'analyse des données (Excel en particulier etc.) ;
- Excellentes compétences à communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en français et ou en anglais, avec une connaissance pratique de l'autre langue.

Autres qualités

- Être motivé et démontrer de forte capacité à apprendre ;
- Être capable d'établir des relations avec un groupe varié de clients et de partenaires.

Durée du contrat. Le contrat sera à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

Assistant en suivi-évaluation

Le poste d'assistant en suivi-évaluation est ouvert à Yaoundé et au niveau des cinq antennes avec des déplacements fréquents dans le ressort territorial de l'antenne régionale.

Mandat

Sous l'autorité du Coordinateur du programme et sous la supervision du Responsable suivi-évaluation, l'ASE sera chargée de la gestion de l'application informatisée du système de suivi évaluation, de la base de données des bénéficiaires et du système d'archivage des documents du programme. Il assurera également la mise à jour du système d'information sur les marchés sous la supervision du Responsable commercialisation.

Principales responsabilités

- Participer à la préparation et à l'élaboration de PTBA et à la rédaction des rapports d'activités du programme ;
- Alimenter les bases de données et logiciels de Suivi-évaluation, à partir des données collectées.
- Assurer la mise à jour du système d'archivage numérique des documents et ressources du programme ;
- Assurer la mise à jour du système d'information du programme;
- Assurer la mise à jour du système d'information sur les marchés (SIM) ;
- Assurer la mise à jour du système d'information géographique (SIG) ;
- Réaliser les travaux de consolidation ;
- Mettre à disposition et à jour les différents tableaux de bord et autres informations pertinentes ;
- Effectuer les premières analyses des données pour en assurer la cohérence et la fiabilité ;
- Proposer des améliorations sur les outils et les méthodes de collectes de données ;
- Animer et accompagner les partenaires d'exécution à la collecte des données sur les réalisations des activités sur le terrain et les données sur les effets/impacts auprès des bénéficiaires ;
- Concevoir les outils pour les enquêtes thématiques auprès des bénéficiaires ;
- Participer à l'élaboration des termes de référence ;
- Appuyer les chefs d'unité dans la préparation technique et logistique des ateliers et séminaires;
- Contribuer au bon fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes
- Assurer la rédaction des comptes rendu des réunions de coordination.

Qualifications et expériences

- Diplôme universitaire (Bac + 3 au minimum) en économie, statistiques, agroéconomie, filières halieutiques géographie ou développement rural ou équivalent avec formation supplémentaire dans un domaine en rapport avec le suivi évaluation ou en planification des projets.
- Expérience professionnelle de 5 ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural,
- Expérience d'au moins 3 ans en suivi-évaluation de projets de développement et/ou dans la gestion de bases de données ;
- Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur).

Aptitudes

- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;
- Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Parfaite maîtrise du français ou de l'anglais et bonne connaissance de l'autre langue.

Durée du contrat. Le contrat sera à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

Spécialiste en inclusion sociale, nutrition

Sous la supervision générale du responsable de suivi-évaluation du PDEA, la/le Spécialiste assistant en ciblage et en genre organisera et supervisera les activités dans les domaines (thématiques) suivant(e)s : a) ciblage; b) promotion de l'égalité des genres et de leur autonomisation; d) inclusion socio-économique des jeunes.

Le/la Spécialiste en ciblage et genre aura les principales responsabilités suivantes :

- a) Veiller à ce que les activités du programme soient mises en œuvre de manière intégrée et holistique en prenant systématiquement en compte la dimension respect des principes d'égalité des sexes et de l'équité dans l'accès aux opportunités, facilités et dans la participation à toutes les activités promues ou soutenues directement ou indirectement par le programme;
- b) Coordonner les activités spécifiques de ciblage, genre et celles en rapport avec l'autonomisation des femmes et à l'inclusion socio-économique de celles qui sont vulnérables (jeunes filles, adolescentes mères, femmes très âgées chef de ménage sans soutien extérieur, femmes veuves, femmes handicapées, femmes autochtones, etc.);
- c) Veiller au suivi-évaluation de ces aspects genre dans la mise en oeuvre du PDEA et assister le Responsable de suivi-évaluation dans l'organisation ou l'encadrement des études qualitatives et quantitatives régulières afin d'évaluer le respect de genre et les effets du projet sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- d) Assister le/ou la Responsable de suivi-évaluation dans ses fonction et spécialement sur les aspects genre et ciblage : vérification de l'efficacité du ciblage des jeunes, des femmes chefs de ménages et des personnes en situation de handicap ; de suivi et d'évaluation des effets et de l'impact du projet sur l'insertion économique des jeunes et des femmes et sur l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires;
- e) Veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes filles en particulier et leur participation à la planification et à la prise de décision dans toutes activités du programme et au sein de toutes les organisations soutenues par le PDEA;
- f) Apporter les appuis nécessaires pour un bon ciblage, une bonne prise en compte du genre et des spécificités liées à la jeunesse dans la conduite des activités de toutes les composantes du programme;
- g) Appuyer le/la responsable en charge du volet nutrition, inclusion sociale et environnement dans ses fonctions afin d'y intégrer les aspects socio-économiques et genre;
- h) Collaborer avec chaque spécialiste du programme afin de préciser les approches opérationnelles permettant que chaque composante et sous-composante aborde la dimension genre de façon explicite et facilite l'accès prioritaire des femmes chefs de familles et des jeunes aux activités et bénéfiques du projet ; Identifier les opportunités pour renforcer les dispositions de mise en œuvre sous l'angle de l'équité des genres et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes;
- i) Appuyer chaque responsable de composante dans la planification et la budgétisation et le suivi-évaluation sensible au genre de toutes les activités et un apporter l'appui à chaque responsable de composante pour un ciblage dûment effectué et respectueux des principes d'égalité et d'équité dans la mise en oeuvre des activités de la composante ;
- j) Assurer le suivi, la prise en compte et le respect des aspects genre dans toutes les études de prédérrages, de démarrages et au cours de la mise en oeuvre du programme
- k) Apporter une aide à la préparation et à l'organisation de la mobilisation et de la sensibilisation des groupes cibles et des communautés, avec réalisation de diverses analyses (analyse situationnelle, cartographies sociologiques et des institutions)
- l) Encadrer des activités de sélection des bénéficiaires des bénéficiaires (définition et vérification des critères précis de sélection des bénéficiaires, encadrement des exercices d'identification participative, évaluation des profils des promoteurs de demandes d'appui pour leur et participation aux évaluations techniques des demandes d'appui, etc.);
- m) Maintenir des relations de travail avec les ministères impliqués dans la mise en oeuvre du programme et les structures privées qui oeuvrent dans pour la promotion du genre et l'autonomisation de la femme dans les bassins de production à retenir pour des partenariats utiles à l'atteinte des objectifs du PDEA en matière de genre;

- n) Travailler en étroite collaboration avec l'équipe des antennes du programme afin de garantir une prise en compte adéquate de la dimension genre dans les documents de travail au niveau décentralisé tel que : le plan de travail et budget annuel (PTBA) des antennes, les rapports financiers et les rapports d'activités, les planifications opérationnelles, les activités de ciblage au niveau local et les assister sur la prise en compte du genre dans les outils de mise en oeuvre au niveau opérationnel;
- o) Evaluer les besoins portant sur les thématiques de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'autonomisation des jeunes et élaborer un plan d'action en matière de renforcement des capacités de l'équipe du projet et des structures et partenaires divers d'appui à la mise en oeuvre au besoin;
- p) Apporter un appui technique à acteurs pour qu'ils accèdent aux informations nécessaires concernant les questions de l'équité des genres et partager la documentation sur les bonnes pratiques;
- q) Elaborer des termes de référence et faciliter la sélection des partenaires qui auront la charge de la mise en oeuvre des activités au niveau opérationnel du programme.
- r) Assurer une communication régulière entre le projet et les partenaires (gouvernementaux, non gouvernementaux, autres projets de bailleurs, etc.) travaillant sur les questions de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et d'intégration sociale;
- s) Sensibiliser le personnel et partenaires du projet à la nécessité de garantir que les résultats du projet soient atteints en accord avec les objectifs des politiques du FIDA en rapport avec la promotion de l'équité des genres et de l'autonomisation des femmes;
- t) Travailler en étroite collaboration avec le personnel du FIDA dans le pays afin d'apporter un appui dans l'élaboration de documents sur les bonnes pratiques et les enseignements issus de l'expérience pour la diffusion au niveau régional, national et mondial;
- u) Participer aux missions de supervision du projet et veiller à la mise en oeuvre des recommandations émanant de ces missions en rapport avec la nutrition et l'inclusion sociale (dimension genre, femmes et jeunes) ;
- v) Effectuer d'autres fonctions tel que requis dans le cadre de la mise en oeuvre globale du programme.

Qualifications et expérience minimales requises

- Diplôme universitaire supérieur d'une institution accréditée dans le domaine des Sciences sociales ou agro-économique ou dans un domaine lié au développement rural
- Au moins 5 ans d'expérience et compréhension démontrée en matière de prise en compte du genre dans les projets de développement rural.
- Expérience acquise dans le domaine du ciblage de la pauvreté, les questions d'équité des genres et au sein des projets/programmes de développement rural.
- Expérience requise en matière de formation et de renforcement des capacités, la connaissance des synergies entre genre, nutrition et le changement climatique est fortement souhaitable.
- Expérience acquise en matière d'interaction avec les divers intervenants internes et externes est souhaitable.
- Solides compétences en matière de suivi-évaluation de base sont souhaitables.
- Solides compétences analytiques.
- Capacité avérée de travailler en équipe.
- Bonnes compétences en informatique.
- Bonnes aptitudes pour les relations interpersonnelles et sociales;
- Personne à l'esprit ouvert.
- Personne motivée et dotée d'un esprit créatif.
- Capacité de travailler de manière autonome avec supervision limitée et de travailler efficacement sous pression.

Tâches spécifiques à la nutrition :

1. Avec les autres membres de l'UEP, veiller à la bonne intégration des enjeux nutritionnels aux documents du projet, tels que le manuel d'exécution du programme, le manuel de suivi-évaluation, le plan de travail et budget annuel et les rapports intermédiaires.

2. Avec la personne chargée du suivi-évaluation, veiller à ce que les indicateurs de nutrition soient bien suivis et fassent l'objet de rapport réguliers (et conformément au calendrier des rapports du projet).
3. Avec l'équipe du FIDA, participer à la rédaction de documents sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, en vue de leur diffusion aux niveaux national et mondial.
4. Porter les besoins en capacités liés aux enjeux nutritionnels pour les équipes de projet et d'exécution à l'attention du responsable de la coordination du projet et de l'équipe du FIDA.
5. Nouer des liens étroits avec le responsable de référence sur les questions nutritionnelles de l'organisme d'exécution principal (ex. : ministère de l'Agriculture) pour tenir le projet à jour des dernières évolutions, assurer une bonne coordination avec les autres initiatives portant sur les enjeux nutritionnels et rendre compte de la progression du projet aux autres parties prenantes au moyen des mécanismes de coordination multisectoriels nationaux et locaux en matière de nutrition.
6. Assister le responsable de la coordination du programme dans la mise en place de partenariats locaux portant sur les enjeux nutritionnels (ex : au sein des Nations Unies, avec le secteur privé, avec la société civile) pour appuyer l'exécution et fournir une assistance technique.
7. Aider à l'exécution des activités tenant compte des enjeux nutritionnels en collaboration avec les parties prenantes et avec les partenaires d'exécution (ex : agents de vulgarisation, fournisseurs de services locaux, organisations partenaires).
8. Plaider en faveur de l'intégration des enjeux nutritionnels dans les activités et composantes du projet ayant le potentiel de tenir compte des enjeux nutritionnels.
9. Participer aux missions de supervision du programme et veiller au suivi des recommandations de ces missions en matière de nutrition.
10. Collaborer avec les experts techniques en genre, jeunes et changements climatiques pour l'exécution, et collecte des données sur les résultats en matière de nutrition.

Spécialiste Environnement et changement climatique

Un responsable de l'environnement et du climat (ECO) sera nommé par le gestionnaire du projet pour surveiller, examiner et vérifier la mise en œuvre du PGES.

Affectation : Le poste de Spécialiste **Environnement et changement climatique** est basé à Yaoundé. Le titulaire sera amené à faire des déplacements dans les régions d'intervention du projet dans le cadre de sa mission.

Le/la spécialiste aura les principales responsabilités suivantes :

- Préparer en étroite collaboration avec l'équipe technique du projet et les directions provinciales les rapports d'examen environnemental à soumettre pour la catégorisation des sous-projets;
- Examiner tous les PGES et les meilleures pratiques environnementales soumis par les consultants en environnement embauchés;
- Conseiller le Responsable du Projet sur l'interprétation et l'application des spécifications environnementales, y compris les discussions sur les non-conformités ;
- Fournir des informations environnementales au fur et à mesure des besoins ;
- Procéder à des inspections régulières et soumettre des rapports sur la conformité du projet aux spécifications environnementales.
- Communiquer fréquemment et ouvertement assurer une gestion environnementale et sociale efficace et proactive, avec l'objectif global de prévenir ou de réduire les impacts environnementaux négatifs et/ou d'améliorer les impacts environnementaux positifs ;
- Entreprendre des évaluations de dommages là où des incidents, des accidents et des infractions graves se sont produits sur/hors site ;
- Conseiller sur les mesures correctives pour la protection de l'environnement en cas d'accident ou d'urgence pendant la construction, et conseiller sur les activités de nettoyage appropriées ;
- Examiner et approuver toutes les zones qui ont été réhabilitées par l'entrepreneur ;
- Examiner les plaintes reçues et donner des instructions si nécessaires ;
- Identifier et faire des recommandations pour des modifications mineures au PGES, le cas échéant ;
- S'assurer que l'entrepreneur, ses employés et/ou sous-traitants reçoivent la formation appropriée de sensibilisation à l'environnement avant le début et pendant les activités ;

Le/la responsable environnement et climat travaillera sous la supervision du Coordonnateur de Projet.

Spécialiste Genre, Communication et Gestion des savoirs

Affectation : Le poste de **Spécialiste Genre, communication et gestion des savoirs (SGCGS)** est basé à Yaoundé. Le titulaire sera amené à faire des déplacements dans les régions d'intervention du projet dans le cadre de sa mission.

Mandat

Sous la supervision du Coordonnateur National du PDEA, le/la **Spécialiste Genre, communication et gestion des savoirs (SGCGS)** est responsable de la gestion quotidienne des activités stratégiques et opérationnelles de communication, de gestion des savoirs, d'innovation, et de genre afin d'accroître la performance, la durabilité, l'impact et la visibilité du projet.

Il (ou elle) devra veiller en collaboration avec les autres spécialistes, sur les questions de ciblage, les mécanismes de sélection des bénéficiaires (prioritairement les petits exploitants pauvres, en particulier les femmes et les jeunes), la génération et le partage des connaissances.

Il ou elle est en charge :

Principales responsabilités

En ce qui concerne le genre :

- Elaborer la stratégie genre du programme assorti d'un plan d'action genre et en assurer le suivi-exécution ;
- Veiller au ciblage des bénéficiaires et sur la prise en compte des besoins prioritaires et intérêts stratégiques des femmes et des jeunes ;
- Veiller aux quotas définis en termes de représentation des femmes et des jeunes ;
- Contribuer aux programmes de renforcement des capacités, en veillant à la prise en compte du genre ;
- Appuyer le système de suivi-évaluation des projets et programmes dans le domaine de la gestion de l'innovation et des connaissances ;
- Sur le système de suivi évaluation veiller au renseignement des indicateurs de manière sexe-spécifique et sur toutes les thématiques pertinentes en lien avec l'évolution du genre dans le cadre du PDEA ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budgets annuels (PTBA) ;
- Produire les rapports trimestriels d'exécution ainsi qu'un rapport consolidé annuel d'exécution.

En ce qui concerne la gestion des savoirs et innovations il/elle devra :

- Promouvoir et animer le partage des innovations, des leçons apprises et l'échange d'expériences au sein du programme,
- Accompagner le développement des innovations en collaboration avec les responsables de composantes ;
- Assurer la conception et le développement du site Web, ainsi que la mise à jour régulière, en collaboration avec les chefs d'unités ;
- Contribuer au développement des capacités du personnel et des partenaires en capitalisation et gestion des savoirs ;
- Collecter, analyser, documenter, organiser et diffuser les informations essentielles sur le projet, les résultats, les innovations et les bonnes pratiques ;
- Assurer la gestion continue des connaissances et l'apprentissage ;
- Assurer une veille de l'information dans le secteur du développement rural dans le Pays et sur la filière aquacole en particulier ;
- Préparer les supports de communication pour les ateliers et réunions du projet et assurer la communication événementielle du projet ;
- Préparer et diffuser un bulletin périodique d'information sur les activités du projet et des partenaires ;
- Participer au dialogue politique dans le but de renforcer les politiques en faveur des pauvres, et en faveur des évolutions technologiques, institutionnelles et sur les innovations.

En ce qui concerne la communication, il/elle doit :

- Dégager des axes stratégiques de communication institutionnelle à même de renforcer la visibilité des résultats et actions menées par le projet et élaborer un plan de communication ;
- Produire les outils de communication et le matériel promotionnel (lettre d'information, brochures, dossier de presse, plaquette, rapport d'activité, affichages, reportages, films, des contenus interactifs pour le web et les médias, panneaux d'exposition, etc.) ;
- Assurer les relations presse : organisation des conférences de presse, rédaction d'articles, dossiers de presse, communiqués ;
- Développer et entretenir de manière proactive des réseaux de relations et de partenariat avec les médias ainsi qu'avec le MINADER et le FIDA, pour l'exploitation conjointe de leurs outils de communication ;
- Contribuer à la mise en place et au bon fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes
- Animer le site internet et les différents réseaux sociaux liés au projet.

Qualifications et expériences

- Diplôme de Maîtrise (Bac + 4) ou équivalent en Sciences sociales, sciences humaines, communication, journalisme, ou autre diplôme similaire ;

- Au moins 5 ans d'expériences en matière de capitalisation, gestion et diffusion des savoirs, en matière de développement de stratégies et plans de communication, et en matière de relations publiques ;
- Excellentes capacités de synthèse et de rédaction en langue française et anglaise ;
- Expérience dans la mise en œuvre de projets de développement rural ;
- Bonne notion de la prise en compte du genre dans les interventions de développement ;
- Expérience dans le réseautage avec les catégories d'acteurs à la base, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers.

Aptitudes

- Capacité à communiquer efficacement en français et en anglais (Bilingue) ;
- Connaissance des logiciels de traitement de textes ou de calculs courants (Word, Excel, Powerpoint, Access), et autres outils de communications ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Habileté à gérer, superviser et orienter des groupes hétérogènes ;
- Capacité à rédiger des rapports et à accomplir des tâches dans les délais impartis ;
- Avoir des aptitudes en termes de relations interpersonnelles et de communication, notamment être capable d'argumenter et de convaincre ses interlocuteurs ;
- Aptitude à travailler sous pression et à rédiger des rapports clairs et concis ;
- Excellente capacité d'animation des réunions, d'analyse, de prise de décisions et de communication publique.

Durée du contrat.

Le contrat sera à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

ASSISTANT en Genre, Communication et Gestion des savoirs (AGCGS)

Affectation :

Le poste d'assistant en genre, communication et gestion des savoirs est ouvert à Yaoundé avec des déplacements fréquents en région.

Mandat

Sous l'autorité du Coordinateur National PDEA et sous la supervision du Spécialiste Genre, Communication et Gestion des savoirs, l'AGCGS est chargée de la gestion de l'application informatisée du système de suivi évaluation et du système d'archivage des documents du projet pour ce qui est du volet gestion des savoirs, genre et communication. Il ou elle assure également leur mise à jour en collaboration avec l'assistant en suivi-évaluation.

Principales responsabilités

- Participer à la préparation et à l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PTBA et à la rédaction des rapports d'activités du projet sur le volet genre, communication et gestion des savoirs ;
- Appuyer l'élaboration de la stratégie genre, communication et gestion des savoirs du projet et la mise en œuvre du plan d'action qui en découle ;
- Travailler en collaboration avec l'Assistant en suivi-évaluation pour alimenter les logiciels de Suivi-évaluation et d'archivage, à partir des données collectées sur le volet communication, genre et gestion des savoirs ;
- Assurer la mise à jour du système d'information et d'archivage numérique des documents et ressources du projet ;
- Effectuer les premières analyses des données pour en assurer la cohérence et la fiabilité et proposer des améliorations sur les outils et les méthodes de collectes de données sur le volet communication, genre et gestion des savoirs ;
- Appuyer la collecte, l'analyse, la documentation, l'organisation et la diffusion des informations essentielles sur le projet, les résultats, les innovations et les connaissances et bonnes pratiques ;
- Concevoir les outils pour les enquêtes thématiques auprès des bénéficiaires et participer à l'élaboration des TdRs sur le volet communication, genre et gestion des savoirs ;
- Contribuer à assurer une veille de l'information dans le secteur du développement rural dans le Pays et sur la filière aquacole en particulier ;
- Préparer les supports de communication pour les ateliers et réunions du projet et contribuer à assurer la communication événementielle du projet ;
- Participer à la préparation et la diffusion d'un bulletin périodique d'information sur les activités du projet et des partenaires ;
- Assurer la rédaction des comptes rendu des réunions de coordination.

Qualifications et expériences

- Diplôme universitaire (Bac + 3 au minimum) en Sciences sociales, sciences humaines, communication, journalisme, ou autre diplôme similaire ;
- Au moins 03 ans d'expérience en matière de capitalisation, gestion et diffusion des savoirs, et/ou gestion de base de données ;
- Bonne maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ;
- Excellentes capacités de synthèse et de rédaction en langue française et anglaise ;
- Expérience dans la mise en œuvre de projets de développement rural ;
- Bonne notion de la prise en compte du genre et gestion des savoirs dans les interventions de développement.

Aptitudes

- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;
- Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Parfaite maîtrise du français ou de l'anglais et bonne connaissance de l'autre langue.

Durée du contrat.

Le contrat sera à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

PDEA-Spécialiste en digitalisation et développement des services aquacoles numériques

Mandat et responsabilité

Sous l'autorité du Coordinateur ou de la coordinatrice du PDEA et en étroite collaboration étroite avec les autres experts du programme, le/la spécialiste en digitalisation est chargé (e) de mettre en œuvre la stratégie, les mécanismes et activités du PDEA relatifs au développement et à la promotion de l'aquaculture assistée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Tâches principales

Le/la spécialiste en digitalisation aura pour principales tâche de :

- Initier la stratégie de l'aquaculture moderne digitale adaptée au contexte du PDEA et proposer un plan de mise en œuvre assorti d'un budget
- Instruire la conception et le développement d'une application-type « Aqua Tech » adaptée pour l'aquaculture
- Identifier les opérateurs de téléphonie mobiles offrant un potentiel de partenariat pour la conception et la mise en œuvre des services digitaux à valeur ajoutée
- Développer des passerelles des institutions financières partenaires du PDEA
- Proposer et mettre en œuvre une approche de marketing digital prenant en compte les spécificités des modèles d'entreprise aquacole promus par le PDEA
- Proposer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs
- Définir un partenariat stratégique spécifique avec les Comptoirs de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC)
- Initier des cadres de concertation avec les acteurs du secteur aquacole sur les enjeux de la digitalisation
- Veiller à la prise en compte des activités de digitalisation dans la préparation des PTBA
- Suivre et superviser la mise en œuvre des plans d'action et des partenariats en lien avec la promotion numérique des entreprises aquacoles
- Organiser le suivi conjoint de la mise en œuvre des plans d'affaires avec les spécialistes en charge de l'entrepreneuriat aquacole et de la finance rurale
- Collaborer avec le responsable en suivi-évaluation de l'UEP et les assistant en suivi-évaluation des antennes régionales pour le suivi des indicateurs ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du PDEA présentés par le Coordinateur ou la coordinatrice;
- Assumer d'autres tâches et responsabilités à la demande du Coordinateur ou la coordinatrice.

Qualifications et expérience requises

Le/la spécialiste en digitalisation doit répondre au profil suivant :

- Avoir un BAC+5 en gestion informatique et attester d'au moins 7 ans d'expérience
- Connaissance du contexte de l'aquaculture au Cameroun
- Maîtrise de l'entrepreneuriat aquacole et de la réglementation en vigueur
- Avoir des connaissances avérées en matière de diagnostic, de conception, de développement et d'ajustement des programmes de digitalisation sectorielle
- Avoir une bonne connaissance du secteur privé camerounais
- Connaissance de la réglementation en vigueur sur les entreprises rurales dans la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), et connaissance du traité de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), et ses implications sur les entreprises aquacoles
- Bonne connaissance des services d'appui aux entreprises
- Bonne connaissance du milieu rural camerounais ;
- Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ;
- Maîtrise de la langue française et une connaissance pratique de l'anglais,
- Bonne connaissance en informatique.

Les postulant(e)s doivent être au moins titulaires d'une maîtrise (ou l'équivalent) en gestion informatique appliquée aux entreprises avec au moins 8 ans d'expérience démontrée et prouvée en matière de conseil et ou de pratique dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le cadre des projets développement d'initiatives entrepreneuriales rurales.

Assistant technique international Composante A

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national du PDEA
Missions	Cet Assistant Technique International accompagne le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne les aspects techniques d'appui aux partenariats et à l'entrepreneuriat aquacole. Il travaille en étroite collaboration et complémentarité avec les spécialistes en systèmes de production aquacole et des infrastructures aquacoles ainsi que les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions d'entrepreneuriat aquacole, de partenariat avec le secteur privé et les institutions financières.
Responsabilités	L'Assistant technique international a une fonction de conseil technique au PDEA, à la fois au niveau de la Coordination et des antennes en veillant à l'efficacité des procédures et la qualité des prestations afin de garantir au projet un haut niveau de réalisation
Tâches principales	<p>Conseil au Coordinateur ainsi qu'aux spécialiste et assistants en entrepreneuriat aquacoles dans la conception, l'exécution et le suivi-qualité des interventions ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la préparation à l'état des lieux de l'offre de formation incubation, pré-identification des structures potentiellement partenaire du PDEA pour la formation/incubation en entrepreneuriat dans les régions d'intervention et aux termes de références de l'appel d'offre ; • Appui à l'élaboration du règlement intérieur du comité technique d'examen des plans d'affaires (critères éligibilité, sélection des plans d'affaires et processus technique de traitement des demandes) ; • Appuis techniques aux centres de formation/incubation dans l'exercice de leur mandat notamment la formation des bénéficiaires sur la gestion économique et commerciale des entreprises, la maturation des projets et la formulation des plans d'affaires ; • Appuis aux opérateurs de partenariat dans l'affinement de l'approche méthodologique des partenariats PDEA, l'identification des partenaires du secteur privé, l'appui aux petits producteurs, la définition de contrats types et de supports techniques pour la facilitation des partenariats mutuellement bénéfiques • Appuis aux conseillers d'entreprise dans l'appui-conseil à la création formelle de leurs entreprises avec une perspective de développement (évaluation des structures des entrepreneurs ; assistance ; suivi du niveau de croissance des entreprises aquacoles créées etc.). • Appui au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du PDEA • Appui à la préparation des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur les résultats et enseignements à tirer pour la mise en œuvre ; • Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement (si disponible) ; • Appui à la conception d'un programme harmonisé de formation en aquaculture avec introduction de la logique et de la démarche entrepreneuriale ;
Lieu de travail	Yaoundé, Cameroun et en ligne
Profil requis	<p>Le prestataire relèvera d'une organisation internationale spécialisée sur les questions de développement, avec une expertise dans le domaine du développement rural et particulièrement, d'une expertise technique démontrée dans les domaines suivants : (i) Entrepreneuriat rural, renforcement des capacités et montage de projet , (ii) Accès au financement et intermédiation financière, notamment la préparation de demande de crédit à des institutions financières, (iii) Analyse financière et mesure de la rentabilité de projet d'investissement, (iv) Fonctionnement des filières et marchés agricoles émergents avec si possible une spécialisation aquacole.</p> <p>L'assistant technique international devra s'attacher les services ou nouer un partenariat avec une structure locale qui maîtrise les réalités du terrain.</p> <p><i>NB : La mission est prévue sous forme d'assistance technique perlée sur la base de 5 missions d'appui d'une durée de 12 jours chacune sur la durée du projet</i></p> <p><i>La fonction d'assistance technique peut être remplie par plusieurs experts aux compétences complémentaires qui interviendront en alternance suivant les objectifs des missions d'appui.</i></p>
Contrat	Une année renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Assistant technique international Composante B

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national du PDEA
Missions	Cet Assistant Technique International accompagne le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne les aspects techniques des systèmes de production et infrastructures aquacoles. Il travaille en étroite collaboration et complémentarité avec les spécialistes en systèmes de production aquacole et des infrastructures aquacoles ainsi que les autres spécialistes de l'UEP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions liées à la production aquacole.
Responsabilités	L'Assistant technique international est un conseiller clé au PDEA, à la fois au niveau de la Coordination et des antennes.
Tâches principales	<p>Conseil au Coordonnateur ainsi qu'aux spécialistes en systèmes de production aquacole et des infrastructures aquacoles dans la planification et l'exécution des interventions aquacoles ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la préparation des termes de référence des études de conception visant à établir les modèles de production et de distribution des alevins et aliments de qualité ainsi qu'à aménager les aquaparc ; • Superviser et faire l'assurance qualité de toutes ces études ; • Participer au renforcement des capacités des formateurs, des conseillers aquacoles et des bénéficiaires sur les techniques aquacoles (construction des étangs, utilisation optimale des infrastructures de production, gestion des stocks de géniteurs, reproduction, nutrition des poissons, élevage larvaire, alevinage, production de poissons de table, qualité de l'eau, tri et transport des poissons etc.) ; • Appuyer l'actualisation du Plan de développement de la filière (PDDAC), du plan de structuration et de renforcement des capacités des acteurs de la filière • Participation aux différents comités du PDEA tels que le comité pour la gestion des dispositifs d'approvisionnement en géniteurs et alevins de qualité, et les Comités de sélection des bénéficiaires du PDEA dans les volets B1 et B2 • Appui à l'organisation des voyages d'étude à l'étranger • Participation au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du PDEA • Révision des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités spécifiques aux systèmes de production et infrastructures aquacoles; • Participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement (si disponible) ;
Lieu de travail	Yaoundé, Cameroun et en ligne
Profil requis	<p>La mission sera réalisée par une association, un cabinet d'études ou une équipe d'experts consultants comportant au minimum les personnels avec les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Un Chef de mission Expert en élaboration des politiques de développement aquacole et en gestion des programmes/projets ; ➢ Un spécialiste en alevinage/reproduction ; ➢ Un spécialiste en aquaculture et techniques aquacoles ; ➢ Un spécialiste en formulation d'aliments pour poissons. <p>En plus de leurs qualifications, les consultants doivent :</p> <p>Avoir au minimum cinq (05) années d'expérience professionnelle avérées dans la mise en œuvre des projets/programmes aquacoles dans les pays africains. Une expérience au Cameroun serait un atout ;</p> <p>Disposer d'une excellente capacité de communication orale et écrite en français et/ou en anglais ;</p> <p>Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Access, Publisher)</p> <p>L'assistant technique international devra s'attacher les services ou nouer un partenariat avec une structure locale qui maîtrise les réalités du terrain.</p>
Contrat	Une année renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Termes de référence indicatifs pour les services de conseil aquacole sensibles à la nutrition

Les activités de promotion et de vulgarisation de la nutrition prennent en compte la situation nutritionnelle des communautés cibles et vise à la disponibilité et l'accessibilité aux régimes alimentaires sains tout en veillant à une production diversifiée et durable d'aliments nutritifs. Ainsi, les services de conseil aquacole de PDEA intégreront dans leurs mandats des actions ciblées pour améliorer la nutrition des bénéficiaires, après une formation préalable.

Tâches spécifiques à la nutrition :

1. Promouvoir la diversification de la production par la culture de plantes nutritives, pratiques d'élevage conformément aux résultats de l'étude sur les variétés propices à répondre aux problèmes nutritionnels présents dans la communauté ou zone du projet. Le but est d'améliorer la disponibilité d'aliments diversifiés au niveau des ménages et des communautés.
2. Adapter les actions et les pratiques promues par le projet aux problèmes alimentaires des ménages, aux préférences alimentaires locales, au calendrier agricole et aux conditions agroécologiques.
3. Promouvoir les jardins familiaux, les jardins communautaires et les jardins de cuisine ainsi que la production et la transformation des aliments à la maison.
4. Promouvoir les bonnes pratiques post-récolte et faire des démonstrations avec la collaboration des stations aquacoles
5. Sensibiliser à la nutrition et aux bonnes pratiques alimentaires conformément à la stratégie de communication pour le changement de comportement et éducation nutritionnelle.
6. Faciliter l'accès au marché pour accroître les revenus des ménages et améliorer l'accès aux aliments nutritifs qu'ils ne produisent pas
7. Collaborer avec les services sur le genre pour sensibiliser à l'autonomisation des femmes souvent responsable de la production alimentaire et de la nutrition des ménages et en particulier des jeunes enfants. Les femmes sont plus susceptibles d'utiliser leurs revenus pour le bien-être de la famille et des enfants en particulier. Le conseiller aquacole sensibilisera les membres des ménages à une bonne répartition du travail en faveur de la nutrition
8. Veiller à la participation des femmes dans les interventions et les discussions sur la production aquacole et les interventions nutritionnelles
9. Travailler avec les responsables du projet, les autorités locales compétentes et les agents de santé pour sensibiliser et rapporter les cas de malnutrition.

Études sur les systèmes d’approvisionnement en alevins

Termes de référence indicatifs

Contexte

Afin d’assurer un approvisionnement en alevins de qualité, le PDEA initie une étude de conception sur les systèmes d’approvisionnement en alevins au Cameroun.

Objectifs

L’objectif ultime de cette étude est d’établir un modèle d’écloserie commerciale moderne de tilapia, poisson-chat Africain et carpe commune au Cameroun. Ce modèle comprendra les informations sur la réglementation en vigueur pour l’établissement et l’opération d’une écloserie, la liste des matériels et équipement en écloserie, les approches d’approvisionnement et de gestion des familles de géniteurs, l’application des croisements entre familles en limitant la consanguinité, l’établissement des canaux de distribution des alevins et de marketing, l’application des bonnes pratiques de biosécurité et de gestion technique et financière de l’écloserie, etc. Le modèle envisagé permettra, en partenariat avec le secteur privé, de dimensionner les écloseries, développer les circuits intra- et inter-régionaux de commercialisation d’alevins et d’assurer la traçabilité des stocks de géniteurs et d’alevins.

Portée des travaux

Les tâches spécifiques visant à atteindre les objectifs de la présente étude s’articulent autour de :

- La compréhension des approches actuelles d’installation et d’opération des écloseries, de gestion des stocks de géniteurs et de distribution d’alevins,
- L’évaluation de la qualité des stocks de géniteurs présents au Cameroun et la comparaison à ceux des mêmes espèces présentes dans d’autres pays
- La cartographie des écloseries existantes et l’évaluation de leur productivité,
- L’estimation des besoins en alevins par région-cible du PDEA,
- Les propositions pour la disponibilité des géniteurs performants au Cameroun
- Les propositions pour l’établissement des écloseries modernes et commerciales au Cameroun,
- Les propositions de modèles de gestion des stocks de géniteurs et de distribution d’alevins par les écloseries privées et publiques,
- Etc.

Le Consultant ou l’équipe de consultants mènera ses travaux en étroite collaboration avec le gouvernement et le PDEA. L’étude se déroulera de la manière suivante :

- Effectuer l’analyse du contexte national, y compris l’inventaire des parties prenantes de la chaîne de valeur alevins au Cameroun
- Procéder aux travaux de terrain dans les 5 régions du PDEA
- Analyser les données de l’étude
- Faciliter la validation des résultats de l’étude et formuler des recommandations pour un modèle d’écloserie commerciale moderne de tilapia, poisson-chat Africain et carpe commune au Cameroun
- Préparer le rapport préliminaire de l’étude
- Faciliter la validation du rapport de l’étude
- Finaliser et soumettre le rapport final de l’étude.

Composition de l’équipe et arrangements de gestion

Cette étude sera conduite par une expertise spécialisée sélectionnée sur une base compétitive selon les principes et les procédures de passation de marchés du PDEA. Le Consultant ou l’équipe de consultants aura de l’expérience en aquaculture et dans la conduite des études similaires en milieu tropical.

Calendrier et livrables

Cette étude durera 3 mois. Le Consultant ou l’équipe de consultants visitera les 5 régions administratives couvertes par le PPDEA. L’étude sera achevée avec la soumission du rapport final à la dernière semaine du contrat. Le rapport final sera en Français et en Anglais.

Nombre de jours

Le Consultant ou l’équipe de consultants sera engagée pour 60 jours à réaliser sur la période considérée au contrat.

- Effectuer l'analyse du contexte national, y compris l'inventaire des parties prenantes de la chaîne de valeur alevins au Cameroun
- Procéder aux travaux de terrain dans les 5 régions du PDEA
- Analyser les données de l'étude
- Faciliter la validation des résultats de l'étude et formuler des recommandations pour un modèle d'écloserie commerciale moderne de tilapia, poisson-chat Africain et carpe commune au Cameroun
- Préparer le rapport préliminaire de l'étude
- Faciliter la validation du rapport préliminaire de l'étude
- Finaliser et soumettre le rapport final de l'étude.

Études sur les systèmes d'approvisionnement en aliments

Termes de référence indicatifs

Contexte

Afin d'assurer un approvisionnement en aliments de qualité, le PDEA initie une étude de conception sur les systèmes d'approvisionnement en aliments au Cameroun.

Objectifs

L'objectif ultime de cette étude est d'établir un modèle de provenderie commerciale pour aliments de poissons au Cameroun. Ce modèle comprendra les informations sur la réglementation en vigueur pour l'établissement et l'opération d'une provenderie, la liste des matériels et équipements en provenderie, les approches d'approvisionnement et de gestion d'ingrédients, la composition des aliments, l'établissement des canaux de distribution des aliments et de marketing, l'application des bonnes pratiques de biosécurité et de gestion technique et financière de la provenderie, la santé et la sécurité au travail, etc. Le modèle envisagé permettra, en partenariat avec le secteur privé, de dimensionner les unités de production d'aliments locaux, développer les circuits intra- et inter-régionaux de commercialisation d'aliment et assurer la traçabilité des stocks d'aliment.

Portée des travaux

Les tâches spécifiques visant à atteindre les objectifs de la présente étude s'articulent autour de :

- La compréhension des approches actuelles d'installation et d'opération des unités de provenderie, de gestion des stocks d'ingrédients et aliments et de distribution d'aliments,
- L'évaluation de la qualité des stocks d'aliments présents sur le marché au Cameroun et la comparaison avec ceux présents dans d'autres pays
- La cartographie des unités de provenderie existantes et l'évaluation de leur productivité,
- L'estimation des besoins en aliments par région-cible du PDEA,
- Les propositions pour la disponibilité des aliments locaux et importés de qualité au Cameroun
- Les propositions pour l'établissement des unités de provenderie modernes et commerciales au Cameroun,
- Les propositions de modèles de gestion des stocks d'ingrédients et de distribution d'aliments par les unités de provenderie privées,
- Etc.

Le Consultant ou l'équipe de consultants mènera ses travaux en étroite collaboration avec le gouvernement et le PDEA. L'étude se déroulera de la manière suivante :

- Estimer la demande réelle et potentielle des aliments pour Tilapia et Clarias dans les 5 régions;
- Inventorier les structures d'importation de l'aliment au Cameroun ;
- Inventorier les unités locales de fabrication d'aliments pour poisson, ou bétail, ou volailles ;
- Évaluer la volonté et la capacité des unités inventoriées à augmenter ou étendre leur production;
- Mener une analyse comparative des prix actuels sur le marché (aliment importé et aliment local) ;
- Mener une étude bromatologique préalable des matières premières locales afin de déterminer les proportions et compositions énergétiques et protéiques et proposer des formules pour la production d'aliments de qualité acceptable.
- Tester les aliments produits par les unités en triplicata sur 21 jours afin d'avoir des résultats fiables;
- Partager les résultats avec les unités productrices des aliments;
-
- Formuler des recommandations pour un modèle de provenderie commerciale au Cameroun
- Préparer le rapport préliminaire de l'étude
- Faciliter la validation du rapport préliminaire de l'étude
- Finaliser et soumettre le rapport final de l'étude.

Composition de l'équipe et arrangements de gestion

Cette étude sera conduite par une expertise spécialisée sélectionnée sur une base compétitive selon les principes et les procédures de passation de marchés du PDEA. Le Consultant ou l'équipe de consultants aura de l'expérience en aquaculture et dans la conduite des études similaires en milieu tropical.

Calendrier et livrables

Cette étude durera 3 mois. Le Consultant ou l'équipe de consultants visitera les 5 régions administratives couvertes par le PDEA. L'étude sera achevée avec la soumission du rapport final à la dernière semaine du contrat. Le rapport final sera en Français et en Anglais.

Nombre de jours

Le Consultant ou l'équipe de consultants sera engagée pour 60 jours:

- Effectuer l'analyse du contexte national, y compris l'inventaire des parties prenantes de la chaîne de valeur aliments au Cameroun
- Procéder aux travaux de terrain dans les 5 régions du PDEA
- Analyser les données de l'étude
- Faciliter la validation des résultats de l'étude et formuler des recommandations pour un modèle de provenderie commerciale moderne au Cameroun
- Préparer le rapport préliminaire de l'étude
- Faciliter la validation du rapport de l'étude
- Finaliser et soumettre le rapport final de l'étude.



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Faible
<i>Engagement politique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Faible
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Portée du projet	Substantiel	Moyen
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Faible
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Parties prenantes	Substantiel	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
Risque global	Substantiel	Faible

Contexte national	Élevé	Faible
Engagement politique	Moyen	Faible
Risque: Dispersion des interventions des partenaires et communication insuffisante entre les ministères sectoriels concernés et les Partenaires Techniques et Financiers(PTF)	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Appuyer le MINEPIA à renforcer la coordination du secteur rural, la concertation et le dialogue en revitalisant les cadres et comités existants (AgSWGs, plateformes des acteurs, etc...).		
Risque: Léthargie décisionnelle dans la relecture du cadre règlementaire de l'aquaculture Faible orientation du leadership sur le processus d'actualisation de la stratégie et le plan d'action du sous-secteur aquacole	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Influencer le MINEPIA et les autres ministères connexes à la définition d'un agenda et provision de ressources conséquentes pour les revues sectorielles et les initiatives envisagées pour la contextualisation du cadre règlementaire et l'actualisation des orientations stratégiques du sous-secteur aquacole 2) Facilitation de la mobilisation des partenaires au développement dans des groupes de revues sectorielles sous le leadership du MINEPIA 3) Faciliter un engagement citoyen adéquat au travers d'une participation des OPs et secteur privé dans la définition et mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels		
Gouvernance	Élevé	Moyen
Risque: Faible priorisation des plus pauvres dans le ciblage social et capture d'élite dans les appuis cibles du projet couplée avec l'interférence des segments politiques et risques d'accaparement	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: 1) Mettre en place et opérationnaliser une stratégie de ciblage inclusive pro-pauvre et qui contrecarre la capture d'élite et faible priorisation des plus pauvres 2) Veiller à la mise en place démocratique des organes de gestion des coopératives respectueuses des principes d'équité, d'efficience et d'égalité de genre 3) Renforcer l'esprit de corps et la défense des intérêts collectifs 4) Elaborer le plan opérationnel de ciblage avec l'ensemble des acteurs, appui à la mise en œuvre en matière de ciblage social		

<p>Risque:</p> <p>Mal gouvernance des ressources du projet, donnant lieu à des fraudes et corruption en violation de la politique de tolérance zéro du Gouvernement et du FIDA</p> <p>Non-respect des procédures d'administration des ressources et tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non-éligibilité</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Conduire des formations de mise à niveau sur les procédures au niveau pilotage stratégique et de l'Unité d'exécution du PDEA (UEP)</p> <p>2) Toujours s'assurer du respect des procédures administratives et financières et de la pertinence des demandes de Non-objections avec possibilité d'objection du FIDA</p> <p>3) Mettre en œuvre des mécanismes de retour d'information et de gestion des plaintes et faciliter l'opérationnalisation de comités locaux inclusifs et processus de sélection basée sur des critères de Mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>4) Conduire un Audit interne trimestriellement par un auditeur interne recruté avec reporting line direct aux ministres de l'économie et de l'agriculture, et au Directeur Pays du FIDA pour renforcer la gestion et la gouvernance fiduciaire du projet;</p> <p>5) Mise en place d'un comité d'audit qui se réuni trimestriellement;</p> <p>6) Formation et appropriation du personnel du projet sur la politique anticorruption du FIDA et de ses procédures</p> <p>Responsable: PMU/FIDA</p>		
<p>Macroéconomie</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Dépendance accrue des importations de produits alimentaires suite à l'inopérialisation de la stratégie d'import-substitution due à l'absence d'accompagnement des producteurs et opérateurs locaux</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en œuvre effective du projet PDEA avec un suivi rigoureux pour contribuer substantiellement à la réduction des importations du poisson de table traduite par une augmentation de la production aquacole à 25 000 tonnes par an et avec impact sur la croissance du sous-secteur</p> <p>Responsable: MINEPIA/PMU</p>		
<p>Risque:</p> <p>Contribution structurellement modique de l'aquaculture au produit intérieur brut</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Conduire des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur aquacole pour évaluer la mise en œuvre de la politique d'exonérations des acquisitions des équipements de production aquacole</p> <p>Responsable: MINEPIA</p>		
<p>Fragilité et sécurité</p>	Élevé	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du PDEA dans la région de l'Extrême-nord en raison de la prépondérance des incursions et attaques du groupe Boko Haram Effets collatéraux de l'insécurité occasionnée par la rébellion sécessionniste dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Conduire des évaluations périodiques de la criticité pour guider les activités sur le terrain.</p> <p>2) Donner des briefing réguliers aux équipes projets et staff du FIDA pour éviter les zones à haut risque</p> <p>3) Suivre les procédures d'habilitation sécuritaire données par UNDSS pour les missions de supervision et de suivi conjointement initiées par le FIDA et le MINEPIA</p> <p>4) Conjointement avec les équipes PDEA et l'administration locale, faire des évaluations périodiques de l'état sécuritaire et fragilité dans les zones à risques et mettre en place des plans de réponses et gestion de risques appropriées à la situation</p> <p>5) Mobiliser les opérateurs de proximité ayant un avantage comparatif sur les interventions dans les zones d'alerte tout le long de la mise en œuvre du PDEA</p> <p>Responsabilité: PMU/FIDA/MINEPIA</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Mise en œuvre du PDEA dans un contexte marqué par un vide d'orientations stratégiques et de plan d'action actualisés Nouveaux enjeux et défis de l'aquaculture dans les orientations à venir</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Initiation de revues sous-sectorielles inclusives et facilitation du processus de définition de la stratégie et du plan d'action aquacole</p> <p>2) Conduire des revues à mi-parcours pour des éventuels réajustements d'approche opérationnelle du PDEA</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Faible adéquation avec les sous-secteurs connexes : eau, environnement, agriculture</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Définir une stratégie holistique basée sur la complémentarité des mesures environnementales et de gestion de l'eau</p> <p>2) Promotion par le MINEPIA (en collaboration avec les autres Ministères clés) des pratiques aquacoles sensibles à l'environnement et au respect des normes en matière d'utilisation de l'eau et d'assainissement</p>		
<p>Risque:</p> <p>Problèmes d'accès au foncier et éventuels conflits susceptibles d'entraver l'installation des petites exploitations, des femmes et des jeunes entrepreneurs</p>	Élevé	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Accompagner le MINEPIA et les structures décentralisées dans le processus de la sécurisation foncière des espaces dédiés à l'aquaculture et mise à disposition des terres aux aquaculteurs par le MINEPIA et les collectivités territoriales,</p> <p>2) Mesures d'acquisition formelle mais aussi via les autorités coutumières</p> <p>3) Renforcement des capacités sur le foncier et vérification du statut foncier avant investissement</p> <p>4) Sensibilisation des parties prenantes sur le projet et impact pour l'attribution des terres et partage des eaux de productions</p> <p>5) Partenariat avec ILC pour conseils et accompagnement</p>		
<p>Contexte environnemental et climatique</p>	Moyen	Faible
<p>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Sensibilité élevée aux conditions environnementales dans la région de l'Extrême-Nord et faible disponibilité en eau de surface.</p> <p>Pollution et dégradation des sols et biodiversité due aux aménagements aquacoles</p> <p>Note: Voir en annexe 5 la note SECAP qui détaille les risques environnementaux et climatiques ainsi que les mesures d'atténuation préconisées par le PDEA</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Pratique de l'aquaculture uniquement sur les bassins et rivières et éviter les sites de productions avec forages</p> <p>2) Conduire les études d'impact sur l'environnement et sociale pour les fermes commerciales et les entités de transformation si besoin.</p> <p>3) Appuyer les services techniques dans la mise aux normes environnementales et mesures d'adaptations aux changements climatiques les plans d'affaires aquadev.</p> <p>4) Conduire les études appropriées pour identifier les sites écologiquement et socialement appropriés pour le développement de l'aquaculture dans chaque département cible conformément à la réglementation environnementale nationale et au SECAP du FIDA.</p> <p>5) Donner des primes environnementales pour la mise à niveau des entreprises en développement</p> <p>6) Gestion des pollutions aquacoles et des déchets avec des procédés adaptés</p>		
<p>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Les évènements extrêmes (sécheresse, inondations) pouvant affecter les capacités de production et partant la productivité et compétitivité</p> <p>Risque d'inondations dues au changement climatique ou à la variabilité climatique.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Construction de tranchées le long des étangs pour détourner l'excès d'eau pendant l'inondation vers des étangs ou des réservoirs asséchés pour stocker l'excès d'eau</p> <p>2) Adopter des mesures d'adaptation dont la gestion efficiente de l'eau, creusement d'étang et mise en forme des terrains, introduction d'espèces de poissons adaptées, enclos à petite échelle, gestion durable des bassins de pièges, les pratiques comme l'approfondissement des étangs et renforcement des élévations de la hauteur des digues et des technologies aquacoles qui augmenteront leur résilience au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>Autres mesures d'adaptation proposées dans le ESMCF</p>		
Portée du projet	Substantiel	Moyen
Pertinence du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Porosité des mesures protectionnistes interdisant l'important du clarias et du tilapia entraînant des importations frauduleuses des espèces (clarias et tilapia) promues par l'aquaculture</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Développer des partenariats stratégiques visant à impliquer les importateurs dans la promotion de l'aquaculture</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible compétitivité du sous-secteur aquacole face à la concurrence des produits halieutiques importés</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place une stratégie de maîtrise progressive des coûts de production 2) Promotion de dispositifs locaux d'approvisionnement en aliments de poisson à coûts abordables</p>		
Solidité technique	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Cloisonnement offre et demande de produits aquacoles</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer une planification de la production basée sur une estimation de la demande du marché</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible appropriation des écosystèmes favorables à l'aquaculture</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en place des systèmes de production selon la caractérisation et les référentiels techniques pour les différents espèces</p>		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
Modalités d'exécution	Moyen	Faible

Risque: Capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires contribuant à la dispersion des interventions des partenaires.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Mettre en place une Unité d'exécution aux compétences ciblées sur les fonctions techniques et d'ingénierie adaptées aux interventions du PDEA 2) Mobiliser des assistances techniques internationales spécialisées 3) Définir la stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet 4) Assurer une synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur au travers des revues conjointes des investissements et plans d'action y relatifs		
Risque: Retard dans le démarrage des projets affectant l'efficacité du PP	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en œuvre anticipées du FIPS (mécanisme d'avance de fonds du FIDA)		
Risque: Faible capacité de mise en œuvre des projets	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet qui se doit d'être transparent équitable et basé sur la compétence 2) Instituer des contrats annuels de performance du personnel et partenaires de mise en œuvre renouvelés sous réserve d'évaluation satisfaisante		
Suivi-évaluation des dispositifs	Moyen	Faible
Risque: Le système de suivi-évaluation faible dans la collecte, analyse et documentation et diffusion des résultats pour apprécier la contribution réelle du projet aux ODDs	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée 2) Renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, en tirant parti des initiatives du FIDA (Delivery Unit, AVANTI, PRIME, Citizen engagement)		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Élevé	Substantiel
Risque: Manque de personnel qualifié en gestion financière, en particulier lorsque le RAF ou le comptable n'a pas d'expérience dans d'autres projets du FIDA.	Élevé	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer des termes de référence du personnel du projet pour s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. • Former périodiquement le personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. • Elaborer un manuel des procédures de gestion précisant notamment les attributions du personnel. 		
Budgétisation du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées. 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 décembre N • Mener un processus budgétaire plus participatif et basé sur les capacités réelles du programme. • Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat. 		
Flux de fonds et procédures de décaissement du projet	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non disponibilité de trésorerie suffisante pour les besoins du programme. • Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. • Non prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature. 	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné, à actualiser régulièrement. • Former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le projet. • Décaisser les fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire. • Mettre en place un guide de justification des avances. • Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du jeune bénéficiaire, des coachs, du représentant du PDEA et du représentant de l'IMF 		
Contrôles internes du projet	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non respect des dispositions du manuel des procédures de gestion. • Cumul de tâches incompatibles • Faibles capacités des partenaires d'exécution. • Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne 	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du programme. • Respecter les règles de séparation des tâches incompatibles. • Evaluer les dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation. • Permettre à l'auditeur interne d'étendre son contrôle à l'ensemble des activités du programme. 		
Information comptable et financière du projet	Moyen	Faible

Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la mise en place du système de comptabilité. • Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable. • Plan comptable non adapté au contexte du programme. 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'acquisition du logiciel de gestion financière le plus rapidement possible et former les utilisateurs à son utilisation. • Prévoir dans le contrat d'acquisition du logiciel, une assistance comptable sur une période d'une année. • Présenter le plan comptable conformément au SYSCOHADA révisé mais adapté aux spécificités du PDEA. 		
Audit externe du projet	Substantiel	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. • Retard dans la soumission des rapports d'audit externe. 	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Soumettre les termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA. • Procéder au recrutement de l'auditeur interne le plus rapidement possible. 		
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
Risque: Incompatibilité du cadre réglementaire national avec celui du FIDA	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Recours alternatifs aux directives du FIDA selon le cas		
Responsabilité et transparence	Moyen	Faible
Risque: Non-respect des règles et procédures de passation de marchés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Faire des formation régulières de l'Unité d'exécution du programme, des instances officielles établies et impliquées dans la passation des marchés ainsi que des partenaires de mise en œuvre 2) Assurer un suivi rigoureux des principes et règles et des impératifs de non-objection du FIDA		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque: Faible capacité de maîtrise d'œuvre en passation de marchés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Recrutement d'assistant(s) spécialisé(s) en passation de marchés en plus du responsable en passation de marchés 2) Mise en place (par arrêté du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics) d'une commission spéciale de passation de marchés pour le PDEA		

Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque: Défaillance dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Etablissement d'un Plan Annuel de Passation de Marchés (pour l'Année N) à la fin de l'année N-1 avec un suivi mensuel et une mise-en-œuvre rigoureuse 2) Appuyer les équipes projets dans la mise a jour et suivi des plans de passation de marchés 3) Suivi rigoureux du processus selon les étapes définies dans le manuel de procédures et la lettre d'arrangement du PDEA en PPM		
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque: Pressions anthropiques sur les aires protégées et la biodiversité	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Aucune activité dans les aires protégés Etude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités et des aménagements Exploitation de sites dédiés et propices Respect de normes Choix des espèces de poissons		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Moyen
Risque: Pollution des plans d'eau due aux activités aquacoles Pollution des masses d'eau par rejet d'effluents des étangs ou des fermes commerciales et des installations de traitement	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation Surveillance régulière de la qualité de l'eau et prévention de toute forme de contamination Évaluations d'impact environnemental et social pour les fermes commerciales et les unités de transformation Coordination avec MINEPDED et MINEE pour assurer un suivi continu des eaux souterraines Installation des systèmes de surveillance de l'eau et des mesures périodiques des eaux souterraines Mise en œuvre du système de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) Application des mesures de gestion de gestion des risques sanitaires décrites dans le CGES		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: Conflits potentiels sur les sites propices abritant des installations relevant du patrimoine culturel	Faible	Faible

Mesures d'atténuation: Approche de ciblage inclusif et participatif Non-exploitation de sites protégés Non exploitation sur des sites relevant du patrimoine culturel		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque: Risque de marginalisation des peuples autochtones et des autres minorités	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet n'aura pas des interventions dans les zones a populations indigènes		
Conditions de travail	Faible	Faible
Risque: Non-respect de la législation en matière d'emploi Précarité et sous-emplois	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion de modèles économiques rentables et viables (aquastart et aquadev) Promotion d'opportunités d'emplois décents Application des règles d'emplois décents		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Risque: Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les lieux de production	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Aménagement de nouveaux étangs respectueux des normes d'hygiène et d'assainissement Mise à niveau des étangs existants Partenariat institutionnel avec le MINEE et MINEPDED pour le suivi du respect des normes Formation et sensibilisation des acteurs Mise en oeuvre de plan de sante du projet tel que decrit dans le ESMF		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Faible	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en oeuvre des recommandations du ESMF		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible

Risque: Atteinte du seuil d'alerte en matière d'émission de gaz à effet de serre	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion de technologies et de techniques à basse consommation d'énergie et d'émission de gaz		
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque: Vulnérabilité des aquaculteurs aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en oeuvre des recommandations du ESMF Développement de systèmes d'alerte précoce ciblés sur les aquaculteurs. Éducation et formation environnementales intégrées des aquaculteurs dans les interventions de formation Mise en oeuvre d'activités d'adaptation		
Parties prenantes	Substantiel	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
Risque: Faible participation des petits aquaculteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des aménagements aquacoles Partenariat avec l'interprofession de l'aquaculture au Cameroun (IPAC) regroupant les différentes familles de la chaîne des valeurs Mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs Soutien au dialogue politique inclusif		
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
Risque: Absence de voie de recours pour les aquaculteurs	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation: Partenariats productifs soutenus par des contrats incluant des clauses sur les voies de recours Appui aux initiatives de veille et d'engagement citoyens Implication actives des promoteurs aquastart et aquadev dans les activités de dialogue politique Mise en place d'un système d'expression et de gestion des plaintes		



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Programme d'appui au Développement de l'entrepreneuriat aquacole
PDEA 2023 -2029

Annexe 10. Stratégie de retrait

Stratégie de sortie

1. En mettant à l'échelle les acquis du PPEA la stratégie du PDEA contribuera à accélérer l'appropriation des dispositifs de services, en particulier dans les trois régions de la phase-pilote (Centre, Sud et Littoral) où l'ancrage dans les dispositifs existants sera renforcé. La valorisation des acquis et de l'existant sera déterminante pour assurer au PDEA une transition rassurante garantissant l'accès continu et pérenne des acteurs de la filière aquacole aux services et appuis dont ils ont besoin. Les nouvelles régions (Ouest et Extrême-Nord) seront appuyées suivant une différenciation prenant en compte les contraintes qui obèrent la fragilité de ces régions. Suivant sa logique d'intervention, dans ces régions le PDEA mettra à contribution les institutions, ressources et expertises techniques attestant d'un ancrage régional et local et susceptibles de moduler l'approche de planification et d'exécution en fonction des contraintes.
2. La stratégie d'intervention est pensée pour faire place à la maturation, à la consolidation et à l'appropriation des acquis. Le déploiement des activités suit un phasage permettant d'y réaliser avec l'année 1 consacrée à la mise en place de l'ensemble des dispositifs de services, la préparation et l'instruction des activités d'identification ; les années 2 à 3 pour le déploiement et la montée en charge progressive des investissements ; les 4 et 5 pour les ajustements requis par la revue à mi-parcours, la consolidation par investissements, le renforcement des conditions de viabilité et des conditions favorables à l'appropriation ; l'année pour amorcer le retrait et l'ancrage dans les dispositifs pérennes ; l'année 7 pour le déroulement de l'agenda d'achèvement et de transferts.
3. Les leçons apprises d'autres projets d'entrepreneuriat rural, à l'instar de PEA-Jeunes suggèrent de considérer les effets inhérents de la subvention sur la relation des promoteurs avec les institutions financières. Le partenariat stratégique avec ces institutions a pour finalité de les amener à conquérir le segment de nouveaux segments de marché et à s'y établir durablement dans une relation d'affaires gagnant-gagnant avec les producteurs. Il se trouve que ces derniers peinent pour certains à élever leur capacité d'endettement au-delà du niveau consenti par l'appui financier au démarrage. Cette stagnation est de nature à éteindre l'appétit des institutions financières qui ont tendance à limiter leur volume d'activités au groupe-cible en phase post-projet. Tenant compte de ces difficultés, le PDEA inscrira les plans d'affaires des promoteurs aquacoles dans une perspective d'évolution et de développement de l'activité et du renforcement de la relation avec les institutions financières sur une solvable. Pour ce faire, des objectifs de croissance réalistes seront définis en tenant compte des hypothèses de rentabilité. Ces objectifs seront suivis d'action continue de renouvellement de prêts nécessaires pour satisfaire les besoins croissants de fonds de renouvellement inhérents au développement de l'activité. Les plans d'affaires aquastart seront donc construits dans une perspective de progression vers le stade d'aquadev visant une autonomie dans la relation avec les institutions financières.
4. La faible qualité des aliments de poisson localement produits est l'une des contraintes majeures susceptibles de compromettre la viabilité du secteur aquacole camerounais. Le PDEA se propose d'établir un système national d'appui à la formulation des aliments aux standards internationaux de qualité. Le partenariat public-privé envisagé à cet effet facilitera la domestication de l'ingénierie d'aliments performants mais aussi la mise en place d'un système d'approvisionnement desservant les petits producteurs au dernier kilomètre. Il en sera de même en ce qui concerne la production et la disponibilité d'alevins grâce à la mise en place d'un programme d'amélioration génétique en partenariat avec la recherche.
5. Par ailleurs, le programme envisage d'autres mesures de la pérennisation au nombre desquelles :
 - L'ancrage des Comptoirs de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC) dans le marché du conseil aquacole au niveau local et possiblement dans les communes, le développement d'une offre de services d'information à valeur ajoutée en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile ;
 - Le développement d'un marché aquacole offrant des opportunités d'affaires durables aux petits aquaculteurs ;
 - L'intégration progressive des petites exploitations familiales dans le marché à partir du modèle aquafamille initialement destiné à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - L'appropriation des techniques de transformation sensibles à l'amélioration de la nutrition ;
 - Le relèvement de l'offre en formation/incubation et de l'appui conseil adaptés pour l'aquaculture ;

- Le renforcement des fonctions régaliennes du MINEPIA, des dispositifs de promotion et d'encadrement développés avec les stations aquacoles et la mise à niveau des conseillers aquacoles ;
- Le renforcement des organisations de producteurs pour la promotion de l'entrepreneuriat aquacole

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
Composante A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles		
Sous-composante A1. Systèmes d'approvisionnement en intrants, conseil aquacole et amélioration de la nutrition		
Dispositif de production et de distribution d'alevins et d'aliments de poisson	<u>Phase over</u> : Initiative avec le secteur privé	Appui à la modélisation du dispositif mis en place par des privés avec la facilitation du PDEA
		Installation de points de vente de proximité dans les communes
		Accompagnement d'initiatives privées de distribution
Appui-conseil et conseillers aquacole proximité	<u>Phase over</u> : Mise en place de conseillers de proximité pour les entreprises et exploitations familiales aquacoles	Formation et déploiement des conseillers de proximité faisant partie du dispositif du MINEPIA
Diffusion de bonnes pratiques et techniques respectueuses de l'environnement	<u>Phase over</u> : Facilitation et accompagnement des aquadev et aquastart à la mise en œuvre des pratiques et des techniques	Identification participative des sites Actions de traitement des eaux usées et encadrement sur le respect des normes environnementales et d'assainissement
Amélioration de la nutrition	<u>Phase down</u> : Sensibilisation, formation et appuis ciblé	Formation des conseillers aquacoles sur les aspects de nutrition Accompagnement en phase programme des exploitations et des entreprises aquacoles
Sous-composante A2. Aménagements et facilités de production et mise en marché		
Aménagement des aquaparc	<u>Phase over</u> : Aménagement des bassins de production aquacole et mise en place de facilités d'accès au marché	Mise en place d'une gouvernance inclusive et participative à la gestion des infrastructures de production et de mise en marché
Sous-composante A3. Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement		
Partenariats institutionnels	<u>Phase down</u> : Conventions de partenariat stratégique pour la participation à la mise en œuvre des activités du programme	Fonctions régaliennes en suivi et supervision techniques Implication des organisations professionnelles
Composante B. Développement de la filière aquacole		
Sous-composante B1. Aquaculture commerciale et inclusive		
Promotion des opportunités du marché aquacole	<u>Phase out</u> : Facilitation de relations commerciales à travers les foires	Appui à la constitution de carnets d'adresses et de formalisation de commandes avec possibilité de

¹ La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du programme sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du programme en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir ses acquis; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
	régionales et nationales organisées par le PDEA <u>Phase over</u> : Mise en place des comptoirs régionaux de facilitation et d'assistance à l'information et à la commercialisation (CFIAC)	fidélisation des relations contractuelles Ancrage des CFIAC dans le marché de conseil au niveau local et possiblement dans les compétences communales Développement d'une offre de services d'information à valeur ajoutée avec les opérateurs de téléphonie mobile
Promotion des initiatives entrepreneuriales et des partenariats productifs	<u>Phase over</u> : Appui à la création (aquastart) et au développement (aquadev) des initiatives entrepreneuriales aquacoles viables Approche d'intégration des aquaculteurs dans le marché	Formalisation des partenariats productifs dans le marché organisé
Initiatives aquacoles génératrices de revenus	<u>Phase out</u> : Accompagnement assuré par les conseillers aquacoles à l'exploitation ou opérateurs spécialisés <u>Phase down</u> . Financement d'activités aquacoles génératrices de revenus sous forme de subvention visant à capitaliser les exploitations familiales les plus vulnérables moyennant une contribution symbolique <u>Phase out</u> : intégration dans les partenariats commerciaux	Mise à disposition de mini-kit aquacole visant le double objectif (i) d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et (ii) de générer un surplus de revenus Facilitation le cas échéant à l'intégration des exploitations aquacoles dans les partenariats
Sous-composante B2. Mécanismes de financement		
Financement des entreprises aquacoles	<u>Phase over</u> : Relation d'affaires autonomes et pérennes entre les organisations de producteurs et les banques partenaires	Education financière et promotion des produits financiers aquacole
Gestion durable des risques	<u>Phase down</u> : Contribution dégressive à la constitution de mutuelles de cautionnement	Appui aux mutuelles de cautionnement comme dispositifs de garantie autogérée par les petits aquaculteurs pour accéder au crédit
Sous-composante B3. Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales		
Formation technique et entrepreneurial	<u>Phase over</u> : Plateau technique des structures de formation/incubation	Développement de contenus techniques appropriés avec les structures d'incubation ou centres de formation
	<u>Phase out</u> : Accompagnement du processus de plan d'affaires	
Composante C. Dialogue politique, Coordination		
Appui au cadre stratégique et au dialogue inclusif	<u>Phase out</u> : Revue du cadre réglementaire et stratégique et appui aux concertations	Soutien à l'agenda et au processus de revue du cadre politique, stratégique et réglementaire Soutien des actions de dialogue



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist						
	<input type="checkbox"/> Gender Transformative	<input checked="" type="checkbox"/> Youth Sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition Sensitive	<input type="checkbox"/> Persons with Disabilities	<input type="checkbox"/> Indigenous Peoples	<input checked="" type="checkbox"/> Climate Finance <input type="checkbox"/> Adaptive Capacity
Situation analysis	<input type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input checked="" type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input checked="" type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	<input type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs	<input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage	
Theory of change	<input checked="" type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition pathways <input checked="" type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	<input type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach	<input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment	
Logframe indicators	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8) Outcome level CIs <input checked="" type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input checked="" type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate)	<input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries	
Human and financial resources	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input checked="" type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	<input type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility)	<input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC	IFAD Adaptation Finance \$3,803,000 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$3,803,000

ECG Remarks	<p>Gender The project is gender mainstreamed</p> <p>Nutrition The project has the ambition to be nutrition sensitive</p> <p>Youth The project has the ambition to be youth sensitive</p> <p>Persons with Disabilities</p> <p>Indigenous Peoples</p> <p><input type="checkbox"/> No social inclusion themes</p>
------------------------	---



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

**Programme d'appui au Développement de l'entrepreneuriat aquacole
PDEA 2023 -2029**

Annexe 11. Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS

Liste des activités du PDEA admissible au financement du FIPS

Activités	Montant (FCFA)
1. Etudes de base et de faisabilité	140 000 000
2. Etudes transversales et techniques	65 000 000
3. Recrutement du personnel de gestion	31 000 000
4. <i>Elaboration du PTBA 2023</i>	20 000 000
5. <i>Elaboration et validation du Plan de passation des marchés</i>	-
6. <i>Elaboration du Manuel de mise en œuvre du programme</i>	5 000 000
7. <i>Mise en place des systèmes fiduciaires et de suivi-évaluation</i>	55 000 000
8. <i>Acquisition des biens et services nécessaires au prédémarrage du programme</i>	217 405 000
Total	533 405 000



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe: Requete Minepia Revision Budget Pdea

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES
INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES PÊCHES, DE L'AQUACULTURE
ET DES INDUSTRIES HALIEUTIQUES

N° 000804
L/MINEPIA/SG/DPAIH/SDA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL
INDUSTRIES

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF FISHERIES, AQUACULTURE
AND FISHERIES INDUSTRIES

Yaoundé, le

24 MAI 2022

LE MINISTRE
THE MINISTER
ATO

Monsieur le Ministre de l'Économie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire

--Yaoundé--

Objet : *Coopération Cameroun-FIDA: Révision du budget initial du Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA) sur financement de FIDA 12.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Options Stratégiques pour le Pays (RB-COSOP) pour la période 2019-2024, le Gouvernement de la République du Cameroun par requête n° 000006543/MINEPAT/SG/DGCOOP/DNS/M du 16 décembre 2020, a sollicité un concours financier du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) à hauteur de 35,8 millions USD pour la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA), dont le montant global initial s'élevait à la somme de 40,4 millions USD.

À l'issue de la mission de formulation organisée conjointement par le Gouvernement et le FIDA du 21 mars au 08 avril 2022, le besoin estimé en financement du programme dans les 5 régions-cibles (Centre, Ouest, Littoral, Extrême Nord et Sud), pour toucher directement environ 23.000 ménages au sein desquels 126.500 personnes dont 40% de femmes et 50% de jeunes, s'élève désormais à la somme de 53,2 millions USD, et impliquant un gap de financement à combler à hauteur de 3,6 millions USD.

À cet effet, j'ai l'honneur de vous transmettre le projet de rapport de conception du projet, version revue avec les membres du comité interministériel chargé de l'accompagnement des investisseurs dans la filière aquacole, partie prenante de la mission de formulation et vous prie de bien vouloir saisir le FIDA pour la prise en charge de ce gap par les ressources résiduelles sur FIDA 12, ce qui portera la contribution du FIDA à la somme de 39,4 millions USD.

P.J : Projet Rapport de conception du PDEA

CC : FIDA



Docteur TAÏGA



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Osc Dm Cameroun Aquaculture Project

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

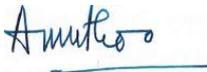
Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

OSC Decision Memo

TO: Dominik Ziller
Vice-President (OSC Chair)

FROM: Ashwani K. Muthoo 
Director, QAG

DATE: 11 March 2022

MEETING DATE: 02 March 2022

SUBJECT: Cameroon: Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (AEDP)

Attendance

D. Ziller, Vice President, OSC Chair, OPV; B. Prato, representing AVP, PMD; J. Puri, AVP, SKD; A. Muthoo, Secretary, QAG; B. D'Offay, QAG; S. Jatta, WCA; I. Bamba, WCA; E. Ndiholubwayo, WCA; P. Sene, WCA; N. Beltchika, ECG; C. Onanina, WCA; I. Mensah, WCA; E. Ndofor, WCA; M-C Simo, WCA; R. Abila, PMI; T. Triki, PMI; A. Al-Athwari, representing FMD; T. Anyonge, ECG; C. Deshpande, representing OPR; K. Fagbemi, FMD; S. Bejaoui, NEN; S. Micallef, OPV; A. Davidson, OPR; M. Nejati, OPR; A. Hobbelen, OPR; A. Lesa, OPR; A. Gupta, QAG; C. Razzini, QAG; C. Sparacino, QAG; J. Zhang, QAG; A. Ramsey QAG; I. Bica, QAG

1. **Background.** The OSC convened to discuss the project concept note (PCN) for the above-referenced 'Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project' (AEDP) in Cameroon. In line with the *Revised project design and review process of IFAD sovereign-funded investment projects (PB/2021/11)*, the DEM+ is discontinued at OSC stage. Therefore, in preparation for the meeting, QAG Review Note and SECAP Compliance Note were shared with the Project Design Team (PDT), which provided thorough responses in writing.
2. In line with the *Terms of Reference of the Operational Strategy and Policy Guidance Committee (OSC) (PB/2021/13)*, the assignment of the project track is decided at the OSC meeting, based on the recommendation from the Director OPR in consultation with the Director QAG. The recommendation is for AEDP to be assigned to Track 1.
3. **Main issues discussed.** The OSC members expressed their appreciation for a well drafted PCN, and welcomed this aquaculture investment in the country. The main points raised during the OSC discussion are the following, along with the final decision of the Chair.
4. **Government's request.** The OSC sought clarification as the Government's request, dated July 2021, attached in Annex 5 of the PCN contains a request for a Faster Implementation of Project Start-up (FIPS) allocation and cannot be considered a request for the IFAD loan financing to AEDP. The PDT clarified that the Government sent a request for the AEDP loan in a letter dated December 2020. Such letter was further circulated to the QAG after the OSC.
5. **Cost per beneficiary (CPB).** The CPB is estimated at approximately US\$ 2,300. This is very high compared to other IFAD aquaculture investments. The OSC strongly encouraged the PDT to explore the possibility to expand the outreach at full design.

6. **Project duration.** The OSC advised the PDT to revise the project duration from 6 years to 7 or 8 years to coincide with 2030 SDGs to be met.
7. **Co-financing and partnerships.** The OSC found that the PCN did not contain much information on the co-financing strategy and partnerships to be pursued by AEDP. In particular, the OSC strongly encouraged partnership with the private sector, including on fish processing. The PDT explained that the ongoing PEA-Jeunes and PADFA-II will serve as the basis to raise funds with the GEF. Furthermore, the AfDB is implementing a fisheries project which IFAD will build on. IFAD will also build on the infrastructure provided by the Brazilian cooperation.
8. **Lessons learnt.** The OSC invited the PCN to draw on challenges and lessons learnt by other IFIs in the country, in particular the World Bank and the AfDB. In addition, the trends at portfolio level need to be updated. The PDT agreed and added that they will also draw on lessons from other IFAD aquaculture projects in ESA region.
9. **Access to information.** The OSC emphasized that access to information on the practice of fish farming is key to the success of AEDP and further invited the PDT to strengthen this aspect.
10. **Tailored value chains to aquaculture.** The OSC recommended the PDT to identify the bottlenecks in the aquaculture sector in the country, with the aim of adopting value chains better tailored to aquaculture and reinforcing IFAD's presence in the country.
11. **SECAP.** The environmental and social (E&S) risk categorization cannot be validated at OSC stage. The SECAP Review note does not sufficiently reflect the potential E&S risks and impacts, and requires further analysis on issues including grievance redress, child and forced labour, gender based and sexual violence.
12. **Risk strategy.** The OSC found that the risks assessment are over-optimistic for both inherent and /or residual risks especially when referring to political commitment and fragility. The OSC further encouraged the PDT to have a cautious assessment of the corruption risk and invited the PDT to prepare solid plans to address corruption and other fiduciary risks. IFAD needs to demonstrate a solid due diligence approach in case the project is being audited in the future.
13. **Exit strategy.** The OSC highlighted that aquaculture relies a lot on water and invited the PDT to pay close attention on how to ensure water availability and maintenance once IFAD withdraws from the intervention.
14. **Mainstreaming themes.**
 - *Gender.* The project is proposed to be gender transformative. However, the PCN provides inclusion of only 30% women in the project beneficiaries. The PDT was reminded that for the project to qualify as gender transformative, it should include at least 40% of project beneficiaries as women. The PDT agreed to further look into the gender targeting and strategy at full design to determine whether the project can qualify as gender transformative.
 - *Youth.* The project is proposed to be youth sensitive. However, the PCN does not contain a description of national policies on youth. In this regard, the OSC invited the PDT to further look into the Cameroon youth policy and the youth action plan. PEA-Jeunes is a successful and well documented project, working with the ILO support. The PDT could draw on the success of PEA-Jeunes.

15. **Main decisions and closing remarks.** In closing the meeting, the Chair delivered the following remarks and took the following decision:

- i. PCN approval. The Chair approved: (i) the Cameroon AEDP PCN for pipeline entry; (ii) the proposed IFAD financing for the project of US\$ 35.80 million; (iii) AEDP is assigned as Track 1.
- ii. Next steps. The PDT was requested to ensure that input provided by the OSC, as captured in this memo, is duly reflected in the full design document.

DECISION BY D. ZILLER, Vice-President:

Approved: 

Not Approved:

Discuss with me:

Date: 11/03/2022



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Requete Avance Fips Ppea

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION ET DE
L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE LA COOPERATION NORD-SUD ET DES
ORGANISATIONS MULTILATERALES

SOUS-DIRECTION DE LA COOPERATION MULTILATERALE

00000004932
N° MINEPAT/SG/DGCOOP/DNS/M



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF COOPERATION AND
REGIONAL INTEGRATION

NORTH-SOUTH AND MULTILATERAL COOPERATION
DEPARTMENT

SUB-DEPARTEMENT OF MULTILATERAL COOPERATION

Yaoundé, le 07 OCT 2021

LE MINISTRE,



A

MADAME LA DIRECTRICE,
DIVISION AFRIQUE DE L'OUEST ET
DU CENTRE DEPARTEMENT DE LA
GESTION DES PROGRAMMES DU
FIDA.

-Rome -

Objet : COOPERATION CAMEROUN/FIDA

Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Aquacole – Phase 2 (PPEA 2)
Requête ^{pour} une avance de fonds au titre du mécanisme d'avance de fonds
du FIDA pour le démarrage rapide des projets (FIPS)

Madame la Directrice,

Me référant aux conclusions du rapport de la mission conjointe de revue à mi-parcours du Programme D'options Stratégiques pour le Pays (COSOP), pour la période 2019-2024 au Cameroun, effectuée du 3 au 21 juillet 2021 par le Gouvernement et le FIDA,

J'ai l'honneur de solliciter, au titre du mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets (FIPS), une avance de fonds de préparation en vue du démarrage des activités de la deuxième phase du Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Aquacole (PPEA 2).

Le montant ainsi sollicité, estimé à cinq cent quatre vingt neuf millions trois cent cinquante mille (589 350 000) Francs CFA, soit environ 1 178 700 USD, sera viré sur le compte « CAA-PREPARATION PPEA-PHASE II », N° 02362690512 – 35, domicilié à CCA BANK, tel que porté sur l'attestation jointe en annexe. Il couvrira, conformément au document joint en annexe, les activités de préparation et de démarrage pour une durée de douze (12) mois.

A cet égard, étant donné que les fonds alloués au titre du FIPS seront inclus dans l'Accord de financement principal, évalués dans la même devise, une fois le projet approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA, le processus de déblocage desdits fonds, n'est soumis à aucune condition de ratification.

A

De son coté le Gouvernement du Cameroun s'engage à remplir les conditions nécessaires à la mise en vigueur du prêt principal à hauteur de 17 900 000 000 Francs CFA (soit environ 35,8 millions USD), imputable sur les ressources de l'allocation du FIDA 12 au Cameroun.

Je vous prie d'agr er, Madame la Directrice, l'assurance de ma parfaite consid ration.

- P.J : - Budget FIPS
- RIB du Projet
-le rapport de la revue   mi- parcours du COSOP.



Mamine Ousmane Mey



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Requete Gouvernement Ppea Dec20

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION ET DE
L'INTEGRATION REGIONALE
DIRECTION DE LA COOPERATION NORD-SUD ET DES
ORGANISATIONS MULTILATERALES
SOUS-DIRECTION DE LA COOPERATION
MULTILATERALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
SECRETARIAT GENERAL
GENERAL DEPARTMENT OF COOPERATION AND
REGIONAL INTEGRATION
NORTH-SOUTH AND MULTILATERAL COOPERATION
DEPARTMENT
SUB-DEPARTMENT OF MULTILATERAL
COOPERATION

000006543

N° MINEPAT/SG/DGCOOP/DNS/M

Yaoundé, le 16 DEC 2020

LE MINISTRE,



COPIE

MADAME LE DIRECTEUR, DIVISION AFRIQUE DE L'OUEST ET
DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA GESTION DES
PROGRAMMES DU FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE.

-Yaoundé-

Objet : Coopération CAMEROUN/ FIDA

Mise en place de la seconde phase du Projet de Promotion de l'Entreprenariat
Aquacole(PPEA).

Madame le Directeur,

Me référant à l'éventail des interventions du FIDA contenues dans le
Programme d'Options Stratégiques pour le Pays (RB-COSOP), pour la période 2019
-2024,

Et au regard des résultats obtenus au cours de la première phase du projet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre institution, la mise en place d'une nouvelle
phase du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Aquacole(PPEA). Cette sollicitation
qui participe, par ailleurs, de la volonté du Gouvernement à mettre en œuvre les
recommandations issues de l'évaluation de la stratégie Pays pour les dix dernières
années de la coopération Cameroun-FIDA (2007-2017), a pour objectif stratégique
d'améliorer la production nationale et de réduire le déficit de la balance commerciale
induit par les importations de produits halieutiques.

Veillez agréer, Madame le Directeur, l'assurance de ma parfaite
considération./-

P.J. : un (01) dossier

Copie :

- SPM
- MINEPIA
- Bureau Pays FIDA.



Alamine Ousmane Mey



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexe: Hydrological And Climate Assessment Report Cameroon Final

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Current characteristics and future changes in water availability for irrigation and aquaculture in Cameroon

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun (PDEA)

IFAD

June 2022

Table of Contents

0. Executive Summary	3
1. Introduction	4
2. Study area, data, models and methods	5
2.1. Study Area	5
2.2. Data and Models	8
2.3. Methods	9
3. Present-day climate analysis: from observation and models	10
3.1. Mean climatology	10
3.2. Annual cycle and trend	Error! Bookmark not defined.
4. Projected changes for the three future time horizons	12
4.1. Spatial pattern of the projected changes	12
4.2. Projections for selected sites	12
5. Current state and prospect of irrigation use and potential in the region	15
6. Discussion and Conclusions	17
References	19

0. Executive Summary

Climate variability and change greatly affect agricultural and water resource management over Cameroon. This assessment is carried out to investigate the present-day characteristics as well as the implications of future climate change on water availability (WA) in Cameroon. Observed and simulated daily rainfall, minimum temperature, maximum temperature, and evapotranspiration are used to derive the above agrometeorological and hydrological variables. For future periods, high-resolution climate data from three regional climate models under two different scenarios, i.e., Representative Concentration Pathway (RCP) 4.5 is considered. Projections of WA are analyzed for three time horizons, that is, near term (2011-2040), mid-term (2041-2070) and far future (2071-2100) and compared to the historical period (1976-2005).

Evaluation of the characteristics of present-day WA derived from the regional climate models indicate that the ensemble mean of the models derived outputs reproduced the prevailing spatial pattern of crop water demand, and irrigation requirement. The ensemble model also simulated the annual cycle of water supply and the bimodal pattern of the water demand curves correctly. Both observational datasets and ensemble model simulations agree that the trend in water availability and demand is generally weak. They, however, disagree on the direction of trend in some of the study sites.

Comparison of the water resources potential per capita particularly that of groundwater resources, the region has more resources compared to Europe and Asia. However, the current utilization of both surface and groundwater resources for irrigated agriculture and aquaculture in the target region is much smaller than other regions in the developing world. This suggests that increasing the fraction of irrigated agricultural land is key for increasing productivity and improving food security over the region.

The outcomes from the study could guide the constructor in the i) definition of their Environmental Impact Assessment for the boreholes and ponds design ii) use of technological adaptation, such as improvements in water use and recharge (iii) promote strategies and techniques to develop aquaculture in a sustainable manner under climate change scenarios;

1. Introduction

Agriculture is the most important sector for the Cameroon Economy. While crop production is the main sector of agriculture, water shortage is the main limiting factor for crop production but other sector like aquaculture. This is because water resources are acute and exhibit strong spatio-temporal variation as rainfall is received only during the monsoon months and dry during the rest of the year. Irrigation has been important to obtain maximum agricultural yield and to supplement the rainfed system. It is natural to expect Irrigated agriculture to expand to feed the increasing population. Increases in greenhouse gases (GHG) may alter factors that determine the atmospheric water demand, precipitation, temperature and hence crop water requirement thereby affecting water planning and evaluation. Irrigation water needs are highly sensitive to changes in precipitation, temperature, and carbon dioxide levels. Any change in water availability, irrigation water requirements will have a profound effect on agriculture and aquaculture.

The inadequate performance of the agricultural sector including aquaculture is linked to the underutilized irrigated agriculture in the region. Currently, only 5% of cropland in sub-Saharan Africa is irrigated (FAO, 2016), which is much less than any other developing region in the world. Lack of irrigation leaves crop production in sub-Saharan African countries susceptible to climate variability and change. The aquaculture sector is still also underdeveloped because of limited boreholes and limited utilization of the surface and groundwater resources.

Although scientific findings from climate change research have improved our understanding, there are yet huge uncertainties as to how and when climate will change and how these changes will affect the supply and demand in the future, which is very important to water planners and farmers. For instance, higher evapotranspiration due to temperature rise suggests a higher amount of water for aquaculture.

For the future projection, two emission scenarios were used. The reliable estimates WA over the targeted region would help greatly in rational utilization of available water resources for irrigation and management practices.

This assessment report is organized as follows: After this introduction, data and methods employed in the analysis are described in Section 2. Section 3 presents an assessment of how realistically the RCMs simulate key characteristics during current climate conditions. A detailed analysis of how water availability will change in future under the (RCP) 4.5 scenarios is provided in Section 4. Finally, discussion and conclusion are presented in Section 6.

2. Study area, data, models and methods

2.1. Study Area

The study area focuses on Cameroon which lies in central-west Africa, with the Gulf of Guinea forming its western coast. There is a coastal plain that extends 15-150 km inland; the south Cameroon plateau that rises from the coastal plain to more than 600 m; the Cameroon chain of mountains, hills and plateaus that extends from Mount Cameroon on the coast (Cameroon's highest point at 4,095 m) almost to Lake Chad on the northern border; the Adamawa Plateau in the centre of the country, with an average elevation of 1,100 m; and a northern lowland region, which extends from the edge of the Adamawa Plateau to Lake Chad, with an elevation of around 300 m.

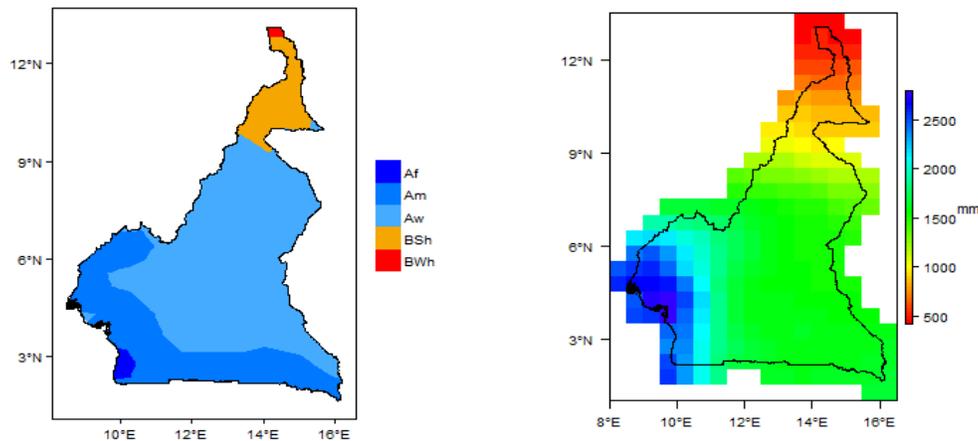


Figure 1 and 2: Precipitation Trends in Cameroon.

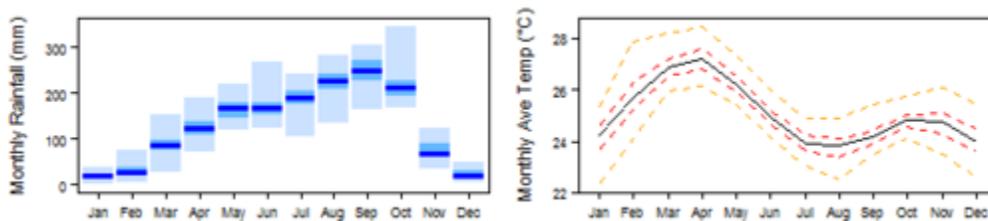


Figure 3 and 4: Annual rainfall and Temperature

2.2. Water Availability

Surface water

Cameroon has a dense network of perennial rivers. The main rivers in the south of the country are the Ntem, Nyong, Sanaga, and Wouri, which flow southwestward or westward into the Gulf of Guinea. The Dja and Kadéï drain southeastward into the Congo River. In the north, the Bénoué River flows north and west into the Niger. The Logone flows northward into the Lake Chad basin, which Cameroon

shares with three neighboring countries. Cameroon also has a number of smaller lakes throughout the country.

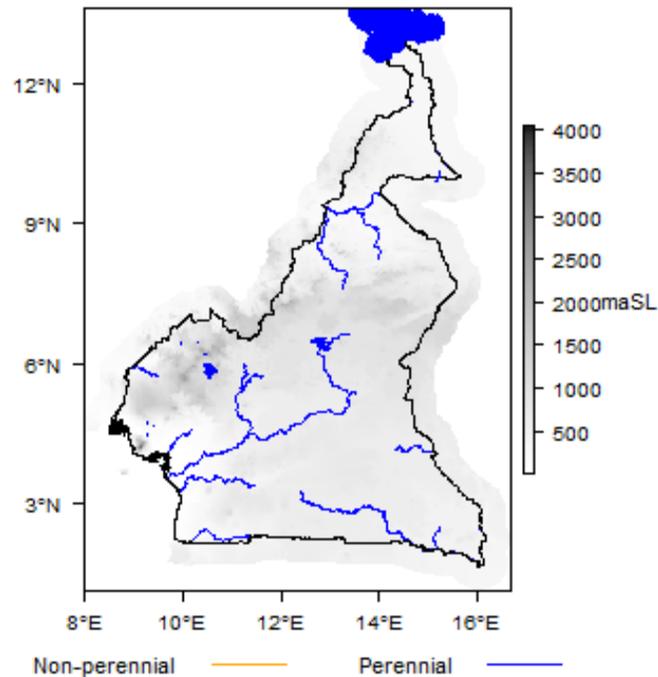


Figure 5: Major rivers and lakes in Cameroon

Groundwater quantity

Of the 322 billion cubic meters of total available water resources, groundwater constitutes 21% (57 billion cubic meters) of this resource (Ako Ako et al. 2009; Sigha-Nkamdjou et al. 1998). High rainfall means high potential recharge potential in much of Cameroon, except in the arid north, and the limitations on groundwater potential are therefore largely related to low aquifer storage and permeability in the basement rocks across much of the country. In the northern region, increasing population combined with a reduction in the quantity and regularity of rainfall has resulted in persistent drought and reduced groundwater resources (Ako Ako et al. 2009).

Groundwater quality

Most groundwater in Cameroon is thought to be of good natural inorganic quality. The least mineralised groundwater overall is in basement aquifers. Some of the most mineralised groundwater is in volcanic aquifers, but the most mineralised are springs in the Mamfé basin that are related to evaporites. Some groundwater in deeper aquifers contains low oxygen and corresponding high iron and even hydrogen sulphate gas (Mafany and Fandong 2006). However, much of the shallow groundwater is vulnerable to contamination. Shallow coastal aquifers are subject to seawater intrusion. There is no evidence for widespread inorganic contamination of groundwaters, even in urban areas, but there is widespread bacteriological contamination of shallow groundwater in urban areas, such as Yaoundé and Douala, derived from domestic, industrial and hospital waste (Mafany and Fandong 2006). In Douala, studies have shown nitrate pollution (Wirmvem et al. 2017) and organic pollution (Sanou et al. 2015) of groundwater.

Groundwater use

The rural population largely relies on groundwater for water supply, through springs, hand dug wells, and boreholes equipped with hand pumps (Ako Ako et al. 2009). Some urban centres widely use groundwater, including Douala. Groundwater from volcanic aquifers is widely used by the bottled water industry. The volume of water is largely underutilized because of the lack of investment and technologies to mobilize both surface and groundwater

Groundwater management

The Ministry of Mines, Energy and Water (Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau), has responsibility for water supply and sanitation in both rural areas and towns through the Directorate of Directorate of Water (DE: Direction de l'Eau). In recent years, the former National Water Supply Company of Cameroon (SNEC: Société Nationale des Eaux du Cameroun) has been privatised with the creation of the Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) with responsibility for public water supplies in urban areas; and the responsibility for the construction and management of rural wells and boreholes has been transferred to communes (AMCOW 2011).

Transboundary aquifers

In northeast Cameroon, the Lake Chad basin aquifer is shared with neighbouring countries. A number of agreements and cooperative activities exist between these countries (e.g Alker 2008). Due to climate change, Lac Chad has been shrinking and water availability reduced.

Vulnerability to climate change

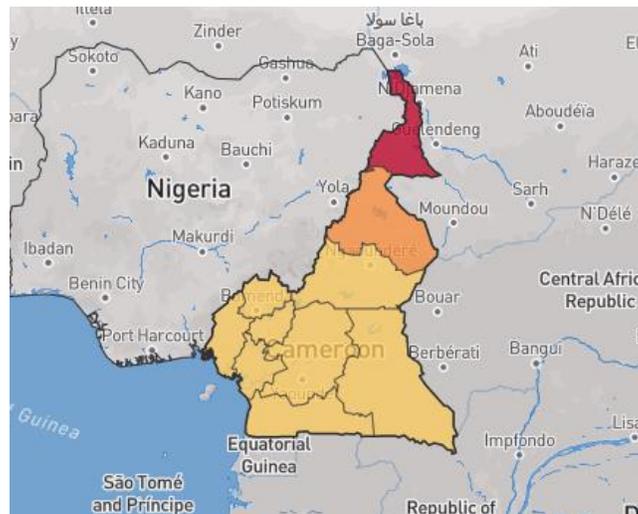
Of the 20 countries deemed most vulnerable to climate change according to the [ND-GAIN Country Index](#), 17 are African. Of those African countries, nine are experiencing conflict. The northern part of Cameroon is affected by conflict

African Countries Most Vulnerable to Climate Change			
Rank	Country	Conflict	Score
182	Chad	✓	28.8
181	CAR	✓	29.0
180	Eritrea		31.4
179	Guinea-Bissau		31.9
178	DRC	✓	32.4
177	Sudan/South Sudan	✓	32.8
176	Niger	✓	32.8
175	Afghanistan		33.1
174	Somalia	✓	34.0
173	Liberia		34.1
172	Yemen		34.7
171	Zimbabwe		34.9
170	Mali	✓	35.2
169	Burundi	✓	35.4
168	Haiti		35.6
167	Uganda		35.9
166	Madagascar		36.0
165	Republic of Congo		36.3
163	Malawi		36.5

Water scarcity

Water scarcity is classified as **high** in the North of country **and medium and low** in the other parts of the country. In the North on average, droughts are expected to occur on average every 5 years. Based on this information, the impact of drought must be considered in all phases of the project, in particular its effect on personnel and stakeholders, and during the design of buildings and infrastructure (boreholes)

In the extreme north, model projections are inconsistent in their estimates of change in drought hazard, which influences water scarcity. The present hazard level may increase in the future due to the effects of climate change. It would be prudent to design projects in this area to be robust to increased drought hazard and water scarcity in the long-term.



2.3. Data and Models

The climate variables used in this assessment are high resolution daily precipitation, daily minimum temperature, daily maximum temperature, and evapotranspiration dataset from various sources. Below is the description of the observational and reanalysis datasets:

The precipitation data considered is the Climate Hazards Group InfraRed Precipitation with Stations (CHIRPS, Funk et al., 2015) daily dataset. CHIRPS uses TIR imagery and gauge data in addition to a monthly precipitation climatology, CHPCLim, and atmospheric model rainfall fields from the NOAA Climate Forecast System, version 2 (CFSv2). Despite CHIRPS being available at higher resolution (0.05°), it is interpolated to 0.25° resolution to match the resolution of ERA5 reanalysis. Daily evapotranspiration as well as daily maximum and minimum temperature fields are obtained from ERA5 reanalysis. ERA5 is the fifth generation of the European Centre for Medium Range Weather Forecasts (ECMWF) reanalysis produced by combining the Integrated Forecast System with data assimilation (Hersbach et al., 2020). ERA5 reanalysis is produced at a spatial resolution of 0.25° grid and at hourly time interval.

Three regional climate models (RCMs) participating in the Coordinated Regional Climate Downscaling Experiment (CORDEX, Giorgi et al., 2009) framework was retrieved from the Earth System Grid Federation (ESGF) portal (<https://esgf-data.dkrz.de/projects/esgf-dkrz/>). These RCMs

including the Swedish Meteorological and Hydrological Institute, Rossby Centre (SMHI, Samuelsson et al., 2015), the Climate Limited-area Modelling Community (CCLM, Rockel et al., 2008) and the Helmholtz-Zentrum Geesthacht, Climate Service Center, Max Planck Institute for Meteorology (REMO, Jacob et al., 2001). Common to these regional climate models is the Max Planck's Earth Systems Model (Giorgetta et al., 2013) low resolution runs that were used as initial and boundary conditions to force the regional model simulations.

2.3. Methods

The model data obtained for assessment is in daily frequency running from 1976 until 2100. Four analysis periods are chosen: the reference or historical period (1976-2005), and three future periods representing near future (2011-2040), mid future (2041-2070), and far future (2071-2100). For future climate, two representative concentration pathways (RCP4.5) were considered (van Vuuren et al., 2011).

Derivation of Irrigation water requirements and other hydrometeorological variables

Using the above climatological data, the crop water demand, irrigation water need and water availability are derived using FAO recommended approaches and simple hydrological balance equations.

Here, crop water demand will be represented by crop reference evapotranspiration (ET_o), which is considered as a proxy for the water requirement under well-watered condition. Although there are a number of methods available for estimation of ET_o , in this study Hargreave (Hargreaves & Samani, 1985) or FAO paper 56 (FAO, 1998) is employed, due to its simplicity and the accuracy of estimates. i.e.,

$$ET_o = 0.0023(T_{\text{mean}} + 17.8)(T_{\text{max}} - T_{\text{min}})^{0.5} R_a$$

where T_{mean} , T_{max} , T_{min} and R_a are the mean, maximum, minimum temperatures and extraterrestrial radiation, respectively.

Various approaches are proposed to estimate effective precipitation (P_e). For instance, Doll (2002) uses two empirical functions of actual precipitation with a threshold value of 8.3mm/day. Others follow a look up table estimated using an empirical method (Brouwer & Heibloem, 1986). In this assessment, it is represented by the actual evapotranspiration (ET) (Sylla et al., 2018). Here the actual evapotranspiration was computed from latent heat flux using latent heat of vaporization of water.

For Water Availability (WA), the terrestrial water storage is considered as a proxy of the water available for crop growth. The WA is computed as the difference between actual rainfall and actual evapotranspiration i.e., $WA = PR - ET$.

These hydrological variables are estimated from observational datasets and from regional climate model output for present-day as well as for three future time horizons with two representative concentration pathways. For climate change assessment, the length of each time horizon is set to 30-years long as recommended by WMO's guide to climatological practices.

Trend analysis of hydrological variables in current climate

There are two aspects in analyzing historical climate data. The first aspect of this assessment is to evaluate the degree of accuracy of the CORDEX derived hydrological variables in representing the observed characteristics during the historical period. One of these characteristics is the presence of trends in water availability, irrigation water needs and crop water demand. The second aspect of the analysis is to relatively compute the baseline scenario, for identifying the risk and exposure to the projected change in Cameroon.

Projected changes in exposure under enhanced GHGs

Providing future climate change projections of the intensity and exposure of water stress indicators are certainly vital for effective adaptation to climate hazards. While projections will be developed using two Representative Concentration Pathways (RCP 4.5). By planning for higher emissions, it will be less likely to underestimate the impacts (and create a lack of preparedness). Comparison of results from the two scenarios will also be performed, as RCP 4.5 represents emissions reductions. This can help people understand the impact of reducing emissions. In addition, site-specific analysis on changes to water availability demand will be carried out for each of the targeted project sites of the selected countries.

3. Present-day climate analysis: from observation and models

3.1. Mean climatology

The spatial pattern of annual climatology of crop water demand, irrigation and aquaculture requirement and water availability based on observational and ensemble mean climate mode outputs is shown in Figure below . Relatively abundant surface water and low crop water demand and lower irrigation requirement and aquaculture is noted over the centre and Southern part of the domain in Cameroon reflected by higher rainfall and lower reference evapotranspiration.

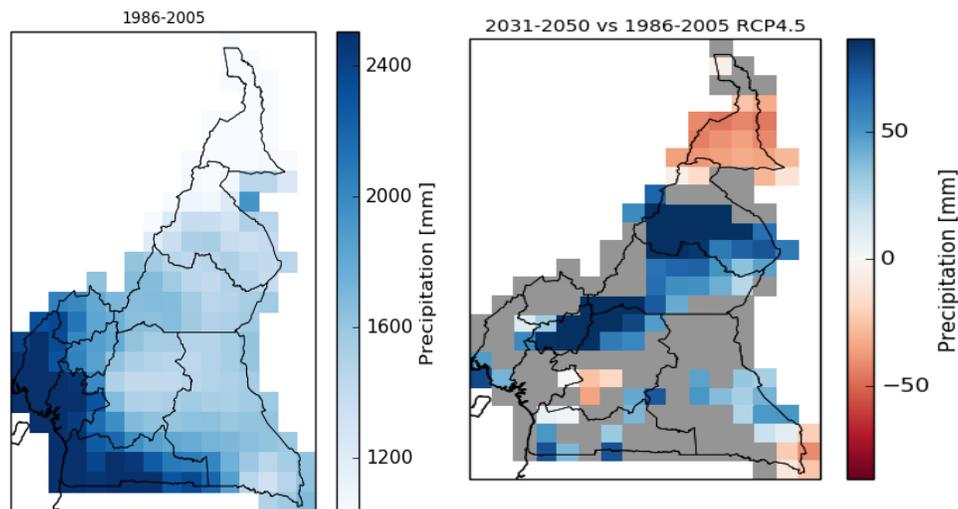


Figure 6: Precipitation sum over the reference period 1986-2005. This map is based on the EWEMBI dataset.

Projected change in precipitation for 2031-2050 compared to the reference period 1986-2005. Here the ensemble mean of regional climate model projections is displayed. Grid-cells for which a model-disagreement is found are colored in gray. The projections are based on the emission scenario RCP4.5.

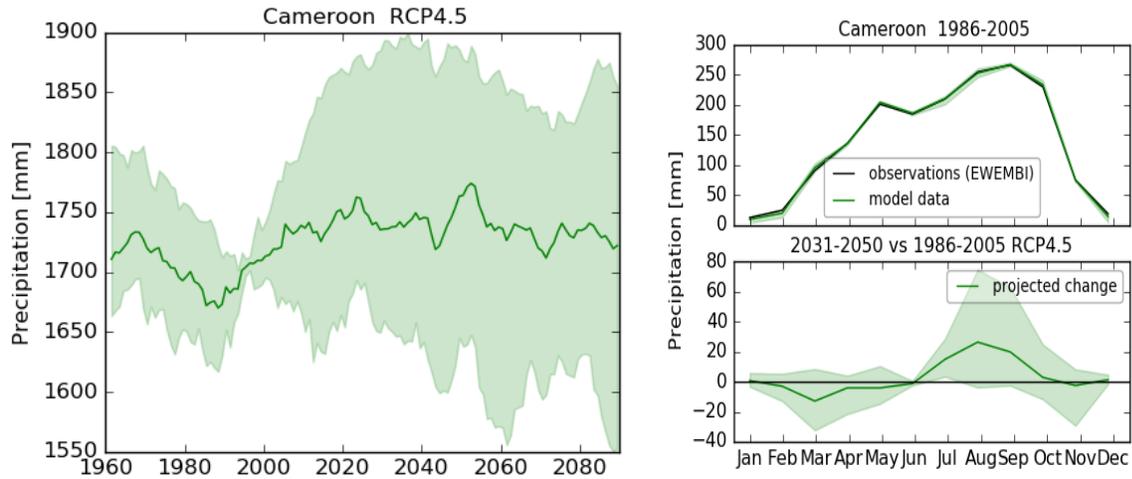


Figure 7: Regional climate model projections for precipitation displayed as 20 year running mean. The line represents the ensemble mean while the shaded area represents the model spread. The projections are based on the emission scenario RCP4.5.

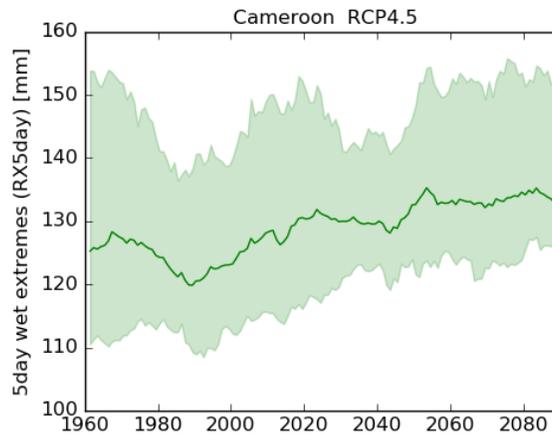


Figure 8: Regional climate model projections for 5day wet extremes (RX5day) displayed as 20 year running mean. The line represents the ensemble mean while the shaded area represents the model spread. The projections are based on the emission scenario RCP4.5.

Projected changes for the three future time horizons

4.1. Spatial pattern of the projected changes

Figure 6 and 7 show the projected changes in WA for the three future periods compared to the present-day for RCP 4.5 scenarios,. Projected WA exhibit the largest increase under for the far-future period. In the near and medium term, average annual crop water demand and irrigation requirement is expected to increase by 0.6 mm (estimate) with no notable differences between the RCP4.5 and RCP8.5 projections. The increase in annual crop water demand and irrigation requirement is projected to continue in the latter part of the century. It is also noted that RCP 8.5 prompts higher irrigation requirements than RCP 4.5.

The projected changes in WA revealed a decline in water availability over northern Cameroon, which is much dryer. The decline in water availability is stronger and statistically significant for the end of the century and for RCP8.5 scenarios. Though it is not significant, water availability is also projected to increase over southern Cameroon, especially for near and mid-future and for RCP4.5 scenario.

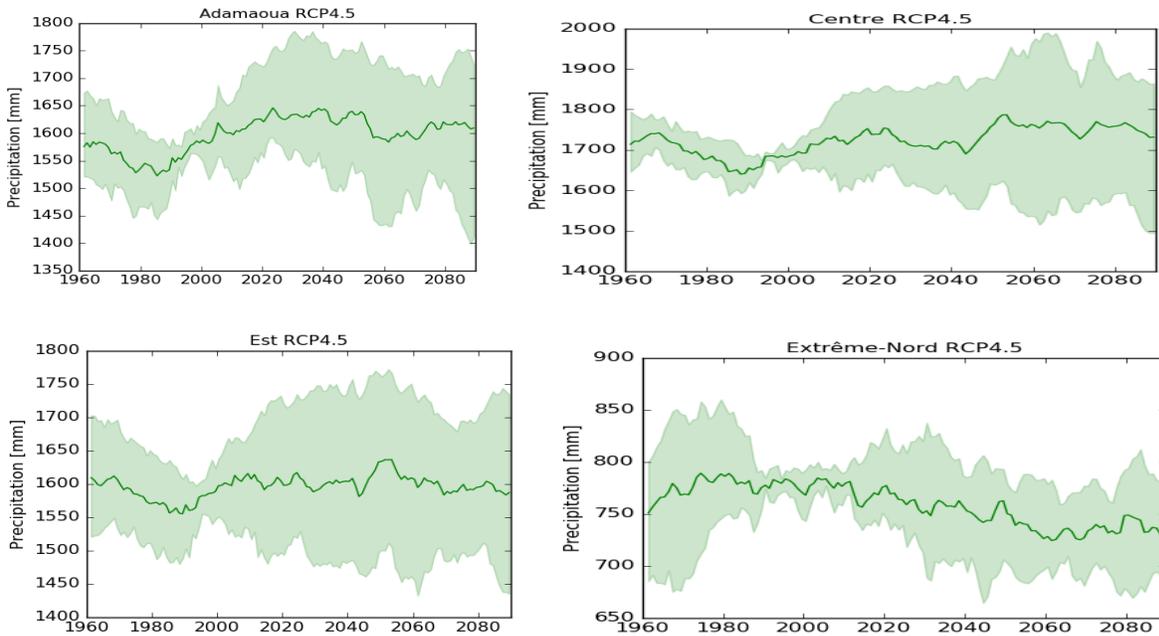
4.2. Projections for all selected sites

Site-specific annual mean precipitation and requirement anomalies during historical and future periods are summarized below. Precipitation will continue to increase in the next 60 years in all region expect extreme north and North of the country. The rainfall intensity will contribute to groundwater recharge and availability for irrigation and aquaculture for all targeted areas in the table below.

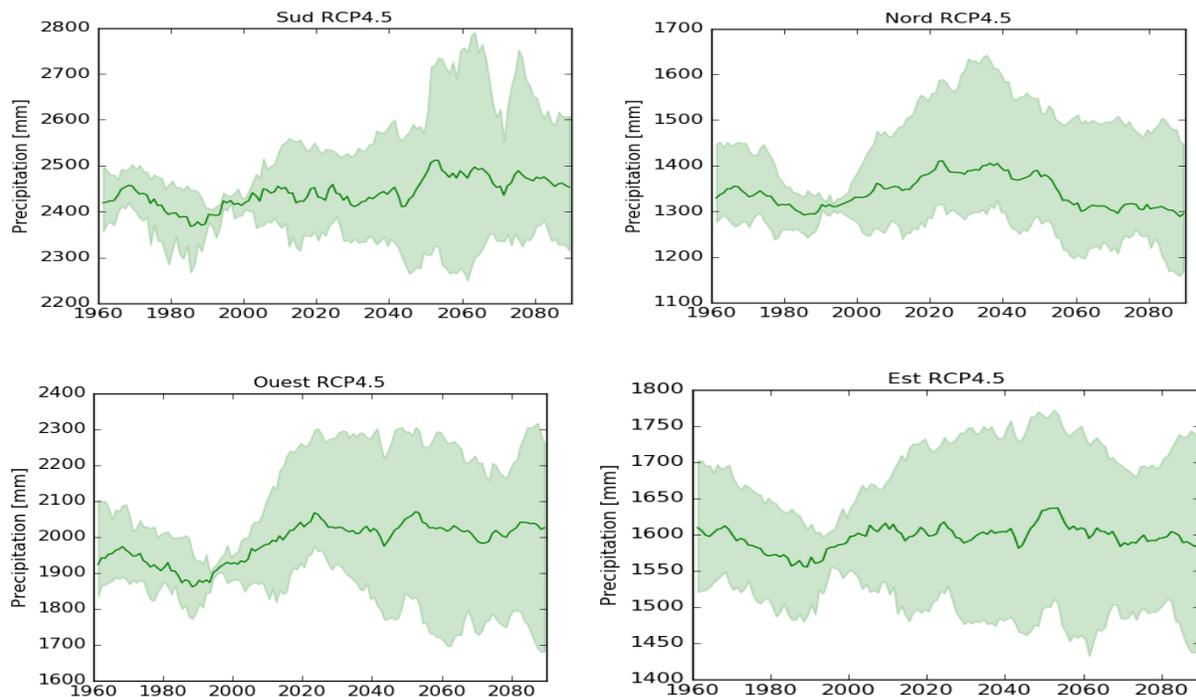
Table 1. Pre-targeting of the departments that will house the concentration areas

Region	Selected Concentration Departments
Center	(i) Upper Sanaga; (ii) Lekie; (iii) Mbam-et-Inoubou; (iv) Méfou-et-Afamba; (v) Mefou-et-Akono; Mfoundi; (vi) Nyong-et-So'o
South	(i) Dja-et-Lobo; (ii) Mvila; (iii) Ntem Valley ; (iv) Océan
West	(i) Upper Nkam; (ii) Highlands; (iii) Menoua; (iv) Noun ; (v) Ndé ; (vi) Mifi ; Koung-Khi
Littoral	Mungo ; Sanaga maritime ; Nkam, Wouri
far north	(i) Logone-et-Chari; (ii) Mayo-Danay ; Diamaré ; Mayo-Danay ; Mayo-Kani

Precipitations projections under RCP4.5 in all regions in Cameroon by 2080.



[Regional climate model](#) projections for precipitation displayed as 20 year running mean. The line represents the [ensemble mean](#) while the shaded area represents the model spread. The projections are based on the [emission scenario RCP4.5](#).



Proposed adaptation options in aquaculture

<p>Adaptation Activities in aquaculture</p>	<p>Pond excavation and land shaping. To enhance local management capacity and ownership, a village committee manages the pond and surrounding land. This system also provides short-term employment (during construction) and long-term provision of foodstuff for lean times</p> <p>Introduction of locally available fish species. Mullet and tilapia were introduced, including providing fingerlings for pond stocking. Training and technology support for farmers raising fish will reduce nutritional deficiencies, provide additional income and food sources and reduce vulnerability to lean periods and climate variability</p> <p>Individual loan support: Loans were provided to support individuals creating employment/self employment with a focus on applications for crab fattening, fish processing, kitchen gardening, apiculture, mangrove plant nurseries and integrated fish farming. Other learning and awareness activities (e.g. climate change and environmental health) that were part of this project also contributed to increasing household and community adaptive capacity.</p> <p>Small-scale homestead pens. Bamboo pens with trap doors built next to homes can be stocked with some fish, and then when seasonal floods came the fish were not washed away, and new fish could be introduced via floodwater. Households can eat the larger fish, and the smaller fish washed in restocked the pens</p> <p>Trap pond management. On seasonally flooded land, bushes and branches were used to build traps for flood periods and traditional bamboo traps were modified to reduce catch per unit effort. The traps also provide habitat for young native species</p> <p>Cage aquaculture. Cage aquaculture using plankton-feeding fish (e.g. bighead and silver carp) can be introduced in the reservoir. There was no need for external inputs as the fish feed on naturally occurring plankton</p> <p>deepening ponds and strengthening and raising dyke height to account for higher water temperatures and more frequent flooding; – adding nursery areas to ponds to increase survival in early life stages; – adjusting crop calendars to account for higher temperatures (i.e. moving practices to earlier/later to avoid temperature peaks); – planting shade plants and trees in and around ponds to reduce thermal stress.</p> <p>Integrated resource management planning to create local resource mapping and plan formation.</p> <p>Salinity-tolerant rice varieties and rice-fish cultivation. Testing and development of salt tolerant rice varieties to reduce variability to sea-level rise and storm surge.</p>
--	---

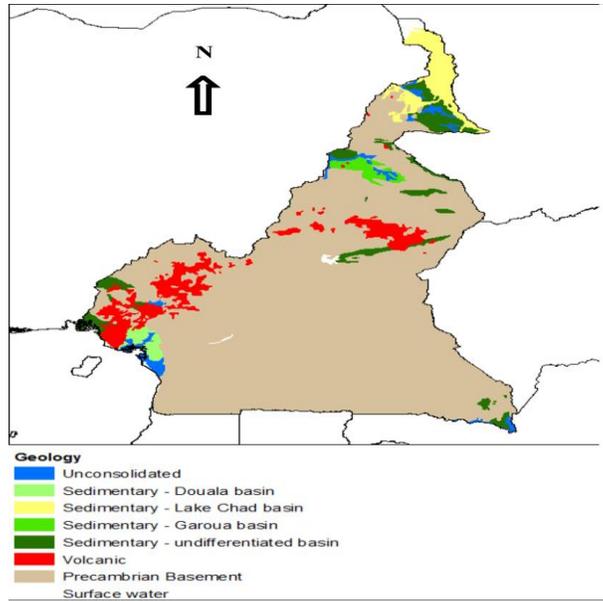
5. Current state and prospect of water use and potential in the region

The study region has significant surface and ground water potential (Table 7). The seven major trans-boundary river basins constitute the major surface water potential.

Aquifers	Water Volume (km³)	Percentage Volume with report to the total volume
Lac Chad Sedimentary Basin	3.20	5.72
Benue Sedimentary Basin	15.75	28.14
Douala Sedimentary Basin	21.60	38.64
Bedrock areas	15.40	27.51
Total	55.98	100.00

Water use	Lake Chad	Niger	Sanaga	Congo	Other coastal rivers	Total Cameroon (10⁻³ km³)	%
Domestic	55.07	65.9	101.06	14.09	88.08	326.27	2.96
Livestock	84.01	13.04	/	/		97.41	0.88
Irrigation	328.95	377.08	/	/	91.79	797.82	7.25
Hydro-power	/	7600	2169	/		9769.00	88.74
Industries	/	0.33	8.16	0.06	6.62	15.17	0.138
Mines	/	/	/	2.9		2.9	0.026
Total (10 ⁻³ km ³)	468.03	8056.71	2278.76	17.86	187.21	11008.57	100.00

This results in the accumulation of sizeable amount of water in the rock layers above this impermeable layer depending upon the storage capacity and behavior of the water bearing aquifers. A small proportion of water resources in training alteration flows crystalline and volcanic zones. However, it should be noted that there are some poorly known of secondary and sedimentary basins. Groundwater resources of Cameroon are evaluated to 55.98 billion 3 , this volume represents 21% of the surface water (Table 4) As discussed above, groundwater's in Cameroon are found in two types of geological settings: i) sedimentary formations and ii) basement rocks area (magmatic and metamorphic rocks) (Lapworth et al. 2013). Sedimentary formations exist along three major basins: sedimentary N basin of Lake Chad in the far north, sedimentary basin of the Benue in the North; and the sedimentary basin of the coastal region South -West (IAEA 2006;Melil et al. 2011;IAEA 2012;Ibrahim et al. 2014)



While detailed information on ground water is lacking for the region, FAO (2003) statistics show that sub-Saharan Africa as a whole has more than 3 times the per capita ground water availability of China and nearly 6 times the availability of India. These groundwater resources have advantages as they have a slow response to climate variability, require less treatment (Siebert et al., 2010) and remain the ultimate source of freshwater when surface water is depleted during the dry season. Despite the above huge water resources, only less than 2 percent of its total renewable water resources is explored (Kadigi et al., 2012). About 4 per cent (6 million ha) of the region's total cultivated area is equipped for irrigation, which is far less from achieving the estimated 42.5 million ha irrigation potential (Kadigi et al., 2012). Report shows that about 20 percent of its irrigation potential has currently been developed in the Sahel (World Bank, 2014). Yet the irrigation potential of major river basins including Niger, Senegal, Lake Chad, and Volta River basins remains largely undeveloped.

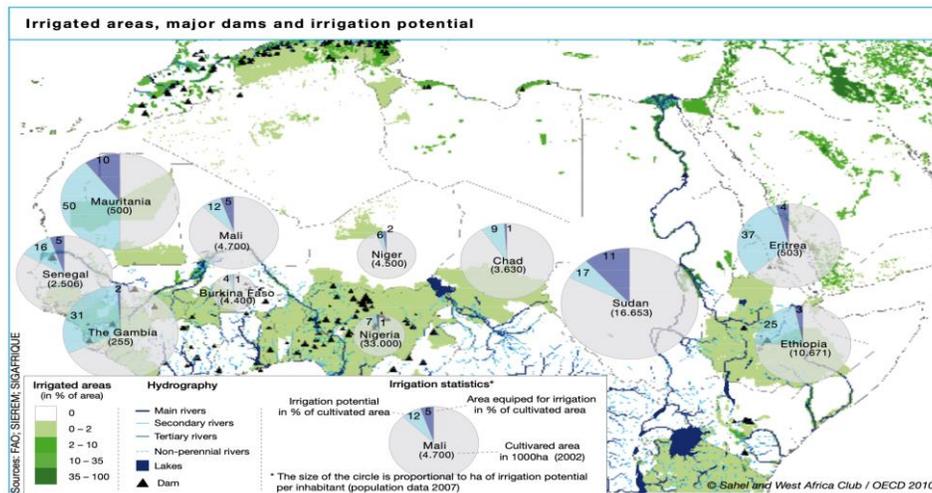


Figure 15: Map showing the irrigated areas, major dams and irrigation potential

Although the groundwater accessibility index is low in Central Africa compared to the southern parts of the region, the total renewable water resources per inhabitant is high. The annual withdrawal of the total renewable water resources is less than 10 percent in the region. According to Giordano (2006) calculations, 1.5% of rural households in sub-Saharan Africa use groundwater for crop production. In contrast, the figures for China and India may be in the order of 30 and 50% respectively. Reasons for the underdevelopment can be explained by the lack of well-established institutions for irrigation, the prevalence of subsistence farming, limited aquaculture projects and high investment costs. Although climate projections suggest that irrigation and aquaculture projects demand will continue to increase, water use practices should be enhanced given the region's underutilization of the current ample renewable water resources and boreholes for aquaculture particularly the ground water resources. Therefore, a strategy of expanding the area equipped for aquaculture together with improved water use efficiency should be followed in order to achieve sustainable water management.

6. Discussion and Conclusions

This study assesses the present-day characteristics as well as the impact of future climate change on water availability (WA) in Cameroon. The current status and prospects of water use and potential has also been documented. Ensembles of regional climate model simulations were used to derive these hydrological variables for current and future periods. Comparison of historical period (1976-2005) with three future periods has been carried out, namely the near future (2011-2040), mid future (2041-2070) and far future (2071-2100) under RCP4.5.

Regional climate model simulation derived WA are first validated in reproducing the present-day characteristics. The results indicate that the ensemble mean of the models derived outputs reproduced the prevailing spatial pattern of crop water demand, and irrigation requirement. Moreover, they correctly delineated the water surplus in the Southern Part of Cameroon, the Centre from the water deficit regions of northern part despite having biases. The ensemble model also simulated the annual cycle of water supply and the bimodal pattern of the crop water demand and irrigation requirement curves correctly. Both observational datasets and ensemble model simulations agree that the trend in water availability and demand and use is generally weak. Disagreement on the direction of trend however is noted on some of the study sites.

Comparison of the water resources potential per capita particularly that of groundwater resources, the region has more resources compared to Europe and Asia. However, the current utilization of both surface and groundwater resources for irrigated agriculture and aquaculture in the target region is much smaller than any other region in the developing

world. This suggests that increasing the fraction of irrigated agricultural land and for aquaculture is key for increasing productivity and improving food security over the region. From the results of this investigation, expansion of irrigation or cultivation of less water demanding crops sounds like a good adaptation strategy to reduce future crop failure frequency while for aquaculture, the size and location and the boreholes for pond development must be well designed by the services providers and constructors. Prior to the implementation of boreholes, ESIA should be conducted by services providers and constructors and validated by the Environmental Agency. In parallel, technological adaptation, such as improvements in irrigation efficiency is also another strategy that could partly alleviate some competition over water use.

Additional recommendations at implementation for the project given the climate trends are :

- Conduct a risk assessment to further evaluate if sub-project is vulnerable to water scarcity/drought and whether a more detailed assessment and/or intervention should be considered particularly in the North
- Obtain pre-existing drought and water scarcity information from service providers that will work on boreholes. It is recommended to use global datasets, therefore you should determine the availability of pre-existing local information to check whether your project is indeed located in a region prone to water scarcity / drought.
- Consultation with water scarcity and drought experts will provide a more detailed understanding of the risk posed for the project at implementation. The Environmental Agency should be included in the discussion.
- Identify any drought monitoring and forecasting systems that may exist in your project area. These systems are designed to provide communities with information on evolving drought conditions using information on climate and water availability, and can be used to trigger drought management plans to mitigate the effects of a potential drought event.
- In terms of water management, consider water scarcity/drought management measures to alleviate risk, including water storage, alternative sources, and reduced use of resources

References

- Fonteh Mathias Fru , Motchemien Rigobert, 2017 , The Impact of Climate Change on the Water Quality of Ground Water in Limbe-Cameroon
- Profil environnemental du Cameroun, Actualisation 2021
- Brouwer, C., & Heibloem, Y. (1986). Irrigation water needs [Irrigation water management training manual no. 3]. *Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations.*
- YEMELI ELIDA Joelle and al. BrHydro-geochemistry of groundwater and surface water in Dschang town (West Cameroon): Alkali and alkaline-earth elements ascertain lithological and anthropogenic constraints, 2021
- Döll, P. (2002). Impact of climate change and variability on irrigation requirements: A global perspective. *Climatic Change, 54(3)*, 269–293.
- Druyan, L. M. (2011). Studies of 21st-century precipitation trends over West Africa. *International Journal of Climatology, 31(10)*, 1415–1424.
- Elgaali, E., Garcia, L. A., & Ojima, D. S. (2007). High-resolution modeling of the regional impacts of climate change on irrigation water demand. *Climatic Change, 84(3-4)*, 441–461.
- Fischer, G., Tubiello, F. N., van Velthuisen, H., & Wiberg, D. A. (2007). Climate change impacts on irrigation water requirements: Effects of mitigation, 1990–2080. *Technological Forecasting and Social Change, 74(7)*, 1083–1107.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2003). *Review of World Water Resources by Country*. Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Funk, C., Peterson, P., Landsfeld, M., Pedreros, D., Verdin, J., Shukla, S., Husak, G., Rowland, J., Harrison, L., Hoell, A., & Michaelsen, J. (2015). The climate hazards infrared precipitation with stations--a new environmental record for monitoring extremes. *Scientific Data, 2(1)*, 150066.

Terms of Reference (TORs) For Drilling boreholes

Objective of the contract

The objective the contract is to drill boreholes in the sites that will be identified at implementation with all stakeholders under the Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun (PDEA) No. 2000003903.

The specific objectives are:

- i) Do the geophysical research to determine the points of perforation;
- ii) Drill positive boreholes including cover with tubes, cleaning and testing according to technical specifications

Scope of Work/Methodology

The boreholes will be drilled in specific locations mentioned using appropriate equipment and technics approved by relevant Cameroonian authorities and standards.

4. Deliverables/Expected Outputs

The service provider of this contract must deliver:

Positive boreholes approved by appropriate Cameroonian authorities;
A report about specifications and performance of the boreholes;

5. Duration and Timing This contract is expected to last a maximum of one month including ESIA, geophysical assessment, drilling, the delivery of the work and its report. The service provider must provide a detailed working plan including activities and respective milestones.

6. Logistical Support IFAD funded projects will facilitate contacts with government institutions (local and provincial) who will assist and approve the boreholes as well as community leaders. The service provider will cover all logistic costs related to its own operations that should be

detailed in the financial proposal.

7. Assignment Work Station the drilling will be in the selected sites

8. Eligibility/Qualification of Consultants

All service providers are eligible for this work as long as he proves to have qualifications and experience in;

- o Doing geophysical assessment;
- o Drilling borehole: and
- o Have appropriate technology and equipment
- o Field knowledge of sites will be advantage. 9.

How to apply

The interested services providers are invited to submit a technical and financial proposal electronically to XXX

Annex 1: Terms of References for the ESIA

Purpose of the borehole ESIA report :

- To ensure adequate identification of potential negative environmental impacts. ♣ To propose workable mitigation measures
- To formulate an Environmental Management Plan (EMP) articulating envisaged impacts.

The Environmental Management Plan will outline the implementation of the mitigation measures; indicate the responsible persons and the required resources as well as the implementation timeframe.

The overall objective of the sub-project report, on the other hand, is to ensure that all the negative environmental concerns are integrated into the development proposals and the activities in order to contribute to the sustainable development of Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun (PDEA)

Specifically, the objectives are: - (i) To identify both direct and indirect potential environmental impacts on the proposed sewer treatment plant. (ii) To assess the significance of the impacts of the proposed private borehole on to the natural and human environment. (iii) To assess the relative importance of the impacts of the site plans, designs, and the relevant drawings. (iv) To propose preventive mitigating and compensative measures for the significant negative impacts of the borehole on the immediate environment. (v) To generate environmental baseline data to provide parameters to monitor and to evaluate the implementation of the mitigating measures during the sub-project cycle. (vi) To document and present environmental baseline information on the impact of alternative development sites. (vii) To present the results of this sub-project report, that will guide informed decision making on the development of the proposed sub-project, and (viii) To prepare an Environmental Management and Monitoring Plan for the proposed groundwater abstraction sub-project. (3) Legal statutes

The report will further ensure that the proposed residential development complies with the following statutes.

The public consultation for the construction of the proposed sub-project should be compliant with the national provisions Environmental Management and Coordination law and regulations.



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Fragility Assessment Note Final

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

FRAGILITY ASSESSMENT NOTE

1. Contexte de fragilité

- 1) Le Cameroun fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec un PIB par habitant de 1 537,13\$ US. Le pays est classé 153e rang parmi 189 pays et territoires par le PNUD (2020) dans la catégorie « développement humain moyen ». Son IDH en 2019 est de 0.563 et supérieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547. Cependant, la décennie de croissance économique soutenue qu'a connue le Cameroun n'a pas eu une incidence significative sur la diminution de la pauvreté et surtout la pauvreté rurale qui reste très élevée. Le Cameroun fait face à de nombreux défis dont l'accentuation des inégalités sociales, les problèmes d'emploi, principalement l'emploi des jeunes et des femmes dans un contexte d'explosion démographique et la dégradation des sols et la destruction de la biodiversité en raison de la déforestation. La dernière enquête sur la pauvreté réalisée en 2014 au Cameroun révèle que 37,5 pour cent de la population (soit 8,1 millions de personnes) vivent en dessous du seuil de pauvreté national établi à 339 715 FCFA par an. Le rapport le plus récent du PNUD (2020) indique que 45,3 pour cent de la population (soit 11,4 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 25,6 pour cent (soit plus de 6,4 millions de personnes) en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême. L'indice de Gini est passé de 39 % en 2007 à 44 % en 2014, traduisant ainsi une accentuation des inégalités (une augmentation du fossé entre les riches et les pauvres dans le pays) et une plus forte acuité de la pauvreté en milieu rural qu'en milieu urbain où se concentre l'essentiel des activités économiques et des services.
- 2) En 2020, le score du Cameroun pour l'indice d'évaluation des politiques et institutions (CPIA) est de 3.3 ce qui est supérieure à la moyenne des Etats de WCA et sensiblement supérieur au seuil d'identification des pays en situation de fragilité. Sur les 16 indicateurs du CPIA, les scores du Cameroun sont supérieurs à la moyenne de WCA pour 10 indicateurs, dont ceux relatifs à la gestion économique. Les indicateurs de contre-performance majeurs sont liés à la qualité des politiques d'inclusion sociale notamment en matière d'égalité du genre, d'équité dans l'utilisation des ressources publiques, et aux institutions liées aux droits de propriété et de gouvernance basée sur les règles.

2. **Facteurs de fragilité**

2.1. **Contraintes sécuritaires**

- 3) Bien que la qualité des institutions et des politiques du Cameroun est jugée supérieure à la moyenne de WCA et de l'Afrique sub-saharienne, depuis 2020, le Cameroun est classé parmi les pays qui présentent des situations de conflit et fragilité. Le facteur déterminant de la catégorisation du Cameroun dans les pays présentant des situations de fragilité est la détérioration de l'insécurité causée par les troubles sociopolitiques (violentes revendications politiques dans les régions Anglophones, attaques répétées de Boko Haram au Nord et à l'Extrême-Nord, un effet de contagion de la crise centrafricaine dans les régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, etc.). Les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont en crise depuis 2016 avec notamment des

revendications sécessionnistes. Pour y faire face, le gouvernement y a déployé l'armée sur la base du principe d'indivisibilité du pays et organisé le Grand Dialogue National qui a recommandé des mesures pour remédier à la situation, à savoir des lois sur le bilinguisme, la décentralisation et la modification des dispositions du Code pénal sur le tribalisme, qui ont été adoptées par l'Assemblée nationale. Cependant, la préservation du « vivre ensemble ancestral » dépendra de la résolution des facteurs de conflits et de l'autonomisation des agents de transformation des conflits. En outre, les obstacles persistants à la gouvernance ainsi qu'à l'action individuelle et collective compromettent la réalisation des objectifs de développement durable.

- 4) L'impact humanitaire de ces crises est très important avec 450 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2022 et privés de leurs moyens de subsistance. Ceux-ci tout comme les autres communautés méritent une attention particulière pour relever leur niveau de vulnérabilité.
- 5) La compétition entre agriculteurs et éleveurs pour les ressources naturelles vient aggraver la situation sécuritaire. Plusieurs couloirs de transhumance existent entre le Nigeria, le Tchad, la RCA et le nord du pays. Ceux-ci occasionnent des conflits entre éleveurs et agriculteurs, entre communautés d'accueil et de réfugiés exacerbés par le changement climatique et la faiblesse des autorités locales à les résoudre, ce qui rend les femmes et les jeunes particulièrement vulnérables. La faiblesse de mécanismes de gouvernance locale et de cadres juridiques pour gérer ces compétitions pour l'accès aux ressources et les tensions sociales qui en résultent explique l'émergence de conflits violents.

2.2. Problèmes de gouvernance et de corruption :

- 6) Les systèmes de gouvernance qui sont perfectibles ainsi que le taux élevé de corruption contribuent à la fragilité du pays. En 2021, l'indice de perception de la corruption du Cameroun publié par Transparency International est de 27/100 (risque élevé), ce qui place le pays à la 144ème position sur 180 pays. Si les actions menées pour lutter contre la grande corruption sont visibles au niveau judiciaire, la petite corruption, qui touche principalement les plus pauvres, reste endémique et insidieuse. Cette corruption endémique compromet l'accès des populations à des services publics de qualité, considérés comme un droit. La corruption empêche la satisfaction des besoins fondamentaux des populations en termes de moyens de production comme la terre, les intrants, les ressources financières, la santé, l'énergie, l'eau, etc.) qui sont essentiels à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des ODD.
- 7) Le Gouvernement a renforcé son cadre juridique anti-corruption en ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC, 2006), et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en mars 2020, et en révisant le Code pénal (2016) qui a intériorisé certaines infractions de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au niveau judiciaire, plusieurs procès ont été initiés contre des personnes soupçonnées de détournement de biens publics. Ces actions en justice ont abouti à l'emprisonnement de plusieurs personnalités politiques et directeurs généraux d'établissements publics. Dans le domaine social, la principale difficulté est le manque de mécanismes fiables de protection des lanceurs d'alerte et des victimes de corruption, car il a été démontré qu'en cas d'action, ces dernières restent exposées aux représailles de ceux qui profitent du système de corruption.

2.3. Croissance et Pauvreté rurale

- 8) Avec un taux de croissance démographique annuel de 2,5 pourcent, sa population est estimée en 2019 à 25,3 millions (UNFPA 2019), dont 51 pourcent de femmes et 80 pourcent de jeunes de moins de 35 ans. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de US 1 534 \$ (prix courants) en 2018, l'économie est largement tirée par ses secteurs primaires, notamment le secteur agricole au sens large qui emploie plus 50% de la population économiquement active avec une contribution estimée au PIB de 22,3% et le secteur de la pêche contribue à 17,7% du PIB du secteur primaire et à 1,5% du PIB national (SDSR/PNIA 2020-2030).
- 9) Le Cameroun a enregistré une croissance du PIB réel de 4,0% en 2018, soit 0,5 point de pourcentage de plus que celle enregistrée en 2017. Soutenu par une forte demande étrangère pour les produits forestiers, la croissance des services financiers ainsi qu'une augmentation des projets de construction liés aux événements sportifs, comme la Coupe d'Afrique des Nations, la croissance du secteur non pétrolier est restée forte à 4,4 %. La période de croissance économique qui est positive et régulière de 2000 à 2019, n'a pas été suffisamment forte pour réduire de manière significative l'incidence de la pauvreté ni les inégalités. Le rapport sur le Développement humain du PNUD indique que 45,3 pour cent de la population (soit 11,4 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 25,6 pour cent (soit plus de 6,4 millions de personnes) en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême.
- 10) La crise du COVID-19 aurait entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté dont le taux est passé de 24,5 pour cent en 2019 à 25,3 pour cent en 2021 (Banque Mondiale, 2021). Le resserrement des conditions financières extérieures dans ce contexte de crise a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises. En conséquence, le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté devraient augmenter en raison des pertes d'emplois et de revenus combinées à la hausse des prix des denrées alimentaires liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.
- 11) Dans le cadre de l'Agenda 2030, les États membres de l'ONU, dont le Cameroun, se sont engagés à « ne laisser personne de côté » dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et à se concentrer sur toutes les formes d'inclusion dans 6 des 17 objectifs. La dimension économique de l'exclusion fait référence à un manque d'accès aux opportunités économiques principalement liées aux questions de pauvreté monétaire, d'emploi, d'accès aux facteurs de production, aux nouvelles technologies et aux produits/services délivrés par les institutions financières formelles telles que les banques, les coopératives, les institutions de microfinance, etc. (Frota, 2007). Au Cameroun, les disparités de revenus, y compris les niveaux élevés d'inégalités verticales et horizontales, posent un grave problème et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont laissées pour compte. Sur le total des dépenses de consommation en 2014, les 20 % des ménages les plus pauvres se sont partagé 4,7 % contre 50,6 % pour 20 % des ménages les plus riches (PNUD, 2019).

2.4. Effet Covid-19 et la guerre en Ukraine.

- 12) La crise du COVID-19 et la guerre en Ukraine auraient entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté dont le taux est passé de 24,5 pour cent en 2019 à 25,3 pour cent en 2021 (Banque Mondiale, 2021). En effet, la pandémie de COVID-19 a durement touché l'économie camerounaise, avec

une contraction du PIB de 3,5 % en 2020. La baisse de la demande mondiale et baisse des prix des principaux produits d'exportation du pays (pétrole, café, cacao, coton, aluminium et caoutchouc) et contractions dans les secteurs des transports ont entraîné un déficit budgétaire (4,6 % du PIB en 2020 contre 2,2 % en 2019). Au total, 93 % des entreprises et 60 % des ménages ont été négativement affectés par la pandémie selon l'Institut national de la statistique. Cette situation est d'autant plus accentuée par le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a affecté les prix des produits de première nécessité entraînant l'augmentation des pressions inflationnistes en général, plus accentuées sur les produits provenant de ces deux pays, notamment la farine de blé et ses produits dérivés, les engrais et certains matériaux de construction. Malgré une marge d'incertitude importante, les perspectives économiques laissent entrevoir un rebond de croissance à 4 % en moyenne par an en 2021-2023, ainsi qu'une réduction du déficit budgétaire à 2,8 % du PIB en 2022.

2.5. Contrainte de la dette et inflation

- 13) La dernière analyse de viabilité de la dette du FMI (2020) classe le Cameroun comme étant à haut risque de surendettement, avec une dette publique totale d'environ 40% du PIB et faisant de la restructuration de la dette une priorité. Cela devrait inclure une renonciation immédiate à tous les paiements d'intérêts pour 2020, un report du remboursement de la dette, une réduction de la dette et d'autres instruments de réduction de la dette. Ces mesures devraient permettre au pays d'augmenter son espace budgétaire et ainsi de mobiliser des ressources supplémentaires (en grande partie des financements concessionnels) pour financer une relance expansionniste. Les partenaires financiers et techniques (FTP) du Cameroun dont le FIDA, devraient continuer à jouer un rôle de plaidoyer en faveur de la restructuration de sa dette, la diversification de l'économie et l'amélioration de l'environnement des affaires.
- 14) Le resserrement des conditions financières extérieures dans ce contexte de crise a réduit l'accès au crédit pour tous les types d'entreprises au Cameroun. En conséquence, le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté devraient augmenter en raison des pertes d'emplois et de revenus combinées à la hausse des prix des denrées alimentaires liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement surtout dans un contexte de climat changeant. Plus précisément pour les régions d'insécurité et grande fragilités concernée par ce projet, environ 66% de la population de la région de l'Extrême-Nord vit dans une précarité avancée, tandis que sa population jeune, l'une des plus importantes du pays, est sous-éduquée à 29%. En outre, 90% des emplois sont offerts par le secteur informel. Cette situation appelle une approche de programmation bien différenciée pour les régions cibles du PDEA afin de réduire les causes profondes de cette pauvreté et ses incidences sur la stabilité économique et sociale des ménages.

3. Effets de la fragilité du pays sur le secteur agricole et aquacole.

- 15) Le secteur agricole est un important pourvoyeur d'emplois au Cameroun qui emploie plus 50% de la population économiquement active avec une contribution estimée au PIB de 22,3%. L'agriculture est considérée comme un moteur de la croissance économique et de la création d'emplois si elle peut bénéficier des financements adéquats pour passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture diversifiée et commercialement viable. Mais malheureusement et depuis MAPUTO le budget alloué à ce secteur n'a pas encore dépassé 4% contre le minimum de 10% déclarée par les chefs d'Etats et Gouvernement en 2010(Déclaration de Maputo)

- 16) La pêche et l'aquaculture représentent également des potentiels importants de croissance et d'emploi. Selon un rapport de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) publié en 2019, la pêche, y compris l'aquaculture, emploie près de 200.000 personnes. Le secteur de la pêche contribue à 17,7% du PIB du secteur primaire et à 1,5% du PIB national (SDSR/PNIA 2020-2030). Compte tenu de l'importance de la demande et du potentiel productif du Cameroun, le sous-secteur aquacole reste l'un des potentiels productifs encore sous-exploités, alors qu'il représente une source non-négligeable de croissance et d'emploi.
- 17) L'aquaculture commerciale au Cameroun est ainsi un secteur encore émergent qu'il faut soutenir pour répondre aux besoins de sécurité alimentaires et nutritionnelles. La demande locale potentielle de poisson de table étant forte (500.000 tonnes par an) avec une production encore insuffisante et les marchés segmentés, le projet PDEA adopte une approche chaîne de valeur qui puisse relever le niveau de performance et satisfaction de chaque maillon de la chaîne entre les marchés de proximité et ceux de la grande distribution exigeant des produits plus normalisés.
- 18) Les facteurs de fragilité énumérés ci-dessus ont ainsi des effets importants auxquelles le PDEA essayera de répondre pour la stabilité socio-économique du pays et selon le contexte de chaque région cible. Ces effets se résument comme suit:
- La baisse de la productivité et de la compétitivité des filières agro-pastorales et halieutiques suite à une perte du capital productif et un accès limité aux facteurs de production (coût élevé des intrants et équipements agricoles/ aquacole, faible maîtrise de l'eau, etc.) et au marché ;
 - La méfiance des institutions financières face au secteur jugé à haut risques et moins profitable
 - La fluctuation des revenus des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques en fonction des fluctuations des cours des matières premières et de l'augmentation de leur vulnérabilité à la pauvreté ;
 - La baisse des rendements et des productions agricoles et halieutiques suite aux effets du changement climatique (inondation, sécheresse et pression des maladies et pestes) et autres chocs socio-économiques externes;
 - Une dégradation de l'environnement (destruction de la biodiversité, perte de fertilité des sols, rareté et pollution de l'eau) entraînant la fragilité des écosystèmes du pays du fait de la déforestation accrue et des pratiques de gestions des ressources naturelles inadéquates.
 - L'exode rural des jeunes ruraux vers les villes et de plus en plus, vers l'Europe et l'Amérique créant un déficit de main d'œuvre agricole du fait de manque d'opportunité d'emploi régénératrice et de faible mécanisation des opérations Agricoles.
 - L'enrôlement des jeunes et hommes dans les groupes armés et l'insécurité accrue dans la zone de l'Extrême-Nord avec des ramifications dans le reste du pays
 - La faible maîtrise du secteur informel face à l'importance du chômage de jeunes diplômés.
 - La gouvernance inadéquate et le manque de Coordination du secteur rural qui fait que les investissements bien que limités ne sont pas adéquatement dirigés vers les plus pauvres.

4. Mesures d'atténuation proposées par le PDEA

- 19) La conception du PDEA va ainsi anticiper les mesures pour atténuer les risques inhérents à l'investissement aquacole. Ces mesures portent, entre autres, sur :
- (i) la sécurisation foncière des espaces dédiés à l'aquaculture et mis à disposition par le MINEPIA et les collectivités territoriales, en vue de prévenir d'éventuels conflits susceptibles d'entraver l'installation des petites exploitations, des femmes et des jeunes ;
 - (ii) la biosécurité des systèmes de production par un encadrement sanitaire de proximité ;
 - (iii) les modalités préférentielles en faveur des petits aquaculteurs dans la formalisation des partenariats productifs avec les grands opérateurs, mais aussi dans l'intermédiation financière avec les institutions de financement rurale pour préserver l'aquaculture familiale et la protéger contre les risques d'absorption ou de confinement dans la fourniture de matière première, mais aussi le risque de taux élevé de sortie du crédit productif ;
 - (iv) la mise en place d'un dispositif d'exécution robuste et renforcé par la mobilisation d'expertises techniques pointues face aux enjeux d'intensification, de mise à l'échelle et les risques de croissance rapide de l'activité et de développement du sous-secteur.
- 20) Aussi, de nombreux jeunes femmes et hommes, qualifiés ou non, pourront investir dans l'aquaculture pour un revenu permanent et éviter de s'enrôler dans des groupes armés et criminalités connexes. Ainsi, l'impact de ce projet sera perceptible en termes de réduction de la pauvreté des ménages et du chômage qui réduira le taux de déperdition des jeunes et une diminution de la criminalité.
- 21) En termes de gouvernance, le risque de mauvaise gestion et de fraude sera géré par la mise en place d'un système robuste de gestion de projets dès le start-up jusqu'à son achèvement appuyé par un suivi régulier dans le dialogue politique y afférente. Une stratégie de ciblage sera mise en œuvre pour contrecarrer la capture de l'élites dans les investissements de ce projet. Les formations périodiques ciblées et les mesures de suivi-évaluation du projet contribueront à atténuer les risques sur la gestion financière et la passation de marchés et prévenir d'éventuelles dérives de corruption pour ces investissements. Actuellement, ce risque est déjà réduit à un niveau modéré grâce à l'intensification du suivi effectué par le FIDA pendant la durée de ce COSOP 2019-2024. Des mesures d'atténuation sont mise en œuvre entre autre la mise en place de la fonction d'audit interne au niveau des projets, système rigoureux de passation de marchés, la mise en place des réunions trimestrielles régulières des points focaux venant des Ministères sectoriels clés (MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINEPAT, MINIFI, CAA, etc), les réunions mensuelles avec les équipes projets et des formations régulières de mise en niveau selon leurs besoins, etc.
- 22) En ce qui concerne les risques environnementaux, sociaux et climatiques identifiés dans le cadre des activités aquacoles, leur atténuation sera assurée d'une façon différenciée selon les caractéristiques de chaque Région. Il s'agira de configurer les systèmes de production (étangs, cages flottantes) selon les particularités d'exploitation qu'offrent les plans d'eau existants (tableau 2) en limitant les effets sur l'environnement. La promotion des bacs hors-sol tiendra compte prioritairement de l'accessibilité à l'eau de surface et évitera la mobilisation de l'eau souterraine en particulier dans les zones où la nappe phréatique est profonde comme à l'Extrême-nord.
- 23) Plus particulièrement dans la Région de l'Extrême Nord, un accent particulier sera mis sur la production du poisson en cage en utilisant les eaux des lacs abondantes de cette Région tout en évitant les extractions des eaux

souterraines. Les jeunes qui sont les plus souvent enrôlées dans les groupes armés seront dotées des moyens de productions pour leur permettre de se spécialiser dans un maillon de la chaîne qui leur semble rentable comme la production et la maintenance des infrastructures de production et commercialisation alors que les femmes se focaliseront dans le séchage et la commercialisation du poisson. Pour les autres Régions qui ne présentent pas de sécheresses ni insécurité, les interventions du PDEA seront sur toute la filière avec des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement et du climat.

- 24) Les autres mesures pour les atténuer seront entre autres : a) une meilleure gestion de l'eau grâce à des systèmes de recirculation de l'eau ; b) l'utilisation de matières premières locales pour la fabrication d'aliments pour poissons ; c) le contrôle de l'érosion (herbe, béton, bâches, etc.) ; d) le développement de la gestion intégrée de l'eau (utilisation de cultures végétales pour filtrer l'eau avant de la rejeter dans la nature) ; e) des procédures de biosécurité pour protéger les espèces locales.
- 25) Pour les risques préliminaires tels que les approches de gestion de l'eau, des cultures végétales seront utilisées pour filtrer l'eau avant de la rejeter dans la nature. Au niveau des masses d'eau, la création et la mise en œuvre effective des structures d'élevage intensif en cages flottantes telles que promues par le projet entraîneront des polluants organiques supplémentaires résultant des aliments pour poissons très riches en azote et en phosphore distribués aux animaux (résidus non consommés : excrétion d'azote, matières fécales, etc.)
- 26) En ce qui concerne le risque de la dégradation des sols et leur exposition à l'érosion dans les projets d'aquaculture par la pollution des déchets solides, des activités agricoles et des travaux de construction, il sera atténué par la promotion d'un système optimal de gestion de l'eau (y compris l'utilisation de réservoirs, de systèmes de recirculation de l'eau, la gestion optimale des canalisations dans les fermes privées).
- 27) Pour ce qui est des plans d'eau naturels et artificiels, l'installation des fermes aquacoles se fera en synergie avec la mise en œuvre effective des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) en respect des procédures de biosécurité, en évitant par exemple l'introduction d'espèces de poissons qui ne sont pas déjà présentes dans les zones écologiques locales.



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Pdea Full Costab Post Drm

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Inflation and Exchange Rates

	Up to Negotiation	Up to Project Start	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Inflation (in %'s) /a										
All										
Annual rates										
Local	0.0	0.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Foreign	0.0	0.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Compounded rates										
Local	0.0	0.0	1.0	3.0	5.1	7.2	9.3	11.5	13.7	16.0
Foreign	0.0	0.0	1.0	3.0	5.1	7.2	9.3	11.5	13.7	16.0
Exchange rates (Local/Foreign) /b										
All										
Rates actually used	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0
Constant purchasing parity rates	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0	560.0
% deviation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

\a Yearly values are within Each Project Year

\b Yearly values are at Project Year Midpoints

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Table 2. Aménagements, facilités de production et de mise en marché

Detailed Costs	Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
I. Investment Costs																																
A. Aménagement des aquaparc																																
Etude conception du Modele d'aquaparc	etude	1	-	-	-	-	-	-	-	1	50,000.0	89.3	50.5	-	-	-	-	-	-	-	50.5	90.2	-	-	-	-	-	-	-	-	90.2	
Atelier de validation du modele d'aquaparc	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	25,000.0	44.6	25.3	-	-	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1	
Visite d'échanges et partage d'expérience sur les aquaparc /a	voyage	1	1	1	-	-	-	-	-	3	20,000.0	35.7	20.2	20.6	21.0	-	-	-	-	-	61.8	36.1	36.8	37.5	-	-	-	-	-	-	110.4	
Contribution pour developpement aquaparc /b	unite	-	2	3	-	-	-	-	-	5	120,000.0	214.3	-	247.2	378.3	-	-	-	-	-	625.5	-	441.5	675.5	-	-	-	-	-	-	1117.0	
Contribution pour construction route d'accès /c	unite	-	2	3	-	-	-	-	-	5	120,000.0	214.3	-	247.2	378.3	-	-	-	-	-	625.5	-	441.5	675.5	-	-	-	-	-	-	1117.0	
construction d'etang aquacole au standard PDEA /d	etang	-	200	300	100	-	-	-	-	600	700.0	1.3	-	151.4	231.7	78.8	-	-	-	-	461.9	-	270.4	413.8	140.7	-	-	-	-	-	824.9	
Kit d'entretien d'etang aquacole au standard PDEA /e	kit	-	200	300	100	-	-	-	-	600	150.0	0.3	-	32.5	49.7	16.9	-	-	-	-	99.0	-	57.9	88.7	30.1	-	-	-	-	-	176.8	
Construction de 600 m2 d'hangar /f	unite	-	2	3	-	-	-	-	-	5	120,000.0	214.3	-	259.6	397.2	-	-	-	-	-	656.8	-	463.6	709.3	-	-	-	-	-	-	1172.9	
Subtotal													96.0	958.6	1456.2	95.7	-	-	-	-	2606.4	171.3	1711.8	2600.3	170.8	-	-	-	-	-	4654.2	
B. Aménagement des bassins communaux																																
Session du comite de selection des bassins communaux	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,000.0	3.6	2.0	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-	3.6	
Cofinancement pour aménagement des bassins communaux /g	unite	-	2	3	5	-	-	-	-	10	120,000.0	214.3	-	247.2	378.3	643.1	-	-	-	-	1268.6	-	441.5	675.5	1148.4	-	-	-	-	-	2265.4	
Subtotal													2.0	247.2	378.3	643.1	-	-	-	-	1270.6	3.6	441.5	675.5	1148.4	-	-	-	-	-	2269.0	
C. Points de vente de proximite																																
Session du comite de selection des points de vente de proximite	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,000.0	3.6	2.0	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-	3.6	
Cofinancement pour aménagement des établissements de point de ventes communaux /h	unite	-	2	3	5	-	-	-	-	10	50,000.0	89.3	-	103.0	157.6	268.0	-	-	-	-	528.6	-	184.0	281.5	478.5	-	-	-	-	-	943.9	
Subtotal													2.0	103.0	157.6	268.0	-	-	-	-	530.6	3.6	184.0	281.5	478.5	-	-	-	-	-	947.5	
D. Appui en voiries et reseaux diverses																																
Session du comite de selection des sites beneficiaires	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,000.0	3.6	2.0	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-	3.6	
Cofinancement pour VRD /i	unite	-	2	3	5	-	-	-	-	10	120,000.0	214.3	-	247.2	378.3	643.1	-	-	-	-	1268.6	-	441.5	675.5	1148.4	-	-	-	-	-	2265.4	
Subtotal													2.0	247.2	378.3	643.1	-	-	-	-	1270.6	3.6	441.5	675.5	1148.4	-	-	-	-	-	2269.0	
E. Cadre de gestion environnementale et sociale																																
Activités CGES /j	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	6	96,000.0	171.4	-	98.9	100.9	102.9	105.0	107.1	109.2	-	623.9	-	176.6	180.1	183.7	187.4	191.2	195.0	-	-	1114.1	
Total Investment Costs													102.0	1655.0	2471.2	1752.7	105.0	107.1	109.2	-	6302.1	182.2	2955.4	4412.9	3129.8	187.4	191.2	195.0	-	-	11253.8	
II. Recurrent Costs																																
Specialiste infrastructures aquacoles	homme mois	6	12	12	12	12	12	12	6	84	1,100.0	2.0	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	187.7		
Assistant en infrastructure aquacole	h mois	30	60	60	60	60	60	60	30	420	350.0	0.6	11.1	22.7	23.2	23.6	24.1	24.6	25.1	12.8	167.2	19.9	40.6	41.4	42.2	43.0	43.9	44.8	22.8	298.6		
Total Recurrent Costs													18.1	37.0	37.7	38.5	39.3	40.0	40.8	20.8	272.3	32.4	66.1	67.4	68.7	70.1	71.5	72.9	37.2	486.3		
Total													120.1	1692.0	2509.0	1791.2	144.2	147.1	150.0	20.8	6574.5	214.5	3021.4	4480.3	3198.5	257.5	262.7	267.9	37.2	11740.1		

la pays potentiels-Nigeria, Kenya, Mozambique

lb subvention/ prise de participation publique au capital de l'aquaparc pour travaux genie civil, topographie, cartographie, etc.

lc subvention/ prise de participation publique au capital de l'aquaparc pour travaux genie civil

ld sur une superficie de 60 hectare soit 1200 etangs

le sur une superficie de 60 hectare soit 1200 etangs

lf sur 5 sites

lg subvention/ prise de participation publique au capital de l'aquaparc pour travaux genie civil, topographie, cartographie, etc.

lh subvention/ prise de participation publique au capital pour travaux genie civil, topographie, cartographie, assainissement, etc.

li subvention/ prise de participation publique au capital pour travaux genie civil, topographie, cartographie, assainissement, etc.

lj activités détaillées dans le CGES (annex 5 du DCP): formations diverses, couts spécifiques, etc.

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Table 3. Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement

Detailed Costs	Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
I. Investment Costs																														
A. Mesure d'accompagnement MINEPIA-PDEA																														
1. Voyage d'etude sur les ecloseries et systemes alimentation modernes /a	Voyage	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50,000.0	89.3	-	51.5	-	-	-	-	-	51.5	-	92.0	-	-	-	-	-	-	-	92.0
2. Voyage d'etude aquaparc /b	Voyage	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50,000.0	89.3	-	51.5	-	-	-	-	-	51.5	-	92.0	-	-	-	-	-	-	-	92.0
3. Appui au systeme de gestion des informations aquacoles (SYGIAC) au cameroun	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	7	6,000.0	10.7	-	6.2	6.3	6.4	6.6	6.7	6.8	7.0	46.0	-	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	12.4	82.1
4. Appui cible MINEPIA																														
a. Appui cible aux stations aquacoles	Station	5	5	5	5	5	5	5	-	35	3,500.0	6.3	17.7	18.0	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	-	131.4	31.6	32.2	32.8	33.5	34.2	34.8	35.5	-	234.6
b. Collaboration technique avec les delegations regionales	Convention	5	5	5	5	5	5	5	-	35	3,000.0	5.4	15.9	16.2	16.6	16.9	17.2	17.6	17.9	-	118.3	28.4	29.0	29.6	30.1	30.7	31.4	32.0	-	211.2
Subtotal													33.6	34.3	34.9	35.6	36.4	37.1	37.8	-	249.7	60.0	61.2	62.4	63.6	64.9	66.2	67.5	-	445.8
5. Appui cible aux stations aquacoles	Station	5	5	5	5	5	5	5	5	40	3,500.0	6.3	17.7	18.0	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	151.7	31.6	32.2	32.8	33.5	34.2	34.8	35.5	36.3	270.9
6. Collaboration technique avec les delegations regionales	Convention	5	5	5	5	5	5	5	5	40	3,000.0	5.4	15.9	16.2	16.6	16.9	17.2	17.6	17.9	18.3	136.5	28.4	29.0	29.6	30.1	30.7	31.4	32.0	32.6	243.8
Subtotal													67.2	177.7	76.2	77.7	79.3	80.8	82.5	45.5	686.9	119.9	317.3	136.0	138.8	141.5	144.4	147.3	81.3	1 226.6
B. Partenariats institutionnels et strategiques																														
1. Partenariat avec IPAC	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	5,000.0	8.9	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	45.5	9.5	9.7	9.9	10.0	10.2	10.5	10.7	10.9	81.3
2. Partenariat avec CNOPCAM	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6
3. Partenariat avec PLANOPAC	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,500.0	4.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	22.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	40.6
4. Partenariat avec MBOSCUDA	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,000.0	3.6	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	18.2	3.8	3.9	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	32.5
5. Partenariat avec l'association des villes unies du cameroun	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	5,000.0	8.9	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	45.5	9.5	9.7	9.9	10.0	10.2	10.5	10.7	10.9	81.3
6. Partenariat avec le MINEE	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	10,000.0	17.9	10.6	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	91.0	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	162.5
7. Partenariat avec le ministere charge de l'environnement	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	10,000.0	17.9	10.6	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	91.0	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	162.5
8. Autres partenariats d'interet strategique	Convention	1	1	1	1	1	1	1	1	8	10,000.0	17.9	10.6	10.8	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9	12.2	91.0	18.9	19.3	19.7	20.1	20.5	20.9	21.3	21.8	162.5
Subtotal													49.8	50.8	51.9	52.9	54.0	55.0	56.1	57.3	427.8	89.0	90.8	92.6	94.5	96.3	98.3	100.2	102.2	763.9
Total Investment Costs													117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1 114.7	208.9	408.1	228.6	233.2	237.9	242.6	247.5	183.6	1 990.5
II. Recurrent Costs																														
Total													117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1 114.7	208.9	408.1	228.6	233.2	237.9	242.6	247.5	183.6	1 990.5

^a participants: SPA, specialiste infrastructures, 5 techniciens regionaux, MINEPIA -2 voyage worldfish egypte ou ailleurs
^b participants: SPA, specialiste infrastructures, 5 techniciens regionaux, MINEPIA -2 voyage worldfish egypte ou ailleurs

Cameroon
 Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
 Table 4. Aquaculture commerciale et inclusive
 Detailed Costs

Unit	Quantities											Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost ('000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024			2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total				
I. Investment Costs																																	
A. Promotion des opportunités de marché aquacole																																	
1. Cartographie du marché aquacole																																	
Etat des lieux du marché aquacole au niveau regionale	Etude	5	-	-	-	-	-	-	-	5	5,000.0	8.9	25.3	-	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1			
Atelier regionale d'opportunités	Atelier	5	-	-	-	-	-	-	-	5	5,000.0	8.9	25.3	-	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1			
Plan regional d'operations-marche avec le PDEA	Etude	5	-	-	-	-	-	-	-	5	7,500.0	13.4	37.9	-	-	-	-	-	-	37.9	67.6	-	-	-	-	-	-	-	-	67.6			
Séminaire annuel national d'accès au marché	Etude	-	1	1	1	1	1	1	1	6	15,000.0	26.8	-	15.6	15.6	16.1	16.1	16.7	17.1	-	87.5	-	27.1	28.3	28.7	29.1	29.9	30.5	-	174.3			
Subtotal																																331.9	
2. Comptoir de facilitation et d'assistance à l'information et la commercialisation (CFIAC)																																	
a. Guichets régionaux (CFIAC régionaux)																																	
Mise en place	Guichet	-	5	-	-	-	-	-	-	5	10,000.0	17.9	-	51.5	-	-	-	-	-	51.5	-	92.0	-	-	-	-	-	-	-	-	92.0		
Fonctionnement	Forfait	-	5	5	5	5	5	5	5	35	5,000.0	8.9	-	25.8	26.3	26.8	27.3	27.9	28.4	29.0	191.5	-	46.0	46.9	47.8	48.8	49.8	50.8	51.8	341.9			
Subtotal																																433.9	
b. Foire régionale du business aquacole																																	
Unité	Unité	-	1	1	1	1	1	1	1	7	10,000.0	17.9	-	77.3	10.5	10.7	10.9	11.2	11.4	11.6	76.6	-	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	20.7	136.8			
Bulletin trimestriel d'information sur les opportunités commerciales	Edition	-	1	1	1	1	1	1	1	3	50,000.0	89.3	-	-	52.5	-	54.7	-	58.9	-	184.1	-	-	53.8	-	97.6	-	101.6	-	253.0			
Subtotal																																328.2	
3. Plateforme de marché digital																																	
a. Etude de conception																																	
Mise en place	Guichet	-	5	-	-	-	-	-	-	5	15,000.0	26.8	-	77.3	-	-	-	-	-	77.3	-	138.0	-	-	-	-	-	-	-	-	138.0		
Fonctionnement	Forfait	-	5	5	5	5	5	5	5	30	5,000.0	8.9	-	25.8	26.3	26.8	27.3	27.9	28.4	-	162.5	-	46.0	46.9	47.8	48.8	49.8	50.8	-	290.1			
Subtotal																																428.1	
b. Développement d'application spécifique																																	
Application	Application	-	-	1	-	-	-	-	-	1	30,000.0	53.6	-	-	31.5	-	-	-	-	31.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56.3		
Partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile (OTM)	Convention	-	-	2	2	2	2	2	2	12	40,000.0	71.4	-	-	84.1	85.7	87.5	89.2	91.0	92.8	530.3	-	-	150.1	153.1	156.2	159.3	162.5	165.7	946.9			
Evaluation périodique	Etude	-	-	-	1	1	1	1	1	5	10,000.0	17.9	-	-	10.7	10.9	11.2	11.4	11.6	55.8	-	-	-	19.1	19.5	19.9	20.3	20.7	99.6				
Subtotal																																1,530.9	
Subtotal																																3,054.7	
B. Partenariats commerciaux avec contrats																																	
1. Production de Clarias en étang																																	
a. Aquastart																																	
Production individuelle clarias étang aquastart	Plan d'affaire	-	8	16	16	16	-	-	-	56	4,000.0	7.1	-	33.0	67.3	68.6	70.0	-	-	-	238.8	-	58.9	120.1	122.5	124.9	-	-	-	426.4			
Production collective clarias étang aquastart	Plan d'affaire	-	2	4	6	4	-	-	-	16	12,000.0	21.4	-	24.7	50.4	77.2	52.5	-	-	-	204.8	-	44.2	90.1	137.8	93.7	-	-	-	365.7			
Subtotal																																792.1	
b. Aquadev																																	
Production individuelle clarias étang aquadev	Plan d'affaire	-	4	6	8	6	-	-	-	24	3,500.0	6.3	-	14.4	22.1	30.0	23.0	-	-	-	89.5	-	25.8	39.4	53.6	41.0	-	-	-	159.7			
Production collective clarias étang aquadev	Plan d'affaire	-	1	2	1	-	-	-	-	4	17,500.0	31.3	-	18.0	36.8	18.8	-	-	-	-	73.6	-	32.2	65.7	33.5	-	-	-	-	131.4			
Subtotal																																291.1	
Subtotal																																1,083.2	
2. Production de Tilapia en cage																																	
Production collective tilapia cage aquastart	Plan d'affaire	-	20	30	30	20	-	-	-	100	12,000.0	21.4	-	247.2	378.3	385.9	262.4	-	-	-	1,273.8	-	441.5	675.5	689.0	468.5	-	-	-	2,274.6			
Production collective tilapia cage aquadev	Plan d'affaire	-	8	12	5	-	-	-	-	25	7,000.0	12.5	-	57.7	88.3	37.5	-	-	-	-	183.5	-	103.0	157.6	67.0	-	-	-	-	327.6			
Subtotal																																2,602.2	
3. Production-Transformation																																	
a. Aquastart																																	
Production individuelle clarias étang aquastart (site aménagés)	Plan d'affaire	-	25	30	30	28	-	-	-	113	4,000.0	7.1	-	103.0	126.1	128.6	122.4	-	-	-	480.2	-	184.0	225.2	229.7	218.7	-	-	-	857.5			
Production collective clarias étang aquastart (site aménagés)	Plan d'affaire	-	5	5	5	-	-	-	-	20	12,000.0	21.4	-	81.8	63.0	64.3	65.6	-	-	-	254.8	-	110.4	112.6	114.8	117.1	-	-	-	454.9			
Production individuelle clarias bac aquastart	Plan d'affaire	-	25	30	29	-	-	-	-	114	3,000.0	5.4	-	77.3	94.6	95.5	95.1	-	-	-	363.4	-	136.0	168.9	172.3	169.8	-	-	-	649.0			
Production collective clarias bac aquastart	Plan d'affaire	-	25	25	25	25	-	-	-	100	12,000.0	21.4	-	309.1	315.2	321.5	328.0	-	-	-	1,273.8	-	551.9	562.9	574.2	585.7	-	-	-	2,274.7			
Production collective tilapia cage aquastart	Plan d'affaire	-	1	1	1	-	-	-	-	3	20,000.0	35.7	-	20.6	21.0	21.4	-	-	-	-	63.1	-	36.8	37.5	38.3	-	-	-	-	112.6			
Transformation individuelle poisson aquastart	Plan d'affaire	-	2	2	2	2	-	-	-	8	2,000.0	3.6	-	4.1	4.2	4.3	4.4	-	-	-	17.0	-	7.4	7.5	7.7	7.8	-	-	-	30.3			
Transformation collective poisson aquastart	Plan d'affaire	-	5	7	8	7	-	-	-	27	3,500.0	6.3	-	18.0	25.7	30.0	26.8	-	-	-	100.6	-	32.2	46.0	53.6	47.8	-	-	-	179.0			
Ecoleseries modernes	Plan d'affaire	-	2	4	4	-	-	-	-	10	250,000.0	446.6	-	515.1	1,050.8	1,071.8	-	-	-	-	2,637.7	-	919.8	1,876.4	1,914.0	-	-	-	-	4,710.2			
Subtotal																																9,268.8	
b. Aquadev																																	
Production individuelle clarias étang aquadev	Plan d'affaire	-	20	20	20	20	-	-	-	80	3,500.0	6.3	-	72.1	73.6	75.0	76.5	-	-	-	297.2	-	128.8	131.4	134.0	138.7	-	-	-	530.8			
Production collective clarias étang aquadev	Plan d'affaire	-	10	10	10	-	-	-	-	30	17,500.0	31.3	-	180.3	183.9	187.6	-	-	-	-	551.7	-	321.9	328.4	334.9	-	-	-	-	985.3			
Production collective clarias bac aquadev	Plan d'affaire	-	5	15	10	5	-	-	-	35	10,500.0	18.8	-	54.1	185.5	112.5	57.4	-	-	-	389.5	-	96.6	295.5	201.0	102.5	-	-	-	695.6			
Production collective tilapia cage aquadev	Plan d'affaire	-	2	3	-	-	-	-	-	5	13,800.0	24.3	-	28.0	42.9	-	-	-	-	-	70.9	-	50.0	76.6	-	-	-	-	126.6				
Transformation individuelle poisson aquadev	Plan d'affaire	-	2	2	2	2	-	-	-	8	1,600.0	2.9	-	3.3	3.4	3.4	3.5	-	-	-	13.8	-	5.9	6.0	6.1	6.2	-	-	-	24.3			
Transformation collective poisson aquadev	Plan d'affaire	-	1	2	2	2	-	-	-	7	4,800.0	8.6	-	4.9	10.1	10.3	10.5	-	-	-	35.8	-	8.8	18.0	18.4	18.7	-	-	-	64.0			
Subtotal																																2,426.4	
Subtotal																																11,695.2	
Subtotal																																15,300.7	
C. Initiatives hors-partenari																																	

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)

Table 5. Mécanismes de financement aquacole

Detailed Costs	Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)																
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total										
I. Investment Costs																																							
A. Etat des lieux et cadrage du partenariat avec les institutions financières																																							
1. Manifestation d'intérêt et offre de partenariat des institutions financières pour l'aquaculture	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,000.0	5.4	3.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.2	5.7	-	-	-	-	-	-	5.7
2. Evaluation de l'offre de produits auprès des IF partenaires potentiels	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	18.0
3. Etat des lieux de la demande et ciblage des besoins spécifiques	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.2	27.1	-	-	-	-	-	-	27.1
Subtotal																																							50.8
B. Partenariats opérationnels axes sur la performance																																							
1. Définition du cadre de partenariat	Atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4,000.0	7.1	4.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.2
2. Convention cadre de partenariat (préparation et signature)	Convention	-	5	5	-	-	-	-	-	-	10	1,000.0	1.8	-	5.4	5.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19.5
3. Contrat de performance annuelle pour le financement des promoteurs aquastart et aquadev (préparation et signature)	Contrat	-	5	10	10	10	10	10	-	-	55	500.0	0.9	-	2.7	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55.1
4. Evaluation-capitalisation des partenariats stratégiques	FF	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	4,000.0	7.1	-	-	-	4.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.8
Subtotal																																							98.6
C. Appui cible à la professionnalisation de l'offre pour l'aquaculture																																							
1. Appui à la conception /adaptation des produits financiers selon les modèles aquastart et aquadev /a	IFP	-	5	5	-	-	-	-	-	-	10	30,000.0	53.6	-	154.5	157.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	557.4
2. Revue des procédures et outils de crédit /b	IFP	-	5	5	-	-	-	-	-	-	10	2,500.0	4.5	-	12.9	13.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46.5	
3. Développement d'un manuel de services financiers aquacoles /c	Etude	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	-	15.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.6	
4. Formation des institutions financières partenaires sur le crédit aquacole /d	Etude	-	2	2	2	2	-	-	-	-	8	6,000.0	10.7	-	12.4	12.6	12.9	13.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91.0	
Subtotal																																							722.4
D. Renforcement des facilités d'appui à l'offre et à la gestion des risques																																							
1. Définition du cadre et des modalités de gestion des facilités existantes /e	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,000.0	5.4	3.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.4	
2. Contribution au refinancement /f	Dotation	-	1	2	-	-	-	-	-	-	3	500,000.0	892.9	-	515.1	1 050.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 798.3
3. Contribution au fonds de partage de risque /g	Dotation	-	1	1	-	-	-	-	-	-	2	100,000.0	178.6	-	103.0	105.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371.6	
4. Pilotes de mutuelles de cautionnement /h																																							
Conception et définition du mode opératoire	Etude	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	8,000.0	10.7	-	6.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11.0	
Appui à la mise en place	Mutuelle	-	2	3	-	-	-	-	-	-	5	20,000.0	35.7	-	41.2	63.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188.2	
Evaluation de l'expérience-pilote	Etude	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	-	-	-	10.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19.1	
Subtotal																																						216.3	
Total Investment Costs																																							3 389.6
II. Recurrent Costs																																							
A. Salaire																																							
1. Spécialiste en finance inclusive	homme/mois	6	12	12	12	12	12	12	12	6	84	1,100.0	2.0	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	12.5	25.5	26.0	26.5	27.1	27.6	28.2	14.4	187.7						187.7		
2. Salaire Assistant entrepreneuriat et financement	homme/mois	15	30	30	30	30	30	30	30	15	210	350.0	0.6	5.6	11.4	11.6	11.8	12.1	12.3	12.5	6.4	83.6	9.9	20.3	20.7	21.1	21.5	22.0	22.4	11.4	149.3						149.3		
Total Recurrent Costs																																						337.0	
Total																																						4 506.4	

la Institution financière partenaire
lb Institution financière partenaire
lc Institution financière partenaire
ld Institution financière partenaire
le Institution financière partenaire
lf Institution financière partenaire
lg Institution financière partenaire
lh Institution financière partenaire

Cameroun
 Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
 Table 7. Revenues sectorielles inclusives et dialogue politique

Detailed Costs	Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
I. Investment Costs																																
A. Cadre sous-sectoriel strategique et dialogue inclusif																																
1. Appui a l'actualisation du plan de developpement de l'aquaculture	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1
2. Revue du cadre reglementaire de l'aquaculture	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.2	-	-	-	-	-	-	15.2	27.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.1
3. Appui a la diffusion des textes, des lois sur l'aquaculture	FF	-	1	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	-	15.5	-	-	-	-	-	15.5	-	27.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27.6
4. Revue inclusive periodique du cadre institutionnel et des orientations strategiques de l'aquaculture	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	7	5,000.0	8.9	-	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	38.3	-	9.2	9.4	9.6	9.8	10.0	10.2	10.4	68.4	68.4	
5. Bilan annuel du comite interministeriel sur les partenariats productifs PDEA	FF	-	1	1	1	1	1	1	1	7	4,000.0	7.1	-	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.5	4.6	30.6	-	7.4	7.5	7.7	7.8	8.0	8.1	8.3	54.7	54.7	
Subtotal													35.4	24.7	9.5	9.6	9.8	10.0	10.2	10.4	119.7	63.1	44.2	16.9	17.2	17.6	17.9	18.3	18.6	213.8	213.8	
B. Concertations inclusives et actions citoyennes																																
1. Appui au concertation regionale multacteurs sur l'aquaculture	FF	-	5	5	5	5	5	5	5	35	2,500.0	4.5	-	12.9	13.1	13.4	13.7	13.9	14.2	14.5	95.7	-	23.0	23.5	23.9	24.4	24.9	25.4	25.9	171.0	171.0	
2. Appui au plateforme de promotion de l'aquaculture	FF	-	5	5	5	5	5	5	5	35	3,000.0	5.4	-	15.5	15.8	16.1	16.4	16.7	17.1	17.4	114.9	-	27.6	28.1	28.7	29.3	29.9	30.5	31.1	205.1	205.1	
3. Education citoyenne au profit des parties prenantes du projet	Campagne	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,000.0	7.1	4.0	-	-	-	-	-	-	4.0	7.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.2	
4. Mise en place d'un mecanisme de retour d'information	FF	1	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0	
5. Missions annuelles de veille citoyenne	FF	-	5	5	5	5	5	5	5	35	3,500.0	6.3	-	18.0	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	134.0	-	32.2	32.8	33.5	34.2	34.8	35.5	36.3	239.3	239.3	
6. Auto-evaluation annuelle de la participation des OP	FF	-	4	4	4	4	4	4	4	28	2,500.0	4.5	-	10.3	10.5	10.7	10.9	11.2	11.4	11.6	76.6	-	18.4	18.8	19.1	19.5	19.9	20.3	20.7	136.8	136.8	
Subtotal													14.1	56.7	57.8	59.0	60.1	61.3	62.6	63.8	433.4	25.3	101.2	103.2	105.3	107.4	109.5	111.7	113.9	777.5	777.5	
Total Investment Costs													49.5	81.4	67.3	68.6	70.0	71.4	72.8	74.3	555.1	88.4	145.3	120.1	122.5	124.9	127.4	130.0	132.6	991.3	991.3	
II. Recurrent Costs																																
Total													49.5	81.4	67.3	68.6	70.0	71.4	72.8	74.3	555.1	88.4	145.3	120.1	122.5	124.9	127.4	130.0	132.6	991.3	991.3	

lq coordination + 5 antennes
lh coordination + 5 antennes
li Rapport partiel
lj incluant les peuples indigènes et els personnes handicapées
lk incluant les peuples indigènes et els personnes handicapées
ll incluant les peuples indigènes et els personnes handicapées
lm incluant les peuples indigènes et els personnes handicapées
ln PRIME: Programme de formation et certification en S&E
lo au sein des stations aquacoles
lp 4 véhicules de la coordination
lq au sein des stations aquacoles
lr 2 véhicules de l'antenne
ls au sein des stations aquacoles
lt au sein des stations aquacoles
lu au sein des stations aquacoles
lv au sein des stations aquacoles
lw Frais de déplacements

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Table 9. FIPS
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
I. Investment Costs																																
A. Etude de base et de faisabilité																																
1. Etude diagnostique du secteur aquacole au cameroun																																
Cabinet d'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1			
Visite de terrain de l'équipe du projet	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Validation de l'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Subtotal												40.4	-	-	-	-	-	-	40.4	72.1	-	-	-	-	-	-	-	-	72.1			
2. Enquete de reference dans les regions de mise en oeuvre du projet																																
Cabinet d'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25,000.0	44.6	25.3	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1			
Visite de terrain de l'équipe du projet	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Concertation avec les acteurs dans les regions	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5,000.0	8.9	5.3	-	-	-	-	-	5.3	9.5	-	-	-	-	-	-	-	-	9.5			
Validation nationale de l'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Subtotal												70.7	-	-	-	-	-	-	70.7	126.3	-	-	-	-	-	-	-	-	126.3			
3. Elaboration du document de conception																																
Prise en charge des consultants internationaux et nationaux	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1			
Prise en charge de l'équipe du projet	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Subtotal												30.3	-	-	-	-	-	-	30.3	54.1	-	-	-	-	-	-	-	-	54.1			
Subtotal												141.4	-	-	-	-	-	-	141.4	252.5	-	-	-	-	-	-	-	-	252.5			
B. Activités SECAP et domaines transversaux																																
1. Etude d'impact social et environnemental du projet																																
Cabinet d'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1			
Validation de l'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	5.1	9.0	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0			
Subtotal												25.3	-	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1			
2. Elaboration de la strategie genre du projet																																
Prise en charge consultant	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Prise en charge de l'équipe du projet	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Validation de la strategie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Subtotal												30.3	-	-	-	-	-	-	30.3	54.1	-	-	-	-	-	-	-	-	54.1			
3. Elaboration de la strategie de communication et de gestion des savoirs																																
Prise en charge consultant	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Validation de la strategie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Subtotal												20.2	-	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1			
Subtotal												75.8	-	-	-	-	-	-	75.8	135.3	-	-	-	-	-	-	-	-	135.3			
C. Recrutement du personnel de gestion																																
1. Publication des appels a candidatures																																
Cabinet d'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20,000.0	35.7	20.2	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1			
Validation de l'étude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	5.1	9.0	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0			
Subtotal												25.3	-	-	-	-	-	-	25.3	45.1	-	-	-	-	-	-	-	-	45.1			
2. Prise en cabinet international																																
Contrat	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	30,000.0	53.6	30.3	-	-	-	-	-	30.3	54.1	-	-	-	-	-	-	-	-	54.1			
Subtotal												55.6	-	-	-	-	-	-	55.6	99.2	-	-	-	-	-	-	-	-	99.2			
D. Elaboration du PTBA 2023																																
1. Atelier de preparation PTBA 2023	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
2. Organisation du comite de pilotage 2023	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.1	-	-	-	-	-	10.1	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-	18.0			
Subtotal												20.2	-	-	-	-	-	-	20.2	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	36.1			
E. Elaboration du manuel de mise en oeuvre du projet																																
1. Prise en charge du consultant	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	5.1	9.0	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0			
F. Mise en place des systemes fiduciaires et de suivi-evaluation																																
1. Mise en place du systeme de gestion financiere																																
Prise en charge consultant pour la mise en place du systeme de gestion financiere et comptable	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	5.1	9.0	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0			
Acquisition, installation et parametrage du logiciel de gestion financiere et comptable	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	10.6	18.9	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9			
Formation du personnel et assistance sur l'utilisation du logiciel de gestion financiere et comptable	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	10.6	18.9	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9			
Subtotal												26.3	-	-	-	-	-	-	26.3	46.9	-	-	-	-	-	-	-	-	46.9			
2. Mise en place du systeme de suivi-evaluation																																
Prise en charge consultant pour la mise en place du systeme de SE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,000.0	8.9	5.1	-	-	-	-	-	5.1	9.0	-	-	-	-	-	-	-	-	9.0			
Acquisition, installation et parametrage du logiciel de SE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.9	-	-	-	-	-	15.9	28.4	-	-	-	-	-	-	-	-	28.4			
Formation du personnel et assistance sur l'utilisation du logiciel de SE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	10.6	18.9	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9			
Subtotal												31.6	-	-	-	-	-	-	31.6	56.4	-	-	-	-	-	-	-	-	56.4			
Subtotal												57.8	-	-	-	-	-	-	57.8	103.3	-	-	-	-	-	-	-	-	103.3			
G. Acquisition des biens et services necessaire au predearrage du projet																																
1. Acquisition materiels informatiques																																
Ordinateur portable	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	750.0	1.3	2.4	-	-	-	-	-	2.4	4.3	-	-	-	-	-	-	-	-	4.3			
Photocopieur moyenne capacite	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1,500.0	2.7	1.6	-	-	-	-	-	1.6	2.8	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8			
Imprimantes	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	450.0	0.8	1.4	-	-	-	-	-	1.4	2.6	-	-	-	-	-	-	-	-	2.6			
Tableau de conference/ecran projecteur	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	750.0	1.3	0.8	-	-	-	-	-	0.8	1.4	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4			
Groupe electrogene 20 KVA	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1,000.0	1.8	1.1	-	-	-	-	-	1.1	1.9	-	-	-	-	-	-	-	-	1.9			
Subtotal												7.3	-	-	-	-	-	-	7.3	13.0	-	-	-	-	-	-	-	-	13.0			
2. Acquisition mobilier et equipement de bureau																																
Mobilier pour l'UEP	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15,000.0	26.8	15.9	-	-	-	-	-	15.9	28.4	-	-	-	-	-	-	-	-	28.4			
Fourniture de bureau pour l'UEP	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,000.0	17.9	10.6	-	-	-	-	-	10.6	18.9	-	-	-	-	-	-	-	-	18.9			
Subtotal												26.5	-	-	-	-	-	-	26.5	47.3	-	-	-	-	-	-	-	-	47.3			
Subtotal												33.6	-	-	-	-	-	-	33.6	60.3	-	-	-	-	-	-	-	-	60.3			
H. Autres frais de fonctionnement																																
Carburant et																																

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Ent
Disbursement Accounts by Financiers
(US\$ Million)

	FIDA		The Government		Private sector		Institutions financieres		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Travaux	2.7	87.8	0.4	12.2	-	-	-	-	-	-	3.1	5.1	1.4	1.3	0.4
2. Bien equipments et matériels	4.2	81.0	1.0	19.0	-	-	-	-	-	-	5.1	8.4	1.8	2.4	1.0
3. Services physiques	2.9	71.8	1.1	28.2	-	-	-	-	-	-	4.0	6.5	0.8	2.5	0.8
4. Consultations	3.9	80.5	0.9	19.5	-	-	-	-	-	-	4.8	7.8	-	3.9	0.9
5. Formation et ateliers	4.9	73.5	1.8	26.5	-	-	-	-	-	-	6.6	10.7	-	5.4	1.3
6. FIPS	15.8	70.5	0.0	-	2.6	11.5	2.7	12.2	1.3	5.7	22.3	36.3	-	22.3	-
7. Dons et subventions	3.9	60.9	0.0	-	0.5	8.1	0.5	7.2	1.5	23.8	6.4	10.5	-	6.4	-
8. Salaires et indemnités	7.4	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	7.4	12.0	-	7.4	-
9. Entretien et Fonctionnement	1.4	81.0	0.3	19.0	-	-	-	-	-	-	1.7	2.8	-	1.4	0.3
Total PROJECT COSTS	47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0	4.0	53.0	4.6

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Components by Financiers

(US\$ Million)

	FIDA		The Government		Private sector		Institutions financieres		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles																
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	3.0	88.4	0.4	11.6	-	-	-	-	-	-	3.4	5.5	-	3.0	0.4	
Aménagements et facilités de production et mise en marché	11.0	96.0	0.5	4.0	-	-	-	-	-	-	11.4	18.6	1.5	9.5	0.5	
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0.8	38.6	1.2	61.4	-	-	-	-	-	-	2.0	3.2	0.2	1.4	0.4	
Subtotal	14.8	87.7	2.1	12.3	-	-	-	-	-	-	16.8	27.3	1.7	13.9	1.2	
B. Développement de la filière aquacole																
Aquaculture commerciale et inclusive	13.0	56.3	1.0	4.4	3.1	13.3	3.2	13.8	2.8	12.1	23.2	37.6	0.8	21.3	1.0	
Mécanismes de financement aquacole	4.4	95.5	0.2	4.5	-	-	-	-	-	-	4.6	7.5	0.0	4.4	0.2	
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	4.0	82.1	0.9	17.9	-	-	-	-	-	-	4.8	7.9	0.7	3.3	0.9	
Subtotal	21.4	65.7	2.1	6.4	3.1	9.5	3.2	9.8	2.8	8.6	32.6	53.0	1.5	29.0	2.1	
C. Dialogue politique et coordination																
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	0.9	81.0	0.2	19.0	-	-	-	-	-	-	1.1	1.8	-	0.9	0.2	
Coordination, gestion et suivi-évaluation	9.1	90.5	0.9	9.5	-	-	-	-	-	-	10.0	16.3	0.7	8.4	0.9	
FIPS	0.9	83.9	0.2	16.1	-	-	-	-	-	-	1.0	1.7	0.1	0.8	0.2	
Subtotal	10.8	89.1	1.3	10.9	-	-	-	-	-	-	12.1	19.7	0.8	10.1	1.3	
Total PROJECT COSTS	47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0	4.0	53.0	4.6	

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ Million)

	FIDA		The Government		Private sector		Institutions financieres		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs															
A. Travaux	1.6	81.0	0.4	19.0	-	-	-	-	-	-	2.0	3.2	1.4	0.2	0.4
B. Biens, equipements et matériels	4.2	81.0	1.0	19.0	-	-	-	-	-	-	5.1	8.4	1.8	2.4	1.0
C. Consultations	3.9	80.5	0.9	19.5	-	-	-	-	-	-	4.8	7.8	-	3.9	0.9
D. Formation et ateliers	4.9	73.5	1.8	26.5	-	-	-	-	-	-	6.6	10.7	-	5.4	1.3
E. Services physiques	2.9	71.8	1.1	28.2	-	-	-	-	-	-	4.0	6.5	0.8	2.5	0.8
F. Dons et subventions	20.8	69.6	0.0	-	3.1	10.3	3.2	10.7	2.8	9.4	29.9	48.6	-	29.9	-
G. Fonds FIDA pour le demarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	38.2	72.8	5.2	9.9	3.1	5.9	3.2	6.1	2.8	5.3	52.5	85.2	4.0	44.2	4.3
II. Recurrent Costs															
A. Salaires et indemnités	7.4	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	7.4	12.0	-	7.4	-
B. Entretien & fonctionnement	1.4	81.0	0.3	19.0	-	-	-	-	-	-	1.7	2.8	-	1.4	0.3
Total Recurrent Costs	8.8	96.5	0.3	3.5	-	-	-	-	-	-	9.1	14.8	-	8.8	0.3
Total PROJECT COSTS	47.0	76.3	5.5	8.9	3.1	5.0	3.2	5.2	2.8	4.6	61.6	100.0	4.0	53.0	4.6

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ Million)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles								
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	1 747.6	-	1 747.6	3.1	-	3.1	-	5
Aménagements et facilités de production et mise en marché	5 274.8	744.6	6 019.4	9.4	1.3	10.7	12	19
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	885.3	120.2	1 005.5	1.6	0.2	1.8	12	3
Subtotal	7 907.7	864.8	8 772.5	14.1	1.5	15.7	10	27
B. Développement de la filière aquacole								
Aquaculture commerciale et inclusive	11 757.2	408.0	12 165.2	21.0	0.7	21.7	3	38
Mécanismes de financement aquacole	2 442.3	8.1	2 450.4	4.4	0.0	4.4	-	8
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	2 134.9	343.0	2 477.9	3.8	0.6	4.4	14	8
Subtotal	16 334.4	759.1	17 093.5	29.2	1.4	30.5	4	53
C. Dialogue politique et coordination								
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	560.0	-	560.0	1.0	-	1.0	-	2
Coordination, gestion et suivi-évaluation	4 670.0	342.1	5 012.1	8.3	0.6	9.0	7	16
FIPS	513.2	45.1	558.4	0.9	0.1	1.0	8	2
Subtotal	5 743.2	387.2	6 130.4	10.3	0.7	10.9	6	19
Total BASELINE COSTS	29 985.3	2 011.1	31 996.4	53.5	3.6	57.1	6	100
Physical Contingencies	407.1	100.6	507.6	0.7	0.2	0.9	20	2
Price Contingencies	1 870.1	101.9	1 972.0	3.3	0.2	3.5	5	6
Total PROJECT COSTS	32 262.4	2 213.5	34 475.9	57.6	4.0	61.6	6	108

Cameroun

Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole

Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ Million)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs								
A. Travaux	306.0	714.0	1 020.0	0.5	1.3	1.8	70	3
B. Biens, equipements et matériels	1 734.1	900.4	2 634.5	3.1	1.6	4.7	34	8
C. Consultations	2 549.2	-	2 549.2	4.6	-	4.6	-	8
D. Formation et ateliers	3 450.0	-	3 450.0	6.2	-	6.2	-	11
E. Services physiques	1 606.8	396.7	2 003.5	2.9	0.7	3.6	20	6
F. Dons et subventions	15 844.3	-	15 844.3	28.3	-	28.3	-	50
G. Fonds FIDA pour le demarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	25 490.4	2 011.1	27 501.5	45.5	3.6	49.1	7	86
II. Recurrent Costs								
A. Salaires et indemnités	3 657.5	-	3 657.5	6.5	-	6.5	-	11
B. Entretien & fonctionnement	837.4	-	837.4	1.5	-	1.5	-	3
Total Recurrent Costs	4 494.9	-	4 494.9	8.0	-	8.0	-	14
Total BASELINE COSTS	29 985.3	2 011.1	31 996.4	53.5	3.6	57.1	6	100
Physical Contingencies	407.1	100.6	507.6	0.7	0.2	0.9	20	2
Price Contingencies	1 870.1	101.9	1 972.0	3.3	0.2	3.5	5	6
Total PROJECT COSTS	32 262.4	2 213.5	34 475.9	57.6	4.0	61.6	6	108

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Summary of Project Cost Estimates

(US\$ Million)

	(US\$ Million)		
	Foreign	Local	Total
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles			
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	-	3.1	3.1
Aménagements et facilités de production et mise en marché	1.3	9.4	10.7
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0.2	1.6	1.8
Subtotal	1.5	14.1	15.7
B. Développement de la filière aquacole			
Aquaculture commerciale et inclusive	0.7	21.0	21.7
Mécanismes de financement aquacole	0.0	4.4	4.4
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	0.6	3.8	4.4
Subtotal	1.4	29.2	30.5
C. Dialogue politique et coordination			
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	-	1.0	1.0
Coordination, gestion et suivi-évaluation	0.6	8.3	9.0
FIPS	0.1	0.9	1.0
Subtotal	0.7	10.3	10.9
Total BASELINE COSTS	3.6	53.5	57.1
Physical Contingencies	0.2	0.7	0.9
Price Contingencies	0.2	3.3	3.5
Total PROJECT COSTS	4.0	57.6	61.6

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)

Project Cost Summary

(US\$ Million)

A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles

Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle
Aménagements et facilités de production et mise en marché
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement

Subtotal

B. Développement de la filière aquacole

Aquaculture commerciale et inclusive
Mécanismes de financement aquacole
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales

Subtotal

C. Dialogue politique et coordination

Revue sectorielles inclusives et dialogue politique
Coordination, gestion et suivi-évaluation
FIPS

Subtotal

Total PROJECT COSTS

	Cost Including Contingencies	% of Total	FIDA Financing	% Financing
	3.4	5.5	3.0	88.4
	11.4	18.6	11.0	96.0
	2.0	3.2	0.8	38.6
Subtotal	16.8	27.3	14.8	87.7
	23.2	37.6	13.0	56.3
	4.6	7.5	4.4	95.5
	4.8	7.9	4.0	82.1
Subtotal	32.6	53.0	21.4	65.7
	1.1	1.8	0.9	81.0
	10.0	16.3	9.1	90.5
	1.0	1.7	0.9	83.9
Subtotal	12.1	19.7	10.8	89.1
Total PROJECT COSTS	61.6	100.0	47.0	76.3

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole

Detailed Cost Estimate by Expenditure Category

	(FCFA Million)			(US\$ Million)			%	% Total
	Foreign	Local	Total	Foreign	Local	Total	Foreign Exchange	Base Costs
A. Investment Costs								
1. Travaux	714.0	112.2	826.2	1.3	0.2	1.5	86	3
2. Biens, equipements et matériels	900.4	1 233.5	2 133.9	1.6	2.2	3.8	42	7
3. Consultations	-	2 064.9	2 064.9	-	3.7	3.7	-	6
4. Formation et ateliers	-	2 794.5	2 794.5	-	5.0	5.0	-	9
5. Services physiques	396.7	1 226.1	1 622.8	0.7	2.2	2.9	24	5
6. Dons et subventions	-	15 844.3	15 844.3	-	28.3	28.3	-	50
7. Fonds FIDA pour le demarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Duties & Taxes	-	2 214.9	2 214.9	-	4.0	4.0	-	7
Total Investment Costs	2 011.1	25 490.4	27 501.5	3.6	45.5	49.1	7	86
B. Recurrent Costs								
1. Salaires et indemnités	-	3 657.5	3 657.5	-	6.5	6.5	-	11
2. Entretien & fonctionnement	-	678.3	678.3	-	1.2	1.2	-	2
3. Duties & Taxes	-	159.1	159.1	-	0.3	0.3	-	-
Total Recurrent Costs	-	4 494.9	4 494.9	-	8.0	8.0	-	14
Total BASELINE COSTS	2 011.1	29 985.3	31 996.4	3.6	53.5	57.1	6	100
Physical Contingencies	100.6	407.1	507.6	0.2	0.7	0.9	20	2
Price Contingencies	101.9	1 870.1	1 972.0	0.2	3.3	3.5	5	6
Total PROJECT COSTS	2 213.5	32 262.4	34 475.9	4.0	57.6	61.6	6	108

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDI)

Expenditure Accounts by Components - Base Costs

(FCFA Million)

	Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	Aménagements et facilités de production et mise en marché	Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	Aquaculture commerciale et inclusive	Mécanismes de financement aquacole	Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	Coordination, gestion et suivi-évaluation	FIPS	Total	Physical Contingencies	
											%	Amount
I. Investment Costs												
A. Travaux	-	1 020.0	-	-	-	-	-	-	-	1 020.0	5.0	51.0
B. Biens, équipements et matériels	-	90.0	-	1 200.0	-	219.4	-	992.3	132.8	2 634.5	5.0	131.7
C. Consultations	341.8	50.0	-	402.5	532.0	28.5	560.0	349.5	285.0	2 549.2	-	-
D. Formation et ateliers	398.0	91.0	404.5	1 177.0	12.0	739.5	-	569.0	59.0	3 450.0	-	-
E. Services physiques	20.0	-	601.0	-	40.5	1 342.0	-	-	-	2 003.5	5.0	100.2
F. Dons et subventions	100.0	4 676.0	-	9 293.3	1 700.0	75.0	-	-	-	15 844.3	-	-
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	859.8	5 927.0	1 005.5	12 072.8	2 284.5	2 404.4	560.0	1 910.8	476.8	27 501.5	1.0	282.9
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et indemnités	562.8	92.4	-	92.4	165.9	73.5	-	2 588.9	81.6	3 657.5	5.0	182.9
B. Entretien & fonctionnement	325.0	-	-	-	-	-	-	512.4	-	837.4	5.0	41.9
Total Recurrent Costs	887.8	92.4	-	92.4	165.9	73.5	-	3 101.3	81.6	4 494.9	5.0	224.7
Total BASELINE COSTS	1 747.6	6 019.4	1 005.5	12 165.2	2 450.4	2 477.9	560.0	5 012.1	558.4	31 996.4	1.6	507.6
Physical Contingencies	45.4	60.1	30.1	64.6	10.3	81.7	-	204.7	10.7	507.6	-	-
Price Contingencies												
Inflation												
Local	109.5	292.8	68.8	725.6	113.8	133.5	47.1	373.7	5.2	1 870.1	-	-
Foreign	-	34.9	10.3	17.4	0.6	20.2	-	18.0	0.5	101.9	-	-
Subtotal Inflation	109.5	327.7	79.1	743.0	114.4	153.7	47.1	391.7	5.7	1 972.0	-	-
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	109.5	327.7	79.1	743.0	114.4	153.7	47.1	391.7	5.7	1 972.0	1.7	32.9
Total PROJECT COSTS	1 902.4	6 407.3	1 114.7	12 972.8	2 575.1	2 713.3	607.1	5 608.5	574.8	34 475.9	1.6	540.6
Taxes	219.9	258.7	211.8	574.9	116.4	485.0	115.3	506.4	92.8	2 581.1	2.5	65.1
Foreign Exchange	-	816.8	136.5	445.8	9.1	380.3	-	377.2	47.9	2 213.5	4.8	105.4

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA) - Plan de la productivité et de la

Expenditure Accounts by Components - Base Costs

(US\$ Million)

	Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle		Développement de la filière aquacole			Dialogue politique et coordination			FIPS	Total	Physical Contingencies		
	Aménagements et facilités de production et mise en marché	Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	Aquaculture commerciale et inclusive	Mécanismes de financement aquacole	Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	Coordination, gestion et suivi-évaluation	%			Amount		
I. Investment Costs													
A. Travaux	-	1.8	-	-	-	-	-	-	-	-	1.8	5.0	0.1
B. Biens, équipements et matériels	-	0.2	-	2.1	-	0.4	-	1.8	0.2	4.7	5.0	0.2	
C. Consultations	0.6	0.1	-	0.7	1.0	0.1	1.0	0.6	0.5	4.6	-	-	
D. Formation et ateliers	0.7	0.2	0.7	2.1	0.0	1.3	-	1.0	0.1	6.2	-	-	
E. Services physiques	0.0	-	1.1	-	0.1	2.4	-	-	-	3.6	5.0	0.2	
F. Dons et subventions	0.2	8.4	-	16.6	3.0	0.1	-	-	-	28.3	-	-	
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	1.5	10.6	1.8	21.6	4.1	4.3	1.0	3.4	0.9	49.1	1.0	0.5	
II. Recurrent Costs													
A. Salaires et indemnités	1.0	0.2	-	0.2	0.3	0.1	-	4.6	0.1	6.5	5.0	0.3	
B. Entretien & fonctionnement	0.6	-	-	-	-	-	-	0.9	-	1.5	5.0	0.1	
Total Recurrent Costs	1.6	0.2	-	0.2	0.3	0.1	-	5.5	0.1	8.0	5.0	0.4	
Total BASELINE COSTS	3.1	10.7	1.8	21.7	4.4	4.4	1.0	9.0	1.0	57.1	1.6	0.9	
Physical Contingencies	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	-	0.4	0.0	0.9	-	-	
Price Contingencies													
Inflation													
Local	0.2	0.5	0.1	1.3	0.2	0.2	0.1	0.7	0.0	3.3	-	-	
Foreign	-	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.2	-	-	
Subtotal Inflation	0.2	0.6	0.1	1.3	0.2	0.3	0.1	0.7	0.0	3.5	-	-	
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal Price Contingencies	0.2	0.6	0.1	1.3	0.2	0.3	0.1	0.7	0.0	3.5	1.7	0.1	
Total PROJECT COSTS	3.4	11.4	2.0	23.2	4.6	4.8	1.1	10.0	1.0	61.6	1.6	1.0	
Taxes	0.4	0.5	0.4	1.0	0.2	0.9	0.2	0.9	0.2	4.6	2.5	0.1	
Foreign Exchange	-	1.5	0.2	0.8	0.0	0.7	-	0.7	0.1	4.0	4.8	0.2	

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole **ation de la productivité et de la**
Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingence des systèmes aquacoles

(FCFA Million)

	Système		Développement de la filière aquacole			Dialogue politique et coordination			FIPS	Total
	d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	Aménagements et facilités de production et mise en marché	Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	Aquaculture commerciale et inclusive	Mécanismes de financement aquacole	Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	Coordination, gestion et suivi-évaluation		
I. Investment Costs										
A. Travaux	-	1 118.7	-	-	-	-	-	-	-	1 118.7
B. Biens, équipements et matériels	-	99.0	-	1 311.0	-	237.7	-	1 094.8	140.8	2 883.2
C. Consultations	349.8	50.5	-	425.6	554.0	29.6	607.1	376.0	287.9	2 680.5
D. Formation et ateliers	415.9	93.1	432.1	1 289.1	12.9	787.6	-	614.1	59.6	3 704.3
E. Services physiques	22.1	-	682.6	-	45.5	1 497.5	-	-	-	2 247.7
F. Dons et subventions	105.1	4 940.8	-	9 842.0	1 774.0	77.3	-	-	-	16 739.2
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	892.9	6 302.1	1 114.7	12 867.7	2 386.4	2 629.7	607.1	2 084.8	488.2	29 373.6
II. Recurrent Costs										
A. Salaires et indemnités	640.2	105.1	-	105.1	188.7	83.6	-	2 943.0	86.5	4 152.3
B. Entretien & fonctionnement	369.3	-	-	-	-	-	-	580.7	-	950.0
Total Recurrent Costs	1 009.5	105.1	-	105.1	188.7	83.6	-	3 523.7	86.5	5 102.3
Total PROJECT COSTS	1 902.4	6 407.3	1 114.7	12 972.8	2 575.1	2 713.3	607.1	5 608.5	574.8	34 475.9
Taxes	219.9	258.7	211.8	574.9	116.4	485.0	115.3	506.4	92.8	2 581.1
Foreign Exchange	-	816.8	136.5	445.8	9.1	380.3	-	377.2	47.9	2 213.5

Cameroun

Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole **ation de la productivité et de la**
Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingence des systèmes aquacoles

(US\$ Million)

	Système		Développement de la filière aquacole			Dialogue politique et coordination			FIPS	Total
	d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	Aménagements et facilités de production et mise en marché	Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	Aquaculture commerciale et inclusive	Mécanismes de financement aquacole	Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	Coordination, gestion et suivi-évaluation		
I. Investment Costs										
A. Travaux	-	2.0	-	-	-	-	-	-	-	2.0
B. Biens, équipements et matériels	-	0.2	-	2.3	-	0.4	-	2.0	0.3	5.1
C. Consultations	0.6	0.1	-	0.8	1.0	0.1	1.1	0.7	0.5	4.8
D. Formation et ateliers	0.7	0.2	0.8	2.3	0.0	1.4	-	1.1	0.1	6.6
E. Services physiques	0.0	-	1.2	-	0.1	2.7	-	-	-	4.0
F. Dons et subventions	0.2	8.8	-	17.6	3.2	0.1	-	-	-	29.9
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	1.6	11.3	2.0	23.0	4.3	4.7	1.1	3.7	0.9	52.5
II. Recurrent Costs										
A. Salaires et indemnités	1.1	0.2	-	0.2	0.3	0.1	-	5.3	0.2	7.4
B. Entretien & fonctionnement	0.7	-	-	-	-	-	-	1.0	-	1.7
Total Recurrent Costs	1.8	0.2	-	0.2	0.3	0.1	-	6.3	0.2	9.1
Total PROJECT COSTS	3.4	11.4	2.0	23.2	4.6	4.8	1.1	10.0	1.0	61.6
Taxes	0.4	0.5	0.4	1.0	0.2	0.9	0.2	0.9	0.2	4.6
Foreign Exchange	-	1.5	0.2	0.8	0.0	0.7	-	0.7	0.1	4.0

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Project Components by Year -- Base Costs

	Base Cost (FCFA Million)								Base Cost (US\$ Million)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles																		
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	427.8	256.0	357.2	188.0	154.0	173.0	126.0	65.8	1 747.6	0.8	0.5	0.6	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	3.1
Aménagements et facilités de production et mise en marché	107.6	1 599.2	2 334.2	1 644.2	109.2	109.2	109.2	6.6	6 019.4	0.2	2.9	4.2	2.9	0.2	0.2	0.2	0.0	10.7
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	112.0	218.0	118.0	118.0	118.0	118.0	118.0	85.5	1 005.5	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	1.8
Subtotal	647.4	2 073.2	2 809.4	1 950.2	381.2	400.2	353.2	157.9	8 772.5	1.2	3.7	5.0	3.5	0.7	0.7	0.6	0.3	15.7
B. Développement de la filière aquacole																		
Aquaculture commerciale et inclusive	98.1	2 785.8	3 971.6	3 165.2	1 534.5	202.2	252.2	155.6	12 165.2	0.2	5.0	7.1	5.7	2.7	0.4	0.5	0.3	21.7
Mécanismes de financement aquacole	46.9	866.7	1 368.2	54.7	40.7	28.7	32.7	11.9	2 450.4	0.1	1.5	2.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	4.4
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	356.4	524.9	517.7	426.2	340.0	154.0	105.0	53.8	2 477.9	0.6	0.9	0.9	0.8	0.6	0.3	0.2	0.1	4.4
Subtotal	501.3	4 177.4	5 857.5	3 646.1	1 915.2	384.9	389.9	221.2	17 093.5	0.9	7.5	10.5	6.5	3.4	0.7	0.7	0.4	30.5
C. Dialogue politique et coordination																		
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	49.0	87.0	72.0	72.0	72.0	72.0	72.0	64.0	560.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.0
Coordination, gestion et suivi-évaluation	922.9	543.0	547.0	595.7	1 001.1	515.7	635.6	251.2	5 012.1	1.6	1.0	1.0	1.1	1.8	0.9	1.1	0.4	9.0
FIPS	558.4	-	-	-	-	-	-	-	558.4	1.0	-	-	-	-	-	-	-	1.0
Subtotal	1 530.2	630.0	619.0	667.7	1 073.1	587.7	707.6	315.2	6 130.4	2.7	1.1	1.1	1.2	1.9	1.0	1.3	0.6	10.9
Total BASELINE COSTS	2 678.9	6 880.6	9 285.9	6 264.0	3 369.4	1 372.8	1 450.6	694.3	31 996.4	4.8	12.3	16.6	11.2	6.0	2.5	2.6	1.2	57.1
Physical Contingencies	73.4	101.5	112.9	52.0	68.6	39.5	37.1	22.5	507.6	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.9
Price Contingencies																		
Inflation																		
Local	24.2	193.1	440.2	443.9	299.1	158.3	200.0	111.3	1 870.1	0.0	0.3	0.8	0.8	0.5	0.3	0.4	0.2	3.3
Foreign	3.3	17.8	37.3	9.7	21.6	4.3	4.5	3.5	101.9	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Subtotal Inflation	27.5	210.9	477.5	453.6	320.6	162.6	204.4	114.8	1 972.0	0.0	0.4	0.9	0.8	0.6	0.3	0.4	0.2	3.5
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	27.5	210.9	477.5	453.6	320.6	162.6	204.4	114.8	1 972.0	0.0	0.4	0.9	0.8	0.6	0.3	0.4	0.2	3.5
Total PROJECT COSTS	2 779.8	7 192.9	9 876.3	6 769.6	3 758.7	1 574.8	1 692.2	831.6	34 475.9	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6
Taxes	452.5	531.0	568.8	259.4	317.1	165.9	188.8	97.5	2 581.1	0.8	0.9	1.0	0.5	0.6	0.3	0.3	0.2	4.6
Foreign Exchange	334.6	606.5	771.6	144.3	252.7	41.8	36.9	25.1	2 213.5	0.6	1.1	1.4	0.3	0.5	0.1	0.1	0.0	4.0

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ Million)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles																		
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle	435.7	270.1	383.0	208.2	175.2	199.8	150.4	80.2	1 902.4	0.8	0.5	0.7	0.4	0.3	0.4	0.3	0.1	3.4
Aménagements et facilités de production et mise en marché	109.0	1 669.3	2 485.8	1 767.5	120.1	122.5	125.0	8.0	6 407.3	0.2	3.0	4.4	3.2	0.2	0.2	0.2	0.0	11.4
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1 114.7	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.0
Subtotal	661.7	2 168.0	2 996.8	2 106.3	428.5	458.2	413.9	191.0	9 424.4	1.2	3.9	5.4	3.8	0.8	0.8	0.7	0.3	16.8
B. Développement de la filière aquacole																		
Aquaculture commerciale et inclusive	99.4	2 901.5	4 205.6	3 393.2	1 678.3	226.2	287.6	180.9	12 972.8	0.2	5.2	7.5	6.1	3.0	0.4	0.5	0.3	23.2
Mécanismes de financement aquacole	48.1	894.5	1 439.5	60.2	46.1	33.6	38.8	14.4	2 575.1	0.1	1.6	2.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	4.6
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	374.1	557.6	561.2	471.3	382.8	177.6	123.6	65.0	2 713.3	0.7	1.0	1.0	0.8	0.7	0.3	0.2	0.1	4.8
Subtotal	521.6	4 353.6	6 206.3	3 924.7	2 107.2	437.5	450.0	260.4	18 261.2	0.9	7.8	11.1	7.0	3.8	0.8	0.8	0.5	32.6
C. Dialogue politique et coordination																		
Revue sectorielles inclusives et dialogue politique	49.5	89.6	75.7	77.2	78.7	80.3	81.9	74.3	607.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1
Coordination, gestion et suivi-évaluation	972.3	581.7	597.6	661.4	1 144.3	598.9	746.4	306.0	5 608.5	1.7	1.0	1.1	1.2	2.0	1.1	1.3	0.5	10.0
FIPS	574.8	-	-	-	-	-	-	-	574.8	1.0	-	-	-	-	-	-	-	1.0
Subtotal	1 596.6	671.3	673.2	738.5	1 223.0	679.2	828.2	380.3	6 790.3	2.9	1.2	1.2	1.3	2.2	1.2	1.5	0.7	12.1
Total PROJECT COSTS	2 779.8	7 192.9	9 876.3	6 769.6	3 758.7	1 574.8	1 692.2	831.6	34 475.9	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6

Cameroun
Programme d'appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PDEA)
Project Components by Year -- Investment/Recurrent Costs

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ Million)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles																		
Système d'approvisionnement en intrants, conseil agricole et éducation nutritionnelle																		
Investment Costs	360.6	134.7	244.8	67.3	31.4	53.2	0.9	-	892.9	0.6	0.2	0.4	0.1	0.1	0.1	0.0	-	1.6
Recurrent Costs	75.1	135.4	138.1	140.9	143.7	146.6	149.5	80.2	1 009.5	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	1.8
Subtotal	435.7	270.1	383.0	208.2	175.2	199.8	150.4	80.2	1 902.4	0.8	0.5	0.7	0.4	0.3	0.4	0.3	0.1	3.4
Aménagements et facilités de production et mise en marché																		
Investment Costs	102.0	1 655.0	2 471.2	1 752.7	105.0	107.1	109.2	-	6 302.1	0.2	3.0	4.4	3.1	0.2	0.2	0.2	-	11.3
Recurrent Costs	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Subtotal	109.0	1 669.3	2 485.8	1 767.5	120.1	122.5	125.0	8.0	6 407.3	0.2	3.0	4.4	3.2	0.2	0.2	0.2	0.0	11.4
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement																		
Investment Costs	117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1 114.7	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.0
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal	117.0	228.5	128.0	130.6	133.2	135.9	138.6	102.8	1 114.7	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.0
Subtotal	661.7	2 168.0	2 996.8	2 106.3	428.5	458.2	413.9	191.0	9 424.4	1.2	3.9	5.4	3.8	0.8	0.8	0.7	0.3	16.8
B. Développement de la filière aquacole																		
Aquaculture commerciale et inclusive																		
Investment Costs	92.4	2 887.2	4 191.0	3 378.4	1 663.2	210.8	271.8	172.9	12 867.7	0.2	5.2	7.5	6.0	3.0	0.4	0.5	0.3	23.0
Recurrent Costs	7.0	14.3	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	8.0	105.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Subtotal	99.4	2 901.5	4 205.6	3 393.2	1 678.3	226.2	287.6	180.9	12 972.8	0.2	5.2	7.5	6.1	3.0	0.4	0.5	0.3	23.2
Mécanismes de financement aquacole																		
Investment Costs	35.5	868.8	1 413.3	33.5	18.9	5.9	10.5	-	2 386.4	0.1	1.6	2.5	0.1	0.0	0.0	0.0	-	4.3
Recurrent Costs	12.6	25.6	26.1	26.7	27.2	27.7	28.3	14.4	188.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.3
Subtotal	48.1	894.5	1 439.5	60.2	46.1	33.6	38.8	14.4	2 575.1	0.1	1.6	2.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	4.6
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales																		
Investment Costs	368.5	546.3	549.6	459.5	370.8	165.3	111.0	58.6	2 629.7	0.7	1.0	1.0	0.8	0.7	0.3	0.2	0.1	4.7
Recurrent Costs	5.6	11.4	11.6	11.8	12.1	12.3	12.5	6.4	83.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Subtotal	374.1	557.6	561.2	471.3	382.8	177.6	123.6	65.0	2 713.3	0.7	1.0	1.0	0.8	0.7	0.3	0.2	0.1	4.8
Subtotal	521.6	4 353.6	6 206.3	3 924.7	2 107.2	437.5	450.0	260.4	18 261.2	0.9	7.8	11.1	7.0	3.8	0.8	0.8	0.5	32.6
C. Dialogue politique et coordination																		
Revues sectorielles inclusives et dialogue politique																		
Investment Costs	49.5	89.6	75.7	77.2	78.7	80.3	81.9	74.3	607.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal	49.5	89.6	75.7	77.2	78.7	80.3	81.9	74.3	607.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1
Coordination, gestion et suivi-évaluation																		
Investment Costs	664.9	113.0	119.5	180.8	654.1	98.9	253.6	-	2 084.8	1.2	0.2	0.2	0.3	1.2	0.2	0.5	-	3.7
Recurrent Costs	307.4	468.7	478.1	480.6	490.2	500.0	492.8	306.0	3 523.7	0.5	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.5	6.3
Subtotal	972.3	581.7	597.6	661.4	1 144.3	598.9	746.4	306.0	5 608.5	1.7	1.0	1.1	1.2	2.0	1.1	1.3	0.5	10.0
FIPS																		
Investment Costs	488.2	-	-	-	-	-	-	-	488.2	0.9	-	-	-	-	-	-	-	0.9
Recurrent Costs	86.5	-	-	-	-	-	-	-	86.5	0.2	-	-	-	-	-	-	-	0.2
Subtotal	574.8	-	-	-	-	-	-	-	574.8	1.0	-	-	-	-	-	-	-	1.0
Subtotal	1 596.6	671.3	673.2	738.5	1 223.0	679.2	828.2	380.3	6 790.3	2.9	1.2	1.2	1.3	2.2	1.2	1.5	0.7	12.1
Total PROJECT COSTS	2 779.8	7 192.9	9 876.3	6 769.6	3 758.7	1 574.8	1 692.2	831.6	34 475.9	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6
Total Investment Costs	2 278.6	6 523.3	9 193.2	6 079.9	3 055.2	857.3	977.5	408.6	29 373.6	4.1	11.6	16.4	10.9	5.5	1.5	1.7	0.7	52.5
Total Recurrent Costs	501.2	669.7	683.1	689.7	703.4	717.5	714.7	423.1	5 102.3	0.9	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	0.8	9.1

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole (PD)
Expenditure Accounts by Years -- Base Costs

	Base Cost (FCFA Million)									Base Cost (US\$ Million)						Foreign Exchange				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	%	Amount
I. Investment Costs																				
A. Travaux	-	380.0	570.0	70.0	-	-	-	-	1 020.0	-	0.7	1.0	0.1	-	-	-	-	1.8	70.0	1.3
B. Biens, equipements et matériels	798.1	631.5	646.5	55.0	486.9	1.5	15.0	-	2 634.5	1.4	1.1	1.2	0.1	0.9	0.0	0.0	-	4.7	34.2	1.6
C. Consultations	770.9	532.4	480.4	197.7	164.0	152.0	188.0	64.0	2 549.2	1.4	1.0	0.9	0.4	0.3	0.3	0.3	0.1	4.6	-	-
D. Formation et ateliers	414.8	588.0	537.0	517.0	454.5	334.5	424.2	180.0	3 450.0	0.7	1.1	1.0	0.9	0.8	0.6	0.8	0.3	6.2	-	-
E. Services physiques	197.5	400.0	422.5	302.5	273.0	176.0	129.0	103.0	2 003.5	0.4	0.7	0.8	0.5	0.5	0.3	0.2	0.2	3.6	19.8	0.7
F. Dons et subventions	25.0	3 729.6	6 010.4	4 509.0	1 378.3	96.0	96.0	-	15 844.3	0.0	6.7	10.7	8.1	2.5	0.2	0.2	-	28.3	-	-
G. Fonds FIDA pour le demarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	2 206.3	6 261.5	8 666.8	5 651.2	2 756.6	760.0	852.2	347.0	27 501.5	3.9	11.2	15.5	10.1	4.9	1.4	1.5	0.6	49.1	7.3	3.6
II. Recurrent Costs																				
A. Salaires et indemnités	351.7	514.0	514.0	507.7	507.7	507.7	493.3	261.4	3 657.5	0.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.5	6.5	-	-
B. Entretien & fonctionnement	120.9	105.1	105.1	105.1	105.1	105.1	105.1	85.9	837.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	1.5	-	-
Total Recurrent Costs	472.6	619.1	619.1	612.8	612.8	612.8	598.4	347.3	4 494.9	0.8	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	0.6	8.0	-	-
Total BASELINE COSTS	2 678.9	6 880.6	9 285.9	6 264.0	3 369.4	1 372.8	1 450.6	694.3	31 996.4	4.8	12.3	16.6	11.2	6.0	2.5	2.6	1.2	57.1	6.3	3.6
Physical Contingencies	73.4	101.5	112.9	52.0	68.6	39.5	37.1	22.5	507.6	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.9	19.8	0.2
Price Contingencies																				
Inflation																				
Local	24.2	193.1	440.2	443.9	299.1	158.3	200.0	111.3	1 870.1	0.0	0.3	0.8	0.8	0.5	0.3	0.4	0.2	3.3	-	-
Foreign	3.3	17.8	37.3	9.7	21.6	4.3	4.5	3.5	101.9	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	100.0	0.2
Subtotal Inflation	27.5	210.9	477.5	453.6	320.6	162.6	204.4	114.8	1 972.0	0.0	0.4	0.9	0.8	0.6	0.3	0.4	0.2	3.5	5.2	0.2
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	27.5	210.9	477.5	453.6	320.6	162.6	204.4	114.8	1 972.0	0.0	0.4	0.9	0.8	0.6	0.3	0.4	0.2	3.5	5.2	0.2
Total PROJECT COSTS	2 779.8	7 192.9	9 876.3	6 769.6	3 758.7	1 574.8	1 692.2	831.6	34 475.9	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6	6.4	4.0
Taxes	452.5	531.0	568.8	259.4	317.1	165.9	188.8	97.5	2 581.1	0.8	0.9	1.0	0.5	0.6	0.3	0.3	0.2	4.6	-	-
Foreign Exchange	334.6	606.5	771.6	144.3	252.7	41.8	36.9	25.1	2 213.5	0.6	1.1	1.4	0.3	0.5	0.1	0.1	0.0	4.0	-	-

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)									Totals Including Contingencies (US\$ Million)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
I. Investment Costs																		
A. Travaux	-	411.0	628.9	78.8	-	-	-	-	1 118.7	-	0.7	1.1	0.1	-	-	-	-	2.0
B. Biens, équipements et matériels	846.4	683.1	713.3	61.9	558.9	1.8	17.9	-	2 883.2	1.5	1.2	1.3	0.1	1.0	0.0	0.0	-	5.1
C. Consultations	778.6	548.4	504.8	211.8	179.2	169.4	213.8	74.3	2 680.5	1.4	1.0	0.9	0.4	0.3	0.3	0.4	0.1	4.8
D. Formation et ateliers	418.9	605.8	564.3	554.1	496.9	373.0	482.5	208.8	3 704.3	0.7	1.1	1.0	1.0	0.9	0.7	0.9	0.4	6.6
E. Services physiques	209.4	432.7	466.2	340.4	313.4	206.1	154.1	125.5	2 247.7	0.4	0.8	0.8	0.6	0.6	0.4	0.3	0.2	4.0
F. Dons et subventions	25.3	3 842.2	6 315.8	4 832.8	1 506.8	107.1	109.2	-	16 739.2	0.0	6.9	11.3	8.6	2.7	0.2	0.2	-	29.9
G. Fonds FIDA pour le démarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	2 278.6	6 523.3	9 193.2	6 079.9	3 055.2	857.3	977.5	408.6	29 373.6	4.1	11.6	16.4	10.9	5.5	1.5	1.7	0.7	52.5
II. Recurrent Costs																		
A. Salaires et indemnités	373.0	556.0	567.1	571.4	582.8	594.5	589.1	318.4	4 152.3	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	0.6	7.4
B. Entretien & fonctionnement	128.2	113.7	116.0	118.3	120.6	123.1	125.5	104.6	950.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	1.7
Total Recurrent Costs	501.2	669.7	683.1	689.7	703.4	717.5	714.7	423.1	5 102.3	0.9	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	0.8	9.1
Total PROJECT COSTS	2 779.8	7 192.9	9 876.3	6 769.6	3 758.7	1 574.8	1 692.2	831.6	34 475.9	5.0	12.8	17.6	12.1	6.7	2.8	3.0	1.5	61.6

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole
Expenditure Accounts Breakdown
(FCFA Million)

	Base Cost			Physical Contingencies				Price Contingencies				Total Incl. Cont.			Base Costs	Physical		
	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	+ Price Cont. on Base Costs	Cont. on Physical Cont.
		(Excl. Taxes)				(Excl. Taxes)				(Excl. Taxes)								
I. Investment Costs																		
A. Travaux	714.0	112.2	193.8	1 020.0	35.7	5.6	9.7	51.0	33.4	5.3	9.1	47.7	783.1	123.1	212.6	1 118.7	1 065.5	53.3
B. Biens, équipements et matériels	900.4	1 233.5	500.5	2 634.5	45.0	61.7	25.0	131.7	39.8	55.0	22.2	117.1	985.3	1 350.2	547.8	2 883.2	2 745.9	137.3
C. Consultations	-	2 064.9	484.3	2 549.2	-	-	-	-	-	106.3	24.9	131.3	-	2 171.2	509.3	2 680.5	2 680.5	-
D. Formation et ateliers	-	2 794.5	655.5	3 450.0	-	-	-	-	-	206.0	48.3	254.3	-	3 000.5	703.8	3 704.3	3 704.3	-
E. Services physiques	396.7	1 226.1	380.7	2 003.5	19.8	61.3	19.0	100.2	28.6	88.1	27.4	144.1	445.1	1 375.5	427.1	2 247.7	2 140.7	107.0
F. Dons et subventions	-	15 844.3	-	15 844.3	-	-	-	-	-	894.9	-	894.9	-	16 739.2	-	16 739.2	16 739.2	-
G. Fonds FIDA pour le demarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	2 011.1	23 275.5	2 214.9	27 501.5	100.6	128.6	53.8	282.9	101.9	1 355.5	131.9	1 589.3	2 213.5	24 759.6	2 400.6	29 373.6	29 076.0	297.6
II. Recurrent Costs																		
A. Salaires et indemnités	-	3 657.5	-	3 657.5	-	182.9	-	182.9	-	311.9	-	311.9	-	4 152.3	-	4 152.3	3 954.6	197.7
B. Entretien & fonctionnement	-	678.3	159.1	837.4	-	33.9	8.0	41.9	-	57.3	13.4	70.7	-	769.5	180.5	950.0	904.8	45.2
Total Recurrent Costs	-	4 335.8	159.1	4 494.9	-	216.8	8.0	224.7	-	369.2	13.4	382.7	-	4 921.8	180.5	5 102.3	4 859.3	243.0
Total	2 011.1	27 611.3	2 374.0	31 996.4	100.6	345.4	61.7	507.6	101.9	1 724.7	145.4	1 972.0	2 213.5	29 681.4	2 581.1	34 475.9	33 935.4	540.6

Cameroun
Programme d'appui au Developpement de l'Entrepreneuriat Aquacole
Expenditure Accounts Breakdown
(US\$ Million)

	Base Cost				Physical Contingencies				Price Contingencies				Total Incl. Cont.				Base Costs + Price Cont. on Base Costs	Physical Cont. Plus Price Cont. on Physical Cont.
	Local		Duties & Taxes	Total	Local		Duties & Taxes	Total	Local		Duties & Taxes	Total	Local		Duties & Taxes	Total		
	For. Exch.	(Excl. Taxes)			For. Exch.	(Excl. Taxes)			For. Exch.	(Excl. Taxes)			For. Exch.	(Excl. Taxes)				
I. Investment Costs																		
A. Travaux	1.3	0.2	0.3	1.8	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	1.4	0.2	0.4	2.0	1.9	0.1
B. Biens, equipments et matériels	1.6	2.2	0.9	4.7	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1	0.0	0.2	1.8	2.4	1.0	5.1	4.9	0.2
C. Consultations	-	3.7	0.9	4.6	-	-	-	-	-	0.2	0.0	0.2	-	3.9	0.9	4.8	4.8	-
D. Formation et ateliers	-	5.0	1.2	6.2	-	-	-	-	-	0.4	0.1	0.5	-	5.4	1.3	6.6	6.6	-
E. Services physiques	0.7	2.2	0.7	3.6	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.2	0.0	0.3	0.8	2.5	0.8	4.0	3.8	0.2
F. Dons et subventions	-	28.3	-	28.3	-	-	-	-	-	1.6	-	1.6	-	29.9	-	29.9	29.9	-
G. Fonds FIDA pour le demarrage rapide des projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	3.6	41.6	4.0	49.1	0.2	0.2	0.1	0.5	0.2	2.4	0.2	2.8	4.0	44.2	4.3	52.5	51.9	0.5
II. Recurrent Costs																		
A. Salaires et indemnités	-	6.5	-	6.5	-	0.3	-	0.3	-	0.6	-	0.6	-	7.4	-	7.4	7.1	0.4
B. Entretien & fonctionnement	-	1.2	0.3	1.5	-	0.1	0.0	0.1	-	0.1	0.0	0.1	-	1.4	0.3	1.7	1.6	0.1
Total Recurrent Costs	-	7.7	0.3	8.0	-	0.4	0.0	0.4	-	0.7	0.0	0.7	-	8.8	0.3	9.1	8.7	0.4
Total	3.6	49.3	4.2	57.1	0.2	0.6	0.1	0.9	0.2	3.1	0.3	3.5	4.0	53.0	4.6	61.6	60.6	1.0



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Responses To Dem Cameroon 16.09.22

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Development Effectiveness Matrix plus (DEM+)

In preparation for the DRM of 23rd September 2022, PDT are please to submit the responses to various review notes. We wish to thank QAG and colleagues from OPR, PMD and ECG who provided constructive comments with suggestions of improving the design reports. All suggestions have been taken into account and reports revised in the relevant sections. The below matrix gives details of PDT responses.

Country:	Cameroon	Project Name & ID:	Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (PDEA) : 2000003903				
OSC Date:	2/3/2022	DRM Date:	23/9/2022	QAG DR date:		EB Date:	December 2022

Review areas DEM+	OSC			DRM			QAG desk review	
	Key issues	Score	Response	Key issues	Score	Response	Key issues	Score
1. Project approach								
1.1 Strategic alignment				<p>QAG: The project is aligned with broad national policies, in particular: (i) <i>the development objectives of the country</i> as articulated in the Vision for 2030 to raise to aquaculture production and promote import substitution; (ii) policies supporting youth employment and greater market participation by women; and (iii) Government commitment to the sector was confirmed by its removal of all taxes of on the import of equipment for aquaculture and value added taxes for the sub-sector industry in 2021.</p> <p>The project is aligned with IFAD objectives for capacity building for rural people, integrating the poor into markets, promoting climate adaptation, and the international SDGs, 1 (poverty), 2 (hunger), 5 (gender equality), 8 decent employment, and 13 (climate adaptation).</p> <p>PMD peer reviewer: Well aligned with Government strategy.</p> <p>SKD peer reviewer: Clear description alignment to (i) IFAD's Strategic Framework 2016 – 2025; (ii) planned results set out in the COSOP; (iii) UNSCDF/UNDAF (iv) specific SDGs and associated targets as well as national policy framework and donors and other organizations (including PO) etc.</p> <p>The development challenges related to insufficient domestic production, important dependence on imports and entrepreneurial aquaculture development are well analysed with in-depth analysis of past challenges and lessons learnt and several quantitative analysis of the different specific value chain related models (fig 1).</p>	<p>QAG: 4.5</p> <p>PMD peer: 5</p> <p>SKD peer: 5</p> <p>Score: 5</p>	<p>Agreed and thank you for acknowledging. PDT appreciates the positive reviews and good rating.</p>		

<p>1.2 Effectiveness</p>			<p>QAG: There are a number of areas where the PDR could be strengthened: (i) the first step in the aquaculture value chain is ensuring quality fish seed for fingerlings which will in turn be sold to farmers. Fish seed will be imported, how will it be provided to hatcheries and how will quality control will be ensured for hatchery purchases? (ii) 10 aquaparks are planned in the 5 regions in areas, why is their role in the value chain when so many other operators are being promoted? (iii) while the project is planning on providing financing through financial institutions and a request for expressions of interest will be made during early implementation, this is a big unknown for a critical aspect for project delivery and should appear in the risks section; (iv) there is no discussion about promoting backwards linkages for local production to supply fish feed processors; (v) there is no discussion about the organizational modalities for the operation of aquaparks and commune basin management; (vi) various technical committees are expected to make decisions on the initial selection of beneficiaries, the acceptance/refusal of financing proposals, etc and the membership and operational modalities these committees should be clarified.</p> <p>PMD peer reviewer: The PDR has addressed the constraints and provided solutions to access to finance; private sector engagement; support to producers' organizations. The project approach appears as process intensive and it is important for the PDT to ensure that agencies exist that can carry out the studies. Business plans, TA required; that the process of validation of studies/ Business Plans is decentralized as much as appropriate.</p> <p>SKD peer reviewer: The project has developed a comprehensive framework responding to challenges and lessons learnt from past project, providing support throughout the supply chain, from advisory services, access to input/feed/fingerlings, finance, infrastructure, value chain partnership and articulation with M&E and policy in component 3 with</p>	<p>QAG: 4</p> <p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 4.5</p> <p>Score: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • These areas have been strengthened in the PDR, see para 69-71; 75-80 and 209 • Only broodstocks (parental stocks for producing fingerlings) of high quality genetic material will be imported and made available to hatcheries in the country. A management committee will be established to ensure quantity and quality control of imported and locally produced broodstock and fingerlings. There is a license system for controlling import of live aquatic products. Importers will sell broodstocks directly to hatcheries; (ii) the project will develop a total of 5 aquaparks, one in each region. Land for aquaparks is provided by MINEPIA to build new fish ponds accessible to the landless, especially the youth and women; (iii) • (iv) In Par 69-71 of the PDR, discusses the support provided by the project for establishment of feed mills, production and distribution of feed. PDEA will not directly finance feed mills but expected to be funded from financial institutions. PDEA will negotiate for import fee exemptions on feed equipment; • (v) Under citizen engagement section, para 209, there is provision for formation of aquaparks management committees to make decisions, and in which beneficiaries will actively participate. • Details on the functioning of the committees will be further developed in the specific aquaparc management manuals 		
--------------------------	--	--	--	---	--	--	--

				<p>sequenced/phased approach illustrated in figure 2; and differentiated pathway based on type of enterprise and value chains;</p> <p>·Not fully clear how the rural infrastructure section is linked to the rest and planed in a sustainable way: maybe mention more explicitly such linkages with component 2 and that financial viability will be assessed considering post project M&E</p> <p>·The rural finance section seems aligned with rural finance strategy, with attention to review both offer and demand and providing differentiated models for different activities including alternative guarantee systems and different steps to further adapt credit offers / schemes; The project could have potentially also highlighted the types of repayment terms (duration required against profitability) and eventual need for seasonal credit. Also, the project contribution is high and it is explained by high cost of aquaculture; however, not sure it explains the low credit and beneficiary contribution as such high cost shall also be offset by high income.</p> <p>·In component B, the technical assistance is in B3 but seems to cover initial steps required to identify previous investments; could be useful to offer a simple diagram to explain how such outputs link and sequence ;</p> <p>·Assumptions gaps: We miss a more in-depth analysis of how these enterprises will address potential challenges in access to safe water and electricity year round which are required for intensive aquaculture; yet, the context part highlights significant challenges in access to water and there is likely issue with access to electricity in rural areas and cost rising due to Ukraine crisis.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • As presented on several occasions in the PIM, the use of national expertise for advisory support to aquaculture enterprises refers to the experiences of PEA-Jeunes, PD-CVEP: Cameroon has proven national skills in the field of advisory to rural enterprise. These skills and others will be mobilized on a competitive basis • Infrastructures under the project include fish production facilities (aquaparks, ponds, communal production basins), processing and marketing facilities and rural access roads. They are explained in Par 75-80 and statement added linking them to Component 2. • Rural finance: Currently, there is no tangible link between the financing practices and the needs of aquaculture entrepreneurs. The objective of the proposals is to develop an adapted offer based on a solvent demand • Diagram: All steps are spelled out in the PIM para 223- 224 • The main models developed (floating cages; ponds) are based on the availability of water linked to a source or a reservoir (PDR Table 2) • Indeed, appropriate planning of start-up activities including identification of partner institutions in various studies and TAs and M&E system will be key to the success of this project. This is provided for in the first 18 months PTBA and PPM that shows the sequencing of priorities 		
--	--	--	--	---	--	--	--	--

<p>1.3 Targeting</p>			<p>QAG: The first step in the targeting process will be the identification of the location of the aquaparks and commune basins in the departments already identified in the 5 regions of the project area, in line with the criteria articulated in the PDR to ensure the poverty focus of activities while also addressing adequate water availability. The project will identify private sector operators interested in aquaculture and farmers willing to work with them, using both self-targeting and targeting by communities. The PIM has a well-articulated targeting approach that aims for equal gender representation on decision making bodies and includes a synthesis table on the target groups and what the project aims to do for them in terms of business development.</p> <p>PMD peer reviewer: The targeting section in the PIM is detailed and highlights the following : 1) there are about 4000 to 10000 aquaculture producers in the country; 2) with an outreach of 23000 HH, it would appear that the Project will largely be helping HH with no or little experience in aquaculture to establish themselves in this domain and this would justify larger planned uptake of aquastart activities; 3) the geographic area could have been further narrowed down within the 17 departments selected so as to reduce thin spreading project activities over wide geography.</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project has a very detailed targeting strategy along different types of target beneficiary and actors that can benefit and depending on value chain partnership and context; ·However, while there is a very detailed pathway for the 2200 enterprises and 9000 beneficiaries, + likely benefit from specific beneficiary from fingerling and feed enterprise + service+1500 nutrition sensitization; but it is less clear how the remaining 20,000 targeted HH benefit except for initial sensitization planned for 30,000; also, in intro, it says 3200 enterprise but later seems 2200 enterprises; a simple recap table with the different types of</p>	<p>QAG: 5</p> <p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 4</p> <p>Score: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thank you for acknowledging the well-articulated targeting strategy. Aquaculture is a new area in Cameroun but promising based on results already achieved under PPEA pilot phase. A number of HHs are venturing in the Value chain with various experience. The project will support them with trainings and relevant investments to improve their technical and entrepreneurial skills to raise the farm productivity and profitability, making the aquaculture enterprise viable and bankable (see various development objectives within components) • Please note that there are 10,000 aquaculture fish producers in the country, however project beneficiaries (outreach of 23,000 HH) include those in aquaculture value chain and related enterprises and not restricted to fish producers; • The PIM (para 156 – 216) develops how each category of beneficiary is reached • 3) – Aquaculture activities are very site specific based on water resources and 		
----------------------	--	--	---	---	--	--	--

				<p>benefit /support received by such 23,000 HH could be useful ;</p> <p>·Geographic targeting: several criteria are mentioned but it is not clear how all can be met ; likely it is not feasible so the project could elaborate how it will prioritize and ranks such criteria and whether some are non-negotiable (such as social-environment etc.); also, it does not mention requirement in terms of access to water & electricity and private investors</p>		<p>suitable land profile, therefore, naturally project activities would concentrate on specific locations within the departments, which reduces the risk of spreading thin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • The number of departments could also be narrowed down during the implementation if judged necessary by various support implementation/supervision missions 		
1.4	Gender			<p>QAG: The project has a well-articulated approach for gender in the PIM and aims to further develop it during implementation.</p> <p>PMD peer reviewer: Quota set at 40%. Training activities tailored to women’s movement restrictions. But aquaculture is perceived by women as laborious. Project is proposing to reduce women’s drudgery in aquaculture activities.</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project has high gender targets and does mention “gender sensitive” throughout ; however, initial context section mentions that “ Dans une étude de cas sur l'aquaculture dans le centre du Cameroun, les femmes préféraient les activités qui pouvaient être entreprises le soir ou pendant les moments libres plutôt que l'aquaculture qui nécessite une supervision quotidienne dédiée. “while the project mentions specific attention to providing child care to ensure women can attend training as well as dedicated investments in labor saving technology and processing oven, it is less clear where such activities / post harvest processing are included in component as not clearly part of the aquaculture model? ·Could be useful to have disaggregated targets for different types of enterprise etc.</p>	<p>QAG: 5</p> <p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 4</p> <p>Score: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thank you for acknowledging the gender approach. The project will try to address gender barriers to women entrepreneurship initiatives in the aquaculture sector as well explained in the PDR and PIM. • 40% women participation is across the aquaculture value chain, not just in fish production which women may find laborious. In small-scale fisheries and aquaculture value chains, women tend to have comparative advantages in post-harvest activities, especially in processing and marketing fish, making and selling different fish products, running small fish eateries etc. Women who are able to access land and water will be supported for fish production, but many more will be engaged in opportunities across the fish value chain (See Par 7, 58. 59, 74 etc.) 		
1.5	Youth <i>(if relevant)</i>			<p>QAG: The project is aimed at promoting youth entrepreneurs and includes a range of support measures for helping them to</p>	<p>QAG: 5</p>	<p>PDT appreciates the positive reviews and ratings</p>		

			<p>develop business plans and then link them to the financial institutions that will be channeling project funding, and then in turn link them with private sectors operators if this is needed to promote the development of business relations along the value chain.</p> <p>PMD peer reviewer: Quota set for youth at 50%. Youth are likely to be among beneficiaries of Aquastart. Support with secure access to land and access to finance is foreseen in the project.</p> <p>SKD peer reviewer: Youth attention seems very pronounced, with review of specific youth-led enterprise trends and specific support to such enterprises likely more interesting for youth.</p>	<p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 5</p> <p>Score:5</p>		
1.6	Nutrition <i>(if relevant)</i>		<p>QAG: By promoting fish production in the regions, the project has the broad objective of increasing animal protein in the diet. The project will provide household nutritional training aimed at promoting diversity in the diet and incorporating more protein from fish at least 1000 households.</p> <p>PMD peer reviewer: One sub-activity dedicated to nutrition. The Bangladesh model for nutrition sensitive aquaculture can be replicated but would require to move away from monoculture model at least for the family units. Activities proposed likely to make the project nutrition aware rather than nutrition sensitive.</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project includes a dedicated sub-component on nutrition articulated around backyard aquaculture and broad nutrition education; however, quantitative targets seem low (1500 HH in some place and 1000 in others) compared to expected outcome (50% women); the project could provide a narrative on the TOC to attain such nutrition outcomes ·In addition, nutrition analysis could explain a bit more the drivers of such nutrition gaps, more specifically for fish consumptions. For instance, we lack analysis on the drivers</p>	<p>QAG: 5</p> <p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 4</p> <p>Score: 4</p>	<p>Yes Nutrition is at the heart of this project. See descriptions of interventions from para 72-74 of the PDR and 119 to 134 of the PIM</p> <p>The figure 1500 refers to the indicator "number of households receiving targeted nutrition support" while most production and processing activities are gender-sensitive</p>	

				<p>of reduced local fish consumptions notably for the poorest; Indeed, it is not sure whether the poorest population may be able to purchase fish produced under the project unless they benefit from the small scale support to develop their own small scale family aquaculture;</p> <p>-In addition, the project could further describe food safety risks and nutritional quality issues along the aquaculture value chain; indeed, several risks exist as highlighted in SECAP annex as "AEDP interventions will take the actual level of subsistence in aquaculture to commercial level, which often requires intensive use of chemicals and antibiotics and several food safety risks along value chain and water" ; there is some mention of mitigating activities in the SECAP and in point 183 and budget but such activities rely mainly on public systems which are often weak to ensure such roles, notably beyond project; maybe there can also be role of last mile paravet, cooperatives, ICT tools and value chain to enforce such important elements? Also to be more explicitly integrated in policy and exit?</p>				
1.7	Environment and Climate			<p>QAG: Annex 2 of the PIM 'Note de contexte sur le fragilité' provides a good overview summary of the environmental measures to be put in place by the project including a differentiated approach by region, use of surface water resources and avoidance of the use of ground water for above -round tanks, and a focus on cage aquaculture in the North to use the numerous lakes. With regard to the aquaparks, the focus will be on integrated water management, including the use of vegetation-based filtering ponds for cleaning water before its return to natural water courses, the introduction of bio-security measures to protect local fish species, etc. These points should be included in the main PDR. SECAP recommendations for project design should be incorporated into the PIM and referred to in the main PDR report.</p> <p>PMD peer reviewer: SECAP completed. No comments.</p> <p>SKD peer reviewer:</p>	<p>QAG: 4</p> <p>PMD peer: No score</p> <p>SKD peer: 4</p> <p>Score: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agreed and added under section I and K para 16-170 of the PDR. • For the risks identified below (i) pollution of water bodies due to aquaculture activities; (ii) soil degradation and; (iii) water use conflicts between fish farmers and local population, the main mitigation measures are provided under the ESMP of the ESMF table 6 and sections K of the PDR 		

				<p>·The project mentions the following risks: (i) pollution of water bodies due to aquaculture activities; (ii) soil degradation and; (iii) water use conflicts between fish farmers and local population. However, project consider them limited and that it can be easily addressed; however, this seems optimistic considering weak public extension, regulatory systems and widespread issues related to intensive aquaculture production in other countries. In addition, the project shall explicitly integrate such dimensions in current sectoral policy investment in component 3, articulating with recent “waste management” strategy</p> <p>·for instance, the TOC mentions explicitly that « les exploitations aquacoles affichent pour la plupart des insuffisances importantes en matière de respect de la réglementation sur la gestion de l’eau à usage de production aquacole, et des normes environnementales et d’hygiène. »however, the paragraph below does not include activities to respond to that and does not integrate specific response in follow up proposal, notably in the long run (main measures seems to include specific incentives in the time of the project and some quick mention of collaboration with the environmental institutions in B3 but not enough details and no clear exit-sustainable strategy to mitigate such risks beyond that from both public and private)</p>				
1.8	Policy engagement			<p>QAG: While the PDR has made substantial provision for policy engagement in terms of promoting policy forums, providing information exchange, and developing an IT platform, there is little or no discussion about what should be the <u>content of the policy work</u>, although regulation is one of the three major outcomes provided in the TOC. It would be useful if in the objectives, there was text about the need to fully privatize the sub-sector for sustainability while Government maintains a regulatory role. There should be some objectives relative to the documents to be produced for regulating the sub-sector, such as standards for fish seed to be supplied to hatcheries (whether improved or produced locally), quality controls for the fingerlings to be sold to farmers, the environmental regulations for each</p>	<p>QAG: 4</p> <p>PMD peer: 5</p> <p>SKD peer: 4.5</p> <p>Score: 4.5</p>	<p>PDR suggest also a number of activities in sections C1, AP1 et AP2 para 122-124. These will include:</p> <ul style="list-style-type: none"> • updating of the aquaculture development plan as well as to the review of the regulatory frameworks of the sub-sector that could include your suggested regulations: standards for fish seed supply (whether improved or produced locally), quality controls for the fingerlings to be sold to farmers, the environmental regulations for each type of aquaculture to be supported, and the 		

				<p>type of aquaculture to be supported, and the climate adaptation measures to be encouraged. The PDR should provide some examples of the policy outputs for the freshwater fish sub-sector expected to be delivered and the expected delivery timeframe.</p> <p>PMD peer reviewer: Component dedicated for policy engagement</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project has a specific sub-component on i) institutional strengthening (B3) to develop government institutional capacity to implement aquaculture plan, statistical section and relevant partnership; ii) specific policy implementation/dissemination and to facilitate more inclusive policy dialogue in articulation with project framework; iii) specific collaboration and support to PO / inter-profession action plan etc. ·the project could elaborate more specific entry points related to bottlenecks identified in the project, notably i) rural finance gaps (for instance the project could integrate specific activities to document successful lessons /approach for credit mobilization and seek to elaborate conducive policy on such topic); ii) environment and food safety challenges could be more strongly highlighted in such policy engagement.</p>		<p>climate adaptation measures to be encouraged.</p> <ul style="list-style-type: none"> • The project will also support wide dissemination of the legal and regulatory frameworks to the actors of the sector in order to fill the information gap noted on the ground during the formulation mission. 		
1.9	Co-financing & Partnerships			<p>QAG: The project aims to build lateral alliances in-country with on-going projects including the AfDB financed PD-CVEP for infrastructure works, with IRAD for certification (but for what is not mentioned), FAO for bio-security and animal feed, the BID for infrastructure development in the North, and GIZ for rural finance. The source of co-financing expected for aquapark and commune basin works has not yet been clarified. The principal partnership building activities of the project will be on promoting alliances for the aquaculture sub-sector among local organizations, such as MSOSCUDA, CNOPCAM, PLANOPAC and the municipalities in support of the partnerships between farmers and private businesses.</p>	<p>QAG: 4.5</p> <p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 5</p> <p>Score: 4.5</p>	<p>Agreed. The source of co-financing of aquapark and commune basins is from the CPF mainly. That will be the Government contribution PIM Para 146-147 is related to the co-financing of the communes</p>		

				<p>PMD peer reviewer: Reliance on cofinancing/parallel from AfDB for credit line.</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project has developed very precise and targeted strategy to develop partnership with private aquaculture actors as well as rural finance with dedicated activities and finance but it seems that expected private co-financing remains low compared to project investments and the project could elaborate more on potential scaling of such financing schemes ·It has a dedicated sub-component to support several identified relevant partnership as well as to support emerging ones both with public and private sector; 206 as well as to contribute to policy support and coordination (component C) ·It has also identified specific synergies with other donors programs including EU support, BAD, IDB, FAO and research etc. with specific accounting of 5 million USD from BAD for aquaculture financing ·Government contribution is also identified</p>			
1.10	Risks & mitigation strategy			<p>QAG: PDR states that the major risk reducing measures are: (i) the promotion of land tenure security (for the fish ponds and commune basins it would seem) (ii) the biosecurity protection system (<u>not described in the report</u>) to be supported by local extension services (iii) the project support activities to formalize local value chain relationships between private operators and small aquaculture producers and to promote access to rural finance; (iv) technical support to promote the intensification process for aquaculture. The PDR states that the risk of corruption in the country remains a challenge, and with close follow-up the project will try to reduce this risk. It would seem to us that the risks of operating in the Extreme North have not been adequately addressed as well as the environmental and social risks of the aquaparks construction. Lastly, the risk posed by the confusion between public and private sector roles in the management of the project activities should be accounted for (based on</p>	<p>QAG: 4</p> <p>OPR: 3.5</p> <p>PMD peer: 3</p> <p>SKD peer: 4</p> <p>Score: 3.5</p>	<p>Agreed. As a response, a new section K para 160-170 of the PDR has been introduced to expand on risks associated with the fragility of the country in particular the Far-North Region. Other details are in the Fragility assessment note annexed to the PIM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDT take note of your acknowledgements of improvements to the IPRM including responsible entity. This dynamic tool will be updated regularly to reflect the realities of the ground and also based on the guidance from this review • Key environmental risks have been identified and specific mitigation measures provided in the revised ESMP, PDR and Fragility assessment note. These adaptation measures are 	

				<p>past negative experience in Cameroon and elsewhere in the aquaculture sector-see QAG review note)</p> <p>OPR: Overall, the PDT made effort to take into account previous comments. In general risks description has been expanded and more specific mitigation measures are proposed. In some instances risks categories have been reassessed in a more conservative manner and in some cases, especially for the country context, even responsibilities are mentioned in the macro economy category. This good practice could have been extended to all other risks categories.</p> <p>However, despite these improvement some risks/mitigations measures remain weak (project scope, technical soundness, institutional capacity...) in particular:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environmental and climate context risks, assessments significantly decreased from substantial/ Substantial to Moderate/Low, please explain. • Biodiversity, as the impact of the mitigation measure might be limited on the overall risks category, please revise residual risk as moderate. • Following our review, we agreed that the categorisation of risks for the environmental and social context does require further explanation. Indeed, the PDT indicates that the extreme north of the country is highly sensitive to environmental degradation and is facing water scarcity. Hence, the inherent and residual risks shall be substantial and moderate respectively. The vulnerability to climate conditions shall also be rated substantial and moderate for inherent and residual risks. • In addition, under the environment, social and climate impact, we agree the PDT shall rate the Biodiversity conservation the inherent and residual risks as moderate and moderate respectively. • We have also noticed that the section on resource efficiency and pollution shall be upgraded from moderate to substantial given that the whole 		<p>specific and context based. They will be implemented and monitored adequately.</p> <ul style="list-style-type: none"> • The project scope and technical soundness has been very well assessed in previous sections above under effectiveness, targeting and various suggested components. • As of the weak institutional capacity, a number of capacity building and support has been proposed. • Key environmental risks have been identified and specific mitigation measures provided in the ESMP. These adaptation measures are specific and context based. They will be implemented and monitored adequately. 		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

				<p>project involves the use of surface water for the aquaculture ponds. The planned 1200 aquaculture ponds will have a significant impact on quantity and quality of surface water available in the targeted areas. Hence, based on this information, we will request the PDT to maintain the project impact on resource efficiency and pollution to substantial, which subsequently maintain the overall environment and social category to Substantial.</p> <p>PMD peer reviewer: Description very brief and can be detailed further.</p> <p>SKD peer reviewer: ·Comprehensive risk matrix and mitigation strategy complemented by SECAP analysis ·However, as highlighted above, may be a bit optimistic in considering environmental and biosecurity risks only as “medium” and bringing them to low; high / substantial to medium seem more realistic, especially as mitigation measures cover notably project implementation time but will continue post project so less clear whether such mitigation measures can continue... ·Intensive aquaculture relies on reliable access to fresh water and electricity but we did not see a dedicated analysis on availability of such two factors in mentioned zone, Only the SECAP ESMP does mention that investments in such solar electricity and back-up are included in business plans but worth mentioning / referring to that in main document; same for waste management and water.</p>				
1.11	Log-frame & quality of indicators			<p>QAG: The logframe should also include the project objective of raising freshwater aquaculture production from the current 9,000 tons to 50,000 tons at the end of the project.</p> <p>OPR: Overall, the Logframe is well structured and the indicators selected are SMART and adequate to measure the expected results in the ToC.</p>	<p>QAG: 4</p> <p>OPR: 5</p> <p>PMD peer: No score</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The proposed objectives consider water management actions throughout the project cycle • The project is classified gender mainstreamed even if it could qualify for gender transformation based on indicators. This is the ambition as PDEA tries to push for transformation at the end but the realities could be different on ground. 		

			<ul style="list-style-type: none"> The project logframe meets the reporting requirements for the project to be classified as Gender transformative, Youth sensitive, Nutrition sensitive and Climate Finance (Adaptation Finance). Nevertheless, it is not marked as Gender transformative. Please, review the mainstreaming themes that will applied to the project and ensure to reflect it in the PDR core text. We welcome that project's IFAD logframe already considers some targets for mid-term and completion, as well as the inclusion of indicator SF 2.1. Nevertheless, the logframe lacks of the indicator SF 2.2. (Which is mandatory according to IFAD's CI Framework). In addition, it lacks of baseline values for most of the indicators' multipliers, besides mid-term and completion targets for some indicators. Please, ensure to add them in order to meet IFAD reporting requirements. Outreach indicators targets are aligned with the targeting strategy mentioned in the PDR. <p>PMD peer reviewer: The indicators for outcome 1 can be improved as outcome 1 refers to value addition yet no indicator proposed (although it could have been derived from the EFA). The targets for access to market is also very limited compared to outreach for component 1.</p> <p>SKD peer reviewer: Some incomplete indicators and logics: -Issue with units (i.e. 60 femmes autonomisées ? I guess 60%? Same for menages avec augmentation production -Some missing targets (i.e there is target in nutrition diversity but not on KAP nutri) -Some inconsistency: for instance, does not seem reasonable to imagine 50% women with improved nutrition diversity when only 5% HH / 1500 HH may receive specific training ; similarly, foresees 80% adoption of technology and 75% of 30,000 beneficiary HH improved production but only 3000 will receive training and a few benefit from actual investment in aquaculture -Some inconsistency with main PDR and for instance figure 1 (i.e. we do not find all mentioned target in log frame, for</p>	<p>SKD peer: 4</p> <p>Score: 4</p>			
--	--	--	--	---	--	--	--

				instance Missing mention of aquafamille target and clarity on trained people (3000 in log frame but 15,000 and then over projects in figure 1 etc.) ·Could provide more IFAD COI, at least in reference of more specific project indicators				
1.12 EFA	n/a	n/a	n/a	QAG: A detailed economic and financial analysis has been carried out. The assumption about fingerling and enterprise survival rates are optimistic, taking this into account the results of the analysis are reasonable. SKD peer reviewer: Seems a good EFA with some detailed analysis, albeit further analysis on comparing investment costs and modalities of returns on investment for different models as mostly the margin and benefits are mentioned.	QAG: Yes	Thank you for good appreciation		Yes/No
1.13 Exit strategy	n/a	n/a	n/a	QAG: The PDR provides a comprehensive exit strategy, bringing out how the project's approach of helping aqua-culturalist to develop their own plans, then using these plans to access finance from local financial institutions and promoting direct linkages with private operators along the value chain are the principal mechanisms through which sustainability will be achieved. The project's capacity building among MINEPIA staff should enable them to provide technical backstopping as needed to hatcheries and aqua culturalists, but experience from past projects shows that this maybe over-optimistic. PMD peer reviewer: No comments SKD peer reviewer: ·The project has made a good effort in detailing its exit strategy phased approach and detailed sustainability measures for each of its main activity in annex 10; in addition, building on lessons learnt, it has provided a comprehensive framework paying attention to most services, inputs and partnership required to operate aquaculture, from technical, finance and value chain side;	QAG: 4 PMD peer: No score SKD peer: 4 Score: 4	<ul style="list-style-type: none"> • PDT is of the view that PDEA has a more comprehensive approach in capacity building of MINEPIA than previous projects (e.g. PPEA) have done, which should put them in a good position to support the sector beyond the project. Additionally, capacity building of aquaculturists and linkages with financial services and private operators for inputs, technologies and markets, are key to the exit strategy. • We agree on key recommendations to keep due diligence on the Exit strategy. This strategy will continue to be strengthened and monitored during the start-up and implementation phases. 		

				<p>·The exit strategy could further elaborate how the policy engagement and KM can provide scaling pathway In addition, now or during start up and implementation phase, the project shall pay attention to the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • additional analysis on the risks & assumptions related to such strategies and whether we can reasonably believe that such services and activities can be continued by the different actors in a sustainable way, reviewing both required technical capacity, mandate, required public co-financing/commitment and financial means to conduct such services and whether such services can remain accessible to the poorest; • Considering potential environmental and social risks, environmental and social measures shall also have dedicated exit and sustainability strategy; more broadly, sustainability also means resilience to risk so broader risk analysis to sustainability could be conducted • We also miss propose M&E approach for exit: for instance, the project could develop simple score cards for the different service centres developed, producer groups supported and enterprise to monitor regularly their exit preparedness and sustainability, in articulation with some indicators proposed in log frame but expanding to most enterprise/ service being developed 				
2.								
2.1	SECAP			<p>OPR: OPR thanks the PDT for engaging with them to discuss the projects risks and impacts. Consequently, comments provided at the second DRM have been addressed and the SRN and ESCMF have been significantly improved. The PDT has downgraded the E&S risk categorisation for this project from high to moderate. OPR is not in agreement with this, since based on information provided in the ESCMF, there will be abstraction of significant quantities surface water which is not regulated, and bearing in mind that the Far North is water stressed. However, OPR confirms the climate risk rating as being moderate, as confirmed by the Think Hazard tool. At the first submission to DRM, OPR</p>	<p>OPR: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The project will fully depend on surface water for aquaculture activities and boreholes will not be developed under the project. This has been corrected in PDR and related documents. • All references to drilling boreholes in the PIM , PDR , Hydro & Climate Assessment Report have been delated • Biodiversity was already classified as medium under IRPM section. The IPRM screening tool has been updated with the risk rating on biodiversity as 		

				<p>noted that boreholes were to be drilled in the Far North, and the PDT were of the opinion that this would render the project as high risk. Subsequently, based on discussions with the Cameroon government and the country team, it was decided that boreholes would not be included in this project. However, boreholes are still mentioned throughout the project documents (PDR, PIM, SRN); OPR therefore recommends that the PDT clarify whether or not boreholes will be part of this project, and if not, amend the project documents accordingly. Furthermore, OPR recommends that screening for biodiversity and resource efficiency be revisited in regard to aquatic biodiversity and surface water resources. Issues raised by OPR in regard to land tenure and grievance redress need to be clarified further. And finally, OPR recommends that the organisational framework includes one social inclusion/nutrition specialist and one environment & climate specialist, rather than having one person dealing with M&E, social inclusion, nutrition and environment and climate, and budgets allocated for these personnel. Prior to the QAG desk review, the PDT should update the PDR, SRN and ESCMF to reflect observations and recommendations made here.</p>		<p>medium. The mitigation measures proposed such as the selection of the specific type of fish for the project, choice of location on the sites ponds, will help to reduce potential risks on the biodiversity</p> <ul style="list-style-type: none"> • Land tenure system in Cameroun is governed by both customary and formal laws. This has been detailed in the annex of the PIM “NOTE ON LAND IN THE FRAMEWORK OF THE PDEA”. • Under customary law, local traditional leaders serve as guarantors and administrators of land. Through this channel, individual families receive land use rights, which are generally transmissible from generation to generation. Under formal law, individuals follow a number of steps to acquire land. In both cases, the project will facilitate beneficiaries to access and/or acquire land with support of MINEPIA and Communes and traditional leaders within various scenarios or needs of investors/entrepreneurs. • For the first case of project of beneficiaries to be installed on the private domain belonging to either MINEPIA (100 ha of which 20 ha are planned for each region) or to the Communes. These sites already have property titles in the name of these different administrations. Therefore, the problem of access and land security for the aquaculture entrepreneurs concerned no longer arises within the framework of the PDEA as it was agreed with the government during design that investments on the said sites will be 		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

					<p>conditioned by the provision of copy of these property titles to the project teams.</p> <ul style="list-style-type: none">• For the case of promoters who are installed or who want to settle on sites belonging to the public domain of the State (swamps, rivers, lakes etc.); these areas are part of the State's public domain not subject to private appropriation but to possibility of exploitation under Law No. 98-005 of 14 April 1998 on the water regime. The project will support them for obtaining temporary operating permits for sites to this end, the PDEA will liaise with inter-ministerial committee responsible for supporting investors in the aquaculture sector, set up by MINEPIA with the authorization of the Prime Minister. This Committee, which includes the Ministry of Lands, Cadastre and Land Affairs (MINDCAF), has also the mandate to assist aquaculture promoters in obtaining the various authorizations, including land-related ones;• The third case will concern promoters who are installed or who want to install on the sites belonging to the private domain of third parties. The formal and customary land acquisition will be sought with accompaniment of the project. Based on the experience of the PEA-jeunes, PDEA will Support for the acquisition of title deeds and the formalization of customary rights through awareness-raising activities and the involvement of local authorities (traditional chieftainships, town halls, local youth and women's associations, umbrella organizations,	
--	--	--	--	--	--	--

						<p>etc.) in the process of accompanying young and women aquaculture entrepreneurs in accessing and securing their fish ponds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A dedicated person for Environment has been added (distinct of the one on social inclusion and gender). The COSTAB has taken into consideration his salary. 	
2.2 Procurement		Yes/No		<p>The project design fulfills the requirements in terms of procurement, as the SECAP risks that are relevant for procurement (“SECAP for SPO” in ORMS) are now adequately addressed, and the PRM has been uploaded to ODC. The procurement risk assessment that has been undertaken is acceptable to IFAD. Moreover, we appreciate the clear acknowledgement of the CMT and the BUILDPROC training programme. In addition, the clear appointment of a procurement officer on a national level and further information on the procurement staffing of the decentral PMUs is appreciated. Overall, the project design displays a comprehensive overview of all the relevant procurement aspects but it should be specified in the PIM if IFAD’s or the national bidding documents are used and if any amendments to the national bidding documents are necessary as per Annex 4 to the first SECAP volume.</p>	YES	<p>Agree and PDT appreciate your positive review and rating.</p> <ul style="list-style-type: none"> • The MIP specifies that IFAD's standard procurement documents will be used for the procurement of consulting services, and for all international tenders. • Paragraphs 328, 345- 356 of the PIM also specify the need to incorporate into national procurement documents (i) IFAD's self-certification forms, (ii) IFAD's policy on the prevention of fraud and corruption, (iii) IFAD's policy on preventing and responding to sexual harassment, and (iv) IFAD's policy on combating money laundering and terrorism. • SECAP-Procurement potential risks have been reduced from 13 to 7 according to the SECAP-Procurement report updated to September 13, 2022. • The PIM specifies the level of each risk and proposes appropriate mitigation measures. 	Yes/No
2.3 Financial Management				<p>The overall FM inherent risk is assessed Substantial and is expected to be mitigated to Moderate residual risk. The main body of the text properly discloses FM arrangements following IFAD six pillar approach. The FM risk assessment was found to be very comprehensive, drawing from the existing portfolio</p>	FMD: 4.5	<ul style="list-style-type: none"> • The recurrent costs charged to IFAD amount to more than 95% similar to the PADFA II project operating under the same country context. • In addition, the ratio of recurrent costs to total IFAD contribution stands at 	

				<p>shortfalls and proposing relevant mitigating measures for all areas of risk.</p> <p>The PDR addresses well inputs and recommendation noted at OSC level; it is suggested to review the following areas to mitigate potential residual risks:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification of mechanisms to secure provision of counterpart funding – this OSC recommendation was not completely addressed in the PDR as counterpart commitment is limited with most of recurrent costs charged to IFAD (more than 95% of total recurring cost); - Analysis of tax mechanisms in the aquaculture sector – the CN outlined tax exemption for aquaculture specific equipment but instead the PDR charges an average of approx. 30% of taxes on equipment. PDT may wish to further analyse these aspects. <p>The PDT may need to consider a few areas for elaboration for the design and during implementation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The ratio of project recurrent costs (namely salaries and maintenances) appears not to be completely proportionate, with IFAD contribution amounting to USD 6.8 million out of USD 7.1 million cost forecasted. Moreover, such allocation goes beyond IFAD corporate appetite, representing approx. the 17% of overall IFAD contribution. The PDT is invited to review such allocation and share part of these costs with other financiers - Main text refers to FIPS utilization. It might be late for the utilization of this instrument as the procedure states that FIPS approval, signature, countersignature and disbursement must be before the EB approval of the associated project. As alternative, PDT may consider to use the Start-up cost facility to implement activities budgeted under FIPS and modify the PDR accordingly. - Approx. 45% of IFAD financing will be used for grants and subsidies. The draft PIM describes general FM arrangements but will need to be further developed as to ensure proper safeguards 	<p>17%; which is a little above the body's appetite of 15%. However, this is considerably lower than projects in the same context, notably PDAFA II, which had a ratio of more than 28% in their approved design in 2019. The project will have to operate in a context of fragility; therefore, these ratios are considered reasonable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tax exemption in the aquaculture sector still applies with the existing tax mechanism. • The FIPS has been approved by the President. The countersigned pre-FA step will be uploaded in ORMS workflow as soon as Government send back the copy. • The PIM will be enhanced to include a section on the risks related to the use of grants and subsidies such as: <ul style="list-style-type: none"> - Proper targeting of beneficiaries for inclusive growth; - The use of output-based subsidies; - Prompt review of quarterly IFRs and monitoring and reporting reports. Adequate follow up is ensured for areas requiring interventions, Supervision missions will allow for the assessment of the allocation, use and reporting on grants and subsidies 		
--	--	--	--	--	--	--	--

				<p>are in place to monitor allocation, use and reporting on grants and subsidies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - It is suggested to update references throughout the document to “medium risk”, that should be “moderate risk” and “LTB” that should be “FMFCL”. 					
2.4	PBAS & instruments		n/a	n/a		n/a	n/a	n/a	n/a
2.5	Compliance with OSC/DRM	n/a	n/a	n/a	<p>Project duration has been increased to 7 years. OSC encouraged promoting private sector partnerships, and the project is focused on linking smallholder aquaculture producers to private sector partners. The report has provided a section on lessons learned. The project has a number of specific activities for collecting and disseminating information about aquaculture and fish marketing, and the value chain activities have been tailored to the various types of aquaculture producers and expected beneficiaries. The OSC recommended strengthening the SECAP relative to grievance redress, child labor, gender-based violence, and this has been done, but the SECAP could be improved. The OSC noted that the risk strategy was over optimistic and its remains so. The PDR is weak on water management issues for aqua-culture.</p>	<p>QAG: 4</p>	n/a		
3.									
3.1	Institutional Capacities				<p>QAG: IFAD has provided strong support to improve project implementation in Cameroon in the recent past and hopes to build on the successes to date. The project includes a strong emphasis on institution strengthening particularly for MINEPIA, particularly with regard to enhanced field operational capacity. With regard to project design and execution, capacity building for staff includes foreign study tours to hatcheries, feed processing operations and aquaparks, support to the Ministry to carry out its plan for aquaculture development, support for public hatcheries and support for IT development and coordination with the Project management unit. It is puzzling how what will be the role of public hatcheries relative to the decentralized approach articulated for hatchery development in the regions. Also, it should be clear that IFAD’s support is ONLY targeted to fresh water aquaculture and not general support for all fishery activities covered by the Ministry.</p>	<p>QAG: 4</p> <p>PMD peer: No score</p> <p>SKD peer: 4.5</p> <p>Score: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demand for fingerlings remains high and expected to steeply increase as the project rolls out. Private sector investments in hatcheries is unlikely to keep pace with the number of new aquaculture farms, particularly because hatcheries need special technological requirements and skills. Public hatcheries have an important role to close the gaps in fingerlings supply. However, the project will avoid subsidizing the operational costs of public hatcheries to limit the risks of price distortions. • IFAD will only support project-related activities of MINEPIA. • Cross coordination mechanisms with the Agriculture sector is what IFAD 		

				<p>The project will support the selection, recruitment and training by MINEPIA of aquaculture extension agents in the regions, and will then support their field work, which will be in tandem with the regional offices of the project.</p> <p>The project will require substantial cross-ministerial coordination with MINADER, MINEPDED, MINEPAT, MINIFI, CAA etc and this has the potential to be extremely time consuming.</p> <p>PMD peer reviewer: Main concern is the ability of the UEP to supervise and monitor the field activities given large geographic spread and limited field presence of extension workers in the project set-up.</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project includes strong attention to institutional capacity development at various level, from rural finance, value chain partnership to pluralistic extension services for aquaculture in public and private actors; it could be useful in PIM / implementation to also map last mile delivery strategy & sustainability for such extension services as gap often lies at the last mile... ·The project includes a beneficiary & partners cooperative, small common groups and inter-profession – cooperative; however, we lack institutional analysis of their current capacities and whether there is some capacity development planned for them too in terms of organizational development (beyond aquaculture and business) ·Considering specific environmental and biosecurity risks, more detailed assessment could be done for environmental service delivery capacity to the last mile and potential roles and sustainability of other actors; ·The project plans to invest in dedicated ICT4D tool but could mention potential challenge for beneficiary to use it and ensure that appropriate digital training / assessment / last mile delivery system is planned</p>		intends to support under the new Business model. Without proper coordination, no impact of our investment on ground.		
3.2	Readiness & start-up plan	n/a	n/a	n/a	QAG: 4	FIPS has been requested and processed. It has been approved by the President at this stage awaiting the countersigning of the Pre-financing Agreement.		

				<p>budget is attached and provides for the recruitment of project staff and procurement of office equipment and vehicles. Unfortunately, although the FIPS was requested by Government in July 2021, it has not yet been fully processed. Given the emphasis on IT services at various points along the value chain, for M&E and linkages with MINEPIA's system as well as the various local platforms planned, the PMU staff should include an IT Officer.</p> <p>PMD peer reviewer: There is a confusion between FIPS and start-up grant – This needs to be clarified</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project has proposed already an overall phased approach and steps based on past experience and summarized in figures ·The project has considered 1 million for instruments for implementation readiness to facilitate preparatory activities prior project approval including feasibility assessment, study, thematic studies, recruitment and initial procurement, PIM, M&E etc.</p>	<p>PMD peer: 4</p> <p>SKD peer: 5</p> <p>Score: 4</p>		
3.3 M&E system	n/a	n/a	n/a	<p>QAG: The M&E system is briefly described in the PDR and more fully described in the draft PIM.</p> <p>OPR: <ul style="list-style-type: none"> Overall, the project will destined 6.6% of their budget to Management and M&E activities (Page 24 of PDR and Page 487, Cost table of Project Components by year). We suggest to ensure that at least 4% of budget goes only to M&E activities and products. We take positive note that the project will served of a specific application to reinforce the M&E tasks. The related costs to it are explicitly mentioned in the AWPB, but the amount that will be destined to hired specialized M&E experts that will take responsibility of designing and implementing the monitoring tool is not clearly mentioned. Please, do consider to precise this as well in the core text of the PDR. It will be important to highlight the M&E team composition, roles and responsibilities. </p>	<p>QAG: 4.5</p> <p>OPR: 4.5</p> <p>PMD peer: No score</p> <p>SKD peer: 5</p> <p>Score: 4.5</p>	PDT appreciates the positive review on the M&E	

				<ul style="list-style-type: none"> We take positive note of the reference to the COI methodology as the main source for outcome-level reporting in the logframe. However, the use of this methodology should also be precised in the PDR. <p>PMD peer reviewer: No comments</p> <p>SKD peer reviewer: ·The project has adopted a very innovative and sustainable approach of collaborating and reinforcing the ministry own statistical and monitoring system and has planned activities from the “pre-start” up phase to ensure activities start early; in addition, dedicated certification training planned in year 1 and implementation of MIS system ·Detailed annex available in PIM and dedicated staffing allocated ·However, impact of M&E would be stronger when Log frame strengthened as well to ensure quality and comparable indicators are collected</p>				
3.4 AWP&B	n/a	n/a	n/a	<p>QAG: A first year AWPB taken directly from the COSTAB has been provided, but this doesn’t detail the sequences of activities and the preparation of ToRs and specifications. Thus, first year’s annual work programme and budget will be prepared under the FIPS.</p> <p>PMD peer reviewer: AWPB developed for year 1 and 2. Budget is 32% of total project costs. How realistic will this be in view of disbursement caps and trend in the Cameroon portfolio for start-up delays?</p> <p>SKD peer reviewer: Yes</p>	Yes	FIPS activities have been attached to this report and approved as mentioned above		Yes-No
3.5 PIM	n/a	n/a	n/a	<p>QAG: The draft is well done and covers a lot of ground, and is expected to be completed during FIPS activities. However, please see above issue on the FIPS.</p> <p>PMD peer reviewer:</p>	Yes	PDT appreciates the positive review FIPS has been approved as responded above		Yes-No

				<p>Can detail more “how to carry out listed activities and by whom and the sequence of activities”. The category Grants and subsidies takes up 44% of the IFAD financing yet I missed seeing a description of how these funds will be disbursed.</p> <p>SKD peer reviewer: Detailed PIM available</p>				
3.6 Knowledge Management Plan	n/a	n/a	n/a	<p>QAG: The KM plan is briefly discussed in the main PDR and more fully developed in the PIM. It provides for a range of activities including developing a system of local information computerized platforms.</p> <p>PMD peer reviewer: No comments</p> <p>SKD peer reviewer: ·Yes, specific plan has been delineated with specific resources and staff allocated; in addition, knowledge also part of main components along the policy components</p>	<p>QAG: 4,5</p> <p>PMD peer: No score</p> <p>SKD peer: 5</p> <p>Score: 4.5</p>	PDT appreciates the positive review on KM		
4. Overall Quality of Design				<p>QAG: This is an ambitious project that aims to put in place an entire fresh water aquaculture sub-sector from the supply of fingerlings to farmers to end purchase at market centres by households. The approach of undertaking preliminary studies and field assessments and developing standards models for the activities to be supported is very good. As the project moves forward, it will need to focus on synchronized role out so that there are backward linkages with crop farmers for the production of fish feeds, and fish processing and conservation marketing linkages are developed as aquaculture production increases. The project is currently weak in the area of aquapark and commune basin management, and probably should have a testing phase for the market partnerships that are envisaged.</p> <p>PMD peer reviewer:</p>	<p>QAG: 4</p> <p>PMD Peer: 4</p> <p>SKD peer: 4.5</p> <p>Score: 4</p>	<p>All comments and recommendations have been addressed above.</p> <ul style="list-style-type: none"> As added in Par 75-77 and 209 of the PDR, the governance models have been added and specified. Aquaparks and communal basins will be developed gradually, starting with 2-3 as a pilot to gather lessons and build capacities, which will be used in the design and implementation of the remaining 2-3 aquaparks. This project will certainly be linked to ongoing projects such as PADFA II and PEAJ in many areas of enterprise development from which it borrowing tested models and tools (incubation, Cooperatives creation and development, marketing 		

			<p>Capitalized on the PPEA but can work more to develop synergies with the 2 other IFAD on-going projects and reduce the processes for studies, reviews and clearance</p> <p>SKD peer reviewer:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Project is well written with detailed analysis on key aspects related to lessons learnt from initial aquaculture grant, rural finance, value chain development and typology of aquaculture models and beneficiary and alignment to country context; building on lessons learnt and past challenges, it proposes a comprehensive set of actions to boost an ecosystem of services to aquaculture, looking at the different inputs, services, finance and value chain required to boost it; however, doubts arise more along post project exit and whether framework will be sufficient to mitigate some risks inherent to intensive aquaculture in such context and on targeting regarding high investment costs; we could have imagined that the project pays a more equal attention to the family aquaculture development and compares different options along the project implementation -The project has reviewed government institutional capacities and has planned for a dedicated component to reinforce public and private services required for aquaculture and also includes dedicated policy components; international technical expertise and complementary technical assistance is also included -The design has responded to several OSC comments (for instance lessons learnt, co-financing options, gender and youth recommendations and draft exit, more detailed value chain analysis); -However, some OSC comments are less addressed: i) cost per beneficiary remains high for the core activities (for 2-3000 enterprise, 9000 people) while the pathway for the remaining 20,000 HH less clear; justification and scaling pathway could be more elaborated as well as benefit of different categories ii) the document has responded to OSC request to raise gender participation but this seems over ambitious or we need more clarity on how it will attain such a high target and to include more explicitly support to such processing activities, investments; iii) exit strategy is 		<p>strategy, Gender strategy, citizen engagement, etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risks mitigations have defined at design stage as presented. However, these will be monitored and updated as deemed necessary. • The M&E system will monitor the implementation of the models in a comparative ways to provide details data for in-depth analysis for decision at the mid-term review • The project will pay attention to family aquaculture as well as to aquastart and aquadev enterprises. • The project cost per beneficiary is only USD 253 per year, hence USD 1,773 over a period 7 years as presented in the EFA Excel files • The gender strategy is to aim higher in terms of targeted indicators. PDT is of the view that gender mainstreaming actions can easily lead to gender transformation if well implemented and monitored. • Yes, the FIPS has been approved by the IFAD President and the Agreement is being signed by the Government. 		
--	--	--	---	--	--	--	--

				<p>drafted but requires more elements, notably on how to ensure sustainable and environmental sensitive operations and maintenance of the aquaculture projects post projects;</p> <p>iv) residual risks for environment seems over optimistic, especially post project; v) the logical framework seems improved but can be further improved to clarify how to provide service to 23,000 HH and ensure full coherence with PDR</p> <p>·Project has planned for faster implementation facility which shall facilitate early implementation after negotiation completed</p>				
5. ADDITIONAL COMMENTS FROM QAG (not rated)								



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Responses To The Qag Review Note

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Responses on the issues raised in QAG review note

DRM Date: 23 September, 2022

Title: Cameroon: Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (PDEA)¹

Background

The DRM is invited to review the Project Design Report (PDR) of the Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (PDEA) in Cameroon. The Government of Cameroon (GoC) requested IFAD's support to build on the previous Aquaculture Entrepreneurship Project (AEPP) which was implemented for three years in 2016-2019 and through which: (i) aquaculture production doubled from 4500 tons to 9000 tons using an entrepreneurial approach; and (ii) three cooperatives were formed and a portfolio of 300 aquaculture entrepreneurs was promoted.

PDEA's development objective is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and climate resilience of 23,000 households, directly benefiting 30,000 people situated in selected districts of 5 regions: Centre; Littoral; South; Far North and West. The project is organized around three components: (i) improvement of productivity and resilience of aquaculture systems; (ii) development of an aquaculture value chain; and (iii) policy dialogue and programme coordination. The project has a strong focus on business development for all players in the aquaculture value chain, though there is a large role for the public sector in guiding and promoting the sub-sector.

The 7-year, US\$53.2 million project is to be financed as follows: (i) an IFAD contribution from IFAD12 of US\$39.4 million; (ii) counterpart funding from the GoC of US\$4.8 million; (iii) beneficiaries' contributions of US\$2.8 million; (iv) the private aquaculture sector for US\$ 3.1 million and (v) financial institutions for US\$3.1 million. The document mentions that the AfDB is expected to provide an additional US\$5 million in parallel financing through a refinancing line to the aquaculture sector whilst US\$2 million also in parallel financing is expected from other development partners (GIZ, EU, FAO and ILO).²

The proposed PDR presents a third submission to the DRM secretariat. QAG, OPR, FMD and peer reviewers have provided detailed comments on previous versions of the document. This third version has sufficiently taken into account most of the suggestions provided by previous reviews, in particular with regards to the environmental issues which had given rise to the major concerns raised with the past versions of the document. This review note aims to provide additional guidance to the PDT.

¹ Note prepared by Cristiana Sparacino and Edward Gallagher, QAG, with the support of Marian Bradley, consultant.

² Except for the mention of these potential financiers in the main report of the document, nowhere else in the document do we find detailed information on how these financial partnerships are expected to be realized.

Country: Cameroon	Project Name & ID: Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (PDEA) : 2000003903		
OSC Date: 2/3/2022	DRM Date: 23/9/2022	QAG DR date:	EB Date: December 2022

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>I. Main issues</p>		
<p>1. A large number of studies and learning activities are to be undertaken before “effective implementation” can begin. As mentioned above, IFAD’s first aquaculture intervention in Cameroon, AEPP, confirmed that intensive freshwater aquaculture was a valid option for raising incomes in rural areas. The PDR for the proposed PDEA project details the next steps in the upscaling of intensive freshwater aquaculture and local marketing in the 5 targeted regions. The project aims to promote an overt, business-driven, private sector development approach based on commercial partnerships, while there is a strong role planned for the public sector to establish this ‘infant’ industry and support the policy dialogue and industry regulation process.</p> <p>Currently, substantial preparatory work is planned during the first 1-3 years of the project. This includes: (i) carrying out study tours to other countries to draw lessons and develop knowledge-building networks to inform each decision-making; (ii) developing the models for a 10 ha aquapark: (iii) carrying out the site identification visits in each of the regions and negotiating with the municipal governments for the land for aquaparks and the commune basins ; (iv) developing the models for the local hatcheries, processing facilities etc. along with the aquaculture methods dimensioned to the capacity of IFAD target groups; (v) making arrangements to import fish seed to establish the hatcheries and establishing how it will be done; (vi) developing a sequential planning for infrastructure development; (vii) extending aquaculture training and (viii)</p>	<p>Agreed and luckily the FIPS has been approved. The pilot phase for carrying out start-up activities will be carried out with FIPS resources (1.1MSD) that will include also the completion of a certain number of targeted preliminary studies (Diagnostic study of the aquaculture sector in Cameroon, Reference survey in Project implementation regions, etc.). The results of the said studies will facilitate the planning of operations over the first 18 months once the project becomes effective.</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>mobilizing business linkages as fish production begins to increase.</p>		
<p>2. Given the above, and the time required to “get it right”, the PDT might wish to consider restructuring the project to include a “pilot phase” (the first three years) during which all the necessary studies and learnings can take place and then a “roll-out” phase, in the subsequent four years . Triggers between the two “phases” could be established for determining if, when and how the project can move to the roll-out phase. A specific Progress Review mission would be organized for this purpose. Considering the first years of the project as a pilot will provide latitude for going forward without all the solutions, and will allow scope for the ‘sub-sector positioning’ activities that have been described in the PDR and need time to be implemented.</p>	<p>QAG suggestion for a two-phased approach with a “studies phase” and a “roll-out phase” is noted. However, this may have implications on the overall implementation schedule and results, as it implies that only studies can be implemented in the first phase. In normal practice, some studies are mandatory upfront, but other studies and training events are done successfully alongside other interventions.</p> <p>The design already incorporates “start-up phase” funded by faster start-up funds, “roll-out phase” and “scaling-up phase”, which can adequately serve the project delivery schedule and minimize any implementation delays. Furthermore, the implementation schedule allows flexibility particularly in the two new regions (West and Far North), where the roll-out will be more cautious.</p>	
<p>3. Further justification for to this phased approach is given by the fact that Cameroon is considered to be a conflict-affected country, as per the World Bank’s Classification of Fragile and Conflict Affected Situation for FY2023. The PDR now contains a fragility assessment. At the same time, the project is set to invest in the Extreme-North region of Cameroon, which is considered by the UN as having a substantial risk for armed conflict and terrorism (security level 4)</p> <p>As such, it might be best for the project to take the time it needs during the “pilot phase” to effectively determine whether the conditions are in place for IFAD to invest in this region. This would be in line with IFAD’s Special Programme for Countries in Fragile Situations.</p>	<p>Agreed with nuance/substantiation.</p> <p>The observation is justified and in concurrence with PDR Para 165. The two new regions (West and Far North), will have flexible start-up/ roll-out of interventions through a prudential approach taking into account the fragility of the Far North Region. The approach accommodates studies, planning, roll-out and a gradual scaling up of investments adapted to the implementation capacities, lessons learnt from other regions and mitigating the perceived risks.</p> <p>the Agreement is signed by both parties.</p> <p>PDT would wish also to inform DRM that IFAD is already investing in the Far-Nord with PADFA II and ACREGIR projects that have developed a fragility strategy to intervening in the region which was approved by the steering committee. Including advice given by UNDSS periodically and use of humanitarian NGOS used to that kind of interventions.</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
	As such, the insecurity mentioned should not pull us out of that zone but define approaches of investing and intervening there as per the IFAD note on fragility. PDT has provided a fragility note assessment that gives justification and approaches to intervening in the Far-North.	
<p>4. Given the innovative and technical nature of this project, the PDT might also consider the opportunity of developing a technical assistance grant proposal for a 3-5 year period with an organisation like WorldFish to provide bi-annual technical visits to provide hands-on guidance during implementation, particularly with regard to aquaculture policies, bio-safety, environmental conservation and climate adaptation measures. This, in addition to the technical assistance support already foreseen in implementation, would provide additional reassurances that the technical aspects of this project would be adequately covered during implementation.</p>	<p>Agreed with thanks. The project appreciates the value of external technical assistance, considering the low technical capacity available in the country for aquaculture. Thus, the partnerships sought with FAO on a number of studies. This option of World fish is also mentioned as our thinktank key partner in the project. WordFish could be mobilized depending on demand by MINEPIA and PMU. It should be noted that Worldfish is also already referred to in paragraph 105 of the PIM for study trips in support of the installation and support of local hatcheries.</p>	
<p>5. Clearly separating the private sector and the public sector roles in implementation. It has been decided that intensive freshwater aquaculture will be developed, and the process will be led by the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA). Service providers (organizing and approving business plans and promoting value chain partnerships) are expected to play a coordinating role between private operators and the target groups. The target groups will be organised in the pre-determined number of cooperatives/groups that will access resources from contracted financial institution(s) for undertaking commercial activities that will be tied to private sector operators along the value chain. There are also individual activities, mostly targeted at the poorest households.</p> <p>The report would benefit from a clear statement about the roles and responsibilities of the Government relative to promoting</p>	<p>Noted. PDT concurs that the role of Government in value chain business should be minimal and focused on policy, regulation, quality control (especially of fish feed and fingerlings), research, extension services and other technical support, as well as ensuring the enabling public infrastructure and services. The RDR (cf. paragraph 11 and 52) as well as the PIM (cf. Paragraphs 52, 101 to 117 and 138) have highlighted the role of the government in promoting the development of the aquaculture sector and the development of the private sector. As such, it will consist of ensuring a conducive policy environment for doing business in the sector, adoption of regulatory reforms, providing land and quality control mechanisms throughout the value chain, tax exemptions on aquaculture equipment, etc.</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>private sector development. While the PDR repeatedly states that a business approach will be promoted by the project, the need for articulating early on that the objective is a fully privatized aquaculture value chain with self-reliant, self-financing women and youth operators should be more explicitly brought out in the PDR.</p>	<p>This role of regulation of the sector will also be reinforced during the implementation of the project given the results of the various studies that will ensue and will make it possible to update aquaculture regulations and develop the aquaculture sector development plan as planned in component 3.</p> <p>The government will also play an advisory and monitoring-evaluation role through the fisheries and aquaculture directorate, which will mobilize civil servant experts to support and advise on matters of feed composition, feed quality control and sale of fish, etc.).</p> <p>The PDR throughout the components mentions in several parts the intentions to support private sector aquaculture value chain, with mainly the private enterprises (e.g. producers of fish feed and fingerlings) earmarked to access financing brokered by the project. Government will access mainly financing towards the provision of public goods and services.</p>	
<p>6. The risk of confusion between the public vs. the private sector roles is important. The Kenyan example on the development of its aquaculture sector provides useful insights. A similar experience with publicly-run hatcheries developed in the mid-2000s occurred in Cameroon: “less than five of the 32 public [fish seed production] public stations have survived... because of sporadic funding and poor management.... and hatcheries developed by the private sector ... have evolved to fill the gap.” It would have been important for the lessons from this experience to have been drawn in the PDR. In fact, it is concerning that the proposed project will be providing about US\$63,000 per year to cover the cost of public hatcheries operated by MINEPIA, and the PDR does not explain what role MINEPIA will play.</p>	<p>Indeed, the project will build the capacity of public institutions including MINEPIA, and proposed investment. MINEPIA is the lead institution and its role is clearly defined in the implementation of this project.</p> <p>In this regard, the project will support the design and capacity building for development of hatcheries, however allowing the private sector to access funding for hatchery construction and operations from financial institutions. The project does not envisage financing public-owned hatcheries, based on the past experiences mentioned above. This is mentioned in PDR (Par 65-69 and footnotes, page 17)</p>	
<p>7. Analysis of the purchasing power to buy fresh or processed fish products. While the project is targeted at promoting rural fish marketing to raise nutritional levels and</p>	<p>PDT has done a contextual analysis of the poverty in this PDR. Obviously, poverty is more pronounced in rural areas and less in urban areas. Those living in urban areas tend to have higher</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>income for aqua-culturalists, there is no discussion of whether or not the nearby rural areas have the purchasing power to buy fresh or processed fish products. While there is indeed a national production gap that is currently satisfied by fish imports, these imports are targeted to the capital city where consumers have purchasing power. The proximity of four of the project regions to the capital means that it could be the target of marketing activities, although this would undermine the nutritional objective of the project for rural areas.</p>	<p>purchasing power than those in rural areas. However, the national demand for fish is not met neither nutritional needs. In this project, both nutritional, food security needs and marketing approaches to those having relatively purchasing powers including the proximity of roads, etc have been thought through during the design. Thus, various enterprises promoted (aquafamily, aquastart and aquadev).</p> <p>The interventions of the PDEA will thus make it possible to improve the quality of the supply of inputs (food, fingerlings, etc.) and to strengthen production, processing and access to markets capacities which will promote an improvement in yields and production costs. access of the fish produced and which will thus become competitive with imported products on the rural and urban market.</p>	
<p>8. Justification for aquapark and commune basin development. There is no discussion in the PDR about why the project wants to support aquapark and commune basin development. QAG questions whether: (i) this is part of the promotion of aquaculture development hubs to encourage marketing; (ii) there is a strategy of encouraging the development of hatcheries close by or in aquaparks or commune basins and (iii) beneficiaries are expected to live near the aquaparks.</p>	<p>It is all the above.</p> <p>Para 75 specifies that this project will build on existing production basins belonging to MINEPIA and Communes to strengthen their production and marketing capacities.</p> <p>Aquaparks are incorporated as a strategy to integrate smallholder farmers (especially landless youth, women and other entrepreneurs) into the value chain. Aquaparks and developed commune basins provide these groups with critical value chain infrastructure and services for aquaculture (roads, electricity, water, fish ponds, inputs etc.), improve economies of scale and organized marketing. Some issues (e.g. settlements of beneficiaries along aquaparks) will be addressed by the Aquaparks design studies and guided by SECAP provisions. This will be further clarified in PDR.</p>	
<p>9. Aquapark financing and management. Each site to be developed will cover 10 ha, of which 6 ha will be for pond development (120 ponds of 300 m2 per aquapark, no estimate of depth provided which could have been used for estimating</p>	<p>PDT are of the view that these issues have been addressed.</p> <ul style="list-style-type: none"> • AP 1 section specifies very well that the study on aquapark model adapted to the context will be carried. This will inform MINEPIA and PMU on cost and 	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>bills of quantity) and the balance of the area will be for access and other roads and a central storage building. The total area to be covered by the 10 aquaparks in the 5 regions is 100 ha with about 60 ha of ponds. The PDR would benefit from a short description on electricity supply and water management including the equipment for water management, as well as the environmental conservation and bio-security measures to be adopted. Surprisingly, in the Environment, Social and Climate Management Plan (ESCMP) there is no recommendation that an environmental and social impact assessment (ESIA) be carried out prior to the development of each aquaculture site, although an ESIA is required for cage development in natural water bodies.</p>	<p>specificities of an aquapark after which works will start including water and electricity supply.</p> <ul style="list-style-type: none"> • We concur that environmental and social impact assessment (ESIA) be carried out prior to the development of each aquapark site and ESCMP prepared and monitored. This will be mentioned in updated PDR and PIM and ESCMF. 	
<p>10. Climate adaptation measures should also be foreseen to address temperature increases in the ponds, such as planting of protective shade trees. While the areas of the aquaparks are very limited if compared to irrigation development, costings in the PDR do not seem to have been estimated on the basis of bills of quantity for earth works and seem very low. The individual pond finishing works seem to have been included in the financing model for an individual Aquastart loan, but there is no clarification about how many loans will be needed to cover the finishing works for one pond. Thus, costs for developing the aquaparks seems to only be partially covered in the PDR, and no further details seem to have been provided about how the full cost will be covered.</p>	<p>Agreed. PDR Para 76 specifies that aquapark development comprises of: (i) civil engineering work; (ii) construction of an access road; (iii) construction of ponds; (iv) distribution of pond maintenance kits, and (v) construction of a central shed. PDT will relook at the costings, and if necessary, make any necessary adjustments in COSTTABS. Furthermore, it should be pointed out that there are opportunities for accessing private financing to be recovered from fish sales. PDT welcomes the idea of planting protective shade trees around fish ponds, a common practice encouraged in IFAD projects as part of community's contribution to the investments.</p>	
<p>11. PDR is silent on how the aquaparks will be managed, although it is stated that there will be a beneficiary representative on the management committee. Clarity is needed about how the individual ponds will be managed (by groups?). There is no estimate of the aquapark operating costs for collective infrastructure (i.e. road maintenance, operation of the central hangar, equipment and water management costs), and the operating costs of the individual ponds. The PDR</p>	<p>PDT have added this suggestion in Par 75-77 and 209 of the PDR, the governance models have been added and specified. Aquaparks and communal basins will be developed gradually, starting with 2-3 as a pilot to gather lessons and build capacities, which will be used in the design and implementation of the remaining 2-3 aquaparks.</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>states that there will be land titles to the ponds but does not propose an ownership system that will cope with the problem of ponds not being actually used. In developing and costing the aquapark model, estimates should be made for operating costs, along with a model of a capital recovery fund to provide for both routine and extraordinary maintenance/ replacement of equipment on a full cost recovery basis to ensure sustainability.</p> <p>The project also plans to finance civil works for 10 suitable commune basin areas in the 5 regions to be identified during early implementation, and all of the above points can be applied to the works, management and operating costs for the basins.</p>	<p>Studies and design of aquaparks (and communal basins) are provided for in the PDR, which will address the issues highlighted in this review note. Aquapark design will provide; cartography and the development plan of each site, the actual costs and the implementation plan, the technical management plan, administrative and financial aspects of an aquapark, also strategies for integrating social inclusion of young people and women as well as the prospects for the sustainability of these investments. PDT welcomes the recommendation to include a model of a capital recovery fund to provide for both routine and extraordinary maintenance/ replacement of equipment on a full cost recovery basis to ensure sustainability.</p> <p>PDR Par 262 addresses land access and use rights under aquaparks, with the possibility of lease/ sub-lease and DUATS etc.</p>	
<p>12. Hatcheries. The previous 3-year project has rehabilitated publicly-supported hatcheries and provided training to 15 private hatcheries in the Center, South and Littoral regions, thus increasing larva survival rates from 20 to 60%. The project will undertake a breeding/hatchery study and validation exercise, and will order equipment and import it for the provision to 10 local hatcheries that will be established using Aquastart funding (i.e. benefiting from a 50-70% subsidy element). While the hatchery management are called 'private' in the PDR, the project seems to be providing a relatively expensive turn-key operation and doesn't elaborate on the conditions that the operator will have to fulfil and if they will have long term ownership of the operation, or if it can be recycled to another owner if need be.</p> <p>Ensuring adequate supplies of fingerlings is the key element for farmers obtaining high fish weight and returns, and this depends on the supply of fish seed to the hatcheries. As the project moves into implementation it should develop a robust</p>	<p>Noted with thanks.</p> <p>PDR Par 66-68 envisages public-private partnerships (mentioned in Par 68) in hatchery investments, particularly where public resources are used to finance imported equipment. The models of such partnerships will be further clarified in PIM. We are in concurrence about the critical importance of quality and affordable fish feed and fingerlings, and this is emphasized in the PDR (See Par 29, 63, 65, 66, 67; 69-71 etc.).</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
<p>approach to ensuring the quality and quantity of fish seed provided to hatcheries.</p>		
<p>13. Fish food processing. The project will also develop a production model using local supplies and imports to produce a nutritionally complete fish feed. It will provide support for site identification, the purchase and installation of equipment (500kg/hour or 1,000 tons per year by region) and follow-up maintenance. It will promote inter-regional trade and ensure the traceability of fish feed (this will need an appropriate computer system). There is no discussion of a strategy to ensure that the areas selected for the installation of feed processing facilities are capable of growing the crops needed in the quantities required to run the mills.</p> <p>QAG questions why there is a financial model for a US\$ 6 million fish processing factory in the EFA, as there is no mention of an investment of this size in the PDR. If the earnings of such a factory were included in the EFA, it has probably have skewed upwards the economic benefit analysis of the project.</p>	<p>Agreed and this will be clarified in the updated PDR. Due to high demand for fish feed, the Project uses a multi-faced strategy involving imported high quality feeds to meet immediate demand, while encouraging growth of private-sector/ PPPP driven local feed industry as a long-term measure (Par 69-71). PDT will make the necessary clarifications in updated PDR/COSTAB with regard to figures mentioned in the EFA.</p>	
<p>14. Aquafinancing. While the concept of introducing IFAD target groups to formal financial institutions through the different financing products is a good one, the high subsidy element in Aquafamille and Aquastart products makes it unlikely that formal financial institutions would want to engage in their provision and associated high managerial costs. The PDT might wish to consider requesting the expression of interest from microfinance operators for the management of these two products instead of the formal institutions. The project can then focus on working with a financial institution for the Aquadev product and introduce a graduation strategy for beneficiaries of Aquafamille and Aquastart products.</p> <p>QAG would like to highlight that the upper ceiling of US\$27,275 for Aquastart loans seems very high relative to the situation of IFAD target groups. The non-repayment of project supported</p>	<p>Noted. PIM suggests in paragraph 211 the realization of an inventory, which will allow the start of the PDEA to launch a call for expressions of interest in order to select the financial institutions of regional establishment predisposed to develop an offer of financial services for the aquaculture. It will also be followed by the conduct of two additional studies on: (i) the evaluation of the offer of financial products from selected financial institutions to examine the adaptation of service practices and existing products to the specificities of the aquaculture segment; (ii) the inventory of demand which will also make it possible to assess the specific needs of aquaculturists. The results of the said studies will make it possible to better target appropriate partnerships and financing methods.</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
loans, particularly Aquadev loans, will be extremely detrimental to project credibility		
<p>15. IT for value chain development. QAG wonders if thought been given to putting in place a computerised cloud-based system for the purchase of inputs and the deduction of these costs at the point of sale. Such a system will dramatically reduce the incentive for side-selling of fish and increase project credibility with farmers. Given this expected reliance on computer information systems for knowledge management and M&E, the PDT might wish to consider including an IT officer in the Project Coordination Unit.</p>	<p>Agreed. These concerns are taken into account in paragraphs 160 to 162 of the PIM which provides for the establishment of a Counter for Facilitation and Assistance to Information and Marketing (CFIAC), but also the establishment of a Plates forms of digital services for the development of aquaculture and e-marketplace. Based on a design study, these two instruments will contribute to the development of applications specific to the needs of aquaculture in partnership with mobile telephone operators. Periodic assessments will make it possible to adjust and diversify the information offer according to the expectations of PDEA beneficiaries. The PDEA monitoring and evaluation system will be used for the collection, processing and dissemination of subsequent information.</p>	
<p>16. Policy dialogue. As the project is expected to undertake policy work, it would be expected that the PDR provide a general list of the areas where the project would be working on during implementation and identify the key outputs in terms of the regulatory and standards documents to be produced (such as a standards for hatcheries, standards for pond aquaculture, general regulatory framework for fresh water aquaculture development) and the expected delivery timeframe.</p>	<p>Noted and thank you for suggestion. These regulatory frameworks will be added to the list and depending on the decision in the AgSWGs that IFAD will be co-leading with MINEPIA and MINADER, a prioritisation will be made. PDR suggests also a number of activities in sections C1, AP1 et AP2 para 122-124. These will include: (i) updating of the aquaculture development plan as well as to the review of the regulatory frameworks of the sub-sector that could include your suggested regulations: standards for fish seed supply and hatcheries(whether improved or produced locally), for pond aquaculture, quality controls for the fingerlings to be sold to farmers, Fresh water aquaculture development, the environmental regulations for each type of aquaculture to be supported, and the climate adaptation measures to be encouraged. The project will also support wide dissemination of the legal and regulatory frameworks to the actors of the sector in order to fill the information gap noted on the ground during the formulation mission</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
	The logical framework on pages 50 and 51 of the PDR provides for the production of approximately 12 knowledge on policies and regulations on the aquaculture sector and resulting from the experiences and lessons learned from the implementation of the PDEA	
<p>II. Additional issues</p>		
<p>17. Linkages with the ongoing project. By the time this project will be up and running, there will be another ongoing project, the Commodity Value Chain Development Support Project, Phase II-PADFA II (2019-2026). PADFA II operates in two of the regions that will be covered by the proposed aquaculture project, namely West and Extreme North. It would be interesting to have some information in the PDR describing if/how the two projects will be working together. Although one focuses on agricultural development and the other on aquaculture, both are value chain development projects and certainly PDEA can learn from PADFAII. Also, PDEA will be establishing antennas in the West and Extreme North. Are there any arrangements for the two projects to jointly operate in these two regions?</p>	<p>Agreed.</p> <ul style="list-style-type: none"> As specified in PDR, this project will certainly be linked to ongoing projects such as PADFA II and PEAJ in many areas of value chain and enterprise development from which it borrowing tested models and tools (incubation, Cooperatives creation and development, marketing strategy, Gender strategy, citizen engagement, etc). The lesson learnt sections has mentioned those and these will continue to shape the implementation of PDEA Collaboration between the PDEA and the PADFA II will be promoted in the two common regions of intervention (Far North and West) with regard to the knowledge management in terms of spatial planning and water management in order to capitalize on the related PADFA II experience in the rice sector. This capitalization will relate, among other things, to the methodological approaches and the tools tested, including the implementation of the environmental and social management framework, as well as the roles and responsibilities of the actors. Although the two projects are under separate contracting authorities (MINADER for PADFA II and MINEPIA for PDEA), an office partnership could be envisaged in the common regions of intervention depending on the reception capacity of PADFA II and the real needs of the PDEA in order to better optimize the resources allocated to the PDEA for this item of expenditure. 	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
	<ul style="list-style-type: none"> • Cameroun implement a COSOP with projects that are all interlinked. PDEA models are already tested in PEAJ, PADFA II and PPEA (pilot phase) 	
<p>18. Editing. The main report of the PDR requires some important editing. It includes footnotes inside the main text which makes reading extremely confusing. The description of the components does not always follow a coherent order (skipping from A to B) and the font is small and difficult to read.</p>	<p>Noted. This will be improved</p> <ul style="list-style-type: none"> • Footnotes were deliberately put inside the document to respond to a number of clarifications alongside with the text that facilitate the reader understanding without turning to the last pages on footnotes. The final documents to SEC will be cleaned to take into your recommendations if this is the norm. • The description and sequencing of components has very well been adjusted 	
<p>19. Conclusion The first IFAD-financed aquaculture intervention running from 2016-19 in Cameroon confirmed that intensive freshwater aquaculture was a valid option for raising incomes in rural areas, thus providing strong justification for the development of the proposed Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project. While there are some gaps, the project has a clear approach for studying issues and developing solutions; the draft Project Implementation Manual is well done and quite comprehensive. Given the need to undertake many preparatory studies before the project can be fully rolled-out, it is suggested that the PDR foresees a phased approach, with a first “pilot” phase dedicated to undertaking all the necessary studies and a second phase for the roll-out of the aquaculture investments. Also, given the strong private sector approach of this project, and in view of past negative experiences with public sector interference in private sector activities, it is essential, in view of addressing this important risk, that the PDR clearly define the roles of the public and the private sector in the implementation of this project. Lastly, as the SECAP has highlighted, more focus must be given to environmental and</p>	<p>Thank you for appreciation. PDT notes with interest all QAG recommendation and will pay attention to these as we move forward for implementation of the project. The phased approach has clearly been defined and all risks will continue to be assessed and monitored regularly as deemed necessary.</p>	

QAG raised issues	PDT responses	DRM recommendations
social concerns in view of the aquaparks being developed as well as climate adaptation measures to address temperature rises in the ponds.		



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: Aedp Escmf Final 240822 Clean 160922

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Cameroon

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Program in Cameroon (PDEA)

Project No. 2000003903

Environmental, Social and Climate Management Framework (ESCMF)



June 2022

Table of Contents

Executive summary	4
I. Introduction	5
II. Project Overview	5
Development objective and expected impacts.....	5
Intervention area	6
Economic targeting.....	7
Target group	9
Target group profiles	10
Targeting strategy.....	11
Project components and activities.....	16
Special aspects relating to IFAD’s corporate mainstreaming priorities	31
III. Environment and climate context, trends and implications.....	35
3.1.Review of environmental, climate and social risk impacts in Cameroon.....	55
3.2.Mitigation measures to reduce or avoid negative impacts.....	64
IV. Project administrative structure, management and implementation	68
4.1.Institutional analysis	68
4.2.Rationale and objectives of the ESMF	77
4.3.Approach and Methodology and Stakeholders Consultation.....	78
4.4.Approach and Methodology and Stakeholders Consultation.....	78
4.5.Disclosure of ESCMF	79
4.6.Challenges and Assumptions	79
V. IFAD policies, strategies and procedures.....	79
5.1 Policy and Strategy Framework	83
5.2 International Environmental Conventions	83
5.3 Legislative and Regulatory Framework.....	87
5.4 IFAD’s Social, Environmental and Climate Safeguards Policies 2021	92
5.5 Comparative analysis between national procedures and IFAD policies	98
5.6 Child Labor and Human trafficking.....	98
5.7 Unsafe and Non-Healthy Working Conditions.....	98
5.8 National measures concerning people with reduced mobility	99
5.9 IFAD SECAP Standards and Corresponding National Standards.....	99
VI. Procedures for screening Environment, Social and Climate risks.....	103
6.1.Analysis of alternatives.....	104

6.2.Environmental and Social Screening of Sub-Projects	113
VII. Environmental, Social (incl. Climate Change) Management Plan.....	122
VIII. Monitoring and evaluation.....	133
IX. Institutional Arrangements for ESMF and Budget.....	135
X. Annexes:.....	137
Annex 1. Eligibility Screening Form.....	137
Annex 2: Environmental and Social Screening Forms for AEDP sub-projects	139
Annex 3-.....	150
3.1. Climate risk screening Climate Risk Classification: Moderate : rating 3.2	150
3.2 Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate.....	153
Annex 3-2 Environmental and Social guidelines for contractors	161
Annex 4- Social Inclusion Strategy	164
Annex 5 : AGROCHEMICAL MANAGEMENT OUTLINE	166
Annex 6 EXCLUSION LIST	167
Annex 7 INDICATIVE OUTLINE OF ESIA	168
Annex 8 STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN	169
Annex 9- Environment and Climate Specialist (ECO)- Terms of Reference	183
Annex 10: Public Health Impact Assessment.....	184
References and Notes	196

Executive summary

Cameroonian aquaculture entrepreneurship emerged with the Aquaculture Entrepreneurship Promotion Project (AEPP) from 2016 to 2019 at the initiative of the government supported by IFAD. During this period, aquaculture production doubled to about ten thousand tons per year under the impetus of a new generation of fish farmers trained in modern and efficient production techniques, but also thanks to the entrepreneurial approach of the project, which built a network of three cooperatives and promoted a portfolio of over 300 aquaculture entrepreneurs. While aquaculture still only makes a marginal contribution (less than 1%) to the gross domestic product, the AEPP thus laid the foundations for a transformative additionally for the agro-pastoral sector, henceforth making aquaculture a pillar of the sectoral strategy promoted by SND 30 and the sub-sectoral strategy of livestock, fisheries and animal industries. The design of the AEDP embodies this new orientation in the cooperation programme between IFAD and the Government of Cameroon, which have agreed to make a major investment with a view to strengthening food and nutritional security while consolidating economic growth for the benefit of poor rural people. The Government of Cameroon has therefore requested the joint support of IFAD in the materialization of this aquaculture entrepreneurship agenda in a changing climate.

I. Introduction

1. The Aquaculture Entrepreneurship Development Support Program in Cameroun (AEDP) aims at improving food and nutrition of rural populations and their livelihoods, income and jobs creation through the promotion of sustainable and resilient aquaculture value chain in Cameroon.
2. In Cameroon, per capita fish consumption drops on average by one kg per year. From 18 kg in 2012, it fell to 11 kg in 2019 in a context marked by the decline in maritime and inland fishing activity. Knowing that fish represents about 40% of the protein intake of animal origin and 9.5% of the total needs of the population (MINEPIA, 2009), the continuous deficit of fish products in general is a source of food and nutritional insecurity and rural poverty.
3. Previous Aquaculture projects like the Aquaculture Entrepreneurship Promotion Project (AEPP) have moderate environmental and social impacts on human populations and the environment while the climate risk expected in this region is considered to be moderate. These impacts can be potentially be substantial with negative impacts if not all the parameters are taken into account. The pilot phase of the project made it possible to identify and characterize the latter.
4. The development objective of the new aquaculture, which builds on AEPP, is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and climate resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain. After a 7-year cycle (2023-2029), several impacts are expected including: (i) increase in annual aquaculture production using global-best adaptation practices, which will reach 25,000 tonnes; (ii) increased income and profits benefitting to 75 percent of initiatives promoted; (iii) the creation and development of approximately 2,200 entrepreneurial initiatives occupying approximately 8,600 promoters in individual and collective jobs, including through income-generating aquaculture activities. These initiatives involve 40 percent women and 50 percent young people; (iv) improved dietary diversity for 30 percent of supported households, 1,500 of which also receive targeted support to improve their nutrition.

II. Project Overview

5. The PDEA is positioning itself for better visibility of aquaculture in the implementation of the national development strategy (SND 2020-2030) and the cooperation program between IFAD and Cameroon (COSOP 2019-2024). In doing so, its action will help improve livelihoods and impact poverty in rural Cameroon, the incidence of which it will ultimately help to reduce by 66 to 60 percent.

Development objective and expected impacts.

6. The development objective of the program is to improve the incomes, employment, food and nutrition security and resilience of the rural poor, especially women and youth by developing aquaculture entrepreneurship. The business orientation at the

heart of the strategy targets all players in the aquaculture value chain with the main impacts expected after a 7-year cycle (2023-2029):

- (i) The increase in annual aquaculture production, which will reach 25,000 tonnes thanks to improved yields following the adoption of efficient, resilient and environmentally friendly production practices;
- (ii) The increase in incomes and profits affecting 50 percent of aquaculturists promoted through the massive integration of aquaculture entrepreneurs in the different market segments and the promotion of inclusive productive partnerships;
- (iii) The creation and development of approximately 2,200 entrepreneurial initiatives occupying approximately 8,600 promoters in individual and collective jobs, including through income-generating aquaculture activities. These initiatives involve 40 percent women and 50 percent young people;
- (iv) The significant development of the financial intermediation activity with the development of financial services and the development of the aquaculture credit portfolio of around 3.5 million USD at the end of the program cycle;
- (v) The establishment of a sustainable system for the supply of efficient and resilient inputs guaranteeing the availability of genetic material and appropriate, quality and affordable feed for aquaculturists;
- (vi) The development of sustainable and resilient infrastructure as well as the promotion of aquaculture equipment and the management of aquaculture operations that respect environmental and climate standards;
- (vii) Improved diet diversity 30 Percent of supported households, of which 1,500 also receive targeted support to improve their nutrition.

Intervention area

7. The PDEA will intervene in rural and peri-urban areas conducive to aquaculture activity in five regions, including the three PPEA regions: Centre, Littoral and South, plus two new ones: Far North and West¹. The area is mainly centered on the Lake Chad basin and drained by the Chari, Logone, Sanaga, Noun, Wouri, Nyong, Dibamba rivers with their network of tributaries, as well as many other waterways. It represents 40 percent of the territory, 63.4 percent of the general population but also 62 percent of the total youth population.
8. To maximize its impact on the rural poor and increase the possibilities of socio-economic inclusion, the PDEA will adopt a "concentration zone" approach that will combine the production basin/territory approach, the sector/aquaculture value chain approach and the specialization approach. The program will start in areas where there is already potential supply and demand for aquaculture services and a dynamic aquaculture activity (see Table 2) and, through a knock-on effect, will gradually extend to areas with high aquaculture potential, but undervalued in the regions of intervention.
9. The following criteria will guide the choice of departments/communes as concentration basins for interventions within the regions: (i) level of concentration of poor rural populations suffering from food and nutritional insecurity; (ii) scope of aquaculture

¹ The choice of these regions takes into account the following criteria: (i) incidence of poverty and level of vulnerability of the population to food and nutritional insecurity and the effects of climate change; (ii) favorable conditions for the development of aquaculture and the integration of young people and women; (iii) need for concentration of IFAD interventions and creation of synergy/complementarity with past or ongoing actions in the area so as to create a density of interventions likely to increase impact.

activity and derived value chains for which sub-basin localities in the area have a comparative advantage for its development; (iii) existence of an intensification dynamic or possibilities to stimulate the intensification of aquaculture production; (iv) level of socio-economic and climatic vulnerability affecting production systems in the area; (v) favorable trade dynamics or market potential for the creation or development of aquaculture activities; (vi) dynamic support for entrepreneurship manifested at the level of decentralized local communities in each region through the provision of space conducive to profitable and inclusive aquaculture.

Table 2. Pre-targeting of the departments that will house the concentration areas

Region	Selected Concentration Departments
Center	(i) Upper Sanaga; (ii) Lekie; (iii) Mbam-et-Inoubou; (iv) Méfou-et-Afamba; (v) Mefou-et-Akono; Mfoundi; (vi) Nyong-et-So'o
South	(i) Dja-et-Lobo; (ii) Mvila; (iii) Ntem Valley ; (iv) Océan
West	(i) Upper Nkam; (ii) Highlands; (iii) Menoua; (iv) Noun ; (v) Ndé ; (vi) Mifi ; Koung-Khi
Littoral	Mungo ; Sanaga maritime ; Nkam, Wouri
far north	(i) Logone-et-Chari; (ii) Mayo-Danay ; Diamaré ; Mayo-Danay ; Mayo-Kani

10. Within these departments, the specific targeting of basins and production sites will be refined at the start of the program. The criteria that prevailed in the selection of the said departments will be transposed and adapted taking into account the availability of suitable sites, the state of the structuring infrastructures, market access opportunities, the economic situation of women and young people, of the nutrition issue and based on the mapping of the country's nutritional situation, climate vulnerability.

Economic targeting

11. The economic model that the PDEA will promote is based on the market as an entry point for structuring production and adapting capacities likely to meet demand on commercial outlets. To do this, the program will explore the market potential and propose an intervention approach that: (i) identifies the main market sources including private sector actors interested in aquaculture products; (ii) facilitates the bringing together of fish farmers and market operators; (iii) regulates demand and supply by mitigating post-harvest losses.
12. The PDEA will put in place favorable conditions ² for a significant improvement in fish production to achieve the production objectives set by the national strategy and MINEPIA as well as to improve the profitability of the production units that contribute to it. The priority target species of the PDEA are tilapia (*oreochromis niloticus*) and African catfish (*clarias gariepinus*). On a smaller scale, the production of other species such as carp, kanga, etc. will be supported. The program will develop three production

² Quality fingerlings and food, aquaculture advice and supervision, and possibility of access to financing as provided for in component A for the beneficiaries of the PDEA.

systems essentially based on intensive monoculture (pond, tank and cage) which will ultimately improve yields in the following proportions:

- (i) Clarias in two 300 m² ponds with a production that will increase from 6 to 40 tonnes per hectare and per cycle ³;
- (ii) Clarias in two 5 m³ tanks for an expected production of 150 kg per m³ and per cycle compared to 30 kg currently;
- (iii) Caged tilapia for a target of 125 tons against an average production of 100 tons per cycle currently.

13. Fish production will be supported by individual and collective entrepreneurial initiatives. These initiatives will also concern the supply of genetic material, advisory services, equipment and various services, but also the promotion of integrated aquaculture. Downstream, the PDEA will promote a series of initiatives of the same format including processing units, food distribution networks, marketing kiosks, aqua-tourism, etc. From a typology perspective, the PDEA will support:

- (i) Three business models: aquastart (start-up); aquadev (growing); and aquafamily (income-generating aquaculture activity);
- (ii) Three models of business partnership⁴ namely franchise and exclusivity alliances, inclusive commercial partnerships and autonomous commercial partnerships.

14. These models will drive two market segments; the structured market governed by more or less formal business agreements and the dynamic, non-contractual market.

15. **Table 1: Entrepreneurial opportunities and market typology⁵**

1. Individual and collective entrepreneurial initiatives ⁶
• Processing unit: smoking, drying
• Kiosks selling fresh and processed products
• Independent points of sale
• Food production unit
• Supply of equipment and production tools
• Advisory support and monitoring of aquaculture farms
• Maintenance
• Intensive aquaculture in ponds, tanks (clarias) and floating cages (tilapia)
• Integrated aquaculture
• Equipment supply
• Hatcheries

³The PDEA will make it possible to bring the cycles up to the standard of 6 months. The formulation mission revealed in many cases that the cycle can reach or even exceed 12 months, en étang et moins de 6 mois en cages et bacs hors sol.

⁴ See presentation and details in the section on component A

⁵Aquaculture business creation and development opportunities and market structuring are elaborated in the section on component A and further in the technical implementation manual

⁶Indicative list based on the observations and analyzes of the formulation mission. Likely to be completed upon implementation

2. Individual/Collective Business Models
<ul style="list-style-type: none"> • Aquastart (start-up initiative)
<ul style="list-style-type: none"> • Aquadev (growing initiative)
<ul style="list-style-type: none"> • Aquafamily (income-generating aquaculture activity)
3. Productive partnership models
<ul style="list-style-type: none"> • Alliance of franchise and exclusivity
<ul style="list-style-type: none"> • Inclusive Business Partnerships
<ul style="list-style-type: none"> • Autonomous business partnerships
4. Types of market
<ul style="list-style-type: none"> • Structured market (contractual with the partnerships listed above in 3)
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamic market (non-contractual)

Target group

16. In the 5 target regions, PDEA support will directly affect 30,000 rural people corresponding to about 23,000 households⁷ in which 126,500 people will be counted. Women will represent 40 percent and young people 50 percent of all activities with direct impact on beneficiaries. The socio-economic profile of the target group is diversified according to the eligible categories listed as follows:

- (i) Individual or independent aquaculturists and those organized in cooperatives and common interest groups (GIC);
- (ii) Small family farms with economic activities providing, for the most part, subsistence needs;
- (iii) Rural households, including those headed by women, carrying out fast-paced and/or seasonal income cycles and activities;
- (iv) Rural women and young people active or with diversified potential for economic and professional integration in the links of aquaculture;
- (v) Rural people who are economically and socially vulnerable, less visible and less represented in productive segments, such as people with disabilities, etc. This category will represent 10 percent of the target group.

17. It is estimated that 15,000 rural people will have access to direct facilitation and support mechanisms for the creation and strengthening of aquaculture businesses with, in the long term, approximately 8,600 promoters in activity, including 1,500 from particularly vulnerable households who will be supported to develop activities. income-generating aquaculture.

⁷ This estimate eliminates duplication in the counting of households with more than one member receiving PDEA support.

Table 2- Estimation of the target group of the PDEA⁸

Level	Beneficiaries			
	Total	Women	Youth	minorities
PDEA scope	126,500	50,600	63,250	12,650
Support devices	15,000	6,000	7,500	1,500
Entrepreneurial Aquaculture	7,578	3,031	3,789	750
Income-generating family aquaculture	1,500			150

Target group profiles

18. The PDEA will target individual aquaculturists as well as cooperatives or common initiative groups (GIC) or economic interest groups (EIG) of aquaculturists carrying out commercial activities. Particular attention will be paid to small family aquaculture operations oriented towards the market and carried by poor and vulnerable households (whose household head is a woman, a man, an active person living with a disability,).
19. The program will support the creation (aquastart) or development (aquadev) of aquaculture enterprises and facilitate the establishment of productive/commercial partnerships to strengthen the inclusion of small aquaculture producers and their sustainable access to quality goods and services and more profitable markets. The main companies to be promoted within the framework of the PDEA can be grouped into three types:
- (i) established micro and small rural enterprises with a need for support in additional training, market studies, reinforcement of the technical platform, coaching, etc.
 - (ii) individual start-up aquaculture entrepreneurs (mainly young men and women) who need comprehensive and sustained support over time;
 - (iii) micro, small collective rural enterprises with a need for full support, structuring and pooling.
20. However, the program will support, within the framework of franchise and exclusivity alliances, the major aquaculture economic operators whose business models include small producers and promote their access to the market. Priority will be given to entrepreneurial initiatives led by (i) low-income fish farmers; (ii) young rural people⁹ (men and women) aged 18-35 underemployed or unemployed from poor households, to improve their assets and capacities through incubation, (iii) women mainly those

⁸These estimates are detailed in the PDEA implementation manual in annex 8 produced in a separate volume.

⁹ They are often prone to rural exodus in search of a better economic and social situation.

who are heads of households or (35-50 years old) and from poor households. They will benefit from support for entrepreneurship.

Targeting strategy

21. The program will implement a participatory, inclusive and flexible targeting strategy based on a three-dimensional targeting approach: (i) geographic targeting of production basins and socio-economic targeting; (ii) direct targeting, and (iii) self-targeting, all backed by facilitation and empowerment measures to promote rural entrepreneurship and increase the possibilities of including the vulnerable in economic activities likely to contribute to improving their well-being.
22. The mechanisms selected will be based on eligibility criteria to be established in a participatory, transparent and collaborative manner with stakeholders in the sector and stakeholders supporting the development of aquaculture. Awareness-raising, information, nutritional education and communication activities on the program, its targets, its operating mode, the targeting mechanism as well as on the criteria for the eligibility of economic initiatives to be submitted through requests, will be carried out towards potential beneficiaries and will concern the entire population of the localities of intervention.
23. At the operational level, the targeting of beneficiaries will be based on a detailed situational analysis and an assessment of the level of vulnerability of beneficiary households. Local targeting committees will be set up and the authorities, resource persons at the local level as well as representatives of the target groups will be members to support the targeting of young people and vulnerable people and help prevent them from dropping out.
24. Characteristics of specific groups. Youth in the rural areas of Cameroon are characterized by: (i) a low level of education; (ii) a lack of vocational training and qualification; (iii) inadequate orientation in secondary education towards sectors that are not suitable for the rural economy; and (iv) very limited access to inputs (land, labour, techniques and technology, financial resources, etc).
25. Young people constitute a large proportion of the poorest categories in rural areas, often low-skilled (4.6% of skilled workers in rural areas compared to 21.6% of urban skilled workers) and generally trained on the job, with low levels of income. About 10% of young people between 15 and 24 have never attended school or been able to get a job. As the largest employer in the country, the agriculture sector will remain an entry point for job creation, inclusive growth and poverty reduction. While investment activity currently appears to be dominated by men, women could quickly dominate the trade in inputs, production and distribution of fish, through which most of the added value in aquaculture is created at small and medium scale. It is therefore important to promote the know-how and sense of investment of women to improve family income.
26. The lack of opportunities for youth could also lead to violent extremism. Boko Haram has managed to gain a foothold in the Far North of Cameroon and to recruit thousands of young people. This is largely due to the vulnerability of this region and the lack of employment opportunities.
27. As major food security actors in the country, women face challenges in terms of access to key production factors (finance, land), illiteracy, precarious economic situations and deep-seated gender-based inequality. In addition, women have little grasp and uptake of new digital technologies or technological innovations that could reduce their

vulnerability and promote their integration into value chains with high growth potential. These factors are further compounded by the risks caused by the extreme environment and climate change as well as exacerbating the effects of malnutrition.

28. The most vulnerable groups are children under five and women of childbearing age. AEDP will target nutritionally vulnerable households. The Far North being the most affected area due to climatic hazards, a high prevalence of diseases and inadequate food practices, it will be particularly targeted by nutrition interventions.
29. AEDP will use differentiated and dynamic interventions to support young people and women in starting and running their own aquaculture enterprises or income-generating activities. Specific features of the approaches to components implementation will ensure that the benefits will reach those within communities who are comparatively more disadvantaged – young women, young men, women, persons with disabilities as appropriate. The program aims to create 2,000 new aquaculture enterprises (50% of which are managed by young people and 30% by women) and to strengthen 215 existing aquaculture enterprises. These companies will generate 7,000 jobs in all nodes of the aquaculture value chain. In total, 15,000 people will be affected by project activities, including 7,500 young people.
30. Investment activity currently appears to be dominated by men. The project will use a range of targeting measures and approaches such as to ensure the participation of youth, women and other vulnerable groups in all nodes of the value chain. This will include measures to strengthen attitudes and commitment to poverty targeting, gender equality and women's empowerment and equitable youth inclusion. As well as operational measures, management arrangements, staffing and selection of implementation partners and service providers. This will ensure they participate in and benefit from trading inputs, producing, distributing and transforming fish. This will ensure the targeted participants of the project strive equitably and inclusively as workers, owners or suppliers of small and medium scale enterprises involved in the value chain.

Table 1. Project interventions based on target groups

Target groups	Features	Needs	Project responses
<p>very small fish producers from vulnerable rural poor households (artisanal fishers; small producers; artisanal) small family farmers</p>	<p>Male or female head of household (35-50 years old Large household (8-10 people) Little or no schooling, little or no literacy High level of poverty (poverty rate varies from 32.1% to 38% and households concentrate 51.4 to 55.8% of poor populations) Household sometimes food insecure <u>Farm size</u> : 3 to 10 ponds of approximately 500m2 Aquaculture practice integrated into subsistence agriculture (ponds integrated into the family farm) Often installed in the aquaculture activity for several years but artisanal type exploitation Aquaculture products intended for the market with a very small part for self-consumption (more than 90% of production is intended for marketing)</p> <p>Major constraints of artisanal fishing equipment aging fish ponds Limited or no access to land Source of income Very limited agricultural production; Use of fisheries/aquaculture as a means of subsistence Low economic autonomy in relation to the household and/or place of origin Difficulties in accessing vocational training, Land, financing and other factors of production Limited knowledge of effective technical itineraries in the conduct of activities Weak organizational capacity and management of economic activity. Inability to strengthen or modernize their exploitation their activities by their own means, because of their poverty,</p>	<p>Secure regular and diversified income streams for households to support consumption, asset accumulation and economic empowerment, especially for women.</p>	<p>Involvement in the socio-economic and environmental planning and resource management processes of the protected area financing income-generating aquaculture initiatives (Kit) Introduction of alternative livelihoods (funding and technical support) Inclusion in local groups/cooperatives monitoring-support advice for entrepreneurship Dissemination of nutrition and gender-based violence messages and behavior change communication interventions</p>

Target groups	Features	Needs	Project responses
	<p>Weak entrepreneurial spirit</p> <p>Lack of knowledge of financing methods, appropriate technologies and markets</p> <p>Sub-information on business start-up opportunities</p>		
Rural women	<p>Constraints regarding access to land; access to credit; transportation of produce from the fields to market; storage; access to health care and education; and violence against women</p> <p>Limited voice in decision making</p> <p>Heavy workload</p> <p>Strong involvement of women in salt production and fish processing and marketing</p>	<p>Strengthening of economic power and access to management and control of resources within the household/strengthening of the voice of women within the household and in rural institutions</p> <p>Access to and disposal of assets – inputs, technology and finance</p> <p>Links to profitable markets</p> <p>Reduce the hardship and burden of daily tasks associated with rural life</p>	<p>Involvement in the socio-economic and environmental planning and resource management processes of the protected area</p> <p>Promote economic empowerment</p> <p>Enable women and men to have equal voice and influence in rural institutions and organizations</p> <p>Reduce workload</p> <p>Communication interventions for behavior change in terms of gender relations and nutrition</p>
Rural youth	<p>Young men and women aged 18 to 35 (various levels of education or literacy from poor family farms. Underemployed or unemployed youth.</p> <p>Young people often already heads of household with family responsibilities (therefore having little time to invest in long incubation or additional training processes</p> <p>Without land capital/poor access to land.</p> <p>No or very little entrepreneurial skills</p> <p>Little or no technical competence in aquaculture activities, prone to migration to cities or sometimes abroad</p> <p>Limited voice in decision making</p> <p><u>Major constraints</u></p>	<p>Creation of profitable and sustainable employment opportunities</p> <p>Development and diversification of attractive and income-generating agricultural activities for young people</p>	<p>Involvement in socio-economic and environmental planning and resource management processes</p> <p>Promote youth economic empowerment</p> <p>Enable young people to have equal influence in grassroots institutions and rural organizations</p> <p>Introduction of innovations of interest to young people (e.g. ecotourism, mariculture, beekeeping)</p>

Target groups	Features	Needs	Project responses
	<p>Difficulties in accessing information and business guidance and counseling services.</p> <p>Low level of access to land and difficulties in obtaining land titles or ownership/use rights</p> <p>Difficulties in accessing finance and financial services.</p> <p>Poor mastery of technical itineraries (production, processing, marketing,</p> <p>Low access to innovation for the development of activities related to aquaculture</p> <p>Limited knowledge of the operation and management of a business of efficient and innovative technical itineraries in the conduct of production, processing and marketing activities and related activities in aquaculture</p> <p>Low market orientation</p> <p>Limited proficiency in running a real business</p> <p>High land instability / High risk of eviction (due to their age which gives them an unfavorable social status in terms of land rights)</p> <p>Difficulties in accessing credit and other factors of production.</p> <p>Weak organizational capacity and management of economic activity. Level of equipment very often not adapted to the size of the company</p>		

Project components and activities

Component A. Improved productivity and resilience of aquaculture systems (USD 12.5 million, 25%)

Expected Outcome: The productivity and resilience of aquaculture production systems are improved

Sub-Component A.1. Quality input supply systems, agricultural advice and nutrition

Expected Output. Aquaculturists have access to inputs, efficient and resilient advisory services and improved nutrition.

31. The activities of this sub-component will contribute to improving the availability of quality inputs and promoting a resilient aquaculture sector through: (i) the supply of quality fingerlings, (ii) access to quality complete feeds, (iii) aquaculture advice and (iv) nutrition feeding. The PDEA will put in place favorable conditions for an intensification of fish production to achieve the production objectives set by the national strategy and to improve the profitability of the production units that contribute to it. The approach developed in this sub-component will thus support the activities of component A to increase the added value of production units.
32. The activities will be developed along 4 axes: (i) quality fry supply system; (ii) access to quality food; (iii) aquaculture advice; and (iv) improved nutrition.

Axis 1. Quality fingerlings supply system

33. According to the national strategic guidelines, the PDEA will promote aquaculture based on a quality of fry with high genetic growth potential, free of pathogens and disease and characterized by a robustness that allows it to adapt to different farming systems. that will be promoted in the program: pond, above-ground tank and cage. In order to ensure a supply of quality fingerlings to all producers, the PDEA opts for support for the installation of modern hatcheries in each of the five regions of intervention. Three main activities are envisaged: (i) study and design of a model for the production and distribution of quality fingerlings; (ii) establishment and operation of a management committee for the supply of broodstock and fry of improved quality; and (iii) support for the installation and support of local hatcheries.
34. Study and design of a model for the production and distribution of quality fingerlings. This is to establish a model of a modern commercial hatchery for tilapia, African catfish and common carp in Cameroon. It will include information on the regulations in force for the establishment and operation of a hatchery, the list of materials and equipment, the potential and confirmed approaches and markets for the supply and management of broodstock families, the application interbreeding between families by limiting inbreeding, the establishment of fry distribution and marketing channels, the application of good biosecurity practices and technical and financial management of the hatchery, information on available local hatcheries and their production and distribution capacities in each region of PDEA intervention, etc. The proposed model will make it possible to size the hatcheries to be installed in the regions, at the rate of two per region with an annual production capacity of 2 million fingerlings each.
35. Establishment and operation of a management committee for the supply of quality broodstock and fingerlings. The mandate of this committee will be to establish the bases and facilitate actions that will ensure the availability of improved quality

fingerlings of tilapia (*Oreochromis niloticus*), African catfish (*Clarias gariepinus*) and common carp (*Cyprinus carpio*) in Cameroon.

36. Support for the installation and support of local hatcheries. It aims to facilitate the process of setting up and managing the ten planned hatcheries. The support includes in particular (i) the organization of study trips on best practices for setting up and managing modern commercial hatcheries and on hatchery models (B3); (ii) facilitation of installation, maintenance, including support for the importation of strains and access to financial services ; (iii) advice and support for the application of good practices in hatcheries.

Axis 2. Access to quality feed

37. To ensure a supply of quality feed, the PDEA will implement three activities: (i) study and design of a production and distribution model for local and imported whole foods; (ii) support for the installation and support of local feed production units, and (iii) support for the installation of access points for feed distribution.
38. Study of the model of production and distribution of local and imported complete feeds. Like the study on fingerlings, this will make it possible to establish a model of a commercial feed mill for fish feed in Cameroon and will provide information on the regulations in force for the establishment and operation of a feed mill, list of feed mill materials and equipment, ingredient sourcing and management approaches, feed composition, establishment of feed distribution and marketing channels, application of good biosecurity and management practices technical and financial aspects of feed milling, occupational health and safety, etc. In partnership with the private sector, the projected model will make it possible to size local food production units with a capacity of 500 kg/h or 1,500 tones per year and per region, develop intra- and inter-regional circuits for the marketing of food and to ensure the traceability of food stocks.
39. Support for the installation and support of local food production and distribution units. This support includes: (i) a study trip focusing on good practices in the production and management of modern commercial feed mills (B3); (ii) facilitation of the installation of local feed mills according to the selected model and standards; (iii) linking private feed units with PDEA partner financial institutions; (iv) support for the installation of 50 access points for the distribution of complete foods.

Axis 3. Aquaculture advice

40. This advisory function is mainly the responsibility of MINEPIA, which organizes it through the aquaculture stations and its extension services at the decentralized level. These services occupy key functions in supporting the expansion and transformation of Cameroonian aquaculture from a sustainability perspective. Under this area of intervention, the PDEA will contribute to strengthening the technical intervention capacities of MINEPIA services. The main activities of the PDEA under this axis will focus on (i) advice and support for aquaculture operations; (ii) assistance with the composition of the balanced feed; (iii) food quality control; (iv) veterinary control and monitoring of fish; and (v) environmental education and climate change adaptation measures. For all these activities, the MINEPIA services will work closely with specialized agencies in health safety and in charge of the environment and quality laboratories for the certification of processes and products.

Axis 4. Improving nutrition.

41. To improve nutrition, the PDEA approach will facilitate the targeting and inclusion of families vulnerable to malnutrition, raising awareness of the consumption of farmed fish, the dissemination of good post-harvest practices, the promotion of production models nutrition-sensitive integrated programs, nutrition education for beneficiary households and capacity building for effective management of activities aimed at improving nutrition.
42. Ultimately, PDEA nutrition interventions will have led to: (i) diversification of production within households; (ii) diversification of diets at the household level, particularly among women of childbearing age and children under five ; (iii) dissemination of better food knowledge and practices within the household; (iv) dissemination of good post-harvest practices for fish of nutritional and sanitary quality; and (v) capacity building of implementing actors. Ultimately, at least 1,000 households will have received targeted support to improve their nutrition through production diversification, post-harvest support and nutritional education.
43. The main activities will focus on: (i) integrated family food promotion for self-consumption and local markets; (ii) conservation, processing and marketing of fish-based foods; (iii) communication for behavior change and targeted nutrition education; as well as (iv) nutrition monitoring and evaluation.

Subcomponent A2. Production and marketing facilities and facilities

Expected product: Structuring and resilient infrastructures for production and marketing are developed.

44. The objective of the PDEA in this sub-component is to develop the fish production basins secured by MINEPIA and the municipalities to increase the availability of freshwater fish in rural areas, through four areas of intervention: (i) design of the aquapark model and layout of the aquaparks; (iii) support for the development of communal production basins; (iv) establishment of local points of sale; (v) development in road mode and various networks (VRD).

Axis 1. Design of the aquapark model and aquapark layouts

45. The study aims to define an aquapark model adapted to the context of the country in general and the regions of the program in particular. This model will present the physical sites within the areas secured by MINEPIA to promote fish farming (ponds), the cartography and the development plan of each site, the actual costs and the implementation plan, the technical management plan , administrative and financial aspects of an aquapark, also integrating provisions favorable to the social inclusion of young people and women as well as the prospects for the sustainability of these investments.
46. Based on the model defined, the PDEA will develop the sites secured by MINEPIA into concentrated production areas, so as to have a total of 100 ha for aquaculture in the five regions of the program . The development will be carried out in stages comprising: (i) civil engineering work; (ii) construction of an access road; (iii) construction of ponds; (iv) distribution of pond maintenance kits, and (v) construction of a central shed. The governance of the aquaparks will be inclusive with active representativeness of the beneficiaries.

Axis 2. Support for the development of communal basins

47. By region, the PDEA plans to support local initiatives for the development of aquaculture activity by co-financing with municipalities the development of basins conducive to the activity. It is planned to carry out these investments with 10 municipalities that will meet the eligibility criteria of the PDEA , which will take into account , among other things, the securing of the premises, the carrying out of the technical studies for the characterization of the premises, the necessary social engineering, etc. For each beneficiary municipality, PDEA support will partially cover the costs of developing, equipping or initial operation of a fish production basin. A joint PDEA/municipalities committee will be set up to define the eligibility and selection criteria, select the beneficiary municipalities and monitor the progress of the development work in the municipal basins.

Axis 3. Support for the development of local points of sale.

48. The PDEA, the Municipality and the target private sector will co-finance by region the development of two points of sale of fresh or processed fish (smoked, frozen, dried, salted and dried or cooked) in order to make fish available to the local consumer. from fish farming and provide nutrition and food for local populations. For each beneficiary point of sale, the support of the PDEA will partially cover the costs of development, equipment or initial operation. It will also be able to provide support for the definition of the management methods of these developments within the framework of municipal project management. The committee mentioned in axis 2 will be responsible for selecting the ten planned beneficiary municipalities and monitoring the progress of the work to develop the local points of sale.

Axis 4. Support for the development of VRDs .

49. The PDEA will contribute to the development of roads and various networks in order to trigger sustainable fish production in ten municipalities that do not benefit from either the development of aquaparks or the development of municipal production basins, but which have either a high concentration of ponds fish farms or a strong potential for the development of fish ponds. The aforementioned committee (axis 2 and 3) will be responsible for the process of selecting and maintaining these infrastructures.

Subcomponent A3. Institutional strengthening and support measures

Expected output: Institutional and facilitation mechanisms are strengthened

50. Aquaculture is of cross-cutting interest for rural organizations, in the agricultural and related institutional environment and with decentralized local authorities of which it is one of the areas of competence. The PDEA will facilitate the anchoring and good visibility of aquaculture in the ecosystem of the actors thanks to an approach of strategic and institutional partnerships based on the promotion and sustainable development of aquaculture resources. Two areas of intervention will be supported in this sub-component.

Axis 1. Accompanying measures for anchoring the program in MINEPIA

51. The measures envisaged concern (i) the organization of study tours on hatcheries, the aquaculture feed system and aquaparks models, as set out in sub-components B1 and

B2; (ii) support for the Cameroon Aquaculture Information Management System (SYGIAC); (iii) targeted institutional support to MINEPIA for the implementation of its aquaculture development plan; (iv) support for public aquaculture stations, based on their strategic and operational development plan; (v) technical collaboration by objective and based on performance with the regional delegations of MINEPIA for targeted contributions to the activities of the PDEA at the regional level. Indeed, the PDEA Monitoring and Evaluation System (MES) will be linked to the national mechanism for monitoring and evaluating development results, in order to contribute during the implementation and post-implementation phase of the PDEA, to improving monitoring. sector of MINEPIA through institutional support to public aquaculture stations and to the Project and Program Monitoring Unit housed in the Department of Studies, Projects and Cooperation (DEPC) for updating the database, availability of statistics and information on aquaculture activity. The ESS will also have to promote participatory and inclusive monitoring giving the possibility to the regional offices and to the beneficiaries of the program to participate in the planning exercise and in the assessment of its execution.

Axis 2. Strategic and institutional partnerships.

52. The following partnerships will be formalized with the PDEA project: (i) the Aquaculture Interprofession (IPAC) for the implementation of its facilitation strategy for bringing together the various links in the value chain; (ii) CNOPCAM, PLANOPAC and MBOSCUDA to support their action plans for the promotion of aquaculture ; (iii) MINEE and MINEPDED for the preventive monitoring of compliance with water management and environmental standards; (iv) the Association of United Cities of Cameroon for facilitation in the implementation of the PDEA partnership with the municipalities. The Program also includes an open budget line for potential partnerships of strategic interest to the Programme.

Component B: Support for the development of aquaculture sectors (28,7 millions, 58%)

Expected effect: "The added value generated by aquaculture is increased"

53. Based on the lessons learned from the PPEA, the objectives of the national strategy and the interest of private investors and target groups, the PDEA will contribute to the emergence of a sector by supporting (a) the promotion of market opportunities and the facilitation of market access for small producers, (b) the development of financing mechanisms adapted to the needs of the aquaculture sector and business partnerships with the private sector and (c) the strengthening of skills technical and entrepreneurial.

Subcomponent B1. Commercial and inclusive aquaculture

Expected product: 2,200 profitable aquaculture entrepreneurial initiatives generating approximately 8,600 jobs are promoted, of which approximately 35% in the form of collective initiatives.

54. Through the interventions of this sub-component, the PDEA will strengthen the commitment of the private sector to mobilize financial means for the development of aquaculture while integrating small-scale aquaculturists. In activities with higher added value and which can evolve into profitable aquaculture enterprises. To do this, the

action of the PDEA is organized in two areas: (i) the promotion of aquaculture market opportunities at the regional level and (ii) the facilitation of access to markets for small producers through a two components which are (i) their integration into formalized contractual arrangements with firms in the agri-food sector and (ii) access to local and regional markets. These two axes will be linked to financing and training/entrepreneurial advice in aquaculture

Axis 1. Promotion of aquaculture market opportunities

55. This first line of intervention of the PDEA aims to highlight aquaculture market opportunities, arouse the interest of investors and economic operators for aquaculture and strengthen the capacity to guide PDEA investments at the basin level, targeted production. Three main activities will contribute to these objectives: (i) the production of a cartography of the aquaculture market; (ii) the establishment of an Information and Marketing Facilitation and Assistance Counter (CFIAC) in each region and (iii) the establishment of digital service platforms for the development of aquaculture and e-marketplace. Such a platform of digital information services will contribute to the development of applications specific to the needs of aquaculturists in partnership with mobile telephone operators.

Axis 2. Facilitation of market access.

56. This axis aims to facilitate both (i) the construction and development of sustainable business partnerships between small-scale aquaculturists and private investors and market operators; (ii) promoting better access to local and regional markets. Two types of business will be promoted to animate these markets: so-called " aquastart " businesses for start-up aquaculturists and so-called " aquadev " businesses for already established aquaculture entrepreneurs who aim to develop their activities.
57. Support for the establishment of commercial partnerships . T he PDEA will encourage private investors and small-scale aquaculturists to come together in mutually beneficial business partnerships . These partnerships will facilitate specialization and direct part of the production towards markets with higher added value in relation to the quality/price standards of mass distribution and the food industry . The interest of the private sector is further motivated by the Programme's support to promote among small producers a production system that meets the needs of the processing and marketing industry. In the context of Cameroonian aquaculture, the partnerships supported by the PDEA will also facilitate access to the means of production for those who want to set up in the sector, especially young people, women and vulnerable groups. The program will also use its funding levers to encourage players to integrate environmental and social standards into their production systems.
58. Three types of partnerships between players in the aquaculture sector will be supported. They respond to common operational mechanisms presented as follows:
 - A. Franchise and exclusivity alliances. These alliances will bring together the investment and innovation capacities of major aquaculture economic operators with the market access needs of small producers. They will have access to quality equipment and inputs to guarantee the market operator a regular supply of quality table fish according to market standards. They will derive a regular income from it, based on a mechanism for setting the right price for each party, and allowing the specialization and extension of their activity. In this type of

partnership, the private actors, in addition to the commercial agreement, commit to a business plan based on common interests and provide a share of financing.

B. Inclusive commercial partnerships in the form of rental or rental contracts associated with commercial contracts. They will facilitate the installation of small producers (young people in particular) on ponds developed by private promoters connected to the market. By renting/renting, they will have access to the facilities they need to launch their entrepreneurial initiative. The commercial partnership will allow them to access equipment and a market and they will be able to pool a supply system for quality inputs. They will draw an income possibly allowing their future installation on a site in their own right. These partnerships will also make it possible to raise the level and quality of investments in infrastructure and equipment needed to increase production and added value in aquaculture. Here too, the private promoter contributes to financing the development of the activity.

C. Autonomous business partnerships in the form of sales contracts (formal or informal). These partnerships, already initiated in the PPEA, lead small producers, processors and service providers, men and women, including young people, to organize themselves and get closer to market operators in order to secure regular remunerative outlets. These partnerships are rarely formalized in contracts guaranteeing the interests of producers. The PDEA will help them to have formalized sales contracts. Modern hatcheries (component B) will also develop partnerships with producers in their production area in order to reduce table fish production costs while securing regular markets and contributing to improved productivity. In this independent commercial partnership model, the producers/processors are the initiators of their business plan, the financing of which will be supported by the PDEA.

59. In total, the PDEA will finance 785 partnership business plans involving nearly 4,800 beneficiaries. The partnerships may be carried out by aquaculturists individually or collectively: 72 percent of structured market partnerships will mobilize this aquastart financing and 28 percent aquadev financing.

60. In the context of access to markets, the financial solutions offered by the PDEA can only be mobilized within the framework of commercial partnerships, materialized by a business plan of 3 to 5 years accompanied by its financing plan and an agreement commercial climate and environmental standards signed between the two parties. Each business plan will be prepared with the support of the PDEA, approved by a Technical Committee and then submitted to partner financial institutions for funding, implementation and support. The eligibility and validation criteria will be refined at the start of the PDEA, with the technical assistance (sub-component A3) planned to support the finalization of the implementation mechanisms.

61. Aquastart companies. It is planned to support the financing of 567 business plans, including 530 in producer-market operator partnerships and 37 between processors and market operators. The number of beneficiaries involved is estimated at 3,416. The overall amounts of the partnership business plans including the participation of beneficiaries and private partners will be between 1,800,000 and 15,000,000 FCFA with the exception of hatcheries.

62. Aquadev companies. The PDEA will contribute to the financing of 218 business plans involving 1,362 promoters, including 203 plans in producer-market operator partnerships and 15 between processors and market operators.
63. Promoting access to local and regional markets. The PDEA will support 1,416 entrepreneurial initiatives involving 4,280 promoters, who will strengthen the local network of activities in the aquaculture value chain. The PDEA will support existing activities so that they can be oriented towards local markets. In addition, the PDEA participates in the promotion of above-ground micro-aquaculture that can be managed on a family scale (aquafamily) for self-consumption and income generation favorable to the economic empowerment of women and young people, vulnerable groups.
64. For any entrepreneurial activity, the PDEA will adopt a family approach to encourage the involvement of family members and a more equitable distribution of family tasks to promote the full participation of women. The support will be differentiated according to the activity and the entrepreneurial profile of its promoter:
- (i) Family micro-aquaculture (aquafamily) will be supported by direct support for 1,000 production mini-kits with a contribution from the beneficiaries in terms of water supply and labour. The production will contribute to protein sources for the family diet and will be partly sent to the local market. The pooling of the activity between several families having common access to water ponds will ensure a rotation of the production cycles guaranteeing a more regular resource. The mini-kits will be allocated by a "voucher" device after decision of the selection committee with a supplier approved by MINEPIA, following a call for tenders at the regional level whose specifications will specify the technical specifications defined by the allocation committee.
 - (ii) 210 aquastart initiatives will be supported by approximately 1,596 people. According to the financing scheme (A2), these individual and collective initiatives will mobilize the contribution of their promoters in addition to the Aquastart financing that can be mobilized via a financial institution. The average amount of a business plan is 1.8 million FCFA for an individual initiative and 5 to 7 million FCFA for a collective initiative.
 - (iii) Aquadev initiatives, 206 of which will be supported to seize development opportunities in the aquaculture sector and/or offer innovative diversification. These initiatives will be financed by their promoters through the financial services of the partner institutions, with business plans of an average amount of 900,000 FCFA for individual initiatives of service and marketing companies from 2.5 to 3 million for integrated aquaculture or ecotourism initiatives and 2.5 to 5 million for collective initiatives.
65. The support process for the implementation of business plans is structured in five stages (Sub-component A3): (i) sensitization, expression of interest for business opportunities and orientation towards PDEA support mechanisms ; (ii) identification of economic projects and definition of capacity building needs; (iii) preparation of economic projects and business plans; (iv) quality review and approval of business plans; (v) implementation and financing of business plans. The input and output flows of these different stages of the support process are summarized in figure 1.
66. The PDEA will mobilize national operators to support the preparation and monitoring of structured market partnership business plans as well as international technical assistance to support the coordination of the PDEA for the finalization of the technical

arrangements. A technical committee for the analysis and evaluation of business plans before transmission to financial institutions will be set up in each region.

Subcomponent B2. Financing mechanisms

Expected output: Appropriate financing mechanisms are established

67. The compartmentalization observed between supply and demand for aquaculture products affects the access of small-scale aquaculturists to financial services given their weak integration into the markets and the difficulty of accessing medium and long-term credit due to a lack of collateral. This insufficiency disqualifies them in the face of the requirement of visibility on the cash flow necessary for the evaluation of their credit application, the analysis of solvency and their debt capacity. The field revealed that apart from the Littoral, Center and South regions, which are experimenting with a (still very limited) offer of services to aquaculture with a few microfinance establishments, aquaculture credit is almost absent from portfolios everywhere else. When it is offered, this credit merges with traditional jobs with terms that are not adapted to the cycle and specificities of the activity.
68. The testimonies collected are in line with the content of the PEA-Jeunes supervision mission reports and the recent pre-final report of the Independent Evaluation Office on entrepreneurship in the group of countries financed by IFAD, which question: (i) distrust of aquaculturists vis-à-vis financial institutions, due to lack of information or misinformation; (ii) an aversion to institutions based on ignorance of aquaculture activity and a negative perception of agricultural risks or motivated by past arrears; (iii) the shortcomings of the business culture and the low level of responsibility, particularly of young men and women , vis-à-vis credit; (iv) prohibitive costs that undermine the profitability of activities; (v) guarantee conditions that discourage the demand for credit (vi) loanable resources that are not very suitable for medium-term uses.
69. PDEA will capitalize on these lessons learned and is considering, in addition to traditional capacity building measures in financial education, an increase in the volume of aquastart financing by building on three main levers: (i) contribution to maintaining the refinancing and management mechanism of risks experimented within the framework of the PEA-Jeunes which has been operational for 02 years and which has contributed to improving the credit offer of financial institutions for the benefit of entrepreneurs on the basis of their business plan as an alternative to the constraints of ignorance of the sector and management of arrears – (ii) the targeting of partner financial institutions should take into account their adherence to a review of refinancing terms with the objective of revising downwards the exit rates applicable on loans to fish farmers as an alternative to time constraints and repayment rates that discourage demand for credit – setting up at pilot title of mutual guarantee as an alternative to the constraint of material or personal guarantee. PDEA will carry out a design study which will also define its modus operandi.
70. The objective of the PDEA in this sub-component is to define suitable solutions for financing the 2,200 entrepreneurial initiatives promoted in sub-component A1.
71. 1The scheme adopted is that of financing with shared costs and risks differentiated according to the three models (aquastart, aquadev and aquafamille) promoted and according to the segmentation reasoned by the design of the PDEA making it possible to distinguish two types of market: the structured market and the dynamic market .

- (i) The “aquastart” financing will aim to capitalize start-up aquaculture entrepreneurial initiatives.
 - (ii) The "aquadev" financing will be intended for aquaculture entrepreneurs who are already established and pursuing an objective of developing their activity. PDEA support will consist of facilitating their access to credit from partner financial institutions. The only direct contribution of the programme, known as the "environment bonus", will consist of support for bringing environmental and social standards to operators who did not do so when they set up and who comply with them during the transformation of their operation under a partnership agreement. They will benefit from it via the financial institution in terms similar to those of Aquastart.
72. In total, the 2,201 entrepreneurial initiatives that will be promoted will require an investment of around 9.7 billion CFA francs distributed between the three sources of financing according to the rule detailed in Table 8. The contribution of the PDEA amounts to 4.9 billion CFA francs. The relatively high level of the PDEA contribution is explained by the fact that the initial investments to start an aquaculture project are costly. The financial institutions will contribute between 20 and 50% to the mobilization of the promoters' contribution for approximately 2 billion CFA francs. On the structured market, market operators or private investors will contribute to business plans for approximately 1.7 billion CFA francs.
73. The largest contribution (1.7 billion CFA francs) from financial institutions will be mobilized by the structured market segment, which concentrates 65% of aquastart and aquadev initiatives, compared to the dynamic market whose demand for credit is estimated at 338.2 million.
74. Based on the defined market orientation (A1), the PDEA strategy will be based on the one hand on business-connection bringing together small producers with financial institutions, and on the other hand on the establishment of support and facilities for the viability and sustainability of the relationship. To do this, the PDEA structures its action in four areas of intervention: (i) inventory of supply and partnership framework with financial institutions; (ii) partnership with financial institutions for financing business plans; (iii) support for the professionalization of the offer for aquaculture; and (iv) strengthening support facilities for supply and risk management.

Axis 1. State of play

75. At its start, the PDEA will launch a call for expressions of interest with a view to selecting financial institutions with a regional presence that are predisposed to develop an offer of financial services for aquaculture targeting both men and women. Geographical proximity and the presentation of a preliminary strategic positioning note will be retained among the pre-selection criteria that the PDEA Execution Unit (UEP) will retain. Two studies will then be initiated: (i) an evaluation of the offer of financial products from the financial institutions selected to examine the adaptation of service practices and existing products to the specificities of the aquaculture segment and the needs of these actors; (ii) an inventory of demand which will also make it possible to assess the specific needs of aquaculturists.

Axis 2. Partnership with financial institutions

76. The planned interventions include: (i) a participatory and inclusive workshop to define the PDEA partnership framework with partner financial institutions. The workshop will be based on the conclusions of the two studies carried out in axis 1 and on the quantitative estimates of business plans provided for funding over the program cycle. Performance objectives will be defined as well as a geographical distribution. These will be updated annually; (ii) the preparation and formalization of partnership agreements with financial institutions accompanied by performance contracts based on the defined target indicators; (iii) the performance contracts will be evaluated each year within the framework of an annual review and partnership capitalization workshop.

Axis 3. Support for the professionalization of the offer for aquaculture

77. The PDEA will support partner financial institutions in the process of designing and/or adapting financial products. It is suggested that the PDEA make the partner institutions responsible for overseeing the process with the support and facilitation of specialized expertise. This expertise will then propose the methodological protocol that will guide the process. This will also include: (i) review of credit procedures and tools; (ii) the development of a specific manual on aquaculture credit; and (iii) training partner financial institutions on the said manual.

Axis 4. Strengthening support facilities for supply and risk management

78. The objective is to develop with partner financial institutions a volume of portfolio commensurate with the potential demand that the promotion of aquaculture entrepreneurship will generate on structured and dynamic markets, i.e. around 8,000 aquastart and aquadev promoters organized through 1 200 business plans. The PDEA will build its intervention strategy in synergy with the financial facilities established under the youth agro-pastoral entrepreneurship support project (PEA-Jeunes), the livestock value chain development project and the fish farming (PD-CVEP – ADB financing) and other similar existing mechanisms with the aim of strengthening the supply capacity of financial institutions. The instruments available include refinancing and the guarantee fund. The first and most important that allows partners, financial institutions to access the otherwise expensive loanable resource in the financial market at preferential rates.

79. Under this axis, the program will implement three main activities:

- (i) Definition of the framework and operational management methods in synergy with the PEA-Jeunes and PD-CVEP facilities: under the leadership of MINEPIA and with the support of IFAD, official consultations will be initiated to formalize this framework. In the specific case of the PEA-Jeunes, the consultations will take into account the conclusions of the planned study on the mechanism for the sustainability of the financial instruments under the management of the Société Générale des Banques with a view to the imminent completion of the programme.

- (ii) Contribution to the matching of resources intended for refinancing for 1.5 billion CFA francs and risk sharing for up to 200 million CFA francs. The terms of refinancing will be renegotiated with client institutions in favor of a downward revision of the exit rates applicable on loans to aquaculturists. The negotiations on the preferential terms will be supported by integrated simulations of the costs of credit services to agree on the formulas acceptable to the parties while remaining within the scope of the regulations. With the expected leverage effect, the PDEA's contribution to refinancing will generate over the project cycle a portfolio of cumulative credits of about 6.3 billion CFA francs. The average outstanding balance at the end of the PDEA cycle is estimated at about 2 billion CFA francs.
 - (iii) Mutual guarantee pilot experiment. It is considered as an alternative to the constraint of material guarantee. The PDEA will support five initiatives (one per region) led by fish farmers who wish to pool the costs, resources and risks relating to credit services. The PDEA will contribute one third of the capital of the mutual with a contribution ceiling not exceeding 20 million CFA francs. Below, the contribution of the PDEA will be proportional to the capacity of the mutual. The Program will carry out a design study which will also define the modus operandi of the mutual. The pilot experience will be evaluated at the mid-term review, among other things, to assess the adoption by the aquaculturists to decide on the follow-up to be given according to the results.
80. Sub-component B2 conditions the financing of initiatives promoted in sub-component A1: (i) any aquastart and aquadev promoter requiring support from the PDEA must hold an account opened in a partner financial institution; (ii) for promoters requesting a loan, the Credit Committee of partner financial institutions is the final validation body for business plans after the PDEA approval process ; (iii) the contribution of the PDEA to the financing of the business plan necessarily passes through the account of the promoter and its disbursement follows the financing plan of the approved business plan; (iv) when the promoter requires a loan, the financial institution will register it a posteriori in its refinancing application file, the eligibility of which is motivated by aquaculture as the object of financing.
81. The implementation of this sub-component will depend on the effective mobilization of the financial facility established within the framework of the PEA-Jeunes, but also on the partnership with the financing mechanisms, in particular the PD-CVEP. A framework for strategic collaboration will be established between the PDEA, the PEA-Jeunes system and, as far as possible, with the PD-CVEP. The preferential conditions for access to the loanable resource, to the risk-sharing fund and to credit for aquaculturists will be detailed and defined in this partnership framework. The resources of the PDEA for the replenishment of the existing facility could serve as an alternative recourse while waiting for the establishment of this collaborative framework.

Subcomponent B3. Training and strengthening of technical and entrepreneurial capacities

Expected output: Technical and entrepreneurial capacities are strengthened

82. This sub-component aims to professionalize male and female aquaculturists, including young people, in profitable activities as well as to support them in the preparation and implementation of credible business plans vis-à-vis financing systems and partners in the value chain. It is organized into 4 axes of intervention corresponding to the inputs of the organization of the support process described in Figure 1: (i) Awareness and

identification of entrepreneurial initiatives in aquaculture, (ii) Training and entrepreneurial advice (including other services such as childcare, medical care, nutritional support – to enable young girls to participate like their male counterparts), (iii) facilitation of business relations with the private sector and (iv) capacity building of training providers, commercial aquaculture consultancy. This focus area promotes a context-specific and community-based adaptation strategy and, with all stakeholders involved, would enhance the development of good practices and accelerate the uptake of tested climate-smart adaptation measures on the ground by local communities who are most vulnerable to climate change and identifying entrepreneurial initiatives in aquaculture.

83. The PDEA will conduct some forty awareness campaigns on the investment logic of the PDEA (specialization in intensive aquaculture on targeted production systems, commercial partnerships, financing involving financial institutions), its targeting principles and its eligibility criteria. They will affect approximately 30,000 people. A training/incubation center referenced by region (see Axis 4) will be responsible for registering and processing expressions of interest in collaboration with the aquaculture advisers of MINEPIA for their orientation towards the various supports of the PDEA. About 50% could be directed towards support from the PDEA. A family approach – similar to PEA-Jeunes – will be adopted. Targeted awareness sessions will be regularly organized to encourage husbands and wives to consider project activities as a family business. The objective pursued is to promote a schedule adjustment for a better sharing of household chores to allow young women to participate in training.

Axis 2. Technical and entrepreneurial training

84. This area of intervention groups the training offer into two main activities: (i) training and entrepreneurial advice; and (ii) technical training which will concern approximately 9,250 promoters of 1,500 entrepreneurial initiatives, 80% (1,200) of which should be financed through Aquadev or Aquastart according to the objectives defined in sub-component A1. The supports accompany the stakeholders of economic projects in the identification, formulation, execution and monitoring of business plans. The PDEA will favor short and operational training, with case studies targeted on the project to be built and then carried out (modular sessions of 5 to 15 days), work-study programs in reference companies and exchange visits as well as targeted entrepreneurial advice on each project in its context. This approach also makes it possible to offer local training (rather than long stays in boarding schools) accessible to working adults and young women with families. The training centers recruited by the PDEA will use the revised training curricula within the framework of the support of axis 4 as well as the outlines which will be established for the presentation of the business plans. Like the PEA-Youth, the PDEA will include other approaches to encourage the participation of young women in the program at the same pace as male apprentices in these training courses. This could include child care, medical care and nutritional subsidies.

Axis 3. Facilitation of business relations with the private sector

85. On this axis, the PDEA will support two main activities: (i) identification and support for the implementation of partnership plans; (ii) review and validation of business plans.
86. Identification and support for the implementation of partnership plans. The PDEA promotes a support-by-demand approach and plays a facilitation role in order to help potential partners to dialogue, negotiate, commit to a partnership agreement, set up

their business plan and then implement and monitor it. It will mobilize the services of specialized operators to advise the partners in setting up a realistic business plan, sized for commercial contracts, with the aim of making optimal use of the financing solutions available.

87. These operators will mobilize the necessary skills to meet the different needs according to the types of partnerships and will benefit from the support of international technical assistance (see axis 4) on the methodological level to carry out their mission.
88. The operator's support applies to the various stages of the partnership project: (i) it facilitates relations between potential partners in terms of defining respective objectives, negotiation, study of the feasibility and conditions of this partnership. When the stakeholders decide to effectively engage in a partnership, (ii) it supports the preparation of a global memorandum of understanding including the commercial contract, the business plan and its financing plan. After the opinion of the technical committee, it provides an opinion on the relevance of the project with regard to the framework defined by the PDEA, (iii) it helps to finalize the agreement and the business plan and facilitates the relationship with the Financial Institution. The partners having obtained a financing agreement implement their business plans, execute the investments, carry out their commercial contracts and fulfill their obligations vis-à-vis the financial institutions, (iv) the operator continues to support the two stakeholders for about 2 years on a declining basis.
89. Review and validation of business plans. The funding of business plans is subject to review and approval by a technical committee set up for this purpose. The same committee, which can be organized into sub-committees, will examine both dynamic market and structured market projects. This committee verifies that the business plan submitted corresponds to the targets and priorities of the PDEA and that it complies with (i) the rules and procedures defined by the PDEA and (ii) Cameroonian law (of declaration of activity and from an environmental and social point of view). Business plans are then submitted to financial institutions for review and funding. This technical committee is formed at the national level (with commissions at the regional level) and is composed of: (i) the PDEA entrepreneurship specialist; (ii) two executives from the technical divisions of MINEPIA; (iii) two representatives of the apexes of professional organizations; (iv) a representative of the Chamber of Commerce and (v) a representative of the Partner Financial Institutions. We will ensure that there are at least two women on the Committee.

Axis 4. Capacity building for training providers, advice on commercial aquaculture.

90. Under this axis, the PDEA will implement four main activities:
 - (i) Mobilization of international technical assistance (ATI) in support of the Program Execution Unit (UEP) and its five regional offices. This ATI will advise the PIU and ensure the effectiveness and efficiency of procedures and the quality of services and reporting in order to guarantee the program a high level of achievement.
 - (ii) Support for 5 training centres/incubation structures with priority given to the existing training and advisory support offer. This will be strengthened to offer aquaculturists quality services that are responsive to their needs.
 - (iii) Training for key players (aquaculture companies, support-advice structures, IFR, etc.) on the risks of aquaculture activities to strengthen the consistency of support for aquaculture entrepreneurs who are in contact with financial institutions,

extension workers/advisers on the plan of aquaculture techniques and business advisers. This training will also address the risks related to climate change and the potential impacts it has on the aquaculture sector and which involves all actors in the value chain.

- (iv) Capacity building for aquaculture advisers, trainers and representatives of producer organizations. The PDEA will offer training/experience-sharing workshops on the evolution of the aquaculture consulting profession in order to strengthen the entrepreneurial purpose in the consulting provided by professional organizations and decentralized technical services. Aquaculture advisors and trainers play a key role in educating entrepreneurs in the sector about the risks associated with aquaculture and ensuring that the businesses they support are environmentally friendly and resilient to climate change.

91. The training and advisory support mechanisms will involve 3 types of operators contracted directly by the PDEA (i) training centers and their incubation partners for entrepreneurial and technical training as well as the preparation and monitoring of business plans oriented on the dynamic market; (ii) national operators in support of the preparation and monitoring of structured market partnership business plans (A1); (iii) international technical assistance in support of the coordination of the PDEA for the finalization of technical devices. The implementation will also involve 3 institutional partners as part of their missions to support the aquaculture sector: (iv) aquaculture advisers from MINEPIA for the dissemination and monitoring of the appropriation of good aquaculture practices; (v) FOs and the aquaculture inter-professional organization for support for the organization and collective action of aquaculturists; and (vi) technical services in charge of disseminating and monitoring good environmental practices. These different actors will see their capacities strengthened so that they can deliver quality services and contribute to a sustainable service offer in the different production basins.

Component C. Policy dialogue and coordination (US\$7.3 million, 15%)

Expected effect: The framework for regulation and inclusive promotion of the aquaculture sub-sector is improved.

Subcomponent C1. Inclusive sector reviews and policy dialogue

Expected output: Updated sub-sector strategic directions and policy dialogue facilitate the sustainable promotion of commercial and inclusive aquaculture

92. In this sub-component, the action of the PDEA will essentially focus on the following two areas: (i) support for the strategic framework and inclusive dialogue; and (ii) support for inclusive consultations and citizen actions.

Axis 1. Support for the strategic sub-sectoral framework and inclusive dialogue

93. Under the leadership of MINEPIA, the PDEA will contribute to the updating of the aquaculture development plan as well as to the review of the regulatory framework of the sub-sector and especially to the wide dissemination of the legal texts among the actors of the sector for fill the information gap identified in the field during the formulation mission. The program will also finance the annual review of the institutional

framework and the sub-sector strategy as well as the annual assessment of the interministerial committee of investors involving the action of the PDEA.

Axis 2. Inclusive consultations and citizen actions

94. The aim under this axis is to build an aquaculture sub-sector that listens to grassroots actors with an approach that gives space and time to dynamic and participatory exchanges. The main activities planned concern: (i) support for regional multi-stakeholder consultations on aquaculture; (ii) support for aquaculture promotion platforms in the regions and at the national level; (iii) civic education for the benefit of stakeholders; (iv) establishment of a feedback mechanism on complaint situations; (v) citizen monitoring actions; and (vi) a self-assessment by producer organizations of their participation in the implementation of the PDEA.
95. At the start of the program, the review of the technical implementation manual with the main actors will make it possible to specify and develop content on these interventions.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

Gender and women's empowerment.

96. Gender inequality remains a concern in Cameroon. Women and girls make up 50.6 percent of Cameroon's population (compared to 49.4 of men and boys). They represent 51.5 percent of the national population living below the poverty line. Women are 71.6 percent of the population in the agricultural informal sector¹⁰ and among them, 79.2 percent are underemployed (UN Women Cameroon, cited by OCHA, 2019: 3). The working days of rural women are 1.5 to 3 times longer than those of men (FAO, 2019, p29). They devote on average 8.2 hours more per week than men to unpaid domestic work¹¹. This significant daily time investment constitutes a certain limit in terms of their access to income-generating activities, leisure and decision-making forums.
97. As the main players in the rural sector, women carry out most of the agricultural and non-agricultural tasks (processing of production, marketing, etc.). However, their economic empowerment continues to be hindered by limited access to assets, skills and opportunities and limited control over assets and resources. Despite the existing legal framework that facilitates access to land for women and men¹², traditional considerations and the weak economic power of rural women make it difficult for them to access and control land and to¹³ obtain title deeds.
98. Women represent 70 percent of people who work the land but they have very little access to secure land (only 5 percent of them are owners, according to official statistics). Rural women also have difficulty accessing credit from banks due to high interest rates and the collateral required. 16.8 percent received credit for any use (OCHA, 2019: 1). Women are also very little informed of the funding available to rural

¹⁰MINPROFF Statistical Yearbook, p.59

¹¹responsibility for the various basic activities—preparing meals, fetching and storing water, caring for children's hygiene and household hygiene, caring for dependents in the household and in the community (persons disabled, elderly, sick, orphans) is mainly carried by women and girls (UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p1)

¹²The Cameroonian legal framework promotes access to land for its citizens through three (03) main texts including (i) Ordinance 74/1 of June 6, 1974 fixing the land tenure system (ii) Decree No. 76/165 of April 27, 1976 setting the conditions for obtaining the land title and (iii) Decree No. 2005/481 of December 16, 2005 amending and supplementing certain provisions of the previous decree, allowing women and men to access land ownership

¹³They do not enjoy the land inheritance of their parents and husbands. When land is at stake, women have little opportunity to assert their rights (OCHA, 2019, Data on gender equality in Cameroon, p2)

people. This lack of financial means and their weak access to strategic information for the management of their activity prevents them from extending or modernizing the farms of which they are heads. Support for access to land and the securing of women's usage rights are essential and constitute a real challenge to be addressed within the framework of the PDEA to promote their access to structural loans for the promotion of women's entrepreneurship. (access to appropriate technologies for the creation or extension and modernization of farms and equipment which also hinders access to them.

99. Gender and vulnerability in the aquaculture sub-sector. Aquaculture, which is an activity in full expansion in the country, is mainly held by men, in particular the most influential by their social position or because of their economic capacity because it requires significant investment. In the project area, there are some artisanal and semi-artisanal aquaculture operations which remain individual initiatives mainly run by male heads of households and heads of farms and which use family labor or the services of a few young people (employees of these farms). Women (individually or in groups) are beginning to make small inroads as heads of farms, mainly in areas formerly supported by the PPEA.
100. In the aquaculture sector, women carry out many activities. They are very present in the smoking of fish thanks to the multiple training courses provided to them by MINPROFF, MINADER and MINEPIA and they market fresh or smoked fish. The gender analysis carried out by the FAO (2019) in this area shows that the sector requires a fairly costly investment which is not always within the reach of rural women. According to the institution, the initiatives of MINADER and MINEPIA for group purchases are neutral and do not take into account the reality of women in rural areas.
101. Participation of women in decision-making. Cameroonian women continue to be largely excluded from decision-making spheres and public life¹⁴. In the field of aquaculture, most of the nascent organizations invested in the governance of the sub-sector are managed by men¹⁵. In addition, many women, mainly those in union (43.2 percent) face domestic violence (OCHA, 2019:1). Aspects of female leadership and issues of gender-based violence remain major challenges to be addressed in the project area. Women also continue to be disproportionately affected by the COVID-19 crisis and other social crises that arise in some project areas (notably the Far North). The economic impact of the persistent social fragility of the areas of intervention is much greater on women and young people (mainly young girls) with a considerable reduction in employment.

Youth

102. In Cameroon, official statistics consider anyone aged 15 to 34 as young (3rd RGPH, 2005). At the last census, demographic projections for 2015 estimate this segment of the population at 7.4 million people (i.e., 35.5% of the population, of which 52.3% are young girls). Children and adolescents under the age of 15 represent more than 43.6 percent of the total population, while young people between the ages of 15 and 34 constitute almost 34.7 percent¹⁶. The youth index (percentage of young people under

¹⁴Apart from the National Assembly, with a representation of 30.5%, at the national level, the representation of women remains very low in all the other spheres of decision-making (the proportion of women mayors is only 8%) (SND 30, op. cit. p 99.). Despite the preponderant role of women in agricultural production and the household economy, men have privileged access to public community meetings and often make decisions that affect the community alone (OCHA, 2019: 3).

¹⁵FAO and ECCAS, 2019, op. cit. p34

¹⁶ 3rd RGPH -2005, Volume II, Volume 1: State and structures of the population, BUCREP

- 15) is 39.2 percent and 47.8 in urban and rural areas respectively¹⁷. Young people are better educated than older people. The youth literacy rate is very high (78.2 percent)¹⁸.
103. Despite the wealth that the extreme youth of the country constitutes in principle, young people in Cameroon are faced with many challenges, particularly in terms of secure employment. The Total Dependency Ratio in Cameroon is 78.1% (ESA 19, 2022). The overall underemployment rate higher among young people aged 15-24 (84.8 per cent) and 15-34 (73.1 per cent) than that of the general population (70.6 per cent) 20. Moreover, out of ten young people with a job, eight are in a situation of underemployment in rural areas and six out of ten are in urban areas. Moreover, the vulnerable employment rate is very important among young people: 75.2 percent for those aged 15-24 and 69.2 percent for those aged 15-34. In other words, the majority of jobs held by young people are vulnerable²¹. The lack of qualifications and skills as well as the inadequacy of training 22to the needs of the labor market, the weakness of the information system on employment, the inadequacy of the governance of the labor market as well as the weak entrepreneurial spirit of young people are among the causes of their unemployment.
104. Rural women and youth are affected by the consequences of the persistence of certain traditional practices in the provisions of modern land law²³. The social fragility of certain areas (the far north in particular) exacerbates the vulnerability of young girls (for example difficulty in accessing information on the job market, increased workload, gender-based violence). Young people participate very little in decision-making even within family farms (they have very little voice on decisions relating to the modernization of farms and on extension activities).

Indigenous peoples

105. Several ethnic groups classified as indigenous people are present in Cameroon (see mapping on the location of indigenous communities). Two major groups are identified: (i) the group of hunter-gatherers pejoratively called "pygmies" in which we find the Baka estimated at between 70,000 and 100,000 people, the Bagyeli, Bakola and Bedzang, estimated at between 10,000 and 40,000 and (ii) the Mbororo group, pastoral population estimated at less than 2 million²⁴. These communities live below the poverty line for the most part. Their vulnerability is exacerbated by the difficulties related to their access to education, health, land, the systemic discrimination and marginalization of which they are victims and sometimes the expropriation by other communities of the natural ecosystems on which they depend for their livelihood. The project will not be implemented in areas where you have indigenous people and will not affect indigenous people.

¹⁷ Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p6.

¹⁸Data from the Employment and Informal Sector Survey (EESI) 2010 report

¹⁹United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022

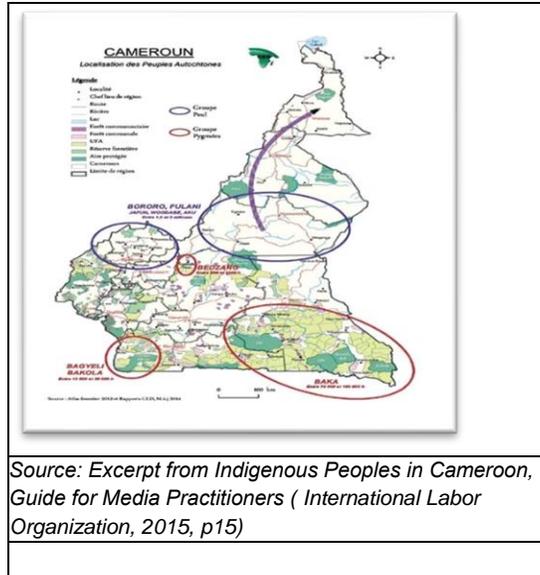
²⁰Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.

²¹ National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.

²² The youth unemployment rate is higher among higher education graduates, at 27.1 %. In urban areas, the unemployment rate for young females in higher education is more than twice that of young males (39.9% against 19.0%).

²³ Indeed, the land code grants automatic recognition of the title deed only to the elderly and which subjects young people to multiple procedures (generally costly for their financial level) before obtaining title deeds.

²⁴International Labor Organization (ILO), 2015, Indigenous Peoples in Cameroon: A Guide for Media Practitioners



Source: Excerpt from *Indigenous Peoples in Cameroon, Guide for Media Practitioners* (International Labor Organization, 2015, p15)

106. Several actions defined in the National Development Strategy 2020-2030 aimed at vulnerable groups aim to broaden the social coverage of these layers of the population by gradually integrating all social categories hitherto on the margins of the system, through: (i) the reduction of inequalities, deprivations and social exclusions; (ii) protective measures against all forms of vulnerability; (iii) social cohesion and inclusion and the achievement of sustainable, inclusive and pro-poor development. The high level of youth unemployment, including young indigenous people, and the double discrimination suffered by women and girls from indigenous communities constitute major political and social challenges that the PDEA proposes to address in the "dialogue on policies" of component C. The program recognizes that the persistence of this situation of poverty and marginalization contributes to affecting the social cohesion of the communities and would favor an increase in violence, which is the object of social fragility in the areas of intervention.
107. Marginalized groups. Cameroon's social policy defines as vulnerable groups: Orphans and Vulnerable Children (OVC), women in general and those in distress, unemployed young people, the elderly, the disabled, indigenous people and people who are victims of disasters and natural or man-made calamities. In addition to these groups, depending on the region and environment, subsistence farmers (head of household, smallholders in the agriculture, fishing and livestock sector, men or women with little or no schooling (level primary) and even those at university level, etc. constitute the socio-economic group most exposed to job insecurity and vulnerability). They are very affected by poverty (contribute 66.1 percent to national poverty in terms of inclusion). These vulnerable households are priority target groups in PDEA interventions.
108. In addition, the program will ensure monitoring against child labor (5 to 14 years old) which is very significant in Cameroon with a proportion of 41% against an average of 25% in sub-Saharan Africa. Subsistence farmers as well as communities that depend on artisanal fishing and small-scale aqua culturists are also considered vulnerable as they often reside in areas exposed to the impacts of climate change. Artisanal fishers are likely to be more vulnerable than fishers who operate on a large scale due to generally limited mobility (Daw et al. 2009) and therefore the virtual impossibility of diversifying their means of fishing.

Nutrition

109. Cameroon experiences acute and chronic food and nutritional insecurity, especially in areas affected by conflict and climatic shocks. This food insecurity has worsened over the past five years with regional disparity. The overall analysis of vulnerability and food security carried out throughout Cameroon in 2019 showed that around 16% of households suffer from food insecurity (3.9 million), including 211,000 people in serious situation (SDSR/PNIA 2020-2030). Rural communities, including people in forced displacement, are more vulnerable to food insecurity (22.2% food insecure and 1.4% severe food insecure – SDN 30) than households located in urban areas, such as Yaoundé or Douala (10%). In addition, there is poor access to drinking water, inadequate sanitation and health care, as well as poor hygiene practices. According to the 2021 Global nutrition report, Cameroon still suffers from all forms of malnutrition. It has made some progress towards achieving the target for stunting, but 28.9% of children under 5 years of age are still affected. Cameroon is 'on course' for the target for wasting, with 4.3% of children under 5 years of age affected. The prevalence of overweight children under 5 years of age is 11.0% and Cameroon has made no progress against increasing the figure. No progress has been made towards achieving the target of reducing anemia among women of reproductive age, with 40.6% of women aged 15 to 49 years now affected. While remaining slightly lower than the regional average, the country has shown no progress towards achieving the target for obesity, with an estimated 19.2% of adult women and 7.5% of adult men living with obesity. Food consumption is much more energy than protein. The level of meat consumption is considered to be well below the consumption level recommended by the WHO (42 kg/capita/year). Fish products represent 16.5% of national consumption.

III. Environment and climate context, trends and implications

Climate Change and Climate Trends

110. Cameroon is a country in equatorial Africa, located on the Gulf of Guinea in Central Africa. It lies between 1°40' and 13°05' latitude north and between 8°30' and 16°10' longitude east; its area is 475,412 km². Cameroon is commonly called “Africa in miniature” due to its extremely diversified landscapes, its rich natural resources (petroleum, bauxite, timber and many tropical crops), and its variety of climatic and geomorphologic zones (tropical forest, coastal and maritime, savannah and Sudano-sahelian zones) (Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire au Cameroun).
111. Despite this diversity and these natural resources, Cameroon is equally undergoing several varied effects of climate change. Average temperatures have risen since 1930 (CEEPA, 2006) and average rainfall has reduced by more than 2% per decade since 1960 (Molua & Lambi, 2007). Projected changes in rainfall range from -12 to +20 mm per month (-8% to +17%) by the 2090s (Mc Sweeney, New, & Lizcano, 2008).
112. Furthermore, average annual temperatures are predicted to increase between 1.5°C and 4.5°C, by 2100 with a 1.6°C to 3.3°C, rise in coastal zones and a 2.1°C to 4.5°C, rise in the Sudano Sahelian region (UNFCCC, 2005). Average rainfall is predicted to continue to decrease, leading to a prolonged dry season in the northern region.

113. Desert conditions are expected to dominate the northern region by 2100. It is predicted that Lake Chad will be nearly completely dried up by 2060 (CEPPA, 2006). Moreover, knowing the fact that a 2°C rise globally will result in a sea-level rise of between 69 cm and 1m (depending on location) across the world, Cameroon, given its location along the coast is also expected to experience the impacts of sea level rise over the next century (Norrington-Davies, 2011).
114. While Cameroon is not one of the countries most threatened by climate change in the world. It goes without saying that the effects of climate change are a serious threat to sustainable development and may jeopardize certain progress already made in the fight against extreme poverty and disease (Nkem et al., 2007). Of the 20 countries deemed most vulnerable to climate change according to the ND-GAIN Country Index, 17 are African. Of those African countries, nine are experiencing conflict. The northern part of Cameroon is affected by conflict. However, the impact of climate change on specific sector such as aquaculture remain moderate due to groundwater availability unexploited despite more frequent droughts in the extreme north of the country.

African Countries Most Vulnerable to Climate Change			
Rank	Country	Conflict	Score
182	Chad	✓	28.8
181	CAR	✓	29.0
180	Eritrea		31.4
179	Guinea-Bissau		31.9
178	DRC	✓	32.4
177	Sudan/South Sudan	✓	32.8
176	Niger	✓	32.8
175	Afghanistan		33.1
174	Somalia	✓	34.0
173	Liberia		34.1
172	Yemen		34.7
171	Zimbabwe		34.9
170	Mali	✓	35.2
169	Burundi	✓	35.4
168	Haiti		35.6
167	Uganda		35.9
166	Madagascar		36.0
165	Republic of Congo		36.3
163	Malawi		36.5

115. The analysis of the impacts of climate change in Cameroon shows that the country suffers the consequences of climate change in almost all the sectors involved in development (UNEP/GEF, 2000; MINEF, 2001) mainly in the agricultural sector, which is one of the most vulnerable to the risks and impacts of climate change.
116. Agriculture is the mainstay of the Cameroon economy, with close to 80% of the labor force employed in this sector, which is responsible for providing food security to both rural and urban populations from domestic production (Tingem et al., 2008). Its contribution to the formation of the Gross Domestic Product (GDP) was always > 20% and even in the order of 40% since 1994 and its contribution to employment and labor remains above 40 (Bella, 2009).
117. The Cameroon agricultural sector excluding aquaculture is highly vulnerable to climate change and the expected adverse impact of climate change on agriculture in the future may pose a challenge to the country's food security (Tingem et al., 2008). Estimated

agricultural production, which contributed 20% to Cameroon's GDP in 2008 (World Bank, 2010) is expected to decrease due to increased desertification in the north and higher incidence of flooding in the south (UICN/PC, 2013).

118. Falls in production are observed in the range of 10%-25% (MINEF, 2001); agricultural production could fall by 20% due to lower yields of around 6% (World Bank, 2010). Agriculture is the human activity most directly affected by the effects of climate change and given the extreme vulnerability of agriculture to the adverse effects of climate change and given the importance of this sector in Cameroon, it is urgent to continue to apply mitigation and adaptation strategies to climate change (IPCC, 2007, 2014). However, these strategies will be truly efficient if the social thought of the farmers is taken into account. In fact, it would firstly be important to understand how farmers appropriate the concept of climate change.
119. Because of the water scarcity is classified as **high** in the North of country **and medium and low** in the other parts of the country, the project will establish fish ponds in the surrounding rivers. The hydrological study developed under this project reveals significant surface and ground water potential. The seven major trans-boundary river basins constitute the major surface water potential.
120. Groundwater resources of Cameroon for irrigation and aquaculture are evaluated to 56 billion m³, this volume represents 21% of the surface water. Groundwater's in Cameroon are found in two types of geological settings: i) sedimentary formations and ii) basement rocks area (magmatic and metamorphic rocks) (Lapworth et al. 2013). Sedimentary formations exist along three major basins: sedimentary N basin of Lake Chad in the far north, sedimentary basin of the Benue in the North; and the sedimentary basin of the coastal region South -West (IAEA 2006; Melil et al. 2011; IAEA 2012; Ibrahim et al. 2014). These resources are underexploited.

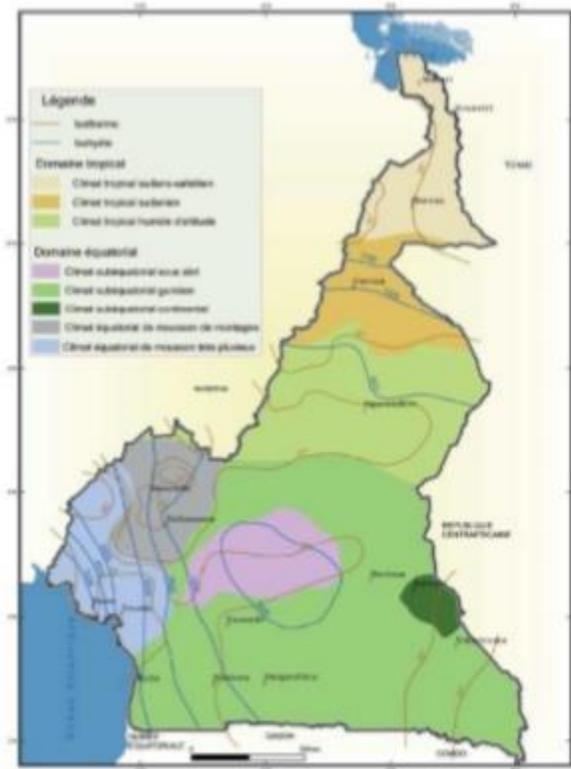
Weather

121. Climate zones of Cameroon. There are three main types of climate linked to the types of relief:
 - (i) The equatorial climate in the southern part of the country is characterized by abundant precipitation, high and constant temperatures leading to a low thermal amplitude and vegetation degrading as one moves away from the equator with two nuances: (i) the Quinean type which reigns over part of the coast and on the South Cameroonian plateau and it has four well marked seasons: rainy season (from March to June), small dry season (July and August), rainy season (September to November), long dry season (December to February); (ii) the Cameroonian type in the vicinity of Mount Cameroon and extends to the embankment of the Sanaga including the western highlands. Its particularity is the overabundance of the rains which fall in a single annual season of nine months from March to November. Some abnormally dry periods have been observed, they are four to five years apart, depending on the station, or even eleven years around Eséka and Kribi;
 - (ii) The tropical Saudi-Sahelian climate comprising two types: (i) the Sudanese tropical type in the north of the country: the temperatures are high, the rains are not abundant; it has two seasons: the rainy season of around seven

months (very hot from May to June and between July and October, very cool and humid) and the dry season of 5 months (cool from November to January); (ii) the Sahelian tropical type in the extreme North of the country: the temperatures are high but with an irregularity of the rains and two seasons: a dry season has durations ranging between five and eleven years with however rain breaks of one to two years. These periods are separated from three to four years in the Mandara Mountains, from ten to eleven years along the Yagoua-Limani dune cordon and from five to six years in the rest of the area;

- (iii) The humid tropical climate in the zone between 7° and approximately 10° N, represents a transition between the two preceding types. The average number of rainy days varies between 40 and 70 days. Abnormally dry periods have been recorded in the Highlands and south of the Adamawa Plateau. The duration of these periods is eight to twelve years in the center and in the east; a contact of forest-savannah, five to six years west of the Adamawa plateau and three to four years in high terms from West.

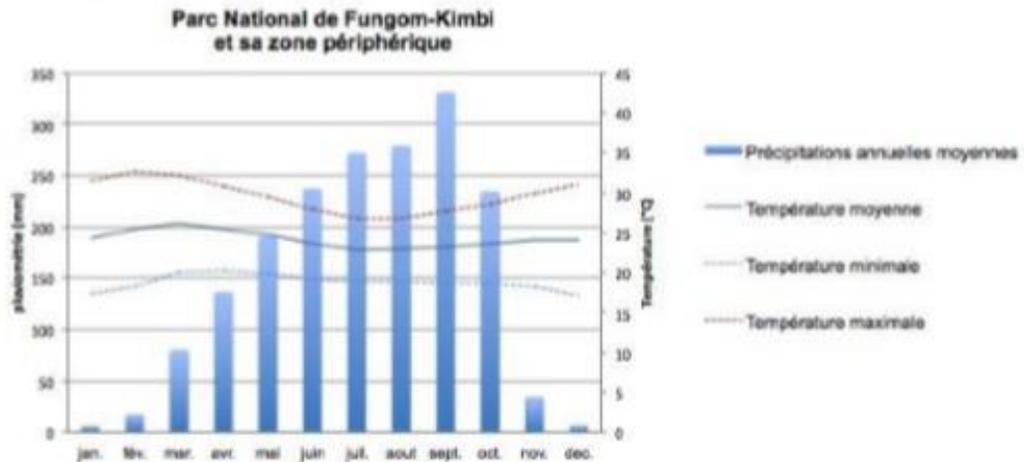
Figure 1: Climate Zones of Cameroon (Source: Minepat: National Atlas Of Physical Development Of Cameroon)



Particularities of the climates of the project intervention areas

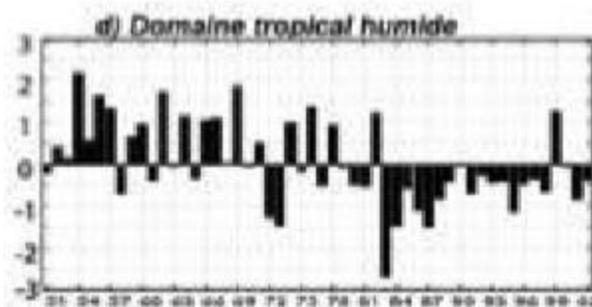
122. The western highlands and the periphery of Fungom-Kimbi National Park are characterized by annual rainfall of 1,800 mm, a long rainy season (from March to November) and a short dry season. The average monthly temperature remains constant during the year, around 24 ° C. The monthly thermal difference does not exceed 5 ° C but above 1,800 meters above sea level, night temperatures can drop to 0 ° C. Over the past six decades, rainfall has decreased by around 2.5% per decade and periods of drought have intensified.

Figure 2: Average Rainfall and Temperature (Fungom Kimbi Area)



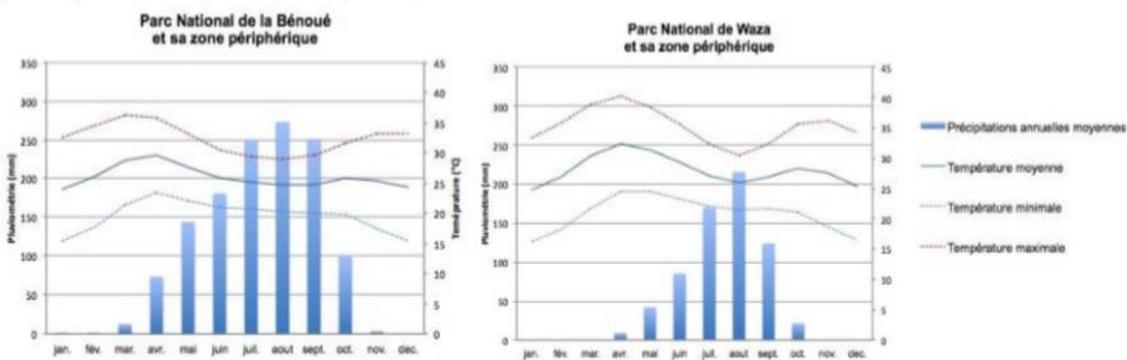
Source: Bioclim Data 1960-1990

Figure 3: Rainfall Index from 1951 to 2002 (Fungom-Kimbi Area)



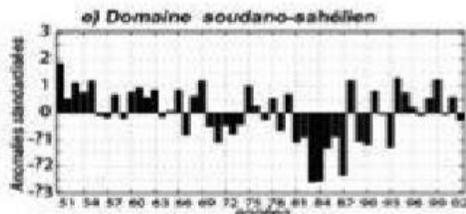
123. In the peripheries of the Waza and Bénoué national parks, respectively in the Far North and North regions, the rainfall gradient from North to South ranges from 500mm to 1000mm and annual precipitation is concentrated by July to October. The temperatures are around 28 ° C with very significant thermal differences of around 7.7 ° C. These areas have been greatly affected by the decrease in precipitation over the past six decades, with 4.1% per decade.

Figure 4: Average Rainfall and Temperature (Area of Benoue And Waza Parks)



SOURCE: BIOCLIM DATA 1960-1990

Figure 5: Rain Index from 1951 to 2002 (Area of Benoue and Waza Parks)



124. The country underwent, over its entire territory, an average temperature increase of 0.7 ° C between 1960 and 2007.
125. All of these changes have favored, over the last decade, the events extremes such as: (i) lengthening the duration of dry seasons with more intense droughts; (ii) increased evapotranspiration due to the rise in temperature, resulting in more severe storms; (iii) the intensification of extreme floods as in 2011 causing 103 deaths in the Sudano-Sahelian zone and; (iv) mass movements. These are all phenomena that directly impact the environmental, social and economic conditions of the different regions.

Trends and characteristics of the rainy seasons.

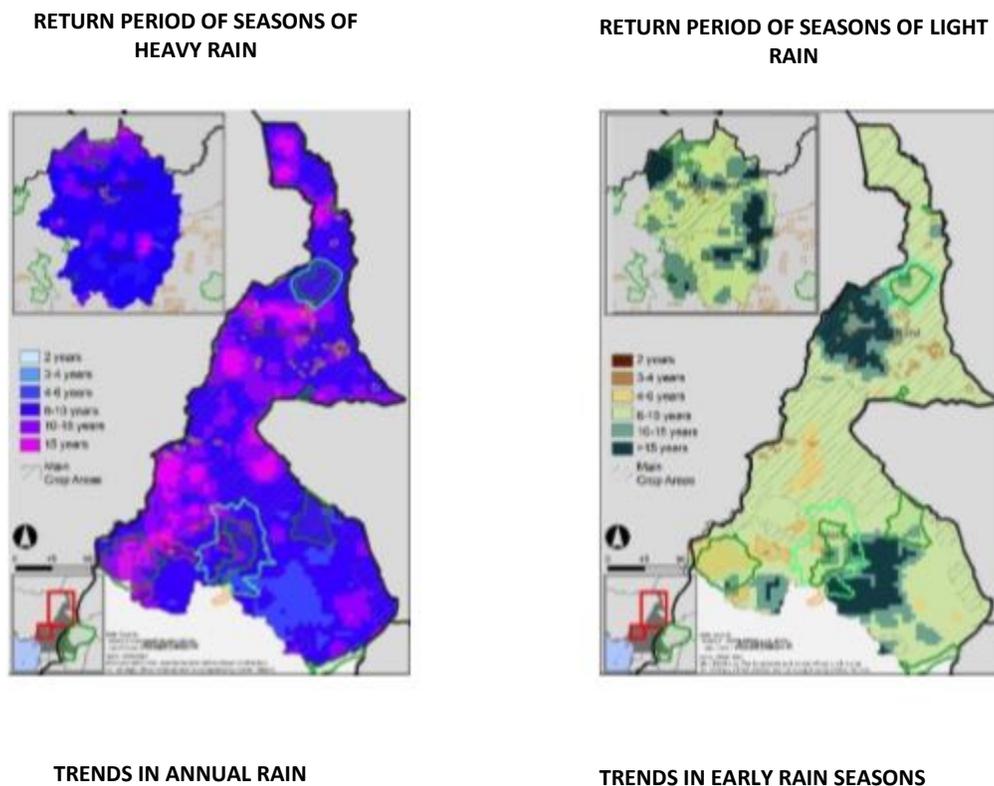
126. For the western highlands and Fungom-Kimbi National Park, the return of the heavy rainy season takes place every fifteen years, whereas it is ten years in neighboring areas. Likewise, the return of light rain seasons is every ten to fifteen years instead of six to ten years in the surrounding areas. The park is therefore not frequently impacted by extreme rain events. It is located in an enclave where annual rainfall tends to decrease, thereby reducing the supply of surface water and groundwater. The management of these resources must be optimized by strengthening the phenomena of water retention and infiltration. Finally, the slight anticipation of rainy periods causes a shift in crops and likely impacts on yields.
127. For the North and the Bénoué National Park, the return of the seasons of heavy and light rain is every six to ten years, highlighting a fairly frequent return of extreme events

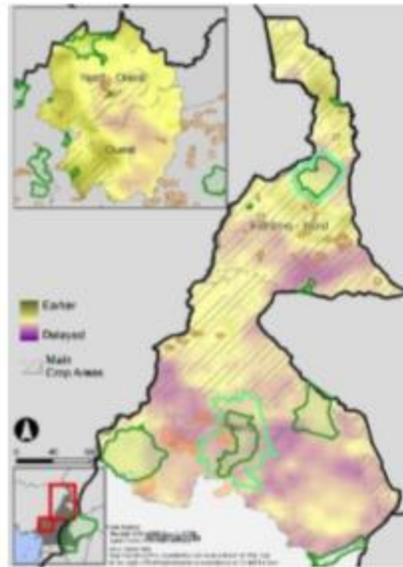
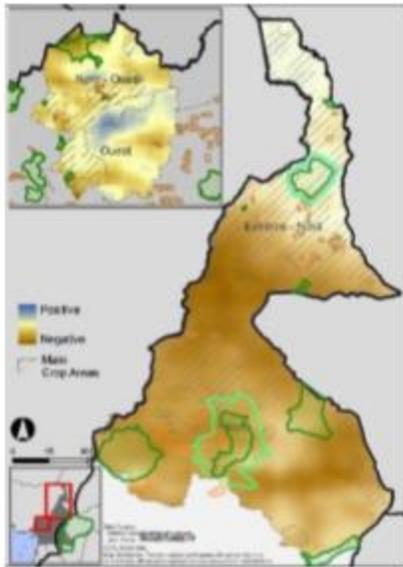
which reinforces the problem of food security. Adaptation actions must be implemented in order to reduce the problems of erosion, soil degradation and loss of yield due to drought. In addition, a negative trend is observed for annual rains, reinforcing the phenomenon of drought and problems of food insecurity. Finally, the start of the rainy season is delayed, leading to destabilization of crop cycles and likely yield losses.

128. For the Far North and Waza Park, the return of the seasons of heavy and light rain is every six to ten years, highlighting a fairly frequent return of extreme events, which reinforces the problem of food security. and has consequences for erosion, land degradation and drought. In comparison with the northern zone, there is no tendency to decrease annual rains, the rainfall is already very low there. Finally, the start of the rainy season is anticipated in the west and delayed in the east of the park, causing a spatial shift in crop cycles and impacts on yields.

129. The analysis of bioclimatic data defines the Far North and North areas as primarily affected by current trends in climate change in relation to food insecurity and the sustainable management of natural resources

Figure 6: Cameroon - Extreme-North, North, North-West And West Regions (Calculated Over The Last 20 Years)

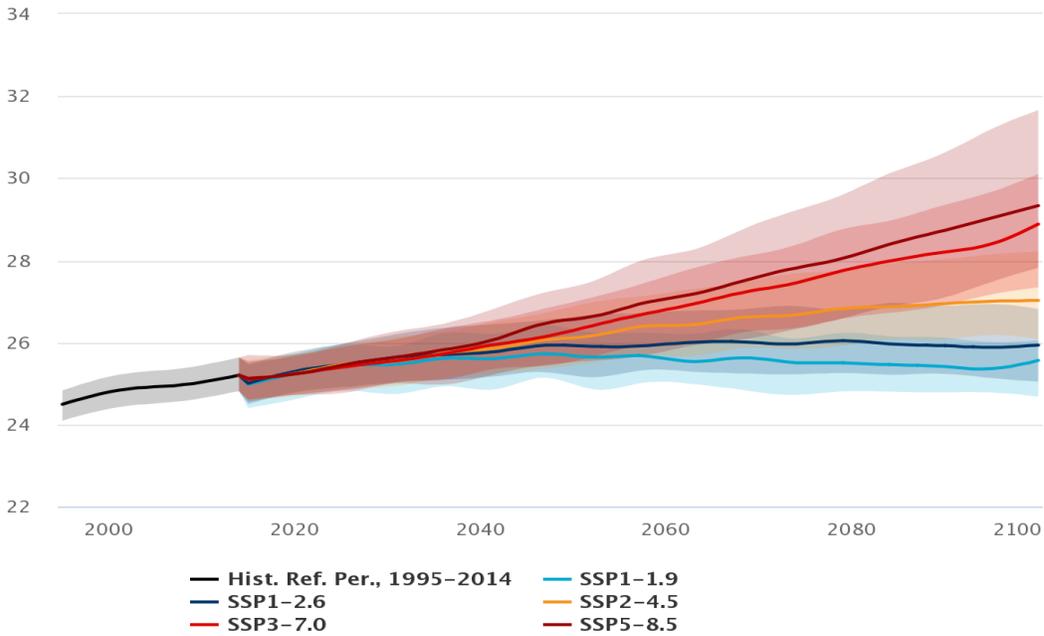




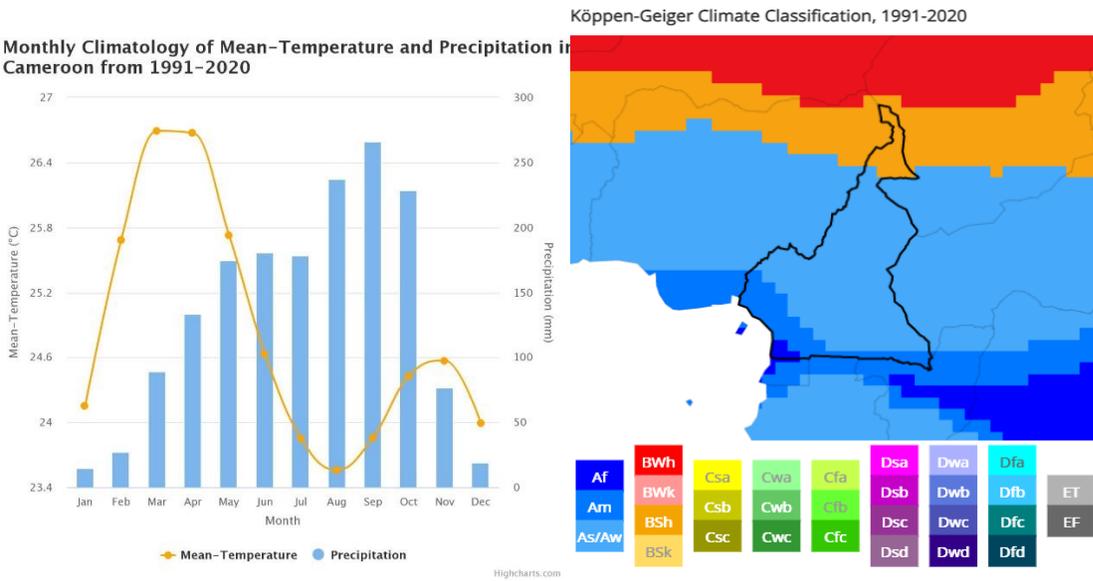
Evolution of the historical record for Cameroon. 1991-2020 under RCP 8.5

130. Cameroon has one main rainy season that lasts from May-November when the West African Monsoon brings moist air over the country from the Atlantic Ocean. The peak rainy months correspond with the lowest average temperatures of the year. The Southern Plateaus experience two shorter rainy seasons during May-June and October-November. Cameroon's dry season lasts from December-April and corresponds with the highest average temperatures of the year during the latter part of the season in the months of February-April. The southern part of the country is characterized as humid and equatorial with temperatures ranging from 20-25°C (depending on altitude) and the wettest regions receiving more than 400 mm of rainfall per month. Northern Cameroon (north of 6°) is semi-arid and dry with temperatures ranging from 25-30°C. This portion of the country receives less than 100 mm of rainfall per month.

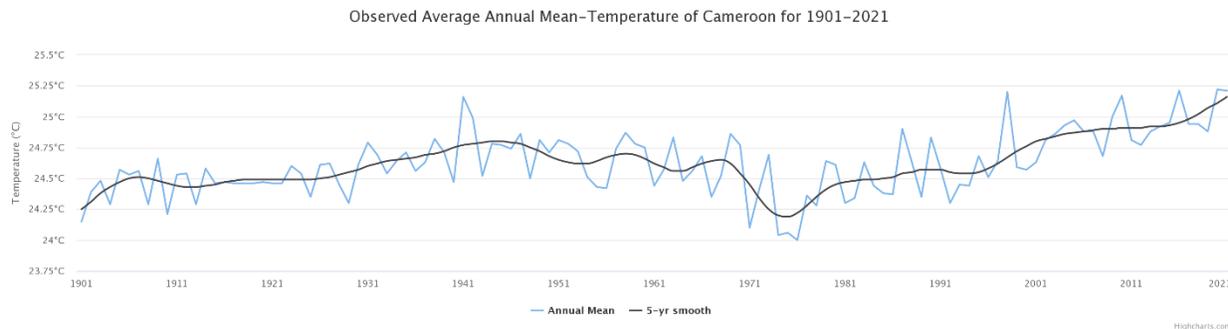
Projected Mean-Temperature Cameroon; (Ref. Period: 1995–2014), Multi-Model Ensemble



Monthly Climatology of Mean-Temperature and Precipitation in Cameroon from 1991-2020



Source , World bank 2022



Source , World bank 2022

Precipitations projections under RCP 8.5 and Coupled Model Intern comparison Projects (CMPI 6) in all regions in Cameroon by 2080.

RCP 8.5 and Coupled Model Intern comparison Projects (CMPIs 6)

131. Using RCP 8.5 and the CMPIs6, the [Regional climate model](#) , Precipitation will continue to increase in the next 60 years in all region except in the extreme north and North of the country. The rainfall intensity will contribute to groundwater recharge and availability for irrigation and aquaculture for all targeted areas in the table below (period 2020-2080). It shows a decrease of rainfall in the extreme north while for the rest of the country the precipitation will continue to increase. Data presented in the CMIP6 derived from the sixth phase of the CMPIs.

	Units: %	2020-2039				2040-2059				2060-2079				2080-2099			
		DJF	MAM	JJA	SON	DJF	MAM	JJA	SON	DJF	MAM	JJA	SON	DJF	MAM	JJA	SON
SSP1-1.9	Country: Cameroon	-9.15 (-52.36,93.00)	1.88 (-12.97,16.72)	1.88 (-5.99,8.63)	4.17 (-7.33,17.29)	-11.95 (-49.90,63.86)	2.42 (-11.13,21.67)	0.32 (-9.70,6.57)	3.20 (-12.29,14.34)	-11.69 (-51.53,81.70)	0.33 (-14.53,31.27)	0.22 (-10.35,7.13)	1.89 (-15.44,12.03)	-13.33 (-55.25,76.88)	-0.76 (-17.37,16.61)	-0.58 (-12.75,5.70)	0.12 (-16.95,10.00)
	Highest: Extrême-Nord	-48.42 (-90.30,251.24)	0.06 (-32.65,27.58)	7.41 (-5.44,21.51)	4.78 (-20.28,61.53)	-15.02 (-90.30,158.15)	10.56 (-18.54,66.42)	3.39 (-9.72,11.67)	5.52 (-36.10,49.07)	-28.33 (-90.30,69.08)	-3.93 (-43.42,63.92)	3.43 (-7.19,10.55)	-1.22 (-36.91,27.44)	-43.68 (-60.17,161.04)	0.33 (-34.10,47.98)	0.54 (-11.32,14.96)	1.44 (-42.03,30.04)
	Lowest: Adamaoua	-7.82 (-74.14,83.80)	2.99 (-13.10,19.21)	1.13 (-3.35,7.03)	5.09 (-9.71,11.88)	-24.94 (-72.48,37.52)	2.04 (-14.84,21.83)	0.82 (-5.16,6.84)	1.90 (-14.76,12.62)	-8.15 (-63.37,110.23)	1.56 (-14.86,51.92)	-0.24 (-6.65,6.69)	-0.25 (-16.89,10.69)	-16.91 (-76.20,58.07)	-1.24 (-18.64,16.66)	-0.35 (-9.71,6.11)	1.54 (-18.18,8.91)
SSP2-4.5	Country: Cameroon	15.96 (-39.85,131.05)	2.30 (-11.16,19.77)	1.48 (-5.47,7.48)	11.20 (-3.65,33.28)	21.81 (-42.41,162.66)	2.85 (-10.95,24.36)	3.12 (-5.50,10.60)	13.79 (-3.69,41.77)	24.41 (-38.54,150.57)	3.14 (-17.12,24.45)	3.58 (-6.36,10.79)	16.95 (-6.26,41.15)	12.37 (-48.92,148.84)	2.81 (-15.24,21.25)	3.54 (-7.47,13.10)	17.52 (-3.46,51.62)
	Highest: Nord	36.39 (-82.51,336.47)	2.41 (-15.78,27.50)	2.63 (-3.54,7.87)	15.85 (-4.30,51.01)	56.71 (-72.93,355.32)	4.03 (-13.19,53.42)	4.21 (-3.02,11.28)	22.06 (-6.96,65.11)	51.65 (-65.43,353.51)	2.21 (-24.34,31.17)	3.90 (-6.43,12.67)	26.31 (-11.16,60.65)	41.10 (-79.63,342.55)	1.59 (-23.41,30.93)	3.24 (-5.18,14.13)	24.93 (-3.83,70.21)
	Lowest: Sud	4.40 (-10.46,26.30)	3.21 (-3.47,8.54)	-0.49 (-7.19,5.64)	3.74 (-3.38,9.99)	8.73 (-14.32,28.53)	2.73 (-8.02,8.56)	0.24 (-7.47,8.37)	4.64 (-1.28,11.59)	6.19 (-14.59,22.54)	3.74 (-10.00,11.25)	1.43 (-8.02,8.22)	7.34 (-1.48,15.59)	4.82 (-15.97,19.58)	3.51 (-8.60,10.84)	1.41 (-11.78,11.34)	6.53 (-1.07,16.44)
SSP3-7.0	Country: Cameroon	16.28 (-41.03,133.12)	4.35 (-7.39,24.98)	1.24 (-5.39,9.04)	6.30 (-4.84,18.37)	24.61 (-41.65,153.84)	6.06 (-9.09,53.35)	2.66 (-7.26,13.20)	13.96 (-3.52,37.99)	30.50 (-44.98,171.01)	4.76 (-11.37,35.74)	2.60 (-12.55,15.10)	22.74 (-6.47,55.15)	41.32 (-36.34,305.83)	7.80 (-14.98,52.14)	1.78 (-15.84,17.43)	30.78 (-0.62,73.69)
	Highest: Extrême-Nord	25.41 (-89.13,284.18)	14.05 (-11.13,97.87)	8.95 (-4.82,21.83)	10.18 (-12.59,57.76)	24.15 (-88.29,246.78)	16.39 (-21.51,199.97)	12.21 (-3.13,31.00)	32.06 (-9.48,112.65)	79.42 (-82.05,480.44)	9.32 (-17.84,84.42)	16.93 (-2.37,41.80)	53.28 (-3.75,177.07)	17.56 (-85.00,273.85)	18.99 (-33.47,117.28)	18.71 (-1.00,47.79)	82.53 (14.00,245.77)
	Lowest: Sud	4.92 (-11.21,23.41)	2.23 (-3.72,7.28)	-0.86 (-6.84,6.37)	1.74 (-2.55,8.36)	11.51 (-13.10,30.51)	3.25 (-5.47,10.18)	-0.94 (-9.70,7.70)	5.43 (-4.07,11.96)	11.82 (-22.15,35.58)	2.21 (-9.99,11.45)	-2.79 (-20.35,7.95)	4.63 (-8.53,14.18)	15.75 (-21.50,49.22)	3.41 (-13.51,17.50)	-8.07 (-27.01,10.94)	4.51 (-11.73,16.96)

Source: (World Bank Group, Climate Change Knowledge Portal, 2022)

Natural Resources Management

132. The terrain in Cameroon is characterized by:

- (i) The Western highlands which form a chain of mountain ranges, running from South-West to North in a circular arc called the Cameroonian Ridge and extending from the still active volcanoes of Mount Cameroon (4,095 m) in the South-West, from Oku (3,008 m) in the North-West to the Mandara Mountains (2,050 m) in the Far North;
- (ii) The Central and Eastern lowlands: the Mamfé basin (South-West), the Bénoué basin and the Northern plain.
- (iii) The plains: southern Cameroon, with an average altitude of 650 m and the Adamaoua - the water tower of Cameroon - whose average altitude is 1,000 m and rises up to 2,650 m.

133. The geographical position of Cameroon makes the country one of the most diversified in sub-Saharan Africa on an agro-ecological level. We distinguish from North to South: (i) the Sudano – Sahelian zone (provinces of North and Far – North); (ii) the Guinean high savannah zone (Adamawa province and the departments of Mbam, Lom and Djerem in the Center and the East respectively); (iii) the Western highlands area (western and northwestern provinces); (iv) the humid forest zone with single-mode rainfall (Littoral and South-West provinces); (v) the forest area with bimodal rainfall (central, southern and eastern provinces). More than 40% of the country's surface receives more than 3,900 mm of rain per year

Figure 7: Ecological Areas of Cameroon



Source: Minepat: Atlas National de Développement Physique Du Cameroun

134. Within the Sudano-Sahelian area:

- (i) Waxa Park is located in plant formations: (i) thorny steppes in the plain area of Diamaré, a former area for receiving migrants, which is now a departure area for migrants; (ii) vast meadows periodically flooded or "Yaeres" on the eastern edge of the park, marked by a wealth of biodiversity and representing an essential agro-pastoral area of the region;
- (ii) The Bénoué Park is located in vegetal formations of wooded Sudanese savannas and Sudanese dry land forests.

135. Within the Western Highlands area, the new Fungom-Kimbi National Park is located at the level of "Grassfields" whose herbaceous layer is dominated by *Pennisetum purpureum* and *Imperata cylindrica* and the woody cover is heavily anthropized.

Surface water resources

136. Nationwide surface water resources are 268 billion m³. Cameroon has a dense network of rivers spread over five hydrological basins: (i) Lake Chad basin, (ii) Niger basin, (iii) Congo basin, (iv) Coastal river basin.

137. *Far North and North regions.* They are subjected to a Sahelian tropical type diet, with brutal annual floods and very prolonged low flows. This phenomenon is locally very important for flood crops and for agro-pastoral activities. The outskirts of Bénoué National Park are crossed by rivers to the west, Mayo Salo and Mayo Farda, and the Bénoué River to the east. That of Waza National Park is crossed to the west by Mayo Rando and Mayo Motorsolo and to the east by its flooded plains or Yaéré. Water storage facilities such as that of Maga and the dike along the Logone River, in the Far North, have enabled the installation of gravity irrigation of rice paddies downstream on nearly 5,600 hectares²⁵. But they also contributed to the hydro-ecological and socio-economic dysfunction of downstream yaeres, by reducing the inputs during the rainy season. The decreases in rainfall and the supply of fertile silts accentuate this phenomenon with the following consequences: (i) the reduction of flooded areas by 60% (ii) displacement of the population; (iii) a sharp drop in the productivity of pastures, recession agriculture and fishing activities and; (iv) the reduction in the carrying capacity of wildlife and the increase in conflicts.

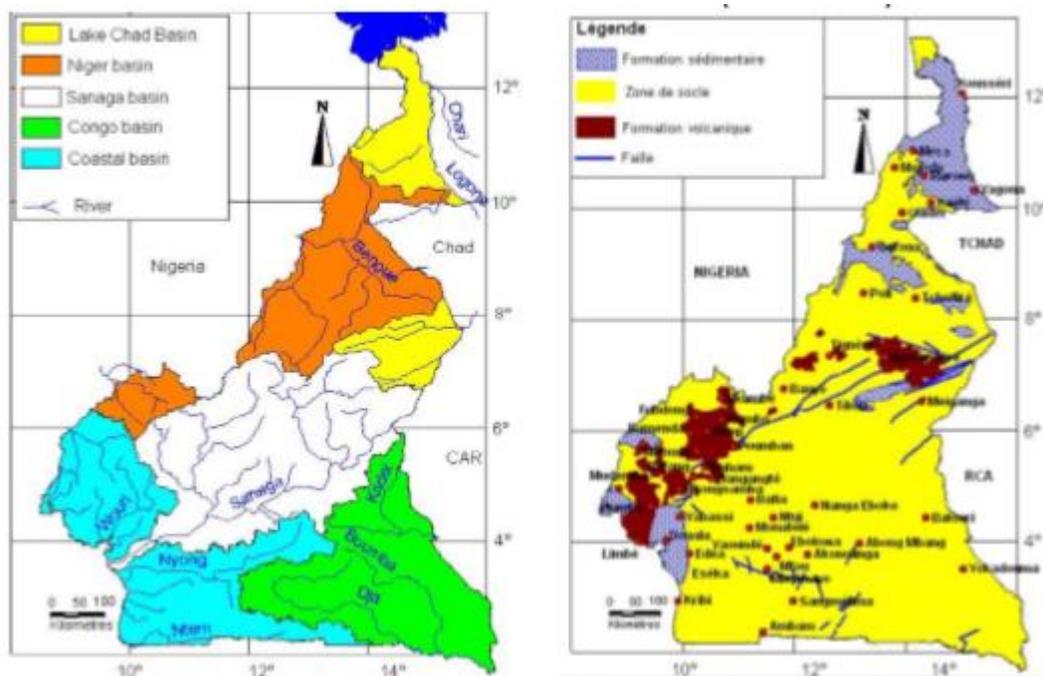
138. *North West region.* It is considered as the "second water tower" of Cameroon, thanks to the ecosystems and the local hydrographic system. But mismanagement of resources, deforestation of watersheds and the clearing of gallery forests and raffia forests at the bottom level have greatly contributed to reducing the water retention capacity of the soil, causing problems of water availability. The Kimbi-Fungom National Park is located on the more upstream part of the Niger basin, and is therefore of fundamental importance in the hydrographic functioning of the basin.

139. Surface water is primarily mobilized for pastoral and irrigation activities. In regions where water is scarce, the underground resource is also exploited but still not the maximum capacity due to limited investments and technologies. Despite the existing analysis structures, the quality of the resource has been very little monitored for several decades and does not allow its good management.

²⁵ Banque Mondiale – 2012 - Evaluation de l'état du barrage, des digues, du réservoir et des structures hydrauliques du système de Maga-Logone-Vrick - des digues et du barrage

140. A major concern in terms of hydrological ecosystems is to channel a minimum of runoff water, preserving and restoring the water supply in the North. These aquatic ecosystems are very rich in terms of biodiversity and need to be protected. Many agro-pastoral activities depend on the proper recovery of these ecosystems, as for the "Yaeres" of the Far North.
141. This resource is directly linked to that of surface water and its characteristics. The availability of this water is estimated at 56 billion m³ and represents 21% of surface water resources. Most of Cameroon's groundwater resources are contained in three sedimentary basins and a basement area.
142. The Lake Chad sedimentary basin covers an area of 19,800 km² in Cameroon. The hydrogeological formations of the basin are: (i) the aquifer of the quaternary terrains made up of alluviums - the water table is of very great importance in the Chad basin for local activities; (ii) the upper Pliocene sands of 80 to 300 meters deep, gushing in the northern part; (iii) and the aquifer of the sandy terminal continental between 300 and 500 m deep, exhibiting artesianism in the Far North. The installation of pastoral hydraulic infrastructure in the periphery of Waza Park will be carried out in connection with the upper Pliocene sands.
143. No work has been done to quantify the groundwater reserves of each aquifer. Hydraulic facilities and bioclimatic conditions reduce the volume of floods in the Logone plain and have a definite impact on the recharge of the quaternary aquifer, which is the main source of water for the populations and livestock of the plain in season dried.
144. The saturation of quartz and calcite resources and the high content of nitrates (1.5 to 29 mg / l) and chlorides (29 to 182 mg / l), partly bear witness to anthropogenic pollution.
145. The Bénoué sedimentary basin covers an area of 800 km². It consists of an aquifer in the Cretaceous deposits and aquifers in the Quaternary alluvium. The surface aquifers are small, but are essential for rural domestic uses. These sources are fed by direct infiltration and by surface flows, it is favored by soil cover and its preservation. The waters are characterized by their alkalinity with an acid to neutral pH (6.4 to 7.3) and a high calcium content (from 122 to 149 mg / l).
146. The Socle area occupies almost 90% of the territory's surface, with a water volume of around 15.4 billion m³. It is composed of two types of superimposed aquifers: (i) an aquifer of continuous overlying alterations and; (ii) an aquifer of discontinuous fractures and cracks. Groundwater recharge is carried out either by direct vertical supply by infiltration of precipitation and runoff water, or laterally from the banks of watercourses through cracks and diaclasses.
147. The various national parks of the Project and their peripheral zones are located directly above these basins. They thus play an essential role in the recharge of aquifers by vertical recharge.

Figure 8: Hydrological Pools of Cameroon (source: Olivry 1986 – left) and Figure 9: Main hydrogeological formations of Cameroon (source: Pangire – right)



Forest Resources

148. Forests cover 21.2 million ha, or 45% of the national territory. The national forest estate represents 37% of Cameroon's surface area. In 2011, 46% of the forest estate was allocated to production forests, 42% to protected areas, 6% to community forests, 5% to communal forests and 1% to the sale of timber.
149. This resource represents an important economic lever for the development of Cameroon, with a turnover of 327 billion CFA francs for the timber sector alone. It also represents one of the most important reserves of biodiversity, and offers many ecosystemic services including the exploitation of non-timber forest products which is still poorly developed. This resource is subject to deforestation at a net annual rate of around 1%²⁶, considering all the wooded formations in the territory, i.e. around 220,000 hectares per year. The annual net annual deforestation rate of dense forests in Cameroon is estimated at 0.14%²⁷, which is the second highest in the Congo Basin, after the Democratic Republic of Congo with 0.2%, but remains low²⁸. Alongside deforestation, forest degradation appears to be the most widespread phenomenon in Cameroon. The 2003-2004 statistics estimate that 25% of Cameroon's forests are undisturbed²⁹.

²⁶ Ministry of Environment and Forests (MINEF) et Food and Agriculture Organization (FAO) 2007 évaluation des ressources forestières nationales du Cameroun 2003–2004, Yaoundé, Cameroun.

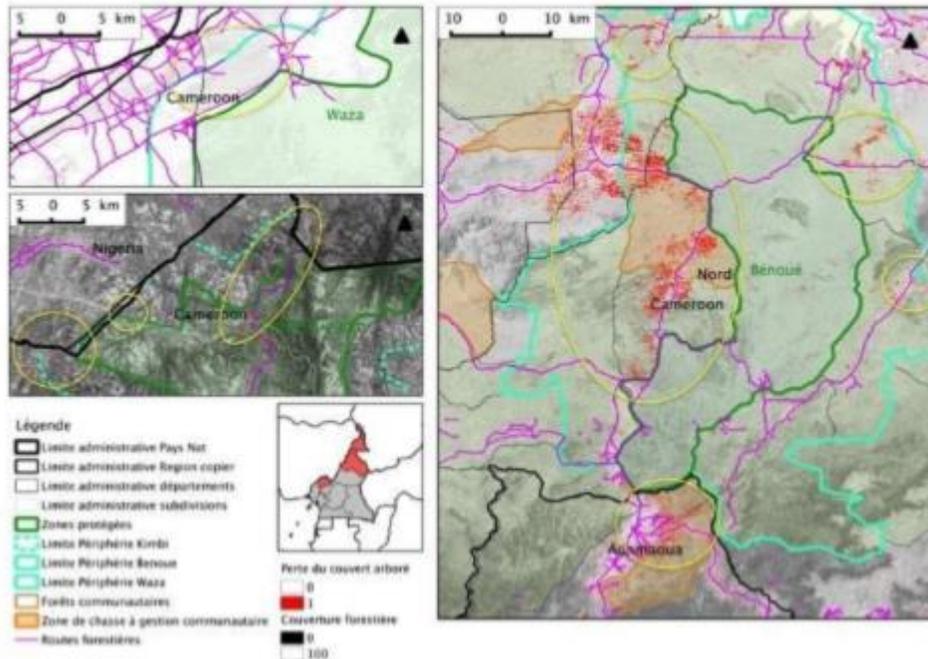
²⁷ Duveiller et al. - 2008

²⁸ Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale OFAC – 2008 - Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des forêts 2008

²⁹ Center for International Forest Research (CIFOR) – 2011 - Le contexte de la REDD+ au Cameroun

150. Far North region: Sudano-Sahelian zone. The herbaceous and woody species of the savannah have multiple uses but the production of fuelwood and charcoal, stimulated by strong urban demand, constitutes the most important form of exploitation. The overexploitation of these resources has induced (i) a strong degradation of the plant cover (loss of 18,880 ha for the North region alone over the period 2001-2014), (ii) a scarcity of resources, (iii) the modification of ecosystems and (iv) a significant loss in biodiversity. Logging constitutes, in its current form, one of the most disruptive factors for the environment and a real threat to the savannah ecosystems in North Cameroon. It does not offer a sustainable economic opportunity for the populations. Aerial grazing is also a stressor of the plant cover, especially when it is practiced by pruning (for cattle / sheep).
151. Northern region. The phenomenon of deforestation in peripheral areas of the Bénoué national park is omnipresent. It has a negative impact on the preservation of the neighboring protected area. Land pressure and degraded soil fertility are pushing people to clear new land and is a major cause of deforestation. The North region is a pioneer front where migrants from the Far North regions settle at a significant rate, even in the parks. The management of community forests in these areas would encourage: (i) sustainable management of resources in the peripheral area; (ii) conservation and restoration of the ecological balance of the peripheral area and the protected area and; (iii) economic support for populations through the valuation of ecosystem services.
152. North West region. There is very little forest left in its natural state with the exception of inaccessible areas and sacred forests. Numerous predominantly eucalyptus, pine or cypress plantations cover nearly 30% to 40% of the firewood needs in the region, but deplete the soil, dry up water sources and reduce biodiversity. Agroforestry practices based on endogenous species are being implemented in an attempt to restore a more sustainable balance. Kimbi-Fungom Park is still a preserved area of this region, even if it faces cross-border anthropogenic pressures, such as deforestation, which jeopardize the conservation of border ecosystems.
153. Non-wood forest products. Besides timber, forest resources provide other essential products to meet the needs of local communities. In this context, the picking of leaves, fruits, exudates, bark from certain species, contributes to food security and the generation of monetary income for the poorest households, while raising awareness of sustainable management and the preservation of these resources.
154. Several products are already valued in this area:
- (i) in the Far North with gum arabic (*Acacia seyal*, *Acacia senegalensis*), baobab leaves (*Adonsonia digitata*) and fruit and leaves of balanites (*Balanites aegyptiaca*);
 - (ii) in the North, the shea tree (*Butyrospermum paradoxum*), the fruits and leaves of balanites (*Balanites aegyptiaca*) and the fruits of cashew trees (*Anacardium Occidentale*);
 - (iii) in the North West with wild mango (*Irvingia gabonensis*, *Irvingia wombulu*), Njangsang (*Ricinodendrum heudelotti*) and the bark of the African plum (*Prunus Africana*).

Figure 10: Loss of Coverage Spotted in Study Areas And Potential Deforestation Areas



Source: Global orest Change

Biodiversity

155. Richness of protected areas. Protected areas are the major areas of biodiversity concentration. They are home to around 90% of the country's animal species, 95% of the plant species, almost 65% of the habitats and 80% of the country's ecosystems. They are divided into national parks (60%), wildlife reserves (14%), sanctuaries (10%), zoos (10%) and ecological reserves (10%). They cover around 3.7 million hectares. There are 72 protected production areas or hunting zones (47 hunting zones and 25 community hunting zones) and cover 5.7 million hectares, or 12% of the national territory. Community forests have boomed, reaching 301 sites in 2011 and a cumulative total of almost one million hectares.
156. Cameroon's policy has strengthened the presence of protected areas by doubling their number between 2000 and 2011 and continuing to support their creation. The establishment of the Kimbi-Fungom park in 2015 is proof of this. The government has also put in place measures to secure animals following poaching of elephants in Bouda Ndjida in 2012, by adopting an Extreme Emergency Plan to combat poaching on March 23, 2013 (PEXULAB).
157. Ecosystems. The northern intervention area of the Project is dominated by the North Savannah ecosystem (i) interconnected with border countries and their protected areas, (ii) presenting a hydrographic network essential to local populations and fauna, (iii) characterized by a diversity of fauna, flora and wetland ecosystems, (iv) and symbol of refuge for large mammals. The North West region is located within a mountain ecosystem, representative of a high rate of endemism.

158. *Pressures on protected areas and biodiversity*. Despite the efforts made, the protected areas have deteriorated: (i) 137 species are considered critically endangered, 242 endangered, 397 vulnerable, 142 almost threatened and 2017 less threatened. These endangered species are mainly present in forest areas, savannas and wetlands³⁰. The reasons are mainly (i) Modification and degradation of habitats, (ii) Degradation of forest formations, (iii) degradation of natural resources, water and wetlands, (iv) Desertification, (v) and the impact of climate change.

Waza National Park and its peripheral zone

159. The Waza National Park was created by decree n ° 71 of March 24, 1934, under the name of hunting reserve "Zina-Waza" then was erected in Waza National Park by decree n ° 120 / SEDR of 05 December 1968. This area was also registered as a biosphere reserve in 1982, and was classified as a UNESCO World Heritage site on April 18, 2006. Finally, the eastern flood plain of the park was classified as a site RAMSAR in 2006.
160. The park is a refuge (i) for the large mammals of the North Savannah ecosystem and (ii) for waterbird species with the flood plain to the east of the park and (iii) is an essential place development of fish species.
161. Besides the anthropic pressures on the flora and the significant deforestation, the park faces (i) anthropic pressures on the fauna in the form of poaching, conflicts between the fauna and the residents for grazing and water resources and conflicts of use with fishermen and breeders due to the creation of canals, (ii) to the reduction of ecotourism, and therefore of its means of operation, due to the security situation and (iii) climatic pressures.

Bénoué National Park and its peripheral zone

162. The Bénoué wildlife reserve was created on November 11, 1932 to then become a National Park with Decree No. 120 of December 5, 1968. It was then classified as a UNESCO Biosphere Reserve in 1981. The limits of the eight hunting interest zones (ZIC) adjoining the national park were defined in Order No. 0580 of August 27, 1998.
163. The vegetation of the Bénoué National Park and its surroundings is of the Sudano-Guinean type characterized by wooded / wooded savannas and grassy savannas³¹. More than 26 species of large and medium mammals have been identified, the most represented of which are Buffon's cobes, cynocephali, hartebeest, ourébis, hippotragues. This park is essential for the movement of large mammals within the network of protected areas and the northern savannah ecosystem. The avifauna includes more than 306 species. The large hydrographic network focused on the Bénoué River includes a varied range of fish species.
164. Besides the anthropic pressures on the flora and the significant deforestation, the park faces (i) strong pressures on the wildlife corridors which have almost all disappeared today, (ii) to gold panning, (iii) to poaching and the sale of bushmeat, (iv) to the pressures generated by the multitude of conflicts between migrants, the local population, transhumant pastoralists, wildlife and park conservationists.

³⁰ Site internet de la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature : <http://discover.iucnredlist.org/discover>

³¹ Start et Witt (1977) et DONFACK et al. (1999)

Kimbi-Fungom National Park and its peripheral zone

165. The Kimbi wildlife reserve was created in 1964, and represented 5,625 ha. Decree No. 2015/0024 / PM of 3 February 2015 delimits and formalizes the creation of the KimbiFungom National Park of 95,380 ha, IUCN II category, uniting both the former Kimbi Wildlife Reserve and an entire highland area to the west, called Fungom.
166. Kimbi-Fungom National Park is very important in terms of the representation of endemic species in the North West region as well as in terms of the diversity of diurnal primates. In fact, within Kimbi-Fungom National Park, seven species of monkeys have been seen and heard (*Cercopithecus nictitans*, *Cercopithecus mona*, *Cercopithecus preussi*, *Cercopi-thecus erythrotis*, *Papio Anubis*, *Chlorocebus Tantalus*, *patas Erythrocebus*). Another monkey, which is said to breed in the southern part of the region, has the physical characteristics of *Mandrillus leucophaeus*. Four of these species are listed on the IUCN Red List: a vulnerable species (*Cercopithecus erythrotis*), two endangered species (*Cercopithecus preussi* and *Pan troglodytes*) and a critically endangered species (*Gorilla diehli*).
167. In the study area, the low demography causes low anthropogenic pressures on biodiversity. However, there are pressures linked to (i) the cross-border deforestation activities carried out by communities from Nigeria and (ii) the pressures linked to the introduction of herds of pastoralists to the east of the park, leading to conflicts of use between wildlife and herd animals.
168. Poaching still takes place on an embryonic scale. There is a need to consider immediate intervention before wildlife crime prevails, thereby helping to decimate this wildlife potential.
169. The delimitation of the intervention area was defined according to the following criteria:
 - (i) Waza National Parch. The Intervention Zone extends over a 5 km ring around the Waza National Park, including the areas where community forestry initiatives are underway. It thus integrates the definition of the partial use area (assimilated to the peripheral area, by Saleh in 2011) for the Waza park as well as the community forests being created located south of the park.
 - (ii) Bénoué Park. The project intervention area extends over a 20 km ring around the park which includes community-managed hunting areas (ZIC / GC) n ° 1 and n ° 4 and peripheral hunting areas of interest (ZIC) defined as protected area by decree;
 - (iii) Kimbi-Fungom Park. No zoning is defined for the peripheral zone of the Park. A 10 km ring around the national park was considered to be an intervention area.

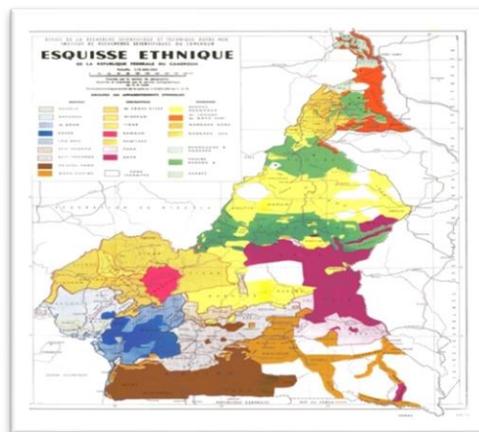
Overall poverty situation

170. Socio-economic context. The Republic of Cameroon is a Central African country located at the bottom of the Gulf of Guinea. With an annual population growth rate of 2.5 percent, its population is estimated at around 27.7 million in 2022 (ESA-UN, 2019). It is made up of 50.6 percent women and 49.4 percent men. On average, each Cameroonian woman gives birth to 5.1 children (OCHA, 2019:1). Its territory covers an area of 475,650 km², including 466,050 km² of continental area and 9,600 km² of maritime area. Its contrasting relief gives it a very great ecological diversity representative of almost all natural tropical ecosystems. The country has a moderate population density (59 people per km²). The overall structure of the population reveals

a predominantly young population. Children and adolescents under the age of 15 represent more than 43.6 percent of the total population, while young people between the ages of 15 and 34 constitute almost 35 percent. More than 51 percent of this population lives in rural areas

171. *From the standpoint of population*, the program area is marked by very strong regional disparities and a very great ethnic diversity. The regions of the intervention area concentrate more than 63 percent of the population and are among the most populated in the country (i.e. 3.5 million people on average per region in 2022) with the exception of the southern region (less than 1 million inhabitants). The five project intervention regions bring together almost all of the country's three most representative ethnic groups, namely: (i) the Bantous (Béti, Bassa, Bakundu, Maka, Douala, Pygmies, etc.); the Semi-Bantous (Bamiléké, Gbaya, Bamoun, Tikar, etc.) and the Soufدانais (Foulbé, Mafa, Toupouri, Arab-Choas, Moundang, Massa, Mousgoum). (cf. Ethnic map below).

Figure 11: Ethnic map of Cameroon



Source : Cartothèque de l'IRD Carte ethno-démographique de l'Afrique équatoriale française

172. *Poverty in Cameroon* is one of the lower middle income countries. The country is one of the largest economies in sub-Saharan Africa with a GDP per capita of US\$1,537.13 higher than the region's average (US\$1,501.15) and the main economy in the area CEMAC³² due to its contribution (44.6 percent) to the area's GDP (World Bank, 2020). In 2020, the National Income per Capita (GNI) is US \$ 3,780 (World Bank, 2020). The country is ranked 153rd out of 189 countries and territories by UNDP³³ (2020) in the "medium human development" category. Its HDI in 2019 is 0.563 and above the average for sub-Saharan African countries, set at 0.547³⁴.
173. *Fragility*. Cameroon is considered a fragile state by IFAD. The combined effects of climate change, socio-political unrest and security issues in the northern region of the country are factors that exacerbate social fragility due to structural factors such as: (i) poverty and unemployment rates high, especially among young people and women.

³²Economic and Monetary Community of Central African States (CEMAC)

³³ United Nations Development Programme.

³⁴ Cameroon's HDI is below the average of the countries in the medium human development group, established at 0.631. GDP per capita 1537.13 in 2020

174. The latest poverty survey carried out in 2014 in Cameroon reveals that 37.5 percent of the population (or 8.1 million people³⁵) live below the national poverty line established at 339,715 FCFA per year. The Gini index rose from 39% in 2007 to 44% in 2014, thus reflecting an increase in inequalities³⁶ (an increase in the gap between the rich and the poor in the country) and a greater severity of poverty in rural areas. The poverty rate in rural areas remains very high (56.8 percent against 8.9 in urban areas)³⁷. More than 90 percent of the poor (or more than 7.3 million people)³⁸ live in rural areas compared to 9.6 percent of the urban poor (or 778,748)³⁹. Poverty is persistent in the group of farming households (poverty rate is nearly 63 percent) which concentrates more than 67 percent of the poor population⁴⁰. It is more pronounced among heads of households operating in the agriculture, fishing and livestock sector (the incidence of poverty is 61.9 percent and more than 69 percent of the poor live in these types of households)⁴¹.

The fishery and aquaculture sector

175. The fisheries sector contributed 3% of Cameroon's US\$39 billion gross domestic product (GDP) in 2019. It is projected to stay the same in coming years. Marine capture fishing operations account for 83% of fish production in the country. Nearly 80% is from marine small-scale fisheries. This supports the livelihoods of millions of Cameroonians especially women who mostly depend on fish trade for their livelihood.

176. Cameroon's estimates its current fish production at slightly more than 230,000 MT compared to the annual demand of 450,000 MT. Moreover, with the intention of taking advantage of the government's recent measure to knock out all customs duties on imports of aquaculture equipment since early 2021, some private entities are betting on government goodwill to entrench themselves in Cameroon's seafood production and supply business.

177. The fishery sector faces numerous challenges. One is illegal, unreported and unregulated fishing and fisheries crimes. Alongside these are criminal practices that are directly related to fishing such as corruption and document fraud. Some actors use the fisheries sector and its assets for crime. This includes drug and arms trafficking, illegal immigration and human rights abuses.

178. The same is true for the economic cost of illegal fishing and fisheries crime. A recent study estimated that illegal fishing leads to a tax revenue loss of between US\$9000 to US\$14000 per year. According to a government estimate, the overall cost of illegal fishing alone is about US\$33 million a year.

179. Investments in Cameroon's aquaculture market are significant in the country's seafood industry, partly because the country is facing a severe challenge in its fight against Illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing that has continued to diminish its capacity to meet the national seafood demand from capture fisheries alone. That

³⁵This is 37.5 percent out of an estimated population of nearly 21.6 million in 2014 (INS, 2014, Fourth Cameroon Household Survey ECAM 4, p38)

³⁶ Cameroon 2019, SDG Voluntary National Review Report, p5

³⁷The urban poverty rate fell from 12.2% in 2007 to 8.9% in 2014 (National Development Strategy 2020-2030 - SND, p31)

³⁸In addition, nine (9) out of ten (10) poor people live in rural areas.

³⁹IND-Cameroon , 2014, ECAM 4, p16.

⁴⁰INS-Cameroon, ECAM 4 pp40-41.

⁴¹INS , ECAM 4, op. cit. p41 .

struggle saw the European Commission (EC) issue a yellow card to the country to improve its strategies in the fight against IUU fishing in February 2021.

180. Although the activity started in Cameroon as far back as the late 1940s, the country 'currently, meets only half domestic demand for fish, with fish farmers contributing less than 0.1%. Recent trends indicate that, like elsewhere, most natural fisheries have reached or exceeded maximum sustainable yields.
181. Fish imports to satisfy local demand require hard currency, which is often lacking or scarce' (Kouam et al., 2003: 3). The inability of the country to meet local demand for fish continues to grow each year in spite of the increasing awareness of the role this activity can play on import substitution and the country's balance of trade as well as employment and poverty reduction (Kouam et al., 2003).
182. The adoption rate of fish farming in Cameroon has been low. Moehl et al. (2004), Kouam et al. (2003) and Pouomogne and Brummett (2002) identify the lack of fingerlings, weak extension services and limited access to feed as the three crucial inhibiting factors responsible for the low state of this activity.
183. On the other hand, Ajonina (2001) and Ndah (2008) in their studies say the poor state of fish farming in southwest Cameroon has more to do with the lack of technical knowledge and insufficient capital as well as cultural factors. They state that cultural habits and attitudes in Cameroon play an important role on the consumer's willingness to accept freshwater fish species as part of their diets.

3.1. Review of environmental, climate and social risk impacts in Cameroon

184. The proposed mitigation measures constitute the basis for the development of an Environment and Social Management Plan (ESMP) and provide guidance for Environmental Impact Assessment (EIA) if required for all future sub projects. For sustainability of interventions, environmental education and climate adaptation measures will be a key output of training offered to extension workers and farmers.
185. The environmental risk category of this project has been classified as Moderate given that the potential negative risks and impacts on human populations or the environment are unlikely to be significant and are therefore considered moderate as if properly managed they can be mitigated. Potential risks that can trigger the following SECAP E&S standards are:

Biodiversity:

186. The screening process did not identify any major risks in terms of impacts on biodiversity. The project primarily supports already existing aquaculture enterprises or areas where aquaculture is easily integrated in the local agro-ecological zones. The project targeting strategy will exclude interventions and activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. wetlands, National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Areas).
187. The only possible risk that would however only have minor impacts could involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials. However,

this impact will be easily mitigated procurement shall be limited to suppliers that can demonstrate that they are not contributing to significant conversion or degradation of natural or critical habitats. When feasible, the application of ecolabels and environmental product declaration (EPDs) shall be used and prioritized.

Resource efficiency and pollution prevention:

188. The project could possibly involve the release of pollutants into the environment due to routine or non-routine circumstances, this could also lead to primary not environmentally sustainable production of fish. These moderate to severe risks will be mitigated and managed as the assessment process will identify technically and financially feasible pollution prevention and control techniques that are best suited to avoid or minimize adverse impacts on human health and the environment. The techniques applied to the project will favor the prevention or avoidance of risks and impacts over minimization and reduction, in accordance with the mitigation hierarchy.

Physical and cultural heritage:

189. The project presents some possible risks of alteration, damage, or removal of any physical cultural resources, cultural sites, and sites with unique natural value, recognized. Thus this SECAP recommends, during site assessments, traditional leaders to be consulted to make sure any cultural sites and sites with unique natural values are identified. Prior to any modification of any site, a letter of verification will need to be received from the highest authority with the endorsement of the traditional leaders that a proposed activity will not interfere with any cultural site or site of unique natural value.

Indigenous People –

190. During design mission consultations it was confirmed that the project will not involve any indigenous people communities nor will it target any indigenous people's owned land. Should this scenario shift or change at any time at inception phase the communities will be identified, their roles in the activity consolidated and an FPIC will be developed accordingly'

Labour and working conditions-

191. Screening indicates that there are risks associated with labour and working conditions related to the project. ILO and national labor standards will be implemented and included in the ESMP

Safety and Health conditions-

192. Working conditions across sectors are generally poor in the rural areas of Cameroon because of general poverty, poor production methods, and limited awareness of and non-compliance with health & safety standards. There are some possible risks of water borne diseases and impact on local food systems; however, these are very unlikely and easily mitigated by the PDEA.

Resettlement-

193. The project activities do not present a risk of involuntary resettlement. The selection of the site will be done to avoid involuntary resettlement.

Financial intermediaries –

194. Risks related to financial intermediaries are substantial but easily mitigated. These are reluctance to lend to farmers, high interest rates, inadequate lending terms, request for collateral. IFAD will perform additional due diligence only to the extent necessary to complete the E&S assessment to meet Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP) requirements. A GRM is put in place by the PDEA to provide stable communication with stakeholders.

Potential Environmental and social Benefits

195. The promotion of aquaculture will have several positive impacts, such as:

- (i) Reduce the pressure on traditional ways of catching fish from the ocean and other freshwater bodies, which have been considerably depleted;
- (ii) Increase the access to fish and animal protein to communities living in hinterland areas. Traditionally it is only coastal communities that enjoyed such benefit;
- (iii) Increase and expand food security to more households and communities across the country;
- (iv) Contribute to the diversification of the national and community income and economies and expand business opportunities in and around the various segments of the fisheries value chain (e.g. supply of inputs, transport, conservation, processing, marketing, etc.);
- (v) Job creation and income generation;
- (vi) Stimulate the improvement of production technologies in and around the various segments of the aquaculture value chain;
- (vii) Contribute to the GDP and to improve the balance of payment.
- (viii) Aquaculture can also be integrated with crop and livestock systems, thereby increase overall farm productivity and reduce wastes through intake of farm manure and livestock wastes. AEDP will put effort to develop integrated fish-livestock-crop system
- (ix) Increased Access to Water: The current water sources rapidly deplete during the dry season. Consequently, the community members have to travel increasingly far distances in search for water. This wastes a lot of time that could have been used for other productive purposes.

Potential negative environmental impacts

196. Aquaculture projects in general are associated with a multitude of positive impacts. However, if the necessary measures are not adopted, they also have the potential of triggering several adverse impacts. Overall and in line with the initial stage at which Cameroun is in aquaculture development coupled with the limited size of the operations the extent of the impact remains insignificant when compared to the countries with very high aquaculture production. In general Cameroun is still a pristine country, with a significant part of its natural resources still untouched, although the traditional practices in agriculture and aquaculture. if left unattended and coupled with the population growth can translate into a fast alteration of the prevailing conditions. Possible implications include:

Impacts on Aquaculture water quality

197. All types of aquaculture practices interact with the environment as they require water and land (Burford et al., 2003). The most important concern in aquaculture is associated with water quality management as poor water quality may interfere on the growth of the organism (Casé et al., 2008). According to Casé et al. (2008), some organisms such as zooplankton and phytoplankton are very sensitive to changes in water quality and can therefore be used as good indicators of environmental conditions and of health ponds.
198. There are water quality standards that need to be considered and monitored in aquaculture. The basis for water quality standards depends on the carrying capacity of the environment. The table below provides relevant water quality criteria for freshwater aquaculture and mariculture. Biological indicators such as meiofauna are also important tools in environmental monitoring (Mazzola et al., 2000). Waste products are also a concern in aquaculture as the organic matter increases biological oxygen demand (BOD) in the environment and the inorganic nutrients, nitrogen and phosphorus, increase the primary production (mainly growth of microalgae) (Mazzola et al., 2000).

Figure 12: Freshwater quality standards

Parameter	Unit	Freshwater Aquaculture	Mariculture
pH	mg/L	5.0 -9.0	6.0 – 9.0
DO	mg/L	3.0 -7.0	3.0 – 7.0
NH ₄	mg/L	<1.0	<1.0
NH ₃	mg/L	<0.03	0.01 – 0.05
NO ₃	mg/L	10-50	<100
NO ₂	mg/L	0.06 -0.4	0.05 – 0.1
P	mg/L	0.05 -0.2	0.015
PO ₄	mg/L	0.05-0.1	<0.05
TSS	mg/L	25-40	10 - 30
TDS	mg/L	500-1200	1200
Faecal coliform	Count/100ml	Not desired	Not desired

Source: Larsson, 1994

199. Fish feeding, migration and breeding behavior will be directly affected and changes in their physical environments will indirectly affect growth, mortality and reproduction (Brander, 2010). In addition, the species and ecosystems that fish rely on will be affected with uncertain impacts on fishery catch potential. Fish species will probably shift their distributions as warmer-water species and colder-water species are both expected to move polewards (Beare et al., 2004a, 2004b). Inland fishery productivity will also be affected by increased water temperatures, variability in water availability,

Ecological impacts on Natural Ecosystems Because of the Introduction of Exotic Species

200. The negative impacts of the “biological contamination” due to the introduction of exotic aqua-cultural species on the native populations have been well documented. The main reported problems are the displacement of native species, competition for space and

food, and pathogens spread. There is also the possibility of hybridization through interbreeding between genetically divergent individuals of different but closely related species.

201. Over the years, mostly because of aquaculture practices and the aquarium trade, humans have introduced crayfish species in areas beyond their native ranges. Many of these species survived and now thrive in areas where they were not supposed to exist. Freshwater crayfish invasions have occurred all around the world. Freshwater crayfish are famous for being high-impact invaders: they alter the structure and functioning of the ecosystems they invade. The crayfish is now present and is spreading throughout Mozambique and Zimbabwe.
202. In recent times Tilapia lake virus (TiLV) has been identified as an emerging infectious in diseased tilapia on three continents (Asia, America and Africa). So far, the link between TiLV and disease outbreaks have been well documented in a limited number of countries (e.g. Israel and Thailand) in other countries further investigations are being undertaken to determine the significance of TiLV. Existing studies show that populations infected with TiLV show variable levels of morbidity and mortality, which while not being of no concern to human health, the consequences of infection with TiLV in tilapia populations may potentially result in socio economic losses and impacts on food security.
203. There is very low risk of introduction of exotic species for this specific project as in the targeted regions the species to be produced are very well defined and already existing in the local ecological zones.

Ecological impacts caused by inadequate medication practices

204. Farmers usually expose their cultured organisms to medication regimes, for different purposes such as avoiding disease outbreaks and improving growth performance. However, monitoring studies have detected low or high levels of a wide range of pharmaceuticals, including hormones, steroids, antibiotics, and parasiticides, in soils, surface waters, and groundwaters. These chemicals have caused imbalances in the different ecosystems. In particular, the use of hormones in aquaculture and its environmental implications have been scarcely studied. Although evidence is still scarce, the risk exists and should be mapped.

Changes on Landscape and Hydrological Patterns

205. The agricultural and aquacultural activities have contributed to the degradation of ecosystems including important modification on landscape. The construction of fish farms in the river beds has modified the hydrological patterns in many regions of the world with the consequent impacts on the regional ecosystems and the local weather. It is a fact that currently there is not enough evidence for but there are visible cases for landscape, in many places where earthen ponds have been established.

Potential negative social impacts

206. It is not possible to discuss aquaculture without reference to social impacts, as the main objective of aquaculture is to increase food production, job creation and improve the economy and livelihood of local communities (FAO, 2006a). At the same time, it is difficult to deal with social aspects as they cannot be generalized because the tradition and cultures vary from region to region (FAO, 2006a).

207. However, some common points can be found and are highlighted here. Aquaculture is known as a source of conflicts between the multiple usages at the coast such as artisanal fisheries, recreation and tourism; new sites are needed to increase aquaculture production (FAO, 2006a; Primavera, 2006). Generally, there is a tendency to convert a multiple- use coastline to a single-use resource, leading to conflicts among the social groups (FAO, 2006a; Primavera, 2006).
208. There is an issue of unequal benefits from aquaculture between the involved or affected people. Conflict arises as a result of land degradation and the cost to mitigate the damaged sites or to restore the ecosystem (FAO, 2006a).
209. Aquaculture activities can severely affect water quality and habitat degradation, goods and services such as wild catches. Consequently, social conflicts may start (FAO, 2006a). In India, for example, women were forced to walk longer distances to collect drinking water due to aquaculture pollution (Bunting, 2006). Another concern is the sedimentation that causes siltation of irrigation canals. Furthermore, competition for water resources in some cases lead to violence between different groups of water users.
210. Aquaculture also affects the lives of individuals who are not directly engaged in the industry. The best identified social impacts of aquaculture are the effect of pollution and the disturbance of ecosystem that provides goods and services to local communities (FAO, 2009a). Cage culture is usually related to the decline of aesthetics and of returns from recreational fisheries.
211. The declining of recreational fisheries and loss of habitat can bring severe implications for rural economies that receive income from visiting anglers and tourists. They can also block navigation paths and induce competition for use of water space. Some governments have introduced pollution fees, environmental taxes and tradable permits; however, these regulations are constraints to entrepreneurs as they can be interpreted in different ways (FAO, 2009a).
212. More specifically, in the targeted project areas, the main social impacts may cause conflict over the water use depending on the location of fishery ponds.
213. Recreational aquaculture through cage culture could also negatively affect the landscape of natural or preserved areas which could also impact local livelihoods and tourism negatively.
214. With regards to potential pollution due to the use of chemicals or improper waste management, could affect human health and prevent the aquaculturist to perform their work.
215. The risk of elite capture and social exclusion is also a significant risk and will need to be managed by the targeting experts.

Potential Climate Risks

216. Regarding climate risks, the project is in the moderate risk category. Climate projections for Cameroon reveal a window of opportunity from 2020 to 2030, during which climate change would have limited negative effects, with potentially more intense deterioration from 2030 to 2065. Cameroon should experience stable rainfall, slightly above current trends until 2030, then an increasing deterioration of its aridity index following a south-west/north-east gradient in the country, until 2065.

217. Far North and North regions should see their aridity index deteriorate from -1.5 to -2.5 points. The climate projection models available at the University of Cape Town for the cities of Garoua and Maroua (respectively in the North and Far North regions) by 2030 confirm trends that will impact the areas of intervention of the project. In particular, there will be an increase in precipitation during wet periods, an increase in temperatures, especially at night, and an increase in the number of very hot days. In the Sudano-Sahelian zone, an increase in precipitation is expected by the end of the period 2010-2035, while in the south of this zone on the high plateaus, no major change is expected.
218. These adverse implications, related to reduced oxygen availability due to the higher water temperature, can cause the reduction in total catch potential per stock and the reduction of biomass per individual animal (IPCC, 2014). Furthermore, climate change may have an effect on the trade winds, which are at the basis of the so-called upwelling phenomenon, by which deep cold waters move vertically and push away the warmer surface waters. These colder waters are rich in nutrients, which form the basis of a complex food web, eventually determining the abundance of so-called small pelagic fish species.
219. While climate projections predict more droughts in the far North, the hydrological study reveals that Comparison of the water resources potential per capita particularly that of groundwater resources, the region has more resources compared to Europe and Asia. However, the current utilization of both surface and groundwater resources for irrigated agriculture and aquaculture in the target region is much smaller than any other region in the developing world. This suggests that increasing the fraction of irrigated agricultural land and for aquaculture is key for increasing productivity and improving food security over the region.
220. The adoption of adaptation strategies must therefore be promoted during the 2020-2030 period in order to prepare aquaculture producers, and in particular the youngest ones, for these new climatic conditions. The project will ensure that producers adopt effective water management strategies and aquaculture technologies that will increase their resilience to climate change and extreme weather events. Thus, the impact of climate change may occur, but will be limited, transient and manageable thanks to adaptation activities such as the choice of aquaculture species, water management system... climate-resilient infrastructure.
221. It is difficult to predict the magnitude of future impacts of climate change on aquaculture dependent communities as the magnitude of the impacts depend on the vulnerability of each community, its exposure to the impacts, as well as its adaptive capacity (De Silva and Soto, 2009; FAO, 2009a). To minimize negative impacts, a better understanding and promotion of adaptive strategies by both public and private sectors will be required; also, so are the mainstreaming of cross-sectoral responses into governance frameworks (FAO, 2009a).
222. Recognition of climate-related vectors and processes and their interactions and the availability of information for decision-making may be needed (FAO, 2009a). According to FAO (2009), cooperation and coordination between government and all relevant stakeholders will be required for policy-making and action planning in response to climate change. The FAO (2009) suggests a review on existing aquaculture management plans, to ensure that the plans will cover potential climate

- change impacts, mitigation and adaptation responses. A stand-alone Climate Risk Assessment with hydrological assessment was prepared.
223. The results could inform all the actors on the appropriate measures to be taken to improve adaptation and response. One of the biggest challenges facing the future world aquaculture industry is the access to proteins, minerals and omega 3 fatty acids. More than 85% of the world's fish stocks are already fully exploited, hence increasing the use of wild caught fish as ingredients in the aquaculture fish feed is no longer possible. Climate change could also reduce the agricultural production of soy, corn and other ingredients that today's fish feeds rely upon, hence the industry must search for new and sustainable resources to produce cultured fish, such as algae, in the future.
 224. The industry needs innovative solutions to solve this urgent challenge (<https://climefish.eu/climate-change-andimpacts-on-aquaculture/>). The potential trends of climate change on aquatic organisms and in turn in fisheries and aquaculture are less well documented. An increase in the incidence of disease outbreaks in corals and marine mammals together with the incidence of new diseases has been reported. It was suggested that both the climate and human activities may have accelerated the global transport of species, bringing together pathogens and previously unexposed populations (Mohanty et al., 2010).
 225. Climate change could affect productivity of aquaculture systems and increase the vulnerability of cultured fish to diseases. All aquatic ecosystems, including freshwater lakes and rivers, coastal estuarine habitats and marine waters, are influenced by climate change. Relatively small temperature changes alter fish metabolism and physiology, with consequences for growth, fecundity, feeding behavior, distribution, migration and abundance.
 226. The general effects of increased temperature on parasites include, rapid growth and maturation, earlier onset of spring maturation, increased parasite mortality, increased number of generations per year, increased rates of parasitism and disease, earlier and prolonged transmission, the possibility of continuous, year-round transmission (Mohanty et al., 2010).
 227. There are gaps in knowledge in relation to the response and adaptation of both marine and freshwater resources and ecosystems to climate changes, meaning that planning for the unexpected needs to become a priority (FAO, 2009a). Aquaculture activities should respond to these changes by relocating farms or alternately farming more tolerant and resistant species to climate changes (De Silva and Soto, 2009). In the development of adaptive measures, the interactions between temperature and salinity must be considered as it may vary between farmed organism (De Silva and Soto, 2009).
 228. Furthermore, examples of past management practices such as conservation of key ecosystems, strategies for flood, droughts and coastal management (Magrin et al., 2007) in response to climate variability and extreme events must provide valuable lessons as how to deal with unpredicted impacts of climate change (FAO, 2009a). A Geographical Information System (GIS) based assessments of aquaculture related vulnerability to climate change should also be conducted (NEPAD, 2005).

Major social issues and strategic actions within the framework of the PDEA

229. Due to the actions to promote aquaculture entrepreneurship, there could be in some areas a land pressure leading to consider all newcomers as operators likely to share the little existing space, including those that will be developed. It is therefore very important, in order to limit conflicts between communities, between farmers, between households and to facilitate access to land for young people, to integrate negotiation and support for land clarification, the facilitation of access for young people and certain vulnerable households to the land developed in the developments to be made as well as to the resources that it allows to exploit. Furthermore, it is imperative to clearly define the targeting and social inclusion strategy to avoid conflicts or the destruction of sites in operation by people who feel their rights have been wronged. Targeting must be inclusive and participatory (involvement of all potential stakeholders to reach a social consensus).

Social Issue 1: Gender Equality and Women's Empowerment

230. In relation to gender, disparities are high and the targeting of women as heads of farms, the targeting of young people, in this case young girls, as well as their empowerment present a challenge for development, particularly in the areas of agriculture, access to quality goods and services adapted to their specific needs and the independent management of these goods, mainly for women in households. Women and girls are vulnerable to gender-based violence (physical violence, denial of resources, opportunities and services, forced marriage, psychological violence). In social engineering actions, emphasis will be placed on all dimensions of women's empowerment. Positive discrimination measures will be integrated into the targeting strategy and the mechanisms for financing the activities of the value chains which will be carried out by women, young people, in this case young girls. All of these activities will help close gender gaps and reduce the risk of GBV.

231. Beyond capacity building and support for the implementation of household approaches including the GALs method, several social engineering actions are necessary to carry out. We can note among others:

- (i) Awareness, information, communications (SIC) oriented towards women, young girls and young adults and other young people and any other category deemed vulnerable for the strengthening of their targeting
- (ii) targeted campaigns for men and women on good dietary practices, including the provision of nutritional supplements to pregnant women
- (iii) Raising awareness on themes relating to child labor, gender-based violence, HIV/AIDS and sexually transmitted diseases, water-borne and diarrheal diseases, nutrition issues and GBV
- (iv) sensitization of producers' cooperatives and their apexes for a good distribution and management of pastoral and irrigated sites to ensure their sustainable management and exploitation and the good place of young people and women among the beneficiaries of these sites in the committees of management mainly of spaces developed by the project
- (v) the question of the management of natural resources, the protection of the environment,
- (vi) social mobilization of stakeholders at different levels including political level (Policy Dialogue in the management of refugees and IDPs), social inclusion.

Social issue 2: Social inclusion, in particular the inclusion of people with disabilities and other populations identified as vulnerable

232. Project activities will target marginalized groups, such as persons with disabilities, youth, elderly, women. The project will use an integrated approach in the targeting process and the planning, monitoring and evaluation of activities. Project support will equitably benefit all of these so-called marginalized strata.

Social issue 3: Capacity building

233. Project teams and implementing partners should be sensitized and trained to take into account issues related to gender, youth, nutrition, the environment and climate change. These dimensions will also be taken into account in the program and project monitoring-evaluation system (disaggregation of data and analysis taking gender into account).

3.2. Mitigation measures to reduce or avoid negative impacts

234. Many aquaculture projects are designed with a clear understanding of the potential negative impacts, and that they can be avoided or mitigated by promoting good practices. However, the capacity of regulating authorities and aquaculture practitioners to implement or enforce good practices is sometimes impaired. As stated in IFAD's Environment and Natural Resource Management (ENRM) Policy (2011), IFAD interventions in the aquaculture sector will seek to

- i) Introduce ecosystem approaches for aquaculture
- ii) Promote integrated aquaculture management to ensure sustainable fishing practices.
- iii) Invest in retraining and education for farmers to create alternative employment opportunities
- iv) Invest in properly organized long-term fisheries licensing, aquaculture monitoring and data collection programmes.
- v) Encourage sustainable forms of aquaculture.

235. Thus, the AEDP project will integrate environmentally safe practices throughout each component of the project. In order to minimize potential adverse impacts a precautionary system will be in place to carefully ensure best environmental management practices are adopted through relevant guidelines and regulatory frameworks.

236. In order to address these risks, the PDEA will strengthen the initiatives taken to mitigate environmental and social risks during the PPEA pilot project such as:

- i) Better water management through water recirculation systems;
- ii) Use of local raw materials for the manufacture of fish feed;
- iii) Erosion control (grass, concrete, tarps, etc.);
- iv) Development of integrated water management (use of vegetable crops to filter water before releasing it into nature).

237. Potential and unforeseen negative impacts on nutrition and health will be mitigated by regular monitoring of the quality and quantity of water available as well as capacity building of producers to ensure healthy and sustainable practices. The project will ensure that imbalances in the availability of water for consumption and production in the targeted areas are avoided.

238. The project will also promote good practices on water management approaches such as the use of vegetable crops to filter the water before discharging it into nature. At the level of water bodies, the creation and effective implementation of intensive floating cage farming structures as promoted by the project will result in additional organic pollutants resulting from fish feeds which are very rich in nitrogen and phosphorus distributed animals (any residues not consumed nitrogen excretion, faeces, etc.). To deal with this, the project will sensitize fish farmers on the quality control of the netting used for cages and strict compliance with the maximum cage densities per unit.
239. Regarding the risk of land degradation and its exposure to erosion in aquaculture projects mainly come from two sources: solid waste pollution and building works. This risk will be mitigated through the promotion of an optimal water management system, including the use of tanks, water recirculating systems, optimal management of pipelines in private farms.
240. With regard to natural and artificial water bodies, the installation of aquaculture farms on them will be done in synergy with the effective implementation of the Environmental, Social and Climate Management Framework (ESCMF).
241. The poor drainage of water from fishponds might create unsanitary conditions and cause risks on the health of surrounding communities. To avoid this, water from fishponds will be used to water fields/gardens and therefore reduce the use of chemical fertilizers. Furthermore, fish is very perishable and the adoption of techniques for preservation, processing and good hygiene in its preparation and consumption will be stressed among the beneficiaries.
242. As benefits, the activities will contribute to an integrated planning of aquaculture development and the clarification of the legislation on the occupation of water bodies and marshy areas; optimal water management with the creation of integrated farms associating aquaculture with agriculture. An environmental and social impact study will be carried out during project formulation phase.
243. An ecosystem approach to aquaculture (EAA) ensuring adequate siting and avoiding any activity in fragile or protected ecosystems.
244. Early-stage consultation of interested communities will also guide the on-site implementation, while relevant institutions for sustainable NRM (particularly water and land) will play a key role during the site selection and implementation phases. This will also facilitate the formalisation of well-defined land and water user rights as appropriate.
245. Best Management Practices for aquaculture activities as well as good water management will be sought in all phases of the project to ensure adequate pond water exchange and flushing systems. In this regard, site selection criteria will be guided by the principles listed within the ESMF. Particular attention will be given to:
- (i) Favourable environmental, climate and natural resource conditions for aquaculture (including aspects related to the environmental categorization of the selected sites thus also ensuring an analysis of potential cumulative impacts); and
 - (ii) The existence of water bodies capable of providing sufficient water quantity and quality for aquaculture activity (including the avoidance of sites where conflicts may arise with other existing uses, especially during the dry season)

so that withdrawals do not exceed "safe yield" from surface and/or groundwater resources). Regular monitoring of effluents, ponds and dams/reservoirs' water quality will be also in place and supported by management protocols to mitigate risks and establish remedial actions.

246. The project will promote two main production models, namely ponds aquaculture and cage-culture of indigenous fish species, using locally adapted technologies where fish farming can be practised without significantly altering the local ecosystem. It is important to note that with aquaparks in environments where the water body is shared between producers/other users (including lakes), extra care will be necessary with biosecurity since the whole area may be quickly affected with potential issues such as disease, and over-stocking which may lead to collapse of the whole lake ecosystem.
247. A baseline study to identify suitable area for cages will be conducted before activities start including potential cumulative impacts in the area of intervention. For large water reservoirs the elaboration of guidelines will cover important issues such as the introduction/testing of fingerlings providers, maximum stocking densities in cages, minimum distance between farms. Existence of the cultivated specie within the large lake/reservoir as well as sufficient depth to sustain environmentally sustainable operations will be a precondition for site selection.
248. The project will also secure clear water and land access and use rights. Hence, provisions will be made to strengthen the position of the individuals/groups that will be accessing and utilizing those resources both for cluster and aquaparks models. It will be necessary to either specify access and use rights to the pond in the lease or DUATs, and/or initiate a sub-lease agreement with the group. This in order to guarantee ownership over the pond infrastructure/s for the direct beneficiaries of the project activity for a period no shorter in time to that of the main operator/s in the aquapark/s.
249. Furthermore, farmers will receive trainings to strengthen their technical and entrepreneurial capacities. These trainings will also include specific sessions on environmental and climate change risks. Key information on environmental safeguards and regulations and good practices in the aquaculture sector to be applied throughout the entire value chain.
250. The general intervention strategy of AEDP will be the integrated production systems and nutrition education for vulnerable households. The program will integrate into its strategy and activities targeted support to improve households' nutrition through increased food production, incomes, and better food practices.
251. From the Nutrition perspective, the following priority areas of interventions will be considered:
 - (iii) The diversification of family production by introducing fish farming integrated into home gardens to improve the access of vulnerable populations to sufficient and quality food throughout the year.
 - (iv) The promotion of post-harvest activities and technologies adapted to the local environment, to ensure the nutritional quality and food safety.
 - (v) Improving the marketing of the fish produced to ensure its availability on the local market and increase the income of producers.
 - (vi) Dissemination of nutrition education to promote good dietary practices in households, especially for children and women of childbearing age.

- (vii) Partnership with other sectors for coordinated actions in the fight against malnutrition at national, regional and community level (access to quality water, health care and WASH)

Potential examples of adaptation in aquaculture

<p>Adaptation Activities in aquaculture</p>	<p>Pond excavation and land shaping. To enhance local management capacity and ownership, a village committee manages the pond and surrounding land. This system also provides short-term employment (during construction) and long-term provision of foodstuff for lean times</p> <p>Introduction of locally available fish species. Mullet and tilapia were introduced, including providing fingerlings for pond stocking. Training and technology support for farmers raising fish will reduce nutritional deficiencies, provide additional income and food sources and reduce vulnerability to lean periods and climate variability</p> <p>Individual loan support: Loans were provided to support individuals creating employment/self-employment with a focus on applications for crab fattening, fish processing, kitchen gardening, apiculture, mangrove plant nurseries and integrated fish farming. Other learning and awareness activities (e.g. climate change and environmental health) that were part of this project also contributed to increasing household and community adaptive capacity.</p> <p>Small-scale homestead pens. Bamboo pens with trap doors built next to homes can be stocked with some fish, and then when seasonal floods came the fish were not washed away, and new fish could be introduced via floodwater. Households can eat the larger fish, and the smaller fish washed in restocked the pens</p>
	<p>Trap pond management. On seasonally flooded land, bushes and branches were used to build traps for flood periods and traditional bamboo traps were modified to reduce catch per unit effort. The traps also provide habitat for young native species</p> <p>Cage aquaculture. Cage aquaculture using plankton-feeding fish (e.g. bighead and silver carp) can be introduced in the reservoir. There was no need for external inputs as the fish feed on naturally occurring plankton</p> <p>deepening ponds and strengthening and raising dyke height to account for higher water temperatures and more frequent flooding; – adding nursery areas to ponds to increase survival in early life stages; – adjusting crop calendars to account for higher temperatures (i.e. moving practices to earlier/later to avoid temperature peaks); – planting shade plants and trees in and around ponds to reduce thermal stress.</p> <p>Integrated resource management planning to create local resource mapping and plan formation.</p> <p>Salinity-tolerant rice varieties and rice-fish cultivation. Testing and development of salt tolerant rice varieties to reduce variability to sea-level rise and storm surge.</p>

IV. Project administrative structure, management and implementation

252. The AEDP Project will strictly respect the political, legal and regulatory frameworks of the environmental, social and climate management in Cameroon. Indeed, the protection of the environment and climate constitute a priority axis in the policy of sustainable development.

4.1. Institutional analysis

International Conventions

253. Cameroon is a signatory to many international conventions, including the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), the Kyoto Protocol, the United Nations Convention on Biological Diversity (UNCBD), and the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). These conventions were translated into strategies to be implemented at the national level.

Policy Framework for environmental management in Cameroon

254. The cross-cutting policy instrument is the PNGE. Which is also accompanied by a variety sectoral instrument.

255. **The National Environmental Management Plan** (Le Plan national de gestion de l'environnement PNGE) is the first environmental management policy instrument developed by Cameroon following the Rio Conference on the Environment and Sustainable Development. In reality, the PNGE can be considered as the version of Agenda 21. The PNGE, first drawn up in 1996, constitutes an ideal political framework for the actions to be taken in terms of environmental protection. The preliminary version of the PNGE is presented in four volumes. Volume I contains a main report with a brief presentation of the strategies of the PNGE by sector of intervention and chapters of the general framework concerning, in particular, the analysis of the central problem, the objectives and the results to be achieved, the description of the geographical space, the prospects for demographic evolution and the analysis of the effects on the environment, analysis of the economic context and the effects on the environment, analysis of the legal and institutional framework. Volume 2 contains the analysis of the sectors of intervention concerning the description and formulation of sectoral policies and strategies. Volume 3 contains the presentation of project sheets and summary tables (the projects identified at the central level within the framework of sectoral studies and the projects identified at the regional level with the participation of the populations within the framework of the seminars of consultation and planning) and finally, volume 4 which contains tables of planning. Developed in a visionary approach, the PNGE recognizes the protection of the environment as an integral part of the development process, thus establishing a link between the environment and development. He considers access to growth as necessarily having to be achieved through a green economy that reduces greenhouse gas emissions while avoiding losses of biodiversity. Revised in 2012, the PNGE provides for four essential programs accompanied by eleven strategic components in response to current threats and the regressions observed in the state of the environment in Cameroon. These programs aim to significantly reduce the loss of biodiversity, then to mitigate the impacts of climate change and desertification, then to fight against pollution and nuisances, and

finally to promote the development sustainable. The PNGE is implemented through several programs, strategies and action plans covering various sectors.

256. In the framework of the UNFCCC, Cameroon has developed its Intended Nationally Determined Contribution (INDC) in December 2015, which is aligned to its National Climate Change Adaptation Plan PNACC – (Plan National d’Adaptation au Changement Climatique). The vision in the PNACC is that “climate change is fully integrated into the country’s sustainable development, reducing its vulnerability, and even turning climate change into a solution/opportunity for development. Thus Cameroonians - particularly women, children and vulnerable people - and the country’s economic sectors have a greater resilience and adaptability to the impacts of climate change”. To make this vision come true, the general objective of the PNACC is to adapt to climate change by reducing the vulnerability of Cameroonians to the effects of climate change, increasing their resilience and quality of life; and improving adaptive capacity to create new opportunities to support the country’s sustainable development. To do so, the Plan includes the following four strategic objectives: (i) improve knowledge on climate change in Cameroon, (ii) inform, educate and mobilize the Cameroonian population to adapt to climate change, (iii) reduce vulnerability to climate change in the main sectors and agro-ecological zones of the country, (iv) integrate adaptation to climate change into strategies and national sectoral policies.
257. In terms of water resources management, Cameroon has developed its **National Action Plan for Integrated Water Resources Management (PANGIRE)**. Since there are several factors that prevent good management of water resources, the integrated management process seeks to promote rationality and sustainability in the use of water and aims to ensure that water is used to enable economic and social development in Cameroon. Overall, the main issues to be taken into consideration in terms of integrated water resources management in Cameroon are: drinking water supply and sanitation in towns and villages, improving agricultural yields and food security by developing irrigation, supplying livestock and the country’s large livestock areas with water, hydroelectric production, the navigability of the main rivers of the country, transboundary waters, fisheries, and the protection of water resources against various sources of degradation.
258. Apart from PANGIRE, there is the National Strategy for Sustainable Water and Soil Management (SNGDES) whose objective is to constitute a framework for harmonizing and ensuring the coherence of sustainable water and soil management initiatives in order to meet the objectives of sustained production in the agro-sylvo-pastoral sector, as set out in the Rural Sector Development Strategy Paper (DSDSR). This strategy highlights the problem of water and soil control as well as the related constraints and solutions, particularly in terms of promoting the integrated management of these resources. It was developed with the assistance of Global Water Partnership (GWP-Cameroon) and the United Nations Development Program (UNDP).
259. **The National Plan to Combat Desertification** was developed under Cameroon’s commitments under the United Nations Convention to Combat Desertification. This convention aims *to combat desertification and mitigate the effects of drought in seriously affected countries, particularly in Africa, through effective measures at all levels, supported by international cooperation and partnership arrangements*. As part of an integrated approach with a view to contributing to the establishment of sustainable development. The National Plan to Combat Desertification is an essential

instrument for the implementation of this Convention in Cameroon and is the result a fruitful consultation process both at the national and regional levels under the impetus of certain development partners, notably the UNDP with the support of the Secretariat of the Convention to Combat Desertification. It is the result of a broad consensus between all stakeholders. All the major strategic directions resulting from regional and national consultations on the fight against desertification have been summarized and presented in the following five priority areas of intervention: first, the development and participatory management of space, then the sustainable management of natural resources (water, soil, plant cover, fauna), then the restoration of degraded land and the improvement of soil fertility, in addition to the capacity building of actors in the fight against desertification, and finally the concerted management of shared resources at the sub-regional level. The most important project of this plan is the Green Sahel operation which consists of reforesting certain well-identified sites and developing others by planting trees, controlling water, and popularizing actions that will contribute to slow down the cutting of wood in the Sahel region.

260. The development of **the National Plan for Adaptation to Climate Change (PNACC)** was the subject of extensive preliminary consultation between 2012 and 2015 in accordance with the recommendations of the Framework Convention on Climate Change and the framework for Cancun adaptation. It is a national strategy document; which purpose is to support the government and all actors in the fight against climate change in their activities to adapt to this phenomenon. It presents a framework to guide, direct, coordinate and implement adaptation initiatives in Cameroon. It is ultimately a planning instrument aimed at defining and monitoring the activities to be carried out in the key sectors and in the agro-ecological zones according to criteria established in a concerted manner between the various stakeholders. The objectives of the national plan for adaptation to climate change are: first, to reduce the country's vulnerability to the impacts of climate change by strengthening its capacity for adaptation and resilience; second, facilitating the coherent integration of climate change adaptation into relevant new and ongoing policies, programs and work, particularly in development planning processes and strategies and across relevant sectors.
261. **The National Waste Management Strategy in Cameroon.** This strategy was adopted in 2008 and its overall objective is to improve the living environment of populations through efficient management of waste produced on national territory. The specific objectives of this strategy are: first to improve access to the pre-collection and waste collection service in urban areas, secondly to improve waste management by promoting appropriate methods of waste treatment, recycling and recovery, thirdly to put in place a sustainable system for the management of hazardous waste produced by households, businesses and health establishments, fourthly to promote incentive measures with a view to encouraging the voluntary commitment of stakeholders to efficient waste management, and fifthly to promote and strengthen international cooperation in the management of transboundary movements of hazardous waste. The implementation of this strategy must be determined by the fundamental principles of environmental protection⁴².
262. According to **the second National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP II)** in the framework of the UNCBD, by 2035 Cameroon aims to establish a sustainable relationship with its biodiversity in its use and in sharing its benefits to meet the

⁴² MINEP (2008).

- development needs and the wellbeing of the population and to preserve the health of its ecosystems through a sectoral and decentralized integration and the effective participation of all stakeholders, including local authorities.
263. Other key policies with regards to the project include, among others: Cameroon Vision 2035; the National Agricultural Investment Plan 2014-2020 (PNIA – Plan National d’Investissement Agricole); the Strategic Document for Growth and Employment; the National Gender Policy 2011-2020, the Strategy of Woman and Family Promotion, and the Youth National Plan, the Sectoral Programme Forest and Environment (PSFE II – Programme Sectoriel Forêt et Environnement), etc. These policy documents are described in more details in section II.4 on the strategic alignment of the project.
264. Aquaculture in Cameroon is under the responsibility of the Ministry of Livestock, Fisheries and Livestock Industries (MINEPIA). Through the Fisheries and Aquaculture Directorate, this ministry is responsible, inter alia, for:
- (i) Designing and monitoring the implementation of aquaculture projects.
 - (ii) The sustainable development of national aquaculture resources.
 - (iii) Promoting aquaculture.
 - (iv) Issuing import and export licenses for aquaculture species.
 - (v) Monitoring and supporting aquaculture professional and inter-professional organizations.
265. However, the government has put in place a National Agricultural Research and Extension Programme (PNVRA) to take responsibility for extension. This programme takes in all the extension workers belonging to MINEPIA and the Ministry of Agriculture and Rural Development (MINDER) (formerly the Ministry of Agriculture) with the Institute of Development Research (Institut de Recherche pour le Développement - IRAD) to better coordinate and plan educational courses for rural small holders.
266. Under its extension strategy, PNVRA focuses its work on promoters in different spheres, and particularly on the provision of support for:
- (i) Grassroots producers’ organizations.
 - (ii) Professional and inter-professional associations.
 - (iii) Private service-providers.
 - (iv) Fostering the participation of beneficiaries.
 - (v) Supporting actions to combat HIV/AIDS in the rural environment.
 - (vi) Supporting grassroots producers' associations
267. This support has made it possible to promote better-targeted extension activities that are able to make a more effective contribution to achieving the project’s objectives. The support given to these producers' organisations includes, specifically:
- (i) Providing producers with technical advice to implement microprojects.
 - (ii) Strengthening the organisational management, input supply and agricultural product marketing capacities.
 - (iii) Training the officials of organisations, and supplying small implements and office equipment.
 - (iv) Acquiring improved plant and animal materials.

- (v) Supporting professional and inter-professional associations
268. This support is given to market-oriented professional producers organised around certain profitable sectors such as aquaculture, pineapple, potato, onion, oil palm and plantain production. Support is given to these institutions to strengthen these sectors, focusing on:
- (i) Training the leaders of the organisations and supplying small implements and office equipment.
 - (ii) Access to inputs, production and marketing.
 - (iii) Improving the managerial skills of the officials of these organisations and inter-professional associations.
 - (iv) Supporting private service-providers
269. Support services in localities not covered by the programme are entrusted to locally established private service-providers working under contracts mutually agreed with the Ministry, with the ability to make a real contribution towards attaining the project's objectives.
270. Supporting beneficiary participation development: one of the project's main concerns is to foster the participatory development of the grassroots communities. The Village Level Participatory Approach (APNV) is the method adopted. Monitoring and coordinating the planned actions is carried out by a Coordination Committee (CC) comprising specialised committees, including the Extension Monitoring Committee (COSAV).
271. Supporting measures to combat HIV/AIDS in the rural environment: Because of the HIV/AIDS growth rate, PNVRA has become actively involved in the national efforts to combat this pandemic in the rural environment in order to bring about changes in behaviour among both the extension workers and the rural populations.

The Governing Regulations

272. In Cameroon, authorisation is required to establish aquaculture farms and to import and introduce live aquaculture species; a special authorisation is required to raise ornamental fishes. The Ministry of Livestock, Fisheries and Livestock Industries is responsible for enforcing this regulation through its central and external services.
273. Authorisation for establishing a fish farm shows whether the project promoter has title to the land on which the farm is to be built, such as a title deed or some other document giving rights of use.
274. Deviation of part of the waterway to supply the ponds must not prevent run-off or damage the wildlife, flora or water quality.
275. Authorisation to import and introduce live aquaculture species must be intended to preserve existing biodiversity and protect local species from epidemics.
276. Special authorisation to farm ornamental fishes is intended to safeguard these species by requiring the farmers to hold fish farms.

Gender

277. Article 1 of the 1996 Constitution of Cameroon provides for the equality of all citizens before the law, however, there is no explicit non-discrimination clause. In 1999, Cameroon adopted a gender policy and action plan that highlights the multi-sectoral

nature of the promotion of women and the need to reduce gender inequalities. This policy emphasizes, among other things, the economic empowerment of women, whose strategic axis No. 3 aims to promote equal opportunities and chances between women and men in the economic and employment fields. This involves (i) strengthening the entrepreneurial and managerial capacities of women and young girls; (ii) facilitating the access of women producers to the market; (iii) facilitating women's access to factors of production; and (iv) setting up support structures for businesses created and managed by women.

278. With a view to eliminating inequalities, Cameroon has subscribed to international and regional commitments aimed at human development. These inequalities are mostly made up of suffering, violence, abuse, as well as harmful cultural practices that, are a reality in Cameroon. In October 2021, the process of updating the gender policy was launched and started with a local evaluation of the support to gender budgeting.
279. Women are mentioned in the National Development Strategy (NDS) 2020-2022; and the Rural sector development (Strategy RSDS) 2010-2020 has been adopted to promote modern, sustainable, and competitive agriculture based on small family farms.
280. Cameroon has signed and ratified most international and regional legal instruments, adhered to all recommendations on gender equality⁴³. The country has made commendable efforts to translate its commitments through numerous texts and legal provisions at the national level which constitute the Cameroonian legal arsenal and which guide its policy in terms of gender mainstreaming in all areas. The institutionalization of "gender-sensitive" budgeting in all administrations through the circular letter relating to the preparation of the annual State budget since 2010 as well as the adoption of the National Gender Policy (PNG) in 2014 marked a turning point in the operationalization of the consideration of gender equality issues in development actions. Several other programmatic documents have reinforced the provisions of the State for social protection and the creation of a holy environment for the development and inclusion of vulnerable people⁴⁴. More recently, SND 30 highlights sustainable development, inclusive growth and social equity with the aim of reducing poverty, vulnerability and inequalities between men and women⁴⁵. Following the cross-cutting approach adopted by MINPROFF⁴⁶, MINADER⁴⁷ and MINEPIA⁴⁸ have set up Gender Committees comprising a head of the Committee (the Secretary General of the Department and the Gender focal point). These committees ensure that the specificities of men and women are better taken into account in the implementation of their projects. Increasingly, these two structures require the appointment of at least one MINPROFF official in the Steering Committees of these projects.

⁴³ On peut retenir principalement (i) la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l'économie et (ii) le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l'article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme)

⁴⁴ Il s'agit entre autres de (i) la «Vision 2035, Cameroun Pays Émergent »; (ii) la Politique Nationale de Protection Sociale de 2017, (iii) de la Politique Nationale de Nutrition, (iv) de la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2017-2020, (v) le plan d'action national de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines 2017-2020, (vi) le plan d'action multisectorielle de la Politique Nationale Genre.

⁴⁵ À travers sa stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030, l'État Camerounais opte pour la poursuite de ses politiques en matière d'éducation, à la formation et à l'information ; de conception de programmes pour encourager l'entreprenariat féminin et des jeunes ; (iii) d'intensification des concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) de renforcement des mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; et des principes assurant une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; y compris (v) le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

⁴⁶ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

⁴⁷ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

⁴⁸ Ministère de l'Élevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

Youth

281. The National Development Strategy-Cameroon 2030 (SND30) aims to achieve double-digit growth and reduce poverty by bringing its incidence to less than 10% by 2030. Against this backdrop, one of the four pillars of the strategy precisely revolves around the promotion of youth employment and the active integration of young people into the economic circuit. More specifically, the strategy tackles youth underemployment, low-quality jobs, and the adequacy of training offer by supporting the emergence of an enabling environment that will allow the most job-creating companies, namely SMEs/SMLs and, in particular, cooperatives, to thrive. In addition, particular attention will be paid to the regulation of the labour market in order to optimise the use of human resources. In this regard, the plan also envisages to strengthen employment services through the development of specific incentive frameworks for youth employment and to restructure the National Employment Fund (FNE). Within the framework of the financial instruments to implement the SND30 and with the objective to sustain structural transformation processes, the government will further resort to Public-Private Partnerships (PPP) and leverage on remittances for productive investment. These new instruments will allow the government to put in place guarantee funds, lending mechanisms, and interest reimbursement loans schemes in favour of young entrepreneurs. Several institutions will be leading on the implementation of the SND30 youth employment pillar; among the most relevant ones there are: Ministry of Youth and Civic Education (MINJEC) and the Ministry of Employment and Vocational Training (MINEFOP).
282. The development of the youth employment pillar of the SND30 was informed by a participatory evaluation process of the National Action Plan on Youth Employment (PANEJ II, 2016-2020), which saw the direct involvement of young people together with representatives of the local and central administration, MINEFOP, other sectoral ministries, and social and development partners. The different actors stressed the importance of creating an institutional enabling environment by further strengthening the capacities of MINEFOP in terms of monitoring and evaluating youth employment programmes, the development of appropriate youth employment policies, and active labour market measures, under the leadership of MINEFOP. Among the main challenges raised during this consultative process there were: (i) access to information; (ii) insufficient support in terms of access to finance; (iii) low level of involvement into the design, implementation, and monitoring of development projects at the local level. This situation was partly explained by challenges stemming from radio frequencies coverage, the lack of community radio stations and of radio programmes that appropriate to the local context.
283. To respond to the challenge of food and nutrition insecurity, a series of initiatives have been implemented. On February 18, 2013, the Republic of Cameroon joined the SUN Movement (Scaling Up Nutrition) and established an interministerial committee for the fight against malnutrition at the prime minister's level. A multi-sectoral and multi-actor platform brings together the various SUN networks and four working groups have been set up in the regions most affected by malnutrition. Civil society, donor and UN networks are established. The formalization of the private sector network is in progress. The network of parliamentarians for the fight against malnutrition would be more effective if it had a more comprehensive roadmap.

284. In 2015, a food and nutrition guide was developed and validated, the Food and Nutrition Policy was revised to be in line with the new orientations which advocate the need for multisectorality and the scaling up of cost-effective interventions in accelerating the reduction of malnutrition. In May 2016, the development of the common results framework was launched with the support of UNICEF, bringing together all the actors concerned by malnutrition. The areas of intervention selected in this framework have made it possible to develop a multi-sectoral operational plan. One of the priorities is to advocate for nutrition and mobilize resources to be allocated in separate budget lines.
285. The AEDP is in line with IFAD policies and the United Nations Development Assistance Framework (UNDAF 2018-2020). The objectives of the AEDP, sensitive to nutritional issues, are consistent with the new Strategic Options Program (COSOP) for the period 2019-2024 which overall objective is to sustainably improve the incomes, the food and nutritional security of the rural population, in particular women and young people, in the areas of intervention of the Programme. The AEDP is also in line with the national food and nutrition policy (PNAN 2015 - 2035) developed following a dynamic, interactive, and highly participatory process that involved actors from all sectors and structures intervening directly or indirectly in the area of food and nutrition. In accordance with the Sustainable Development Goals (SDGs), the PNAN aims to guarantee the Cameroonian population, in particular the most vulnerable groups, an optimal nutritional status allowing them to enjoy the intellectual, physical and psycho-affective capacities to lead an active, productive life and help reduce maternal, infant and child morbidity and mortality rates.
286. As for aquaculture, youths in Cameroon are progressively making a living from fish farming. As with women, the engagement of youth as owner-operators of fish farms is challenging owing to barriers to entry into the sector such as access to affordable feed, seed, market, skills, land and more in particular access to credit. Both women's and youth development issues have been placed high on the agenda by the government as well as by the AU. Consequently, women and youth are increasingly included in aquaculture policies, strategies and programmes.
287. The objectives of the AEDP are in line with Cameroon's National Development Strategy for the period from 2020 to 2030 (SND30) which aims to proceed with the structural transformation of the economy by making fundamental changes in economic and social structures. With regard specifically to the rural sector, the Government intends to: modernize the sector, increase its productivity, create jobs and thereby improve living standards and reduce poverty in rural areas.
288. The AEDP is consistent with all the strategic axes of the SND30, namely: (i) the promotion of a sector-based approach structured around agro-pastoral and fisheries value chains, while taking into account the specificities of the different agro-ecological areas; (ii) supporting access to inputs; (iii) promotion of the most efficient technologies; and (iv) vulgarization of research results.
289. In terms of capacity building of actors, the activities of the AEDP fit perfectly into the various actions of the Government which aim to: (i) promote the establishment of Cooperatives in order to facilitate producers' access to inputs, improve agricultural productivity and the living environment of producers in the main production basins; (ii) the establishment of information systems on agriculture and in particular market,

partnership and financing opportunities; (iii) the establishment of an adequate financing system for agriculture.

290. With regard to the environment and nature protection, the authorities plan to: (i) strengthen actions for the sustainable management of natural resources (soil, flora, fauna, water); and (ii) take adequate measures to adapt and mitigate the effects of climate change. These objectives are taken into account within the framework of the AEDP.
291. Finally, the AEDP is integrated into the Rural Sector Development Strategy / National Agricultural Investment Plan for 2020-2030 (SDSR/PNIA 2020 - 2030), through three (03) of the guiding principles of this strategy, in particular:
- The participation of all actors: This guiding principle relates to the multidimensional and multi-actor nature of rural development. A participatory and inclusive approach of all the actors concerned has been adopted since the design of the SDSR/PNIA 2020-2030, which includes provisions for the process to be continued during the effective implementation of the planned actions.
 - The involvement of private investors: This involves attracting investments from the private sector in the Rural Sector, through the promotion of the co-financing of projects through a favourable policy defined in appropriate institutional and legal frameworks, which establish the partnerships balanced public-private.
 - The scaling up of good practices: This involves reproducing, going beyond and scaling up the components of the many successful programs and projects in one part of the country, in order to fully benefiting from their impacts in terms of the transformation of the rural environment on a national scale.

The institutional actors

292. The Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA) is responsible for the development and implementation of Government policy in the area of livestock, fisheries and development of animal and fishery industries. As part of this project, whose promoter it is, MINEPIA must support producers, by focusing on the development of short-cycle animal sub-sectors to increase the production of modern and traditional meats. Finally, within the framework of this project, MINEPIA must ensure more effective organisation and substantial investments to modernise productive capacities, in order to ensure the quantity and quality of products from the Bamenda-Alabukom slaughterhouse.
293. The Ministry of the Environment, Nature Protection and Sustainable Development (MINEPDED) MINEPDED is responsible for the development and implementation of Government policy on the environment and nature protection, with a view to sustainable development. At the central level, it has services that deal with issues relating to environmental impact assessments. These, specifically, are the Sub-Departments of Environmental Assessments and of Environmental Management Plans, which is also represented at the decentralised level. In addition, it is the supervisory authority of the Interministerial Committee for the Environment (CIE), which gives opinions on environmental and social impact assessment reports.

294. The Ministry of Water Resources and Energy (MINEE). It is responsible for the development and implementation of Government policy on the production, transportation and distribution of water and energy.
295. The Ministry of Territorial Administration and Decentralisation (MINATD) MINATD is responsible for the development and implementation of Government policy in territorial administration, civil protection, decentralisation and monitoring of electoral issues. It will take part in the payment of compensation to project affected persons. Similarly, the public consultation meetings organised as part of this project, will be convened and supervised by officials of the decentralised services of MINATD.
296. The Ministry of Labour and Social Security (MINTSS) The MINTSS is responsible for the control of the application of the Labour Code and international conventions ratified by Cameroon, and the development and implementation of the welfare and social security policy. It will intervene as arbitrator in the resolution of conflicts and disputes that may occur between the employer and employees during the construction and operation phases of the facility.
297. The Ministry of Public Health (MINSANTE) It is responsible for the development and implementation of the Government's public health policy. It is, among others, responsible for the development of actions to prevent and fight against epidemics and pandemics, and preventive medicine. MINSANTE will focus on monitoring the implementation of the measures taken to protect the health of workers and local residents of the project site.
298. The Ministry of Industry, Mines and Technological Development (MINIMIDT) MINIMIDT is responsible for the development, implementation and assessment of industrial policy and technological development strategies in various sectors of the national economy, including that of livestock and fisheries. Since slaughterhouses are classified, hazardous and unhealthy establishments, MINIMIDT must ensure that their implementation is preceded by the completion of a hazard study with an emergency plan.
299. The Interministerial Committee for the Environment (CIE). CIE is responsible for reviewing the terms of reference and reports of impact assessments and environmental audits as well as half-yearly reports of ESMP implementation, and giving opinions on their admissibility.
300. The Divisional Committee for the Monitoring of Environmental and Social Management Plans Instituted by Order No. 0010/MINEP of 3 April 2013 on the organisation and functioning of divisional committees for monitoring the implementation of environmental and social management plans, this committee is responsible, among others, for: (i) ensuring compliance and implementation of the environmental and social management plan, as approved by the Interministerial Committee for the Environment (CIE) and (ii) promoting and facilitating consultation between project promoters and the population for the implementation of Environmental and Social Management Plans.

4.2. Rationale and objectives of the ESMF

301. In line with IFAD's Social, Environmental and Climate Change Assessment Procedures (SECAP), PDEA is classified as a Moderate category Program with Moderate Climate Risk. The most vulnerable areas from a climate change perspective

will be the far north region, which falls under the Sudano Sahelian agroecological zone. However, other regions are also vulnerable for floods, impact on water availability and use is moderate to low.

302. The ESCMF consolidates all relevant outputs related to SECAP for the Project during the formulation stage, namely the environmental, climate and Social Analysis (ECSA) from the SECAP; climate analysis, the screening process, Stakeholder Engagement; guidance for a Stakeholder Engagement Plan; Grievance mechanisms. These ECSA outputs are consolidated into this ESCMF to prevent the repetition of related information for each output. There are social and environmental risk mitigation measures that can address raised concerns. These mitigation measures constitute the basis for the development of an Environment and Social Management Plan (ESMP) and provide guidance for Environmental Impact Assessment (EIA) if required. For sustainability of interventions, environmental education and climate adaptation measures will be a key output of training offered to extension workers and farmers.
303. In other regions outside the North, the potential negative risks and impacts on human populations or the environment are unlikely to be significant and are therefore considered moderate given that they can be mitigated. Some of the potential risks are the following: (i) pollution of water bodies due to aquaculture activities; (ii) soil degradation and; (iii) water use conflicts between fish farmers and local population.
304. The main objectives of the ESCMF as per the terms of reference of this study, are to:
 - A. Define the principles, rules, guidelines and procedures framework to develop the Environment and Social Management Framework Methodologies (ESMPs) with adequate budgets to guide the implementation team of PDEA;
 - B. Finalize the Environment and Social Management Framework Methodology.

4.3. Approach and Methodology and Stakeholders Consultation

305. The objectives of the SECAP and ESCMF were to: evaluate the impact of current and future trends of climate change and environment on the programme objective to reduce rural poverty and build the resilience of target groups; and propose adaptation/mitigation options for climate and natural resources management (NRM) issues with positive outcomes on target groups. The SECAP note and a Climate Risk Analysis were prepared following consultations with stakeholders in line with the current environmental, social and climatic realities and compiles in the ESCMF.
306. In terms of the technical scope, the ESCMF reviewed environmental, climate and social impacts. It also reviewed several institutional, legal and policy documents and frameworks related to aquaculture, environment, climate, access to land, and gender issues in Cameroon. The IFAD's Social, Environment and Climate Assessment Procedures (SECAP), IFAD's new environment and climate strategy 2019-2025, the Gender Equality and Women's Empowerment, Targeting and Sexual Exploitation and Abuse policies were also consulted in developing this ESCMF document. Consultations were made with stakeholders in the 5 regions of the country during the design of the project.

4.4. Approach and Methodology and Stakeholders Consultation

307. Stakeholder consultations and community engagement are an essential component of the ESCMF. Consultation is necessary for the integration of environmental and social

issues into the project. Views of the project interested, and affected persons was captured in the Environment Social and Climate Management Framework (ESCMF) and consultation is expected to be continuous throughout the life cycle of AEDP. Consultations took place in all targeted regions by both IFAD and relevant federal and State MDAs, groups, and persons on the proposed AEDP. The environmental and social concerns expressed are outlined in section 2.

308. At the meetings, discussions centered on the aims and objectives of the project, the scope of the project, design and modalities of implementation. The stakeholders were then asked to present their opinions on the impacts of the project. The results of the various consultations across the states are summarized below:

- (i) A distrust of fish farmers vis-à-vis financial institutions; lack of information or misinformation;
- (ii) An aversion of institutions based on ignorance of aquaculture activity and a generalized negative perception of agricultural risks or motivated by past arrears;
- (iii) The shortcomings of the business culture and the low level of responsibility, particularly among young people, with regard to credit;
- (iv) Prohibitive costs that undermine the profitability of activities;
- (v) Guarantee conditions that discourage the demand for credit
- (vi) Loanable resources that are not very suitable for medium-term uses.

4.5. Disclosure of ESCMF

309. IFAD's Policy on the Disclosure of Documents (2010) requires full disclosure to the public, and includes information notes on projects being developed for Board presentation, agreements for approved loans and grants, and project/program design documents. This ESCMF will therefore be disclosed on IFAD's official website (<http://www.ifad.org>). In addition, the ESCMF will be disclosed on the Ministry of Agriculture's official website (<http://www.moa.gov.gm>) 30 days before the board approval.

4.6. Challenges and Assumptions

310. The challenges in preparing the ESCMF include: The availability of the feasibility studies at the time of the design; change in the selection of the targeted districts not yet identified in all 5 regions of the country.

V. IFAD policies, strategies and procedures

IFAD Safeguard Policies

311. The IFAD'S ten Environmental and Social Values and Principles are relevant to the PDEA project. These social values and principles are:

- (i) Address the vulnerability and adaptation needs for the rural poor
- (ii) Promote the sustainable use of natural resources and protection of key ecosystems.

- (iii) Focus on partnership-oriented initiatives for improved social and environmental quality
- (iv) Address environmental and social impact assessments of agricultural and non-agricultural activities in an integrated manner.
- (v) Incorporate externalities and minimize social costs.
- (vi) Implement participatory approaches, with special emphasis on the role of women.
- (viii) Promote environmentally sound agricultural and manufacturing processes.
- (ix) Ensure systematic environmental and social monitoring.
- (x) Undertake Strategic Environmental Assessments

IFAD SECAP Procedure

312. The objectives of the Environment and Social Impact Assessment Study in the IFAD's SECAP procedure are to:

- (i) Identify key linkages between rural poverty and environmental management and assess the potential environmental and social impacts of the proposed project on the natural resource base and livelihoods of communities in the target areas;
- (ii) Explore and identify key options for advancing environmental and social sustainability; and
- (iii) Recommend key opportunities to influence IFAD support towards environmental sustainability and climate smart development.

313. This ESCMF is intended to provide options that would inform and thus improve decision making of the PDEA design. The key environmental, climate change and social issues to be addressed include: (i) challenges faced to meet its rural development and food security goals; (ii) the major environmental, climate change and social issues that have a bearing on IFAD operations in the country; (iii) the direct impact and multiplier effect the mentioned issues have on the resilience of ecosystems and productivity of land and crops, natural resource management and rural livelihoods; (iv) the scale of volatility and risks resulting from climate variability and change; and (v) regulatory frameworks which are related to rural development and environmental issues.

314. The results of the ESCMF and subprojects ESIA are: (i) an assessment of the environmental (and social/economic/institutional) issues particularly in the agricultural and rural development sector; (ii) the identification of links with relevant ongoing initiatives; (iii) the provision of specific measures, recommendations including opportunities to optimize adaptation, environmental management and resource use; in the project area. These results will shed light on the important opportunities available to build resilience and adaptive capacity in the program/project under development.

315. The Key Principles to guide the ESCMF and the subproject ESIA are to:

- (i) Look beyond the traditional 'do no harm' safeguards approach to mitigating environmental, climate change and social risks towards 'doing good' through greater focus on sustainability and management of environmental (rehabilitating degraded lands, seizing adaptation/mitigation opportunities and

transforming the underlying inequalities that undermine inclusive development, etc.) and social impacts and risks;

- (ii) Begin the ESIA with a scoping exercise with the objectives of identifying as much as possible the relevant social, environmental, and climate change issues, so that baseline data collection and impact assessment can focus on them.
- (iii) Place strong emphasis on identifying opportunities and develop an appropriate management plan to enhance results and impact;
- (iv) Identify and compare alternative scenarios to recommend realistic proposals for design mission consideration;
- (v) Identify capacity needs required to effectively implement the environmental and social management plan;
- (vi) Produce a realistic monitoring plan, including appropriate change management processes.
- (vii) Engage affected communities and other interested stakeholders throughout the ESIA process, from scoping to review and comment on the final draft report prior to decision-making.

316. IFAD has a Complaints Procedure to receive and facilitate resolution of concerns and complaints with respect to alleged non-compliance of its environmental and social policies and the mandatory aspects of its Social, Environmental and Climate Assessment Procedures. For more information, visit the IFAD webpage: <https://www.ifad.org/web/guest/accountability-and-complaints-procedure>"; and **IFAD SECAP Procedure**⁴⁹.

The IFAD Climate Change Strategy (2010)⁵⁰

317. The IFAD's climate change strategy calls for the IFAD to more systematically respond to increasing demands from clients for technical support and innovation to better respond to climate change. This means analyzing and addressing climate change challenges during the early stages of program and project design to build resilience and adaptive capacity. The strategy goal and purpose are to:

- (i) To support innovative approaches to helping smallholder farmers build their resilience to climate change
- (ii) To help smallholder farmers take advantage of available mitigation incentives and funding
- (iii) To inform a more coherent dialogue on climate change, rural development agriculture and food security

318. The main strategy output is a more 'climate-smart' IFAD, where climate change – alongside other risks, opportunities and themes – is systematically integrated into core programs, policies and activities:

- (i) On operations, climate change can be – and in many cases already is – factored into IFAD's operating model. This means incorporating it into our toolkit for the early stages of country program and project design and for implementation.

⁴⁹ <https://www.ifad.org/documents/10180/a36f992c-5e31-4fac-8771-404bea02796b>

⁵⁰ https://www.ifad.org/topic/resource/tags/climate_change/2096936

- (ii) On knowledge, innovation and advocacy- IFAD will explore new arrangements for sourcing climate-related expertise, share ground-level experiences to ensure their application throughout IFAD-supported programs, and continue our work to shape the global dialogue on climate change for smallholders.
- (iii) On resource mobilization, the focus is to make IFAD's expanding overall portfolio climate -smart. Increased supplementary climate funds will continue to be sought to deepen the integration of climate change into IFAD's core programs and to cover the increased cost this implies.
- (iv) On internal organization, IFAD will make greater use of existing in-house skills and people, and will Implement a new organizational structure that brings together and increases its staff capacity on climate and the environment. It will also continue to demonstrate the values of environmental awareness internally.

The IFAD Environment and Natural Resource Management (ENRM, 2011) Policy

319. Sustainable environment and natural resource management (ENRM) lies at the heart of delivering poverty reduction for rural people. Poor rural people face a series of interconnected natural resource management challenges. They are in the front line of climate change impacts; the ecosystems and biodiversity on which they rely are increasingly degraded; their access to suitable agricultural land is declining in both quantity and quality; their forest resources are increasingly restricted and degraded; they produce on typically marginal rain fed land, with increased water scarcity; energy and agricultural input prices are on a rising long-term trend; and declining fish and marine resources threaten essential sources of income and nutrition.
320. Environmentally damaging agricultural practices are a major driver of these challenges. There is growing concern over inappropriate approaches that drive excessive use of fertilizers and pesticides, pollution of waterways and aquifers, build-up of salt in the soil, water scarcity in major river basins, declining levels of groundwater and loss of crop biodiversity. Large parts of Africa rely on rainfed agriculture with little or non-existent use of organic or inorganic fertilizers, soil erosion and poor access to seed varieties. Weak governance, damaging policies and changing consumption patterns lie at the heart of this environmental degradation: poor rural people, including smallholders, are often disempowered and thus unable to sustainably manage natural resources; a lack of clear land access and tenure rights removes incentives to maintain natural assets; distorting trade policies and fossil-fuel and other subsidies are key drivers. The response requires an 'evergreen revolution', powered by sustainable agriculture that balances crop/livestock, fisheries and agroforestry systems, so that surplus inputs are avoided and soil fertility and ecosystem services are not compromised, while production and income are increased. Building on a growing body of evidence of the success of sustainable agriculture investments, there is a huge opportunity to further scale up multiple-benefit.
321. IFAD's ENRM stresses that project designs present new opportunities to improve systematic integration and scaling up of ENRM of the portfolio. Such integration can help IFAD to engage in new and strengthened partnerships with specialized entities for enhanced and effective responses to issues associated with natural resources and, climate variability and change. ENRM is at the core of delivering IFAD's poverty reduction and sustainable agriculture mandate because its target groups rely directly

on the environment and natural resources for their livelihoods, and client demand for support for ENRM is increasing.

5.1 Policy and Strategy Framework

322. Cameroon has a clear and precise policy framework for environmental management. In regards to AEDP Project, the most significant document is the 1996 Framework Law on Environmental Management in Cameroon, which has been updated in 2008. It constitutes reference for the strategic framework for planning and environmental management in Cameroon. This plan is implemented through sectoral programs and the Environment Program developed in 2008.

5.2 International Environmental Conventions

323. Cameroon is linked to the international community under bilateral and multilateral cooperation agreements and has ratified almost all the international conventions relating to the environment. The Government strives to observe and implement international standards in terms of socio-economic and environmental development indicators. In this context, the institutions of the United Nations system, by virtue of their mandate, constitute partners privileged for Cameroonians. Below a table that summarizes some of the key conventions relevant to this project:

Law/regulations	Purpose of the regulations and relevance to the project
<p>The Convention on Biological Diversity (CBD)</p>	<p>known informally as the Biodiversity Convention, is a multilateral treaty. The Convention has three main goals: the conservation of biological diversity (or biodiversity); the sustainable use of its components; and the fair and equitable sharing of benefits arising from genetic resources. Its objective is to develop national strategies for the conservation and sustainable use of biological diversity, and it is often seen as the key document regarding sustainable development.</p> <p>The Convention was opened for signature at the Earth Summit in Rio de Janeiro on 5 June 1992 and entered into force on 29 December 1993.</p> <p>It is mandatory that an aquaculture project ensures the conservation and sustainable use of biodiversity</p>
<p>CITES (shorter name for the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, also known as the Washington Convention)</p>	<p>is a multilateral treaty to protect endangered plants and animals. It was drafted as a result of a resolution adopted in 1963 at a meeting of members of the International Union for Conservation of Nature (IUCN). The convention was opened for signature in 1973 and CITES entered into force on 1 July 1975.</p> <p>It is mandatory that all development projects protect endangered plants and animals.</p>
<p>The International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR)</p>	<p>is a multilateral treaty adopted by the United Nations General Assembly (GA) on 16 December 1966 through GA. Resolution 2200A (XXI), and came in force from 3 January 1976.^[1] It commits</p>

	<p>its parties to work toward the granting of economic, social, and cultural rights (ESCR) to the Non-Self-Governing and Trust Territories and individuals, including labour rights and the right to health, the right to education, and the right to an adequate standard of living.</p> <p>its mandatory that all development projects respect economic, social, and cultural rights (ESCR) to the Non-Self-Governing and Trust Territories and individuals, including labour rights and the right to health, the right to education, and the right to an adequate standard of living</p>
Kyoto Protocol	<p>was an international treaty which extended the 1992 United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) that commits state parties to reduce greenhouse gas emissions, based on the scientific consensus that (part one) global warming is occurring and (part two) that human-made CO₂ emissions are driving it.</p> <p>Through the project the country confirms and acts on its commitment to reduce their greenhouse gas emissions.</p>
The Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa , better known as the Maputo Protocol	<p>is an international human rights instrument established by the African Union that went into effect in 2005. It guarantees comprehensive rights to women including the right to take part in the political process, to social and political equality with men, improved autonomy in their reproductive health decisions, and an end to female genital mutilation.</p> <p>It is mandatory that all development projects respect Peoples' Rights on the Rights of Women</p>
The ILO Convention concerning Minimum Age for Admission to Employment C138	<p>is a convention adopted in 1973 by the International Labour Organization. It requires ratifying states to pursue a national policy designed to ensure the effective abolition of child labour and to raise progressively the minimum age for admission to employment or work.</p> <p>its mandatory that the project prevents any form of child labor.</p>
Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants	<p>is an international environmental treaty, signed on 22 May 2001 in Stockholm and effective from 17 May 2004, that aims to eliminate or restrict the production and use of persistent organic pollutants (POPs).</p> <p>It is mandatory that the project avoids the use of organic pollutants to preserve the environment.</p>
The Rotterdam Convention (formally, the Rotterdam Convention on the Prior Informed Consent Procedure for Certain Hazardous Chemicals and Pesticides in International Trade)	<p>is a multilateral treaty to promote shared responsibilities in relation to importation of hazardous chemicals. The convention promotes open exchange of information and calls on exporters of hazardous chemicals to use proper labeling, include directions on safe handling, and inform purchasers of any known restrictions or bans. Signatory nations can decide whether to allow or ban the importation of chemicals listed in the treaty, and exporting countries are obliged to make sure that producers within their jurisdiction comply.</p> <p>The project is obliged to operate within this legislation and not discharge substances such as oil and other hazardous materials into the environment during implementation.</p>

National Policies The 1994 Forestry Wildlife and Fisheries Law	Since its participation in the United Nations Conference on Environment and Development in Rio in 1992, Cameroon has undertaken an array of reforms to protect its environment and especially its rich biodiversity, including the forest and its resources. The first major reform was at the institutional front with the creation of the Ministry of Environment and Forestry. Cameroon's forest policy reforms were largely influenced through the World Bank and International Monetary Fund sponsored structural adjustment programme, but it was galvanised by the ideals of the Rio conference on the importance of the rainforest. Another element that influenced the policy reforms in the 1990s was the forestry sector's dwindling revenues from oil and agriculture, and the country was seeking alternative income sources or broadening its narrow export base. Timber emerged as a main export commodity in Cameroon in the late 1980s, and its contribution to GDP increased steadily from about 3.5% in 1989 to 6.7% in 1995 and finally reached 12% of GDP in 2000. ¹⁰
The 2011 Law on Orientation for Development and Sustainable Development of the Territory in Cameroon	The objectives of this law are three-fold: i. Integrate the management of national space within development policies to give more visibility and method to land allocation. ii. Balance the distribution of activities, infrastructures, equipment, services and populations across the national territory. iii. Support the implementation of major projects. If implemented, this Law and its different tools (national land use master and zoning plans, regional land use plans, sector-based land use plans, and local land use and sustainable development plan) aim to organise land allocation in a sustainable development perspectives, which could contribute to Cameroon minimising the increasing loss of its forest cover.
The 1996 National Environmental Management Plan and the Environmental Management Framework Law	In 1996, a National Environmental Management Plan was elaborated, following the reform process that began after the Rio conference of 1992. The overall objective of the Plan was to develop policies, strategies and actions for environmental protection and the rational management of resources to contribute to sustainable development. The policy identified five priority areas: i) participatory land use

	management, ii) sustainable management of natural resource, iii) restoration of degraded land and improvement of soil fertility, iv) capacity building and v) concerted management of shared resources at the sub-regional level. Borne out of this policy was Law No. 96/12 (on environmental management) of 5 August 1996
The Rural Sector Development Strategy	In 2016, Cameroon elaborated a new Rural Sector Development Strategy to replace the one that was in existence since 2005. The new Strategy was developed to ensure alignment with the government's new economic and development orientations provided in the GESP. The strategy aims to ensure a successful transition of the rural sector towards green and inclusive growth based on the principles of sustainable development and provide the necessary platform for Cameroon to attain emergence by 2035. The document proposes four strategic axes: i. Modernising agriculture, development of production value chains and improving market access for products. ii. Developing and modernising rural infrastructures, facilitating access to factors of production, financing and insurance. iii. Land use planning, equitable allocation and sustainable management of rural lands and natural resources. iv. Encouraging private initiatives, improving governance and the institutional framework, and capacity building of actors.
The National REDD+ Strategy and the NDCs	Due to its great forest potential, Cameroon has been a key player in international climate change discourse and strategy development. Its rainforests alone cover approximately 46.3 % of the national territory and account for 11 % of Congo Basin forests. Cameroon, therefore, has the third largest forest range in the Congo Basin, after DRC and Gabon. As is the case with other countries of the Congo Basin, Cameroon is grappling with the adverse effects of climate change and with the increasing pressure on forests. To tackle these major challenges, the government is committed through its NDC to reduce emissions by 32% by 2035 from its projected baseline of 2010 emissions. ¹⁸
Cameroon's economic development policy	focuses on two key pillars to pivot its economic growth: i) infrastructure and ii) modernising production, which include the harnessing the potential of the rural sector

5.3 Legislative and Regulatory Framework

Law No. 96/12 of 5 August 1996	lays down the general legal framework for environmental management in Cameroon and makes it compulsory to carry out an Environmental Impact Assessment (EIA) for any development project which, due to of its size, its nature, could damage the environment ⁵¹ .
Law No. 74-1 of 1974 and Law No. 74-2 of 1974	In addition to statutory law, the state relies on traditional authorities whose power draws on their responsibility to govern land matters, allocate use rights to village land, and mediate land disputes. Usufructuary rights can be passed on through patrilineal inheritance or allocated by landowning families. Legislation differentiates three categories of land domains: public land which is held by the State for the benefit of the people, private land, and national land. In 1974, all unregistered land, including land held under customary tenure, was placed as national land under State management and administration leaving the majority of Cameroonians with usufruct rights only. The national domain is by far the biggest category, whereas individual titles only represent a very small fraction. All privately-owned land must be registered and titled in order to be considered private land. Having said that, only individuals can register land and landowners are obligated to develop it visibly. This naturally excludes indigenous and pastoral communities from land ownership.
Decree No. 2013/0171/PM of 13 February 2013	The Notice of Environmental Impact (NIE): report drawn up about small-scale projects or establishments / installations which are not subject to an environmental and social impact study or an environmental and social audit, but which could have significant effects on the environment
Order No. 00001/MINEPDED of February 08, 2016	establishes the different categories of operations whose implementation is subject to a strategic environmental assessment or an environmental impact study.
Law No. 96/12 of 5 August 1996 on the Framework Law on environmental management:	It sets out principles that serve as a reference framework for more specific enabling instruments, and includes provisions that enable it to align with the requirements of several institutions and deal with any environmental issue. This framework law is the basic legal instrument for the protection of the environment in Cameroon.
Decree No. 2006/1577/PM of 11 September 2006 on the organisation and functioning of the	This decree lays down the composition of the Interministerial Committee for the Environment (CIE), which is the body that analyses the reports of environmental

⁵¹ [LAW-NO.-9612-OF-05-AUGUST-1996-RELATING-TO-ENVIRONMENTAL-MANAGEMENT.pdf \(minepded.gov.cm\)](#)

Interministerial Committee for the Environmen	assessments conducted in Cameroon, and gives its opinion to the Minister in charge of the environment for validation or not of these reports.
Decree No. 2008/064 of 4 February 2008 to lay down the terms of management of the National Environment and Sustainable Development Fund (FNEEDD):	It defines this structure's resources and expenditure. The decree also creates a Programmes Committee responsible for assisting the Minister in charge of the environment in selecting priority studies and projects eligible for FNEEDD resources
Decree No. 2011/2585/PM of 23 August 2011 to establish the list of harmful or hazardous substances and the regime of their release in inland waters	It lists the harmful or hazardous substances prohibited, those subject to prior authorisation, and specifies that these lists may be supplemented by those of international conventions ratified by Cameroon or, as needed, those adopted by the Minister in charge of the environment.
Decree No. 2011/2583/PM of 23 August 2011 to regulate noise and odour nuisances	This decree prohibits, among others, the carrying out of activities or noisy work that disturb the neighbourhood beyond emission values and periods laid down by the body responsible for standardisation and quality.
Decree No. 2011/2584/PM of 23 August 2011 to lay down the terms of soil and subsoil protection:	It sets out the conditions of soil and sub-soil protection and/or the fight against erosion and desertification, loss of arable land, and pollution by chemicals.
Decree No. 2011/2582/PM of 23 August 2011 to lay down the terms of protection of the atmosphere:	It defines the various types of atmospheric pollutants and the means of controlling air quality;
Decree No. 2012/2809/PM of 26 September 2012 to set the conditions for sorting, collecting, storing, transporting, recovering, recycling, treating and ultimately disposing of waste	It defines waste management methods and highlights the development, by the municipality, of a council or inter-council plan for the management of household and similar waste. This decree advocates the environmentally sound management of waste.
Decree No. 2012/2808/PM of 26 September 2012 to set the conditions for exercising the functions of inspector and controller of the environment :	This instrument defines the remit and prerogatives of inspectors and controllers of the environment, and describes the conduct of environmental inspections and controls;
Decree No. 2013/0171/PM of 14/02/2013 to lay down the procedures for conducting environmental and social impact assessments:	This decree clarifies the procedures for conducting environmental and social impact assessments, and specifies, among others, the content of the ESIA report, the procedure for preparing and approving ESIAs, monitoring procedures and environmental monitoring
Order No. 001/MINEP of 3 April 2013	on the organisation and functioning of Divisional Committees for the Monitoring and Implementation of Environmental and Social Management Plans (ESMP). This order specifies, among others, the composition and various missions of these committees to effectively apply ESMPs resulting from ESIAs
Law No. 98/005 of 14 April 1998 on the water regime.	This law lays down the legal framework for water as well as the provisions for its safeguarding, management and protection of public health. It also states that anyone

	producing or holding waste must dispose of or recycle it himself, or dispose of or recycle it in approved facilities, and is required to inform the public about the effects of the production, possession, disposal or recycling of waste on water, the environment and public health, as well as on prevention or compensation measures
--	---

324. The project will be carried out within the context of the respective policies and laws for which Government institutions have legal oversight. The institutions that will participate in the AEDP and those that will provide technical support and advice are listed in the respective tables below.

Institutional Framework (PSC membership)

325. This will be defined through a ministerial decree which will define the composition, organisation and functioning. The Ministry of fishery, aquaculture and fishing industry will be the host. The steering committee will be composed by the aquaculture organizations, network of producers, youth and women, representatives of the private sector, investors and partners of the Ministry of fishery, aquaculture and fishing industry, other sector ministries involved in aquaculture

Institutional Framework to Provide Technical Advice

Institution	Mandate	Role in the project
Sub-Directorate for Environmental Assessments (SDEE)	SDEE enforces Law No. 96/12 of 5 August 1996 lays down the general legal framework for environmental management in Cameroon and makes it compulsory to carry out an Environmental Impact Assessment (EIA) for any development project which, due to of its size, its nature, to damage the environment	Direct monitoring of the implementation of the enhancement and mitigation measures and submission of quarterly monitoring reports to PMU. To advise the PMU on required adjustments to the enhancement and mitigation programs.
MINEPIA	Through the Fisheries and Aquaculture Directorate, this ministry is responsible, <i>inter alia</i> , for: <ul style="list-style-type: none"> • Designing and monitoring the implementation of aquaculture projects. • The sustainable development of national aquaculture resources. • Promoting aquaculture. • Issuing import and export licences for aquaculture species. • Monitoring and supporting aquaculture professional and inter-professional organisations. 	Coordination of the project and ensure that all activities are implemented in line with the national environmental laws Overall coordination of the enhancement and mitigation and monitoring programs

Ministry of Health (MINSANTE)	It is responsible for the development and implementation of the Government's public health policy. It is, among others, responsible for the development of actions to prevent and fight against epidemics and pandemics, and preventive medicine. MINSANTE will focus on monitoring the implementation of the measures taken to protect the health of workers and local residents of the project site.	Monitoring of potential health impact issues in coordination with MINEPIA and SDEE
The Ministry of the Environment, Nature Protection and Sustainable Development (MINEPDED)	MINEPDED is responsible for the development and implementation of Government policy on the environment and nature protection, with a view to sustainable development. At the central level, it has services that deal with issues relating to environmental impact assessments. These, specifically, are the Sub-Departments of Environmental Assessments and of Environmental Management Plans, which is also represented at the decentralized level.	The Ministry coopted in the monitoring to ensure adopted policies are in line with the national environmental laws
The Ministry of Water Resources and Energy (MINEE)	It is responsible for the development and implementation of Government policy on the production, transportation and distribution of water and energy.	Monitoring of the water resources use and management Direct monitoring of the implementation of enhancement of mitigation measures and also concerned with changes in the quality or contamination of surface and groundwater in project intervention areas
National Agricultural Research and Extension Programme (PNVRA)	PNVRA focuses its work on promoters in different spheres, and particularly on the provision of support for: <ul style="list-style-type: none"> 1. Grassroots producers' organisations. 2. Professional and inter-professional associations. 3. Private service-providers. 4. Fostering the participation of beneficiaries. 5. Supporting actions to combat HIV/AIDS in the rural environment. 	Technical support and provision of knowledge on latest innovations and research findings on aquaculture.

The Interministerial Committee for the Environment (CIE).	CIE is responsible for reviewing the terms of reference and reports of impact assessments and environmental audits as well as half-yearly reports of ESMP implementation, and giving opinions on their admissibility.	Guide the steering committee and project on the mitigation measures following the relevant reports and ToRs.
The Divisional Committee for the Monitoring of Environmental and Social Management Plans	Instituted by Order No. 0010/MINEP of 3 April 2013 on the organization and functioning of divisional committees for monitoring the implementation of environmental and social management plans, this committee is responsible, among others, for: (i) ensuring compliance and implementation of the environmental and social management plan, as approved by the Interministerial Committee for the Environment (CIE) and (ii) promoting and facilitating consultation between project promoters and the population for the implementation of Environmental and Social Management Plans	the monitoring of the ESMP to ensure adopted policies are in line with the national environmental laws

Institutional Framework for Environmental Impact Assessment and ESMF Implementation

326. The Sub-Directorate for Environmental Assessments (SDEE) is the legally mandate as the custodian of the EIA process in the country. The Agency works closely with a multi-sectoral EIA Working Group comprising the public sector, private sector and civil society. The roles of the various stakeholders in the EIA process are led by the technical working group which :

- Advises the SDEE Executive Director on the approval or otherwise of environmental impact statements
- Undertakes scoping exercises, public consultations and the review of draft environmental impact statements that developers or proponents submit to the SDEE for the Executive Director's approval in lieu of environmental clearance before project starts.
- The SDEE screens projects using the EIA Screening Forms
- Supports the EIA Working Group to conduct scoping of projects requiring EIA/ESIAs
- Develops the terms of reference for the subsequent environmental impact study In addition it coordinates public consultations on draft environmental and social impact statements submitted to the SDEE, the review of same are also its responsibility.

The Developer/Investor

- Completes the EIA screening form
- Takes part in the scoping exercise

- Conducts the environmental and social impact study
- Submits the resultant environmental and social impact statement to the SDEE for the consideration of the EIA Working Group and the public by means of public consultations or disclosure
- Implements that section of the impact statement on the remedial actions of the environmental management plan In addition to the EIA and ANR Working Groups

5.4 IFAD's Social, Environmental and Climate Safeguards Policies 2021

327. Social, environmental and climate sustainability is critical for achieving IFAD's mandate. The 2021 updated Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP)⁵² applies to all investments after 2021 in IFAD's programme of loans and grants, and all non-sovereign operations (NSOs) for which IFAD financing is sought. These procedures also apply to IFAD's technical assistance. SECAP will: (i) help IFAD to identify social, environmental and climate risks and impacts, and their significance, and determine the level of risk management required to address the risks and impacts associated with IFAD-supported investments and global and regional grant-funded programmes; (ii) help to identify opportunities to mainstream climate resilience, environmental sustainability, nutrition, gender equality and the empowerment of women, youth and other vulnerable groups into IFAD strategies and programming; (iii) support borrowers/recipients/partners and IFAD in improving decision-making and promoting the sustainability of project and programme outcomes through ongoing stakeholder engagement; (iv) assist borrowers/recipients/partners in fulfilling their own international and national social, environmental and climate commitments; (v) ensure that IFAD's practices are aligned with its own policies and the procedures of other multilateral financial institutions; and (vi) enable IFAD to continue accessing environmental and climate financing.
328. The first step in SECAP is a mandatory screening and categorization exercise using the nine Standards:⁵³
329. **Environmental and social risk category for projects** can be categorized as High, Substantial, Moderate or Low. Risk categories are determined by: the nature and sensitivity of the project area; the significance and magnitude of potential impacts; and the cumulative and induced impacts. The environmental and social categories are presented in the table below. For projects with several components or subprojects, the highest risk category of all components or subprojects will be considered the project's overall risk category.

⁵² [IFAD's Social, Environmental and Climate Assessment Procedures \(SECAP\)](#)

⁵³ [Social, Environmental and Climate Assessment Procedures \(SECAP\) – Volume 1 \(ifad.org\)](#)

Table 5: Environmental and social risk categories

Category	Environmental and social risk level
High	<p>High Risk: This classification takes into account whether the potential risks and impacts associated with a project have most or all of the following characteristics⁵⁴:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Result in sensitive, irreversible or unprecedented significant risks and impacts (for example, resulting in loss of major natural habitat or conversion of wetlands); ○ Result in risks and impacts that are significant in magnitude and/or spatial extent (large geographical area or size of the population likely to be affected); ○ Have significant risks and impacts that affect an area much broader than the sites or facilities subject to physical interventions; ○ Result in significant adverse cumulative or transboundary impacts; ○ High probability of serious adverse effects to human health and/or the environment (e.g. due to accidents, toxic waste disposal); ○ Risks and potential impacts are not readily remedied by preventive actions or mitigation measures; ○ The area affected is of high value and sensitivity, for example, sensitive and valuable ecosystems and habitats (legally protected and internationally recognized areas of high biodiversity value), lands or rights of indigenous peoples and other vulnerable minorities, intensive or complex involuntary resettlement or land acquisition, or impacts on cultural heritage; ○ There are significant concerns that the project's adverse social impacts and associated mitigation measures may give rise to significant social conflict, harm, significant risks or impacts on human security; ○ There is a history of unrest in the project area or significant concerns regarding the activities of security forces; ○ The project is being developed in a legal or regulatory environment where there is significant uncertainty or conflict regarding the jurisdiction of competing agencies, legislation or regulations do not adequately address the risks and impacts of complex projects, changes to applicable legislation are being made, or enforcement is weak; ○ There are significant concerns related to the capacity, commitment and track record of project stakeholders in relation to engagement, or there are several external factors that could have a significant impact on the project's environmental or social performance, or outcomes. <p>Additionally, a project is classified as High Risk when it finances one or more of the following activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ New construction, rehabilitation or upgrade of large/major dams or reservoirs (more than 15-metre-high wall, more than 500-metre-long crest, and/or with a reservoir exceeding 3 million m³) or incoming flood of more than 2,000 m³/s;

⁵⁴ Because High Risk projects require more attention, they are assigned to Track 1 within the IFAD project review process (High Risk [former category A] projects are presented to the Executive Board for approval).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ New construction or upgrade of large-scale irrigation schemes (above 999 hectares per scheme); ○ New construction, or upgrade of rural roads (annual average daily traffic [AADT] above 1,000); — Surface water abstraction: significant extraction/diversion or containment of surface water, leaving the river flow less than 5 per cent above the environmental flow when downstream user requirements are taken into account; ○ Ground water abstraction: withdrawal of groundwater in areas already experiencing soil subsidence due to over-abstraction and/or increasing groundwater depth (e.g. observed in existing wells) and/or withdrawal of groundwater close to the recharge rate (considering all abstraction needs from the groundwater unit); ○ Large-scale aquaculture or mariculture of at least 50 hectares on one site; ○ Economic or physical displacement (e.g. land, potable water and water for other uses), or physical resettlement of more than 100 households or businesses, and/or significant loss of assets or access to resources (i.e. over 15 per cent reduction in a farmer's or community's assets); ○ Conversion and loss of physical cultural resources.
Substantial	<p>Substantial Risk: A project should be classified as Substantial Risk when it is not as complex as a High Risk project and its environmental and social scale is not in such a sensitive area, but may pose significant risks and impacts if not adequately managed. These potential risks and impacts have most or all of the following characteristics:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ They are mostly temporary, predictable or reversible, and the nature of the project makes it possible to entirely avoid or reverse them; ○ There are concerns that the project's adverse social impacts and associated mitigation measures may give rise to a limited degree of social conflict, harm or impacts on human security; ○ The geographical area and size of the population likely to be affected are medium to large; ○ There is some potential for cumulative or transboundary impacts, but they would be less severe and more readily avoided or mitigated than in a High Risk project; ○ There is medium to low probability of serious adverse effects to human health or the environment (e.g. due to accidents, toxic waste disposal), and there are known and reliable mechanisms to prevent or minimize such incidents; ○ The project's effects on areas of high value or sensitivity are expected to be lower than for High-Risk projects; ○ Mitigation or compensation measures may be designed more easily and be more reliable than those of High Risk projects; ○ The project is being developed in a legal or regulatory environment where there is uncertainty or conflict regarding the jurisdictions of competing agencies, legislation or regulations do not adequately address the risks and impacts of complex projects, changes to applicable legislation are being made, or enforcement is weak;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ The past experience of the borrower/recipient/partner and implementing agencies in developing complex projects is limited, and their track records regarding environmental and social issues suggest that some concerns can be addressed through implementation support; ○ There are concerns about capacity and experience in managing stakeholder engagement, but these can be readily addressed through implementation support. <p>Additionally, a project may be classified as Substantial Risk when it finances one or more of the following activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ New construction, rehabilitation or upgrade of medium dams/reservoirs (between 10-14-metre-high wall, and/or with a reservoir of between 100,000-3 million m3); ○ New construction or upgrade of medium-scale irrigation schemes (between 300-999 hectares per scheme); ○ New construction or upgrade of rural roads (AADT between 400-1000); ○ Development of a large-scale agroprocessing facility; ○ Aquaculture or mariculture of 25 to 49 hectares on one site; ○ Construction or operation causing an increase in traffic on rural roads; ○ Economic or physical displacement (e.g. land, potable water, water for other uses), or physical resettlement of 20-100 households or businesses, or a 10 to 15 per cent reduction in a farmer' or community's assets. <p>If the environmental and social screening exercise shows that the risks and impacts are significant, the project category will be upgraded to High Risk</p>
Moderate	<ul style="list-style-type: none"> ○ Moderate Risk: A project should be classified as Moderate Risk when potential adverse risks and impacts on human populations or the environment are not likely to be significant. This may be because the project is not complex or large, does not involve activities with high potential for harming people or the environment, and is located away from environmentally or socially sensitive areas. The potential risks and impacts are: <ul style="list-style-type: none"> ○ Predictable and expected to be temporary or reversible; ○ Low in magnitude; ○ Site-specific, without the likelihood of impacts beyond the project life cycle; ○ Low probability of serious adverse effects to human health or the environment (e.g. they do not involve the use or disposal of toxic materials, or routine safety precautions are expected to be sufficient to prevent accidents); ○ The project's risks and impacts can be easily mitigated in a predictable manner. <p>Additionally, a project is classified as Moderate Risk when it finances one or more of the following activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Small dam or reservoir construction (between 5-9-metre high wall, and/or with a reservoir below 100,000 m3);

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction of small-scale irrigation schemes rehabilitation/development (below 300 hectares per scheme); ○ New construction, rehabilitation or upgrade of rural roads (AADT below 400); and/or ○ Aquaculture or mariculture of less than 25 hectares on one site.
Low	<p>Low Risk: A project should be classified as Low Risk if it will have negligible or no environmental or social implications. Examples include:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Technical assistance grants for agricultural research and training; ○ Research; ○ Extensions; ○ Health; ○ Nutrition; ○ Education; and ○ Capacity- and institution building

330. In tandem with the environmental and social categorization process, the project should undertake a parallel exercise to determine the **climate risk classification**. In the context of the climate assessment, the term “risk” often refers to the potential for adverse consequences of a climate-related hazard (or adaptation or mitigation responses) on lives, livelihoods, health and well-being, ecosystems and species, economic, social and cultural assets, services (including ecosystem services) and infrastructure. Risk results from the interaction of vulnerability (of the affected system), its exposure over time (to the hazard), as well as the (climate-related) hazard and the likelihood of its occurrence. The climate risk assessment comprises four main elements: hazard identification, exposure assessment, sensitivity assessment and adaptive capacity and climate resilience. The outcomes of the four elements are used to calculate the climate risk classification according to the following formula: Climate Risk = Hazards + Exposure + Sensitivity – Adaptive Capacity. The classifications for climate risk are defined in table 6 below.

Table 6: Climate risk classifications

Category	Climate risk
High	High Risk: The outcome of the project will be jeopardized by climate change, with the potential for severe impacts of significant irreversibility. Climate-related risks and impacts are likely to result in financial, environmental or social underperformance or failure. Adaptation measures are likely to be ineffective, extremely costly, socially unacceptable or may increase risk and reduce resilience. Adaptation limits may be reached or loss and damage may occur.
Substantial	Substantial Risk: There is the potential for widespread impacts from climate change. Outcomes may be undermined by climate change and adaptation measures may not be readily available. Financial, environmental and social underperformance or failure cannot be excluded. However, risk-management activities are likely to increase the resilience and adaptive capacity of households, infrastructure, communities and ecosystems.
Moderate	Moderate Risk: Impact from climate change may occur, but will be limited, transient or manageable. Financial, environmental and social underperformance

	or failure is unlikely. The system has the capacity to manage volatility, shocks, stressors or changing climate trends
Low	Low Risk: No negative impact from climate change is expected based on the best available data. Financial, environmental and social underperformance or failure appear very unlikely

AEDP Environmental and social category

331. Environmental and Social Management Framework (ESMF) has been prepared indicating the need for the PIU to: (i) complete the form (appended to the ESMF)[1]; (ii) ensure that business plans are classified in the "moderate" risk category benefit from the application of the mitigation measures described in the annex to the ESMF, and if necessary prepare an environmental and social impact study (ESIA) to mitigate any risk. The environmental risks identified are partly linked to the species of fish that will be raised and which can have an impact on biodiversity but also on other living spaces. Other activities with limited negative impact can be the cleaning of sites for the installation of ponds leading to erosion of land and biodiversity, the release of chemicals and production waste, storage and problems of contamination and hygiene. There are also social problems such as the risk of exclusion, conflict between users, among others. In response, an environmental, social and climate management plan was developed. This ESMF includes the risks and mitigation measures / Even if the risks of the sub-projects are deemed to be moderate, upon implementation, the PDEA should require an ESIA from the project managers[2] for certain activities including the facilities. This should mitigate potential impacts to the aquatic or terrestrial environment through physical, biochemical or other alterations.

Climate risk category

332. Regarding climate risks, the PDEA is classified as moderate risk given the rainfall and temperature projections trends. Climate projections for Cameroon reveal a window of opportunity from 2020 to 2030, during which climate change would have limited negative effects, with a reduction in rainfall in the North and a significant increase in rainfall in the central and central parts. South of the country between 2030 and 2065. Cameroon should experience stable rainfall, slightly higher than current trends until 2030, then an increase in the deterioration of its aridity index following a south-west/north-east gradient in the country, until 2065. The climate projection models available at the University of Cape Town and the World Bank (RCP 4.5; RCP 5) for the cities of Garoua and Maroua (respectively in the North and Far North regions) by 2030 confirm the downward trends in rainfall which should not moderately affect the project. In the Sudano-Sahelian zone, an increase in precipitation is expected by the end of the period 2010-2035, while in the south of this zone on the high plateaus, no major change is expected. This should contribute to the recharge of surface and underground aquifers as well as river and marine basins to maintain aquaculture development.

333. The adoption of adaptation strategies and measures are presented in the ESMF during the 2020-2030 period in order to prepare aquaculture producers, and in particular the youngest, for these new climatic conditions. The project will ensure that producers adopt adaptation measures including efficient water management, pond digging and land shaping, introduction of adapted fish species, small-scale enclosures, sustainable

management trap ponds, practices like deepening ponds and reinforcing dike height elevations and aquaculture technologies that will increase their resilience to climate change and extreme weather events. Thus, the impact of climate change may occur, but will be limited, transient and manageable through adaptation activities such as the choice of aquaculture species, the water management system... climate resilient infrastructure.

5.5 Comparative analysis between national procedures and IFAD policies

334. In general, there is a great convergence of views and similarity between the environmental and social management framework of Cameroon and that of IFAD. All the laws, regulations and instruments governing investments and activities in the natural resources sector are generally in line with IFAD procedures.
335. However, the comparative analysis of texts governing the environment in the Republic of Cameroon and IFAD 2021 SECAP, also shows some divergences, for example with regard to the importance of public consultations and the effective participation of beneficiaries in decision-making. Shortcomings and dysfunctions relate to the weakness of human resources and the working means of the institutions concerned. Furthermore, it should also be noted that the laws specific to the regulation of cultural, artistic and touristic heritage do not seem very appropriate.
336. If policy differences exist in certain areas, the two Parties will jointly identify the policies and regulations to be applied.

5.6 Child Labor and Human trafficking

337. Convention No. 138 of the Cameroon Labor Code on the minimum age aims to ensure the effective abolition of child labor and to gradually raise the minimum age for admission to employment or work. Although promoting the employment of young people on construction sites, companies and those responsible for social issues must ensure that the workers working on the various construction sites meet the age conditions specified in this Agreement.
338. Child labor and sexual exploitation will be prohibited as part of the activities of the CEA Impact Project. A code of conduct aimed at promoting and respecting the rights of women and children should be appended to the contracts of project and sub-project employees.

5.7 Unsafe and Non-Healthy Working Conditions

339. Working conditions across sectors could be poor in the rural areas due to weak extension systems, and limited awareness of and non-compliance with health & safety standards. In the aquaculture sector, chemicals and some persistent organic compounds from agriculture and industry as well as naturally occurring toxic metals and chemicals. Evidence exists of oestrogenic and androgenic endocrine disruptors affecting marine as well as freshwater species – with human health implications. There could also be health risks from fishborne zoonotic parasites which may be a serious threat to health in developing countries but are a minimal threat in developed countries where many problems relate to over-consumption of certain foods. Food hygiene and food storage practices may create a more significant risk to consumers from food poisoning. In addition, due to the high level of poverty, children often help in the production and/or processing of agricultural commodities. Efforts should be made in the project to ensure that appropriate Personal Protective Equipment (PPE) are used while engaging in these activities. The health action plan is included in annex.

5.8 National measures concerning people with reduced mobility

340. Buildings to be constructed or rehabilitated within the framework of the AEDP Project will strictly comply with national standards concerning the formal rights of persons living with disabilities or those simply having mobility difficulties to have access to public buildings and constructions open to the public.

5.9 IFAD SECAP Standards and Corresponding National Standards

341. The project will respect and take into account the legal framework and requirement in effect in Cameroon, and will comply with the SECAP. In particular, the project will comply with the following regulation:

SECAP Principles	Corresponding National Standards	
	National Text enacting the standard	STANDARD
Compliance with law	Constitution Of the Republic of Cameroon Jan. 16, 1996, pmb1	Every person shall have a right to a healthy environment. The protection of the environment shall be the duty of every citizen. The State shall ensure the protection and improvement of the environment. This is by essence the main objective of the project and reflected under across the tree components of the project and all planned activities. The PMU and relevant national authorities will ensure the project meets the standards as described in the constitution.
	Law No. 94/01 of January 20, 1994, to lay down Forestry, Wildlife and Fishery Regulations. Section 16(2)	“the initiation of any development project that is likely to perturb a forest or aquatic environment shall be subject to a prior study of the environmental hazard. Subcomponent 1.) will provide elements and ensures that any development including subprojects are compliant with law. The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
	Law No. 96/12 of August 5, 1996, Relating to Environmental Management (the 1996 Law on the Environment) and its decree, No. 2004/0577/PM of February 23, 2004,	lays down the conditions for carrying out Environmental Impact Assessments (EIA). Section for which the Law on the Environment makes EIA mandatory for any project “which may, through its dimension, nature or impact, endanger the physical environment or quality of life of the population”. Environmental Impact Assessments (EIA) will be conducted for any future subprojects to ensure that all potential risks are managed according to the national law and safeguards standards- . The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards

		through the ESMP
	Law No. 96/12 of 5 August 1996	(1) The promoter or owner of any development, project, labour or equipment, which is likely to endanger the environment, owing to its dimension, nature or the impact of its activities on the natural environment shall carry out an environmental impact assessment. This assessment shall determine the direct or indirect incidence of the said project on the ecological balance of the zone where the plant is located or any other region, the physical environment and quality of life of populations and the impact on the environment in general. (2) The environment impact assessment shall be included in the file submitted for public investigation where such a procedure is provided for. (3) The impact assessment shall be carried out at the expense of the promoter. The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
Equity and access	Article 17 (2) of the Ordinance No. 74/1 of 6 July 1974	Provided that customary communities members thereof, and any other person of Cameroonian nationality, peacefully occupying or using land (...) shall continue to occupy or use the said lands (...). Communities' customary uses of the land are therefore recognized and protected, and the law provides for the possibility of acquiring property rights on land, even if the process is perceived expensive and cumbersome by the communities, as mentioned above. The PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
	The 1994 Forest Code in Section 7	The State, local councils, village communities and private individuals may exercise on their forest and aquaculture establishments all the rights that result from ownership subject to restrictions laid down in the regulations governing land tenure and State lands and by this law. The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP

<p>Conservation of Biological diversity</p>	<p>the 1994 law and its 1995 Enabling Instrument on Wildlife (Wildlife Decree)</p>	<p>Recognize traditional custodians of wildlife resources as partners in the resources management exercise. They were enacted on the assumption that, resources are better managed when their local custodians have shared or exclusive rights to make decisions over and make benefits out of their use. The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP</p>
	<p>The Forest Code</p>	<p>Usufruct rights (or customary rights) are those recognized to local populations to exploit all forest, wildlife and fish products, with the exception of protected species, for their personal use. They may be temporarily or permanently suspended when the need arises for reasons of public interest. Under component 1; output 1.1. Activity 1.1.3 ; 1.1.6.; activities under output 1.2; and component 3; output 3.1. will be enforce the forest code. The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP</p>
	<p>Law No. 94/01 of January 20 1994, on the Forest, Wildlife and Fisheries Regime and Decree No 95/466/PM of July 20 1995,</p>	<p>Establishing the procedures for the application of Wildlife regime. This law establishes the different categories of protected areas in the country and their management models and regulations, including the level of restriction of areas for forest and wildlife conservation. Currently, harvesting products in forests owned by the State is illegal in Cameroon, only harvesting samples for domestic purposes is allowed within certain limits. Nevertheless, in order to ensure a concerted, equitable and sustainable exploitation of natural resources, and to involve people in the process, the delegation of forest management to communities has been legalized by the Forest Law.. The owners of this forest must sign a management agreement with MINFOF (Article 3 of Decision No.1985/D/MINEF/SG/DF/CFC), specifying the terms for the exploitation of natural resources and the management of natural resources, as part of the implementation of the simple management plan.</p>
<p>Gender Equity and Women's empowerment</p>	<p>The National Biodiversity Strategy and Action Plan II (NBSAP II) revised in 2012 as a second-generation version of the 2000 NBSAP</p>	<p>A sustainable relationship with biodiversity is established in its use and sharing of benefits to meet the development needs and well-being of the people, and ecosystem balance is preserved through sector and decentralized mainstreaming with the effective participation of all stakeholders including local communities. It further defines a mission for 2020:</p>

		Take all necessary measures to reduce the rate of national biodiversity loss and ensure long-term sustainability of critical ecosystems in order to guarantee by 2020 the continuous contribution of biodiversity and other ecosystem services to wealth creation including through mainstreaming, capacity building and funding biodiversity that is driven by a strong partnership with the involvement of indigenous and local communities and a focus on gender as a guarantee for future generation. Through the main components of the projects, gender equity and empowerment is promoted with activities dedicated to women. The PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
Protection of Natural Habitats	1994 Forestry Law.	to regulate forestry, wildlife and fisheries. Forestry issues and opportunities should be examined in a holistic and balanced manner within the overall context of environment and development, taking into consideration the multiple functions and uses of forests, including traditional uses, and the likely economic and social stress when these uses are constrained or restricted, as well as the potential for development that sustainable forest management can offer. Activities under the project should enforce this law and the National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
	Decree No. 95/466 PM of 20 July 1995	established conditions of wildlife regulations. will regulated all activities under the project related to wildlife such as ecotourism under Output 3.2. component 3 .The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
Pollution prevention and resource efficiency	1996, the National Environment Management Plan (NEMP)	The project will not be implemented in protected areas . The PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
		law and the implementing instruments thereof lay down forestry, wildlife and fisheries regulations. With a view to attaining the general objectives of the forestry, wildlife and fisheries policy, within the framework of an integrated management ensuring sustainable conservation and use of the said

		resources and of the various ecosystems. All activities under outputs will help the country achieve its targets. The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
	Article 9 (d) of the 1996 Law	The author of any act that endangers human health and the environment shall or cause the said conditions to be eliminated in such a way as to avoid the said effect. The so-called 'pollute and pay' principle provides that charges resulting from measures aimed at preventing, reducing and fighting against pollution and the rehabilitation of polluted areas shall be borne by the polluter. This law will be applied on all future sub-projects mainly under The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP
Indigenous Peoples	The Cancun Agreements	(c) Respect for the knowledge and rights of indigenous peoples and members of local communities, by taking into account relevant international obligations, national circumstances and laws, and noting that the United Nations General Assembly has adopted the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples; (d) The full and effective participation of relevant stakeholders, in particular, indigenous peoples and local communities. The project will not be implemented in areas where you have indigenous people . The National Agency for Environment, PMU and relevant national authorities will ensure the compliance monitoring against this law and national standards through the ESMP

VI. Procedures for screening Environment, Social and Climate risks

- 342. The table below, provides a structured view of the problems and possible solutions that can be adopted to mitigate the negative impacts of aquaculture.
- 343. The ESCMF is an important building block for attaining sustainable development, and mitigating environment, climate and social risks outlined in the table below. The ESMF will also ensure that project activities comply with IFAD's environment and climate policies, SECAP, ESCMF and the Government of Cameroon legal frameworks and requirements. The overall responsibility of the ESCMF will rest with MINEPIA in collaboration with other relevant line ministries.
- 344. The ESCMF should be completed in the start-up phase of the project as a condition for the first withdrawal. The key aspects of the ESCMF that would need to be taken

into consideration when designing and undertaking it include: stakeholder engagement, screening to identify specific environmental and social risks; risk classification; environmental and social impact assessment; environmental and social commitment plan; implementation, monitoring and reporting; capacity development for environment and social standards; disclosure of relevant project information; and a grievance mechanism.

6.1. Analysis of alternatives

345. All the aspects in and around the environmental and social management systems, laws and regulation, associated with the GoM and IFAD as well as with any other agencies are part of a wider process of decision making. Each intervention should be interested in assessing which route will be more appropriate from the environmental and social perspective (as well as a technical and economic viewpoint).
346. Alternatives analysis in environmental management in general and in ESIA is meant to bring environmental and social considerations into the “upstream” stages of development planning, as could be project identification and even earlier, as well as the later stages of site selection, design and implementation. In the absence of such considerations, those steps in the project cycle are taken solely based on technical feasibility, economics, and, at times, political preferences.
347. Under such circumstances environmental management systems and ESIA become only an opportunity to reaffirm a project proposal. Under such cases the ESIA exercise is restricted to identification of mitigation measures. Whereas environmental and social analysis at an earlier stage might have revealed another cost-effective way of achieving the same objectives or even better at a lower cost from several perspectives.
348. The various SECAP tools cover different stages of project formulation and clarify precisely to ensure that the subsequent stage is achieved only after verification that there are strong chances of viability to do so, which is part of the pre-feasibility and feasibility studies, covering all the relevant aspects (economic/financial, technical, environmental and social, etc.).
349. The environmental and social impacts of the alternatives at the higher levels would be evaluated and compared as an integral element of the planning process, in parallel with the economic analysis and consequently would have been considered prior to project identification.
350. A sound analysis of alternatives should encompass:
 - (i) Evaluation of the potential for demand side management (DSM), i.e. are the products/services to be produced in demand and to what extent;
 - (ii) Identification and screening of alternative sites (which are the most appropriate, which will allow for impacts to be avoided/minimized);
 - (iii) Identification and screening of environmental components that serve as inputs to the production processes (e.g. land, water, etc. and their long-term availability/quality);
 - (iv) Evaluation of realistic alternative sources of the above-mentioned inputs;
 - (v) Comparative assessment of alternatives (which offer better outcomes at lower cost from a wider perspective);

- (vi) Comparison of conceptual and design alternatives for the proposed subproject. An important aspect of this exercise is public participation and engagement appropriate to each stage of the study.
351. It is only after collecting and analyzing all these elements that the best site, technology, timing, etc. will be decided upon.
352. The final product is designed to be useful in local and national economy; in planning by financial institutions for their activities in the region and the subsector; for planning by private investors; in identifying stakeholder concerns and building consensus; and as an input to preparation and environmental and social impact assessment of individual proposed subproject.
353. The No Project Alternative. The other best alternative to address the significant impacts is the No project alternative. This alternative will ensure that things remain unchanged. The environment therefore will not be tampered with. This option is not feasible too. This is due to:
- (i) It results in losses to the project proponent and other stakeholders, society and the Government;
 - (ii) Lack of creation of employment, hence, effect on socio-economic empowerment of the society;
 - (iii) Local skills would remain under-utilized; and
 - (iv) The community will still travel long distances to access water.
354. Alternative water sources: The community should consider roof catchments of rainwater to augment water supply from rivers. Harvesting of rainwater will provide plenty of water for use.

Environmental and Social Screening of Sub- Projects

355. AEDP physical subprojects with significant environmental and social implications will be in the form of:
- (i) hatcheries in selected locations (the focus will be on establishing one main hatchery in each target province);
 - (ii) fish feed production in-country using local ingredients (i.e. rice bran, wheat bran, maize bran, soya and various animal protein sources/by-products), with the view to reduce production costs;
 - (iii) earthen ponds among rural smallholders of a standard size of 500 m² ;
 - (iv) cage farming in large water bodies that involve the use of cages of 125 m³ and high-level management of seeds and feeds;
 - (v) organization of smallholder operators into aquaparks and clusters to develop their activities in and around these production units
 - (vi) facilitation for the development of infrastructures and services to facilitate market linkages for fish products (inputs and outputs).

Table 6: Potential impacts and mitigation measures for other sub projects

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
Stocking of farmed aquatic species	Hatchery development	Biodiversity impact on wild species due to introduction of exotic species. Using local species is always recommended, however some imported species were developed specifically for commercial production. The irresponsible transboundary movement of aquatic animals for aquaculture is a further issue, including both the introduction of exotic species and the movement of already existing species that can led to the occurrence of disease outbreaks.	Medium	<ul style="list-style-type: none"> • Importing of aquaculture fish species (where necessary) requires an authorization from the responsible Ministry (fisheries), • Genetic multiplication is also subject to authorization. • Prohibit the development and use of genetically modified organisms.
	Hatchery development Pond and cage aquaculture	Potential escape and therefore potential genetic and biodiversity impact on wild fisheries. Due to exceptional weather conditions (mainly floods), vandalism or even inappropriate management stock fish from ponds or cages might escape into the rivers, dams or the coastal waters.	Medium	<ul style="list-style-type: none"> • Escape proof mechanism in design (screens, netting, etc.) • Escape prevention in operations (when grading and moving animals). • Security against theft. • Use wild caught brood stock where available, collect brood stock within zone of culture facility, implement brood stock programme. • Location of the site above the 100-year flood line. • Attain permit from the fishing sector for any species listed as alien and invasive.
Fish feed production	Increase feed processing	Promotion of agricultural production and improved integration between plant and animal production including aquaculture (positive). A secure market can promote agricultural development of maize and soy	High	<ul style="list-style-type: none"> • Promote an enabling environment and appropriate linkages and contracts between farmers and the feed processing

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
				industry.
Site location	Pond aquaculture	<p>Destruction of ecological sensitive areas. All conservation areas, community forests, sacred places are also ecologically sensitive. Other impacts are important if result in destruction of wetlands and mangroves. However, this kind of interventions are not eligible for AEDP funding and this should be adhered to in a consistent way. Poor siting of cages can affect negatively the landscape, water quality (depending on the number and location of cages), and it can also lead to conflict with other water uses and development sectors such as navigation and tourism.</p> <p>The actual scenario of aquaculture (and agricultural irrigation and water use in general) development is still incipient in Cameroun to reach significant levels of impact. Nevertheless, this point must be taken into consideration, especially if the aquaculture development is in a system that has other developments, which could contribute negatively to pollute the environment. An additional pollution source is undesirable.</p>	Low	<ul style="list-style-type: none"> • Ensure the protection of mangrove forests, wetlands and other ecological sensitive coastal areas. • Be consistent with the fact that the Project excludes saltwater aquaculture • Ensure protection of conservation areas, community forests and other areas of biodiversity importance.
Land clearing	Pond aquaculture	Natural vegetation clearing. The establishment of an aquapark, depending on the area, may lead to land cleaning, destruction of habitats that are essential for local fauna and local community livelihoods and subsistence.	Medium	<ul style="list-style-type: none"> • Minimize vegetation clearing through choosing areas already cleared. • Whenever possible, avoid destruction of large trees (diameter > 250 mm). • No aquaparks are to be established in partial protection areas (see Regulation of the Land Law). • Discourage the conversion of agricultural or cultivable land to aquaculture use. • Ensure that abandoned or degraded aquaculture sites are

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
				ecologically rehabilitated, and that the developers bear the cost of rehabilitation.
Use of chemical products and antibiotics	Pond and cage aquaculture	<p>Environmental contamination, bioaccumulation, resistance. Use of chemicals and antibiotics is not yet a common practice. However, AEDP interventions will take the actual level of subsistence in aquaculture to commercial level, which often requires intensive use of chemicals and antibiotics.</p> <p>There are two food safety issues surrounding aquaculture operations. The chemical risk is associated with chemicals applied to the aquaculture production and the biological is associated with bacteria and parasites that can be transferred to humans from fish products.</p>	Low	<ul style="list-style-type: none"> • Promote integrated management of chemicals in aquaculture and agriculture. • Prohibit the use of toxic and bioaccumulative compounds in aquaculture operations. • Discharge of water containing chemical products, pathogens, organic matter and sediments must be done in dry and controlled land. Appropriate effluent treatment system must be established. • Only secure effluent can be discharged into the environment respecting the regulation on quality standards for effluent discharges • Where unavoidable, only registered chemicals are to be used in this activity. • Use biodegradable chemicals. • Store chemicals correctly. • Train staff accordingly. • Antibiotics should not be used prophylactically; • Correct dosage and usage of chemicals. • Rotation of chemotherapeutics to avoid resistance. • Keep a chemical register.

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
				<ul style="list-style-type: none"> • Use approved therapeutic agents under veterinary supervision. • Record expiry dates of chemicals, treatments done including duration and type of chemicals. • Consider residual times. • Conduct environmental and social impact assessments and prepare and implement environmental and social management plans
Water abstraction, organic waste, effluent.	Pond and cage aquaculture	Eutrophication, turbidity, anoxic sediment, algal blooms. Overfeeding is often due to the poor technical knowledge of farmers, especially in small scale farming. Overfeeding is responsible for the deterioration of the environment surrounding aquaparks, health and financial problems. This excess of nutrients if drained into natural environment can affect natural water quality by eutrophication, sedimentation and algae blooms. Eutrophication of surround aquatic ecosystems due to excess feeds may lead to algal blooms due to excessive nitrogen and phosphorous present, sediment enrichment and anoxia below and in the vicinity of cages and poor water quality due to waste build up. The blooming of phytoplankton can lead to the proliferation of toxic algae which may develop into red tides. Organic matter and N and P nutrients are known to accumulate in sediments around cages.	Medium	<ul style="list-style-type: none"> • Prohibit the pollution of surrounding areas resulting from the excessive discharge of organic waste. • Feed management programme to optimize food consumption ratio, use of species and system specific feed (stability, floating, etc.). • Regular monitoring. • Effluent treatment. • Rotate cages regularly to reduce benthic impacts. • Compost freshwater sludge. • Collect baseline data prior to operation. • Regular monitoring by independent persons. • Discharge effluent tested for quality according to national standard . • Conduct environmental and

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
				social impact assessments and prepare and implement environmental and social management plans
Confined animals, high stocking densities.	Pond and cage aquaculture	Increased risk of diseases spread/occurrence from farmed to wild animals.	Medium	<ul style="list-style-type: none"> • Animal health management, biosecurity programme, use of appropriate prophylactics (probiotics and feed supplements vs. antibiotics) is encouraged. • Implement quarantine. • Acquiring animal health certificates for movement of animals. • Proper training to the beneficiaries. • Contingency plan. • Correct disposal of mortalities. • Report disease outbreaks. • Vaccinations.
Water use.	Pond aquaculture	<p>Access to water.</p> <p>Aquaculture demands water specially if pond aquaculture, which requires extraction of water from natural environment to ponds. This water must be replaced due to evaporation, water circulation and water change/cleaning. Raw water utilization, especially for small farmers is not seen as a production input, because in most cases, this utilization falls into common use. However, development of an aquapark is considered a private use, which requires a license.</p>	Medium	<ul style="list-style-type: none"> • Determine the amount of water needs through environmental impact assessment studies or simple screens. • No person shall utilize water without the written authorization of the competent authority (MINEE). This is applicable to surface or underground water. This will also inform the amount of existing water and potential conflicts with other authorizations along the basin/water course. • It must be emphasized that returning

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
				<p>water to the river course is also subject to regulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Regulation on water licensing and concessions must be enforced. • An abstraction of natural river flow to access to water is also subject to authorization. AEDP Subprojects must be approved by the government entity. • Regulation on small dams and regulation on dam security must be enforced.
Feeding	Pond and cage aquaculture development	Development of resistant pathogens. Antimicrobials used as feed additives will pose a pressure for development of resistance among natural occurring microorganisms when excessive feed and/or fish faeces containing antimicrobials are released and accumulated in the environment. Any such resistance development represents a potential risk to food safety and for the development of resistant pathogens.	Medium	
Socioeconomics	Pond and cage aquaculture	<p>Poverty alleviation Among other mechanisms, poverty alleviation can be achieved through 3 main mechanisms: - Providing revenues to aquaculture farmers, especially when fish targets the export market. - Generating affordable source of protein for consumption within and outside the farming household. - Generating labour opportunities for extremely poor households</p> <p>Revenue from aquaculture is still incipient in the country, especially from exportation. The production of freshwater fish for domestic consumption contributes significantly to providing affordable source of protein to rural communities. This contribution is also incipient compared to fish resulting from fishing. The aquaculture sector is not providing much employment at present but is suitable for providing alternative</p>	High	<ul style="list-style-type: none"> • Credit schemes should be made available to small and medium producers and other actors in the value chain to allow proper investment and avoiding of marketing problems associated with poor siting and improper feeding practices.

Activity	Planned physical/processual developments	General description of potential environmental and social impacts	Expected magnitude (high/medium/low)	Proposed mitigation/enhancement measures
		income generation for local communities. It can also be an activity that can be done together with agriculture, as it requires less maintenance during operation. Considering that the project covers almost the entire country, it can be expected to have new feed processing units along the country, which can result in more employment in all value chain (construction, feeding production, aquaculture operation, processing, and commercialization).		
		Resource conflicts between aquaculture and other water uses (navigation, fisheries, water supply, and other domestic uses). Water pollution leads also increased conflicts between resource users, even within the aquaculture sector itself. Poor location of cages can create conflicts with tourism, navigation and fishing sectors.		<ul style="list-style-type: none"> • Participate in the water committee meetings. • Code of conducts and MoU's amongst all users. • Use of warning markers on cages. • Good site selection to avoid conflict. • Keeping of comprehensive complaints register and implement complaints procedures. • Maximize water utilization in the system (efficiency). • Implement water pollution prevention measures.

6.2. Environmental and Social Screening of Sub-Projects

356. During implementation, it is essential that all sub-project proposals be screened, first on eligibility on the basis of the 'letter of interest' / application form (see Annex 1), and secondly on the basis of environmental, climate and social impacts using the more detailed screening forms (see Annex 2). Project Screening for Environmental Impacts will ensure that sub-projects with high and irreversible impacts on the environment or people that cannot be readily mitigated are not eligible for support by AEDP.
357. Sub-project proposals with medium (manageable) environmental and social impacts should include the following basic elements in the application and contain in the project-specific ESMP:
- (i) A summary and description of the possible adverse effects that specific sub-project activities may occur;
 - (ii) A description of any planned measures to avoid or mitigate adverse impacts, and how and when they will be implemented;
 - (iii) A system for monitoring the environmental and social effects of the project;
 - (iv) A description of who will be responsible for implementing and monitoring the mitigation measures; and
 - (v) A cost estimate of the mitigation measures, which should be included in the sub-project proposal.
358. The scope of any environmental and/or social review and related mitigation measures will be determined by the relevant (environmental/climate change) PSU staff in consultation with technical experts where needed, via the sub-project screening and approval process. Sub-project proposals with only minor or no adverse impacts do not need a separate review (or ESMP).

Screening for Eligibility

359. The AEDP PDR provides a detailed description of the targeting and selection process for beneficiaries. Annex 1 provides the proposed format for the letter of interest / application form, which should be completed by each intended beneficiary and will be used as the primary tool for screening for eligibility.

Screening for environmental, social and climate impacts

360. Project Environmental and Social staff will complete the Environmental and Social Screening Form. The Environmental and Social Checklist in Annex 5 will be completed by the qualified Environmental and Climate expert and a Social and gender Specialist and of the Project Coordination Unit.
361. Efforts will be made for all the subprojects to be categorized Moderate, which do not require a full ESIA, and will benefit from the application of mitigation measures outlined in the checklist.
362. Project design will also ensure that AEDP initiatives do not require any land acquisition, which would trigger a RAP to be prepared and disclosed. In cases where minor land acquisitions will be unavoidable (e.g. not more than 20 households needing to be resettled), relevant IFAD provisions under SECAP and specifically "Guidance statement 13 – Physical and economic resettlement" and its respective FPIC will be adhered to. Where a subproject might require people to be resettled the same will be

restructured, resized to avoid such a phenomenon or simply be abandoned and not be pursued under AEDP.

6.3. IFAD Grievance Redress Mechanism

363. The Grievance Redress Mechanism (GRM) intends to facilitate the receipt of feedback from beneficiaries and resolve complaints on project activities and performance. The project is designed in a participatory manner considering stakeholder concerns and views. Regular community meetings will also reduce the likelihood of tensions and conflicts. IFAD already possesses a complaints procedure to receive and resolve concerns and complaints on non compliance issues with its and GCF's environmental and social policies, and the mandatory aspects of its social, environmental and climate assessment procedures. The procedure allows complainants to have their concerns heard and resolved in a timely and fair manner. The complaints procedure can be contacted by email³⁰, via a form on its website⁵⁵ or via mail. In addition to this procedure, the financial institutions, commercial banks, cooperatives, fishers organizations and MSMEs will be required to have an easily accessible grievance mechanism or procedure for projects that pose special risks.

364. Whenever a project causes negative environmental or social impacts there will be grievances (complaints) from people who are affected. "Having a good overall community engagement process in place and providing access to information on a regular basis can substantially help to prevent grievances from arising in the first place, or from escalating to a level that can potentially undermine project performance⁵⁶. In order to reduce conflicts, a robust grievance / complaints mechanism that meets at least the following 'effectiveness' criteria should be instituted⁵⁷:

- a) *Legitimate*: enabling trust from the stakeholder groups for whose use they are intended, and being accountable for the fair conduct of grievance processes;
- b) *Accessible*: being known to all stakeholder groups for whose use they are intended, and providing adequate assistance for those who may face particular barriers to access;
- c) *Predictable*: providing a clear and known procedure with an indicative time frame for each stage, and clarity on the types of process and outcome available and means of monitoring implementation;
- d) *Equitable*: seeking to ensure that aggrieved parties have reasonable access to sources of information, advice and expertise necessary to engage in a grievance process on fair, informed and respectful terms;
- e) *Transparent*: keeping parties to a grievance informed about its progress, and providing

⁵⁵ secapcomplaints@ifad.org

<https://www.ifad.org/documents/38711624/40169860/IFAD+Complaints+Submission+Form+Final+Draft+%28Downloadable%29.docx/52c75cad-439f-4e4a-8a70-45056ebde826> . 32 IFAD ; SECAP Complaints (PMD) ; Via Paolo di Dono 44 ; 00142 Rome ; Italy.

⁵⁶ IFC (2007) *Stakeholder Engagement*, p.69 and p.72

⁵⁷ Office of the High Commissioner on Human Rights (OHCHR) (2011), *UN Guiding Principles on Business and Human Rights* (OHCHR: Geneva), pp.33-34

365. The Grievance mechanisms will be managed at two levels: Country and IFAD level

At country level:

Mechanism for handling complaints and claims

Technical description of the activity

366. The accountability of institutional and private actors involved in PDEA will be strengthened by the establishment of a mechanism for handling complaints and claims from project beneficiaries. This mechanism will make it possible to raise questions, difficulties and problems encountered by beneficiaries carrying out individual or collective projects or with private service providers, and to resolve them effectively.
367. During the course of implementing the proposed investment, various complaints could arise from all stakeholders (beneficiaries, developers, migrants, local authorities, local partners, financial institutions). Complaints could be linked to environmental and social impacts or other impacts. Potential complaints from environmental impacts could be mobilization of land to constitute sites for the ponds and aquaparc, production of dust, noise and vibration nuisance for specific infrastructures , degradation of the living environment and biodiversity , pollution, water use among others. The social impacts which could generate complaints include: mobilization of land which will lead to the loss of land, water pollution, restriction on access to and use of land or other resources for neighbouring communities, concerns over social cohesion resulting from labor influx, impacts on livelihoods, disruption of socioeconomic activities, risk of accidents, conflicts related to the conduct of personnel on construction sites, security risks, traffic and road safety, gender-based violence (GBV), violence against children (VAC), among others.
368. Under the present investment DEA, complaints could be addressed informally at the community level or formally at project level.
369. **Informal:** Cameroon primarily uses traditional leaders who also have considerable power to resolve disputes at the community level. When a problem arises, it is referred to the local chiefs' committee to evaluate it and provide a wise solution. In some cases, local authorities (sub-prefect or prefect) may be consulted to provide an amicable solution to simple disputes. For specific cases, which involve local committees and cooperatives, a secretary is in charge of registering the complaint, with the president heading a committee of at least 3 people to analyze the complaint. If this is not satisfactory, they will then use the formal mechanisms to refer the complaint to the project management who will handle the complaint in a transparent manner and according to the law in force.
370. **Formal:** The PDEA project will facilitate the resolution of conflicts if the informal community-based system described above fails. The formal process is described as follows:
371. **Step 1. Registration of the complaint:** Once a grievance is identified and cannot be resolved informally, it is formally submitted to the grievance redress committee established by the project. It will include a chairperson, a secretary, a committee member, an elder from among the traditional leaders, and a representative of the local authorities. The committee will register the case and provide a formal analysis and resolutions in accordance with the law of the land and conflict resolutions. This process

- should take a maximum of one to two weeks depending on the nature of the case. If a resolution is reached, the case will be closed.
372. **Step 2. Mediation:** If a solution is not found, a third party may be involved as a (trusted) mediator to review and provide advice for an amicable resolution. If solutions are found, the case is closed and a signed copy is sent to all parties.
373. **Step 3. Judicial route:** If no satisfactory solutions or common ground solution has been found with the mediator and the local committee, the case is then submitted to the courts. However, the legal route will be avoided as far as possible by transparent project management and monitoring and evaluation measures as well as risk analysis and mitigation measures.
374. To this end, PDEA intends to set up a formal mechanism for handling complaints and claims that will systematize and make their management more transparent and efficient. This mechanism will be accessible to all beneficiaries, in a transparent manner, and will allow the systematic and formal filing and follow-up of complaints.
375. The implementation of the complaints and claims management system is divided into several 05 following steps:



376. **Information and sensitization** : An information and sensitization campaign aimed at beneficiaries on the existence and functioning of the mechanism, at the start of the project cycle, will make it possible to optimize its use.
377. **Filing** : The filing of complaints and claims will be made through an appeal form (developed by the project team), available online on the PDEA website and/or in the local project branches. A unique number will also be made available to the beneficiaries, through which the appeal can also be filed. All appeals filed will be centralized with a member of the project team responsible for complaints and claims.
378. **Sorting** : Once filed, complaints and claims will be sorted according to their relevance and subject, and an acknowledgment of receipt issued to the beneficiary. Complaint management will involve verifying its content and investigating the causes of the problem and the responsibilities of the actors involved. Based on this, concrete steps will be taken to address the complainant's issue. The response times will be determined by the project team during the development of the mechanism for handling complaints and claims, which should be done at the start of the project, in a participatory manner with the beneficiaries in order to take into account the different contexts in each target region. intervention of the project.
379. **Acknowledgment of receipt and follow-up** : A follow-up and evaluation document for the handling of complaints and claims should be developed (in the form, for example, of an excel file) which records all the complaints and claims filed, their subject, the status of their processing, the dates on which responses were submitted, the dates on which actions were taken, the nature of these actions, and the date the file was closed.

Verification and investigation:

380. The project team will identify the most appropriate third party early in the project cycle. Two main models are possible: recourse to private experts (consulting firm, individual consultants) or recourse to actors from civil society (NGOs, consortium of journalists). The choice will be made according to the following criteria to be refined during the development of the strategy:

- Technical capabilities of potential third parties, including their evaluative knowledge and capabilities as well as their writing capabilities.
- Ease of access to project sites – including their knowledge of the terrain and local languages
- Integrity, including the absence of conflicts of interest
- Availability of specialized human resources
- Etc.

381. The table below summarizes the major strengths and weaknesses of each model. The final decision will have to be taken by the project team on the basis of a weighted assessment of these criteria, taking into account the potential available in the target intervention areas of the PDEA.

	Strong points	Weak points
Expert (individual or consulting firm)	<p>Private experts tend to have more developed technical capacities (including evaluation and drafting) than NGOs.</p> <p>It should be noted that consultancies tend to have stronger quality control mechanisms than individual experts, and the use of consultancies may allow easier coordination between assessments in different geographical areas.</p> <p>The use of firms also potentially allows greater flexibility and adaptation (eg ability to replace or add experts to the team depending on the needs and deadlines of the project).</p>	<p>Consulting firms and private experts generally have higher rates than NGOs.</p> <p>In some contexts, these actors have less experience of field work, especially in rural areas.</p> <p>Firms or experts who have been involved in the preparation or implementation of the project should not be employed to avoid conflicts of interest.</p> <p>Private experts are beholden only to the project that pays them (and not to the beneficiaries), which may – hypothetically – encourage them to tone down their criticism and focus on the positive aspects of their client's work.</p>
NGO	<p>NGOs tend to have a strong local involvement as well as a good knowledge of the field and the issues of the communities, as well as their language. This can facilitate their access to project sites and their understanding of key issues.</p> <p>Contracting NGOs is generally less costly for the project than contracting private experts</p>	<p>In some contexts, NGOs have more limited technical and editorial capacities than private experts. It will therefore be important to carefully review the CVs of the members of candidate NGOs, in order to verify that its members have the required capacities, and even to consider capacity building sessions.</p> <p>Some NGOs, or NGO members, operate largely on a voluntary basis. It is therefore necessary to check that the individuals in charge of the project have the capacity to allocate time to the project, in parallel with their main activities.</p> <p>Conflicts of interest may arise in cases where NGOs are strongly rooted in the beneficiary communities (eg social or family ties with service providers or leading members of cooperatives). In these</p>

	Strong points	Weak points
		contexts, it may be more difficult for them to report on problems encountered in implementation, for fear of reprisals.

382. Whichever third party is selected, coordination and harmonization of third party assessment in the different project intervention areas should be ensured.

383. The content of the evaluation material will be determined jointly by the third party in charge of the external evaluation and the managers of the project team, in particular the monitoring and evaluation manager.

384. The implementation of the evaluation will be fully ensured by the third party. The project team will facilitate access to the necessary documents as well as to the beneficiaries, and private service providers or any other person concerned or involved.

385. The third party will then be responsible for submitting an evaluation report which will highlight the project's achievements in financing, implementation delays and deficiencies, and propose corrective measures to the project team to support the implementation of the mechanism. of financing. The project team will be responsible for implementing these measures.

386. Responses and actions

387. Depending on the typology of complaints and claims, the strategy to be put in place should favor, depending on the region, an inclusive and participatory approach favoring (i) the documentation of responses, to facilitate monitoring – (ii) the participatory restitution of the results of investigation when necessary – (iii) means of redress for the beneficiary in the event of dissatisfaction. These appeals may be made either before the national steering committee through its function of strategic orientation of the project, or before the dedicated IFAD bodies, or also before the courts with territorial jurisdiction.

388. The PDEA provides for a monitoring mission per region and per county per year to take stock of the difficulties encountered by fish farmers in accessing the services provided by the program. These missions will provide forums for discussion between actors in the sector to identify complaints in the various links in the sector. These complaints will be consolidated and forwarded to the Program Execution Unit with copy to the supervisory authority for follow-up and action. After examination and treatment, the Executing Unit will instruct the antennas as to the follow-up to be given with an assurance of handling complaints. If necessary, it will organize meetings by region during which it will present the proposed solutions in the presence of the complainants.

Institutional framework for implementation

389. The project team, particularly the monitoring-evaluation team, will be in charge of developing and implementing the complaints and claims management system, with the support of a technical consultant who will help start of the project to finalize the complaints and claims management strategy and accompanied by an action plan that will help to operationalize the 05 key stages mentioned above.

390. In addition to the PMU, under the lead of the monitoring and evaluation manager and with the support of the PDEA communication manager , the regional delegations of

MINEPIA, as well as the aquaculture stations which will play a role in the strategic management of the project could play a in raising beneficiaries' awareness of the existence of this system and sharing information on procedures relating to the submission of complaints and claims.

391. - Activities / headings / implementation costs (XAF); COSTAB foresees a budget of 25,000 USD which will finance the aforementioned activities and provide support for a consultant who will support the project team in defining its strategy and developing its multi-year action plan .

Phasing

392. The mechanism for handling complaints and claims should be put in place from the start of the project cycle, and remain active until the end of the project cycle.
393. An analysis report on the nature of the complaints and claims submitted and their management may be drawn up annually (based on the monitoring and evaluation document mentioned above), in order to inform the evaluation and audit missions.

Indicator

394. Process indicator: Percentage of complaints and claims procedures resolved
395. Results indicator: Number of complaints filed (annually)
396. The feedback forms make it possible to monitor the progress in the distribution of the services provided under the project as well as the degree of satisfaction of the beneficiaries with the services and their service providers.
397. The table below presents a matrix for monitoring progress in the delivery of services provided under the project. The “quantity delivered” corresponds to the return of the beneficiary. Note that this table is provided as an example and must be adapted to the needs of the project (especially for the choice of indicators).

Indicator	Expected quantity (as mentioned in the project documents/performance contract)	Delivered quantity (indicated by the beneficiary)	Remarks (based on discussion between the third party and the beneficiary interviewed)
Equipment	X	Y	Hypothesis made on the causes of the difference between the forecast quantity and the quantity delivered
Infrastructure			
Support/advice service			
...			

398. The table below enables beneficiary satisfaction monitoring. It should be noted here again that this table is provided as an example and must be adapted to the needs of the project (in particular for the choice of indicators).

Indicator	Score					Remark
	1 (low)	2 (low)	3 (average)	4 (high)	5 (very high)	
Overall satisfaction with services provided	X					Explanations as to the

						level of satisfaction
Satisfaction with the quality of services provided			X			
Satisfaction with supplier availability					X	
Satisfaction with service delivery times				X		
....						

At IFAD level

399. IFAD’s quality assurance process aims to address emerging issues early and minimize grievances and risks associated with its projects. This is through working with affected parties to resolve complaints, ensuring that grievance reporting and redress mechanisms are easily accessible and culturally appropriate. Similarly, all records of complaints received and the steps taken to resolve them are maintained indefinitely. The Project must commit to raising awareness of grievance mechanisms with other vulnerable communities who may be directly or indirectly impacted by the projects. The PMUs will be required to raise awareness of the mechanism with vulnerable communities. In addition, information on grievances redress mechanism should be included in all contracts or agreements with beneficiary organizations. Raising awareness with communities should be conducted in the relevant local languages.

400. Compliance with this requirement should also be considered during all stakeholder engagements by the PMU or other programme partners. Grievance mechanisms should be adequately resourced so that expenses which might be a deterrent to complainants, such as translation costs can be assumed by the Programme rather than by the community itself. A participatory approach should be adopted when developing the Grievance Redress Mechanism to ensure that the procedures are clear and not overly complicated and understandable to the IPs and vulnerable communities. Redress mechanisms will use existing formal and informal structures and will be proportionate to the risks and impacts of the project. It will be the responsibility of the regional coordination unit and the project management unit to ensure that all stakeholders are informed of the grievance redress mechanisms and channels of communication. Copies of the mechanisms should be made available on the IFAD website and brochures available at the national and implementing partners offices. IFAD will consider only complaints meeting the following criteria:

- The complainants claim that the Project has failed to apply IFAD’s social and environmental policies and/or the mandatory provisions set out in SECAP.
- The complainants claim that they have been or will be adversely affected by IFAD’s failure to apply these policies.
- Complaints must be put forward by at least two people who are both nationals of the country concerned and/or living in the project area. Complaints from foreign locations or anonymous complaints will not be considered. However, complainants’ identities will be kept confidential upon request.

- Complaints must concern projects/programmes currently under design or implementation. Complaints concerning closed projects, or those that are more than 95 per cent disbursed, will not be considered.
- Complaints with respects to actions or omissions that are the responsibility of parties other than IFAD and the relevant implementing partners are not eligible
- To be practical and cost-effective, efforts should be made to resolve grievances at the lowest possible level, which is with the organization proposing the investment concerned. However, complaints may be brought straight to IFAD if the complainant feels they may be subject to retaliation if they went to the local and national implementing partners. If the implementing partner and PMU does not adequately respond to the grievance, the escalation procedure outlined in Figure below will be followed.



401. Complaint escalation procedure applied by the Project. The IFAD CO will examine the complaint submitted and if necessary, contact the local implementing partner/national authority or ministry to determine if the complaint is justified. The result of this first analysis will be communicated to the complainant by IFAD in writing. If the complaint is justified and there is risk of non compliance to IFAD environmental and social safeguards, IFAD will determine appropriate further actions. These may include making changes to the activities to ensure compliance. The GRM rules out the payment of monetary compensation in response to complaints received. The complainant will be informed of the resolution and outcome by the IFAD CO. If the complainant does not agree with the resolution, they may escalate their complaint to the office of IFAD's Vice President, which will determine necessary action. If necessary, external experts may be consulted to investigate the complaint in detail. The complainant will be informed of all resolutions. IFAD CO will include a list of the received complaints and a summary of the resolutions in its annual reports. At each level, the respective complaints will be received and systematically recorded in a complaint register and subsequently assessed on severity by a designated officer within 15 days. The findings will be communicated back to the complainant within 30 days. Any complaint submitted relating to non-compliance with IFAD's social and environmental safeguards should include:

- Name, address, telephone number and other contact information
- Whether the complainants wish to keep their identity confidential
- Name, location and nature of IFAD project or programme at which the complaint is addressed.
- How the complainants believe they have been or are likely to be adversely impacted by the project

VII. Environmental, Social (incl. Climate Change) Management Plan

Area of intervention	Potential social, environmental, and climate risks	Mitigation Measures	Responsibility	Budget (USD)	Timing / frequency of verification
Environmental and Social MITIGATION PLAN					
Predators (frogs, crocodiles, birds) (Subcomponent A3- Axis 2).	Loss of harvest due to predators such as birds, frogs and monitor lizards.	<ul style="list-style-type: none"> • Fencing around the pond. • Clear bushes around ponds. • Netting above the water to control birds. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED,	30,000 (included under the business plans)	Annual Biannually Annual Mid Term
Electricity access (Subcomponent A2- Axis 4)	Expensive and unreliable electricity for intensive aquaculture.	<ul style="list-style-type: none"> • Green technologies such as solar pumps. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED	10 to 20,000 (included in each business plans)	Annual Biannually Annual Mid Term
Waste management (Subcomponent A3- Axis 2) (Subcomponent B1- Axis 3)	Pollution or eutrophication of water bodies through effluent discharge from ponds or commercial farms and processing facilities.	<ul style="list-style-type: none"> • Integrated farming approach in which water from ponds is diverted to farmland to provide nutrients for crop production. • Awareness creation among farmers through training or exposure visits. • Regular monitoring of water quality by farmers and relevant support institutions. • Environmental Impact Assessments for commercial farms and processing entities. • Use of fish waste as manure for crops or as 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and MINEPDED	5,000 in all business plan financed	Annual Biannually Annual Mid Term

		a Component of fish feed.			
		•		•	
Trainings (Subcomponent A3)	Vulnerability to climate and environment risks among farmers due to limited knowledge	<ul style="list-style-type: none"> • Development of farmer targeted early warning systems. • Integrated environmental education and training for farmers within project training interventions. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, The National Agency for Environment	Under component 3	Annual Biannually Annual Mid Term
Use of chemicals for medication (Subcomponent A3- Axis 2) (Subcomponent B1- Axis 3)	Fish diseases outbreaks.	<ul style="list-style-type: none"> • Aquatic animal health surveillance system – training, upgrading existing facilities. • Develop fish health and welfare standards and code of practice. • Strict translocation protocols. • Ensure correct stocking densities, and handling protocols. • Good husbandry at farm level. • List of allowable chemicals. • Training for farmers on safe use, handling and disposal of chemical products. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of health , The National Agency for Environment	•	Annual Biannually Annual Mid Term
Stocking reservoirs (Subcomponent B.1.- Axis 1)	Loss of stock due to disease, or drought.	<ul style="list-style-type: none"> • Development of guidelines and demonstration of best practices. • Assessment of required environmental 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Health, The	20,000	Annual Biannually Annual Mid Term

		<p>management practices.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Determination of appropriate harvesting technologies and fish species. 	National Agency for Environment		
Selection of fish species (Subcomponent B.1.- Axis 1)	Agro-ecological unsuitability of fish species and introduction of aquaculture for some regions.	<ul style="list-style-type: none"> • Develop agro-ecological aquaculture zones/maps to guide aquaculture development and species selection in implementing counties. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development , The National Agency for Environment	30,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Feed quality (Subcomponent B.1.- Axis 2)	Outbreak of diseases due to poor food safety standards.	<ul style="list-style-type: none"> • Develop criteria for food safety and handling at farm level, including traceability mechanisms. • Train farmers on good food safety standards and handling. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, The National Agency for Environment	35,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Algae blooms (Subcomponent B.1.- Axis 2)	Increase in harmful algae blooms.	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring and early warning system in place. • Efficient feeding regimes and high feed quality. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	Under the M&E budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Working conditions (Subcomponent B.1.- Axis 2)	Accidental falling and drowning in ponds (for example, by children).	<ul style="list-style-type: none"> • Fencing off ponds and putting up warning signs. • Public awareness. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Constructors, The National Agency for Environment	20,000 per pond	Annual Biannually Annual Mid Term
Extreme weather events	Flooding as a result of climate change or	<ul style="list-style-type: none"> • Building trenches along ponds to divert excess water during 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry	200,000	Annual

(Subcomponent B1- Axis 3)	climate variability.	flooding into dry ponds or reservoirs to store excess water.	of Water resources and Energy, The National Agency for Environment Ministry of Agriculture and Rural Development		Biannually Annual Mid Term
Drought (Subcomponent B1- Axis 3)	Limited access to water	<ul style="list-style-type: none"> Draining one pond to fill another, water harvesting, lining ponds. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development	Under each pond budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Forests (Subcomponent B1- Axis 3)	Reduction in water availability as a result of over exploitation of forests.	<ul style="list-style-type: none"> Promote afforestation and reforestation measures. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health , The National Agency for Environment	Under component 3 budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Diseases (Subcomponent B1- Axis 3)	Outbreak of malaria due to proliferation of mosquitoes.	<ul style="list-style-type: none"> Encourage clearance of bushes around homes and use of mosquito nets or repellents. Involve public health and create awareness. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health	Under component 3 budget	Annual Biannually Annual Mid Term
Site selection and design (Subcomponent B2- Axis 1/2)	Poor citation of ponds thereby limiting water availability and increasing soil erosion.	<ul style="list-style-type: none"> Water quantity and quality assessments per County, determine appropriate depth of the pond, soil quality assessment. Evaluate how much water can be taken from a water body or how much effluents it can receive without important alterations on its ecological balance. The use of advanced technologies such as 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers, Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	Under pond activity budget	Annual Biannually Annual Mid Term

		<p>remote sensing could be an excellent auxiliary in this field.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaise with the water resource management authorities (mainly ARAs) and other water users to determine quantity and quality parameters to be adopted in aquaculture in the region, including environmental flows • Consider also water management in the context of cage culture to become more capable of exercising local water management entities. • Soil erosion prevention measures such as bench terraces, agroforestry, cover cropping or mulching can be done to prevent soil erosion and siltation of ponds. • Creation of buffer zones at water sources. 			
<p>Selection of cage location (Subcomponent B2- Axis 1/2)</p>	<p>Cage culture could result in environmental pollution and disease outbreaks.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Development of cage culture guidelines and protocols (domestication of already existing EAC cage culture guidelines, 2016). • Environmental monitoring and reporting plan. • Waste management plan. • ESIA. 	<p>Local Government, communities, PMU, LGA Officers and Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Annual Biannually Annual Mid Term</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Site, suitability and carrying capacity determination. • Demonstration of best practices (site selection, feeding, fingerlings production, nets used, quality of cages, management). 			
		<ul style="list-style-type: none"> • 			
Adoption of the best culture System (Subcomponent B2- Axis 1/2)	Degradation of the quality of lake water and exacerbation of the hyacinth problem due to unregulated cage culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Undertake studies and assessment on the viability of cage culture. • Support relevant institutions in the development of cage culture best practices and environmental management guidelines. • Pilot best practices for demonstration purposes, based on the outcomes of the strategic environmental impact assessment or an EIA. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	40,000	Annual Biannually Mid Term
Conflicts (Subcomponent C1 axis 2)	Resource use/social conflicts.	<ul style="list-style-type: none"> • Community participation and consultation in all stages of the project. • Ensure due procedure and protocols are adhered to. • Grievance/complaints channelling mechanism. 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers Ministry of Water resources and Energy, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Health, The National Agency for Environment	<ul style="list-style-type: none"> • 	Annual Biannually Annual Mid Term

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
Subcomponent C1 axis 2	Resource conflicts especially farmers-Fishes clashes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Setup/strengthen stakeholders committee/conflict resolution committee to include the local/community traditional council and representatives of all social groups including the pastoralists ▪ Convene regular dialogue meeting of the stakeholders to review issues ▪ Outline clear grievance or complaint channels ▪ Avoid investments along areas for farming ▪ As much as possible, avoid investment in conflict hotspots ▪ Support for land reform and efficient land governance as adaptation 	Local Government, communities, PMU, LGA Officers	20,000	Annual Biannually Annual Mid Term
Subcomponent C1 axis 2	Grievance Redress among group members	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintain robust knowledge management, information dissemination and community engagements to keep everybody informed ▪ Develop a clear complaints, grievances redress and dispute resolution framework and make this known to all stakeholders ▪ Develop a clear and simple stakeholder engagement plan (SEP) (incl. communication/outreach strategy), particularly on project objectives and staffing (incl. who's responsible for what), criteria for community and beneficiary selection, community – project communication structure / methods, and grievance/conflict management; ▪ Keep relevant 	PMU, LGA Officers	50,000	Within 2 months of start of project Quarterly Quarterly At every project activity Upon award of contracts and after payments Within 6 months of

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
		<p>stakeholders informed about project progress on a regular basis;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Involve youth and women leaders as well as respected elders in key project decisions and sensitization activities; ▪ Publicly disclose relevant information on contracts and payments; ▪ Encourage contractors / service providers to give employment preference to local community members ▪ Develop a code of conduct for all stakeholders ▪ Sensitize women and particularly youth on what it's like to be an entrepreneur (give a realistic picture of economic, social and environmental benefits but also challenges and responsibilities). ▪ Involve locally-trusted CSOs in community sensitization ▪ Actively involve the relevant ministries including Women and Youth and Environment 			<p>project start</p> <p>At every project activity during first 6 months, quarterly thereafter</p> <p>Quarterly</p> <p>Periodical</p> <p>At every project activity</p>
Subcomponent C1 axis 2	Land tenure and land access for women and youth	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Advocate for land policy and land reform to guarantee land tenure security for beneficiary farmers ▪ Increased sensitization across the states and participating communities on land tenure ▪ Engage with government and communities to continue to secure land for 	PMU LGA Officers	40,000	<p>Annual</p> <p>Quarterly</p> <p>Quarterly</p>

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
		<ul style="list-style-type: none"> existing and intending beneficiaries with no access to land ▪ Make access to land by women and youth one of the preconditions for a community to participate ▪ Continue with documented lease agreements with landowners for intending beneficiaries without access to land 			<p>Annual</p> <p>At every project activity</p>
All subcomponents and Axis)	Gender inequality	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourage active participation of women in the project up to the target as indicated in the PDR ▪ Engage women organizations and advocacy and right groups to mobilize women to participate ▪ Give some concessions/incentives to women farmers to enable them to participate ▪ Encourage men through advocacy to support women participation through guarantee of land and other resources required ▪ More involvement of the Ministry of Women 	PMU, LGA Officers, Service Providers	40,000	<p>Quarterly</p> <p>Annually</p> <p>Quarterly</p>
	Social exclusion of women, youth	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actively involve women and youth in all components and levels of decision-making within the project; ▪ Strive to maintain Project beneficiaries' ratios ▪ Encourage the submission of business proposals from more women-only groups (incl. cooperatives); ▪ Ensure women hold at least 30-40% of leadership ▪ When organizing meetings or events, 	PMU, LGA Officers, Service Providers	50,000	<p>At every project activity</p> <p>At business plan approval and every six months thereafter</p> <p>At every project activity</p>

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
		<p>ensure they are appropriate to women's time and venue constraints.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Access to land for women and youth should be a precondition for community selection/participation 			Annual
All subcomponents and Axis)	Managing expectations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ The project targeting and up scaling mechanism should be explicitly and transparently explained in the project implement manual (PIM) ▪ Selection criteria, what the project offers and expectations from intended beneficiaries should be explicit and unambiguous (and translated into the local languages so that everybody will be carried along) ▪ Carry the community and agro-entrepreneurs representatives along in the project implementation (and possibly the traditional leaders or their representatives) in every stage of project implementation ▪ Maintain robust knowledge management and information dissemination to keep everybody abreast of happenings 	PMU, LGA Officers, Service Providers	40,000	<p>Before project commencement</p> <p>6months into project</p> <p>Quarterly</p>
	Unsafe and non-healthy working conditions and Health challenge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incorporate environmental and social guidelines in contracts with service providers and ensure compliance. ▪ Sensitize project beneficiaries and their wide communities on health & safety standards, incl. safe 	PMU, LGA Officers, Service Providers	50,000	Within 6 months of project start and half-yearly review thereafter

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
		<p>use of production, processing and transport machinery, agro-chemicals and production machineries</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensitization of selected communities on child rights and ensure that there is no child labour on selected agri-enterprise projects. ▪ Train the ‘spraying gangs’ on healthy handling of agrochemicals ▪ Compulsory periodical health check for fishers spraying gangs 			<p>Within 6 months of project start, half- yearly thereafter</p> <p>Within 6 months of project start and half-yearly review thereafter</p> <p>Within 6 months of project start, half- yearly thereafter</p> <p>Annual</p> <p>Annual</p>
	Elite and Political Hijack	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Detailed screening of business plan proposals on commercial viability, conflicts of interest and corruption. Exclude (use of) service providers owned by/tied to politicians or political parties; ▪ Ensure compliance with pre-approved, objective selection criteria and transparent information- sharing and decision-making ▪ Sensitize communities on project objectives, target groups, beneficiary selection criteria, and risk of elite capture ▪ Agreement with traditional rulers and council of elders on community and beneficiary selection, and adherence to 	PMU, LGA Officers, Service Providers		<ul style="list-style-type: none"> ▪ During half-yearly review missions ▪ During half yearly committee meetings ▪ Monthly during first months, quarterly thereafter ▪ Within 6 months of start of project

Impact	Potential social, environmental, and climate risks	Recommended Mitigation	Responsibility for implementing mitigation	Budget	Timing / frequency of verification
		representative and transparent decision-making related to the project (via letter of understanding, MoU or another appropriate format). <ul style="list-style-type: none"> Involve locally-trusted CSOs. 			
Loss and Disturbance of Cultural Resources such as sacred forest and archeological site	Low	<ul style="list-style-type: none"> Do not approve projects to be sited in or around sacred forests and community groves and archaeological sites or that will impact biocultural resources of importance 	PMU, SPU, LGA Officers, Service Providers	0	<ul style="list-style-type: none"> Annual
Climate MITIGATION PLAN					
Impact of climate change on fish capture	moderate	<ul style="list-style-type: none"> Promote Adaptation Practices in aquaculture such as Pond excavation and land shaping, Introduction of locally available fish species, provide Individual loan support, Small-scale homestead pens, Trap pond management, Cage aquaculture, Integrated resource management planning to create local resource mapping and plan formation 	PMU, local communities , SPU, LGA Officers, Service Providers	Included in the selected activities	<ul style="list-style-type: none"> Annual

VIII. Monitoring and evaluation

402. A qualified national environmental agency will be contracted to prepare an overall project environment impacts assessment report, covering aspects on potential environment impacts, proposed mitigating measures, monitoring and evaluation plan, and responsible agencies for implementation. The assessment report will be reviewed and cleared by Environmental agency. The cleared report will then be submitted to the relevant ministries for approval. Following the approved monitoring plan, the Ministry of the Environment will conduct two environment impact assessments to respective project interventions at the beginning and completion of the project; and organize regular monitoring on project interventions during their implementation. Relevant costs have been included in the project management budget.

403. Participatory environmental monitoring will be ensured at community level as environment and natural resource management is an integral part of the community development plans. The vulnerability and risk assessment conducted by the Project will facilitate stakeholders developing their own vision on environmental and social issues of their community, besides the production aspects, and define appropriate indicators for self-monitoring.
404. As an intrinsic part of the Project, characterization studies of intervention areas will be carried out in the peripheral areas of the targeted national parks, allowing after treatment to determine a reference situation of these areas on socio-environmental themes. The environmental monitoring system should be developed by the partners responsible for implementing natural resource management. This system will be integrated into the Project monitoring and evaluation system.
405. The monitoring of the ESCMF will be done annually or biannually during supervision missions. Evaluation will be undertaken at mid-term level and at project completion. The monitoring indicators (output, outcome and impact level) will be developed during the ESCMF development stage and integrated in the PIM. Indicators should also include some output indicators mentioned in the RIMS under strategic objective 1 (increasing productive capacities) and strategic objective 3 (environmental sustainability and climate resilience).
406. All of the indicators related to the various environmental preservation activities, adaptation to climate change, nutrition sensitivity and social inclusion are identified in the Project's logical framework, presented in the concept note.
407. The program will put in place a participatory monitoring-evaluation mechanism to ensure the proper functioning of all targeting mechanisms as well as the inclusive nature of partnerships with a view to avoiding and/or minimizing the risks of monopolization of benefits by a category other than that expected. Monitoring-evaluation will proceed with: (i) systematic disaggregation of indicators (whenever possible) and their differentiated analysis, (ii) review of all documents related to the implementation of project activities and the periodic collection of data disaggregated according to the criteria: sex, status and age of the beneficiaries.
408. The following ESMF implementation indicators are suggested in order to monitor project environmental and social performance:
- Number of Screening Forms filled, submitted to IFAD and approved
 - Number of Categorization process submitted and approved
 - Number of ESMP elaborated, submitted and approved
 - Number of environmental licenses issued
 - Number of ESMP monitoring reports elaborated and submitted
 - Number of Environmental audits/inspections conducted by government authorities
 - Number of Non-conformities unveiled by government authorities
 - Number of Non-conformities corrected
 - Number of penalties imposed by government authorities
 - Number of penalties or other sanctions imposed to the Contractor due to ESHS violations

- Number of penalties or other sanctions imposed to the Consulting Engineer due to ESHS violations
- Number of well documented ESHS trainings undertaken
- Number of well documented awareness campaigns conducted
- Number of accidents/incidents occurred
- Number of complaints received
- Number of complaints correctly, and timely addressed
- Number of farmers (men and women) trained on pest management control
- Number of farmers (men and women) trained on water management
- Number of farmers (men and women) trained on sustainable aquaculture development
- Number of meetings held with beneficiaries
- Number of meetings held with local institutions (SDAE, SDPI, etc...)

IX. Institutional Arrangements for ESMF and Budget

409. The Ministry of Livestock, fishery and animal industries of Cameroon will steer project planning and implementation including the implementation of the ESCMF while Ministry of the Environment, Nature Protection and Sustainable Development (MINEPDED), will act as monitoring institution. The Project Management Unit will continue to manage the implementation of activities and provide technical support to and undertake coordination of project activities, including the implementation of the ESCMF, in each region. It will be staff with an expertise in social inclusion who will cover all aspects related to social inclusion and targeting while the environment and climate expert will manage the environment and climate related issues and activities. The PMU will implement the projects in partnership with State and Local Governments and private sector partners. In the designation of responsibility both PMU Officers, The Ministry of Livestock, fishery and animal husbandry, Women and Youth, Service providers, farmers' organization and individual farmers are involved in the implementation of the ESCMF. At local level The district advisory committee will regularly inform the steering committee on the ESCMF implementation progress and performance at local level. The PMU will be responsible and accountable to the Government and IFAD for the efficient use of project resources in compliance with the ESCMF. Local contractors selected will be responsible for the screening of environmental and social risks against the IFAD standards. They will also be responsible for the monitoring of any identified risk during their work. This will also be reflected in the reports to be provided by the entrepreneurs.
410. At this stage the initial budget lines and estimate of lump sum amount necessary to cover ESMF implementation of the Project is calculated based on percentage of the total project budget dedicated to environmental and social management. The percentage is estimated at 1.2%.
411. The total amount to cover ESCMF preparation and implementation costs stands at US\$ 600,000.00 US\$ 0.6 million (six hundred thousand North American Dollars). A preliminary distribution along budget lines is made.

412. In due course the distribution of this amount will be adjusted but one area that is going to mobilize most of the funds will be the provision of various types of services, including the formulation, implementation and monitoring and evaluation of ESIA/ESMP, training and capacity building to ensure adequate selection, design, siting, etc. of subprojects in a way that will institutionalize basic principles of avoiding/minimizing project impacts and managing them adequately where they will exist.
413. Project funds will also cover the payment for environmental licenses to MINEPIA/MINEE/MINDEP/Government.
414. Below, the items and allocated amounts to implement the ESCMF including preparing and implementing ESIA/ESMPs, monitoring, evaluation, auditing and capacity building in addition to the budget under the ESCMF.
415. **Table 7: Items and allocated amounts to implement the ESMF**

AEDP Safeguard costs	Total costs (USD)
Environmental and Water permits fees	\$40,000.00
DUATs	\$50,000.00
Training Safeguards HR at Central, Provincial and District level	\$30,000.00
Capacity building to Aquaculture Units (Central, Provincial and District)	\$13,000.00
Capacity to Aquaculture Farmers on Safeguards	\$30,000.00
Training on Safeguards at the ground level (cage/pond, etc.)	\$60,000.00
Preparation of simplified ESIA and ESMP	\$120,000.00
Land Acquisitions (portions of land, crops and trees)	\$50,000.00
Implementation (Contractor) and Supervision (Fiscal)	\$45,000.00
Safeguard external independent Audits	\$12,000.00
Safeguard traveling costs (flights, trips, per diem, ...)	\$150,000.00
Total	\$600,000.00

X. Annexes:

Annex 1. Eligibility Screening Form

AEDP PROJECT

Letter of Interest (Eligibility Screening Form)
Please complete all the required spaces in this form

- 1. Name: Surname -----Other Names:-----
Maiden name (for married women):-----
2. Sex: (a) Male { } (b) Female { }
3. Date of birth: -----
4. Highest Education Level: (a) No formal education { } (b) Primary School { } (c) Secondary School { } (d) Vocational school (e) Tertiary Education { }
5. Which community do you belong to: -----
6. How long have you lived in this community: -----
7. How do you belong to this community: (a) by birth { } (b) by marriage { } (c) other (specify):-----
8. Local Government Area (LGA): ----- State: -----
9. What enterprise are you interested in (see list of selected enterprises for the LGA): -----
10. Do you have any experience in this enterprise: (a) Yes { } (b) No { }. If yes, how many years: -----
11. Do you belong to any youth or women organization: (a) Yes { } (b) No { }. If yes, what is the name: -----
12. Do you belong to any cooperative society: (a) Yes { } (b) No { }. If yes, what is the name: -----
13. Do you have access to any land for the enterprise: (a) Yes { } (b) No { }.
14. If yes to question 13, where is the land located-----; and what is the area size of the land? -----
15. What kind of title to you have to the land: (a) Government paper { } (b) Inheritance from parent { } (c) husband or wife's consent { } (d) family allocation { } (e) community's allocation { } (f) Others (specify):-

Endorsements:

Applicant: I certify that the information provided here is correct

Name: -----

Signature: -----

Date: -----

Community/traditional leader:

Name: -----

Sign: -----

Date: -----

Verifications:

Comments by the Local Government Liaison Office:-----

Name of Officer: -----

Designation: -----

Sign and date: -----

Comments by the RCU Office:-----

Name of Officer: -----

Designation: -----

Sign and date: -----

Screening:

Comments by service providers:-----

Categorical comments (a) Applicant Eligible { } (b) Applicant Ineligible { }

Annex 2: Environmental and Social Screening Forms for AEDP sub-projects

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist						
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procurement (in clude action)	Tool Link	
		Likelihood	Consequence			
<p>General data sources provide national and site-specific information to support project delivery teams in identifying overall risks associated with project locations and targeted value chains.</p> <p>These are:</p> <p>The Global Map of Environmental & Social Risk in Agro-commodity Production (GMAP) enables users to conduct rapid environmental and social due diligence associated with trade and short-term finance, and to make responsible and strategic sourcing, financing, and risk management decisions.</p> <p>INFORM, a global, open-source risk assessment for humanitarian crises and disasters developed by a collaboration between the Inter-Agency Standing Committee Task Team for Preparedness and Resilience and the European Commission. It can support decisions about prevention, preparedness and response.</p> <p>Universal Human Rights Index (UHRI) offers an overview of national commitments to international Human Rights, as well as up-to-date observations and recommendations from international human rights bodies to improve human rights protection.</p> <p>The lists of sources provided are not exhaustive and other local databases/maps/tools may be available.</p>					<p>GMAP: https://gmaptool.org/</p> <p>INFORM: https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Results-and-data/moduleId/1782/id/419/controller/Admin/action/Results</p> <p>UHRI: https://uhri.ohchr.org/en/</p>	
Biodiversity				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link	
<p>Biodiversity is essential for the maintenance of ecosystem services, such as the provision of water and food, as well as other services that are important to both the ecosystems themselves and human life. Diversity in agroecological systems is a key element in building resilience capacities of rural families and their farming systems. 3 dataset are proposed to support the identification of risks and opportunity in the project area, these are:</p> <p>UN Biodiversity LAB - a platform for building partnerships among data providers and data users to ensure that governments have access and capacity to use cutting-edge spatial data to make key conservation and development decisions.</p> <p>World Resource Institute - Resource Watch features hundreds of data sets all in one place on the state of the planet's resources and citizens. Users can visualize challenges facing people and the planet, from climate change to poverty, water risk to state instability, air pollution to human migration, and more.</p> <p>Global Forest Watch is an online platform that provides data and tools for monitoring forests. By harnessing cutting-edge technology, this tool allows access to near real-time information about where and how forests are changing around the world.</p>						<p>UN Biodiversity LAB: https://www.unbiodiversitylab.org/about.html</p> <p>World Resource Institute : https://resourcewatch.org/</p> <p>Global Forest Watch : https://www.globalforestwatch.org/</p>
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	No				low	
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	No				low	

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist					
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procurement` (in clude action)	Tool Link
		Likeliho od	Consequ ence		
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No				low
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No				low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No				low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No				low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No				low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	possible	minor		Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link
Resource efficiency is necessary to avoid, minimize and manage the risks and impacts associated with hazardous substances and materials, including pesticides, together with the project-related emissions of short- and long-lived climate pollutants. These questions shall also identify, where feasible, project-related opportunities for improvements in resource efficiency. The World Resource Institute provides hundreds of data sets all in one place on the state of the planet's resources and citizens. Users can visualize challenges facing people and the planet, from climate change to poverty, water risk to state instability, air pollution to human migration, and more.					World Resource Institute : https://resourcewatch.org/
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	possible	moderate	yes	Moderate
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc)	Yes	possible	severe	Yes	Substantial
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No				Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	possible	moderate		Moderate

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist					
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procure ment` (in clude action)	Tool Link
		Likeliho od	Consequ ence		
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	No				Low
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	No				Low
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	No				Low
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No				Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	No				Low
Cultural Heritage				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link
<p>Preserve and safeguard Cultural Heritage requires that effective and active measures are taken to prevent IFAD-supported projects from altering, damaging, or removing any tangible or intangible Cultural Heritage. In order to identify the presence of Cultural heritage the following tools are provided:</p> <p>UNESCO World Heritage List - The World Heritage Committee, the main body in charge of the implementation of the World Heritage Convention, has developed precise criteria for the inscription of properties on the World Heritage List and has mapped them in this tool, which could support the PDT to identify location and type of properties in the project affected area.</p> <p>UNESCO List of Intangible Cultural Heritage and Register of good safeguarding practices provides an overview of (internationally) recognized intangible cultural heritage.</p>					<p>UNESCO World Heritage List : http://whc.unesco.org/en/list/ Intangible Cultural Heritage: https://ich.unesco.org/en/lists</p>
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No				Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No				Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No				low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve	No				Low

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist					
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procurement (in clude action)	Tool Link
		Likelihood	Consequence		
Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)					
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No				Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No				Low
Indigenous peoples				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link
<p>IFAD's comparative advantage in working with indigenous peoples lies in its core mission to empower poor rural people and in its targeting and people-centred approach, which takes into account the differentiated and context-specific conditions of poor rural people. In order to identify indigenous communities in the project affected area:</p> <p>International Work Group for Indigenous Affairs: Provides country specific information on the presence of Indigenous communities, together with the challenges and progress they are currently facing https://www.iwgia.org/en/</p> <p>UN Special Rapporteur on the rights of IP: Reports on the human rights situations of indigenous peoples around the world, including updates on new laws, agreements and international standards, and recommendations on appropriate measures to ensure the rights of indigenous peoples. https://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/SRIndigenousPeoples/Pages/SRIPeoplesIndex.aspx</p>					
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	No			No	low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			No	low
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No				Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No				Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No				Low
Labour and Working Conditions				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist					
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procurement (in clude action)	Tool Link
		Likelihood	Consequence		
<p>The pursuit of inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all requires the protection of project workers' fundamental rights, their fair treatment, and the provision of safe and healthy working conditions. Two tools are suggested to appropriately identify labour risks:</p> <p>ILO Statistics and Databases: ILO's central portal to labour statistics, overview of labour laws, standards and policies, and country profiles.</p> <p>US Department of Labor Findings on the Worst Forms of Child Labour : provides country specific findings on worst forms of child and forced labour, together with prevalence and sectoral distribution, legal framework, enforcement of laws and available social programs to address child labour.</p>					<p>ILO Statistics and Databases: https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang-en/index.htm US Department of Labor Findings on the Worst Forms of Child Labour : https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/findings</p>
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	No				Low
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No				Low
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	No				Low
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	No				Low

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist					
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procurement (include action)	Tool Link
		Likelihood	Consequence		
Community Health, Safety and Security				Yes/no/manual trigger.	Tool Link
<p>Community Health and Safety are crucial elements for consideration, particularly in low- to middle-income countries where there is a lack of knowledge about how farmers are affected by their exposure to the variety of health risks and impacts that they are confronted with every day.</p> <p>INFORM, the Hazard and exposure tab provides a detailed set of indexes for the most common health risks affecting rural communities at national level.</p> <p>UN Women Global database on violence against women: provides easy access to comprehensive and up-to-date information on measures undertaken by United Nations Member States to address all forms of violence against women.</p>					<p>INFORM: https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Results-and-data/moduleId/1782/id/419/controller/Admin/action/Results</p> <p>UN Women Global database on violence against women: https://evaw-global-database.unwomen.org/en</p>
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	possible	moderate	yes	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No				Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No				Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No				Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No				Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	Yes	possible	major	yes	Substantial
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	possible	minor	yes	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	No				Low
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	unlikely	minor	yes	Low
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No				Low

Environmental and Social Safeguards Screening Checklist					
Environmental and Social Safeguards	No, Yes Unsure	If Yes or Unsure		If Relevant for Procurement (in clude action)	Tool Link
		Likelihood	Consequence		
Resettlement				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link
Resettlement is not only as the physical relocation of people but also as economic, social and cultural displacement causing restrictions on, or loss of access to, people's means of livelihoods and culturally important sites. Questions of this standard are very specific to project activities and thus do not require external sources					n/a
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No				Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			No	Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No				Low
7.4 Could the project lead to an influx of project workers?	No				Low
Financial intermediaries and direct investments				Yes/no/ manual trigger.	Tool Link
Investments into financial intermediaries and private sector companies are a key instrument for promoting sustainable financial markets and provide financial products and services to farming businesses and to the rural micro, small and medium-sized enterprise sector. These questions are very specific to the selected private sector partner and thus do not require external sources					n/a
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No				Low
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No				Low
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	Yes	possible	minor	Yes	Moderate
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	Yes	possible	minor	No	Moderate
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No				Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	Yes	likely	moderate	No	Substantial
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	Yes	almost certain	moderate	No	Substantial

General information

• Project Name:	•
• Name of incubator / applicant:	•
• Name of Cooperative:	•
• Contact person's details:	•
• Name of Apex Group:	•
• Contact person's details:	•
• Project Location:	•
• Project sector:	•
• Estimated Cost:	•
• Proposed Date of Commencement:	•
• Expected Project duration:	•
• Site (estimated area in ha):	•
• Any equity/contribution brought into the project:	•
• Any plan for new construction:	•
•	•

. Screening for Environmental and Social Issues

Screening Form for (Market) Infrastructure Sub-Projects

• Name of market infrastructure:	•
• Infrastructure type:	•
• Location:	•
• Proposed Date of Commencement:	•
• Expected Project duration:	•
• Estimated cost:	•
• Estimate number of communities to be served:	•
• Estimated number of entrepreneurs to be served:	•

B1: Screening for (Market) Infrastructure Sub-projects

Question	Yes	No
1. Will the project activities include construction/rehabilitation of rural roads or other rural infrastructure in protected/sensitive areas ⁵⁸ ?		X

⁵⁸ 'Sensitive areas' include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves); areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land

		All road length < 10 km
2. Does the project include construction of roads or other infrastructure that entail the total area being cleared of 50 ha or above?		
3. Does the project include construction of dam (s)/reservoir (between 5-15 m high with a reservoir exceeding 2 million m ³)?		
4. Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/ development (above 100 ha)?		
5. Does the project involve significant extraction of ground water (significantly above recharge capacity)?		
6. Does the project include water-based (ground or surface) development where it is believed that significant depletion due to climate change or overutilization has occurred?		
7. Does the project involve significant extraction, diversion or containment of surface water?		
8. Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river draining)?		
9. Will the project include construction/rehabilitation of rural roads that pass through oil infrastructure locations such as flow stations, tank farms or oil and gas pipelines?		
10. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources?		
11. Does the project include development of agro-processing facilities?		
12. Will the project require a migrant workforce during construction?		
13. Will the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads?		
14. Has the government or community guaranteed the lease of the land for the (market) infrastructure?		
15. Is there any plan in place for sustainability of the infrastructure during the project life time?		
16. Does the project include specific measures to protect against dust (such as dust masks and water spraying)?		
17. Has arrangement been made to pay adequate compensation for private property that may be affected by the construction of the project?		
18. Will construction equipment with moderate decibels be used and the timing of use be so that people will experience less discomfort?		
19. Will tree and vegetation replanting be carried out to stabilize slopes and re-green road sides?		

C: Climate Screening Form for Sub-Projects

To be used with the environmental and social screening forms.

Screening for Climate Issues

degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability due to poverty, disease, ethnicity and race.

Question	Yes	No	Additional Explanation of 'Yes' response*
1. Is the project area subject to extreme climatic events such as flooding, drought, tropical storms, or heat waves?			
2. Do climate scenarios for the project area foresee changes in temperature, rainfall or extreme weather that will adversely affect the project impact, sustainability or cost over its lifetime?			
3. Will the project make investments in low-lying coastal areas/ zones exposed to river flooding and coastal storm surge?			
4. Will the project promote agricultural activity in marginal and/or highly degraded areas that have increased sensitivity to climatic events (such as on hillsides, deforested slopes or floodplains)?			
5. Is the project located in areas where rural development projects have experienced significant weather- related losses and damages in the past?			
6. Will the project develop/ install infrastructure in areas with a track record of extreme weather events?			
7. Is the project target group entirely dependent on natural resources (such as seasonal crops, rain-fed agricultural plots, and migratory fish stocks) that have been affected by in the last decade by climate trends or specific climatic events?			
8. Will climate variability likely affect agricultural productivity (crops/ livestock/fisheries) or the associated incidence of pests and diseases for the project target groups?			
9. Would weather-related risks or climatic extremes likely adversely impact upon key stages of identified value chains in the project (from production to markets)?			
10. Is the project investing in climate-sensitive livelihoods that are diversified?			
11. Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?			
12. Is the project investing in institutional development and capacity building for rural institutions (such as farmer groups, cooperatives) in climatically heterogeneous areas?			
13. Does the project have the potential to become more resilient through the adoption green technologies at a reasonable cost?			
14. Does the project intervention have opportunities to strengthen indigenous climate risk management capabilities?			

15. Does the project have opportunities to integrate climate resilience aspects through policy dialogue to improve agricultural sector strategies/policies?			
16. Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved crop variety, capacity building; or including climate risk issues in policy processes)			
17. Based on the information available would the project benefit from a more thorough climate risk and vulnerability analysis to identify additional complementary investment actions to manage climate risks?			

Guidance for categorization

• "Yes" response to any of questions 1-9	• Sub-project Climate risk is High	• Climate risk Analysis is required for sub-project
• "No" response to almost all questions	• Sub-project climate risk is moderate	• Sub-project to adopt the ESMP in the general ESMF

Annex 3-

3.1. Climate risk screening Climate Risk Classification: Moderate: rating 3.2

Step 1: Hazard identification	
What are the expected hazards in the project intervention area?	No, Yes, TBD
River flood	Yes
Costal Flood	No
Urban Flood	No
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	No
Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity	No, Yes, TBD
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes

Is the project expected to have an impact on climate?	No, Yes, TBD
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
Step 2: Exposure Assessment	
Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?	No, Yes, TBD
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	No
Very warm areas (subtropical)	Yes
Tropical areas (rainforests)	Yes
Arid and semi-arid areas (deserts)	No
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	Yes
Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?	No, Yes, TBD
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	No
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	No
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	No
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	No

Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	No
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
Step 3: Sensitivity Assessment	
What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?	No, Yes, TBD
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	No
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	No
Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	No
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	No
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	No
Step 4: Adaptive capacity and climate resilience	
What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?	No, Yes, TBD
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	TBD
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	No

Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	Yes
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	No
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No

3.2 Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate

Environmental and Social Safeguards				
	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	No			Low
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No			Low
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Minor Project may possibly require procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated. Alternatives to procurement of natural resources through primary suppliers exists.	Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Possible	Moderate Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment is highly sensitive.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc)	Yes	Possible	Moderate Project is fully dependent on production of living natural resources. Project is sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Moderate
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No			Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	No			Low
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	No			Low
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	No			Low
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	No			Low
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	No			Low
Cultural Heritage	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
indigenous peoples	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	No			Low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Low
Labour and Working Conditions	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	No			Low
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	No			Low
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	No			Low
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Moderate The project is situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	Yes	Possible	Moderate Moderate adverse impacts to ecosystems and their services that could negatively affect the health of communities in the direct vicinity of the project are possible, but similar projects have shown that Impacts can be mitigated or offset through schemes such as Payment for Ecosystem Services.	Moderate
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Minor Minor changes to community dynamics. Resulting serious recorded cases of gender-based violence and/or sexual exploitation. Gender-based violence protocols in place.	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	No			Low
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	Unlikely	Minor The project requires the employment of new labour, but workers can be sources from local communities, and so influx is kept to a minimum, and risks are effectively managed.	Low

Environmental and Social Safeguards				
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
Physical and economic resettlement	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No			Low
Financial intermediaries and direct investments	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Low
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	Yes	Possible	Minor The institution has an Exclusion List, but cannot verify the	Moderate
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	Yes	Possible	Moderate The portfolio classification is very broad, and detailed information is not available. The institution invests a small portion of funds in high-risk projects.	Moderate
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	Yes	Possible	Moderate Stakeholders and local communities can get in contact with the institution, and a process is in place, but staff is not qualified/trained to deal with grievances and bring claims to the attention of management.	Moderate
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	Yes	Possible	Moderate The institution offers some services for customers directly or through third-party providers.	Moderate

Annex 3-2 Environmental and Social guidelines for contractors

Sound environmental and social management of construction projects can be achieved only with adequate site selection and project design. As such, the ESMP for projects involving any new construction, or any rehabilitation or reconstruction for existing projects, should provide information as to screening criteria for site selection and design including the following:

Site Selection

Sites should be chosen based on community needs for additional projects, with specific lots chosen based on geographic and topographic characteristics. The site selection process involves site visits and studies to analyze: (i) the site's, sub-urban, or rural characteristics; (ii) national, regional, or municipal regulations affecting the proposed sites; (iii) accessibility and distance from inhabited areas; (iv) land ownership, including verification of absence of squatters and/or other potential legal problems with land acquisition; (v) determination of site vulnerability to natural hazards, (i.e. intensity and frequency of floods, landslides, etc.); (vi) suitability of soils and sub-soils for construction; (vii) site contamination; (viii) flora and fauna characteristics; (ix) presence or absence of natural habitats and/or ecologically important habitats on site

or in vicinity (e.g. forests, wetlands, rare or endangered species); and (ix) historic and community characteristics.

The rules (including specific prohibitions and construction management measures) should be incorporated into all relevant bidding documents, contracts, and work orders.

Prohibitions

The following activities are prohibited on or near the project site:

- Cutting of trees for any reason outside the approved construction area;
- Hunting, fishing, wildlife capture, or plant collection;
- Use of unapproved toxic materials, including lead-based paints, asbestos, etc.
- Disturbance to anything with architectural or historical value;
- Building of fires;
- Use of firearms (except by authorized security guards);
- Use of alcohol by workers.
- Use of all forms of forced labor and child labor
- Unfair treatment and discrimination of workers

Construction Management Measures

Solid, sanitation, and hazardous wastes must be properly controlled, through the implementation of the following measures:

Waste Management:

- Minimize the production of waste that must be treated or eliminated;
- Identify and classify the type of waste generated. If hazardous wastes (including health care wastes) are generated, proper procedures must be taken regarding their storage, collection, transportation and disposal;
- Identify and demarcate disposal areas clearly indicating the specific materials that can be deposited in each;
- Control placement of all construction waste (including earth cuts) to approved disposal sites (>300 m from rivers, streams, lakes, or wetlands). All garbage, metals, used oils, and excess material generated during construction should only be disposed in authorized areas, incorporating recycling systems and the separation of materials.

Maintenance:

- Identify and demarcate equipment maintenance areas (>15m from rivers, streams, lakes or wetlands);
- Ensure that all equipment maintenance activities, including oil changes, are conducted within demarcated maintenance areas; never dispose spent oils on the ground, in water courses, drainage canals or in sewer systems;
- Identify, demarcate and enforce the use of within-site access routes to limit impact on site vegetation;
- Install and maintain an adequate drainage system to prevent erosion on the site during and after construction.

Erosion Control

- Erect erosion control barriers around perimeter of cuts, disposal pits, and roadways;
- Spray water on dirt roads, cuts, fill material and stockpiled soil to reduce wind-induced erosion, as needed;

- Maintain vehicle speeds at or below 10mph within the work area, 15mph or below within 200m of the site, and abide by the relevant speed limits at all times to / from the work area.

Stockpiles and Borrow Pits

- Identify and demarcate locations for stockpiles and borrow pits, ensuring that they are 15 meters away from critical areas such as steep slopes, erosion-prone soils, and areas that drain directly into sensitive water bodies;
- Limit extraction of material to approved and demarcated borrow pits.

Site Cleanup

- Establish and enforce daily site clean-up procedures, including maintenance of adequate disposal facilities for construction debris.

Safety during Construction

The Contractor's responsibilities include the protection of every person and nearby property from construction accidents. The Contractor shall be responsible for complying with all national and local safety requirements and any other measures necessary to avoid accidents, including the following:

- Carefully and clearly mark pedestrian-safe access routes;
- If school children are in the vicinity, include traffic safety personnel to direct traffic;
- Maintain supply of supplies for traffic signs (including paint, easel, sign material, etc.), road marking, and guard rails to maintain pedestrian safety during construction;
- Conduct safety training for construction workers prior to beginning work;
- Provide personal protective equipment (PPE) and clothing (such as goggles, gloves, respirators, dust masks, hard hats, steel-toed and –shanked boots, etc.) for construction workers and enforce their use;
- Post Material Safety Data Sheets for each chemical present on the worksite;
- Require that all workers read, or have read, all Material Safety Data Sheets. Clearly explain the risks to them and their partners, especially when pregnant or planning to start a family. Encourage workers to share the information with their physicians, when relevant;
- Ensure that the removal of asbestos-containing materials or other toxic substances be performed and disposed of by specially trained workers;
- During heavy rains or emergencies of any kind, apply construction safeguards guidelines;
- Brace electrical and mechanical equipment to withstand unexpected events during construction.

Nuisance and Dust Control

To control nuisance and dust the Contractor should:

- Maintain all construction-related traffic at or below 15 mph on streets within 200 m of the site;
- Maintain all on-site vehicle speeds at or below 10 mph;
- To the extent possible, maintain noise levels associated with all machinery and equipment at or below 90db;
- In sensitive areas (including residential neighborhoods, health centers, schools, etc.) more strict measures may need to be implemented to prevent undesirable noise levels;
- Minimize production of dust and particulate materials at all times, to avoid impacts on surrounding families and businesses, and especially to vulnerable people (children, elderly);
- Phase removal of vegetation to prevent large areas from becoming exposed to wind;
- Place dust screens around construction areas, paying particular attention to areas close to housing, commercial areas, and recreational areas;
- Spray water as needed on dirt roads, cut areas and soil stockpiles or fill material;

- Apply proper measures to minimize disruptions from vibration or noise coming from construction activities.

Community Relations

To maintain cordial community relations, the Contractor should:

- Following the country and ESMP requirements, inform the population about construction and work schedules, interruption of services, traffic detour routes, as appropriate;
- Limit construction activities at night. When necessary ensure that night work is carefully scheduled and the community is properly informed so they can take necessary measures;
- At least five days in advance of any service interruption (including water, electricity) the community must be advised through clearly visible posters at the project site and at central community locations;
- Where possible, particularly for tasks that can also be performed through low-skilled manual labor (such as digging of shallow trenches, etc.), make use of labor from the local community.

Chance Find Procedures for Culturally Significant Artifacts

In case culturally valuable materials (incl. shrines, graves, etc.) are uncovered during excavation:

- Stop work immediately following the discovery of any materials with possible archeological, historical, paleontological, or other cultural value, announce findings to project manager and notify relevant authorities;
- Protect artifacts as well as possible using plastic covers, and implement measures to stabilize the area, if necessary, to properly protect artifacts;
- Prevent and penalize any unauthorized access to the artifacts;
- Restart construction works only upon the authorization of the relevant authorities.

Environmental Supervision during Construction

The bidding documents should indicate how compliance with environmental rules and design specifications would be supervised, along with the penalties for non-compliance by contractors or workers. Construction supervision requires oversight of compliance with the manual and environmental specifications by the contractor or his designated environmental supervisor. Contractors are also required to comply with national and state regulations governing labour, the environment, public health and safety.

Annex 4- Social Inclusion Strategy

“In every country, certain groups (..) Confront barriers that prevent them from fully participating in their nation’s political, economic, and social life. These groups are branded by stereotypes, stigmas, and superstitions. They often live with insecurity. And such disadvantages not only preclude them from capitalizing on opportunities to lead a better life, they also rob them of dignity.”⁵⁹

Social inclusion means different things to different people. In its flagship publication on the topic, the World Bank defines social inclusion as “the process of improving the ability, opportunity, and dignity of people,

⁵⁹ World Bank (2013) *Inclusion Matters: The Foundation for Shared Prosperity* (WB: Washington, D.C.), p.xv.

disadvantaged on the basis of their identity, to take part in society.”⁶⁰ A strategy for social inclusion should therefore both address the above-mentioned ‘barriers’ as well as strengthen the capacities that disadvantaged groups in society require to make the most of development opportunities and realize their full potential.

Using the World Bank’s advice to focus on three critical ‘inclusion domains’ of markets, services and spaces, AEDP can help promote social inclusion in the project area through the following instruments and policies:

1. Markets (Land, Regulatory Framework)

- Negotiate with traditional authorities in local communities for long-term land access by women and youth for agri-enterprise activities;
- Negotiate with state governments to allocate larger plots of unused (but suitable for aquaculture) land and provide security of tenure for women and youth associations for Aquaculture-enterprise activities;
- Support legislative reform establishing gender parity in land ownership and inheritance;
- Closely monitor project progress, hold regular meetings with leaders/representatives of women and youth organizations to discuss project challenges, and provide additional (technical) support where needed.

2. Services (Training, Financial, Labour, ICT)

- Provide refresher, advanced and/or top-up skills training on-site for women and youth (on any relevant topic that hinders progress) in combination with intensive mentoring support;
- Support opportunities for information sharing, whereby women and youth who are currently not part of the project can visit the enterprise sites and whereby entrepreneurs can share their experiences (including reasons for failure and success);
- Negotiate with agricultural banks to provide preferential credit arrangements for high-potential women or youth entrepreneurs;
- Encourage contractors / service providers to give employment preference to local community members (e.g. via ‘code of conduct’);
- Organize a ‘hackathon’ together with a technology-oriented innovation centre to develop a special app for rural youth in the project area to promote farming and facilitate market access as well as create an online platform that allows women and youth to showcase their achievements and experiences with wider society and other relevant actors (e.g. government and donor agencies).

3. Spaces (Physical, Cultural, Social)

- Liaise with local police to ensure security in farming areas, markets and access routes;
- Organize public awareness-raising campaigns in consultation with local CSOs to promote aquaculture farming, encourage inclusive community-level decision-making, prevent intra-community conflict and reduce gender-based violence;
- In general, ensure that initial screening, selection and support to project beneficiaries by community leaders and others at the grassroots level is based on merit and need rather than lingering primordial considerations;
- To prevent climate-induced exclusion, recommended climate change adaptation and mitigation measures should be given priority. Many beneficiaries may not be able to bounce back once they are affected by hydro-meteorological disasters such as flooding and erosion.

⁶⁰ Idem, p.4.

Annex 5 : AGROCHEMICAL MANAGEMENT OUTLINE

Introduction to Agrochemicals, most prominently fertilisers and pesticides, are applied by agriculturalists to increase the potential maximum yields of their cultivated crops. Pesticides are applied to control the number and activity of crop pests, most typically by exposing them to toxic substances designed to kill them. Fertilisers, on the other hand, mainly consist of essential plant nutrients to improve the nutrient availability to crops sufficient to meet the crop demands, to maximise the potential yields of the cultivated crops. However, excessive use of agrochemicals may lead to contamination of water bodies, soils and other natural resources. Since pesticides are designed to kill the targeted organisms, they are often highly toxic to a wide range of animals, including domesticated animals and humans. Although the doses to which animals are typically exposed from agricultural activity are generally not sufficient to kill them, they can nonetheless cause harm and diverse adverse impacts. Via bioaccumulation and bioconcentration, they may enter animal and human food chains, so that exposure to the applied chemicals and their derivatives may exceed levels considered safe. In animals, the consumption of feed and biomass contaminated with agrochemicals may also impact their health, growth and behaviour, while also impacting the quality of their products. Exposure of pastoralists' herds to unsafe water or feed sources due to agrochemical application by farmers or farmer groups may also lead to increased social conflict between these groups. Furthermore, pesticides typically do not only kill the targeted organisms, but also kill beneficial microorganisms, which has impacts to the health of agroecosystems or adjacent aquatic and terrestrial ecosystems. Excessive use of fertilisers can also have harmful effects on ecosystems including rivers and ponds . High nutrient input into water bodies, particularly surface water bodies, often leads to an increase in algae bloom and multiplication and a rapid increase in the total quantities of algae. As individual algae die, they sink to the bottom of the water body, where their decomposition uses up the dissolved oxygen. As a result, large areas of the deeper layers of the water body remain without any oxygen, which suffocates fish and other marine organisms. Furthermore, certain algae release toxic substances into the water during their bloom or decomposition. As a result, ecosystems, including adjacent terrestrial ecosystems, can become unstable, and the water is often not fit for use by other water users, thus impacting surrounding communities. Another impact of excessive use of fertiliser is that the increased plant growth provoked by the high availability of nutrients causes the depletion of other nutrient pools in the soil. However, fertilisers typically only contain the most important nutrients, most prominently Nitrogen (N), Phosphorus (P), and Potassium (K). As a result, less important nutrient pools are also depleted, and the overall health and fertility of the soil decreases. This reduces the activity of beneficial soil organisms, the resistance against water and wind erosion, and other soil degradation effects over the long term. Thus, fertiliser application can reduce the fertility of soils and oblige the farmer to keep applying increasingly large amounts of fertiliser to compensate for the loss of soil fertility. The impacts outlined above clearly show the importance of controlling the application of agrochemicals. Since the Programme promotes the accessibility and application of agrochemicals to beneficiary groups, it needs to also ensure adequate training in correct application of the promoted agrochemicals to safeguard peaceful

coexistence between resource users and to protect the health and productivity of natural resources. The next Section contains some of the principles that should be addressed during the training provided to beneficiary groups.

b) Training outline

The trainings provided to beneficiary groups interested in applying agrochemicals should address at least the following aspects:

- Pesticides – Mechanism and rationale – Dangers
- Choice of pesticide – Choice of application timing and quantity
- Preventive application
- Reactive application – Choice of application equipment and procedure – Precautions and PPE – Storage, transport and handling – Disposal – Treatment in case of exposure or ingestion – Integrated Pest Management⁵⁹

Fertiliser: – Mechanism and rationale – Dangers – Choice of fertiliser ♣ Based on the choice of crops ♣ Based on soil analysis ♣ Based on crop observation – Choice of application timing and quantity – Choice of application equipment and procedure – Precautions and PPE – Storage, transport and handling – Disposal – Treatment in case dangerous exposure or ingestion – Alternatives: ♣ Compost application ♣ Mulching ♣ Polyculture and crop rotation ♣ Fallow or improved fallow . The trainings should be prepared and delivered by competent trainers, under consideration of the audience's availability, previous knowledge, linguistic skills, cultural and learning habits and others. At least one full day each should be counted for the training on pesticides and on fertilisers. This means that at least two days should be counted for the training for each beneficiary group, if they intend to apply both pesticides and fertilisers in their agricultural practices. Collaboration with beneficiary groups should include appropriate checks on the efficacy of the promoted practices and evaluate the need for further training, if applicable.

Annex 6 EXCLUSION LIST

In order to ensure that the project maintains the environmental and social risk categorization to moderate but still generating positive outcomes, the following activities cannot be financed by the –project and all financial institutions that will receive resources from the project :

Agriculture, livestock sub projects

- Conversion of wetlands into agricultural or pasture land
- Conversion of significant areas of natural forests or other wild lands into agricultural or pasture land

Biodiversity and fragile ecosystems

- Activities which are suitable to lead to a loss of natural habitats, loss of biodiversity or decreased provision of ecosystem services in sensitive areas, which include: – Protected

areas and their buffer zones – Ecologically sensitive areas – Mangrove swamps – Small island ecosystems – Areas of global or national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas – Habitats on which endangered species rely

- Activities in sites with high risk of destruction as a result of geophysical hazards (landslides, earthquakes, volcanic eruptions etc.)
- Forestry
- Large-scale production forestry
- Large-scale aquaculture projects
- Pollution
- Activities which significantly increase the use of agrochemicals which may lead to public health and safety concerns
- Extraction of water from surface or groundwater bodies which are susceptible to depletion from overextraction or the effects of climate change
- Activities which introduce potentially invasive or genetically modified species which might impact the genetic composition of native species or have an adverse effect on local biodiversity
- Activities which may impact health of sensitive ecosystems or vulnerable communities through their pollution, or which might be impacted by the pollution of an existing activity
- Activities which include any of the following: – Construction of dams or reservoirs with a wall height of more than 15 metres, with a crest of more than 500 metres length, and/or with a reservoir exceeding 3 million m³ – Construction of dams or reservoirs with an incoming flood of more than 2,000 m³ /s; – construction or rehabilitation of irrigation schemes covering more than 100 hectares per scheme – construction, rehabilitation or upgrade of rural road that necessitate clearing more than 10 km of space – construction, rehabilitation or upgrade of rural road that necessitate disposition of more than 10% of the land of any farmer – drainage or correction of natural water bodies – extraction or diversion of water from natural water bodies which leaves less than 20% of natural flow plus the water requirements of downstream users
- Activities which lead to: – Physical displacement of at least 20 people – Negative impacts to at least 10% of any community's, household's or individual farmer's assets – Conversion and/or loss of physical cultural resources – Significant adverse social impacts to local communities, including disadvantaged, vulnerable or indigenous groups. This Exclusion List must be made available to all Programme partners and beneficiaries (farmer organisations, rural cooperatives, MSMEs, financial institutions and government actors) and included in the training materials, to ensure that no supported activities feature on the Exclusion List.

Annex 7 INDICATIVE OUTLINE OF ESIA

An ESIA will be applicable sub-projects which are considered high risk activities for the environment. The ESIA will thus have to be carried for this project to more definitively assess and predict potential adverse social and environmental impacts and to develop suitable mitigation measures to be documented in the ESMP. The scope and nature of the ESIA will depend on the

nature, complexity and significance of the identified issues under the subprojects to be conducted under the program. A tentative outline for the ESIA report is provided below.

Non-technical summary: Summarizes significant impacts for a nontechnical audience in particular the local stakeholders. It also includes how the identified impacts should be managed and any issues that require further action. **Project Description:** Includes details on the executing agencies, project's geographic location including maps as appropriate, summary of the sub projects objectives, outcomes, outputs and main activities and the implementation arrangements.

Analysis of the policy, legal and administrative framework: Describes the context within which the project will take place including regulations on the environmental, social impact assessments to which the program will adhere to in country and under international law. It also should flag any areas where the project may fall short on compliance. **Stakeholder identification and analysis:** The section details potential impacts on stakeholders and clarifies who should be involved in the ESIA process and how. This involved listing all stakeholders identified during the project design and elaborating on stakeholder interests, expectations, influence, potential impact on their livelihoods and how they should be involved in the ESIA.

Environmental, Climate and Social Baseline: Describes the environmental, climate and social context within which the project will operate. **Assessment of Environmental and Social Impacts:** It involved identifying the direct and indirect impacts, making predictions on the probability of occurrence, and assessing their significance. Priority should be given to impacts related to adverse impacts such as on people's livelihood through access restrictions, cultural heritage, biodiversity and resettlement. **Environmental and Social Management Plan:** This is the main output of the ESIA process and is a strategy for managing risks and mitigating impacts. The risk management is guided by the mitigation hierarchy and documented in the ESMP (further detailed in annex 6). **Results of stakeholder consultations:** Details the stakeholder engagements, consultation and disclosure requirements and outputs. **Conclusion and Recommendations:** Succinctly describes the conclusion drawn from the assessment and provides recommendations. **Appendices:** Includes the references, tables and list of reports used.

Annex 8 STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN

Based on the concept note approved by IFAD on March 2, 2022 and in accordance with its terms of reference, an interdisciplinary mission visited Cameroon from March 21 to April 8, 2022 to conduct the detailed formulation of the PDEA, jointly with the Interministerial Committee mandated for this purpose and in close collaboration with the PPEA team.

During the period and according to the agreed work program, the mission carried out the following main sequences of activities:

□ March 21: (i) hearing of the Minister of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA) on the reminder of the government's priority expectations; (ii) contact with the Interministerial Committee and start of the mission.

□ March 22: mission launch workshop chaired by MINEPIA in the presence of its counterpart in charge of agriculture (MINADER), technical and financial partners (PTF), representatives of producer organizations and decentralized local authorities, private operators and civil society. The workshop registered more than 80 participants involved in the aquaculture sub-sector.

□ 22 to 31 March: diagnosis and interactions in the 5 target regions of the program: Centre, West, South, Littoral and Far North. The menu of the program alternated visits to operating sites (aquaculture farms, processing units, markets, training centers, aquaculture stations, pilot units, sites production potential, etc.) and mini-workshops bringing together all the sensitivities of the links in the aquaculture value chain as well as decentralized services, local authorities and support structures. About 250 actors were met in the 5 regions.

□ April 1-8: (i) meeting with TFPs (AfDB, EU, IDB, FAO, World Bank, GIZ4) ; (ii) working session with umbrella organizations (CNOP-CAM, PLANOPAC, IPAC, MBOSCUDA5), specialized operator (APDRA6), Association of United Municipalities and Cities of Cameroon (CVUC); (iii) thematic discussions with projects and programs (PEA-Jeunes, PADFA, PDCVEP7, etc.); (iv) targeted session on the scope of environmental standards in aquaculture with MINEPDED; (v) visit to the ECOPARK complex; (vi) meeting with the Department of Small and Medium Enterprises; (vi) meeting with the Autonomous Sinking Fund (CAA).

3. The observations and findings were the subject of participatory consultations in the field during the mini-workshops and were deepened through pooling and summary discussions organized throughout the diagnostic phase. The summary of the operational proposals was discussed in a pre-restitution session with the Interministerial Committee on April 04, 2022 before being presented to the Minister of Livestock on April 05, 2022.

The testimonies collected call into question:

- (i) a distrust of fish farmers vis-à-vis financial institutions; lack of information or misinformation;
- (ii) an aversion of institutions based on ignorance of aquaculture activity and a generalized negative perception of agricultural risks or motivated by a history of unpaid bills;
- (iii) the shortcomings of the business culture and the low level of responsibility, especially among young people, with regard to credit;
- (iv) prohibitive costs that undermine the profitability of activities; in particular with regards to the cost of fish feed which was difficult to obtain of high quality.
- (v) guarantee conditions that discourage demand for credit
- (vi) loanable resources that are not very suitable for medium-term uses.

Against this background and detailed consultations, a Stakeholder Engagement Plan (SEP) was prepared and to be implemented

The Stakeholder Engagement Plan (SEP) outlines the differentiated measures that the IFAD and its implementing partners in the project will implement to ensure the effective participation of key project stakeholders, including both men and women and those identified as disadvantaged or vulnerable stakeholders but also to address the key concerns raised during the consultations. The SEP aims to catalyze and organize stakeholder engagement and assure that it effectively takes place in line with IFAD's Social Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP). It aims to ensure that IFAD and its implementing partners provide timely, relevant, understandable and accessible information and consult with all relevant stakeholders in a culturally sensitive manner. The SEPs level of detail is informed by scale and scope of the project, numbers of stakeholders involved, and potential risks and impacts present. For the purposes of this SEP, project stakeholders are defined as individuals, groups or other entities who are impacted or likely to be impacted directly or indirectly, positively or adversely, by the project, each country project and sub projects (those funded through the banks /financing institutions'); and may have an interest in the project, ('interested parties'). They include individuals or groups whose interests in the project, may affect and who have the potential to influence the project, outcomes in any way. Cooperation and negotiation with the stakeholders throughout the project, development often also require the identification of persons within the groups who act as legitimate representatives of their respective stakeholder group, i.e., the individuals who have been entrusted by their fellow group members with advocating the groups' interests in the process of engagement with the Project. In the project, these stakeholders include , IFAD, commercial banks, MFIs, farmer organisations, cooperatives and MSMEs, civil society and government, aquaculturists, Counterparts. Rural Community representatives may provide helpful insight into the local settings and act as main avenues for dissemination of the Project-related information and as a primary communication/liaison link between the project and targeted communities and their established networks. Verification of stakeholder representatives (i.e., the process of confirming that they are legitimate and genuine advocates of the community they represent) remains an important task in establishing contact with the community stakeholders. Legitimacy of the community representatives can be verified by talking informally to a random sample of community members and heeding their views on who can be representing their interests in the most effective way. The SEP includes a Stakeholder Analysis to identify all actors who directly or indirectly may affect or be affected by a project and their varying interests. The analysis helps the project team in deciding which stakeholders to continue engaging during implementation and the best form of engagement. The SEP outlines stakeholder engagement throughout the project lifecycle. The SEP also includes Monitoring and Reporting. This section outlines the appropriate methods for engagement, including through neutral/third party facilitators, when necessary. They also detail required public disclosure of information on project scope and impacts, a grievance redress mechanism, the budget to complete stakeholder engagement, indicators, and learning throughout the project cycle. The plan will need to be updated once the specific subprojects for field interventions have been decided and the exact on-the ground interventions are known. Each revision of the SEP requires further disclosure to stakeholders. The implementation of the plan

will be monitored by the PMU and submitted to the IFAD as part of the Annual Performance. IFAD SECAP The objectives of the Environment and Social Impact Assessment Study in the IFAD's SECAP procedure are to:

- Identify key linkages between rural poverty and environmental management and assess the potential environmental and social impacts of the proposed project on the natural resource base and livelihoods of communities in the target areas
- Explore and identify key options for advancing environmental and social sustainability; and
- Recommend key opportunities to influence IFAD support towards environmental sustainability and climate smart development.
- The SECAP recognizes the importance of open and transparent engagement between the proponent and project stakeholders as an essential element of good international practices. Effective stakeholder engagement can improve the environmental and social sustainability of projects, enhance project acceptance, and make a significant contribution to successful project design and implementation. The project provide project affected parties with accessible and inclusive means to raise issues and grievances and allow borrowers to respond and manage such grievance.

Stakeholder Engagement Strategy Engagement can take different forms including active participation in key components of the project, involvement in project monitoring and evaluation and or involvement in the governance structure (see the engagement plan below) . The involvement should be tailored to suit the stakeholders' needs, capacity and interests. The PMU team will ensure that stakeholders are aware of the project work and will listen and learn from stakeholders particularly the vulnerable poor, and women – in the process of fine-tuning the project activities, selecting the subprojects and making decisions. Overall, the engagement should ensure that the project does not lead to increased inequalities and marginalisation rather contributes to their reduction. It also ensures that the decisions are adapted to the local environmental, social and cultural setting of the project intervention areas, also taking into consideration the cultures of ethnic minorities such as nomadic or semi-nomadic pastoralists. The engagement strategy will depend on level of interest and influence of each stakeholder group, as detailed in the stakeholder analysis.

In order to meet best practice approaches, the project will apply the following principles for stakeholder engagement:

- public consultations for the project(s) will be arranged during the whole lifecycle, carried out in an open manner, free of external manipulation, interference, coercion or intimidation. λ Information will be provided to and widely distributed among all stakeholders in an appropriate format with opportunities provided for communicating and addressing comments and concerns. - Stakeholder identification is undertaken to support better communication and effective relationships. The participation is inclusive, with equal access to information for all stakeholders. The engagement methods are sensitive to the stakeholder's capacities and cultures especially where vulnerable groups, youth and elderly are involved. Where in person engagements are limited, online and social engagements should be adequately considered. Stakeholder identification was initiated

during the feasibility studies as well as proposal development. The list of stakeholders identified across the project include both direct and indirect beneficiaries and include: fishers, Farmer organizations , Cooperatives, Micro and Medium Small Enterprises λ Government ministries: Ministry of Finance, Ministry of Agriculture λ Private businesses including Renewable energy technologies operators, agricultural processing and packaging businesses. NGOs, private businesses and civil society organizations working in the great green wall initiative in particular selected intervention areas.

Stakeholder Analysis The stakeholder analysis developed is as shown in Table below . Each stakeholder is described in terms of their interest in the project, the ways in which these stakeholders may influence the project’s outcomes and how they might be impacted by project activities, positively or negatively. The analysis also provided first suggestions for stakeholder engagement. The stakeholder analysis describes stakeholders at relevant geographical scales (national, regional and local) and cover government, private sector and civil society organisations relevant to the project activities as well as social groups that are not formally organized.

Table 1: Stakeholder analysis

Interest and Influence on Project	Mandate Function	Example stakeholder	Impact
High interest and High influence	Engaged through the PMU on all project subprojects. Quarterly consultation meetings Steering committee Monitoring and Reporting activities Collaborative supervision missions Sharing of progress reports Maintain contact list of all key institutions and individuals. Project execution including trainings	Ministry of economy and Finance, , MFIs, Cooperatives, farmer organisations Ministry of Agriculture, participants, international organizations working in the intervention areas.	The ministry of economy and finance are executing agencies while the financial institutions including MFIs are the implementing agencies. They will ensure full implementation of project activities including against set safeguards.
High Influence and Low interest	Engaged through regular information meeting. Engaged through sharing of project information every six months. Consultative meetings at least once a year Regular contact with individuals in the group	Other government ministries. Civil society	Other government ministries for example ministry of water and energy may be involved in water and energy projects and policies as well as setting up minigrids.

	as well as an updated contact list Monitor their activities and collaborate as necessary		
Low Influence and High Interest	Regular consultative meetings at least once a year Sharing of project information through progress reports include report of planned work.	Civil society organisations in the region, Local government focal points, Community based organisations in the intervention areas, private sector institutions including insurers.	Organisations working in the climate and adaptation projects may be interested in the project outcomes including producing opportunities for collaboration.
Low interest and Low influence	Sharing project information on demand	TBA	TBA

Stakeholder Engagement Plan

Stakeholder	Topics of engagement	Responsible party	Form and frequency of engagement
Ministry of Economy and Finance Cameroon	Execution of project and coordinating between the implementing and executing agencies	Ministry of economy and Finance	Steering committee meetings Quarterly, continuous
Ministry in charge of Aquaculture	Execution of project and coordinating between the implementing and executing agencies	Ministry in charge of Aquaculture	Steering committee meetings Quarterly, continuous
Finance system actors:	Project training and technical capacity	PMU	Technical capacity and business development trainings, round table and events Semi-annual/As necessary
Fishers organisations	Sub Project implementation	PMU	Technical training, loans administration Continuous
Development partners (AfDB, EU, IDB, FAO, World Bank, GIZ4) ;	Synergies and partnerships	PMU and lead ministries	Financial and technical assistance
(CNOP-CAM, PLANOPAC, IPAC, MBOSCUA5), specialized operator	Synergies, coordination and partnerships	PMU	Technical training, joint events

(APDRA6), Association of United Municipalities and Cities of Cameroon (CVUC);			
---	--	--	--

Project Objective	Primary Engagement Activities and Topics	Target Stakeholders	Method(s) of Engagement	Frequency and Location	Stakeholder Feedback Opportunity	Responsibilities
Project Phase: Planning						
Disclose relevant project information to stakeholders and solicit their inputs/feedback into ESMF,	Dissemination of Project details, including possible impacts and mitigation measures, SECAP policy and principles Disclosure and grievance Redressal Mechanism, Benefit Sharing Plan, information in FPIC process, Separate consultations with IPs.	Stakeholder of all levels, including Project targeted Parties , concerned government agencies at local, provincial and central levels, and local municipalities	Dissemination of project information sheets such as FAQs and fact sheets, community radio programs, use of social media, group meeting, Focus group discussions, particularly with women and vulnerable groups, Household survey and visits, one-to-one meetings if necessary.	Quarterly consultations, radio programs, visits to affected communities once in a month, regular communication through mass & social media, E&S focal person maintaining regular contacts with the affected population	Project officers will hear feedbacks & suggestions during the regular consultative meetings. In addition, E&S focal person will be in the project site and will be receptive toward all sorts of feedback and other stakeholders. The subprojects will also run radio programs. There will also be GRM	PMU with Environmental and social Team
	Project scope, rationale and E&S principles Grievance mechanism process	Representatives of local communities, government entities & local municipalities, Chief District Officer, PMUs representatives	Separate consultative meetings with identified stakeholders, and also joint public/community meetings, Meeting with the representatives of concerned government agencies and local municipalities	At least quarterly when can organized as when required. (The frequency of such meetings will be high during land acquisition)	Regular consultations and stakeholders through project office and E&S focal person. Functioning GRM.	Project team, E&S team of the project and E&S focal person

Project Objective	Primary Engagement Activities and Topics	Target Stakeholders	Method(s) of Engagement	Frequency and Location	Stakeholder Feedback Opportunity	Responsibilities
	Project alternatives, scope of the potential impacts and mitigation measures and benefit sharing Coordination activities for development and implementation of management plans	All the stakeholders, local communities, district, provincial and national stakeholders.	Consultative meetings with identified stakeholders, of all levels,	At least once in every six months or as and when required	Regular consultations and stakeholder through programme office and E&S focal person and through functioning GRM.	Project team, E&S team of the project and E&S focal person
	Project information - scope and rationale and E&S principles	All interested stakeholders of all level form local to national	Face-to-face meetings, Trainings/workshops Invitations to public/community meetings	At achievement and as and when needed	Meetings, trainings and workshops	Project team and E&S team of the project
	Consultations and coordination to ensure implementation and management of cumulative impacts	All interested stakeholders of all level form local to national and other development projects	Meetings, Trainings/workshops Invitations to public/community meetings	At achievement and when needed	Meetings, trainings and workshops	Concerned ministry, project team and E&S team of the project
	Consultation and coordination with various stakeholders for feedbacks and effective implementation of Biodiversity Management Plan (BMP)	Interested stakeholders of all levels - District, Provincial and central governments, research institutions and NGOs.	Meetings, Trainings/workshops Invitations to public/community meetings	At achievement and when needed	Meetings, trainings and workshops	Project team and E&S team of the project
	Present the final ESMF, Environmental and Social Management Plans (ESMP), draft environmental and social commitment plan	Interested stakeholders of all levels - District, Provincial and central governments, research institutions and NGOs.	Local consultative meetings particularly with women and marginalized communities, Group meeting, Project Information factsheets and documents, FAQs, community radio, Mass/Social	Once in each sub project site E&S Team during the finalization of the plans	Meetings and group discussions by inviting all interested stakeholders, Collection of comments and feedback through GRM,	Project team and E&S team of the project

Project Objective	Primary Engagement Activities and Topics	Target Stakeholders	Method(s) of Engagement	Frequency and Location	Stakeholder Feedback Opportunity	Responsibilities
			Media, website			
Presenting Programme and sub projects information to solicit interest from Programme beneficiaries,	Present details to potential project beneficiaries to inform and solicit interest from e.g. rural fishers groups etc., and to inform other interested stakeholders	All affected parties and interested groups included fishers groups, fishers associations and businesses	Face-to-face meetings, Trainings/workshops Invitations to public/community meetings Specific focus group discussions will be held with women, in particular rural female and youth and with indigenous groups, to ensure their participation in the relevant countries	At least quarterly when can organized as when required.	Meetings, trainings and workshops	Project team per country
Project Phase: Pre-implementation						
Consolidate engagement activities to prepare stakeholders	Increase the frequency and intensity of ongoing consultation related sub projects	Sub Project Affected Parties	Local consultative meetings with women and marginalized communities, Group meeting, Project Information factsheets and documents, FAQs, community radio, Mass/Social Media, project website	Once a month or as when required	Collection of comments and feedback through GRM, focal person. Project telephone line and email address, radio interview Meetings and household visits	Concerned ministry and government agencies, project team and E&S team of the project

Project Objective	Primary Engagement Activities and Topics	Target Stakeholders	Method(s) of Engagement	Frequency and Location	Stakeholder Feedback Opportunity	Responsibilities
Presenting project information to provide updates to beneficiaries and other affected parties and interested stakeholders	Present update on project progress to project beneficiaries and including those affected groups and interested groups etc.	All affected parties and interested groups included farmer groups, farmer associations	Face-to-face meetings, Trainings/workshops Invitations to public/community meetings Specific focus group discussions will be held with female farmers, as well as with youths, and with indigenous groups, to ensure their participation.	Once a month or as when required	Meetings, trainings and workshops	Project team
Project Phase: Implementation						
Provide regular updates on sub project activities and other stakeholders, Implement and monitor the implementation in Handling of complaints in a prompt and effective manner	Regularly update on activities, including key milestones, key changes in the Sub Project design, and monitoring results Health and safety impacts Ensure effective functioning of the GRM	All stakeholders, including local municipalities, concerned government agencies	Project Information Sheets, such as brochures, factsheets, notices and social media such as feedbacks from stakeholders Community meetings Monitoring and Community Perception Surveys Project and website Radio and newspaper GRM	Once on every three months or as when required	Meeting and meetings minutes, Feedbacks received through the LCO, Project telephone line and email address, interactive radio programs and GRM	Project team, E&S team of the project and LCOs
	Disclose and consult on Construction Contractor activities, hiring preferences, job and business opportunities and skill training opportunities, among others. Undertake community Health and safety awareness program	All stakeholders, including local communities, local municipalities, concerned government agencies	Community meetings, Project Information Sheets, such as brochures, factsheets, notices and social media, feedbacks from stakeholders and website Radio and newspaper	Once on every two months or as when required Timely information to locals on job opportunities through PIC, social media, community radio and community meetings	Feedback Form Project and interactive radio program Community meetings Project telephone line, and email and GRM	Project team, E&S team of the project and LCOs

Project Objective	Primary Engagement Activities and Topics	Target Stakeholders	Method(s) of Engagement	Frequency and Location	Stakeholder Feedback Opportunity	Responsibilities
	Meetings and discussions with key government departments for construction permits and licenses and provide construction progress update	District level government agencies, Local Provincial and central governments agencies	Official meeting with concerned government officials, Group meeting, briefings and presentations	Once on every two months or as when required	Meeting minutes and meeting feedback forms and GRM	Concerned ministry and government agencies, project team and E&S team of the project
Presenting project information to provide updates to beneficiaries and other affected parties and interested stakeholders	Present update on project progress to project beneficiaries and including those affected groups and interested groups etc.	All affected parties and interested groups included fish farmers groups, and associations	Face-to-face meetings, Trainings/workshops Invitations to public/community meetings Specific focus group discussions will be held with female farmers, as well as with youths, and, to ensure their participation.	Once a month or as when required	Meetings, trainings and workshops	Project team

Monitoring and Evaluation of Stakeholder Engagement Activities

SEP also clearly lays out a monitoring mechanism to ensure effective implementation of the activities and to enable the project to take corrective measures if required. The stakeholder engagement process will be monitored through two methods: - Review of engagement activities in the field particularly all sub projects meeting the SECAP standard; and- Each PMU will prepare a half-yearly SEP Implementation Report and submit it to the regional coordination unit. Once approved, the report will be disseminated to the stakeholders through periodic consultations and project website. Overall performance will be reviewed on an ongoing basis to determine the effectiveness of the SEP, including the methods of engagement being used, their outcomes and the accuracy of the mapping results. The performance indicators listed in the table below will be used to measure progress and implementation of the SEP components.

The Strategy for information disclosure is summarized below

Project stage	Target stakeholders	Information to be disclosed	Methods and timing proposed
Preparation/Design	Sectorial Ministries	Project Concept Note	Virtual consultation

	Fish producers Cooperatives and associations Financial institutions Developments partners NGOs	Funding proposal with annexes (all stakeholders don't need to get access to all the annexes) Strategy and approaches selected	meetings Shared Powerpoint presentations and documents Field visits while respecting social distancing measures Virtual workshops
Launch	General Public Medias Sectorial Ministries Fish producers Cooperatives Financial institutions Developments partners NGOs	Project description Stakeholder Engagement Plan SECAP/ESMF Funding approval	Official correspondence Press releases Information leaflets Radio, television, newspaper and social media announcements Toll-free hotline for information about the Project Outreach activities in remote areas (community meetings..)
Implementation	Direct beneficiaries Sectorial Ministries Fish producers Cooperatives Financial institutions Developments partners NGOs	Project Implementation Manual Monitoring reports Key Milestones Success stories Formation/Training content	Official website/Social media Virtual consultation meetings Field visits
Closure	Sectorial Ministries NDA Fish producers Cooperatives Financial institutions Developments partners NGOs General public Medias	Progress and evaluation reports Success stories	Official website/Social media Press release Official correspondence

They will be engaged according to their interest in the Project by taking into consideration the characteristics of their vulnerability.

Table 16: Performance indicators to be used in stakeholder engagement monitoring

Objectives	Performance Indicators
Provision of information in a timely, accurate and culturally appropriate manner	<ul style="list-style-type: none"> • Means of informing stakeholders about the meeting utilized. • Advance notice (time) to stakeholders • Advance agenda given to stakeholders. • Number of meetings, roundtables over specified period • Type and form of project information given. • Avenues utilised to provide information to stakeholders. • Comments, grievances and redress mechanisms given and undertaken over a specified period Number of engagements (meetings, workshops, consultations) etc with stakeholders/year
Stakeholder comments, concerns and feedback are received and incorporated into project activities as appropriate	<ul style="list-style-type: none"> Number of grievances received over a specified period. • informed consents received over a specified period. • Nature of participation in stakeholder consultation meetings (gender, age, indigenous group, vulnerable groups) • Free Prior and Informed Consents received including minutes of meetings. • Number and name of stakeholder groups involved in project design, preparation and implementation.
Informed participation by vulnerable groups	<ul style="list-style-type: none"> Number and type of engagement with the vulnerable groups • Attendance rates • Forms and type of engagement strategies adapted. • Number and type of grievances and redress mechanisms adapted. • Vulnerable groups are clear on the process and means by which grievances can be raised and addressed
Stakeholder engagement is transparent, inclusive and appropriate	<ul style="list-style-type: none"> Programme information disclosed to all stakeholders as demanded and according to disclosure mechanism. • Representation and percent of resources and loans allocated to vulnerable groups in sub projects including women and youth. • Programme information sharing avenues

Reporting Effective implementation of community engagement is vital for building trust and respect with stakeholders. Reporting is crucial in convincing the stakeholders that the project is

serious about the complaints lodged by local community and the GRM system, put in place by the project, indeed works. In addition, double checking information, testing the stakeholder's reaction to the proposed mitigation measures, and obtaining further feedback to refine the measures before implementation, getting buy-in from key stakeholders for implementation plans are other major advantages of reporting back system. The process of reporting to the stakeholders will be conducted in the following ways: λ Frequently updated FAQs to address new concerns that have come to light through stakeholder feedback during planning, pre-construction, construction and operations with the PMU. The updated FAQs is one of the key disclosure materials for the Project throughout the Project lifecycle.

Updated concerns, decisions and response Report to be disclosed to the stakeholders in a timely and accurate manner.

The SEP is a living document will be updated at start up to better reflect the views and opinions of all stakeholders prior to the implementation

Annex 9- Environment and Climate Specialist (ECO)- Terms of Reference

An Environmental And Climate Officer (ECO) will be appointed by the PM to monitor, review and verify the implementation of the ESMP.

Role

The overall role of the ECS is to oversee for the environmental and social safeguards for the project and sub-projects

The Environment and Climate Officer:

will have the following responsibilities:

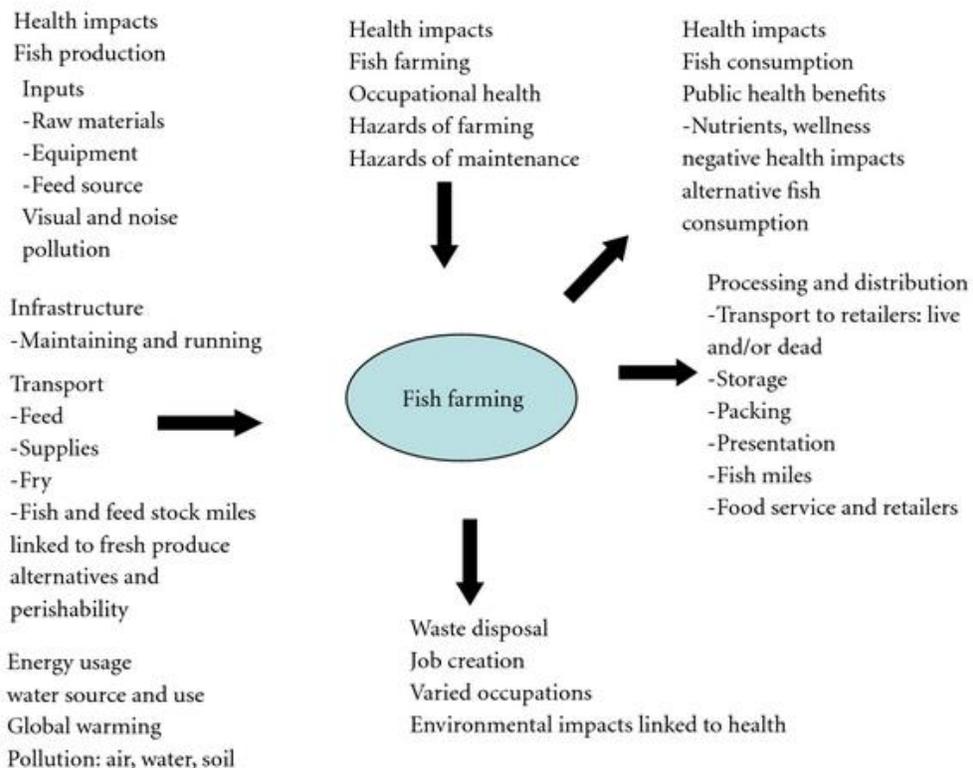
- Prepare in close collaboration with the project's technical team and provincial directorates the environmental screening reports to be submitted for subproject categorization;
- Review all ESMP and Environmental Best Practices submitted by hired environmental consultants;
- Advise on the interpretation and enforcement of the Environmental Specifications, including discussions on non-compliances;
- Provide environmental information as and when required;
- Undertake regular inspections and submit reports on the project compliance with the Environmental Specifications.
- To communicate frequently and openly ensure effective, proactive environmental and social management, with the overall objective of preventing or reducing negative environmental impacts and/or enhancing positive environmental impacts;
- Undertake damage assessments where incidents, accidents and serious infringements have occurred on/off site;
- To advise on remedial actions for the protection of the environment in the event of any accidents or emergencies during construction, and to advise on appropriate clean-up activities;
- Review and approve all areas that have been rehabilitated by the Contractor;
- Review complaints received and make instructions as necessary;
- Identify and make recommendations for minor amendments to the ESMP as and when appropriate;
- Ensure that the Contractor, his employees and/or Sub-Consultants receive the appropriate environmental awareness training prior to commencing and during activities;

Reporting Structure

The ECO will report to the Project Coordinator.

Annex 10: Public Health Impact Assessment

Current aquaculture practices can create both environmental pollution problems and risks for workers, local communities, and consumers. With global aquaculture fish production rising at an average of over 8% a year between 1970 and 2008, with 65.8 million tonnes of such food produced in 2008, and with projections that aquaculture globally by 2030 could produce between 79 and 110 million tonnes, the implications for public health are considerable. Hazard and risk perception, assessment, and potential management processes can prove that problematic and cost and risk benefit assessments are difficult because data are often limited, incomplete, or unavailable. The occupational and environmental hazard assessment of tilapia farming is less subjective than wider environmental and socioeconomic risk assessments.



Health Impact Assessments [HIAs]

Health impact assessments are “a combination of procedures, methods, and tools by which a policy, program, or project may be judged in terms of its potential effects on the health of a population, and the distribution of those effects within the population” . Health impacts with regard

to various forms of fishing and fish farming would require a wide assessment possibly where data may not be readily available. The impact assessment should relate to direct consumption of fish and their positive, negative, neutral and unknown effects as food. A comprehensive impact assessment might also include an investigation of behavioural impacts and the extent to which different socio-economic groups act upon health messages about wild and farmed fish. The indirect environmental health impacts in terms of sustainability (fuel, products, transport, packaging, disposal, energy and water use and so on linked to resource usage and public health effects), pollution, contamination, food handling would also require assessment; as would occupational health impacts at different levels of the marketing chain.

AEDP Health impact assessment and key proposed measures

Environmental and Social Risks. The major potential risks by the project are: (i) the occupational health and safety issues related to testing and handling of supplies; (ii) community health and safety issues related to the handling, transportation and disposal of fish wastes; and (iii) minor/moderate scale construction impacts related to air, water, noise emissions and waste. Waste that will be generated from fish production facilities including the ponds and screening could include liquid contaminated waste (e.g. blood, other body fluids and contaminated fluid) and infected materials which require special handling and awareness, as it may pose an infectious risk to communities. Poor infection control and occupational health and safety practices due to lack of proper Personal Protective Equipment (PPE) and lack of training, awareness and understanding of health risks can contribute to increased risk of infection..

Infectious and non-infectious wastes from the fish value chain could be stored and transported in a plastic bag/ containers. This pose operational risks to waste workers. The service coverage and quality of incineration/treatment facilities is limited, temporary incinerators, open burning or/and disposed in the general waste bins while exposing the public and environment to additional risks. Inadequate storage, poor collection and untimely disposal can attract stray animals and rag pickers and become breeding grounds for vector-borne, water-based and fecal-oral infections. There is also the risk of contamination of water bodies, which can potentially affect a larger community beyond the hospital workers. The minor civil works may cause noise and emissions from vehicles and machinery, waste generation and may involve risks regarding workplace and community health and safety.

Other health and safety impacts of various types of the AEDP project would properly include such things as the machinery and equipment used, drowning risks, boats and buildings, systems of work, work organisation including shift work and night work, ergonomics including musculo-skeletal, repetitive strain and standing hazards, noise and vibration, lighting, personal protective equipment, exposures to heat and cold, knives and processing plant machinery, chemical exposures including dust, fumes and gases, zoonoses, confined space working, electrical and fire hazards and psycho social factors. Other potential health risk posed by fish generally relate to contamination and concentration of heavy metals especially mercury. Also of particular concern are chemicals such as PCBs and some persistent organic compounds from agriculture and industry as well as naturally occurring toxic metals and chemicals in the projects locations. Other environmental health impacts on air, water and land ranging from:

- extraction of raw materials or feeds (including fish as feed) needed for development of equipment, machinery and materials for keeping or catching fish
- energy, water and land requirements for farming fish
- energy and material requirements for catching fish
- the high perishability of fish as a raw material compared to other foods and consequential limited time for processing/transformation
- impacts for chilled/cold chains and potential for energy-intensive processing/distribution
- operating factories and warehouses related to fish processing
- disposal of fish and fish products
- transporting fish and processed and packaged fish.

With regard to labor and working conditions, key risks are related disease personal health and hygiene issues, provision of correct and updated information to reduce social risks from the spread of misinformation.

The project will favor specific fish species, which will have positive impact on nutrition. The priority target species of the PDEA are tilapia (*oreochromis niloticus*) and African catfish (*clarias gariepinus*). On a smaller scale, the production of other species such as carp, kanga, etc. will be supported. The program will develop three production systems essentially based on intensive monoculture (pond, tank and cage) which will ultimately improve yields in the following proportions:

- (viii) Clarias in two 300 m² ponds with a production that will increase from 6 to 40 tonnes per hectare and per cycle⁶¹;
- (ix) Clarias in two 5 m³ tanks for an expected production of 150 kg per m³ and per cycle compared to 30 kg currently;
- (x) Caged tilapia for a target of 125 tons against an average production of 100 tons per cycle currently.

While the selected species may have positive impact, it was also documented that the Nile tilapia may have negative effect on zooplankton and phytoplankton resources

The selected species have high growth and reproductive rates, its capacity to adapt to a wide range of environmental conditions, and its omnivorous feeding habits.

The project site-specific ESMPs will include:

- Environmental risks and impacts associated with resource efficiency and material supply; construction related solid wastes, wastewater, noise, dust and emission management; hazardous materials management

⁶¹The PDEA will make it possible to bring the cycles up to the standard of 6 months. The formulation mission revealed in many cases that the cycle can reach or even exceed 12 months, en étang et moins de 6 mois en cages et bacs hors sol.

- Occupational Health and Safety (OHS) issues;
- Community health and safety issues;
- Social issues, including in relation to labor influx, GBV/Sexual Exploitation and Abuse/Sexual Harassment (SEA/SH) risks,
- Labor and working conditions. Arrangements for employment and accommodation of workers to be engaged in project activities, and issues relating to working conditions (including in relation to periods of sickness and quarantine), particularly if these are impacted by emergency legislation
- Specific trainings and capacity building will be organized under the project to adress

any health issues.

At start up the Health Impact Assessment will be revised and updated with inputs from the SEP

Impact	Risks	Mitigation Measures	Responsibility	Budget	Frequency
Fish production	Contamination from water and equipment's used including skin As well from chemicals such as PCBs and some persistent organic compounds from agriculture and industry as well as naturally occurring toxic metals and chemicals in the projects location; liquid contaminated waste (e.g. blood, other body fluids and contaminated fluid) and infected materials	Use of protection and equipment's personal protective equipment, to adress exposures and any contamination occurring toxic metals and chemicals in the project locations adopt proper handling and awareness control and occupational health and safety practices due to lack of proper Personal Protective Equipment (PPE) training, awareness and understanding of health risks that can contribute to increased risk of infection	PMU and beneficiaries Heath Ministry	40,000 included under the capacity development budget	Quarterly

Fish Value chain and fish waste	<p>high perishability of fish as a raw material compared to other foods and consequential limited time for processing/transformation</p> <p>occupational health and safety issues related to testing and handling of supplies disposal that can attract stray animals and rag pickers and become breeding grounds for vector-borne, water-based and fecal-oral infections</p>	<p>Use of protection and equipment's to prevent any contamination occurring during the testing , handling of supplies , and high perishability of fish as a raw material</p>	PMU and beneficiaries Heath Ministry	30.000 included under the capacity development budget	Quarterly
Feed production	<p>Installation and facilities with risks of contamination , disposal can attract stray animals and rag pickers and become breeding grounds for vector-borne, water-based and fecal-oral infections</p>	<p>Feed production facilities which respect norms and standards</p> <p>Management of waste</p>	PMU and beneficiaries Heath Ministry	40,000 included under the capacity development budget	Quarterly

Fish storage and transportation	Risks related to chilled/cold chains and potential for energy-intensive processing/distribution operating factories and warehouses related to fish processing and packaged fish	Respect of processing norms and standard Application of all norms and standards and regular verification Collaboration and regular visit of the health department Use of chilled/cold chains and potential for energy-intensive processing/distribution	PMU and beneficiaries Heath Ministry	35.000 included under the capacity development budget	Quarterly
Construction of equipment's, and facilities	Health impacts related to air, water, noise emissions and waste	Inclusion of all health mitigation measures in the ToRs and the contract of services providers , constructors, consultant	PMU and services providers, consultants	50,000 included under the component related to infrastructures and facilities development	Quarterly

Annex 11: Land and water tenure

I- Draft regulatory framework for land access and security in Cameroon

The status of land in Cameroon is defined by Ordinance No. 72/2 of July 5, 1974. This provision subdivides the land of Cameroon into four categories, namely:

- 1- **The national domain**, which consists of lands which on July 5, 1974, are not classified in the public or private domain of the State or in the private domain of third parties.
- 2- **The public domain** is all property (buildings and furniture) belonging to the State, local authorities and public establishments and assigned to a public entity. They are thus placed under the authority and management of the State and are in principle inalienable, imprescriptible and unseizable.
- 3- **The private domain of the State** which includes all the immovable property belonging to the State due to registration in the name of the State or of one of its components as regards immovable property.
- 4- **The private domain of third parties** is constituted by the spaces on which are located the real estate acquired in compliance with the standards of private law. In other words, the private domain of third parties is all the land that belongs to individuals by virtue of the issuance of a title deed or land title.

Moreover, the said regulation excludes from the registration procedure, land which cannot be subject to registration because of its special status, such as swamps and sloping land.

Thus, in Cameroon, the land belongs from the outset to the State. But individuals and communities can also obtain title to land ownership, through a registration procedure.

The right of access to land ownership is enshrined by the legislator who defines the terms and conditions. According to the 1974 ordinance, land ownership is effective only if one holds a land title. Since this ordinance, the land title which consecrates land ownership in Cameroon can only be obtained after the finding by a commission of the prior development of the land. The deadlines for obtaining are in principle 06 months since the decree n ° 2005/481 of December 16, 2005 modifying the decree n ° 76/165 of April 27, 1976 fixing the conditions of obtaining the land title which innovates by decentralizing its obtaining process.

In rural areas, where arable land is estimated at 7.2 million hectares with only 1.8 million hectares actually cultivated, land is generally subject to customary law, which is based on an evolving set of principles/practices accepted, with some local variations. Under customary law, local traditional leaders serve as custodians and land administrators. Through this channel, individual families receive land use rights, which are generally transferable from generation to generation. However, in the event of conflict, these customary rights of access to land are not enforceable against a land title owner under the aforementioned regulations.

In addition, there are some constraints related to the informal and customary land system as well as the formal land system which are likely to mortgage and/or weaken the sustainability of investments.

Regarding the informal and customary system, we note:

- The virtual absence of transaction documentation;
- The relative exclusion of young people and women in customary land management;
- Discrimination linked to the dominant patriarchal system;
- The disappearance of family land assets due to excessive fragmentation and anarchic sales, etc.

As for the constraints related to formal land rights, we can cite among others:

- The inability of young people to register land in the national domain directly: the law makes direct registration subject to proof of development before the entry into force of the 1974 ordinances fixing the land and state system, thus excluding, because of their age, the ability of young people to go to the direct registration procedure. Furthermore, the exchanges with the beneficiaries during the PDEA design mission and the lessons learned from access to land for young agro-pastoral entrepreneurs within the framework of the PEA-jeunes make it possible to understand that in practice, the high costs and procedures Long registration times, hamper the ability and willingness of young people to access or secure their agricultural land by obtaining a land title. Faced with this constraint, the actions and innovations put in place by the PEA-jeunes will be capitalized on within the framework of the PDEA for individual aquaculturists whose operating system, in particular the ponds, require securing the land.
- Restrictions by the Ministry of Domains, Cadastre and Land Affairs (MINDCAF) of land registration in certain localities of the country due to land pressure and abuses noted by stakeholders. These localities for the moment do not concern the sites of intervention of the PDEA.
- The absence of specific land policies in support of medium and small farms and in particular the agro-pastoral entrepreneurship of young people and women. The ongoing land reform has given rise to proposals for action aimed at facilitating the establishment of an agro-pastoral code and promoting the recognition of customary and legal land rights.

II- Regulatory framework for access and securing surface water and groundwater in Cameroon

Activities related to the use of water are governed by Law No. 98-005 of April 14, 1998 on the water regime which sets, in compliance with the principles of environmental management and protection of public health, the general legal framework of the water system. It stipulates on this subject that: water is a good of the common heritage of the Nation whose State ensures the protection and the management and facilitates the access to all.

Spills, flows, jets, infiltrations, burials, spreading, deposits, direct or indirect, in the waters of any solid, liquid or gaseous matter and, in particular, industrial, agricultural and atomic waste likely (i) to alter the quality of surface or underground water or sea water, within territorial limits, (ii) harm public health as well as aquatic or underwater fauna and flora; to jeopardize the economic development and tourist regions.

However, the Minister in charge of Water, may, after investigation and opinion of the other Administrations concerned, authorize and regulate the discharges referred to above, in the event that these guarantee harmlessness and the absence of nuisances, account taking into account the characteristics of the effluent and the receiving environment.

Any person wishing to set up and/or operate an installation comprising one or more works allowing the abstraction of surface or underground water for industrial or commercial purposes, sends a request for authorization to the Minister responsible for water. The abstraction authorization act fixes and determines, where applicable, the limits and procedures for establishing an immediate protection perimeter around the works for the collection, treatment and storage of water intended for supply.

The withdrawal of surface water or groundwater for industrial and commercial purposes must be preceded by an environmental impact study making it possible to assess the direct or indirect impact of the planned withdrawal on the ecological balance of the area concerned or of any other region, the framework and quality of life of the populations as well as on the environment in general. their disputes by mutual agreement through arbitration. In this case, the traditional authorities have jurisdiction to settle disputes on the basis of local habits and customs, without prejudice to the right of the parties to the dispute to seize the competent courts.

III- Modalities of land and water management within the framework of the PDEA

Within the framework of the PDEA, we will have three scenarios with regard to the land issue, namely:

- The case of sites that will be developed by the project for the installation of beneficiaries and falling within the private domain of the State;
- The case of promoters who are installed or who want to install on sites belonging to the public domain of the State (swamps, rivers, lakes etc.);
- The case of promoters who are installed or who want to install themselves on their sites belonging to the private domain of third parties.

For the first case, these are sites belonging either to MINEPIA (100 ha including 20 ha per region planned) or to the Communes. These sites already have title deeds in the name of these different administrations. Therefore, the problem of access and land security for the aquaculture entrepreneurs concerned no longer arises within the framework of the PDEA. During the formulation, it was agreed with the government that investments on the said sites will be conditional on the provision of these title deeds to the project teams. For this first case, the government will provide copies of the title in due form for the project, so PDEA beneficiaries can invest on these lands. It is worth to mention that these will purely be usage and not property rights that will be transferred to the project beneficiaries. As an exit strategy and sustainability of investments established on those land, the project could accompany beneficiaries in their advocacy to get property rights on those lands.

With regard to the second case, these areas are part of the property of the public domain of the State which are inalienable, imprescriptible and not subject to private appropriation. Therefore, it is impossible to obtain title deeds on these sites. Nevertheless, in accordance with Law No. 98-005 of April 14, 1998 on the water regime mentioned above, the law provides for the possibility of obtaining authorizations for their exploitation. To this end, the procedure provides for the passage

by a commission chaired by the sub-prefect for the case of lowlands (swamps) or the Prefect for water bodies. For the second case, the project will coordinate with the state to obtain written legal authorizations signed by the relevant authorities prior to exploitation

Regarding the 3rd case, there are two mechanisms for access to land, namely:

- Formal acquisition: ie legal (with land title);
- Customary and informal acquisition: inheritance, gift, purchase, rental and occupation (with or without written evidence).

In the latter case and on the basis of the experience of the PEA-jeunes, the PDEA will work to formalize customary rights through awareness-raising actions and the involvement of local authorities (traditional chiefdoms, town halls, local youth associations and women, umbrella organizations, etc.), in the procedure of supporting young aquaculture entrepreneurs in accessing and securing their fish ponds. For this last case, written document or title through formal acquisition or customary and information acquisition will be requested and produced to secure lands prior to any investment/

Thus, several preventive and differentiated measures will be taken within the framework of the PDEA, namely:

1. Introduction of training on land tenure in the educational tape of beneficiaries;
2. Accompaniment for the acquisition of title deeds (support in the constitution of files, accompaniment in the procedures) by the beneficiaries on the sites in the private domain;
3. Verification of the legal status of the site before initiating any investment procedure on the part of the project;
4. Support for obtaining authorizations for temporary exploitation on sites in the public domain: the PDEA will rely for this purpose on the Interministerial Committee responsible for supporting investors in the aquaculture sector, set up by MINEPIA with the authorization of the Prime Minister. This Committee, of which the Ministry of Lands, Cadastre and Land Affairs (MINDCAF) is a member, also has the mandate to support aquaculture promoters in obtaining the various authorizations, including in terms of land;
5. Sensitization of families of beneficiaries, and traditional leaders in the production basins on land issues, and the land needs of aquaculture entrepreneurs;
6. Organization of consultations with the parents of young people to get them to make the land available to their children through a formal commitment;
7. Advocate for the recognition of customary land rights as part of the ongoing land reform process in Cameroon with a focus on access for women and young agro-pastoral and fisheries entrepreneurs in Cameroon;
8. Explore, if necessary, a partnership with the International Land Coalition (ILC) to (i) support changes and (ii) disseminate good practices in the formulation and monitoring of public policies for access and land security based on lived experiences and solutions tested in other programs and projects cofinanced by IFAD and the government in order to support the ongoing land reform process.

References and Notes

1. Fisheries and Aquaculture Department. Food and Agriculture Organization (FAO) of the United Nations . *The state of world fisheries and aquaculture 2006*. FAO; Rome, Italy: 2007. [[Google Scholar](#)]
2. Fonteh Mathias Fru , Motchemien Rigobert, 2017 , The Impact of Climate Change on the Water Quality of Ground Water in Limbe-Cameroon
3. Profil environnemental du Cameroun, Actualisation 2021
4. Brouwer, C., & Heibloem, Y. (1986). Irrigation water needs [Irrigation water management training manual no. 3]. *Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations*.
5. YEMELI ELIDA Joelle and al. BrHydro-geochemistry of groundwater and surface water in Dschang town (West Cameroon): Alkali and alkaline-earth elements ascertain lithological and anthropogenic constraints, 2021
6. Lem A, Emerson W. Globalization and the dynamics of international fish trade. Proceedings of the 14th Biennial Conference of the International Institute for Fisheries Economics and Trade (IIFET) 'Achieving a Sustainable Future: Managing Aquaculture, Fishing, Trade and Development'; Nha Trang, Vietnam. July 2008. [[Google Scholar](#)]
7. Wathern P. *Environmental Impact Assessment: Theory and Practice*. Unwin Hyman, reprinted by Routledge; London, England: 1988. [[Google Scholar](#)]
8. Holmgren S. *An Environmental Assessment of the Bay of Bengal Region*. 2004. A report to FAO, BOBP / REP / 67.
9. Scottish Association for Marine Science, Napier University . *Review and Synthesis of the Environmental Impacts of Aquaculture*. Central Research Unit; Edinburgh, England: 2002. A report for Scottish Executive. [[Google Scholar](#)]
10. Economic and Monetary Community of Central African States (CEMAC)
11. *United Nations Development Programme*.
12. Cameroon's HDI is below the average of the countries in the medium human development group, established at 0.631. GDP per capita 1537.13 in 2020
13. This is 37.5 percent out of an estimated population of nearly 21.6 million in 2014 (INS, 2014, Fourth Cameroon Household Survey ECAM 4, p38)
14. Cameroon 2019, SDG Voluntary National Review Report, p5
15. 3rd RGPH -2005, Volume II, Volume 1: State and structures of the population, BUCREP
16. Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p6.

17. Data from the Employment and Informal Sector Survey (EESI) 2010 report
18. United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022
19. *Ministry of Employment and Vocational Training, 2015, National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.*
20. National Action Plan for Youth Employment (PANEJ) 2016-2020, p1.
21. The youth unemployment rate is higher among higher education graduates, at 27.1 %. In urban areas, the unemployment rate for young females in higher education is more than twice that of young males (39.9% against 19.0%).
22. Climate profile, Cameroon, World Bank Group, *Climate Change Knowledge Portal, 2022*



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project in Cameroun

Rapport de conception

Annexee: After Drm Compliance Note Cleared By Rd

Dates de mission: 21 mars - 08 avril 2022

Date du document: 07/11/2022

Identifiant du projet 2000003903

Numéro du rapport: 6116-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Responses on the DRM recommendations.

DRM Date: 23 September, 2022

Title: Cameroon: Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (PDEA)

Background and process.

A Design Review Meeting (DRM) chaired by the AVP, CSD, was held on 23rd September 2022 to discuss the Aquaculture Entrepreneurship Development Support project in Cameroon (PDEA) planned for submission to the December 2022 Executive Board. In preparation for the DRM, the consolidated Development Effective Matrix (DEM+), the QAG Review Note and the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP) Compliance Note were shared with the Project Design Team (PDT). The PDT provided responses in writing through the DEM+, the QAG Review Note and the SECAP compliance review. The DRM provided guidance and recommendations for consideration by the PDT members.

This note provides detailed responses to the issues and recommendations raised during the DRM.

Country:	Cameroon	Project Name & ID:	Aquaculture Entrepreneurship Development Support Project (PDEA) : 2000003903				
OSC Date:	2/3/2022	DRM Date:	23/9/2022	QAG DR date:		EB Date:	December 2022

DRM raised issues and recommendations	PDT Responses and compliance with the DRM recommendations
<p>Much improved project design report. It was highlighted that this project had been sent for review three times. The QAG and OPR reviewers as well as the PMD and SKD peer reviewers spent time and effort providing comments and suggestions to the Project Design Report. DRM members expressed satisfaction for the quality of the report and appreciated the work done by reviewers and PDT in improving the document. The strong collaborative effort between the PDT and reviewers was pointed out as a positive aspect leading to a strong design document.</p>	<p>PDT appreciate your good recognition of all efforts and team interactions put in this design. Indeed, the report has taken into account all relevant observations from the various reviews prior DRM and after DRM with revised versions submitted for QAG desk review</p>
<p>Including a phased approach in the design in view of the substantial preparatory work required before effective implementation can begin. Many background studies are required before implementation can effectively begin. For example:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) A study on a model for the production and distribution of fingerlings (on the basis of which the dimensions of the hatcheries in the 5 regions would be determined and the procurement for the works initiated); (ii) A study on a model for the production and distribution of local and imported fish feed (on the basis of which the sizing of the production units for the feed would be determined and the procurement for the works initiated); (iii) The biggest study of all would be the feasibility study of the aquapark model for the Cameroon context, but in particular to the 5 targeted regions. This study would need to (i) determine the sites where the aquaparks were to be constructed; (ii) the costs and the construction timelines; (iii) the technical, financial and administrative management of the aquaparks; (iii) the provision for the social inclusion of youth and women and the prospects for sustainability. Once this study is delivered, a study tour to aquaparks in Kenya, Nigeria and Mozambique is envisioned, in order for the Project Management Unit/Ministry to familiarize themselves with good practice in managing aquaparks. Then, the aquaparks would be constructed and this would require: <ul style="list-style-type: none"> (i) Topographic surveys for the mapping and development plan for each site; (ii) The construction of access roads; (iii) The construction of the ponds; 	<p>The revised versions submitted to QAG for desk review have addressed this issue. A phased approach has been highlighted in both PDR para 50, 247 and in the PIM para 279.</p> <p>The implementation of the program will be structured according to the following phases: (i) a pre-start-up phase during which FIPS resources will be mobilized and spent for the activities listed in annex 12. This phase runs until the entry into force of the financing agreement; (ii) a preparatory phase with the mobilization of diversified technical assistance planned for the configuration of aquaculture production systems and the establishment of aquaparks (years 1 to 3); (iii) a phase of promoting aquaculture enterprises (years 4 to 6); (iv) a phase of consolidation and strengthening of viability (years 7 and 8). There is no watertight compartmentalization between the implementation phases. Phase 2 overlaps with the first, as business promotion and creation activities will be implemented on a continuous basis depending on the favorable conditions that will arise in the regions.</p>

DRM raised issues and recommendations	PDT Responses and compliance with the DRM recommendations
<p>(iv) The distribution of maintenance kits for the ponds; (v) The construction of a central warehouse. All of the above will take a lot of time and without these preliminary feasibility studies, we currently do not have a clear picture of what this project is going to look like.</p> <p>In view of the above, the DRM unanimously agreed with QAG’s suggestion that the project design should adopt a phasing approach, with a preparatory phase of three years for all the preliminary studies and works to take place and a “roll-out implementation” phase of four years. Of course, during the first phase, training events and other interventions that can take place whilst the studies are ongoing should also be undertaken. Triggers could be established for proceeding to phase 2. A specific Progress Review mission would be organized for this purpose. The PDT should however be mindful that disbursement is not concentrated in the last 3 years of the project, as this would put pressure on disbursement caps. Therefore, it could be worthwhile to also look at the project duration to ensure that the phased approach is implemented in a practical manner and, if required, to further increase the project duration. The PDT should also prepare a detailed start-up plan, with clear timelines for the foreseen deliverables.</p>	<p>The duration of the project has therefore been increased to 8 years instead of 7 that were initially proposed</p>
<p>Clearly separating the private sector and the public sector roles in implementation. The report should include clear guidelines on the roles and responsibilities of the Government relative to promoting private sector development. While the PDR repeatedly stated that a business approach would be promoted by the project, the need for articulating early on that the objective is a fully privatized aquaculture value chain is very important. The risk of confusion between the distinct roles of the public and the private sector was important as identified during the development of the aquaculture sector in Kenya, but also from the publicly-run hatcheries developed in the mid-2000s in Cameroon.</p>	<p>The role of public and private sector has been further separated under para 60 of the PDR which states that:” MINEPIA will provide the necessary facilities and limit its role in monitoring the regulatory system and compliance with standards and legislation” and throughout the components as the project is following a value chain development approach with a lot of involvement of private sector, farmers, cooperatives, Private promoters, MFIs, etc with clear roles of each of those actors.</p>
<p>The necessity of undertaking an environmental and social impact assessment for the aquaculture sites. The project did not foresee for environmental and social impact assessments (ESIA) to be carried out prior to the development of each aquaculture site. These are however necessary given the importance of the infrastructure works that would be taking place on these sites.</p>	<p>Agreed. The provision of undertaking an ESIA has been added in para 88 of the PDR and 134 of the PIM</p>

DRM raised issues and recommendations	PDT Responses and compliance with the DRM recommendations
<p>Providing the topics for the envisioned policy dialogue. As the project was expected to undertake policy work, it would be important that the PDR provide a general list of the policy areas which the project would be working on during implementation and identify the key outputs in terms of the regulatory and standards documents to be produced (such as a standards for hatcheries, standards for pond aquaculture, general regulatory framework for fresh water aquaculture development) and the expected delivery timeframe.</p>	<p>Agreed. The list has been expanded to the QAG and DRM suggestions but the AgSWGs will set appropriate timing based on the priority of each policy action as is the case in these policy fora. See para 171 of the PDR and 270 of the PIM.</p> <p>These will include: (i) updating of the aquaculture strategic plan as well as to the review of the regulatory frameworks of the sub-sector that could include standards for hatcheries and pond aquaculture, regulations on exploitation of natural water for aquaculture, supply of seed and fingerlings (whether improved or locally produced), quality controls for feed and fingerlings to be sold to farmers, environmental regulations for each type of aquaculture to be supported, climate adaptation measures to be encouraged</p>
<p>Performance-based allocation. PDEA did not absorb Cameroon's total PBA under IFAD12, leaving US\$ 6.7 million of funds remaining. The PDT was informed that the IFAD12 allocation could not be carried over to IFAD13. It was suggested to the PDT to either (i) absorb the remaining allocation under the PDEA or (ii) given the "one project design per PBA cycle rule", to allocate the remaining funds as additional financing to one of the ongoing projects in the Cameroon portfolio.</p>	<p>Agreed with this recommendation to absorb the remaining allocation for IFAD 12 under the PDEA. The related sections of the PDR, PIM and COSTAB have been adjusted accordingly. With this, the cost of the project comes to US\$ 61.6M with IFAD contribution of 47M (entire IFAD allocation).</p>
<p>SECAP. Through the strong engagement with the SECAP team in OPR, the PDT had adequately improved the SECAP. The PDT was asked to ensure that boreholes were removed from the design and that an updated SECAP review note, including the Environment & Social categorisation, be provided before desk review.</p>	<p>Agreed. Mention of boreholes has been removed from all the documents. The SECAP and ESMF documents have been reviewed and submitted.</p>
<p>Procurement. Despite initial insufficiencies, procurement was now adequately addressed in the PDR.</p>	<p>Agreed with thanks. PDT members appreciate the recognition by DRM of the quality work done under this section</p>
<p>Providing clarification on the gender status. DRM members asked the PDT to better clarify in the PDR as to whether the project was gender transformative or gender mainstreamed</p>	<p>This gender classification has been clarified in the design documentation that this project is gender mainstreamed rather. Same as in previous reviews. See Table 1 after para 19 and in the mainstreaming themes (ORMS version)</p>

DRM raised issues and recommendations	PDT Responses and compliance with the DRM recommendations
<p>Technical assistance is key. Technical expertise would be essential for the good outcomes of the proposed project. DRM members suggested to the PDT to undertake an audit in order to determine whether the required technical capacities existed in Cameroon. Members also agreed with QAG's suggestion to establish a technical assistance grant with World Fish in support of this project together with other fisheries projects in WCA.</p>	<p>Agreed. Indeed, Assessing the capacity of the Ministry, PMU and partners will be done at start of the project to be able to provided tailored capacity building.</p> <p>Technical assistance by World Fish has been planned in these documents and based on MINEPIA demand and PMU. Worldfish is also already referred to in paragraph 105 of the PIM for study trips in support of the installation and support of local hatcheries.</p> <p>As of its regional involvement with other WCA countries, this a good suggestion that will be on demand based by both those countries working on fisheries and World Fish itself in the grant mechanisms provided by IFAD.</p>
<p>Having a more prudent, flexible approach during implementation. The DRM advised the PDT that implementation should be driven by quality and not quantity, particularly regarding the financial support to be provided to over 2,000 enterprises. A suggestion was also made to verify if insurance could be considered amongst the financial products offered by PDEA</p>	<p>Agreed. Well noted and this will be payed attention to during the implementation as defined in the PDR and PIM which gives all due diligence for deploying quality investments in a phased way and to credible entrepreneurs with various quality review levels of the business plans that will be proposed for financing, etc</p> <p>At the same time an incubation approach imbedded in the design documents will allow enterprise development for start-up activities in the project areas.</p> <p>Insurance products have also been added among other products</p>
<p>Addressing elite capture. Given the lessons learned from aquaculture projects in other parts of the world, this highly profitable sub-sector was very prone to elite capture. The PDT was advised to further ensure addressing this risk and its mitigations in the PDR.</p>	<p>This elite capture aspect has been addressed in many sections of the PDR and PIM under sections on lessons learnt, and targeting strategy, risk mitigation, etc.</p> <p>This will further be monitored throughout the implementation phase.</p>

DRM raised issues and recommendations	PDT Responses and compliance with the DRM recommendations
<p>Providing more information regarding implementation and management arrangements of the aquaparks. The PDT was asked to provide more clarity, in the PDR, on whether the cooperatives would be managing these aquaparks eventually, and if so, how the cooperatives would be supported to strengthen their capacity to manage a business of this dimension.</p>	<p>This aquapark management and governance model has been detailed in para 89, 90, 91 of the PDR and role of cooperative included</p>
<p>Addressing potential delays in the approval and absorption of the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS) funds. FMD underlined the delayed approval of the FIPS, 3 months prior to the December 2022 EB whereas the procedure states that the FIPS should be approved at the latest 6 months before the expected EB approval of the project. FMD also highlighted how generally the FIPS in WCA have not been fully absorbed prior to the entry into force of the projects (as was also the case for the PADFA II project in Cameroon). Given the potential challenges in promptly mobilising FIPS resources (signing, ratification, opening of bank accounts, etc.), FMD proposed that the PDT draft a detailed action plan on how they planned to fully absorb the USD 1 million in FIPS prior to the project entry into force. FMD also stressed the importance of having qualified FM staff within the ring-fenced unit that would implement this relatively significant project.</p>	<p>FIPS: After approval of the Decision memo by the IFAD President, Pre-financing Agreement has now been counter-signed by the Government awaiting IFAD signature. It will be immediately deployed as soon as signed.</p> <p>A phasing approach para 50 and 247 of the PDR and 279 of the PIM suggest the FIPS activities to start as soon as the Pre-financing agreement is signed and these will go until the entry into force of the main Financing Agreement. In the Cameroun context, the ratification and related processes cannot be below 9 months. The annex 12 provides a clear picture and plan for the FIPS activities.</p>
<p>Improving PDEA's nutrition and food security focus. A suggestion was made to integrate the lessons learned from the Artisanal Fisheries and Aquaculture Project in Angola which had a strong focus on nutrition.</p>	<p>The lesson learnt has very well captured experiences from Angola and other countries implementing fisheries and aquaculture project</p>
<p>DRM Decision. Considering the quality assurance review and the DRM comments, the Chair approved: (i) the PDR of PDEA and (ii) the proposed IFAD financing of US\$39.4 million from the IFAD12 PBAS. In finalizing the PDR for final desk review, the PDT should: (i) address the comments in the QAG review note, SECAP review and DEM+; and (ii) follow the broader guidance provided by the DRM, as specifically captured in this decision memo.</p>	<p>PDT members do appreciate DRM approval of this project. All suggestions and recommendations have been addressed above.</p>